ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

17e ANNÉE. — 1888

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
E. BOUILLON ET E. VIEWEG
successeurs
67, RUE DE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

SUR UNE BRANCHE DU ROMAN DE RENART

(ÉD. MARTIN, BR. III.)

Renart, en quête d'une proie, se couche le long d'une haie pour attendre aventure. Il aperçoit de loin une voiture chargée de poissons. Avant qu'elle arrive, il s'étend au milieu de la route et fait le mort. Les marchands se laissent prendre à cette ruse et le jettent sur la charrette, comptant tirer de l'argent de la vente de sa peau. Ressuscité aussitôt, Renart ouvre un panier et dévore plus de trente harengs; il en ouvre un second plein d'anguilles qu'il enroule autour de son cou, et avec ce collier il saute doucement à terre. — Poursuivi mais en vain par les charretiers, il arrive sain et sauf à son « chastel », où il s'occupe avec sa famille de préparer le mets tout à fait inattendu. — Les anguilles étaient en train de rôtir, quand Ysengrin, qui errait depuis le matin sans rien trouver à mettre sous sa dent, se présente à la porte de Renart. Alléché par l'odeur de la cuisine, il se décide, après bien des hésitations, à appeler son compère. Celui-ci refuse de lui ouvrir, alléguant qu'il faut être moine ou ermite si l'on veut être admis à pareil repas, et, afin d'exciter l'appétit d'Ysengrin, il lui jette trois tronçons d'anguille. Ysengrin n'y peut plus tenir; il accepte de se faire *rere et tondre*. Renart lui pratique une large couronne avec de l'eau bouillante qui fait hurler de douleur le pauvre patient; puis, il lui apprend que, d'après les règles du saint ordre, il lui convient d'être en épreuve pendant toute cette première nuit, et il le mène tout près de là à un vivier. — On était en hiver, et l'eau du vivier était gelée. Les paysans y avaient creusé un trou pour faire boire leur bétail et avaient laissé un seau près de cette ouverture. Renart fait accroire à Ysengrin que c'est avec cet engin que les moines prennent les poissons, et Ysengrin le prie de lui attacher ce seau à la queue pour le plonger dans l'eau. L'eau gèle pendant la nuit, et bientôt la queue est prisonnière; malgré ses efforts, il ne peut la tirer, mais il est persuadé que

c'est la grande quantité de poissons qu'il a pris qui le met dans l'impossibilité de bouger. Cependant l'aube paraît, et un seigneur du voisinage, Constant des Granches, se met en chasse. Au son du cor, Renart s'enfuit et laisse aux prises avec les chiens Ysengrin qui se défend vigoureusement. Mais Constant tire son épée, il veut frapper le loup à la tête; le coup est mal dirigé et va couper la queue à la malheureuse bête, qui s'enfuit en la laissant en gage aux mains des chasseurs.

Tels sont, dans leurs traits principaux, trois épisodes du *Roman de Renart* qui forment dans l'édition de Méon trois branches distinctes (II, III, IV) et que M. Martin, pour des raisons que nous étudierons plus loin, a réunis en une seule branche, qui est la IIIe de son édition [1].

Comme cela arrive pour beaucoup d'autres épisodes, chacun de ces trois contes se trouve ou reproduit de nouveau avec des variantes ou rappelé par des allusions dans le reste du roman. Ainsi, dans la branche XIV, v. 540-647 [2], Primaut rencontre Renart qui tient un hareng « en sa main ». Renart lui tend le hareng et lui conseille, pour en avoir d'autres, de s'étendre comme il l'a fait, sur la route et de faire le mort afin d'être jeté sur la voiture des charretiers. Primaut suit ce conseil; mais les charretiers veulent le tuer et il est obligé de s'enfuir sans avoir rien pris. C'est là, on le voit facilement, une imitation du récit de la branche III. Dans la branche I, les vers 1061-2. [3] :

> Et si refu par moi traïz
> Devant la charete au[s] plaïz

appliquent à Ysengrin l'aventure qui, d'après ce qui précède, devait être mise au nombre de celles de Primaut, d'autant plus que par les vers 1055-6,

> Gel fis pecher en la gelee
> Tant qu'il out la queue engelee,

est rappelé un trait qui, partout ailleurs dans le Roman, est attribué uniquement à Ysengrin. Nous retrouvons la même

1. Méon, 749-1264. Martin, I, p. 131 sq.
2. Martin, II, p. 124.
3. *Id.*, I, p. 30.

confusion dans la branche VI, v. 745 sq.[1] : Ysengrin raconte que Renart, en lui donnant un morceau d'anguille, l'a engagé à contrefaire le mort et à se laisser jeter sur la charrette des marchands de poissons, et, — détail à noter, car il a son importance, — l'épisode des charretiers est rappelé après celui de l'ordination du loup; quant à l'allusion à la pêche, elle figure plus haut au vers 667[2], comme si cet épisode n'avait aucun rapport avec les précédents. Dans la branche IX, v. 517 ss.[3], l'ordre des allusions est de même interverti : après la pêche vient le vol dans la charrette, puis la tonsure. Enfin la branche VIII, v. 135-424, mentionne un seul de nos trois épisodes, celui de la pêche; mais c'est une mention qui est très précieuse pour nous, vu l'ancienneté de cette branche relativement aux autres de la collection et la variante qu'elle nous présente. Ce n'est plus en effet Constant des Granches, ce n'est plus un « vavassor » avec ses veneurs, ses limiers et ses cors qui attaque Ysengrin, mais un simple vilain avec sa massue. Ce dénouement si naïf, si peu surchargé de détails, porte la marque d'une origine plus ancienne; cette dernière version se rapproche certainement plus de la tradition primitive du *Roman de Renart* que celle de la branche III, où se sont introduits des éléments de chevalerie destinés à enrichir le récit et à produire plus d'effet.

Aucun de ces trois épisodes, ni celui du vol des poissons, ni celui de la pêche, ni naturellement celui du loup moine, n'a son correspondant direct soit dans les recueils des fables classiques d'Esope et de Phèdre, soit dans le recueil des contes orientaux de Pierre Alphonse, soit enfin dans le *Physiologus*, qui, suivant la théorie aujourd'hui reçue, ont servi à constituer le fonds primitif du *Roman de Renart*.

Pourtant le motif qui représente Renart faisant le mort pour être jeté dans la voiture des charretiers peut sembler, au premier abord, dérivé d'une tradition fort répandue au Moyen Age par les Bestiaires et empruntée par eux au *Physiologus*. Nous lisons en effet dans ce dernier : « Ἐὰν οὖν πεινάσῃ.....

1. *Id.*, I, p. 217 sq.
2. *Ibid.*, p. 215.
3. I, p. 293.
4. I, p. 269.

βάλλει αὐτὴν ἐν τῷ πεδίῳ, ἄνω βλέπουσα, ἕλκουσα εἰς ἑαυτὴν τὰς πνοάς, καὶ φυσᾷ ἑαυτὴν παντελῶς. Καὶ νομίζουσιν αὐτὴν τὰ πετεινὰ εἶναι τεθνηκυῖαν, καὶ κατασκηνοῦσιν ἐπ' αὐτὴν, τοῦ φαγεῖν αὐτήν. Καὶ οὕτως αὐτὰ ἁρπάζει, καὶ διαφθείρει[1]. » Que faut-il conclure de ce passage? Doit-on admettre que le récit qui nous occupe a été emprunté directement à ces recueils de zoologie fantastique si populaires à cette époque? Mais notons d'abord que le goupil fait le mort dans le *Physiologus* et les Bestiaires pour tromper des oiseaux. L'emprunt est certes manifeste dans les branches du roman où Renart essaye par cette feinte d'attirer à lui soit le coq, soit la mésange; il l'est moins dans notre épisode, où il veut tromper des charretiers. La ruse seule est semblable, l'objet en est tout différent et, bien que cette ruse constitue la trame même de l'un et de l'autre récit, il y a là une divergence dont on est obligé de tenir compte. On peut supposer encore que l'auteur de la branche III se serait emparé du motif fondamental des Bestiaires pour le faire servir à une nouvelle aventure de son héros. Et cette hypothèse paraît trouver sa confirmation dans les nombreux passages du roman où soit Renart, soit un autre animal fait le mort pour duper ses ennemis. C'est grâce à cette ruse en effet que Renart échappe à la mort dans sa bataille avec Ysengrin (br. VI, v. 1339[2]), et aussi dans sa lutte avec Chantecler (br. XVII, v. 1374 sq.[3]). Pareil stratagème est employé par le chien sur lequel Renart doit prêter un serment (br. V[a], v. 1007 sq., 1101 sq.[4]), par Timer, l'âne espagnol, pour attirer Renart (br. IX, v. 1630 sq.[5]). L'attribution si fréquente de cette ruse à d'autres animaux que Renart aurait donc été comme une exfoliation du motif primitif du *Physiologus* qui, uniquement propre dans la pensée de ce dernier au goupil, aurait été transporté par nos trouvères à d'autres personnages de leur épopée. Cela serait admissible si le roman de Renart était une œuvre de pure imagination, et cette attribution du stratagème du goupil à d'autres animaux sem-

1. *Spicilegium Solesmense*, III, 351.
2. Martin, I, p. 234,
3. *Id.*, II, p. 234.
4. I, p. 188 et 190.
5. *Ibid.*, p. 324 sq.

blerait un procédé tout naturel. Mais il ne faut pas, on le sait, accorder une trop large part à l'invention dans l'œuvre de nos « trouveurs ». Là même où ils paraissent le plus faire preuve d'originalité, ils suivent la plupart du temps une tradition. Et c'est le cas ici. Dans le *Pantchatantra*[1], dans l'*Hitopadésa*[2], non seulement le chacal, mais les daims, les serpents, les poissons eux-mêmes simulent la mort pour échapper à un danger et tromper leurs ennemis, stratagème qui, comme le fait remarquer après Benfey[3] M. Kolmatchevsky, dans son intéressant mémoire sur l'épopée animale chez les Slaves et en Occident[4], a été d'abord présenté comme un moyen employé par certains animaux pour sauver leur vie et, comme tel, répond à un fait réel, à une observation exacte de la nature. Avec les transformations du conte d'animaux et sous l'influence de plus en plus prépondérante du chacal ou du renard pris pour type de ruse et de malice, il est devenu un moyen de duperie, et par suite c'est ainsi qu'il apparaît dans la fable d'Élien où la panthère fait la morte pour prendre un singe[5], dans celle de Waldis où le chat agit de même bien qu'il ne coure aucun danger[6], dans un conte breton où le merle, pour allécher le renard, conseille au chien de faire le mort[7]. Ainsi c'est de la tradition orale que dérive directement cet emploi, si fréquent dans le roman de Renart, de ce motif d'un animal faisant le mort, et, loin d'avoir été transporté du goupil à d'autres animaux, c'est au contraire des autres animaux qu'il a été transféré presque exclusivement à Renart. Voilà déjà une raison assez péremptoire pour révoquer en doute une influence quelconque des Bestiaires sur le récit qui nous occupe. Il en est encore une autre plus décisive. La version du roman de Renart d'après laquelle Renart vole des poissons aux charretiers est la seule version littéraire que nous possédions de ce conte ; nous n'en trouvons trace ni dans l'*Ysengrimus*, ni dans

---

1. *Pantchatantra* de Benfey, II, 137, 139 sq.; 242, 246-49, 333, 339.
2. *Hitopadesa* de Lancereau, p. 32, 142, 175.
3. *Pantchatantra*, I, p. 333.
4. *Jivotny epos na zapdie i ou Slavian.* Kazan, 1882, p. 65.
5. *De natura animalium*, V. c. 54.
6. *Aesopus* von Burkhard Waldis, éd. Kurz, l. III, f. 57.
7. Sébillot, *Contes pop. de la Haute Bret.*, p. 333.

les nombreux recueils de fables d'animaux dérivés de Romulus, ni dans celui d'Odo de Cheriton. Par contre, il est peu de recueils de contes populaires qui n'en possèdent une version. M. Cosquin, dans ses *Contes lorrains* [1], a déjà rapproché diverses variantes de ce récit. M. Kolmatchevsky [2] a complété sa liste, où ne figuraient pas la plupart des variantes slaves, qui ne le cèdent aux autres ni par le nombre ni par l'intérêt. Presque toutes ces variantes, évidemment avec des nuances légères dans le détail et une couleur locale différente, nous offrent une scène analogue à celle de la IIIe branche. Sauf dans quelques-unes, par exemple les deux variantes russes [3] où le renard dérobe les poissons sans faire le mort et une variante wende [4] où il est remplacé par un homme, une sorte de petit Poucet qui grimpe sur la voiture, le renard — le lièvre dans un conte khmer [5] — fait partout le mort pour être jeté dans une charrette ou dans un panier qui contient des poissons. Et ce n'est pas le lieu ici de parler d'une influence exercée par la version littéraire sur les contes populaires. La chose est admissible pour le conte allemand de Haltrich, *Der Wolf und die zwei Bauern* [6], et pour le conte hottentot [7] où, dans le premier le loup à l'imitation du renard, dans le second l'hyène à l'imitation du chacal, simulent la mort et reçoivent des coups de bâton ; ces deux versions ont certainement pour point de départ le récit dont nous avons parlé plus haut, où Primaut veut suivre l'exemple de son compère. Mais les autres versions populaires, bien que le récit de *Renart* présente lui-même une grande simplicité, l'emportent sur lui par la fraîcheur et la sobriété. Qu'il nous suffise de citer une des variantes russes pour montrer le naturel de cette dernière en même temps que son étroite parenté avec le récit français : « Il y avait un vieux qui vivait avec sa femme. Et le vieux dit à sa femme : « Toi, femme, cuis des pâtés, et moi, j'irai au poisson. » Il pêcha du

1. *Contes pop. lorrains*, II, p. 159.
2. *Loc. cit.*, p. 68 sq.
3. Afanassief, *Ckazki*, I, p. 3 et 15.
4. Veckenstedt, *Wendische Sagen Mærchen u. aberglæuò. Gebræuche*, p. 98.
5. Aymonier, *Textes khmers*, p. 34.
6. *Zur deutschen Thiersage*, p. 27.
7. Bleck. *Reinecke Fuchs in Africa*, p. 13 sq.

poisson, et en ramène à la maison toute une charretée. Voilà donc qu'il revient, quand il voit une renarde étendue sur le chemin toute recoquillée sur elle-même. Le vieux descend de sa charrette, s'approche de la renarde, et elle ne bouge pas, elle gît comme morte. « Voilà un beau cadeau pour la femme ! » dit le vieux ; il prit la renarde, la jeta sur sa charrette et poursuivit sa route. La renarde saisit le bon moment et se mit à jeter tout doucettement hors de la charrette poisson après poisson. Ayant jeté tous les poissons, elle détala. « Hé ! la vieille, dit le vieux, viens voir le beau collet que je t'ai apporté pour ta pelisse.—Où est-il ?—Là dans la charrette, et le poisson, et le collet ! » La femme s'en alla à la charrette : ni collet, ni poisson ; elle se mit à gronder : « Vieux barbon ! vieux ceci, vieux cela ! Et encore tu t'avises de me tromper ! » Alors le vieux comprit que la renarde n'était pas morte : il s'affligea, mais c'était trop tard[1]. »

L'auteur de la IIIe branche a donc incontestablement puisé les éléments de son récit à la source populaire, et on ne peut y trouver rien, pour le fonds du moins, dont il soit redevable aux Bestiaires. Pour ce qui concerne la forme, l'affirmation doit être moins absolue. Des bestiaires français en prose et en vers étaient alors dans toutes les mains, et il n'est pas impossible qu'un poète ayant à décrire Renart faisant le mort ait eu d'involontaires réminiscences dues à la lecture de ces ouvrages presque classiques. Le fait est même indubitable pour une des variantes de la branche XIV, que Méon avait insérée dans son texte[2] et que M. Martin a rejetée dans son troisième volume. L'*ardille* dont il est fait mention correspond bien, comme le fait remarquer M. Kolmatchevsky, à la *ruge tere* de Philippe de Thaon :

Grant praie volt conquerre :
Met sai en ruge tere,
Tut s'i enpuldr[er]at,
Cume mort se girat ;
La gist gule baee
Sa langue hors getee...
Ph. de Thaon, éd. Wright, p. 105.

Si a son balevre retret,
Les eulz clot et la langue tret ;
En l'ardille s'est tooilliez
Tant que il estoit toz soilliez :
A merveille ressemble mort.
Martin, III[e] vol., p. 530.

1. Afanassief, I, p. 1.
2. Méon, v. 3951.

Toutefois pour les autres passages où Renart contrefait le mort et en particulier pour celui de la branche III, il ne faut pas faire trop de fond sur cette ressemblance de termes. Il était tout naturel, cette feinte de la mort étant devenue un lieu commun dans les contes d'animaux, qu'il se créât tout un ensemble d'expressions consacrées et en quelque sorte stéréotypées qui se transmît de bouche en bouche à travers les générations. Dans l'*Hitopadésa*, le corbeau dit au daim : « Fais le mort, retiens ta respiration, raidis tes membres et reste immobile[1]. » Dans un conte du même ouvrage, le *Chacal devenu bleu*, ce dernier nous est représenté « les pattes en l'air, les yeux fermés et les dents à découvert[2]. » Ne peut-on pas dire, sans être pour cela taxé d'exagération, que les vers du *Renart* où on nous montre le goupil dans l'attitude de la mort se rapprochent autant de la description de l'*Hitopadésa* que de celle des Bestiaires?

Si l'épisode du vol des poissons a un caractère absolument populaire, il en est de même de l'épisode de la pêche. Ce n'est pas cette fois que la version du *Renart* soit la seule version littéraire que nous possédions : le *Reinhart*, l'*Ysengrimus*, les fables d'Odo, le Romulus de Munich renferment ce conte; mais dans ces recueils comme dans le poème français il est le fruit d'une tradition orale qui a dû se fixer par écrit au XIIe siècle seulement. Dans le *Reinhart*[3], la scène est tout à fait conduite comme dans le *Renart;* un seul détail diffère : le chevalier qui, en glissant sur la glace, coupe la queue d'Ysengrin, s'apelle « Birtin » et non pas Constant des Granches, comme dans la branche III. Dans l'*Ysengrimus*[4], le loup, sur le conseil de Reinardus de ne pas manger de viande, mais des poissons, seule nourriture permise par les statuts monastiques, plonge sa queue dans l'eau qui gèle; au point du jour, Reinardus va au village voisin, vole une poule au curé qui disait sa messe; on l'aperçoit, et tous, curé et paroissiens, s'élancent à sa poursuite. Il leur échappe en fuyant dans la direction d'Ysengrimus; ce dernier est roué de coups par la foule, et une paysanne qui veut

1. *Hitopadésa*, trad. Lancereau, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 142.
3. V. 727-822.
4. *Ysengrimus*, éd. Voigt, l. I, v. 529 sq.

le tuer de sa hache manque son coup et lui tranche la queue. Dans Odo[1], il n'est pas question non plus d'un seau attaché à la queue du loup; celui-ci la plonge simplement dans l'eau (*caudam in aquam posuit et diu tenuit donec esset congelata*); le renard non plus ne va pas chercher les gens qui doivent venir déranger le malheureux pêcheur (*detentus est ibi usque mane et venerunt homines et lupum fere usque ad mortem fustigaverunt*). Dans le Romulus de Munich[2], le renard jette des pierres dans le panier qu'il a attaché à la queue du loup, et, quand ce dernier ne peut plus remuer, il court au village et appelle les paysans pour le tuer.

L'idée de cette pêche à la queue semble à M. Martin[3] être dérivée d'une fable de Phèdre d'après laquelle, dit-il, « l'ours plonge quelquefois sa queue dans la rivière et la retire chargée d'écrevisses qui s'y suspendent. » Mais ce n'est point sa queue qu'il plonge, ce sont ses jambes : voici d'ailleurs le texte de cette fable :

> Si quando in silvis urso desunt copiae
> Scopulosum ad littus currit et prendens petram
> Pilosa crura sensim demittit vado,
> Quorum inter villos haeserunt cancri simul;
> In terram abripiens excutit praedam maris
> Escaque fruitur passim collecta vafer[4].

Je croirais plutôt, avec M. Kolmatchevsky[5], que c'est un récit d'Élien qu'il faut donner comme point de départ de cette tradition. Chez lui, en effet[6], les écrevisses sont remplacées par des poissons qui s'entortillent dans les poils touffus de la queue du renard, et ce détail se rapproche beaucoup plus de la scène de notre épisode. Dans Phèdre, le récit n'a pas, à proprement parler, le caractère d'une fable; le poète latin n'a fait que tirer une application morale d'un fait d'observation de la nature,

---

1. Hervieux, *Les Fabulistes latins*, II, p. 656.
2. *Ibid.*, p. 733.
3. *Observations sur le Roman de Renart*, p. 36.
4. Hervieux, II, p. 70.
5. *Loc. cit.*, p. 87.
6. *De nat. animalium*, l. VI, c. XXIV.

douteux peut-être, mais en réalité admis par divers peuples : d'après les témoignages si curieux rapportés par Tylor[1], l'on croit dans l'Amérique du Nord que le racoon prend des huîtres avec ses pattes et des crabes avec sa queue, dans l'Inde que le chacal s'empare aussi des crabes avec sa queue. Dans Élien, au contraire, cette donnée zoologique s'est transformée et a passé dans le domaine de la fable et de l'invraisemblable. Du reste, elle ne s'est pas arrêtée là. D'abord, le récit de simple qu'il était est devenu complexe ; il s'est transformé en un petit drame par l'introduction d'un second personnage, soit l'ours, soit le lièvre, soit le loup, destiné à jouer le rôle d'un pêcheur dupé, tandis que le renard a pris le rôle d'un conseiller dupeur. Là où il figure comme pêcheur, dans un conte oldenbourgeois[2] par exemple, où il est la dupe du lièvre, dans un conte ossète[3] où d'autres renards imitent un de leurs frères qui leur fait croire qu'il a pris des poissons en laissant sa queue plonger dans l'eau, il y a eu évidemment ou confusion ou altération, car, dans presque toutes les autres variantes, c'est le renard qui est le héros. De plus, le naturaliste grec nous dit simplement que le renard plonge sa queue dans l'eau. C'est en effet ainsi que s'opère la pêche dans la plupart des variantes populaires slaves et dans un grand nombre de variantes de l'Europe occidentale, et c'est cette tradition qu'ont suivie Nivardus et Odo, et, par suite, l'on peut dire que leur récit est marqué d'une empreinte plus ancienne que celui des autres versions littéraires. Ce procédé de pêche ayant paru manquer de vraisemblance ou bien de comique, le pêcheur a été plus tard représenté ayant attaché à sa queue soit un seau, comme dans un conte grand-russien[4], soit une cruche comme dans un autre conte grand-russien[5] et dans un conte italien[6], soit enfin une corbeille dans des variantes

---

1. *Researches into the Early History of mankind*, p. 364 et sq.
2. Strackerjan. *Aberglauben und Sagen aus dem Hergazthum Oldenburg*, II, p. 94.
3. *Mém. de l'Ac. de Saint-Pétersbourg*, t. V, 1865, p. 104.
4. Afanassief, I, p. 15.
5. *Ibid.*, p. 2.
6. Pitré, *Fiabe*, IV, p. 186 sq.

polonaise[1], allemande[2], lorraine[3], forézienne[4] et bretonne[5]. C'est à cette série que se rattachent les versions du *Renart* et du Romulus de Munich. Et encore faut-il établir une distinction entre elles; car il n'est nullement question dans le *Renart* de pierres dont le seau serait rempli : il y a dans ce dernier détail l'indication d'un degré de plus dans l'altération du motif fondamental, altération que dénotent, du reste, beaucoup des contes populaires de cette dernière série : l'hiver, l'eau gelée, qui semblait devoir être le fond du tableau, n'y figurent plus; la pêche même en vient à prendre un certain caractère de réalité, comme dans ce conte de l'Ardèche[6] : « Le loup et le renard vont pêcher des truites. Le renard attache à la queue du loup un panier destiné à recevoir le produit de la pêche, puis il se met en besogne; chaque fois qu'il plonge, il prend une truite qu'il croque immédiatement et, en guise de poisson, il va mettre dans le panier une grosse pierre. Finalement il s'enfuit en se moquant du loup. Celui-ci furieux s'élance à sa poursuite; mais toute la peau de sa queue reste attachée au panier chargé de pierres. »

Si nous reprenons maintenant la fable de Phèdre, où l'ours plonge ses pattes dans l'eau, nous voyons qu'elle n'a point une conclusion analogue à celle qu'ont toutes les variantes littéraires et la plupart des variantes populaires, c'est-à-dire la perte pour le pêcheur du membre qui lui sert d'engin. Et, en effet, telle a dû être dans sa simplicité native la donnée ancienne du conte directement en rapport avec la tradition venue de l'Orient. Comment ce motif de la perte de la queue est-il venu se joindre au motif de la pêche? Un narrateur a-t-il imaginé ce dernier pour donner à l'aventure une fin comique et mieux faire ressortir le ridicule et la sottise de l'animal pêchant soit, à l'origine, de sa propre initiative, soit, plus tard, sur le conseil d'un autre qui veut le duper? Cela serait possible si le pêcheur était partout

---

1. Glinski, *Bajarz polski*, III, p. 167 sq.
2. *Germania*, XXIV, p. 413.
3. *Contes pop. lorrains*, II, p. 157.
4. *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, IX, p. 400.
5. Sébillot, *Contes pop. de la Haute Bretagne*, p. 326.
6. Rolland, *Faune pop. de la France*, I, p. 150.

le loup, type consacré de stupidité, ou encore l'ours. Mais, comme l'a ingénieusement remarqué Tylor, la version écossaise de notre conte nous indique, par la manière dont elle se termine, que l'explication n'est pas aussi simple. Le loup, en voulant échapper aux coups, laisse sa queue dans la glace et, dit le texte, « that's why the wolf is *stumpy tailed to this day*, though the fox has a long brush[1]. » Or, si l'on met en regard de cette variante les variantes laponne[2], esthonienne[3], norvégienne[4], d'où elle dérive vraisemblablement, on reconnaît vite que cette conclusion bizarre est le résultat d'une méprise. Dans celles-ci, le pêcheur malheureux est un ours, et, bien qu'elles ne parlent nullement du plus ou moins de longueur de sa queue, la réflexion du conte écossais n'y eût pas été déplacée. Ce dernier a maladroitement substitué un animal à un autre et a attribué au loup un caractère propre à l'ours[5]. Par suite, d'une part, la présence constante de l'ours, animal à courte queue, dans les versions du nord de l'Europe qui sont les prototypes du conte, puisque, même dans presque toutes les variantes du sud[6], la pêche se fait par une forte gelée; d'autre part, la conclusion inattendue de la version écossaise ont amené Tylor à rattacher ce motif de la perte de la queue à la série des contes par lesquels l'imagination populaire a cherché à expliquer pourquoi certains animaux ont un appendice caudal moins développé que les autres. Nombreuses et variées sont les réponses qu'elle a faites à cette question embarrassante. Je rappellerai seulement pour mémoire le conte bien connu de Grimm[7] : Dieu avait oublié de créer les chèvres; le diable, voulant com-

---

1. Campbell, *Popular Tales of the west Highlands*, I, p. 273.

2. *Germania* (1870), p. 163.

3. *Reinhart Fuchs*, CCLXXXVI.

4. Asbjœrnsen u. Moe, *Norwegische Volksmærchen*, trad. p. Bresemann, I, p. 118.

5. Un conte allemand (Koehler dans *Orient u. Occident*, II, p. 302) applique cette aventure sur la glace au lièvre, sans doute pour expliquer pourquoi il a une courte queue.

6. En particulier Teza, *Reinardo e Lesengrino*, p. 72. Quand l'eau n'est pas gelée, on peut conclure que le conte a été altéré.

7. *Kind. u. Hausmaerchen*, nº 148.

bler cette lacune, les créa avec de longues queues; mais, dans les pâturages, elles ne faisaient que s'embarrasser aux épines des buissons et elles importunaient sans cesse le diable pour les dégager : celui-ci fatigué leur coupa à toutes la queue. C'est à ce groupe de contes qu'il faut rattacher notre épisode de la pêche du loup. Au désir de se rendre compte de l'inégale distribution de queues faite par la Providence a servi entre autres la légende de l'animal qui prend des poissons dans l'eau. Tel a été l'objet primitif du conte; mais peu à peu le motif qui était au premier plan s'est effacé pour passer au second et même disparaître; il n'a subsisté, par hasard, que dans une variante, exemple curieux mais non unique de la survivance du motif original dans un seul représentant de tout un ensemble de contes.

Les deux épisodes de la pêche et du vol des poissons dans la charrette nous montrent donc que les auteurs du cycle animal, clercs ou trouveurs, ne se sont pas contentés de puiser aux sources classiques ou orientales, mais ont mis aussi à contribution les traditions populaires pour en tirer quelque trait nouveau et original relatif aux aventures de Renart et d'Ysengrin. La présence de l'un de ces deux récits dans l'*Ysengrimus* est même un fait à remarquer dans la littérature du Moyen Age; car il nous montre qu'alors que les clercs s'inspiraient ordinairement d'œuvres latines antérieures et n'étaient nourris que des souvenirs de l'antiquité soit païenne, soit chrétienne, quelques-uns firent exception cependant pour les fables d'animaux en ne dédaignant pas de tirer du trésor des contes populaires de nouveaux récits qui servirent à renouveler, à vivifier le vieux fonds grec et oriental transmis par Phèdre et par Pierre Alphonse. Dans le *Roman de Renart*, ces deux épisodes font partie de la collection des premières branches et même, parmi elles, ils peuvent être regardés comme fort anciens et par leur composition et aussi l'allusion qui est faite à la pêche dans la branche VIII. Cette influence de la tradition orale sur la formation du cycle animal français remonte donc assez haut. D'ailleurs ce ne sont pas là les seuls témoignages de cette influence dans notre épopée de Renart, et j'ai entrepris d'étudier son rôle si ancien et si considérable en dégageant dans le poème français l'élément populaire des autres éléments auxquels il est venu s'adjoindre. J. Grimm avait déjà entrevu l'importance de cette étude, quand, dans son *Reinhart Fuchs*, il rapprochait les traditions esthoniennes de

récits français ou latins correspondants. Depuis, M. Gaston Paris n'a cessé d'appeler l'attention sur le rapport étroit du cycle de Renart avec la littérature populaire. « Le cycle de Renart, il faut le reconnaître, dit-il dans la *Poésie du Moyen Age*, p. 255, appelle encore bien des recherches : à côté des fables ésopiques, dont l'origine elle-même est loin d'être éclaircie, il contient un certain nombre de *contes d'animaux* d'un autre caractère qui se retrouvent dans la littérature populaire des nations les plus diverses, et qui sont sans doute arrivés à nos vieux poètes par la tradition orale plutôt que par les livres d'école où ils avaient appris à connaître les apologues de l'antiquité[1]. » Il s'est d'ailleurs accumulé dans ces derniers temps, grâce à l'extension qu'a prise le Folk-Lore, toute une masse de matériaux qui rendent les comparaisons plus faciles et aussi plus variées, et le livre de M. Kolmatchevsky ne contribuera pas peu à me seconder dans ma tâche.

Entre ces deux contes populaires est enclavé dans notre branche celui du loup moine; ce conte nous reporte à l'élément ecclésiastique ou plutôt monacal qui, s'il n'est pas le premier en date dans la formation de l'épopée animale, est le plus important, puisque c'est lui qui est le point central du cycle, celui autour duquel sont venus converger et se grouper tous les autres éléments.

C'est le loup, on le sait, et non pas le renard, qui a été le personnage principal dans la période primitive du cycle animal. Le rôle prépondérant qu'il joue dans l'*Ecbasis*, ce premier essai de satire animale au xe siècle, les titres de certains petits poèmes postérieurs, *Sacerdos et Lupus*, *Luparius*, et celui de l'œuvre de Nivardus, l'*Ysengrimus*, sont là pour nous le prouver. Jusqu'au xiie siècle, il est comme le protagoniste dans cette vaste comédie allégorique des animaux. Or, soit dans l'*Ecbasis*, soit dans le *Luparius*, soit dans l'*Ysengrimus*, nous voyons le loup figurer comme moine. Dans l'*Ecbasis*[2], quand le veau échappé du troupeau rencontre le loup, celui-ci l'aborde avec des paroles pleines d'onction :

---

1. Voir encore *Revue critique*, juillet 1874, p. 130, et sept. 1884, p. 17.
2. *Ecbasis captivi*, p. p. Voigt 1875.

Hujus in occursum forstrarius elicit ymnum
Moris ut est monachis, longo de calle reversis,
« Sit salvus, Christe, servus qui mittitur ad me.
.....
Tu recreare venis tenuatum corpus ab escis. »
97 sq.

Plus loin encore :

« Septimus octavo propior jam preterit annus,
Ex quo cum pomis, cum piscibus urbe petitis,
Mensas ornavi, convivas ipse refeci;
Sic vixi monachus, claustralia jura secutus. »
182 sq.

Dans le *Luparius*[1], le loup pris par un berger s'engage à lui rendre au quadruple tout ce qu'il lui a pris s'il le laisse partir et s'il veut bien accepter pour ôtage un jeune loup. Une fois délivré le loup rencontre un moine qui, sur la promesse d'une brebis, consent à lui faire la tonsure et à lui donner l'habit de son ordre. Quand il revient auprès du berger, il répugne à ce dernier de tuer un personnage aussi saint; il le laisse en liberté avec son compagnon. Le faux moine ne peut résister longtemps au désir de dévorer un agneau, et, comme le berger en le voyant lui rappelle que la règle interdit l'usage de la chair :

Inde lupus : « Non est simplex, ait, ordo bonorum,
Et modo sum monachus, canonicus modo sum. »
(V. 106 sq.)

Dans l'*Ysengrimus*, quand le renard reproche au loup de ne lui avoir rien laissé du jambon qu'il l'avait aidé à prendre, le loup lui propose de porter l'affaire devant un synode, et il fait ainsi parler le défenseur qui prouverait son innocence :

« Ysengrimus adest objecti criminis insons,
Hoc rerum series indubitata docet.
Venerat hoc anno claustralis seria vitae
Reinardo laicos inter habente suam,
Frater et in claustro, quoadusque abbate voracem
Formidante gulam jussus abiret, erat. »
I, 423 sq.

1. *Reinhart Fuchs*, p. 416 sq.

Puis, au moment où ils vont pêcher :

« Tarda magis cupidos quam perdita lucra molestant.
Nonne fui monachus? scisque, ita dicor adhuc...
Monachus oblatum cum viderit affore lucrum,
Irruit ut pluvio fulgetra mota polo. »
I, 633 sq.

Plus loin, quand les gens qui poursuivent Reinardus aperçoivent le loup prisonnier dans la glace :

« Quo, domine abba, paras nostros traducere pisces?
Quo capti tibi sunt, hoc quoque vende loco!
Huccine piscator, dubium est, an veneris abbas. »
967.

Dans le Ve livre, nous retrouvons le loup moine, mais dans des conditions différentes et qui semblent établir une contradiction avec les passages précédents. Dans ces derniers, le loup fait son entrée sur la scène comme moine, ou du moins il se donne comme tel. Du reste, le renard le croit si bien que, lorsqu'il l'abandonne sur la glace, il lui crie :

« Huc transmissus adest populo comitante sacerdos
Cum crucibus librum relliquiasque ferens,
Et tibi neglectam pensat renovare coronam
Discessusque tui vult abolere nefas. »
I, 855 sq.

Dans le V^c^ livre, au contraire, le loup ne se présente pas comme moine, mais demande à le devenir, alléché par les gâteaux que lui a donnés son oncle, et c'est ce dernier qui lui fait la tonsure avant de l'emmener au couvent[1].

Mais bien que cette donnée ne concorde guère avec la donnée première, qu'elle n'ait trait qu'à une plaisanterie que Reinardus veut faire à son ennemi, Wackernagel[2] a bien raison de dire que ce passage, aussi bien que les autres, a pour source l'idée mère du cycle des animaux, l'idée du loup moine. En effet le nombre considérable de fables classiques où le loup joue le rôle d'un personnage non seulement stupide, mais encore bas et

1. L. V, v. 345 et sq.
2. *Kleinere Schriften*, II, p. 270.

dissimulé, d'autre part certaines allégories bibliques où il est dépeint comme un faux docteur (*Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.* Math. VII, 15. *Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaees in vos, non pacentes gregi. Act. Apost.*, XX, 29) suggérèrent à des clercs la pensée de faire du loup le symbole de l'hypocrisie religieuse dans une comédie dont il serait le centre et dont les éléments seraient fournis par Ésope et par Phèdre. C'est sous le masque d'un faux docteur qu'il nous apparaît dans l'*Ecbasis ;* de même aussi dans une fable latine de la même époque où il veut se faire passer pour un religieux parce qu'il a mangé des poissons :

Reddidit elatum congesta parabilis esca
In tantum ut monachum sese jactaret habendum [1] ;

dans un proverbe de Théodoric, abbé de Saint-Tron (vers 1120) : *Cerne lupum monachum*, à propos de la simonie de l'Eglise de Rome [2]. Cette allégorie se retrouve encore vivante, bien plus tard, dans ces vers de Neckam :

Nil tonsura juvat, juvat aut vilissima vestis
Si lupus es, quamvis esse videris ovis [3].

Dans l'*Ysengrimus*, c'est déjà dans un but différent que le loup a les allures et les paroles d'un moine. L'auteur a sans doute en vue une satire religieuse; mais cette satire religieuse a un objet plus particulier, la lutte chaude alors entre l'ordre des cisterciens et celui des bénédictins : l'idée primitive est dénaturée. Son altération est même complète dans le Ve livre, où le loup n'est pas moine, mais le devient, grâce à un tour que lui joue Reinardus. Avec le *Roman de Renart*, la satire élargit son ancien cadre, elle s'attaque à toutes les classes de la société, et le loup n'y a plus la première place. Aussi, comme dans le Ve livre de l'*Ysengrimus*, et avec plus de raison encore, son caractère religieux n'y est plus qu'un détail accessoire, un élé-

1. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XXIII, p. 311.

2. *Catalogus testium veritatis* de Math. Flacius Illyricus, p. 244.

3. *De vita monachorum* dans *Opera S. Anselmi*, éd. Gerberon, p. 195. Sur toute cette question, voir d'ailleurs les pages si lumineuses de l'introduction de M. Voigt, *Ysengrimus*, XCI sq.

ment de plaisanterie. Quand Renart fait la tonsure à Ysengrin avant de le mener à la pêche, ou à Primaut dans la chapelle où il l'enivre et l'excite à chanter[1], le trouveur suit évidemment une tradition, mais il en méconnaît le sens primitif, la portée ancienne, et elle ne lui sert qu'à donner plus d'intérêt et de comique à la situation, et à faire ressortir davantage la malice de son héros préféré.

Il me reste à examiner un dernier point, celui de la dépendance de ces trois épisodes l'un de l'autre. Méon en avait fait trois branches distinctes. M. Martin les a réunies en une seule : « Les branches II, III, IV, dit-il dans son *Examen critique des manuscrits du R. de R.*[2], s'enchaînent si étroitement qu'on peut les considérer comme un seul poème, qui est sans doute un des plus anciens de toute la collection, puisqu'il ne se rapporte à aucune autre branche du Roman. » Il revient sur le même sujet dans ses *Observations*[3] : « On peut distinguer trois parties du récit, qui cependant se lient si étroitement l'une à l'autre que la division en plusieurs branches, telle qu'on la trouve dans les manuscrits, est nécessairement erronée. La branche III forme un tout bien achevé. » Et, de fait, l'absence d'allusions à d'autres évènements du roman et l'accord presque unanime des manuscrits semblent deux preuves irréfutables de l'étroite union de ces aventures.

Pourtant, M. Kolmatchevsky[4] a attiré non sans raison l'attention sur le lien quelque peu vague et indécis qui rattache le deuxième au troisième épisode. Ysengrin se présente devant le manoir de Renart et lui demande à partager son repas. Renart lui dit que lui aussi aura abondance de poissons s'il consent à devenir moine. Le loup accepte et se laisse faire la tonsure. Renart le mène à un vivier où il doit faire son noviciat. Puis, tout à coup, sans aucune mention d'un intervalle de temps, le poète nous dit que le vivier où Ysengrin *devait pêcher*

---

1. Martin, br. XIV, v. 360 sq., 2e vol., p. 119.

2. P. 23. C'était déjà l'opinion de Grimm, *R. Fuchs*, p. cxxii ; de Roth, *Les Romans du Renard analysés*, p. 125, et de Jonckbloet, *Étude sur le roman de Renart*, p. 400.

3. P. 35.

4. *Loc. cit.*, p. 90 sq.

était gelé. Or il n'avait pas annoncé plus haut que c'était là que les moines prenaient leurs poissons. La soudure entre les deux épisodes est donc imparfaite; dans le *Reinhart*, au contraire, elle est toute naturelle : « Les anguilles que tu as là, dit Ysengrin, une fois qu'il a reçu la tonsure, devraient nous être communes. — Rien ne te sera refusé. Mais il n'y a plus de poisson ici. Si tu veux aller à notre vivier, tu y trouveras des poissons en telle quantité que personne ne peut les compter. Les frères les y ont mis. — Allons-y, dit Ysengrin. » La mention dans le texte français d'un noviciat, laquelle n'introduit que du vague, semble être une addition postérieure à la rédaction primitive, bien qu'elle se rencontre dans tous les manuscrits. Du reste, la maladresse de cette transition, si l'on se rappelle le peu de concordance entre elles des allusions des autres branches, ne s'expliquerait-elle pas naturellement par l'incertitude de la tradition primitive et par l'existence à l'origine de chaque conte à l'état isolé? Quant à la simplicité du récit du Glichezare, il serait facile d'en donner la raison, si l'on adoptait la théorie de M. Martin, qui, dans ses *Observations*[1], se range définitivement contre J. Grimm, Fauriel, Wackernagel et Jonckbloet, suivant lesquels le *Reinhart* aurait eu pour source un original français perdu. Selon M. Martin, le Glichezare n'a fait que raccourcir, abréger les branches que nous possédons : « Il n'est pas permis, dit-il, de prétendre que les détails qui ne se trouvent pas dans son poème aient été ajoutés plus tard. » Dans le cas qui nous occupe, le poète allemand n'aurait fait que rendre simple ce qui était obscur chez le poète français; cette nécessité du noviciat qui embrouillait la suite des idées, il l'aurait supprimée, donnant ainsi plus de naturel et une allure plus vive à l'ensemble du récit.

Mais il est un point où cette théorie de M. Martin semble être en défaut, c'est la présence dans la branche française du récit du vol des poissons précédant immédiatement la rencontre de Renart et d'Ysengrin et le « moniage » de ce dernier. Pourquoi l'auteur du *Reinhart* aurait-il laissé ce récit de côté? L'aventure est piquante, originale; en outre elle éclaire fort bien l'épisode de la pêche, en nous indiquant comment Renart se trouve

1. P. 106 sq.

en possession des poissons qui doivent exciter l'avidité d'Ysengrin. Une telle lacune ne peut s'expliquer que par l'absence de ce conte dans l'original que le Glichezare a eu sous les yeux; cet original était certainement plus ancien que la collection des branches que nous possédons et ne renfermait que deux épisodes (moniage, pêche) au lieu de trois. D'ailleurs, le nom de *Birtin* qui, dans le texte allemand, remplace celui de Constant des Granches, et l'allusion la plus ancienne de toutes, celle de la branche VIII, qui ne mentionne que l'épisode de la pêche, prouvent bien en faveur de l'existence d'une collection différente de celle que nous possédons et antérieure à elle.

Maintenant est-ce à l'auteur de la IIIe branche que nous sommes redevables de l'idée de mettre ces deux contes en dépendance? Il est probable que non. Car il est rare de rencontrer l'épisode de la pêche à l'état isolé dans la littérature populaire : il est toujours précédé de quelque autre aventure ayant trait soit au renard seul, soit au renard et au loup. Or, chose remarquable, c'est le conte des charretiers qui précède le conte de la pêche dans un grand nombre de variantes. « L'épisode des charretiers particulier à la variante (de Moutiers-sur-Saulx), dit M. Cosquin [1], se retrouve dans un conte allemand de la marche de Brandebourg (Kuhn, *Maerkische Sagen*, p. 297). Dans ce conte, le renard s'y prend absolument de la même manière que dans notre variante pour voler un charretier qui conduit une voiture chargée de barils de poissons salés. Le loup, ayant vu ensuite le renard en train de manger ces poissons, lui demande où il se les est procurés. Le renard lui dit qu'il les a pêchés dans tel étang. Suit l'histoire de la pêche. Quand la queue du loup est bien gelée, le renard attire du côté de l'étang les gens du village voisin, qui tombent sur le loup à coups de bâton et de fourche. Le loup y perd sa queue. Mêmes aventures et même enchaînement des deux épisodes dans un conte esthonien où l'ours tient la place du loup (*R. Fuchs*, p. CCLXXXV), dans un conte russe (Léger, n° 28), dans un conte wende de la Lusace, un peu altéré (Haupt u. Schmaler, *Wendische Sagen*, II, p. 166), dans un conte français de la Bresse (*Contes des provinces de France*, n° 65), altéré aussi, et dans un conte du grand-duché

1. *Contes pop. lorrains*, II, p. 159.

d'Oldenbourg (Strackerjan, *Aberglauben und Sagen aus dem Herzogthum Oldenburg*, II, p. 94), où le renard joue le rôle du loup et est attrapé par le lièvre. Comparez encore un conte allemand assez altéré, *Le lièvre et le renard* (Bechstein, *Maerchenbuch*, p. 120). » Ainsi, dans la littérature populaire, les deux épisodes en étaient venus à se lier et à former un seul tout. Dans le *Roman de Renart*, un seul figura d'abord, celui de la pêche, emprunté sans doute par un conteur à celle des traditions orales où il était raconté isolément; plus tard, il reçut pour début l'histoire de la façon dont le loup était devenu moine; c'est dans cet état que l'a connu et traduit le Glichezare. Plus tard encore, un remanieur ayant remarqué que le conte de la pêche avait fréquemment pour préambule le conte des charretiers, transporta dans le poème français le même enchaînement, tout en laissant subsister entre les deux l'histoire du *moniage* du loup, et enrichit ainsi le cycle d'une nouvelle aventure.

Léopold SUDRE.

LA COMPOSITION DE LA CHANSON DE *FIERABRAS*[1].

Quels sont, dans le Fierabras, *les souvenirs d'une forme originaire de la chanson, et quelle est la part des inventions postérieures?*

La chanson de *Fierabras*, telle que nous la possédons, est si parfaitement imaginée et composée selon le type des poèmes de la fin du XIIe siècle qu'il peut paraître étrange, à première vue, d'y voir non pas une œuvre individuelle et originale, créée de toutes pièces par un seul et même auteur, mais un remaniement postérieur d'un poème disparu. La forme actuelle, mi-chevaleresque, mi-romanesque, apparaissait si bien au public du Moyen Age comme un modèle accompli d'épopée que c'est elle qui a conquis à *Fierabras* son universelle popularité : c'est elle qu'a traduite le remanieur provençal; c'est elle qui est devenue en Italie *Il cantare di Fierabraccia ed Ulivieri*, en

1. Cette étude a été lue par M. Bédier à la conférence des langues romanes de l'Ecole des Hautes Etudes, qui, en 1887, comme plus d'une fois déjà, s'est occupée des diverses rédactions de la chanson de *Fierabras*. D'autres travaux exécutés pour cette conférence pourront être publiés ici, notamment celui de M. Jeanroy sur l'épisode du début, propre à la version provençale, à la mise en prose de David Aubert et à l'imitation italienne. J'ai moi-même depuis très longtemps en portefeuille un mémoire sur le rapport du texte provençal à son original français, dans lequel j'ai aussi traité de la *Destruction de Rome*, des rédactions en prose et d'autres questions relatives à cet intéressant sujet. — L'étude de M. Bédier suppose résolue par la négation la question de savoir si la *Destruction* est antérieure au *Fierabras* et si l'épisode du début est original.

Angleterre *Sir Ferumbras* et *The Sowdan of Babylone;* c'est une mise en prose du poème actuel qui vit encore aujourd'hui dans la *Bibliothèque bleue*. Il semble donc que cette œuvre réponde trop exactement aux goûts littéraires de la seconde moitié du XIIe siècle pour ne pas lui appartenir en propre; il semble que nous ne devions pas plus lui chercher d'ancêtres que nous n'en cherchons à *Gaidon*, à *Parise la Duchesse*, ou au gracieux contemporain de *Fierabras*, *Gui de Bourgogne*.

Pourtant, il n'en va pas ainsi, et un important témoignage nous prouve qu'il a existé un *Fierabras* très différent de celui qui est parvenu jusqu'à nous. Ce témoignage est celui du chroniqueur Philippe Mousket, qui résume une chanson de *Fierabras* où nous ne reconnaissons que quelques-uns des traits du poème conservé. Comme Philippe Mousket attribue gravement aux chansons de geste la valeur de documents historiques et qu'il ne les analyse jamais qu'avec l'exactitude d'un historien scrupuleux, nous devons croire à sa parfaite fidélité.

Quel était donc le poème que connaissait Philippe Mousket?

Les païens, nous dit-il (vers 4664-4715), s'emparèrent de Rome, la mirent à feu et à sang, tuèrent le pape et prirent le *Château Miroir*. Le duc Garin, qui défendait Rome, est obligé de se réfugier dans le *Château Croissant*, et d'implorer le secours de Charlemagne, qui envoie de France aux assiégés une armée commandée par deux de ses barons, Gui de Bourgogne et Richard de Normandie. Les Français assiègent le Château Miroir et le reprennent, appuyés par le duc Garin, qui a pu jusque-là se maintenir dans le Château Croissant. Mais cette armée n'est que l'avant-garde de Charlemagne, qui arrive à son tour devant Rome,

> Et fist as paiens moult d'anois :
> Dont se combati Oliviers
> A Fierabras qui tant fu fiers,
> D'armes l'outra, si reconquist
> Les deux barius qu'a Rome prist,
> Si les gieta en mi le Toivre,
> Pour çou que plus n'en peüst boivre;
> Quar c'ert bausmes qui fu remés
> Dont Jhesus Cris fu embausmés.
> (v. 4701 ss.)

Puis les païens sont déconfits, le culte chrétien est restauré dans

Rome; Charles fait un nouveau pape, et reprend le chemin de Paris.

Considérons pour l'instant ce court récit en lui-même, comme si nous ne connaissions *Fierabras* que par le chroniqueur tournaisien, en tâchant de faire dire à ces quelques vers tout ce qu'ils contiennent.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que Philippe Mousket ne semble pas ici détacher d'une chanson de geste une page qu'il isole, mais qu'au contraire il reproduit comme la charpente générale d'un vaste édifice. Nous avons sous les yeux le cadre d'une épopée complète, offrant l'unité vivante d'un organisme, ayant son commencement, son milieu et sa fin. C'est le récit d'une grande guerre de Charlemagne en Italie, et l'action s'y développe aussi largement que dans les chansons du même cycle, *Aspremont*, ou *les Enfances Oger le Danois*. Comme dans *Oger*, les païens ont provoqué Charlemagne par l'invasion des états du pape et par le sac de Rome; comme dans *Oger*, comme dans *Aliscans*, comme dans le *Roland*, comme dans toutes les chansons qui commencent par une défaite, l'intérêt n'est satisfait que lorsque la revanche est prise. Le sujet du poème est donc : *Rome perdue et reconquise*. Entre les limites de ce vaste sujet héroïque, nous pouvons imaginer à plaisir mille et un épisodes : nous pouvons, par exemple, nous figurer, d'après une des branches du *Coronement Looïs*, l'arrivée des Sarrazins devant Rome : tandis que toutes les cloches de la ville sonnent l'alarme, le pape donne l'absolution à ses chevaliers, monte sur un mulet en signe de paix, et va demander merci à l'amirant sarrazin, qui raille le « sire au chaperon large ». Nous pouvons supposer toutes sortes d'incidents merveilleux dans la prise du Château Miroir, qui n'est pas une simple forteresse, mais un palais magique, bâti par Virgile. Il est évident que, parmi toutes les péripéties qu'il nous faut imaginer, — la prise de Rome, la mort du pape, la défaite de Garin, la première revanche prise par Gui de Bourgogne, etc., — le combat d'Olivier contre Fierabras se réduit au rôle d'un *simple épisode*. On peut lui attribuer une importance plus ou moins considérable; on peut y voir l'analogue du combat de Charlemagne contre Baligant dans le *Roland*, un combat presque symbolique de la *païenie* contre la chrétienté : toujours est-il que, dans la chanson, les aventures de Fierabras ne sont point l'essentiel.

Des vers de Philippe Mousket on peut encore tirer une précieuse indication : c'est que la chanson qu'il analyse n'était point fort ancienne, et qu'elle pouvait être encore vivante, et bien vivante, au XIIe siècle. En effet, l'un des héros de cette épopée était, nous dit Mousket, Richard de Normandie. Or ce Richard est un personnage de la fin du Xe siècle. C'est Richard Ier, dit *sans Peur* ou le *Vieil*, mort en 996. Avant que ce personnage historique entre dans la légende, et que l'imagination populaire recule de deux cents ans dans le passé les souvenirs qui restent de lui et le croie contemporain de Charlemagne, il faut admettre une longue période écoulée, et la chanson où il intervient ne peut guère être que contemporaine du *Roland* d'Oxford, où Richard le Vieil guide l' « eschiele » des Normands (cf. *Roland*, v. 171, 3050, 3470).

Une autre preuve confirme la précédente. Les chrétiens, conduits par le duc Garin, se réfugient dans le Château Croissant. Ce Château Croissant, nous le connaissons : M. G. Paris a montré que c'est le château Saint-Ange, et que Croissant de Rome n'est autre que Crescentius, qui soutint, dans le Môle d'Hadrien, un siège contre l'empereur Othon II[1]. Or, c'est en l'an 1002 que Crescentius fut précipité du haut des murailles qu'il avait défendues et auxquelles il devait quelque temps donner son nom. — Il résulte de là que le poème analysé par Ph. Mousket ne peut pas être antérieur au XIe siècle, et qu'on peut y voir un contemporain du *Pèlerinage*. Rien n'empêche donc de croire qu'au XIIe siècle il pût encore, plus ou moins remanié et remis à la mode, être chanté par les jongleurs.

Tels sont les rares renseignements que Philippe Mousket nous donne sur cette chanson disparue. Prenons maintenant le poème conservé de *Fierabras*. Son auteur a-t-il connu le poème que Mousket résume, et, s'il l'a connu, quels sont les traits qu'il en a gardés ?

Une remarque s'impose tout d'abord à quiconque lit les premiers couplets de *Fierabras*, c'est l'extrême rapidité du début. Il ne s'agit pas de la brusquerie tout épique d'*Aliscans* ou de *Roland*, qui nous transportent dès l'abord au plein cœur de l'action. Nous voyons ici un rappel trop bref, obscur et

1. Voy. *Romania*, IX, 45.

incomplet, d'évènements compliqués. C'est d'abord un combat d'avant-garde entre des païens et des chrétiens : Olivier y est blessé, et ses compagnons seraient défaits si les vieux contemporains de Charlemagne, les « vieillars barbés », ne venaient à la rescousse, ce qui leur permettra, le soir, après la victoire, de railler les jeunes : le tout raconté en dix vers (v. 30-40) tellement obscurs et insuffisants que nous ne les comprendrions vraisemblablement pas si, cent vers plus loin (v. 140-160), Roland ne prenait la peine de nous raconter plus clairement cet incident. Puis voici un païen qui monte sur l'*ansgarde* du camp français et provoque l'un des pairs; c'est le roi d'Alixandre,

> Et si voloit par force sor Rome seignorer
> Et tos ceus de la terre a servage torner.
> Mais cil dedens nel voudrent sofrir ne greanter,
> Pour ce la fist destruire et Saint Pierre gaster.
> Mort i a l'apostole et fait a duel finer,
> Et moines et nonnains et mostiers violer[1].... etc.

Il est évident que pour nous, lecteurs d'aujourd'hui, ce début ne se suffit pas à lui-même, qu'il est confus et obscur. Mais il devient très suffisant si l'on y voit non des inventions propres au poète, imaginées pour les besoins de la chanson que nous possédons, mais une série d'allusions à une chanson parfaitement connue de ses auditeurs. Cette chanson devait être précisément celle dont Mousket nous a conservé l'analyse.

Cette hypothèse se présente d'elle-même; en 1865, M. G. Paris l'exprimait ainsi : « *Fierabras* suppose connus tous les évènements rapportés par Mousket. » Cette remarque est si vraie que je crois inutile de relever tous les passages où l'auteur du *Fierabras* actuel fait, d'une manière générale, allusion à cette expédition en Italie. La donnée principale du poème actuel est évidemment celle-ci : Rome a été prise et détruite par Fierabras, et Charlemagne veut venger cet affront, — et cette donnée générale est la même que celle de Ph. Mousket. Je me bornerai donc à noter les passages plus spéciaux où l'auteur du *Fierabras* actuel ne se contente pas de parler d'une manière générale de la prise de Rome, mais où il fait des allusions plus

---

1. Ce texte est celui d'une restauration critique de *Fierabras*, entreprise par M. G. Paris dans les conférences de l'École pratique des Hautes Études.

particulières à cet évènement. De ces remarques, trop rares, à vrai dire, résultera une double conclusion : d'abord il nous sera démontré que le poème connu de Ph. Mousket est réellement l'original du second *Fierabras ;* puis nous aurons du même coup recueilli quelques renseignements sur la chanson disparue, quelques épisodes que nous pourrons ajouter à l'analyse de Ph. Mousket.

Trois personnages jouaient un rôle important dans le poème de Ph. Mousket : Garin, Gui de Bourgogne, Richard de Normandie. Voyons ce que sont devenus ces trois héros dans le poème postérieur.

On y chercherait en vain le duc Garin : son nom n'est plus porté que par un obscur écuyer d'Olivier, et c'est aussi le faux nom que prend Olivier pour combattre Fierabras :

> On m'apele Garin, de Pieregort suis nés,
> Fius a un vavassor c'avoit non Ysorés.
>
> (V. 437.)

Mais du défenseur du Château Miroir il n'est pas question. C'est là l'unique nom du récit de Mousket qui ne reparaisse point dans le *Fierabras*, et ce désaccord peut étonner : il faut remarquer pourtant que cette omission n'est pas une contradiction et qu'elle ne peut aucunement prévaloir contre l'ensemble des traits communs qui réunissent ces deux versions. Nous retrouvons, en effet, dans le *Fierabras* actuel, Gui de Bourgogne et Richard.

Gui occupait sans doute l'un des premiers plans de la scène dans l'ancienne chanson. Ph. Mousket ne se borne pas, en effet, à le citer, dans sa brève analyse ; il veut nous le faire connaître, et intercale dans son récit le résumé de la chanson de *Gui de Bourgogne* où les « enfants de France », affligés ne n'avoir jamais vu leurs pères, qui, depuis qu'ils les ont engendrés, chevauchent par l'Espagne, tout blanchis sous leurs heaumes brisés, vont au secours des vieillards :

> (Guis) nouviaus chevaliers estoit,
> Et des jovenes enfans avoit
> Devant çou la couronne prise,
> Et soucoururent sans faintise
> Leur bon roi en la tiere estrange,
> U il n'orent ne lin ne lange.
>
> (Mousket, v. 4680-85.)

Il est inutile de faire remarquer que le chroniqueur confond ici deux Guis bien distincts et qui n'ont de commun que le nom : l'un, le roi des enfants de France, qui est d'une génération plus jeune que les douze pairs; l'autre, celui de *Fierabras*, qui est le contemporain de Roland et d'Olivier. Mais, quoi qu'il en soit, il résulte de cette insistance de Philippe Mousket que Gui jouait un rôle important dans la chanson primitive, et cette hypothèse, le *Fierabras* la confirme. Nous y voyons reparaître le Gui de Ph. Mousket, qui devient, dans une partie du poème, le héros principal. Il prend alors une physionomie qui, on le verra plus tard, devait être tout autre dans le poème primitif. Toujours est-il qu'on ne saurait regarder comme une coïncidence fortuite l'accord de Ph. Mousket et du *Fierabras*, qui lui donnent tous deux un rôle capital. Il devait avoir, d'après le poème primitif, frappé plus d'un grand coup sous Rome; or le *Fierabras* actuel ne manque pas de faire allusion à ce rôle : Seigneurs, dit Floripas,

> Un chevalier de France ai long tens enamé;
> Gui a non de Borgoigne, moult i a bel armé,
> Dès que je fui a Rome m'a tot mon cuer emblé;
> Quant l'amirans mes peres fist gaster la cité,
> Lucafer de Baudas abati ens el pré
> Et lui et le cheval d'un fort espiel quarré.
> (V. 2235 ss.)

On verra plus loin que le poème primitif ignorait les amours de Gui et de Floripas. Tout ce qu'il faut retenir de ces vers, c'est que Gui de Bourgogne a, d'après le *Fierabras*, comme d'après Mousket, combattu sous Rome.

L'accord entre Ph. Mousket et le *Fierabras* est plus frappant encore en ce qui concerne Richard de Normandie. On se souvient que, d'après le chroniqueur tournaisien, Richard a conduit au secours de Rome l'avant-garde française; il a donc longtemps guerroyé contre les païens avant que Charlemagne intervienne en personne. N'est-il pas vraiment frappant de voir que le *Fierabras*, qui ne nous a pourtant pas parlé de toutes ces luttes de Richard sous Rome, lui conserve précisément le même rôle? Quand Fierabras vient provoquer les barons français, Charlemagne, qui n'a pas encore vu les ennemis, veut savoir le nom de ce païen. Il interroge l'un des

pairs, qu'il sait en état de lui faire le dénombrement de l'armée païenne, et quel est ce baron? Précisément Richard de Normandie :

Sire dus, dit li rois, envers moi entendés.
Connissiés vos cel Turc qui si s'est escriés?
— Sire, ce dist Richars, ja'n orrés verités :
C'est li rois Fierabras, qui tant est redotés;
C'est cil qui destruist Rome, etc.....
(V. 129 ss.)

Dans le cours du poème, plus d'un passage précise le grand rôle de Richard dans la chanson primitive. Tantôt on nous apprend que, sous Rome, il faillit tuer l'amirant :

Richars de Normendie au courage aduré,
Qui chaça l'amirant devant Rome ens el pré,
Et navra ens el chief, a pou ne l'ot tué.
(V. 3708 ss.)

Ailleurs, et à deux reprises, on nous raconte comment il tua de sa main deux rois païens : l'amiral Balant, qui croit (et avec raison) reconnaître en un de ses prisonniers le duc Richard, lui dit :

Mahomet te maudie!
Que tu resambles bien Richart de Normendie,
Cil qui m'ocist Corsuble et mon oncle Mautrie!
Pleüst a Mahomet que jou ci le tenisse!
Ne mengeroie mie tant com seroit en vie.
(V. 2612 ss.)

Et, plus loin, quand les barons prisonniers se font connaître à Floripas, le duc lui dit :

On m'apele Richart, dus sui de Normendie.
Et respond Floripas : Mahomès te maudie!
Tu m'ocesis Corsuble et mon oncle Mautrie!
(V. 2778 ss.)

Il fallait que ces combats de Richard fussent bien célèbres et que le souvenir de la chanson primitive vécût encore puissamment dans l'esprit des auditeurs de *Fierabras* pour que de si brèves allusions fussent comprises et goûtées.

De ces quelques remarques il ressort clairement que le poème de Ph. Mousket était bien celui que connaissait l'auteur

de *Fierabras*. Mais ces souvenirs généraux d'une conquête de Rome, cette identité de quelques noms propres, ce vague rappel d'un combat de Gui de Bourgogne contre un certain roi païen et d'un combat de Richard de Normandie contre deux autres rois païens, — ces quelques traits épars sont-ils les seuls emprunts du *Fierabras* actuel à sa source? Devons-nous croire que là s'arrête tout ce que nous pouvons savoir de la primitive chanson?

Non certes : jusqu'ici nous avons vu de brèves allusions de *Fierabras* correspondre à des allusions non moins brèves de Ph. Mousket; Richard de Normandie, Gui de Bourgogne sont nommés dans le chroniqueur; ils sont aussi nommés dans le *Fierabras* : donc ils vivaient et agissaient dans le poème perdu. Mais comment y vivaient-ils? Comment y agissaient-ils? *Fierabras* ne nous le dit point et nous ne le saurons jamais. Ces héros ne sont plus en somme pour nous que des noms propres : *praetereaque nihil*. — Mais il est un autre épisode du poème primitif que Philippe Mousket nous rapporte en quatre vers et le *Fierabras* actuel en quinze cents vers. C'est le combat de Fierabras et d'Olivier.

Je ne vois aucune difficulté à admettre que, dans ces quinze cents vers, revit réellement la chanson primitive; que, dans le récit de ce combat, le poète n'a pas fait œuvre de créateur, mais de remanieur; et même, allant plus loin, qu'il ne s'agit pas ici d'une imitation éloignée et vague du modèle, mais presque d'une transcription. — Une affirmation si nette aurait certes besoin de preuves de fait, qui me manquent; et les preuves dites littéraires sont à bon droit suspectes, comme subjectives. Pourtant, peut-on nier qu'une extrême disproportion d'intérêt distingue le combat de Fierabras du reste du poème? que le combat (on peut le dire sans exagération) soit d'un grand poète, tandis que le reste est simplement l'œuvre d'un homme habile, industrieux et avisé? Dans le reste de la chanson, nous retrouverons plus d'un combat singulier entre païen et chrétien; nous verrons maint heaume rompu et maint haubert démaillé, « mainte hante frainte et maint escu froé; » plus d'un Français criera « Monjoie! » plus d'un Sarrazin criera « Aufrique! » ou « Aigremore! » plus d'un amirant, hideux comme un diable, aux yeux espacés d'un demi-pied et rouges comme charbon, provoquera un baron chrétien; et plus d'un baron

chrétien résumera en une prière cyclique l'Ancien et le Nouveau-Testament. Mais ce ne sera jamais que le banal combat d'un chrétien quelconque contre un païen quelconque, contre de vagues Corsubles, des Desramés ou des Baufumés impersonnels; tous ces grands coups d'épée ne conviennent pas mieux à tel poème qu'à tel autre, à telle situation qu'à telle autre, comme ces hémistiches de remplissage des manœuvres qui mettaient en rimes une chanson assonancée; tous ces combats ne sont, peut-on dire, que de vastes et imposantes chevilles. Ils se ressemblent tous, parce qu'ils sont les mille épreuves d'un cliché commun; mais le combat de Fierabras et d'Olivier n'a pas de semblables, parce qu'il est l'exemplaire unique d'une œuvre puissamment individuelle. Dans d'autres poèmes on verra aussi un païen se convertir après un combat; ailleurs, comme dans *Oger le Danois*, on verra un autre Sarrazin, Brehus, posséder un baume magique, que lui dispute un baron chrétien. — Mais, autant que les plus beaux récits du *Roland*, le récit du combat de Fierabras contre Olivier, par l'invention des épisodes et la description des caractères, est une œuvre d'originale et forte poésie. La caractéristique des personnages, selon une formule devenue célèbre, est faible dans l'épopée française; pour le début du *Fierabras*, on doit faire une exception. Nulle part peut-être le contraste traditionnel des deux caractères d'Olivier et de Roland, l'antithèse de la « démesure » et du courage réfléchi, ne ressemble moins qu'ici à une convention littéraire. Certes, ici, comme partout ailleurs, la force même de ce contraste marque une psychologie bien rudimentaire et des sentiments peu complexes, mais combien profonds! C'est, d'un côté, Roland qui, pour tirer vengeance d'une raillerie des vieillards, refuse de se battre, et, comme contraste, Olivier, victime de la même raillerie, et tout blessé,

Qui combatre se vait et est a mort navrés.

Il revêt de son haubert son corps sanglant, fait le signe de la croix sur le poitrail de son cheval, va requérir de l'empereur, en échange de ses services, un seul don, le droit de combattre, et part pour l'*ansgarde*, malgré les larmes du vieux Renier qui baise les pieds de Charlemagne et le supplie de rappeler son fils. Il monte sur l'*ansgarde*, au pas de son cheval, tandis que Fierabras, nonchalamment étendu sous un arbre, le regarde

venir, sans daigner s'armer. Fierabras ne lui est pas sacrifié : aussi noble que son ennemi, il a prononcé, comme Vivien, un grand serment :

> Ja ne sera mon hoir a nul jor reprové
> Que jou por François fuie un arpent mesuré.

Le combat commence et se continue longuement : l'éloge de Roland par Olivier, la courtoisie du Français qui arme de ses mains son ennemi, les plaies mal fermées d'Olivier qui se rouvrent et qui saignent, tandis qu'Olivier nie être blessé et refuse de boire le baume guérisseur, la noblesse de Fierabras qui offre son cheval à son ennemi démonté, et qui, sur le refus d'Olivier, met lui-même pied à terre, — tous ces épisodes se succèdent, tous épiques, tous beaux. Si l'on compare la robuste beauté de toutes ces scènes à l'agrément habile de celles qui suivent, je crois qu'il ressortira clairement qu'elles n'appartiennent ni au même temps ni au même auteur. On ne saurait admettre que le même poète ait pu imaginer cette belle scène chevaleresque du combat et que sa haute inspiration héroïque se soit si vite abaissée à de banales imaginations romanesques et, pis encore, à des réminiscences littéraires; ni que le poète ait créé ce beau caractère de Fierabras uniquement pour lui faire jouer dans les quatre cinquièmes de la chanson le plus insignifiant des rôles de comparse. Non, toute cette scène du combat, il l'a empruntée au poème que connaissait Philippe Mousket. Mais comment l'a-t-il remaniée ? A-t-il ajouté certains traits ? Quels sont ses procédés d'imitation ? Le départ des traits anciens et des additions serait si hypothétique qu'il vaut mieux ne pas tenter de le faire. Par exemple, au moment où le vieux Renier demande à Charlemagne de refuser à Olivier le droit de combattre Fierabras, Ganelon et Hardré interviennent pour que l'empereur repousse cette requête. Pourquoi cette félonie ? Elle n'a aucun motif apparent, sinon que Ganelon et Hardré sont des traîtres et que leur seule raison d'être en ce monde est de trahir. Ce trait est-il ancien ou faut-il y voir une interpolation d'un temps où la geste de Ganelon était toute constituée et où nulle chanson, comme aujourd'hui nul mélodrame, ne pouvait se passer d'un traître ? Il est difficile de répondre, ici comme dans les autres cas que l'on pourrait citer, d'autant que le poème primitif était (comme on l'a montré plus haut) relativement

assez moderne, et que son auteur pouvait déjà subir des traditions littéraires. On peut donc dire, sans entrer dans un examen détaillé qui ne conduirait vraisemblablement pas à des résultats sensibles, que le combat de Fierabras et d'Olivier représente, dans son ensemble, une version antérieure, au moins aussi exactement qu'un remaniement du *Roland* représente le texte d'Oxford.

Voici donc, en quelques mots, les conclusions auxquelles nous sommes présentement arrivés : le *Fierabras* actuel remonte à une source perdue, et cette source n'est autre que le poème analysé par Philippe Mousket. Quels renseignements peut-on recueillir sur cette chanson? C'était sans doute un poème du commencement du XIIe siècle, de l'époque à peu près du *Coronement Looïs*. C'était une épopée héroïque dont le sujet était la prise de Rome par le païen Fierabras et l'expédition de Charlemagne en Italie pour venger cette défaite. Entre le début (le meurtre du pape) et le dénouement (la restauration du trône pontifical) se déroulaient un certain nombre d'épisodes où les principaux rôles étaient tenus par le duc Garin, par Gui de Bourgogne et par Richard de Normandie. Nous connaissons plus particulièrement deux de ces épisodes : d'abord l'épisode des vieillards qui secourent les jeunes chevaliers dans un combat et se vantent peu généreusement, le soir venu, de leur aide victorieuse; cet épisode devait se trouver développé dans le poème primitif; car on ne saurait admettre que l'auteur du *Fierabras* actuel ait eu tout ensemble assez d'originalité créatrice pour imaginer une telle scène et assez de dédain de ses propres inventions pour se borner à résumer en dix vers obscurs cet incident épique. Enfin nous connaissons surtout l'ancienne chanson par les quinze cents premiers vers du *Fierabras*, qu'on doit considérer comme un remaniement assez exact de l'original.

Il reste à faire comme une contre-épreuve de ce qui précède : si l'on admet que l'auteur du *Fierabras* doit réellement à son modèle tous les traits que nous avons dits, est-il vrai qu'il ne lui doive que ceux-là? Qu'avons-nous fait en somme jusqu'à présent? Nous avons montré la conformité indiscutable de certaines données du *Fierabras* actuel et du poème de Mousket. Mais cette conformité, pour évidente qu'elle est, n'en est pas moins si partielle, qu'un certain doute s'empare de l'esprit. Eh quoi! l'auteur du *Fierabras* actuel aurait détaché d'un vaste ensemble un unique

épisode qu'il aurait presque transcrit; il se conformerait à toute une série de données empruntées à un poème antérieur; puis, brusquement, après avoir longtemps fait œuvre de remanieur exact, il entreprendrait de créer à son tour, sans souci d'un modèle longtemps imité, maintenant rejeté? A quel étrange travail s'est-il donc livré, qu'il ait ainsi supprimé violemment toute la première partie de son modèle (la prise de Rome et les premiers combats de Gui et de Richard), puis transcrit toute une partie de la chanson primitive, à seule fin de coudre à cette partie d'emprunt une longue queue postiche? Ces bizarreries de composition, il faut les expliquer. Il faut chercher les raisons de ce travail complexe, montrer pourquoi le poète s'est comporté si étrangement à l'égard de son modèle. Pourquoi ne s'est-il pas borné à un simple remaniement? Si nous nous rendons bien compte du but qu'il s'est proposé, nous verrons qu'il a conservé de l'original tout ce qu'il en pouvait conserver, et qu'aucun des traits qu'il a rejetés ne pouvait logiquement cadrer avec le plan qu'il s'était tracé.

Or, — M. G. Paris l'a déjà dit dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, — la cause primordiale de toutes ces altérations n'est pas difficile à saisir. L'auteur nous en informe lui-même : il a composé son poème pour le public spécial de la *foire de l'Endit*, à Saint-Denis. Il le déclare clairement dans la première laisse de sa chanson et le répète dans la dernière : c'est aux marchands de la foire qu'il s'adresse, et si spécialement qu'il introduit dans son poème des vers d'actualité, vers curieux et qui lui conquirent plus de popularité peut-être que les amours de Gui et de Floripas; ces vers sont une protestation énergique contre des redevances nouvellement imposées par les moines de Saint-Denis aux marchands de l'Endit :

> Ja n'i devroit cens estre ne nus tolneus donés,
> Qu'ainsi l'establi Charles, li fors rois coronés.
> Mais puis par covoitise fu cist bans trespassés.
> Mout par est puis li siecles empeiriés et mués;
> Se li pere est mauvais, li fius vaut pis assés,
> Et del tot en tot est li siecles rasotés :
> K'il n'i a un tot sol, tant soit bien esprovés,
> Ki tiegne voirement ne fois ne loiautés[1].
>
> (V. 15.)

1. Texte établi par M. G. Paris.

De nombreux témoignages contemporains nous renseignent sur l'Endit. Si nous lisons, par exemple, le *dit du Lendit rimé* (Recueil de Barbazan, t. II, p. 301), qui est le récit de la promenade d'un jongleur parmi les rues de ce marché, nous sommes étonnés de son importance ; c'est, nous dit le jongleur,

La plus roial foire du monde ;

les marchands y sont rangés par quartiers : ici la pelleterie ; là, la ferronnerie ; là, la cordouanerie ; là les *jouels* d'argent ouvrés d'orfévrerie ; puis les bourreliers, les merciers, les *chenevaciers ;*

A la coste du grant chemin
Est la foire du parchemin ;

ici le marché aux bestiaux ; là, le marché aux *roncins,* palefrois et destriers ; Rouen en Normandie, Ypre, Gand, Douai, Broisselles, Endeli, Troies, Amiens, « Mostereul desor la mer, » vingt autres villes, toute la France du Nord y envoie ses richesses.

Mais cet immense marché avait une origine et un prétexte religieux, et de nombreux pèlerins coudoyaient ces marchands. Une grande croix élevée sur des degrés de pierre dominait la foire : c'était « le perron de l'Endit ». C'est là que venait en procession le chapitre de Notre-Dame ; c'est de là qu'on ouvrait solennellement la foire :

Premerains la pourcession
De Nostre Dame de Paris
Y vient, que Dieu gart de peris
Tous les bons marcheans qui y sont ;....
L'evesque ou le peneancier
Leur fait de Dieu beneiçon
Du digne bras saint Semion.
(*Dit du Lendit.*)

Ce qui attire les pèlerins, c'est l'adoration des célèbres reliques conservées à Saint-Denis : des fragments de la couronne d'épines, un clou de la Passion, le bras sur lequel saint Siméon porta l'enfant Jésus.

Or, comme dans toutes les réunions de menu peuple, comme dans toutes les cours solennelles que tenaient aux grandes fêtes les rois et les seigneurs suzerains, les jongleurs affluaient à

l'Endit, et plus d'un fableau y fut conté, plus d'une chanson de geste y fut chantée. Bien plus, il se forma une littérature spéciale à cette fête, et quel était le sujet naturellement imposé par la circonstance, sinon de raconter aux pèlerins l'histoire de ces reliques? Elles avaient leur légende, analysée par MM. G. Paris et H. Morf dans leurs études sur le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem;* cette légende voulait que Charles eût apporté ces reliques d'Orient, et de nombreux témoignages en font foi, en nous présentant d'ailleurs diverses variantes de la donnée fondamentale. M. G. Paris a montré que la chanson du *Pèlerinage*, deux épopées perdues citées par Jehan des Preiz, une autre analysée par la *Karlamagnus-Saga*, avaient été composées tout exprès pour populariser cette histoire des reliques. Il semble donc que tout un cycle se soit formé, que l'on pourrait appeler le *Cycle de l'Endit;* et, si nous comprenons bien les vers qui suivent, l'auteur d'un poème à peu près contemporain du *Fierabras* actuel, la *Mort Aimeri de Narbonne,* attribue à ce cycle autant d'importance qu'aux grandes gestes (v. 3063 ss.).

C'est au « mostier Saint-Denise », nous dit-il, que sont « seelées les jestes de France » :

> Or est bien droit que verité vous die
> Que eles furent et de quel baronie.

L'une est celle de Charlemagne, l'autre est celle de dant Aymeri le riche, et c'est la plus *seignorie;* puis

> Carles li rois a la barbe florie
> De Jersalem aporta les reliques,
> De cel saint fust ou il (Diex?) soufri martire,
> Et la corone qu'il ot el chief d'espines,
> Et les sainz clos et la sainte chemise
> Qu'emprès sa char avoit sainte Marie
> Quant ele fu de son chier fil delivre;
> Ce aporta en France la garnie :
> Ce fu une des jestes.

Le *Fierabras* actuel est une des chansons de cette geste. Il faut remarquer que la légende qu'il raconte est en contradiction avec celle du *Pèlerinage* et des autres vestiges de chansons recueillis par M. G. Paris : toutes ces versions font venir les reliques de Constantinople; le *Fierabras*, au contraire, les fait venir de

Rome[1]. Mais il s'accorde avec les autres sur le point essentiel, c'est que les reliques de l'Endit ont été données à Saint-Denis par Charlemagne, et il a pour but, dans son état actuel, d'expliquer comment l'empereur les avait obtenues.

Si nous lisons en effet ce poème, où est l'unité d'intérêt qu'il faut demander à toute œuvre d'art, si fruste soit-elle ? Elle apparaissait très nettement dans le poème primitif : Rome avait été prise et violée, il fallait la reconquérir et venger cette offense. Mais, ici, quel est le sujet du poème ? Est-ce la capture d'Olivier et de Fierabras ? Est-ce la délivrance des pairs ? Ou bien les amours de Gui et de Floripas ? Non : le personnage principal n'est ni Fierabras, qui disparaît, ou à peu près, des quatre cinquièmes de la chanson ; ni Olivier ou Gui de Bourgogne, qui se partagent notre intérêt ; ni Charlemagne, ni Balan, ni Richard de Normandie. Dans *Iphigénie à Aulis*, le principal personnage, c'est le vent ; dans *Fierabras*, le vrai protagoniste, ce sont *les reliques*.

Si l'on s'attache à cette idée, on est étonné de voir comment cette épopée si composite devient une. Dès les premiers vers, le poète nous dit bien son plan :

> Or en orrés le voir, s'entendre le volés,
> Si com Charles de France, qui tant fu redotés,
> Reconquist la corone et le signe honorés
> Et les autres reliques dont il i ot assés.

Oui, la reconquête des reliques enlevées à Rome, voilà le sujet du poème actuel. C'est comme le ravisseur de ces reliques que Fierabras nous est tout d'abord présenté par le poète (v. 61), puis par Richard de Normandie (v. 166). C'est de ce haut fait que lui-même se vante par dessus tout, quand Olivier lui demande son nom :

> Fierabras d'Alixandre, ensi m'a on nommé ;
> Je sui cil qui destruist Rome vostre cité,
> S'en portai la corone dont vos Dieus fu pené,
> Et les claus, et le signe... (V. 373.)

---

1. Le *Fierabras* a d'ailleurs subi, lui aussi, au moins dans certains détails, l'influence de la légende latine ; voy. *Rom.*, IX, 35 et ci-dessous, p. 39.

Aussi, quand, vaincu, il est « tout enluminé » du Saint Esprit, sa première parole est-elle celle-ci :

Gentis hom, ne m'oci, mais vif me pren, por Dé,
Si me rent a Charlon, le fort roi coroné,
Et je te creant bien, desor ma loiauté,
Je rendrai la corone et le signe honoré.
Por quoi les pris je onques, chetif, maleüré? (V. 1497.)

Il ne peut les rendre, puisque son père Balan les tient enfermées dans Aigremore; mais toute l'expédition de Charles n'a qu'un but, tous les incidents complexes qui se développent successivement n'ont qu'un lien entre eux : il faut reconquérir ces reliques, et Fierabras a raison de dire à Charlemagne :

Por çou as ton barnage travillé et pené. (V. 1807.)

C'est là l'unique préoccupation de l'empereur, et quand les barons ont été faits prisonniers et qu'il envoie sept de ses pairs en ambassade à Balan, voici le message bien caractéristique dont il les charge :

Si dirés l'amirant, gardés ne li celés,
Rende moi la corone dont Dieus fu coronés,
Et les autres reliques dont je sui mout penés,
Et en après demant mes chevaliers membrés. (V. 2266.)

Et chacun des sept pairs répète religieusement à l'empereur Balan ces mêmes paroles. Ainsi dans le poème : les reliques tout d'abord, *et en après* tout le reste.

Les sept ambassadeurs sont à leur tour jetés en prison; mais au milieu des mille traverses romanesques que leur réserve la captivité, les reliques ne sont point oubliées : Floripas, l'amante de Gui, les garde; c'est pour les défendre que les barons se battent, et les reliques les protègent à leur tour comme leur palladium. Le premier présent de fiançailles que Floripas fait à Gui de Bourgogne, c'est de lui montrer les précieux souvenirs de la passion :

La pucele s'en torne au gent cors honoré,
Et vient a un escrin, mout tost l'a deffremé;
Un riche drap de soie a illeques gieté,
Par dessus le vert marbre l'a ilueques posé,
S'aporta la corone dont Dieus fu coronés,
Et les saintismes claus et le signe honorés.

Puis a dit a Rolant : « Biaus sire, sire, or esgardés;
Vés vos ci le tresor c'avés tant desiré. »
No gentil chevalier se sont a tant levé;
Baisie ont la corone dont Dius fu coronés. (V. 2825.)

Puis, quand les pairs enfermés dans un château fort avec Floripas tentent une sortie, chacun à tour de rôle pose un instant sur son heaume la couronne d'épines et part confiant (v. 3534 ss.). Une fois, les païens ont pu appliquer des échelles contre la tour où sont les pairs, et l'assaut va réussir, quand Floripas montre les reliques aux trois plus vieux barons. Naime prend l'écrin où les reliques flamboient, et l'apporte à une des fenêtres assaillies par les païens ; aussitôt,

De si haut com ils furent sont a val craventé. (V. 5255.)

Voici qu'enfin Charlemagne est arrivé au secours de ses barons. Il somme encore une fois son ennemi de lui rendre les reliques, et finit par les reconquérir de vive force. Dès lors, le poème est fini. Il se termine par une scène solennelle : la remise de la précieuse châsse à l'empereur. C'est Floripas qui lui apporte la couronne :

N'estoit d'or ne d'argent ne faite ne ovree,
Mais d'espines poignans estoit entorteliee,
Et d'aspres joins marages de lius en lius bordee :
Plus flaire doucement que canele alumee. (V. 6066.)

Mais il reste à prouver aux auditeurs de la foire de l'Endit que les reliques sont bien authentiques, et le poète n'y manque pas : il emprunte à la légende monastique dont il a été parlé plus haut (cf. Moland, *Origines littéraires de la France*, p. 113-115) un miracle significatif : l'archevêque élève les clous de la Passion dans ses mains, et les lâche dans l'air; ils restent suspendus entre ciel et terre. Puis Charlemagne a recueilli dans son gant les « petits espinons » de la couronne;

Un chevalier le tent, cui vit lés lui ester,
Mais il nel reçut mie, qui ne l'oï parler,
Et Dius a fait le gant en mi l'air arester. (V. 6108.)

Charlemagne rapporte enfin à Saint-Denis les reliques pour lesquelles il a combattu : il convoque trente-six archevêques et abbés :

Au perron de l'Endit fu la messe chantée;
Illuec fu la corone partie et devisée;
Une partie en fu a Saint Denis donee,
Et un cleu ensement, c'est verités provee.
A Compiegne est li signes a l'eglise honoree.
Des saintimes reliques fu la la desevree.
Maint present en fist Charles par France la loee;
La foire de l'Endit fu par ce estoree... (V. 6200.)

Cette analyse du *Fierabras* est un peu longue, mais nous l'avons faite telle pour qu'il en résultât avec évidence comment ce poème n'est rien autre chose que la *Chanson des reliques de saint Denis*. Et maintenant que le but de l'auteur apparaît clairement, il nous est facile de nous rendre compte des modifications qu'il a fait subir au *Fierabras* primitif. Il voulait expliquer à ses auditeurs l'histoire des reliques qu'ils venaient vénérer : il aurait pu leur chanter le *Pélerinage* ou telle autre des chansons du Cycle. Il ne le voulut point : le goût du nouveau, les besoins de la concurrence peut-être, son esprit inventif enfin le poussèrent à renouveler la matière. Mais une légende populaire ne se crée point ainsi de toutes pièces; les pèlerins croyants qui l'écoutaient ne se seraient point laissé prendre à ses imaginations individuelles; lui-même peut-être avait besoin d'être plus ou moins la dupe de la légende qu'il raconterait; le public en tout cas voulait entendre un récit de véridique histoire et non de pure fantaisie. Le trouvère fouilla donc dans ses archives historiques, je veux dire dans son répertoire de chansons de geste, et y rencontra l'ancien poème de *Fierabras*. Là vivait réellement en germe toute une légende relative aux reliques. Tous les marchands, tous les pèlerins de l'Endit se souvenaient que Rome avait été prise par les païens, que le trésor de Saint-Pierre avait été violé, que Charlemagne était venu réparer ces offenses et qu'Olivier avait livré un grand combat contre un Sarrazin qui portait à l'arçon de sa selle un baril du baume du Sauveur. Tous ces souvenirs constituaient bien un fonds de légendes dûment autorisées et acceptées; et voilà pourquoi le trouvère leur emprunta toutes ces données, et le combat d'Olivier et de Fierabras. Cet ancien poème, à la vérité, était une épopée héroïque et non religieuse. Sauf le baume de Fierabras, on ne voit pas qu'il y fût spécialement question des reliques trouvées à Rome par les païens. La défaite des Sarrazins, la reprise de

Rome, voilà ce qui intéressait le poète et ses auditeurs. Mais les pèlerins de l'Endit étaient en droit de se montrer plus exigeants : les reliques les préoccupent avant tout; elles ont été prises, ils le savent, par les païens; ont-elles été toutes retrouvées? Les Sarrazins, qui en savaient le prix, ne les ont-ils pas emportées dans leur fuite? Fierabras a-t-il été le seul à en suspendre une partie à l'arçon de sa selle? Songez que ce précieux fardeau ne faisait pas la charge d'un mulet. — Oui, leur dit le remanieur du *Fierabras;* les reliques ont été en effet emportées par les païens vaincus. Mais rassurez-vous : un vieux « rôle » conservé depuis plus de cent cinquante ans à Saint-Denis m'a révélé leur histoire : Charles les a reconquises. Alors, mais alors seulement, fortement appuyé de l'autorité de la vieille chanson, il est en droit d'inventer et de créer à son tour. Et sa maîtresse invention est de transporter en Espagne, dans une Espagne plus ou moins fantastique, l'action de son poème. Son intention est claire : si c'était sous Rome, comme dans la chanson primitive, que Charles avait combattu les Sarrazins, le poème eût été vite terminé : une bataille en rase campagne, une défaite des ennemis, et les reliques étaient reconquises. Non : il fallait que l'ennemi eût le temps de se réfugier sur ses terres et que Balan pût mettre sa conquête à l'abri derrière les murailles magiques de ses forteresses, derrière ses ponts gardés par des géants. — Le poète transporta donc dans les « vaux de Morimonde » le combat d'Olivier et de Fierabras. Mais il trahit son emprunt : dans le poème analysé par Philippe Mousket, Olivier trouve moyen de s'emparer des barils de baume pendus à la selle de Fierabras,

Si les gieta en mi le Toivre (*le Tibre*),

comme il est naturel, puisque la scène se passait dans la campagne romaine. Le remanieur, lui, transporte la scène dans le royaume de Balan, et c'est pourtant dans le Tibre encore, dans le bras du Tibre qui aboutit à Cività Vecchia, qu'Olivier jette sa prise :

Près fu du far[1] de Rome, ses a dedens gieté (v. 1499);

1. Sur le sens précis de ce mot, voy. Suchier, *Œuvres poètiques de Beaumanoir*, II, 408.

soit que le poète se soit grossièrement trompé, soit qu'il n'ait pas voulu choquer les pèlerins, ses auditeurs, très au courant de cette légende, et dont quelques-uns peut-être avaient vu, près de Rome, à la Saint-Jean, les précieux barils remonter à la surface de l'eau, et flotter sur le *Fiumicino*.

On peut se rendre compte maintenant du travail du poète : travail complexe, mais logique. Il a emprunté à un poème bien connu de ses auditeurs ses données générales, et fait de nombreuses allusions aux incidents de ce poème : ces emprunts lui permettaient d'appuyer sa légende des reliques sur une tradition fortement établie; — il a détaché du poème primitif tout un long épisode, le combat d'Olivier et de Fierabras, qu'il pouvait conserver sans peine. Puis, comme son but était de raconter les dangers qu'ont courus les reliques de Saint-Denis tombées aux mains païennes, il a inventé à plaisir mille péripéties romanesques; en sorte que son œuvre se décompose en deux parties inégales : les quinze cents premiers vers sont une reprise plus ou moins exacte de l'ancien modèle; tout le reste est d'invention personnelle.

Cela est si vrai que ces deux parties ne sont rattachées l'une à l'autre que par un lien grossier, et qu'il est facile d'apercevoir le point de suture.

En effet, pendant tout le combat, nous avons admiré la hardiesse de Fierabras, qui monte seul sur l'*ansgarde*, et provoque les pairs. Or, voici qu'à la fin de ce combat singulier, comme Fierabras vaincu demande le baptême à son ennemi, il lui fait cet aveu inattendu :

> Vois tu la cel breullet a ces ormes planés?
> La laissai hui matin cinquante mile armés;
> Mais je lor deffendi nus ne fust si osés
> Que il ne se meüssent por home qui soit nés,
> Juques tant que je fuisse de bataille tornés.
> (V. 1533.)

Et voici qu'en effet s'élancent du bois

> Sortinbrans de Conibres et li rois Mautriblés,
> Moridas, Acenas, Amulgis et Gondés,
> Et Modras, et Cenars, et li rois Malquarés.

Nous voyons parfaitement pourquoi le poète a ainsi transformé un combat singulier en une mêlée générale : il fallait qu'Olivier et quatre autres barons fussent immédiatement faits

prisonniers et conduits à Aigremore : c'est là que sont les reliques, c'est là qu'est Floripas ; c'est là que les attendent mille aventures variées. — Mais il est très visible aussi que cette mêlée est une invention postérieure du poète, que rien de tel ne se trouvait dans son modèle, et qu'il ne s'est pas assez soucié d'accorder les données du poème primitif avec ses propres inventions. — En effet, le camp français nous est représenté comme établi dans un vallon, immédiatement dominé par une élévation qui sert de poste d'observation aux Français et qui est l'*ansgarde*. C'est sur cette colline qu'a lieu le combat : or, elle est si près du camp que les tentes françaises sont à portée de la voix. Quand Fierabras y est monté, Charlemagne entend distinctement sa provocation, et Richard de Normandie reconnaît immédiatement ses traits. Pendant le combat, les barons distinguent les moindres détails de la lutte, apprécient chaque coup de lance ou d'épée. Il semble donc qu'au moment où les païens sortent de leur embuscade, Olivier et Fierabras n'aient que deux pas à faire pour se réfugier au milieu des leurs, d'autant qu'ils ont à leur disposition deux bons destriers, « sejournés, courans et abrievés. » Il semble aussi que les barons français n'aient qu'à monter en selle pour se trouver immédiatement sur le terrain du combat et pour venir à la rescousse. Il faut, d'autre part, admettre que les cinquante mille Sarrazins qui attendent sous les ormes sont à une certaine distance de l'*ansgarde*, pour que personne ne se soit aperçu de leur présence, à moins qu'on ne se figure toute la scène comme un de ces vitraux ou une de ces miniatures du Moyen Age où une perspective rudimentaire confond les plans. Mais aussitôt que les païens s'élancent du « breullet », voici que les tentes françaises s'éloignent indéfiniment et démesurément dans le lointain. Olivier a beau poindre son cheval : elles reculent toujours, comme ces buts fantastiques que l'on poursuit dans les rêves. Olivier, chargé de Fierabras blessé, semble avoir autant de chemin à parcourir que Guillaume au Court Nez portant en travers de sa selle le cadavre de Vivien, lorsqu'il fuit des Aliscans jusqu'à Orange. Et remarquez que la scène est très longue : Brulant de Montmiré a beau être monté sur un dromadaire qui « tres bien resamble foudre, orage et tempesté », il est si loin de l'*ansgarde* qu'Olivier et Fierabras ont le temps de s'entretenir longtemps ensemble ; si bien que force nous est de dire comme Fierabras :

Mout m'esmerveil de Charle, le fort roi coroné,
Quant il ne te sekeurt; trop ara demoré.
Que fait ore Rollans, qui tant vos a amé,
Que il ne te sekeurt a trestot son barné?
(V. 1627.)

Ce que fait Charles? Ce que fait Roland? Nous le savons bien. Ils donnent aux païens le temps d'approcher, à seule fin que cinq des pairs soient faits prisonniers, menés à Aigremore et que le poème puisse continuer.

Là est la soudure, vraiment trop visible, de l'ancien poème avec le nouveau. Après ce point de raccord, nous perdons les traces de la primitive chanson. Tout ce qui suit est de pure invention, — non traditionnel.

On pourrait s'arrêter là, et considérer la preuve comme faite. Si, en effet, nous nous sommes fait une juste idée de l'ancien poème et du travail général du remanieur, il est difficile de concevoir quels traits il aurait encore pu emprunter à sa source pour la série des aventures dont le centre est à Aigremore, et comment un seul épisode de sa seconde partie pourrait cadrer avec le plan donné par Philippe Mousket. — Mais il peut être intéressant d'interroger rapidement cette seconde partie : nous y verrons que chaque page porte en elle-même le témoignage de sa nouveauté, qu'aucun trait n'y peut être ancien, et que chacun des épisodes y trahit l'invention individuelle. Cette proposition semble bien aventurée : toute la seconde partie de *Fierabras*, disons-nous, n'est que fantaisies : à l'aide de quel critérium pourrons-nous prétendre fixer des dates à ces fantaisies et affirmer que tel épisode se comprend fort bien dans un poème du XIIe siècle, mais non pas dans le vieux modèle du *Fierabras*? La tâche est pourtant moins téméraire qu'il ne semblerait : et cela parce que les inventions du « trouveur » ne sont jamais que des réminiscences; que sa faculté maîtresse n'est pas l'imagination créatrice, mais la mémoire, et que ses trouvailles s'appellent, somme toute, des lieux communs. Il abandonne sa source première, le vieux poème analysé par Philippe Mousket, mais c'est pour puiser à vingt autres sources, à vingt autres chansons de geste plus récentes, qu'il serait légitime de rechercher, et quelquefois facile de reconnaître.—Il est, en effet, frappant qu'il est un type de poète érudit, très au courant de la littérature épique de son temps; sa mémoire était meublée comme une

bibliothèque, et son livre est un répertoire de chansons de geste. On y trouve de nombreuses allusions à des chansons conservées ou perdues.

Voici, par exemple, un souvenir d'une chanson célèbre au Moyen Age, disparue aujourd'hui, celle du chétif Aïmer, le vaincu, mystérieux pour nous, de Porpaillart-sur-Mer. C'est le geôlier Brutamont qui, redoutant une trahison de Floripas, lui refuse la permission de parler aux barons prisonniers : souvent, lui dit-il,

> Souvent voit on grant mal par fame(s) alever.
> Encor me membre il bien du caitif Aïmer,
> Cil qui ocist l'aufage a son branc d'acier cler,
> Et sa moillier se fist bautisier et lever,
> Et Aïmer la prist a moillier et a per.
> (V. 2069.)

Ailleurs, c'est le païen Sortinbras qui s'étonne que Balan ne sache point la chanson de *Mainet*. Voici ces vers, rétablis par M. G. Paris :

> Du riche Charlemaine vous devroit ramembrer,
> Que tant nori Galafres qu'il l'ot fait adouber;
> Puis lui toli sa fille, Galiene au vis cler,
> L'enfant Garsilion en fist desireter.
> (V. 2736.)

Dans un autre passage, l'auteur fait allusion au *Roman de Troie*, de Benoit de Sainte-More; et cette allusion devait être alors une actualité, car on ne saurait avancer beaucoup après la date de 1160 la composition du *Fierabras* actuel; il s'agit d'une ceinture merveilleuse que porte Floripas :

> Une fee l'ovra par grant nobilité
> En l'isle de Corcoil (*corr.* Colchos) *dont on a mout parlé*,
> La ou Jason ala, la ou fu endité,
> Por l'ocoison (*corr.* la toison) d'or fin, ce dient li letré;
> Por ce fu puis destruite toute (*corr.* Troie) la grant cité.
> (V. 2031.)

On peut encore relever une allusion à un poème dans les vers suivants :

> C'est Tieris l'ardenois o le grenon mellé,
> Uns viellars, uns chenus de mout grant cruauté,
> Qui plus a de mil homes mordris et estranlés
> En la forest d'Ardane ou il a conversé.
> (V. 3702.)

Voici enfin des vers où l'on peut voir un souvenir de la légende conservée dans le poème de *Girard de Vienne,* d'après laquelle Garin de Monglane n'aurait possédé pour tout bien qu'un château délabré et aurait été réduit, lui et ses quatre fils, à se vêtir de haillons. Le poème de *Girard de Vienne* est du commencement du XIIIe siècle, et par conséquent postérieur à *Fierabras*. Mais il ne nous est point parvenu sous sa forme primitive, qui pouvait être connue au temps de *Fierabras* (cf. L. Gautier, *Épopées*, t. IV, p. 172). Le traître Alori insulte ainsi le duc Renier de Genes, fils de Garin :

> Bien savons qui vous estes, ne vous doutons noient;
> Ains Garins vostre pere n'ot de terre un arpent,
> Se il nel pot tenir par son soudoiement. (V. 4485)

La multiplicité de ces souvenirs nous montre combien la littérature épique du temps était familière à notre auteur. Aussi, lorsqu'il lui fallut imaginer toute une série d'affreux dangers courus par les reliques, ne fut-il pas en peine d'inventions. Inventer, pour lui, c'était se souvenir. Son esprit était un magasin aux accessoires, un riche répertoire de recettes, de formules consacrées, de mixtures héroïques et romanesques, d'ingrédients épiques. Et comme il était un très habile homme, fort au courant des modes de son temps, il sut à merveille tirer parti de ses réminiscences, si bien que la seconde partie du *Fierabras* nous amuse encore comme un très agréable roman d'aventures. Il pourrait être curieux de reconnaître l'origine de chacun de ses emprunts, et de rendre à chacune de ses sources ce qui lui a jadis appartenu : toute la seconde partie de *Fierabras* ferait ainsi retour à de plus anciennes chansons, page par page. Mais ce travail, pour être aussi sérieux qu'il serait amusant, exigerait que nous connussions toutes les épopées du Moyen Age parfaitement datées ; à plus forte raison est-il impossible à quelqu'un qui est fort loin d'avoir lu toutes les chansons conservées. Il faut donc renoncer ici à chercher les sources du trouveur et se borner à quelques remarques : elles montreront ceci seulement, que les principales inventions du poète, qui se retrouvent chacune dans dix autres chansons antérieures, contemporaines et postérieures, sont des lieux communs.

Quel est, dans ses lignes essentielles, le cadre de la seconde partie de *Fierabras?* Un très petit nombre de chevaliers chré-

tiens sont prisonniers des païens, et jetés dans une horrible prison; par bonheur, une princesse sarrazine s'éprend de l'un d'eux, les délivre, se réfugie avec eux dans une tour où ils supportent les assauts de toute l'armée ennemie. Le poète varie à son gré leurs périls : leur courage et l'habileté de la princesse les surmontent successivement, jusqu'au jour où les captifs voient « venteler » dans le lointain les bannières de Charlemagne : les païens sont déconfits, et tout finit par le baptême et le mariage de la princesse sarrazine. — Il est facile de reconnaître ici le plan de plus d'une de nos chansons, par exemple le plan de la *Prise d'Orange*. Là, comme dans *Fierabras*, trois chevaliers, Guillaume, Guillebert et Guibelin, sont attaqués sans armes, dans le château de Gloriete, par toute une foule de païens. Heureusement la belle sarrazine Orable aime Guillaume; elle lui ceint de ses mains la propre épée de son mari Thiébaut l'Escler, et fournit aux deux autres Français des hauberts, des épées, des écus et des heaumes. Les barons sont pourtant réduits à l'impuissance et jetés dans une prison; mais Orable vient les y retrouver et promet de se faire chrétienne et de les délivrer si Guillaume consent à l'épouser. Guillaume accepte de grand cœur; mais Orable est contrariée dans ses intentions parce qu'elle est enfermée dans la même prison que les Français : là, parmi les crapauds et les serpents, Guillaume peut à son aise lui déclarer son amour et mériter le *gab* spirituel de son neveu Guibelin :

> L'on soloit dire Guillaume Fierebrace,
> Or dira l'en Guillaume l'Amiable.

Mais comme Orable sait un souterrain qui conduit de la prison au Rhône, l'un des chevaliers peut s'échapper et chercher du renfort. L'armée du comte Bertrand pénètre dans Orange par ces souterrains; les prisonniers sont délivrés, et, comme de juste, Orable convertie épouse Guillaume au Court Nez, qui devient Guillaume d'Orange. — Ce sont ces mêmes données, c'est ce même ensemble de situations qu'on retrouve dans la chanson d'*Élie de Saint-Gilles*. — De même encore, dans la chanson de *Gui de Bourgogne*, quelques Français sont enfermés dans le château de Montorgueil et soutiennent longtemps les attaques de toute une armée ennemie; de même aussi, dans le *Covenant Vivien*, l'enfant Vivien se réfugie du champ de bataille de l'Archant dans un château fort bâti « desor la mer ».

C'uns jaianz fist, bien a lonc temps passé.
(V. 718.)

Il s'y maintient victorieusement; l'un de ses compagnons, Girard, réussit à passer à travers les lignes sarrazines (comme Richard de Normandie dans *Fierabras*) et requiert le secours de Guillaume, qui vient délivrer son neveu.

Dans ces deux chansons, nous ne retrouvons plus la païenne amoureuse et compatissante. Mais dans combien de poèmes ne la voyons-nous pas reparaître, toujours la même, plus blanche que neige en février ou que fleur d'épine, plus vermeille que rose, les yeux vairs comme des yeux de faucon, assise dans une salle merveilleuse qui sent la canelle, le garingal, l'encens et l'hysope, et où résonne un orgue merveilleux, « œuvre de nigromance »! Elle est plus ou moins magicienne; tantôt (dans *Fierabras*) elle possède une ceinture magique qui garde de vieillir, et sait éteindre le feu grégeois en y versant du lait de chamelle et du vinaigre; — ailleurs (dans les *Enfances Oger*) elle connaît une herbe qui rend les blessés aussi sains que prune de prunier; — ou bien (comme dans les *Enfances Guillaume*) elle peut, dans un festin de noces, précipiter sur les convives une foule de fantômes, des moines noirs portant des géants sur leur dos, des ours et des lions. Elle possède donc un ensemble de qualités parfaites, et n'a qu'un défaut,

Quant Dieu ne croit, le fil sainte Marie.

Mais un chevalier paraît, elle l'aime incontinent, et la voilà accomplie. Elle se hâte de renier Mahomet et Tervagant, et devient terrible aux ennemis du Christ. Elle tue les femmes qui la surveillent et quelques geôliers, et c'est elle qui excite les chrétiens à châtier les idolâtres. Fait-on un prisonnier païen? Elle le condamne à mort :

Il est fils de m'autain et niés a l'amiré :
Soient a ce paien tout li membre coupé!
(*Fierabras.*)

et son caractère se résume fort bien en ces deux vers naïfs et féroces, que prononce Floripas, demandant qu'on tue son père :

Ce est uns vis deables; por coi ne l'ociés?
Moi ne chaut se il muert, mais que Gui me donés!

Et c'est ce même type, inflexible et invariable, que nous retrouvons dans vingt chansons de geste : dans *Mainet*, c'est Charlemagne qui épouse Galiene, fille du roi sarrazin Galafre ; dans *Floovant*, ce sont les amours de Floovant avec Maugalie, fille du roi Galien ; dans la *Mort Aimeri*, c'est toute une armée de pucelles qui se fait baptiser ; dans *Aspremont*, c'est la païenne Anseline qui se fait chrétienne pour épouser Naime de Bavière ; et sans cesse le même lieu commun reparaît, dans les *Enfances Guillaume*, dans la *Prise d'Orange*, dans *Ernaut de Beaulande*, dans *Renier de Genes*, dans la *Prise de Barbastre* (toutes ces chansons sont citées d'après M. L. Gautier). Dans l'épopée française, on le sait, les parents naissent communément après leurs enfants : il en résulte cette conséquence curieuse qu'à la souche de toutes les grandes familles épiques de France se trouvent des mères sarrazines.

Il serait aisé de continuer, et de montrer que presque aucun des épisodes de la seconde partie de *Fierabras* ne lui appartient en propre. Par exemple, il est une série d'épisodes qui devaient obtenir auprès des auditeurs un succès de rire : quand Floripas a introduit les prisonniers dans la « synagogue », Gui de Bourgogne raille les dieux Tervagant, Apollin, Margot et Jupin, et Floripas, qui est encore un peu païenne, s'en indigne :

> Vassaus, dist Floripas, trop folement parlés ;
> Mais criés leur merci, et si les aorés.
> — Dame, ce dist Ogiers, mout les ai sermonés.
> — Voire, ce dist dans Guis, mais n'iestes escoutés ;
> Car il sont endormi, les eus ont tos enflés.
> De Jupin s'aprocha, a terre l'a versé.
> Ogiers fiert si Margot, a terre est adentés.
> Pucele, dist Rollans, mout mauvais dieus avés !

Floripas se déclare tout à fait convaincue, et, plus tard, elle aidera les Français à jeter du haut de la tour où ils sont assiégés les images de Tervagant et de Jupin sur la tête des assaillants.

Or, cet épisode de la *mahomerie* se retrouve dans beaucoup d'autres chansons ; c'est ainsi que dans la *Mort Aimeri* (v. 2095) un Sarrazin prisonnier se convertit parce qu'il a vu les Français fouler impunément aux pieds, après une victoire, la statue d'un de leurs dieux.

De même, dans *Fierabras*, l'empereur Balan ne manque jamais, à chaque mésaventure, de s'indigner contre Mahom :

Se je le tien as puins, je le ferai ploier.

C'est déjà ce que nous raconte le *Roland :*

Ad Apollin en vunt en une crute,
Tencent a lui, vilment[1] le despersunent...
Puis si li tolent sun sceptre e sa curune...
Par mains le prenent[2] de sur une culumbe,
Entre lur piez a terre le tresturnent,
A granz bastuns le batent e defruissent;
E Tervagan tolent sun escarbuncle;
E Mahumet enz en un fosset butent,
E porc e chien le mordent e defulent. (V. 2580.)

Dans les *Enfances Guillaume*, nous retrouvons le même épisode : c'est ici Thiébaut l'Escler qui, vaincu devant Narbonne, fait battre une statue de Mahomet qui lui avait faussement promis la victoire. De même encore, dans la *Mort Aimeri*, l'amiral Corsolt

Vit Mahomet qui en l'estage fu,
Prent un baston, cele part est venus.
Par mi lo chief l'a quatre cops feru,
Que de l'estage l'abat tot estendu.....
Mais ains Mahom nule fois ne se mut
Qui gist sous la colombe. (V. 935.)

Ailleurs, dans *Fierabras*, nous voyons un pont défendu par un horrible géant (de même dans *Gui de Bourgogne*) ; ce géant est tué ; mais il a une femme

plus noire que pevree ;
Grant ot la forceüre et la gueule avoit lee,
Les eus avoit plus rouges que n'est flambe alumee.

Elle s'arme d'une faux et combat. On la tue, et elle meurt en vomissant de la fumée. Cette géante, nous la connaissons. Nous l'avons déjà vue dans *Aliscans :* c'est la géante Flohart, qui se jette sur Rainouart « au tinel », coupable d'avoir tué son frère (*Aliscans*, p. 196, 197) :

---

1. Correction proposée par Th. Müller.
2. Voy. la note de Th. Müller sur ce vers.

Quinze piés ot, tant l'ont François esmee;
D'un cuir de bugle estoit envelopee;
De sa boche ist une si grant fumee,
Trestote l'ost en fu empullentee.

Elle aussi combat à coups de faux, et quand sa faux est brisée, elle se précipite à belles dents sur son ennemi :

Et Flohart a la ventaille saisie,
As dens li a del hauberc esrachie,
Ainsi l'englote que ce fust formagie.

On pourrait commenter ainsi tout le reste du poème et faire voir, par exemple, que la scène où Charlemagne envoie en ambassade ses barons à leur corps défendant est une parodie de de la scène célèbre qui ouvre le *Roland;* que la ruse des Français qui se déguisent en marchands pour entrer dans Mautrible rappelle beaucoup le *Charroi de Nîmes;* que les ambassades insolentes se retrouvent dans toutes les chansons de geste. Mais à quoi bon poursuivre ces rapprochements ? Il est trop clair que toute la seconde partie du *Fierabras* est tirée d'un riche magasin de bric à brac épique.

On voit quelle est la complexité de cette chanson de *Fierabras*. Elle se divise essentiellement en deux parties : l'une ancienne, remontant à une source qui est le poème connu de Philippe Mousket; l'autre, d'invention postérieure, qui a vingt sources, les chansons de geste contemporaines; ces deux parties disparates ont été associées par l'occasion qui a fait naître le *Fierabras :* la foire de l'Endit. Et voici comment il faut se représenter les choses : un trouveur, un jongleur sans doute, voulait raconter à sa manière l'histoire des reliques de la Passion. Mais cette histoire, il ne pouvait la créer de toutes pièces : il lui fallait s'appuyer sur une légende déjà accréditée, et c'est le poème analysé par Philippe Mousket qui lui a fourni cet appui. Ce poème, vers 1170, était déjà vieilli et commençait à s'oublier; il contenait de belles parties, restées célèbres, et qu'on pouvait rajeunir. Il en a donc gardé ce qu'il a pu, puis il a soudé à ce vieux poème toute une série d'épisodes épiques, empruntés aux mille et un lieux communs des chansons de geste de son temps.

Joseph BÉDIER.

SAGGIO

DI ETIMOLOGIE SPAGNUOLE E CATALANE

---

1. abuĵar. — Gall.: « atolondrar, aturdir á gritos »; anche *abouĵar*, *abrouĵar*. È da unire col pgh. *bosear bousear* « parlare, gridare agli animali », *voceare, con *i* propagginato **voiciar*. Cfr. pgh. *marouço* cavalloni del mare, cioè **maroiço* *mar-uceo- (od-*oceo-?*); gall. *marouzas* *amaruceas, it. *amarine* (ciliegie). Per *-cj* in *š* nel gallego, cfr. *cabruĵa* capretta.

2. afrecho. — Sp.: crusca, da *(ad)fracto-. Lo svolgimento del significato non è difficile ad intendere, sopratutto se si parta dalla definizione data dai vocabolarî: « buccia del grano, che resta sminuzzata tra la farina, dopo che fu macinato ». Nel gallego il corrispondente è *afreito*, che ha anche il senso di « grani di certi cereali, specialmente di avena ».

3. agobiar. — Sp.: curvare, sopratutto riflessivo, *agobiarse* curvarsi; metaf. affaticare, opprimere. Il catalano dice *agoviar*, accanto ad *ajupir*. Questo è senza dubbio da *gubbo-, come notò il Vogel, *Neucat. Stud.*, 64, ma certamente *agoviar* è da mettere insieme con esso, dimodochè anche lo spagnuolo presenta i due riflessi di gibbo- e di gubbo-. Si notino i seguenti riscontri:

sp. pgh. *giba, giboso*, it. *gibboso*; cat. *gep*	sp. *agobiado*, cat. *agoviado*; cat. *ajupit*; it. *gobbo*
tosc. occid. *zembo*, lig. *zenbu*	ant. tosc. *gomba*
pgh. cat. *geberut*.	it. *gomberuto*.

Per la seconda linea si possono citare, come casi analoghi, l'italiano e dialettale *strambo* strabo-, sp. *estrambosidad*, e gli spagnuoli *zopo* e *zompo*. — L'ant. tosc. *gomba*, da me addotto,

trovasi in un codicetto del sec. XIII, appartenente alla Magliabechiana di Firenze, il quale contiene, fra le altre cose, un piccolo vocabolario aretino-latino; inoltre in un manoscritto del *Milione* di Marco Polo, in varii passi dove le edizioni leggono *gobba*. Come si vede, io non posso andare d'accordo col Baist, *Zeitschr.*, V, 244, il quale vuol staccare l'it. *gomberuto* da *gobbo*, per unirlo a *comba*.

4. aixancarrar. — Cat. : spalancar le gambe, e si usa anche come riflessivo. Probabilmente da *anca* (che in catalano vale « natica, groppa »), derivato col suff. *-arr-*, frequentissimo. Si confronti l'it. *sciancato* *ex-ancato-.

5. almalho. — Pgh. : toro o bue giovane; gall. *armallo* : bue fiacco. Sono esempî da aggiungere all' articoletto *aumaille* del dizionario dieziano II[c] e notevoli per il significato affatto contrario che il lat. animal presenta in essi.

6. arronsar. — Cat. : ritrarre, contrarre, incurvare, *ad-re-unceare.

Noterò di passaggio che non è improbabile che qui rinvenga anche il genov. *arençenîse* raggricciarsi, quasi *ad-re-unc-inire, il quale io avevo spiegato diversamente altrove (*Sagg. d'Etim. genov.*, pag. 8).

7. babazorro. — Sp. : babbeo. *EtW.* II[b] basco : *baba* fagiuolo e *zorro* sacco.

Io credo che si possa spiegare questo vocabolo senza uscire dal latino. Esso deve connettersi con *baba* bava, al quale il Diez medesimo, *EtW.* I, unisce giustamente lo sp. *babieca* sciocco, e i verbi *embabiecar* cat., *embabacar* pgh., *embaucar* sp. : ingannare, corbellare. Aggiungi pel portoghese *esbabacar* e, con metatesi di *s*, *embasbacar*[1], i quali tutti suppongono *in-ex-bav-ic-are, con *-ic-* passato in *-ac-*, come per es. nello sp. *enceñagar* *incoen-ic-are; nè sono da dimenticarsi l'ant. gall. *babanca*, e forse *babiolo* e *bausan*, il quale ultimo ha accanto il verbo

1. È notevole questo vocabolo portoghese, perchè è forse l'unico esempio sicuro che questa lingua ci offra di ex + espl. passato in ens + espl. Infatti da *embasbacar* si ricostruisce con tutta sicurezza *ens-babacar. Cfr. *Arch. glott. it.*, III, 448-49.

embausanar intontire. *Bausan* poi è anche spagnuolo e gli si unisce il sost. *embausamiento* attonitaggine, stupore.

Ritornando a *babazorro*, notiamo che da *baba* era facilissimo venire ad un accrescitivo **babazo* (cfr. it. *babbaccio;* un *babaza*, anche col valore del semplice *baba*, è dato dal vocabolario spagnuolo), e da questo infine, col suff. *-orro-*, all' intero *babazorro*. Si confronti per la duplicità del suffisso *mozcorra*, che altro non dev' essere se non *moza + ic + orra [1].

8. barrer. — Sp.; pgh. *barrer* e *varrer; varrie* in Berceo, *Sil.* 677 c, ma *barrer Milag.* 177 c, *abarrido* 875 a, *barrido Alex.* 376 d. Vale « spazzare » e sarà dal lat. verrere. Per l'*a* della prima sillaba, dove si aspetterebbe un *e*, si confronti lo sp. *estarcir*, cat. *estargir* ex-tergere, nonchè *enceñagar*, già citato, *abotagar* imbottare, *apomazar* impomiciare. L'italiano ha *strappare* exstirpare; e dal moderno fiorentino si può addurre il curioso *usco* io esco, sull' analogia di *uscire*. Son tutti casi nei quali la vocale atona ha finito con trionfare della tonica.

9. belorta. — Sp.: anello dell' aratro; *vilorta*: « anillo que se hace con un ramo verde y que despues de seco conserva dicha figura, empleandose para hacer pasar por el alguna cuerda que se quiere hacer correr con facilidad »; gall. *vilorte* e *vilordo*. Un significato diverso ha *velorta* in *Cresc.*, II, 45-46: « por cosa quel donzel dezir sopiese, non semejó á la velorta que está en el monte, que el viento la aballa á todas partes et la faz abaxar. » Il Mussafia, nel glossario, dice che sta invece di *rosel* ch'è dato dal testo francese, ma non pare traduzione molto rigorosa. Io noterò che il dialetto gallego possiede il nostro vocabolo anche nella forma *biorto* e che questo viene spiegato dal Cuveiro Piñol non solo « tramojo, vencejo ó atadura de mimbre, vara verde, ó paja », ma anche « especie de retama que abunda hácia Monterroso por lo menos ». Infine *veluerto* leggesi in Berceo, *Sil.* 404 *d*, ed è ivi inteso dal Sanchez « soga, cordel » (cfr. *Loor*

1. Nel dialetto genovese si ha *babasun* sciocco, il quale ricorda assai bene lo sp. *babazorro*. Tuttavia dev'essere di formazione diversa, poichè *babaceo- darebbe *babaçu;* e sarà quindi piuttosto da supporre un verbo **babasá*, donde il sostantivo.

de Berceo 40 d), mentre il Gayangos, *Conq. de Ultram.*, p. 329, intende *velorta* « cuerda hecha de mimbres retorcidos ».

L'etimologia di questo vocabolo credo si possa stabilire con sicurezza in *bis-rotulo-. Pel significato che esso prende nel dialetto gallego e nella *Crescentia* ricorderò l'it. *vilucchio* (cfr. num. 11). Il dittongo di Berceo risponde precisamente all'*o* breve; la metatesi di *t'l* e quella di *l-r* sono troppo frequenti, perchè se n'abbia a discorrere. Finalmente un *r* primario non dovrebbe cadere nel dialetto gallego, ma cadde dopo la metatesi, come in *crego* arc. *crigo* **crelico* clerico- (*crelecia* esiste tuttora).

Anche in italiano si trovano riflessi d'una base *bis-rotulo, ma assunsero significato diverso che nello spagnuolo : tosc. *barocchio* « treccie ravvolte dietro al capo », *biroldo* salsicciotto, cfr. Caix, *St. Et.*, 89.

10. bolondron. — È vocabolo dell' antico spagnuolo [1] :

Alex. 478 *a* Que muertos que golpados caien á bolondrones.
1132 *a* Perdió enna carrera muchos de sus varones...
d Yendo por la carrera morien á bolondrones.

e in tutti e due i luoghi l'editore spiega : « á monton » o « á montones ».

Questo significato conviene certo benissimo ai passi riportati e ci si può fondar sopra per ricercare l'etimologia del vocabolo. La quale, secondo me, sarebbe da trovare in un derivato del verbo volvere, cioè in un *volutulare, che diede anche l'it. *avvoltolare*, come volutare diede lo sp. *abultar*, sost. *bulto;* cosicchè, partendo da questa ipotesi, si potrebbe stabilire la serie : **boltolon* **bondolon*, per metatesi **bolondon*, e con facile inserzione di *r*, *bolondron* (oppure **bolotlon* **-ldon* **-ndon?*). Per la metatesi, lasciando gli esempî più noti, citerò *orondado*, se è undulatus, e l'antico *estentino* intestino *Alex.* 1925 d, *Apoll.* 513 a. Infine il significato non può fare ostacolo, quando si ricordi che *bulto* vale appunto « volume, massa » [2].

---

1. La Michäelis però, *Stud. z. rom. Wortsch.*, 235, lo cita come tuttora vivo nel castigliano e come avente nel cubano il corrispondente *molondron*.

2. Forse è da confrontare *de vuelta* in *Alex.* 1597 d :

Dedolaban nos Griegos, cabezas non tornaban,
Todos morian de vuelta, ca apriessa se mataban,

11. borujo, gorullo, aborujar; arrebujar.— Il Baist, *Zschr.*, V, 56, vuol trarre i vocaboli spagnuoli *borujo burujo*, ant. *orujo, burujon burullon, gorullo gurullo*, insieme coi verbi *aborujar aburujar, reburujar, emburujar*, dal lat. borra. Osserviamo subito che non parla in favore della sua etimologia il *r* semplice dei vocaboli citati; inoltre vi si oppone anche il senso. Infatti *aborujarse* è spiegato con « arrebujarse, envolverse, especialmente con la ropa de la cama », significato che non potrebbe in nessun modo essersi svolto da quello di « borra ».

Proviamo ora noi se fossimo più fortunati. Se si potesse partire dal verbo, invece che dal nome, non esiteremmo a mettere per base dei nostri vocaboli lo stesso derivato di volvere, dal quale partimmo per l'etimologia precedente, cioè *volutulare, che darebbe abbastanza bene un **burullar -burujar*. Se non che troppo numerosi sono qui i sostantivi, perchè si possano considerare come semplici deverbali, tanto più che la risoluzione *-ll-* non è conservata se non da essi. È probabile adunque che proprio i sostantivi sieno stati il punto di partenza e tra questi conservano senza dubbio la forma più vicina all' originaria *borujo burujo burujon*, che rispondono bene ad un supposto *voluculo-, anch' esso collegato con volvere.

Di *voluculo- e del suo derivato *voluculare parlò a lungo il Flechia, *Arch. glott. it.*, II, 20 sg., mettendone, si può dire, fuor di dubbio l'esistenza nel latino volgare, per mezzo degli it. *invoglia, invogliare*, etc., ma sopratutto di *vilucchio*, il *convolvulus arvensis* dei botanici. A questo si può aggiungere il genov. *verlügua*, anteriore *verlügura*, che ha lo stesso significato ed è anche più bello e più decisivo. Non è dunque inverosimile la nostra proposta; inoltre essa è pienamente giustificata dalla fonetica : *l* in *r*, come in *coronel, lirio, niéspera, pildora; g-* da *b-*, nelle forme *gorullo gurullo*, secondo gli esempî recati dalla Michaelis, *Stud. z. roman. Wortsch.*, 236-37. Ed il senso? Io credo che basti mettere di fronte i varî significati di *bulto* con quelli assunti dai vocaboli che studiamo : *borujo* vale « piccolo volume, come di lana compressa », ed anche « la massa risultante dagli ossi macinati e spremuti delle ulive »; *burujon* « fagotto, corno, gonfiatura prodotta da un colpo »; *gorullo* e *gurullo* press'a poco il medesimo. E *bulto* : « volume; fagotto, fardello; rigonfiatura, tumore ». Il parallelismo non potrebb'essere più completo (tranne per il secondo senso di *borujo*, che si spiega ben facil-

mente), e siccome *bulto* è senza dubbio connesso con volvere, appare ben ragionevole la nostra proposta di unire con la medesima radice i vocaboli succitati.

Resterebbe ancora *orujo* « el hollejo de la uva despues de exprimida ». Se esso, come pare, va connesso con *borujo* e *gorullo*, assai meglio si spiega la caduta di un *v* iniziale, richiesta dalla nostra etimologia, che quella d'un *b* originario, la quale è, si può dire, inaudita. Inoltre, anche il significato non le si oppone affatto, giacchè apparirà verosimile a chiunque, che la pellicola dell'uva sia chiamata *voluculo-, quasi « involucro », che è poi la stessa parola.

Abbiamo visto che il verbo *aborujar* corrisponde nel significato ad *arrebujarse;* ora noi sospettiamo per questi due vocaboli anche un' origine comune. L'analogia degli it. *invoglia*, *invogliare* si fa qui più che mai convincente : anche *arrebujarse* (ed il più semplice *rebujarse*, col sost. *rebujo* « embozo de las mujeres por no ser conocidas ») si avranno, com' essi, da risolvere per via d'un *volclare[1]. Infine bisognerà unir qui, anche a più forte ragione, il cat. *embullar*, col suo sost. *embull*, i quali corrispondono press'a poco nel significato agli spagnuoli *rebujar* e *rebujo*.

12. cabussar. — Cat., pr. ant. e mod., *accabustar* pr.: tuffare, *EtW.* II[b] senza spiegazione; ma lo Scheler, nella sua appendice, si mostra propenso ad unire questi vocaboli con *cap*, siccome proponeva il Raynouard. Ora egli ha certamente ragione, ma può eccitar qualche dubbio sul modo di derivazione la grafia *capbussar*, che anche è in uso pel vocabolo catalano (*Atlantida*. 240, e 252 *à capbussons*). Essa potrebbe far pensare ad un originario composto **cap(o)-vorsare* (cfr. sp. *bosar rebosar* da vorsare), del genere di *capbrevar*, *capgirar;* ma è però assai più probabile che s'abbia invece da fare con una semplice scrizione analogica, prodotta precisamente dall' analogia dei verbi dove il *p* era originario, come sono i due citati, e come sono pure *capdallar* *capitellare, *captivar*, etc., nonostante la loro

1. Un riscontro perfetto di forma collo sp. *rebujar* è l'ant. it. *ribugliare* rivomitare : *Parad. degli Alberti* II (testo), 12 : « Dicono adunche, Saturno avere auti infiniti figliuoli e tutti divorati essere istati da lui; solamente quattro esserne iscampati, *ribugliandoli*. »

diversa formazione ed importanza. Si confronti *sotspesar* (sp. *sompesar*), *sotstenir* sostenere, etc., per analogia di *sotmetrer*, etc., se pure non è analogico *sotmetrer* stesso, il quale ha accanto *sometrer* e potrebb'essere semplicemente sub-mittere. Infine il pr. *accabustar* non sarà altro che un frequentativo in -itare.

Del resto che nel cat. pr. *cabussar* s'abbia da riconoscere, anzichè un composto, un derivato suffissale di capo-, mi parè basti a dimostrarlo il verbo spagnuolo corrispondente e sinonimo *capuzar* *capuceare, sost. *capuz*. Certo il primo significato, come nota pure lo Scheler, fu quello di « precipitare » (cfr. le frasi latine : *incidere in caput*, *verti in caput*), il quale poi si specializzò in quello di « precipitare sott'acqua », forse, aggiungerò, non senza influsso di *chapuzar* *sub-puteare (cfr. *Rom.*, II, 88, *EtW.* II[b] *Anh.*, e ripetuta l'etimologia, senza sapere dei precedenti, in *St. di Fil. rom.*, IV, 11) e del sost. *chapuz*. Dico forse, giacchè al num. 50 vedremo che il sinonimo dei nostri verbi *zabullir* percorse, senza essere, che noi sappiamo, influenzato da nessun altro vocabolo, il medesimo cammino.

13. calumbrecerse.— Sp. : arrugginirsi. Sarà un *cum-rubrescere, dal colore della ruggine stessa; cfr. lat. *rubigo*, sp. *rubin*, e il cat. *rovell*, che il Diez unisce col vocabolo spagnuolo, per via d'un diminutivo. Il primo *r* si dissimilò, come in *milagro*, *peligro*, *palabra*, etc.; *o* passò in *a*, come in *crascitar*, *langosta*, *navaja*. Cfr. num. 38.

14. civella. — Cat. : fibbia; anche *sivella*. Il Diez, *Gr.* I, 263 n., dà questo vocabolo come un esempio di *s-* catalano da *f-*; il Marchesini, *St. di Fil. rom.*, IV, 3 n.[2], cerca di spiegare il fenomeno con analogie del veneto rustico. Ma poichè questo esempio sarebbe l'unico catalano di cui si potesse tener conto, ed un fenomeno rappresentato da un solo individuo ispira poca fiducia, io credo che sarà assai più prudente e più logico pensare che anche qui la cosa si riduca ad una pura illusione, e che la vera etimologia sia, non già fibella, ma *subilla per subŭla (cfr. sp. *subilla*, pgh. *sovela* e Michaelis in *Miscell. Caix-Can.*, 157). Il punto di contatto tra la subula e la *civella* consiste nell'asticella di ferro aguzza, di cui questa è fornita.

15. cogollo. — Sp. : cuore della lattuga, rampollo; cat. *cogoll* : rampollo. *EtW.* II[b] *cauliculus, ma non si spiegano le gravi irregolarità.

Osservando che nel catalano vi è pure *capoll copoll* bottone, in specie della rosa, il quale è sicuramente **capuculo-*, e che esso ha accanto *cabeza*, sp. *cabezuela*, si sarebbe tentati di ridurre anche *cogollo* alla medesima base. Senonchè vi si oppone il cat. *cúgul* « nucleo del capo dell'aglio », il quale per la vocale non può unirsi con capo- ed invece fa pensare ad una base **coccŭlo-*, con *-cc-* passato in *g*, come nello sp. *cogote*, in *baga* bacca, pgh. *bagoa*, etc. L'*u* potrebbe ripetersi dall'influenza della vocale atona.

Una riprova della nostra etimologia, per ciò che riguarda il catalano, parrebbe aversi dal fatto, che anche *cogulla* trovasi in esso e significa « lembo, punta del mantello » ossia, come dice anche l'italiano con vocabolo più primitivo, *cocca*. Non molto dissimile è il valore dello sp. *cogujon* (invece il Diez, *EtW.* II[b] s. *cogujada*, da cucullus). Infine, per ciò che riguarda il senso, ogni dubbio vien tolto da vocaboli corrispondenti di qualche dialetto italiano, per es. dal sicil. *cocciu* (*di gesumino*, *di zagara*) fiorellino, e dal monferr. *cucun-na* bocciolo di rosa.

Il portoghese ha pure *cogular* « riempiere un vaso fino all'orlo », *cogulo* gall. *cugulo* colmatura. Anche qui pare che si possa pensare alla base cocca, e un riscontro esatto per il senso è offerto dal dialetto siciliano nel suo *cucucciu* **coccuceo-*, che vale colmatura ancor esso (cfr. albese *cúgula* cupola). — Ma la derivazione? Sola può chiarire tutti i vocaboli citati una base **coccullo-* da **coccŭlo-*, e questa è accertata dal genov. *cucullu* (accanto a *cuch-ettu*), che vale bozzolo e al plur. *cóccoli;* sp. *cogollo*.

16. curullar. — Cat. : colmare; *curull :* colmo della misura. È certamente da **coronulare*; cfr. it. *corolla*.

Accanto a questo verbo si trovano pure *cumular* e *cumulinar;* inoltre *curumullar*. Quest'ultimo, colle sue varie forme *curumellar curmullar cormullar*, risulta dalla fusione dei due primi, cioè di *curullar* + *cumular*. Si può confrontare il pronome *cadascú*, pur catalano, risultante da *cada hu* + *quascun;* ed ancora il verbo sp. *zollipar*, che io credo una contaminazione di *sollozar* con *hipar*. Vedi anche il num. 47.

17. chamuscar. — Sp. pgh : abbruciacchiare; spagnuolo anche *jamuscar*, ant. *xamuscar ; chamusquina :* l'atto o l'effetto del *chamuscar ;* pgh. *chamusca*, *chamuscadura*, etc. *EtW.* II[b] *flamma*,

ma io non conosco esempî sicuri di *fl* iniziale spagnuolo passato in *ch*[1] e tanto meno in *j*; ad ogni modo poi, credo che si possa trovare un' etimologia, non dirò più verosimile, ma più vera.

Lo sp. *mosca* vale anche scintilla, e s'aveva pure *moscella*; il gallego ha i diminutivi *muſica* *musc-ica, *moĝenas* *musc-inas, collo stesso senso; infine anche nel catalano c'è il primitivo *muscas*. S'aggiunga dallo spagnuolo il composto *chara-musca* « ramage con que se da fuego al fondo esterior de las embarcaciones para enjugar la madera », il quale significa invece nel gallego « chispa que sale de la leña encendida » : *clara-musca.

I riscontri che precedono ci rischiarano anche la provenienza del nostro verbo : esso non può essere altro che *sub-muscare, col solito sub- in *cha* omai noto (sp. pgh *chapodar* *sub-potare, sp. *chapuzar* *sub-puteare, pgh. *chafundar* *sub-fundare), e con *ch* progredito ulteriormente fino a *j* nell'altra forma *jamuscar*. Anche qui si possono invocare dei casi analoghi, il poco pulito *jamerdar*, che è anch' esso un composto di sub-, *chisme* accanto a *jisme*, etc.

18. chapa, chapucear.— Il Diez, *EtW.* II[b], deriva lo sp. pgh. *chapa* « foglia di metallo, pezzetto di cuoio applicato dai calzolai sulle cuciture, etc. » dal fr. *chape* « cappa ». Invece non è dubbio ch'esso deve connettersi coll'it. *chiappa* *clapa (per *cl-* in *ch-* vedi *charamusca* nel num. preced., gli artic. *chabasca*, *chamorro* *EtW* II[b], etc.), ed è vocabolo assai diffuso anche nei dialetti italiani : milan. *ciappa* « liste che circondano il piè della scarpa fino alla guiggia », piem. *ciapa* « pezzo di suola che s'applica alle scarpe rotte », monferr. *ciappa* « pezzo di panno », etc. Tutti questi vocaboli hanno contemporaneamente anche il senso di « lastra, coccio, etc. »

Con *chapa* senza dubbio va unito il verbo *chapucear* lavorac-

---

1. E *chamarasca* « leña menuda ; la misma llama transitoria producida por la leña menuda »? Il Diez, *EtW.* II[b], propone un etimo basco, ma non sarà invece da pensare qui davvero a flamma? L'ordine dei significati sarà da invertire, e un riscontro perfetto è offerto nel testo dallo sp. *charamusca*, il cui significato certo si svolse da quello più primitivo che si conserva nel riflesso gallego.

chiare, acciarpare, e presenta appunto un passaggio di senso simile a quello dell'it. *acciarpare*, rispetto al suo primitivo *ciarpa*. Il catalano ha *xapa* e il verbo *xapullejar*, ma più vicino al vocabolo spagnuolo il sost. *xapusser* acciarpatore. Infine i dialetti italiani presentano numerosi riscontri, lig. *ciapüçâ*, piem. monferr. *ciapüçé*, etc.

Resterebbe ora da fare una domanda : lo sp. *chapurrar champurrar* « mescolare liquidi diversi, parole d'un linguaggio con quelle d'un altro » ha nulla che fare con *chapa?* O non sarebbe che un derivato col suff. *-urr-* ed un senso non molto differente da quello di *chapucear*, cioè sempre « far qualchecosa in un modo che non va » ?

19. dollar. — Cat. : girare un promontorio; duplare. L'italiano ha *doppiare* col medesimo significato marinaresco, sp. *doblar*. Il Vogel, *Neucat. Stud.*, 77, non dà alcun esempio di *pl* interno passato in *ll*, ma la possibilità del fenomeno nel catalano non è dubbia : cfr. *escull* scopulo-.

20. empezar. — Sp. : cominciare. *EtW.* I s. *cominciare* da *in-initiare con *p* inserto; ma il Diez stesso riconosce che una tale inserzione è poco ammissibile.

Io proporrei semplicemente, come etimo, il lat. incipere. Esso, passando alla prima coniugazione, divenne *enzepar*, e con metatesi ben facile (cfr. num. 10) *empezar;* il suo *e* poi nelle forme accentate, per il solito errore prodotto dall' analogia, si dittongò, come in *comienza* Berceo, *Sacr.* 163 b, 226 a, *Mar. Eg.* 1340, *el comienço S. Oria* 3 a, *Cresc.*, I, 3, etc. Infine *compezar* è una formazione analogica sul genere di *congoja*, it. *angoscia*.

21. enciám anciám. — Cat. : insalata. Confronta l'ant. genov. *inçizamme*, che dal Flechia, *Arch. glott. it*, VIII, 362, è riaccostato con molta verosimiglianza ad inciso-. Un esempio di caduta di *s* tra vocali è dato dal Vogel, *loc. cit.*, pag. 95, *almoyna*, ma altri si possono vedere nella mia recensione al lavoro di lui (*Rendic. dell' Accad. dei Lincei*, a. 1887, ottobre, II, pag. 200) e sopratutto notevole, perchè di base identica, *resialla* sp. *recizalla* = *recisalia.

22. escamondar. — Sp. : « quitar á los arboles las ramas inutiles. » *EtW.* II[b] **escami-mondar*, che mi par poco probabile.

Io credo piuttosto che la sillaba *-ca-* sia da unire con le analoghe dei verbi italiani *camuffare* = **capo-muffare* (*EtW.* I s. *muffare*), *scamozzare* = **capo-mozzare* (Caix, *St. Et.*, 516), ed inoltre *scaruffare*, *scatizzare* e più sicuro *scamoccolare* aretino, che equivale a *smoccolare*. Si avrebbe così un **ca(po)-mondar*, al quale non può negarsi una certa verosimiglianza. Io però vorrei andare anche più oltre, e chiedere se sotto *-mondar* non si celi per avventura qualcosa di diverso da quello che le apparenze dimostrano, se cioè il verbo spagnuolo non sia in tutto e per tutto equivalente all' it. *s-ca-mozzare*, anche nella formazione, com'è nel significato. Il Diez, *EtW.* I, trae l'it. *mozzare*, sp. *mochar*, fr. *émousser* dal mod. ted. mutzen. Ma ad una forma più antica col *t* originario risale invece il lig. *muttu* ottuso, smussato, e lo stesso *t* io vorrei vedere in *escamondar*, che prima sarebbe stato **escamotar*[1], e dipoi si sarebbe trasfigurato per l'inserzione di *n* (cfr. *barruntar* per *barutar EtW.* II[b]) e sopratutto per uno dei soliti abbagli popolari, pel quale si sarebbe veduto nella seconda parte di esso il verbo *mondar*.

23. escarapelar. — Sp. : altercare, rifless. scarmigliarsi; pgh. *escarapellar :* graffiare, prendere pei capelli ; sost. sp. *escarapela*, pgh. *escarapella :* alterco, contesa ; sp. arc., gall. *escarapulla*. *EtW.* II[b] it. *scarpellare*, da *scarpello*, ma lo Scheler, dietro la Michaelis, *Stud.*, pag. 54 sgg., dalla radice tedesca *skarp*. Io penso invece al lat. carpere, cioè *ex-carpere[2], formazione romanza in luogo di ex-cerpere.

Che carpere abbia lasciato traccie nello spagnuolo è indubitabile ; altro non può essere *carpir*, che ora non si usa più se non come un sinonimo di « reñir » « pelear », ma che aveva anche il significato di « graffiare », sopratutto riflessivo, « graffiarsi » : *Cresc.*, VI, 8-9 « oyó las bozes et el carpir de la enperadriz et los gritos tan grandes » ; XI, 29-30 « la sennora carpia ssus fazes et dexávase quebrantar en tierra » (cfr. Berceo, *Milag.*

1. Non ardisco ricordar qui lo sp. *escamotar*, fr. *escamoter*, che già più volte hanno tentato e deluso gli etimologi.

2. Il pgh. *escarapellar* ci obbliga a pensare al suff. -ill-, che nello spagnuolo avrebbe palatizzato, invece di scempiarlo, il suo *ll*, se il popolo non avesse intravvisto nel nostro verbo la stessa relazione con *cara-pelar* che v'intravvide il Covarruvias e che il Diez e la Michaelis troppo assolutamente negarono.

364 a : « Methió la madre voces á grandes carpellidas »), etc.; gall. arccaico *descarpir* separare, cat. *escarpir* districare, truffare, fors'anche *escarpat* tagliato, rotto, che suppone un **escarpar*, che nel Saura non trovo. È da notare sopratutto il perfetto riscontro nel significato di *carpir* con *escarapelarse*.

Anche nell'italiano e nei suoi dialetti è ben rappresentato il verbo carpere, accanto ad excerpere. A quest'ultimo risale l'it. *scerpellini*, detto degli occhi, ma il genov. *öggi scripilîti* viene da *excarpere. Stanno nello stesso rapporto, gli uni da una parte gli altri dall' altra, gli it. *scerpere, discerpere, scerpare*, e il mil. *scarpá* scerpare, schiantare, piacentino pure *scarpá* e ferrar. *sgarbár* strappare, sradicare. Nell'antico lombardo il vocabolo è attestato dalla *Passione*, *scarpá* strappare, detto dei capelli (in *Arch. glott. it.*, IX, pag. 10, riga 31); e con questo significato si connette bene il derivato mod. milan. *scarpignaa* scarmigliato, arruffato. Altri derivati sono il genov. *scarpentá* graffiare, piem. *scarpenté* scarmigliare, arruffare, e, proprio corrispondente nella forma allo sp. *escarapelarse*, il genov. *sgarbelá*, emil. *sgarblá* graffiare. La stessa cosa paiono i piem. *sgarbel* squarcio, *sgarblá* squarciato, e così finalmente il bol. ferrar. *sgaravlár* raspollare, dove c'è la stessa inserzione di *a* che nel vocabolo spagnuolo, ottenendosi quindi un riscontro perfetto.

24. escatimar. — Sp. pgh. : ritagliare, scemare. *EtW.* II[b] dal basco, secondo il Larramendi. Io premetto che ciò che sto per dire non va riguardato se non come un semplice tentativo, senza grandi pretese.

L'antico gallego ha *estemar* privare, e così pure l'antico spagnuolo, giacchè l'*estemado* di Berceo, *Sil.* 146 d, che par messo in dubbio, perchè unico, dal Diez, è confermato da un luogo di *Apoll.* 460 d :

> Juró que quien le fablase serie mal salvado,
> Del uno de los pies serie estemado.

L'accordo tra i due verbi, per ciò che riguarda il significato, è strettissimo, e questo fa pensare facilmente ad un' origine comune di essi. Non starebbe dunque *escatimar* invece d'un anteriore **ca-stemar* (o se si vuole **s-ca-stemar*, con *s* interno caduto per dissimilazione), dove la sillaba iniziale sarebbe

quella medesima che noi abbiam creduto scoprire in *escamondar*, num. 22? Per la metatesi di *s*, confronta pgh. *escupir* e, con direzione opposta, *embasbacar* per *esbabacar;* in it. *scalpitare* da *calpestare*.

Resterebbe ora da spiegare l'origine di *estemar*, ma su questo punto io confesso di essere anche più dubbio che sul precedente. Ad ogni modo metterò innanzi, per quello che vale, un *extremare, che per il senso non sconverrebbe e solo farebbe difficoltà (certo difficoltà ben grave) per il *r*, che nel vocabolo spagnuolo manca. Supporre una dissimilazione di *str-r* in *st-r* nell' infinito può parere forzato; essa tuttavia poteva essere agevolata dalla durezza del gruppo *str*. Si ricordi l'it. *squittinio* scrutinio ed anche lo sp. *pescudar* perscrutari, dove caddero non uno, ma due *r*. Cfr. num. 45.

Del resto *extremare è rappresentato in modo ben più sicuro dallo sp. *estremar* ridurre agli estremi (it. *stremare*), passare al crogiuolo; pgh. pure *estremar* limitare, separare, distinguere, senso che ha anche nell'antica lingua, come p. es. *Canc. Din.*, 33 :

> Perdi o sen, e non poss' extremar
> O ben do mal, nen prazer do pesar.

Forse vale qualcosa di simile *destremar Alex.* 2392 c.

25. escullirse. — Sp. : scivolare, sdrucciolare. Non farò che raggruppare alcuni fatti, senza tentare un' etimologia, per la quale non saprei addurre nulla di soddisfacente.

Il catalano ha *esquitllar*, e questo verbo è assai diffuso anche nei dialetti italiani, genov. *scügiâ*, piem. *sghié*, aret. *squillère*, il quale ultimo mette fuor di dubbio che nella base v'era appunto *-ll-*. Si risale dunque ad una radice *scull-* o *s-cull-*, molto probabilmente germanica. Inoltre nel dialetto milanese v'è *scarligá* anter. *scherligá* e *schiligá*, collo stesso senso, e nel siciliano *sciḍḍicari*. Si sa che *ḍḍ* sicil. risale a *ll;* quindi i due vocaboli sono da unire insieme e probabilmente ci presentano la stessa base che i precedenti, aumentata d'un suff. *-ic-*, **scull-ic-are*. Notevole è certo la gutturale del milanese di fronte alla palatina siciliana : si avrebbe qui un caso di palatizzamento della gutturale tedesca, che potrebbe attenuare un pochino il rigore dell' affermazione del Diez, *Gr.* I, 293.

Il medesimo caso noi crediamo si verifichi in un vocabolo italiano di significato identico, ma di provenienza diversa. È questo *scivolare*, il quale senza dubbio va unito col got. af-skiuban urtare, ant. altoted. sciuban, mod. ted. *schieben*, oland. *schuyven*, *schuyffelen*, *schyffelen*, i quali ultimi contengono già tutto *scivolare*.

E lo sp. *escabullirse* « sfuggire, sfuggir di mano », pgh. *escapullirse?* Si potrebbe esser tentati di riunirli col vocabolo precedente, ma più semplice e più verosimile può parere invece pensare all'it. *scapolare scapolarsela*, quantunque anche per questo io non sia esente da dubbii. Se fosse da *scappare* non s'intenderebbe il perchè del *p* semplice; se da capulo-, il che persuade meglio, non riuscirebbe chiaro il suff. -ull- dei vocaboli spagnuoli. Per questi si tratterà dunque di *capa escapar*, con la vocale del suff. labializzata o non sarà piuttosto da confrontare il num. 15?

Altri verbi con significato analogo sono lo sp. *escurrirse* sdrucciolare, sfuggire; gall. *escorrer* scivolare (*escorrentar* far fuggire); gall. pgh. *escorregar* scorrere, scivolare : tutti da « currere ». Quasi gli stessi verbi, ma con significato un po' diverso, sono lo sp. *escurrir*, pgh. *escorrer* « cader goccia a goccia, spremere le ultime goccie d'un liquido »; gall. *escurichar* ed *esgurruchar* cioè *ex-curr-ic-ul-are (cfr. *cornecho* *corniculo-, *cuchar*, etc.).

26. espilir. — Gall. : « carmenar lana, aligerar, mover una cosa para que le entre el aire con facilidad; desperezarse, salir de una postura, etc. » *espilido* « listo, agudo, discreto » (Cuv.). Sarà da expedire; con *espilido* confronta l'it. *spedito*. Il mutamento di *d* in *l* riscontrasi nel dialetto gallego anche in *calabre* cadavere; *espolarte* accanto ad *espadarte* pesce spada, ed *engarellar* accanto ad *engadellar* (sp. *enguedijar* da *guedija* = *viticula, *St. di Filol. rom.*, IV, 13) sono casi di *r* da *d* secondario.

Anche i dialetti meridionali francesi, provenzale, linguadochese, etc., posseggono il verbo che studiamo, nella forma *espelí* e col significato di « schiudersi, nascere », che conviene benissimo alla nostra ipotesi. Infine si sa che « expedire » è riflesso anche dal pgh. *despir* denudare (*EtW.* II[b] s. *despedir*), il quale ha accanto la forma più primitiva *espir*, gall. *ispir*.

27. esquilar. — Sp. : tosar gli animali; tosare disordinatamente, che è pure il senso dello sp. cat. *trasquilar*. Io proporrei l'etimologia *squalidare, quasi « spogliare un uomo, un animale del suo ornamento ». Lo sviluppo fonetico si rappresenterebbe con la serie **escaliar* **escailar* **esqueilar esquilar*. La metatesi dell' *i* si sa che è frequentissima, *besar, faisan, sopaipa* *sub-pappea, etc.; *ai* in *ei*, come in *freile* (e *fraile*), *pleïto* placito-; *ei* in *i* come in *quijal* *capsale, *quijada*. Naturalmente questi passaggi sarebbero avvenuti prima nelle forme con *a* atono, e poi si sarebbero imposti anche a quelle dov'era accentato.

Un altro riflesso di squalido- è *escalio* campo abbandonato, *EtW*. II^{b}.

28. esquitxar. — Cat. : spruzzare; sost. *esquitx* : zampillo. Questo verbo si collega coll' it. *schizzare* slanciarsi, zampillare, piem. *schissé*, genov. *schitâ*. Quest'ultimo col suo *t*, rispetto allo *z* degli altri vocaboli, ci dà indizio sicuro della comune provenienza germanica; e difatti è ben probabile che tutti siano da connettere col mod. ted. *schiessen* lanciare, lanciarsi, zampillare, oland. *schieten*, sved. *skjuta*, ant. sass. *sciotan*, etc.

Significato diverso ha l'algher. *aschićá* schiacciare *Arch. glott. it.*, IX, 318 (« lu baúl che del pes quasi l'aschićava »), e questo conduce a rettificar l'etimologia anche d'un vocabolo dialettale ci italiano, che va collegato con esso. Il Flechia, *Arch. glott. it.*, II, 27-28, unisce insieme il moden. *schizzér* coll'it. *schiacciare*, del quale è sinonimo, e quindi, secondo la derivazione proposta dal Diez, *EtW*. II^{a}, per quest'ultimo, li trae entrambi dall'ant. altted. klackjan. Senonchè tanto il moden. *schizzér* quanto il genov. *schiçâ* premere, il parm. *schizzár*, mil. *schisciá* premere, spremere, schiacciare, non possono assolutamente ripetere il loro *sc-* gutturale da uno *s-kl* originario, giacchè questo non avrebbe in essi potuto dare se non *šć*, secondo la norma fonetica dei dialetti gallo-italici; e lo stesso dicasi per un altro rispetto dell' algher. *aschićá*, che avrebbe dovuto mantenere intatto lo *skl*. Si osservi ora che è impossibile separare nè i due vocaboli genovesi *schitâ schiçâ*, nè il cat. *esquitxar* e l'algher. *aschićá*, e che il passaggio di senso tra « slanciare slanciarsi » e « premere » non solo si capisce facilmente, giacchè il secondo indica un effetto del primo, ma è attestato anche dal ted. *schiessen*

e dai suoi composti, *vorschiessen* spingere, calcare, *einschiessen* battere in breccia, abbattere a colpi di cannone. Qui anzi si è andati anche più oltre, in analogia col trapasso che si verifica nel milan. *schisciá* schiacciare, venez. *schizzàr* schiacciare, infrangere.

Adunque anche questi vocaboli, come gli altri citati più sopra, risalgono a *schiessen* medesimo, e non differiscono dal cat. *esquitxar*, it. *schizzare*, se non perchè questi hanno conservato meglio il significato primitivo.

29. estimbarse. — Cat. : riempiersi; con esso il Guarnerio, *Arch. glott. it.*, IX, 357, confronta il logud. *astimpanara* scorpacciata. Entrambi risalgono senza dubbio al lat. stipare.

30. estragar. — Sp. pgh.: mandar a male; Berceo, *Milag.* 326 *a*, *S. Mill.* 376 *d*, *Alex.* 1025 *c*, *astragado* e spesso altrove con *a*. *EtW.* II[b] da strages[1]; Michaelis, *Stud.*, 287, lo pone come allotropo di *extravagar*. Io propongo invece *ex-trahicare. Già il *trahere* latino aveva il significato di « mandar a male » e basta per accertarsene aprire Sallustio; nè per la fonetica ci può essere difficoltà, giacchè toglie ogni dubbio il riscontro di *tragar* inghiottire, che è sicuramente da *trahicare.

31. estregar. — Sp. pgh. : sfregare. *EtW.* I s. *fregare*, col quale il Diez lo unisce : Baist, *Zschr.*, V, 562, da strigilis coi suoi affini; ma bisognerebbe risalire ad uno *striga originario, che non è attestato altrimenti dalle lingue romanze. È quindi piuttosto da pensare ad un derivato di terere, cioè *ter-ic-are; si sa che il lat. terere ha appunto anche il senso di « stropicciare, logorare ».

32. estrellar. — Sp. cat. : spezzare. Il cat. *estellar estallar* scheggiare, scoppiare, è da *estella* scheggia, ed accanto v'è pure *astellar astella*, *asclar ascla*, con significato identico : da assula *assulare. Cfr. *EtW.* I s. *ascla*, ed anche Flechia, *Post. sopra un fen. fon.* (*cl-tl*) *della ling. lat.*, 14-15, e *Arch. glott. it.*, III, 148,

---

1. L'ant. milan. *stragiar* consumare, straziare, di Bonvesin da Riva, *stragio* strazio, è probabilmente proprio da « strages »; così il genov. *stragiâ*, *straggiu*. L'etimologia *extractare proposta dal Salvioni, *Giorn. st. d. Lett. it.*, VIII, 524, è inammissibile, poichè in genovese ne sarebbe uscito uno **straitá* **strætá*. — Con *estragar* cfr. gli it. *stracciare straziare*.

Mussafia, *Beitr.*, 110 sg. Probabilmente *estrellar* ha la medesima origine : il trapasso di senso da « scheggiare » a « spezzare » è ben evidente.

Oltre al senso di « spezzare », abbiam visto che il cat. *estellar estallar* ha anche quello di « scoppiare », e per esso gli corrisponde lo sp. *estallar*, pgh. gall. *estalar estralar*. Il Diez, *EtW*. I s. *schiantare*, propone dubbiosamente una metatesi di *eslatar*, prov. *esclatar*, ant. altted. skleizên per sleizên. Io credo più probabile che questi verbi si possano connettere coi precedenti, giacchè il senso non fa difficoltà e la fonetica neppure. *Estalar* pgh. e gall. sta ad *estralar* precisamente come *estellar* ad *estrellar;* si aggiunga lo sp. *rastallar* scoppiare, *rastrallar* far scoppiettare la frusta.

33. fadrí. — Cat. : giovine, donzello, scapolo; sp. arc. *fadrin :* giovinotto. È molto probabilmente da *fantino-, per via di **fandin*, con *n* dissimilato **fardin*, e infine la metatesi di *r*. Anche nel dialetto genovese *fantin* ha preso il senso di « scapolo », *fantin-a* di « nubile ».

34. faragulla. — Gall. : briciola di pane; anche *farangulla frangullas*. Il primo *a* è un'inserzione posteriore, come si trova pure in *calostro* claustro-, *carabilla* clavicola, *caranguexo* *cranciculo-*cancericulo-, *caraveliña* sp. *clavelina* garofano, etc.; onde si viene a **fragulla*, che ha numerosi riscontri nei dialetti italiani, ven. tir. ver. bresc. mant. *frégola*, nap. *frécola*, genov. *freguggia*, mil. com. *freguja*, pav. *farguja*, etc., i quali sono a ragione derivati dal lat. fricare, Mussafia, *Beitr.*, 60. In *frangullas farangulla* c'è *n* inserto, ma probabilmente per una falsa connessione etimologica col verbo *frangir*.

E il gall. arc. *frangôllar* « quebrantar el grano dal trigo »? Anche questo, piuttosto che un derivato di frangere, sarà, io credo, un verbo nominale, fatto su **fragulla frangulla*.

35. fotrel. — Gall. : fardello, da farto, participio di farcire. Invece è un derivato di questo il cat. *farcellar* affardellare, sost. *farcell* fagotto, involto.

Davanti a simili forme sorgono dei dubbî anche sulla derivazione araba attribuita dal Diez, *EtW*. I, allo sp. pgh. *fardo*, it. *fardello*, fr. *fardeau*, etc. Non saranno anch' essi da farto-? Nelle forme italiane non si potrebbe dire in tutto normale il

passaggio di *t* in *d*, dopo una consonante, ma oltre che non mancano casi analoghi, si potrebbe ben trattare di vocabolo importato, come del resto anche il Diez ammette, per convalidarne però la sua proposta.

36. gibrell. — Cat. : piatto di maiolica : qualcosa di simile vale *gibrella*.

Io credo sia la stessa parola che lo sp. *lebrillo* cioè labrum, secondo il Diez, *EtW*. II^b. Nel vocabolo catalano il *l* iniziale si sarebbe dissimilato dal *ll* finale : **llabrell* o **llibrell* in *gibrell*, con fenomeno opposto a quello di *gessamí* che ha accanto *llessamí*. Si ricordino pure l'it. *giglio* lilio- e lo sp. *joyo*, tosc. *gioglio* lolio-, che presentano dissimilazioni analoghe.

37. lijar. — Gall. : insudiciare, macchiare, ed ha accanto *lujar;* sost. *lijo :* « pagliuzza o simile che trovasi in un liquido, nelle vesti, che entra in un occhio ; » *lixo* fuliggine ; *lijosa* « acqua piena di pagliuzze o brutture » ; *lixado* fuligginoso. Sp. *lijoso* sudicio, ant. *lixoso Cresc.*, X, 14 ; XI, 50, etc. Un *lijo* trovasi in Fita 921 c ; *lixo* in *Alex.* 2210 a, ma il senso di questo non è ben chiaro, sebbene possa connettersi in qualche modo coi vocaboli precedenti.

Io propongo la derivazione *lutulare *lutuloso-. Probabilmente è lo stesso vocabolo il pgh. *ludrôso lidrôso* sudicio, cioè *lut'loso-, quantunque il *r* possa anch'essere una semplice inserzione posteriore. Casi di *-cl- -tl-* gallego in *ĵ* (civè *ǰ*) ne ho già citato ; si aggiungano *anexo* = sp. *añejo*, *calexa* *callicula, *ameija* mitulo-, etc.

38. lóbrego. — Sp. pgh. : oscuro, tetro. *EtW*. II^b lugubris ; Förster, *Zschr.*, III, 562 lubricus, appoggiato dal Cuervo, *Rom.*, XII, 109-110 ; Baist, *Zschr.*, VII, 120 rubricus.

Io mi accordo col Baist e credo poter aggiungere ai suoi argomenti quello che mi offre il num. 13, ove *calumbrecerse* è certo *cum-rubrescere e presenta quasi l'identico svolgimento fonetico di *lóbrego*. La somiglianza è anche più grande se si ricordi il gall. *lobrecer* « oscurescer, anochecer », *rubrescere. Questo verbo trovavasi pure nell'antico spagnuolo, *Alex.* 1151 *a* :

El sol era entrado, querie lobrecer.

39. llepissós. — Cat. : viscoso ; anche *llapissós* e il sost. *llepissosität*.

In un mio piccolo saggio, già citato, di etimologie genovesi, io proposi pel genov. *lépegu* viscosità, lubrichezza, untuosità, *lepegusu* viscido, e pel piac. *lebga* moccicaia, *lebghéint* moccioso, una radice tedesca, da cercare nell'ant. nord. *sleppa* sfuggire, anglosass. *slipan*, mod. ted. *schlüpfen*, aggett. *schlüpfrig* untuoso, lubrico[1]. Ora non dubito di riannodar qui anche il vocabolo catalano; *sl-*, per facilitar la pronunzia, perdette il *s-*; cfr. Mussafia, *Beitr.*, 107, e il mio studio, pgg. 16-17.

40. mugron. — Sp. : propaggine; cat. ant. *mugró :* stelo del frutto; sp. *mugronar murgonar*, cat. *morgunar amugronar*, algher. *mulguná :* propagginare; algher. *mulgunera :* propaggine. *EtW.* II[b] mucronem, etimologia non inverosimile, quando il raffronto delle lingue sorelle non ne persuadesse una migliore.

L'italiano ha col significato di « propaggine » *mergolato*, il francese *margotte*, ed il Diez stesso, *EtW.* I, deriva questi vocaboli dal lat. mergus, certo con piena ragione. Adunque la stessa origine debbesi attribuire ai riflessi spagnuoli e catalani, nulla ostando dal lato della fonetica, giacchè essi si spiegano benissimo per mezzo d'un *mergone, dove l'*e* passò in *o u*, per influenza della consonante labiale : cfr. *domanio*, *golfin*, *porfia*, *reportorio*, e con *u jumelas* gemellas. Un riscontro anche più concludente è *somorgujar* sommergere, *somorgujo* e *somorgujon* smergo, *somorgujador* palombaro, che già il Diez traeva, *EtW.* II[b] s. *somorgujo*, da submergere. L'antico spagnuolo aveva pure col significato di « palombaro » *mergollon Cresc.*, XII, 29, pgh. *mergulhão*, che rendon la cosa anche più evidente. Pei dialetti italiani vedi un bell'articolo del Flechia, *Arch. glott. it.*, II, 364-65.

41. ova. — Sp. : alga. La Michaelis non cita che un allotropo di *alga*, cioè il dotto *áliga;* ma avrebbe potuto accompagnargli anche *ova*. Da *al'ga* ad **auga* **oga* il passaggio è facilissimo e basta confrontare *sauce* salice, *coz* calceo-; da *oga* poi si viene ad *ova*, come da *augurario- ad *avorero* (cfr. *auueros Cid* (ediz. Sanchez-Ochoa) 2624, *aüeran* Fita 1185 c).

---

1. Non m'accorsi allora che pel genov. *lépegu* la mia etimologia era già stata sospettata dal Mussafia, *Beitr.*, 107. Ivi però si vorrebbe unire alla stessa base e all'it. *schippire* anche il genov. *schifi*, che ha senso identico; ma a torto, poichè si sarebbe avuto **śćifi*.

42. pachorra. — Sp. pgh.; cat. *patxorra :* flemma. La radice è *pach-*, che si ritrova pure in *pachon*, uomo assai flemmatico, pgh. *pachola*. Mi pare si possa pensare a pappa, donde un aggett. *pappeus, che avrebbe dato *pacho* e *pachon*, con lo stesso passaggio di *pj* in *ch* ch'è in *pichon* pipione. La medesima derivazione di pappa con un suff. -eus, si presenta in *sopaipa* *sub-pappea.

Riscontri utili per accertare lo svolgimento del significato, possono essere : sp. *papo papada*, pgh. *papêira* gozzo; sp. *páparo* zotico, *paparrucha* cat. *paparruxa* menzogna grossolana, infine la frase portoghese *dar papinha* darla a bere. Come si vede, pappa è adoperato di frequente con un suffisso per indicar qualcosa che ritarda ed impedisce, sopratutto l'ingegno. Aggiungiamo : gall. *empapuxar* far mangiar troppo, it. *impappinarsi* imbrogliarsi nel parlare; fors'anche it. *impacciucare*, genov. *paciügâ*, milan. *pacciugâ*, piem. *pacioché* « smuovere acqua sporca con le mani, infangare ». Infine dallo schietto pappa l'it. *paffuto*, ven. *papoto*, ven. veron. *papota papon :* grasso, prosperoso, *Et W.* I s. *papa*. Lo sp. *pachorra* pare passato nel genov. *paciûra*, che ha il significato di « sfrontatezza ».

I vocaboli precedenti fanno anche pensare al verbo it. *impacciare*, sp. pgh. pr. *empachar*, pei quali il Diez, *Et W.* I s. *pacciare*, propose *impactare *impactiare. Io non mi perito d'assicurar nulla; nondimeno anche qui una base *pappjare non mi sembra del tutto improbabile. Bel riscontro ideologico è *impicciare* da pice-, ed ho già citato *impappinarsi*.

43. ragull. — Cat. : raucedine; anche *regull*. Il Guarnerio, *loc. cit.*, pag. 357 n., cita un *ragheljant* algherese, che vale « leticando, contendendo », come mostra bene il luogo dal quale è tratto, che trovasi a pag. 301. Probabilmente entrambi i vocaboli si debbono congiungere al lat. ragire, derivato come il gall. (e ital. dialettale) *faragulla* e simili da fricare, num. 34. Confrontisi *Arch. glott. it.*, II, 378-82, ove son citati l'it. *ragliare*, il fr. *raire*, etc.

Notevoli sono nei dialetti italiani il genov. *rangugnâ* brontolare, miagolare, berg. *rengognà*, parm. *rangognar*, etc.; e con altro significato, ma che sta al primo come quello dell'algher. *ragheljant* a quello del cat. *ragull*, berg. *reghegnà*, bol. *regagnar*, etc., contendere, intentare un processo. Tutti questi voca-

boli sono citati dal Mussafia, *Beitr.* s. *rugnire*, lasciandoli senza dichiarazione, ma io propendo a crederli derivati dal medesimo ragire, più il frequente suffisso *-un-j-*. Al genov. *rangugnâ* fa bel riscontro nel medesimo dialetto *mugugnâ* brontolare, esso pure ricordato dal Mussafia. Io lo derivo da mugire, con lo stesso suffisso, e ricordo l'it. *mugolare*, che può servire come una conferma.

44. rondinar. — Cat. : grugnire, brontolare, etc. Probabilmente da rudere; confronta il numero precedente ed anche il pr. *ruzer Et W.* II[c].

Un medesimo significato, ma diversa derivazione, presenta il cat. *butsinar butsinejar*, sp. *rebuznar* ragliare, *rebuzno* raglio, pgh. *rebusnar* ragliare, brontolare, che, nonostante certi dubbî, pare vengano da buccina, ant. cat. *botzina*, sp. *bocina*, pgh. *bozina*. Si confronti pure, per il significato, il cat. *sunyir* sonare, che vale « ringhiare, rimbrottare », sp. *rezongar* *resonicare.

45. sabandija. — Sp. : verme, insetto. Sarà da *serpenticula, con trapasso di senso quasi opposto a quello di bestia che divenne *biscia*, etc. Il riflesso normale avrebbe per verità dovuto mantenere il *r*, ma la caduta di esso si spiega come una dissimilazione dei due gruppi *-rp- -nd-*. Ricorderò il tosc. *citerna* per *cisterna*, genov. *mâtesdi* martisdies, algher. *marcutent* malcontento, *Arch. glott. it.*, IX, 327, che sarebbero casi similissimi. Fors'anche si potrebbe supporre che il bisogno di dissimilazione si fosse fatto più forte per un'assimilazione anteriore di *r* a *n*.

46. solcir. — Cat. : abbruciar troppo, *sol-isc-ere, da sol.

47. somormujar. — È un sinonimo di *somorgujar*, già da noi citato al num. 40, « immergere, tuffare », e parrebbe la stessa voce. Tuttavia non si può spiegarlo con un'assimilazione di *-m-g-* in *-m-m-*, che sarebbe sforzata, ed è assai più probabile che il popolo abbia visto nella seconda parte di esso il verbo *mojar* *molliare, e secondo questo abbaglio l'abbia trasformato.

48. tolondro. — Sp. : stolto, babbeo; gall. arc. *torondo;* accrescitivo sp. gall. *torondon;* verbo cat. *atolondrar*. La forma gallega e l'accrescitiva rappresentano più fedelmente la base

originaria, mentre in *tolondro* il *r* è un'inserzione posteriore, che condusse anche alla dissimilazione del *r* primitivo in *l*. Ora io credo che in *torondo* s'abbia da riconoscere rotundo-, nel quale le prime due sillabe subirono la metatesi: cfr. **terer* in *reter*, *Miscell. Caix-Can.*, 124, e qui num. 10 e 20. Per il significato, un riscontro perfetto viene offerto dal tosc. *tondo* babbeo, che è senza dubbio da rotundo-, con l'aferesi della sillaba iniziale.

Anche *tôlôndro* si ha nel dialetto gallego, ma col senso di « curvatura delle tavole ». Qui pure sembra convenga bene l'etimologia medesima, ed anzi n'esca una conferma pel caso precedente. Finalmente il pgh. *torontro* gonfiatura, corno, è da mettere qui ancor esso, e solo resta un po' anormale il secondo *t*, che forse potrebbe spiegarsi come un'assimilazione al *t* iniziale.

49. trasegar. — Sp.: mutare un liquido da un vaso in un altro. Il Diez, *Et W.* II^{b}, lo connette col pgh. *trasfegar*, cat. *trafagar*, e propone dubitativamente un *trans-vicare. Invece questi vocaboli non possono in nessun modo unirsi gli uni cogli altri, e lo sp. *trasegar* va considerato da solo e riferito ad una base latina *transicare.

E il cat. *trescolar?* Piuttosto che a *transiculare sarà da pensare al cat. *colar*, it. *colare scolare*.

50. zabullir. — Sp.: tuffare; anche *zambullir*. *Et W.* II^{b} *subbullire, secondo una proposta del Covarruvias, ma si vegga la Michaelis in *Rom.*, II, 88. Però quello che la Michaelis dice, se riduce a nulla l'ipotesi sforzata dell'antico etimologista spagnuolo, non basta a dar ragione di *zabullir* nè dei corrispondenti catalani *sebullir sebollir*. Si osservi ora quanto segue.

Nel dialetto genovese si ha un verbo *bulâse* tuffarsi, e nel sicil. *abbuḍḍari*, i quali risalgono senza dubbio ad una base *bullare, che non si potrebbe a meno di non riconoscere per la medesima che appare nel vocabolo spagnuolo. Poichè il latino non offre a questo proposito nulla di sodisfacente, bullire non contentando nè per il senso nè per la fonetica, possiamo ricorrere alle lingue germaniche, ed in queste troviamo veramente qualche cosa che fa al caso nostro. L'ant. altted. *polôn* girare, scuotere, col quale son da unire il med. altted. *boln* lanciare, urtare, e da mettere a confronto l'ant. altted. *paula puilla* pustola, *polla* lat. bulla, mod. ted. *beule*, nonchè

l'oland. *bulle,* verbo *bollen* arrotolare (Diefenbach, *Vergl. Wört.*, I, 283), risponde bene per ogni lato alla base della quale abbisogniamo per i nostri vocaboli. Il senso anche qui si è specializzato : da quello più generale di « spingere » si passò a quello di « spinger sott'acqua », si può dire con l'identico trapasso che riscontrammo in *cabussar*, etc., num. 12.

Del resto anche il senso originario dev'essersi mantenuto in un singolo riflesso. Il vb. spagn. *arrebollarse* significa « precipitarsi dall'alto » e certo dev'essere la medesima cosa dei vocaboli precedenti, anzi per la sua coniugazione risponde meglio ed alla base tedesca ed ai riflessi dialettali italiani.

E.-G. Parodi.

LES PAPIERS DE ROCHEGUDE

A ALBI

Nos lecteurs savent assurément que Rochegude est l'auteur du *Parnasse occitanien* et du *Glossaire occitanien*, publiés à Toulouse en 1819. Bien que ces deux publications fussent anonymes, le nom de l'auteur ne tarda pas à être connu du petit cercle de lettrés qui s'occupait, au commencement de ce siècle, de littérature provençale. Malgré cela, la notoriété de Rochegude resta confinée dans des bornes tellement étroites qu'aucun dictionnaire biographique ne semble jamais avoir enregistré son nom. Espérons qu'il n'en sera plus de même à l'avenir. Le 18 décembre 1886, on a inauguré solennellement à Albi un buste de Rochegude; deux discours ont été prononcés à cette occasion, l'un par le colonel Teyssier, président du comité de souscription, l'autre par M. Soulages, maire d'Albi. Les lecteurs de la *Romania* nous sauront gré sans doute de résumer les renseignements contenus dans ces discours, dont nous empruntons le texte à l'*Union républicaine du Tarn*.

Henri de Pascal de Rochegude naquit à Albi le 18 décembre 1741; il entra de bonne heure dans la marine et était capitaine de vaisseau quand la Révolution éclata. Partisan des idées nouvelles, il fut élu membre de la Convention nationale, qui le nomma contre-amiral. Ayant pris sa retraite en l'an IX, il rentra dès lors dans la vie privée et se consacra à ses études. Il mourut à Albi, le 16 mars 1834, âgé de 92 ans. Par un testament de l'année 1826, il avait légué à sa ville natale son hôtel, le parc qui l'entoure et sa riche bibliothèque; mais ce n'est qu'en 1884 que la ville a pu entrer en possession de ce précieux legs, la jouissance à vie en ayant été laissée à une parente qui

a survécu une cinquantaine d'années au contre-amiral de Rochegude.

Sans parler des imprimés, que l'on évalue à douze ou quinze mille volumes, la bibliothèque Rochegude comprend quelques anciens manuscrits, notamment un exemplaire incomplet du *Roman de la Rose*, qui n'offre d'ailleurs aucun intérêt. Les manuscrits autographes de Rochegude montrent qu'il s'intéressait autant à l'ancienne littérature française qu'à la littérature provençale. Dans un domaine comme dans l'autre, il n'a eu à sa disposition que les manuscrits qui se trouvaient et qui se trouvent encore à Paris [1], et qu'il a copiés, comme il le dit lui-même quelque part, avec une patience inimitable. La bibliothèque Rochegude ne réserve donc aucune découverte à ceux qui pourraient avoir envie de la visiter pour y trouver quelque fragment inconnu, français ou provençal. Il nous paraît bon cependant de donner un état sommaire des manuscrits laissés par Rochegude : cela permettra désormais d'assigner au laborieux érudit la place qui lui revient de droit entre La Curne de Sainte-Palaye et Raynouard, et cet inventaire constituera lui-même un chapitre tout nouveau de l'histoire de la philologie romane en France.

Les manuscrits n'étant pas numérotés, nous suivons autant que possible l'ordre chronologique dans lequel ils ont été exécutés.

I. — LE || PARNASSE OCCITANIEN || OU POÉSIES DES || TROUBADOURS || RECUEILLIES DES MANUSCRITS NATIONAVX || PAR LE CONTRE-AMIRAL ROCHEGUDE || REPRESENTANT DU PEUPLE || TOME PREMIER || contenant les pièces et fragments de CXLV de ces poètes || HR || A PARIS || AN V^e^ DE LA RÉPUBLIQUE.

Gr. in-f° relié, recouvert de parchemin vert, de XVIII-580 pages à deux colonnes. La préface diffère en certains passages de celle qui a été imprimée. Outre quelques changements dans la rédaction, il y manque la note 2 de la p. VIII, la digression sur Logan (p. X-XII), l'alinéa qui commence par « Ce rapproche-

1. Sans parler, bien entendu, du chansonnier provençal qui appartenait alors à Mac-Carthy et qui est aujourd'hui à Cheltenham, et d'un chansonnier français du Vatican, transporté à Paris où il resta de 1797 à 1815 et depuis revenu à Rome.

ment » (p. XXIV-XXV), la note 1 de la p. XXIX, le passage « abandonnant — cependant » (p. XXX), l'alinéa « Couvrons » (p. XXX). Le paragraphe « Pour ne pas multiplier » (p. XVI) est ainsi rédigé : « Pour ne pas multiplier les volumes, nous ne donnons pas de traductions; l'histoire littéraire des troubadours en contient un assez bon nombre, qui pourra suppléer à ce défaut, que d'ailleurs nous tâcherons de réparer dans un autre ouvrage, si le temps le permet. Si, dans le compte que nous venons de rendre, il est échappé quelque chose de notre mémoire, ce que nous pourrions avoir omis ici d'important sera rappelé dans les notes que nous joindrons aux différents articles des troubadours. »

Le recueil se continue par un second volume de mêmes dimensions que le premier. En tête se trouve une table qui mettra parfaitement le lecteur au courant de son contenu :

« Suite des troubadours selon l'ordre chronologique de Millot..... 1
« Troubadours inconnus ou dont les articles sont peu importants, selon Millot..... 123
« Troubadours oubliés par Millot ou dont les pièces ne sont point « mentionnées à leurs articles, et autres qui lui étoient tout à fait « inconnus..... 175
« Pièces anonymes..... 189
« Pièces données à divers auteurs par les mss. ou qu'on ne sait à qui « attribuer..... 224
« Pièces oubliées et autres sous des noms communs à différens trou- « badours..... 241
« Table des troubadours contenus dans ce recueil, avec le 1er vers de « chacune de leurs pièces, les anonymes, les divers auteurs et les noms « communs..... 256
« Table alphabétique des troubadours contenus dans ce recueil..... 292
« Table alphabétique de toutes les pièces du recueil, avec l'indication « des mss. où elles se trouvent..... 294
« Table alphabétique des noms des personnages mentionnés dans les « poésies des troubadours..... 329
« Vocabulaire géographique des noms de pays, peuple, ville, etc., « mentionnés dans les poésies des troubadours..... 341
« Airs notés. »..... 348

Dans ce premier recueil, Rochegude a inséré toutes les pièces contenues dans les mss. 2701 (aujourd'hui Fr. 22543), 3794 du Vatican (auj. 12474), 7225 (auj. 854), 7226 (auj. 856), 7614 (auj. 1592), 7698 (auj. 1749), suppl. sans n° (auj. 15211)

et le ms. Mac-Carthy (auj. à Cheltenham). Son manuscrit est donc infiniment plus riche que l'édition du *Parnasse*, publiée en 1819.

A la suite vient le GLOSSAIRE OCCITANIEN, avec une préface identique (sauf quelques changements insignifiants dans la rédaction) à celle qui se trouve dans l'édition de 1819. Le glossaire lui-même ne renferme rien qui ne soit dans l'imprimé (p. 1-72). Il y a en outre une seconde partie (p. 73-108) contenant « les mots oubliés, ceux recueillis de deux nouveaux mss.[1], et d'autres dont on n'a pas pu deviner le sens. Ces derniers sont tirés du glossaire de Sainte-Palaye. » La plupart des matériaux de cette seconde partie ont été fondus avec le reste dans l'édition de 1819.

« *Pièces additionnelles* » (109-125) comprenant à la suite de quelques poésies lyriques la *Drecha maniera de trobar* de Raimon Vidal, d'après le ms. 7534 du fonds latin.

« COMPLÉMENT DES TROUBADOURS, ou pièces tirées d'un ms. de Lancelot[2] et des mss. d'Italie, d'après les copies de Sainte-Palaye, » avec des tables analogues à celles qui terminent la première partie du recueil.

On remarque à la page 188, en marge, des *Coblas retrogradadas per acordansa*, tirées d'un *ancien registre de l'Hôtel de Ville de Toulouse*, p. 34 :

Mentre per una ribiera
Sols anava deportan,
Vi de luenh gaya porquiera
Un tropel de porcz gardan....

(Cf. *Leys d'amors*, I, 256.)

II. — Manuscrit gr. in-f° relié, portant le titre suivant : *Recueil de divers ouvrages des* XIIIe *et* XIVe *siècles, écrits en langue romane méridionale*. 286 pages à 2 colonnes et 94 lignes à la page. Contient les textes suivants :

---

1. Ces mss. sont les n°s 7685 et 7534 du fonds latin de la Bibl. Nat., qui contiennent des grammaire et lexique provençaux.

2. Ce ms. de Lancelot est une copie, faisant partie des papiers de Sainte-Palaye, d'un ms. ayant appartenu à Peiresc, et qui n'est autre que le chansonnier Douce, analysé par M. P. Meyer dans son rapport sur les mss. de la Bodléienne.

1° P. 1-48. *Girard de Roussillon* (Fr. 2180).

2° 49-95. *Poème de la guerre des Albigeois* (Fr. 25425).

3° 96-107. *Philomena* (Fr. 2232).

4° 108-109. *Lo Libre de Seneca* (ms. de l'Arsenal).

5° 110-123. La dernière partie du *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaud, copié sur les mss. 7227 (Fr. 858) et 7619 (Fr. 1601).

5° bis 123. *Arlabecca* du ms. 7693 (Fr. 1745).

6° 124-141. *Psautier* du ms. 6178 (Fr. 2433).

7° 142-185. *Le Nouveau Testament*, ms. 8086 (Fr. 2415).

8° 186-211. *Catéchisme* ou plutôt instruction chrétienne, ms. 8087 (Fr. 2427).

9° 212-232. *Sydrac*, ms. 7384$_{3.3}$ (Fr. 1158).

10° 233-266. *Traité de jurisprudence*, tiré du Digeste et du Code, ms. 8164$_2$ (Nouv. Acq. fr. 4138[1]).

11° 267-280. *Traité de diverses vertus*, traduit de Bede, ms. 7794 (Fr. 1747).

12° 280, col. 2. Complément du n° 8 qui n'est point un catéchisme, mais un traité des vertus et des vices, composé par un dominicain du 13e siècle, collationné sur le ms. 7337 (Fr. 1049).

III. — Collection des chansonniers françois antérieurs à l'an 1300, faite par M. de Rochegude, contre-amiral. HR (sans date). Vol. in-f° relié de 652 pages à 2 colonnes.

Préface.

Nous avons peu de chose à dire sur les anciens chansonniers françois. Imitateurs presque serviles des troubadours, en s'emparant de leurs idées et de leurs expressions, ils ne purent leur dérober ni l'harmonie du langage, ni le mérite de l'invention. Caseneuve et Sainte-Palaye, savans dans les deux idiomes, s'étoient bien apperçus du plagiat, et Legrand d'Aussy traita ces rimeurs avec assez de mépris, afin de le faire rejaillir sur leurs modèles qu'il n'entendoit pas. Dans sa proscription générale il excepta néanmoins quelques romances et quelques pastourelles, qui, selon lui, méritent d'être citées. Sans adopter en son entier l'opinion d'un ami, dont le souvenir nous sera toujours cher, il est certain que la répétition continuelle des plus fades lieux communs d'amour rend la lecture de nos vieilles chansons extrêmement fastidieuse. Cependant, parmi douze cents de ces pièces qui nous restent, indépendamment de celles que l'on a déjà publiées, nous croyons qu'il seroit possible d'en choisir encore un nombre suffisant pour faire un volume passable.

---

1. [En 1860, lors de la division par langues et mss. en langues modernes, ce ms. fut maladroitement classé dans le fonds espagnol, d'où il fut naturellement expulsé lorsque M. Morel-Fatio fit le catalogue de ce fonds. On n'eut d'autres ressources que de le classer dans les Nouvelles acquisitions. — *Réd.*]

Quoique chaque chansonnier considéré séparément offre un médiocre intérêt, leur réunion nous paroît avoir une sorte de mérite. Premièrement, tous ont vécu dans les douzième et treizième siècles, par conséquent leurs ouvrages sont utiles pour l'histoire de notre langue et de notre poésie. En second lieu, nous croyons qu'il n'est pas indifférent pour l'homme de lettres de connoître et d'apprécier les premiers et foibles essais d'un genre dans lequel nous avons excellé depuis ; et c'est au moins un objet de curiosité. Encouragés par ces deux motifs nous avons eu la patience inimitable d'entreprendre la collection la plus complète qui ait encore existé. La Bibliothèque de l'Arsenal en possède une en quatre volumes in-folio, faite par les soins de Sainte-Palaye pour Coustelier qui devoit la livrer à l'impression. La réputation du savant et le nom du libraire nous persuadèrent qu'un ouvrage destiné pour le public devoit être très correct ; nous revînmes un peu tard de cette erreur, et nous eûmes recours aux mss. originaux, bien convaincus qu'il ne faut jamais s'en rapporter entièrement à l'autorité du maître [1].

Pour faire entrer dans ce volume toutes les pièces que nous avons recueillies, nous supprimons celles du roi de Navarre comme étant déjà connues. Des trois qui manquent dans l'édition de la Ravalliére, nous en donnons une qu'il a rejetée parce qu'elle est mauvaise, oubliant que le bon Homère sommeille quelquefois. Les deux autres se trouvent dans l'*Essai sur la musique* par Laborde. Ce dernier auteur en rapporte un nombre assez considérable, nous nous contenterons d'en citer le premier vers, en y joignant la marque L. B., lettres initiales de son nom. On peut voir au t. II de son ouvrage, chapitre V, tout ce que Fauchet et La Ravallière ont dit sur les chansons et sur leurs auteurs, avec quelques erreurs de plus.

Voici la note des principaux mss. qui nous ont servi pour faire cette collection et la manière dont nous les avons désignés :

---

1. Les extraits des chansonniers français faits sur les ms. de Sainte-Palaye à l'Arsenal se retrouvent parmi les papiers de Rochegude dans un ms. in-f° de 203 pages, reliure en parchemin blanc, qui débute par une copie du 4e tome de l'Atlantique de Rudbeck (en latin), d'après un ms. dérivé de l'exemplaire de la bibliothèque d'Upsal. Ces extraits comprennent également des copies du ms. de Paulmy. Nous lisons en marge les notes suivantes (p. 55) :

« Saugrain m'a dit que Paulmy l'avoit acquis avec la bibliothèque d'Heiss et qu'on ignoroit d'où ce dernier se l'etoit procuré. »

« Le ms. de Baudelot d'Herval fut acheté par Chatre de Cangé 175 l. t. en 1724 ; il est in-4° vélin, 14e siècle, assez bien écrit et conservé. 141 fts. Cangé y a fait une table au commencement et a ajouté à la fin 10 feuillets contenans plusieurs chans de Gace et de Coucy. Toutes les pièces du ms. sont sans nom d'auteur. »

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Fonds du Vatican. N° 1490, in-folio, vélin, 14e siècle, imparfait au commencement, dans le corps et à la fin de l'ouvrage. Les chansons y sont notées. L'orthographe feroit soupçonner que le copiste étoit artésien. Désigné V.[1]

Fonds de la Vallière. N° 2719, in-f°. Voyez le catalogue de cet amateur. Les poètes y sont sans nom d'auteur. Désigné L (Fr. 24406).

Fonds de Saint-Germain. N° 2742, in-8° vélin, 13e siècle, imparfait au commencement de l'ouvrage et sans nom d'auteur. Désigné SG (Fr. 20050.)

Ancien fonds. N° 7222, in-f° vélin, 14e siècle, imparfait et mutilé. C'est ce que La Borde et La Ravallière appellent le ms. du Roi. Désigné R (Fr. 844).

Ancien fonds. N° 7613, in-f° vélin, 14e siècle. Sans noms d'auteurs depuis le f° 62. Ayant appartenu à Dupuy. Désigné D (Fr. 1591).

Fonds de Cangé. In-f°, 14e siècle, vélin, beau. C'est le ms. de Guion de Sardière. Désigné G[2] (Fr. 845).

Fonds de Cangé. In-4° vélin, 14e siècle, beau. Sans noms d'auteurs. Ayant appartenu à Baudelot de Dairval. Désigné B (Fr. 846).

Fonds de Cangé. In-8° vélin, 14e siècle. Désigné C (Fr. 847).

Fonds de supplément. N° 364, in-f° vélin, très beau. C'est le ms. de Noailles. Désigné N (Fr. 12615).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Chansons du roi de Navarre, etc., in-f° vélin, 14e siècle, très beau. C'est le ms. de Paulmy. Désigné P.

Les autres mss. dont nous avons tiré quelque chose seront désignés particulièrement.

Dans un si grand nombre de pièces, il n'est pas étonnant qu'il s'en trouve quelques-unes hors de leur place naturelle ; mais nous y remédierons par des renvois et la table générale facilitera le moyen de les classer.

Le recueil est rangé par ordre alphabétique, de AMIONS *li clers* (*Henris*) à WILLAMMES *d'Amiens li paignieres*. Puis viennent les *chansons attribuées à différens auteurs par un nombre égal de mss.* (p. 326 et s.), puis les *incertaines* (p. 336) et les *anonymes* (p. 363-581). Comme pièce de remplissage (l'expression est de Rochegude lui-même) on a copié *li Romans de la Poire* (suppl. 1157, auj. Fr. 12786), *li Romans du vergier et de l'arbre*

1. Ce ms. est aujourd'hui revenu au Vatican où il porte toujours le n° 1490.

2. *En note.* « Nous croyons que c'est le ms. de Roissi dont parle Fauchet et qu'il a dépouillé. » *Ajouté après coup :* « Erreur. »

d'amours (Fr. 847) et l'*Ordre d'amours* (suppl. 457, auj. Fr. 15786). Enfin viennent les tables et quelques pièces oubliées.

Dans les cartons se trouvent deux extraits de ce grand recueil, destinés à l'impression et analogues au *Parnasse occitanien*. L'un porte ce titre : « *Choix de chansons françoises antérieures à l'an 1300 avec un glossaire.* » Rochegude a ajouté après coup : « Ce choix peut servir de suite au Parnasse occitanien. » En voici la préface :

Nous avons peu de chose à dire sur nos anciens chansonniers et sur leurs chansons. Fauchet, La Ravallière et La Borde ont épuisé cette matière : le lecteur curieux peut avoir recours à leurs ouvrages.

Caseneuve et Sainte-Palaye n'ont vu dans ces trouvères que les imitateurs des troubadours; et cela est vrai quant aux différentes espèces de vers, et quant aux nombres des couplets dont leurs pièces sont ordinairement composées. Ce qui, sans doute, a frappé nos deux savants, c'est l'identité de pensées qui règne dans les chansons d'amour : mais cette passion ayant le même caractère sous le même climat, a dû nécessairement s'exprimer d'une manière semblable.

La douce harmonie du langage des auteurs méridionaux sembloit leur donner un grand avantage sur ceux du Nord : cependant un des derniers troubadours[1], dont le témoignage ne sauroit être suspect, trouve que la langue françoise est plus propre à faire des romans et des pastourelles, mais que la limousine vaut mieux pour faire des vers, des chansons et des sirventes. « La parladura francesa val mais e es plus avinent a far romans e pasturellas, mas cella de Lemosin val mais per far vers e cansos e serventes[2]. »

On ne connoît point de chansons françoises antérieures à Philippe-Auguste : la plupart sont du temps de saint Louis.

Dans ce choix nous n'avons rien inséré du roi de Navarre, ni du châtelain de Couci, ni aucune des pièces imprimées dont nous avons eu connoissance. Si l'on en remarque quelqu'une, on peut être certain que nous la donnons ou plus correcte ou plus complète.

---

1. *En note :* « Raimond Vidal de Besalu, dans sa Poétique intitulée : *La drecha maniera de trobar*, Bibl. Nat., ms. 7533. p. 49. »

2. *En note :* « Les personnes qui entendent les deux romanes pourront juger si cette assertion est fondée quant aux pastourelles, dont nous publions un nombre considérable. Nos manuscrits contiennent plusieurs pièces couronnées. Le concours avoit lieu au puy d'Arras, sorte de tribunal littéraire, souvent mentionné pas les poètes de ce pays-là, mais sur lequel il nous est impossible de fournir des renseignements. »

Un petit glossaire nous a paru indispensable.

Nous n'offrons ce recueil aux gens de lettres que comme un monument de plus de notre langue et de notre poésie depuis la fin du XIIe siècle jusque vers la fin du XIIIe. Son seul mérite consiste en ce qu'il n'est pas fait avec des livres répandus dans le public : nous avons tout tiré des manuscrits suivants : Bibliothèque du Roi... »

L'indication des mss. est la même que dans le grand recueil. Je note cependant que le ms. C porte la mention : *C'est le manuscrit de Clérambaut*, erreur qui s'est perpétuée jusqu'à une époque récente [1].

Il y a, à la fin, des tables et un petit glossaire. Le tout est un in-8° de 112 pages.

IV. — RECUEIL de différents ouvrages en langue vulgaire des XIIe, XIIIe et XIIIIe siècles, copiés ou extraits des manuscrits du temps. Ms. in-4° richement relié, de 598 pages.

A la fin une table que voici en substance :

Bible Guiot de Provins, ms. N.-D. E_6^6 et La Vallière 2707 (auj. Fr. 25405 et 25437 [2]).

Cantique des Cantiques, ms. 7011 (Fr. 398).

Chansons de différens auteurs. Ces chansons sont au nombre de deux cents ; je les ai recueillies de différens mss. pour compléter les chansonniers des XIIe et XIIIe siècles qui se trouvent dans un autre de mes recueils.

Contes, dits et fabliaux.

Dialogues de saint Grégoire, ms. unique, Notre-Dame A_3^8 (Fr. 24764).

Distiques de Caton, traduction d'Everat, N.-D. N_5^8 (Fr. 25407). J'ai trouvé la traduction d'Adanz de Suel à Sainte-Geneviève, dans un recueil de poésies françaises coté L 13 f°.

Enseignement d'Aristote, même ms. N.-D. N_8^5.

Griselidis, ms. 7403 (Fr. 1190), 1130 Saint-Victor (Fr. 24398), 7999 (Fr. 2201).

Job, ms. 6701 (Fr. 1).

Jus Adam, *Jus du Pelerin*, *Jus de Robin et de Marion*, ms. 7604 (Fr. 1569) et La Vall. 2736 (Fr. 25566).

---

1. Voy. *Romania*, I, 201, note. On sait que depuis le ms. Clairembaut a été retrouvé chez un particulier et acheté par la Bibliothèque Nationale (*Romania*, V, 127). M. G. Raynaud en a publié la description, en 1879, dans le tome XL de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

2. Voy. *Rom.*, t. XV, p. 57-8.

Lapidaire de Marbode, traduction française imprimée par Beaugendre (d'après l'édition) et texte du ms. de la Sorbonne (Fr. 24871).

Pseautier (*sic*), ms. 8177 (Fr. 2431).

Règle de saint Benoit, N.-D. E_8^6 (Fr. 25405).

Roiaume et terres desquex les marchandises viennent à Bruges, N.-D. N_2 (Fr. 25545).

Aucasin et Nicolete, ms. 7989_2 (Fr. 2168).

Brut d'Engleterre, de Geofroi, mss. 7515 (Fr. 1416), 7537 (Fr. 1454).

Geofroi et Brunesens (Fr. 2164).

Roman de Rou, copies de Lancelot, Bigot, Sainte-Palaye et ms. 6987 (Fr. 375).

Sermo de Sapientia, N.-D. A_3 (Fr. 24764).

Sermons de saint Bernard, ms. des Feuillants (Fr. 24768).

Vers de la mort, par Helinand ; autres, par un anonyme.

« Ceux d'Helinand ont été imprimés d'une manière très incorrecte, mais on les trouve dans plusieurs mss., ceux de l'anonyme ne sont que dans le ms. 6987 (Fr. 375) ».

Vies des Pères et miracles de Notre-Dame. « Les 42 premières vies des hermites se trouvent dans les mss. 2713 (Fr. 25438), 2715 (Fr. 24300), 7595 (Fr. 1553) et en partie dans 2714 (Fr. 25439), 2716 (Fr. 25440), etc. Je me suis servi ordinairement de 2713 en le collationnant avec les autres. 2715 contient de plus les deux premiers miracles de N.-D., livre second, de sorte que le ms. est tout entier dans mon recueil. La plupart de ces mss. étant du fonds de La Vallière, on en trouvera la description dans son catalogue. »

Ysaies, mss. 7011 (Fr. 398) et 6701 (Fr. 1).

Il faut relever deux notes de ce recueil comme particulièrement intéressantes :

(Page 351) « Le ms. 8177 (Fr. 2431) sur lequel j'ai copié le pseautier et les prières ci-dessus est un petit in-8° vélin... Je n'ai pas pu consulter sur l'ancienneté de l'écriture mon ami Le Grand d'Aussy : les lettres et moi avons eu le malheur de le perdre avant-hier, 15 frimaire an IX. Sa maladie ne paroissoit point grave ; en se levant pour prendre un remède, le sang sortit abondamment par le nez et il expira. Il laisse imparfaite l'histoire de notre langue et de notre poésie, qu'il avoit divisée en quatre époques, dont je crois que les trois premières sont finies ».

(Page 595) « Je termine enfin mon recueil, qui, s'il n'est pas un monument de goût, en est au moins un de patience et de curiosité. Il est composé, ainsi que la plupart des originaux, de pièces assez disparates, ce qui est inévitable dans un travail de cette nature. Je ne voulois d'abord y insérer que les morceaux les plus curieux, et réserver la moitié du volume pour un glossaire qui en facilitât l'intelligence ; mais j'ai pensé que ce glossaire en seroit meilleur, ou du moins plus complet s'il étoit fait sur un plus grand nombre de matériaux. Mon projet est, si je vis assez pour cela, de le composer seule-

ment pour les XIe et XIIe (*sic*) siècles de manière qu'on puisse voir les changements et les progrès, les acquisitions et les pertes de la langue que nous parlons aujourd'hui. Elle est fille de la langue latine, ainsi que l'italienne et l'espagnole; il n'est pas indigne d'un philosophe d'examiner comment ces différentes nations se la sont appropriée, d'après la délicatesse ou la flexibilité de leur organe ».

V. — Recueil in-4°, sans titre, relié, à dos vert, de 292 pages, avec une table à la fin :

1. « *Les 4 livres des Reis*. Ce ms. appartint jadis aux Cordeliers; il est maintenant à la Bibliothèque des Quatre-Nations (auj. Bibl. Mazarine, ms. n° 70).

2. *Floire et Blancheflor* (p. 80-97). Je n'ai trouvé ce roman que dans les mss. 6987 et 7534$_6$. (*Ajouté après coup*) dans le ms. S. G. 1830 (auj. Fr. 19152), en outre qu'il est imparfait, la narration est fort différente.

3. *Blancandin* (p. 98-128). Ce roman ne se trouve que dans le ms. 6987. (*Ajouté après coup*) Dans le ms. S. G. 1830 (auj. Fr. 19152) le roman de Blancandin finit à l'embarquement d'Alimodes, après quoi B. épouse O. d'amour. Il n'y est point question de la prison de Sadoine, et quoique jusque là le fond de l'ouvrage soit le même, les circonstances et la narration sont assez différentes pour qu'on puisse regarder le sujet comme traité par un autre auteur.

4. *Erec et Enide* (p. 129-163), d'après deux mss. qui sont l'un et l'autre du 13e siècle (Fr. 1420 et 1450). A la fin un fragment qui ne se trouve que dans le ms. de Cangé (auj. Fr. 1376).

5. *Jaufre e Brunesens* (p. 164-216). J'avois déjà ce roman [1], le seul que j'aie pu découvrir en cette langue, mais comme il y avoit des lacunes et des effaçures, j'ai pris le parti de le recopier sur un ms. du fonds de supplément qui avoit échappé à mes premières recherches (auj. Fr. 12571)...

6. *Vida de Sant Honorat de Lerins* (p. 217-292). Le ms. sur lequel j'ai copié est un in-4° vél., 14e siècle, fonds de supplément n° 1156 (auj. Fr. 11863) parmi les cartes du C. du Theil; il est bien conservé. Je l'ai collationné sur celui de La Vallière, n° 2737 (auj. Fr. 24954)... »

VI. — *Recueil d'anciens romans et autres pièces des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, petit in-4° relié, à dos vert, de 139 pages à 2 colonnes. Table à la fin :

1° « *Li chevalier as. ij. espees*, sans nom d'auteur. Ce roman est le seul que je connoisse sous ce titre; il se trouve à la Bibliothèque Nationale, fonds du supplément, en tête d'un ms. sur vélin, écriture du 14e siècle... (auj.

---

1. Il est en effet dans le volume précédent.

Fr. 12560.) L'auteur de l'ouvrage ne se nomme nulle part, je crois pourtant que c'est Chrétien de Troyes. »

2° *Li chevalier au lion* (p. 71-99), d'après deux mss. de Cangé (auj. Fr. 794 et 1450) et deux du fonds de supplément (auj. Fr. 12560 et 12603) : « Le premier est celui dont j'ai déjà parlé à la fin du chevalier aux deux épées; le deuxième, petit in-fol. marocain rouge, ayant appartenu à Du Fay, contient de plus les romans de la Charete et celui de Cliges. »

3° *Lancelot de la Charrete* (p. 100-133). « J'ai toujours copié sur le ms. de Cangé dont j'ai parlé à la fin du *Chevr au Lyon*... Je ne me suis pas tellement astreint à ce texte, que je n'aie quelquefois préféré la leçon de celui de Du Fay lorsqu'elle m'a semblé plus claire : ce dernier ms. a fourni les variantes de ma copie. »

4° *Li dit ou li congié Jehan Bodel* (p. 134-136), d'après les mss. 6987 (Fr. 375) et 2736 (Fr. 25566).

5° *Li vers d'amours*, par Adan de le Hale (p. 136-137), d'après le ms. 2736.

6° *Un dit d'amours*, par Nevelos Amions (p. 137-138), d'après 2736.

VII. — Romans de Florimont et de la Prise de Jérusalem, in-4°, reliure verte, 188 pages à 2 colonnes.

A la suite de *Florimont* (p. 156) se lit cette note :

Les six derniers vers ne sont que dans le ms. de La Vallière, n° 2706; ce ms. est d'une orthographe et d'une écriture italiennes, et très fautif; il a servi à régler nos colonnes qui sont absolument les mêmes. Le ms. 7498 [3] (Fr. 1374) n'a que le commencement de ce roman; 7559_3 [3] (Fr. 1491) est complet et correct, mais d'une écriture et d'une orthographe modernes. J'ai copié indifféremment sur tous. Ce roman se trouve aussi dans le ms. fonds de Colbert, n° 1056, Reg. $7190_{5.5}$ (Fr. 792) et dans le fonds de Cangé Reg. 7498_4 (Fr. 1376).

A la suite de la *Prise de Jérusalem* (p. 188) :

C'est pour achever de remplir ce volume que nous avons copié ce dernier roman sur le ms. 7498_3 [3] (Fr. 1375) qui fourmille de fautes. Nous en avons corrigé quelques-unes au hazard, n'ayant pas trouvé d'autre ms. pour collationner celui-ci. Du reste l'ouvrage est si plat que nous le croyons d'un moine du XIIIe siècle qui probablement étoit du côté de Lyon, car son langage tient des deux romanes.

VIII. — *Nouveau supplément au Glossaire de la langue romane publié par M. J.-B. Roquefort*, broché, gr. in-f° de 92 pages à 2 colonnes.

En tête, cet avis :

Le glossaire de la langue romane, rédigé par M. J. B. Roquefort, est sans contredit le meilleur ouvrage que nous ayons sur cette matière, et néanmoins

il s'en faut beaucoup qu'il soit complet. En attendant qu'on en donne une édition plus ample, nous croyons que ce nouveau supplément sera reçu avec plaisir ou du moins avec indulgence par les amateurs de l'ancienne littérature françoise.

A la fin :

Mots que l'on peut intercaler. Ils sont extraits du *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, publié par M. Méon.

Nous avons retrouvé dans les cartons un brouillon de préface qui s'applique évidemment à ce supplément. Le voici :

En lisant nos anciens manuscrits françois, nous avons recueilli pour notre usage les mots les plus difficiles, et même ceux que nous n'entendions point dans l'espérance d'en trouver ensuite l'explication. Le glossaire de la langue romane, publié par M. Roquefort, en 2 vol. in-8°, est sans contredit le meilleur livre que nous ayons sur cette matière, cependant il n'a pas rempli complètement notre attente; et nous sommes restés convaincus que cette sorte d'ouvrages étoit toujours susceptible d'augmentations. C'est ce qui nous décide à faire imprimer un supplément, dans lequel on trouvera des mots répétés avec quelque signification de plus; et d'autres dont l'interprétation est hazardée, mais que nous appuyons d'une citation, afin que le lecteur juge si nous avons bien ou mal conjecturé. Le supplément est précédé par... (*sic*) morceaux des 12e, 13e et 14e siècles. Ils étoient destinés pour un volume que nous comptions faire imprimer. Différentes occupations ayant suspendu l'exécution de ce projet, nous avons été prévenus en partie par l'éditeur des œuvres de Barbazan, dans lesquelles il a inséré *La Bible Guiot*, *Aucassin et Nicolette*, *Narcisse*, *La chastelaine de Vergi*, etc. Nous y avons lu avec plaisir ces différents morceaux de notre ancienne littérature, parce qu'ils sont très bien donnés. Il faut donc nous contenter de dire un mot de ceux qui nous restent.....

Les morceaux que voulait publier Rochegude sont : les *Vers de la mort* d'Hélinand, le *Pas Saladin*, le *Roman de la Rose*, terminé sans la continuation de Jean de Meung, le *Jeu de Robin et Marion*, le *Tournoiement des dames* et la *Chasse aux médisants* (ms. de N. D. M 21_3^3, auj. Fr. 24432).

IX. — Recueil de chansons et autres pièces en langue méridionale. Pet. in-4° relié, recouvert de parchemin blanc, de 111 pages. A la fin est une table alphabétique.

Plusieurs des pièces de ce recueil sont empruntées à des imprimés du siècle dernier, enregistrés par M. Noulet dans son *Histoire littéraire des patois du midi de la France*. Il y a des vers

de Plomet, de Montpellier ; de Martin de Ceilles, de Béziers, etc. D'autres sont des pièces de circonstance, composées à Albi et dans l'Albigeois, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, par l'abbé Boussac, le bibliothécaire Massol, l'abbé de Peirebrune, Hyacinthe Teisset, Mme de Volonzac, etc.

Nous signalerons en outre dans les cartons :

1° Une lettre de Jéhan, bibliothécaire de Vaucluse, adressée au citoyen Massol, bibliothécaire central du département du Tarn à Alby, du 25 nivôse an XII, donnant quelques renseignements très sommaires sur les mss. de Carpentras, et où je remarque cette phrase :

> Si sur cette notice votre ami, ce savant marin que vous m'annoncez, se décide à visiter notre bibliothèque, il est assuré d'avance qu'il sera accueilli avec non moins de satisfaction de ma part que d'honnêteté.

2° Une lettre de P. Balbe, recteur de l'Université de Turin, du 20 février 1808, contenant quelques détails sur deux mss. provençaux de la bibliothèque de Turin : le ms. de *Blandin de Cornouaille* DLXXXIX [1] et un ms. de Raymond Lulle MLXV [2].

3° Un spécimen imprimé de publication du *Parnasse occitanien* avec cette indication : A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, MDCCCVIII.

Enfin un exemplaire du *Glossaire occitanien*, imprimé en 1819, contient quelques additions de la main de Rochegude. Ajoutons que les lettres adressées à Rochegude ont été retirées de la bibliothèque par la famille, mais qu'on espère que sa correspondance littéraire, notamment avec Raynouard, sera cédée à la ville prochainement.

Antoine THOMAS.

---

1. C'est le manuscrit unique d'après lequel M. Paul Meyer a publié ce texte (*Rom.*, II, 170-202).

2. C'est probablement l'ouvrage mentionné dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXIX, 618.

MÉLANGES

I.

L'*é* (= *ē*, *ĭ*) LATIN EN ANCIEN FRANÇAIS ET EN MAYORQUIN.

Dans un article sur les consonnes vocalisées de l'ancien français (*Zeitschrift*, 1878, 522), M. Ulbrich a cherché une nouvelle solution du problème souvent discuté des trois *e* français : l'*e* issu de *ē*, *ĭ* latin entravé serait devenu *ë* par l'intermédiaire d'un son trouble ou mixte, qu'il désigne par *ö*, mais auquel on voit qu'il attribue la valeur, à peu près, de l'*e* final atone des langues germaniques. Je le désignerai dans cet article par *ë*. Il emprunte des exemples de ce procédé phonétique au dialecte allemand parlé actuellement en Silésie [1] et ajoute : « Cet obscurcissement d'un *i* bref peut aussi avoir eu lieu en français, et si nous supposons qu'au temps du *Roland* on en était arrivé à dire *evëske* [2], *mëtre*, *vërt*, *cërcle*, cette hypothèse n'a rien de plus invraisemblable que celle d'une prononciation *evéske*, *métre*, etc. » Le changement de *ē*, *ĭ* libres s'explique, selon lui, par un développement analogue : bibere a donné — soit directement, soit en passant par *büöivre* ou *béivre*, — d'abord *böivre*, plus tard *boivre* [3].

M. G. Paris, dans son compte rendu de cet article (*Rom.*, VIII, 296), dit : « La proposition d'attribuer à l'*e* = *ē*, *ĭ* un son trouble,

---

1. D'après Edström, *Studier öfver uppkomsten och utvecklingen af forn-franskans E-ljud* (Étude sur les *e* du vieux français), qui donne un exposé très clair de l'histoire de cette question, le même fait se retrouve dans des dialectes suédois. — Le norvégien nous donne, en certains endroits, *fësk* pour *fisk* (poisson), etc.

2. Notation de M. Ulbrich : *evöske*, etc.

3. Ulbrich rappelle, pour appuyer cette hypothèse, les doubles formes graphiques *vuel*, *fuel*, à côté de *voil*, *foil*, etc. Dans la plupart de ces mots, nous avons pourtant affaire à un *o* bref et libre; une autre explication est donc possible. Il n'en est pas ainsi de *artuel* articulum; ce n'est qu'en acceptant une forme *artëil* (*artöil*) qu'on peut se rendre compte de cette orthographe.

analogue à *ö*, intermédiaire entre *e* et *o*, me plaît assez, d'autant que dans certains dialectes cet *e* est représenté par diverses autres voyelles, en lorrain par *a*, en bourguignon par *o*, en berrichon par *oi*. »

M. Ulbrich a donc introduit dans la phonétique française un nouvel élément, les voyelles mixtes. L'existence de ces sons a été constatée par Bell, qui a montré qu'il y en a toute une série et qu'ils se classent d'après les mêmes principes que les autres voyelles. En les prononçant, la langue se tient au milieu de la bouche, ni avancée vers les dents, comme pour *e*, *i*, *ü*, etc., ni retirée en arrière, comme en articulant par exemple l'*ou* français. Si on relève la langue vers le palais, la voyelle prononcée prend le son d'un *i* étouffé : c'est l'*e* atone du portugais. En la baissant un peu, nous avons l'*e* final et atone des langues germaniques; encore plus bas, et nous trouvons le son obscur de l'anglais *bird*, *work*. Le français moderne possède d'ailleurs une voyelle accentuée assez semblable en son dans les mots *que*, *je*, *le*, etc., prononcés avec emphase. L'*o* de *personne* est une voyelle de même nature. En fait, si nous supposons pour l'ancienne langue trois *e* : *per* parem, fermé; *pert* perdit, ouvert; *vërt* viridem, mixte, cette série correspondrait parfaitement, quant à la qualité de la voyelle, aux trois *o* de la langue actuelle : *chose* (fermé), *or* (ouvert), *personne* (mixte).

Il vaudrait bien la peine d'examiner, à cet égard, les dialectes français modernes, et de chercher s'il y en a quelqu'un qui présente, pour les mots qui nous occupent, cette voyelle assez régulièrement pour qu'on puisse y voir une ancienne prononciation conservée jusqu'à nos jours. Faute de mieux, je vais chercher un appui de la théorie de M. Ulbrich dans un dialecte catalan, le mayorquin. C'est peut-être un peu loin; mais tant qu'on ne dépasse pas les limites du gallo-roman, je crois un tel rapprochement justifié. Pendant un certain temps, ce n'a été qu'un seul et même idiome : il n'est donc pas impossible qu'on puisse rencontrer, même dans un dialecte bien éloigné du centre, les restes d'une prononciation qui, dans l'âge préhistorique de la langue, était commune à tous les dialectes gallo-romans[1].

---

1. Dans les langues scandinaves, comme on les parle dans les villes, l'*u* (= *ou* français) est devenu un son mixte; en suédois, il est même très près

D'autre part, dans une même famille linguistique, les faits phonétiques se répètent souvent; c'est ce qui fait qu'en regardant ce qui se passe sous nos yeux dans le parler actuel nous parvenons à comprendre les transformations sur lesquelles l'écriture des monuments ne nous donne que de vagues indications[1]. Quoi qu'il en soit, pour le phénomène dont je traite ici, on conviendra que la présence, en mayorquin, d'un *ë* accentué, provenant de la même source que la voyelle postulée par Ulbrich dans le vieux français, ne peut que corroborer son hypothèse, tout en n'ayant naturellement pas la valeur d'une preuve.

En 1876, Milá y Fontanals écrivait dans la *Revue des langues romanes* (série II, t. II, 146) : « La variété baléarique de la langue catalane possède quatre *e* : *e* inaccentué, nommé muet; *e* accentué, ouvert; *e* accentué, fermé; *e* accentué, nommé aussi muet. — On donne comme exemples ces quasi-homonymes : *deu* (dix), ouvert; *Deu* (Dieu), fermé; *deu* (il doit), muet; *seu* (il est assis), ouvert; *seu* (pron. poss.), fermé; *seu* (suif), muet. Cette dernière voyelle ou, mieux, diphthongue simultanée..... est essentiellement de la famille de l'*eu* français et de l'*ö* allemand, c'est-à-dire composé de *e* et de *o* ..... ». Ces quatre *e* doivent être réduits à trois, l'*e* « muet » atone et accentué étant le même son. Ce son, c'est justement la voyelle mixte supposée par Ulbrich, l'*e* final atone de l'allemand et des langues scandinaves. Le nom de « diphthongue simultanée » prête à confusion, d'autant plus que dans le texte Milá ne traite guère que de vraies diphthongues composées avec *ë*, ce qui est de nature à détourner l'attention du lecteur du fait bien plus important, signalé par l'auteur dans une note : « Il ne faut pas croire que cet *æ* (= *ë*) se trouve seulement avant un *u*; ..... on trouve aussi *promœtre* pour *prometre*. »

---

d'un *y* (= *u* français). Mais quand on voit que l'islandais possède l'*u* « européen » (l'*ou* français, l'*u* allemand, « high-back » d'après la terminologie de Bell), il devient très probable que ce son a existé, non seulement dans l'ancien norvégien, mais aussi dans les langues-sœurs.

1. Ainsi la prononciation affaiblie de l'*s* dans le dialecte de l'Andalousie devant une consonne et à la fin des mots (*mismo*, prononcez *mihmo*, *estos*, pr *ehtoh*) nous indique par quelle voie l'*s* français dans la même position a disparu de la langue. Cf. *Rom.*, XV, 619, 622.

Je soumettrai au lecteur la liste des mots avec un *ĕ* accentué que j'ai recueillis à la hâte pendant le peu de temps que j'ai eu l'occasion d'observer de près la prononciation du dialecte de Palma[1]. La notation *è* signifie un *e* très ouvert, correspondant à l'*è* portugais (*rè, pè*); *j* est un faible yod allemand (sourd après une sourde); il se dégage, en mayorquin, après une gutturale finale ou suivie d'un *a* ou d'une voyelle palatale; *ʒ* est à peu près le *g* doux du français[2]. Pour ne rien préjuger, les mots sont rangés par ordre alphabétique, excepté les quelques cas où, pour faire mieux ressortir la différence qu'établit cette voyelle entre des mots qui seraient autrement des homonymes, je les place côte à côte. Il ne s'agit naturellement que de la voyelle accentuée.

	Orthographe catalane	Prononciation barcelonaise	Prononciation de Palma
*alĕcrem	alegre	ëlégrë[3]	alégrë
anhēla	alé	ëlè	alë
bĭbo	bech	bèk	bèkj
cĭppum	cep	sèp	sëp
crēdo	crech	krèk	krèkj
cuminĭtio	comenso	kumènsu	komènso
deretrarium	darrer	dërré	dërré
die(m) Vĕneris	divendres	divèndrës	divèndrës
directum	dret	drèt	drèt
eccu'ĭstum	aquest	ëkèst, ëkèt	akjést
eccu'ĭllum	aquell	ëkèł	akjéł
factum	fet	fét	fét
fĕl	fel	fèl	fèl
fĕrrum	ferro	fèrru	fèrro
fĭdem	fe	fè	fë
firmum	ferm	fèrm	fërm

1. Je dois mes renseignements à M. Mariano Aguiló y Fuster, chef de la Bibliothèque de l'Université de Barcelone, dont la bienveillance et l'hospitalité sont bien connues de tous ceux qui sont allés à Barcelone y étudier la langue du pays.

2. Le *ʒ* catalan est une vraie palatale, comme le *sj* (= *š*) norvégien.

3. L'affaiblissement de l'*e* atone en *ë* est commun au barcelonais et au mayorquin et n'a rien à faire avec l'*ë* dans la syllabe accentuée. Le barcelonais change aussi l'*a* atone en *ë* et l'*o* atone en *u*; le mayorquin hésite entre les deux.

francēnsem	frances	frënsès	fransës
frĭsc	fresch	frèsk	frëskj [1]
frĭgidum	fret	frèt	frët
gĕlu	gel	žèl	žèl
hibĕrnum	ivern	ivèrn	ivèrn
infĕrnum	infern	imfèrn [2]	infèrn [3]
impĭngere	empènyer	ëmpèñë	ëmpëñë
insĭgnat	ensenya	ënsèñë	ënsëñë
— ĭtia	certesa	sërtèsë	sërtësë
	tendresa	tëndrèsë	tëndrësë
— ĭttum	capet	këpèt	kjëpët
	nineta	ninètë	ninëtë
	senyoret	sëñurèt	sëñorët
	senyoreta	sëñurètë	sëñorëtë
lĭngua	llengua	łéngë	łéngo
mĕdicum	metge	médžë	médžë
mĕl	mel	mèl	mèl
nĭgrum	negre	nègrë	nëgrë [4]
nĕptem	net	nét	nét
nĭtidum	net	nèt	nët
pagēnsem	pages	pë(i)žès	pažës
papyrum	paper	pëpé	papé
pĕllem	pell	pèł	péł
pĭlum	pel	[5]	pël
pĕnsum	pes	[5]	pës
pĕtram	pedra	pédrë	pédrë
Pĕtrum	Pere	Pérë	Pérë
pĭra	pera	pèrë	përë
(picem)	pega	[5]	pëjë [6]
pĭperem	pebre	pèbrë	prëbë
pĭscem	peix	péš	péš
plēnum	ple	plè	plë

1. Une fois il m'a paru entendre *frèskj*.
2. Avec un *m* dento-labial, comme dans l'anglais *nymph*, le norvégien *jomfru* (vierge).
3. Ou *imfèrn?* Mes notes ne m'en disent rien.
4. J'ai aussi entendu *nègrë*.
5. Mes notes me font défaut sur la qualité de la voyelle en barcelonais.
6. Comp. plus bas, sous *apicula*.

plēna	plena	plènë	plënë
prehēnsum	pres	près	prës
primarium	primer	primé	primé
promittere	prometre	prumètrë	promëtrë
promissum	promes	prumès	promës
sĕptem	set	sèt	sèt
sĭtim	set	sèt	sët
serēna	serena	sërènë	sërënë
sĕrpens	serp	sèrp	sèrp
sĕdeo	sech	sèk	sèkj
sĭccum	sech	sèk	sëkj
spĭssum	espes	ëspès	ëspës
tĕneo	tench	ténk	ténkj
tĭmeo	tem	[1]	tëm
tractum	tret	trèt	trèt
trēs	tres	très	trës
vĕnio	vench	vénk	vénkj
vĭdeo	veig	vètš	vëtš
vĭrginem	verge	vèržë	vèržë
vĭridum	vert	vèrt	vërt
Diphthongue *eu* :			
Dĕum	deu	déu	déu
dēbet	deu	[1]	dëu
dĕcem	deu	dèu	dèu
suum	seu	séu	séu
sēvum	seu	[1]	sëu
sĕdet	seu	sèu	sèu
bĭbere	beure	bèurë	bęurë
crēdere	creure	krèurë	krëurë
crēdis, — it	creus, creu	krèus, krèu	krëus, krëu
vĭdes, — et	veus, veu	vèus, vèu	vëus, vëu
pĕdem	peu	pèu	pèu
fēcit	feu	féu	féu
Diphthongue *ey* :			
apĭcula	abella	ëbèłë	bëjë [2]
capĭllum	capell	këbèł	kjëbëi

1. Voy. la note 5 de la page 93
2. Ou *bëië ?*

cĭlia	cella	sèłë	sëjë
consĭlium	consell	kunsèł	konsëi
ovĭcula	ovella	uvèłë	auvëjë [1]
servĭtium	servey	sërvèi	sërvëi

Les imparfaits hésitent entre *ë* et *è* : *beya bëjë*, *creya krëjë* et *krèjë*, *deya dëjë*, *feya fëjë*, *queya kjëjë* et *kjèjë*, *veya vëjë*. En barcelonais, ils ont tous un *e* ouvert. Le subjonctif *crega* se prononce *krègjë*, en barcelonais *krègë*.

Comme on voit, cette liste ne comprend qu'une centaine de mots, pris tout à fait au hasard dans le vocabulaire mayorquin. Tout incomplète qu'elle est, je crois pourtant qu'elle suffit pour établir que dans le mayorquin moderne l'*ĕ* et l'*ĭ* du latin classique donnent régulièrement *ë*. La distinction entre les trois *e* est donc de date ancienne, non pas un développement moderne. Si nous ne trouvons pas une régularité parfaite, cela n'a pas lieu de nous surprendre. Le mayorquin se trouve continuellement en contact avec l'espagnol, au moins dans les villes, et il s'en est ressenti dans sa phonétique comme dans son vocabulaire; d'autre part, les formes avec *é* ou *è* au lieu d'*ë* peuvent être dues à l'analogie ou à l'influence des sons contigus.

L'*ë* s'est conservé dans les îles; il a disparu dans les dialectes de Barcelone et de Valence, qui ne connaissent que deux *e* dans la syllabe accentuée : l'*e* ouvert et l'*e* fermé.

K. BREKKE.

Kristiania, décembre 1887.

II.

ANCEIS.

M. Wilhelm Meyer, le jeune savant suisse dont les débuts récents dans la philologie romane ont été si brillants, a consacré, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XI, 250, un important article à réfuter l'explication du mot *anceis* que j'ai donnée dans la *Romania*, XIV, 574. D'après lui, *anceis* ne dérive pas

1. Mes notes ne me disent rien sur la prononciation de la syllabe *au-*.

d'une forme latine *antius accentuée sur *i* : comme les autres comparatifs neutres dont je l'ai rapproché, il a subi l'influence analogique de *sordeis*, forme régulièrement dérivée de sordidius. L'explication a l'air fort simple et l'on est tenté tout d'abord de s'y rallier : elle s'était présentée à mon esprit au moment où je rédigeais l'article que discute M. W. Meyer. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque j'avais à citer *sordeis*. Si je ne me suis pas laissé aller à la tentation, c'est que j'avais mes raisons. Bonnes ou mauvaises, je ne puis me dispenser maintenant de les donner; on me permettra d'y joindre les observations que m'inspire la lecture de l'article de M. W. Meyer. Cet article, très court, contient beaucoup de choses; il est, comme on aime à dire aujourd'hui, suggestif : c'est ce qui expliquera la longueur relative de cette réponse.

Il faut examiner séparément dans l'article de M. W. M., comme dans la question-même que nous avons à examiner, deux parties bien distinctes :

1° Quelle est l'origine des comparatifs neutres en *eis* que possèdent le français et le provençal, *anceis* excepté?

2° Convient-il d'assimiler *anceis* à ces comparatifs neutres?

Sur le premier point, je donne la parole à M. W. M. lui-même que je traduis aussi littéralement que possible :

« Le latin vulgaire de la Gaule possédait les comparatifs suivants, en face desquels je place les formes du positif au nom. sing. :

amples	= ámplius	: *amples*	= amplus.
lons	= lóngius	: *lons*	= longus.
fortz	= fórtius	: *forz*	= fortis.
genz	= *géntius	: *genz*	= *gentus.
sordeis	= sordídius	: *sorz*	= sordidus.

« Il y aurait bien quelques remarques à faire sur l'âge relatif « de ces formes, mais je ne m'y arrête pas. On voit, par ce « tableau, que dans quatre cas le comparatif se confond avec « le positif, mais que dans un cas il s'en distingue par *eis*. « Les quatre premières formes n'avaient à choisir qu'entre une « disparition rapide et l'adoption du suffixe qui, dans la cinquième, permettait de distinguer le comparatif du positif. La « langue a choisi cette dernière alternative à cause de la *nécessité morphologique de l'idée* (M. W. M. cite textuellement cette « expression de mon article). Ainsi s'explique le *c* dans *forceis*.

« D'ailleurs, ajoute M. W. M., cette explication des comparatifs neutres me paraît si simple que je n'aurais pas jugé utile « de demander l'hospitalité à la *Zeitschrift* pour l'exposer si je « n'avais vu dans un travail de Waldner, qui contient beaucoup « de bonnes choses, sur l'*i* parasite en ancien français, que « l'explication de Thomas ou une explication analogue est en « train de se répandre. »

Une première objection me vient à l'esprit contre cette explication si simple. Il est incontestable que *sordeis* vient très régulièrement de sordidius, comme le provençal *sordejer* de sordídior et *sordejor* de sordidiórem, mais il faudrait trouver des exemples en français ou en provençal de *sorz*, *sort*, = sórdidus. Or je n'en connais pas[1], et dès lors je me refuse à admettre que la langue ait pu concevoir la relation morphologique *sorz* : *sordeis*, pour l'introduire ensuite dans *forz* : *forceis*. Passons, si vous voulez, sur cette objection. Admettons que si nous n'avons pas d'exemples de *sorz*, cela tient uniquement à l'insuffisance de nos moyens d'information; qu'à une époque très ancienne on a eu pleinement conscience d'un positif *sorz* en relation avec un comparatif *sordeis*, et qu'on a voulu établir la même relation entre *forz* et *forceis*. Alors je ne m'explique plus du tout que la relation n'ait pas été établie avec le positif *forz*, comme avec le positif *sorz*, et qu'on n'ait pas dit *forteis*, *genteis*, comme *sordeis*. Cette explication analogique, qui, d'après M. W. M., est la seule qui rende raison du *c* de *forceis* et de *genceis*, me paraît, au contraire, comme je le montrerai plus loin, très inférieure, à ce point de vue, à celle que j'ai donnée.

A ces deux objections s'en ajoute une troisième qui ne me paraît pas moins grave. Diez (*Gram.*, éd. fr., II, 66) a déjà signalé la forme *gencés*, au lieu de *genceis*, dans *Girart de Roussillon* (ms. de Paris, éd. Hoffmann, v. 7484). Le ms. d'Oxford offre, il est vrai, à cet endroit même (éd. Förster, v. 8460), *jenceis*, mais en revanche, au v. 6660, il a *gencés*, tandis que le ms. de Paris a *genceis* (v. 5862). Si la forme en *és* n'était attestée qu'à

1. Raynouard n'en a pas, et M. Frédéric Godefroy veut bien m'apprendre qu'il n'en a rencontré aucun au cours de son immense dépouillement des textes d'ancien français.

la rime, elle ne prouverait pas grand'chose : l'auteur de *Girart de Roussillon* n'hésite pas à réduire *reis* (franç. *roi*) à *rés*, pour le faire figurer dans une tirade en *és*, et l'*i* de *reis* est sûrement de provenance latine. Mais la forme *rés* ne se trouve qu'à la rime ; partout ailleurs le scribe d'Oxford écrit *reis*. Or on lit au vers 347 (éd. Förster) :

Ainz ne le fes loignes, mais montar cor.

Pour la mesure comme pour le sens, il faut lire *loignés* = longius[1]. Au *Girart de Roussillon* on peut ajouter un texte purement provençal, celui des sermons du ms. de Saint-Martial de Limoges, où on lit *longez* (éd. Armitage, p. 40), et enfin le passage suivant du troubadour Guilhem Azémar, sur lequel Diez a déjà appelé l'attention[2] :

Ieu ai vist en domnas ponhar
D'ensenhatz e de ben aprés
El nesci avinen *nemés*
Quel plus savis ab gen preyar.
(Raynouard, *Choix*, IV, 312.)

Ce *nemés*, qui ne paraît pas se trouver ailleurs, est évidemment, comme le suppose Diez, un comparatif de nimis (prov. *nems*), dont le sens est analogue à celui de l'expression, si fréquente en ancien français, *trop plus*[3]. Ces différents exemples me paraissent établir que dans les comparatifs neutres du provençal, autres que *sordeis*, l'*i* n'est pas primitif et a dû se produire comme je l'ai expliqué.

J'arrive à la grosse objection de M. W. Meyer. D'après lui, en admettant qu'il y ait eu un déplacement d'accent dans fórtius, nous sommes obligés de convenir que ce déplacement

---

1. M. Paul Meyer traduit : *et sans plus tarder il monte à cheval* (*G. de Roussillon*, p. 12).

2. *Glossaires romans*, éd. fr., p. 57, note. Dans ce passage, qui m'avait échappé jusqu'ici, Diez explique la formation des comparatifs neutres d'une façon analogue à la mienne et dit qu'il faut probablement y rattacher *anceis*.

3. *Nimis* arrive de bonne heure en latin à prendre le sens de *beaucoup*. Dans la Vulgate (*Ephes.*, 2, 4) πολλὴν ἀγάπην est traduit par *nimiam caritatem*. Ainsi un comp. *nimius serait avec nimis dans le même rapport que πλέον avec πολύ.

n'a pu avoir lieu que lorsque l'*i* avait encore une valeur syllabique, c'est-à-dire approximativement au début de l'ère chrétienne, car, une fois l'*i* devenu *j*, il est évident qu'il ne peut plus porter l'accent tonique : si donc nous partons de fortíus, nous ne pouvons aboutir qu'à *forteis* et non à *forceis*. Cette objection, je me l'étais faite à moi-même avant que M. W. Meyer ne la formulât; elle m'avait paru insurmontable tant que je m'étais enfermé dans le domaine du raisonnement; mais en étudiant les faits je n'ai pas tardé à la voir s'évanouir. Théoriquement, pour expliquer comment le *t* arrive au son *ç*, nous admettons la série *tj, tch, tz, ç;* en fait, le langage franchit souvent d'un bond ces étapes successives ou quelques-unes d'entre elles. En outre, il ne faut pas perdre de vue que l'*i* devant une autre voyelle est capable d'infecter la consonne qui précède, tout en conservant sa valeur syllabique. C'est là un point sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Je me borne à citer, d'après Seelmann, *Aussprache des Lateins*, p. 320, un passage tout à fait topique du grammairien Papirius rapporté par Cassiodore : JUSTITIA *cum scribitur, tertia syllaba sic sonat quasi constet ex tribus litteris, T, Z et I* (Keil, *Grammatici latini*, VII, 216). Je mets donc en fait qu'on a prononcé longtemps for-tzi-us, et je suppose que c'est pendant cette période qu'on a déplacé l'accent et dit for-tzí-us pour marquer nettement la valeur du comparatif : de là tout naturellement *forceis*.

Arrivons au second point. M. W. M. semble avoir quelque répugnance à assimiler *anceis* aux comparatifs neutres comme *ampleis*. Parlant de l'étymologie proposée concurremment par Diez, ante ipsum, c'est-à-dire en latin vulgaire *antjesso, il fait remarquer qu'elle n'a rien contre elle au point de vue du sens. Au point de vue de la forme, *eis* = ipsum en français n'est pas infirmé par *dès* = de ipso, parce que *dès* peut être considéré comme atone. On pourrait très bien admettre que *antjesso a donné en ancien français *ancieis*, et que si cet *ancieis* ne s'est pas réduit à *ancis*, comme les formes similaires, cela tient à l'influence analogique de *sordeis*. Si, en effet, on admet que le suffixe *eis* a été emprunté à *sordeis* et ajouté à la forme vulgaire dérivée régulièrement de ántius, il serait plus naturel d'avoir *ainceis*, car *ainz* = antius doit être très ancien en français.

Le raisonnement de M. W. M. me paraît inattaquable. Avec

son système analogique ayant pour point de départ *sordeis*, il est impossible de rattacher *anceis* aux comparatifs neutres[1]. Il faut le dire franchement, et alors nous aurons à discuter l'étymologie *antjesso. Il me paraît si facile de la combattre que je ne veux pas à mon tour abuser de l'hospitalité de la *Romania* pour le faire, tant que cette étymologie ne menacera pas de devenir triomphante aux yeux de tous les romanistes.

A. Thomas.

III.

EMPREU.

Dans sa note sur le vers 3167 du *Chevalier au lion*, M. Förster explique l'expression de l'anc. fr. *empreu*, et renvoie aux nombreux exemples qu'en allèguent, jusqu'au XVIe siècle, les divers lexicographes. *Empreu* se trouve le plus ordinairement comme début d'une série qui continue par : *et deus et trois et quatre*; il est donc synonyme de *Un* employé pour compter, notamment à certains jeux. Il n'a pas disparu de l'usage vivant : *emprô* est à la fois le début et le nom d'une célèbre formulette de jeu usitée à Genève, qui a fourni à Blavignac le titre de son curieux volume : *l'Emprô genevois* (Genève, 1875). On en a même tiré à Genève le verbe *emprôger*, qui signifie réciter cette formulette. On a proposé pour ce mot diverses étymologies. Blavignac (p. 9-10) hésite entre le grec ἐν πρῶτῳ et « une contraction de l'*in principio* des Latins ». M. Tobler paraît avoir compris *empreu* comme venant de in pro, ce qui ne conviendrait que si le mot avait le sens de « en avant » qu'il lui attribue. « Le mot, dit M. Förster, n'aurait-il pas été répandu par les scribes et notaires, qui rendaient la formule latine *in primo*, abrégée en *in pr°*, par *impro*, plus tard populairement *empro*, *empreu*, comme nous disons par exemple *exoffo* au lieu de la formule complète *ex officio?* » Cela paraît peu probable, et j'aimerais mieux, s'il

1. Notons que l'on trouve dans *Girart de Roussillon*, en dehors de la rime, *abancés* (v. 459, éd. Förster) à côté de *abanceis* (v. 828, 2421, 6771).

fallait admettre ici du latin de chancellerie, recourir avec Blavignac à *in principio* qu'à *in primo*, qui me paraît avoir été peu usité.

Si l'on songe que nous avons affaire ici à une formule consacrée, on sera porté à admettre une autre origine et à reconnaître dans le méridional *pro* et le fr. *preu* le substantif ordinaire *pro, preu,* « profit, » de prode. *En preu* correspond au *feliciter* de tant de débuts. Cette explication convient à merveille à une formule où il s'agit de nombres. On sait que, d'après des croyances superstitieuses très répandues, compter porte malheur; il est donc tout naturel qu'on ait remplacé *un* par une parole de bon augure, après laquelle on n'hésitait plus à dire : *et deus et trois et quatre,* etc.

Les formes *empreut* (lisez ainsi au lieu d'*emprent*), *emprut*, citées par M. Godefroy, ne peuvent que confirmer cette explication; *empreux* n'est que graphique. *Emprun* est un curieux exemple d'assimilation par étymologie populaire : « On tient que si celuy qui a le hoquet conte son premier hoquet, en disant *un* ou *emprun*, il n'aura que celuy là. » On a visiblement fait reparaître *un* dans le mot qui avait pour fonction de le remplacer. — *Empreuf* est plus singulier; il se trouve dans une moralité du xve siècle et rime avec *neuf;* on peut y voir un exemple à joindre à ceux de l'*f* remplaçant une dentale finale ou chercher une autre explication. En tout cas *empruef* cité par Sainte-Palaye comme de Wace n'a rien à voir ici; c'est l'adverbe connu qui répond à in prope.

M. Godefroy remarque en terminant : « Le simple de ce mot, *preu,* est très employé en langage d'écolier pour désigner le premier à jouer dans les jeux. » Je crois qu'il n'y a aucun rapport entre les deux mots. Les écoliers disent non *preu,* mais *prë*, avec un *ë* ouvert; et ce mot est une simple abréviation moderne et parfaitement consciente de *premier*, comme *se* et *der*, qui accompagnent ordinairement *pre*, sont des abréviations de *second* et *dernier*. L'emploi d'ailleurs n'est pas le même : *pre, se, der*, désignent les rangs que chacun veut respectivement avoir dans le jeu, ce sont des ordinaux; tandis qu'*empreu* remplace un nombre cardinal et s'emploie, comme le dit fort bien Trippault (cité dans Godefroy), « quand on commance a compter, au lieu que plusieurs disent : Et un. »

G. P.

IV.

PEAUTRE.

« Ancien mot, dit Littré, encore usité sur quelques rivières et signifiant bateau, » et il cite à l'appui de cette définition ces deux passages :

Le vieil Charon, grand nautonnier d'enfer,
Bien eut à faire à gouverner sa *peautre*
Pour celuy jour passer de rive en autre
Tous les esprits qu'à bas je luy transmis.
(Cl. Marot, *Poés.*, III, 132, Jannet.)

La Cassagne... ayant l'espaule brisée d'un coup de mousquet, seut manier la *peautre* et mettre à l'eau le vaisseau.
(D'Aubigné, *Hist.*, II, 264, édit. 1616.)

Le premier de ces exemples laisse quelque doute sur le sens de *peautre*, mais dans le second ce mot signifie certainement non « bateau », mais « gouvernail », et fait tomber ainsi cette affirmation de M. Scheler, *Dict. Étym.*, p. 382, 3e édition : « On a prétendu *à l'aventure* que *peautre* se disait autrefois du gouvernail d'un bateau... Tout cela est avancé sans aucune preuve, etc. »

A mont, à vau, mal va le (*sic*) *peautre*.
(Baïf, *Mimes*, I, 45, Blanchemain.)
Qui doit mener mene la *peautre*. (*Ibid.*, I, 94.)

Il est encore possible dans ces deux derniers exemples de refuser à *peautre* le sens de gouvernail, mais en voici plusieurs qui établissent irréfutablement cette signification :

Au gouvernail il se range luy mesme,
Sert de pilot : et en la nef supreme
Donne a ses gens de travailler courage,
Tournant la *peautre* au costé du rivage.
(Des Mazures, *Enéide*, Ve liv., édit. 1606.)
Hortaturque viros *clavum*que ad littora torquet.

Enee alors qui aux membres n'a point
Ny prend repos du souci qui le poingt,
Sied a la *peautre*. (*Ibid.*, *Enéide*, Xe liv.)
Ipse sedens, *clavum*que regit ventisque ministrat.

Ce disoit il : et du tout a la *peautre*
Ferme attaché ny d'un costé ny d'autre
Ne la perdoit. (*Ibid.*, *Enéide*, V^e liv.)
Talia dicta dabat, *clavum*que affixus et hærens
Nusquam amittebat.

Mais quand nostre amoureux produit un bracelet de perles grosses comme pois, les portes fermées lui sont ouvertes tres grandes, comme a passer une charretee de foin, qui est le souverain remede, la clef de la besogne, la *peautre* du navire, le manche de la charrue.

(Noel Du Fail, *Propos rust.*, 51, Guichard.)

Tourne visage, vire la *peautre*, fils de putain. (Rabelais, IV, 265.)

On trouve aussi la forme *beaultre :*

As-tu ceste opinion que si ung patron de galere garnist ycelle d'une meschante *beaultre* et de meschantes remes, il ne congnoisse bien qu'il en recepvra dommage... ?

(Est. Dolet, *Œuv. div.*, p. 78, édit. 1868.)

Scheler donne de *peautre* une étymologie qui n'est pas acceptable; celle de Littré, qui propose avec doute l'italien *peotta*, ne satisfait pas davantage. — Il est à remarquer que La Curne, qui n'est pas toujours à dédaigner, expliquait *peautre* par « gouvernail », mais l'exemple unique qu'il citait était peu probant[1].

A. Delboulle.

---

1. [Le sens indiqué par M. Delboulle n'est pas douteux. Le mot se présente dès le XIVe siècle dans le langage des bateliers de la Loire, où il s'est maintenu (voyez la plaisante anecdote racontée par Tallemant des Réaux dans l'historiette de Bassompierre). M. Mantellier, dans son *Glossaire des documents de l'histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire* (Paris, 1869), dit au mot *Peautre* (var. *peaultre*, *piaute*, *pioute*) : « Nom donné au gouvernail des bateaux de Loire. Ce gouvernail, d'une forme et d'un agencement particuliers, ne se rencontre sur aucune autre rivière de France; il présente une analogie frappante, pour ne pas dire une similitude complète, avec les gouvernails des bateaux du Nil représentés dans les peintures antiques. » Jal, dans son *Glossaire nautique*, rappelle ou propose diverses étymologies également inacceptables. *Espeautre* renvoyant à spelta, il est peut-être permis de songer pour *peautre* au lat. pelta, qui signifie « léger bouclier », mais qui a pu développer un sens nouveau. Le gr. πέλτη, à côté du sens qui a passé au lat. class. pelta, a celui de « lance » ou de « perche ». — G. P.]

V.

UN ANCIEN CATALOGUE DE MANUSCRITS FRANÇAIS.

Le ms. de la B. N. fr. 12569 (anc. suppl. fr. 105) est connu comme un de ceux qui contiennent les poèmes du cycle de la Croisade. Il a été écrit au XIIIe siècle [1] ; je ne sais à qui il a appartenu avant d'être au roi de France. Sur la feuille de garde finale on lit, d'une grosse écriture qui me paraît être de la fin du XIVe siècle, les lignes suivantes :

Vecit [2] les nonz dez roumans qui sont monseignieur
premierremant
setisit [3] & puis marques [4]
& puis ij de orosse
& puis anseiz de cartagie
& puis auberin le bourgaingnion
& puis lanselot du lac
& puis le lehoiranc guerin
& puis lez .x. conmandemans de la
la [5] foi
& puis le cheualier qui ala an anfer
& puis partenopex de blois [6]

Ainsi le grand personnage inconnu dont il s'agit possédait dans sa librairie onze volumes de « roumans » ou manuscrits français. Un seul était un ouvrage de dévotion, le livre des *Dix commandements de la foi* [7] ; un autre, en deux volumes, était le

---

1. Dans la marge inférieure du f° LXIV v°, on lit ces mots d'une écriture cursive, qui n'est pas celle du scribe du corps du manuscrit : *Hic fuit Guido dictus Flamingus qui fecit istam cedulam.*

2. *Ve* est sûr ; la fin du mot est douteuse.

3. C'est-à-dire *cesti ci ;* la lettre entre l'*e* et l'*i* est brouillée et douteuse.

4. On lirait au moins aussi bien *marquos.*

5. Le mot *la* est répété par erreur au commencement de la ligne, ayant déjà été écrit à la fin de la ligne précédente.

6. On lit au dessous encore une fois, d'une encre qui a été effacée : *& puis partenopex...*

7. Il faut reconnaître ici la *Somme le Roi* du frère Lorens, qui commence par une exposition des dix commandements (voy. *Rom* , VIII, 322 ; Delisle, *Inventaire*, I, 72). Seulement il faut lire *de la loi* et non *de la foi.*

fameux livre d'Orose, sur lequel voy. *Romania,* XIV, 60. Les autres paraissent tous avoir été des « romans » au sens moderne du mot. La chose est sûre pour *Marques de Rome, Anseïs de Carthage*[1], *Auberi le Bourguignon, Lancelot du lac, le Loherenc Guerin, Partenopeus de Blois*, et les poèmes contenus dans notre manuscrit même (malgré la prétention historique plus ou moins justifiée de certaines parties du cycle de la Croisade). Quant au livre du « chevalier qui alla en enfer », on peut se demander si l'on n'a pas là (ce qui serait fort précieux) l'indication d'une version française de ce *Huon d'Auvergne* dont nous ne possédons que des versions italiennes ou franco-italiennes; mais c'est une hypothèse peu vraisemblable. Il s'agit sans doute tout simplement de la légende du chevalier Owen, qui descendit, comme on sait, dans le « puits saint Patrice », et y vit non seulement les peines du purgatoire, mais les tourments éternels de l'enfer.

Il serait intéressant de savoir si d'autres manuscrits de cette petite bibliothèque princière sont arrivés jusqu'à nous. Il est très possible que sur notre liste on n'ait noté que l'ouvrage par lequel commençait chaque volume.

G. P.

---

1. M. Pigeonneau, qui mentionne notre catalogue (*Le Cycle de la Croisade*, p. 145), suppose que la présence d'*Anseïs de Carthage* sur cette liste pourrait bien être la seule raison qui a fait attribuer par Roquefort (*Etat de la poésie française*, p. 162), copié par Daunou (*Hist. litt. de la France*, XVI, 132), cette chanson de geste à Graindor de Douai, auteur d'une partie des poèmes réunis dans le ms. 12569. Cette conjecture est peu probable, Roquefort ne mentionnant que deux manuscrits des poèmes sur la Croisade, le ms. B. N. fr. 765 (anc. 7192) et celui de l'Arsenal.

CORRECTIONS

UN SECOND MANUSCRIT DE LA RÉDACTION RIMÉE (*M*) DE LA *VIE DE SAINT ALEXIS*

M. T.-W. Jackson, de Worcester College, Oxford, a trouvé à Carlisle un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, écrit en France, qui contient entre autres choses un texte de la *Vie rimée de saint Alexis* (M) que j'ai imprimée en 1872, d'après la copie de M. Maréchal. M. Jackson se réserve de donner une description détaillée du ms. de Carlisle. Il a bien voulu, en attendant, m'envoyer la collation du texte du poème en question avec mon édition du ms. fr. 1553. Je reproduis ici ce qui concerne les variantes de fond, en en remerciant vivement le savant auteur. Les variantes purement graphiques ne seront pas inutiles à une nouvelle édition, mais elles n'offriraient pas d'intérêt à elles seules ; je me bornerai à dire qu'elles confirment la restitution que j'ai essayée de la langue du poème. Les vers du début et de la fin ont été copiés en entier. Je marque en note, quand il y a lieu, quelques observations que suggère le rapprochement des deux textes. Si je donne quelque jour, comme je l'espère, une édition nouvelle de mon livre, je m'efforcerai d'établir, à l'aide des deux manuscrits de Paris et de Carlisle, un texte aussi satisfaisant que possible. Ce ne sera pas encore un texte parfaitement sûr, les deux manuscrits remontant sans doute, comme on le verra, à une copie qui contenait déjà quelques fautes, et étant tous deux défectueux vers la fin. Mais l'amélioration notable du texte de M que permet le manuscrit de Carlisle n'est pas sans intérêt pour la critique même du texte original du poème assonant ; c'est pourquoi je crois devoir faire profiter sans retard les philologues de l'obligeante communication de M. Jackson. — Je désigne par *a* le ms. de Paris, par *b* le ms. de Carlisle. Il y a dans mon édition trois erreurs de chiffrage (v. 575-80, 990-95, 1100-05) ; je ne les ai pas corrigées, pour ne

rendre la collation plus difficile. Le ms. *b* passe un certain nombre de vers d'*a* et en ajoute un certain nombre d'autres; on peut dire en général que tous les vers qui se trouvent dans l'un ou dans l'autre sont authentiques; je ne l'ai pas fait remarquer à chaque fois, me bornant à rapprocher en quelques endroits les passages de S ou de Q qui établissent que les vers en question étaient bien dans M.

Cha en ariere au tans anchiseour
Foys fu en tere & iustice & amor
Et verites & creance & douchour
Mais ore est frailes et plains de gra*nt* dolour
Jamais nert tens *con* fu as anchisours
Ne portent foy li mari lor oisiors
Ne li vasal feute leur signours
7 *a* Tous li mons est tornes en grans esrours
7 *b* Chu mauuais siecles ne doit durer lo*ns* jours
El tans noe & autans moyset
& a dauy cui il par ama tant
boins fu li siecles narons mais si vaillant
Vieus est & frailes tous seua declinant
Ne portent foy as peres li enfant
& li filleul vont les parins boisant
Li justichier le lour dieu malmenant
14 *a* Pour lui ne laissent le mal ne tant ne qu*ant*
15 Li signo*ur* vont leur moullier ahontant
Joie et leeche va toute remanant
Sous ciel na home q*ui* de lauoir ait tant
Q*ui*l ne si crieme del tans en avant
Pres est li fins par le mien ensiant
19 *a* Car tous li biens del siecle va morant
20 En lonour dieu le glorieus poissant
20 *a* En lonour dieu le glorieux poissant
Ki nous cria trestous a son sanblant
Vous veul .*con*ter. vn essample mout grant
dun saintisme home et du*n* sien chier enfa*nt*
li dus vassaus ot non eufemiiens

---

7 *a b*. Ces deux vers offrent une forme acceptable de deux des trois vers de *a* que j'ai rejetés en note, les regardant, à cause de leur altération, comme une interpolation de copiste.

17-19. J'avais soupçonné ces trois vers d'appartenir au copiste.

Quens fu de romme & mout boins *cres*tiens
& sages hons des autours anciens
Tous iours mena grant tenchon sur paiiens
& sainte eglise ama sur toute riens
De felonnie not onques en lui riens
& prist moullier puis kil fu auques siens
Puis *con*uerserent ensanble longue*men*t
Sorent asses & or fin & argent
& vair & gris & vies vin & fourment
& bos & viles & rices tenemens
34 *a* Et grant bien fisent a leur menue gent
Et sainte eglise visiterent souuent
Mais dune cose mout leur poise forment
Kil nont enfans cait lortenement
Dieu en apelent andoi parfitement
Oies roys de glore par ton *con*mandement
Vn fil me done q*ui* soit a ton talent
Tant li prient par grant humilite
& en lour cuers en ont tant suspire
& de lors iex tante larme ploure

44 garnement — 45 *a* En regarda la leur grant charite — 46 En le m. proumist — 47 seurent — 49 non, sur le — 50 Quant a le foy font *len*fant apeler

52 & la dansele q*ui* tant le pot amer — 53 Mout bien le fait nourir & aleuer — 54-55 tant q*ui*l fu tens ke il peut bien aler — 56 Adonc le fisent a lescole mener — 60 *manque*.

61 Quant lenfes fu des ars mout bien le*tres* — 61 *a* & des autours mout sagement fondes — 62 mout bien acesmes — 63 sen — 66 ert

68 p. iamais — 69 amoit tant — 71 Q*ui*l pregne moullier a — 72 Si len — 73 conte redoute & poissant — 74 Cieus li otrie & mil *livres* d'argent

76 Noument le t. de cel a — 77 Q*ua*nt vint au ter*me* se le font richement — 78 *a* & li maisnie ki a ans deus apent — 79 Sains alesins lespousa uraie-

---

26. Ce vers, que j'ai regardé comme altéré, est identique dans *a* et *b;* il est confirmé par le vers 61 *bis*.
27. Le ms. *b* donne les corrections que j'avais faites.
30. Ici *a* et *b* paraissent avoir la même faute, que j'ai corrigée d'après Q.
34 *a*. J'avais admis ici une lacune dans *a*.
50. Le copiste de *b* a cru que la tirade VI commençait à ce vers.
56. Le ms. *b* donne la correction admise dans mon texte.
60. Ce vers, omis dans *b*, est confirmé par Q 2 *d*.
68. L'accord de *a* et *b* doit assurer au texte la leçon *Dont*.

*men*t — 81 Del tout en tout a adieu — 82 *a* Mais li siens *pe*res len coureche form*en*t — 83 Ki de cest siecle li quert

84 Quant ses bons peres ot fait si — 86 mout vicem*en*t parer — 88 prent aauesprer — 89 Si vont tables oster — 90 Et le r. quellir & asambler — 91 As pouures gens

92 fieus va toi couc*ier* — 94 Ne vaut li enfes — 95 *Quil* ne losa lassier — 97 & se fem*m*e au cochier — 99 Tantost sen — 100 Sains Alesins, son moullier

101 Qua*n*t li sains hons a le dame veue — 103 *b* le cha — 105 de la — 106 Le — 107 A il — 108 P*our* couc*ier* aueuc fem*m*e relenq*uis*t ne remue — 109 m. same ne soit — 110 deuant dieu *con*fondue

111 Ha diex dist il ki pour nous a sauuer — 112 Ki en la v*ir*ge te dignas — 113 tourmenter — 115 Fai nous chiers tes *con*mans si garder — 116 Ke diables ne sen puissent gaber — 117 Bien me cuida mes *pe*res adouber — 118 fem*m*e — 120 ou plus

121 Sains Alesins — 122 & p*ri*e dieu de cuer *par*fondem*en*t — 122 *a* Il laime plus q*ue* nul sien tenem*en*t — 123 apele tenrem*en*t — 124 Les escritures — 125 & si li — 127 vaut — 128 Ke tout soient couchiet *con*munalm*en*t — 129 Sil peut tout coiem*en*t

130 Cant — 132 durem*en*t anuie — 133 il lot — 134 fait a lespee fourbie — 135 La dame en a la — 136 de sour lui estoiie — 137 Se iamais a tant rom*m*e — 138 Kil, sale vautie — 139 *manque* — 140 Q*uil*, sa fem*m*e & sa maisnie

142 La me — 143 *manque.* — 144 laisses — 146 C. maleuree — 147 niere — 149 tanras — 150 *manque.* — 151 Tarme ert, de glore courounee — 152 Auec les angeles asise & alosee

153-302 *manquent.*

---

82 *a*. Vers confirmé par Q 12 *c*.

94. Correction faite dans mon édition.

97. La bonne leçon est sans doute : *et la mere au coucier*. Cf. Q 16 *b*.

108. Lire en combinant les deux manuscrits : *Por carnel femme relenquist ne remue*.

113. Leçon préférable.

124. Lisez : *Les escritures*.

134. La leçon de *b* est la bonne. Cf. S 158, Q 26 *b*.

140. La leçon de *b* paraît préférable. Cf. S 166.

151. *Glore* vaut mieux que *goie*. *T'arme* pour *Tart me* avait été restitué dans l'édition.

152. La leçon de *b* est préférable à ma restitution hypothétique.

153-302. Il est possible qu'une partie de ce morceau soit une interpolation du ms. *a*, mais ce n'est sûrement pas le cas pour tout le morceau, puisqu'une partie s'en retrouve dans O et S; le copiste de *b* a donc abrégé un développement qu'il trouvait trop long, sans que nous puissions dire au juste ce qu'il y avait dans son original.

305 A les adieu la — 306 q*ui* ta — 307 te nouri — 309 Hui v*er*ra plait a grant deul dep*ar*ti — 309 *a* & *con*ment q*ui*des q*ue* limiens cors toublit — 309 *b* Se ne v*ous* voi ie morai tout de fi — 310 *manque.*

310 *a* Or ten va sire ne te puis retourner — 310 *b* Hui v*er*rai noces a grant duel deseurer — 310 *c* Se ne te voi narai mais m*on* cuer cler

311 le peusse — 312 Kauekes toi me — 313 rikement — 314 chinces a — 316 Si, ces — 317 ia toi ne — 319 *manque.*

319 *a* Cil se depart li cors dieu le *con*duie — 319 *b* Al departir ensi la araisnie — 319 *c* Je te lais bele jesus te beneie — 320 Si te kemant, v*ir*ge — 321 Ki — 322 p*ar* lui estre — 323 se fuite — 324 et 325 *manquent.* — 325 *a* A vois chantant a sonour deguerpie — 325 *b* De toute rome kil ot en sa baillie — 325 *c* Mais damedieu le roy de ciel m*er*chie — 326 q*ui*l a si — 327 Kele li doingne — 328 Same ait — 329 tout cest — 330 La soie mere q*ui* doit b*ien* est*re* fie — 331 gesist — 332 Q*uan*t il saront q*ue* il la deguerpie — 334 ni fu si grans

336 As lices troeue — 338 au tref sitrescourant — 339 li maist*re* maritant — 340 Par le mer v*ont* aforche naiant — 341 a le lice — 343 lor vient — 344 lieues auant. — 348 Sor .i. — 349 Sauoir deues

350 aport — 351 fors atere — 353 Fist ses, si est confes — 354 & deus iestu — 355-56 *manquent.* — 357 flun iordain sesmut — 358 s*en* p*r*opre cors — 359 et le bordon agu — 359 *a* Si sen repaire adieu rendant salu — 361 *con* b*ien* si arestu — 362 Ou kil alast s*er*ui dieu & — 363 li p*r*esta — 364 Si le garda si *con*me le sien dru

365 Q*uan*t l. s. dileuc se remua — 366 Droit aassix — 367 loa — 368 angles illeuc figura — 369 Ki a la v*ir*ge le mesage n*un*cha — 370-71 Aicel tans ke il le salua — 372 q*ui* b*ien* — 373 *manque.* — 374 Par .i. deuenres en allix le porta — 375-76 *manquent.* — 377 Li boins preudons q*ui* dame dieu ama — 379 *manque.* — 380 Limaige enclina puis si sageloigna — 301 p*ar*don requis li a — 382 *manque.* — 383 lauoir — 384 As, le p*ar*ti — 385 Q*ue* onq*ues* maille sour lui n*en* nestoia

---

308. La leçon de *b* avait été restituée d'après S.

309. La leçon de *b*, malgré l'accord de *a* avec S, est la bonne; les deux vers en plus de *b* doivent aussi être authentiques (cf. S 296).

310. Malgré l'accord de *a* avec S (mais cf. S 298), encore ici la leçon de *b* est préférable, et empêche d'admettre une assonance; les deux vers suivants sont bons (cf. S 302).

319. Les trois vers de *b* sont bons (cf. S 315, Q 34 *c*), ainsi que celui d'*a*.

324. Les trois vers de *b* sont bons en lisant *As cos chantans* (cf. Q 35 *a*); les vers d'*a* sont bons aussi. La lacune après 325 est signalée dans l'édition.

336. *As lices* est peut-être bon.

341. La leçon de *b* est restituée dans l'édition.

355-56 de *a* sont bons; cf. S 346, Q 57, 58.

370-71. La leçon d'*a* est meilleure.

387 Auec, se vait ou renc — 388 Rechoit — 389 Si en erra ver*s* dieu p*ar* — 390 Kains, de disn*er* point — 391 Ne de souper ne vaut — 392 peust repas — 393 tout a le vis — 394 le char — 395 met paine tout p*our* voir — 396 lendona — 397 ne le pot decheuoir

401 Fieus alesin douche rose honeree — 402 dont te vient cuers de g*uer*pir tesposee — 404 fais ja serai foursenee — 405 si la descourtinee — 406 Oste les, le — 406 *a* Sa grande ioie est en dolour tornee — 407 Jamais ne*n* ert p*ar* hom*me con*fortee — 407 *a* Canbre dist ele mal fustes estoree — 407 *b* Mo*ut* tauoie ore gentem*ent* aornee — 407 *c* iamais liece nert etoi demenee — 408 de deul q*ue*la ciet atere pasmee — 409 Mais ses boins sire len a bien

410 regrete — 411 Et la dame a son paile desuestu — 412 Andeus sasient desous le marb*re* — 413 ni ot ains estendu — 416 escrie *con* petit lai eu — 417 Irie en est onq*ues* mais si ne fu — 419 la dame — 420 La nue boce — 421 de s. larmes — 423 retien en la toie baillie — 425 Dame dieu ai caaste voukie — 426 ne veul est*re* baillie — 426 *a* Or de la mere *contr*e li est drecie — 428 *et* trauellie

429 crie. vous — 430 Dieu en la faceia mais voir ne veroit — 431 Quant mon enfant — 432 Dont est raisons — 433 or te serrai ou m. f. se seoit — 434 & si tenras lounour q*ue* — 435 Si te tenrai vers tous m*out* b*ien* adroit — 436 ert h. ki te mous*trat* destroit — 437 mes cuers nul jour — 438 Q*uan*t ele oi q*ue* li peres disoit — 439 sen v. — 441 & se li, destroit

442 cour*ant* — 443 mai*n*tes — 444 en ausis sen, cour*ant* — 445-7 Sains al*esins* a mue son samblant — 448 Q*ue* ne le porent rauiser li seriant — 449 leur vail dem*an*d*ant* — 450 Il en dounerent il lep*r*ent doucem*ent* — 451 &, aoure damedieu — 452 *manque.* — 452 *a* Li sers dieu p*r*ent laumosne a messagi*er*s — 452 *b* Si en aure damedieu volentiers — 452 *c* De cel sien sens sers cui il est aumosniers — 453 Ains fu lor sires or est lor prouuendiers — 454 q*ue* tous en est legiers — 455 tous le iors les most*iers* — 457 *manque.* 458 Il les poursieut den coste & p*ar* deriers — 459 Se lui sera de fuir nul mest*iers*

461 de ch. & de lui d. — 462 Chies .i. bouriois sont torne p*our* disn*er* —

---

402. La leçon de *b* est appuyée par Q 42 *b*.

406-407. Les vers ajoutés dans *b* sont authentiques.

417. La leçon de *b* prouve bien, comme je l'ai dit dans la note, que le vers d'*a* est fautif.

426. J'avais reconnu la lacune d'*a;* il faut lire : *Ot le la mere*, et conserver naturellement le v. 427 d'*a*.

434. La leçon de *b* est la bonne et doit remplacer ma correction.

436. La forme *bufoit*, donnée par *a* et incorrecte (cf. la note de la p. 272), n'était pas dans l'original, comme le montre *b*.

450. La leçon de *b* est mauvaise à cause de la rime.

452. Le vers 452 d'*a* est sans doute bon, ainsi que les trois vers en plus de *b*, passés par le copiste d'*a* à cause de la ressemblance de 452 et 452 *b*.

463 Que hons ki va peut petit iuner — 464 ou *qui*l les puist *t*rouuer — 466 lor raison — 468 ne faisons a blas*me*r — 470 roume ot agarder — 471 si le pot *bi*en — 472 Tant q*ui* li fist une fem*me* — 473 Mais il not cure de tel vie mene*r* — 474 Fuis en est en eschil out*re* mer — 476 Li m*e*re ausi nel peut ent*re* ouolier — 477 Ne le. mout — 478 na hom*me* si li ot — 479 Ne li *con*uiegne des iex du chief — 480 chi aleuc en*con*trer — 481 Mais ne le trouons ne ne*n* ouns p*ar*ler — 482 nous estent restourn*er* — 483 *manque.* — 484 Dist li sains hons ne faites — 485 font la nape leuer — 486 Prendent *con*giet si pen[sen]t du raler

487 Quant alesins les sent b*ien* — 488 Lors set il b*ien* q*ui*l est q*ui*tes de l*en*c*er*gier — 489 Ne vous *vous* sai deuiser *con* il en est t*re*s lies — 490 Tantost court en le glise si ciet limaige an pie — 491 Q*ue* se loial espouse p*ar*don*ne* ses pechies — 492 & q*ue* ses cors ne soit nul ior mais v*er*gon*nies* — 493 Ne d*om*me carnel — 494 Ne part ait du diable souduis ni e*n*gin ies — 495 Es *vous* atant a rom*me* les serians repairies — 496 Sel vo*n*t no*n*chier au pere q*ui* iamais ne*n* ert lies — 497 Or poes b*ien* sauoir q*ui*l fu grains & iries

498 Li dieus sers en ausi est tot drois reman*us* — 499 .XII. ans tous plains est si ensi mai*n*tenus — 500 Q*ue* tout ades jent sachies les pies tos n*us* — 501 si frois — 502 Kil — 503 Ke li prestres — 506 Souuent se taist *con*sil fust t*re*stous mus — 508 *Con*ques ne peut p*ar* lui est*re* venc*us* — 509 Tant cuns maus mos

511 itant form*en*t honie — 512 ne ne*n*t*re* — 513 par les wys ne le p*ri*e — 514 p*ar* a si *con*uoitie — 315 Q*ue* mais nestra si peut p*our* lui — 516 Kest — 517 & par nuit & par die — 518 a deseruir la vie — 518 *a* Q*ui*l aime plus q*ue* nule manandie

519 li s. le bourc si eu ame — 520 Ne*n* istra mais q*ui*l puist en son ae — 522 Le cout*re* del mous*tier* en a araison*ne* — 523 je tai chi apele — 525 Ken ceste vile a p*our* moi seiorne — 526 .xij. ans este en — 528 keulli — 531 Cestui *con*noissent — 533 Le marchie cerke — 534 Saint Al' — 535 V*r*aiement nel — 536 Q*ue* ceus hons — 537 Maintes fois la lendengiet & boute — 538 Fors du moustier sakiet et deskire — 539 souduitour

---

466. Comme on le voit par la note sur ce vers, la comparaison de S et Q prouve que M avait ici un vers qui manquait dans l'original de *a;* comme il manque aussi dans *b*, il en résulte que nos deux mss. remontent à une même copie. Cf. 484.

488-500. Le copiste de *b*, par un de ces caprices qui ne sont pas rares, a fait de ces douze vers des alexandrins.

490. La lacune que j'avais soupçonnée après ce vers n'existe sans doute pas.

496. La leçon de *b* est d'accord avec S contre *a*, ce qui indique que la leçon de Q ne s'accorde qu'en apparence avec *a*.

509. La leçon de *b* est appuyée par Q 81 *d*.

514. Ici *b* fournit la correction exigée par la rime et que ne permettaient ni S ni Q.

518. La leçon de *b* paraît meilleure; mais S ni Q ne décident.

540 a limaige courant — 541 par dieu le tout poussant — 541 *a* Je lai mout quis & ariere & auant — 542 mais ne*u* truis nul — 543 Ki si soit dignes *con* vous males *con*tant — 544 tel peus trouuer — 546 O le — 547 as pies li est keus plorant — 548 Sire dist il m. pour dieu — 549 nous as celee tant — 550 Q*ue* tout, enuers toi — 551 sen vaut torn*er* — 552 Ne mais li clers laert out maintenan*t* — 553 va illeuc — 554 Si lor ra*con*te sa raison entranblant — 556 ke cel

558 le *con*te ra*con*ter — 562 a euueske sacrer — 563 ne vaut s. & e. — 564 Or voit il b*ien* *con* le veut — 565 del s. re*con*brer — 566 ne veul — 569 bers — 671 Prete est li barie q*uil* doit outr*e* passer — 572 Si se f. alouer — 573 sen c. sigler — 574 li l. aler — 576 arester

577 Quant li sa*ins* hons — 578 Ou il fu — 580 Dont set il b*ien* & sen a grant paour — 581 & li grant v. — 582 La soie m*ere* q*ui* mainte grant t*ris*tour — 582 *a* & la pucele o le gente coulour — 583 I le prendront par g*rant* force damor — 584 en t*er*riene honour — 585 sest couchies — 586 son cr.

587 He dieus dieus dist il li fieus — 589 la barge vertie — 590 Sor me voit — 591 La moie mere q*ui* p*our* moi est marie — 592 deguerpie — 593 & li maisnie ki si est enuoisie — 594 Ke — 595 Il me*n*bateroient

597 He dieus, p*re*cieus — 598 Hui, du diable *en*gineus — 599 est ades si voiseus — 600 Kil ne me*n*bache en nul lieu — 601 Dont vers — 602 Ce sai — 604 De moi veir meruelles — 606 Il ne saront car tous sui pouellous — 607 & mal baillis

608 Condui me sire par un tel deuisse — 609 Ke ne soit mame — 610 Ne — 611 Se ie pooie lor amosne auoir — 612 & la lor cose de veue & esquise — 613 Lors, rirai — 615 Q*ue*ns en tien regne en sera mame mise — 616 *manque.*

617 Mains al' — 618 *manque.* — 619 c. par lui a — 621 & par g*r*ïois le vaura apeler — 622 ken, ne le puist rauiser — 624 kil li — 625 vauroit rennier — 626 Nis en sa sale une — 627 petit — 628 *manque.* — 629 La fera il sil peut le sien lit e. — 630 Si quil vera — 631 denties, lui passer — 632 Non pas p*our* chou q*ui*l en veulle — 634 En icel sicle veut le c. si p. — 635 p. si p. & munder — 636 Ke ia diables ni — 637 Adont sadoube — 638 Si — 639 rouuer — 640 Car ne si veut des autrui

---

540. La leçon de *b* vaut mieux que la correction suggérée par Q.
541. La leçon de *b* est appuyée par Q 87, *a*.
547. *Plorant* est meilleur que *corant* de *a*.
549. Le ms. *b* donne la bonne leçon.
590. Les leçons de *a* et *b* remontent à une même copie, qui avait la leçon de *b*; ma correction est sans doute bonne.
606. Lisez *Il nel saront*.
608. En combinant la leçon de *b* avec celle de Q 96, on lirait *Condui me, sire, par itele devise*.
612. Il faut sans doute lire *deveue*, le verbe *deveoir* étant attesté pour ce texte par les vers 899, 1079 (cf. Godefroy).

641 se met en a. — 642 vient, baston — 643 adieu — 644 li preudon — 645 La soie mere droit devant le — 646 De saint piere lapostre de predicacion A messe i furent & a pourcession — 647 mainent grant marison — 648 Il les salue belem*en*t sans tenchon — 650 Lostel te q*ui*er p*our* dieu & p*our* so*n* non — 652 aaron — 653 moysen de le mer — 653 *a* & suscitas le cors saint lasaron — 654 rende, sa m.

655 le reclain dalesin — 656 iex de so*n* vis — 657 chiers — 658 *manque.* — 661 pour cui le mas requis — 663 li m., en p.

667 Es vous, errant — 667 *a* Un per de rom*me* mout proisie et manant — 668 se le va — 669 *con*ques — 670 O moi h*er*berges si feras *con* sachant — 672 Al' respondi — 673 je ne*n* ferai noient — 674 Car — 675 *manque.* — 676 Ne doit ostel p*our* riens aler cachant — 677 Si h*er*beioit cies cascun m. — 678 Ne doit guerpir p*our* aut*re* mieus vaillant — 679-80 *manquent.*

681 lor veut — 682 d. plus ne p. — 683 A ses deus m. le c. dont saisir — 684 dist — 685 Pour mon enfant que jou forment desir — 686 & tu nous veus — 687-9 Ma douche dame de chou nai nul desir — 690 Diex herbert tame quant tu deuras — 691 & icelui q*ue* tas a — 693 Doinst diex c. q*ui*l veulle — 694 Ole li peres

695 gaita — 696 doucem*en*t — 698 p. lostel — 700 p. lamour d. — 701 Sel mot*ri*as mout deboinarement — 706 Ou ie puisse estre vn poi pasiuelem*en*t — 707 de chu menu form*en*t — 709 ke — 710 Te rent encore to*n* fil en to*n* p*re*sent — 711 *manque.*

712 Qu. ot — 713 *con*me*n*che a souspirer — 715 q*ue* ie toch chi noum*er* — 716 Je te f. & p. & char liurer — 717 en ta chanbre e. — 718 le veulle — 719 & liurent a disner — 720 *manque.* — 721 m. uis quant — 722 la mere, aplourer

724 si ses m. detoriant — 725 li sont k. si — 728 m. il nen fait sanblant — 729 Car il se doute ne le uoisent *con*issant — 730 Del t. — 731 li peres tous poissans — 732 Quele amistes est de pere & denfant — 733-5 *manquent.* — 736-7 Aide dieus sor me vont *con*issant — 738 *con*ques, pl*us* gr*a*nt — 739 Sor auoie .j. seriant — 740 cest p. vaillant — 741 fr. son cors tout — 742 se pr. atant — 743 par ton *con*mant — 744 tant ne qua*n*t — 746 a ton g.

---

646. Le copiste de *b* n'a pas compris *pre noiron*, et a fabriqué deux vers, dont le premier a douze syllabes.

648. La leçon de *b* donne une meilleure rime.

650. Même remarque pour ce vers.

655. Cf. Q 100.

661. Leçon bien meilleure que la correction proposée ; cf. S 711 et Q 100, bien que la leçon y soit altérée.

689. La leçon de *b* est autrement altérée que celle de *a ;* l'authenticité du v. 688 est attestée par S 712.

724. Correction faite dans mon édition.

729. La leçon de *b* (en corrigeant *nel*) a l'avantage de faire disparaître la 3e p. pl. *connissant*, peu probable dans notre texte.

749 ses enfans m. — 750 & li sires est en la place remes — 752 Len a mene tout droit sur — 754 *manque.* — 755 p. atendes — 756 Tant kuns boins lis *vous* soit chi aprestes — 757 & de blans dras bel et bien acesmes — 760 maportes — 762 puis sen est retournes — 763 Del — 764 blames — 765 Ne envers dieu pechieres ne — 766 Boin — 767 en fu

769 en q*ui* costes il fu — 770 la atendu — 771 *Con*ques nus dans ne la re*con*neu — 772 Ne li ont demande ne q*ue*ru — 773 hons il est, t.i fu — 774 nen c. — 775 voit durement — 776-9 *manqueut.* — 780 par si *tres*grant

781 deu — 782 cis cors sains — 784 cheualier — 786 sous le degre couchier — 787 P*our* lamor dieu a loi de pautonnier — 788 Ki vous vauroit tout son est*re* acointier — 789 m*out* durem*ent* anuiier — 790 Ki lui ot a garder — 791 Li porte fors du palais pr*incipel* icel relief q*ui* remaint du disner — 792 reposer — 794 *manque.* — 795 Chascuns .viij. iours — 796 Tout si deduit — 797 De dieu seruir se reueut — 798 Q*ue* li sains ne vaut entrouuliier — 799 f. tant *con* se peut

800 vint — 801 espouse — 802 demander — 804 Q*ue* chou soit chieus pour cui a tant ploure — 806 quant leur mains o*nt* laue — 807 Se li r. p*ar* desous le coste — 808 *manque.* — 809 M. li sains a si son cueur afreme — 810 Q*uil* tout chou seffre p*ar* m*out* gr*ant* carite — 811 grant humilite — 812 Q*uil*, p*ar* sa sainte

814 De laueure — 815 se couche a abandon — 817 face & mande & pardon — 817 *a* Car il ne seuent sil font ou mal ou non — 819 Sestut, chasus de — 820 Et voit — 822 crestiiens, ne sauons mes — 823 & car nous di se de riens as besoin — 824-8 *manquent.*

830 Vraiem*ent* — 834 ai errour, aoures — 836 & si le rende — 837 qel me — 840 Li fieus demeure par desous

841 Es vous le — 842 Et en la place deuant son fil venue — 843 & li espouse ki mout i. — 844-6 *manquent.* — 848 Paour a que se m. — 850-1 De paour q*uil* a tous li frons lentressue

852 v. venir deuant lui & a. — 852 *a* & par deseure lui & descendre & monter — 853 Et de lor iex souuent mout teurement plorer — 854 *manque.* — 855 q*ue* il les ost arasonner — 856-7 P*our* chou q*ue* ne le puissent connoistre au parler — 859 form*ent* me peut — 861 T. ne me vit onques p*ar* deuant — 862 Q*ue* nule riens me vausist demander — 863 Ne viura gaires p*ar* le mien aesmer

---

750. L'original d'*a* et de *b* avait ici une faute qui se retrouve dans les deux (saut *Et* omis dans *a*): *Et li sires* pour *Et li sains* ou *Et li fius.*

775. On voit qu'il faut lire *n'enquerut*, comme je l'ai proposé en note, plutôt que *n'enquesut.*

801. *Espouse* est la bonne leçon; cf. Q 122, *b.*

823. La leçon de *b* indique qu'il faut lire, comme S 806 : *Faut toi conrois de coi aies besoin?* La rime est à noter.

831-32. L'interversion de ces deux vers était déjà dans l'original d'*a* et *b.*

852 *a.* Cf. S 835.

862-4. La leçon de *b* est préférable.

Car *mout* le voi souuent couleur muer — 864 *manque.* — 868 Ke, ne sachomes — 869 porroit gaber

870 jou i vois trop enuis — 871 Quant je le voi menbre moi dalesin — 873 Li deus de lui mochirra ains mes dis — 875 *Con*ment as — 876 ensi le vous pleuis — 877 Tant saproicha — 878 Si li p*ria*

879 fait ele, me vas — 880 Jel te ferai bele dame e. — 881 O*uant* p*ri*mes ving en ta g*ra*nt court manant — 884 cel eure neus, riant — 886 ralaisses — 887 De ton chier fil que vas — 888 Meffait v*er*s dieu jel sai tout vraiement 889 Pres

891 li freres, & rouue — 892 ont bonem*ent* — 894 t. ni ont plus demoure — 895 remaint tous lies sur — 897 en ausis — 900 *manque.* — 901-2 Ki li sera mout g*ue*redone — 903 *manque.* — 904 s. a lui a apele — 904 *a* Et son talent li a dit & *con*te

905 Freres seriant ie — 906 Car ie nai mais, tapi — 908 Mais dieus de glo ki de liaue fist uin — 909 Quant sit as noces le saint archedeclin — 910 Il le te mire au iour q*ue* p*r*endras fin — 911 fr. enque — 913 V. frere biaus frere p.

914-920 Tres itel eure quil ot en main burnie (917) Li a si b*ien* se volente sieuie (918) *Con*ques ni ot maltalent ni enuie (919) & quant entent q*uil* doit partir deuie (915) & q*uil* perdra sa sainte *con*pai*n*gnie (916) — 920 Q*uant* chou entent ne le veut — 921 Lenke aporta & si li a baillie — 922 & si li a la chart*re* a. — 923 Li sains hons a escrite sa v. — 924 esc*on*se en soie b. — 925 v. et ouie — 926 Tresque, del c. partie

927 Qu. li sires a esc*rit* & enbrieue — 928 *manque.* — 929 Sa c. — 931 li dieus — 932 Li vois du ciel q*ui* la reconforte — 933 *manque.* — 934 li sires — 935 le tien c. — 937 as

938 huchant — 939 nis li petit enfant — 940 *manque.* — 944 Et doit del siecle partir maintenant — 946 *per*manant — 949 pr. p*our* — 950 Q*uil* p*rist* p*our* vous hui cest iour en auant — 951-2 *manquent.* — 953 tout s. — 954 Sen reuont deman- dant — 955 Ou cil cors sains — 956 Dont cele vois va par rome nu*n*chant

958 Et dans acaires & ses freres honores — 959 en cel — 960 tout le store — 961 les riches et les poures — 962 cele

964 O son clergie est a la tere ales — 965 Lisent — 967 & litous li p. ki leuc fu asambles — 968 & proient, g*ra*nt humilites — 969 Ki lor — 970 Ou cil sains cors — 971 ont tant de grant s. getes

974 Che d. la v. par foi trop i estes — 975 Sempres s. li c. s. deuies — 976 eufemiien ales

---

876. Correction faite par conjecture dans l'édition.

915. La leçon de *b* montre qu'on peut se passer du v. 914, que je jugeais nécessaire et que j'ai suppléé à moitié ; l'ordre de *b* est le bon.

964. Corrigé ainsi par conjecture dans l'édition.

974-76. Il est difficile de décider entre les deux leçons, ni S ni Q n'apportant ici de lumière ; cependant celle de *b* semble préférable. L'auteur de *a* a

977 vous oui aues — 978 chu a. gouu*r*enes — 979 honeres.

983 Icel dieu s. — 984 sa raison — 985 si lakeut atenchon — 987 ast — 988 gente a. — 990 De nos pechies nos enpetre.

991 E. a mout — 994 mainent gr. tabour — 996 Je *j*urai sour le fierte maiour — 997 Kains mais noui parler de tel signour.

998-9 *manquent.* — 1000 Mais or ne caut de quanques — 1001 Ne fisent, q*ui*l aient — 1002 En, trestout entre — 1003 *manque.* — 1004 et s. abbe — 1004 *a* Courent deuant si ont b*ien* encense — 1005 & lor riche b. — 1006 ire & trespeuse — 1008 Si sasisent — 1010 sour leur *cr*istiente — 1012 iurent — 1012 *a* Ne quident pas li fol li mes erre — 1013 Ke ce s. q*ui* gist sur le deg*r*e — 1014 Ke tante f. ont mouilliet & gabe.

1016 E lespousee ert a s. alexis — 1018 cor aproce — 1019 paour ai pour voir le vous — 1020 Vees *que* ki a de ces — 1021 eit — 1022 Dieus ie nai j., m. deus — 1023 ou dieus fu — 1024 Encore est chi li p. — 1025 *manque.* — 1026 cauech quant en tere sui — 1027 plantes si s. leus — 1028 Diex te mire les biens q*ue* tu mas fait tandis — 1029 Enforche toi dentrer en paradis.

1030 de lenseulir — 1032 erent — 1033 Mes pere iert ia ui porra fallir — 1034 Ma boine mere ki b*ien* me fist nourrir — 1035 Ke je deuch mainburnir — 1036 quant vint au departir — 1037 Ot lui, soupir.

1038 cil tien p. — 1043 *Con* boin — 1044 Ki a s. icel merite — 1045 tot present — 1046 Ke lame enportent — 1049 tant d. — 1050 Kains mais ne furent oi tant belem*ent* — 1051 Cant la bele ot cel — 1052 se plaint mout et repe*n*t — 1053 Kele ne lot reuide — 1054 ki tant lamoit — 1055 Sen keurt.

1055 *a* Li boins serians q*ui* li pere ot tan ch*ier* — 1055 *b* Le court aupere sonanet *con*sellier — 1056 Damedieus a rekeulli — 1058 Ki le ma, s. un d. — 1060 Nainpuis ne vaut autre chose — 1062 Nonques — 1063 fors u. f. — 1064-66 *manquent.* — 1067 O le sien dieu toudis agraciier — 1068 Belement ist de son p. — 1069 q*ui*l ni m. — 1070 se vait — 1071 Cui vaut le briet estraindre & enpun*ier* — 1071 *a* Il tent le main sil vaut a lui sacier — 1072 Mais li cors sains ne li vaut pas lassier.

---

interverti par erreur les mots du second hémistiche de 974, et il a essayé pendant deux vers de continuer la rime en *oit* ainsi obtenue, après quoi il y a renoncé et est revenu à la rime en *és*.

994. *Tabour* serait à substituer à *tanchour*, mot inconnu, si le poème ne séparait pas rigoureusement, comme il le fait, l'*ó* libre de l'*ó* entravé.

1012. *Jurent* est aussi la leçon d'*a*, lue à tort *virent* et corrigée en *dirent*.

1014 *a*. La restitution de ce vers permet de regarder 1013 et 1014 comme authentiques.

1016. Meilleure leçon.

1034-1036. La leçon de *b* fournit les bonnes rimes altérées dans *a*.

1044. Bonne leçon.

1050. Bonne leçon.

1055 *a b*. Cf. S 1031, Q 159, *a*.

1073 Es vous — 1074 il la — 1077 mon degre — 1078 a o nous — 1078 *a* Mais si nous a tout son estre cele — 1079 ke nus — 1080 enferme — 1082 Certes b*ien* sai quil ma keulli en he — 1083 Car m. ai enuers lui — — 1083 *a* Q*ua*nt plus ne lai veu & reuide — 1084 vien cha p*our* lamour de 1088 & des angeles, laraison — 1089 Kenportent — 1090 en corut de randon — 1091 t. chil autre — 1092 Il ne le noument car ne — 1093 P*ar* deuant lui

1095 sescrient li doi roy p*ar* vigour — 1096 chiers freres par — 1096 *a* Ki deuant toi som*m*es doi pecheour — 1097 icel — 1099 traions nous a sign*or* — 1099 *a* & sour tous autres & maistre & doctor — 1100-1 *manquent.*

1102 lapostole ot lorison oie — 1103 oublie — 1103 *a* En pies se dreche sa la soie fenie — 1105 Sour le cors saint — 1106 Si a le chartre de sa main rekeullie — 1107 & il li a d. — 1108 Il le d. si va l. se — 1109 Mais ne plaist dieu ne se mere m. — 1110 Hors — 1111 & ens el saim la pucele lanchie

1112 b. veoir & e.—1113 Ke mariaiges fait form*ent* a garder—1114 Quant a le mere ne vaut la chartr*e* — 1115 Ne a son p. 1116 auoler — 1116 *a* P*our* chou kil vaut ensigner & mostr*er* — 1117 Ke cascuns doit s. f. — 1118 & les dames lor signours b. — 1119 & kil ne f. — 1120 Ke ens en infer les *con*uenra — 1121 *manque.*

1123 tantost — 1124 fait — 1125 beur fusties onques — 1126 Toi, la chartre car dieus — 1128 O, quant a toi — 1129 Ou quil te plaîst d. e. liuree — 1130 esgarde — 1132 *manque.* — 1133 Cis lit le lettre & il lont — 1134 De cel ymage qen auxis ot trouuee — 1135 Lors a le vie de chief en chief — 1136 & son pere a & sa — 1137 Et la pucele ke il ot espousee — 1139 mout b*ien* — 1139 *a* Kil departi au trenchant de sespee — 1140 D. se moitiet — 1142 & lune p. a lautre aioustee — 1143 la mout tost — 1144 Illeuques eut tante larme plouree — 1146 primes — 1147 Ni ot il mais, dolour

1149 Ke cest ses fieus q*ui*leuc gist si vieum*ent* — 1150 *manque.* — 1150 *a* Sa blanche barbe detire fort & tent — 1150 *b* & puis sescrie m*out* angusseusem*ent* — 1151 mout me fais or — 1152 Jamais .vij. iours ne viurai longuem*ent*

1153 peres ahi fieus — 1154 E. wy m. tatendoie pensis — 1155 Cuidoie que deusses amoi reparier — 1156 Pour c. — 1157 tel — 1158 Kains

1159 A h. — 1159 *a* Fieus al' quel deul mas demoustr*e* — 1160 *Con* male garde eus desous mo*n* — 1161 desue — 1162 Quant, rauise

---

1084. Rime impossible dans *b*.
1099. Ce vers, par exception, paraît bien interpolé dans *b*.
1106. Meilleure leçon.
1111. *En le sein* était une mauvaise correction; la leçon de *b* est la bonne.
1132. Ce vers était peut-être déjà altéré comme il l'est dans *b* dans la source d'*a* et *b*, ce qui a été cause que *a* l'a passé.
1162. *Raviset* vaut mieux que *revisdet*.

1165 to*n* haut lignaige — 1166 & tespousee et ton riche barnaige — 1167 Ke t. jours as este a — 1168 a poi dire

1169 Ki t. tes l. iretes — 1172 men e.— 1173 Qapres ma m. en f. honeres.

1175-1185 *manquent.*

1186 Mout mesmeruel *con*ment li cuers me dure — 1187 Ke il ne part de deul & de rancure — 1188 Cant chi voi mort toute ma porteure — 1189 Jamais naurai certes de joie cure

1191 & tirant se maistele — 1192 *manque.* — 1193 Par mi le cors f. keue la bele — 1194 rapele

1195 escrie — 1196 Sire alesin — 1197 en ma canbre celee — 1198 Ou me laissas

1199 maint, esgarde — 1200 tante larme — 1201 seusste chasus s. — 1202 Or as ieu en si grant pourete — 1203 ne laisse — 1204 Kensenla o toi

1205 la pucele au gent cors *p*recious — 1206 le c. si — 1207 deuant toi tant jors — 1208 Par, grans — 1209 Kains ne ten pr. ne secours ne amours

1215 cieus — 1216 Sa boine mere ausi ki le porta — 1218 cel eure ke — 1219 A home nul fors a lui ne pensa

1220 chu t. — 1221 li roy ki la erent — 1222 le serf dieu ap*r*esterent — 1223-4 Boin eure tout cil qui lounererent

1225 lapostoles, ke ichi som*m*es — 1226 Ke t. d. demeno*n*mes — 1228 L. le sus — 1229 Dusque au mous*tier* ou poser le deuomnes

1231 car b*i*en la deserui — 1234 Tout i coururent nis

1235 *est remplacé par la strophe suivante :*

> Dus hons ni ose estoussir ne esgondre
> Mais t*r*estout penssent a lire & a respo*n*dre
> Pa*r*mi ces places leur vienent a len*con*tre
> Ne dus ne quens ne set par vieronp*r*e
> Ne de q*u*el part il puissent passer out*r*e

1236 tout s. — 1238 la desire — 1239 Or en uient tant sil ne sont retourne — 1240 Ke nous serons estaint & afole

1241 — *fin.* Entreus enprendent vn mout g*r*ant pa*r*lem*en*t (1241)
De lor t*r*esor p*r*endent lor & largent (1242)

1175-85. Le scribe a passé par inadvertance du premier vers de la strophe C au second vers de la strophe CII.

1193. Bonne leçon; cf. Q 183, *c*.

1235. La strophe de *b* remonte certainement à l'original (cf. S CXXII). Il est probable qu'un intermédiaire entre cet original et *a* avait remis en rimes cette strophe laissée en assonances; le copiste de *a* l'a omise, sauf un vers.

1241 — fin. La fin est tronquée diversement dans les deux manuscrits; en les combinant on arrive à se rapprocher de l'original, mais sans pouvoir le restituer entièrement.

Si lont gete deuant le poure gent (1243)
Car pour chou quident auoir desconbrement (1244)
Ke caut de chou quant ne leur vaut noient (1245)
Mais au saint cors ont trestout lor talent (1246)
Onques a romme ne fu tel ioie ouie
A icel jour a poure ni a riche
Pour cel cors saint kilont en lor baillie
Che lor est vis que ce soit dieus meisme
Tel ioie en font ke nus nel porroit dire (1253)
Sours ne contrais awles ne liepprous (1254)
Ensourke tout ne li palasineus (1255)
Kains nul niot tant portast grant dolour (1256)
Nen soit garis au saint cors glorious
Auquant iuont aucant si font mener (1257)
Si vraie espesce lor vaut dieus demostrer
Ki vint plorant cantant len fist aler (1258)
Nia enferm de cel enfremete (1259)
Sil vient alui nen reuoist tous sanes (1260)
Grant ioie mainent cil ki la sont sane
Sains bonifasces que martir on apele (1261)
Illeuc enportent saint alesin en tere (1263)
Mout gentement le seruent et gouuernent (1264)
Boin eure ki cel signor herberguent
Aiies signor cel saint homme en memore (1270)
Se li proiies pour ki nous assole
& quen cest sicle nous i otroit si grant ioie (1272)
& ens en lautre del regne dieu le glore (1273)
Et de celui qui le romant escrit (1274)
A dieu proions que il en ait merchi (1275)
Que la soie ame en meche en paradis (1276)
Auec le nostre & de tous nos amis (1277)
Pour la proiiere au boin saint alesin. Amen. (1278)

Gaston Paris.

COMPTES-RENDUS

La Bible française au Moyen Age. Étude sur les plus anciennes versions de la Bible écrites en prose de langue d'oil, par Samuel Berger. Mémoire couronné par l'Institut. Paris, Impr. nat., 1884. — In-8, XVI-450 pages.

Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Age, par Jean Bonnard, ouvrage honoré d'une récompense par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, Impr. nat., 1884. — In-8°, II-244 pages.

Ces deux ouvrages sont le résultat d'un concours ouvert en 1879 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et dont l'objet était de faire connaître les versions en langue d'oïl de la Bible, soit totales, soit partielles, antérieures à la mort de Charles V. Le prix fut décerné, en 1882, à M. Samuel Berger. Une récompense supplémentaire fut accordée à M. J. Bonnard. Les deux concurrents, que l'Académie s'était bien gardée de mettre sur le même rang, et qui, en effet, sont à une grande distance l'un de l'autre, n'avaient pas compris le sujet de la même façon. M. S. Berger s'était principalement appliqué à étudier les versions en prose et n'avait traité qu'accessoirement des versions poétiques, tandis que M. Bonnard semble s'être attaché de préférence à ces dernières. C'est assurément M. Berger qui avait le mieux compris la question, car les versions en vers amplifient ou abrègent les textes sacrés, et y adjoignent ordinairement une proportion notable d'éléments étrangers. Quoi qu'il en soit, les deux ouvrages, limités à la partie que chacun des deux auteurs avait préférée, ont été publiés aux frais de l'Etat, à l'Imprimerie nationale, faveur qui, en ce qui concerne le livre de M. Berger, était assurément méritée.

M. Berger a abordé avec la préparation nécessaire le sujet important et en très grande partie nouveau proposé par l'Académie. Il avait une connaissance approfondie de la Vulgate, qui est l'original de nos versions françaises : l'ayant étudiée dans les manuscrits, il la connaissait autrement et mieux que ceux qui s'en tiennent aux recensions courantes, qui portent le nom de Sixte-Quint et de Clément VIII. Il était familier avec l'exégèse biblique du Moyen-

Age. Il est devenu paléographe, bibliographe et philologue dans une mesure suffisante. Il a su chercher et trouver les matériaux, en grande partie inédits, parfois même ignorés, de son travail, et, les ayant assemblés, il s'est attaché à en tirer des notions sûres et précises touchant les anciennes traductions de l'Ancien et du Nouveau Testament, appréciant avec compétence le caractère, la valeur, le degré de popularité de chacune d'elles. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ait fait un livre définitif : il est impossible — j'en ai plus d'une fois fait l'épreuve — de tout dire sur des ouvrages inédits, épars en diverses bibliothèques, et avec lesquels, par conséquent, on ne peut se rendre absolument familier; mais si, en certaines parties, il y a place encore pour quelques additions, si pour tels ou tels chapitres on peut préférer une disposition différente, on doit reconnaître qu'entre les faits avancés, peu seront contestés, et qu'en somme l'ouvrage de M. S. Berger accroît dans une proportion considérable les notions que l'on possédait sur un sujet qui appartient à la fois à la théologie du Moyen Age et à l'histoire de notre ancienne littérature.

Le livre est divisé en cinq parties, subdivisées chacune en chapitres[1], et suivies d'une « conclusion » (qui n'est pas absolument une conclusion), et d'un important appendice bibliographique.

La première partie, intitulée *le Psautier normand*, est consacrée aux deux anciennes versions du psautier qui ont été publiées par M. Fr. Michel, l'une à Oxford, en 1860, d'après le célèbre ms. nº 320, de la collection Douce, à la Bodléienne, avec les variantes d'autres manuscrits, l'autre à Paris, en 1875, dans les *Documents inédits*, d'après les deux magnifiques mss. de Trinity College, Cambridge, et de la Bibliothèque nationale. C'est de celle-ci que M. Berger s'occupe en premier lieu, dans un chapitre intitulé *le Psautier hébraïque;* le psautier, publié en 1860, est étudié dans le chapitre II, sous la rubrique *Psautier gallican*. Cette disposition semble, au premier abord, contestable. De ce que la version latine, connue sous le nom de *Psalterium hebraicum*, est antérieure à celle qui est intitulée *Psalterium gallicanum*, il ne s'ensuit pas qu'il y ait lieu de classer dans le même ordre les traductions en langue vulgaire de ces deux textes. Si la traduction du *Psalterium gallicanum* est la plus ancienne des deux, comme on l'a cru jusqu'ici, c'est celle-là qu'il fallait examiner tout d'abord. Cette objection perd sa valeur s'il est vrai, comme M. Berger s'efforce de le démontrer dans un chapitre intitulé (c'est un bien mauvais titre!) *Conclusions et hypothèses*, que les deux versions ont le même auteur. Cette démonstration se fonde sur l'identité presque absolue du vocabulaire employé de part et d'autre, et sur la similitude des deux textes français toutes les fois que les deux textes latins sont identiques. Citons les paroles de M. Berger : « Dans tous les endroits du *Psautier*

1. Regrettons en passant que M. Berger n'ait pas mis dans les titres courants les nos des parties et des chapitres.

« *triple* où les deux colonnes, l'hébraïque et la gallicane, se confondent en « une seule [1] nous n'avons qu'une seule version. Il n'est personne qui « ne tire de ces faits la conclusion que voici : les deux textes du psautier « proviennent d'un même exemplaire du *Psalterium triplex*, où ils ont été « écrits d'abord en glose interlinéaire » (p. 34). Mais cela n'est pas si sûr. En fait, aucun ms. du *Psalterium triplex* ne contient les deux traductions françaises, l'une entre les lignes de la *versio hebraica*, l'autre entre les lignes de la *versio gallicana*. Il y a plus : il est bien douteux qu'aucun ms. ait jamais offert cette disposition. M. Berger, devenant subitement moins confiant dans son hypothèse, fait honnêtement valoir une grave objection qu'il formule ainsi : « Pour trouver la place d'une glose française sur le Psautier gallican [2], il « faudrait en faire disparaître la glose latine qui règne au dessus des lignes, et « c'est là un acte d'autorité qui dépasse les droits de la critique. En outre, « nous ne devons pas dissimuler au lecteur que nous avons collationné avec « soin le psautier de Montebourg [3] avec le texte gallican qui est accolé au « texte hébraïque dans notre Psautier triple, et que nous n'avons pas trouvé « les deux textes parfaitement d'accord. Mais cette difficulté ne prouve « qu'une chose, c'est qu'il est une limite même aux hypothèses nécessaires, « et qu'en critique il faut savoir s'arrêter à temps » (p. 34). C'est parler en sage, mais alors il n'est pas démontré que les deux versions françaises, ou, si l'on veut, normandes, soient du même auteur.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'une de ces versions, celle qu'on peut appeler la gallicane, et que M. Berger appelle improprement Psautier de Montebourg [4], a obtenu une fortune singulière. Si, nous écartant de l'ordre suivi par M. Berger, nous passons à la p. 200 de son livre, nous y trouvons un chapitre pourvu de ce titre peu clair l'*Unité du psautier*, qui fait logiquement suite à la première partie. Nous y voyons démontré ce fait important et jusqu'à ce jour ignoré que le Psautier gallican a été adopté dans toute une série de bibles françaises qui restent en usage jusqu'au commencement du XVIe siècle. « Telle fut la popularité de cette ancienne version normande, » dit M. B. en sa préface, « que, jusqu'à la Réforme, il ne s'est pas trouvé un

---

1. Cela veut dire : où les deux textes sont semblables.
2. Dans un *Psalterium triplex*.
3. Le texte publié par Fr. Michel en 1860 et qui correspond à la *versio gallicana*.
4. Il est légitime d'appeler le ms. de la collection Douce (n° 320) à Oxford, Psautier de Montebourg, et je crois avoir été le premier à dénommer ainsi le ms. qu'on appelait généralement Psautier d'Oxford. En effet, le ms. porte sur le plat intérieur de la reliure une inscription ainsi conçue : « In isto libro « mon. Montisburgi sunt regula sancti Benedicti in gallico *et psalterium in « gallico* » ; mais il est certainement abusif d'appeler Psautier de Montebourg la version dont le ms. de Montebourg contient la plus ancienne copie. Nous ne sommes nullement assurés que cette version ait été faite à Montebourg, et les autres copies que nous en avons sont de provenances différentes.

« écrivain pour traduire à nouveau les psaumes. Les cent et quelques manus-« crits du livre des Psaumes que nous possédons contiennent tous, on n'en « peut guère douter, des remaniements de l'ancienne version de l'an 1100 [1]. » Cette affirmation paraît fondée, quoique peut-être entachée de quelque exagération. Il y a là un résultat vraiment important qui fait honneur à la perspicacité de M. Berger. Ajoutons qu'entre les remaniements de l'ancien psautier gallican, il en est un auquel on n'avait pas songé à attribuer cette origine, c'est la version en vers octosyllabiques que Fr. Michel a publiée à la suite du psautier de la Bodléienne, d'après un ms. de la Bibl. nationale, et à laquelle M. Mussafia a proposé d'importantes corrections, à l'aide d'un ms. de Vienne [2]. C'est ce que M. Berger exprime d'une façon qui manque un peu de précision, en disant : « Ce psautier en vers forme famille avec les psautiers en « prose; il a sa place parfaitement marquée au milieu d'eux. On peut affirmer « qu'il a été composé *non pas exclusivement sur le latin*, mais sur un Psautier « en prose dérivé du Psautier de Montebourg » (p. 200). On voit que les termes dont se sert M. Berger n'excluent pas l'idée que le traducteur en vers aurait fait usage à la fois du latin (*versio gallicana*) et de l'ancienne version française ou normande de ce texte. La question appelle donc un nouvel examen.

La seconde partie est intitulée *Fragments anciens* et se divise en cinq chapitres : 1° *Les livres des Vaudois* (pp. 35-50) ; 2° *Les quatre livres des rois*, *les Machabées* (pp. 51-63) ; 3° *Psautiers glosés* (pp. 64-77) ; 4° *L'Apocalypse* (pp. 78-99) ; 5° *Essai de Bible abrégée* (pp. 100-108). Il faut convenir que ce titre général « fragments anciens » est assez malheureusement choisi, car l'exposition des évangiles et épîtres des dimanches et fêtes, que M. Berger étudie dans le chapitre des livres des Vaudois, d'après le ms. 2083 de l'Arsenal [3], n'est pas un fragment. Les anciennes traductions des Rois et des Machabées sont des livres complets en soi, et je ne vois pas pourquoi les psautiers glosés seraient plutôt des fragments que les psautiers non glosés. Ensuite l'ordre selon lequel les matières sont disposées est fort contestable. Il me paraît évident qu'il y avait lieu d'étudier les versions partielles ou complètes de la Bible dans l'ordre de leur apparition, autant du moins que cet ordre peut être déterminé. Il était donc correct de commencer, comme a fait M. Berger, par les anciennes traductions des Psaumes, mais il fallait placer à la suite la vieille version des *Livres des rois* publiée par M. Le Roux de Lincy d'après le ms. de la Bibliothèque Mazarine. J'aurais placé ensuite la version de l'Apocalypse qui ne paraît guère postérieure à celle des Rois,

---

1. L'expression est ici plus précise que la pensée. M. Berger veut dire « du XIIe siècle ».

2. En 1862, dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne; travail tiré à part sous le titre de *Handschriftlische Studien*, *heft* 1.

3. Sur ce ms. voir *Romania*, XV, 166.

et quant à l'exposition des épîtres et évangiles du ms. de l'Arsenal, qu'elle ait été adoptée ou non par les Vaudois, ce dont nous ne savons rien, je l'aurais classée beaucoup plus loin. Enfin il n'y a aucune raison pour traiter dans le même chapitre de l'ancienne version des Rois, qui est de la seconde moitié du XIIe siècle, et de l'ancienne version (XIIIe siècle) des Machabées. La circonstance que les deux textes se trouvent reliés ensemble dans le même volume, à la Mazarine, est ici absolument indifférente. Ces critiques ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que les cinq chapitres de la seconde partie renferment nombre d'observations précieuses. Passons par dessus le chapitre sur les livres des Vaudois, qui contient des considérations intéressantes, mais n'offrant qu'un rapport indirect avec l'objet du livre, et arrivons au chapitre II où M. Berger traite avec quelque détail de l'ancienne version des Rois, et très sommairement de celle des Machabées. On considère à juste titre l'ancienne version des Rois comme l'un des documents les plus importants de notre langue et de notre littérature, et il n'est que juste de dire que la publication de ce texte, par Le Roux de Lincy, bien que médiocrement exécutée, a rendu à nos études un immense service. Mais que de questions à résoudre avant que nous puissions apprécier correctement ce précieux monument! Adoptant l'opinion de M. Suchier[1], M. Berger considère l'ancien ms. des Cordeliers, maintenant à la Mazarine, comme l'œuvre d'un copiste anglais de la seconde moitié du XIIe siècle. Là dessus, il n'y a pas de doute possible. J'ajouterai en passant que j'ai récemment examiné à Durham une magnifique Bible latine en quatre tomes in-fol., qui a été exécutée pour l'évêque de Durham Hugues de Puiset, neveu du roi Etienne, et léguée par lui à sa cathédrale. L'écriture de cette Bible, dont j'ai fait reproduire une page en fac-similé pour l'Ecole des Chartes, est presque semblable à celle du ms. de la Mazarine. Elle est sûrement du même temps et de la même école. Or, l'évêque Hugues de Puiset a occupé le siège épiscopal de Durham de 1155 à 1195. Mais la conclusion qui est certaine pour le ms. doit-elle être transportée à la version même? En d'autres termes, la traduction des *Rois* a-t-elle été faite en Angleterre? M. Berger (voy. p. 61) ne se prononce pas : il faut dire qu'il n'avait pas tous les éléments nécessaires pour résoudre la question. Tant qu'on ne connaissait de cette version qu'un ms. anglo-normand, il était légitime de supposer qu'elle avait été faite outre-Manche, d'autant plus légitime que la littérature vulgaire a été, comme on sait, florissante en Angleterre, pendant le XIIe siècle. Mais la question se présenterait dans de tout autres conditions s'il était établi que cette même version a été répandue en France et qu'il en existe plusieurs copies indubitablement écrites sur le continent. Or, c'est exactement dans ces termes que la question se pose. Déjà M. Berger a signalé (et il est le premier qui ait fourni ce renseignement) un second exemplaire de notre version, dans

1. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, I (1877), p. 569. C'est ainsi que doit être corrigé le renvoi donné par M. Berger, p. 61.

le ms. 5211 de la Bibliothèque de l'Arsenal, ms. assurément moins ancien que celui de la Mazarine (il paraît dater de la fin du règne de saint Louis), mais indépendant de celui-ci et permettant de le compléter, le ms. de la Mazarine ayant perdu un feuillet. Mais il existe deux autres exemplaires. L'un se trouve dans le ms. de la Bbil. Nat. 6447, fol. 39 *b* et suiv., ms. bien intéressant qui a échappé aux recherches de M. Berger et dans lequel on peut lire, outre un certain nombre de vies de saints dont nous n'avons point affaire présentement, une version inconnue de la Genèse, version en prose, mais qui repose sur deux textes en vers, comme je le montrerai prochainement; une version des *Juges* et une version des Machabées (différente de celle que contient le ms. de la Mazarine). L'autre fait partie d'un ms. acheté à la vente Didot [1], par la Bibliothèque Nationale, postérieurement à la publication du livre de M. Berger et qui a reçu le n° 1404 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises. C'est un beau volume du XIIIe siècle, assez richement enluminé, qui contient d'autres textes bibliques fort importants, sur lesquels je reviendrai plus loin. J'ignore l'histoire de ce ms. qui ne porte aucune marque de provenance [2], mais ce qui est sûr, c'est qu'il est, comme les deux précédents, d'origine française. Je les crois tous les trois indépendants du texte de la Mazarine. S'il en est ainsi, il devient très probable que l'ancienne version des quatre livres des Rois a été faite sur le continent, car il serait bien exceptionnel qu'une œuvre anglo-normande fût devenue, dès le XIIIe siècle, populaire en France. Je crois utile de donner ici le début de cette version, d'après les quatre copies. Je place entre [ ] les numéros des versets et entre ( ) les passages tirés d'une source autre que le texte des *Rois*.

Maz. 70 (fol. 1).	Bibl. Nat. fr. 6447 (fol. 39 *b*).
[1] Uns bers fu ja en l'antif pople Deu, e out num Helcana; fiz fud Jeroboam le fiz Heliud, le fiz Thaïr [3], le fiz Suf, e fud de Effrata [4], (si cum li alquant entendent, de la cité ki puis	[1] Uns hom fu ja en l'antiu pueple Deu, et ot nom Helchana; fiux fu Jeroboam le fil Eliud, le fil Chan, le fil Suf, et fu de Eufrate, (si com li auquant entendent, de la cité ki puis fu apelée

1. Vente de juin 1884, n° 1. Le catalogue donne de ce ms. une description assez longue, mais l'identité de la version des *Rois* avec celle que renferme le ms. de la Mazarine n'y a pas été constatée.

2. Je puis dire du moins que M. Didot avait acheté cette Bible à une vente faite par Libri, à Londres, chez Sotheby, le 1er juin 1864; voy. *Catalogue of M. Guglielmo Libri's magnificent collection....*, n° 66. Ce ms. n'avait, en fait, comme plusieurs de ceux que décrit le même catalogue, jamais appartenu à Libri. Il avait été envoyé à Londres par un libraire de Paris.

3. *Thaïr* est une faute qui ne se trouve pas dans les autres mss. La Vulgate porte *Thohu;* il est probable (c'est du moins ce qu'indique la comparaison des quatre mss.) que le traducteur a lu *Tahu* ou *Thahu*.

4. En marge *Jer. in libro de questionibus super Regum.*

fud apelée Bethleem, e[1] mest al munt de Effraïm, en une cité ki fud apelée Ramathaïm Sophim, ki[2] puis fud apelee Arimathie, dunt fud li bonurez Joseph ki le precius cors Jesu Crist mist el sepulcre. Cist[3] bers Helchana fud del lignage as ordenez Deu de part pere e de lignage real de part mere). [2] Muillers out dous : la plus noble fud clamée Anna e l'altre Phenenna. Phenenna out enfanz plusurs, mais Anna n'en out nul. (Bien lut en[4] la vielz lei que li ordenez oüssent od cumpaignie[5] cunversement, kar des treze lignées ki vindrent del patriarche Jacob, Deu en severad le lignage Levi e eslist e retint especialment a sun servise del tabernacle ki primes fud levez al desert de Synaï e del temple que li reis Salemun funda e furni. E pur ço que cist lignages numéement dout si le servise Deu celebrer, besuinz fud ke feïst sainte engendrure en atemprance e en netteé, que li servises Deu que par peres que par fiz fust a sun plaisir furniz. E ovrent[6] li plusur muillers plusurs, pur le multepliement del pople Deu ki de tutes parz de mescreantes genz esteit pursis).

[3] En cel cuntemple fud une cité, Sylo, de part Effraïm, que Deu out a sun oes saisie e sacrée. (La fud e out estéd li tabernacles e li sanctuaries Deu, dès le tens Josué ki le pople Deu en terre de promissiun cunduist e guiad. La fud l'arche, la fud li propiciatories : c'est l'arche en qui fud repost e guardez li tresors precius des tables u Deu meïme escrist la lei.....)

Belleem, et mest el mont d'Effraïm, en une cité ki fu apelée Ramathaïm Sophim, ki puis fu apelée Arimathie, dont fu li bons ëurés Joseph ki le prescious cors Jhesu Crist mist en sepulture. Cil bers Helcana fu del linage as ordenés Deu de par pere, et del linage roial de par le mere). [2] Moilliers ot .ij. : la plus noble fu nomée Anna et l'autre Phenenna. Phenenna ot enfans pluisors, mais Anna n'en ot nul. (Bien leut en la viés loi ke li ordené eussent od compaignie conversement, kar des .xiij. lignies ki vinrent del patriarche Jacob, Deus en livra del lignage Levi, et eslut et retint specialiment (*sic*) a sen service del tabernacle ki primes fu levés el desert de Synaï et del temple ke li rois Salemons fonda et furni. Et por çou ke cist lignages dut noméement le service Deu celebrer, besoins fu ke feïst sainte engendrëure en atempreüre et en neteé, ke li services Deu ke par peres ke par fiux fust a sen plaisir furnis. Et orent li pluisor moilliers pluisors por le montepliement del pueple Deu ki de toutes pars de mescreans gens estoit porsuïs.)

[3] En cel contemple fu une cités, Sylo, de par Effraïm, ke Dex ot a son oes saisie et sacrée. (La fu et ot esté li tabernacles et li saintuaires Deu dès le tans Josué ki le pueple Deu en terre de promission conduist et guia. La fu l'arche; la fu li propiciatores : c'est li arche en cui fu gardés et repus li tresors precieus des tables u Dex meïsmes escrist la loi.....)

---

1. En marge *Jer. in libro de questionibus super Regum.*
2. En marge *Jer. in libro de distanciis locorum.*
3. En marge *Jeronimus.*
4. En marge *Pur quei lut en la vielz lei que li ordenéd oüssent muillers.*
5. Ms. *cumpaign.e.* Entre l'*n* et l'*e*, un jambage (ou *i*) a été gratté.
6. En marge *Pur quei lur lut aver plusurs.*

BIBL. NAT. NOUV. ACQ. FR. 1404 (fol. 94 *d*).

[1] Uns bers fu en l'entif tens Deu, et ot nom Helcana; fiz Jeroboam, le fils Heluy, le filz Tahu, le fils Su; et fu d'Eufrata, (si come li auquant entendent, de la cité qui puis fu apelée Beth[l]eem, et maint el mont Effram en une cité qui fu apelée puis Ramathaym Sophym, Arimathie, dont fu li beneüros Joseph, qui le precious cors Jhesu Crist mist au sepulcre. Cist bers Helcana fu de la lignée as ordenés Deu de par pere, et de lignage royal de par mere). [2] Moillers ot .ij.: la plus noble fu apelée Anna et l'autre Phenenna. Phenenna ot enfans pluisors, mais Anna n'en avoit nul. (Bien lut en la vielle loy que li ordenés eüssent conpaignie et convertement (*sic*) de feme, car des .xij. lignées qui vindrent del patriarche Jacob, Dieu en sevra le lignage Levi, l'eslist et retint especiaument en son servize dou tabernacle qui primes fu levés au dezert de Synay et del temple que li rois Salamon fonda et forni. Et por ce que cest lignage noméement dut le servize Deu celebrer, besoing fust que feïst s. engendreüre et atemprance et enentee (*sic*), que le servize Deu celebrer (*sic*), que par pere que par fils, fust a son plaizir fornis. Et orent pluisors moillers por l'onnor compliement (*sic*) dou pueple Deu qui de toutes pars des gens mescreans estoit porcis.

[3] En cel contemple fu une cité, Sylo, de part Effraym, que Deu ot a son eus saisie et sacrée. (La fu et ot esté li tabernacles et li saintuaire Deu dès le tens Josué qui le pueple Dieu en terre de promiscion conduist et guia. La fu l'arche; la fu li propiciatoires : c'est en qui fu repozés et gardés li trezors precious des tables ou Deu meïsmes escrist la loy...)

ARS. 5211 (fol. 120 *c*).

Ici comence li livre de rois, et coment Samuel li prophetes fu né et qui fu son pere. .j. cap.

[1] Un ber fu ja en l'antic tens, et ot nom Elcana; fiz fu Jeroboam le fiz Eliud, le fiz Taü, le fiz Suth, de Effrata la cité, (si com li auquant entendent, qui puis fu apelée Bethleem, et maint ou mont d'Effraïm, en une cité qui fu apelée Ramathaïm Sophim, qui puis fu apelée Arimathie, dont fu li boneüros Joseph qui le precious cors Jhesu Crist mist au sepulcre. Cist ber Elcana fu de la lignée as ordenez Deu de par son pere, et de lignage roial de par sa mere). [2] Moilliers ot deus : la plus noble fu clamée Anna et l'autre Fenenna. Fenenna ot plusors enfanz. (Bien fu otroié en la viele loi que li or[de]né eussent compaignie e conversement de femme, car des .iij. lignées qui vindrent dou patriarche Jacob, Deu en sevra la lignée Levi et eslist et retint speciaument en son servise au tabernacle qui primes fu levé au desert de Synaï et dou temple que Salomon funda. Et por ce que ce lignage noméement dut si le servise Deu celebrer, besoing fu que sainte engendreüre feïst en atremprance et en neteé, que li servise que par per, que par fiz fust a son plaisir forniz. Et orent li plusor moilliers por le multipliement dou pueple Deu qui de toutes pars des mescreantes genz estoit porseüz.

.ij. cap. *Ici dit coment Deu estoit aoré en Sylo.*

[3] En cel tens fu une cité en Sylo de par Effraïm que Deus ot a son eus saisie et sacrée. (La estoit li tabernacles et li saintuaire Deu dès le tens Josué qui le pueple Deu en terre de promission conduist et guia. (La fu l'arche; la fu le propiciatoire : se est l'arche ou fu gardé et repost le tresor precious des tables ou Deu meïsmes escrist la loi...)

Ce court morceau ne suffit pas à établir des conclusions certaines quant au rapport des quatre textes, mais c'est assez pour donner une idée de la langue de chacun d'eux. On remarquera que la source des gloses, exactement indi-

quée dans les marges du ms. de la Mazarine (et que j'ai pour plus de commodité placée en note), fait défaut dans les trois copies françaises. Mais je me suis convaincu que le ms. ou les mss. dont dérivent ces trois copies renfermaient les mêmes indications que le ms. de la Mazarine. Cela est du moins absolument certain pour le ms. 1404, le plus incorrect des trois, qui, par une singulière étourderie du copiste, place parfois ces indications dans le texte même, de la façon la plus maladroite. On trouvera, du reste, un morceau assez étendu de ce texte, édité selon les quatre copies, dans la troisième partie de mon *Recueil d'anciens textes*.

La question de l'origine, française ou anglo-normande, de cette version, n'est pas la seule qui reste à résoudre. On peut se demander si la combinaison du texte et des gloses, qui donne à l'œuvre une physionomie si particulière, est l'œuvre du traducteur, ou si celui-ci n'a fait que traduire un texte latin glosé. M. Berger (p. 52) se décide, probablement avec raison, pour la seconde hypothèse. On s'est demandé encore si cette version n'est pas la mise en prose d'un texte en vers. Il est vrai, en effet, — et Le Roux de Lincy l'avait déjà remarqué, — que certaines parties offrent des phrases rimées où l'on croirait reconnaître des débris de vers. M. Berger semble hésitant : « Il n'est, en général, dit-il, nullement difficile d'admettre que des « fragments d'un poème aient pu se glisser dans une traduction en prose. « Les rapports ont été si nombreux, au Moyen Age, entre les textes en « prose et en vers, que l'esprit est plutôt porté, à cet égard, à trop de crédu- « lité qu'à trop de défiance » (p. 54). Ce sont là des remarques générales qui ne prouvent pas grand'chose. M. Berger conclut, un peu vaguement, que la version des quatre livres des Rois a été écrite telle que nous la possédons. Mais à ce propos, et comme pour autoriser l'hypothèse contraire, il nous fait part d'une curieuse découverte qu'il eût mieux fait de mentionner en un autre endroit de son livre, touchant une version en prose de la Bible (ou du moins d'une partie de la Bible) qui n'est autre chose que la mise en prose d'un poème anglo-normand dont on a plusieurs copies [1]. Une grande partie du chapitre est occupée par des extraits du texte de la Mazarine. Ce texte étant généralement fort accessible, grâce à l'édition de Le Roux de Lincy, de longues citations n'eussent été justifiées que si M. Berger y avait joint les variantes du ms. de l'Arsenal sur lequel il a le premier appelé l'attention [2].

Le chapitre sur les *Psautiers glosés* qui suit (2e partie, ch. III) contient des notions intéressantes et nouvelles, mais présentées d'une manière un peu confuse. L'auteur, ici comme ailleurs du reste, entremêle sans cesse la des-

1. Le poème même dont M. Bonnardot a publié ci-dessus (XVI, 177 et suiv.) un fragment. — J'ai indiqué ci-dessus, p. 126, une version en prose de la Genèse compilée d'après deux versions en vers.

2. Disons à ce propos qu'il eût mieux valu imprimer les citations un peu longues en petit texte. Elles se seraient ainsi mieux détachées de l'exposé dans lequel elles prennent place.

cription matérielle des mss. dont il se sert avec l'appréciation de leur contenu; il n'annonce pas clairement ce dont il va parler et ne se préoccupe pas assez de répartir en des paragraphes nettement distincts les matières dont il traite. En résumé, il m'a paru que M. Berger traitait dans ce chapitre de quatre ouvrages différents : 1° un vaste psautier glosé, qu'il n'a guère connu que par la notice sommaire donnée jadis par moi[1] d'un exemplaire en trois volumes in-fol., conservé à Durham; 2° une traduction du psautier et de la glose de Pierre Lombard (Bibl. Nat. fr. 963, et 22892, et un ms. appartenant à M. Lecaron de Troussures, voy. p. 384, tous les trois incomplets); 3° un psautier appartenant à la Mazarine (n° 258); 4° un psautier de la Bibl. Nat. (fr. 1761) avec commentaire traduit de la glose interlinéaire. Le caractère de ces divers textes n'est pas toujours parfaitement déterminé; ainsi du texte contenu dans le ms. 258 de la Mazarine, M. Berger nous dira : « Le moment n'est pas venu « d'étaler aux yeux la richesse des variantes qui distinguent les divers Psau- « tiers. Il nous suffit en ce moment de dire que nous avons voulu rapprocher « ce Psautier de celui qu'accompagne le commentaire de Pierre Lombard, « auquel il ressemble de près par son texte, malgré sa date qui est beaucoup « plus récente » (p. 72). Je vois bien que M. Berger a voulu faire, et même a fait, ce rapprochement, mais je ne saurais cependant pas comment caractériser le texte que contient le ms. 258 de la Mazarine. De même pour le ms. 1761 de la Bibl. Nat. (ci-dessus, 4°) : « L'étude de ce psautier, » nous dit M. Berger, « nous révèle, malgré les apparences, de fréquents rapprochements « avec le ms. 258 de la Mazarine, et avec les psautiers qui forment famille « avec celui-ci (*quels sont-ils?*) et avec le Psautier de Pierre Lombard. Ces « ressemblances sont intermittentes, mais elles sont certaines..... Parmi les « textes qui appartiennent de près ou de loin au même groupe, nous pouvons « encore compter le Psautier du duc de Berry (fr. 13091) et le Psautier « lorrain, et en tout cas le ms. 2431 du fonds français » (p. 74). Je sens que je suis dans le vague. La seule chose qui me paraisse à peu près sûre, c'est que la version du psautier proprement dit (abstraction faite du commentaire) qu'on trouve dans les textes énumérés ci-dessus de 2° à 4°, est toujours celle du psautier gallican, publiée en 1860 par Michel, d'après le ms. de Montebourg. Il faut donc admettre que les compilateurs de ces différents textes ont pris comme base cette vieille traduction et l'ont glosée, qui à l'aide du commentaire de Pierre Lombard, qui en se servant de la glose interlinéaire, qui de quelque autre façon. Mais le psautier avec commentaire indiqué sous 1° est à part. M. Berger ne le range pas au nombre de ceux qui reproduisent l'ancienne version du psautier gallican. Je crois que c'est faute d'avoir été suffisamment renseigné. M. Berger a connu de ce psautier avec commentaire trois copies : *A*, le ms. du chapitre de Durham, en trois gros volumes dont chacun renferme

1. *Archives des missions*, 2e série, IV, 116 et 122 (1867) ou pp. 84 et 89 du tirage à part (*Documents manuscrits*, etc. 1871).

l'explication de 50 psaumes[1]; ce ms. ne peut servir à résoudre la question parce qu'il donne le texte latin du psautier sans traduction; on peut seulement pêcher ça et là des bouts de traduction dans l'immense commentaire français qui accompagne le texte. *B*, le ms. du Musée Britannique Roy. 19. C. V, qui se présente dans les mêmes conditions que celui de Durham; c'est du reste un volume dépareillé contenant seulement le commentaire des ps. 51 à 99. *C*, un ms. appartenant à M. Lecaron de Troussures, dont M. Berger a eu connaissance, par M. Delisle, juste à temps pour le faire figurer dans son appendice (p. 384). C'est encore un volume dépareillé, un tome premier contenant les psaumes 1 à 50. Il se distingue d'*A* et de *B* par une particularité intéressante : c'est qu'au texte latin du psautier est joint, entre les lignes, une version qui ressemble singulièrement à la version du psautier gallican (psautier de Montebourg). Voici, en colonnes parallèles, l'un et l'autre texte :

PSAUTIER DE MONTEBOURG.	PSAUTIER LECARON.
[1] Beneürez li huem chi ne alat el conseil de feluns et en la veie des peccheürs ne stout et en la chaere de pestilence ne sist; [2] mais en la lei de nostre Seignur la voluntet de lui, et en la sue lei purpenserat par jurn e par nuit. [3] Et iert ensement cume le fust qued est plantet dejuste les decurs des ewes chi dunrat sun frut en sun tens.	[1] Bons eüreus fu li hom qui nient n'ala al conseil des feluns e en la voie des pecheors ne stut, en la chaiere de pestilence ne sist; [2] mais en la loi del Segnor fu la volentez de lui, et en la loi de lui penserai il jor e nuit. [3] E il iert sicum li fuz ki planteiz est solunc les decurremenz de euves ki sen fruit donra en sun tens[2].

Il y a, comme on le voit, quelques légères différences entre les deux textes (*beneürez* et *bons eüreus; de N. S.* et *del S.; la sue lei* et *la loi de lui*, etc.). Ces différences sont assurément dignes d'être prises en considération. Une comparaison plus étendue serait nécessaire pour établir s'il s'agit d'une seule version diversement modifiée par les copistes, ou de deux versions indépendantes, qui, visant l'une et l'autre à une extrême exactitude, devaient forcément se rencontrer souvent dans le choix des mots et dans la tournure des phrases. Quoi qu'il en soit, il est certain que le commentaire du Psautier dont M. Berger a connu trois mss. (dont un seul, celui de Durham, est complet) est une œuvre véritablement remarquable et qui appelle une étude détaillée. C'est une compilation originale, faite en français et non point traduite d'après une compilation latine, et écrite par un homme qui savait écrire. J'en donnerai dans le troisième fascicule de mon *Recueil d'anciens textes* un morceau, tiré du commentaire du ps. LVII, verset 5, qui contient le récit, en

1. Pour être tout à fait précis, disons que le t. I renferme le commentaire des psaumes 1 à 50, et le t. II celui des ps. 51 à 101.

2. M. Berger a donné (p. 384) le premier verset d'après une communication de M. Delisle. C'est d'après les notes qu'a bien voulu me communiquer mon savant et obligeant confrère que je donne les trois premiers.

un style d'une singulière puissance, de la célèbre parabole de l'homme poursuivi par l'unicorne. Malgré ses formidables dimensions, cet ouvrage paraît avoir été assez répandu. J'en ai trouvé un quatrième manuscrit, fort incomplet, à la cathédrale de Hereford. Ce manuscrit renferme seulement le commentaire des psaumes I à XVI. L'œuvre est-elle anglo-normande ou française? J'incline vers la seconde alternative, considérant que le ms. de M. Lecaron a certainement été écrit sur le continent, et particulièrement, à en juger par les formes du langage, dans une de nos provinces de l'Est.

Le chapitre IV de la seconde partie est consacré à l'étude d'une série de mss. de l'Apocalypse dont beaucoup se recommandent, comme M. Berger le fait justement remarquer, par la richesse de l'enluminure. L'un de ces mss. (celui de la Bodléienne, Auct. D. 4. 17) a été publié en fac-similé par Coxe pour le Roxburghe Club. C'est une sorte de résumé de l'Apocalypse qui a obtenu au Moyen Age et jusqu'à la Renaissance un succès sans exemple, puisqu'on en a plus de 80 mss. et qu'il a été imprimé (d'après un texte incomplet) à plusieurs reprises à la fin du XVe siècle et au XVIe (Berger, p. 87). M. Berger, en ce chapitre comme en d'autres, mais plus encore ici qu'ailleurs, entremêle d'une façon incommode la description des mss. avec ses observations sur le texte lui-même, de telle sorte que son exposé manque de netteté, d'autant plus qu'il a commencé assez malheureusement son étude par la description d'un ms. incomplet (Bibl. Nat. fr. 403). Les observations sur l'enluminure et sur la provenance de chaque ms. étaient ici d'autant moins à leur place qu'il y a plus loin (pp. 281 et suiv.) un chapitre intitulé « écrivains et enlumineurs », sans parler de l'appendice bibliographique qui était la vraie place des remarques de ce genre.

Dans le chapitre suivant (*Essai de Bible abrégée*), M. Berger veut établir qu'au commencement du XIIIe siècle, « il se fit une tentative à l'effet de « réunir quelques fragments de la Bible ou plutôt de l'histoire sainte, et d'en « former une Bible, incomplète encore » (p. 101). Le résultat de cette tentative aurait été une sorte de compilation conservée dans le ms. 5211 de l'Arsenal, qui commence par un prologue (*Devine escripture nous enseigne que prophecie est entendue en treis manieres....*) à la suite duquel on trouve le Pentateuque, Josué, les Juges, les Rois (même version que dans le ms. de la Mazarine, comme on l'a vu plus haut), Judith, Job, Tobie, des extraits de la Sagesse, des Proverbes et de l'Ecclésiaste, les Machabées et Ruth. Selon M. Berger, cet ouvrage est « une œuvre individuelle », qui « n'a eu aucun succès, car on « n'en connaît pas d'autre copie » (p. 107). M. Berger a toutefois remarqué que la bibliothèque de Gonzague en possédait un exemplaire[1]. Il ne pouvait pas savoir, lorsqu'il composait son livre, qu'il en existe au moins un autre : le ms. Bibl. Nat. nouv. acq. fr. 1404, provenant de la vente Didot, mentionné

1. « *Pars Biblie usque ad Ester.* Inc. *Divine escripture nos ensegne* (*Romania*, IX, 505).

précédemment (p. 126) à propos des Rois comme ayant été récemment acquis par la Bibliothèque Nationale. L'examen de ce ms. amènera sans doute M. Berger à modifier les conclusions qu'il a présentées au sujet du ms. de l'Arsenal 5211. Les deux mss. contenant les mêmes textes, il n'est plus possible de voir dans le ms. de l'Arsenal une œuvre unique et individuelle. De plus, le ms. Didot apporte la preuve qu'il faut voir dans la série de textes que contiennent les deux mss. une compilation dont les éléments ont été primitivement distincts. On y trouve d'abord un abrégé du Pentateuque, suivi de Josué, des Juges, des Rois, Judith, Esther, Job (traduction textuelle), Tobie, des extraits de la Sagesse, des Proverbes, de l'Ecclésiaste, les Machabées d'après l'Histoire scolastique de Pierre le Mangeur, et Ruth. Nous savons déjà que la version des Rois est plus ancienne que celle des autres livres : c'est celle que nous offre en un texte plus pur le ms. de la Mazarine, mais le ms. Didot va nous apprendre que la version des Juges est aussi une œuvre indépendante du reste, ayant eu son existence à part. En effet, dans ce ms., cette version est précédée d'un prologue en vers (qui manque au ms. de l'Arsenal), d'où il résulte qu'elle a été faite pour des religieux Templiers ou Hospitaliers[1]. Elle est dédiée plus particulièrement à Maître Richard et à frère Othon. A-t-elle été écrite en Terre Sainte ? Nous l'ignorons : elle prouve du moins, par un exemple qui n'est pas unique, qu'on se préoccupait de mettre à la portée des religieux chevaliers les livres pieux qu'ils ne pouvaient lire en latin[2]. Je vais transcrire la plus grande partie de ce précieux morceau, proposant en note les corrections que nécessite l'état du texte. Notons, en passant, un nouvel exemple de l'usage de mettre un prologue en vers à un texte en prose[3].

El tens[4] par laquel porveance (*f.* 63 *b*)
Ont toute rien estre [et] puissance,
Qui set et puet et voit toz biens,
Car sols est bon en totes riens, (*c*)
Sauve en voire religion
Maistre Richart et frere Othon,
En[5] cele sainte fraerie
De vostre[6] honeste compaignie
Gart et saintefie[7] plus et plus
Li dous, li frans, li pius Jhesus,
Et soit a toz par sa vertu
Ce que sone le non Jhesu[8].
Seignor, vostre comandement
Ai ge fait debonairement
De translater *Judicium*,
Par laquel enqueste[9] entendon
Tés .ij. vertus en vos regner
Sans [les]quel[s] ne ce puet sauver
Nus hom, ce dist li sains escris,
Ja des autres n'iert si parfis :
L'une vertu yert charité
Dont vos dui avés tel planté
Com [vos] en vos fais demostrés
Vers vos sages[10] qu'en garde avés.

---

1. Pour les Templiers, selon M. Delisle, dont l'opinion est rapportée par M. de Curzon dans son introduction à *La Règle du Temple*, p. X, note 1 (Société de l'Histoire de France, 1886).

2. C'est ainsi que la version en alexandrins accouplés de la Vie des Pères que renferme le ms. Harleien 2253 a été faite pour les Templiers.

3. Voy. *Romania*, XV, 175.

4 Corr. *Cil Deus ?* — 5 Corr. *Et.* — 6. Ou *nostre ?* — 7 Corr. *saintefit ?* — 8 On sait que *Jésus* est interprété par « salvator ». — 9 Corr. *requeste ?* Cf. v. 98. — 10 Corr. *freres ?*

Ne los soffrés faute de rien
Que aidier les doye a bien :
Premier par vostre bone vie
Qu[i] a Deu les semont et guie,
Car tout poent en vos veoir
Quan qu'en eaus los estuet avoir ;
Et ja soit ce que tels soyés
Qu'a toz soffire peüssiés
De sens et de grant vasselage,
Que usé avés vostre aage,
Ice ne vos soufist assés,
Mais autre essample lor querés,
Car vos mostre [1] si en prezent,
De *Judicium* noméement (*d*)
Que por eaus faites translater
Ou molt porront grant bien trover
De cens et de bele voudie [2]
Qu'afiert a lor chevalerie.
Et ileuc reporront oyr
Quel honor est de Deu servir
Et quel guerredon as siens rent,
Qui por s'amor noméement
Ce veulent as perils livrer
Por sa loy deffendre et garder,
Com[e] cil de vostre ordre font
Qui ces eslis chevaliers sont,
Et de sa privée maisnée
As quels a s'enseigne baillée :
Ce est sa crois que vos portés,
Dont vos cors et vos cuers armés.
.....
.....
Mais dire ne puis, n'ai en quoi, (*f.*64)
Car ne sent le pooir en moy,
De science ne de fasson
Qu'a vostre requeste respon.
Mais Deu a qui essample ovrés
En ceste [3] humilité mostrés,
Il mete en moy sens et pooir
Com il a fait le bon voloir, (*b*)
Que ouvrer puisse a son plaizir,
Et au vespre com je le [4] dezir.
Se riens y trovés que reprendre,
De blasme me doit ce deffendre
Qu'esforcés sui et poi en sai,
Et neporquant ovré en ai
Car [5] plus sage conseill dou mien,
Et de pluisors, ce sachiés bien,
Qui au livre ont trové tel pas
Dont au passer furent tuit las ;
Car molt doit par grant sens ouvrer
Qui tel livre veut translater,
Qu'il ne doit pas por bel diter
La verité dou cens laissier,
Ne si redire la verité [6]
Que son diter soit trop blasmé.
Et se il andeus ne puet faire,
A la verté se doit plus traire.
Si ai je fait a mon pooir,
Selonc le mien povre savoir.
C'il [7] vos plaist ma translation,
Dont vos demant mon guerredon :
C'est que por Deu [me] creantés
Qu'en vos biens fais me recevés,
Car certes autre covoitize
Ne m'a en ceste [8] euvre mise.
Et ci requier toz mes oyans,
Que mains orront ce mien roman,
Que nul nel veulle trop blasmer
Se un poi nel set amender.
D'une riens doit [9] blasme avoir
D'aucun soffraitos de savoir,
Por ce qu'en aucun leu mis ai
Plus qu'au latin que je trovai, (*c*)
Por ce que la letre est oscure,
Trop cloze as gens sanz letreüre.
Ne sai que translation vaille
Qui semble as oyans devinaille,
Dont l'en [n'] oze et puet la verité [10]
Demostrer par auctorité.
Beau mest ce a tot [11] puet plaizir;
Se non, moy l'estovera soffrir.

Suit immédiatement la traduction des Juges :

Coment le pueple d'Israel après la mort Josué prierent a Deu qu'il lor donast guior contre les Cananeus, et il lor respondi que Judas Machabeus les guieroit [12].

Après la mort Josué s'assemblerent li fiz Israel et quistrent a Deu conseill.

---

1 Corr. *Com vos mostrés*. — 2 Pour *voisdie*. — 3 Corr. *Et ?* — 4 Corr. *Et main et v. com jel*, ou supprimez *je*. — 5 Corr. *Par ?* — 6 Corr. *verté*. — 7 Corr. *Si*. — 8 Corr. *iceste ?* — 9 Corr. *doi jou ?* — 10 Corr. *verté* — 11 Corr. *toz*.

12. Ars. : *Ici comence le livre des Juges, coment li fil Israel se conseillerent a nostre Seignor*.

Si li ont dit a une vois : « Beau sire, qui nos conduira contre les Cananeus et « yert duitre de nos batailles ? » Li bons Dex les oy de luer requestes ; si lor respondi en tel maniere de lor requestes : « Judas s'en vendra o vos et orde- « nera vos afaires. » Despuis que Judas oy le comandement, si prist a honorer son frere Symeon et par blandes paroles li dist : « Frere, vien t'en o moy ; si « te conbat contre les Cananeus, et soyes en la moye aventure, par conve- « nant que quant tes besoings sordra, que je repaire en la toe... »

Cette version des Juges ne se trouve pas seulement dans le ms. Didot et dans celui de l'Arsenal : on la rencontre encore, sans le prologue en vers, dans le ms. Bibl. Nat. fr. 6447 (fol. 25 *d*) que nous avons signalé ci-dessus comme renfermant, de même que le ms. Didot et le ms. de l'Arsenal, l'ancienne version des Rois. C'est donc un ouvrage qui a joui d'une certaine popularité et qui, à en juger par le caractère de la traduction, visait à devenir populaire. M. Berger ne manquera sans doute pas, dans une nouvelle édition de son livre, de lui consacrer un chapitre à part [1].

Bien intéressante est la troisième partie, « la Bible du XIIIe siècle », quoique la disposition des matières ne soit pas satisfaisante. Le premier chapitre, « les manuscrits », est trop long ; il aurait fallu le réduire à une simple énumération et renvoyer à l'appendice la description matérielle de chaque manuscrit. Ce qui caractérise cette version, c'est, si je ne me trompe, l'adjonction dans les premiers livres (jusqu'à Ruth) d'une sorte de commentaire perpétuel emprunté aux gloses de Walafrid Strabo et d'Anselme de Laon, notion importante qui se trouve comme perdue entre deux citations (p. 122). Il est visible du reste que M. Berger n'était pas arrivé, au moment où il écrivait, à une conception bien nette de ce qu'il appelle « la Bible du XIIIe siècle », car sa rédaction porte la trace d'une indécision qui, en certains points, va jusqu'à la contradiction. Il semble d'abord la considérer comme ayant été traduite sous saint Louis : « Le règne de saint Louis a vu se produire, sans doute « à Paris et dans l'Université, la première traduction complète de la Bible » (p. 110). Et plus loin : « Nous aimerions à appeler notre Bible « *Bible de*

---

1. A titre de comparaison, je donne ici les premiers mots de la version beaucoup plus exacte, mais souvent peu intelligible, du ms. fr. 899 qui appartient à ce que M. Berger appelle la Bible du XIIIe siècle :

Après la mort Josué demanderent li fill Israel conseill a Damedeu, et distrent : « Qui montera devant nos contre le Chananeu, et sera princes « de la bataille ? » Damedex dist : « Judas i montera : ge ai baillié la terre en sa « main. » Judas dist a Symeon son frere : « Vien o moi en ma sort et te « combat contre le Chananeu, si que ge aille o toi en ta sort... »

Voici le même morceau d'après la Bible dite anglo-normande (B. N. fr. 1, fol. 69 *b*) :

Après la mort Josué les filz de Israhel se consaillerent a nostre Seignor disauntz : « Qui ascendera devaunt nous contre Chananeus et sera ducs « de bataille ? » Et nostre Seignor dist : « Judas mountera. Voiez, jeo « ai donée la terre en sa main ». Et dist Judas a Symeon son frere : « Mountez « od moy en ma sort, et combatez contre Chananeum, et jeo irroi od toy en « ta sort.... »

« *saint Louis* », puisqu'elle a certainement été écrite sous le règne de ce roi, (p. 128). Nous nous croyons donc en présence d'une œuvre d'origine unique. Mais M. Berger poursuit en donnant de nombreux extraits de cette version, appréciant avec sagacité la valeur de chacune de ses parties; et aussitôt nous voyons que cette valeur est inégale. Il est donc évident que nous avons affaire, ici encore, à une compilation et non à une œuvre d'un seul jet. M. Berger constate que l'Apocalypse est « textuellement empruntée à « l'ancienne version normande » (p. 144). Laissant de côté la question de savoir si l'ancienne version de l'Apocalypse, dont nous avons parlé plus haut, est en effet normande, nous nous demandons ce que c'est en réalité que la Bible du XIIIe siècle. Pour moi, je n'arrive pas à m'en faire une idée nette. Le troisième chapitre de la seconde partie, intitulé d'une manière un peu vague *Questions de temps et de lieu*, ne me tire pas d'embarras. J'y trouve nombre de constatations intéressantes, de remarques ingénieuses, mais je demeure perplexe, et je ne puis maîtriser mon étonnement quand je lis (p. 149) que la langue de cette version « est parfaitement homogène ». Comment peut-il en être ainsi, puisque cette version du XIIIe siècle est formée de morceaux rapportés? Ce chapitre se termine d'une façon inattendue par un exposé qui, du reste, paraît fort bien fait, des travaux dont la Bible latine fut l'objet dans l'Université de Paris au temps de saint Louis. Reste à savoir si la traduction de la Bible a une connexion quelconque avec ce travail de révision du texte latin [1].

La quatrième partie, intitulée *La Bible historiale*, est consacrée presque entièrement à l'œuvre de Guyart Des Moulins, qui, comme on sait, est une traduction très libre de l'*Historia scolastica* de Pierre Le Mangeur. Pour certains livres, comme le montre M. Berger, Guyart abandonne complètement son modèle. La seconde moitié de la Bible historiale, à partir des Proverbes, semble même se confondre en beaucoup de mss. avec la partie correspondante de la « Bible du XIIIe siècle » (voy. p. 117). L'étude de la Bible historiale est d'une extrême complication à cause de la variété infinie que présentent les manuscrits. M. Berger a fait, dans le chap. IV de sa quatrième partie, un louable essai de classification des mss. qu'on a de cette Bible, les divisant en cinq séries : 1° petites Bibles; 2° Bibles moyennes; 3° grandes Bibles; 4° groupe des Bibles du duc de Berry; 5° famille des Bibles à prologues. Revenons sur nos pas pour mentionner le chapitre III, *De l'unité du psautier*, qui n'a pas un rapport particulièrement intime avec l'œuvre de Guyart Des Moulins. Nous en avons parlé plus haut.

---

1. M. Berger a du reste traité à deux reprises l'histoire de la Vulgate en France, d'abord dans la *Revue de théologie et de philosophie*, de Lausane, 1883, pp. 41 et suiv., et tout récemment dans une leçon d'ouverture faite à la Faculté de théologie protestante de Paris, sous ce titre *De l'histoire de la Vulgate en France* (Paris, Fischbacher, 1887. In-8°, 16 pages).

La cinquième partie est intitulée *Versions du* XIVe *siècle*, et s'ouvre par un chapitre sur Jean de Vignai, qui traduisit pour Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI, les épîtres et évangiles des dimanches et fêtes. On a la surprise de voir que ce chapitre débute par la notice d'un ouvrage antérieur à Jean de Vignai et au XIVe siècle, un recueil messin d'homélies pour les dimanches et fêtes. Ce recueil (ms. de Metz, no 262) est daté de 1285. L'œuvre de Jean de Vignai, qui se trouve dans trois mss.[1], semble être, en certaines parties la copie légèrement modifiée d'un recueil du même genre fait pour l'usage du diocèse de Cambrai. C'est ce que M. Berger montre très bien par le rapprochement des deux textes. Cette sorte d'ouvrage n'a d'ailleurs qu'un rapport éloigné avec le sujet du livre.

Le chapitre suivant traite d'une bible anglo-normande qui se trouve dans deux mss., Bibl. Nat. fr. 1, et Musée Brit. 1. C. III, ce dernier incomplet, et dont une très petite partie, les Actes des apôtres, est copiée dans le ms. fr. 9562. Il est à noter que dans ce dernier ms. les Actes des apôtres font suite à une histoire biblique absolument différente de la version qu'offrent les deux autres mss. Je ne puis dissimuler que si les trois mss. ont incontestablement été écrits en Angleterre, il n'en résulte pas, à mon sens, que la version qu'ils renferment ait été composée dans le même pays. Je la croirais plutôt d'origine française, et je l'attribuerais plus volontiers au XIIIe siècle qu'au XIVe siècle. Si l'on compare le début de la Genèse de la Bible anglo-normande, cité par M. Berger p. 231, avec le passage correspondant du ms. 5211 de l'Arsenal, dont il a été question plus haut, on ne pourra guère se défendre d'admettre que ces deux textes ont une origine commune et française.

Ars. 5211	Bible anglo-normande[2]
Au comencement crea Deu le ciel et la terre. La terre esteit vaine et vuide et tenebres esteient sur la face de l'abisme, et li esperiz de Deu esteit porté sur les aigues. Et Deu dist : « Seit fait luminaire ! » Et fu fait. Et Deu vit le luminaire que il esteit bon, et departi la lumiere des tenebres. Lors apela la lumiere jor et les tenebres nuit, et vespres et matin est fait un jor. Et Deu dist : « Seit fait li firmamenz en « mi les aigues, et departi les aigues des	Al comencement crea Deu ciel et terre. La terre adecertes ert (*P.* estoit) vaine et voide et tenebres estoient sur la face de abisme, et l'esperit de Nostre Pere (*P.* Dieu) estoit porté sur les eawes. Et dist Deu : « Soit fait lumere ! » Et fait est lumere. Et Dieu vist lumere qe ele fust bone, e devisa lumere de tenebres. Et appella lumere jour et tenebres nuit. Et fait est vespre et matin un jour. Donque dist Deu : « Soit le firmament fait en my lieu de

1. Il y en avait dans la Bibliothèque Chardin un quatrième exemplaire, ainsi décrit dans le catalogue de vente (1823) :

112 Les Epitres et les Evangiles de tout l'an, selon l'ordonnance du Missel, à l'usage de Paris, translatés de latin en françois par frere Jehan de Bufnay (!). de l'ordre du Haultpas. *In fol. mar. bl.* Ms. sur vélin, de 214 pages, avec 20 miniatures en camaïeu gris, bien conservées.

2. C'est le texte du ms. de Londres. Les principales variantes du ms. de Paris (*P.*) sont données entre parenthèses.

« aigues ! » Donc fist Deu le firmament et departi les aigues qui esteient desouz le firmament de celes qui esteient sur le firmament, et ensi est fait. Et apela le firmament ciel. Et fait est vespre et matin le segund jor.

eawes, et soient les eawes devisez (*P.* et departe euwes) des eawes ! » Et Dieu fist le firmament et disseveri les eawes qe estoient south le firmament de celes qe estoient sur le firmament. Et issint est il fait. Et donque apella Dieu le firmament ciel. Et vespre et matin est fait el secound jour (*var.* Et fait est v. et m. le s. j.).

Vient ensuite (ch. III)) un chapitre sur la version restée incomplète de Jean de Sy, ou de *Cis*. M. Berger est porté à croire que le travail de Jean de Sy « n'est en grande partie pas autre chose qu'une excellente révision de la Bible « anglo-normande » (p. 263). Il est bien peu probable que cet auteur français ait été chercher un modèle en Angleterre. Je me confirme donc de plus en plus dans l'idée que la prétendue « Bible anglo-normande » est très française.

Je me borne à indiquer le chapitre IV relatif à la version faite pour Charles V par Raoul de Presles, que M. Berger regarde comme une œuvre de seconde main, et qu'il rattache, pour certaines parties (on pourrait désirer un peu plus de précision), à cette « traduction du XIIIe siècle », qui, je dois l'avouer de nouveau, ne se présente à mes yeux qu'avec des contours très indécis.

La cinquième partie, consacrée aux versions du XIVe siècle, se termine par deux chapitres (V et VI), l'un intitulé *Fragments picards*, l'autre le *Psautier lorrain*. Les « fragments picards » ne me semblent pas justifier absolument leur désignation, et je crains que, sous cette rubrique, M. Berger ait réuni des textes qui devaient être distingués. Sans doute le ms. de l'Arsenal 2035, qui est le premier mentionné de ces fragments, a été écrit par un copiste picard à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, mais cela n'est pas d'une grande conséquence pour le lieu d'origine ni pour la date de la version elle-même, qui, à en juger par les morceaux cités (pp. 260, 261), semble antérieure au XIVe siècle. Ce ms. 2035 est, comme le remarque justement M. Berger, le tome II d'une Bible en trois volumes (des Paralipomènes à Daniel inclusivement). Le second « fragment de Bible picarde » étudié dans ce chapitre est renfermé dans un ms. d'Amiens (no 29). Il n'y a que les Actes, les Epîtres et l'Apocalypse. Le même texte se retrouve, moins correct, dans un ms. de Zurich, qui contient tout le Nouveau Testament en picard. M. Berger dit (p. 377) : « Il ne serait pas impossible que le ms. 2035 appar- « tînt à la même version. » Cette conjecture, qui paraît s'appuyer uniquement sur le caractère picard des trois mss., ne pourra être vérifiée que quand on aura découvert une Bible complète (Ancien et Nouveau Testament) contenant à la fois les textes du ms. de l'Arsenal 2035 et ceux des mss. d'Amiens et de Zurich. — M. Berger rattache encore à « la littérature biblique de la Picar- die » le ms. A 68 de la Bibliothèque de Rouen, qui a été écrit entre 1429 et 1431. Ce ms. contient « dans un ordre singulier une partie de la Bible histo- « riale et les extraits de la Bible du XIIIe siècle qui le complètent d'ordinaire »

(p. 266). En ce cas il fallait le rattacher au chapitre de la Bible historiale. — Enfin nous trouvons encore dans le chapitre des fragments picards la notice d'un ms. du Vatican (Urbino 11) qui n'est en réalité qu'une exposition des Evangiles, des Actes et de l'Apocalypse traduite du latin par un certain Geoffroi de Picquigny pour Ferrantino Malatesta, de Rimini, en 1321. C'est assurément un document littéraire intéressant, mais qui n'offre avec les textes compris dans le même chapitre qu'un rapport bien indirect. Le ch. VI traite du psautier lorrain publié, il y a quelques années, d'une façon à bien des égards défectueuse, dans le t. IV de l'*Altfranzæsische Bibliothek* de M. Fœrster, d'après un seul ms. M. Berger a découvert deux autres mss. du même texte, et M. Bonnardot avait déjà reconnu que les psaumes de la pénitence se rencontraient, conformes à cette même version, dans un ms. d'Epinal. C'est d'après ces divers exemplaires que M. Bonnardot publie actuellement le psautier lorrain [1] ou psautier de Metz. M. Berger regarde cette version comme « une œuvre composite, par conséquent relativement jeune (p. 278) », où des versions antérieures sont combinées d'une façon plus ou moins heureuse.

L'ouvrage se termine par une longue « conclusion » sur l'usage de la Bible française au Moyen Age. Trois chapitres nous entretiennent successivement des écrivains et enlumineurs, des propriétaires de Bibles, et enfin de l'influence des versions du Moyen Age sur les tradnctions modernes de la Bible. Les deux premiers contiennent un grand nombre de notions qui intéressent l'histoire des livres et des bibliothèques pendant le Moyen Age; le troisième, qui est sans rapport aucun avec les deux précédents, montre comment les versions imprimées au XVIe siècle, celle de Le Fèvre d'Etaples notamment, sont de simples révisions de versions antérieures. M. Berger pose ainsi les jalons d'une histoire des traductions françaises de la Bible dans les temps modernes.

L'appendice, qui occupe les pages 321 à 435, est certainement la partie la plus irréprochable du livre. Tous les mss. dont M. Berger a fait usage y sont énumérés, selon l'ordre des bibliothèques auxquelles ils appartiennent, et décrits avec un soin minutieux. M. Berger déploie dans cette partie de son travail une rare connaissance de la bibliographie et de l'histoire généalogique [2].

Avant de prendre congé du livre de M. Berger, je crois utile de mention-

---

1. Le premier volume a paru il y a deux ans (*Romania*, XIV, 318).

2. Voici quelques remarques faites au cours d'une lecture rapide de cet appendice. P. 321, le psautier 768 paraît être d'origine anglaise. — P. 358, le ms. fr. 15397, contenant la Bible de Jean de Sy, porte à la fin la signature du duc de Berry. Elle avait été grattée; à ma demande on l'a fait revivre. — P. 365 (cf. p. 300), à propos du ms. 2083 de l'Arsenal où est figurée la guimbarde, emblême de la famille messine d'Esch ou d'*Aix*, je note en passant que j'ai récemment constaté la présence du même emblème dans le ms. 459 de Carpentras, qui contient la vie, en vers, de saint Jean l'évangéliste. On sait que les mss. ayant la même origine sont relativement nombreux (voy. *Romania*, XV, 165-6). — P. 391. Les psaumes pénitentiaux du ms. Roy. 19. C. XI sont traduits en vers, non en prose.

ner ici quelques textes bibliques français, de médiocre importance, je m'empresse de le dire, que je n'aurais pas manqué de communiquer à M. Berger si je les avais connus ou si le souvenir m'en était revenu lorsqu'il imprimait son livre. La fin du livre de Daniel renfermant l'histoire de Suzanne (Daniel, XIII et XIV) a été traitée à part, assez librement; voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1885, p. 65 [1]. Le ms. du Musée Brit., Harl. 2253, duquel on a extrait de grossiers fabliaux, mais où on laisse dormir mainte œuvre édifiante, contient (ff. 92 v° à 105) une paraphrase assez libre d'une partie de la Genèse et de l'Exode, qui semble la mise en prose d'un texte en vers. En voici le début et la fin. J'ignore si le même texte se retrouve ailleurs :

(*Fol.* 92 *v°*). Seigneurs, vus avez oy molt sovent diverses estoyres de la Bible, que plusors sont de Adam, Seth, Noé, Habraham, Isaac e Jacob e autres plusoürs, de queux ore leysyr m'est de parler. Jacob e Esaü furent deus freres gemels, de une porture engendrez. Esaü, par resoun de nature dust primes aver issu de la ventre (*sic*) la mere que Jacob, e par resoun ensement deveroit avoir eü la beneïçoun que Jacob avoit. E pur ce que Dieu ne le voloit mie, Jacob supplanta Esaü de le un e de le autre, e pur ce est Jacob apelé supplanteour...

(*Fol.* 105). En cel temps en avaunt fust Fynées, grant mestre e seigneur entre les Hebreus e de Dieu privé e amis. E de cet histoyre qui plus oyer vodra, en la Bible, en le lyvre de Nombre, le trovera, e ce a poy al fyn de meysme le lyvre, e que bon syn avera, la joie de ciel ne perdra.

Voici qui peut offrir un peu plus d'intérêt. Il existe en plusieurs mss. du XVe siècle un abrégé de la Bible, commençant à la Genèse et se terminant avec Job. Je suppose que M. Berger l'a laissé de côté comme étant postérieur au temps de Charles V; mais, d'abord, il n'est pas sûr, malgré la date relativement récente des mss., que cet abrégé ne soit pas antérieur à 1380, puis il est probable qu'il a été fait d'après des versions antérieures, dont il continue en quelque sorte l'histoire. Je connais de cet abrégé un ms. à l'Arsenal, n° 2000, et trois à la Bibl. Nat., fr. 906 (daté, fol. 12, de 1462), 17061 et 22888 (daté à la fin de 1496). Il y a dans cette compilation un morceau sur les sept âges placé tantôt après Esther, tantôt à la fin, à la suite de Job. Je vais citer les premières lignes de certains livres d'après le ms. 906, qui offre quelques formes picardes auxquelles il ne faut pas attacher d'importance, car on ne les observe pas dans les autres copies.

Genèse (fol. 15) :

Au commenchement crea Dieu le ciel et la terre. La terre estoit vaine et vuide et grans tenebres estoient par dessus les abismes. Et fist Dieu lumiere; et che fu fait le permier jour. Au second jour fist Dieu la rondesse du firmament. Au tiers jour l'iawe et la mer et l'erbe sur la terre et arbres qui portent fruit et tuit ly aultres. Au quart jour furent fayt ly solaille et la lune et les aultres estoilles, et departirent ly soloil et la lunne...

---

1. Le ms. d'Arras 139 renferme (fol. 53), incomplet par suite de l'enlèvement d'un feuillet, le texte que j'ai fait connaître d'après le ms. de Lyon.

Juges (fol. 90)[1] :

Une fois entre les aultres orent pechiét li enfans d'Israel contre Dieu et l'orent courreciét trop durement. Dont nostre Sire les mist en la main de Jabin qui estoit roy de Chanaan, et leur fit tant de maulx et de grevance que plus ne le pooient endureir...

Rois (fol. 99) :

Ungz homs fut de Ramathaïm Sophim qui on appelloit Helcana qui estoit de la montaigne d'Effraïm et avoit .ij. femmes dont li une avoit nom Anna et li aultre Fenenna. Et Anna estoit brehengne et ne pooit avoir enffans, et Fenenna avoit enffans asseis et filz et filles. Et aloit Helcana cescun an adorer nostre Signeur en Silo ou li tabernacle estoit...

Job (fol. 230 v°) :

Un hom estoit en une terre appelée Us, et cil (*ms.* si) home avoit nom Job, et estoit justes et prodomme et laissoit tous maulz et faisoit tous biens qu'il pooit faire...

Ce texte se termine par cette intéressante remarque (fol. 235 v°) :

Aulcuns demandent pourquòy le diable n'ostait a Job sa femme ensi come il li tollut ses enfans, maix ilz respondent que le dyable li laissait de certain propos sa femme pour lui plus tourmenter, car pix li faisoit sa femme par ses parolles qu'elle ly disoit que tous les maulz qu'i sentoit.

Après ce long et minutieux examen d'un ouvrage qui a ses défauts, mais qui en somme est le produit de recherches approfondies et qui fait en quelque sorte appel à la critique, en lui offrant des faits et des idées à contrôler, j'avoue que je ne me sens guère le courage de rendre compte en détail du travail de M. Jean Bonnard. C'est qu'en effet nous sommes ici en présence d'une œuvre qui n'est pas même ébauchée. Ce que M. Bonnard nous donne sous le titre de *Traductions de la Bible en vers français au Moyen Age* est un recueil informe de notes toujours mal classées et souvent mal prises. Cela n'a ni commencement ni fin. Les huit pages d'introduction, au lieu de nous informer des conditions dans lesquelles se sont produites les traductions poétiques de la Bible et de certaines légendes pieuses (car M. Bonnard a voulu embrasser aussi les versions poétiques des apocryphes), nous offre une revue générale, très superficielle et très peu exacte, des versions en prose, et le livre se termine par cette phrase (qui contient une grave preuve d'ignorance en bibliographie) : « Le « catalogue de Bernard, déjà maintes fois cité, indique en outre le manuscrit de « John Moore, évêque de Norwich, n° 272, comme renfermant une paraphrase « en vers de l'Apocalypse. » Aucune conclusion, aucune idée générale! Les chapitres se suivent sans lien ni transition, et dans un ordre qui paraît fortuit. La caractéristique de chaque ouvrage est superficielle, quand elle n'est pas absente; l'indication des sources est défectueuse. Si le travail de M. Bonnard est nul comme vues, offre-t-il au moins une collection

1. C'est en réalité le commencement du ch. IV. Les trois premiers chapitres sont résumés très sommairement et joints à la fin du livre de Josué.

de faits comparable à quelques égards à celle que M. Berger a su réunir pour les versions en prose? Il faut répondre négativement. M. Berger a vu par lui-même tous les mss. de Paris qui se rapportaient à son sujet, et beaucoup de ceux que renferment les bibliothèques de la province ou de l'étranger, notamment en Angleterre. Là où il n'a pas eu accès personnellement, il a su diriger ses correspondants et en obtenir les indications précises dont il avait besoin. M. Bonnard n'a guère vu que les mss. de Paris, et il les a mal vus. Pour les bibliothèques situées hors de Paris, il s'est contenté des indications, souvent mal comprises, des catalogues ou de renseignements la plupart du temps insuffisants. C'est de seconde main (par une communication de M. Berger) qu'il a connu l'importante version en strophes du psautier que renferme le ms. Harléien 4070. Sa notice, dépourvue de toute appréciation, se compose de la copie du prologue (que j'avais déjà publié en 1866 dans le *Jahrbuch f. romanische Literatur*), et du psaume XLI. Il va sans dire qu'il n'a eu aucune notion de l'intéressant poème en forme de chanson de geste dont j'ai donné des fragments ci-dessus, XVI, 248 et suiv., ni de tant d'autres textes relatifs à son sujet que renferment les bibliothèques de la Grande Bretagne [1]. Il n'a même pas pris la peine d'aller à Chartres (à 88 kilomètres de Paris!) puisque c'est d'après une communication du bibliothécaire de cette ville qu'il rend compte d'un des mss. qu'il avait intérêt à connaître (p. 236). D'ailleurs tout montre que M. Bonnard ne possède à aucun degré les connaissances bibliographiques nécessaires pour les recherches qu'il entreprenait. J'imagine que M. Berger ne les possédait pas non plus lorqu'il s'est mis à l'œuvre, mais avec un peu de méthode ces connaissances s'acquièrent aisément. Ainsi, dans la phrase finale, citée plus haut, de son ouvrage, et en maint autre endroit, M. Bonnard se réfère au catalogue de Bernard pour le ms. 272 de John Moore, évêque de Norwich. Mais les *Catalogi* de Bernard ont été imprimés en 1697, et il y avait lieu de rechercher ce qui était advenu de l'importante collection de l'évêque de Norwich. Il n'eut pas été bien difficile de trouver qu'elle est actuellement à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, et que l'ancien ms. 272, par exemple, y porte présentement la cote GG. 1. 1 [2]. M. Bonnard s'est montré si peu soigneux qu'il a cité mainte fois ce ms. GG. 1. 1 (voy. pp. 11, 139, 196, 137) d'après le catalogue imprimé de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, sans s'apercevoir qu'il était identique avec le ms. décrit assez longuement dans les *Catalogi* de Bernard sous le nº 272 de la Bibliothèque de J. Moore. De même encore M. Bonnard enregistre dans la « Table des manuscrits », p. 241, « Corpus Benett », et « Corpus Christi College », ignorant que ces deux

1. Je signale en passant, à ce propos, dans le ms. Harl. 3775, ff. 140 à 149, un important fragment (plus de 2000 vers) d'une version anglo-normande de la Genèse qui, à l'état complet, devait être fort développée, et sur laquelle il ne me semble pas qu'on ait jamais appelé l'attention. J'aurai peut-être quelque jour l'occasion d'en donner une courte notice

2. Décrit en détail *Romania*, XV, 283-340.

dénominations s'appliquent au même collège. Il n'était pas besoin, pour le savoir, d'aller à Cambridge, il suffisait de faire usage du catalogue des mss. de Corpus rédigé et publié par Nasmith (1777, in-4°). Sans entrer dans un examen détaillé que l'ouvrage ne comporte pas, je citerai deux ou trois exemples qui montreront avec quelle négligence M. Bonnard a assemblé les matériaux de son travail. P. 139, M. Bonnard rédige ainsi un paragraphe sur l'ancienne version en vers alexandrins des Psaumes de la Pénitence :

Le ms. Brit. Mus. add. 15606 (fol. 97 *b*) et le ms. Brit. Mus. add. 15420 (fol. 82) contiennent une traduction en vers des Psaumes de la pénitence, qui, d'après M. P. Meyer (*Romania*, VI, 19), se retrouve dans une infinité de mss. du XIIIe au XVIe siècle, en particulier dans les mss. Brit. Mus. add. 26773, Cambridge Univ. GG. 1. 1. et dans des livres d'heures.

On remarquera la bizarrerie de cette rédaction, qui divise les mss. où se trouve cette version en deux séries, placées l'une au commencement, l'autre à la fin de la phrase. Il est visible que les mots « en particulier... » ont été ajoutés postérieurement, sans aucun souci de la rédaction. Mais il ne suffisait pas de répéter après moi que cette version des psaumes se trouvait dans une infinité de mss. ; il fallait justifier ou du moins vérifier mon assertion ; il fallait surtout lire ce texte ; or M. Bonnard ne cite que des mss. conservés en Angleterre, qu'il n'a par conséquent pas vus. Il y a plus : des trois mss. que je n'avais pas cités et que cite M. Bonnard, deux, à savoir Add. 15420 et Add. 26773, ne renferment point la version en alexandrins des psaumes de la pénitence[1]. M. Bonnard poursuit ainsi : « La pièce est précédée « de ces quelques mots dans le ms. Brit. Mus. Add. 15606 : *Tournez ce « foillot, si troverez les .vij. salmes en romant mot bien.* » J'ai cité cette phrase dans ma notice du ms. 15606 parce que j'avais à décrire le ms. matériellement, mais quel intérêt ce détail a-t-il dans un livre sur les anciennes versions de la Bible ?

Ailleurs (p. 51), M. Bonnard indique le ms. du Vatican *Reg.* 473 parmi ceux du poème sur la Passion (début : *Oès moi trestuit doucement*) que j'ai étudié dans la *Romania*, XVI, 47 et 227. Or ce ms. renferme un poème totalement différent (début : *Bonne gent plaise vous a taire*) dont M. Bonnard cite deux autres exemplaires, p. 208.

M. Bonnard n'a même pas su se servir des mss. qu'il avait sous la main à Paris. Au début du chapitre I, il indique le manuscrit de l'Arsenal 3516, parmi ceux qui renferment le poème biblique d'Herman de Valenciennes, mais il ne dit pas, ni en ce chapitre ni ailleurs, que dans le ms 3516 le poème d'Herman est combiné avec une histoire sainte rédigée, partie en vers de huit syllabes, partie en vers de dix et partie en vers de douze ; ces deux dernières espèces de vers étant à rimes accouplées. C'est la plus singulière compilation qu'on puisse imaginer. M. Bonnard n'y a pas fait attention.

---

1. La version des psaumes de la Pénitence, que renferme le ms. 15420, est en vers octosyllabiques. Quant au ms. 26773, sur lequel voy. *Romania*, XV, 297-8, il renferme le *Miroir* de Robert de Gretham !

Abordant l'étude de la *Conception* de Wace, il s'est borné à reproduire la liste des mss. de cet ouvrage que j'ai donnée en deux fois dans la *Romania* (VI, 10 et VIII, 310), et à analyser l'ouvrage d'après l'édition de Luzarche. Il n'a pas étudié les mss.; il n'a pas soupçonné que le poème, tel qu'il a été publié par Luzarche et antérieurement par Mancel et Trébutien, est formé par la juxtaposition de deux ou trois poèmes originairement distincts auxquels d'autres poèmes ont été ajoutés, par voie d'interpolation, en certains mss. J'ai traité de ce sujet à deux reprises, depuis la publication de M. Bonnard [1], et on a pu voir que chaque ms., pour ainsi dire, est à étudier à part. M. Bonnard n'a même pas entrevu les questions que soulèvent les différentes compilations ayant toutes pour objet l'histoire de la Vierge. Assurément M Bonnard, n'ayant pas été en Angleterre, ne pouvait connaître la rédaction analysée ci-dessus (XVI, 232-47) que renferme le ms. du Musée Britannique Add. 15606, mais il avait à Paris la copie que Sainte-Palaye a fait faire du ms. Noblet de La Clayette (il la cite d'après moi, p. 222), et il y aurait trouvé une rédaction interpolée qui se rattache de près à celle du ms. de Londres [2]. M. Bonnard n'a pas su davantage tirer de l'édition de Luzarche ce qu'il pouvait en tirer. Il a trouvé dans le catalogue des mss. des collèges d'Oxford dû à M. Coxe l'indication d'un poème (University Coll., nº 100) commençant ainsi (je reproduis littéralement le catalogue) : *Parlerum a la deuaie.* M. Bonnard, dont les connaissances en ancien français sont visiblement fort limitées, transcrit sans sourciller (p. 238) : *Parlerum a la devaie*, s'abstenant de présenter aucune explication de ce singulier mot *devaie.* Il faut lire *Parlerum a la Deu aïe.* C'est le premier vers d'un morceau sur les trois Maries, qui sert de transition dans beaucoup de mss., entre la *Conception* de Wace, et le poème de l'Assomption [3]. Il est imprimé dans l'édition de Luzarche, pp. 57 et suiv.

Inutile de poursuivre. J'ai eu d'ailleurs, et j'aurai sans doute encore plus d'une fois l'occasion de relever les erreurs de cet ouvrage. C'est ainsi qu'on a vu plus haut, par ma notice du ms. 1137 de Grenoble, que M. Bonnard ne s'était nullement rendu compte de ce que renferme ce ms. où il a cru trouver un poème sur le Nouveau Testament, tandis qu'il y a cinq poèmes, qui presque tous traitent de matières étrangères aux textes canoniques. On pourrait faire la même observation sur presque tous les chapitres [4]. Terminons en disant non point que le livre est à refaire, mais qu'il reste à faire.

P. M.

---

1. *Romania*, XVI, 53-6, et 232-47.

2. Je n'ai pas mentionné dans l'article sur le ms. 15606 la rédaction du ms. de La Clayette, de peur d'augmenter la complication d'un sujet déjà bien embrouillé, mais j'imprime en ce moment, pour le recueil des *Notices et Extraits des mss.*, une notice détaillée du ms. de La Clayette, où cette rédaction est analysée et rapprochée du ms. de Londres.

3. J'ai mentionné le ms. d'University Coll. *Romania*, XVI, 54.

4. Notamment sur le chap. II, où M. Bonnard étudie, sans y rien comprendre, la compilation de Geoffroi de Paris.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 4e série, t. I; janvier-février 1887. — P. 1. Chabaneau, *Sainte Marie Madeleine dans la littérature provençale* (suite et fin). Énumération bibliographique de pièces modernes en provençal et de pièces catalanes de divers temps se rattachant à la vie de sainte Madeleine, et additions et corrections. Dans ce travail, maintenant terminé, n'a pas pris place la description du ms. qui a fourni à M. Ch. le morceau principal de son recueil, la *Vie en vers de sainte Marie-Madeleine*, dont j'ai fait connaître depuis une seconde copie (*Romania*, XIV, 525-7). Il n'est donc pas inutile de dire ici que ce manuscrit a appartenu à Monmerqué et est décrit sommairement dans le catalogue de ses livres (no 2789). Outre la *Vie de sainte Madeleine*, il renferme le *Livre de Sidrac*, l'*Enfant sage* et le *Roman d'Arles*, duquel on ne connaît d'ailleurs que des copies relativement récentes (voy. *Romania*, II, 379). — P. 12. De Grateloup, *Grammaire gasconne et française* (suite et fin). Nous avons ici une sorte de dictionnaire gascon-français, qui, comme la partie précédente, est à peu près sans intérêt. — P. 49. Castets, *Notice sur deux mss. des Fils Aymon*. Notice superficielle sur les mss. de Cambridge et de Venise. Pour le second, M. C. a eu quelques extraits communiqués par M. Rajna. Quant au ms. de Cambridge, qui contient *Renaut de Montauban* et *Maugis* (voy. *Romania*, XV, 626), M. C. l'a connu par le fac-similé 130 de l'École des Chartes, nouvelle série, qui termine le troisième fascicule du *Recueil des Fac-similés à l'usage de l'École des Chartes*. Depuis la publication de son article, M. C. a pu consulter le quatrième fascicule (paru en juin 1887) du même recueil, qui commence (no 131) par le fac-similé d'une page empruntée à *Maugis*[1]. Les extraits que donne M. C. sont loin de suffire à

1. M. Castets a remarqué qu'au bas du fac-similé 130, le graveur a écrit *Maugis;* il a pu remarquer depuis qu'au bas du fac-similé 131 on a gravé *Renaut*. C'est l'inverse qu'il eût fallu faire. Lorsque j'ai fait exécuter ces fac-similés, il y a une douzaine d'années, les notes que j'avais remises au graveur ont été interverties, et n'ayant pas alors la surveillance de la collection, je ne me suis pas aperçu de cette erreur. Mais je l'ai fait corriger dans la *Notice des documents* qui accompagne le quatrième fascicule. Cette notice contient la réimpression corrigée du dernier feuillet du texte joint au troisième fascicule. Ce dernier feuillet n'était, du reste, que provisoire, comme l'indique un avis imprimé à la fin.

indiquer les particularités qui distinguent les deux leçons de Cambridge et de Venise, les seuls termes de comparaison qu'il ait eus à sa disposition étant le ms. de Montpellier et l'édition de M. Michelant. Il aurait pu au moins y joindre ce qu'on a fait connaître des deux mss. de la Bodléienne [1]. Mais, je l'ai déjà dit (*Rom.*, XVI, 603), on n'arrivera à se rendre compte des diverses rédactions de *Renaut de Montauban* que par un travail d'ensemble dans lequel tous les manuscrits seront étudiés selon un plan unique. — P. 59-78. P. Vidal, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (suite). Je ne vois pas bien ce que M. Vidal entend par la « monnaie de Malgone » (p. 77, note); la *moneda Malguresa* du texte est évidemment la monnaie de Mauguio, au moyen âge *Melgorium castrum*, *Melgueil*. — P. 90-104, comptes rendus de : Seelmann, *Die Aussprache d. Latein;* Brunot, *Précis de grammaire historique de la langue française;* Reguis, *Synonymie provençale des champignons de Vaucluse.*

Mars 1887. — P. 109-119. Castets, *Vers attribués à l'esprit malin, avec commentaire.* D'après le ms. 4 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, qui est du XIIe siècle et vient de Troyes. Ces vers, au nombre de 13,.ont déjà été publiés, d'après le même ms., par les Bénédictins dans leur édition du *Glossarium* de Du Cange, au mot AMARATUNTA. L'abbé Le Beuf leur en avait communiqué la copie [2]. Ils sont fort obscurs, et d'un style recherché dont on a d'autres exemples. M. C. fait, à propos de certaines particularités de versification qu'on y remarque, des observations qui ne s'appliquent pas à la poésie latine du moyen âge. Il y aurait eu lieu de faire sur cette pièce quelques recherches. Je joins ici, à ce propos, quelques indications bibliographiques. Ces treize vers se rencontrent avec la même attribution (*Ista carmina diabolus composuisse fertur*) et accompagnés d'un commentaire qui est probablement le même que celui du ms. de Montpellier, dans un ms. de Vienne [3], et dans trois manuscrits de Munich [4]. En outre, deux des vers les plus inintelligibles de cette pièce ont été plusieurs fois copiés à part. Ce sont ceux que M. C. imprime ainsi :

Amaratunta tili c[en]odoxia noxia Nili
Pensa tibi. [I]dippus eris hoc in lumine lippus,

---

1. *Jahrbuch f. romanische u. englische Sprache u. Literatur*, XV, 1.

2. C'est par inadvertance que M. Castets fait intervenir ici Du Cange et le rend responsable de certaines petites inexactitudes. Du Cange aurait pu difficilement entrer en rapports avec Le Beuf.

3. N° CCXCVI des *Codices manuscripti theologici Bibl. Palatinæ Vindobonensis latini* de Denis, t. II, partie I, col. 578.

4. N°s 2561, 2611, 23390; voy. *Catal. codicum latinorum Bibl. regiæ Monacensis*, sous ces numéros.

et qui ont un rapport évident avec ceux-ci, que j'ai publiés jadis, d'après un ms. d'Oxford, comme suit[1].

Ad maratonta tyri pro toxica noxica liri
Elivaris carrras pololique polorique rinarras
Edipus edulpes malagrafanus alfanus ulpes.

La rubrique sous laquelle ces vers sont placés dans le ms. d'Oxford est ainsi conçue : *Versus de moriis Johannis heremite, quibus occupatus solvendis cessaret ab oratione.* Cf. encore ces deux vers des *Carmina Burana* (pièce XXX, p. 36) :

Amara tanta tyri pastos sycalos sycaliri
Cellivoli scarras polili posylique lyvarras.

Le commentateur qui explique *amaratunta* par « in adventu Domini », et *codoxia* (ou *cenodoxia*) *tili* par « vana gloria ipsorum hereticorum qui sunt similes arbori tilo », savait bien qu'il interprétait ce qu'il n'entendait pas. Le commentaire, pris dans son ensemble, a le caractère d'un sermon contre l'hérésie. — P. 139. Chabaneau, *Vie de saint Georges.* D'après le ms. Bibl. Nat. fr. 14973. M. Ch. en avait déjà publié le commencement dans un volume prccédent de la *Revue des langues romanes.* — P. 157. Variétés. Puitspelu, *bolhi, boye; charat, charot; maigna, meyna.* L'auteur essaye de prouver que *bolhi, boye*, en lyonnais; *bolia* en bressan, *bouille* en savoyard, ayant le sens de « jeune fille », sont de même origine que le prov. *bagassa*, le fr. *baiesse*, par un changement de suffixe. *Charat* (lyonnais), *charot* (dauphinois), coup de poing, seraient en rapport avec l'allemand *scheren*, couper. C'est bien douteux. N'y aurait-il pas quelque rapport avec le prov. *cara*, le fr. *chiere?* Le dérivé *carah* ou *carait*, même sens, se trouve dans *Gir. de Rouss.* (ms. de Paris, vv. 3611, 5001; ms. d'Oxford, vv. 4287, 5742). *Maigna, meyna*, jeune garçon, qui se rencontre, avec des variantes de forme, en plusieurs parties du Midi (voy. Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*, sous MAYNAT), est justement expliqué par mansionatum. C'est, je crois, l'explication généralement admise. — P. 158. Clédat, « *Et in aiudha er* », *dans les Serments de Strasbourg.* M. Cl. défend contre M. Stürtzinger (*Romania*, XV, 633) la correction *er* pour *et* que donne le manuscrit. Mais puisque M. Cl. revient sur ce point, il aurait dû tout d'abord faire savoir aux lecteurs de la *Revue des langues romanes*, où il a publié sa première note à ce sujet, que cette correction avait déjà été proposée au siècle dernier (voy. *Romania*, XV, 471). — P. 160. Compte rendu de Darmesteter, *La vie des mots* (Castets). — P. 168. Sous la rubrique « PÉRIODIQUES, *Romania*, octobre 1886 », M. Castets présente, non un compte rendu de ce numéro de la *Romania*, mais diverses objections, auxquelles je ne crois pas utile de répondre, à quelques remarques présentées ici même (XVI, 625-6), à propos de ses *Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne.* P. M.

---

1. *Archives des Missions*, 2e série, V, 185 (ou *Documents manuscrits*, etc., p. 181).

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, XI. — N° 1. P. 1. G. Osterhage, *Anklänge an die germanische Mythologie in der altfranzösischen Karlssage* (premier article).— P. 23. [Th. Link, *Altfranzösisches aus Handschriften*. 1. *Fünf Epîtres farcies*. Ce travail renferme le texte des épîtres farcies de la Saint-Etienne, de la Saint-Jean, de la fête des Innocents, de l'Épiphanie. La plupart des éléments de ce mémoire sont tirés d'un recueil de copies, conservé à la Bibliothèque de Munich sous la cote *Gall.* 654, qui est décrit dans le catalogue imprimé, t. VII, p. 373-4. M. L. a joint à sa publication des indications bibliographiques qui sont malheureusement présentées d'une façon fort confuse et auxquelles on peut reprocher en outre d'être très incomplètes. Le ms. de Munich n'est autre chose que la copie du t. 158 de la collection formée sur la Picardie par le bénédictin D. Grenier (M. L. dit toujours Gremier!). Une partie des textes copiés par D. Grenier, d'après des mss. qui n'ont pas tous été retrouvés, ont déjà été utilisés; mais M. L. déclare n'avoir pu consulter la publication du Dr Rigollot jointe à l'*Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire*, de M. de Cayrol, non plus que celles de l'abbé Bandeville (et non pas Baudeville) dans les *Mémoires de l'Académie de Reims*, 1849. Outre ces lacunes que l'auteur reconnaît, il y en a bien d'autres qu'il ne soupçonne pas. Je crois inutile de les relever, ayant donné des épîtres farcies une bibliographie beaucoup plus complète et surtout plus claire dans un rapport présenté, il y a quelques mois, au Comité des travaux historiques à propos d'une communication relative à un antiphonaire de Limoges où se trouvent plusieurs de ces épîtres (voy. *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1887, n° 2). — P. M.] — P. 42. E. Dias, *Beiträge zu einer kritischen Ausgabe des vatikanischen portugiesischen Liederbuches*. — P. 56. G. Tiktin, *Der Vocalismus des Rumänischen* (suite). — P. 85. R. Weigelt, *Französisches* oi *aus* ei *auf Grund lateinischer Urkunden des 12. Jahrhunderts*. Bien que l'auteur de ce travail n'ait pas eu à sa disposition des matériaux assez nombreux ni assez rigoureusement contrôlés, il est arrivé à des résultats généraux suffisamment fondés, et qui coïncident, comme il le dit, avec ceux que j'avais admis de mon côté : la diphthongue *ei* s'est changée en *oi* d'abord à l'atone, et cela, au moins au nord-est, dès le xe siècle; le même changement a gagné la tonique fort anciennement encore dans la région orientale; il s'est propagé de là vers l'ouest jusqu'à une limite qui n'est pas encore bien fixée et dans une période qui va du milieu du xiie siècle au commencement du xiiie; partout, pendant un temps plus ou moins long, l'ancien *ei* s'est maintenu à côté de l'*oi* récent. Je mentionnerai ici une preuve que, dès l'époque de la première croisade, *ei* était devenu *oi* à la tonique: c'est le nom de Gautier *Senz avoir* (= *sine pecunia*), donné sous cette forme (ou avec des graphies variées mais équivalentes) par Albert d'Aix et autres écrivains contemporains. — P. 107. M. Buck, *Die rätoromanischen Urkunden des* viii-x *Jahrhunderts*. Les faits contenus dans ces documents, appartenant à la vallée du Haut-Rhin, sont rares, mais intéressants (notons les nombreux exemples de la déclinaison féminine faible en *-ane*). — P. 118. G. Caviezel, *Gemeindestatut von Sils* (*Engadin*) *vom Jahre 1573*.

MÉLANGES.— I. *Textes*. P. 128. Wiese, *Zu Jacopo Sanguinacci und Lionardo Giustiniani*. — II. *Exégèse*. P. 131. Feist, *Paolo und Francesca;* proposition peu vraisemblable d'interprétation d'un passage de ce célèbre morceau. — III. *Critique des textes*. P. 133. Tobler, *Arnaut Daniel*, XIV, 29. Correction et explication parfaites. — IV. *Grammaire*, P. 136. Gaspary, *Der Konditionalsatz mit Optativ zur Beteuerung und Beschwörung*. Je suis peut-être allé un peu loin (*Rom.*, XII, 628) en disant que dans toutes les phrases comme *se m'aït Dieus*, *se* est une altération postérieure et a pris la place du *si* = sic originaire; il est certain cependant que la syntaxe (et l'emploi même du subjonctif, non toutefois absolument) montrent que dans beaucoup de ces phrases *se* a bien pris la place de *si*. M. Gaspary défend l'interprétation de Diez, qui voit le si latin dans les phrases de ce genre, mais il ne s'explique pas sur le rapport de la construction avec sic, qui est incontestable, et de celle avec si.

COMPTES RENDUS. — P. 138. Appel, *Die Berliner Handschriften der Rime Petrarcas* (Pakscher). — P. 144. Machado y Alvares, *Biblioteca de las Tradiciones populares españoles*, t. VI-XI (Liebrecht). — P. 146. *Nuova Antologia*, 3e série, V (Gaspary : art. d'A. Borgognoni sur Guido Guinicelli). — P. 149. *Romania*, avril-juillet 1886 (Tobler; W. Meyer conteste absolument les explications de MM. Philipon et Puitspelu sur l'adjectif possessif en lyonnais). — P. 151. Livres nouveaux (Gröber).

N° 2. — P. 153. P. Rajna, *Frammenti di redazioni italiane del* Buovo d'Antona. *Nuovi frammenti franco-italiani;* fragments d'une autre rédaction du texte que M. R. a publié en appendice à son introduction aux *Reali di Francia*. — P. 185. G. Osterhage, *Anklänge an die germanische Mythologie in des altfranzösischen Karlsage*, II. — P. 122. C. Appel, *Vom Descort*. — P. 231. H. Andresen, *Zu Benoit's Chronique des ducs de Normandie*, corrections au texte.

MÉLANGES.— P. 247. Rönsch, *Das gemeinsame Etymon von* aller *und* andare (aussi dénué de valeur que les étymologies ordinaires de cet excellent érudit). — P. 249. Schultz, *Refrain* (viendrait de *refraindre*, dans le sens non de « briser », mais de « fléchir »). — P. 250. W. Meyer, fr. *anceis* (voy. ci-dessus, p. 95), franco-prov. *arya* (« traire » = it. *arredare*), esp. *basca* (signifierait proprement « contorsion » et pourrait venir de vascare, verbe de vascus, « courbe »), esp. *braña* (« pâturage d'été », = *veranea), fr. *crème* (serait identique à *chrême;* cf. *Rom.*, XVI, 627), fr. *flétrir* (viendrait de *flaistre*, celui-ci de flaccidum; M. Ulrich avait proposé en même temps cette étymologie, qui me reste douteuse), it. *fratta* (« haie, broussaille », viendrait de *veracta = vervacta; le sens convient peu; on pourrait s'adresser simplement à fracta; cf. v. fr. *fraite*), fr. *fresaie* (serait le produit de praesaga influencé non par l'all. foresaga, voy. *Rom.*, XVI, 155, mais par *effraie*), it. *ganascia* (ne peut venir de gena, se rattache peut-être à γνάθος), it. *loja* (ni alluvies, ni illuvies, mais lorea, « lie », d'où le sens de « crasse »), esp. *mañera* (« brehaigne », pourrait bien venir

de l'all. mann, comme le lat. *taura*, « vache stérile », donné pour féminin à *taurus*), fr. *musser* (l'étymologie en serait allemande, cf. *vermuchen*, *meuchel*, le sens propre paraissant être non « cacher », mais « détourner, mettre secrètement de côté »; ce n'est pas sûr, mais c'est très digne d'attention).

COMPTES RENDUS. — P. 258. Sébillot, *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (Liebrecht). — P. 259. This, *Die deutsch-französische Sprachgrenze; Die Mundarten des Kantons Falkenberg* (Horning, importantes remarques). — P. 266. *Miscellanea Caix-Canello* (beaucoup d'intéressantes observations de G. Gröber, W. Meyer, Gaspary). — P. 278, *Romania*, octobre 1886 (Tobler)[1]. — P. 280. *Archivio glottologico*, IX, 3; X, 1 (W. Meyer; M. Gröber ajoute une note sur la question toujours pendante de l'*f* dans *soif* et autres mots; que *muef* en v. fr. ne soit pas uniquement un terme de grammaire, c'est ce dont il peut aujourd'hui facilement se convaincre en lisant Godefroy). — G. P.

III. — ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO, t. VIII (trois livraisons, 1882, 1884, 1885). — P. 1. *Prose genovesi della fine del secolo XIV e del principio del XV*, edite da A. IVE. Instructions morales et religieuses, tirées d'un ms. (ital. 112) de notre Bibliothèque Nationale, exécuté par diverses mains dont la plus ancienne peut être de la seconde moitié du XIVe siècle[2]. Une note de M. Ascoli (p. 2) montre que ce texte, copié par un Génois et offrant les caractères du dialecte génois, est au moins pour une bonne partie la reproduction d'une vie, écrite ou traduite en toscan, de saint Jean-Baptiste, qui est publiée. — P. 98. Ascoli, *L'Italia dialettale*, résumé écrit pour la neuvième édition de l'*Encyclopædia Britannica* d'Edimbourg (voy. *Romania*, XV, 476), et publié en anglais dans cet ouvrage. Les idées qui y sont exprimées ne seront point nouvelles pour ceux qui sont familiers avec les écrits de M. Ascoli, mais on lira toujours avec plaisir un travail qui se recommande par la netteté de l'exposition et le bonheur de l'expression. — P. 129. *Canzoni alto-engadine di Bravuogn*, etc. Pièces du XVIIIe siècle, publiées, comme toujours sans introduction ni commentaire, par M. Ulrich. — P. 161. Fr. e C. Cipolla, *Dei coloni tedeschi nei XIII comuni Veronesi*. Ce travail, commencé à la fin de la première livraison du t. VIII, se continue sans interruption au commencement de la deuxième, la coupure (p. 192) prenant place au

---

1. [M. Tobler me reproche d'avoir, dans la publication du *Chastie-Musart* du ms. Harléien (*Rom.*, XV, 603), établi la concordance de ce texte avec celui du ms. S. Germain (A), en renvoyant non à l'édition mais au ms. lui-même, que je cite par vers, et il demande si dans le ms. les vers sont numérotés. Cette critique n'est pas fondée : c'est à la seconde édition de Jubinal que je renvoie (je l'ai dit expressément p. 605), et dans cette édition les vers sont numérotés. — P. M.]

2. Ce ms. (non décrit dans Marsand) est curieux par son ornementation. Il y a notamment au fol. 51 (ancien *lx*) une bien curieuse miniature, occupant deux pages, où, entre autres sujets, est figurée la célèbre parabole de l'Unicorne.

milieu d'une phrase. MM. Cipolla ont étudié à fond, au point de vue linguistique comme au point de vue historique, la colonie germanique dite des treize communes, où l'allemand disparaît très rapidement devant l'italien. C'est un sujet qui, comme on sait, a été l'objet de diverses études, dont la dernière, celle de M. Schneller, faite surtout au point de vue historique, a été critiquée ici même, VII, 150. Les auteurs démontrent que les colons allemands sont venus du Tyrol septentrional, se sont établis vers le milieu du XIIIe siècle dans le pays de Vicence et, un peu plus tard, dans le Véronais. On trouvera, à la fin du travail, divers spécimens de langage et notamment des contes parmi lesquels plusieurs se rattachent à l'*Orco*, sujet de tant de récits dans l'Italie du nord et en Tyrol. — P. 263. *Susanna, sacra rappresentazione del sec. XVII, testo ladino, varietà di Bravugn.* Drame religieux, publié par M. Ulrich, d'après un ms. (Eg. 2101) du Musée Britannique. — P. 304. G. de Gregorio, *Fonetica dei dialetti gallo-italici di Sicilia*, dialecte d'origine piémontaise, importé en Sicile vers la fin du Moyen Age, paraît-il, et actuellement encore parlé dans quelques villages des provinces de Messine, Catane et Caltanisetta. — P. 317. Flechia, *Annotazioni sistematiche alle* Antiche rime genovesi (*Archivio*, II, 161-312) *e alle* Prose genovesi (*Archivio*, VIII, 1-97). Nous avons ici la première partie de l'excellent travail de M. Flechia, le *Lexique*, rempli d'intéressants rapprochements étymologiques. — P. 406. G. Morosi, *Osservazioni e aggiunte alla Fonetica dei dialetti gallo-italici di Sicilia del dott.* De Gregorio. Additions et corrections au travail qui occupe les pages 304-316 du même volume. M. Morosi a eu surtout en vue le dialecte de San Fratello dans la province de Messine. — Suit un index de tout le volume (pp. 423-432), rédigé par M. C. Salvioni. P. M.

IV. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, VIII. 1887. Janvier. — C. 12. Ascoli, *Due recenti lettere glottologiche e una poscritta nuova* (Schuchardt : très intéressante discussion des vues nouvelles émises dans la *poscritta*). — C. 26. Philippsthal, *Die Wortstellung in der französischen Prosa des 16. Jahrhunderts* (A. Schulze). — Fleury, *Essai sur le patois normand de La Hague* (Gilliéron : très insuffisant ; cf. c. 330). — C. 28. Merkel (Carlo) *Manfredi I e Manfredi II Lancia* (O. Schultz). — C. 30. Vogel (Eberhard), *Neucatalanische Studien* (Morel-Fatio : très superficiel). — C. 32. Barmeyer, *Die Nominalcomposition im Italienischen* (W. Meyer). — C. 33. Hasdeu, *Etymologicum magnum Romaniae* (Tiktin : important, intéressant, mais prolixe).

Février. — C. 64. Haupt (Hermann), *Der waldensische Ursprung des Codex Teplensis ;* Jostes, *Die Tepler Bibelübersetzung ;* L. Keller, *Die Waldenser und die deutschen Bibelübersetzungen* (R. Stähelin). — C. 72. Wilmotte, *L'Enseignement de la philologie romane à Paris et en Allemagne* (Suchier). — C. 74. Siede, *Syntaktische Eigenthümlichkeiten der Umgangssprache weniger gebildeter Pariser* (G. Soldan). — C. 76. Knobloch, *Die Streitgedichte im Provenzalischen und Altfranzösischen ;* Selbach, *Das Streitgedicht in der altprovenzalischen Lyrik*

(Appel). — C. 80. Stimming, *Der Troubadour Jaufre Rudel* (Levy). — C. 81. Stoppato, *Fonologia Italiana* (W. Meyer : ouvrage utile pour des commençants). — C. 82. *Orlando, die Vorlage zu Pulcis Morgante, zum ersten Mal hrsg. von Johannes Hübscher* (B. Wiese).

Mars. — C. 129. Scerbo, *Sul dialetto calabro* (W. Meyer). — C. 132. [A. d'Ancona], *Novelle inedite di Giovanni Sercambi* (B. Wiese). — *O creôlo de Cabo Verde* (Schuchardt : article très important).

Avril. — C. 164 et 165. Patigler, *Die deutschen Sprachinseln in Wälschtirol einst und jetzt;* Bidermann, *Die Nationalitäten in Tirol und die wechselnden Schicksale ihrer Verbreitung* (Unterforcher). — C. 167. Leroux (Alcide), *Marche du patois actuel dans l'ancien pays de la Mée* (Gilliéron). — C. 169. Orain, *Glossaire patois du département d'Ille-et-Vilaine* (Gilliéron). — C. 171. Burgatzky, *Das Imperfect und Plusquamperfect des Futurs im Altfranzösischen* (A. Schulze; cf. c. 374). — C. 175. Valentin-Smith et Guigue, *Bibliotheca Dumbensis* (Suchier). — C. 177. Chabaneau, *Origine et Etablissement de l'Académie des Jeux Floraux* (Levy). — C. 179. Krumbacher, *Ein irrationaler Spirant im Griechischen* (Schuchardt).

Mai. — C. 211. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* (Morf). — C. 220. Van Hamel, *Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens* (Mussafia). — C. 224. Kalepky, *Bearbeitung eines altprovenzalischen Gedichtes über den Heiligen Geist* [1] (Tobler). — C. 226. Hengesbach, *Beitrag zur Lehre von der Inclination im Provenzalischen* (Levy). — C. 232. Petròcchi, *Nòvo dizionario universale della lingua italiana* (W. Meyer : le meilleur dictionnaire italien pour l'usage ordinaire).

Juin. — C. 265. Modersohn, *Die Realien in « Amis et Amiles » und « Jourdain de Blaivies »*; Schrœder (Richard), *Glaube und Aberglaube in den Altfranzösischen Dichtungen* (Schwan). — C. 266. Neuhaus, *Die lateinischen Vorlagen zu den altfranzösischen Adgarschen Marienlegenden* (Mussafia). — C. 269. Chabaneau, *Les Biographies des Troubadours en langue provençale* (Levy). — C. 274. Seiffert, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva* (W. Meyer). — C. 276. Söderhjelm, *Petrarca in der deutschen Dichtung* (Max Koch).

Juillet. — C. 293. San-Marte, *Parcival aus dem Mittelhochdeutschen übersetzt*, 3. Aufl. (W. Hertz). — C. 303. Johansson, *Spraaklig undersökning af Le Lapidaire de Cambridge* (Vising). — C. 313. Schmidt (Alwin), *Ueber das Alexanderlied des Alberic von Besançon* (Ausfeld). — C. 315. Pèrcopo, *I Bagni di Pozzuoli*, poemetto napolitano del sec. XIV (Mussafia). — C. 318. *Oesterreichische Mittelschulprogramme* hrsg. am Schlusse des Studienjahres 1885-86 (A. Nagele). Je signale aux romanistes le travail de M. Filipsky, *Das stehende Beiwort im Volksepos*, et celui de M. Daschinsky, *Zur Lautlehre des Französischen*.

---

1. *Romania*, VIII, p. 214-218.

Août.—C. 344. Kuhn, *Die Herabkunft des Feuers*, 2. vermehrter Abdruck; Nowack (Marie), *Die Melusinen-Sage* (Mogk). — C. 353. Kremer, *Estienne von Fougiere's Livre des manieres*. — C. 356. De Lollis, *Il Canzoniere Provenzale O* (Levy). — C. 358. Hirsch, *Laut- und Formenlehre des Dialektes von Siena* (W. Meyer). — C 361. G. Büeler et W. Meyer, *Italienische Chrestomathie* (Kressner). — C. 362. Paoli, *Grundriss der lateinischen Palaeographie und der Urkundenlehre*, ubersetzt von Karl Lohmeyer (Pfaff). — A. von Edlinger, *Erklärung der Thiernamen aus allen Sprachgebieten* (J. Wackernagel).

Septembre. — C. 391. G. Körting, *Encyklopädie und Methodologie der romanischen Philologie* (Breymann). — C. 398. Gilliéron, *Mélanges Gallo-Romans* (Morf). — C. 400. Tappert, *Bilder und Vergleiche aus dem Orlando Innamorato und dem Orlando Furioso Ariosto's* (Wiese : connaissance insuffisante de l'italien). — C. 404. Thomas, *Les Proverbes de Guylem de Cervera* (Levy : corrections). — C. 408. Bredsdorff, *Om Aarsagerne til Sprogenes Forandringer*, paa ny udgivet af V. Thomsen (Ø. Brenner). — C. 415. Annonce de la *Rätoromanische Chrestomathie* de MM. Decurtins et Morf.

Octobre. — C. 441. Engel, *Geschichte der französischen Litteratur*, 2. Aufl. (Koschwitz : œuvre superficielle d'un journaliste vaniteux). — C. 443. Bornhak, *Geschichte der französischen Literatur* (Kressner : ce qui concerne l'ancien français est tout à fait insuffisant). — C. 444. Pfuhl, *Untersuchungen über die Rondeaux und Virelais, speciell des 14. und 15. Jahrhunderts* (O. Schultz). — C. 449. Crescini, *Contributo agli studi sul Boccaccio* (Pakscher). — C. 453. *Il vero Itinerario dantesco*, del Gondoliere Antonio Maschio, di Murano (Wiese).

Novembre. — C. 465. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* (Behaghel). — C. 473. *Reinhart Fuchs*, hrsg. von Reissenberger (Sprenger). — C. 480. Vogels, *Die ungedruckten lateinischen Versionen Mandeville's* (Ehrismann). — C. 486. Horning, *Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (W. Meyer). — C. 489. Wendelborn, *Sprachliche Untersuchung der Reime der Végèce-Versification des Priorat von Besançon* (Goerlich). — C. 490. H. Michaëlis, *Neues Wörterbuch der portugiesischen und deutschen Sprache* (Reinhardstœttner : grands éloges). — C. 502. Note sur l'enseignement de la philologie romane en Russie (Kolmačevsky).

Décembre. — C. 519. Martin, *Le Roman de Renart* (Mussafia). — C. 528. Guillaume (l'abbé), *Istoria Petri et Pauli*, mystère en langue provençale du XVe siècle (Levy). — C. 530. Umlauft, *Geographisches Namenbuch von Oesterreich-Ungarn* (Unterforcher). — C. 532. G. Körting, *Neuphilologische Essays* (E. v. Sallwürk). — C. 546. Observations de M. Cretzu sur un compte rendu de M. W. Meyer (1886 col. 376). E. M.

V.— Transactions of the Philological Society. London, 1885-6, *Part.* I (publié en 1886).— P. 1-12. W.-W. Skeat, *Notes on english Etymology*. Les mots examinés qui ont quelque intérêt pour les romanistes sont *listre* (lat. lector, *andiron*, *bezique* (fr. *bezigue*), *caoutchouc*, *saunter* (rattaché ingénieusement à

l'anglo-français *s'auntrer*, s'aventurer), *sausage*. A propos de *listre*, rapproché de *coustre* (c u s t o s ou plutôt c u s t o r), M. Sk. donne une liste de mots anglais, d'origine latine ou française, qui offrent à la finale une *r* analogique, tels que *legistre*, *decretistre*, *alchemistre*, *philosofre*, *lavendre*. Il n'y a pas lieu de ranger dans cette catégorie *ordre*, *Londres*, visiblement où l'*r* est étymologique : o r d i n e m, anc. fr. *ordene* puis *ordre*; de même, *Londenes*, *Londres;* cf. p a m p i n u m, *pampre*. — P. 68. Machado y Alvarez, *Titin*, *A Study of child language*. Intéressantes observations psychologiques qui touchent à la linguistique. — P. 75-96. W.-W. Skeat, *Notes on english etymology and on words of brazilian and peruvian origin*. A noter les observations sur *battlement*, *beef-eater*, *blue*, *charter*, *chopine*, *glanders*, *menial*, *ornithology*, sur les mots brésiliens *jaguar*, *ipecacuanha*, *tapioca*, *tapir*, *toucan;* sur les mots péruviens *alpaca*, *condor*, *guano*, *pampas*.—P. 283. W.-W. Skeat, *Notes on english etymology*. *Booty*. M. Sk., revenant sur l'opinion qu'il avait exprimée dans son *Dictionnaire étymologique*, pense maintenant que ce mot est le fr. *butin*. *Carnival*. M. Sk. conteste l'explication donnée de *carnaval* par Littré, *carnis levamen* devenu *carnelevamen*, « le temps où on enlève l'usage de la chair. » M. Sk. dit que le latin *levare* signifie « faire plaisir, causer de la joie », et que tous ses dérivés ont part à ce sens (p. 288), qu'en réalité *carnelevarium* ou *carnilevaria*, d'où l'angl. *carneval*, signifierait « jour de fête ». Cette façon d'entendre *levare* est bien douteuse. Le *carnelevarium* est le dernier jour où on se réjouit, parce que c'est celui à partir duquel l'usage de la viande est supprimé. *Contraband*, *Ease* et, à ce propos, le fr. *aise*. *Fester*, et l'anc. fr. *festrir*. *Feuter*, appuyer la lance, rattaché au fr. *feutre*. *Feuterer*, v e l t r a r i u s. *Jupon*. *Marchpane*, le fr. *massepain*. *Rum*, fr. *rhum*. Les autres mots examinés ne se rencontrent pas dans les langues romanes.

Part. II (1887). — P. 343. *Fourteenth address of the president of the Philological Society, delivered, at the anniversary meeting, 21 may 1886*. Le président pour l'année 1886, M. Skeat, a pris pour sujet (pp. 350-73) les « mots-fantômes » (*ghostwords*), c'est-à-dire les mots qui doivent leur existence à de pures fautes de lecture commises par les éditeurs de textes anciens, parfois à de simples fautes d'impression. M. Sk. cite un curieux exemple de ce dernier cas : c'est le prétendu verbe *morse* introduit, par une erreur typographique, dans le *Monastery* de W. Scott (ch. X), se maintenant en d'innombrables éditions, et donnant lieu à des discussions philologiques dans les *Notes and Queries*, jusqu'à ce que l'inspection du manuscrit original conservé dans la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham, ait fait voir que W. Scott avait écrit *nurse!* La création de ces mots imaginaires est fréquente et pour ainsi dire naturelle, dans les premiers temps de l'étude d'une littérature. Les premiers éditeurs publient comme ils peuvent les textes inédits. Ils ne comprennent pas tout ce qu'ils transcrivent, et une forme qui paraîtra absurde à leurs successeurs ne les choque pas puisque la grammaire et le vocabulaire sont encore à faire et ne pourront se faire que lorsqu'un bon nombre de textes auront été mis au jour. A dire vrai

le mot imaginaire ne commence à acquérir une certaine stabilité que lorsqu'il a passé d'une édition plus ou moins imparfaite dans un dictionnaire ou dans une grammaire. Beaucoup des créations signalées par M. Sk. n'ont pas subi cette épreuve et par conséquent méritaient à peine d'être relevées. Mais chez nous, le nombre des mots inventés par les lexicographes ou admis par eux sans examen est prodigieux. On ferait un volume avec les *ghost words* de Roquefort et de M. Godefroy. — P. 690-722. Skeat, *Notes on english etymology*. Les mots examinés qui intéressent la lexicographie française sont : *artichoke*, *cannibal*, *canoe*, *chaudron*, *martlet*, *mascle*, *rate*, *vagrant*. P. M.

VI. — Revista Lusitana, I (1887), 1 [1]. — P. 1, J. Leite de Vasconcellos, *Prologo*. — P. 3, A. Coelho, *Os Ciganos de Portugal* (premier article). — P. 20, Th. Braga, *O Conde de Luz Bella*, fragments d'une pièce populaire qui se joue aux Açores, dans le goût des romances comme sujet, mais d'une exécution tout à fait triviale. — P. 30, G. de Vasconcellos Abreu, *A gradação prosodica de A na 1ª pessoa do plural do presente e pretérito dos verbos da 1ª conjugação em português;* l'auteur établit qu'il y a entre les deux *a* une distinction répondant à leur différente origine. — P. 34, C. Michaelis de Vasconcellos, *O Judeu errante em Portugal;* bien qu'on ne retrouve pas aujourd'hui ce personnage dans les croyances populaires, diverses allusions du XVIe et du XVIIe siècle établissent qu'il a été connu en Portugal, où on l'appelait *João de Espera em Dios*, nom qui, comme on sait, se retrouve en Espagne. — P. 45, J. Leite de Vasconcellos, *Onomatologia portuguesa;* noms de lieux. — P. 53, Cecilia Schmidt Branco, *Contos africanos*. — P. 56, J. Moreira, *Etymologias populares portuguesas;* quelques spécimens curieux. — P. 60, A. Thomas Piles, *Tradições populares alemtejanas;* dictons locaux, conte (rappelle les *Fées* et à la fin le *Chaperon rouge*).

Mélanges. P. 63, C. M. de V. *Hilo português*. — P. 63, J. L. de V., *Para a historia do* L. — P. 65, A. R. Gonçalves Vianna, Qual *castelhano funcionalmente analogo a* quem *português*. — P. 66, Carolina M. de V., *Taugro-mangro*. — P. 67, J. L. de V., *Inscripções Luso-romanas*. — P. 68, J. Moreira, *Prolepse phonetica*. — P. 69, Carolina M. de V., *Materiaes para uma edição critica do refraneiro português*. — P. 73, J. L. de V., *Pronuncia do* H *latino no sec. V* (montre que le passage de S. Augustin cité *Rom.* XI, 399, avait déjà été allégué au XVIIe siècle par un auteur portugais).

Bibliographies. P. 74, J. Leite de Vasconcellos, *A Evolução da linguagem* (article étendu et important de M. Gonçalves Vianna). — P. 87, *Autos de Antonio Prestes revistos por* Tito de Noronha (A. Epiphanio Dias, très mauvaise édition). — P. 92, J. Barbosa Leão, *Elementos de gramatica portugueza* (G. de Vasconcellos Abreu : blâme qui paraît fondé, mais qui est formulé dans un style extraordinaire). — P. 94, *Periodicos*. — P. 96, *Varia quaedam* (livres nouveaux). G. P.

1. Voyez sur cette intéressante publication *Rom.*, XV, 637.

CHRONIQUE.

Dans le dernier numéro de la *Romania* (XVI, 389), nous annoncions qu'un jeune savant français, M. Noiret, préparait un travail étendu sur la polémique engagée pour et contre les femmes au Moyen Age. Nous venons d'être douloureusement surpris par la nouvelle de la mort de ce jeune homme, qui, dans une situation de fortune où d'autres auraient trouvé une raison de ne rien faire, se livrait avec ardeur aux études les plus variées. Sorti de l'École normale supérieure, puis membre de l'École de Rome, M. Hippolyte Noiret s'était rendu à Venise pour y faire des recherches. Il y a été atteint de la fièvre typhoïde et a succombé le 9 janvier.

— M. A. Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, y a été nommé professeur titulaire.

— M. Wilhelm Meyer a été nommé, ce que nous aurions dû annoncer plus tôt, professeur extraordinaire à l'Université de Jéna.

— M. Emil Levy, *privat-docent* à l'Université de Fribourg en Brisgau, y a été nommé professeur extraordinaire.

— Livres annoncés sommairement :

Ueber die den altfranzösischen Dichtern bekannten epischen Stoffe aus dem Altertum. Von Dr. Robert Dernedde. Erlangen, Deichert, 1887, gr. in-8°, 160 p. — Compilation qui n'est naturellement pas complète et qui ne brille ni par l'ordre ni par la critique, mais qui peut déjà rendre des services. L'auteur n'a pas connu l'article sur Ovide au Moyen Age, inséré dans le t. XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*.

Sortes Sangallenses edidit Hermannus Winnfeld. *Adiecta sunt alearum oracula ex codice Monacensi primum edita.* Bonnae, Max Cohen, 1887. In-8°, 60 pages. — Ces *sortes* sont tirés d'un ancien ms. de Saint-Gall (n° 908). Les feuillets qui les contiennent sont mutilés et offrent d'ailleurs un texte souvent corrompu. L'éditeur conjecture, d'après certaines mentions, qu'ils ont dû être composés vers l'an 200, sans se dissimuler que la langue donne l'impression qu'ils ont pu être rédigés à une époque moins ancienne. Il les croit traduits du grec. En appendice il imprime d'autres *sortes* tirés d'un ms. de Munich (n° 14846), qui paraît être du xe ou du xie siècle. Ces derniers ont plusieurs articles en commun avec ceux que Pithou avait tirés

d'un ms. de Marmoutier, jusqu'ici non retrouvé. On sait que le texte conservé par Pithou a été, il y a quelques années, réimprimé simultanément, avec une ancienne version provençale, par M. Rocquain et par M. Chabaneau, voy. *Romania*, X, 296.

Observations sur le Roman de Renart, suivies d'une table alphabétique des noms propres. Supplément de l'édition du Roman de Renart, par Ernest Martin. Paris, Leroux, 1887, in-8°, 121 p. — Cette intéressante étude et l'ensemble de la publication de M. Martin seront l'objet, dans notre prochain cahier, d'un compte rendu étendu.

Grammatikalische und Lexikalische Arbeiten über die lebenden Mundarten der langue d'oc *und der* langue d'oïl, von Dr D. Behrens. Oppeln, Franck, 1887, in-8°, 123 p. (tirage à part, non mis dans le commerce, du t. IX de la *Zeitschrift für neufranz. Sprache und Litteratur*). — Ce travail excellent, où des matériaux énormes sont réunis, classés, et surtout appréciés avec une rare intelligence, rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent de nos patois. Il est regrettable qu'il ne leur soit pas plus facilement accessible, et il nous paraît tout-à-fait souhaitable qu'on le traduise en français, en y faisant quelques additions.

D. Diego Hurtado de Mendoza. Apuntes biográfico-críticos por Eloy Senan y Alonso, con un prólogo de José España y Lledó. Jerez, T. Bueno, 1887, in-8, xiv-104 p. — Ce travail n'a pas en lui-même grande valeur, mais on y trouve l'indication d'un manuscrit contenant des œuvres inédites de Mendoza, en prose et en vers, et trois extraits de ce manuscrit sont publiés en appendice. La « bibliographie » est tellement imparfaite qu'il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas.

Gioerin Wiezels Veltlinerkrieg. Nach zwei Handschriften aus Boehmers rätoromanischer Bibliothek mit Vergleichung der Ausgabe Flugis herausgegeben von Dr Gottfried Hartmann. Strasbourg, Trübner, 1887, in-8, 47 p. — Travail soigneusement exécuté; malheureusement ces deux mss. et l'édition de M. de Flugi ne permettent pas encore de rétablir avec une parfaite sûreté le texte de cet intéressant poème.

Traité comparé de prononciation italienne, par Tito Zanardelli, professeur chargé des cours d'italien institués par la ville de Bruxelles. Bruxelles, Mayolez, 1887, in-8, iv-284 p. — Travail rempli de bonnes intentions et fait avec conscience, mais qui ne peut être d'aucune utilité scientifique (ni, à ce qu'il nous semble, pratique). L'idée de comparer l'italien au français pour la prononciation n'est pas bonne, et elle n'est appliquée que d'une manière intermittente et arbitraire; l'auteur ne suit pas la méthode historique, il expose les faits sans en rechercher les causes, et il ne les décrit pas avec une clarté et une rigueur suffisantes. Avant de terminer la *Grammaire raisonnée et analytique de la langue italienne* à laquelle il travaille, M. Zanardelli, qui a évidemment de l'intelligence, du zèle et plusieurs des qualités du grammairien, fera bien de se mettre un peu plus au courant de l'état où est arrivée aujourd'hui la philologie romane.

Ueber die Ausdrucksweise des altfranzösischen Kunstromans... von Hermann Gunther. Halle, 1887, in-8, 30 p. (dissertation de docteur). — Travail sans grande valeur, étant fait avec des matériaux par trop restreints, mais qui présente cependant quelques résultats intéressants, comme la constatation de la différence de style entre le *Perceval* de Chrétien et ses continuations.

Extraits de la chronique de Joinville, précédés d'une introduction grammaticale et suivis d'un glossaire, par L. Clédat. Paris, Garnier, 1887, 120, xx-159 p. — Les extraits donnés par M. Clédat sont beaucoup plus étendus que ceux qui font partie du volume que je viens de publier. L'introduction grammaticale, les notes et les glossaires sont au contraire beaucoup plus sommaires. — G. P.

Die Realien in den chansons de geste Amis et Amiles *und* Jourdain de Blaivies. Ein Beitrag zur Kultur- und ein Ergänzung der Litteratur-Geschichte des französischen Mittelalters von Dr. Hermann Modersohn. Leipzig, Köhler, 1886, in-8, 194-iii p. — Dépouillement consciencieux et bien ordonné, qu'on lira avec fruit. Le mot *sains* signifiant « cloche » est le pluriel de *sain* ou *sein* signum et non de *saint* (p. 33); il est vrai qu'on s'y trompait déjà au Moyen Age; le ms. d'*Ami et Amile* écrit *li saint* au sujet. P. 94, par quelle distraction l'auteur a-t-il pu dire que la *Chanson de Roland* ne mentionne pas le « *hauberc* » ? On trouve à la fois dans ce poème *halberc* et *osberc*, qui doit bien être la même chose. P. 120, les *chasés* ne sont ni des serfs ni des colons, mais bien des chevaliers qui ont reçu des terres de leur seigneur. Les vers de *Jourdain* 2675 ss., cités p. 188, y sont compris tout de travers; c'est de sa propre chanson que le poète parle.

Paul Sébillot. *Légendes, croyances et superstitions de la mer*. Deuxième série. *Les météores et les tempêtes*. Paris, Charpentier, in-12, 1887, 342 p. — Cet intéressant recueil aura encore une série.

Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande, von Adolf Ebert. Dritter Band. Die Nationalliteraturen von ihren Anfängen und die Lateinische Literatur vom Tode Karls des Kahlen bis zum Beginne des elften Jahrhunderts. Leipzig, Vogel, 1887, viii-530 p. — C'est avec un vif regret que nous annonçons comme le dernier ce troisième volume du magnifique ouvrage de M. Ebert. On ne voit pas ce qui a déterminé l'auteur à choisir comme *terminus ad quem* la fin du xe siècle. En réalité, il nous a donné non une *Geschichte*, mais une *Vorgeschichte* de la littérature du moyen age. C'est grand dommage, car personne n'était mieux préparé, et, ce qui est plus important, mieux doué que lui, pour écrire cette histoire dont il ne nous donne que l'introduction. On retrouve dans ce troisième volume le savoir, la critique, l'excellente ordonnance, la proportion, le jugement sûr, le goût large qui caractérisent les précédents. On sait qu'une traduction française (Paris, Leroux) suit, quoique d'un peu loin, la publication du texte allemand.

Neuphilologische Essays, von Gustav Kœrting. Heilbronn, Henninger, 1887, in-8, 184 p. — On trouvera dans ces essais beaucoup de remarques judi-

cieuses sur l'état actuel des études de philologie moderne en Allemagne. Les conditions d'existence de ces mêmes études dans les pays romans sont trop différentes pour que les observations de l'auteur y soient applicables; mais son livre nous instruit précisément en nous faisant connaître les courants d'idées qui règnent dans ce domaine chez nos voisins.

Les sons du fransais, leur formasion, leur combinaison, leur représentasion, par Paul Passy, président de l'Assosiasion fonétique, Paris, Didot, in-12, 63 p. — M. Paul Passy s'est mis à la tête d'un mouvement de réforme orthographique auquel nous souhaitons de réussir, au moins dans ses tendances générales. Il lui donne ici pour base une analyse des sons du français qui montre une étude intelligente et sérieuse. Le système de notation qu'il adopte nous paraît laisser beaucoup à désirer.

Kristoffer Nyrop. *Navnets Magt*, en folkepsykologisk Studie. Köbenhavn, Cohen, 1887, in-8, 97 p. — Dans cette fort intéressante étude, à laquelle il a donné pour épigraphe quelques paroles de M. Gaidoz qui en indiquent bien l'esprit, l'auteur a recherché dans toutes les croyances, depuis celles des sauvages jusqu'aux *survivals* qu'on rencontre chez les nations les plus civilisées, ce qui se rapporte aux vertus favorables ou malfaisantes attribuées au *nom* des dieux, des hommes, des choses. Le sujet n'est pas épuisé, mais il est présenté sous tous ses aspects. Le Moyen Age y occupe d'ailleurs assez peu de place. Signalons à l'auteur le prologue de Raimon Lull à son poème des *Cent noms de Dieu*, et plusieurs passages des chansons de geste où il est parlé des noms de Dieu gravés sur des épées, etc. Les superstitions relatives au danger qu'il y a à féliciter un enfant sur sa bonne mine nous paraissent n'avoir rien à faire ici et appartenir à un tout autre ordre d'idées. Est-ce bien aussi le *nom* de la maladie qui est l'essentiel dans les très curieuses anecdotes sur la cure appliquée à l'incontinence d'urine?

Fragments d'un roman d'Alexandre en dialecte thébain, par Urbain Bouriant. Paris, Impr. Nat., 1887 et 1888, in-8, 36 et 12 p. (extrait du *Journal Asiatique*.) — Ces fragments d'un ms. copte, malheureusement bien courts, de date récente (XVe siècle), et remplis de fautes sont fort intéressants pour l'histoire primitive des romans d'Alexandre. Ce qu'ils racontent (en admettant l'ordre que leur assigne M. Maspero dans une note additionnelle ne se retrouve dans aucune rédaction connue. M. Bouriant dit que, vu certaines locutions et particularités, ils ne peuvent être traduits du grec; il nous semblerait assez indiqué d'y voir l'œuvre d'un juif d'Egypte. Le *Jaddoué* (d'après M. Maspero) qu'Alexandre laisse pour gouverneur dans une ville où il a été sauvé d'une conjuration par un certain Éléazar, rappelle assurément le grand-prêtre Jaddus auquel Alexandre, suivant Josèphe, aurait fait tant d'honneurs. On voit, dans un de ces fragments, Alexandre se faire passer pour mort et venir dans son camp pour éprouver la fidélité de ses hommes; c'est là un épisode qui n'est pas inconnu dans d'autres épopées. M. B. accompagne sa publication de remarques intéressantes sur le rapport des différentes formes de la légende alexandrienne.

Pierre de Nolhac, *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et Appendices au « Canzoniere autographe »*, avec des notes sur la bibliothèque de Pétrarque. Rome, Cuggiani, 1887, gr. in-8, 38 p. et 3 planches héliographiques (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. VII). — Le titre de cette publication en dit assez le sujet et l'intérêt.

Die Mundart der französischen Ortschaften des Kantons Falkenberg (Kreis Bolchen in Lothringen).... von Constans This (dissert. du docteur). Strasbourg, Heitz, 1887, in-8, 80 p. — Travail fait avec soin et bien ordonné; l'auteur aurait mieux fait de laisser aux pays dont il étudie le parler leurs noms français. Le point de départ de *fki*, « vivre » (§ 143), qui se retrouve dans de nombreux dialectes, est le parfait *vesquit*, *vesquiet* de l'anc. fr. et non le part. *vescut*, qui vient lui-même du parfait.

Neuphilologische Beiträge, herausgegeben vom Verein für neuere Sprachen in Hannover in Veranlassung des ersten allgemeinen deutschen Neuphilologentages am 4, 5 und 6 oktober 1886 (Hannover, 1886, xxiv-84 pages). — Cette brochure contient cinq mémoires, dont les quatre premiers n'intéressent qu'indirectement les lecteurs de la *Romania*. Ce sont : 1° *Die wissenschaftliche Grundlage des neusprachlichen Unterrichts*, par le Dr K. Muhlefeld (p. 1-13); 2° *Die Eklogen des Alexander Barclay*, par le Dr Oswald Reissert (p. 14-31); 3° *Die Aufgabe der modernen Philologie in der Gegenwart*, par le recteur E. Dœrr (p. 22-49); 4° *Ueber den Wechsel der Diphthonge* au *und* ou *im Mittelenglischen*, par le Dr F. Knigge (p. 50-65). Le cinquième mémoire, *Eine altfranzösische Handschrift auf der hamburgischen Stadtbibliothek* (p. 66-84), est la description détaillée, faite par le Dr Robert Heiligbrodt, d'un manuscrit qui appartenait autrefois à la bibliothèque de la ville de Hambourg et se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale publique de Hanovre. Ce ms. (papier xve siècle, 293 pages), décrit déjà plusieurs fois, mais d'une façon défectueuse, renferme : 1° le roman de *Ponthus*; 2° la *Chastelaine de Vergy*; 3° la *Composition de la sainte Escriture*, connue aussi sous le nom du *Ci nous dit* (voy. Rom., XVI, 567); 4° les *Regrès nostre Dame* (en prose); 5° le *Chappellet de Virginité* (en prose) et 6° le *Chemin et la Voye de Paradis* (en vers).

Errata pour la *Phonétique mentonaise*, t. xvi, p. 543 et suiv.

N° 58 *güstesa*, lisez *ğüstesa*. — N° 65 *fium*, l. *fiüm*. — N° 113 *piaiše*, l. *piaiže*. — N° 115 aiguille, l. aigle. — N° 119 *geñre*, *gigant*, *gibuz*, l. *ğeñre*, *ğigant*, *ğibuz*. — N° 139 rosmavinum, lisez rosmarinum.

Page 558 ligne 2, *vera*, l. *vęra*. — Ligne 8, *intro*, l. *inter*. — Ligne 19, *pan*, l. *pañ*. — Page 559 ligne 15, beure, l. bęurę.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

CONTRIBUTI ALLA STORIA
DELL' EPOPEA E DEL ROMANZO MEDIEVALE[1]

V.

GLI EROI BRETTONI NELL' ONOMASTICA ITALIANA DEL SECOLO XII

Fin dal secolo passato il Fontanini prima, poi il suo dottissimo censore e commentatore, lo Zeno[2], ebbero a fermar l'attenzione sull' indizio che risulta per la divulgazione in Italia dei romanzi della Tavola Rotonda dal posto che nell' onomastica nostra occupano nomi derivati di lì. L'idea fu modernamente rinfrescata dal Fauriel[3]; e merita davvero di essere annoverata tra le feconde[4]. Però, dalle raccolte che mi trovo aver messo insieme e che ancora vorranno essere accresciute assai assai, mi par bene di scegliere i migliori dati, colla persuasione di far cosa utile anche a chi studia il ciclo in sè stesso, anzichè ne' suoi rapporti coll' Italia. E tanto più mi par bene, perchè a questa fonte non s' accostò altro che di fuga il Graf, nel ricco e giudizioso lavoro in cui indagò questo soggetto della venuta e propagazione fra noi della materia di Brettagna[5]. Con grave danno

1. Ved. *Romania*, t. XIV, p. 398.

2. Fontanini-Zeno, *Bibl. dell' Eloq. ital.*, ed. del 1753, II, 196.

3. *Dante et les orig. de la langue et de la littér. ital.*, I, 292.

4. Si veda l'uso che di questo indizio s'è fatto anche in Germania, tanto in servigio della materia epica indigena, come della straniera : Müllenhoff, *Zeugnisse und Excurse zur deutschen Heldensage*, n. 20 e 26, in Haupt, *Zeitschr.*, XII, 318 e 355.

5. *Appunti per la Storia del Ciclo Brettone in Italia*, in *Giorn. Stor. della Letter. Ital.*, V, 129.

giacchè egli ne avrebbe potuto ricavare testimonianze da mettere accanto alle più antiche che s'abbian d'altronde, ed altre che in fatto d'antichità riportano, e di molto, la palma.

Gli *Artù* abbondano fin dal dodicesimo secolo. Farò un brevissimo passo, che è poi solo apparente, fuori dei limiti suoi, per notare come nel 1202 il nome fosse rappresentato da più che una persona nella Credenza di Pavia: c'erano in questo consiglio un *Artusius Rubus* e un *Artusius Albaritius*[1], dei quali il primo sarà verosimilmente il medesimo che ci apparisce come *Artusius Ruba* anche in una pergamena di ben quindici anni anteriore, ossia del 1187[2]. Un *Artuxius de Cova* fa da testimonio in un atto, pavese pur esso, del 1195, rogato nel monastero di S. Pietro in Ciel d'Oro[3]. E senza muoverci da Pavia medesima, anzi nemmeno dal monastero di S. Pietro, vi troveremo tra i monaci un *donus* o *donnus Artuxius*, che le carte ci nominano al 1192 e al 1191[4]. Raccolto poi in Cremona, da una pergamena ancor essa del 1192, un *Artuxius de Calvis*[5], e trasportatici sulle lagune venete, avremo a Venezia stessa un *Artusius Pladuni* dell' anno medesimo[6]; ed a Chioggia *Artusius*, o *Artuisus* o *Artusus Centraco*[7], in documenti del 1193, del 1184[8], del

---

1. *Monum. Hist. Patr., Chart.*, I, 1083.

2. La pergamena è all' Archivio di Stato di Milano, e proviene dal Monastero della Pusterla. Non l' ho esaminata direttamente: ho ricavato il nome da una certa « Raccolta di nomi e soprannomi notabili » messa insieme da Luigi Ferrario e Giuseppe Cossa, che ancor essa si conserva al medesimo Archivio.

3. 9 settembre. Così questa come l'altre carte di S. Pietro che vengo citando, esaminai all' Archivio dianzi indicato; ed è per render più facile, a chi volesse, il ripescar gli originali, che segno le date precise.

4. 4 dicembre, e 23 novembre (« nono kalendas decembris »).

5. *Repertorio diplomatico Cremonese*, t. I, Cremona, 1878, p. 168.

6. Dal copiosissimo spoglio manoscritto di « Cognomi veneziani fino al 1200 », che il dotto raccoglitore — il Comm. B. Cecchetti, direttore dell' Archivio dei Frari — ebbe la bontà di mettere a mia disposizione.

7. Spoglio citato.

8. Qui lo spoglio portava *Artuico;* ma si pose in sodo sul documento che era stata una lettura erronea.

1183[1] e del 1178[2]. Pieghiamo a mezzogiorno : un *Artusio* senza designazione più precisa sarà testimonio a Ravenna nel 1183[3]. Risalendo poi al nord, ad Este, in occasione di un placito tenuto l'anno antecedente, ci si presenterà *Artusinus de Noclezola*[4], che con quel diminutivo potrebbe forse dire anche più che non farebbe col nome semplice e schietto; di nuovo a Cremona un *Artusius de Pozole* riceverà un' investitura nel 1177[5]; e un altro *Artusius*, « qui dicitur Girardi Aluxi, » apparirà in una vendita lodigiana del 1173[6]. Finalmente, a tutti questi esempi spettanti all' Italia settentrionale, piace di averne a soggiungere uno che appartiene alla Toscana : *Artusio del fu Brardo*, in una donazione ad un ospizio filiale della gran Casa d'Altopascio, posto presso il fiume Era[7]; donazione che, se la data attribuitale è corretta, sarebbe del 1170, oppure, se lo stile è pisano (siamo ai 24 di settembre), del 1169[8].

---

1. Questa carta, contenuta in un codice della Marciana, fu pubblicata per disteso dal Cecchetti stesso nel *Doge di Venezia*, Venezia 1864, p. 253-57. Il « Signum Artusii Centraco » sta in capo a quelli « populi utriusque Clugie », a p. 255.

2. Nessun dubbio che non voglia esser corretto in *Artuso* l'*Artufo* dello spoglio.

3. Fantuzzi, *Monumenti Ravennati*, I, 331.

4. Muratori, *Ant. Est.*, I, 349.

5. Nel già citato *Repert. diplomat.*, I, 53.

6. Vignati, *Cod. diplom. laudense*, II, 71, in nota. Il nome era stato sfigurato nel *Repertorio Cremonese*, p. 51.

7. Lami, *Charitonis et Hippophili Hodoeporicon* (nelle *Deliciae Eruditorum*), pag. 1385. Per l'ospizio di cui qui si tratta, v. segnatamente pag. 1337-38.

8. Sulla correttezza della data fa nascer sospetti l'indizione, che è l' 11ª, mentre dovrebb' esser 3ª o 2ª. E un errore si capisce bene, dacchè le notizie nostre non risalgono alla carta originale, bensì ad uno strumento del 1486 in cui essa è richiamata. Ma preferibilmente all' anno, può supporsi errata l'altra nota, così per ragioni generali, come per il fatto che la medesima indizione 11ª è pur attribuita dallo stesso strumento a un' altra carta del 1167, che esso richiama del pari (*Op. cit.*, pag. 1386). Sarebbe buono a sapere, se qual Rettore d'Altopascio sia menzionato nella nostra donazione Montanino. Dalle parole del Lami parrebbe che sì; e ne verrebbe che, in ossequio all' indizione, si dovesse, se mai, risalire al 1163, non discendere al 1178, poichè Montanino, già in ufficio al 1161 (pag. 1381), ebbe un successore nel 1175 (pag. 1386, e cfr. 1384).

Il « finalmente » non vuol già indicare ch' io abbia vuotato il sacco e mi sia condotto al mio limite estremo : dice bensì che tra le cose vedute e quelle che restan da vedere c'è una differenza notevole assai. Ragguardevolissima e significantissima di certo questa copia di *Artù* che nell' ultimo quarto del secolo ci si mostra, non già in un punto solo, bensì sopra una vasta estensione di territorio : tanto più ragguardevole se si riflette ad una circostanza, che non vuole qui mai esser perduta di vista. I nomi nelle carte designano di regola persone adulte, che si chiamano da un pezzo come noi le udiamo chiamarsi. Non sempre dalla nascita; ma per lo più sicuramente da quella[1]. Però dalla data di un documento noi dobbiamo per solito risalire addietro, a dir poco, di venti o trent' anni. E allora vien già ad essere intorno alla metà di questo nostro secolo che i fatti raccolti, considerati nel loro insieme, attestano propagato il nome di *Artù* per l'Italia del nord, ed ancora più addentro nella penisola.

Ma importante quanto si vuole, questo risultato non cozza contro nessuna idea che in menti non pregiudicate dovesse aver messo radici. Un cozzo sarà solo minacciato di rimbalzo, considerando quanto sia dubbio che tutti quei nostri *Artù* e gli altri contemporanei che essi ci conducono a supporre, siano *Artù* di prima mano. C'è un gran rischio che già taluno di loro abbia questo suo, nome di riverbero, come s'avevano arcifrequentissimamente gli altri, perchè lo aveva qualcuno della famiglia, perchè lo aveva il padrino. E in ognuno di questi casi si risalirebbe ancora indietro d'una generazione. Sennonchè le possibilità e le probabilità stesse son cosa ben diversa dai fatti positivi; ed è solo del positivo che noi si deve qui tener conto.

Solo del positivo : e il positivo non manca. Esso è costituito anzitutto da un duplice documento[2], offertoci da quella mede-

---

1. Come esempio verosimile di eccezione, preso nello stesso ordine di cose che qui si considerano, citerò da un documento del 1242 il testimonio « Bonifacius de Plosascho qui dicitur Percivallus » (*Mon. Hist. Pat., Ch.*, I, 1555). A volte accade di sicuro che si registri il soprannome soltanto senza indicarcelo per tale; e un caso me lo offre subito questa persona medesima, se — cosa ben probabile — è dessa che assiste ad un atto del 1246 e che vi è designata come « Percevallo de Plozascho » (*Ib.*, II, 1459).

2. Chiamo duplice il documento, perchè è di quelli che constano di due atti distinti, ma correlativi, scritti sopra una stessa pergamena, e rogati il medi-

sima Pavia che ci ha fornito finora il contributo più copioso [1]. Si tratta di un accordo fra strettissimi consanguinei in contesa tra di loro per ragion d'interesse, stipulato in città, nella casa di un Guglielmo « Albarien[sis] » [2], l'anno 1151 — data fortunatamente inoppugnabile [3] — ai due di agosto. Contendenti principali, due fratelli, figliuoli appunto di Guglielmo, l'uno Guiliccione, e l'altro precisamente *Artusius*. Nè siam ridotti a ciò solo. Artù, sebbene abbia ancora il padre, è più che un uomo fatto. Egli ha già maritato una figlia [4]; e insieme con lui apparisce di continuo un figliuolo Bernardo, del quale si menziona più che una volta la moglie [5]. O non saremo noi modesti dicendo

---

simo giorno, nello stesso luogo, alla presenza degli stessi testimonii, i nomi dei quali, al pari di quelli dei contraenti e al pari della data, si pongono di regola solo nel primo, e nel secondo semplicemente si richiamano con un' espressione generica.

1. Archivio di Stato di Milano, Provenienza « S. Pietro in Ciel d'Oro ».

2. L'epiteto verrà sicuramente da Albèra in Lomellina, presso Garlasco. Me ne dà la conferma il vedere che la famiglia possedeva beni a Sartirana, che è in Lomellina ancor essa.

3. Inoppugnabile in digrosso — cosa non superflua da avvertire, considerato che il « centesimo » sta in principio di linea sicchè si potrebbe dubitare di qualche omissione — perchè il notaio rogante, « Mignonus, » me lo vedo ritornare in carte del 1170 (2 genn. e 18 marzo — Arch. di St. di Mil., Prov. cit.), non stese da lui, che forse non scendeva più a queste manualità, bensì fatte stendere da un altro notaio che sarà stato allora ai suoi servigi. Inoppugnabile poi quanto alla determinazione precisa, perchè ha la riprova dell' indizione, che è la quattordicesima. E anche considerazioni d'ordine giuridico verrebbero, credo, in aiuto, si non ci si sentisse già abbastanza forti.

4. « ... et de paderfio quod predictus artusius dedit mateldæ filiæ suæ ad maritandum ». Meritevole di nota questa forma *paderfio*, costante nella nostra carta, in cambio del più consueto *faderfio*. Quand' anche la grafia con *ph* avesse fatto da mediatrice, è chiaro il ravvicinamento cosciente e correttamente etimologico a *padre*.

5. Nel primo atto, « Similiter ipsi pater et filius et illorum heredes de parderfio [denariorum] genitricis infrascripti bernardi et coniugis eiusdem bernardi » ecc.; nel secondo, « Et iuravit ipse artusius quod abhinc in antea de [isto] paderfio genitricis infrascripti bernardi filii sui et coniugis eiusdem bernardi » ecc. La ripetizione m'ha fatto scacciare il dubbio che si fosse scritto per sbadataggine « coniugis eiusdem bernardi » invece che « eiusdem artusii » : sbadataggine che d'altronde mal poteva sfuggire nella revisione a cui la carta fu

che una quarantina d'anni egli li deve bene avere? E — circostanza pur questa punto indifferente — nel duplice atto questo nostro Artù è nominato non so quante volte, senza che accanto ad *Artusius* nessun' altra designazione venga mai a mostrarsi. Però c'è una forte ragione di ritenere ch' egli non abbia proprio altro nome che questo.

E il documento del 1151 non riman solo, e non è nemmeno il più antico : altri ne ritrovo dentro alle carte pubblicate dal Verci, in appendice al primo volume della sua *Storia della Marca Trivigiana e Veronese*. Tra le molte persone beneficate da Alberto conte di Collalto in un testamento fatto il 30 gennaio e il 4 febbraio 1138, al momento di partire per la Terra Santa[1], sono *Artusius de Montesella* e *Artusius de Rovario*, entrambi i quali, se Alberto morrà nel pellegrinaggio, riterranno in proprietà ciò che si trovano aver da lui in feudo. Il secondo dei due è poi anche tra i testimonii ; e insieme con lui figura un *Artusius de Motta*, che l'esistenza di una « Motta » assai spesso menzionata nelle carte trevigiane[2] dissuade dal pretendere che abbia ad essere un raddoppiamento dell' omonimo *de Montesella*, dovuto a un' abbreviazione mal letta. E l'abbreviazione stessa può dirsi anche paleograficamente poco verosimile. Questo *Artusius de Motta*, in quanto di condizione a noi ignota, sarebbe poi il solo, se mai, che tollererebbe un tentativo qualsiasi de identificazione con un Artù, menzionato prima degli altri tutti nel testo, qual conduttore di una masseria : «...tertia [recta] per Artusum in Cabolano. » Ma anche a siffatto tentativo si sarebbe poi subito indotti a rinunziare; giacchè, come si vede, costui ci è dato per un Artù e null' altro, giusto quel che avviene il più delle volte per le persone della condizione sua; e se una designazione locale avesse ad aggiungersi accadendo di nominarlo lontano dalla terra da lui coltivata, sarebbe da Cavolano che qui ci s'aspetterebbe di vederla dedotta. Così il nome che a noi sta a cuore ritorna nel documento ben cinque volte, e con tre, o più proba-

---

assoggettata, che portò a supplire nell' interlineo, con altro inchiostro, le parole da me chiuse tra parentesi quadre. Affatto inverosimile altresì che si voglia alludere a una moglie futura e ipotetica.

1. *Num.* XIV, pag. 16-18.

2. V. l'*Indice Generale* ecc., che chiude, come tomo XX, l'opera del Verci.

bilmente quattro persone diverse : il che viene a darci una gran guarentigia che questi *Artusii* non possono essere per nulla affatto degli *Artuici*[1], come ne son tanti in quella regione[2], che abbiano avuto la disgrazia di essere mal decifrati dal Verci, o dall' esecutore della copia presso i Conti Zuliani, di cui egli s'ebbe a servire[3].

Il 1138 è già davvero una bella data; e tuttavia non è ancor l'ultima che le pergamene mi forniscano direttamente. Lo stesso *Artusius de Rovaro*, cioè da Rovero, di cui abbiamo imparato or ora a conoscere l'esistenza, si dà la briga di accompagnarci nientemeno che al 1122, grazie ad una convenzione da lui stipulata nell' aprile di quell' anno cogli abitanti del castello di Sernaglia, di cui era beneficiario[4]. E nemmeno allora egli era un giovinetto : aveva un figliuolo, Ottone, che segna l'atto qual testimonio, e che dovrà pertanto aver compiuto almeno l'anno quattordicesimo[5]. Però la nascita di Artù, anche tenendosi nei

---

1. *Artuico* non è manifestamente se non il germanico *Hartwic*.

2. V. p. es. nello stesso, t. I del Verci, pag. 35, 52, 55; e nel *Cod. dipl. Padov.* del Gloria, I, 188 (anno 1048), 214, 229.

3. Delle guarentigie tentai anche di procurarmi la migliore, cioè quella che si sarebbe potuta ricavare dalla pergamena originale, che un Indice all' Archivio dei Frari faceva pensare esistesse tuttavia nell' archivio privato della Casa Collalto. E si dava la circostanza fortunatissima che quella raccolta fosse stata riordinata qualche anno fa dal dott. G. Giomo, dell' Archivio stesso dei Frari, il quale con somma gentilezza si offerse di scrivere all' agente generale della Casa. Ma pur troppo la risposta fu, che nel fascicolo di pergamene dove il testamento avrebbe dovuto trovarsi, esso mancava, ed altro non s'aveva se non l'annotazione appunto di questa mancanza. Nè ciò solo : per nuove domande si seppe poi anche, come, nonchè nell' originale, il testamento non si conservi neppure in copia, dentro ad un volume dove ne furon trascritti molti altri. Tutto ció doveva spiacermi; ma il rincrescimento fu poi attenuato di molto, allorchè, qualche mese dopo, ebbi messo la mano sul documento pavese, e mi trovai così a poter raccogliere anche dentro a roba esaminata coi miei propri occhi dati perfettamente analoghi a quelli pei quali ero costretto a fare un certo assegnamento sull' oculatezza e accuratezza altrui.

4. Num. XIII, pag. 15-16.

5. Per intervenire in cotal modo bisogna che Ottone abbia raggiunto l'età maggiore. Questa si raggiungeva nel medio evo più presto o più tardi, con differenze notevoli, a seconda dei tempi, dei luoghi, e altresì della condizione delle persone. Per la Marca, per la prima metà del secolo XII, e per un

limiti più angusti, non si potrà, mi par bene, far posteriore al 1090. E per lui pure è da ripetere quel che si è detto poc' anzi a proposito dell' omonimo pavese : dodici menzioni di questo suo nome [1] senza che accanto ne apparisca mai nessun altro, portano a credere che Artù non si sia mai chiamato altrimenti che così. Ed esse dissipano poi anche ogni ombra di dubbio sulla giustezza della lettura, confermata del resto dal confronto col testamento collaltese. Quanto all' autenticità della carta, è assolutamente indiscutibile [2].

Fino a qui ci siam contentati di osservare : ora che è venuto il momento di riflettere, c'è da esser sorpresi e quasi sgomenti dei risultati delle nostre ricerche. E allora, poichè i fatti son troppo sicuri, vediamo se ci sia ragione o modo di dedurne qualcosa di differente, o se non altro meno assai, di ciò che ne dedurremmo senza alcuna peritanza, se le date a cui ci s'è venuti a condurre non fossero così antiche.

C'è mai il caso anzitutto che il nome s'abbia a ripetere altronde che dal re di Brettagna? — Assolutamente a me pare che no : per quanto mi guardi dattorno, non mi accade di scorgere nessun' altra derivazione possibile [3]. E a questa considerazione

---

nobile, è ragionevole che si ritenga da applicare il limite detto di sopra, divulgato fra noi dalla legge salica; limite il quale, fatta eccezione per l'editto passeggiero di Rotari e per altre legislazioni germaniche del periodo antico che non posson qui essere invocate, è anche il più basso di tutti. Dico tutto ciò dopo aver consultato in proposito due valenti cultori della storia del diritto; il prof. A. Del Vecchio e il dott. L. Zdekaner.

1. Un *Atusii* invece di *Artusii* l'ultima volta che il nome ricorre, non parrà, spero bene, a nessuno altro che errore di stampa.

2. Ci conferma anche questa, col darci una notizia indipendente del personaggio che è qui principale, il testamento di Alberto. E ce la conferma viemeglio l'esame di tutto il contenuto, e la ripartizione di diritti e doveri tra i signori e i soggetti. Si badi poi altresì che stavolta il Verci non prese da una copia, bensì dalla pergamena, che a' tempi suoi si conservava tuttavia presso la famiglia dei da Rovero.

3. Non so se a qualcuno potrebbe mai venir l'idea di tirar in iscena un *Artefusus*, dato da un Necrologio modenese del secolo decimo e undicesimo (MURATORI, *Ant. It. M Ae.*, III, 725). Questo *Artefusus*, sia poi quel che si voglia (*Hartfuoz?? Aldefonsus?*), avrebbe, se mai, dato *Arfusus*, non già *Artusus*.

negativa se ne aggiunga una d'ordine positivo. Nessun dubbio che al re di Brettagna non vogliano riportarsi gli *Artù* che incontriamo più tardi : ce ne accerta la compagnia in cui essi ci si presentano. E allora sarebbe strano davvero che questi, anteriori bensì, ma non poi di un gran tratto, e che d'altra parte non si vedono rannodarsi con nulla di antecedente, non s'avessero da ricondurre alla stessa origine : argomentazione questa mia che acquisterà maggior forza quando il proseguimento delle indagini avrà condotto a moltiplicare e ravvicinar maggiormente gli anelli della catena, poichè a nessuno cadrà in mente di certo che gli *Artù* trovati da me sian tutti quelli che le carte ci diano, nonchè quelli che siano vissuti.

Ammesso il rannodamento degli *Artù* nostri col brettone, si potrà esser tentati di chiederne conto alla tradizione letteraria latina. Ma questa, se è ben lontana dall' aver avuto nell' evoluzione del ciclo l'importanza stragrande che le fu un tempo attribuita e che qualcuno vorrebbe ancora rivendicarle, è per consenso universale esclusa affatto dai calcoli fino alla pubblicazione dell' *Historia Britonum* di Goffredo di Monmouth, o almeno almeno delle sue Profezie Merliniane, posteriori sempre di più decennii a quel che a noi occorrerebbe. Quanto al cosiddetto Nennio, rimase troppo ignorato anche in prossimità della patria, e metteva la figura d'Artù in troppo scarsa evidenza, perchè sia da parlarne. E come se le altre ragioni non bastassero, la forma stessa del vocabolo insiste per darci una riprova altrettanto luminosa. Nella tradizione latina schietta il nome del re di Brettagna suona con *r :* vi si ha *Arthur* (Nennio), *Arthurus*, *Arturus;* e con buona ragione, dacchè profferiscono *Arthur*, e modernamente *Arzur*, le stesse popolazioni celtiche; invece i nostri documenti ci danno costantemente *Artusius* e *Artusus*, accordandosi coll' *Artus* della tradizione francese [1].

---

1. Che questo *Artus*, nomin., deva uscir fuori da *Arturs* (V. FŒRSTER, *Der Lœwenritter*, nota al v. 1), e che *Art*[*h*]*urs Art*[*h*]*ur*, e non *Artus Artu* ci sia dato dalle testimonianze scritte più antiche, non toglie punto che queste ultime sian le forme comuni, e che le altre ci si mostrino invece appena. E pare ben ovvio che dalla tradizione più corretta i rimatori popolari avessero ad allontanarsi più presto assai che non facessero i poeti d'arte, sui quali l'uso latino doveva esercitare non poca efficacia. Ovvio poi soprattutto, se il motivo

Accordandosi e più : l'aversi promiscuamente, perfino nella carta stessa, così *Artusus* come *Artusius*[1], non si spiega altrimenti se non come un doppio eco di quell' unica forma volgare. E questo accordo da un lato e dall' altro il disaccordo colla profferenza indigena, ha un' importanza ben grande. Esso toglie di pensare che il nome ci sia stato recato direttamente da pellegrini gallesi, irlandesi, bretòni. La Francia, o almeno il suo linguaggio, deve aver servito d'intermediario; il che in fondo val quanto dire che Artù dovett' esserci portato su labbra giullaresche, ossia che deve risalire così alto quanto risale il suo nome anche l'espansione romanza della materia di Brettagna. E una bella riprova ci è fornita da un fatto geografico. Significativa assai l'apparizione di uno dei più antichi Artù e di molti dei successivi, in quella Pavia, che era stazione sommamente importante della gran strada che doveva condurre attraverso all' Italia non meno i giullari che i devoti,[2]; ma molto significativa, ravvicinata ad essa, l'altra che abbiamo avuto nella remota Marca, in territori dove non si vede come sarebbero capitati i secondi se non eran Slavi o Tedeschi delle parti più orientali, e dov'era naturale invece che potessero spingersi i primi. E a questo mostrarsi del nome in più di un luogo e a notevole distanza si ponga ben mente anche sotto un altro rispetto. Si vedrà che noi non s'ha qui a fare con qualcosa di sporadico, a cui sia pertanto lecito di attribuire una ragione altro che normale. L'ipotesi di qualche italiano condottosi nelle regioni più nordiche della Francia od anche nell' Inghilterra, servirebbe a ben poco.

Se di Artù narrarono tra noi dei cantastorie, si può esser certi che anche di altri eroi brettoni si dovette contare. Di qui non

---

dell' allontanamento ebbe ad essere, come pare al Fœrster (*Cligès*, pag. LXXII), la difficoltà della rima. La novità non è certo di quelle che possano essere ragionevolmente attribuite a Chrétien de Troyes.

1. Il testamento di Alberto Conte di Collalto mi dà nella stampa del Verci quattro *Artusius* ed un *Artusum;* la convenzione del da Rovero contiene un *Artusum* con cinque *Artuso*, dei quali due, stando per il nominativo, indicheranno che così già si diceva volgarmente nei luoghi ; ma poi al genitivo, sempre, cioè ben sei volte, *Artusii*.

2. V. un mio scritto intitolato « Un' Iscrizione Nepesina del 1131 », *Arch. Stor. It.*, serie 4ª, t. XIX, pag. 45.

consegue che di ciò s'abbiano assolutamente a trovare i riflessi nell' onomastica nostra. Che s'adottasse oppur no questo o quel nome, dipendeva da un atto perfettamente libero, anzi capriccioso; e data pur l'adozione, non si può imporre ai documenti di avercene, attraverso a tanti secoli, conservata la testimonianza, a noi di averla già in essi scoperta. Se n' ha la riprova nel non apparire, o nel tardo apparire, o nello scarso apparire che certi nomi fanno, anche in età in cui non è dubbio che gli eponimi fosser notissimi.

Così ci s' ha da rallegrare di tutto quel che troviamo, senza troppo meravigliarci del non trovare o del non aver ancora trovato. Che se per nessun altro personaggio abbiamo una carta da mettere accanto a quella artusiana del 1122, non è poco di certo l'imbatterci in un *Johannes Galvanus* dentro a un atto genovese del 1158[1]. In questo *Galvano* non si sospetti menomamente un *Galgano*, ossia qualcosa di origine ecclesiastica anzichè cavalleresca[2], ancorchè i Galgani, più frequenti senza paragone in altre parti[3], non paiano mancare nemmeno nella

---

1. *Mon. Hist. Pat.*, *Ch.*, II, 501, dal « Notulario » del notaio Giovanni Scriba : « Testes nuuelonus de albericis. belengerius de gargano. iohannes galuanus et raimundus buzea. ego bussatus » ecc. Non ho mancato di considerar bene se il *Galvanus* andasse propriamente legato con *Johannes*, e se si avesse il diritto di escludere la possibilità che i due rappresentassero due individui diversi, sia che il *Buzea* aggiunto a Raimondo fosse da riferire anche a loro, sia che fossero messi lì senz' altra designazione che il nome puro e semplice. Ma tre *Buzea* testimoni all' atto medesimo parrebbero un po' troppi; e me li elimina poi il trovare che questo casato o soprannome ritorna molte volte tra i « testes » dello Scriba, e che sempre gli sta dinanzi il « Raimundus » (p. es. col. 352, 506, 529, 536, 550, 553). Quanto alla seconda idea, due nomi nudi e crudi proprio di seguito in luoghi e tempi dove per solito ognuno ha qualche altro contrassegno, son già per sè stessi poco verosimili; e appaiono inammissibili affatto allorchè si riflette che dei due l'uno è *Giovanni*, ossia un nome comunissimo, e però tra quelli che avevano più forte bisogno di altri distintivi.

2. Galgano è un santo di cui si celebra la festa il 3 dicembre.

3. Segnatamente nel territorio di Siena e paesi contermini, dove il culto di S. Galgano, non so se per ragione soltanto di reliquie, od anche della patria stessa del Santo, ebbe ad essere molto in fiore, e si mantiene anche adesso.

regione ligure. Chè sarà, credo, un *Galgano* il *Gargano* che sottoscrive un documento aquigiano del 1100 pubblicato dal Moriondo[1]; e qual designazione della paternità, non del luogo d'origine, vorrà dunque prendersi anche il *de Gargano* che accompagna un Berlinghieri, testimonio ancor egli nella nostra stessa carta di Genova[2]. Ma se i *Galgani* appaiono qui come *Gargani*, è chiaro troppo che non può esser tale un *Galvano*. Del resto, indipendentemente da ciò, *Galvano* poteva bene diventare *Galgano*[3], ma non già *Galgano Galvano*[4].

Messo in sodo ciò che più preme, è da considerar bene che nel nostro caso *Galvano* non è il nome principale. È desso un secondo nome di battesimo? è un nomignolo? Possibili entrambe le cose : nondimeno le analogie che si ricavan dagli atti coevi rogati come questo nostro in Genova[5], m'inclinano piuttosto a pensare che quell' aggiunto stia ad esprimere il casato. E ciò viene a significare che Giovanni ripeterebbe allora il *Galvano* da uno de' suoi vecchi : dal nonno, o qui piuttosto vorrei dire dal padre[6] : con quali conseguenze cronologiche, appar chiaro ad ognuno.

---

1. *Monumenta Aquensia*, I, 41 : « Signum manuum Gargani. »

2. V. qui dietro, nº 1.

3. E difatti troviamo l'eroe brettone chiamato, se non proprio *Galgano*, *Gaugano*, che fa poi il medesimo, nel passo di Pietro di Blois. V. in questa stessa rivista, XV, 547.

4. Non si tiri in ballo l'ipotesi di una dissimilazione. I nomi propri, nonchè eliminare le consonanze che li fanno apparire raddoppiamenti di una stessa sillaba, se le procurano studiatamente e a dispetto dell' evoluzione normale dei suoni.

5. Un numero stragrande di atti genovesi s'ha in questo stesso volume dei *Mon. Hist. Pat.*, che li prende quasi tutti del pari dal « Notulario » dello Scriba.

6. Dico senza titubanza anche dal padre, e penso preferibilmente a lui per riguardi cronologici, nonostante che in questo caso, in cambio di *Galvanus*, parecchi opineranno che s'avesse a scriver *Galvani*, *de Galvano*, oppure, se si trattava di un morto, *quondam Galvani*. Si sarebbe dovuto, dato che si fosse voluta indicare la paternità; ma se il patronimico era per Giovanni passato in ufficio di cognome, diventava legittimissimo l'adoperarlo come una specie di aggettivo ed accordarlo col nome. L'uso aggettivale dei casati — peccato che a ciò non si sia badato nella questione così mal messa del Brunetto *Latini* o *Latino* — è comunissimo, come nel latino medievale, così nelle parlate volgari ; e di lì

Non è così antico, ma può vantarsi pur sempre d'un' antichità molto rispettabile, un *Galvagno de Castronovo*, cioè da Castelnuovo, il quale apparisce con altri signori della solita Marca [1] in una sentenza arbitrale del vescovo Drudo di Feltre [2], che ha in testa la data del 1182 [3]. Anche questi sarà presumibilmente

---

ripeterà, se non erro, la sua ragione anche l'articolo di cui il casato richiede in italiano l'accompagnamento: prima *l'Alighiero*, e poi *l'Alighieri*. Particolarmente comune e radicato esso ebbe ad essere a Genova, dove, del pari che nel Piemonte, è riuscito a lasciarsi dietro uno strascico ben ampio di cognomi in *-o*. Tra i tanti s'avrà probabilmente anche *Galvagno*, frequente ad ogni modo in territorio piemontese. Pretendere che se il casato è di origine patronimica l'uso aggettivale non possa cominciare che alla seconda generazione, sarebbe un affermar cosa priva d'ogni ragionevolezza. Io non posso qui fermarmi a rintracciare esempi; ma mi soccorre subito alla memoria il *Boccaccio*, che dice tanto più per esser toscano, ossia per appartenere ad una regione in cui prevale fin da' suoi tempi la tendenza all' uscita in *-i*. E sarebbe strano davvero che gl' infiniti casati in *-us* che mi son messi innanzi dalle carte genovesi contemporanee della nostra, risalissero proprio tutti perlomeno ai nonni, e nessuno dovesse avere origine paterna. O non segue perfino, in un caso che accadrà di citare più oltre (pag. 176, n. 4), che dal marito *Astorio* sia soprannominata *Astoria* la moglie? E moglie e figli vogliono per questo rispetto mettersi sopra una stessa linea, con ciò tuttavia, che pei secondi la cosa ha una ragion d'essere ancor maggiore.

1. « Actum factum fuit..... in feltro.... In presentia Dominis » — lascio due nomi che costringerebbero a una sosta -- « Marchabruno de luxa ospinelo de nassa Domino alberto de theopis et Domino tiso et galvagno de Castronovo ». Si avverta che il nostro nome è accompagnato da due altri spettanti del pari all' onomastica romanzesca: *Ospinello* e *Marcabruno*, dei quali parlerò nel « Contributo » che terrà dietro a questo. Essi gli aggiungono in certo modo una guarentigia.

2. Dove sia adesso il documento, non so dire. Io lo esaminai qualche anno fa, mentre si trovava con un gran numero di altre pergamene nelle mani di un libraio antiquario milanese, il Vergani, morto testè. Non era l'originale, bensì una copia del 1319; ma accompagnata da tali autenticazioni, da non permettere alcun dubbio sulla genuinità. La sentenza si riferiva a questioni di pascolo e di legnatico tra vari comuni.

3. Oltre all' anno c'è l'indizione « quarta », e un « die iij exeunte » col mese in bianco, manifestamente perchè il trascrittore del secolo XIV non riuscì a leggerlo nel vecchio originale. Ma s'urta in un intoppo: l'indizione del 1182 è la quindicesima, non la quarta; che se per gli ultimi mesi, secondo stili divulgati assai, potrebb' essere surrogata dalla prima, ci troveremmo ancor lon-

nato intorno alla metà del secolo. Ed è bene un omonimo altrettanto sicuramente come un contemporaneo, chi si trova menzionato per ragion di due figli, uno dei quali partecipe del nome paterno, nell' atto conservatoci dal *Liber Censuum*, con cui l'anno 1207 fu rinnovata per conto d'Innocenzo III la locazione di Frosinone ai grandi della terra, e tra loro appunto « Guolguano et Thome filiis Gualguani[1] ». Cercar qui dentro dei *Galgani* sarebbe cosa assolutamente inammissibile. Si potrebbe tentare di rendersi conto del primo *Gua- Guo-* considerandolo

---

tani dal vero. Nè ci aiuterebbe neppur l'ipotesi del cosiddetto anno pisano, che ci condurrebbe al 1181 e all' indizione quattordicesima. Dove starà dunque l'errore? — Ben più risolutamente che non mi sia parso in un altro caso, in cui ero costretto a contentarmi di notizie di seconda mano (pag. 165, n. 8), oso dire nell' indizione, sbagliata realmente molto spesso nelle carte. Lo sbaglio tuttavia è troppo grave, perchè non sia da cercare di rendersene conto in altra maniera che per via di un error primitivo. E la maniera si trova senza difficoltà. Poniamo che il documento originario portasse « xv » in cifre : bastava un po' di guasto nel « x » — e il guasto è comunissimo nelle prime linee di un rotolo e parrebbe qui attestato anche dall' omissione del mese — perchè il « xv » potesse esser preso per un « iv ». Così pure poteva facilmente dare origine al « quarta » un « xiv », che oltre ad essere ammissibile, come s'è accennato sopra, secondo un certo computo, ridurrebbe la differenza ad un grado, pel quale s'hanno analogie senza fine. Si vedano le *Ant. M. Ae.* del Muratori, *Diss.* 34, III, 56 sgg., e si rammenti il noto caso delle bolle d'Innocenzo III, contrassegnate coll' indizione nona — talora altresì coll' ottava e una volta coll' undicesima — durante l'anno 1207. (POTTHAST, *Regesta Pontificum*, n. 2976, 3035, 3057, 3064, 3065ª, 3086, 3098, 3099, 3144, 3146; BALUZE, *Epist. Innocent. III*, Prefazione; MABILLON, *De re diplom.*, 2ª ed., pag. 622). Che se proprio qualcuno volesse a ogni patto nel nostro documento immolare il resto al « quarta », dovrebbe allora, o discendere al 1186, o risalire al 1171. Il vescovo Drudo permetterebbe così l'una cosa come l'altra; poichè egli pare aver conseguito la sede di Feltre intorno al 1164, ed era ancor vivo nel dicembre del 1189 (V. l'*Italia sacra* nell'ed. Coleti — V, 371, Venezia, 1720, — dov' è corretto l'error dell' Ughelli, che faceva succedere a Drudo un Adonico nel 1180). Ciò che si rischierebbe di perdere sarebbe dunque poco, e non poco invece quel che si potrebbe guadagnare.

1. Scorrettamente « Gualvagno et Thomae filiis Gualvagni » presso il Muratori, *Ant. It. M. Ae.*, III, 236. Porta invece la lezione genuina il *Cod. diplom. dom. tempor.* del Theiner, I, 40. Quanto a me, ho interrogato anche il codice riccardiano 228, fº 146ª.

come effetto — fonetico o grafico poco importa — dell' analogia dei tanti nomi che principiavan per *Gu* seguito da vocale; ma rimarrebbe sempre inesplicato il secondo[1]. Per *Galvano* invece i due *Gua-* costituiscono un prezioso cimelio; dacchè le forme più arcaiche del nome son precisamente *Walwain*, *Walwan*, *Walwen*, e latinamente *Walwanus*, *Walwanius*, che danno poi luogo alle scritture e alle pronunzie *Gualguain*, ecc[2].

E a questa serie, breve finora, ma bastevole allo scopo, aggiungerò un *Galvano* più che verosimilmente lombardo, morto, non si saprebbe dire da quanto, già nel 1216. Esso risulta da una carta rogata in quell'anno a Como da un notaio monzese, che si sottoscrive, « Bernardus filius quondam Galvantis[3]. » « Galvantis » per effetto di analogie, e segnatamente, se non erro, per quella di *Tristans*, *-antis* — ben fondato nel *Tristant* volgare[4] — che doveva apparire il modo più corretto per rendere il nome in latino. Si badi che siamo in una regione che non profferiva *Galvano*, *Tristano*, bensì *Galvan*, *Tristan*.

Artù e Galvano : lo zio e il nipote; i due eroi in cui più propriamente si personifica il ciclo nella fase più antica che a noi sia dato di considerare; quei medesimi che si nominano ed associano anche in un noto passo di Guglielmo di Malmesbury[5], che ha bene il gran pregio d'essere stato scritto prima che le Profezie e l'*Historia* dessero voga alle favole brettoni anche presso la gente letterata. Che accanto a questi nomi non ne compariscano altri da principio, non è cosa che ci abbia troppo a dispiacere. E piace quasi, anzichè rincrescere, il non incon-

---

1. Si rammenti che siamo in Italia, dove non c'era luogo a scrivere *gua* perchè si leggesse *ga*. E neppure si può cercar rifugio nell' ipotesi di un trascrittore nativo d'oltralpe, dacchè non c'è nulla affatto che la giustifichi. La tendenza poi era in queste parti di sicuro per la soppressione, non per l'inserzione dell' *u* : testimonio il codice riccardiano 229, copia per la massima parte dell' altro, che muta in *Guolgano*, e anche addirittura in *Galgano*, il *Guolguano* e *Gualguano* del suo esemplare (f° 166 b).

2. V. G. Paris, *Les Romans en vers du Cycle de la Table Ronde : Hist. litt.*, t. XXX, pag. 29, 30, 31.

3. Frisi, *Cod. diplomat. Monzese* (t. 2° delle *Memorie Storiche di Monza e sua Corte*, Milano, 1794), pag. 94.

4. V. *Rom.*, XVI, 295.

5. Riportato anche dal Paris, *l. cit.*

trare *Merlino*, oppure, che fa il medesimo, il dovergli dare tutt' altra interpretazione da quella che ha qui interesse per noi. Chè, se un Alberico « de Merlino » fu vescovo di Lodi dal 1158 al 1168, e se quest' aggiunto « de Merlino » si mostra accanto a non pochi altri nomi del medesimo territorio [1], la ragione non istà già nell' essersi chiamati *Merlini* i padri di tutti costoro, bensì in una località così denominata posta in prossimità in Paullo [2], che non è poi nemmeno la sola per nulla affatto che s'abbia nell' Italia settentrionale [3]. E saranno di provenienza ornitologica o di qualsivoglia altra origine fuorchè cavalleresca, ossia non vorran punto riconnettersi coll' *Astor di Mure* che rende solitamente presso di noi l'*Hestor*, *Hector des Marès* dei testi francesi, gli *Astorii* troppo precoci che abbiamo a Genova e altrove [4]. E la ragione della precocità, aggiungendosi a quella dell' oscurità del personaggio cui s'avrebbe a risalire, reprime la tentazione di ricondurre a un *Meliant* qualsivoglia [5] un *Milancio Melanzo* o *Melanzòlo* nostrale, antico tanto, da essersi, chiamato così il padre di tale che figura nelle storie bolognesi fin dal 1174 [6].

---

1. P. es. a un *Ardrico*, a un *Cesto*, a un *Ruggero*, ecc. ecc., pei quali basterà rinviare all' « Indice dei nomi di persone » nella Parte seconda del *Cod. diplom.* del Vignati.

2. Alberico apparteneva precisamente alla famiglia dei signori di quel luogo.

3. Varie ce ne sono in Piemonte.

4. Il « Notulario » della Scriba mi dà in carte del 1156, « terra que fuit quondam ansaldi astorii », « druda uxor quondam astori, » « arabita uxor quondam merlonis astorii, » « drudam astoria[m] » (*Mon. Hist. Pat.*, *Ch.*, II, 316 e 317). Parrebbe che *Astorius* si dovess' esser chiamato il padre di Ansaldo e di Merlo o Merlone. — Si ponga mente a questo nome, per il conforto che ne viene alla provenienza che ho detto ornitologica. — A Lodi incontro nel 1188 « Arioldus Astorius » (VIGNATI, *Cod. dipl.*, II, 156), che ancor egli mi porta indietro, presentandomi Astorio come casato.

5. *Meliant de Lis* — *Melians* al nominativo — è nel *Perceval* (v. 6203 sgg., ed. Potvin); *Melian[t] le Gai* nel *Lancelot* (P. PARIS, *Les Romans de la Table Ronde*, IV, 257 sgg., 321).

6. V. GHIRARDACCI, *Historia di Bologna*, I, 92, 96, 102, 103, e insieme MITTARELLI, *Annal. Camaldul.*, IV, 158, e segnatamente 80, dove si vedrà aperto come *Melanzo* sia proprio nome paterno, e non già un secondo nome personale, per quel Pietro che il Ghirardacci chiama per conto suo ora

Nè ci sedurrà un *Meleag*, abbreviato come qui si pone[1], il quale, se arieggia bene dei nomi di nostra spettanza — *Meleagant*, od anche *Meliadus* facilmente pervertibile in *Meliagus*, se pur non c'è un *Meliagus* tale e quale — sarà piuttosto, dato che gli sia concesso di mirar alto, un *Meleager*, e vorrà essere ricondotto alle memorie classiche[2]. Meglio mi affida un *Cheç*, che trovo come distintivo di un « Rubaldus » in una pergamena pavese del 1183[3]. Ci vedrei riflesso assai volentieri il *Kex* della corte d'Artù : tipo piacevole e caratteristico, che per mezzo del riso che suscitava doveva subito scolpirsi nelle menti; ma non mi dissimulo davvero che la cosa riman dubbia non poco[4]. Non direi invece incerta la significazione romanzesca di un *Gradalis*, ancor esso in una carta pavese[5], e che ancor esso apparisce

---

Milanci, ora *Milancio*. La provenienza cavalleresca sarebbe, a Bologna soprattutto, sembrata assai probabile, se il nome ci si fosse mostrato solo sul declinare del secolo XIII, per esempio col Milancio Zovenzoni, de' Sapienti a Bologna nel 1287 (GHIRARDACCI, I, 268) Così invece è da voltarsi verso la Grecia. Un vero *Melian* sarà bensì il trevigiano « Melianus de Bava », che trovo mezzo secolo prima nel 1233 (VERCI, I, doc., p. 102).

1. In una carta pavese del 1173 (24 febbr.) ed una del 1178 (22 aprile), provenute all' Archivio di Stato di Milano dal solito Monastero di S. Pietro in Ciel d'Oro.

2. Come riscontri addurrò i ben numerosi *Achilli*. Ne potrei citar non so quanti dai documenti del Verci (I, 39, 52, 53, 60, 82 ecc.); ma allegherò invece dal *Codice laudense* « Albertus de Achileus » — Achille, dunque il padre — in una carta del 1187 (II, 151) ; Achille « Rabaionus » in un documento già citato del 1188 (II, 156); Achille « Bellottus » ivi ed altrove. E Lodi stesso mi fornirà una stirpe copiosa di *Dardanoni* (V. *ib.* « Dardanonus vel de Dardanonis » nell' Indice dei Nomi), i quali han dato e lasciato il nome alla « Torre de' Dardanoni », a qualche miglio dalla città. E soggiungerò, da un atto ravennate, un *Turno*, testimonio nel 1161 (FANTUZZI, *Monum.*, III, 48).

3. 26 febbr. : « Guido guera. Ganduç. Rubaldus cheç. Rubaldus de guidoguera » (Arch. di St. di Mil., *S. Pietro in Ciel d'Oro*).

4. Fomenta i dubbi il *Ganduç* che precede, in quanto, col dare al *Cheç* un compagno di stranezza, diminuisce la ragione di cercare in esso qualcosa di esotico. Un *Kex* ben più sicuro è quello che dovett' essere padre di un Partenopeo, anziano e ambasciatore di Padova nel 1264 (« Partinopeo de Chesio » : VERCI, *op. cit.*, II, doc., pag. 73).

5. Questa pure di S. Pietro in Ciel d'Oro e all' Archivio milanese.

accanto ad un altro nome[1]; chè da *Gradalis* nel senso liturgico non è facile intendere chi mai si sarebbe chiamato. La carta è solo del 1198[2]; ma per un nome qual è questo è sempre una data remota, quand' anche non s'abbia punto a vederci un patronimico.

E Tristano? Tristano, cui si riferisce una delle testimonianze italiane più antiche che finora si fossero segnalate — di Arrigo da Settimello[3], — non dovrà mostrarcisi in nessun modo? — Parrà singolare : ma dei *Tristani* le carte e le cronache del secolo XII, e neppur quelle della prima metà del XIII, non me ne hanno dato finora[4]; e questo fatto, ravvicinato alla conoscenza molta che s'aveva già de' suoi casi, può servir di commento a quanto ho detto più addietro, dell' illegittimità del cavar deduzioni dalla mancanza di attestazioni onomastiche[5]. Ma se non ho *Tristano*, ho *Isotta;* e l'ho in una forma ben prossima alla francese più schietta, della quale non accade forse più di incontrar qui da noi altri riflessi. Chè è bene un' *Iseldina* — un' *Isottina* — quella « Seldina de Mar[6] », di cui Rambaldo di Vaqueiras richiama al suo Marchese Bonifazio l'ardito rapimento, o la liberazione che fosse, da un castello dei Malaspina, in una di quelle sue epistole poetiche, che stanno ad attestare

---

1. « Faciolus gradalis, » che poi ritorna semplicemente nel seguito della carta come « Faciolus ».

2. 31 maggio.

3. V. GRAF, lavoro citato, pag. 103.

4. Il più vecchio esempio che ancora mi trovi aver raccolto è « Tristaneto Venceguera », in una lettera senese del 1253 (PAOLI e PICCOLOMINI, *Lettere volgari del secolo XIII* — nella *Scelta di Curiosità letterarie*, disp. 116, pag. 9).

5. V. pag. 170-71.

6. Di ciò s'è accorto anche C. Hopf (*Bonifaz v. Montferrat u. d. Troub. Ramb. v. Vaqueiras*, Berlin, 1877), il quale (pag. 18) rende « Seldina » con « Isoldina ». La spiegazione varrebbe pur sempre quand' anche fosse da accettare la lezione *Saldina* (propriamente *sal dina*) di un ms. La differenza sarebbe soltanto che si farebbe capo alla forma *Ysaut*, *Ysalt*, *Ysault*, ossia a quella stessa che si riflette anche nell' *Isalde* di Bernger von Horheim (*Rom.*, XV, 545) e di Eilhart von Oberg (*ib.*, XVI, 296, e cfr. 358), la quale viene ad essere intermedia fra *Yselt* e *Ysolt*, *Yseut* e *Ysout*. (*Ysiaut* nella Pazzia di Tristano del codice di Berna, v. 48 e 49 : *ib.*, XV, 560.) Vedere in *Saldina* una *Saladina*, non sarebbe lecito punto.

come il medioevo della scuola romantica non sia tutto quanto un sogno :

El fag que fem de Seldina de Mar [1] :
Cant al Marques la levem del sopar [2],
A Malespina, sus el pus fort logar [3];
E pueys detz la a 'N Posson d'Aguilar [4],
Ques moria el leyt per lieys amar [5].

---

1. RAYNOUARD, *Choix*, V, 426; MAHN, *Werke*, I, 382. Varianti del nostro passo, SCHULZ, *Die Lebensverh. d ital. Trob.*, in *Z. f. rom. Ph.*, VII, 193. La lezione del Raynouard e del Mahn dice chiaro quanto imperfettamente essi abbiano inteso. Intesero invece bene e il Diez (*L. u. W.*, pag. 303) e il Galvani (*Raccolta di alcuni Monumenti Stor. e letter. per servire alla Vita del March. Alberto Malaspina Trovatore*, nell' *Annuario Storico Modenese*, 1851, p. 53, nota), interpreti efficaci per i posteriori.

2. Così il Diez (*Op. cit.*, pag. 605), come, indipendentemente da lui, il Galvani, riportarono Seldina a una nobile famiglia genovese, spesso ricordata dai cronisti (V. l'*Index Familiarum* nel t. XXV dei *R. It. Scr.*). Con grande verosimiglianza di certo. Solo, anzichè della famiglia genovese in modo specifico, sarà cauto parlare in genere della stirpe ligure che ripeteva il suo nome dal Maro al nord di Oneglia — Castello, Borgo, Valle — della quale non vorrei affermare che si fosse tutta ridotta in Genova. A riconnettere nel caso nostro il nome col Maro di Lomellina presso S. Nazaro de' Borgondi, non penserei facilmente, ancorchè la ragione geografica potesse appagarsene anche meglio. Probabile che sia un congiunto di Seldina il « Lanfrancos da Mar » — e anche il « Nicolos », se è un « da Mar » ancor lui — che a Rambaldo stesso accade di ricordare nella tenzone con un personaggio, col quale c'è molta ragione di identificare il Marchese Malaspina cui la donna fu tolta, che deve pertanto essere Alberto (« Aram digatz »). Corre troppo peraltro il Galvani (pag. 56), seguito dallo Schultz (l. cit.), ritenendo che il « vos podon ben appellar de bauzia » deva riferirsi appunto al caso di Seldina, che si suppone tolta loro da Alberto « sotto mostra di protezione o di amicizia ».

3. « Malespina » è qui, beninteso, nome di luogo, derivato da quello dei signori, e propriamente nome di un castello. Località così chiamate ce n'è anche adesso, tra cui una in Val Staffora, nel cuore dei feudi malaspiniani. Se di un castello s'abbiano lì le tracce, non so dire per nulla.

4. Credo la lezione *Aguilar* preferibile ad *Angilar*. Un Agugliaro, un po' lontanuccio per essere assegnato a Ponzio come patria verosimile, s'ha nel territorio vicentino.

5. Per contentarsi del primo emistichio qual è, bisogna supporre che in queste sue epistole Rambaldo abbia usato promiscuamente nel misurare il decasillabo così del modulo epico come del lirico. Versi del genere di questo accade d' incontrarne più altri.

« El fag » non potrà in nessun modo essere posteriore al 1202; ma chi badi all' indole sua, inclinerà a riportarlo ad anni più giovanili per Bonifazio. Non gli assegnerei per limite estremo nemmeno il 1192; giacchè non s'ha nessuna prova che Rambaldo venisse in Italia solo quando Bonifazio, rimasto alla custodia del dominio paterno e fraterno, ebbe, insieme col reggimento, anche proprio la dignità di Marchese di Monferrato. E Iseldina alla sua volta ci farà poi risalire al 1180 ed anche più su.

Si può essere sodisfatti dei risultati ottenuti : la conoscenza del ciclo brettone in Italia è ben più antica che non si supponesse, e che non fosse lecito supporre. Sta peraltro che il periodo della voga di gran lunga maggiore è costituito dai secoli XIII e XIV. Allora, non soltanto s'ascoltarono recitazioni giullaresche, ma si lesse. Si lessero o s'udiron leggere i volumi in cui la prosa francese ebbe a fare, con esito mirabile, una delle prime sue prove; e si venne così prendendo grande familiarità con eroi ed eroine, dei quali nel secolo antecedente il nome non sonava ancor molto, od anche non sonava punto. Quindi l'onomastica di quel periodo ci si presenta ben più ricca sotto l'aspetto che noi si studia di quella dentro alla quale si son venute facendo le nostre indagini. Continuano ad apparirci gli Artù e i Galvani — questi secondi più numerosi [1] che

---

1. S'abbia qui la serie di quelli storicamente tanto o quanto cospicui, di cui mi trovo aver raccolto i nomi lungo il dugento. Incontro fino dal 1208, e rientra per buona parte della sua vita nel secolo XI, Galvano de' Turisendi, che in quell' anno, insieme coi Montecchi, rese Peschiera al Marchese Azzo d'Este, podestà di Verona, e fu ritenuto prigione (*Annales Veronenses*, PERTZ, *SS.*, XIX, 6). Dodici anni dopo egli era podestà di Lodi (VIGNATI, *Cod. dipl.*, II, 267 e 270). — A Treviso era podestà nel 1228 Galvano della Torre (VERCI, I, doc., p. 76). Galvano « de Misottis » apparisce nel 1240 come uno dei caporioni tra i magnati ferraresi (*Chron. parva ferrar.*, MURATORI, *R. It. Scr.*, VIII, 485). — Galvano Lancia, zio materno di Manfredi, podestà di Padova per Federico nel 1242 e 1243, lungamente potentissimo nella corte sveva, decapitato insieme con Corradino ch' egli stesso era andato a prendere in Germania, è di certo il più insigne d'assai tra' suoi omonimi. Di lui parlan troppi, antichi e moderni, perchè occorrano citazioni. V. nondimeno MERKEL, *Manfredi I e Manfredi II Lancia*, Torino, 1886, p. 174 sgg., e specialmente 182-83. — Messer Galvano da Carpi, condannato nel 1254 a pagare una somma non lieve da uno dei podestà di Modena, dette occasione alla

mai; — continuano ad apparirci le Isotte[1]; ma accanto ad essi ci si mostreranno i Lancilotti[2] e le Ginevre[3], accompagnati da

---

cacciata di ambedue i podestà (*Ann. Veter. Mutin.*, in *R. It. Scr.*, XI, 64). — Galvano da Campeggio, pavese, vediam fatto prigione da quelli di Bassignana, aiutati da milanesi, nel 1270 (*Ann. Plac. Gibell.*, PERTZ, *SS.*, XVIII, 544); e fu de' grandi di cui i concittadini distrusser le case e le torri nel 1276 (*ib.*, pag. 564). — Galvagnino, figliuolo di Ubertino conte di Lando, era nel 1270 nelle prigioni di re Carlo (*ib.*, pag. 548), e fu liberato dieci anni dopo (*ib.*, pag 572). — Galvano Passaggieri fu inviato da Bologna nel 1275 a re Carlo, per invocarne l'aiuto (GHIRARDACCI, *op. cit.*, I, 229). — Lorenzo « Galvagnus », che avrà bene questo secondo nome da uno de' suoi ascendenti, partecipò nel 1277 all' uccisione di Mastino della Scala (*Ann. Veron.* già citati, pag. 18). — Messer Galvano da Lendinara mi risulta esser stato podestà di Rimini in un anno che non mi curo di determinare esattamente, prima del 1279 (FANTUZZI, *Monum. Ravenn.*, V, 370). — Galvano de' Gozzadini apparisce ripetutamente nelle storie bolognesi del declinare del secolo : ambasciatore del Comune nel 1287 (GHIRARDACCI, I, 270), Sapiente della Compagnia de' Toschi nel 1289 (*ib.*, pag. 287), mandato a visitare i confini nel 1293 (*ib.*, pag. 311). Doveva essere innanzi cogli anni, perchè nel 1292 uno che par suo figliuolo — Bonacossa di Galvano Gozzadini — fu del Consiglio del Popolo (*ib.*, pag. 297). — Finalmente, Galvano de' Buongiunti da Fermo fu nel 1294 Capitano del Popolo a Bologna stessa (*ib.*, pag. 312).

1. Cronologicamente, l'esempio più prossimo alla « Seldina de Mar » che abbia finora incontrato, è Isolda, figlia di Manfredi II Lancia e consanguinea del Galvano di cui s'è detto sopra, sposatasi a Bertoldo Marchese di Hohenburg (V. MERKEL, *op. cit.*, pag. 168).

2. Non sarà un Lancilotto — a meno d'esser stato letto male — un « Lancellus », che viveva a Treviso nel 1208 (VERCI, *op. cit.*, I, doc., pag. 52), Bensì tra i due nomi c'è una parentela strettissima d'altro che di suono. Chè *Lancelot*, al pari di *Lancello*, *Lancellino*, non è se non un diminutivo del nome germanico *Lanzo*, propagatosi così nella Francia come nell' Italia. Di cotale derivazione, sospettata già sagacemente da G. Paris (*Rom.*, X. 492, n. 2), vedo la prova, e nella variante *Lanselet*, che abbiamo in Guiraut de Calanso e che si riflette nella tradizione germanica, e nel fatto, insegnatomi dall' *Art de vérifier les dates* (Anjou), che la prima moglie di Folco Requin, figliuola di Lancellino II signore di Beaugenci, si trova chiamata, ora Ildegarda, ora « Lancelotte ». Troppo evidente che il nome della figlia sta in rapporto con quello del padre. Si confronti, tra i tanti casi, questo che mi si offre nella Cronaca di Goffredo di Vigeois : «.... Erat quippe filia magni viri de Corso, qui dictus est Hugo Garcini; idcirco ipsa vocabatur Garcilla » (c. 25 :

una gran turba : Perceval[1], Galaad[2], Ivain[3], Meliadus[4], Bran-

---

Labbe, *Nova Biblioth.*, II, 291). Da porre ben mente all' « idcirco ». — Messo in disparte Lancello, i Lancilotti più antichi che mi sia avvenuto di raccoglier finora (altro che gli esempi più antichi non riferirò di regola quind' innanzi) sono « Lanzalotto di Fabiano Gazzadini » e « Lanzalotto di Filippo Andalò » : due tra i bolognesi che si dicono aver perduto nel 1237 la vita combattendo in aiuto di Milano contro Federico II (Ghirardacci, *op. cit.*, I, 159).

3. « Domina Zenevria » in una pergamena del 1235, venuta all' Arch. di St. di Milano dal Monastero di Sta Maria del Monte sopra Varese (Spoglio Ferrari Cossa).

1. Il nome è tra quelli che più si divulgarono. La sua prima apparizione esso me la fa con « Percival Aurie », console di Genova nel 1216 (Ogerii Panis *Annales*, Pertz, *SS.*, XVIII, 136), podestà d'Asti nel 1228, che va bene distinto dal suo omonimo trovatore. V. Desimoni, *Il March. Bonifacio di Monferr. e i Trovat. Prov. alla corte di lui*, in *Giorn. Ligustico*, V, 255; Schulz, *l. cit.*, 221-23. Un « Prencivalle Gozzadini » figura presso il Ghirardacci, I, 121, in una lista di Bolognesi crociatisi nel 1217, ch' egli prende da Giovanni degli Arienti; ma si desidererebbe, per verità, averlo da una fonte piu sicura. *Prencivalle*, *Princivalle* sono i soliti atteggiamenti che, per effetto di un' attrazione chiara ad ognuno, *Perceval* assume nell' onomastica nostra.

2. Sotto la forma di *Galasso*, e sotto quella di *Galeazzo*, che ricevette dai Visconti un lustro singolare. Ha bene da correggersi in « Galasii », ed è esempio di un' antichità relativamente assai rispettabile, il « Galafii Pizardi de Frata » in un atto coneglianese del 1233, pubblicato di su una copia dal Verci (*op. cit.*, I, doc., pag. 90). Da lui devo saltare al conte Galasso da Montefeltro, detto anche da Selano, che morì il 1 di luglio del 1300, dopo aver tenuto per quasi cinqu' anni la signoria di Cesena, prima qual capitano del popolo, poi qual capitano e podestà ad un tempo. Si vedano per questo periodo della sua vita gli *Annales Caesenates* nel t. XIV dei *R. It. Scr.*, col. 1112-1120. Sarà ben lui il Galasso di cui Dante celebra la memoria come di liberalissimo nel *Convivio*, IV, 11. Quanto ad un Galeazzo che certuni pongono in questa stirpe dei Montefeltro nientemeno che in una generazione contemporanea del Barbarossa (Litta, *Fam. Cel. Ital.*, t. IX), non merita fede alcuna. Lo stesso Reposati, *Della Zecca di Gubbio e delle Gesta de' Conti e Duchi d'Urbino*, Bologna, 1772, non sa nulla di lui (V. t. I, pag. 69-71). Nella famiglia Visconti il nome apparisce anzitutto col primogenito del Magno Matteo, nato nel 1277.

3. Anche gl' *Ivani* abbondano. Apre la mia serie « Yvanus Johannis Crosne, judex », uno de' Padovani confinati a Vicenza da Federico II nel 1239 (Rolandino, IV, 11).

4. « Milliduxius de Bavis » risulta canonico a Cremona fin dal 1246; e morì, manifestamente vecchissimo, nel 1297. V. Novati, *L'Obituario della Cattedrale di Cremona*, in *Arch. Stor. Lomb.*, VIII, 248.

dalis [1], Galeotto [2], Erec [3], Febus [4], Palamides [5], Merlino [6],

---

1. « D. Brandalisius Judex » è in un documento trevigiano del 1259 (VERCI, *op. cit.*, II, doc., pag. 27), che ci dà insieme un *Artusino*, due *Galvani*, di cui uno plebeo, un *Princivalle*. Sei anni dopo Brandeligi Lambertini, insieme con un Guglielmo, non so se fratello o che altro, commetteva a Bologna un' uccisione clamorosa, che dette luogo al saccheggio e alla distruzione delle sue case per azione pubblica (GHIRARDACCI, I, 209).

2. Certo non senza fondamento può il Merkel aver dato il nome di Galeotto al figlio di Galvano Lancia fatto morire da Carlo d'Angiò insieme col padre e con Corradino (*op. cit.*, pag. 182), designato genericamente nelle fonti a cui son ricorso (SABA MALASPINA, *R. It. Scr.*, VIII, 848; *Chron. Veron.*, ib., 639; *Memor. Pontif. Reg.*, ib., 1127; RICOBALDO, *Hist. Imp.*, IX, 138; *Annal. Januens.*, VI, 545). Un nome siffatto attinge qui verosimiglianza anche dal *Galvano* paterno. Comunque, a questo Galeotto ne porrò accanto uno non più recente di lui, Galeotto de' Lambertini, che fu degli ambasciatori bolognesi andati nel 1278 a Viterbo a sottomettere al Pontefice la loro città (GHIRARDACCI, I, 234), e che ci si fa poi noto anche per altri uffici da lui sostenuti.

3. Erecco della Torre visse nel periodo più tempestoso per la sua famiglia, ed ebbe vita fortunosissima. Si mostra qual podestà di Novara nel 1266, e sparisce dalla scena nel 1302, quando le sorti dei Torriani risorgon per poco. Anche un suo figliuolo si chiamò come il padre (V. LITTA, *op. cit.*, t. IX, Torriani, tav. II).

4. Anche di questo nome ci dà vari esempi la famiglia Torriani, movendo da un progenitore che dovette passare da Milano nel Friuli l'anno 1273, e che morì nel 1328, dopo aver esercitato assai onorevoli uffici, secondo si può vedere nel Litta, tav. VIII. Questi chiama *Febo* così lui come gli altri; ma la forma più caratteristica *Febus* si può vedere attestata ancora per uno dei discendenti da Andrea Gataro, *Istoria Padovana*, in *R. It. Scr.*, XVII, 784 sgg.

5. « Palamides de Vitalianis, » nella « Descriptio civium..... patavinorum facta de anno 1275 », pubblicata dal Grion nelle sue Appendici al *Trattato delle Rime Volgari* del Da Tempo, pag. 246.

6. Ha da essere, credo, un *Merlino* sfigurato dall' omissione di una lineetta il « Merlius Becarius » che figura fra gli uccisori di Mastino della Scala insieme con un Lorenzo Galvano già menzionato, e con un Ivano (*Ann. Veron.*: PERTZ, XIX, 18). Capirei benissimo un « Merlus »: un « Merlius » altro che patronimico non vedo che possa stare. E così l'abbondanza veramente straordinaria di nomi tratti dal ciclo brettone che Bologna mi presenta sul declinare del secolo XIII (V. GHIRARDACCI, t. I, *passim*), mi porta a supporre

Dinadan[1], Brunor[2], l'Amorat o Morholt[3], Hector o Hestor[4], Lac[5], Seguran[6], Sagremor[7], Lionello[8], perfino, forse, lo Spietato Breus[9], ed altri ancora[10], ci si specchieranno nella società italiana del tempo. E parecchi di questi nomi prenderanno consistenza di casati; e come *Artusi* e *Galvani*, così s'avranno dei *Lancilotti* in varietà molteplici, dei *Galassi*, *Palamidessi*, *Galeotti*, *Merlini* e che altro so io, che porteranno

---

figliuolo, o che so io, di un *Merlino*, il Pietro Merlini che sostenne uffici nel 1287 (*ib.*, pag. 272), nel 1294 (pag. 315), nel 1295 (pag. 329). Sicuro che l'esserci una località detta *Merlina* nel comune di Castel S. Pietro, due in quello d'Imola, obbliga a qualche riserbo: minore tuttavia che se ci fosse un *Merlino*. Cfr. qui addietro, pag. 176. Comunque sia darò posto anche a Merlino della Torre, capitano infido del Marchese Azzo d'Este nel 1306 (Bartol. Ferrar., *Polistore*, in *R. It. Scr.*, XXIV, 711).

1. Dinadano Gozzadini e Dinadano Simopiccioli furono a Bologna del Consiglio del Popolo nel 1292 (Ghirardacci, I, 297); e noterò, per ragion della patria, anche Dinadano da Siena, uno de' conestabili al servizio dello stesso comune bolognese nell' anno successivo (*ib.*, pag. 312).

2. Coi due Dinadani partecipò nel 1292 al Consiglio del Popolo di Bologna un « Brunorio », Gozzadini ancor lui.

3. Anche qui ci soccorre la famiglia Torriani con un suo rampollo, giovinetto nel 1315, morto in guerra nel 1354. V. il Litta, alla tav. IV. Questi non s'è accorto come coll' *Amurat* di cui dà ragguagli, sia tutt' uno il *Lamorale* ch' egli inclina a rimandare nel regno delle favole, vera poi o falsa che sia la discendenza dei *Tasso*, e quindi dei *Thurn u. Taxis*, da questo personaggio.

4. Si chiamò *Estore*, *Estorolo*, un figliuolo di Lodrisio Visconti. Il padre, cugino di Matteo, morì nel 1364 (Litta, *op. cit.*, I, Fam. Visc., tav. X).

5. « D. Otobonus Lac Vicecomes » si mostra l'anno 1347 nel gran corteggio che accompagnò a Venezia la moglie di Luchino Visconti, Isabella del Fiesco (*Chronicon Estense*, in *R. It. Scr.*, XV, 435).

6. « D. Seguranus de Nigro » comandava una delle galee armate nel 1351 dai Genovesi per combattere in oriente i Veneziani (*ib.*, col. 466).

7. *Sagromoro* si chiamò, tra gli altri, uno del trentacinque figli di Bernabò Visconti (V. Litta, tav. VII).

8. Appena si può dubitare di riferire ad un' origine romanzesca il nome di *Lionello*, là dov' esso apparisce in questa medesima figliolanza di Bernabò, che oltre a Sagromoro contiene un *Palamede* o *Palamidesse*, un *Ettore* od *Astore*, un *Galeotto*, un *Lancilotto*, una *Ginevra*, un' *Isotta*.

fino in nostri giorni la testimonianza viva di una condizione di cose venuta meno da secoli.

Pio Rajna.

---

9. Mi domando, cioè, se mai non fosse un *Breus* il *Bruzio*, *Bruzzo* che nella famiglia stessa dei Visconti si mostra primamente col noto figliuolo di Luchino, già uomo fatto nel 1336. Altri ci scorse invece un *Fabrizio* (V. Renier, *Liriche edite ed inedite di* Fazio degli Uberti, Firenze, 1883, pag. clxxii); ma io non so se Bruzzo sia mai chiamato autorevolmente *Brizio*, o se per *Fabrizio* si trovi *Fabruzio*. Uno *z* milanese che risponda a un originario *s* non sarebbe cosa di cui ci s'avesse troppo a meravigliare, meno che mai se risalisser così alto le tendenze al fenomeno inverso. V. Salvoni, *Fonet. del dial. mod. della città di Mil.*, Torino 1884, pag. 220 sgg. Per l'etimologia ch'io propongo non è inutile pensare al *Galeazzo* visconteo di fronte a *Galasso*, nonostante che *Galeazzo* possa anche essere un semplice riflesso del *Galaaz* di nominativo.

10. Per *Melian* e *Kex*, v. p. 177. Di aver poi commesso omissioni, e non poche davvero, sono al di là di sicuro. Qui voglio dar posto a *Licanor*, nome che mi si affaccia fino dal 1208 per un Trevigiano (Verci, *op. cit.*, I, doc., pag. 52), che sarà bene tutt' uno con un notaio del 1219 (Mittarelli, *op. cit.* IV, app., col. 45-46). Si veda anche Rolandino, vii, 10. Della provenienza romanzesca non dubito punto, ancorchè al momento non sappia ripescare altri riscontri se non il *Lucanoro* (*Lycanor?*) datomi da una versione italiana (*La Tavola Ritonda*, Bologna, 1864, I, 454) e da un' allusione della *Sala di Malagigi* (st. 17 in una mia edizione « Per Nozze D'Ancona-Nissim », Imola, 1871). Bensì mi guarderei bene dall' affermare che la provenienza sia proprio dal ciclo brettone, e non piuttosto da uno dei cosiddetti *Romans d'aventure*. Più notevole è l'occorrere che par fare qui da noi fin dal secolo xiii, e precisamente a Bologna, tra Dinadani, Lancilotti, Ivani, Brandeligi, Principalli, Galvani, il nome *Amadigi*. Amadigi Ghiselli era del Consiglio del Popolo nel 1292 (Ghirardacci, I, 297). In ciò s'avrebbe la riprova che il nome cui dette tanto lustro la letteratura della penisola iberica è realmente, come si pensava da molti, d'importazione francese. S'ha da avvertir nondimeno che anzichè di un *Amadis* potrebbe trattarsi di un *Amadas* riportato inesattamente, posto che al 1299 ci si presenta qual capitano di milizie a Bologna stessa un Giglio « domini Amadasii de Ghisilerijs » (*ib.*, pag. 387). Probabile che in un luogo o nell' altro ci sia errore; e da un' abbreviazione mal letta potrebb' anche essere uscito il Ghiselli, sicchè oltre ai prenomi volessero identificarsi anche i casati, e quindi i personaggi.

Nota aggiunta. — Sul licenziare le bozze mi sopravviene un *Artusinu*, che vorrebb'essere nientemeno che del 1097, dentro ad una carta fabrianese publicata dal Mittarelli (*op. cit.*, III, app., col. 136). Poco mi dolgo di non averlo conosciuto prima : chè un *Artusinu* che in un secondo passo diventa *Arduinus* e in un terzo *Alcuini* non può davvero inspirare fiducia.

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A LA VIE D'AUZIAS MARCH.

La vie d'Auzias March a toujours été, malgré le grand nombre de biographes qui s'en sont occupés, aussi obscure que son prénom. Les uns ont fait de lui un prédécesseur de Pétrarque, les autres un imitateur. Valence, l'Aragon, la Catalogne et même la Provence se disputaient l'honneur d'avoir vu naître le plus illustre représentant de la poésie catalane.

Mais toutes ces prétentions étaient gratuites ou peu fondées. Seule, la découverte de documents pouvait trancher la question. Il y a une quinzaine d'années, D. Miguel Velasco, directeur des archives de Valence, découvrait dans les protocoles d'un notaire valencien quatre pièces relatives à Auzias March. Valence triomphait. Mais, nous ne savons pas bien pourquoi, ces pièces sont restées inédites jusqu'ici. Dans son *Estudio histórico-crítico sobre los poetas valencianos de los siglos XIII, XIV y XV*[1], D. Rafael Ferrer y Bigné n'en a publié que quelques phrases pour prouver qu'Auzias March était Valencien.

Envoyé l'an dernier en Espagne par l'École des Hautes Études afin de rechercher et de collationner les manuscrits et les éditions d'Auzias March, je m'empressai de copier les documents qui devaient jeter quelque lumière sur la vie de ce poète.

Parmi les cinq pièces que j'ai trouvées dans les archives de Valence et que je publie ci-après, quatre seulement ont été mentionnées par D. Rafael Ferrer y Bigné.

Ces cinq textes se décomposent ainsi qu'il suit :

1° *Testament d'Auzias March.* — Ce document, daté du 29 octobre 1458, se trouve dans les protocoles du notaire

1. Publié dans le *Boletin de la Sociedad de Amigos del Pais de Valencia*. Janvier 1875 (?)

Berenguer Cardona[1] pour l'année 1458 (f° 39) et comprend trois feuillets ;

2° A la fin du 41e feuillet des protocoles de la même année se trouve, à la date du 4 novembre 1458, un autre document qui comprend trois parties distinctes, écrites à des époques différentes :

a) La première, en latin, est l'enregistrement d'un second testament sous seing privé, qui n'a pas été transcrit dans les protocoles et qui, sans doute, est perdu ;

b) La deuxième, en catalan, est un simple renvoi au codicille ;

c) La troisième, en latin, mentionne, à la date du 3 mars 1459, jour de la mort d'Auzias March, l'ouverture du second testament du 4 novembre 1458 et son acceptation par l'exécuteur, sous bénéfice d'inventaire ;

3° *Codicille d'Auzias March*, à la date du 3 mars 1459. — Cette addition au testament du 4 novembre 1458, faite par Auzias March le jour même de sa mort, se trouve dans les protocoles de Berenguer Cardona pour l'année 1459, f° 28 à 30 ;

4° *Inventaire des biens d'Auzias March*, dressé à la requête de son exécuteur testamentaire, Joffre de Blanes. — Ce document suit le précédent et comprend les fos 31 à 36 des protocoles de Cardona de l'année 1459 ;

5° Dans les mêmes protocoles, quelques pages après l'inventaire, est consignée une donation faite par Joffre de Blanes à la belle-sœur d'Auzias March, Constance Scorna.

Nous avons ajouté à ces documents deux lettres de la reine Marie, régente en l'absence d'Alphonse V, et adressées, en 1422, l'une, à son secrétaire Çabrugada, qui devait consulter Auzias March au sujet d'un mariage ; l'autre, à Auzias March lui-même. Ces lettres font partie du « Commune sigilli secreti » de la reine Marie, recueil qui se trouve dans les archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. Nous en avons trouvé une copie, exécutée par D. Manuel de Bofarull y de Sartorio, dans les papiers du regretté catalaniste Joseph Tastu[2].

---

1. Autre poète valencien. Il est à remarquer que la plupart des notaires valenciens de cette époque s'adonnaient à la poésie. Outre Berenguer Cardona, on peut citer encore Johan Moreno, N'Anthoni Vallmanya, Johan Verdanxa.

2. Cette copie a été gracieusement mise à notre disposition par M. Eugène Tastu, ministre plénipotentiaire en retraite, qui conserve avec un soin pieux les travaux littéraires de son père.

Enfin nous avons cru devoir extraire d'un manuscrit d'Auzias March, exécuté à Valence en 1546, une partie du *prolech*. Les renseignements qui y sont donnés par le scribe sur la vie du poète corroborent ceux que nous fournissent les documents.

Ces textes doivent-ils suffire à tracer une biographie d'Auzias March ? Nous ne le pensons pas. Nous sommes persuadé que les archives d'Aragon et surtout celles de l'ancien royaume et de la cathédrale de Valence renferment d'autres documents relatifs à Auzias March.

Toutefois, ceux que nous publions aujourd'hui éclairent non seulement une partie de sa vie, mais encore certains traits de sa physionomie, que ne nous révèle pas sa poésie impersonnelle.

Ils nous apprennent d'abord qu'Auzias March est mort le 3 mars 1459 et que, par conséquent, il n'a pu être que l'imitateur de Pétrarque (1304-1374).

En outre, s'il est vrai que son père, Pierre March, trésorier du duc de Gandie, soit originaire de Jaca en Aragon, Auzias, lui, était bien Valencien. Il s'est marié deux fois à Valence, la première fois avec Na Ysabel Martorell ; la deuxième fois avec Na Johana Scorna. Les biens qu'il possédait aux environs de Valence et à Valence même prouvent qu'il jouissait d'une fortune suffisante pour pouvoir s'occuper exclusivement de poésie. Quant aux lettres de la reine Marie, elles nous autorisent à supposer qu'Auzias March habitait Valence et non Gandie en 1422, et qu'il était connu à la cour d'Aragon dont un des princes les plus illustres, Charles de Viane, fut son protecteur le plus dévoué. Enfin, ces lettres étant de 1422, l'on peut admettre qu'à cette époque Auzias March était âgé de vingt-cinq à trente ans. La date de sa naissance remonterait donc à l'année 1395 environ.

Nous y constatons, d'autre part, que la vie d'Auzias March n'a pas eu le caractère platonique et mystique qui ressort de ses poésies. Ce pourrait même bien être un des motifs qui ont fait hésiter plusieurs admirateurs du poète à publier ces textes. Auzias March eut, en effet, plusieurs enfants naturels, et, chose singulière, de l'un à l'autre testament, il modifia ses dernières volontés et favorisa l'une de ses servantes au détriment de l'autre.

Puis, grâce à la mention des quelques livres que renfermait sa bibliothèque, nous pouvons juger de l'influence qu'exercèrent sur lui les troubadours provençaux, les philosophes grecs et peut-être Raymond Lulle.

Enfin ces documents, outre leur importance littéraire, peuvent nous éclairer sur la vie et les usages des Espagnols au XVe siècle. L'inventaire surtout nous renseigne sur le costume et l'ameublement à cette époque.

Quant au prénom d'Auzias March, il a donné lieu à diverses explications, toutes plus arbitraires les unes que les autres. On y a vu tantôt le mot Agustin, tantôt celui d'Osias, tantôt un dérivé du nom patronymique « Osseæ prophetæ », etc., etc. Nous croyons donc utile de présenter les résultats de nos recherches à ce sujet.

Nous ne trouvons point en Catalogne le prénom Auzias avant le commencement du XVe siècle. Ni le *Registre des conseillers de Barcelone*, qui suit le manuscrit de Muntaner de la Bibliothèque Nationale de Madrid, ni le *Llibre de memories de la ciutat de Valencia*, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, ne contiennent ce prénom. On y voit souvent le nom de March, jamais celui d'Auzias. Or, au XIVe siècle, vivait en Provence un saint du nom d'Elzéar, en langage vulgaire Auzias, dont la renommée s'est probablement répandue jusqu'en Catalogne : Auzias March pourrait être considéré comme le filleul de saint Elzéar.

Le nom d'*Elzéar*, en effet, vient d'une déformation du nom biblique d'*Eléazar* devenu *Eleazarus*. *Elzear* n'a pas tardé à donner des dérivés bas-latins. Nous trouvons, en effet, dans l'*Histoire du Languedoc* (éd. Privat, table du t. V) les formes *Eliziarius*, *Elisiarius*, *Eliziaris*, (*H*)*elisiarius*. Les formes que nous offrent, d'autre part, les Bollandistes sont *Eleazarus*, *Elzearius*, *Elziarius*. La forme presque vulgaire *Eliziars* se rencontre dans un acte de 1114 (*Histoire du Languedoc*, éd. Privat, V, 844). La forme *Alzeas* nous est fournie par la Vie de sainte Delphine de Sabran, publiée par M. Paul Meyer (*Recueil d'anciens textes*, p. 147, lign. 41 et 57). Enfin les Bollandistes (27 sept.) citent les formes *Aulzias*, et *Augias*, faute évidente pour *Auzias*. C'est cette dernière forme qui s'est transmise en Catalogne [1].

1. Le mot s'est continué sous la forme *Ourrias* en provençal. Voir *Romania*, IV, 468.

I.

Testament d'Auzias March.

Die dominica xxviiij octobris anno jam dicto M°CCCCLVIII.

Jassia la mort sia comuna, pero per la incertitut de la ora de aquella es feta duptosa; e perço, de cascu, de sans enteniment, se pertany en vida disponre de les coses a ell acomanades, per que, prevengut per la mort, no romanga frustat en la disposicio de les sues coses. E per tal, en nom de la Santa Trinitat, Pare e Fill e Sant Sperit, yo N Auzias March, cavaller, habitador de la ciutat de Valencia, detengut [1] de accident de malaltia, pero saul [2] en mon bon seny, memoria, savieza e loquela, manifeste, fac e orden lo present meu derrer testament e la mia derrera volentat; per lo qual e la qual revoque, casse, e anulle tots altres testaments e derreres volentats per mi feyts, fetes e ordenades en poder de qualsevol notari o de altres qualsevol persones, encara ques trobassen ab qualsevol paraules derogatories; com sia la mia derrera volentat que aquest mon present derrer testament romanga en sa força e valor, revocats tots altres tro ahuy per mi fets ab qualsevol solempnitats :

1. per lo qual elegesch marmesor meu e del present meu derrer testament executor lo hereu meu deius scrit;

2. per lo qual vull e man que sia feta la mia sepultura, aniversari e capdany a coneguda de aquell; la qual sepultura elegesch en lo cementeri de la Seu de Valencia, en lo vas o capella dels Marchs, en la claustra de la Seu, prop lo Capitol [3].

---

1. Ms. *stant detengut*, mais *stant* a été effacé.

2. C'est-à-dire *salvus*.

3. On n'a pas encore retrouvé le tombeau des March. Tous les lettrés de Valence et, à leur tête, les membres de la Société « limousiniste » du Rat Penat demandent à grands cris que l'on recherche le lieu où reposent les cendres du poète. Néanmoins, personne ne bouge. Pendant notre court séjour à Valence, nous avons visité attentivement les diverses chapelles de la cathédrale et nous avons remarqué qu'il y avait sur plusieurs tombeaux des inscriptions devenues illisibles, grâce aux nombreuses couches de plâtre dont on les a badigeonnées. Un simple grattage ferait peut-être découvrir la sépulture d'Auzias March.

3. Mes vull e man, que per lo dit marmesor meu, tots los meus deutes, torts e injuries sien pagats, e satisfeyts [a] aquells als quals apparra mi esser tangut e obligat ab cartes o altres legitimes cauteles : for de animes e conscien-cia benignament observat per mi.

4. Vull e man que lo cadaver o la ossa de la honorable Na Johana Scorna, muller mia, pero si obtenir se pora licencia del senyor Bisbe de Valencia e dels Frares de Sant Geronim [1] de la vila de Gandia, on aquella fon soterrada, sia tralladat en la dita mia sepultura dels Marchs, on yo vull esser soterrat.

5. Item, bull e man que hun drap d'or que yo tinch sia guarnit ab ses bidaures [2], ab les armes mies [3] e de la dita muller mia ; lo qual drap d'or vull que, si la ossa de la dita muller mia sera tralladada en la dita mia sepultura, sia donat a la Seu de Valencia. E si, per ventura, la dita licencia nos podra obtenir, e la ossa de la dita muller mia nos tralladara en la dita mia sepul-tura, vull que lo dit drap d'or sia donat al dit monastir de Sant Geronim, on la ossa de la dita muller sera.

6. Item, lex a la honorable Madona Costança, muller que fon del hono-rable Mossen Ffrancesch Marti, quondam cavaller, tot aquell censal que yo he sobre lo General del Regne de Valencia, lo qual es en proprietat : vingt e dos milia e cinch cents s., tant com sia, lo qual lex a la dita honorable Madona Costança :

Fet sots los vincles, maneres e condicions deius scrites e no en altre manera, ço es : que la dita Madona Costança del dit censal sia tanguda dotar una de ses filles e del dit Mossen Ffrancesch Marti, la qual filla, que axi dotara, haia e sia tanguda fermar matrimoni, per paraules de present, ab En Johan March, fill meu bastard, e que la dita dot haia y sia constituhida a la dita filla de la dita Madona Constança [4] que aquella elegira per causa e con-templacio del matrimoni fahedor ab lo dit En Johan March, e no en altre manera. E si, per ventura, alguna de les filles de la dita Madona Costança e del dit Mossen Ffrancesch Marti no volra fermar matrimoni ab lo dit En Johan

---

1. Le monastère de Saint-Jérôme de Gandie avait été construit par Pierre March, père d'Auzias, sur la demande du duc de Gandie. (Voir plus bas, Document nº VIII.)

2. Labernia traduit ce mot : « vincapervinca », plante à fleurs blanches et à feuilles semblables à celles du laurier.

3. Dans un armorial peint sous Philippe II, on trouve les blasons de deux familles du nom de March. « Le premier (Mosen Pedro March, Tesorero de duque real de Gandia) a sur son écu huit marcs d'or placés sur huit croix d'or potencées, à champ de gueules ; le second (*Osias* March) a un écu de huit marcs et croix d'or potencées, écartelé des armes de Catalogne. » (Note extraite des papiers de Joseph Tastu).

4. Cette forme ne se trouve qu'une fois dans ces documents.

March, o lo matrimoni fermat entre aquells no venia a effecte, en qualsevol dels dits casos, vull e man, sots tal condicio lo dit legat fat, que lo usufruyt del dit censal e pensions sia del dit En Johan March, de tota la vida de aquell, e, apres obte del dit En Johan March, lo dit censal, axi en proprietat com en pensions, sia de la dita madona Costança. — E si, per ventura, lo dit En Johan March no volra fermar matrimoni ab alguna de les dites filles de la dita Madona Costança, en tal cas, vull que la dita Madona Costança haia lo dit censal, axi en proprietat com en pensions, afferne a totes ses volentats, e que lo dit En Johan March, en lo propdit cas, no volent fermar lo dit matrimoni, no puxa haver fruyt algu del dit censal. E si, en lo propdit cas, la dita Madona Costança no vivia, vull que lo dit censal, axi en proprietat com en pensions, sia de les filles de aquella dita Madona Costança per eguals parts.

Vull empero e man, que si lo dit En Johan March contractara e fermara matrimoni ab alguna de les dites filles de la dita Madona Costança e del dit matrimoni haura fills o filles, quel dit En Johan March, entre vius o en derrera volentat, puxa donar o levar lo dit censal o lo preu e proprietat de aquell e encara les pensions als fills o filles seus, procreats del dit matrimoni fermador ab qualsevol de les dites filles de la dita Madona Costança, e aço per aquelles parts que li sera benvist : o donant ho tot al hu, o a la una, o axi com li plaura e ab les vincles, condicions que li seran benvists. E si, per ventura, qualsevol de les filles de la dita Madona Costança, que haura contractat matrimoni ab lo dit En Johan March morra quant que quant [1], sens fills procreats del dit matrimoni, vull que en tal cas, les pensions e fruyts del dit censal o el preu de aquell sien del dit En Johan March, si donchs lo dit En Johan March, en aquell cas, de altres bens no havia dos milia s. de renda, cascun any : en lo qual cas, havent lo dit En Johan March de altres bens dos milia s. de renda, vull que, morint la dita muller sua e filla de la dita Madona Costança sens fills de aquell matrimoni, que lo dit censal en proprietat e pensions, sia de la dita Madona Costança si lladonchs vivia. E si viva no sera, vull que sia de les altres filles sues e dels fills de aquelles que haura. E si les altres filles de la dita Madona Costança o altra de aquelles no viuran, e fill o fills de aquelles o de altra de aquelles noy haura, en tal cas, vull que lo dit censal e la proprietat e pensions de aquell sien dels fills del honorable Mossen Bernat Çavall, cavaller, e de Na Castellana Scorna, muller de aquell, seglars empero e no ecclesiastichs o d'esgleya, e si, en lo propdit cas, fill o fills o filles del dit Mossen Bernat Çavall noy haura e de Na Castellana conjugis, o ni haura e seran d'esgleya, vull que lo dit censal e proprietat e pensions de aquell sien dels parents del honorable Mossen Bernat Scorna, cavaller quondam, e de Madona Costança, muller de aquell, que a mi pus acostats en parentage, seglars empero e no eclesiastichs o d'esgleya.

---

1. A n'importe quelle époque ou à n'importe quel âge.

7. Item, lex a 'N Pere March, fill meu trenta mil libras censals, rendals e annuals, ab carta de gracia, les quals de mos bens, al for acostumat, sien comprades per obs de aliments de aquell, de la proprietat de les quals puxa fer ses volentats.

8. Item, lex a Ffelip March, fill meu natural, VIIII libras rendals, censals e annuals, ab carta de gracia de poder rembre[1] aquells, les quals li sien comprades de mos bens e per aliments de aquell, e per tots los drets que llex a los hereus.

9. Item, lex a Marta, mare del dit Felip, deu libras reals de Valencia, de mos bens.

10. Item, lex tot lo moble que yo tinch aci, en la casa de Valencia, com en lo loch de Beniarjo, a Na Johana, filla mia natural, muller d'En Auzias Torrella[2]. — Aço declarat, que si a la dita filla mia era feta questio en lo dit legat, e aquella no era capax de haver aquell, vull que, en tal cas, los dits mobles sien dels fills de aquella : aço antes, que aquella los puxa partir entre sos fills per les parts que li sera benvist, de donar ho tot al hu, e que aquella tinga l'administracio de los dits bens, de tota la vida de aquella, e lo dit N Auzias Torrella no s'en puxa entrametre.

11. Item, lex Yolant, sclava, laqual ara es de Mossen Pere de Castellvi, franqua de son serviment, e man que de mos bens sien donades setanta libras per enfranquir aquella.

12. Item, lex als servidors de casa mia ques trobaran en mon servey a la mia mort, tots a cascu, aquell roci que acostuma a cavalcar, e aquell arnes del qual se acostumà armar.

13. Item, lex Marti Negre, sclau meu, franch de tota servitut.

14. Item, bull que totes les companyes mies e de casa mia, ques trobaran a la mi mort en mon servir, sien vestits de dol, tots los homens, sengles gramalles e capes, e les dones, sengles mantells.

En tots los altres bens e drets meus, e encara accions a mi pertanyents e pertanyer podents, e davants, luny o prop, per qualsevol causa, manera o raho, instituhesch per hereu meu universal lo honorable En Joffre de Blanes, donzell, habitador de la dita ciutat de Valencia, afferne a totes ses planes volentats.

Aquest es lo meu derrer testament e la mia derrera volentat.

Presents testimonis foren appellats e rogats los honorables Mossen Miquel Julia, cavaller, habitador, En Domingo Davinyo, sartre, e En Johan Moreno, studiant : los quals conexien lo testador, e ell a ells, e al notari quil conexia.

---

1. C'est-à-dire : « racheter » (*redimere*).

2. C'est à ce legs que se rapporte l'inventaire qu'on lira tout à l'heure (Doc. nº IV).

Istud testamentum fuit revocatum alio testamento, recepto per notarium sub signis, infra quarta novembris, anno presenti; ideo non debet publicari [1].

II.

ENREGISTREMENT DU SECOND TESTAMENT; RENVOI AU CODICILLE; DATE DE LA PUBLICATION DU SECOND TESTAMENT ET SON ACCEPTATION PAR L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE.

Predicta die sabbati quarta novembris, anno jam dicto MCCCCLVIII.

1) Notetur sub dicto kalendario testamentum honorabilis Auziani March, militis habitatoris Valencie, quod per me receptum habeo in meo recacio [2] clausum et sigillatum, quia noluit testibus publicari, sed dixit illud fore suum ultimum testamentum, ut ibidem continetur.

Presentes fuerunt testes rogati, honorabilis Miquel Julia, miles, Johanes Moreno studens et Petrus Ferrandez, scriptor Valencie, qui cognoscebant ipsum testatorem, ut dixerunt, et ipse testator eosdem et notarius qui eum cognoscebat. Et qui testes sunt propria manu suscripti in dicto testamento intus clausuram et etiam in ipsa clausura foris.

2) Hay codicils apres atras de Març any MCCCCLVIIII.

3) Fuit publicatum testamentum die sabbati tertia martii, in domo dicta deffuncti die qua obiit et hoc ad instanciam honorabilis Jaufridi de Blanes, manumissoris et heredis suprascripti; quo lecto, dictus Jaufridus dixit quod acceptabat manumissoriam et herentiam in benefficio inventarii protestandi quod possit responsionem dare in scriptis, etc.

Testes : Petrus Rubiols et Nicholaus Castello, notarii, et Guillermus Paella, mercator Valencie.

III.

CODICILLE D'AUZIAS MARCH.

Die sabbati tertia marcii, anno jam dicto M°CCCCLVIIII°.

Com a cascu sia licit e permis, ans e apres son testament, fer sos codicils, perço, en nom de la Santa Trinitat, Pare e Fill e Sant Esperit, yo Auzias March, cavaller, habitador de Valencia, detengut de malaltia, pero en mon

---

1. Cette note en latin, d'une écriture un peu différente, mentionne, comme on le voit, le second testament d'Auzias March fait le 4 novembre 1458 et qui a été perdu.

2. Castillan *regazo*, sein, giron.

bon seny, etc., attenent mi haver fet e ordenat mon derrer testament[1] en poder del notari deius scrit, a quatre de novembre del any propassat de Mil CCCC cinquanta huyt, lo qual clos e sagellat ab mon sagell es en poder del dit e deius scrit notari.

1. Per lo qual testament, entre altres coses que per mi son ordenades, lexe a Marta, olim sclava mia, deu libras reals de Valencia : per tal, de present, revoque lo dit legat e no vull aquella lo haia.

2. E ajustant al dit meu testament, vull e man que, apres la mort mia, sian dites e celebrades per anima de Na Johana Scorna, muller mia, e de tots fels deffuncts setcentes misses de requiem, les quals sian dites e celebrades en aquell loch e per aquells preveres, quel hereu, en lo meu testament instituhit e scrit, volra e elegira.

3. Item mes, vull e man que, apres mort mia, sian dites e celebrades per anima de Na Ysabel Martorell, primera muller mia, e de tots fels deffuncts, cinchcentes misses, les quals sian dites e celebrades en lo monastir de Sant Geronim de la vila de Gandia.

4. Item, com, a giny e tracte meu[2], En Pere Martorell, bastard fill d'En Pere Martorell, haia feta donacio a'N Johan March, fill meu, de tot aquell dret que al dit En Pere Martorell pertanyra o pertany encontra la vall de Xalo[3] o sobre aquella, per raho de la mia que Mossen Ffrancesch Martorell, quondam cavaller, pres del pare del dit En Pere Martorell, refferint m'en a la carta de la dita donacio, e no sia ma intencio que la dita donacio valla ne aquella haia lo dit En Johan March.

Perço, declarant ma intencio per los presents codicils, notifich al dit En Johan March e li man e lo exorte, quant pus sanctament pux, que ell restituhesqua la dita donacio ab tots sos drets al dit En Pere Martorell e li transporte ab effecte tots los drets e accions que per la dita donacio son stats transferts en lo dit En Johan March.

---

1. Autre allusion au second testament d'Auzias March qui a été perdu.

2. Cf. « No es ad ell clar que los meus castells e castellans [s'hagen] ab *giny*, *tracte*, insidis e ageyts, mes que per força..... » Pierre Vidal, Procès entre le chevalier valencien Aznar Pardo de la Costa et le chevalier français Pierre de la Bochère. (*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, nº 34, 1886, p. 11.)

3. *Vall de Xalo*. — Le Xalo (esp. *Jalon*), affluent de l'Ebre, prend sa source dans la Sierra Siguenza et arrose une partie de l'Aragon. Ce passage tendrait à prouver qu'Auzias March descendait, comme on l'a dit, d'un famille d'Aragon, puisqu'il avait encore, en 1459, des biens dans ce pays. Toutefois, ces biens n'auraient-ils pas été donnés à Pierre March par Alphonse, « *comte de Ribagorça* et de Denia, baron d'Arenos et connétable du royaume d'Aragon » ? (Voir Doc. nº VIII, à la fin.)

E si, per ventura, lo dit En Johan March aço fer no volra ab tot effecte e volra exhigir los dits drets en virtut de la dita donacio per aquell adquirits, o los volra vers si retenir, ço es exhigir aquells, en qualsevol dels dits casos, vull e man, per descarrech de la mia consciencia, que per lo hereu meu, scrit en lo dit meu derrer testament, sia donat al dit En Pere Martorell tant de mos bens e drets com lo dit En Johan March haura e guanyara, en virtut dels drets a ell transportats per la dita donacio, o tanta quantitat quant sera lo interes del dit En Pere Martorell, per no esser li restituhida ab effecte la dita donacio e drets e accions en aquells compreses, del qual interes sia cregut lo dit En Pere Martorell.

5. Item, lex a Na Johana, filla mia e muller d'En Auzias Torrella, vehi de la vila de Gandia, hun meu alberch, situat en la dita vila de Gandia, en lo carrer maior.

6. Item, vull e man que sien donades a la dita filla mia sexanta libras moneda reals de Valencia, per obs de comprarse una sclava, los quals legats fac a la dita filla mia en axi que si, per ventura, li era feta questio que no fos capax a poder rebre e haver aquells, jassia ella sia filla mia natural, en tal cas, fac los dits legats a aquell e a aquells, fill o fills de la dita Na Johana, filla mia, legitims o naturals, que aquella volra e elegira a la sua volentat, o al hu o a tots, e per aquelles parts que aquella volra e ordenara. En la qual eleccio, vull que la dita filla mia puxa aposar los vincles, maneres e condicions a aquella benvists, axi entre los dits fills seus com a altres qualsevol persones a sa libera volentat. Vull empero e man que, en lo dit cas que ella no fos capax e los fill o fills per aquella elegidors sian mos legataris en los dits legats, que la dita filla mia de tota la vida sua tenga, regesca e administre los dits legatse coses per mi dessus legades a aquella e en son absencia als fills de aquella, segons dit es, e que reba los fruyts dels dits legats e los faça seus, e non sia tenguda donar compte ne raho alguna a qualsevol fill o fills de aquella per aquella elets, ans ne puxa fer sa volentat sens contrast algu.

7. Item, com en lo dit meu derrer testament yo haia fet cert legat a Felip, fill meu, lo qual legat li he fet per aliments e per amor de Deu, vull perço e declare que si, per ventura, lo dit Felip no era o no es capax al dit legat, e perço nol podra haver, o fos capax e morra menor de .XX. anys e sens fills legitims o de legitim matrimoni procreats, que, en qualsevol dels dits casos, lo dit legat, fet per mi al dit Felip, torne e sia del dit hereu meu scrit en lo dit meu derrer testament.

8. Item, jassia en lo dit meu derrer testament yo haia fet cert legat a Na Ffrancisca[1], la qual es en mon servir ; pero ara, volent mellorar aquella, li lex

---

1. Comparez ce legs à celui qu'il avait fait dans son testament à Marta, « olim sclava mia, mare del dit Felip », et qu'il casse ensuite au début du présent codicille.

quinze libras mas ultra aquell legat, les quals vull que de mos bens li sien donades e pagades apres ma mort.

9. Item, confes que lo honorable Mossen Luis de Montagut, cavaller, me ha prestats trenta timbres[1], los quals vull que de mos bens sien pagats al dit Mossen Luis, si donchs en ma vida yo nols hi he pagats.

En totes les altres coses, en lo dit meu derrer testament contengudes, vull que romanga lo dit meu testament en sa força, fermetat e valor.

Presents testimonis foren appellats e pregats los honorables Mossen Miquel Julia, cavaller, Mossen Anthoni Stheve, prevere, sots-cabiscol de la Seu, e Pere Ferrandez, scrivent de Valencia, los quals conexien lo dit codicillant e ells a ell e lo notari quils conexia.

— Dicta die sabbati tertia marcii, anno jam dicto MCCCCLVIIII, fuerunt publicati dicti codicilli, instante honorabili Jaufrido de Blanes, domicello[2], heredi dicti codicillantis, in domo dicti deffuncti, presentibus testibus, Petro Rubiols notario e Petrus (*sic*) de Ripoll domicellus e Petrus Frandez, scriptor Valencie.

IV.

Inventaire des biens d'Auzias March[3].

Predicta die sabbati tertia marcii, anno jam dicto MCCCCVIIII.

Com, per macula d'engan squivadora, tota manera de dol e frau rellevadora, tudors, curadors e encara marmesors e aquells als quals regiment e administracio dels bens son comanades, e encara hereus, sien tenguts fer inventari, raportori, memorial e capbreu de tots bens e drets que le son aco-

---

1. Monnaie du royaume de Valence. — Nous trouvons dans le *Llibre de memories de la ciutat de Valencia* (Bib. Nat. Esp. 147, p. 386, année 1442) : « Lo que fon donat per albixeres al correu que dux la nova a la ciutat de Valencia de la presa de Napols fon..... capexo e calces solades de grana e un gipo de seti vert e les fahedures et treballs costa 41 L..... e cinquanta *timbres* de rrals de Valencia..... »

2. La publication du codicille eut lieu, comme on le voit, le jour même de sa rédaction; on peut en conclure qu'Auzias March mourut le 3 mars 1459.

3. Je dois remercier deux archivistes de Valence, MM. José Moron et Albalate, qui m'ont prêté leur concours pour la transcription de ce document d'une lecture très pénible. M. José Moron a bien voulu s'intéresser à mes travaux et me fournir les renseignements dont j'avais besoin pour mener à bonne fin mon entreprise.

Malgré tout le soin qui a été apporté à la copie de ces deux textes, ils offrent encore quelques difficultés qui seront résolues, je l'espère, dès que je pourrai faire une étude plus approfondie des protocoles de Cardona.

manats o en los quals sian instituhits hereus; e perço encara com lo benefici de inventari conserva les accions que nos consonen en los hereus e dona privilegi que el hereu no es tengut *ultra vires hereditarias;*

Perço, lo senyal de la Sancta vera cr † eu davant anant, yo En Joffre de Blanes, doncell, habitador de la ciutat de Valencia, hereu universal de tots los bens e drets que foren del honrat Mossen Auzias March, quondam cavaller, segons de la mia herentia consta per lo derrer testament del dit Mossen Auzias March, rebut per lo notari deius scrit a quatre de novembre any Mil quatre cents cinquanta huit e publicat en poder del dit notari, los dia e any prescrits e deius infrascrits, fas e orden inventari reportorii, memorial e capbreu dels bens e drets que a present trobe en la ciutat de Valencia, on lo dit Mossen Auzias es mort, en la forma seguent : — Presents, N Auzias Torrella genre e Na Johana, filla natural del dit Mossen Auzias March :

1. Primo, hun alberch[1] situat en la ciutat de Valencia, en la parroquia de Sent Thomas, lo qual affronta ab cases del honorable Mossen Miquel Julia, ab cases d'En Besaldu e ab dos altres cases, lo qual alberch ha dos portes; dins lo qual alberch foren atrobats los bens mobles infraseguents :

2. Primo, en la sala, foren atrobats quatre coffres verts forrats, en lo hu dels quals foren trobats los bens seguents;

3. Primo una banova[2] de cotonina de xipiç (?) embotida e la sotana de lenç, de larch de dihuyt palms, poch mes o menys, ab letres en torn, e hun tros de tela negra.

En l'altre cofre foren atrobats los bens seguents :

4 Primo, una banova de lli e la sotana d'estopa ab lettres sembrades embotides;

5. Item, una cara de matalaf de cotonina groch e vermell, nou;

6. Item, unes toualles de lli scatades[3], noves, de punt ample, de larch de dihuyt a vint palms;

7. Item, altres toualles semblans de les propdites;

8. Item, una pesa de toualloles de drap de lli rexada[4], de ampla de dos palms, de llarch de deu alnes, poch mes o menys;

9. Item, una toqua blanqua, de ample de quatre palms, e de llarch de vint palms;

10. Item, hun lançol de seda rexat, ab vetes de diverses colors, de quatre teles, e de larch de vint palms, poch mes o menys;

11. Item, dos toualloles del drap mateix;

---

1. Comparer ces renseignements à ceux que nous fournit le Prologue de Hieronym de Figueres. (V. Doc. nº VIII.)

2. Labernia : « flassada », tissu de laine servant de couverture de lit.

3. Bien lisses.

4. Rayée.

12. Item, dos toualloles de drap de seda rexades, blanques;

13. Item, dos coxinals de seda molt usats, brodats ab flocadura de seda rexada;

14. Item, hun lançol de tres teles de drap de lli prim, de punt, de cinch palms, e de larch de vint palms.

E, en l'altre dels dits cofrens, foren trobats los bens seguents:

15. Primo, una casulla de domas vert usada ab sos fresos;

16. Una stola e maniple;

17. Unes toualloles de drap de sede morisch;

18. Dos toualloles de quatre alnes cascuna, ab flocadures de diverses colors;

19. Una botzina de banyeta[1];

20. Una banova de lli ab fullatges, quasi nova;

21. Dos cortines de cendat[2] vermeill, molt usades.

En l'altre dels dits cofrens:

22. Un xipo de domas negre;

23. Una jaqueta de mezcla[3], froncida de blanquet[4];

24. Hun parell de borzeguins sotils;

25. Hun manteo de drap negre;

Les quals robes se diu que son d'En Johan March, fill del deffunt;

26. Hun gonell de drap negre forrat de pell negra.

27. Item, fon trobat en la dita sala:

28. Hun coffre vermeill landat, dins lo qual fon trobada roba de hun scuder de casa apellat Catala, segons dia la companya, e hun drap de Raç, de larch vint e quatre palms, poch mes o menys, de caiguda de setse palms, poch mes o menys, ab figures;

29. Item, fon trobat, en la dita sala, hun artibanch[5] de dos caxas, de larch de dotze palms;

30. Item, dos banchs de fust, de larch cascu de setse palms;

31. Item, hun tinell de fust, ab senyals de Marchs;

32. Item, hun drap de peus vermeill, molt sotil;

33. Item, en lo menjador, una taula de menjar ab frontises e peus levadiços, de larch de catorce palms, poch mes o menys;

34. Item, hun banch de fust, de larch de catorce palms;

35. Item, una taula redona de menjar ab sos peus, quasi nova;

36. Item, tres cadires plegadiçes;

37. Item, una conqua mijanera ab sos peus de coure;

38. Item, una cadira trencada;

---

1. Une trompette (*buccina*) en corne.
2. Soie très fine.
3. Labernia : « mélange de diverses couleurs dans les vetements. »
4. Labernia : « blanqueta, tissu de laine. »
5. Arquibanch?

39. Item, en la cuyna, una caldera d'escurar de tres a quatre canters;

40. Item, una caldera chiqua; tres librells[1] de terra; mitja dotzena de plats de terra; dotze scudelles de terra; dots fonts d'escuynar;

41. Item, en lo pastador, una griva[2] pera cernir farina;

42. Item, hun coffre vermeill molt sotil, pintat blanch e vermeill;

43. Item, en una cambra que esta en lo masador, bes la cuyna, hun bastiment de cortines;

44. Item, en una cambra, ab l'altra part del menjador, hun cofre vermeill landat, buit;

45. Item, hun caxo pera tenir scriptures, ple d'escriptures;

46. Item, una marfega[3] plena de palla, de llarch de .XIIII. palms;

47. Item, hun matalaf sotil, blanch;

48. Item, hun cortinatge o alguella que son tres peus e cel ab listes negres, usat;

49. Item, una celada e una cervellera rasa; una daiga vacuna, hun banch encaxat, de larch de dotze palms, nou;

50. Item, en una recambra, hun coffre vermeill pintat ab perdius, buit;

51. Item, un lit de posts : .vj. posts peus e marfega plena de palla;

52. Item, una taula de dos peus, vella;

53. Item, altre lit de posts chic, que son quatre posts;

54. Item, hun caxo buyt, de larch de tres palms;

55. Item, altre caxo del larch mateix, dins lo qual havia unes cuyraces e unes davantures de cuyraces, cinch mayopes[4] sotils;

56. Item, en la dita cambra, vn camal de ferro ab sa cadena;

57. Item, una caxeta vella, buida;

58. Item, hun cofre sotil, pintat groch e negre;

59. Item, dos lanternes de ferro;

60. Item, dos toualles de taula pera menjar, molt sotils;

61. Item, una stora de spart, vella;

62. Item, una altra stora, vella;

63. Item, hun banch encaxat, de larch de XVIII palms, poch mes o menys;

64. Item, hun caxonet pera tenir scriptures, en lo qual hauia arreus[5] de falcons;

65. Item, dos toualloles de mans, sotils;

66. Item, en la casa de mija scala, vna taula de menjar, de deu palms de larch, ab ses frontises e peus;

---

1. *Llibrell*. Labernia traduit par « *gibrell*, vase ».
2. Sorte de tamis.
3. Paillasse.
4. *Mayope*, pour *maniopla*, *manopla*.
5. Accessoires.

67. Item, altra taula xiqua, de larch de sis palms ab frontises e peus, quatre escabells e dues cadires sotils;

68. Item, una cadira plegadiça;

69. Item, una altra taula vella, ab sos peus;

70. Item, cinch recolsadors de Raç usats;

71. Item, dos canterelles de coure;

72. Item, quatre brocals de vidre; una ampolla; tres taçes de vidre; dos gots de vidre; e hun got de vidre cristalli ab son sobrecop;

73. Item, hun canelobre de coure de una branqua;

74. Item, hun ventall de ploma;

75. Item, una clocha de domas de drap negre forrada de pell blanqua;

76. Item, hun gonell burell [1], forrat de pell blanqua;

77. Item, hun manto burell;

78. Item, dos libres, en paper de forma de fulls desquadernats, ab cobles [2];

79. Item, hun lit de posts; cinch posts peus, e dos matalaffs de canem [3] plens de llana, usats;

80. Item, una flasada de llana cardada;

81. Item, una caxa forrada ab scriptures de poqua valor;

82. Item, tres coxins de cap de fluxell, molt usats;

83. Item, hun artibanch de dos caxons, nou, en lo qual havia un proces de Na Damyata de Scorna contra Mossen Julia;

84. Item, hun libre en pergami, cubertes de fust cubertes de aluda negra, parla del *Gay Saber* e de la *Sciencia Dei* [4];

85. Item, altre libre en paper, cubertes de fust ab aluda vermella, comença: *Cum proventibus sit bienis (?) propositio;*

86. Item, hun parell de borzeguins blanchs;

87. Item, hun libret en paper, cubertes de fust ab aluda vermella; son les *Costums de Espanya;*

88. Item, hun libre en pergami, cubertes de fust ab aluda vermella, comença: *Mossen Miquel de la Tor;* es de la *Gaya Sciencia;*

89. Item, hun libre en paper, cubertes de fust, ab aluda groga, en pla: son *Esposicions dels Salms;*

90. Item, hun libret en paper, cubertes de pergami, tracta de *ben morir;*

91. Item, una jaqueta de fustani blanch bastada [5], e molts pedaços de draps de lli e de llana e troços de forradura de pell de rabosa [6], ques mostrava forradura de gonell;

---

1. De bure.
2. Est-ce là la mention du manuscrit des poésies d'Auzias March?
3. Chanvre.
4. On trouve dans la liste des ouvrages de Raymond Lulle (*Hist. litt. de la France*, XXIX, p. 311), la mention d'un *Liber de cognitione Dei.*
5. Faufilée.
6. Renard.

92. Item, hun libre en paper, cubertes de pergami, començа : *Secundum que dicit Filosopus, in secundo de Anima*[1];

93. Item, una catifa usada de aquestes de Barberia, de larch de .xvj. palms;

94. Item, dos orinals ab sos salguers;

95. Item, en lo palau bax, cinch migs paveses e una rodella[2];

96. Item, hun cavall fust ab dos selles ginetes sotils;

97. Item, en una cambra baix palau, hun lit de posts, ço es : cinch posts peus, marfega plena de palla, sotils;

98. Item, en hun altre repalau, hun lit de posts; cinch posts peus; hun matalaf blanch, sotil, ple de llana; hun parell de lançols sotils; una flasada de borra usada e hun cubitor[3] bastat, blanch, sotil;

99. Item, en lo pou, hun poal de coure;

100. Item, en lo stable, fonch trobat hun roci rodat;

101. Item, foren trobats quatre guendarts[4] en la entrada, tres lances;

102. Item, en una cambra o palau, al pujant[5] de la scala, fonch trobat hun banch, encaxat de fust, de larch de nou palms;

103. Item, dos spases e broques[6] pera jugar d'esgrima;

104. En vna cambra sostrada, hun lit de posts; sis posts peus sotils, e tres matalafs de canem sotils;

105. Item, hun traverser blanch ab listes, ple de fluxell;

106. Item, hun parell de lançols de lli sotils, de tres teles cascu;

107. Item, hun lançol de tres teles de lli, quasi nou;

108. Item, hun transpont[7] blanch, molt usat;

109. Item, dues flaçades de borra, usades;

110. Item, hun cubertor de lli, bastat, usat;

111. Item, fon trobat hun cofre sotil pintat blanch e vert, en lo qual foren trobades unes cuyraces, ab les quals se diu ques armá Marti Escuder;

112. Item, una cota de malla ab la qual se diu ques armá Moreno, e dos parells de calçes flandeses, ab les quals cascu de aquells dien ques armaben;

113. Item, hun matalaf de canem, casi nou.

Et scrits los dits bens e drets, com lo dit hereu, al present, no trobas en la ciutat de Valencia ne sabes altres bens dels quals ell pogues fer inventari, protesta que tota hora e quan ell sabra altres bens e drets pertanients a la dita herencia e marmessoria, que de aquells puixa fer inventari e que, en fer aço,

---

1. Allusion probable au περὶ ψυχῆς d'Aristote.
2. Bouclier rond et mince.
3. *Cubitor* et (nº 110) *cubertor* « couverture ».
4. On trouve, dans Labernia, *guindars*, au sens de « alsaria dels pals y mastils » : c'est un terme nautique.
5. Au sommet.
6. *Broquer* « petit bouclier ».
7. « Petit matelas. »

temps no li precorrega; encara protesta que si, per ventura, en lo present inventari, ell ha continuats o scrits alguns bens que noy deguessen esser scrits, que no vol quey sien hauts per scrits.

E si, per ventura, alguns bens ha obmesos que noy sien continuats, vol quey vagen pero continuats, axi com si aci fossen scrits. E com lo dit hereu en Joffre de Blanes, fet lo dit inventari, no pogues estar en custodia dels dits bens inventariats, comana aquells a la honorable Na Johana, filla del dit deffunt e muller del honrat N Acias Torrella, la qual, com fos present, confesa tenir los dits bens inventariats, com a seus propis los mobles e dels quals havia legat, protestant que, per la present, comanda qu'ella prenia dels dits bens mobles, com fossen legats a aquèlla per lo dit honorable pare seu, no li fos fet prejuhi, e los dits bens tinga per seus e com a seus, e no en altra manera.

Requirent de les dites coses per conservacio de sos drets esserli feta e rebuda carta publica per lo notari deius scrit, la qual li fon rebuda.

Les quals coses foren fetes en la ciutat de Valencia, a tres dias del mes de Març del any de la nativitat de nostre senyor mil quatre cents cinquanta nou.

Seny + al de mi En Jofre de Blanes, hereu e marmessor, qui desus, qui lo present inventari confes haver feyt.

Senyal de mi, Na Johana Torrella, qui dessus, que, ab la protestacio dessus feta, confes los bens mobles dessus scrits tenir en ma custodia.

Presents testimonis foren a les dites coses En Johan Moreno scuder, En Pere Rubiols notari, En Pere Ferrandes scrivents de Valencia.

Mots corrigés : Nauzias — rexada — flocaduras — cadires — canters — fonts — griva — del — escabells — clocha — en — cum — cubitor — esserli. — *Mots interlinéaires :* casa — inventari — valen.

V.

Donation de Joffre de Blanes en faveur de Constance Scorna.

Die sabbati quinta madii, anno jam dicto MCCCCLVIIII[2].

Jaufridus de Blanes, domicellus, habitator Valentiae, scienter : titulo donacionis, libere decedo, in vobis, honorabilis Domina, Constancia Scorna, uxor honorabilis Ffrancisci Marti, quondam militis absentis, et presenti notario suplicato, ratas pensiomes censualium suscriptorum, mihique ut heredi hono-

---

1. Pour *deyen* — cf. art. 28 du même texte, *dia* pour *deya*.

2. Ce document nous fournit des renseignements complémentaires sur la fortune d'Auzias March.

rabilis Auziani[1] March, militis, pertinentes usque in diem obitus illius, ut constat de mea herentia ipsi dicti Auziani March, per notarium suscriptum, die quarta novembris, anno MCCCC LVIII inscripto : Quæ quidem censualia sunt et fuerunt : Primo, quingenta s. censualium, quos universus generalis regni Valentiæ facere tenent singulos annos, solvendos XVII aprilis et sunt ex illis duobus mille s. censualibus qui per mihi deputato dicti regni venditi sunt honorabili Jacobo Castella militi, solvendos XVI octobris et aprilis; instrumento publico recepto per discretum Frances Escola notarium, die XV octobris anno MCCCC vicesimo, in rationem illorum triginta tria s... et quatuor denariorum censualium, quos dictus universus dicti generalis facere tenent, solvendos X madii et novembris, et qui fuerunt honerati (*sic*) per deputatos dicti regni honorabili Johanni Castella, instrumento recepto per discretum[2]..... notarium, die.... mensis.... anno MCCCC.....

Item, illorum DCLXVI s..., VIII denariorum, censualium, quos dictus generalis facere tenent, solvendos X aprilis et octobris et sunt reducti ex illis DCCXIIII s.., IIII denariorum censualibus qui per deputatos fuerunt venditi dicto Joani Castella per discretum Jacobum de Plano, notarium, die VIII aprilis, anno MCCCC XXIII; quæ quidem censualia, diversis titulis intermediatis, pertinuerunt dicto Auziano March, instrumento recepto per discretum Petrum Belsa, notarium villæ Gandia, die XXVI septembris, anno MCCCCXXXXIII.

Et ex causa dicta cessionis decedo, in quibus juribus, in dictam Constanciam, etc.

VI.

Lettre de la reine Marie, relative a Auzias March.

(Comune sigilli secreti II Regine Marie locumtenentis Alfonsi IV, fol. 197. Barcelone. — Archives de la couronne d'Aragon.)

Pro curia. — *La Reyna.* — Secretari, apres de vostra partida nos ha recordat que parlets ab Mossen Berenguer de Vilaragut del matrimoni de sa naboda, Na Vilaraguda, e ab sos frares, e ab Mossen Auzias March, donant los les letres de creensa queus trametem, e servant la pratica que veurets per lo memorial interclus dins la present, havent vos en asso, segons de vos se pertany en tal manera que, abans de vostra partida, lo dit matrimoni sia en punt de bona e final conclusio.

Dada en Barcelona sots nostre sagell secret, a VIII dies de febrer del any M.CCCCXXII. — La Reyna. — Domina Regina mandavit mihi Petro de Colle, alias Lobet. — Dirigitur Guillermo Çabrugada.

---

1. Si l'on en croit Fuster, un document de 1440 dont il publie un extrait renfermerait la forme *Ausiasius*.

2. Ces quatre passages sont laissés en blanc dans le ms.

VII.

Lettre de la même a Auzias March.

(*Ibid.*, f° 199.)

Pro curia. — La Reyna. — Vos trametem aqui en Valencia lo feel secretari nostre, En Guillem Berenguer Çabrugada, per alguns affers nostres, al qual havem donat carrech de parlar ab vos sobre certes coses de les quals es plenament informat de nostra intencio; per queus pregam affectuosament que a tot so quel dit nostre secretari vos dira de part nostra donets plena fe e creensa, complint ho per obra, axi com si nos personalment vos ho deyem.

Dada en Barcelona sots nostre sagell secret, a VII dies de ffebrer del any M.CCCCXXII. — La Reyna — Domina Regina mandavit mihi Petro de Colle, alias Lobet. — Dirigitur Auzias March.

VIII.

Extrait du prologue d'un manuscrit des poésies d'auzias march, exécuté en 1546, par hieronym figuères.

(Bib. Nac. de Madrid, Ms. 58.)

«..... Vistes les errors e inadvertencies dels impressors les quals corrompen la excelencia y sentencies de les dites obres, feta diligencia per molts anys en tot lo que es estat a mi possible, axi per complir los manaments y satisfer a la voluntat de la dessus dita dama y senyora, pera que de son desig fos complidaments satisfeta, com per que de tal auctor restas perpetua memoria y verdadera scriptio y de la sua origen y descendencia se tingues complida noticia, recolligint ab tot compliment les sues excellents y melliflues obres, les quals en valor y estima, art, stil y eloquencia sobrepujen als immortals poetes Dant y Petrarcha, y al eloquent Joan de Mena, y a tots los altres antipassats, en tant avantatje que no se scriu nis troba que ans ni apres de aquell algu haia scrit en vers obres morals, ab tant vius exemples y naturals comparacions, com lo dit Mossen Ausias March, en honrra y memoria del qual ab tota veritat, he attes y sabut que fonch cavaller valencia, nat y criat en la ciutat de Valencia, de origen y descendencia dels Marchs, cavallers cathalans de antica y honrrosa proles, fill de Mossen Pere March y de Elionor Ripoll e casá ab Joana Escorna, dama valentiana de antich e honrrat linatge, y fon senyor dels lochs de Beniarjo y Pardines e altres circumvehins, y señor de dos cases en lo carrer del glorios Sanct Thomas, en la ciutat de Valentia, la una de les quals es

huy del noble don Ramon Ladro señor de Castalla y l'altra del noble don Miquel de Moncada, les quals estan la una devant l'altra. Los quals lochs e cases hague y heretá de son pare Mossen Pere March, lo qual fonch governador general de totes les terres del bon duch de Gandia, nomenat Alonso, comte de Ribagorça e de Denia e señor de la Baronia de Arenos e condestable del realme dc Arago; per manament e servey del qual edificá lo monestir del glorios senct Hierony de Gandia y en senyal de tan senyalat servey dexá les sues armes esculpides, com huy en dia stan en lo sobredit, de sa persona, y contemporal ab lo rey don Alfonso, rey de Arago, conquistador del realme de Napols, que comença a regnar en lo any M.CCCCXVI fins a l'any MCCCCLVII, y molt affectat servidor de dona Teresa Bou.....»

Amédée Pagès.

LE MONOLOGUE DRAMATIQUE

DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS

(TROISIÈME ARTICLE[1])

X. — MONOLOGUES DE VILLAGEOIS.

75. — Le Menelogue de Robin, Lequo a predu son precez, Trinlaty de grec en francez Et de francez in beau latin, Et peux d'iquy in poetevin.

[Par Jean Boiceau de La Borderie.]

[*Poitiers 1541.*]

Cinq des monologues de villageois que nous allons analyser ont la même provenance : ils ont été composés par les bazochiens de Poitiers qui les récitaient dans leurs assemblées; aussi roulent-ils presque exclusivement sur des sujets juridiques. Ces monologues méritent ainsi d'être étudiés à plusieurs points de vue. En même temps qu'ils nous initient aux jeux de la bazoche, ils nous font connaître, sous une forme vive et saisissante, les désagréments auxquels les plaideurs étaient exposés au milieu du XVIe siècle; enfin, et c'est là sans doute leur principal intérêt, ce sont de précieux spécimens du patois poitevin.

Nous devons à Du Verdier de connaître l'auteur du *Menelogue de Robin* [2]. Jean Boiceau était né au commencement du XVIe siècle au château de La Borderie, propriété patrimoniale située dans la paroisse de Benest, près du bourg de ce nom; il mourut plus qu'octogénaire, le 14 avril 1589 [3]. Il exerçait la

1. Voy. *Romania*, t. XVI, p. 438.

2. *Bibliothèque françoise*, 654; éd. de 1173; II, 354.

3. Voy. J.-F. Eusèbe Castaigne, *Notice sur J. Boiceau de La Borderie, jurisconsulte du XVIe siècle*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*, 1866.

profession d'avocat et acquit une renommée durable comme jurisconsulte. Nous n'avons pas à parler de ses œuvres juridiques, dont la principale est un commentaire sur l'ordonnance de Moulins (*Ad legem regiam Molinaeis habitam de abrogatu testium Commentarius;* Pictavii, 1582, in-4); mais ses œuvres littéraires nous appartiennent. Boiceau cultivait la poésie comme Jean Bouchet, Baïf, Tahureau, Maisonnier, Sainte-Marthe, qui furent ses amis, et comme tous les beaux esprits qui chantèrent plus tard *La Puce de madame Des Roches*. Nous avons de lui un poème sur le voyage de Charles-Quint en France, *Le Vol de l'Aigle en France* (1540), dont le seul exemplaire connu appartient à M. le comte de Lignerolles, une ode à Jean de La Péruse [1], enfin *Le Menelogue de Robin*.

Le monologue n'est que d'une année postérieur au *Vol de l'Aigle;* il se rapporte, croyons-nous, aux grands-jours tenus à Poitiers en 1541. On n'y trouve en effet aucune allusion à la juridiction présidiale instituée en 1552, et il ne fut tenu de grands-jours dans la capitale du Poitou qu'en 1454, 1531 et 1541 [2]. De plus, Jean de La Péruse, dans une ode qu'il adresse à Boiceau pour l'engager à fuir la ville de Poitiers désolée par la peste, l'invite à se retirer près de lui sur les bords de la Charente et ajoute :

> Nous relirons ma *Medée*,
> Ton *Aigle* et ton *Robineau*.
> (Éd. Gellibert des Séguins, 110.)

Il fallait donc que les deux compositions de Boiceau fussent à peu près du même temps.

Le monologue commence ainsi :

> La merdé [3], y cré apré moay!
> Quolez pidé et grond esmoay
> D'aver procès! Iquez grons jours
> Iglz fasant velenters trejours
> A quoquin predre sen precès... 5

---

1. Voy. *Œuvres poétiques de Jean Bastier de La Péruse, Angoumoisin, publiées par E. Gellibert des Séguins* (Paris, Jouaust, 1867, in-8), 89-116.
2. Merlin, *Répertoire de jurisprudence*, XIII, Bruxelles, 1826, in-8, 153.
3. La mère de Dieu, Notre Dame.

Robin raconte son procès contre Talebot, procès dont la cause est des plus sérieuses :

Ol est vray que Jon Tallebot,
Mon vezin, me cassit mon bot[1]
In jour in jouant au palet.
I m'avisy qu'o m'en fallet
In aver reparation.

Après avoir comparu devant le juge du village, Talebot, qui est condamné, fait aller Robin à Poitiers devant M. Doyneau (v. 45), puis la procédure se poursuit et le plaideur nous parle des grands-jours (v. 154, 263). Le résultat du procès, c'est que notre homme perd tout son avoir :

Mez vé me cy d'icy encez
Allant pre tearre et pre le chans,
Pouvre labourour et moechant,
Qui ay predu p'r ine sintance
Tretout mon bain et ma chevance,
Tout man labour do tans passy :
Encor aizy man bot cassy.

Comme on le voit, le poète ne recherche pas les grands mots; aussi ses vers poitevins sont-ils aussi lestement tournés que ses vers français sont rudes et pesants.

Bibliographie :

a. — Le Menelogue de Robin,
Lequau a perdu son precez,
Trinlati de grec en francez,
Et di [?] francez in beau latin,
Et peux diqui in Poitevin.

A Poitiers, à l'enseigne de la fontaine. [1555.] Pet. in-8.

Édition citée par Du Verdier. M. Brunet (*Manuel*, I, 1055) paraît l'avoir vue, puisqu'il en indique la date que le premier ne fait pas connaître.

b. Le || Menelo || gue de Robin. || Le quo à [*sic*] prédu son Precez, || Trinlaty de Gric in Francez, || E de Francez in bea Latin || E peux diquy en Poecteuin. || Augmenty et recorrigy || de Nouuea. In-8 de 6 ff. de 28 lignes à la page.

1. Mon sabot.

Cette édition occupe les ff. *B* 8 — *C* 5 du recueil suivant :

La || Gente Poiteuinrie || Tout de nouuea Racoutrie, || Ou Talebot bain, & bea, || Fat raiponse à Robinea. || Lisez sou bain y ve prie, || Pre vou railly do sotrye, || De beacot de Chiguanours || Qui fasan do moichan tours. || Aueque le Pre- || ces de Iorget & de son Vesin. Et || chansons ieouses compousi in bea || Poicteuin. || *A Poeters,* || *Amprimi tout auoure pre Emer* || *Mesner.* || M. D. LXXI [1571]. Pet. in-8 de 56 ff. non chiffr., sign. *A.-G.*

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un petit bois qui représente des bûcherons.

Ce volume contient 7 pièces qui, sauf la première, ont toutes un titre distinct, bien que les signatures se suivent, savoir :

1° *Loittre de Tenot a Piarrot qui parle de mou de bea cas*, ff. A 2 *r°* — A 8 *v°*;

2° *Le Plet de Jon Michea, le bon homea*, ff. B 1, *r°* — B 7 *v°*;

3° *Le Menelogue de Robin*, ff. B 8 *r°* — C 5 *v°* (le titre est orné d'une répétition du bois qui se trouve au titre général);

4° *Olee la Respondation fate pré recriation de Talebot, le bon homea*, etc., ff. C 6 *r°* — D 5 *r°* (le titre est orné d'un petit bois représentant une femme qui sert trois personnages attablés);

5° *La vritable Pregnostication de Laboureurs*, ff. D 6 *r°* — D 8 *v°* (cette pièce n'a qu'un simple titre de départ, au dessous duquel est un bois représentant un laboureur);

6° *Le Preces de Jorget et de son Vesin*, 1572, ff. E 1 *r°* — F 4 *v°* (le titre est orné d'un bois qui représente la dispute des deux voisins);

7° *Chansons jeouses in lingage poetevin*, 1572, ff. F 5 *r°* — G 8 *v°* (le titre est orné d'un petit bois qui représente des amoureux, placés sous le signe du taureau).

Biblioth. nat., Y Rés. (exempl. de Falconet, n° 11738 du *Catal.*); le bas du titre de cet exempl. contenant la date a été enlevé; il est, de plus, incomplet des ff. 1 et 8 du cahier G. — Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 1332).

c. — La Gente Poetevin'rie... *Amprimi tout auoure à Poeters, pre la veufue Ion Blonchei, demouran prez le Grond Horloge*, 1605. In-8.

Édition citée par L. Favre, p. XXVI de l'introduction à l'édition *j* décrite ci-après. L'imprimeur *Jean Blanchet*, dont la veuve a publié ce recueil, vivait encore en 1600. Il appartenait peut-être à la même famille que le « poète satyrique » Pierre Blanchet, mort en 1519, dont Jehan Bouchet a composé l'épitaphe (*Genealogies*, etc., 1545, fol. 78 *b*; Goujet, *Biblioth. françoise*, XI, 336).

d. — La gente Poetevin'rie. *A Poeters, pre la veufue Ion Blonchei*, 1620. In-8.

Édition citée, comme la précédente, par L. Favre.

e. — La gente || Poitevin'rie, || Tot de nouuea rencontrie || Ou Talebot bain & bea || Fat raisponce à Robinea : || Lisez sou bain y ve prie, || Pré vou railly do sot'rie || De beacop de chicanours || Qui faisian do moychont tours. || Auecque le Precez de || Iorget & de san vesin, & Chonsons || ieouse, composie in bea Poiteuin. || Et le precés criminel d'in Marcacin. || *A Poeters*, || *Pré Abraham Mounin Im-* || *primour* & *Liboire* [sic], 1625. In-12 de 48 ff. non chiffr. de 32 lignes à la page pleine, sign. *A*, *C*, *E*, *G* par 8, *B*, *D*, *F*, *H* par 4.

Au titre, une petite marque représentant une main sur laquelle est perché un oiseau. L'oiseau est surmonté d'une banderole qui porte cette inscription : *Lucem in tenebras spero*.

Voici la table de cette édition :

1° *Loitre de Tenot à Piarrot*, fol. Aij *r°* — Avij *v°* ;
2° *Le Plet de Jon Michea*, fol. Avij *v°* — Ci *r°* ;
3° *Le Menelogue de Robin*, fol. Ci *r°* — Cv *v°* ;
4° *La Respondation*, fol. Cv *v°* — Diij *r°* ;
5° *La vritable Pregnostication do Labouroux*, fol. Diij *v°* — Ei *v°* ;
6° *Le Precez de Jorget et de sen vesin*, fol. E 1 *v°* — Fi *v°* ;
7° *Chansons*, fol. Fi *v°* — Gvj *v°* ;
8° *Le Precez criminel d'in Marcassin*, fol. Gvij *r°* — Hiv *v°*.

Musée Britannique, 241. a, 11. King's Library.

f. — La gente Poeteuinerie || Tout de nouuea racoutrie, || Ou Talebot bain et bea || Fat raiponce à Robinea : || Lisez sou bain y ve prie, || Pre vou railly do sotrye || De beacop de chiquanours || Qui fasan do moichan tours. || Ouecque le preces || de Iorget & de son vesin, Et Chansons ioyou- || ses, compousi in bea Poeteuin || Et le preces || criminel din Marcassin. || *A Poeters*, || *Pre Gabriel Garné tenan sa boetique on* || *la grond salle do Palez*. Pet. in-8 de 48 ff. non chiffr. de 30 lignes à la page pour les 37 premiers ff. et 25 lignes pour les autres, sign. *A-E* par 8, *F* par 4, titre encadré.

Cette édition ne contient que les 7 pièces qui se trouvent dans la première édition. Le *Precès criminel din marcassin*, annoncé sur le titre ne s'y trouve pas. Le v° du 48e f. ne porte que 7 lignes de texte et se termine par le mot *Fin*.

Un exemplaire nous a été communiqué par M. Champion, libraire, au mois de janvier 1879.

g. — La gente || Poicteuin'rie, || Tot de nouuea rencontrie, || Ou Talebot bain & bea || Fat raisponce à Robinea : || Lisez sou

bain y ve prie, || Pré vou railly do sot'rie || De beacop de chicanours || Qui fasan do moychont tours. Ouecque le precez de Iorget & de san vesin, & || chonsons ieouses compousie in bea Poiteuin. || Et le precés criminel d'in marcacin. || *A Poeters*, || *Pre Ion Fleurea*, *Amprimour &* || *Librére*. 1646. Pet. in-12 de 120 pp. — Rolea || diuisy in beacot || de peces. || Ou || l'Vniuerseou Poicteuinea, || fat pre dialoge. || E le Dotour Medecinou qui va vére le ban || homea qu'ést au lect ben affligy. || Rincontration plésonte & malourouse de Perrot || le bea Gars de se n'arriuie [*sic*]à Paris. || Harongue recitie deuon Mansignour l'Intondon, || & do vérs fat la loüonge do Muére de Poeters. || E peu do Chansons jeouses & jonteilles, pré || doncy, & pre riorchy, tot in bea lingage || Poiteuinea. || *A Poeters*, || *Pre Ion Fleurea*, *Amprimour* || *& Librére*. 1646. Pet. in-12 de 84 et 12 pp.

La première partie contient :

P. 3. *Loitre de Tenot à Piarrot.*

P. 18. *Le Plet de Jon Michea.*

P. 32. *Le Menelogue de Robin.*

P. 45. *La Respondation.*

P. 60. *La vritable Pregnostication do labouroux.*

P. 66. *Le Precez de Jorget.*

P. 87. *Chonsons jeouse.*

P. 107. *Le Precez criminel d'in marcassin.*

La seconde partie contient :

P. 3. *L'Universeou poetevinea.*

P. 21. *Le Dotour medecinou qui va vére in malada en gronde necéssity.*

P. 23. *Racontation de queu qu'ést arrivy à Perrot Beagars.*

P. 28. *Vers in lingage poictevinea recity devon monsignour de Villemontie, intondont don le Poictou.*

P. 30. *Rimrie fate à la louonge de mansiour le moére de Poeters.*

P. 31. *Chanson poictevine sur la resjouyssance de la deroute du sieur de Soubize...*

P. 34-84. Autres chansons.

P. 1. *Lettre de Tenot Fredurea a son gron amy Piarrot Chapea ou gle raconte tot au long la gron pou qu'igl oguit a Poeters, o fu de joye.*

P. 8. *Rincontre amourouse de Perot et Jonneton en parlange froncez.*

Biblioth. de l'Arsenal, B-L. 9504. Rés.

h. — La gente || Poeteuin'rie, || Tot de nouuea rencontrie, || Ou Talebot bain & bea, || Fat réponse à Robinea : || Lisez sou bain y ve prie, || Pré vou railly do sot'rie || De beacop de chicanours || Qui fasan de moéchont tours. || Ouecque le precez de

Iorget & de san vesin, & || chonsons jeouses compousie in bea Poiteuin. || Et le precés criminel d'in Marcacin. || *A Poeters* || *Pre Ion Fleurea, Amprimour &* || *Librére do Ré & de l'Vniure-* || *sity.* 1660. Pet. in-8 de 2 ff. (dont le premier est blanc) et 108 pp. — Rolea || diuisi in beacot || de peces || ou || l'Vniuerseou Poeteuinea || fat pre dialoge. || E le Doctour Medecinou qui va vére le ban || homea qu'ést au lect ben affligy. || Rincontration plaisonte & malourouse de Perot le || bea gars de se n'ariuie [*sic*] à Paris. || Harongue recitie deuon Mansignour l'Intondon, & || do vers fat la loüonge do Moére de Poeters || Complointe do pouure Ieons, do malice qui-quez. || Soudars fasont premy lez chomps. || Et peu do Chonsons jeouses & ionteilles, pre doncy, || & riorchy, in bea lingage Poicteuinea. || O l'ést pre deou fé corrigy & aumenty de || beacot de badinage. || *A Poeters* || *Pre Ion Fleurea, Amprimour &* || *Librére.* 1660. Pet. in-8 de 132 pp.

Les deux parties se font suite et se trouvent toujours reliées ensemble; la seconde partie : *Rolea*, etc., a pour titre courant les mots : *Gente Poitevin'rie.*

Le recueil contient un plus grand nombre de pièces que l'édition de 1646, cependant on n'y trouve ni la *Lettre de Tenot Fredurea* ni la *Rincontre amourouse.*

Au v° du 1er titre se trouve le texte du privilége. Jean Derazes, « seigneur de Vernueil, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant general en Poictou », accorde à *Jean Fleuriau*, pour cinq ans, à la date du 27 juin 1660, le droit exclusif d'imprimer et débiter « un livre ancien appelé vulgairement : *La gente Poictevinrie* ».

Le *Menelogue* occupe les pp. 26-36 de la 1re partie.

Biblioth. nat., Y. 6214 (2 exempl.). — Biblioth. de feu M. le baron James de Rothschild (*Cat.*, I, n° 1025).

i. — La gente Poitevinrie aveque le Procès de Iorget et de son vesin et chansons ieouses Compousi in bea poictevin. Réimpression conforme à l'édition de 1572. *Niort, Martineau & Nargeot, libraires-éditeurs.* [*Impr. d'E. Robichon.*] 1877. In-16 de 2 ff., IX pp., 1 f. et 100 pp. et 1 f. portant un achevé d'imprimer du 31 octobre 1877.

Réimpression tirée à 328 exemplaires. La notice est signée de M. A. Morel-Fatio.

j. — La gente Poetevin'rie ouecque le Precez de Iorget & de san vesin & chonsons jeouses compousie in béa poiteuin. Avec une introduction par L. Favre. *Niort, Typographie L. Favre*, 1878. In-16 de XXVIIJ pp., 2 ff., 99 pp. et 2 ff. dont le dernier

porte un achevé d'imprimer du 4 mai 1878. — Rolea divisi in beacot de peces ou L'Vniverseov Poetevinea fat pre dialoge. Avec le Procez criminel d'in Marcassin. *Niort, L. Clouzot, libraire, 22, rue des Halles, 22.* [*Impr. de L. Favre.*] 1877. In-16 de 2 ff. et 188 pp.

Réimpression à 300 exemplaires, exécutée sur l'édition de 1660. M. Favre prétend l'avoir suivie fidèlement, cependant il dit lui-même qu'il a supprimé « quelques vers dans deux ou trois chansons par trop *jeouses* ». Il est vrai que, d'après lui, ces suppressions, « loin de nuire au mérite du recueil, lui rendent son ancien caractère honnête et spirituellement satirique. »

---

76. — Olee la Respondation
Fate pré recriation
De Talebot, le bon homea,
Au grond plaidour de Rebinea,
Prin menelogue de rimrie...

[*Poitiers, vers 1541.*]

Le succès du *Menelogne de Robin* amena un autre bazochien à en composer la contre-partie. Cette fois, c'est Talebot qui conte l'affaire; il commence ainsi :

Jonty Robinea de Senelle[1],
In chaquin fat de toay nouvelle
P'r in precez que n'avian insemble;
I ne sçay pas moay[2] que t'in semble
D'an tan meny de quistion,
Car o fut ta predition,
Et, quont tu m'usse vougu craire,
Tu n'in eusse fat de memoire...

Talebot raconte ensuite qu'il a proposé à son adversaire de transiger, de s'en rapporter à l'arbitrage de M. Boyceau (c'est-à-dire de Jean Boyceau, l'auteur de la pièce précédente), mais que Robin n'a pas voulu. Le portrait de Boyceau est des plus curieux :

---

1. La *senelle* est le fruit de l'aubépine, mais ici ce mot paraît être employé comme un nom propre.

2. *Imp.* mauuay.

Hé, quond nous alisme a Poeters,
I te dissi bain velenters :
Rebinea, croy moay, in t'emprie,
Laissan iquate ploederie
E venan tou deux in accord,
Si bain que n'egen pus discord,
Ou nou in allant bain e bea
Pre dever ché monsiour Boycea :
Igl è sage e de noutre pouys,
Car, quond il nou ara ouys
Et quo l'è de poay question,
Gle fera nostre appointation,
E seu bain seur qu'igl ne prindra
De nous deux que ce qu'on voudra ;
Y le congné de longe moin
Et a le saver a [la] moin.
Gle vous parle, gle vous o dict,
Si bain qu'igl ne jamè dedit.
Igl è petit de crepulence,
Me gle grond in toute siance.

Robin n'a rien voulu entendre, et c'est par sa faute que le procès a suivi son cours. Après la sentence des grands-jours, Tallebot ne s'est pas tenu pour battu : il a continué de plaider tout près de quatre ans. Par deux fois il a traversé la Beauce, il est allé jusqu'à Paris porter ses doléances. Le tableau que le paysan poitevin trace du Palais est une satire fort bien tournée. La conclusion, c'est qu'il faut aimer ses voisins et n'avoir pas de procès :

Aime te vesins bain appoint,
E de precez n'in ayie point ;
Poye pretout ou tu devras :
Vequi quemant tu prefittras.
Si t'usse fat quem y tou dy,
N'oguisse ety tant etourdy
Dy te fourry si sottement
In yquo viloin ploedement
Qui nou a in malour detrut,
Si bain que n'avan pas le trut.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question de savoir si les quatre années de procédure dont il est ici question indiquent que le monologue de Talebot n'a été composé que

quatre ans après celui de Robin. Il est probable que la réponse a suivi de près le poème de Boyceau ; il paraît cependant qu'il était déjà imprimé (voy. le v. 13).

La *Respondation* nous semble appartenir au théâtre comme le discours de Robin ; aussi bien est-elle qualifiée sur le titre même de « menelogue de rimrie », et l'imprimeur a-t-il eu soin de placer en vedette le nom de Talebot comme le nom de l'acteur. Nous n'osons pas, au contraire, faire figurer parmi les monologues un petit poème en forme de lettre qui se rapporte également aux grands-jours de 1541. Voici la description de cette pièce qui est étroitement liée à notre sujet :

La rescription de || gros Iehan. A son || frere Michea de Nyort. || Do fet des grans iours de || Poeters. ⚜ ⚜ || M. I. M. — [A la fin :] ☾ Lettre enuoyee par gros Iehan || chapea a son frere Michea demou- || rant a Nyort do fet do grans iours de Poeters. *S. l. n. d.* [*Poitiers*, 1541], in-8 goth. de 4 ff. de 23 lignes à la page pleine, impr. en lettres de forme.

Le titre contient plusieurs lettres rondes mêlées au gothique.

Le texte commence au v° du titre, lequel contient 23 lignes.

Le r° du 4e f. est orné d'un bois qui représente un moine assis dans une chaire gothique devant un pupitre.

Le v° de ce même f. est blanc.

Biblioth. Nat., Y n. p. Rés. — Une main ancienne a ajouté sur cet exemplaire, à la suite des mots *grans jours*, « tenus mil Vc xlj ».

Voici le début de la lettre :

Mon frére Michea, demorant a Nyort,
A te y me recommande ben fort,
Te rendant responce de ta lettre
Que tu m'as ben vogu tranmetre.
Y te mande ben volenters
Des grans jours qui sont a Poiters.
Y n'es veu le bea commencement,
Car y vy tout premérement
Sortir messeignours de la ville :
Allent tout dret comme ine quille....

Le lieutenant se rend

Au banquet des bosochens
Qui mengient comme bea chens
Au son de lour quatre trompete.

L'auteur ajoute :

Si en aysi pry ma part,
Te, et aussi los bonnes gens.
J'ay veu aussi dos sergens
Condure los paciens
Que l'on menet au gibet pendre,
Y en ay veu bruler en cendre,
Decapiter de grant manere,
Sans gren aver de doloere...

On a brûlé au Vieux marché un laboureur :

Il disent qu'il estet luterreen.

La lettre se termine ainsi (nous respectons les irrégularités prosodiques) :

A Dé, Michea; y te recommande nostre maison,
S'il est a de son bon plesir
Te mandré, mès qu'aye loysir,
Di qu qu'on fera d'icy avant.
Mon frére, a Dé te commant.

Bibliographie :

Olee || la respondation ||
Fate pré recriation, ||
De Talebot, le bon homea ||
Au grond plaidour de Rebinea, ||
Prin Menelogue de rimrie, ||
Fat foyre dans in amprimrie, ||
E recorrigy pus naguaire ||
Prin grond rimour qui é libraire; ||
Lequo pensant bain lacoutry, ||
La viloinement enchoutry. ||

A Poeters || *De l'Amprimrie d'Emer Mesner.* In-8.

Cette pièce occupe les ff. *C* 6 r° — *D* 5 r° du recueil de 1572 ; on la retrouve dans l'édition de 1646, pp. 45-59; dans celle de 1877, pp. 40-53 ; dans celle de 1878, pp. 39-51. Voy. le n° 75.

Le « grand rimeur », libraire de son état, à qui l'on doit la révision du texte en 1572, pourrait fort bien être Guillaume Bouchet, l'auteur des *Serées*, né en 1513, mort vers 1594. Guillaume était fils de l'imprimeur Jacques Bouchet et de Jehanne Boyceau ; il était donc, par sa mère, parent de l'auteur du *Menelogue de Robin*. Pour ses ouvrages, voy. le *Cat. Rothschild*, II, n° 1702.

77. — Le Plet de Jon Michea, le bon homea,
Lequo a gogny son appea
Pre devant lez gronds magistraux
Qu'iglz nommant [lez] presidiaux...

[*Poitiers, vers 1552.*]

Le sujet de ce monologue est des plus simples. Jean Michaud trace un triste tableau des désagréments de toute sorte auxquels le plaideur était exposé sous le régime de l'ancienne organisation judiciaire; c'est le moyen d'amener l'éloge des présidiaux nouvellement établis par le roi. Nous rencontrons d'ailleurs cet éloge dès les premiers vers :

Hé, que Dé donne longue vie
Au ré e a sa signourie!
(H)ol ez, pardy, le millour home
Qui fu jamè d'icy a Rome :
Sins ly (y)erté mis a basac,
E m'oguist folu prindre in sac
E poycher men poin pre lé chans
Ma famme e mé petis infans;
Sins ly y n'eusse creu in pesse
Le grond prefit e abillesse
Qui prevaint d'iquez magistraux
Qu'iglz gle noumant presidiaux...

Pour l'intelligence de ces vers, il est bon de rappeler qu'une ordonnance du mois de janvier 1551 avait institué en France la juridiction présidiale. Les habitants de Poitiers s'agitèrent aussitôt pour obtenir l'établissement d'un tribunal de ce genre. Ils envoyèrent au roi une députation composée de Jean Rat, seigneur de Salvert, et de François Poupet, procureur, et leur joie fut grande quand une ordonnance du mois de mai 1552 leur donna satisfaction. Le monologue dut être composé peu de temps après l'établissement du présidial, mais le titre que nous reproduisons plus loin prouve qu'il ne fut imprimé que « neu ou dix ans » plus tard, c'est-à-dire vers 1562. La « seigneurie », à qui le v. 2 fait allusion, était le lieutenant général François Doyneau (celui-là même dont il est parlé dans le *Menelogue de Robin* avant qu'il n'occupât cette haute dignité). Doyneau, âgé

alors de 67 à 70 ans, était, dit Jehan Bouchet[1], « digne et capable de tel office, voire de plus grand. » La façon dont il est parlé de lui dès le début indique bien qu'il assistait à la représentation pour laquelle le monologue fut composé.

La pièce se termine ainsi :

Ho, qu'i seu bon gré a iquaux
Nossignours lé presidiaux!
Tant qu' i aray non Jon Michea
I priray preoux le Dé do cea
Que trejours iglz gle le moitoine
E in bonne sainté le toine,
A fin qu'iglz fasant la reson
A chaquin en toute seson;
Car sins eoux i avé tout predu,
E fusse in pouvre mrefondu.
I seu bain sur que, s'iglz roinant
Trejours quem iglz sant mointenant,
Lé trompours serant debouti
E lé jons de bain supporti.

A l'année 1552 appartient sans doute aussi la *Loitre de Tenot a Piarrot*, qui est placée en tête de *La gente Poitevinrie*. Cette lettre, que l'on ne peut classer parmi les monologues, bien qu'elle ait peut-être été récitée sur un théâtre, contient également l'éloge des présidiaux. Il y est question de Jon Chappea ou Jean Chapeau, le soi-disant auteur de la lettre dont il a été parlé à l'article précédent, mais son nom est cité ici au hasard comme d'autres noms poitevins : Michaud, Moreau, etc.

La *Loittre de Tenot* compte 354 vers et commence ainsi :

Piarrot, peux qu'i ay le lesy,
Y te veil conty a piesy...

Voici la description d'une édition de cette pièce restée inconnue à tous les bibliographes, mais qui n'est pourtant pas l'édition originale :

Loittre de || Tenot a Piarrot || qui parle de mou || de bea cas compou || sy tout de nouuea. || *A Paris*, || *Pour Glaume Lettre.* || 1554. In-16 de 10 ff. non chiffr. de 23 lignes à la page pleine, sign. *A-B* par 4, *C* par 2.

---

1. *Annales d'Aquitaine* (éd. de 1644, in-fol.), 615.

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'une petite tête de page.

Le dernier f. est blanc.

Biblioth. Méjanes à Aix, n° 30047, dans un recueil qui contient *Le Plaisant Blason de la teste de boys* et trois autres pièces.

Une des éditions de *La gente Poitevinrie*, celle de 1646, se termine par une *Lettre de Tenot Fredurea*, etc., qui ne doit pas être confondue avec la pièce dont nous parlons.

Bibliographie :

Le || Plet || de Ion Michea, || Le bon Homea. || Le quo à [*sic*] gogny son appea || Pré deuant le gronds magistraux, || Quiglz gle noumant Presidiaux, || Qui sent ytably à Poeters || Depeux neu, ou dix ans inters || Composi en bain poy de tens, || Pre vou donny do passitens. || ❧ Reueu & corrigy. || de Nouuea. In-8 de 7 ff. (y compris le titre).

Cette édition, précédée d'un titre séparé, occupe les ff. *B* 1 — *B* 7 du recueil de 1572 ; *Le Plet* est reproduit dans l'édition de 1646, pp. 15-31 ; dans celle de 1877, pp. 15-27 ; dans celle de 1878, pp. 16-27, etc. Voy. le n° 75

---

78. — Le Precès de Jorget et de sen vesin, compousi tout de nouvea in bea poetevin.

[Poitiers, vers 1567.]

Jorget est poursuivi par son voisin parce qu'un chien à lui appartenant s'est permis d'attaquer les cochons et les volailles dudit voisin. De là un procès que Jorget soutient en première instance et en appel. Tel est le sujet de ce monologue dont voici le début :

Vré Dé, qu'i sray bain mis arrére
Pri quate belle parlouére !
O me faudra bain velenters
Troty prou souvent a Poeters,
Pre frequenti iqué jons lès,
Les chaprons fourri do palès,
Qui venan de bain loin d'icy
P'r an moitre d'auquins en secy.
Ol é bain vray que, s'igl pouvant,
Glé chastirant lé mauvivant,

Car notre bon ray (que Dé gard!)
A ordonni qu'on et egard
Sur d'auquins pillardz de joutice
Qui ne savant roin que malice...

Les « chaperons fourrés » qui viennent de bien loin, ce sont les conseillers envoyés de Paris pour les grands-jours. Cette juridiction extraordinaire fonctionna à Poitiers en 1567; or, comme l'imprimeur de 1572 dit que *Le Precès de Jorget* a été composé « tout de nouveau », c'est sans doute à la session de 1567 que se rapporte notre monologue. En voici la conclusion :

Y seu bain seur que nostre cas
Trante bons dozoins ne vault pas;
Mè peu que [le] conseil o dit
Y n'y fray ja de contredit.
Y m'en iray iqué grond jours
A Poeters, qui serant bain cours
Pre d'auquins, pre faire vidi
L'apea de man grond estourdi,
Et tout au long ve conteray
Le bain et le mau qu'i verray.
Et tandis rié, y ve prie,
Bain joliment de me sotrie.
Ol est fini pre iquate houre.

Bibliographie :

Le || Preces || de Iorget, et de || sen Vesin, Compousi tout de nou- || uea in bea Poeteuin. || *A Poeters*, || *Par Emer Mesner*, *Qui la Ampri-* || *mi de nouuea*. || M. D. LXXII [1572.] Pet. in-8 de 12 ff. de 24 lignes à la page.

Cette édition occupe les ff. *E* 1 — *F* 4 du recueil de 1572. *Le Precès* se retrouve dans l'édition de 1646, pp. 66-86; dans celle de 1660, pp. 55-73; dans celle de 1877, pp. 61-80; dans celle de 1878, pp. 57-74, etc. Voy. le nº 75.

---

79. — Racontation de queu qu'est arrivy a Perrot Beagars se faisant foere la barbe a Paris.

[*Poitiers, vers 1570.*]

La seconde partie de *La gente Poitevinrie*, publiée pour la première fois en 1646 sous le titre de *Rolea*, contient, comme la

première, un mélange de pièces dramatiques et de chansons. Presque toutes ces compositions appartiennent au XVIIe siècle; il en est pourtant quelques-unes de plus anciennes. Sans nous arrêter aux chansons, parmi lesquelles figure une *Chanson vueille do séje de Luzegnan*, qui doit être de l'année 1574, nous trouvons parmi les pièces dramatiques deux monologues qui doivent remonter jusqu'au XVIe siècle. La *Complointe do pouvre jeons*, dont nous parlerons plus loin (n° 82), paraît avoir été écrite en 1568; la *Racontation*, qui fait le sujet de cet article, ne porte pas de date précise, mais elle nous semble devoir être attribuée à la même époque. Outre qu'elle offre, tant pour la langue que pour le style, de grandes ressemblances avec les poésies publiées en 1572, elle présente cette particularité que l'alternance des rimes masculines et féminines n'y est pas observée, tandis qu'on la remarque déjà dans le *Procez criminel d'in marcassin*, pièce imprimée en 1625 et peut-être antérieurement.

L'histoire de Pierre le beau gars commence ainsi :

Y ne sarez, merdé, teny
Ma goule de debagouly
Ine belle et plesonte affoére
Qui m'arrivit o n'y a guére.
Y avez do precez à Pari
Contre Perrot le guenilly :
Gl'avet dessu man labourage
Pris tra seillon de charruage ;
J'onguiran à la cour tou deux
Devon le senecho do leu
Et, aprez aver chicany,
O s'est trouvy qu'i ay gongny.
Aprez gle fit foere in appea
Où gle diset dan tot son cas
Quo ly coustret tot son vaillon
P'r aly en cour de parlemon...

Pierre se rend à Paris pour défendre à l'appel de son adversaire. En arrivant dans la grande ville, l'idée lui prend de se faire raser. Il entre chez un barbier qui l'accueille comme un ami, l'appelle par son nom et lui parle de son village; mais, en sortant de la boutique, il s'aperçoit qu'on lui a volé sa bourse. Plus d'argent, plus de procès :

J'onguy pu chez man parculour
Et y ly donny le ban jour,
Qui m'envouy chez l'ivocat
Pre ly foaire vére man sac;
Qui, aprez aver tot vegut,
Me dit : « Seigé le ban vingut.
« Ov' ous yqui beacot d'argeon ? »
Y ly repouny tot inston
Qu'igl m'avet est [....] grippy.
Gle quittit peu man sac iquy
Et me dissit que son argeon
O n'ertet roin chez qualez jons.
O fut a moay de m'an veny
Quem' y estez ally à Pari,
O retour pu leger d'argeon
Que[1] [y] n'ertest pas en allon.

Ces traits satiriques sur la vénalité de la justice dénotent l'œuvre d'un bazochien.

Bibliographie :

Rolea divisy in beacot de peces, etc., 1646, pp. 23-27; éd. de 1660, pp. 22-26; éd. de 1878, pp. 22-26. Voy. le n° 75.

---

80. — LE MONOLOGUE DU BON VIGNERON SORTANT DE SA VIGNE ET RETOURNANT SOUPER EN SA MAISON, [par Louis de Charmoy].

[*Auxerre, vers 1595.*]

Dans sa forme actuelle, le *Monologue du bon vigneron* ne compte pas moins de 1134 vers; il est bien difficile d'admettre qu'il ait été récité tel quel sur le théâtre; aussi nous paraît-il probable qu'il était primitivement beaucoup moins développé, et que nous n'en possédons qu'une amplification. Le libraire auxerrois à qui nous en devons la publication en 1607, semble confirmer cette hypothèse; il présente le monologue au lecteur comme ayant été « reveu, corrigé et augmenté ».

Quand nous ne connaîtrions pas l'auteur de notre pièce, nous

---

1. *Impr.* Qui.

devrions soupçonner qu'il était homme de loi. Les considérations sur les avocats, les juges, les procès tiennent autant, peut-être même plus de place, dans le discours du vigneron auxerrois que l'éloge du vin et les détails relatifs à la culture des vignes. L'abbé Le Beuf mérite donc toute créance quand il attribue le discours à un avocat : « Louis de Charmoy, dit-il, avocat à Auxerre, composa dans le seizième siècle un ouvrage intitulé *Le Monologue du bon vigneron ;* je ne sais s'il est imprimé. On lui attribue deux pièces qui sont à la tête de la *Coustume d'Auxerre*, édition de 1581[1]. La première porte ce titre : *Au peuple auxerrois touchant l'abbreviation des procès par l'omologation des presentes Coustumes... ;* la seconde consiste en douze vers françois et cinq vers latins. Il ne désigne son nom que par ces lettres initiales : L. de Ch. » Le Beuf ajoute dans un second article que Louis de Charmoy était fils de Nicolas, avocat au parlement. La Croix du Maine[2] et Du Verdier[3] citent un *Livre de paix*, publié par lui chez Charles L'Angelier à Paris en 1543[4]. Cette dernière date ne concorde guère avec celle de 1593 que nous relevons ci-après ; il est vraisemblable que le monologue a été composé vers le milieu du XVIe siècle et que l'allusion aux évènements de l'année 1593 a été introduite par l'auteur qui a remanié le texte primitif.

On trouve des renseignements sur les familles de Charmoy et Cochon dans des notes ajoutées à la fin d'un livre d'Heures manuscrit du Musée Britannique (Add. Mss., n° 30059, fol. 212, v°-215). Ces notes s'étendent depuis 1550 environ jusqu'en 1586 ; on n'y rencontre pas le nom de Louis.

---

1. Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, I, (1743), 505-506.

2. II, 188.

3. III, 139.

4. Plusieurs membres de la même famille ont marqué dans l'histoire d'Auxerre. Étienne de Charmoy, apothicaire et valet de chambre du roi Louis XI, fut nommé, en 1477, capitaine de Mailli-le-Château (Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, III, 1855, p. 355) ; Étienne de Charmoy, chanoine de la cathédrale, mort en 1535, légua à sa ville natale une somme importante pour l'acquisition d'une maison d'école (*ibid.*, 398).

Le vigneron commence ainsi :

Dieu soit loué, mes vignes ont
Toutes leurs façons, et si font
Monstre de rapport bien passable ;
Tantost, quand je seray à table,
J'en boiray d'avantage un coup.
Je ne me soucy pas beaucoup,
S'il plaist à Dieu qu'à bien tout vienne.
Certainement douce est la peine
Que contentement suit de près :
On en travaille mieux après.
Mais on dit que nous, Aucerrois
Vignerons, sommes au soir roys,
Et le matin assez souvent
Petits bourgeois en nous levant,
C'est quand nos vignes sont gelées
En yver, ou l'esté greslées,
Ou quand par quelque autre moyen
Nous recueillons bien peu de vin...

Plus loin, par une allusion transparente, Louis de Charmoy nous apprend qu'il a pris le parti de louer ses vignes ; il peut donc en parler avec impartialité :

Advocats, procureurs, marchans
Les bonnes vignes vont cherchans ;
Les prestres et religieux
Mesmes en sont bien curieux ;
Chacun veut estre vigneron
Pour boire, comme il dit, du bon ;
Qui me fait dire nouveau cas,
Qu'au nombre de nos advocats
Ayans moyens un seul se trouve
Qui le faict des autres n'approuve
Touchant les vignes, pour le soin,
Dit-il, dont elles ont besoin,
Et qu'il a moyen de choisir,
Du vin tout fait à son plaisir,
Soit à la ville, soit aux champs,
Ce peu qu'il luy faut tous les ans.
Les autres louent bien son faict
Et disent qu'il a tres-bien faict
De donner ses vignes à rente
Raisonnable, qui le contente,

Moyennant qu'on le paye bien,
Soit en argent, ou soit en vin,
Et que les vignerons devroient
Avoir les vignes; qu'ils feroient
Mieux, et plus seurement pour eux
Que pour autruy; mais pas un d'eux
N'ensuit sa maniére de faire,
Quoy qu'ils disent assez leur plaire.

Il est évident que tous ces détails ne pouvaient intéresser qu'un public d'initiés, où chacun saisissait à demi-mot les allusions de l'acteur; aussi n'est-il pas douteux pour nous que le *Monologue du bon vigneron* n'ait été récité à quelque fête de la bazoche d'Auxerre. Une allusion précise nous fournit la date approximative, sinón de la pièce, du moins du remaniement. Le poète fait mention de la conversion d'Henri IV (1593) comme d'un évènement récent :

Et combien aux troubles derniers
Avons-nous vu de tels guerriers
Qui ont quitté charrue et serpe
Pour prendre l'espée et l'escharpe!
Ne me chaut de quelle couleur,
Et ne sçay qui fut le meilleur
Des deux partis, fors que le roy
L'a emporté, prenant la foy
De la saincte Eglise romaine,
Qui le maintient en son domaine
On dit que sans cela la France
Seroit encore en grand souffrance.

Le vigneron termine ainsi :

Or me voicy (je) en ma franchise.
Bon soir nous doint Dieu. Ça, Nicole,
Si tu veux bien que je t'accolle,
Fay moy soupper joyeusement,
Car j'en ay faict un grand serment.
Nos vignes sont faictes, et belles :
Ne sont-ce pas bonnes nouvelles?
Sus, enfans, rejouyssez vous
Et benissez Dieu avec nous.

Bibliographie :

a. b. — Discours ioyeux en facon de sermon, etc. Voy. le n° 16 (t. XV, 389).

c. — *Annuaire de l'Yonne*, 1857.

Le *Monologue* est accompagné d'une notice de M. Moiset.

d. — Les Poésies et Chansons auxerroises, 1882 (voy. le nº 16), pp. 28-70.

XI. — MONOLOGUES HISTORIQUES.

81. — MONOLOGUE SEUL DU PELERIN PASSANT, composé par maistre Pierre Tasserye.

[*Rouen, 1509.*]

L'auteur de ce monologue a trouvé un cadre assez ingénieux pour y placer l'énumération de toutes les familles princières qui existaient en France au commencement du XVIe siècle, et y glisser un mot satirique à l'adresse de chacune d'elles. Il vient de faire un long pèlerinage et s'est arrêté en route à diverses hôtelleries : ces hôtelleries sont précisément les palais où demeurent les grands du jour.

La pièce commence par un triolet :

Ainsy c'un pelerin passant
Qui desire aler voir le monde,
Villes, boys et chans tracassant;
Ainsy c'un pelerin passant,
Je me partis un jour, pensant
Au bien [1] qui de sçavoir redonde,
Ainsy c'un pelerin passant
Qui desire aler voir le monde.

Le pèlerin est pauvre; c'est un simple rhétoricien ou un galant sans souci :

Que retorisiens soyent riches,
Chantres ne galans sans soucy :
Souflez, y n'en sont que les briches.
D'avoir pou, y s'ayment ainsy.
Sy dyent aucuns sus cecy
Que c'est le comble de folye;
Mais les filosophes sans sy
Ont vescu de semblable vye.

1. *Mss.* Aulx biens.

Le pèlerin s'en va donc légèrement. Il arrive d'abord « a l'escu de France », beau logis où l'on voyait une foule de pages, de valets, de soldats, de chevaux et de mulets :

Le maistre estoyt melencolique,
Mary sur aulcuns de ses gens
Lesquelz luy avoient faict trafique,
Ou de son profist negligents.
Et combien que d'or et d'argent
Et d'eritage fust fort riche,
Si avoyt il bruict d'estre siche.

Ce trait, qui vise directement le roi, cette allusion à la parcimonie bien connue de Louis XII, confirme ce que Jehan Bouchet et Brantôme rapportent des idées de tolérance de ce prince[1].

Le second logis a pour enseigne « l'escu de Bretaigne ». Là demeure une dame

De noble race et bien famée
Par la commune renommée;
Mais on dict qu'el ne fâict des biens
Synon aulx gens de son pays.
Qu'i soyt ainsy, je n'en sçays rien,
Mais a quelque ung dire l'ouys;
Voyla pourquoy le lieu fouys
Sans en faire nules aproches,
Piteulx comme un fondeur de cloches.

Après cette allusion à la reine Anne et à ses Bretons, le pèlerin poursuit sa route; il s'arrête à « l'escu d'Alençon », où vit un jeune prince

Gentil et de noble façon,
Et lui recordoyt sa leçon
Sa mére, une femme de bien;
Mais sans elle y ne faysoit rien.

Il s'agit ici de Charles, duc d'Alençon, né en 1489 et élevé par sa mère Marguerite de Lorraine. Ce prince épousa en 1509 Marguerite d'Angoulême, qui fut plus tard reine de Navarre, mais il ne devait pas être encore marié à l'époque où le poète écrit.

---

1. Cf. *Bulletin de la Soc. de l'histoire du Protestantisme français*, XXXVI (1887), 182.

Le pèlerin passe au dauphin,

Mais le maistre estoyt en tutelle

(François, duc d'Angoulême, qui était alors l'héritier du trône, était né en 1494). Il arrive « au Chapeau rouge », c'est-à-dire au logis du cardinal Georges d'Amboise, puis « a l'escu d'Orleans », dont le seigneur a déménagé :

C'est celuy qui tient l'armarye
De France et la possession.

Le pèlerin fait encore des stations « a Chasteaudun », où loge la comtesse de Dunois, et « a l'escu de Calabre », où habite un prince « atrempé et modeste ».

Par tout le pays il n'est bruict
Que de cest enfant pour grand chére,
Et dict chascun qu'i fera fruict
Ausy vertueux que son pére.

Antoine de Vaudemont n'avait que dix-huit ans quand il succéda au duc René, son père, le 10 décembre 1508. Les vers que nous venons de citer présentent cet évènement comme tout récent. D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, la façon dont le poète parle de Charles d'Alençon ne permet pas de penser qu'il eût déjà contracté mariage. On voit ainsi que notre pièce a dû être composée au commencement de l'année 1509.

En terminant, le pèlerin revient à Rouen et fait sa dernière station

En un logis d'antiquité
Qui se nomme la Trinité,
Auquel lieu, se logé j'estoye[1],
Je seroys pourveu grandement,
Et desloger n'en penceroye
Jusques a mon trespassement.
Sy requiers a Dieu humblement
Qu'i me submerge a ce passage
Et fin de mon pelerinage.
En prenant congé de ce lieu
Le pelerin vous dict a Dieu.

1. *Ms.* se loger j'estoyes.

Nous ne savons rien de Pierre Tasserye, l'auteur de ce monologue; c'était sans doute un parent de Guillaume Tasserye, auteur de chants royaux présentés aux palinods de Rouen en 1490, 1491, 1493, 1495, 1496 et 1498, lauréat en 1490, et prince du puy en 1499[1]. Guillaume cultivait aussi la poésie dramatique. Il avait composé, en 1491, un *Mistère de la Passion* qui ne fut représenté qu'en 1492[2]. En 1499 il fit jouer à la distribution des prix des palinods un autre mystère intitulé *Le Triomphe des Normans*[3].

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (La Vallière, 63), fol. 336-339, r°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, IV, n° 58.

c. — Fournier, pp. 272-276.

---

82. — COMPLOINTE DO POUVRE JEONS, DO MOICHONSETY QUE FASONT LEZ SOUDARS PREMY LEZ CHOMPS.

[*Poitiers, 1568.*]

Cette pièce se trouve, comme la *Racontation de queu qu'est arrivy à Perrot Beagars* (n° 79), dans la seconde partie de *La gente Poitevinrie* et pourrait bien être l'œuvre du même auteur. Les premiers vers permettent d'en fixer la date :

Quempere, an aronge do pire.
Et, mordy, qu'es tou [donc] à dire
De quiou monsiou le baren d'Ars
Qui amasse tont de soudars?
Gle disant qu'à tras leuz la rende

---

1. Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, extr. du *Précis des travaux de l'Académie royale de Rouen* (Rouen, 1834-1844), 47.—Cf. Biblioth. nat., ms. fr. 1721, fol. 70 v°, 72 r°.

2. Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, extr. de la *Revue de Normandie* (1867-1868), 28-31.

3. Du Verdier, II, 131. Cf. Catal. La Vallière par De Bure. n° 2926.

Gl'amasse [.....] tot le mende;
Gl'amasse noblaz et noblesse,
Et [tre]tote qualle jenesse;
Gle s'en vet don le Perigor
Assiegy in chasteaz ben fort...
Que[1] gle me copant les oreilles
Si ne fazant mémes[2] merveilles
Quo firant qualez beaz garez
A la bataille de Chenez!

Le baron Des Ars, auquel le v. 3 fait allusion, fut un des seigneurs catholiques qui refusèrent de reconnaître l'édit de pacification signé à Longjumeau le 23 mars 1568. Il réunit plusieurs centaines de bandits et se jeta sur les protestants du Midi. Son coup de main le plus fameux fut l'assassinat du comte de Cipierre, second fils du comte de Tende, qu'il massacra dans Fréjus, avec une trentaine de ses compagnons. On voit par notre monologue que Des Ars avait commencé par terroriser les paysans poitevins, qu'il força probablement de s'enrôler.

Le paysan raconte les exactions dont il a été victime. Les soldats lui ont pris ses poules, ont égorgé ses bestiaux, ont tout dévasté chez lui. Ces vilains soldats,

Lour goule rond mez de fumye
Quo ne fat noutre cheminye.
Men amy, gle m'en firant prondre;
Par la morguy, me fogut[3] rondre.
Y me couchy [de]su in ban
Ou[4] rigouly jusqu'au talan.
Quon y vy man quieur levy,
Y dissy : « [...], y sceu crevy! »

Bibliographie :

Rolea divisy in beacot de peces, etc., 1660, pp. 30-34; éd. de 1878, pp. 32-36. Voy. le n° 75.

---

1. *Impr.* A! que.
2. *Impr.* les mémes.
3. *Impr.* o me fogut,
4. *Impr.* Ou y rigouly.

83. — Le cruel Assiegement de la ville de Gais, qui a esté faict et mis en rime par un citoyen de la ville de Gais en leur langage.

[*Dijon, 1589.*]

Nous venons de passer en revue toute une série de pièces écrites en patois poitevin; nous allons désormais étudier des monologues écrits dans les patois de la Bresse et de la Savoie. Les clercs de la bazoche de Dijon, suivant l'exemple de leurs camarades de Poitiers, transportent sur la scène des paysans auxquels ils font parler le langage des champs. Les réjouissances célébrées par les bazochiens au moment de l'occupation de Gex par la France fournissent le prétexte de cette innovation.

La ville de Gex avait changé plusieurs fois de maîtres dans le cours du XVIe siècle. Les Bernois, qui l'avaient enlevée au duc de Savoie en 1536, l'avaient conservée pendant vingt-huit ans; en 1564, les Savoyards y étaient rentrés en vertu du traité de Lausanne. Vingt-cinq ans plus tard, pendant la guerre que les Genevois soutinrent contre la Savoie, Gex se donna volontairement à la France. Nicolas Du Harley, sieur de Sancy, commandant de l'armée royale, promit aux habitants que tous les droits et privilèges du pays seraient respectés (19 avril 1589). Tel est l'évènement que les clercs dijonnais célèbrent dans une de leurs réunions. Nous ne saurions dire si le patois employé par eux est bien réellement celui de Gex. Nous n'avons en effet que des renseignements très insuffisants sur ce dialecte, et par malheur les auteurs qui s'en sont occupés n'ont pas eu connaissance de notre monologue. Si nous le comparons aux morceaux modernes publiés par M. Philibert Le Duc[1], nous y relevons beaucoup de formes semblables, mais aussi un grand nombre de formes différentes. On peut donc se demander si les bazochiens de Dijon ne se sont pas bornés à mélanger leur idiome bourguignon avec le savoyard.

La pièce a la forme d'une lettre écrite par un bourgeois de la ville; elle commence ainsi :

---

1. *Chansons et lettres patoises, bressanes, bugeysiennes et dombistes, avec une étude sur le patois du pays de Gex et la musique des chansons. Textes recueilis, traduits et annotés par Philibert Le Duc.* Bourg-en-Bresse, 1881, pet. in-8.

Soset d'onna letra lou droublou
Que mande on bon borzey de Gey
A son compare, dou[1] grou troblou
Que l'au avegney l'atr'anay.
Que vodra vi l'effrey loé
Qu'avegne onzieme mey de may
Melle cinq cent huitanta et naux,
A Gey, san causa ne san esclandrou,
Liesse ceta lettra et verra
Qu'en guerra ne son de ple mandrou,
Qu'an gnion ne se revangera
A mon compare de Segni...

Tout le poème demanderait un commentaire que nous ne pouvons entreprendre ici. L'attribution que nous en faisons aux bazochiens de Dijon n'est pas une simple hypothèse; elle est formellement justifiée par le passage suivant :

Comen? y nos fouteron gailliar
San qu'on di que nos sin paillîar,
Nou atrou *cler de la Basoche?*

Voici les derniers vers du monologue :

Si vo plai, ala quala arri
Tresbin me recomendery
Et de chi vo à to lou atrou.
Escri chi on faciau d'emplatro,
Per san qu'an chi no ne poviou[2],
Ou gin d'ecretere n'aviou,
Ou de le veprou de septembrou.
De Gey en la proupra ceta,
L'an que sexanta vo conta,
Per le tot voutron bon compare,
Qu'a beire gin ne se compare,
Que van le chaine d'ongion,
Et n'a per cet aura atrou nom.

Bibliographie :

a. — Le cruel Assie- || gement de la ville || de Gais. || Qui a esté faicte [*sic*] || & mis en rime par vn citoyen de || ladicte ville

1. *Impr.* don.
2. *Impr.* povion.

de Gais en leur || langaige. || *Imprime a Dision, par* || *Iean des Planche* [sic]. || 1589. Pet. in-8 de 7 ff. de 31 lignes à la page, sign. *A-B.*

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un joli fleuron. L'adresse de l'imprimeur est imprimée en gros caractères gothiques.

Des Planches est l'imprimeur « gaillard et jovial » pour qui Tabourot (*Bigarrures et Touches*, éd. de 1662, p. 292) rapporte avoir composé le distique suivant :

Multibellivoro Desplanctypobibliopolæ
Præsentargento vindisatisfaciet.

Biblioth. de feu M. le baron James de Rothschild (*Catal.*, I, n° 1024).

b. — Le cruel || Assiegement de || la ville de || Gais. || Qui a este faicte [*sic*] et || mis en rime par vn citoyen de ladicte || ville de Gais en leur || langage. || Auec la Ioyeuse farce de Toannou || d'ou Treu. || *A Lyon.* || M. D. XCIIII [1594]. In-8 de 12 pp. et 2 ff. non chiffr.

Le poème de l'*Assiegement* commence au v° du titre et s'étend jusqu'à la fin de la p. 12 (chaque page contenant 32 vers, sauf la dernière qui n'en a que 27); la farce occupe les 2 ff. suivants; elle est imprimée en caractères plus petits, à 41 lignes à la page.

Bibl. nat., Y. 5546 A (1).

Les 35 premiers vers ont été réimprimés par M. Gustave Brunet dans son *Recueil d'opuscules et de fragmens en vers patois* (1839), 13-14.

---

84. — La joyousa Farsa de Toannou dou Treu.

[*Lyon, 1594.*]

Le 7 février 1594, le peuple de Lyon, qui supportait impatiemment le joug des « zélés », c'est-à-dire des ligueurs, se déclara de lui-même pour Henri IV et arbora l'écharpe blanche. Dès que le roi fut en possession de la ville, il s'en fit un rempart contre les entreprises ambitieuses du duc de Savoie. Charles-Emmanuel, que les ligueurs avaient proclamé comte de Provence, n'aspirait à rien de moins qu'à la couronne de France; les lieutenants d'Henri IV voulurent le ruiner dans l'esprit populaire par des pamphlets et des représentations satiriques. La *Farsa de Toannou dou Treu* et les pièces qui vont suivre sont dirigées contre lui. Les six premiers monologues, composés de 1594

à 1603, sont peut-être l'œuvre du même auteur. Nous n'osons en dire autant de la septième pièce, qui ne remonte qu'à l'année 1629. Tous ces monologues savoyards ont d'ailleurs ceci de commun qu'ils étaient intercalés dans des ballets[1].

L'acteur savoyard commence ainsi :

Honou, meygna, Di vo gardai!
Que je sai joyou de vo vay!
O guerou m'a dura lou tion;
Houet jor m'en douravon ma qu'on
Depoi que ne sy ay ita;
On a ja trei va maissonna.
Vo ne me connaitria pa preu :
Je say fio à Touannou dou Treu
Que notron dou demandave poy-hier.
Vo me prendria per quaque cler
U per quaque mavai sudar
De me vi ore tan bragar,
E fau que je vo contiou a cé cou
La vengenci de notron dou.

Toinot raconte donc qu'il est allé un jour au conseil de Savoie; tous les assistants disaient grand mal du roi de France et soutenaient que, si le duc le voulait, il pourrait détruire toute la France. Alors, dit-il, je me mis à rire :

Adon je me fechi a rire,
Poy li desi : « É! mon seignou,
« Vo vo tromperia ben a cou.
« Sou rey e bin tan redota
« Que soulamen d'en oy parla
« Y vo faret dressà lou pey.
« Creide me, monsiou, per me fey,
« Chacon li fa lou pi derri,
« Poite al e tan aguerri.
« Ne fade pa cela foli;
« Vo vo en porria repianti.
« Creide me, je vo en priou, monsiou,
« On rey e bin atrou qu'on dou;
« Per m'arma, je fechy bin coire. »

1. Nous ne savons presque rien des nombreux ballets représentés à Lyon au commencement du XVIIe siècle. On a vu ci-dessus (no 24, t. XV, p. 414) que le *Sermon pour une nopce*, de Roger de Collerye, avait été récité dans un ballet lyonnais en 1606.

Y se fecha en gran coleire
Et brammave com'on pati,
En appelan to sou archi,
Que n'an pas mai que ly de raison.
Poy me fecharon en preison;
Et notron dou fu si mechan
Qui me vandi à on marchan
Qu'ire dou pay de Trequia....

Toinot est donc enchaîné sur une galère et le Turc l'apostrophe rudement dans sa langue :

Ta ba iosteron canalin.

Son supplice dure pendant trois ans; enfin la fortune lui fait rencontrer quatre Français, qui s'intéressent à lui et le délivrent.

La pièce se termine par une tirade qui prouve qu'elle était récitée devant un nombreux public. Toinot fait un brillant portrait du seigneur à qui il doit la liberté. Ce seigneur est bien mieux vêtu que les gens du duc; on pourra s'en convaincre :

Se vo volia vo reculà,
M'arma, je lou fari intrà.
Poy m'en dena chargi de cen,
Fade larjou, me balle gen.
O mon seignou bin redota,
Vo pleiret o de sy intrà?
Vo verri bin de damoizalle
Que son bin gaillarde et bin balle
E y e cen que vo demanda.
Flouta!

Le personnage qui entre en scène devait être un danseur richement vêtu, qui commençait le ballet.

Bibliographie :

a. — Ioyousa || Farsa de || Toannou || d'ou Treu. || M. D. XCIIII [1594]. *S. l.*, in-8 de 8 pp. de 22 lignes.

Le texte commence au v° même du titre.

Cette édition se confond peut-être avec celle de 1604 dont parle M. Brunet (II, 433). La date de M. D. XCIIII aura pu être mal lue.

Nous possédons un exemplaire de cette pièce, qui nous a été gracieusement offert par M. Charles Schmidt, de Strasbourg.

b. — Le cruel || Assiegement de || la ville de || Gais. || Qui a este faicte [*sic*] et || mis en rime par vn citoyen de ladicte || ville de Gais en leur || langage. || Auec la Ioyeuse farce de Toannou || d'ou Treu. || *A Lyon.* || M. D. XCIIII [1594]. In-8 de 12 pp. et 2 ff. non chiffr.

Voy. l'article précédent.

c. — *Recueil d'opuscules et de fragmens en vers patois, Extraits d'Ouvrages devenus fort rares, [publiés par Gustave Brunet]* (Paris, Gayet et Lebrun, 1839, in-16), 5-11.

---

85. — PROLOGUE FAICT PAR UN MESSAGER SAVOYARD sur le rencontre de trois nymphes prisonniéres par trois Mores; faict en rime savoyarde, avec la plaincte de la quatriesme nymphe de l'emprisonnement de ses sœurs.

[*Lyon, 1596.*]

La *Farsa de Toannou dou Treu* plut sans nul doute au public lyonnais; aussi vit-on bientôt paraître à Lyon plusieurs compositions écrites dans le même patois. En 1595, on imprima la *Joyeuse Farce a trois personnages d'un curia qui trompa par finesse la femme d'un laboureur; le tout mis en rithme savoyarde, sauf le langage dudit curia, lequel en parlant audit laboureur escorchoit le langage françois*[1]. L'année suivante, on dut représenter dans la même ville un ballet précédé d'un prologue savoyard.

Ce ballet ne nous a pas été conservé; en dehors du prologue dont nous allons parler, les seuls vestiges de la pièce que nous ayons retrouvés sont deux chansons dont voici les titres et les premiers vers :

1° *Chanson nouvelle de quatre Nymphes poursuittes par trois Mores, et se chante sur un chant nouveau :*

Quatre Nymphes vestus [*sic*] de blancs
S'en alloyent parmy les champs
A la chasse pour passer (leur) temps....

---

1. Biblioth. nat., Y 5546 + A. Rés. — Cette pièce a été réimprimée chez Guiraudet à Paris en 1829.

Refr. Vive l'amour et ses feux !
Vive les Nymphes et leurs jeux !
Vive tous (les) loyaux amoureux !
(20 couplets.)

2° *Responce des trois Mores aux quatre Nymphes, et se chante sur le mesme chant :*

LES MORES

Nous trois Mores, qui marchons
En bataille, despechons ;
Voicy trois Nymphes que nous cherchons....
Refr. Vive la rare beauté
Des nymphes sans cruauté
Qui ont nos cœurs en prison arresté.
(22 couplets[1].)

Le messager savoyard, qui prend évidemment la parole dans une fête donnée à l'occasion du rétablissement de la paix, s'étonne tout d'abord des changements qui viennent de s'accomplir :

Di z-a par, megna ! Di se sey[2] !
N'é jou pa prou ita à vous vey ?
M'arma, je ne sarin qu'y fare[3]
O que je z-ou de mo, da fare,
Depoay que se ay età !
Je nou sarin tout racontà
Quan j'arin bin per fortuna
Atant de lengue qu'une fena.
O me bele gen, que d'affare !
Je pri à Di et à sa mare
Que vous garday dou e z-età
Et nous voley tuy confortâ ;
Me je viou de terriblo ebofou.
La guerra est causa dou troblou
E la causa de mon malour.
Jamé nou n'an ou que doulour
Depoay l'oura et lo jour
Que la Ligua entri en cour.

---

1. *Le Rozier des Chansons nouvelles et amoureuses* (Lyon, Jonas Gautherin, 1609, in-16), 75 et 79.
2. Dieu y a part, enfants ! Dieu soit céans !
3. Par mon âme, je ne saurions qu'y faire.

L'acteur entreprend alors le procès de la Ligue et fait un éloquent tableau des maux qu'elle a causés. Cette diatribe contre les ambitieux qui ont ruiné la France à leur profit est l'objet même du discours. Le messager dit en terminant que désormais il parcourt le monde. Tantôt il est en Turquie, tantôt en Espagne; il a même été une fois jusqu'au pays de Cocagne. Un jour qu'il traversait un bois, il a rencontré les nymphes et les Mores dont il nous raconte l'histoire en quelques mots.

Voici les derniers vers de la pièce :

Lassa! cele povre femele
Ne puiren jamé se bin fuire
Qu'ou ne les prisen prisonire.
Amen, oul en priren trey;
Cela que pourte l'acouchey [1]
Ou ne la puiren pas groppà.
Le me va segant pà à pà;
Ele pense, la! que je sey
Laquiou à celo que le z-an prey;
E le se va deguementant :
Vous l'entendria toujour quierant.
Si vou vou volia apecy,
Vous l'entendria quierà d'icy,
O vou quezi, noblo segnour,
Et vo z-entendrey se doulour.

Ce prologue devait être suivi d'une entrée de ballet.

Bibliographie :

Prologue faict || par vn Messager || Sauoyard, sur le || rencontre de || trois Nymphes, || prisonnieres par || trois Mores. || Faict en rime Sauoyarde, auec la plaincte de la || quatriesme Nymphe de l'emprisonne- || ment de ses sœurs. || M. D. XCVI [1596]. In-8 de 14 pp. et 1 f. blanc.

---

1. M. A. Constantin, qui a bien voulu nous communiquer une traduction inédite du *Prologue*, rend ainsi ce vers : « Celle qui porte l'instrument de musique. » Il est dit en effet un peu plus haut :

Poay de le quatrou é n'i a una
Que porte un brave *acochey*,
Que la fa jappà à tou lo dey,
Qu'è oncor pleu melodiou
Et méne de bruit encor miou.

Le v° du titre est blanc, ainsi que le dernier f., r° et v°.

Biblioth. nat., Y. 5546 + A (4). Rés. — *Catal. La Ferté-Senecterre*, n° 1030 (exempl. de Ch. Nodier). — *Cat. Renard*, n° 774.

Les 20 premiers vers de la pièce ont été reproduits par M. Gustave Brunet dans son *Recueil d'opuscules et de fragmens en vers patois* (1839), 16-17.

---

86. — Le plaisant Discours d'un medecin savoyart emprisonné pour avoir donné advis au duc de Savoye de ne croire son devin.

[*Lyon, août 1600.*]

Cette pièce porte une date des plus précises. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, s'était emparé, en 1588, du marquisat de Saluces, qu'il avait refusé de restituer malgré les réclamations de la France. La mort des Guises et d'Henri III, les guerres intestines que dut soutenir Henri IV avant de monter sur le trône permirent au prince de conserver sa conquête, et le traité de Vervins (1598) laissa la question indécise. Henri IV était pourtant résolu à ne pas renoncer à ses droits. Charles-Emmanuel, prévoyant l'orage, vint en France à la fin de l'année 1599 et s'efforça d'y organiser une vaste conspiration contre le roi. Il s'était laissé persuader par un devin qu'au mois d'août 1600 il n'y aurait plus de roi de France. Ce fut alors qu'Henri IV prit l'offensive, pénétra en Suisse et réussit à enlever au duc tous les pays qu'il possédait en deçà des Alpes. Tels sont les évènements auxquels fait allusion l'auteur de notre monologue.

Voici le début du poème :

Messiou, Dy vo don bona net,
Bon zor, bon vepre et bon solè!
Jesou[1], mon Dy, que je fay la?
Je say quasi to enrena
D'avay fa un tan bon chamin
Depoy Chambery à Turin;
Poy de Turin, la bonna vella,
Je sey venu en cesta vella
Avoy sou megna, mon valet...

1. *Impr.* Jeson.

En homme qui est instruit et qui sait le latin, le médecin a voulu conseiller au duc de tenir sa promesse et de rendre le marquisat au roi de France; mais son devin lui disait

Qué poin en Fransy (de) ray n'ara
Per tost cetuy may d'aou.

Là dessus notre médecin n'a pu tenir son sérieux :

Poy ze me fechy à rire
E li desi : « E ! mon seignou,
« Vo vo tromperia ben à cou..... »

Le poète, qui est probablement l'auteur de *La joyousa Farsa de Toannou dou Treu*, reproduit ici sans aucun changement les 22 vers que nous avons cités ci-dessus (n° 84). Le discours du médecin ne manque pas d'irriter le duc qui, dans sa colère, fait jeter en prison l'imprudent conseiller.

Au fond le devin avait raison :

...à dé la verreta,
Lo ray en (sa) Fransy n'a esta,
Mai bin ce trouva en Savoy.

Ce dernier détail nous montre que le *Discours* a été composé au mois d'août même, alors qu'Henri IV entrait en campagne.

Le médecin savoyard est un véritable Hambrelin; il énumère tous les métiers qu'il sait faire et termine ainsi :

Z'ay bin per lou min tre vien z-an.
Mon pare etay chapelan
Dou velajou d'ou je say na,
Me je ne m'en souvente pa
Ore per vo dere lou non.
Madesay tan de lairon (?),
Et se saran coulouvrena,
Ce ne rendon so marqueza;
May je creyo per ma fey
Que no seran tuy bon Fransay.

Bibliographie :

a. — Le plaisant || Discours || d'vn Medecin || Sauoyart empri || sonné, pour auoir donné aduis || au Duc de Sauoye de || ne croire son || Deuin. || M. D C. [1600]. *S. l.*, in-8 de 7 pp. de 24 lignes.

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un bois représentant deux masques dramatiques et une marotte.

Le v° du dernier f. est blanc.

Biblioth. de Genève, 302. Gf. (exemplaire incomplet du dernier f.).

b. — Réimpression exécutée pour le libraire *René Muffat, à Paris*, dans la collection intitulée : *Portefeuille de l'Ami des Livres* (Paris, Typogr. d'Ad. Lainé et J. Havard, s. d. [1860], in-8 de 7 pp.)

Nous ignorons en quelles mains a passé l'exemplaire complet que M. Muffat possédait alors.

c. — Réimpression exécutée pour le libraire *Jullien* à *Genève*, 1882, in-8.

---

87. — Le plaisant Discours d'un corrier savoysien.

[*Lyon, 1600.*]

Cette pièce, qui a probablement été récitée dans un ballet comme les précédentes, a été composée dans les mêmes circonstances que le *Discours d'un medecin savoyart*, dont elle est, pour ainsi dire, le pendant. En voici le début :

Honnau, meigna, honnau, honnau !
Ze sey corri de monsegnau ;
Z'ây tan coru et tan marchya
Que z'ay le cu to ecorchya
D'avey tan chevochi de ziegue ;
Z'ay fay, zou crey, dou mille legue.
Ze say per cour to lou afare
Et quasi cen que ce dey fare,
Tan dou viou que dou noué.
To notron ca va de travé :
Ze veyo bin orendrey.
Di gar de ma monsio lo roy.
Per m'arma, e' un bravo segnou ;
E' n'ay ran come monsegnou,
E' n'ay pa se opiniatro.
Ho, meigna, lo gran dezatro
Qu'on n'a rendu lou marqueza...

Le courrier ne malmène pas moins le duc de Savoie que ne l'a fait le médecin ; il termine ainsi :

Monsiou lo rey e corocia
E vu juy a la sie trionfo.
Per m'arma, y sera a l'onto
De monseignau, zi veyo bin.
Per orendrey ze farey fin,
Atendan onnatra fey,
Car ze voy moury bon Fransey.

Bibliographie :

Le plaisant || Discours || d'vn Corrier || Sauoysien. || *Prins sur la coppie Imprimée* [sic]. || *A Chambery*, 1600. In-8 de 8 pp.

Cette édition, qui paraît sortir de presses lyonnaises est peut-être l'édition originale, car il n'est pas à croire que le *Discours* ait pu être imprimé à Chambéry. Nous en devons la communication à M. Claudin, le savant libraire parisien.

---

88. — La plaisante Pronostication faite par un astrologue de Chambery.

[*Lyon, 1603.*]

Cette pièce continue la série des monologues dirigés contre le duc de Savoie. Un astrologue raconte qu'il a interrogé le ciel sur les évènements de l'an 1603 et que les astres lui ont annoncé les plus grands malheurs :

De cor et d'ama g'ey cherchia
Toute la gran astrologia,
Poi recherchi, per bin sçavay
De ceti an mile si cen et tray,
Vey de quo flan, de quo couta
La guerra se pourrey aretta.
La lonna, lez eteille, lo soley
Menassi touta la Savoy
Per avey prou de malou,
De fascheri et de doulou.

L'astrologue énumère tous les fléaux qui vont s'abattre sur la Savoie, victime de l'ambition démesurée de son prince. Après une allusion à la tentative faite par Charles-Emmanuel contre Genève, notre homme déclare, en terminant, qu'il veut aller chercher ailleurs des consolations :

A Di, Chamberi, nobla cita
A Di, do borgey la graveta,
A Di, lo noblo senatou,
A Di, avoca, (et) procurou,
A Di, segnou et damuisele,
A Di le fille, le femele,
A Di don, [et] gran et peti;
Orendray je m'en vo sally.
A Di, metresa, touta derrire.
Te devey estre la premire :
Ge t'en imprima den mon cour
En tou bin et en tou honnour.
Perdona mey, je sey tan tormenta
Que je ne se poy ple ita
E fo que je alo en que sey
Me consola en quque endrey.

Au monologue est jointe une *Moquerie savoyarde*. Cette pièce a peut-être aussi eté composée pour être récitée sur la scène; mais, dans la forme où elle nous est parvenue, elle semble avoir perdu son caractère dramatique. En voici le début :

Anchro, papi, ploma, ede mey
Per fichi sou lo blan lou ney
Et pintola cello detraqua
Que ne fan ren que se moqua...

Le poète s'élève avec force contre les moqueurs qui désolent le monde. A titre d'exemple, il raconte d'une façon fort piquante la fable du Meunier, son fils et l'âne; mais il n'espère pas désarmer la satire. Les Savoyards ont surtout à se plaindre de la malignité de leurs voïsins; les Français les traitent de croques-raves, et les Italiens de gens sans honneur. Le sermonneur se console en pensant que les moqueurs seront bafoués à leur tour.

Il termine ainsi :

Ne fessen pa quan segnor Horacio
Que s'aly coupa lou caso
Per fare despecto à sa fena;
Desen comme la tanta Tivena
Quand lo moqu aran moqua
Et lo moqua seron moqua,
Lo moqua seren en guoguete
Et lo moqu seren en moquete.

Bibliographie :

a. — La || plaisante || Pronostica- || tion faite par vn || Astrologue de Cham || bery auec la mo- || querie Sauo- || yarde. || *A Chambery,* || Com licentia del [*sic*] Superiori. || M. DCIII [1603]. In-8 de 16 pp.

Au dessous du titre de départ (p. 3) on lit le quatrain suivant :

Acottey quara le zoreillie
Ceta vray caculation,
Vo sentendri le grand merveillie
Que deven arriva ceta seison.

La *Moquerie* occupe les pp. 9-16.

Biblioth. nat., Y. 4800. — Biblioth. Mazarine, 34613[20].

b. — *Revue savoisienne,* XXIV (1883), 104-106; XXV (1886), 4-6.

Réimpression accompagnée d'une traduction due à M. A. Constantin. Il en a été fait un tirage à part chez l'imprimeur *Abry*, à *Annecy* (in-8 de 24 pp.).

---

89. — Discours sur l'Entreprinse de Genève, tiré au vray par un croquan savoyart.

[*Lyon, 1603.*]

Dans la nuit du 12 décembre 1602, le duc Charles-Emmanuel tenta de s'emparer de Genève par surprise. Bien que l'opération eût été conduite avec le plus grand secret, elle échoua; les Genevois réussirent à repousser l'agresseur. Cette victoire excita chez eux un enthousiasme que ne manquèrent pas d'entretenir les poètes et les faiseurs de chansons. Le monologue dont nous venons de transcrire le titre nous apprend que la défaite des Savoyards servit aussi de thème à des représentations dramatiques.

Le *Discours* est précédé, dans l'unique édition qui nous en est parvenue, de deux morceaux qui pourraient bien eux-mêmes avoir été récités sur le théâtre. C'est d'abord la *Sommation de la Trompette de Savoye aux Genevois* (62 v.) et *la Responsa de messiou lo Genevey* (90 v.). Le premier de ces morceaux commence ainsi :

De la par de monsegnou
A qui no devin tou honnou...

Quant au monologue, en voici le début :

Derollié gelibarde et colovrene,
Quitta tretuy votre fene,
Meina de Savoy, per veny
Trova le segnou d'Arbigny[1],
Votron bravo governou,
Que vo va fechy en honnou;
Votron douvo sié pa z-a pa,
Vey se vo saria ren atrapa.
Devan que n'en ren conta,
Ge vuy dere la vereta;
Ge ne sey ne cher ne peisson,
Entendy don bin ma reison.....

Le récit du paysan est beaucoup plus développé que les récits dont nous avons parlé aux articles précédents; il se termine ainsi :

Devan que sey San Nicola
Du mey de mey, j'ay bella pou
Quo ne n'ayan de ma lou sou.
Sou l'an prou de faschery.
Ge n'en serey ren marry
S'on lo baille lou tantin.
Ge prio à Di que per un matin
Qua qu'on en tirey bon revencho.
Ho l'an beo quira lo ventro,
He fo reconeitre on segnou
Ou lo rey, ou bin l'emperou,
San etre segnou dello memo;
D'Arbigny sallira de lemo,
Sou ne n'en tire sa reison.
A Di tan qu'à l'atra seison.

Bibliographie :

a. — Discours || sur l'Entreprinse || de Geneue, tiré au || vray par vn || Croquan Sauoyar. || Faicte le 22. de Decembre, l'an 1602. || *A Chambery.* || 1603. In-8 de 16 pp.

---

1. Le baron d'Albigny commandait le gros de l'armée savoyarde, environ quatre mille hommes.

Le v° du titre est blanc.

Les pp. 3-8 sont occupées par la *Sommation de la Trompette de Savoye et La Responsa de messiou lo Genevey.*

Malgré la rubrique de *Chambéry*, il n'est guère admissible que l'impression ait été faite dans les états du duc de Savoie; nous croyons qu'elle a dû être exécutée à Lyon.

Biblioth. de Genève, Gf. 302 (recueil).

b. — Réimpression exécutée pour le libraire *Jullien* à *Genève*, 1882, in-8.

---

90. — LE PLAISANT PROLOGUE DE LA DECENTE D'UN SAVOYARD AUX ENFERS, AVEC LE RECIT DE SON VOYAGE ET DE CE QU'IL A VEU.

[*Lyon? mars 1629.*]

La tragédie classique et la comédie telle que l'entendirent les prédécesseurs immédiats de Corneille ne firent pas oublier complètement les genres dramatiques autrefois en vogue. On continua de jouer des farces, peut-être même de réciter des monologues; mais ces compositions cessèrent d'être imprimées et n'obtinrent plus qu'un succès éphémère. Voici pourtant une pièce que l'imprimerie nous a conservée, sans doute parce qu'elle pouvait être répandue comme un pamphlet. Ce morceau, destiné selon toute vraisemblance à être dit au commencement d'un ballet, est encore une satire dirigée contre le duc Charles-Emmanuel. Bien que les vers soient fort incorrects, le *Prologue* nous montre bien que les traditions anciennes s'étaient conservées. Les pièces que nous avons fait connaître ci-dessus et les divers dialogues publiés en 1613 par les bazochiens de Chambéry sous le titre de *Fanfares et Corvées abbadesques des Roule-Bon-Temps*, prouvent d'ailleurs que le patois savoyard fut en grand honneur au commencement du XVIIe siècle.

L'évènement auquel il est fait ici allusion est l'entrée de Louis XIII en Italie, au commencement du mois de mars 1629. Le duc de Savoie, surpris à Suse, fut forcé d'accepter les conditions dictées par le roi et d'abandonner ses alliés (10 mars). C'est à ce moment que dut être composé notre monologue, dans lequel un Savoyard rallié à la France se moque plaisamment des Espagnols et des Milanais. Voici le début de la pièce :

Honor, signor, Di se sey !
Ge sey tou joyou de vo vey
Tretuy en bona santa.
G'ey bela envey de vo conta
Lo z-efrey, lo z-aso, le z-alarme,
Lo cleiquety de le gendarme
On ge sey eta ceto jor.
Quan je vo n'arey di dou mot,
Ge seray gari la meitia.
Apré que g'io fe departia
De Chambery, ge m'en veni
Mon grand chemin à Remilly;
Ge trovy lo capetan Losandre
Que s'en aley à la guerra en Flandre ;
Ho meney à force Espagnor,
Et me desy en son matuor :
« *Armanos, voglie andaros à la guerra :*
» *Quieres piliares onas* [sic] *bona terra ?* »
Je ly desy : « Aida, signor,
» Ho me fessive gran honor...

Le Savoyard rencontre ensuite un capitaine milanais, qui dit, dans son patois :

« *Io sono morto adesse, adesse ;*
» *A povrete sono tuti perse.*
» *Adio, adio, signora mia ;*
» *Mai non sero en Itia* (*Italia ?*) :
» *Adio, Milano, nobila cita.* »

Comme le Milanais voulait continuer de « caqueter », il tombe frappé à l'échine d'un coup de canon ; le Savoyard veut le relever : il est frappé à son tour, et son esprit descend en enfer. Là il rencontre un petit diablotin qui lui parle espagnol :

« *Que miralias ! Arma, arma, arma,*
» *Segnor diavos ! Cavalieres, arma !* »

Il le renverse et pénètre dans l'enfer, où il trouve Proserpine, « neire come ona charbonire. » Il la laisse et va voir, un peu plus loin, des cavaliers italiens, milanais, espagnols, napolitains, qui sont « laba, en gran mechance », pour avoir combattu le noble roi de France. La description que notre homme fait du sombre séjour rappelle celle qu'en donne Epistémon dans le second livre de *Pantagruel* (ch. xxx). Il y trouve don Olivares, qui gratte des raves, Alexandre de Videlle, qui lave les écuelles,

don Juan d'Autriche, qui fait la cuisine, Pierre de Castille et don Diego.

Chassé de l'enfer par Cerbère et Lucifer, le Savoyard est rejeté sur le bord de la mer, où de braves matelots ont pitié de lui et où une honnête demoiselle vient à son secours.

Le monologue se termine après des allusions à la beauté de ladite demoiselle qui indiquent de reste que l'on est en carnaval :

On ne vo lo demande qu'a emprunta ;
S'on lo vo volive emporta,
Vos aria bin quaque reison.
No van entra en onna bona seison,
Que chacon comencey a tachi
De lo mondo multeply,
E seye toute de bon voley.
Vo lo verry entra tou orendrey.
Entra don tuy, noblo segnor ;
Di vo dobley vostro honor !

Les derniers vers annoncent une entrée de ballet où va figurer la demoiselle qui a délivré le Savoyard.

Bibliographie :

Le || Plaisant || Prologue de la || Decente d'vn Sauoyard || aux Enfers, auec le recit de son || voyage, & de ce qu'il a veu. || Representé en vn Balet par six || Matelots, Gentils-hommes || Alemans. — *Fin. S. l. n. d.* [1629], in-8 de 8 pp.

Au titre, un bois grossier qui a dû être employé pour des impressions plus anciennes.

Le texte commence au v° même du titre.

Biblioth. munic. d'Amiens, B.-L. 1930.

XII. — MONOLOGUES MORAUX.

91. — Monologue de Memoyre tenant en sa main ung monde sur lequel est escript : Foy, Espoirance et Charité. Et fault estre abillé en deesse.

[*Rouen, vers 1545.*]

Il n'est pas de ville de France, sans excepter Paris, où la poésie ait été plus florissante qu'à Rouen, à la fin du xve siècle

et pendant la première moitié du XVIe. Le concours annuel des palinods entretenait l'amour de la poésie dans toutes les classes de la société. Ces pieuses assemblées dans lesquelles la Vierge était célébrée à l'aide des images les plus diverses eurent un autre résultat; elles développèrent chez les Rouennais le goût des compositions mystiques. Quand, à l'aube de la Réforme, les esprits commencèrent à s'émanciper, beaucoup d'hommes distingués qui vivaient à Rouen s'éprirent d'une doctrine particulière qui n'était ni le catholicisme ni le protestantisme. Ainsi se forma la secte des libertins spirituels contre laquelle Calvin lança ses foudres en 1547.

Les libertins spirituels, qui avaient d'abord chanté la Vierge dans les palinods, eurent recours aux vers pour propager leurs idées. Ils organisèrent, en 1543, 1544 et 1547, des tournois poétiques où il ne devait être question que de l'amour chaste et pur, tel qu'ils le comprenaient. Ils eurent aussi un théâtre sur lequel ils jouèrent des moralités de leur composition. Nous avons nous-même recueilli six de leurs productions dramatiques, dont les deux premières sont signées de la devise de Pierre Du Val : *Riens sans l'esprit*. Le *Monologue de Memoyre* est au nombre des six pièces que nous avons groupées. Bien qu'il ne porte pas la devise de Du Val, il est fort possible qu'il soit également de lui. Sans répéter ici les détails dans lesquels nous sommes entré ailleurs, nous dirons simplement que c'est une sorte de résumé de la doctrine des libertins. En voici les premiers vers :

Qui veult sçavoir comme je suys nommée
Es haultz secretz et bonne renommée,
Maintz bons espritz par veritable histoyre
Communement me denomment Memoyre,
La seur d'Usage et mére de Science,
Car tout savoir gist en Expoirience....

Après avoir défini les trois vertus théologales, Memoire termine ainsi :

Treschers seigneurs, ces troys comprins en un
Monstrent que l'homme en droicte intention
Doit avoir Foy, Charité, en commun
Avec Espoir en sa salvation.
Or est il vray qu'en noble invention
Ce monde est pris pour l'homme debonnaire,
Qui doibt avoir ces troys pour ordinaire

Sy du hault ciel veult avoir assurance,
Car on ne voyt au monde tributaire
Amour sans Foy, ne Foy sans Espoirance.
En prenant congé de ce lieu
En vous disant a tous a Dieu. 90

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (La Vallière 63), fol. 26 v° — 28 r°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, I, n° 6.

c. — *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au* XVIe *siècle; publié avec une introduction par Émile Picot* (Paris, D. Morgand, 1882, in-16), 163-169.

---

92. — MONOLOGUE DE MESSIRE JEAN TANTOST, LEQUEL RECITE UNE DISPUTE QU'IL HA EUE CONTRE UNE DAME LYONNAISE, A SON ADVIS MAL SENTANT DE LA FOY.

[*Lyon, 1562.*]

Les protestants, devenus maîtres de Lyon grâce au coup de main du baron Des Adrets (30 avril 1562), célébrèrent leur victoire dans une foule de poésies de circonstance[1]. Non seulement ils firent paraître des chansons, des satires contre la messe et contre le pape, mais ils eurent recours au théâtre pour combattre leurs adversaires catholiques. Nous possédons, sous le titre de *Polymachie des marmitons*, le texte des placards imprimés pour être distribués par les acteurs d'une grande montre qui eut lieu à Lyon en 1562[2]. Ces montres ou processions dramatiques étaient un genre particulièrement cher aux Lyonnais, à qui il fournissait l'occasion de faire voir la richesse et les goûts artistiques de leur cité. La plus célèbre des processions que nous connaissions est *Le Triumphe de treshaulte et puissante dame*

---

1. Un assez grand nombre de ces pièces ont été reproduites par MM. de Montaiglon et de Rothschild dans leur *Recueil de Poésies françoises*. Voy. t. XIII, 305-307.

2. L'édition originale, datée de 1562, est décrite au *Catalogue Rothschild* (I, n° 98, art. 1). Les réimpressions de 1806 et de 1851, ainsi que la reproduction de M. de Montaiglon (VII, 51-65), ont été faites sur une édition de 1563.

Verolle, qui remonte à l'année 1539[1]. Quelques années plus tard fut célébré *Le Triumphe de haulte Folie*[2]. La *Polymachie des marmitons* continue cette curieuse série. Il est probable que les Lyonnais ne manquèrent pas de représenter les moralités composées par les réformés contre le catholicisme. Nous n'avons aucun document sur ce point[3]; mais voici cependant un monologue qui prouve bien l'existence d'un théâtre protestant à Lyon.

Jean Tantost personnifie le prêtre catholique ignorant et fanatique, imbu de toutes les superstitions que Luther et Calvin pensaient avoir détruites. Il n'a certes pas le beau rôle dans sa dispute avec la dame lyonnaise. Voici le début de son récit :

Le diable y ait part à la feste!
Vertu bieu, je me romps la teste
Pour neant, a ce que je voy.
Pourtant si avons nous un roy
Qui tient le party de l'Eglise;
Mais savez vous qui nous desprise?
Sont un tas de gaudelureaux
Qui font des argumens nouveaux
Contre le pape et la Sorbonne.
Mais s'il faut que dessus je donne,
Jamais ne veistes mieux aller :
Il les faut tous faire brusler
Et puis l'on s'en enquestera.
Ceste loy la nous ostera,
S'ay je grand peur, nostre practique.
Quoy vous verrez un mecanique,
Un cordonnier, ou serrurier,
Un orfévre ou un cousturier,
Savoir le Testament par cœur
De Jesus Christ! O quel erreur,
O quel poison, ô quel diffame!

1. Voy. nº 43, p. 470. — M. de Montaiglon, qui avait publié une première fois cette pièce dans son *Recueil de Poésies françoises* (IV, 214-283), en a donné, en 1874, une édition plus complète (Paris, Willem, pet. in-8).

2. Une réimpression de cette pièce a été donnée, en 1879, par les soins de M. de Montaiglon (Paris, Willem, pet. in-8).

3. Dans notre monographie des *Moralités polémiques*, dont le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme françois* a commencé la publication, nous n'avons pu citer aucune moralité jouée à Lyon en 1562 ou 1563.

Mesmes vous verrez une femme
Qui vous respondra coup sur quille,
A tous propoz, de l'Evangile,
Soit en françois ou en latin.

Jean Tantost raconte alors qu'il a récemment rencontré, en allant dire la messe dans le voisinage, une femme qui l'a interrogé sur les matières de la foi. Il perd contenance rien qu'en pensant aux choses qu'elle lui a dites. Cette « femelle mastine » a soutenu qu'on ne devait pas adorer les images. Elle n'a témoigné que du mépris pour les canons, les décrets, les glossateurs; elle a prétendu

Que la plus grand part des edictz
Humains sont contraires à Dieu;

enfin elle a nié que le pape fût un dieu sur terre. Chaque fois le catholique nous donne ses réponses qui, naturellement, sont de la plus insigne faiblesse.

Malgré la discussion, Jean trouve la femme séduisante; il essaye de lui dérober au moins un baiser; mais la perfide lui rappelle son vœu de chasteté et lui fait une terrible remontrance. Après avoir entendu ce sermon, Jean s'en tire par des injures :

« Tre Dame, je m'esbahy comme
« Dieu te laisse vivre sur terre, »
Dy je lors. « Par monsieur saint Pierre,
« Je raconteray ton meschef
« A nostre curé ou au chef
« De l'evesché. » Et sur ce point,
Nous nous laissasmes bien a point,
Car il me falloit chanter messe :
Je la quitte, et elle me laisse.

Le *Monologue de messire Jan Tantost* paraît bien être une véritable œuvre dramatique. Il ne doit pas, ce nous semble, être confondu avec des prosopopées purement littéraires telles que le *Monologue de Providence divine*, œuvre d'un auteur qui, après avoir quelque temps professé le calvinisme, revint au catholicisme, Estienne Du Tronchet (1561). Il est permis de croire que la pièce eut du succès et que les protestants en firent un livre de propagande. Ce qui nous donne lieu de le penser, c'est que le *Monologue* ne tarda pas à être compris dans la liste des ouvrages censurés, où Du Verdier en a recueilli la mention; c'est aussi la *Suite*, dont nous parlerons à l'article suivant.

Bibliographie :

Monologue de || Messire Iean Tan- || tost lequel recite vne dispute qu'il || ha eüe contre vne dame Lyon- || noise, à son aduis mal || sentant de la || Foy : || * || Auec la suite dudit Monologue, || laquelle fait mention d'vne au- || tre dispute qu'il ha eüe contre || vn petit garcon. || I. Corint. I. || Dieu ha esleu les choses foles de ce mon- || de pour confondre les sages : & les || choses foibles pour confondre || les fortes. || M. D. LXII [1562]. In-8 de 23 pp.

Cette édition, dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire, ne doit pas être l'édition originale, puisqu'elle contient la *Suite*, qui, selon toute vraisemblance, ne fut composée et publiée qu'après coup. En tête est un huitain de *L'auteur du Monologue au lecteur :*

Je deffen bien du petit monologue
Faire lecture, et encor' moins le veoir... ;

puis vient un *Huigtain declarant toute la vermine de ce monde :*

S'il n'estoit point de loups, ne moines,
De nonnains, putains, ne chanoines...

Le monologue est suivi d'un dixain de *Messire Tantost au lecteur du precedent :*

Si tu as veu le precedent escrit,
Ami lecteur, je te pri, ne te fasche...

Le volume se termine par la *Suite du Monologue*.

Biblioth. munic. de Lyon (Coll. Coste, nº 549).

Nous devons la copie de cette pièce à M. Baudrier, de Lyon, digne héritier de l'érudition et de l'obligeance de son père, M. le président Baudrier.

---

93. — SUITE DU MONOLOGUE DE MESSIRE JEAN TANTOST, LEQUEL RECITE UNE DISPUTE QU'IL HA EUE CONTRE UN PETIT GARÇON.

[*Lyon, 1562.*]

Il faut croire que le *Monologue de messire Jean Tantost* eut un réel succès, puisque le poète qui l'avait composé eut l'idée de lui donner une *Suite*. La donnée générale est ici la même que dans la première pièce, mais l'acteur y dispute avec un enfant au lieu de disputer avec une femme. A ce point de vue, la composition lyonnaise offre d'étroits rapports avec une des farces de

Marguerite d'Angoulême, *L'Inquisiteur*[1]. Jean Tantost n'est pas moins fanatique que le personnage mis en scène par la reine de Navarre; comme lui, il ne parle que de bûchers et de supplices; comme lui aussi, il est incapable de répliquer aux arguments d'un enfant. D'ailleurs ce théologien, qui « n'ha pas plus haut de quinze ans », cite, avec une rare connaissance des textes, les Écritures et les saints Pères; il connaît à fond la doctrine des réformateurs sur les sujets les plus délicats, tels que le purgatoire et le mariage.

Le monologue commence ainsi :

En bonne foy, la pauvre pire
Dedans le ventre me souspire
Quand je songe en ces malheureux.
O que leur dire est dangereux!
Il s'en faut bien donner de garde.
Quoy? leur parole persuade[2]
De telle façon et maniére
Que quasi suis contraint de croire
A leur propos? Non feray, non.
Ne voy je pas mon droit canon,
Mon Lescot, saint Thomas d'Aquin
Et autres? Un petit coquin,
Un petit fol, un loriquart,
L'autre jour, rencontray à part,
En revenant de Recouvrance;
Mais, par le saint sang bieu, je pense
Qu'il ha la Bible en son cerveau.
Corps bieu, il m'appelle « gros veau »
Quand j'allégue quelque passage
De mes docteurs! « Tu n'es pas sage
« De me tenir telles parolles.
« Tant y a de personnes folles
« Comme toy qui vont disputant, »
Ce luy dy je, « qui sont pourtant
« Bruslez comme petis pourceaux :
« Un tas de chrestiens nouveaux.
« Bruslez, bruslez! Au feu, au feu! »

1. Biblioth. Nat., ms. franç. 12485, fol. 100, v° — 107, v°. Voy. *L'Heptaméron*, éd. Le Roux de Lincy (1853), I, ccxv; éd. Le Roux de Lincy et Montaiglon (1880), IV, 69-103.

2. *Impr.* persudae.

Il me dist : « Avez vous point leu
« Par tous les livres approuvez
« Que ceux qui ont esté trouvez
« Vivans selon Dieu et justice
« Ont esté livrez au supplice ?
« Saint Paul à Thimotée escript
« Que tous ceux qui en Jesus Christ
« Veulent bien piteusement[1] vivre
« Au monde n'auront que tourment ?... »

L'enfant a réponse à tout; il réfute d'un mot Lescot, saint Grégoire et Platine. Jean Tantost l'interroge en vain sur le culte des saints, sur le purgatoire, sur le mariage et sur le culte des images. Sur ce dernier point le représentant des idées nouvelles

Respond disant : « Le vray image
« Que doit desirer l'homme sage
« Est de suivre la sainteté
« De ceux qui au monde ont esté
« Bien vivans, non pas à l'ydole
« Qui, par une affection fole,
« De la main d'homme est fabriquée.
« C'est une chose pratiquée
« A un chrestien bien entendu
« Que Jesus fut en croix pendu
« Pour effacer nostre peché ;
« Est il dit pourtant qu'attaché
« Soit une ydole en une croix
« Qui n'ha nul sentiment ne voix ?
« Non, non ; c'est manifeste abuz.
« Nostre bon redempteur Jesus
« Veut nostre chair mortifiée
« Et aveq lui crucifiée,
« Non pas un spectacle de bois. »
Sur ce propos là je m'en voys,
Et il s'en va d'autre costé.
Par le corps bieu, s'il n'est osté,
J'ay grand peur qu'il nous gaste tout
Voicy où je faitz fin et bout.

Bibliographie :

Monologue de || Messire Iean Tan- || tost, etc. (Voy. l'article précédent.)

---

1. *Impr.* Veulent piteusement.

SUPPLÉMENT.

94. — Sermon joyeulx des femmes.

[Vers 1420?]

Cette pièce, dont nous ne possédons que des fragments, aurait dû prendre place en tête de notre second chapitre[1]. Elle nous paraît, en effet, appartenir au commencement du XVe siècle. Elle offre cette particularité qu'au lieu d'être une satire contre les femmes, elle est tout entière à leur louange. Le sermonneur se donne d'ailleurs pour une femme; faut-il l'en croire, ou n'est-ce qu'un artifice qu'il emploie pour donner plus d'attrait à sa prédication en faveur du mariage? Nous ne prendrons pas sur nous de le décider.

L'auteur devait être un méridional. Des formes telles que *jonueso* (v. 49), *vielhessa* (v. 50), *celo* (v. 100), pourraient être de simples fautes dues à un copiste ignorant; mais l'étude du manuscrit d'où le sermon est tiré permet de penser qu'il a été composé à Beaucaire ou aux environs de cette ville.

Voici le texte de nos fragments, dont nous devons la copie à l'obligeance de M. S. Morpurgo :

Fol. 19. *S'ensuit un [sermon joyeulx] des fames ce..... on les do..... Nemo uxor..... scribun.... origin.....*

v° Bones gens, vos devés savoyr
Que nos avons volu prover
Aucunement a nostre fet.
Chascun sert bien sans nul mesfet,
Et ainsi il est eprové,
Car il n'est pas acostumé
Que les fames deuissent precher.
Mès nos porions asés chercher,
Oy, per Dieu, jusques a Rome
Anssiès que nos trovessions home
Que volusse parler pour nos,
Car, par ma foy, sont il trestos

1. T. XV, p. 386.

Encontre nos de leur puissance;
Car, depuis que je eux coneysance,
Je ne vis home a mon vivant
Que tous jors darier et devant
Ne disist riotes et blaymes.
Pour tant nos autres, povres fames,
Avons nos fet une requeste
Au pape (le quel Dieu nos preste!),
Que nos puissons ardiemant
Prescher sans nûl contestement
De home que vive,
Encor, pour bone reyson vive
Alleguer desus l'Escripture,
Or feytes peys a l'aventure.
.....pour grant charité
.....la verité
....Escripture
.....l'avanture
.....scouter
.....us tost boter
.....m'a trové
.....
.. ..sules
....lles
.....
Fol. 20 La secunda dis, sans debatre
Le perilh qu'en poroyt avenir,
El la premiere veut venir.
Unh home, si non se marie,
Il use malement sa vie,
Ou moyns si ne soyt moyne ou prestre;
Mès, quand d'unh home que veut estre
Mondeyn pour acrestre le monde,
Jamès nul bien ne lui abunde
Si n'est marié, par ma foy.
Il è ainsi, come je croys,
Qu'il passera bian sa jonueso;
Mès quant viendra en sa vielhessa,

---

17 *Notre copie porte :* Ne disise rientes. — 18 pauries. — 22 constentemant. — 24 Encores. — 39 qu'il an poroyt. — 42 Il usse mouvessemant. — 43 Ou moine *manque*. — 44 Mes quad home. — 48 croys.

Qu'il aura quelque .lx. ans,
Hi n'i porra plus passer temps,
Mès faudra seul qu'il se repose.
Ne li sera il bien layde chosse
Si faut qu'il face son potage
Et qu'il guverne son meynage?
Dieu scet comant li an prendra.
.....
De rien qu'il fasse,
Car il faut que trestot bien passe
Par la main de la noble fame.
S'il vit tout ceul il est infame
Et jamè ne sera joieux;
Tous jors sera malencoleux.
.....
Ung chascun le botera darire;
Nul ne tendra conte de lui;
Portant *ve homini s*[*oli*]*!*
Bones gens, fe.....
E telle quet.....
E benoyte.....
Tout quant.....
Et pour leur.....
Chescun de.....
En bone.....
La dou.....
Et le tr.....
.....
v° Pour tant *ve homini soli!*
Dieu que fui batis en la pile,
Maudit il a son euvangile
Ung home que veul vivre seul,
Car ne doytes qu'il faudra seul (?),
Qu'il y a beu cop de meschance.
Ung chescun de vos si se pence,
S'il avoyt quelque maledie,
.....
Comant il seroyt governés.
Et! beaux serveteurs, vous savés,
Il n'è riens plus dous que la fame.
Ele metroyt et cors et ame
Pour son mari quand elle l'a.

---

51 Qu'il aura quielquels ans. — 60 bien *est suppléé*. — 63 Et *est suppléé*. — 68 Et nul. — 79 Pourtant di je.

Les homes ne font pas cela,
Mais ament bien d'ung autre poynt;
Car en tos les homes n'a poynt
Que soyt si doux ne si courtoys
A leurs fames [par] nulle foys
Com est la fame a l'ome.
Por tant dit Job, le sant prodome :
Inter omnia mulier est dulcior. JOB, sexto.
Job, celo sante creature,
Il nos reconte en sa lecture
Une chose qui est bian notable,
Car il dit que plus agreable
En totes choses neyes
Ne que de Dieu furent creyé[e]s,
Est la fame, pour sa dolceur,
Dont il est bian pleyn d'orguelh (?)
Ceux qui le bat; sertes, hoy.
.....de tos ceux qui l'ont oy.
..... Dieu me pardone
.....persone
..... essuy sonant.
.....[c]erteynemant
.....tristese (?)
.....ent despit
.....
.....venir
.....oye
.....

Bibliographie :

Biblioth. Laurentienne à Florence, ms. Ashburnham 42 (ancien Libri 115-47), fol. 19 v° — 20 v°.

Ce manuscrit, dont le premier fascicule des *Codici Ashburnhamiani della R. Biblioteca Mediceo-Laurenziana* donne une notice détaillée (p. 63), contient : 1° un fragment de confession en provençal; 2° une *Moralité de monseur sant Nicholas a .xij. personages;* 3° une *Farce a quatre personnages, et premièrement le Fol, le Mari, e la Fame e le Curé;* 4° notre sermon; 5° un fragment de farce où figurent : *Colas, Pitance* et *le Marchant;* 6° un fragment de poésie en français. L'écriture est du XVe siècle.

Le ms. 42 paraît avoir toujours été joint au ms. 43 de la même collection, lequel porte en plusieurs endroits le nom de Jacobus Olivi ou Jazme Oliou, et a pour couverture un acte reçu par un notaire de Beaucaire.

---

104 qui et.

95. — LE PLAISANT PROLOGUE D'UN CUISINIER SAVOYARD QUI FAISOIT L'AMOUR A UNE SIGNORE ITALIENNE.

[*Lyon, 26 février 1604.*]

Nous avons eu trop tard connaissance de cette pièce pour pouvoir la placer à son véritable rang; elle appartient à la série des monologues d'amoureux et devrait être mentionnée après notre n° 56[1]. Ce n'est pas, comme les monologues savoyards dont nous avons parlé sous les n°s 84-90, une satire politique; c'est une simple facétie de carnaval.

Voici le début du *Prologue :*

Dan bon vepre! Dy ce sey!
A t-e gnon que volie avey[2]
Quaque bravo couseny?
Ma quo ô seyen d'argen garny
Per ben acochi lo z-afare,
Ho saren poy que ge sey fare.
Si a gnon que sey entreprey
Per savey on g'ey aprey
Sou gran mety de cousena,
Ho nou sarien devena
Que ge n'en deso dou mot....

Le cuisinier nous raconte qu'il est allé au marché de Rumilly pour y vendre des œufs. Là il est engagé par un gentilhomme grotesque qui l'emmène à Padoue. Notre homme est aux petits soins pour son maître, mais ce maître a une femme dont le cuisinier devient amoureux. Surpris en flagrant délit, il est obligé de fuir. En regagnant son pays, il a rencontré des cuisinières qu'il a amenées avec lui. Ces cuisinières ne paraissent pas farouches. — Mesdemoiselles, leur dit le Savoyard en terminant,

Me damuiselle, set vo plé don,
Bota lo tou a l'abandon,
E so ne fan bin lo devey,
Ne me creyde pa ona atra fey.
Tout ore, sen ple m'aretta,

1. T. XVI, p. 492. — 2. Y a-t-il quelqu'un (aucun) qui veuille avoir.

Ge lo vou vo fare entra.
Meina, entra. Di vo gardey,
Et fate tuy votron devey.

Les cuisinières devaient alors danser un ballet.

Bibliographie :

Le || plaisant || Prologue d'vn || Cuisinier Sauoyard, qui faisoit l'amour || à vne Signore Italienne. Recité au ba- || let des Cuisiniers, le Ieudy 26. Feburier || de la presente Annee, 1604. || *A Lyon.* || M.D.CIIII [1604]. In-8 de 7 pp.

Au titre, un bois qui représente un amour tirant de l'arc.

Cette pièce nous a été communiquée par M. Claudin en même temps que le nº 87.

TABLE DES PREMIERS VERS

DES PIÈCES CITÉES

N. B. — Les tomes XV, XVI, XVII sont désignés par a b c

Ad deliberandum patris, a 372.
Afin que trompeurs effaçons, b 458.
Ainsi qu'un pelerin passant, c 227.
Audacia est de rebus deficilibus, b 453.
Audi, filia, et vide, a 412.
Audite verba mea, a 380.
Aulcunes gens font mention, a 387.
Au nom d'un cartier de mouton, b 443.
Barbes et brayes par raison, a 386.
Benedicite, Dominus, b 454.
Bibite et comedite, b 441.
Bonnes gens, ces parolles la, a 374.
Bonnes gens, Dieu vous gard de joye, b 501.
Bonnes gens, oyez mon sermon.
En celuy temps que sainct Raisin, a 370.
Bonnes gens, oyez mon sermon,
Que j'ay trouvé tout de nouveau, a 369.
Bonnes gens, vos devés savoyr, c 257.
Bruit de honneur, triumphant maintien, b 481.
Ce que Dieu a dit et juré, a 367.
C'est a meshuy; j'ay beau corner, b 519.
Chamberiéres, vueillez moy pardonner, a 419.
Comme femme desconfortée, b 472.
Comme une servante mect peine, b 514.
Confregit et vitaverunt, a 376.
Consideré le temps qui est divers, b 456.
De la par de monsegnou, c 245.
Dan bon vepre! Dy ce sey, c 261.
De cor et d'ama g'ey cherchia, c 243.
De quonatibus vitatis, a 374.
Derollié gelibarde et colovrene, c 246.
Dieu soit loué, mes vignes ont, c 225.
Di z-a par, megna! Di se sey, c 238.
En allant hier au soir à promener, b 540.
En bonne foy, la pauvre pire, c 255
En ceste ville suis venus, b 503, 508.
En considerant le courage, a 363.
Esaye escript en son livre, a 380.
Escoutez tuit et entendez, b 495.
Est il besoing de faire bruit, b 489.
Esveillez vous, esperlucatz, a 399.
Femineis abus sociabitur ut dominabus, a 388.
Gorriers mignons, hantans banquetz, b 479.
Graticulus harengio, a 370.

Hé, mon Dieu, tant jay fait de tours, b 485.
Hé, que Dé donne longue vie, c 218.
Hoc bibe quot possis, a 363.
Hommes d'armes cassez de gaiges, b 526.
Honnau, meigna, honnau, honnau! c 242.
Honneur, messieurs, *proficiat*, b 517.
Honor, signor, Di se sey, c 248.
Honou, meygna, Di vo gardai, c 235.
Il estoit toute nuict, et d'Hecate les voiles, b 538.
Y ne sarez, merdé, teny, c 222.
In nomine Bachi et Ciphy, b 469.
In nomine Bacchi Sileni, a 402.
In nomine, de la main gauche, a 373.
In nomine Patris prima
Et Filii secunda,
Barbara pota baston;
J'ayme *regina celorum*,
De ça, dela. *Amen, amen*, b 459.
In nomine Patris prima
Et Filii secunda,
Barbara pota baston;
J'ayme *Regina celorum*,
In hoc presenty opere, a 416.
In nomine Patris, silence, a 417.
Introivit in tabernaculo, a 365.
Je deffen bien du petit monologue, c 254.
Je m'esbahis en moy tresgrandement, b 498.
Je suis toute fresche venue, b 511.
Jeune, gente, plaisante et lye, b 491.
Je viens vous donner passe temps, b 534.
Jonty Robinea de Senelle, c 214.
Joye, santé, paix et honneur, b 474.
Jube me benedicere, a 365.
La merdé, y cré apré moay, c 208.
Le diable y ait part à la feste, c 252.
Les jours passez, par fantaisye, b 467.
Le thesme qu'ay cy recité, a 402.
Libertas est, et cætera, a 403.
Marguet, surnommé Rage en teste, b 465.
Mes bonnes gens, parlez plus bas, a 376.
Messieurs, j'ay desja recité, a 388.
Messiou, Dy vo don bona net, c 240.
Mignons, qui avez eu le cours, b 475.
Mon frére Michea, demorant a Nyort, c 216.
Mon thesme c'est: *Refecti sunt*, a 414.
Nemo uxor..., c 257.
O domina, culpa mea, a 369.
On me parle de hardiment, b 453.
O present assistoire, b 469.
Or est le temps passé passé, a 390.
Peuple devot, soubz ung hallot, a 365.
Piarrot, peux qu'i ay le lesy, c 219.
Pleurez, pleurez, les Enfans sans soucy, a 388.
Puis que l'an nouveau recommence, a 385.
Putruerunt et corrupte sunt, a 408.
Quaeritur utrum capones, a 382.
Quatre nymphes vestues de blanc, c 237.
Quatuor ventus de mondo, b 463.
Que dictes vous, gens de boutique, b 447.
[Que] Dieu vous gard! Je suis cité, b 454.
Quempere, an aronge do pire, c 230.
Qui bibunt me adhuc siciunt, b 438.
Qui prent a femme compaignie, a 400.
Qui veult sçavoir comme je suys nommée, c 250.
Qu'y vault le songer! Pas le truc, b 487.
Ramonez la cheminée hault et bas, b 488.
Sang bieu! Qu'esse que j'ay ouy, b 529.
Seigneur, qui ci estes venu, b 493.
Seigneurs, sy en quelque province, b 467.

Seulle, esgarée de tout joyeux plaisir, b 482.
Si quis amat nimium, penitet ille nimis, b 475.
Sirvens cui avutz et arlotz, b 497.
Si tu as veu le precedent escrit, c 254.
Soset d'onna letra lou droublou, c 233.
Tousjours gay, joyeulx d'esperit, b 513.
Ubi paly coquaris, a 367.
Une grande trouppe feminine, b 445.
Une ouaye fut en ceste année, a 378.
Vivre a plaisir, la main guernie, b 480.
Vous semble il point que pour dancer, b 478.
Vré Dé, qu'i sray bain mis arrére, c 220.

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE

Abundance (Jehan d'), *Faictz de Nemo*, a 379; — *Les quinze Signes nouvellement descendus en Angleterre*, b 459; — ses autres ouvrages dramatiques, a 379.
Acouchey, c 239.
Adonville (Jacques), *Les Trompeurs trompez*, b 457; — cité, b 451.
Albigny (Le baron d'), c 246.
Alençon, b 519.
Alençon (Charles, duc d'), c 228.
Aliborum (*Les Ditz de maistre*), b 498. Cf. b 503.
Alix (Dame), b 504.
Amboise (Georges, cardinal d'), c 229.
Ami (*L'*) *des livres*, a 382.
Amiens (Biblioth. d'), c 249.
Amoureux (Monologues d'), b 472-492; — c 261.
Ancenis, b 519.
Andouilles (Le prieur des), b 465.
Andreas (Le prêtre), a 376.
Andreini (Francesco), a 385.
Angers (Pièces composées à), b 528, 532.
Angoulevent, b 465.
Anne de Bretagne, c 228.
Antoine, duc de Lorraine, c 229.
Argent court (Le seigneur d'), b 504.
Argenton, a 367.
Arlequin, *Response di gestes*, b 536.
Arsenal (Biblioth. de l'), b 523; — c 212.
Asne (*Estrénes de l'*), a 384.
Assiegement (*Le cruel*) *de la ville de Gais*, c 232.
Astrologue (*L'*) *de Chambery*, c 243.
Aubert (Richard), libr. à Rouen, a 418; — b 510.
Aubin (Jacques), impr. à Rouen, b 449.
Aumale (S. A. R. Mgr. le duc d') : sa biblioth., a 364, 377, 400, 402, 410, 421, 422; — b 455, 462, 469, 472, 483, 484, 486, 500; — c. 210.
Auxerre : pièces composées dans cette ville, a 387, 411; — b 487, 489; — c 223.
Avignon, b 441.
Babillet (Maistre Pierre), a 420.
Babioles, a 404.
Barbes, a 386.
Bartsch (Karl), b 497.
Bauder (Martin), b 439.
Baudrier (M.), c 254.
Bayard (Le chevalier), b 530.
Bazochiens (Pièces composées par des), a 379; — b 438, 459, 469; — c 207, 214, 218, 220, 221, 232.

Beaumont (Jacques de), b 519.
Béhague (Le Cte O. de), bibliophile, a 397.
Belin (Sainct), a 369.
Berlin (Biblioth. royale de), a 394.
Berne (Biblioth. cantonale de), a 386, 387.
Bibliothèque nationale, a 371, 373, 374, 381, 391, 393, 394, 396, 399, 407, 413, 421; — b 440, 444, 447, 452, 466, 472, 475, 481, 482, 484, 485, 494, 496, 497, 500, 507, 510, 512, 514, 516, 518, 523, 536, 538; — c 210, 213, 230, 234, 240, 245, 251.
Billettes (Les), à Paris, a 399.
Billouart (Saint), a 364.
Binet (Denis), libr. à Paris, a 385.
Blanchet (La veuve de Jean), libr. à Poitiers, c 210.
Boiceau (Jean) de La Borderie, *Le Menelogue de Robin*, c 207. Cf. c 214.
Boiceau (Jehanne), c 217.
Boise, a 383.
Bonfons (Jean), libr. à Paris, a 397.
Bonnemère (Anth.), impr. à Paris, a 394; — b 523.
Bordeaux (Christophe de), *Varlet à louer*, b 507; — cf. a 361; — *Chambrière à louer*, b 511.
Bordeors (*Des deux*) *ribauz*, b 498.
Bouchet (Guillaume), c 217.
Bouchet (Jacques), c 217.
Bouchet (Jehan), c 208, 219.
Boulogne, a 570.
Bourbon (Louis de), amiral; b 520.
Bourdigné (Charles de), b 528.
Bourgogne, b 441.
Bouvereul, b 515.
Brayes (*Sermon des Barbes et des*), a 386.
Brissart-Binet, libr. à Reims, a 398.
Bruneau de Tartifume, b 532.
Brunet (Charles), *Rec. de Pièces*, a 400, 411, 416, 419, 422; — b 484, 489, 510, 512.
Brunet (Gustave), b 507; — c 234, 237, 240.
Bruscambille, a 360, 385.
Bulletin du Bibliophile belge, b 466.
Burges (Jehan), impr. à Rouen, a 400.
Buveurs (Sermons sur les), b 438-449.
Caillettes (Rue des trois), b 504.
Caillottes (Les), près d'Auxerre, a 389.
Cambrai, a 360, 367.
Campaux, b 520.
Caquet (*Le*) *des bonnes chambrières*, a 419.
Cardine (Mme), b 536-542.
Caresme Entrant, a 383.
Cartier de mouton (*Sermon d'un*), b 443.
Cauchoise, faubourg de Rouen, b 515.
Caudebec, b 444.
Cerbère, b 540; — c 249.
Chambrière à louer, b 511.
Champ (Le) gaillard, a 399.
Champion, libraire, c 211.
Champolin, près d'Auxerre, a 389.
Champtocé, b 519.
Chansons, b 506.
Chapeau (Jehan), c 216.
Chaperons fourrés, c 220.
Chappelet (*Le*) *d'amours*, b 474.
Charlatans (Monologues de), b 492-518.
Charles VIII, a 390.
Charles-Emmanuel, duc de Savoie, c 234, 240, 242, 243, 245, 247.
Charmoy (Louis de), *Monologue du bon vigneron*, c 223.
Chartier (Alain), b 453.
Chascun (*Le Dit de*), b 450.
Chascun qui met Tout en son sac, b 450.
Chastellain (Georges), b 520.
Chaussard (Les héritiers de Barnabé), impr. à Lyon, a 421; — b 471, 492.
Chenez (Bataille de), c 231.

Chester Plays, a 359.
Choppinerie (*Sermon de la*), b 438.
Chrestien (Nicolas), impr. à Paris, b 524.
Claudin, libr., a 384; c 243, 262.
Clerc de tannerie, b 509.
Clerc de taverne (*Monologue d'un*), b 513.
Cocagne, c 23.
Cohen, *Cabarets de Rouen*, b 449.
Colet (Claude), Champenois, a 397.
Collerye (Roger de), *Sermon pour une nopce*, a 360, 411; — *Monologue du Resolu*, b 487; — *Monologue d'une dame*, b 489. — Cf. b 517.
Colomb de Batines, a 410.
Colombine (Biblioth.), a 410, 415; — b 457.
Comédiens (Monologues de), b 533-542.
Comines (Philippe de), a 367.
Complaincte (*La*) *du nouveau marié*, a 403, 452.
Complointe do pouvre jeons, c 230.
Conards de Rouen, a 418.
Confession (*La*) *Margot*, b 444.
Confidenti (Comici), b 537.
Constantin (A.), c 239, 245.
Coquillart (Guillaume), *Blason des Armes et des Dames*, a 390; — *Monologue des Perruques ou du Gendarme cassé*, b 526; — *Monologue de la Botte de foin*, b 477; — *Monologue du Puys*, b 479; — *Monologue de l'Amoureux qui... demoura trois heures a une fenestre*, b 480; — *Monologue de l'Amoureux qui... fut pendu a une goutière*, b 481. — Cf. a 359, 361, 376, 407, 413, 415, 418, 486, 487, 509, 512, 524.
Cornu (M.), a 387.
Corrier (*Le*) *savoysien*, c 242.
Costé (Loys), libr. à Rouen, a 407, 413; — b 446.
Coustelier (A.-U.), impr. à Paris, a 397; — b 524.
Cousturier (Abraham), libr, à Rouen, b 486, 509, 512.
Crapelet, impr. à Paris, a 389.
Croquan (*Le*) *savoyart*, c 245.
Crussol (Louis de), b 519.
Cuysinier (*Le*), b 442.
Cuisinier (*Le*) *savoyard*, c 261.
Danche (Pierre), a 396.
Daniel (Jehan), dit maistre Mithou, *Le Franc Archier de Cherré*, b 528. Cf. b 451.
Danse, joueur de farces, b 521.
Darmstadt (Biblioth. de), a 395.
Debat (*Le*) *de deux demoyselles*, a 371.
De Debat (*Le*) *de l'Yver et de l'Esté*, b 486.
Debat du religieux et de l'omme mondain, b 482.
Des Arcs (Le baron), c 231.
Deschamps (Eustache), b 498.
Desmoulins (Laurent), a 368.
Des Planches (Jean), impr. à Dijon, c 234.
Despucelleur de nourrices (*Sermon d'ung*), b 485.
Deville, b 515.
Dyalogue de Placebo, b 516.
Didot (A.-F.); sa bibliothèque, a 396, 397, 407, 421.
Diego (Don), c 249.
Dieppe, a 370.
Dijon : pièce composée dans cette ville, c 232.
Discours (*Le*) *demonstrant sans feinte Comme maints pions font leur plainte*, b 447.
Discours (*Le plaisant*) *d'un corrier savoysien*, c 242.
Discours (*Le plaisant*) *d'un medecin savoyart*, c 240.
Discours (*Le plaisant*) *et Advertissement aux nouvelles mariées*, a 411.

Discours joyeux pour advertir la nouvelle mariée, a 411.
Discours sur l'entreprinse de Genève, c 245.
Dit (*Le*) *de chascun*, b 450.
Dit (*Le*) *de menage*, a 403.
Dit (*Le*) *du joly cul*, a 387.
Ditté des choses qui faillent en menage, a 403.
Ditz (*Les*) *de maistre Aliborum*, b 498.
Ditz (*Les*) *et Ventes d'amours*, b 474.
Divat (?), a 367.
Divers sujets (Sermons sur), b 450-464.
Doyneau (François), c. 209, 218.
Dresde (Biblioth. roy. de). a 406.
Drois (*Les*) *nouveaulx establis sur les femmes*, a 398.
Du Breuil (Anthoine), b 505.
Du Gort (Jehan), libr. à Rouen, b 449.
Du Harley (Nicolas), c 232.
Du Pont (Gratien), *Art de rhetorique*, a 361.
Du Pré (Galiot), libr. à Paris, a 393 ; — b 479, 522, 527.
Du Tronchet (Estienne), c 253.
Dutuit (Eug.), bibliophile, a 397.
Du Val (Pierre), c 250.
Ebrard, libr. à Paris, b 525.
Enfans Maugouverne, b 445, 447.
Enfans sans soucy, b 457.
Erberie (*L'*) Rutebeuf, b 492.
Erreur (*L'*) *et Abus des meschans usuriers*, b 457.
Erreurs (*Les*) *du peuple commun*, b 456.
Esperant mieulx, devise d'un poète, b 467.
Estienne (Frère), auteur inconnu, b 502.
Every Man, b 450.
Fabri (Pierre), *Art de rhetorique*, a 361.
Faicts (*Les grans et merveilleux*) *du seigneur Nemo*, a 379.
Fanfares (*Les*) *et Corvées abbadesques*, c 247.
Farce du Vendeur de livres, b 485.
Farce joyeuse... du Gaudisseur, b 440, 490.
Farce nouvelle... a troys personnages : Tout, Rien et Chascun, b 450.
Farce nouvelle.... des Cris de Paris, b 441.
Farce nouvelle... du cuvier, a 404.
Farsa (*La joyousa*) *de Toannou dou Treu*, c 234.
Faulcet (Saint), a 366.
Favre (L.), c 210, 214.
Femme (*La*) *mocqueresse mocquée*, b 472.
Femmes (Sermons sur les), a 386-422 ; c 257.
Fille bastelière (*Monologue de la*), b 514.
Flamang (Guillaume), *Vie et Passion de sainct Didier*, a 359.
Fleuriau (Jean), impr. à Poitiers, c 212, 213.
Flipot (Frère), a 383.
Fontarabie, b 529.
Fonteny (Jacques de), *Estrènes de l'Asne*, a 384.
Fornaris (Fabrizio de), *L'Angelica*, b 537.
Fornoue (Bataille de), b 499.
Fortune (*La*) *d'amours*, b 475.
Fournier (Édouard), a 361 ; — b 487 ; — c 230.
Franc Archier (*Le*) *de Baignollet*, a 361 ; — b 518.
Franc Archier (*Le*) *de Cherré*, b 528.
Francs archers, b 439.
François Ier, a 368.
François II, duc de Bretagne, b 520.
Franklin (Alfred), b 495.
Frappe Cul (Sainct), a 374.
Fresnes (Le comte de), bibliophile, b 522.
Fripelippes, b 505.
Frippesauce, a 384.

Friponniers (*Les*), a 417.
Froidureau (Tenot), c 220.
Garguille (Gaultier), b 443, 464.
Garnier (Gabriel), libr. à Poitiers, c 211.
Gaudisseur (*Farce du*), b 440, 490.
Gaultier, farceur, a 384; — b 443.
Gendarme cassé (*Monologue du*), b 526.
Genève (Biblioth. de), b 451; — c 242, 247.
Genève (Escalade de), c 245, 246.
Gentil Couraige, b 535.
Gex (*Cruel Assiegement de la ville de*), c 232.
Gobbet on the Green, a 359.
Godart (Jehan), a 391.
Gomont (Yves), impr. à Rouen, a 487.
Goutte (*De la*) *en l'aine*, b 495.
Grands Jours de Poitiers, c 208, 214, 221.
Gratet-Duplessis, a 416.
Greban (Arnoul), *Mistère de la Passion*, a 358.
Grève (La place de), à Paris, b 439, 453.
Gringore (Pierre), b 499.
Gros Doux, b 531.
Grosnet (Pierre), b 531.
Groulleau (Estienne), impr. à Paris, a 396.
Gueline (*Madame*), a 382.
Guéru (Hugues), b 443.
Guillemette, a 420.
Halles de Paris, b 453.
Hambrelin (*Maistre*), b 503.
Harcourt (Collège d'), a 378.
Hardy en Fortune, devise d'un poète, b 505.
Harrisse (H.). b 410, 415, 457.
Hecastus, b 450.
Hekaste, b 450.
Henri II, b 446.
Henri IV, c 226, 234, 240.
Héricault, a 378, 413.
Histoire plaisante des faictz et gestes de Harlequin, b 538.
Historiques (Monologues), c 227-249.
Homulus, b 450.
Hôtel de Bourgogne, à Paris, b 541.
Hurel (Robert). b 446.
Hutten (Ulrich de), a 380.
Innocents (Les), à Paris, b 453.
Issoudun, b 451.
Jacobins (Les), à Paris, a 399.
Jannet (Pierre), libr. à Paris, a 398, 413; — b 526.
Janot (Denys), impr. à Paris, a 395, 396; — sa veuve, a 396.
Janot (Jehan), impr. à Paris, a 374, 393; — b 455.
Jean qui pince, b 539.
Je croy que le seur bien verray, anagramme, b 468.
Jennin qui de tout se mesle, b 534.
Jordan, bibliophile, a 395.
Joubert (Nicolas), b 465.
Joyes (*Les quinze*) *de mariage*, a 402.
Joyeusetez, a 364, 374, 400, 408, 422; b 447, 452, 542.
Juan (Don) d'Autriche, c 249.
Jubinal (Achille), b 496-496.
Jullien, libr. à Genève, c 242, 247.
Juste (Françoys), impr. à Lyon, a 395, 396.
Kressner (Ad.), b 495.
La Ballue (Le cardinal), a 367.
Lacarelle (Le baron de La Roche) : sa bibliothèque, b 449, 522.
Lacroix (Paul), b 525, 526.
L'Aigle (Le sieur de), b 519.
Lambany (Jehan), impr. à Lyon, b 471.
La Monnoye (Bernard de), b 525.
Lancé (Jehan de), b 530.
L'Andouillet (Robert), b 542.
L'Anglois (Jacques), b 446.
L'Anglois (Toussainct), b 446.

La Perrière (Guillaume de), b 449.
La Péruse (Jean de), c 208.
La Quérière, b 449.
Largerie (Le grand), b 539.
La Rochefoucauld, b 520.
Lasne (Jean), b 446.
Lastre (Jean de), libr. à Paris, a 421.
La Trémoille (Georges de), b 519.
La Trémoille (Le duc de), bibliophile, a 385.
Laurentienne (Biblioth.) à Florence, c 260.
Laurière (Eusèbe de), b 525.
Laval (M. de), b 465.
La Vallière (Le duc de) : sa biblioth., a 371, 379, 382, 403, 406, 420; — b 455, 506.
La Vigne (André de), b 451.
Leber (Pierre), impr. à Paris, a 394.
Lebeuf (L'abbé), c 224.
Le Cellier (Bastien), b 539.
Le Comte (Nicolas), b 446.
Le Daim (Olivier), a 367.
Le Duc (Philibert), c 232.
Le Happère (Jehan), *Vie de Poyson*, a 377.
Le Mausnier (Claude), a 360.
Le Noir (Philippe), impr. à Paris, a 393.
Le Pardonneur (Pierre), b 446, 448.
Le Roux de Lincy et Fr. Michel, *Recueil de Farces*, a 417; — b 444, 464, 485, 516, 518; — c 230, 251.
Lescot, c 255.
Lescuyer (Nicolas), libr. à Rouen, a 364, 366, 377, 407, 410, 413, 418, 422; — b 462, 488.
Lettre (Glaume), libr. à Paris, c 219.
Lettre d'escornifflerie, a 422; b 460, 462.
Lettre de Tenot Fredurea, c 220.
L'Hermite (Tristan), a 367.
Libertins spirituels, c 250.
Lignerolles (Le comte de), bibliophile, a 371, 375-377, 407, 408, 411, 413, 414, 418, 419, 422; — b 472, 473, 486, 489, 510, 512; — c 208.
Ligue (La), c 230.
Loittre de Tenot à Piarrot, c 219.
Longis (Jehan), libr. à Paris, a 395, 396; — b 523.
Longnon (Aug.), b 521.
Loriquet, a 391.
Losandre, capitaine, c 248.
Lotrian (Alain), impr. à Paris, a 393; — b 455, 523.
Louis XII, b 458; — c 228.
Loyaulté (La grand) des femmes, a 400.
Lucifer, c 249.
Lyon (Biblioth. de), c 254.
Lyon (Pièces composées dans cette ville, a 368, 379; — b 440, 459, 469, 482, 490; — c 234, 237, 240, 242, 243, 245, 247, 251, 254, 261.
Maistre Hambrelin, a 361; — b 503.
Mal Embouché, b 535.
Marché aux Veaux, à Rouen, a 401.
Marguerite d'Angoulême, c 255.
Marguet, b 465.
Maris (?), a 367.
Marnef (Jehanne de), a 396.
Marot (Clément), b 505.
Martin (Aimé), a 411.
Martineau et Nargeot, libr. à Niort, c 213.
Martyre de saint Baccus, a 358, 363.
Maugouverne (Enfans), b 445, 447.
Mazarine (Biblioth.), a 384; — c 245.
Mechanceté (La) des femmes, a 422.
Medecin (Le) savoyart, c 240.
Méjanes (Biblioth.), à Aix, a 394, 421; — b 506, 532.
Menelogue de Robin, c 207.
Méon, a 398.
Mercier de Compiègne, b 486.
Mesnier (Aimé), impr. à Poitiers, c 210.

Mesnier (Pierre), libr. à Paris, b 509.
Messager (Le) savoyard, c 237.
Meunier (Le), son fils et l'âne, c 244.
Meunier (James), impr. à Lyon, b 477.
Meyer (Paul), a 380, 382, 400.
Michaud de Niort, c 216.
Michaud (Jean), c 218.
Michault (Pierre), *Passetemps*, a 404.
Michel (Francisque). Voy. Le Roux de Lincy.
Milan, b 529.
Milanais, c 248.
Mireur (Le) des moines, b 468.
Mistère de la Passion, joué à Troyes, a 359.
Mistère de saint Bernard de Menthon, a 359.
Modène (Biblioth. de), b 497.
Moderne (Jacques), impr. à Lyon, a 370, 381; — b 452.
Moetjens (Adr.), libr. à La Haye, b 525.
Moiset, c 227.
Molard (Francis), a 389.
Molinet (Jehan), *Sermon de Billouart*, a 364.
Momus redivivus, b 486.
Monde (Le) qui tourne le dos a Chascun, b 450.
Monologue de l'Amoureux qui, en poursuivant ses amours, demeura trois heures a une fenestre, b 480.
Monologue de l'Amoureux qui par fortune fut pendu a une goutière, b 481.
Monologue de Memoyre, c 249.
Monologue de messire Jean Tantost, c 251.
Monologue de Providence divine, c 253.
Monologue des nouveaulx sotz, b 464.
Monologue des Perruques ou du Gendarme cassé, b 526.
Monologue des Sotz joyeulx, b 466.
Monologue du bon Vigneron, c 223.
Monologue du Franc Archier de Baignollet, b 518.
Monologue d'un Clerc de taverne, b 513.
Monologue d'une Dame fort amoureuse d'ung sien amy, b 489.
Monologue du Puys, b 479.
Monologue du Resolu, b 487.
Monologue fort joyeulx auquel sont introduictz deux advocatz et ung juge, b 533.
Monologue nouveau et fort joyeulx de la Chamberière desprovue du mal d'amours, b 482.
Monologue nouveau et fort recreatif de la fille bastelière, b 514.
Monologue seul du Pelerin passant, c 227.
Montaiglon et Rothschild, *Rec. de Poésies franç.*, a 364, 369, 372, 373, 379, 382, 388, 400, 405, 408, 410, 415, 419, 422; — b 447, 449, 452, 455, 459, 466, 469, 473, 475, 484, 487, 500, 507, 510, 512, 514, 532.
Montaran, a 414.
Montignon, b 453.
Montigny, b 453.
Montreuil-Bellay, b 530.
Moquerie savoyarde, c 244.
Moralité à .VIII. personnages : Chascun, Plusieurs, etc., b 450.
Moraux (Monologues), c 249-256.
Morel-Fatio (Alfred), c 213.
Mores (Les) et les Nymphes, c 237.
Morgand, libr., b 523.
Morpurgo (S.), c 257.
Mounin (Abr.), libr. à Poitiers, c 211.
Muffat (René), libr. à Paris, a 385; — c 242.
Mullot (Pierre), libr. à Rouen, a 407, 411, 419, 422; — b 489, 512.
Munich (Biblioth. de), b 525.
Musée Britannique, a 379, 382, 406, 410; — b 442, 471, 475, 483, 488, 492, 522, 524; — c 211.
Navigation du compaignon à la bouteille, b 507.
Nemo (Faicts de), a 379.

Nicaise (Saint), a 401.
Nicolas (Saint), b 438.
Nyvert (Guillaume), impr. à Paris, b 468.
Nodier (Charles), a 414; — b 449.
Nogent le Roy, a 378.
Nymphes (*Les*) *et les Mores*, c 237.
Nyrop et Picot, *Nouv. Rec. de Farces*, voy. Picot.
Olivares, c 248.
Ongnon (Saint), a 372.
Orival (Roches d'), b 465.
Pacolet, b 503.
Papillon (Marc), b 505.
Paradis, bibliophile, a 395.
Paris : pièces composées dans cette ville, a 360, 377, 384, 390, 398, 402, 414; — b 438, 453, 466, 472, 474, 475, 482, 492, 498, 503, 507, 511, 518, 527.
Passetemps (*Amoureux*), b 505.
Pathelin, b 527.
Patois (Pièces en), c 207, 214, 218, 220, 221, 230, 232, 234, 237, 240, 242, 243, 245, 247, 261.
Peintres de Lyon, b 470.
Pernet, franc archer, b 519.
Perrine, a 383.
Perrot Beau Gars, c 221.
Perrot le guenilly, c 222.
Perruques (*Monologue des*), b 526.
Peste de 1521, b 456.
Petit (Veuve de Jean), libr. à Rouen, a 384.
Philippot (Frère), a 383, 384; — b 464.
Picot, *Théâtre de P. Du Val*, c 251.
Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de Farces*, a 404; — b 507, 526.
Pierre de Castille, c 249.
Pinard (Jean), *Discours joyeux en façon de sermon*, a 387.
Pinard, impr. à Paris, a 372, 373, 376, 414, 419; — b 455, 484, 510, 512.
Pionnier (*Le*) *de Sœurdres*, b 532.
Piot, bibliophile, b 522.
Piquigny, b 453.
Placebo (*Dyalogue de*), b 516.
Plat d'argent (Le seigneur du), b 467.
Plat d'argent (Logé au), b 502, 504.
Platebourse (Le seigneur de), b 467.
Platier (Philippot), b 464.
Platina, c 255.
Plet (*Le*) *de Jon Michea*, c 218.
Poésies et Chansons auxerroises, a 389.
Poetevin'rie (*La gente*), c 210-214.
Poitiers : pièces composées dans cette ville, c 207, 214, 218, 220, 221, 230.
Polymachie des Marmitons, c 251.
Pont (Le marquis de), b 519.
Porquet, libr. à Paris, a 389.
Poul (*Sermon du*) *et de la Pusse*, b 453.
Poupet (François), c 218.
Precès (*Le*) *de Jorget*, c 220.
Prescheur (Le), b 440.
Présidial de Poitiers, c 218.
Prevost (Pierre), impr. à Lyon, b 483; — à Paris, b 500.
Procez... de Caresme Prenant, b 487, 489.
Prologue (*Le plaisant*) *de la descente d'un Savoyard aux enfers*, c 247.
Prologue (*Le plaisant*) *d'un cuisinier savoyard*, c 261.
Prologue faict par un messager savoyard, c 237.
Prompsault (J.-H.-R.), b 525.
Pronostication (*La plaisante*) *faite par un astrologue de Chambery*, c 243.
Propos (*Les menus*), a 408.
Protestantisme, c 249, 251, 254.
Prudhomme, impr. à Grenoble, a 410.
Quaquet (*Le plaisant*) *et Resjuyssance des femmes*, b 444.
Rabelais, b 522.
Racontacion de queu qu'est arrivy a Perrot Beagars, c 221.
Rage en teste, b 465.

Raimond d'Avignon, *L'Homme qui sait tout faire*, b 496.
Rainsart (Théod.), libr. à Rouen, a 407.
Raisin (Saint), a 363.
Rat (Jean), seigneur de Salvert, c 218.
Raynouard, a 497.
Reformation (La) des dames de Paris, b 468.
Reims : pièces composées dans cette ville, a 390; — b 477.
Rescription (La) de Gros Jehan, c 216.
Response di gestes d'Arlequin, b 536.
Respondation (La)... de Talebot, c 214.
Rien (Le seigneur de), b 467.
Rigaud (Benoist), impr. à Lyon, a 397.
Rimes (Diverses espèces de), a 361.
Ritter (Eugène), b 451.
Robillard (Le gros), b 539.
Robillard (Ch. de) de Beaurepaire, b 449.
Robin, a 383.
Robin (Le Menelogue de), c 207.
Robineau de Senelle, c 214.
Roffet (Pierre), impr. à Paris, a 413.
Roggeri (Trotola de'), b 493.
Rothschild (Le baron James de) : sa bibliothèque, a 364, 366, 370, 381, 382, 384, 391, 394, 395, 411, 413, 414; — b 452, 477, 510, 522; — c 213, 234. — Voy. Montaiglon.
Rouen : pièces composées dans cette ville, a 370, 372, 373, 374, 376, 382, 400, 404, 408, 416, 417; — b 443, 444, 447, 462, 464, 482, 485, 513, 514; — c 227, 249.
Rouge et Noir (Le seigneur du), b 466.
Rousset (Jehan), impr. à Tours, b 532.
Ruble (Le baron de), bibliophile, a 394, 420; — b 466, 523.
Rumilly, c 248.
Rutebeuf, *Diz de l'Erberie*, b 492.
Safran (Le seigneur du), b 467.
Sainct Denys (Jehan), libr. à Paris, b 536.
Sainte-Croix, a 399.
Saincte Lucie (Pierre de), impr. à Lyon, a 381.
Saint Jean le Rond, à Paris, a 414.
Saint Jean Lipais, a 415.
Saint-Lo, a 416.
Saint-Maur des Fossés, b 527.
Saint Victor (Librairie de), b 439.
Salomon, libr. à Strasbourg, a 414.
Saulcis (Les), près d'Auxerre, a 389.
Savoie, c 234, 237, 240, 242, 243, 245, 247, 261.
Savoie (Louise de), a 368.
Schmidt (Charles), c 236.
Sergent (Pierre), libr. à Paris, a 395, 396; — b 523.
Sermo de Nemine, a 359.
Sermo de sanctissimo fratre Invicem, a 359.
Sermon (Nouveau et joyeux) contenant le menage et la charge de mariage, a 403.
Sermon de la Choppinerie, b 438.
Sermon de l'Endouille, a 414.
Sermon (Le devot et sainct) de monseigneur sainct Jambon et de madame saincte Andoulle, a 373.
Sermon de sainct Belin, a 369.
Sermon des Frappeculz, a 374.
Sermon d'un cartier de mouton, a 359; — b 443.
Sermon du Poul et de la Pulce, b 453.
Sermon fort joyeux de sainct Raisin, a 363.
Sermon fort joyeulx pour l'entrée de table, a 360; — b 454.
Sermon joyeux de bien boire, b 440, 490.
Sermon joyeulx de la Fille esgarée, b 482.
Sermon joyeux de la pacience des femmes, a 404.

Sermon joyeulx de la vie saint Ongnon, a 372.
Sermon joyeulx de monsieur sainct Haren, a 370.
Sermon joyeulx de monsieur sainct Velu, a 376.
Sermon joyeulx de saint Faulcet, a 366.
Sermon joyeux des Barbes et des Brayes a 386.
Sermon joyeulx des femmes, c 257.
Sermon joyeux des Quatre Vens, a 359, — b 462.
Sermon joyeux d'ung Despucelleur de nourrices, b 485.
Sermon joyeulx d'ung fiancé qui emprunte ung pain sur la fournée, a 359, 408.
Sermon joyeulx d'ung ramoneur de cheminées, b 488.
Sermon joyeulx d'ung verd galant, b 475.
Sermon joyeux et de grande value A tous les foulx qui sont dessoubz la nue, b 469.
Sermon joyeux pour advertir la nouvelle mariée, a 411.
Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est contenu tous les maulx que l'homme a en mariage, a 360, 402.
Sermon (*Le*) *saint Billouard*, a 366.
Signes (*Les quinze grands et merveilleux*) *descendus du ciel*, b 459.
Silvestre, *Collections de Poésies*, b 462, 507; — *Poésies des* XVe *et* XVIe *siècles*, a 403, 422; — b 466.
Sœurdres (*Le Pionnier de*), b 532.
Solar (Félix), bibliophile, a 393, 396.
Soldats fanfarons (Monologues de), b 518-533.
Sommation de la Trompette de Savoie, c 245.
Sorbonne (La), c 252.
Sots (Sermons de), b 464-472, 490.
Sottie nouvelle des Trompeurs, b 450.
Souffrète (Le seigneur de), b 467.
Stratagemata Francarchieri de Baignolet, b 522.
Suite du Monologue de messire Jean Tantost, c 254.
Tabarin, a 360.
Talebot, c 209, 214.
Tantost (Jean), c 251, 254.
Tarbé (Prosper), a 398.
Tasserye (Guillaume), c 230.
Tasserye (Pierre), *Monologue seul du pelerin passant*, a 361; — c 227-230.
Tavernes, b 444, 447.
Techener (J.), libr. à Paris, a 398, 411.
Techener (L.), bibliophile, a 401.
Ténèbres (*Les*) *de mariage*, a 403.
Tercets, b 540.
Thomas (Saint) d'Aquin, c 255.
Toannou dou Treu, c 234.
Tout par raison, etc., devise de Gringore, b 469.
Tradogon, a 390.
Transcart (Nicolas), b 446.
Trébutien, a 414.
Tredouilles, b 531.
Trepperel (Jehan), impr. à Paris, a 371; — b 477, 483, 484, 502; — sa veuve, a 391, 392, 406.
Trinité (Hôpital de la), à Rouen, c 229.
Tricotel (E'd.), a 384.
Triolets, a 361.
Triumphe de... dame Verole, b 470; — c 251.
Triomphe de haulte Folie, b 470; — c 252.
Tristan, a 367.
Trompeurs (*Les*) *trompez par trompeurs*, b 457.
Trot de Salerne, b 493.
Trottier (Jehan), a 388.
Troyes (Biblioth. de), a 392.
Truquet (Antoine), a 404.
Turner (R.-S.), bibliophile, b 523.
Turquie, c 236, 239.
Valenciennes : pièce composée dans cette ville, a 364.

Varlet à louer, b 507.
Vatard (Pierre), impr. à Auxerre, a 389.
Vauvert (Le diable), b 527.
Veinant (Auguste), a 389; — b 507, 510.
Velu (Saint), a 376.
Vens (*Sermon joyeux des quatre*), b 463.
Verconus, b 534.
Versailles (Biblioth. de), a 368, 382; — b 462, 503, 506.
Videlle (Alexandre de), c 248.
Vie de saincte Barbe, a 359.
Vie (*La*) *de treshaute... dame, madame Gueline*, a 382.
Vie (*La*) *saint Hareuc*, a 371.
Vie (*La terrible*), *Testament et Fin de l'Oyson*, a 377.
Villageois (Monologues de), c 207-227.
Villon (François), a 369; — b 523-527.
Viollet-le-Duc, *Ancien Theatre françois*, b 472, 492, 525.
Warin, a 367.
Watelet de tous mestiers, a 359, 361; — b 500.
Weyssenburg, bibliophile, a 394.

Émile Picot.

MÉLANGES

I.

LA CHANSON DE *LA VENGEANCE DE RIOUL* OU DE *LA MORT DE GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE*

On connaît les vers (malheureusement altérés dans notre unique copie) où Wace, à propos des guerres de Guillaume Longue-Épée, fils de Rou, contre ses vassaux, rappelle une chanson de geste qu'il avait entendu chanter dans son enfance[1] :

A jugleurs oi en m'effanche chanter
Que Willeame jadis fist Osmunt essorber,
E al cunte Riulf [fist] les dous oilz crever,
E Anquetil le pruz fist par enging tuer,
E Baute despaigne (*sic*) o un escu garder.
Ne sai nient de ceo, n'en puis nient truver :
Quant jeo n'en ai garant, n'en voil nient cunter.
De la mort Anquetil ai jeo oi parler :
Ocis fu, ceo set l'um, n'en quier hume escuser,
Mais jeo ne sai cument, ne ki[n] face a blasmer :
N'en voil pur verité la mençunge affermer,
Ne le veir, se jel sai, ne voil jeo pas celer.
(Éd. Andresen, II, 1361 ss.)

L'enfance de Wace se plaçant environ entre 1110 et 1120[2], nous avons là un témoignage fort intéressant par son ancienneté sur une chanson de geste consacrée non pas tant à la guerre de Guillaume contre ses vassaux révoltés qu'à l'assassinat du duc à Picquigny, le 17 décembre 942. En racontant, plus tard, cet assassinat, Wace se borne à peu près à traduire le récit de Dudon de Saint-Quentin; il y ajoute cependant un trait impor-

1. Les soupçons émis par M. Andresen, dans ses notes, sur l'authenticité de ce passage, n'ont aucune raison d'être.

2. Voy. *Romania*, IX, 594.

tant. Dudon attribue le meurtre à quatre chevaliers (*milites*) du comte Arnoul de Flandres, qu'il appelle *Eiricus*, *Balzo*, *Robertus* et *Ridulfus*. Wace ajoute (v. 1928) :

Balces fu nies Riulf, ki fu viel e antis,
Que Willeame veinqui quant Roem out asis.

Ce renseignement, qui n'est pas dans les historiens, provient sûrement de la chanson. On comprend dès lors quel devait être le contenu de cette chanson : Guillaume faisait crever les yeux à Rioul, et tuer par ruse Anquetil; Bauce, neveu de Rioul, le vengeait plus tard en tuant Guillaume. Des sources accessoires ajoutent quelques détails qui doivent avoir la même provenance : l'une nous apprend que Bauce était devenu le chambellan d'Arnoul de Flandres[1]; l'autre lui donne le nom de Bauce « le Court », qui a bien une allure épique, et dit expressément que Guillaume fut tué par Bauce « à cause de la mort de Rioul et de son fils Anquetil[2] ». Ce dernier trait est fort important : Bauce vengeait en même temps sur Guillaume et son oncle et son cousin. Mais nous avons bien mieux que ces indications incomplètes. Si la chanson de geste que Wace avait entendue dans son enfance est perdue, l'historien anglais Guillaume de Malmesbury, qui écrivait entre 1119 et 1135, nous en a conservé un exact résumé, que M. Jules Lair[3] a le premier, si je ne me trompe, rapproché des allusions de Wace :

Anno Dominicae incarnationis nongentesimo quadragesimo quarto[4] Willelmus filius Rollonis, dux Normannorum, dolo in Francia occisus est : quod non immerito factum majores tradunt. Riulfus siquidem, unus procerum Normannicae gentis, in simultatem, nescio qua de causa, veniens cum

---

1. *Breve Chronicon Tornacense* (Bouquet, VIII, 285) : *Willelmus comes Normannorum astu comitis Arnulfi a Baltsone ejus camerario interficitur*. Cette note se retrouve dans le *Chronicon Elnonense* (Bouquet, IX, 91).

2. *Breve Chronicon Turonense* (Bouquet, VIII, 317) : *Guillelmus filius Rollonis ducis Normanniæ a Balzone Curto in medio Sequanæ occisus est propter mortem Riulfi et filii sui Anschetilli* (le rédacteur de la table de ce volume a compris à tort qu'Anquetil était le fils de Bauce). La *Chronique de Normandie* nomme également le meurtrier Bauce « le Court ».

3 *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXI (1870), p. 389-406. — M. Andresen n'a pas connu ce rapprochement, et il n'a pas cité le texte de Guillaume de Malmesbury dans son commentaire sur le passage de Wace.

4. Cette date est fausse ; on la retrouve dans le *Chronicon Tornacense*.

Willelmo multis illum assultibus afflixit. Militabat filius ejus Anschetillus[1] comiti qui, ut domino placeret, ausus est temerare naturam, ut patrem duello caperet et in potestatem comitis traderet; maximo tamen sacramento credulus, ne quicquam injuriae praeter vincula pateretur. Sed sicut semper nequitia causas malorum comminiscitur, post non multum tempus afficta occasione comes Anschetillum in Papiam dirigit, epistolam de sua ipsius nece ad ducem Italiae portantem. Ille permenso itinere urbem introiens magnifice susceptus est. Porrectis litteris dux fraudem miratus diriguit, quod insignis festivitatis miles juberetur interfici : sed quia tantae famae comiti resultare non esset consilium, Anschetillum jam civitate egressum excipit insidiis mille ut fertur equitum; ubi ille cum sociis quos lectissimos ex omni Normannia adduxerat diu violentiae restitit, sed tamen mortem suam multis caesis compensans non ignave occubuit. Solus ex utraque parte Balzo Normannus superstes, vir exigui corporis sed immanis fortitudinis (quamvis quidam per ironiam dicant eum *Curtum* vocatum), solus inquam civitatem obsedit, solus cives gladio suo quoad visum est exterruit. Hoc incredibile non judicabit qu cogitabit quantum conetur hominis audacis desperatio, et quam parum valeant illi provinciales[2] in praelio. Inde repatrians, querelam apud regem Francorum de domini sui perfidia deposuit, nam et Riulfum fama ferebat in vinculis caecatum. Quare ad judicium evocatus Parisiis, et ab obvio sibi Balzone sub specie colloquii obtruncatus, in medio ut aiunt Sequanae perfidiae suae et irae illius satisfecit. Interitus ejus diutinam inter Francos et Normannos discordiam peperit, donec per industriam Ricardi filii ipsius finem accepit virtute sua dignum[3].

Ce récit, bien que beaucoup plus circonstancié que les allusions de Wace et des autres, ne contient pas tous les traits qu'elles nous présentent. Nous n'y voyons pas que Bauce fût le neveu de Rioul, ni que celui-ci, après avoir eu les yeux crevés, fût mort dans sa prison[4]; il n'y est fait aucune mention d'Omond, qui, d'après Wace, eut le même sort que Rioul. En revanche, ce précieux morceau nous permet de reconstituer dans

---

1. L'édition porte *Anschetillo*, mais c'est visiblement une faute causée par *comiti*. Dans ce morceau (sauf au début, pris des chroniques), Guillaume de Malmesbury appelle le duc *comes*, comme le faisait sans doute la chanson.

2. On sait combien sont nombreuses dans nos chansons de gestes les allusions au peu de valeur guerrière des « Lombards ».

3. *De rebus gestis regum Anglorum*, l. II, § 145; éd. Duffus Hardy, p. 229.

4. Cette mort paraît attestée par le *Chronicon Turonense* cité plus haut; cependant il est possible que l'annaliste ait ici altéré le récit par erreur de mémoire, et que Rioul, aveuglé, mais non mis à mort, par Guillaume, ait eu la joie d'apprendre le meurtre de son ennemi par Bauce.

ses grandes lignes une chanson de geste féodale tout à fait dans le genre de celle que suscita la mort de Raoul de Cambrai, arrivée un an après celle de Guillaume. Anquetil, comme Bernier, s'y trouvait placé entre ses devoirs envers son seigneur et ses devoirs envers son père ; il sacrifiait ces derniers, confiant dans la bonne foi de Guillaume, et en était cruellement puni ; la scène où il vainquait son père en combat singulier et celle où il le livrait à Guillaume devaient être fort pathétiques. Le duc de Normandie, par son perfide message, se débarrassait d'Anquetil, et, malgré son serment, faisait crever les yeux du vieux Rioul. Heureusement Bauce le Court, neveu de Rioul, échappé seul au terrible combat où avaient péri les mille chevaliers lombards chargés de tuer Anquetil ainsi que tous ses compagnons, venait demander justice au roi de France. N'ayant sans doute pas assez de confiance en cette justice, il attirait, sous prétexte d'un entretien, Guillaume dans une île de la Seine et l'égorgeait de sa main. De là de longues haines entre Normands et Français. — Il est remarquable que, dans la chanson telle que l'a connue Guillaume de Malmesbury (et sans doute Wace), le comte Arnoul de Flandres a complètement disparu ; le meurtre a lieu dans une île non plus de la Somme, mais de la Seine ; le roi de France semble jouer à peu près le rôle d'Arnoul, tout en étant moins directement mêlé au meurtre[1]. C'est là un produit de l'activité cyclique des jongleurs, dirigée ici par le fait que, dès le moment du crime, on soupçonna le roi Louis IV d'en avoir été l'instigateur.

Cette chanson, qui dans sa forme première remontait à coup sûr à l'évènement même et qui s'était conservée jusque vers le milieu du XIIe siècle[2], ne fournirait-elle pas un argument à une opinion qui a été souvent émise et que j'ai plus d'une fois com-

---

1. C'est aussi la forme sous laquelle le rédacteur du *Breve Chronicon Turonense* a connu la chanson, puisqu'il place, comme Guillaume de Malmesbury, le meurtre *in medio Sequanæ*. D. Bouquet a donc eu tort de vouloir corriger *Sequanæ* en *Sumenæ*.

2. Il est bien probable que le personnage d'Anquetin le Normand, que nous voyons figurer dans notre épopée, n'est autre que notre Anquetil. Dans *Aimeri de Narbonne* (éd. Demaison, v. 4637-4647) on en fait un fils d'une fille d'Aimeri et de Raoul du Mans, et on ajoute qu'il combattit vaillamment les païens aux côtés de Guillaume d'Orange. *Raoul* est ici une altération de

battue, opinion qui attribue aux Normands une part considérable dans la formation de l'épopée française? Quand on examine de près ce qu'on peut connaître de la chanson, on arrive à une conclusion précisément opposée. Elle est dirigée contre les Normands, dont le duc est représenté comme un traître que la justice du roi de France aurait frappé à bon droit, si Bauce ne l'eût devancée. Dans sa forme première, elle était sans doute avant tout l'apologie du comte de Flandres contre les accusations des Normands[1]; on y joignit de bonne heure celle du roi Louis, et on finit par laisser perdre ce qui faisait d'abord le principal motif. Loin d'être l'œuvre des Normands, cette chanson, même au XIIe siècle, ne devait pas être supportée en Normandie, et les jongleurs que Wace avait entendus dans son enfance la chantaient sans doute non pas à Caen, mais à Paris, où il se rendit tout jeune encore.

G. PARIS.

II.

SUR LA DATE DE *GUI DE BOURGOGNE*

Les éditeurs de *Gui de Bourgogne* dans la collection des *Anciens poètes de la France*, MM. F. Guessard et H. Michelant, s'expriment ainsi au sujet de la date du poème : « Il ne nous paroit pas postérieur au commencement du XIIIe siècle, et pourroit bien remonter jusqu'au XIIe, à en juger par la langue et par certains détails de mœurs et de costume[2]. » M. G. Paris, parlant de *Gui de Bourgogne*, « antérieur sans doute à la fin du douzième siècle, »

Rioul : Rioul du Mans est un personnage épique qui joue par exemple un assez grand rôle dans *Gaidon*, et qui a sans doute pour point de départ originaire le Rioul, père d'Anquetil, de notre chanson perdue.

1. Il y avait probablement quelque chose de vrai, sinon dans la prétention d'Arnoul d'être étranger au meurtre, au moins dans l'assertion que ceux qui tuèrent Guillaume avaient contre lui des griefs personnels. Arnoul, se justifiant du crime auprès du roi, le rejetait sur des *milites quibus Willelmus plurima mala intulit, quique morti illum applicuerunt* (Dudon de Saint-Quentin, cité par M. Lair, *l. c.*).

2. Préface, p. viij.

rappelle qu'il est cité dans *Gaydon* (v. 9-10), « qui n'est pas postérieur[1]. » M. Léon Gautier qualifie notre chanson de geste de « poème du XIIe siècle[2] », et M. Nyrop, renchérissant encore, dit qu'on attribue *Gui de Bourgogne* au milieu du XIIe siècle[3]. Je voudrais attirer l'attention sur un tout petit détail d'où il me paraît résulter qu'il faut définitivement renoncer à placer *Gui de Bourgogne* au XIIe siècle.

On lit à la page 65 de l'édition précitée (v. 2119 et suiv.) :

> Se tuit li chevalier et serjant et borjois
> Estoient tuit ensamble deci c'a Estampois,
> Et cil de nostre terre, li damoisel cortois,
> Avoient Montorgueil assis et les destrois,
> Si porroient il estre .I. an ou .IIII. mois
> Que il n'i mesferoient le vaillant d'un marchois.

J'ai reproduit toute cette longue phrase pour qu'on pût mieux comprendre le sens du seul mot intéressant que j'y veuille voir, lequel se trouve être précisément le dernier. M. Godefroy, dans son *Dictionnaire*, indique trois mots différents qui peuvent se présenter sous la forme *marchois :* un adjectif picard dérivé du nom du mois de mars, un substantif signifiant « frontière », et un autre substantif signifiant « marais ». C'est sous ce dernier sens, où les exemples abondent, que se trouve enregistré le passage de *Gui de Bourgogne*. Il est à peine besoin de dire que le sens de « marais » n'est pas admissible ici : je ne vois pas non plus en quoi l'un des deux autres pourrait faire notre affaire. Si nous recherchons dans *Gui de Bourgogne* des passages analogues pour nous éclairer, nous trouverons les suivants :

> Karles i sist .III. anz, li rois de Saint Denis,
> .LX. mangoniaus i fist as murs flatir,
> Ains n'i mesfist dedens vaillant .I. parisi (v. 456-8).

> Karles i sist .III. ans, li rois de Saint Denis,
> Si fist bien en .I. jor perieres .XX. jalir,
> Mais dedens n'i mesfirent vaillant .I. angevin (v. 931-3).

> Et n'orent de vitaille vaillant .IIII. deniers (v. 2089).

> Si que ja n'i perdrés .II. deniers moneés (v. 2756).

---

1. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 270.
2. *Les Epopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 481.
3. *Storia dell' epopea francese*, trad. Gorra, p. 94.

Il n'y a donc aucune témérité à conclure qu'il faut voir dans *un marchois* une espèce de monnaie, et il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour trouver qu'il s'agit de la monnaie des comtes de la Marche. Or les comtes de la Marche n'ont pas battu monnaie avant le XIIIe siècle; nous sommes renseignés d'une façon très précise à ce sujet. Le chroniqueur Bernard Itier a noté soigneusement la première apparition des *marchois* qui vinrent, au commencement du XIIIe siècle, faire concurrence aux *barbarins* des vicomtes de Limoges. Voici le texte :

Anno gracie M° CC° XI° comes Hugo de Marchia novam monetam instituit apud Belac faciendam, *marquès* [1].

Ainsi voilà qui est catégorique : *Gui de Bourgogne* a été composé postérieurement à 1211. Il y est fait allusion dans les premiers vers de *Gaydon*, ainsi que le remarque justement M. G. Paris; mais c'est beaucoup trop vieillir *Gaydon* que de le regarder comme n'étant pas postérieur à la fin du XIIe siècle. Il ne faut pas oublier que l'auteur de *Gaydon* connaît les Jacobins (pour ne rien dire des Cordeliers), et que c'est seulement en 1218 que fut bâti à Paris le célèbre couvent de la rue Saint-Jacques qui fit donner ce nom de Jacobins aux disciples de saint Dominique.

A. THOMAS.

III.

NOTE SUR ROBERT DE BLOIS.

La bibliographie que j'ai donnée des poésies de Robert de Blois dans un précédent article de la *Romania* (XVI, 25 et suiv.) n'est pas aussi complète que j'avais espéré la faire. Deux mss. de médiocre importance, il est vrai, mais qui cependant devaient être mentionnés, m'ont échappé. L'omission est

1. *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*„ p. p. Duplès-Agier, p. 78. On consultera avec fruit, pour la bonne interprétation de ce texte, un travail de M. P. de Cessac intitulé : *Un trésor de monnaies des comtes de la Marche et leur atelier monétaire de Bellac*, et publié dans les *Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, V, 98 (1883).

d'autant plus singulière qu'il s'agit de mss. que je connais mieux que personne. L'un est le ms. de Westminster Abbey que j'ai décrit dans le premier numéro du *Bulletin de la Société des anciens textes* (1875). Dans ce recueil, qui n'est que du XVe siècle, est copié (ff. 38 v°-41), sous la rubrique *Un dit d'amours*, un morceau dont j'ai cité les vers qui suivent :

Cil musars qui se vont vantant
De bonne amour, ne tant ne quant,
Ne sentent mais fors que un' ombre
De fol penser qui les encombre.
.....
.....
Amours est de grant desroy,
Amours ne craint conte ne roy,
Amours ne doubte espée trenchant,
Amours ne doubte feu ardant.

J'avais justement signalé dans ma notice (*Bulletin*, p. 27) ce morceau comme un extrait de la pièce publiée dans le t. II du recueil de Barbazan-Méon sous le titre de *Chastiement des Dames*. Les huit vers cités correspondent aux vers 864-7 et 894-7 de cette édition. J'aurais dû faire mention de cet extrait à la p. 34 de mon mémoire, à l'article 5.

Le second ms. est le n° 10289 des *Additional mss.* du Musée Britannique, d'après lequel MM. G. Paris et A. Bos ont récemment publié l'Évangile de Nicodème mis en vers français par André de Coutances. Ce ms., qui est du XIIIe siècle, renferme, du fol. 172 au fol. 175, un morceau que M. Reinsch a publié, en 1880, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LXIV, 167-70. M. Reinsch n'a pas reconnu l'origine de ce morceau, qui est anonyme. C'est encore un extrait du *Chastiement des dames*. En voici les premiers et les derniers vers :

Meinte gent parolent d'amors
Et si ne sevent li plusors
Que c'est ne dont el sout venir,
Mais s'aucuns amans par leisir
Veut a ces noveaus vers entendre,
Quant qu'est d'amors i puet aprendre
En cest dit que j'ai fet escrire [1]

1. La leçon originale a été modifiée. Il faut lire, avec les autres mss.: *Robers de Blois i fist escrire*.

.....
.....
Vers toz autres se deit celer
Amanz et covrir son penser.
Ci define d'amors le conte ;
Qui mal lor veut Dex li dont honte!

C'est la fin (à partir du v. 752) du *Chastiement des dames* de Méon, ou le § 13 du recueil de l'Arsenal, selon la description que j'en ai donnée (*Romania*, XVI, 38). Il est à croire qu'on trouvera encore des fragments isolés des poésies de Robert de Blois. Notons seulement que des diverses parties de son œuvre ce sont les morceaux désignés dans mon mémoire sous les nos 5 et 13 qui paraissent avoir eu le plus de succès. Nous venons de voir qu'encore au xve siècle on copiait des vers du n° 5.

P. Meyer.

IV.

LE POÈME LATIN DE MATHEOLUS.

Tout récemment encore, M. Gaston Paris, en parlant du *Livre de Matheolus* de Jean Le Fèvre, dont il m'a engagé à donner une nouvelle édition, rangeait l'original latin de ce poème parmi les ouvrages perdus [1]. Et en effet, on n'avait réussi jusqu'ici à découvrir dans aucune bibliothèque un exemplaire des *Lamentationes* du fameux « bigame ». M. Morand, dans son étude intitulée *Matheolus et son traducteur français*, et, après lui, l'auteur de la Notice bibliographique qui accompagne la « réimpression » du poème français faite à Bruxelles en 1864, avaient renoncé à l'espoir de retrouver jamais la forme originale de ce curieux ouvrage, et s'étaient résignés à ne le connaître que par la traduction libre de Jean Le Fèvre.

Or, cet ouvrage perdu et introuvable, j'ai eu la chance de le rencontrer, sous la forme d'un beau manuscrit, admirablement conservé, dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht, où il porte le n° 65 des « scriptores latini ».

Ce manuscrit, qui a été transporté, il y a quelques années,

1. *Romania*, XVI, 408, note.

des Archives de la province d'Utrecht à la bibliothèque de l'Université, se compose de 98 feuillets, dont les 82 premiers contiennent le *Liber lamentationum Matheoluli* (c'est la forme du nom adoptée non seulement par le copiste, mais par le poète lui-même [1]); les 16 feuillets qui restent reproduisent la copie d'un ouvrage latin en prose, le *Liber de secretis secretorum*.

Le caractère paléographique du manuscrit semble le faire remonter à la fin du XIIIe siècle; il ne serait donc postérieur que de quelques années à l'époque de la composition du poème. Ce qui rend cette copie particulièrement intéressante, c'est qu'on y trouve, en dehors des nombreuses rubriques résumant le sujet des différents chapitres, des annotations marginales et interlinéaires très abondantes. Les annotations interlinéaires contiennent l'explication, en latin, de noms propres et d'autres mots, ou bien complètent la pensée de l'auteur en ajoutant des membres de phrase. Les notes marginales se composent en très grande partie de citations prises dans les auteurs latins classiques, que le copiste rapproche des vers de Matheolulus; quelques-unes racontent brièvement des évènements historiques ou des scènes de la Bible, auxquels le poète a fait allusion. L'ensemble de ces notes et la façon scrupuleuse dont la même explication d'un mot est répétée toutes les fois que ce mot se retrouve prouvent que l'exemplaire d'Utrecht était destiné à des écoliers. J'incline à croire que le principal annotateur (il y a quelques traces de notes qui ne peuvent remonter plus haut que le XVe siècle) n'est autre que le copiste lui-même; et comme l'explication des mots, qui se fait régulièrement en latin, se fait trois fois en français (*virago :* gallice barnesse; *mussatum :* gallice muisi ; *paschatum :* gallice lendit), il me paraît probable que la copie a été faite et annotée en France.

Disons encore, pour clore cette communication préalable et nous réservant de revenir sur le manuscrit d'Utrecht lorsque nous publierons le poème latin en même temps que le poème français, que le *Liber lamentationum* compte plus de 5000 vers, et qu'il est écrit en hexamètres rimant en général deux par deux et pourvus en partie d'une rime intérieure.

A. VAN HAMEL.

---

1. Ce double diminutif latin explique la forme française de *Mathiolet*, qu'on rencontre à côté de *Matheolus*.

V.

BRANDELLE, BRANDE.

Ce mot est peu exactement défini dans le Dictionnaire de Godefroy, et l'historique en est très incomplet. Il fallait dire que sa première signification est celle de « balançoire, escarpolette », et que de là il a passé naturellement, comme le mot *balance*, au sens métaphorique de « situation critique, périlleuse » :

Or sunt li .XII. per en malvaise *brandiele*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 81d, Michelant [1].)

..... Quar bien veoit
Com(me) fortune le decepvoit
Et le mettoit en la *brandelle*.
(G. de St André, *Livre du bon Jehan*, 2107, Charrière.)

Il n'est pas sans intérêt de retrouver au XVIe siècle ce mot avec son sens propre. La *brandelle* est un des mille jeux de Gargantua (Rabelais, I, 122, Burgaud), et Burgaud a tort de l'expliquer timidement par « balançoire », avec un point d'interrogation. La Curne pourtant n'avait pas hésité à lui attribuer ce sens, mais il ne l'appuyait pas d'exemples suffisants. J'en donnerai ici quelques-uns qui ne laisseront plus aucun doute sur la signification exacte de « brandelle » :

Les masques dont usoient les anciens en leurs banquets, ou en leurs escarpoulettes et *brandelles*.
(Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, 104, édit. 1605.)

La purgation par l'air se faisoit en des escarpoulettes ou *brandelles* qu'on pendoit au haut de quelque chesne, et y estoient brandelez et agitez en l'air

---

1. C'est ainsi que cite M. G., mais c'est une mauvaise manière. Dans l'édition Michelant, ce vers est le 5e de la page 532.

ceux qui vouloient estre purgez, ou bien en leur place des masques faictes à leur similitude et semblance. (*Ibid.*, 865.)

Il (le Chinois) faict des prieres aux manes comme les Grecs et Romains, et peint en une carte l'effigie de celuy qui est mort, et le pend au haut de la chambre où l'homme sera decedé en une forme d'escarpoulette ou *brandele*, et agite souvent de çà et de là, l'image avec cordes attachées à l'escarpoulette, estimant qne l'ame du deffunct ira plus tost au ciel par ceste agitation. (*Ibid.*, 550.)

A la même époque à peu près, on trouve avec la même signification *brandilloire*, que Littré donne sans exemple et sans historique :

Quand il (le dauphin) a besoin de sommeil, il pousse son corps contremont jusques au dessus de l'eau, et là se tournant le ventre dessus, se laisse aller à la renverse au fond, estant bersé de l'agitation de la mer, comme s'il estoit branslé en une *brandilloire*. (Amyot, *Œuv. mesl. de Plut.*, 413 v°, édit. 1574.)

A. Delboulle [1].

VI.

VADOU EN LYONNAIS.

Je ne crois pas que l'étymologie donnée par M. G. Paris, de *fade*, vapidus (au lieu de fatuus adopté jusque là) [2], soit maintenant contestée, et je suppose que M. Scheler, qui voyait un obstacle dans le durcissement insolite du *v* initial en *f*, s'y est aujourd'hui rangé. Cependant, s'il restait quelques doutes,

---

1. [*Brande* paraît bien avoir le même sens originaire. La locution *en brande*, dont M. Godefroy donne trois exemples, signifie « en balance, en inquiétude ». Dans le passage du *S. Brendan* qu'il allègue, *brande* n'a nullement le sens d' « embrasement, flamme » (il n'est pas question là d'incendie), mais d' « agitation » : *Lur nef est tut en brande*, « leur vaisseau est secoué, ébranlé. » — G. P.]

2. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, 90.

voici une forme patoise qui les lèvera aisément. A Panissière, Sainte-Agathe et lieux circonvoisins, qui appartiennent géographiquement au Forez, mais dont la phonétique est celle du Lyonnais, *fade* se dit *vadou*, fém. *vadoussi*, mots dont l'étymologie vapidosus ne saurait se discuter[1].

N. DU PUITSPELU.

---

1. [Cette confirmation de mon hypothèse m'est d'autant plus agréable que j'avais conçu moi-même des doutes sur sa légitimité. D'une part, le changement du *v* initial en *f* est toujours bien surprenant (*fois* vicem) est dans une condition particulière, voy. *Rom.*, XVI, 155); d'autre part, le latin fatuus a, ce que j'avais oublié jadis en rédigeant mon article, précisément le sens de *fade*, et le prov. *fat* a conservé ce sens. Le rapprochement que fait notre savant collaborateur paraît décisif, et permet de supposer que *vade* en français est devenu *fade* sous l'influence de fatuus. — G. P.]

COMPTES-RENDUS

Die germanischen Elemente in der franzœsischen und provenzalischen Sprache. Von Dr. Emil Mackel. Heilbronn, 1887, in-8°. *Franzœsische Studien*, tome VI, fasc. 1 [1].

L'histoire des langues romanes s'éclaircit de jour en jour par les recherches savantes qu'on fait sur les nombreux monuments qu'elles présentent depuis des siècles; elle est forcément très obscure pour la période où ces monuments font défaut. La science a trouvé deux moyens de suppléer autant que possible à l'absence de textes. L'un consiste à comparer entre elles les diverses langues romanes : cette comparaison nous en fait connaître les plus anciennes formes, c'est-à-dire celles du latin vulgaire. L'autre moyen dont nous disposons, c'est l'étude des éléments étrangers, surtout de ceux d'origine germanique, qui ont le plus abondamment et le plus anciennement pénétré les langues romanes. L'étude des éléments germaniques nous permet souvent de décider quelles lois phonétiques avaient cessé d'agir lors de l'invasion des Germains dans les pays romans. Puis, pour le français en particulier, qui a aussi beaucoup de mots importés aux IXe et Xe siècles par les Normands, surtout de termes nautiques, on peut étudier les évolutions phonétiques qui ont eu lieu entre la première et la deuxième invasion. Les autres importations causées plus tard par le contact séculaire du français et des dialectes germaniques offrent naturellement moins d'intérêt. Un recueil *historique* de tous les éléments germaniques contenus dans les langues romanes mériterait au plus haut point la reconnaissance de tous les romanistes. C'est un travail de ce genre que nous offre M. Mackel pour le français et pour le provençal. Il est le premier qui ait entrepris une étude méthodique sur ce domaine où l'on ose peu s'aventurer. En considérant les formes diverses des éléments germaniques du gallo-roman, il trouve plusieurs époques d'importation, qu'il appelle des couches. Ce mot n'est pas toujours employé dans le sens qu'il a en géologie :

1. Voyez dans la *Romania*, t. XVI, p. 609, une appréciation générale de l'ouvrage de M. Mackel, par M. G. Paris, à laquelle, comme on le verra, je m'associe complètement.

le même mot est parfois attribué à diverses époques d'importation. C'est ainsi que M. Mackel, dérivant *quille* du germ. k ë g i l, le place parmi les mots de la première couche à cause du changement de -ë g i l en *ille* (p. 151), mais parmi les mots de la troisième couche à cause de la conservation du *k* (p. 143). Il est clair cependant qu'il ne saurait en être ainsi. Le mot *quille* doit être emprunté à une autre langue romane, probablement à l'italien ; son étymologie offre encore quelques difficultés, quoique l'origine germanique ne soit pas douteuse. — De même, M. Mackel a accepté l'étymologie de *croissir* du germ. k r a u s t j a n. Le français *oi* ne peut être dérivé directement de la diphthongue a u + j. M. Mackel se voit donc obligé de dériver *croissir* de k r ô s t j a n, forme qui n'a pu se développer qu'après le VIIIe siècle (voyez Braune, *Althochdeutsche Grammatik*, 845, note 1). Mais le changement de -s t j- en *-ss-* appartient à une époque plus ancienne, à tel point que même le mot germ. r a u s t j a n, plus ancien que k r ô s t j a n, donne *rostir* et non pas *rossir*.

Indépendamment de ces hésitations de méthode, notons quelques étymologies qui nous paraissent douteuses. Le vieux franç. *roi* est, selon M. M., d'origine germanique. J'avoue que les raisons données par lui ne m'ont pas convaincu. La diphthongue *éi* (*oi*) au lieu de l'*é* et la chute de *d* prouvent que le mot est entré dans le français avant que l'italien ou l'espagnol eussent influé sur cette langue. — M. Mackel donne encore la dérivation du franç. *bois* d'un mot germanique *b o s k. L'étymologie de ce mot étant inconnue en allemand, je suis d'avis qu'il faut en chercher l'origine dans les langues romanes. L'ital. *bòsco* s'explique, comme *martòrio* de m a r t u r i u m, par influence de l'*i* suivant, de même v. franç. *bòis*, prov. b ò s c. L'espagnol *bosque* est emprunté au provençal. — L'étymologie du v. franç. *guier* n'est pas encore éclaircie par M. M. (p. 109). Le germ. w î t a n n'aurait pas donné l'ital. *guidar*, prov. *guizar*. Il faudrait supposer qu'en ital. les mots d'origine germanique auraient eu un développement plus rapide que ceux d'origine latine, qui conservent le *t* entre voyelles. De même, on pourrait admettre que le germ. -c- donne *-g-* en ital., p. ex. *briga* au lieu de *brica*, dérivé, selon Storm, *Rom.*, V, 71, de b r i k a n. Dans ce cas, M. M. a raison de donner le franç. *brigue* comme dérivé de l'italien. Mais pourquoi ne donne-t-il pas la même explication pour *raguer*, qu'il dérive du nor. *raka ?* — Quelquefois M. Mackel ne tient guère compte des résultats qu'il a trouvés lui-même. C'est ainsi qu'il dérive *Ricaut* de R î k w a l d (p. 139) et attribue la conservation du *c* à ce que *Ric* se trouve au commencement d'une syllabe. C'est plutôt *Rîkald*, comme le montre M. M. plus tard (p. 163), qui sert de base à notre mot ; il s'est introduit, lorsque le changement de *ca* en *cha* avait déjà cessé. — Quant aux lois phonétiques, que M. Mackel expose d'une manière très lucide, il aurait mieux fait, pour les établir, de laisser de côté tous les mots d'origine incertaine. Il est vrai que quand il cite un mot de ce genre pour la première fois, il le place à la fin du chapitre, mais néanmoins il en tire des lois phonétiques aussi bien que de ceux dont l'origine germanique n'est pas douteuse.

Il serait trop long de signaler tout ce que j'ai trouvé de contestable dans ce travail, que j'attendais depuis longtemps. Mais, en somme, les observations faites ou à faire n'en diminuent en rien la valeur. Il servira plus d'une fois aux romanistes qui voudront remonter, par une méthode scientifique, aux origines de la langue française.

M. GOLDSCHMIDT.

Le **Roman de Renart** publié par Ernest Martin. — Ier vol. *Première partie du texte : l'ancienne collection des branches.* 1882, in-8°, XXVII-484 p. — IIe vol. *Seconde partie du texte : les branches additionnelles.* 1885, in-8°, 380 p. — IIIe vol. Les variantes. 1887, in-8°, VIII-611 p. — *Observations sur le Roman de Renart* suivies d'une table alphabétique des noms propres. Supplément de l'édition du *Roman de Renart.* 1887, in-8°, 121 p. Strasbourg, K. J. Trübner éditeur ; Paris, Ernest Leroux.

L'achèvement de cette nouvelle édition s'est fait sans doute attendre ; mais on n'a pas à regretter ce long retard quand on songe que nous possédons désormais un texte correct et la collection presque complète des variantes de cette immense compilation à laquelle on a donné le nom de *Roman de Renart.* L'édition de Méon, dans l'état actuel de la science, était devenue tout à fait insuffisante. Faite d'après douze manuscrits seulement, dont la contribution respective d'ailleurs n'était pas indiquée, elle mêlait toutes les leçons sans aucun discernement et présentait par suite et un texte défectueux et incomplet, et un ordre trop souvent arbitraire. Chabaille, en 1835, essaya de porter quelque lumière dans ce désordre en publiant les variantes de neuf manuscrits et aussi quelques branches inédites, comme celles de *Pinçart le héron* et de l'*Andouille jouée aux marelles.* Mais le volume de Chabaille n'apportait qu'une bien faible contribution à la question. M. Martin entreprit la rude tâche de donner une édition vraiment nouvelle et conforme aux exigences actuelles de la science. Dans un travail préliminaire paru en 1872, il fit l'examen critique de vingt manuscrits qui étaient parvenus à sa connaissance. Depuis il nous a donné successivement quatre volumes : le premier comprenant ce qu'il appelle l'ancienne collection des branches, c'est-à-dire de celles qui se trouvent dans tous les manuscrits complets : I *le Jugement*, *le Siège de Maupertuis*, *Renart teinturier ;* II *Chantecler*, *la Mésange*, *Tibert*, *Tiécelin*, *l'Adultère ;* III *les Poissons ;* IV *le Puits* ; V *le Jambon*, *le Serment de Renart ;* VI *le Combat judiciaire ;* VII *la Confession de Renart ;* VIII *le Pèlerinage ;* IX *Liétart ;* X *Renart médecin ;* XI *Renart empereur.* Le second volume renferme les branches additionnelles, autrement dit les branches qui ne se trouvent pas dans tous les manuscrits et sont par conséquent postérieures comme rédaction aux précédentes. Ce sont, outre les branches 28, 8, 9 et 10, 29, une partie de 6, 7, 11, 32, 16, 17, 12, 14, 27, 35, 1^{23-336}, 33, 36 de Méon, les deux branches publiées par Chabaille, dont nous venons de parler,

la branche de *Renart et la chèvre* en français mêlé de vénitien, déjà publiée par M. Teza et M. Putelli. Le troisième volume est la collection de toutes les variantes ; dans la préface est signalée l'existence d'un manuscrit (O) de la Bibl. Nat. qui avait jusqu'alors échappé aux recherches de l'éditeur. Enfin, dans les *Observations*, M. M., après avoir complété la description des manuscrits qui ouvrait le premier volume, essaye de fixer pour chaque branche l'époque et la province où elle a été composée, d'indiquer les branches dont les divers auteurs ont eu connaissance et les sources où ils ont puisé ; il termine en exposant les conclusions qu'il croit pouvoir tirer de la comparaison de ces branches sur la manière dont s'est progressivement formée la collection des contes que nous possédons.

Cette dernière partie complète heureusement l'œuvre de M. Martin, car dans sa publication les branches sont rangées non pas d'après leur ordre d'ancienneté, mais d'après un ordre déterminé par une classification rigoureuse de manuscrits dont les plus anciens ne remontent pas au delà de la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les différents épisodes dont Renart est le héros, après avoir vécu longtemps à l'état isolé, tendaient de plus en plus à s'amalgamer et à se fondre en un tout. C'est donc à une période d'arrangement et de remaniement qu'appartient notre texte, et M. M. a eu raison de penser que son travail serait inachevé s'il ne le couronnait pas par une étude critique. Cette étude, M. Jonckbloet l'avait abordée avant lui. Mieux armé, M. M , sans arriver à des résultats définitifs, lui a fait faire déjà un grand pas en avant.

M. Martin n'a pas tenté, ce qui était d'ailleurs impraticable, de donner une édition critique au sens propre du mot ; il s'est borné à choisir entre les nombreux manuscrits qu'il a eu à collationner le manuscrit ou la famille de manuscrits qui lui semblait présenter le plus de garanties sérieuses, et par son ancienneté et par sa correction, pour servir de base à la constitution du texte et à l'arrangement des branches. Pour l'ancienne collection, il a jeté son dévolu sur trois manuscrits qu'il désigne par A, B, C, et, parmi ces trois, c'est à A qu'il subordonne tous les autres ; pour les branches additionnelles, il s'est appuyé sur ceux qui lui paraissaient les plus corrects. M. G. Paris a déjà montré (*Romania*, III, 375), à propos de la fable de Drouin, que ce système était peut-être un peu trop exclusif pour l'établissement du texte. J'aurai, dans la suite de ce compte rendu, à faire la même observation à propos de l'arrangement des branches.

Méon avait placé en tête de son édition la branche *de Renart et d'Ysengrin com il issirent de la mer*, branche qui renferme une théorie de la création des animaux, suivie d'un tour joué par Renart à Ysengrin dont le récit se termine par ces vers :

Ce fu des anfances Renart :
Tant aprist puis d'engin et d'art
Que il en fist puis maint ennui
Et a son oncle et a autrui ;

enfin de l'adultère d'Hersent et de Renart. M. M., dans son *Examen critique* (p. 12 sq.), avait déjà montré l'incohérence de cette branche, qui ne se trouve ainsi constituée que dans trois manuscrits. L'introduction en effet (du v. 1 à 23) promet de raconter comment la guerre de Renart et d'Ysengrin a pris naissance; au v. 23 est un nouveau début, et du v. 23 au v. 234 se déroule l'histoire de la création des bêtes, qui n'a aucune relation avec le récit du vol des jambons qui lui fait suite; puis, de ce récit attribué aux « enfances Renart », on passe sans transition à l'adultère où le loup figure comme compère du goupil alors que précédemment il était représenté comme son oncle.

La comparaison des différents manuscrits a permis à M. M. de rétablir chacun de ces épisodes à sa place légitime. Les vers 1-23 doivent précéder l'aventure de Renart et Chantecler; les vers 23-336 forment une branche spéciale tout à fait postérieure, composée après coup dans le dessein de donner une introduction au roman; les vers 337-716 doivent suivre l'affaire entre Renart et Tiécelin; enfin les v. 717-748 complètent l'épisode où Renart lance sur les traces d'Ysengrin les chiens qui le poursuivent pour se venger de l'outrage que ce dernier lui a fait subir en partageant si injustement le jambon que son habileté lui avait procuré. Après la lutte avec les chiens, le loup se rappelle le viol de sa femme et amène Hersent à la cour du roi.

A cette branche d'introduction si incohérente, composée d'éléments si disparates, M. M. a substitué comme début les branches du *Jugement*, du *Siège de Maupertuis* et de *Renart teinturier* (Méon, Br. XX, XXI, XXII). Ce n'est pas, comme je l'ai dit plus haut à propos de l'ensemble du texte de M. M., que ces branches soient plus anciennes que celles qui les suivent. Loin de là, le sujet même que traite la branche du *Plaid* est une sorte de conclusion de la guerre entre Renart et Ysengrin, et par conséquent, au lieu d'ouvrir le roman, elle semblerait devoir occuper la dernière place : c'est ainsi, du reste, que dans le *Reinhart* nous voyons les accusations portées contre Renart, les messages de Brun et de Tibert figurer à la fin du poème et précéder l'épisode de Renart médecin. Dans la branche X du poème français, le prétendu retour de Salerne est bien précédé de plaintes d'autres animaux et de messages comme celui du chien Roonel et du cerf Brichemer; mais il est facile de reconnaître à la lecture que ce prologue de la guérison de Noble n'est qu'une imitation du prologue du Jugement. Cette branche du *Plaid* ayant été composée par quelque poète ou quelque remanieur et ayant attiré à elle les aventures de Brun et de Tibert, on fut obligé de composer pour la branche X une nouvelle entrée en matière afin de lui conserver de l'intérêt et de rendre en quelque sorte invisible le déplacement. Il n'en reste pas moins évident que l'épisode du *Plaid* est postérieur à celui de *Renart médecin* [1]. D'autre part, le *Siège de Maupertuis* est une addition au récit du jugement et

1. Les nombreuses allusions qui sont faites à cet épisode dans d'autres branches en sont une autre preuve. Voy. *Obs.*, p. 62.

une addition due à une autre main ; « le ton y est bien plus burlesque, dit M. M. (*Obs.*, p. 15), et loin de la gracieuse ironie qui règne dans la branche I. » Quant à la branche de *Renart teinturier*, elle n'a qu'un lien artificiel et purement extérieur avec les évènements qui précèdent. Comme les vers 3200 ss., qui en résument le contenu, l'indiquent clairement, elle formait à l'origine un récit indépendant et complet. Si maintenant l'on compare la branche I à d'autres branches de la même collection, on voit que plusieurs ne lui cèdent en rien pour l'ancienneté et l'originalité. Telle est la branche II, ce composé de contes tout à fait indépendants les uns des autres, qui ne forment pas un tout, quoi qu'en dise M. M., et auxquels le prologue rédigé après coup ne donne pas même un semblant d'unité. Ce prologue,

> Mais onques n'oïstes la guerre
> Qui tant fu dure de grant fin
> Entre Renart et Ysengrin.
> ..... .
> Or oez le commencement
> Et de la noise et du content,
> Por quoi et par quel mesestance
> Fu entr'eus deus la desfiance (II, 10 ss.).

promet de nous raconter le commencement, l'origine de la guerre entre les deux rivaux ; or la fin seule de la branche, le viol d'Hersent, répond à cette promesse, et les épisodes de Chantecler, de la mésange, de Tibert, de Tiécelin n'ont aucun rapport avec cette conclusion, et même entre eux il n'y a aucun enchaînement. De même la troisième branche, qui, comme cette dernière, ne renferme aucune allusion à d'autres branches, est formée de trois épisodes assez maladroitement unis ; ils ne constituent pas, à proprement parler, un poème, et je crois avoir montré (*Romania*, XVII, 1-21) comment le premier épisode, celui des charretiers, était venu s'ajouter à celui des poissons qui figurait seul dans la tradition primitive du roman. Dans la branche IV, il y a bien une allusion à un évènement raconté dans une autre branche, au viol d'Hersent (v. 285, 465) ; mais on ne peut pas toujours faire fond sur de telles allusions pour admettre une connexité entre les différentes branches. Il y avait, il ne faut pas l'oublier, une tradition orale de Renart : c'est ce qu'il faut entendre par l'*estoire* souvent mentionnée dans le cours du récit. Or les allusions rappellent souvent une partie de cette *estoire* plutôt que tel ou tel détail précis d'une autre branche. Ou bien encore ces allusions sont le résultat d'interpolations particulières à une classe de manuscrits. Ainsi dans cette branche IV, le vers 315 est suivi dans les mss. C, H, M d'une addition assez longue qui a trait à la confession de Renart. C'est surtout par la branche VIII que l'on peut reconnaître combien ces allusions sont souvent étrangères aux épisodes dont nous possédons la relation ; les détails relatifs aux tours joués à Ysengrin et à Hersent s'éloignent considérablement de ceux des autres branches et, en particulier, l'aventure de la pêche est rappelée avec des traits différents de ceux de la branche III : le personnage qui coupe la queue au loup empri-

sonné dans la glace n'est pas un seigneur avec ses limiers, mais un simple vilain armé d'une massue.

Voilà donc quatre branches qui, par leur indépendance vis à vis des autres, sembleraient devoir occuper la première place ; elles nous représentent beaucoup mieux les types des branches telles qu'elles ont dû être à l'origine, c'est-à-dire de petits poèmes courts, sans liaison les uns avec les autres, racontant chacun un épisode spécial et n'ayant de commun que l'importance donnée au personnage du goupil. La première branche de M. Martin avec ses deux appendices nous montre au contraire un état avancé du *processus* synthétique de la tradition de Renart, le point presque extrême de son évolution. Mais, je le répète, c'est l'édition de la plus ancienne compilation qu'a voulu nous donner M. Martin, non une reconstitution plus ou moins plausible. Or ces trois branches du *Jugement*, du *Siège de Maupertuis* et de *Renart teinturier* ouvrent la collection des branches dans tous les manuscrits complets sauf dans trois, et même un des manuscrits fragmentaires, le manuscrit *a*, les reproduit à l'état isolé, comme une sorte de petit roman. Cette place fixe donnée à la branche I et à ses annexes, cet honneur tout particulier qui leur a été fait d'être publiée à part, en outre le rôle important qu'elle a joué dans les traductions néerlandaises et allemandes, tout cela donne raison dans une certaine mesure à M. M. quand il dit dans son *Ex. crit.*, p. 19, que cette branche est « le noyau auquel sont venus s'attacher les autres poèmes qui appartiennent au roman de Renart ». Cette branche semble être comme le point de départ de la refonte en un tout des traditions de Renart, et l'on voit par elle que de la synthèse encore incomplète que nous offre la compilation que nous possédons à une synthèse définitive il n'y avait plus qu'un pas à faire.

Pour la branche II, la plupart des manuscrits insèrent après l'accident de Renart tombé dans le piège une nouvelle rencontre de ce dernier et de Tibert où ils se disputent la possession d'une andouille, et aussi la rencontre de Tibert et de deux prêtres. M. M., s'appuyant d'abord sur le fait de l'absence de ces deux récits dans A et dans le *Reinhart*, version allemande rédigée au XIIe siècle par Henri le *Glichezare*, et en outre sur cette circonstance que dans la première aventure il n'est pas fait mention de la blessure que Renart a reçue en tombant dans le piège, a détaché ces deux épisodes de la série qui compose la branche II pour en faire une branche à part qu'il a rangée parmi les branches additionnelles (XV). Mais l'absence de ces épisodes dans A peut s'expliquer par cette raison toute simple que l'un d'eux faisait double emploi avec la branche de Richart de Lison (XII) où est relatée avec des traits analogues une aventure de Tibert et d'un prêtre. Leur absence dans le *Reinhart* peut-elle être un motif suffisant pour les séparer de la tradition primitive de Renart? Non, car il est bien des épisodes que le Glichezare ou a laissés de côté ou n'a pas connus, bien qu'appartenant à l'ancienne *estoire*. Si Renart ne rappelle pas la blessure qu'il a reçue, du moins est-il fait mention de sa mésaventure du piège :

Et si se voldroit revengier
De ce qu'el broion le bouta (XV, 10).

Les manuscrits CMnH nous donnent cette variante encore plus explicite :

Choisi (Si vi H) Tybert qui s'en aloit,
Qui el broion l'avoit lessié ;
Vers lui s'en va le col bessié,
Crient soi que Tybert ne s'en voise,
Si lesse son plet et sa noise,
Vers lui s'adresce pas par pas
Comme cil qui moult estoit las (t. III, p. 544).

Ces vers semblent suffire pour établir un lien entre les deux épisodes : ils rappellent clairement le tour dont Renart a été la victime. Sans doute le récit de Tibert et des deux prêtres interrompt le cours des aventures de Renart ; on peut même raisonnablement supposer qu'il a été ajouté plus tard pour faire descendre Tibert de la croix d'une façon originale. Mais, je le répète, on ne peut considérer cette branche comme un poème aux différentes parties bien soudées entre elles ; c'est une succession et non un ensemble harmonieux d'épisodes ; un arrêt dans le cours de la narration n'y peut donc être considéré comme une imperfection bien grave. M. M. reconnaît lui-même (*Obs.*, p. 82) qu'entre toutes les branches additionnelles, la XVe, celle qui contient les deux épisodes en question, se distingue par son style simple et clair, par le charme et la fraîcheur du récit. N'est-ce pas là une raison, non moins sérieuse que les précédentes, pour en faire une proche parente de la branche II ?

Plus solides sont les arguments qui ont déterminé M. M. à faire suivre la branche V (aventure du jambon) de la branche V^{a} (le serment judiciaire), au lieu de mettre cette dernière à la suite de la branche II, comme le fait toute une classe de manuscrits (β), bien que cet ordre semble à première vue préférable. L'aventure du serment judiciaire se termine, en effet, d'une façon bien plus naturelle dans α que dans β, et la variante de β renferme trop d'imitations d'autres branches, en particulier de la branche I, pour qu'on puisse hésiter un seul moment à la déclarer postérieure à la première.

Pour les autres branches de l'ancienne collection, leur arrangement, tel que l'a conçu M. M., est tout à fait judicieux et ne me paraît laisser aucune prise à la critique. Mais n'a-t-il pas tiré de la comparaison de ces branches entre elles et avec le poème du Glichezare des conclusions un peu exagérées ? On ne peut douter que le poète allemand ait eu sous les yeux un original français. Cet original était-il un poème perdu pour nous ? Telle a été l'opinion soutenue jusqu'à présent. Mais si un pareil poème a existé, comment n'aurait-il pas laissé, même après sa disparition, quelque trace de son existence ? Les branches que nous possédons en feraient certainement mention. Or, quand elles indiquent la source où elles ont puisé, elles ne se reportent pas — il est évidemment question ici des anciennes branches — à un roman original, mais à une tradition soit orale, soit fixée par l'écriture : *ce dit l'estoire*, I,

15 — *si con nos trovons en l'estoire* id., 8475 — *trover le poez en l'estoire*, II 132[1]. Alors même que le poète de la branche I nous dit, v. 347 : *Si con nos en escrit trovons*, cette expression *en escrit* n'est pas une indication suffisante pour nous faire remonter à un poème antérieur traitant le sujet entier de la guerre du goupil et du loup. Si donc un pareil poème n'a jamais existé, le traducteur allemand a dû travailler sur un ensemble de branches analogue à celui que nous possédons. Mais alors une question se pose. Comment la version du Glichezare forme-t-elle un tout dont les différents éléments sont étroitement unis et savamment combinés de façon à aboutir à une conclusion nette et précise, tandis que notre collection est formée de parties souvent incohérentes, d'éléments tantôt indépendants, tantôt reliés les uns aux autres, mais trop souvent avec incertitude ou maladresse ? Sans doute M. Martin nous dit (*Obs.*, p. 111) que vers 1180, à l'époque où a été composé le *Reinhart*, il devait exister une collection française où les branches disposées dans un ordre analogue « formaient déjà une série dans laquelle l'un de ces poèmes reprenait là où l'autre avait cessé ; cependant cette liaison n'était pas l'œuvre des poètes eux-mêmes, mais celle d'un arrangeur qui ne cherchait pas à fondre toutes ces branches en un seul tout ». Mais le réel désordre qu'on ne peut nier dans la collection qui nous est parvenue peut-il autoriser à affirmer qu'une collection antérieure plus ordonnée a existé ? C'est là, il me semble, renverser l'ordre des faits. M. M. reconnaît dans le *Reinhart* un arrangement des plus habiles (*Obs.*, p. 110) : « Dans les aventures 1-4, Renart est mis en scène avec des animaux d'un ordre secondaire ; les aventures 5-14 le montrent en relations avec Isengrin, relations qui deviennent de plus en plus hostiles ; enfin les aventures 15-21 nous font voir le tritagoniste, le roi, qui veut juger Renart et Isengrin et qui, séduit par le premier, commet des torts irréparables et les expie par la mort. » Peut-on trouver dans notre compilation les éléments d'une gradation aussi artistement ménagée ? Quelques récits y occupent une place en général fixe, c'est vrai, et nous les retrouvons disposés d'une façon analogue dans le poème allemand. Ainsi les aventures de Renart avec Chantecler et avec la mésange se suivent dans l'un et dans l'autre, et même, comme le fait remarquer justement M. M., l'original devait faire précéder l'aventure du corbeau de celle du chat, car, en parlant au corbeau, Renart, dans la traduction, se plaint de sa blessure qui est évidemment celle qu'il a reçue dans le piège où Tibert l'a fait tomber. De même les messages de Brun, de Tibert et du blaireau précèdent l'épisode de la guérison du lion comme ils devaient le précéder dans l'ancienne tradition. Mais cette concordance pour l'ordre des épisodes dans les deux textes, évidente pour certains, ne l'est pas pour tous, et, jusqu'à plus ample informé, l'on ne peut dire si le poète allemand a suivi fidèlement son modèle. D'une part, la

1. Dans les récits d'une date plus récente, le mot *estoire* a pris le sens de *branche*. V. *Obs.*, p. 13.

combinaison encore vague et incertaine des branches françaises au XIIIe siècle; d'autre part, les libertés très grandes que prend le traducteur pour changer les noms français et pour insérer des allusions aux évènements et aux personnages de son temps, nous portent à croire qu'il n'a pas été simplement traducteur, mais souvent aussi arrangeur. On peut ajouter cependant que son mérite d'arrangeur n'a pas été grand ni sa tâche difficile; car déjà à son époque la compilation des aventures de Renart entrait dans une certaine voie d'ordonnance régulière; il n'a eu qu'à mettre la dernière main à la combinaison déjà commencée de matériaux si divers. Du reste, cette question si importante des rapports du *Roman de Renart* et du *Reinhart* ne pourra guère aboutir à une solution à peu près décisive que le jour où l'on aura comparé minutieusement entre eux tous les récits qui se correspondent dans l'un et l'autre poème. Encore restera-t-il les quatre aventures du Glichezare manquant dans le *Roman de Renart* qui rendront cette solution difficile [1].

La série des branches additionnelles présente moins d'intérêt : la plupart sont des imitations ou des parodies de branches plus anciennes; certaines même ne nomment pas Renart, et s'éloignent ainsi du cadre de l'ancien roman. Deux cependant attirent notre attention : la XIVe (Renart et Primaut), par la façon dont M. M. en a constitué le texte; la XVIe (le partage du lion), à cause du nom de Pierre de Saint-Cloud qui figure en tête du prologue.

C'est d'après la famille α que M. M. a édité la branche XIV, tout en reconnaissant l'infériorité de cette famille au point de vue de l'exposition des aventures de Renart et de Primaut. D'après α, Renart a enivré Primaut dans l'église, puis a bouché le trou par où il devait sortir; Primaut surpris est roué de coups et n'échappe à la mort qu'en sautant par une fenêtre. A la suite de cette aventure, α passe presque immédiatement à l'épisode de Primaut voulant imiter Renart et volant des poissons. Primaut retrouve, en effet, son compagnon dans la forêt, lui reproche de l'avoir laissé ainsi maltraiter par le prêtre; il croit l'explication que lui donne son compagnon, et, changeant aussitôt de sujet :

Mes je me muir ici de faim.
Qu'est ce que tu tiens en ta mein?

C'est un hareng, lui répond Renart, et il lui indique comment il s'en est emparé. Primaut alors l'imite et se fait de nouveau rouer de coups. Dans γ, Primaut n'a pas, avant de s'échapper de l'église, ôté les habits du prêtre qu'il avait revêtus pour dire la messe; il saute dans cet accoutrement, qu'il troque bientôt contre un oison à un prêtre que lui et Renart rencontrent. Il allait

1. Ces aventures sont la 5e (385-442) où Renart déclare son amour à Hersent; la 9e (563-636) où Ysengrin apprend que Renart a séduit sa femme et où celle-ci le rassure sur sa fidélité; la 15e (1239-1330) où le roi des fourmis entre dans l'oreille du lion qui convoque l'assemblée des animaux; la 21e (2095 sq.) où Renart prend la fuite après avoir empoisonné le roi.

manger l'oison, quand Mouflart le vautour le lui ravit. Pendant ce temps, Renart contrefait le mort sur la route et vole des harengs à un charretier. Plus loin, au contraire, c'est α qui montre de l'abondance, mais une abondance dépourvue d'intérêt : le récit du larcin de Primaut et de son combat avec les chiens allonge inutilement le récit. Malgré cette supériorité évidente de γ, M. M. a préféré le texte de α, parce que certains vers de γ semblent avoir été ajustés par un remanieur et que quelques-uns sont des imitations de vers d'autres branches. Quelque bonnes que soient ces raisons, il est regrettable que M. M. ait rejeté cet épisode de Mouflart, qui suit si naturellement celui de l'ivresse dans l'église et dont le style est d'une vive et franche allure. Dans la branche X (*Obs.*, p. 64), il avait admis des vers conservés dans la classe βγ qui lui avaient paru indispensables. Nul n'aurait songé à lui reprocher pareil éclectisme pour la branche XIV.

Ce n'est ni pour le fond ni pour la forme que la branche XVI mérite quelque examen. Elle se compose de deux aventures dont la première n'est qu'une pâle imitation de l'aventure de Renart et de Chantecler, la seconde une insipide version de la fable ésopique, le *partage du lion*. Quant au style, il est d'une prolixité fatigante, et les rimes vicieuses y abondent. Mais le nom de Pierre de Saint-Cloud qui est cité dans le premier vers du prologue,

Pierre qui de Saint Clost fu nez.....

la rend particulièrement intéressante au point de vue de l'histoire du *Roman de Renart*. Ce nom de Pierre de Saint-Cloud se retrouve au début de la XVe branche :

Signor, oï avés assés
Et ans et jors a ja passés,
Les aventures et le conte
Que Pierres de Saint Cloot conte
De Renart et de ses affaires...

Le premier vers de la première branche mentionne aussi un Perrot, qu'on ne peut que raisonnablement assimiler au Pierre de Saint-Cloud nommé dans les deux passages précédents. Qu'était-ce que ce Pierre de Saint-Cloud ? Un *Petrus de Sancto Clodovaldo* se trouve nommé parmi des hérétiques qui furent brûlés à Paris en 1209 ; il échappa au supplice en entrant dans un cloître. Cet hérétique et le poète en question sont-ils une seule et même personne ? M. M. le croit après M. P. Meyer et Jonckbloet. Ce dernier était allé plus loin. S'appuyant sur les passages où figure ce nom, il s'est épuisé en ingénieuses conjectures pour établir que Pierre de Saint-Cloud a composé d'autres branches que celle du partage du lion. Son examen, quoique minutieux et subtil, n'a rien prouvé ; il reste même à démontrer que Pierre de Saint-Cloud est l'auteur de la branche qui porte son nom. Car on est en droit tout d'abord de se demander comment un poète si médiocre par son style, si peu heureux dans ses inventions, a pu s'attirer une telle réputation, qui semble solidement établie, parmi les conteurs des aventures de Renart.

De plus, cette forme tout à fait anormale de *Saint Clost* (que certains manuscrits corrigent par *Cloout*[1], mais en dénaturant le sens de la phrase :

Pierre de Saint Cloout fu nez,
S'est tant traveilliez et penez),

n'impose-t-elle pas le doute sur l'authenticité de la branche et ne fait-elle pas supposer une supercherie de poète sans talent empruntant un nom célèbre pour se faire lire? Un tel doute planant sur l'origine de cette branche, M. M. me semble attacher trop d'importance à son apparition dans le cycle de Renart, quand il dit (p. 111) que, « malgré sa médiocrité, elle paraît avoir éveillé un nouvel intérêt pour le *Roman de Renart*, » et que c'est à elle qu'on doit l'introduction de la branche I. Il faut se résoudre, je le crains, à regarder comme insondable le mystère qui enveloppe la personne et l'influence littéraire de Pierre de Saint-Cloud.

On peut juger par ce qui précède quelles questions importantes et délicates soulève l'étude de M. Martin. Je n'ai signalé que les principales, mais je ne puis qu'ajouter que chaque page de ses *Observations* est du plus haut intérêt, alors même qu'il aborde des questions de détail, comme celle des différents sens du mot *estoire* (p. 13), ou celle de l'origine des noms de Primaut et d'Ysengrin (p. 51), ou celle de l'interprétation des vers *Si ai maint bon conseil doné*, *Par mon droit nom ai nom Renart* (p. 60), soit surtout qu'il indique les sources classiques, populaires, historiques des divers récits dont se compose le roman[2]. L'œuvre de M. M. est une œuvre maîtresse; elle sera la pierre d'assise de tous les travaux postérieurs sur le *Roman de Renart*.

L. Sudre.

Le lai du Cor. Restitution critique par Dr Fredrik Wulff. Lund, Gleerup; Paris, Welter, 1888, in-8°, 100 p.

Les lecteurs de la *Romania* n'ont pas oublié l'excellente édition du *Mantel mautaillé* qu'a donnée M. Wulff il y a trois ans. S'occupant toujours du même cycle de récits, il publie aujourd'hui une restitution critique du *Lai du Cor*, variante sûrement plus ancienne du même *gabet*, dont on ne possède malheureusement, dans le ms. Digby 86, qu'un texte gravement altéré. Dans une courte préface, M. W. dit ce qu'on sait, ou plutot dit qu'on ne sait rien sur

---

1. Dans le *Testament d'Alexandre* attribué au même poète, la forme est correctement *Cloot* : voy. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la litt. fr. au Moyen Age*, t. II, p. 229.

2. J'ai déjà indiqué (*Rom.*, XVII, 10) la confusion qu'avait faite M. M. à propos de la fable de Phèdre qu'il donne comme source au conte de la pêche des poissons. P. 12, n. 1, il avance que l'on n'a pas encore remarqué que l'aventure de Brun pris au chêne rappelle celle du singe dans le *Pantchatantra*, t. II, p. 9. Mais M. Reissenberger, dans son édition du *Reinhart Fuchs*, a déjà signalé ce rapprochement (p. 23, n. 1).

Robert Biket, l'auteur du lai [1], disserte sur le rapport des premiers vers de notre manuscrit (le début en est maladroitement emprunté au *Mantel*) au reste, examine, à propos d'une leçon difficile du *Cor*, le résumé du *Mantel* donné dans la *Vengeance Raguidel*, et enfin se demande en quel dialecte est écrit le lai du *Cor*, qu'il fait remonter, avec toute vraisemblanse selon moi, jusqu'au milieu du XIIe siècle [2]. Il remarque avec raison que les traits « anglo-normands » sont absents, rares ou abondants dans les auteurs qui ont écrit en Angleterre [3] sans qu'on puisse en conclure sûrement à un ordre chronologique de ces auteurs, et il ajoute que la langue du *Cor*, « n'offrant guère de trace d'anglo-normandisme, » ne permet pas de dire si Robert Biket « était un de ces nombreux trouvères français de France qui vivaient en Angleterre, ou si c'était un Anglais de nationalité ». Ce qui est certain, c'est que le poème a été composé en Angleterre [4], et qu'il a pour source un conte répandu dans ce pays, peut-être rattaché à une corne d'ivoire réellement conservée à Cirencester, comme l'assure le poète.

Je n'aurais rien à dire sur le texte, M. Wulff ayant bien voulu me faire lire son travail en épreuve et ayant en général accueilli mes observations. Sa restitution, sauf peut-être quelque détail sans importance, est excellente [5], et

---

1. L'idée de corriger *issi* en *ici* (au v. 577), à laquelle d'ailleurs M. W. a renoncé (voy. p. 10), n'était pas heureuse : on ne récitait assurément pas au XIIe siècle de poèmes français à Caerleon, ville galloise. — Dans les vers cités du prologue de Marie de France, il est inutile de changer *E* en *U* : *faire* et *traire de latin en romans* sont synonymes ; Marie veut dire : « Je me mis à songer à écrire quelque bon ouvrage d'histoire traduit du latin. »

2. M. W. en juge ainsi, à bon droit, « par la gracieuse naïveté et les simples allures de son lai. » On peut y joindre l'état où il nous présente la légende arthurienne, état encore fort peu avancé. On ne voit pas figurer autour du roi plusieurs des héros favoris des romans français : Arthur est seulement entouré de Gauvain, Ivain, Giflet et Kei, qui sont ses plus anciens compagnons ; on ne nomme d'autres royaumes (outre le pays fantastique de Moraine avec son roi Mangon) que l'Écosse, la Cornouaille et Sinadone (Snowdon) ; des rois mentionnés, Nut, Cadain (s. d. Cardroain), Anguisel, Gohors, Glovien, Lot, Caraton, Galahal, plusieurs sont inconnus ou ne se retrouvent que dans Gaufrei de Monmouth. Il est fait allusion (v. 331 ss.) à une aventure qu'aucun poème ne nous a conservée. Sur le caractère de Guenièvre, voy. *Romania*, X, 487.

3. Il ne faut pas ranger dans cette classe l'auteur de la *Vie de Guillaume le Maréchal*, qui était certainement d'une des provinces continentales soumises au roi d'Angleterre.

4. Je ne vois pas bien sur quoi l'éditeur s'appuie (p. 30) pour admettre parmi les scribes par les mains desquels a passé le texte « un français, un picard et deux anglo-normands. » Composé en Angleterre, conservé dans un ms. anglais, il ne paraît pas que ce petit poème ait franchi le canal, au moins dans la transmission graphique qui a abouti au texte du ms. Digby.

5. Les premiers vers ont dû être refaits, le copiste y ayant substitué ceux du *Mantel*. On ne peut dire avec certitude où commence le vrai texte du *Cor*. Le déplacement des v. 11-20, 21-32 n'était pas indispensable, et il ajoute à l'incommodité signalée plus loin.

permettra à tout le monde de lire sans peine ce charmant et léger conte, où un sujet scabreux est traité avec tant de grâce piquante et en même temps de reserve [1]. Je regrette seulement que M. W. ait disposé peu commodément les deux textes, — la copie du manuscrit et la restitution critique, — qu'il imprime en face l'un de l'autre : non seulement le vers restitué n'est pas sur la même ligne que le vers du ms. (ni même souvent sur la page d'en face), mais il porte un chiffre différent, ce qui impatiente le lecteur curieux de collationner, et rendra les citations incertaines. Il eût été bien facile d'éviter cet inconvénient.

Le petit volume se termine par une table des rimes. L'éditeur admet peut-être trop facilement des assonances : *dras mars*, *ars dras*, *gros hors*, *dist petit*, *Cirencestre feste*, sont des rimes qui se trouvent un peu partout; *adreiz reis*, *remés amez* nous présentent une confusion de consonnes, de même que *Artus muz*, *Artus espanduz;* dans *creüz leü*, *Artu venuz* il y a des confusions de grammaire qui indiquent probablement l'origine anglaise du poète; *Kei empleiz* s'explique peut-être par le fait qu'il s'agit d'un nom propre; *treis rei*, *chevaliers escuier* sont des propositions de l'éditeur qui à mon avis ne doivent point être admises. La preuve d'antiquité que M. W. voit dans les assonances disparaîtrait donc, et en échange on aurait dans les rimes un indice d'« anglo-normandisme ». G. Paris.

Il canzoniere provenzale Codice Vaticano 3208 O. Comunicazione del dott. Cesare de Lollis. Roma, tipogr. della R. Accademia dei Lincei, 1886. In-4°, 112 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Lincei*.)

Ce chansonnier n'est pas, à beaucoup près, l'un des plus importants entre ceux qui nous ont conservé les poésies des troubadours. En Italie même, pour ne pas parler des mss. que nous avons à Paris, il en est de plus anciens, de plus corrects et de plus riches. Le ms. 3208 n'était pas non plus inconnu. M. Grützmacher en avait donné la table et des extraits dans l'*Archiv* de Herrig, XXXIV, 368-85, travail qui, bien avant lui, avait été fait par Sainte-Palaye (Arsenal, 3097, ff. 274 et suiv.). L'éditeur ne nous dissimule pas que son choix a été principalement déterminé par l'étendue restreinte du recueil. On nous fait d'ailleurs entrevoir la publication des autres chansonniers provençaux que renferment les bibliothèques d'Italie; et du reste la publication du plus important, le Vat. 5232, a déjà été commencée (médiocrement, il faut le dire) par M. Pakscher dans les *Studj di Filologia romanza* de M. Monaci.

---

1. Il n'y a qu'un reproche à faire à cette version du conte de l'épreuve de fidélité : c'est que le cor dénonce non seulement les *cous*, mais encore les jaloux (v. 228, 272) : dès lors toutes les femmes n'ont qu'à dire que c'est la jalousie (mal fondée) du mari qui fait échouer l'épreuve. Elles ne le disent pourtant pas, et les vv. 241 ss. formulent bien mieux les conditions du succès. On se demande s'il n'y a pas quelque altération dans le texte.

La publication de M. de Lollis est, dans les limites où elle se renferme, très bien exécutée. C'est une reproduction de l'original aussi exacte que la comporte la typographie. Le ms. est suivi page pour page et ligne pour ligne. Les pièces sont numérotées, les petites difficultés paléographiques que présente çà et là l'écriture sont l'objet de notes. Le ms. 3208 a fait partie de la collection Fulvio Orsini, avec laquelle il est entré à la Vaticane. On ne sait rien de son histoire avant l'époque où Orsini l'acquit [1]. On sait seulement qu'il a été étudié par un érudit italien du XVIe siècle, dont l'identité n'a pu être déterminée, et qui apportait à cette étude plus de zèle, peut-être, que de critique. Il y a en effet à la fin du ms. trois feuillets de papier dont les deux premiers renferment une ébauche de glossaire du ms., tandis que le troisième contient une concordance très sommaire entre le chansonnier 3208 et d'autres mss. M. de Lollis a publié ces feuillets et montré que les deux premiers (le glossaire) étaient autrefois joints à quatre feuillets de papier qui sont maintenant reliés avec un autre chansonnier provençal, Vat. 3205. La table de concordance est, paraît-il, de la main d'Orsini : elle ne prouve pas chez cet érudit une critique bien exercée, car, parmi les attributions qu'il fait de certaines pièces anonymes, il en est qui sont contraires à toute vraisemblance.

M. de Lollis n'a pas cru devoir entreprendre l'examen du ms. 3208 au point de vue de sa valeur propre et des rapports qu'il peut offrir avec d'autres chansonniers provençaux. Je présenterai à cet égard quelques observations. Le ms. en question se divise à première vue en deux parties, dont la seconde commence, à la page LXXV et à la pièce 119, par un recueil de poésies de Folquet de Marseille. Le copiste qui était italien et comprenait mal ce qu'il transcrivait, a eu pour le moins deux recueils sous les yeux et les a copiés l'un après l'autre plus ou moins complètement, ne remarquant pas qu'il transcrivait deux fois, d'abord dans la première partie, puis dans la seconde, la pièce de Folquet *Molt i fes gran pecat amors* (nos 94 et 122). Des deux recueils qu'a eus à sa disposition le copiste italien et dont il ne nous a probablement donné que des extraits, le premier était le plus intéressant et le plus varié. C'est là, et là seulement, que se trouve (no 94) la curieuse pièce, à forme populaire, *Arondeta, de ton chantar m'azir*, déjà publiée par M. Grützmacher dans l'*Archiv* de Herrig et reproduite par Milá y Fontanals dans ses *Trovadores en España*, p. 341. L'auteur de la table ci-dessus mentionnée a eu l'idée bizarre d'attribuer cette pièce à Folquet de Marseille. Or c'est certainement l'œuvre d'un des chevaliers qui suivirent Pierre d'Aragon à Muret! On ne pouvait pas faire une supposition plus contraire au bon sens. C'est là aussi que se trouvent (nos 67 et 87) trois chansons françaises dont je parlerai tout à l'heure. Le second des deux recueils utilisés par notre copiste italien était de ceux qui contiennent la biographie de Folquet de Marseille et qui attribuent à ce troubadour la pièce *Pos entrames me soi de far chanso*. Cette

1. Voy. cependant P. de Nolhac, *La Bibliothèque de F. Orsini*, p. 323.

attribution, bien qu'elle se rencontre dans le plus grand nombre des mss. et dans de fort importants (Vat. 5232, Ric. 2814, Modène, Bibl. Nat. 1749, 12474), est absolument fausse. La pièce est de Peirol, à qui elle est attribuée par les mss. La Vallière, Ambr. 71, Modène (pièce 595) et Oxford. Il faut rectifier sur ce point le *Grundriss* de M. Bartsch. Pour la pièce *Molt i fes*, qui, je l'ai dit plus haut, se trouve deux fois dans le ms. 3208, nous n'avons pas exactement dans les autres chansonniers les deux textes transcrits par notre copiste : cependant, au nº 54, l'ordre des couplets est celui que présentent les mss. de Modène et de Milan (Ambr. 71), et au nº 122 l'ordre est celui du ms. de San Spirito (Florence) et (avec interversion des envois) du ms. Bibl. Nat. 1749. Je ne puis entrer ici dans des détails qui deviendraient fastidieux ; je me bornerai à dire en résumé que j'ai examiné avec un soin particulier le texte des pièces de Folquet de Marseille, pour lesquelles je possède un ensemble assez complet de copies et de collations, et que je suis arrivé à la conclusion, déjà indiquée plus haut, que nous n'avons pas la source où a puisé le copiste du Vat. 3208. Mais cette source était déjà mélangée : ce devait être un chansonnier fait lui-même avec d'autres recueils. En somme, pour les pièces en quelque sorte classiques qui occupent les premières pages de la seconde partie, je ne crois pas que le ms. 3208 offre aucune variante de quelque valeur qui ne se trouve ailleurs. Il en est autrement pour les tensons du XIIIe siècle qui occupent les dernières pages du ms. et dont deux ou trois ne se trouvent que là.

J'ai dit que ce chansonnier contenait trois chansons françaises. Ce n'est pas là, tant s'en faut, un fait exceptionnel. Les poésies des trouvères avaient dans le midi une circulation restreinte, comme dans le nord celles des troubadours. La première des pièces françaises que nous rencontrons dans le 3208 est la chanson *Par grant franchise me convient chanter* (nº 67), l'un des « grands chants » du ms. Douce, qui se rencontre, soit anonyme, soit sous le nom de Mathieu le Juif, en plusieurs de nos chansonniers et dans la partie française du chansonnier d'Este. Les deux autres pièces appellent quelques observations. Il y a, aux feuillets 54 et 55, une suite de couplets français fort corrompus que M. de Lollis a classés sous un seul numéro, le nº 87, les considérant comme ne formant qu'une seule pièce. La même erreur avait été déjà commise par M. Grützmacher, qui a publié avant lui ces couplets (*Archiv*, XXXIV, 376). Voici le premier vers de chacun d'eux :

1 Fonca nuls hom por dura de partea.
2 Li renoiers m'a mis en la folia.
3 Mult a crossez amoros a cointandre.
4 Por li m'en voi sospiran ensuria.
5 Deu est assis en son gran heritaje.
6 Mult a croissez amoros a comtandre.
7 Si ieu saüs autretant al empandre.
8 Un conort ai de vostre desevranza.
9 Hai bella tot es fors de balansa.
10 En per es fous cel qi vai oltramer.

Cette pièce aurait donc dix couplets, ou plus exactement neuf couplets et un envoi. Ce serait beaucoup. En réalité, le copiste a fondu ensemble deux chansons célèbres : *S'onques nus hom por dure departie* et *Ahi! amors, com dure departie*. Ces deux chansons ont été connues en Italie, puisqu'elles se trouvent copiées à peu de distance l'une de l'autre dans le chansonnier d'Este et que la première se rencontre aussi dans le ms. Ricardi 2909 (fol. 111, sous le nom de « Çirardus Brunelus »). L'une et l'autre sont attribuées par une famille de mss. (Arsenal, et Bibl. Nat. 845, 847, nouv. acq. fr. 1050) au châtelain de Couci, qui peut tout au plus réclamer la seconde, la première étant certainement de Quene de Bethune [1]. A la pièce *S'onques nus hom* appartiennent les couplets 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, à l'autre les couplets 4 et 5 et les quatre derniers vers du couplet 3. On a pu remarquer en effet que les couplets 3 et 6 commencent de même, mais ils ne sont semblables que pour les quatre premiers vers. Le couplet 6 appartient entièrement à la pièce *S'onques nus hom*, tandis que le couplet 3 est composé de quatre vers de cette pièce et des quatre derniers vers du premier couplet de *Ahi amors*.

Il y a encore une remarque à faire sur cette pièce. Dans le texte du ms. du Vatican il y a un envoi ainsi conçu :

En per est fous cel qui vai oltramer
Qan pren comgé de sa dama a l'aler,
Mas mandez li de Lumbardia en Fransa
Qe li comgé doblan la desevranza.

Cet envoi, dont le texte est assurément fort incorrect, ne figure dans aucune des éditions qu'on possède de la pièce *S'onques nus hom*, pas même dans la plus récente, celle de M Fath [2], qui a cru donner un texte critique fondé sur tous les mss. connus. M. Fath n'a connu ni le texte du ms. du Vatican, bien que publié par M. Grützmacher, ni le texte du ms. Ric. 2909, publié par le même éditeur (*Archiv.* XXXIII, 424-5) et où figure le même envoi sous une forme plus correcte :

Ben teing per fol cel qui vai utra mar,
Qi pren congé de sa dama a l'aler,
Ma manda li de Lombardia en Fra[n]ça
Que le congé dobla la desirança.

S'il pouvait subsister un doute sur l'authenticité de cet envoi, il serait levé par une troisième copie que M. Fath n'a pas connue non plus, et qui se trouve au fol. 14 du ms. Harléien 3775 :

Mout par est fols qui s'en va oltre mer
Et prent congié a sa dame a l'aler,
Mês mande lui de Lombardie en France
Que li congiez doble la desirance.

P. M.

1. Voy. ce que je dis à ce propos, *Romania*, IX, 143.
2. *Die Lieder des Castellans von Coucy* (1883), p. 91.

Observations sur le compte-rendu de l'édition du *Poème moral* par M. M. Wilmotte (*Romania*, XVI, p. 118-128).

Dans le compte-rendu que M. Wilmotte a fait de mon édition du *Poème moral*, il se trouve quelques erreurs que je tiens à rectifier. Et tout d'abord je relève la phrase ainsi conçue (p. 120) : « Il y a là, me semble-t-il, un manque absolu de proportion, d'autant plus qu'une grande partie de ces quatre-vingts pages est remplie de discussions de pure théorie, qui n'ont avec le texte qu'un rapport éloigné. Élève de M. Paris, M. C. s'est souvenu des leçons excellentes de ce savant, et il n'a perdu aucune occasion de les exposer à nouveau, en toute loyauté d'ailleurs, car il se plaît à rappeler au début, en termes touchants, ce qu'il doit à ses professeurs français. Il nous paraît qu'il aurait fait plus sagement en se bornant à l'examen des difficultés que soulève son texte ; pouvait-il être plus agréable à ses maîtres qu'en leur démontrant, par des vues extrêmement personnelles, à quel point il avait mis à profit leur enseignement ? » Ces lignes disent clairement que j'ai saisi toutes les occasions qui se présentaient pour répéter (et même, à ce qu'il paraît, tout au long et pendant des pages entières) les théories sur l'ancien français que M. G. Paris nous avait exposées dans ses cours et dans ses conférences, et en outre elles semblent vouloir dire que tout ce qui a rapport à des questions de théorie dans mon introduction au *Poème moral*, je l'ai copié sur les notes prises aux cours de M. G. Paris. Je dois protester contre une telle insinuation. J'ai été d'autant plus étonné de la lire que j'ai eu soin d'expliquer longuement dans ma préface (p. VI et VII) la façon dont j'ai composé mon étude sur le dialecte du *Poème moral*. Je crois y avoir été d'une bonne foi absolue, et n'ayant rien à ajouter aux explications que j'y ai données, je me permets d'y renvoyer le lecteur. Il est tout naturel, et même désirable, qu'à travers le travail d'un élève on s'aperçoive de l'enseignement du maître, et si j'ai suivi les leçons de M. G. Paris, ce n'a pas été évidemment sans en profiter. De là à ne perdre aucune occasion de les exposer à nouveau, il y a loin, et les paroles de M. Wilmotte pourraient, sans qu'il l'ait voulu sans doute, porter une grave atteinte à mon honneur scientifique. J'ai donc été obligé de m'adresser à M. G. Paris, le seul juge en cette question, le seul qui la puisse trancher, et de le prier de bien vouloir déclarer publiquement comment les choses sont en réalité [1].

---

1. [Je suis persuadé que M. Wilmotte n'a voulu rien insinuer contre la loyauté de M. Cloetta, qu'il reconnaît d'ailleurs formellement ; mais il a certainement l'air d'attribuer, dans l'introduction du *Poème moral*, une trop large part au souvenir que M. Cloetta aurait gardé de mon enseignement. Retrouvant dans cette introduction la méthode et plusieurs des idées qu'il m'avait vu appliquer à mon cours, M. W. semble en induire que tout ce qui concerne l'ancien français est puisé dans mes leçons. Il n'en est nullement ainsi ; en lisant l'*Introduction* de M. Cloetta, j'ai appris plus d'un fait nouveau et ren-

A la même page 120 M. W. dit encore : « Ces préliminaires occupent environ quarante pages. M. C. en réserve le double à l'examen détaillé de la langue de l'œuvre, tandis qu'il n'en consacre que cinq à l'étude de son dialecte..... Quoi qu'il en soit, il a laissé en suspens la question de dialecte, car, s'il est établi d'ores et déjà que le ms. *A* est wallon, il en résulte tout au plus que l'original appartient au Nord-Est de la France, il n'en ressort pas une détermination précise du lieu de provenance du *Poème moral.* » Je ferai d'abord remarquer à M. W. que du fait que le ms. *A* est wallon, il ne résulte absolument rien pour l'original. J'aurai encore à constater plus d'une fois que M. W. ne se rend pas bien compte des différentes combinaisons possibles, pour la langue de l'auteur, des manuscrits intermédiaires perdus et des copistes des mss. qui nous sont restés (a). Quant à l'affirmation de M. W. que j'ai laissé en suspens la question de dialecte et que je ne suis pas arrivé à déterminer d'une façon précise le lieu de provenance du *Poème moral*, je regrette de devoir lui dire qu'il se trompe tout à fait. Après avoir écarté tous les autres textes wallons, parce qu'ils présentaient un dialecte qui se séparait en plusieurs points du *Poème moral*, j'ai déclaré formellement (voy. p. 42 s. et note 1 à la page 43) que, par contre, la langue du *Poème moral* et de *Gr. P.* (poésies religieuses des mss. de Grosbois et de Paris) était la même. J'en ai conclu que, *Gr. P.* étant sûrement de Liège (et par l'auteur et par les copistes des trois mss.), le *Poème moral* pouvait avoir la même origine, et qu'en tout cas son dialecte avait dû être parlé à Liége (voy. *l. c.* et cf. surtout p. 68, note 1); mais comme il n'est pas sûr que la langue de ces deux textes n'ait pas été parlée, outre Liège, dans quelques endroits voisins de cette ville, j'ai trouvé plus prudent et plus exact de ne pas l'appeler dialecte de Liège, désignation qui pouvait être trop restrictive. J'ai eu et indiqué encore une autre raison pour cela : c'est que pendant longtemps on avait aussi considéré les *Dialogues du pape Grégoire* et quelques autres textes comme liégeois; pour plus de clarté et pour éviter tout malentendu, j'ai préféré me servir d'un nom qui indiquât tout de suite clairement que ces textes n'avaient rien à voir là dedans. Voilà les raisons pour lesquelles j'ai appelé la langue qui, au commencement du XIIIe siècle, se parlait à Liège et peut-être dans ses environs « dialecte du *Poème moral* », d'après le plus ancien monument littéraire qui nous en soit parvenu (voy. n°s 2 et 3 de mes conclusions à la p. 43 et note 1). — Dans mon étude détaillée de la langue du *Poème moral* je suis revenu plusieurs fois sur l'identité de langue entre ce poème et *Gr. P.* Tout ce qui, quant au dialecte, s'applique au *Poème moral*, s'applique nécessairement aussi à *Gr. P.*, en tenant compte, bien entendu, des quatre-vingts ans qui les

---

contré plus d'une idée personnelle, et je n'aurais pas manqué de les signaler si j'avais écrit le compte rendu de cet ouvrage. Par suite de circonstances fortuites, je n'avais pas lu celui de M. W. avant l'impression, sans quoi je lui aurais certainement demandé de modifier ce passage de manière à faire mieux comprendre sa vraie pensée. — G. P].

séparent, comme je l'ai fait pour la forme analogique en *arent*. — Les conclusions auxquelles M. W. est arrivé sont-elles plus précises? Point du tout, puisque à la p. 124 de son compte-rendu ce n'est que par des raisons littéraires qu'il présume que Liège a été le berceau de ce poème et que, après l'examen détaillé des sons et des formes de ce texte, « la plus sérieuse des présomptions » ne devient pour lui qu'une « quasi certitude ». Eh bien, alors mes cinq pages suffisaient complètement! Et pourquoi M. W. dit-il à la page 121 que je ne suis arrivé à aucune solution? Les cinq pages qui lui semblent insuffisantes font preuve du contraire. **(b)**

Si M. W. les avait lues un peu plus attentivement, il ne lui serait pas arrivé, en outre, d'embrouiller des questions que je venais d'éclaircir. Il y aurait appris des principes de critique philologique, que je n'ai pas inventés, mais qu'il semble ignorer et qu'il est pourtant indispensable de connaître, quand on a la prétention de se mêler de pareilles questions. J'y ai dit, après avoir relevé un certain nombre de traits par lesquels plusieurs poèmes du ms. *A* se distinguent sensiblement les uns des autres, que les textes contenus dans ce ms., tant que nous ne les connaissions que par quelques fragments insignifiants, tant que leur langue n'avait pas été étudiée par un texte complet et critique, qui seul permet de fixer la langue de l'original et de distinguer entre ce qui est du poète et ce qui est du copiste ou des copistes, que ces textes ne pouvaient servir à rien au point de vue dialectal. C'est élémentaire pourtant, mais M. W. ne pense pas de même. Pour lui c'est tellement la même chose qu'une forme se trouve dans le *Poème moral* ou dans une autre partie du ms. *A*, qu'il ne se donne pas même la peine d'indiquer que des trois formes *anoie*, *oi* et *lete*, qu'il cite (p. 122-124) pour prouver que le *Poème moral* connaissait aussi *oi* et *ei* de *ŏ* + *j* et *ĕ* + *j*, ce n'est que la première qui se trouve dans le *Poème moral*. Mais ce n'est pourtant pas moi qui ai inventé que *anoie* ne pouvait absolument rien prouver. Celui qui attache la moindre valeur phonétique à *anoie* arrivera facilement à démontrer, par des formes comme *proie* ou *proise*, que *ĕ* ton. + *j* a donné *oi*, par des formes comme *mange*, que les voyelles accentuées sont tombées, par des formes comme *charroier*, que les lois découvertes par M. Darmesteter sont complètement fausses. Quant au mot *oi* il n'existe même pas, du moins pas dans les *Vers del juïse*, car c'est de ceux-ci, et non plus du *Poème moral*, qu'il s'agit tout à coup, sans que M. Wilmotte nous en ait averti. Cette forme se trouvait dans les fragments des *Vers del juïse* publiés par M. P. Meyer dans les *Archives*. Mais j'ai bien dit à la p. 261 que *oi* était une faute de lecture ou d'impression, que le ms., que j'ai comparé moi-même, portait clairement *or*, et M. W. aurait facilement pu trouver la même chose dans l'édition de M. de Feilitzen au vers 388 et dans les variantes au bas de la page. Il aurait pu trouver, et dans ma remarque et dans l'édition de M. de Feilitzen, qu'au contraire les *Vers del juïse*, ainsi que la *Vie de sainte Iuliane*, ont toujours, sans exception aucune, *ŏ* + *j* = *ui* et *ĕ* + *j* = *i*. M. W. n'a rien lu de tout cela, et ce n'est pas ma faute. — Reste donc la forme *lete*, qui, elle au moins, existe, non pas cependant dans le *Poème moral*,

comme pourrait le faire croire la façon dont en parle M. W., mais dans l'*Euphrosyne*. Mais j'ai cité à la p. 39 de mon édition un certain nombre de traits par lesquels le dialecte que présente l'*Euphrosyne* dans le ms. *A* se distinguait du *Poème moral*, et ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est que M. W. lui-même a augmenté le nombre d'exemples que j'en avais donnés. Il est vrai que M. W. ne semble voir dans ces différences de dialecte que de différentes « habitudes orthographiques » des trois scribes du ms. *A*, habitudes qu'il me reproche de ne pas avoir étudiées (p. 119). Je me demande comment j'aurais pu le faire, puisque je ne suis pas assez fort pour savoir, en n'ayant devant moi que des fragments insignifiants et d'un seul manuscrit (excepté pour quelques vers), ce qui de ces « habitudes orthographiques » se trouvait dans l'original. Mais passons là dessus. M. W. déclare, p. 119 : « Il est pourtant certain que le deuxième (scribe, c'est-à-dire celui qui a copié l'*Euphrosyne* et *Sainte Marie l'Egyptienne*) était d'une autre région que ses collègues. » Pourquoi le scribe et non pas l'auteur, ou tous les deux? M. W. n'a garde de le dire, et il a raison, car il n'en sait rien. Mais je veux même admettre, pour faire plaisir à M. W., que toutes ces différences très importantes ne proviennent que du scribe, que la langue de l'auteur de l'*Euphrosyne* était exactement la même que celle du *Poème moral*, ce qui est loin d'être prouvé, bien au contraire, et je demande alors : *lete* est-il de l'auteur? Qui saurait le dire, puisque *lete* se trouve à l'intérieur du vers (*Recueil*, II, nº 21, v. 52); que nous ne connaissons de l'*Euphrosyne*, qui a 1300 vers, que 172 vers, dont la moitié environ d'après le seul ms. *A*, l'autre moitié aussi d'après *G;* que dans ces fragments on ne trouve jamais de mots avec *ë* + *j* ou *ö* + *j* à la rime; que pour *lete* le ms. *G* donne *leü* (voy. p. III de la 2e partie du *Recueil*, v. 52), et qu'à côté de *lete* nous trouvons dans le ms. *A* lui-même la forme *liute* au vers 126; que dans tous les autres cas où se présente le groupe *ë* + *j* ou *ö* + *j* nous trouvons dans ces fragments les formes *i* et *ui*, ainsi dans les DEUX manuscrits les mots : *lit* (subst.) v. 4, *prie*, vv. 75 et 79, et dans les parties où nous ne connaissons que les leçons de *A* : *sire* v. 114, *puis* (post) v. 112? Dès lors, je demande ce que cela peut bien faire au *Poème moral* que l'*Euphrosyne* ait *lete* ou non. On me citerait le ms. Digby de la *Chanson de Roland* que j'en ferais absolument le même cas. En admettant même, ce qui n'est nullement prouvé, que tous les auteurs et tous les copistes de tous les textes contenus dans e ms. *A* aient été wallons, cela ne changerait rien du tout à ce que je viens de dire. Je tiens d'autant plus à faire cette observation que M. Wilmotte, en faisant remarquer que le wallon ne manque pas d'exemples qui montrent que *ö* + *j* est devenu *oi*, me reproche de ne pas user de logique (p. 123). J'ai cité moi-même de nombreux exemples de *ei* et *oi* pour *ë* + *j* et *ö* + *j* qui se trouvent dans les *Dialogues* et dans les *Moralités sur Job*, textes qui pourtant sont bien wallons. Mais entre wallon et dialecte du *Poème moral* ou de Liège il y a une nuance très sensible. Par wallon on entend un groupe de dialectes qui, à côté d'un certain nombre de traits qui servent à le distinguer des autres groupes de dialectes, qui, par conséquent, le caractérisent, qui sont communs

aux mille parlers variant d'endroit en endroit dont il se compose, en a d'autres qui ne sont propres qu'à une partie de son domaine, et tel est le cas précisément pour les différentes formes de *ĕ* + *j* et *ŏ* + *j* en wallon. Ils sont devenus *ei* et *oi* dans le dialecte des *Dialogues*, dans celui des *Moralités sur Job*, etc. ; ils sont devenus *i* et *ui* dans le dialecte du *Poème moral* et de *Gr. P.*, dans celui des *Vers del Juïse*, dans celui de *Juliane*. Quant à l'*Euphrosyne*, que j'ai copiée entièrement d'après les mss. *A* et *G*, la question est assez compliquée, et je ne suis pas encore arrivé à une solution définitive. Il est certain que les formes en *i* et *ui*, qui sont très nombreuses, prévalent absolument, tandis que je ne trouve pas un seul exemple de *ŏ* + *j* = *oi*, et pour *ĕ* + *j* = *ei* ou *e* je ne trouve qu'une seule fois *lete* (à l'intérieur du vers, à côté de *liute*) et fréquemment *segre* ou *sere* (= senior) à côté de *sire*, qui seul se rencontre à la rime. — Enfin, quoi qu'il en soit, il est indiscutable que le *Poème moral* et *Gr. P.* ne connaissent absolument pas d'autre forme pour *ĕ* + *j* et *ŏ* + *j* que *i* et *ui*. Il faut pourtant se rendre à l'évidence. Je veux bien croire que dans le parler populaire de Liège il se trouve, à côté de la formation *i* et *ui* (constatée par de nombreux exemples), des mots comme *dimey'*, *lé*, *pé*, etc., et même *meynût* qui présente les deux formations en même temps. Mais rien ne me prouve que de pareilles formes n'aient pu être introduites dans le courant de sept siècles par les habitants de contrées voisines qui devaient affluer en grand nombre dans une ville aussi importante que Liège, et en tout cas tout cela ne saurait rien changer au fait indiscutable, je le répète, que le *Poème moral* et *Gr. P.* ne connaissent absolument que *ĕ* + *j* = *i* et *ŏ* + *j* = *ui*. (c)

Les premières feuilles de mon livre étaient déjà imprimées lorsque je reçus l'excellente édition des *Vers del juïse* due aux soins de M. de Feilitzen (Upsala 1883). J'ai déjà fait remarquer que M. Wilmotte ne s'est pas donné la peine de comparer ce qu'il trouvait dans les extraits de M. Paul Meyer avec cette édition critique. S'il l'avait lue un peu plus soigneusement, il aurait pu aisément s'apercevoir que, pour ce texte, il ne s'agissait pas simplement « d'habitudes orthographiques » du scribe, mais qu'une partie au moins des traits qui distinguent son dialecte de celui du *Poème moral* provenaient bel et bien de l'auteur même. Je n'ai qu'à renvoyer à l'étude détaillée de la langue de ce poème plus ancien d'environ un siècle que le *Poème moral*. A la page XXVI, par exemple, M. de Feilitzen cite un grand nombre d'exemples de formes comme *mi*, *ti*, *caïr*, *veïr*, qui toutes sont étrangères au *Poème moral* et qui se trouvent souvent à la rime (vv. 106, 126, 168, 258, 287, 396, 408, etc.). Par contre, il est parfaitement possible que le copiste des *Vers del juïse* ait été le même que celui de la première partie du ms. *A* ; je le dis expressément à la page 261, autre remarque que M. W. s'est dispensé de lire. — Quant à l'*Alexis*, M. Herz a donné, et pour pour le contenu et pour la forme, une préférence marquée au ms. de Paris. Or, la langue de ce ms. se distingue très nettement de celle du *Poème moral* ; nous y trouvons ō s u m = *eus*, *ŏ* = *ue* devenu *ō* (par exemple *euvre*, vv. 2, 16, etc.), *Dieus*, *vieus*, *ieus*

(oculos), *feu*, etc. (voy. p. VIII de l'édition de M. Herz), et toutes ces formes l'éditeur les admet dans le texte critique. D'autre part, il y introduit des formes comme *dou* (= del), *chiel* (caelum), *chelui*, etc... Je ne dirai pas qu'il ait toujours bien fait, mais enfin la question est tout au moins douteuse. M. G. Paris pense (*Romania*, IX, p. 152) que l'auteur distinguait *ain* de *ein*, toujours confondus dans le *Poème moral*, que dans son dialecte *e* bref accentué devant deux consonnes était devenu *ie*, et, en outre, il est certain (voy. l'éd. de M. Herz, p. VI s. et p. IX) que le texte original conservait le *t* final des terminaisons *et*, *it*, *oit* et, d'après l'opinion de M. G. Paris, *l. l.*, aussi de *ut*. — Il m'est difficile de dire quelque chose de bien précis sur la *Vie de sainte Juliane*, dont M. de Feilitzen nous a fait connaître en entier les copies exactes de deux mss. sans nous donner une édition critique. Je me bornerai à déclarer que c'est certainement celui d'entre les textes contenus dans le ms. *A* et qui me soient connus, qui se rapproche le plus de la langue du *Poème moral* et de *Gr. P.* — Quant à l'*Euphrosyne*, pour laquelle, comme je viens de le dire, je possède maintenant les copies entières des mss. *A* et *G*, je puis affirmer que la langue de l'auteur se distingue très nettement de celle du *Poème moral*, qu'elle s'en éloigne même bien plus que celle des *Vers del juïse ;* j'aurai à le prouver dans l'édition que j'en prépare. — Il serait impossible de rien dire de la *Vie de sainte Marie l'Egyptienne* (1330 vers) contenue dans un assez grand nombre de mss., M. P. Meyer n'en ayant imprimé que 12 vers d'après le seul ms. *A*. La même remarque s'applique, à peu de chose près, à la *Vie de saint Andrier l'apostle*.

Il est donc plus qu'évident que tous ces textes ne peuvent aucunement servir de preuves pour le dialecte du *Poème moral*, les uns parce que nous ne sommes pas en mesure de connaître leur langue, les autres (excepté peut-être la *Sainte Juliane*?) parce qu'ils présentent des dialectes qui se distinguent nettement de celui que j'ai eu à étudier, tout en étant wallons comme ce dernier, si l'on veut absolument se servir de cette expression qui ne saurait être que conventionnelle. (**d**)

A la page 119, M. W. me reproche de ne pas avoir cité parmi les formes de l'*Euphrosyne* qui diffèrent du dialecte du *Poème moral*, en même temps que *tal*, aussi le mot *cumunal*. J'ai bien fait tout de même, car d'abord *comunal* se trouve aussi dans le *Poème moral* (v. 383a), et ensuite *cumunal*, étant un mot savant, n'a rien à voir avec *tal*, *ital*, *kalz* (qualis), etc., extrêmement fréquents dans l'*Euphrosyne*. A preuve le *Poème moral* qui a *queil*, *teil* tout en ayant *comunal*. (**e**)

P. 120. M. W. a mal saisi l'explication que j'ai donnée pour le ms. *G*. Certes, je n'ai jamais eu l'idée puérile qu'il m'attribue, et si Γ signifiait tout simplement G^1 ou G^2, je ne vois pas pourquoi je me serais servi de deux lettres différentes pour désigner la même chose. Que quelques versets se trouvent deux fois dans le ms. *G*, c'est un simple fait d'inadvertance qui n'a pas le moindre rapport avec les deux sources auxquelles ce ms. remonte. J'ai voulu dire, et je crois avoir été assez clair (cfr. p. 25 s. et surtout p. 34 s.), que TOUT le ms. *G*

remontait à deux sources, dont l'une de la famille *A*, l'autre de la famille β. J'ai désigné par Γ tous les passages qui remontent à *A* et que nous ne pouvons constater que quand le ms. *G* se sépare de β tout en s'accordant avec *A*. Γ désigne donc une partie pour ainsi dire idéale du ms. *G*, car elle ne peut pas être limitée à un certain nombre de vers. C'est du reste toujours ainsi que cela se passe quand il y a des croisements de mss. Le copiste suit de préférence un ms., tout en se servant quelquefois des variantes de l'autre, soit qu'il ait deux mss devant lui, soit, ce qui me paraît infiniment plus probable, qu'il copie sur un ms. dont le propriétaire a indiqué, en marge ou entre les lignes, les variantes trouvées dans un autre ms. qu'il s'est amusé à comparer avec le sien. Dans ce cas, le scribe devait souvent être incertain laquelle des deux leçons notées dans son original il devait mettre dans sa copie, et voilà pourquoi ces mss. nous présentent des leçons d'origine différente. Il m'a paru intéressant de noter que dans un des vers copiés deux fois (voy. p. 26), nous trouvions la première fois une leçon de β et la seconde fois une qui provient de *A*, mais il est évident que cela ne prouve rien de plus que toute autre leçon du ms. *G* appartenant à la famille *A*. (**f**)

A la p. 124, M. W. dit : « L'explication de *-erent* = *-ierent* proposée par MM. Suchier et Jenrich est confirmée..... » Mais je ne connais ni de M. Suchier, ni de M. Jenrich, aucune explication pour ces formes, et je serais reconnaissant à M. Wilmotte s'il voulait me dire quelle est cette explication et où il l'a trouvée. (**g**) Impossible, n'est-ce pas, d'expliquer *jugerent*, *briserent*, *travilherent*, *aguaiterent*, etc. par l'effacement de l'*i* de la diphtongue *ie*, puisque dans ces contrées c'est, au contraire, l'*e* qui s'est effacé, tandis que l'*i* a constamment gardé l'accent. J'ai donc expliqué *amarent*, *trovarent*, etc., et *jugarent*, *nunçarent*, etc., par analogie à *-ames*, *-astes*, tandis que j'explique *jugerent* par analogie à *amerent* (voy. p. 42 et 48). M. W. m'oppose la raison suivante : « Le *jugarent* et le *jugerent* du *Poème moral*, issus du même lieu, ne peuvent être interprétés différemment. » Je ne m'arrêterai pas à demander à M. W. comment il a fait pour savoir que ces formes sont ISSUES du même lieu ; les dialectes ne sont pourtant pas entourés de murailles, et une forme analogique peut facilement passer d'un endroit à l'autre. *Gr. P.*, les *Dialogues du pape Grégoire* et les *Moralités sur Job* connaissent tous les trois les formes en *-arent*, et ils ne sont tous pas du même lieu. Mais admettons que cela soit ainsi que le veut M. Wilmotte. Alors, d'après lui, un seul et même lieu ne pourrait pas donner naissance à plus d'une forme analogique pour une seule et même forme verbale ? Mais pourquoi donc pas ? Voilà une singulière idée et un principe qui ne me semble avoir d'autre mérite que celui de la nouveauté. — Tout cela n'est pas sérieux, et il n'est pas permis de vouloir trancher une question par des arguments qui n'en sont pas.

Je ne discuterai pas les observations que M. W. présente sur mon texte. Il y en a de justes, il y en a plusieurs d'erronées, dont la réfutation prendrait beaucoup de place sans avoir grande utilité. Ce que je tenais à montrer, c'est que M. W. ne s'est pas donné la peine d'étudier d'assez près la partie théo-

rique de mon travail, et qu'il m'a critiqué sans m'avoir toujours bien lu ou bien compris. Il est tombé, par suite, dans certaines confusions qu'il m'importait de dissiper, et dans mon intérêt et dans celui de la science.

G. CLOETTA.

La contre-critique de M. Cloetta m'a péniblement surpris. Lorsqu'il m'envoya son livre, en me demandant de le compléter et de le contrôler à l'aide des chartes liégeoises, qu'il n'avait pas à sa disposition et que j'étais plus à même de consulter en Belgique, je crus répondre à son désir en rédigeant une longue recension, qui dépassait quelque peu le cadre d'une critique ordinaire. J'essayai d'y fixer quelques points de repère pour les études nouvelles dont le wallon, au sens conventionnel du terme, pourra devenir l'objet. Je m'efforçai aussi de rendre toute justice au savant travail de M. Cloetta (voy. p. 127). Il paraît que j'y ai bien mal réussi. Je sais gré à l'éditeur du *P. M.* de distinguer, à la dernière ligne de sa réplique, entre son intérêt personnel et celui de la science : j'ai laissé à M. Paris le soin de donner tous les apaisements que réclamait le premier de ces intérêts ; je n'ai à considérer ici que l'autre. C'est pourquoi je reprendrai, dans leur ordre, avec des lettres de renvoi, les arguments de M. C., en me permettant cette seule observation générale, qu'il n'a pas répondu au plus grand nombre des objections et des critiques que renfermaient les onze pages de mon compte rendu.

a. M. C. m'accuse d'agir inconsidérément, à plusieurs reprises, en concluant du dialecte du plus ancien ms. à celui de l'auteur. Je crois que, dans la généralité des cas, une telle conclusion serait téméraire. Mais, ici, c'est bien d'accord avec M. C. lui-même que j'admets l'identité de parler de l'auteur et du scribe. Dans une lettre du 1er décembre 1885, dont M. Paris a le texte entre les mains, ne me faisait-il pas l'honneur de m'écrire (et je partage encore sa manière de voir d'alors) : « Je n'ai étudié que le dialecte du Poème Moral en « lui-même et exclusivement selon les rimes, la mesure et la langue, c'est-à-« dire l'orthographe du scribe, *qui est du même temps et du même pays que l'au-« teur*. » ? M. Paris, dans la préface de l'*Alexis*, n'a pas défendu, que je sache, des principes plus rigoureux.

b. M. C. ne peut admettre que j'aie, avec plus de certitude qu'il ne l'a fait, localisé le *P. M.* Il s'appuie sur l'identité de langue entre *Gr.* et *P.* et son texte. Mais il oublie que nous n'avons pas une édition critique de ces poésies religieuses, d'ailleurs plus récentes que le *P. M.*, et dont il ne connaît que deux mss. ; ensuite qu'il n'est pas définitivement établi que ces poésies soient liégeoises. Je lui apprendrai, puisqu'il l'ignore, que le troisième ms., déclaré par lui (p. 43) « unzugänglich », je l'ai eu entre les mains, et qu'il ne confirme pas toujours les leçons des deux autres. Si j'ai donc cherché ailleurs des témoignages plus précis pour établir le lieu d'origine et le dialecte du *P. M.*, c'est que *Gr.* et *P.* ne me donnaient pas, à bien des titres, les garanties nécessaires. Je persiste à croire que les chartes nous offrent seules ces garan-

ties, et c'est à l'aide des chartes, non, comme M. C. l'affirme, pour « des raisons littéraires », que j'ai réussi, je crois, à localiser par voie d'exclusion phonétique le texte du *Poème moral*. C'est ce que j'appelais alors une « quasi-certitude » par un sentiment de réserve assez pardonnable, bien que M. C. s'en targue aujourd'hui contre moi.

c. Voilà plus d'une page pour les formes *oi*, *anoie* et *lete*, auxquelles j'étais loin d'avoir attaché cette importance. Mais j'ai déjà dit que l'étude de *ĕ* + *y* et de *ŏ* + *y* constituait à peu près le seul moyen de preuve de M. C. pour établir le dialecte de son texte, alors qu'il aurait dû insister davantage sur des phénomènes comme -ellum donnant *-ia(l)* et *-ea(l)*, etc. Je reconnais volontiers mon erreur pour *oi*, erreur que porte le texte de M. C. (p. 39) et dont la rectification dans les *Nachtraege* de son livre m'avait échappé. Mais il reste *anoie*, fort discutable à cette date (le comparer à *mange* et autres reformations modernes n'est pas sérieux), *lete*, dont je vais dire un mot, et *esnolie* (l. l.) qui, à l'avis de M. C., « nicht unbedingt auf eine Form *oile* deutet, » et que je rapprocherais, moi, de cette seule forme bien wallonne de ce mot, celle qu'on trouve, notamment, dans les *Louanges de la Vierge*, à la rime du vers 136. M. C. est disposé à faire bon marché de *lete*, qui n'est pas dans le *P. M.* « comme pourrait le faire croire la façon dont en parle M. W. » (or, j'ai écrit expressément, p. 125, « *lete* dans la *Vie de sainte Euphrosyne*. ») Je ne suis pas de son avis, et je constate encore que *lete* s'accorde avec ce que nous savons du développement historique du wallon; je ne vois pas pourquoi les formes en *i* et en *ui*, étant en majorité, « prévalent absolument; » elles sont aussi les plus nombreuses dans les *Moralités sur Job*, au sujet desquelles M. Foerster m'écrivait l'an dernier ces lignes si sages : « Si *i* et *ui* sont plus fréquents que *ei* et *oi*, cela ne prouve rien. Le copiste cherche à écrire la langue générale (*volgare*) et à dissimuler son patois. Il suffit donc, pour la démonstration, d'une graphie patoise qui se glisse entre vingt graphies françaises. » C'est précisément à cause de ces « croisements de mss. » dont parle ailleurs M. C. que son argumentation me semble ici peu logique. Et puis *lete* n'est pas aussi isolé qu'il le croit. Sans insister sur *segre* ou *sere*, je lui citerai, entre autres exemples de *ei* = *ĕ* + *y* dans la patrie du *P. M.*, *mey'* = mĕdium, qui n'est nullement propre au « parler populaire de Liège », donc moderne, puisque je l'ai trouvé, en 1278, dans le cartulaire liégeois du Val Saint-Lambert, nº 366 (*on jornal et demei*).

d. Ce que dit M. C. des *Vers del Juïse* et de l'*Alexis* n'a pas d'intérêt pour le litige. Qu'il connaisse mieux que moi l'*Euphrosyne*, puisqu'il l'a copiée, cela n'est pas douteux; mais je ne vois pas en quoi mes conclusions en seraient infirmées. Je suis d'accord avec M. C. pour ne pas faire « servir de preuves pour le dialecte du *P. M.* » les formes que j'ai relevées dans les autres extraits du ms. *A*. Si j'ai insisté sur la forme *lete* (après l'avoir signalée en son lieu, p. 119) et sur *oi*, c'est parce que M. C. m'y invitait à plusieurs endroits de son livre, et si nos conclusions diffèrent, c'est que j'ai voulu distinguer entre 1) *dialecte liégeois* et 2) *dialecte du P. M.*, ce que M. C. a eu le tort, à

mon sens, de ne pas assez faire. Plus encore qu'en 1886, je suis porté aujourd'hui à attribuer une origine littéraire, donc hétérogène, aux divergences relevées par moi entre la langue des chartes et celle du *P. M.* L'éditeur de celui-ci est mal venu à m'adresser le reproche auquel je réponds ici, lui qui critique si vertement la prudente inspiration qui m'a fait écrire « habitudes orthographiques du scribe », non de l'auteur. Quant à la question de savoir si le ms. *A* est l'œuvre de deux ou de trois copistes, je la considère comme non résolue jusqu'ici. P. 12, M. C. est du premier avis; p. 261, il adopte le second, mais il n'apporte aucune démonstration à l'appui de sa volte-face. J'ai du moins cherché à reconnaître (p. 119) les traits distinctifs de chaque scribe; en présence du doute paléographique et des contradictions de M. Parker, c'était, je crois, le meilleur parti.

e. f. J'aurais incontestablement mieux fait de ne pas invoquer *cumunal*, que j'introduisais d'ailleurs par un « peut-être » assez significatif. Je n'avais pas non plus saisi l'explication de M. C. relativement au ms. G. Je m'empresse de reconnaître ici mon erreur.

g. Mais c'est M. C. lui-même qui parle d'une telle explication. P. 41, 42, il nous dit que MM. Suchier et Jenrich semblent admettre que les formes *dejugerent*, *briserent*, etc., ont un *è*, « puisqu'ils considèrent ces parfaits en *-erent*, à ce qu'il me semble, comme ayant la même valeur que ceux en *-arent* (*trovarent*, *nunzarent*, etc. dans les *Dialogues*), de sorte qu'ici, dans leur manière de voir (nach ihrer Auffassung), *èr* serait pour *ar* primitif, *èrent* pour *arent*. Je ne puis partager cette manière de voir (Diese Auffassung kann ich nicht theilen) ». A quoi il m'était permis d'ajouter que je la partageais, en présence de formes, inconnues à M. C., des cartulaires liégeois. M. C. ne discute pas ces formes, non plus que mes autres emprunts aux documents historiques de Liège; il se méprend sans doute sur le sens du mot français *différemment*, pour m'attribuer ensuite une explication absurde. Il est certain que des formes en *-arent* et en *-ierent* existent à Liège pour les verbes soumis à la loi de Bartsch; les documents locaux l'établissent à suffisance; l'explication, c'en est bien une, des formes *-erent* par *-arent* plus ancien, que M. C. *attribue* à MM. Suchier et Jenrich, me paraît, encore maintenant, y trouver sa pleine confirmation; c'est tout ce que j'ai voulu démontrer.

M. Wilmotte.

PÉRIODIQUES.

I.—Revue des langues romanes, 4e série, t. I, avril-juin 1887. — P. 173. E. Lévy, *Poésies religieuses du ms. de Wolfenbüttel*. Les poésies françaises et provençales que renferme le ms. Extr. 268 de la Bibliothèque de Wolfenbüttel sont depuis longtemps connues. L'helléniste Immanuel Bekker en avait publié, dans les mémoires de l'Académie de Berlin, en 1842 (p. 387-410), une très notable partie. Selon sa coutume il n'avait joint à sa publication aucun travail préliminaire, mais le texte était généralement bien établi. Le ms., dont l'histoire n'est pas connue, a appartenu à l'antiquaire français J.-B. Hautin († 1640), qui laissa une collection de mss. dont une partie se trouve à Cambridge (voy. *Rom.*, XV, 239). Le ms. est d'origine italienne, les poésies provençales qu'il renferme sont certainement l'œuvre d'un Italien. Ce fait, déjà énoncé dans la *Romania*, VIII, 161, est confirmé par M. Lévy. Les poésies ont, du reste, par elles-mêmes, une très faible valeur. Leur intérêt consiste surtout dans les particularités que l'auteur, qui ne s'est pas nommé, donne sur lui-même, nous apprenant qu'il composait en 1254 et qu'il avait été en prison vingt ans et plus. Il paraît qu'on cultivait les lettres dans les prisons italiennes : je connais deux exemples de mss. français exécutés en Italie par des prisonniers. Le dépouillement linguistique que M. L. a placé en tête de sa publication m'a paru bien conçu, et le texte bien établi. Les rares fautes de Bekker, que j'avais marquées sur mon exemplaire, sont judicieusement corrigées. On pourrait trouver encore çà et là matière à amélioration, mais ces médiocres pièces ne méritent pas tant de peine. J'ai été surpris que M. L., qui pourtant doit avoir étudié l'ancien français, ait imprimé sans corrections ni notes les poésies françaises par lesquelles débute le ms. Je dis « les pièces » parce qu'il y a en réalité deux pièces consécutives dont la seconde commence au v. 97 de l'édition (*Douce dame sainte Marie*). Im. Bekker les avait nettement distinguées ; M. L. aurait dû faire de même. Ces deux pièces sont du reste assez probablement du même auteur, car elles se trouvent copiées à la suite l'une de l'autre (mais clairement distinguées) dans les mss. Bibl. Nat. fr. 12786, fol. 87 et Ashburnham, Barrois 305, fol. 11[1]. Il n'est pas

1. C'est un des mss. volés à la Bibliothèque Nationale, où il portait anciennement le n° 7857 de l'ancien fonds ; voy. le mémoire de M. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e série, II, 251. Il vient d'y rentrer avec les autres mss. Ashburnham frauduleusement détournés de nos bibliothèques. Nous donnons plus loin quelques détails sur cette réintégration.

permis d'imprimer des passages visiblement corrompus sans les corriger, ou du moins, sans les signaler. Les corrections étaient en général bien faciles à faire. V. 19, *Diex ou ne* FAIT *nes une riens*, corr. FAUT; v. 101-2, *Verais solas veraie lume | Ciel ne terre naque tel une;* corr. *Verais solaus, v. lune, | C. ne t. n'a tel que une;* v. 136, *por tyr*, corr. *partir;* v. 139, *anys*, corr. *ayns*, etc. — P. 288. C. de Lollis, *Ballata alla Vergine di Giacomo* II d'*Aragona*. D'après le ms. Vat. 3824 contenant divers traités d'Arnaut de Villeneuve. Cette pièce, déjà partiellement publiée, mais d'une façon très défectueuse, par M. Menendez Pelayo dans son travail sur Arnaut de Villeneuve, est accompagnée d'un assez long commentaire latin qui suit chaque strophe et qui a pour rubrique : *Incipit dancia illustris regis Aragonum com commento domestici servi ejus.* Qui était ce *domesticus servus ?* Son commentaire est une œuvre scolastique de peu d'intérêt, et la pièce elle-même est médiocre. Au début du commentaire une faute de lecture rend la phrase inintelligible : « Omnes catholici presides, sive presint in temporalibus aut in spiritualibus vel *virisque*, » lis. *utrisque;* l'abréviation a été mal comprise. — P. 298. Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate*. M. Durand s'élève contre le jugement un peu bref et sec, nous en convenons, que nous avons porté sur certaines parties de ses études de philologie rouergates. Nous devons dire pour notre défense qu'ici nous considérons qu'il y a dans le domaine de la philologie romane un certain nombre de résultats définitivement acquis. Nous pouvons blâmer, mais nous ne voulons pas discuter à fond des étymologies qui viennent à l'encontre de ces résultats qui pour nous sont hors de contestation. Le temps et l'espace nous manquent pour prouver ce qui, à nos yeux, n'a plus besoin de démonstration. Cela dit, les lecteurs jugeront. Plusieurs des notes que publie actuellement M. D. nous paraissent aller à l'encontre des principes que nous tenons pour solidement établis. Nous ne discuterons pas, d'abord pour le motif susindiqué, et de plus parce que M. D. a imprimé en *post-scriptum* des extraits d'une lettre de M. Chabaneau qui contient à peu près les objections que nous serions tentés de faire. Sur un point seulement je me donne la parole pour un fait personnel. M. D. continue à soutenir (cf. *Rom.*, XIII, 628) que j'ai eu tort d'imprimer *Rosengas* dans *Flamenca*, et qu'il faut lire *Rosergas*. Il reconnaît toutefois comme précédemment que la forme *Rosengas* est admissible. Mais alors pourquoi, lui qui n'est pas paléographe et n'a jamais vu le ms. de *Flamenca*, vient-il dire que j'ai mal lu, prenant un *r* pour un *n ?* Ces discussions ne valent pas le temps qu'on passe à les lire. — Variétés. P. 309. Mazel, *embaisso, embaissos*. Hypothèse peu probable. — P. 311. Puitspelu, GROLHI, GRAULA *en lyonnais*. La première de ces formes est rattachée à grac(u)la, la seconde à gra(c)ula. — P. 312. Nécrologie. Henri Delpech. P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XI, nº 3. — P. 289, E. Teza, *Trifoglio*, c'est-à-dire trois courts articles : l'édition, d'après un ms. de Sienne, d'un bizarre récit portugais, plus ou moins réellement traduit de l'arabe,

d'aventures dans des pays inconnus; la publication de trois chansons françaises inédites, d'après le manuscrit de Sienne bien connu; l'impression, d'après un manuscrit de Florence, des deux *Cantigas* d'Alfonse X dont l'Académie espagnole prépare l'édition complète.—P. 305. R. Thurneysen, *Der Weg vom daktylischen Hexameter zum epischen Zehnsilbner der Franzosen*. M. Th. s'efforce de suivre, à travers une série de transformations dont il constate plusieurs par les monuments, la marche de l'hexamètre métrique au décasyllabe rythmique. J'ai opposé à toutes les tentatives du même genre qui se sont produites dans ces derniers temps une objection de principe que j'applique également à celle-ci. Je n'entrerai pas pour le détail en discussion avec le savant et ingénieux professeur de Jena; son système a bien des côtés séduisants, il a aussi des points faibles qu'il ne s'est pas dissimulés lui-même. Je lui sais gré d'avoir cherché à mettre l'évolution de la versification en rapport avec l'évolution de la langue; c'est dans cette voie qu'on arrivera à trouver la vérité. Je ne ferai qu'une remarque ou plutôt j'insisterai sur une remarque déjà faite. Les vers populaires romains du premier siècle que nous connaissons (chants des soldats) sont, dès le premier siècle, *toniques* (quand bien même les plus anciens seraient également quantitatifs) et *syllabiques;* les vers romans, dès qu'ils apparaissent, sont également *toniques* et *syllabiques*. Pourquoi s'obstiner à ne pas rattacher les seconds aux premiers, ce qui est si naturel, et vouloir à toute force en chercher l'origine, au IIIe siècle, dans les déformations successives d'un vers *quantitatif* et *non syllabique?* — P. 327. G. Osterhage, *Anklänge an die germanische Mythologie in der altfranzösischen Karlssage*. Il y a certainement des rapprochements intéressants et parfois précieux dans cette série d'études; mais la méthode en est confuse et le point de vue arriéré. L'auteur met sur le même plan des choses qui ne vont ensemble ni pour la date ni pour la signification. Il tombe à chaque page dans ces exagérations et ces subtilités qui ont discrédité aux yeux de beaucoup de gens la mythologie comparée. Une étude sur les éléments constitutifs de l'épopée française n'en trouvera pas moins dans ces recherches beaucoup de faits et de suggestions.—P. 345. H. Andresen, *Zu Benoit's Chronique des ducs de Normandie* (fin). — P. 371. G. Gröber, *Zu den Liederbüchern von Cortona*. M. Renier a publié en partie dans les *Miscellanea Caix-Canello* un recueil de couplets de chansons françaises du XVe siècle que deux mss. de Sienne ont conservés, avec la musique des parties de *dessus* et de *haute*. Il n'a pas su, ni moi non plus (et non P. Meyer comme le dit M. Gröber) en en rendant compte (*Rom.*, XV, 458), que la partie de *tenor* se trouvait dans le ms. franç. *Nouv. Acq* 1819 de la Bibl. Nationale. M. Gröber publie intégralement le texte de ce manuscrit, avec les variantes de ceux de Cortone. (Il y ajoute le texte d'un ms. d'Utrecht, également très fragmentaire, qu'a fait connaître G. Raynaud dans le *Bulletin de la Société des Anciens Textes*.) C'est une précieuse contribution, malgré l'état déplorable de ces débris, à la connaissance de la chanson française du XVe siècle; M. Gr. y joint des remarques qui montrent qu'il connaît parfaitement ce domaine. Le texte même est aussi bien établi que possible, étant données les conditions.

N° 3, v. 12 l. *Le (Il) joura* et v. 16 *Elle joura;* 11, 1 l. *Alons fere nos barbes, alons, gentil galans;* 18, 5 pas de ? à la fin du vers ; 22, 1 l. *For sellenent;* 48, 1 *ma mere* est bon.

MÉLANGES. I. *Textes.* P. 405. Reinhardstöttner, *La Vittoria di Christiani des Giovanni Bonasera;* petit poème sur la bataille de Lépante.— II. *Grammaire.* P. 111. Horning, *Ueber steigende und fallende Diphthonge im Ostfranzösischen;* ensemble de faits et de raisonnements destinés à prouver que *ie, uo* répondant à *ĕ, ŏ* toniques latins étaient en français des diphthongues ascendantes et non descendantes, comme je l'admets avec MM. Havet, Neumann, Cloetta et autres. La discussion de l'argumentation de M. H. ne peut être abordée ici ; je voudrais traiter au long cette intéressante et très complexe question ; je me borne à dire que je persiste dans mon opinion. — P. 419. Dias, *Ueber die spanischen Laute* ç, z *und* j ; d'après des grammairiens italiens du 16e siècle, le *ç* et le *z* esp. se prononçaient comme *z* forte et *z* faible en italien, le *j* comme *gi* en italien. — II. *Étymologies.* P. 419. Ulrich, it. *fregar*, fr. *broyer* (*broyer* et divers autres mots romans commençant par *br* remonteraient à un *br* latin = *fr;* c'est peu vraisemblable) ; it. *fresco* (de frixum, participe supposé de frīgĕre, mais il aurait un ī, sans parler d'autre chose ; *friçon* se rattache à frīgĕre et non à frīgēre) ; it. *carrozza, carroccio* (rapproché de *biroccio* = biróteus) ; it. *frana* (viendrait de *fragna, de frangere, mais M. Flechia a fort bien établi l'étymologie voraginem) ; it. *frasca* (viendrait de *fraxa et signifierait d'abord « un éclat de bois »). On se demande s'il est bien utile de publier des conjectures étymologiques aussi peu appuyées.

COMPTES-RENDUS. P. 421. *Der Roman von Escanor von Gerard von Amiens,* herausgegeben von Dr. H. Michelant (M. Tobler relève beaucoup de fautes et ajoute : *E se non fosse che ancor mi vieta La riverenza ....l' userei parole ancor più gravi*). — P. 429. *Romania,* XVI, 1. (Tobler : diverses remarques précieuses, notamment sur la formule *Or est venus qui aunera*). — P. 431-432. Discussion entre MM. Stengel et Tobler sur un point de fait de peu d'importance. G. P.

III. — REVUE DES PATOIS, recueil trimestriel consacré à l'étude des patois et anciens dialectes romans de la France et des régions limitrophes, publié par L. CLÉDAT. — Paris, Vieweg, pet. in-8°.

La création d'un recueil périodique consacré à l'étude des patois romans de notre pays était certainement à souhaiter. La matière à mettre en œuvre est infinie, l'intérêt pour les recherches que suscitent les patois existe depuis longtemps ; les travailleurs ne manquent pas : il ne leur faut qu'une direction. Les revues qui ont pour objet les langues et les littératures romanes ne peuvent s'occuper des patois d'une façon suivie. La *Romania* notamment préfère se consacrer de plus en plus à la période ancienne de ces langues et de ces littératures : elle a devant elle un champ immense à exploiter et son organisation lui permet de rendre dans ce domaine plus de services qu'en aucun

autre. Mais voici que paraissent simultanément deux recueils ayant le même objet, celui de M. Clédat et celui de MM. Gilliéron et Rousselot. N'est-ce pas un de trop ? Nous ne craignons pas que la matière manque, ni les collaborateurs non plus, en un certain sens, bien que les bons collaborateurs soient toujours rares, mais il nous semble que l'étude vraiment critique des patois a surtout besoin d'une direction unique et incontestée qui va leur manquer absolument. C'est cette direction qui fait la force de l'*Archivio glottologico* de M. Ascoli. Là, dans chaque article on sent, avec l'influence du maître, un fonds de principes communs et une méthode uniforme.

Première année, nº 1 (janvier-avril 1887). — P. 1. *Avertissement*, observations en général judicieuses, mais qui n'occupent que deux pages, sur la façon de noter les sons. — P. 5. Clédat, *Les patois de la région lyonnaise*. Simple liste des personnes à qui M. Clédat a adressé un questionnaire qui ne nous est pas connu. — P. 11, E. Philippon, *Le dialecte bressan aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*. Dans la Bresse, comme en Savoie, et dans une certaine mesure, en Dauphiné et une partie du Piémont, le français a succédé immédiatement au latin dans l'usage littéraire et administratif. Ce n'est que dans des documents d'un caractère exclusivement local et rédigés avec la collaboration de personnes illettrées qu'on peut constater l'emploi de l'idiome du pays. M. Ph. a trouvé dans les riches archives du Rhône divers terriers inédits de la Bresse dont il a publié, en appendice à son mémoire, d'importants extraits. Le plus ancien de ces terriers aurait été, paraît-il, rédigé vers 1225. Ces textes sont fort intéressants et M. Philippon en a tiré très bon parti dans son étude. Notons ce qui est dit, p. 20, sur la persistance de la posttonique latine autre que *a*. Tandis qu'en prov. l'*u* ou *o* posttonique (dans les cas qui comportent une voyelle d'appui, par exemple dans les proparoxytons) aboutit à *e*, tout comme *e* ou *i* posttonique, ici les textes offrent, suivant l'étymologie, soit *o*, soit *e*, soit parfois *i*. Déjà précédemment M. Ph. avait indiqué le même fait pour le lyonnais, mais d'une façon moins décisive (*Rom.*, XIII, 554). — P. 58-78. *Notices bibliographiques*, se rapportant principalement au midi et à la région lyonnaise. Ces notices sont très peu satisfaisantes. Elles sont le résultat d'un travail hâtif, exécuté presque entièrement de seconde main (surtout à l'aide de la *Romania*). Les omissions et les erreurs abondent, et le classement est très défectueux. Sous la rubrique *généralités*, par exemple, l'auteur range ma notice sur le ms. Libri 105 maintenant à Florence (*Rom.*, XIV, 485); mais le peu de linguistique proprement dite que renferme cet article se rapporte à la Provence, plus spécialement à la langue du Vaucluse ou du nord des Bouches-du-Rhône. Le classement « par départements et anciens pays » est en soi contestable. On est étonné de voir paraître dans la même liste, à leur ordre alphabétique, le Dauphiné, les Hautes-Alpes, l'Isère, la Drôme. Cette médiocre compilation ne peut à aucun égard soutenir la comparaison avec la bibliographie raisonnée des travaux sur nos patois qu'a récemment publiée M. Behrens (voy. ci-dessus, p. 157).

N° 2 (avril-juillet 1887). — P. 81. Clédat. *Les patois de la région lyonnaise, article masculin singulier*. Travail rédigé en grande partie d'après les réponses au questionnaire mentionné plus haut. Il restera certainement de cette enquête des faits bien établis, mais en maint cas les inconvénients des renseignements phonétiques obtenus de seconde main se font sentir : les réponses ne sont pas claires; les correspondants notent les sons d'une manière obscure. M. Cl. a reconnu plus d'une fois l'incertitude des notions qui lui étaient communiquées, mais d'autres fois il est lui-même peu clair. Il dit, par exemple, p. 86 : « *s* de liaison se prononce comme le *th* anglais à Grésy-sur-« Aix, c. d'Aix-les-Bains.» Le son du *th* dans *this* ou dans *thing ?* Ce sont deux sons bien différents. — P. 107. Nizier du Puitspelu, *Un conte en patois au commencement du siècle*. Conte analogue aux *Drei Brüder* de Grimm, recueilli et écrit en 1806 à Saint-Symphorien-sur-Coize (Rhône), lorsqu'on fit, par tout l'Empire, traduire en patois la parabole de l'Enfant prodigue. Au texte est jointe une traduction française faite par l'anonyme qui a recueilli le conte, M. N. du P. a joint un commentaire qui explique et rectifie les imperfections de la graphie adoptée par l'auteur de la copie publiée. — P. 120. Ch. Joret, *Randonnée : Minette et la Roulette*. Trois versions, l'une française, recueillies dans le Calvados. — P. 126. *Mélanges et textes*. Chansons et contes des Vosges, de l'Aveyron, du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire. — P. 136. Comptes-rendus. Moisy, *Dictionnaire de patois normand* (Joret, abrégé de l'art. paru dans la *Romania*, XVI, 131-7). N. du Puistpelu, *Dict. étym. du patois lyonnais* (Brunot). — P. 139. *Notices bibliographiques*. Ces notices, qui se rapportent en général aux patois du Centre et du Nord, mais contiennent beaucoup d'articles concernant le Midi, sont aussi défectueuses que celles du précédent numéro. La *Catalogne* y prend place entre *Calvados* et *Champagne*, et *Créole* entre *Côte-d'Or* et *Dauphiné*. Sous la rubrique *Anjou*, on lit « Tardif, *Coutumes d'Anjou* (Paris, Picard) ». Je ne connais pas cette publication de mon savant maître et collègue. C'est probablement « coutumier d'Artois » qu'il faut lire. Des travaux de M. Joret sur le patois de la Hague sont classés au Calvados !

N° 3 (juillet-octobre 1887). — P. 161. Clédat, *Le patois de Colligny et de Saint-Amour* (réimpression d'un article paru dans la *Romania*, XIV). — P. 201. Combier, *Contes en patois de Germolles* (Saône-et-Loire). — P. 214. Puitspelu, *Sur une dérivation populaire du participe passé*. — P. 216 Sebillot, *Contes de la haute Bretagne*. — P. 220. Devanne, *Conte en patois* de *Prouzy* (Nord). — P. 221. Blanchet, *Proverbes limouzins*. Il aurait fallu rapprocher ce petit recueil de ceux que nous possédons déjà pour la même province. — P. 226. Possoz, *Chansons en patois de Seez* (*Savoie*). Nous lisons ici cette note qui nous paraît obscure : « L'*e* final des mots, sans avoir plus de valeur que l'*e* muet français, se prononce comme l'*é* aigu. » — P. 229. *Dépouillement des périodiques français consacrés aux traditions populaires*. — P. 232. *Notices bibliographiques*. Toujours aussi médiocre. Sous la rubrique *Catalogne* est rangé le

poème barcelonais en l'honneur de Ferdinand le Catholique publié dans la *Romania* par M. Morel-Fatio. Ce poème est barcelonais, mais il n'est pas en catalan. P. M.

IV. — Revue des patois gallo-romans. Recueil trimestriel, publié par J. Gillieron et l'abbé Rousselot. Paris, Champion; Neuchâtel, Attinger frères. Grand in-8.

Cette revue ne fera pas double emploi avec celle de M. Clédat, bien qu'elle poursuive les mêmes recherches. Le premier numéro suffit à montrer que les éditeurs ont un plan déterminé et des idées très arrêtées sur des points de doctrine et de méthode qui sont ordinairement trop négligés par ceux qui étudient les patois. Leur but est d'arriver à une constatation aussi exacte que possible des faits linguistiques considérés dans leur nature et dans leur extension. Pour l'atteindre, ils ont eu recours à un système de notation très compliqué, et à l'emploi fréquent de cartes dont chacune est consacrée à un seul phénomène linguistique[1]. Nous approuvons pleinement les cartes; quant au système de notation, nous devons faire quelques réserves.

Les éditeurs sont d'avis que la graphie de patois doit être une image fidèle de la prononciation, et par conséquent doit être réglée sans préoccupation étymologique. Telle est l'opinion qu'exprime M. l'abbé Rousselot dans l'introduction mise en tête du premier fascicule, et que personne ne contestera. Mais nous lisons ensuite : « De plus, sous peine de créer une confusion inextricable, il faut, dans une revue qui embrasse un grand nombre de patois, appliquer à tous un système graphique uniforme. » Nous ne croyons pas que cette conséquence du principe précédemment posé soit rigoureusement nécessaire. Mais, avant de discuter, voyons quelles obligations comporte la création d'un système graphique applicable à tous les idiomes romans. Il faudra, pour chaque voyelle (sans parler des consonnes), imaginer une trentaine de signes différents. Il y a lieu en effet de pourvoir d'un signe particulier chaque voyelle selon qu'elle est : 1° brève; 2° longue; 3° ouverte; 4° fermée; 5° brève et ouverte; 6° brève et fermée; 7° longue et ouverte; 8° longue et fermée; 9° nasale; 10° demi-nasale; 11° ouverte nasale; 12° fermée nasale; 13° nasale longue. Ce n'est pas tout : chaque voyelle, en l'un de ces treize états, peut être tonique; elle recevra en ce cas un nouveau signe (un accent sous la

1. On peut assurément et sans inconvénient indiquer l'extension de plusieurs phénomènes linguistiques sur une même carte, mais alors il faut que chaque phénomène soit marqué par une couleur différente. Il y a quelques années, lorsque j'exposais en détail, au Collège de France, la phonétique provençale, je marquais les limites plus ou moins bien définies de chaque fait linguistique à l'aide de crayons de diverses couleurs sur une carte murale de France à fond noir. Mais pour des cartes intercalées dans le texte l'impression en couleur entraîne des frais considérables, et la carte elle-même, dès qu'on veut y marquer plus de deux ou trois phénomènes, présente une apparence confuse.

lettre); ce sont donc treize formes à ajouter aux treize susindiquées. Puis viennent les sons intermédiaires représentés par deux lettres superposées marquant les deux limites extrêmes entre lesquelles ces sons évoluent. Enfin (si je n'oublie rien) il faut tenir compte des sons incomplets (sons qui naissent ou qui sont en voie de disparaître). On les indique avec des caractères plus petits. Tout cela est théoriquement fort bien combiné, mais toute personne ayant l'expérience de la typographie dira à MM. Gilliéron et Rousselot qu'un alphabet aussi compliqué n'est pas pratique. Il est impossible d'imprimer correctement avec un système pareil. De plus, la lecture des textes imprimés selon ce système est on ne peut plus fatigante : non qu'il soit difficile de retenir la signification des signes adoptés : pour quiconque a l'habitude des études phonétiques et connaît un peu les patois romans, c'est l'affaire de quelques minutes; mais l'attention nécessaire pour distinguer des caractères qui ne diffèrent souvent que fort peu les uns des autres cause, au bout de peu de temps, une fatigue physique intolérable. C'est du moins l'effet que j'éprouve, et je crains de n'être pas le seul à l'éprouver. Ces objections ont d'autant plus de valeur que le résultat obtenu n'est pas entièrement satisfaisant. M. Rousselot le reconnaît implicitement, lorsqu'il dit (p. 4) : « Il n'est point nécessaire de figurer rigoureusement tous les sons individuels : il suffit de les classer et de donner à chaque espèce bien déterminée un signe spécial. » En fait, si je prends par exemple le texte d'Aramon (Gard, sur la rive droite du Rhône), noté p. 137, je trouve qu'il ne faudrait guère qu'un ou deux changements très légers pour que la même notation s'appliquât aux localités situées en face d'Aramon, un peu en amont ou en aval, sur la rive gauche du fleuve. Et cependant, lorsqu'on entend prononcer les mêmes mots par un habitant d'Aramon et par un habitant de Boulbon ou de Barbentane, qui sont en face, on constate une différence assez sensible, résultat de l'accumulation de nuances que la graphie est impuissante à exprimer. Il faut donc en prendre son parti : il est impossible de noter les sons avec une précision telle qu'un lecteur, si intelligent qu'on le suppose, puisse les reproduire exactement d'après la transcription. Puisqu'on doit se contenter d'une simple approximation, on peut adopter un système plus simple que celui de la *Revue des patois gallo-romans*. L'emploi d'un système graphique uniforme pour tous les patois dont s'occupe la Revue n'a pas, à mes yeux, la valeur d'un principe. Celui que proposent MM. Gilliéron et Rousselot n'est pas conçu en vue d'un groupe linguistique bien déterminé, de la famille romane tout entière, par exemple; il s'applique à un groupe arbitrairement constitué, le groupe des patois gallo-romans. S'il devait s'étendre à tous les patois romans, il serait plus compliqué encore. Dans ces conditions il y a, ce me semble, avantage à renoncer à l'uniformité absolue, tout en maintenant certains principes généraux. On emploiera les lettres dans un sens variable selon les patois étudiés. On aura soin, pour chaque étude, de définir les sons et d'indiquer avec précision à quel son correspond chaque lettre. Dès lors l'alphabet latin, avec peu d'adjonctions, suffira. Je ne donne pas ce procédé comme très scientifique, je

dis qu'il est le seul pratique. Si au contraire on tient à l'uniformité de la graphie, qui en effet a de grands avantages pour la comparaison des patois, il faut sans hésiter abandonner entièrement l'alphabet latin dont la pauvreté et le manque de flexibilité sont depuis longtemps reconnus. On lui substituera un alphabet nouveau, fondé sur des principes physiologiques, susceptible de développements réguliers et approprié aux nécessités de la composition typographique. La création d'un tel alphabet n'a rien d'impossible ni même d'exception nellement difficile, et une fois créé il serait certainement plus vite appris que l'alphabet devanâgari, avec lequel on se familiarise en peu de jours[1]. Ces objections, que nous avons cru devoir présenter avec un certain développement, ne nous empêcheront pas de reconnaître que le système graphique de MM. Gilliéron et Rousselot est fort ingénieux et qu'il fait produire à l'alphabet latin tout ce qu'on en peut tirer. Indiquons maintenant rapidement le sujet des articles que renferment les deux fascicules parus de la *Revue des patois gallo-romans*. Tous sont rédigés avec soin et compétence.

Première année, nos 1 et 2 (en un fascicule). — P. 1. Rousselot, *Introduction à l'étude des patois*. La partie importante est l'exposé du système graphique dont nous venons de parler. — P. 23. M. Wilmotte, *Phonétique wallonne* (premier article). Bon travail, avec cartes, rédigé d'après des matériaux recueillis de première main. — P. 29. A. Horning, *La diphthongue* áou *dans deux patois du Barrois*. — P. 30. Gilliéron, *Importation directe du français à Villard de Beaufort* (*Savoie*). — P. 33. Gilliéron, *Contribution à l'étude du suffixe* -ellum. I.-ellum *dans les patois des départements de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord*. II.-ellum *en Savoie*. — P. 51. E. Edmont, *Lexique de Saint-Pol* (*Pas-de-Calais*). Commencement de la lettre *A*. Des figures sont jointes pour faciliter l'explication de certains termes. — P. 97. E. Edmont, *Textes de Saint-Pol, chanson, scène de carnaval, fragment de sermon, conte*. — P. 115. H. Morf, *Trois chansons de la Surselva* (*Suisse*). De la collection de M. Decurtins. L'éditeur suit la graphie du ms. (qui est probablement du siècle dernier, ou de celui-ci). C'est donc exceptionnellement qu'ici nous n'avons pas de notation phonétique. — P. 123. Rousselot, *Textes variés*. Ces textes, notés phonétiquement, sont des contes, des dialogues, des chansons, etc. Ils sont classés dans l'ordre alphabétique des départements d'où ils proviennent. — P. 145. Périodiques. Trois pages occupées par une analyse du t. I de la *Romania*. C'est remonter un peu haut. — P. 148. Bibliographie. Résumés des travaux récents sur la dialectologie anglaise, allemande (c'est bien en dehors du sujet de la Revue) et wallonne. — P. 157. Chronique. — P. 157. Enquêtes. La question posée concerne la transformation de *c* latin devant *a* (il s'agit, bien entendu, de *c* initial ou

1. On peut déjà recommander l'alphabet inventé ou plutôt perfectionné par MM. H. Sweet et H. Nicol; voy. dans les *Transactions of the Philological Society*, 1880-1, pp. 177 et suiv., le mémoire de M. Sweet intitulé *Sound-notation*.

seconde consonne d'un groupe). Je me sers, dans mon enseignement de l'Ecole des Chartes, pour répondre à cette question, de noms de lieux tels que Castellum, Calceata, Castanetum, Gaudiacum, ce qui me donne des résultats d'une assez grande précision.

N° 3. — P. 161. D'Arbois de Jubainville, *La langue latine en Gaule*. Sous ce titre trop compréhensif, M. d'A. de J. traite d'abord des causes qui ont amené la substitution rapide du latin aux idiomes indigènes en Gaule. Il y a là des considérations fort justes, qui suffisent à expliquer comment le latin est promptement devenu la langue de l'aristocratie, mais qui s'appliquent moins bien à l'adoption, pourtant incontestable en fait, de la même langue par les basses classes. Ensuite — cette seconde partie est moins intéressante et surtout moins neuve — M. d'A. montre que, lorsqu'un mot existe sous une forme à peu près semblable en celtique et en latin, c'est le type latin qui s'est conservé dans nos langues romanes. Assurément. — P. 172. G. Dottin, *Notes sur le patois de Montjean* (Mayenne). — P 174. Gilliéron, *Patois de Louvigné-de-Bais, près Vitré*. — P. 177. Gilliéron, *Patois de Bonneval* (Savoie). *Conservation des consonnes finales*. — P. 184. A. Doutrepont, *Noëls wallons*. — P. 198. P. Lejay, *Le Raton et la Ratotte*, conte recueilli à Pontailler-sur-Saône, Côte-d'Or. — P. 201. Rousselot, *Textes variés*. Il y a un texte roman d'Alsace, mais de quelle localité ? — P. 209. Suite du lexique de Saint-Pol. La lettre *A* n'est pas encore terminée. On voit, par la disposition matérielle, qu'il y aura un tirage à part. Néanmoins on ne peut approuver cette publication d'un glossaire par petits morceaux. Il faut mettre au moins deux ou trois lettres dans chaque numéro, ou y renoncer. — P. 225. Comptes-rendus. — P. 229. Périodiques. — P. 233. Bibliographie. P. M.

V. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1887, n° 2. — P. 77. G. Raynaud, *Notice du ms. 57 de la Bibliothèque municipale de Rodez*. Ms. de 1453 contenant un « mystère de l'Ascension de la Vierge », publié assez incorrectement, d'après ce ms., dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. IV, en 1842 (voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 473), et divers morceaux, en vers et en prose, du XVe siècle, dont on a d'autres copies. — P. 82. P. Meyer, *Notice d'un manuscrit appartenant à M. le comte d'Ashburnham*. Ce ms., acquis par le feu comte d'Ashburnham après l'impression de ses catalogues, probablement vers 1864 ou 1865, et par conséquent dépourvu de cote, renferme une copie de la mise en vers de la *Disciplina clericalis* (même texte, sauf variantes nombreuses, que dans l'édition de la Société des Bibliophiles). Vient ensuite un second poème, composé d'épisodes indépendants, qui forme comme une sorte de continuation au premier. Ce ms., exécuté en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle, a été mentionné incidemment dans la *Romania*, I, 106, en note. Il est ici décrit et analysé d'après des notes prises assez rapidement à Ashburnham-place en 1867.

VI. — Modern Language Notes. A. Marshall Elliott, managing editor. Baltimore. 1887. — N° 1. Janvier. Col. 3. Clédat, *Correction au v. 3641 de la Chanson de Roland*. Dans ce vers, *A halte voiz s'escrie : Aiez nos Mahum*, qui fait partie d'une laisse en *ou-e*, on corrige ordinairement *Mahum* en *Mahume*, ce qui est évidemment un expédient. M. Cl. remplace les trois derniers mots par *mare sumes*, c'est un autre expédient.— Col. 21. H.-A. Todd, *Spanish* yerto = *ital.* erto, *whence* enertarse. M. Gröber (*Zeitschr.* VI, 119; cf. *Rom.* XI, 446) fait sortir l'adj. esp. *yerto* du verbe *enertar*, *enyertar* qui se rattacherait à iners. M. T. le tire de l'ancien verbe esp. *ercer;* la forme *erto* aurait produit ensuite *enertar* et la forme *yerto enyertar*.— Col. 42. Un professeur de Boston écrit ceci : « I have found in a private library, what seems to me a very valuable « ms. of the *Roman de la Rose*, which appears to have belonged to the library « of Charles IX. On the verso of the first leaf is a *dedicace* by Baïf. A note « attributes the writing to Flamel, secretaire du duc de Berry... » Ce ms. m'est bien connu. Je l'ai tenu dans mes mains, à Londres, chez Sotheby, en août 1865. Il a été vendu à cette époque en vente publique[1] pour le prix bien exagéré de 231 guinées (plus de six mille francs). Il n'est pas de l'écriture de Flamel. J'ai cru, moi aussi, qu'il avait appartenu à Charles IX à cause du sonnet de Baïf, que j'ai même imprimé à cette occasion dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, I, 598. Mais ce sonnet, écrit sur un feuillet ajouté, ne suffit pas à prouver que le ms. ait appartenu à Charles IX. On le trouve, ce que j'ignorais en 1865, dans les œuvres de Baïf[2].

N° 2. Février. — Col. 79-82. A. Darmesteter, *Le démonstratif* ille *et le relatif* qui *en roman*. (Stuertzinger; diverses objections; cf. *Romania*, XVI, 625.) — Col. 84-7. Coelho, *Tradições relativas as sereias e mythos similares* (B. F. O' Connor). — Col. 89-92. O. Hartwig, *Die Uebersetzungs literatur Unteritaliens in der Normannischstaufischen Epoche* (F. Mac Care).

N° 3. Mars. — Col. 109-117. S. Garner, *The Gerundial construction in the romanic languages*. Médiocre. — Col. 118. Henry R. Lang, *A passage in Gonzalo de Berceo's vida de San Millan*. Repousse une correction proposée par M. C. Hofmann (voy. *Rom.*, XVI, 605) au couplet 153.

N° 4. Avril. — Col. 155-7. Th. Davidson, *Dante Text-criticism. Vita nuova*, ch. I. M. D. examine le passage si controversé où Dante dit que la glorieuse dame de ses pensées « fu chiamata da molti Beatrice *i quali non sapeano che si chiamare*, » et suppose que Dante a dû écrire *sie*, qui serait pour *sia*, le sens étant « qui ne savaient ce que c'est que donner un nom » (*who did not know what calling is*). Cela ne soutient pas l'examen. — II. *Convivio*, I, VII, 40. *...e l'uomo obbediente alla giustizia comanda al peccatore*, M. D. propose *e l'uomo* [*è*] *obbediente alla giustizia* [*quando fa quello que*] *comanda l'imperatore*.

---

1. *Catalogue of some highly important and valuable books and mss. of a Nobleman* ...Day of sale : friday, the 11th day of August, 1865, n° 229.
2. *Les Passe tems de Jan Antoine de Baïf*. Paris, M.D.LXXXIII, fol. 56.

C'est une conjecture hardie. — Col. 174-81. T. F. Crane, *French folk tales*. C'est essentiellement un compte-rendu très favorable des *Contes populaires* recueillis et publiés par notre collaborateur M. Cosquin.

N° 5. Mai.— Col. 220-7. *The* Commedia *and* Canzoniere *of Dante Alighieri, a new translation* by E.-H. Plumptree; Suzan E. Blow, *A study of Dante* (E.-L. Walter). — Col. 231-7. *Brief mention*. Sous cette rubrique, qui reparait dans chaque numéro et qui correspond à peu près au *Literary Gossip* ou aux *Notes and news* d'autres périodiques, nous trouvons cette fois de judicieuses observations sur des publications de MM. Clédat, Brunot, Darmesteter. — Col. 241-52. H.-R. Lang, *The fowl* (le coq, la poule, le paon) *in the Spanish proverb and metaphor*. Intéressant recueil où les expressions proverbiales de l'espagnol ou du portugais sont accompagnées de références (dont le nombre eût pu facilement être augmenté) à des expressions analogues de l'italien et du français.

N° 6. Juin. — Col. 271-4. S. Garner, *The gerundial construction in the romance languages* (suite). L'auteur est peu au courant de la question qu'il traite. — Col. 326-30. O. Kulcke, *Seneca's einfluss auf Jean de la Peruse's « Médée », und Jean de La Taille's « La Famine ou les Gabeonites »*; H. Ræder, *Die Tropen und Figuren bei R. Garnier* (H. Smith). — Col. 334. H. Sachs, *Geschlechtswechsel im Französischen* (J.-E. Matzke). — Col. 335-44. W.-D. Whitney, *A practical french grammar*. (A.-H. Todd; l'impression que laisse le compte rendu est que cette grammaire française n'ajoutera rien à la juste renommée de l'éminent indianiste américain). — Col. 347-52. Braga, *Corso da historia da Litteratura Portugueza* (A.-M. Elliott, trop élogieux). — Col. 354-358. Cocheris, *Origine et formation de la langue française. Exercices pratiques de philologie comparée. Le premier livre des Fables de La Fontaine, accompagné d'une version latine interlinéaire* (A. de Rougemont et H.-A. T.) L'auteur du premier article donne au système des traductions étymologiques son approbation; l'auteur du second article, M. Todd, présente des objections de principe accompagnées de critiques de détails. Nous pensons que ce système, surtout lorsqu'il est appliqué à des œuvres relativement récentes, ne peut conduire qu'à une très fausse conception de la formation du français; cf. *Rom.*, XVI, 626-7.

N° 7. Novembre. — Col. 370-8. H.-R. Lang, *Contributions to spanish grammar* (suite). De l'usage de *cada uno*, du suffixe *-mente*, etc. — Col. 411-2. Sous la rubrique *Brief mention*, notons une appréciation justement sévère de l'*Introduction to the study of Provençal* de M. Kitchin (cf. *Romania*, XVI, 634).

N° 8. Décembre. — Col. 448-55. H. Paul, *Principien der Sprachgeschichte* (G. Karsten). — Col. 458-64. Clédat, *Revue des patois* (A.-M. Elliott). — Tous les numéros sont accompagnés d'un sommaire des principales revues qui traitent de la philologie romane ou germanique, et le nombre en est grand ! P. M.

CHRONIQUE.

M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, est décédé dans sa 83e année, le 14 février dernier. Très jeune, il était entré dans la magistrature, comme juge auditeur. La révolution de 1830 l'avait déterminé à donner sa démission, et dès lors il n'accepta plus aucune fonction publique, sinon, pour un temps, celles de conseiller municipal, et consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire de Béziers, à des recherches sur les troubadours de cette ville et de la région environnante, enfin à la culture de la poésie patoise ou, comme il disait, de la poésie néo-romane. La plupart de ses travaux d'érudition ont été publiés par la Société archéologique de Béziers, fondée en 1834, et dont son père, Jacques Azaïs († 1856) avait été le président dès l'origine. Cette Société avait fait un début remarquable. Son premier volume, publié en 1836, contient des dissertations et des publications de textes d'une réelle valeur. Grâce à G. Azaïs, elle se maintint longtemps à un niveau relativement élevé. C'est là qu'il publia, en 1859 (2e série, t. I), son mémoire sur les troubadours de Béziers, dont il fit paraître une seconde édition, revue, corrigée et très augmentée en 1869; en 1871, son *Catalogue botanique*, sur lequel, voy. *Romania*, I, 269; en 1873, le *Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers pendant la Ligue*, depuis réimprimé, d'après un meilleur texte, par M. A. Germain. L'une des principales préoccupations de M. Azaïs avait été de faire publier, par la Société dont il était le secrétaire, une édition du *Breviari d'Amors* de Matfre Ermengaut de Béziers. M. Azaïs, résidant à Béziers, n'avait à sa portée aucun des éléments nécessaires pour ce long et difficile travail. Il dut s'adresser à Paris. M. N. de Wailly, son ancien condisciple, qui était alors conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale, le mit en rapport, en 1860, avec MM. Michelant et Paul Meyer. Les conditions dans lesquelles se fit l'édition ont été sommairement indiquées ici-même, VI, 315. L'introduction, publiée en 1864, alors que l'édition était loin d'être achevée, et le glossaire, publié avec la dernière livraison, en 1881, sont l'œuvre propre de M. Azaïs. Ajoutons que le savant et laborieux secrétaire de la Société de Béziers est aussi l'auteur d'un *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*, en trois vol. in-8°, publié sous les auspices de la Société pour l'étude des langues romanes, de 1877 à 1881 (voy. *Romania*, V, 508). Un premier essai de

ce dictionnaire avait été publié en 1863. C'était une livraison unique contenant une introduction et la plus grande partie de la lettre *A*. Les erreurs de tout genre et surtout les fausses étymologies y abondaient. M. Azaïs, suivant les conseils qui lui furent donnés, refondit son travail, et réimprima, en 1864, sa première livraison, bientôt suivie de deux autres. Mais la publication ne fut pas continuée. Elle fut encore une fois recommencée, et dès lors menée à bonne fin, en 1877. Ce dictionnaire, qui prend pour base le patois de Béziers, a l'inconvénient de réunir trop de formes diverses et d'indiquer, avec trop peu de précision, le territoire propre à chacune d'elles. Il peut, cependant, même à côté du Dictionnaire beaucoup plus complet et plus méthodique de Fr. Mistral, rendre quelques services. G. Azaïs n'était certainement pas philologue, mais il avait le goût de la philologie et possédait des connaissances littéraires qui font souvent défaut aux philologues de profession. C'était d'ailleurs un homme d'un commerce agréable, qui sera regretté de tous ceux qui l'ont connu. — P. M.

— Les études romanes ont fait une perte sensible dans la personne de M. Karl Bartsch, mort à Heidelberg, le 19 février, à l'âge de 56 ans. Nous donnerons dans notre prochain cahier une notice sommaire des travaux consacrés pendant trente ans par M. Bartsch à la philologie romane.

— L'Académie des inscriptions a récemment mis en distribution la seconde partie du t. XXXII des *Notices et Extraits des manuscrits*. Ce volume renferme, outre la notice du ms. de Cambridge, II, 6, 24, qui a déjà été signalée dans notre chronique (XVI, 174), d'après le tirage à part, huit notices de M. Hauréau, qui toutes intéressent la littérature latine du Moyen Age, et particulièrement la littérature des sermons. M. Hauréau rectifie, par l'examen des mss., un grand nombre de fausses attributions. On remarquera dans la dernière de ces notices, qui a pour objet le ms. Bibl. nat. lat. 14952, provenant de Saint-Victor, la mention ou l'analyse de plusieurs sermons renfermant des expressions proverbiales en français : *A bon demandeeur bon escondisseur* (p. 321) dans un sermon de saint Thomas d'Aquin ; *Il vouloient prendre la grue au ciel* (p. 329) ; *Il fait bon servir a bon seignour* (p. 335) ; *Qui est beaus et n'est bons refuser le doit on* (*ibid.*) ; *Qui ne peche si encourt* (p. 337), et ce curieux proverbe parisien : *L'an li fist le droit de la porte Baudeeir : l'an li fist vilenie, et si l'amenda* (*ibid.*). Notons aussi (p. 327) un passage sur la représentation du mystère de saint Nicolas : « Sicut videmus in festo sancti Nicolai quod aliqui « representant personam ejus, ut clericorum aliqui aut puellarum, et miracula « que per eum fecit Dominus. »

Le tome XXXIII, qui est sous presse, sera en grande partie occupé par une notice très détaillée de P. Meyer sur les mss. Noblet de la Clayette, et par un catalogue des mss. français du Vatican, dû à M. E. Langlois, ancien membre de l'École française de Rome.

— Nous venons de recevoir le prospectus d'une nouvelle série du *Propugnatore* qui, fondé et dirigé jusqu'à ces derniers temps par feu Zambrini, se continuera sous la direction de M. G. Carducci, assisté de MM. Bacchi della

Lega, T. Casini, C. Frati, G. Mazzoni, S. Morpurgo, A. Zenatti, O. Zenatti. Ce recueil contiendra des mémoires sur la littérature italienne, principalement sur la période antérieure au XVIIe siècle, des textes rares ou inédits, des mélanges consistant surtout en documents pouvant servir à l'histoire des écrivains italiens, enfin la continuation, tenue constamment à jour, du *Catalogo delle opere volgari a stampa dei secoli* XIII *e* XIV de Zambrini. L'activité dans le domaine de l'histoire littéraire et de la philologie nationale est si grande en Italie, que le *Propugnatore* n'aura pas de peine, sous sa nouvelle forme, à remplir son programme. Nous en sommes persuadés, et cependant nous sommes un peu effrayés de l'abondance des revues consacrées à la littérature ancienne de l'Italie, et nous croyons que, dans un avenir prochain, il sera singulièrement difficile de se tenir au courant d'une production de plus en plus féconde et morcelée.

— La Société des anciens textes français a récemment mis en distribution deux volumes qui complètent l'exercice 1887. Ces deux volumes contiennent l'édition, depuis longtemps sous presse, de la chanson d'Aymeri de Narbonne. L'éditeur, M. Louis Demaison, a accompli son œuvre de manière à contenter les plus difficiles. Le texte est bien établi d'après tous les mss. connus : le vocabulaire est très complet, la table des noms n'est pas un simple index, mais renferme de nombreux renseignements historiques ou littéraires sur les personnages. Enfin l'introduction, qui atteint des dimensions inusitées, puisqu'elle occupe tout un volume, est assurément le travail le plus étendu et le plus complet qui ait jamais été consacré à une chanson de geste. M. Demaison, abordant un sujet déjà mainte fois étudié, quoique le poème fût encore inédit, a su trouver sur chaque point particulier des faits nouveaux qu'il a établis avec solidité. Suivant la légende de son héros jusqu'à l'époque la plus moderne, il a réussi à découvrir la source où Victor Hugo a puisé la pièce si admirée d'Aymerillot (dans la *Légende des siècles*). Il est maintenant démontré que le grand poète n'a fait, dans le cas présent, que mettre en vers, avec les modifications nécessitées par le passage de la prose aux vers, une sorte de version abrégée d'*Aymeri de Narbonne* publiée par Jubinal, en 1843, dans le *Musée des Familles*, sous ce titre : *Le château de Dannemarie*. Voici la table des chapitres de l'introduction de M. Demaison : I, La chanson d'Aymeri de Narbonne ; sa valeur littéraire ; travaux dont elle a déjà été l'objet. — II, Analyse du poème. — III, Description des mss. — IV, Classement des mss. ; établissement du texte. — V, Auteur du poème ; date de sa composition ; imitation d'une chanson antérieure. — VI, Langue, style et versification. — VII, L'élément historique dans *Aymeri de Narbonne* (Aymeri et Hermengarde ; le siège de Narbonne ; influence des relations avec l'Orient ; traditions locales). — VIII, La géographie dans *Aymeri de Narbonne*. — IX, L'élément légendaire dans *Aymeri de Narbonne* (épisode des noix et des hanaps brûlés par les messagers d'Aymeri ; allusions à diverses chansons de geste). — X, L'histoire d'Aymeri et la prise de Narbonne dans les chroniques et les textes légendaires (chroniques ; office de saint Charlemagne à

Girone; *Philomena;* vie de saint Honorat). — XI, Les versions en prose d'*Aymeri de Narbonne*. — XII, La légende d'Aymeri de Narbonne dans les pays étrangers (Italie, Espagne, Allemagne). — XIII, Aymeri de Narbonne dans la littérature contemporaine.

— On sait[1] par quelle habile et heureuse négociation M. Delisle a su faire rentrer à la Bibliothèque nationale 166 articles dérobés en divers dépôts publics de France et entrés dans la possession du comte d'Ashburnham avec les collections Libri et Barrois[2]. Nous signalerons ici ceux de ces manuscrits qui intéressent plus particulièrement nos études. Ce ne sont pas les plus importants. Il y a, en effet, parmi les mss. volés par Libri à Tours, à Lyon, à Montpellier, des documents paléographiques du plus haut prix, entre lesquels nous nous bornerons à indiquer le fameux *Pentateuque* volé à Tours (Libri 13), qui est du VIe ou VIIe siècle, sauf un certain nombre de feuillets rétablis au IXe siècle, livre orné de grandes miniatures d'une importance exceptionnelle pour l'histoire de l'art[3]. Sans avoir une aussi grande valeur, les mss. français, provençaux, catalans, que nous venons de récupérer, fourniront cependant la matière de travaux intéressant.

Du fonds Barrois nous reviennent (le plus souvent bien misérablement dépecés!) :

Les mss. 179, 180, 253, qui, réunis, reconstituent le ms. 5667 de l'ancien fonds de la Bibl. nat., et contiennent une vie latine, une vie en vers français (par Renaut) et une vie en prose française de sainte Geneviève;

Les mss. 373, 492, 494, 498, 523, formant l'ancien 275 du fonds de saint Victor, et renfermant, entre autres documents littéraires, les pièces d'Eustache Deschamps, dont M. de Queux de Saint-Hilaire a donné la table dans l'avant-propos du t. II de son édition de ce poète;

---

1. Voyez le rapport de M. Delisle dans le *Journal officiel* du 25 février; cf. *Revue critique*, 9 avril 1888, *Chronique*.

2. La liste des mss. réclamés par la France en 1883, lors des négociations qui eurent lieu entre Lord Ashburnham et le Musée Britannique, a été imprimée par M. Delisle, qui l'avait dressée, dans les *Notices et Extraits des mss.*, XXXII, I, 103-14. Les mss. entrés dans la collection Barrois, après avoir été volés à la Bibliothèque royale, de 1837 environ à 1845, avaient été signalés par M. Delisle dès 1866, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Les constatations relatives aux vols de Libri, à Tours, à Lyon, à Orléans, ne furent produites qu'en 1883; voir dans les *Notices et Extraits*, XXXI, I, 157 et 357, les notices de M. Delisle sur les mss. disparus des Bibliothèques de Tours et d'Orléans. Tout ce qui concerne les vols constatés dans les collections Barrois et Libri se trouve réuni dans la publication intitulée : *Les manuscrits du comte d'Ashburnham, Rapport au ministre de l'instruction publique, suivi d'observations sur les plus anciens mss. du fonds Libri et sur plusieurs mss. du fonds Barrois*, par M. L. Delisle. Paris, Impr. Nat., 1883. In-4°, viij-127 pages.

3. Voy. O. von Gebhart, *The miniatures of the Ashburnham Pentateuch* (London, Asher, 1883); Delisle, *Notice sur les mss. disparus de la Bibl. de Tours*, dans les *Notices et Extraits*, XXXI, I, p. 166-8 et 352; *Les manuscrits du comte d'Ashburnham* (Impr. Nat., 1883), p. 30-36.

Les mss. 359, 364, 397, ancien 9745-3 de la Bibl. nat., renfermant diverses pièces de Pierre Chastelain, la chronique (française) de Richard II d'Angleterre, une moralité à six personnages, etc.;

Les mss. 24 et 185, ancien 10262 de la Bibl. nat., précieux livre exécuté en 1371 pour Gervais Chrétien, médecin de Charles V, et contenant une copie du voyage de Mandeville et un traité médical, en français, de Jean de Bourgogne, professeur en médecine et citoyen de Liège (1365);

Les mss. 75 et 305, ancien 7857 de la Bibl. nat., contenant le *Credo* de Joinville et divers poèmes religieux (voy. ci-dessus, p 316) et opuscules en prose;

Les mss. 396, 402, 585, ancien 8047 de la Bibl. nat., contenant le *Passe-temps* de Michault, dit Taillevent, divers poèmes d'Alain Chartier, la *Patience de Griseldis*, etc.;

Le ms. 195, épîtres et évangiles, traduction de Jean de Vignai, ancien B. N. 7838 (cf. Berger, *La Bible française au Moyen Age*, p. 415).

De la collection Libri nous viennent les nos 101, 106, 107, 108, 109, 110, 112, volés à Tours et provenant de Marmoutier, antérieurement de la collection du connétable de Lesdiguières. J'ai indiqué sommairement le contenu de ces mss. et établi leur provenance dans un mémoire publié ici-même (XII, 336). Je me borne à rappeler que le no 107, ancien recueil de vies de saints en prose provençale, est celui dont j'ai tiré la vie de sainte Felicula, imprimée dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie provençale no 33; et que le no 112, du XIIe siècle, est le ms., maintenant célèbre, qui contient une des copies de la plus ancienne vie en vers français de saint Alexis, les vies de saint Brandan, de sainte Catherine, etc. Nous recouvrons aussi le no 111, le recueil de nouvelles catalanes dont j'ai commencé la publication dans la *Romania* (XIII, 264), et qui ne vient pas, comme on l'avait cru, de Tours, Libri l'ayant volé à Carpentras, voir ci-dessus, XVI, 106. Mentionnons enfin les douze feuillets en français de Metz, que Libri, je l'ai prouvé ici-même, XV, 161, avait détachés du ms. 164 de la Faculté de médecine de Montpellier. — P. M.

— Dans la *Fanfulla della Domenica* du 29 janvier, M. A. d'Ancona a inséré un fort curieux article sur une chanson populaire italienne, *la Biondina bella*. Il montre d'abord que cette chanson, telle que Tigri l'a recueillie en Toscane, comprend trois morceaux qui, originairement, n'ont rien à faire ensemble, et que le second, originaire de Sicile, a passé de là dans toute l'Italie. Les deux premiers vers :

Non mi chiamate più biondina bella,
Chiamatemi biondina sventurata,

doivent être restitués tels qu'ils se chantent à Naples :

Nu me chiammate chiù donna Sabella,
Chiammateme Sabella sventurata;
Patruna i'era 'e trentase' castella,
De Puglia bella e de Basilicata.

Il s'agit, en effet, d'Isabelle d'Anjou, femme de René, après la perte du royaume de Naples, qu'elle avait vaillamment défendu. La chanson est citée, dès la fin du XVe siècle, par un biographe d'Isabelle, et elle s'est maintenue jusqu'à nos jours; mais ceux qui ont conservé le nom de *donna Sabella* ne savent pas plus de qui il s'agit que ceux qui chantent simplement la *biondina bella*.

— Livres annoncés sommairement :

Frankfurter Neuphilologische Beiträge. Festschrift der neuphilologischen Sektion des freien deutschen Hochstifts zur Begrüssung des zweiten allgemeinen deutschen Neuphilologentages am 31. Mai und 1. Juli 1887. Frankfurt am Main, Mahlau, 1887, in-8, VIII-136 p. — Nous relevons dans cette publication les articles suivants, qui se rapportent à nos études : P. 30-44, L. Römer, *Zwölf französische Lieder aus dem 16. Jahahundert;* tirés de recueils imprimés. — P. 45-48, E. Stengel, *Zwei Briefe von Ferdinand Wolf und Emmanuel Geibel*, à propos de la *Primavera y Flor de Romances ;* on remarquera le juste éloge que Wolf fait de Diez : « Il est pour les langues néo-latines ce que J. Grimm est pour les germaniques; j'oserais même dire qu'avec un savoir aussi solide, aussi profond et aussi étendu, il a mis dans sa *Grammaire des langues romanes* plus de clarté, d'ordre et de rigueur philologique. » — P. 71-85, F. Michel, *Handschriftliches zu den Tournois de Chauvenci ;* M. M. imprime la fin du poéme d'après le ms. d'Oxford, ne sachant pas qu'elle a déjà été donnée ici (*Rom.*, X, 593). — P. 86-107, O. Winneberger, *Eine Textprobe aus der altfranzösischen Ueberlieferung des Guy de Warwick;* M. W. signale onze mss. ou fragments de mss. (voy. *Bulletin de la Soc. des Anc. T.*, 1882, p. 44 et 61), et imprime deux morceaux en mettant en regard le texte de sept d'entre eux.

Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden. II. Von A. Mussafia. Wien, Gerold, 1888, in-8°, 90 p. — Voy. *Rom.*, XVI, 176.

Ukazatel' k" nauchnym" trudam" Aleksandra Nikolaevitcha Vesselovskavo, 1859-1885, Saint-Pétersbourg, Balachef, 1888, gr. in-8°, 112 p. — Cette « table des travaux scientifiques » d'A. Wesselofsky lui a été offerte par ses élèves; quoiqu'elle ait été publiée en 1888, elle s'arrête en 1885. Elle ne contient pas moins de 132 numéros, et sera accueillie ave cgrand plaisir par les savants désireux de profiter des travaux si nombreux, si importants et si dispersés du célèbre professeur de Saint-Pétersbourg. On doit louer le soin avec lequel elle a été faite : les rédacteurs ne se sont pas bornés à transcrire les titres d'ouvrages ou d'articles; ils ont donné un court résumé du contenu de chaque morceau. Leur table rendrait plus de services encore si elle était munie d'un index analytique, et il serait à souhaiter que cet index fût rédigé non seulement en russe, mais aussi en français ou en allemand. Nous souhaiterions donc voir bientôt une nouvelle édition, où l'on conduirait jusqu'à une date plus récente le relevé des travaux de l'auteur, et qu'on enrichirait de l'index qui permettrait de se mieux reconnaître dans cette longue énumération.

Sur le changement de l *en* u, par Paul Vœlkel. Berlin, 1888. in-4°, 48 p. (programme du Collège français). — Travail très important, dans lequel le changement d'*l* en *u* est étudié non seulement en français, mais dans toutes les langues indo-européennes où il se produit, et éclairé par une pénétrante analyse phonétique.

I codici Ashburnhamiani della R. Biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze. Vol. I, fasc. I, Roma 1887, in-8, 80 p. (publication du ministère de l'instruction publique italien). — Dans ce premier fascicule d'un catalogue qui aura une grande importance pour les romanistes, nous trouvons déjà plus d'un manuscrit qui intéresse nos études, comme le n° 40 (c'est le ms. décrit par P. Meyer, *Romania*, XIV, 485), le n° 42, qui contient une farce et des fragments comiques, ainsi qu'un *miracle* de saint Nicolas, jusqu'ici inconnus; le n° 43, qui nous offre de même, avec divers fragments, une *moralité* inconnue (*le Jeu d'Argent*); le n° 44 (*la Clef d'Amours*); le n° 47 (*Matheolus* et *Rebours de Matheolus*); les n°s 50 et 52 (divers écrits français en prose); le n° 53 (Gautier de Coinci), etc. C'est M. Cesare Paoli qui a dirigé la rédaction du catalogue; ses collaborateurs et lui y ont apporté beaucoup de soin et ont dû faire, pour identifier les textes, des recherches étendues et souvent difficiles. Notons que le n° 48 contient non la *Quête du saint graal*, mais la *Mort Arthur*, dernière partie du *Lancelot*. La suite du travail de P. Meyer sur quelques manuscrits de la collection Libri, à Florence, donnera sur plusieurs de ces mss. des renseignements plus complets et plus précis.

Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen, von Friedrich Diez. Fünfte Ausgabe. Mit einem Anhang von August Scheler. Bonn, Marcus, 1887, xxvi-866 p. — L'*Anhang* a cette fois 116 pages au lieu de 75, et contient une bonne partie, sinon la totalité, des nouvelles contributions apportées dans ces dernières années à l'étymologie romane. Nous regrettons qu'un index complet comme celui de M. Jarnik n'ait pas été joint à cette nouvelle édition.

Christian von Troyes sämtliche Werke. II. *Der Löwenritter* (*Ivain*)... herausgegeben von Wendelin Foerster. Halle, Niemeyer, 1887, in-8°, xliv-327 p. — Ce second volume de l'édition critique des œuvres de Chrétien est digne du premier (voy. *Rom.*, XIII, 441). Le texte, constitué avec la plus grande attention, est suivi de notes dont plusieurs apportent à la philologie des contributions fort précieuses. Dans l'*Introduction*, M. F. émet sur le sujet du poème de Chrétien, sur le rapport de ce poème avec le *mabinogi* gallois de la *Dame de la Fontaine*, et en général sur l'origine et la patrie première des romans arthuriens, des idées qui ne sont pas tout à fait conformes à celles que j'ai exposées ici. Je crois qu'il va trop loin dans la réaction légitime qu'a provoquée le celticisme à outrance; mais c'est là une question qui demande un examen long et spécial. Je me borne ici à remarquer que je ne comprends pas comme M. F. le sujet primitif du récit que Chrétien a mis en vers. Il y voit une variante du conte de la *Matrone*

d'Ephèse; j'y vois bien plutôt une forme altérée du thème que nous retrouvons dans *Guingamor*, dans *Oger le danois*, dans *Tanhäuser*, etc. : le héros quitte une fée, dont il est devenu l'époux, avec l'intention de revenir, et il oublie une promesse qu'il lui a donnée ou une défense qu'elle lui a faite; l'anneau que la « dame de la fontaine » (certainement une fée dans la version originaire) fait enlever à Ivain rappelle des incidents analogues de plusieurs contes qui ont la même donnée. Ce nom de « dame de la fontaine », devenu incompréhensible (cf. *Guingamor*, v. 122), a fait insérer ici l'histoire de la fontaine dont l'eau agitée provoque l'orage (croyance d'ailleurs celtique), et de la manière chevaleresque dont le héros s'en empare; mais ces épisodes, pas plus que celui du lion reconnaissant, n'appartiennent au fonds primitif. — G. P.

Olivier et Renier, comtes de Genève, par Eugène Ritter, doyen de la Faculté des Lettres de Genève. Genève, Georg, 1888, in-8°, 16 p. (extrait de la *Revue Savoisienne*, n° de février 1888). — M. Ritter nous apprend qu'au XIVe siècle les comtes de Genève se vantaient d'avoir pour ancêtres Olivier et Renier, son père; mais, loin de faire à cette occasion du patriotisme historique, il ne veut voir dans cette prétention qu'une conséquence des deux passages du faux Turpin où Olivier est appelé *comes Gebennensis*. Quant à l'origine de cette appellation, il est porté à la chercher tout simplement dans le fait que l'auteur de la chronique, étant de Vienne, connaissait des *comites Gebennenses*. Cela ne me paraît pas suffisant, et je suis moins disposé que M. R. à ne voir qu'une fable érudite dans l'attribution faite à Olivier de Genève pour patrie. Il est vrai qu'Olivier et Renier, dans de nombreux textes, sont appelés *de Gennes*, *de Genves*, *de Genvres;* mais qui nous dit que ce n'est pas Genève, et non Gênes, que désignent ces noms? La forme latine du nom de Genève est *Genava*, qui, en français, a donné *Genves* aussi bien que l'a fait *Janua*, nom de *Gênes* (*Genève* est une forme récente, avec un déplacement d'accent commun en ce cas). L'auteur de la chronique de Turpin, en traduisant *cuens de Genves* par *comes Gebennensis*, qui ne laisse pas de place au doute (*Gebenna* est la forme qu'on croyait classique au Moyen Age du nom de Genève), montre bien comment on entendait ce titre au XIe siècle. Le scribe qui a fait de Renier (ms. de Venise du *Roland*) un conte de *Genvra sur la mer* le comprenait autrement; mais il n'a aucune autorité, étant Italien et du XIVe siècle, et le caractère non authentique de son interpolation se trahit par le fait même que le mot *mer* ne convient pas à l'assonance. Renier dans le *Roland* est appelé *comte* (*duc* dans O) du val *de runers* (O) ou *dernir* (T). L'idée de voir là avec M. R. la vallée de l'Ernée (*Erneia* au Xe siècle) ne viendra assurément à personne. Le *Val de Riviers*, qu'on a proposé avec vraisemblance de reconnaître ici, est mentionné dans d'autres poèmes (voy. le *Glossaire* de M. Gautier), mais n'est pas identifié. L'interprétation que l'auteur de la chronique de Turpin donne au titre de comte de Genves porté par Olivier et Renier permet pour le *Val de Riviers* l'hypothèse que j'ai émise (« cette partie de l'ancienne

Bourgogne qui confine aux Alpes et qui forme aujourd'hui la Savoie ») et que M. R. se borne à rapporter. En tout cas, il me paraît bien probable qu'au XIe siècle on regardait communément Renier, père d'Olivier, comme ayant été comte de Genève et non de Gênes, et ce peut fort bien être dans la tradition vivante que les comtes de Genève du XIVe siècle avaient puisé le droit de s'attribuer comme ancêtre le compagnon de Roland. — G. P.

Éléments d'histoire littéraire (littérature française), par René Doumic. Paris, Delaplane, 1888, in-12°, III-600 p. — Les 92 premières pages de ce volume sont consacrées à la littérature du Moyen Age; l'exposé est naturellement très sommaire; mais nous a paru en général judicieux. Nous n'avons remarqué en le parcourant qu'une erreur grave : c'est à la p. 27, où l'auteur dit que les romans bretons « furent d'abord rédigés en prose ».

Grammaire élémentaire de la vieille langue française, par L. Clédat. Paris, Garnier, 1887, in-12°, VIII-351 p. — Cette deuxième édition d'un livre dont nous regrettons de n'avoir pas rendu compte en détail (cf. *Rom.*, XIV, 174) est revue et sérieusement améliorée; le succès obtenu par l'ouvrage de M. Clédat a justifié nos prévisions.

References for students of Miracle plays and mysteries, by Francis H. Stoddard. Berkeley, 1887, in-8°, 67 pages. (University of California, Library Bulletin, n° 8). — Cette publication est une nouvelle preuve du zèle avec lequel les Américains se mettent à l'étude de notre langue et de notre littérature. Elle ne prouve pas encore, de la part de son auteur, une grande expérience des livres qui concernent le sujet traité. Ce travail, en effet, est exécuté presque entièrement de seconde main, surtout à l'aide du livre de M. Petit de Julleville sur les mystères et des *York mystery plays* de miss L. Toulmin Smith. L'auteur dit qu'un petit nombre de titres ont été pris de seconde main, mais qu'en règle les références qui ne pouvaient être vérifiées ont été omises. Cependant les erreurs de classement et les méprises de tout genre sont si nombreuses que, selon les apparences, M. St. doit n'avoir pu consulter que la moindre partie des ouvrages qu'il cite. Par exemple, le *Catalogue des mss. français de la Bibl. nat.* (qui ne devait pas trouver place ici) est placé sous le nom de M. Magnin, qui était mort depuis trois ans quand ce catalogue a été mis sous presse, et qui, d'ailleurs, n'avait pas à s'occuper des mss., étant conservateur des imprimés. Les épîtres farcies sont définies « mock services to various saints » et sont classées parmi les drames liturgiques en latin! P. 39. Sous la rubrique *unclassified*, sont rangés des ouvrages qui non seulement n'ont aucun rapport entre eux, mais qui même n'ont, le plus souvent, rien de commun avec le sujet étudié. Les travaux les plus récents ne sont pas parvenus à la connaissance de l'auteur. Ce qui concerne les mystères provençaux est particulièrement incomplet et mal classé.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

LES INCANTATIONS BOTANIQUES

DES MANUSCRITS F. 277 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE. DE MÉDECINE DE MONTPELLIER ET F. 19 DE LA BIBLIOTHÈQUE ACADÉMIQUE DE BRESLAU.

La Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier renferme un manuscrit — le 277 — qui a vivement attiré mon attention lors d'un voyage que j'ai fait dans cette ville au mois de juillet dernier; ce manuscrit n'est rien moins qu'inconnu, il est vrai[1], mais je ne crois pas qu'on ait jamais remarqué ou du moins étudié deux textes qu'il contient — le second n'est même pas mentionné au catalogue — et qui ont surtout piqué ma curiosité; c'est :

1° Une *Precatio terrae quam antiqui pagani observabant volentes colligere herbas;*

2° La *Precatio omnium herbarum.*

Je ne doutai pas un instant, en les lisant, malgré la date récente du manuscrit, que ces deux prières — j'ignorais alors qu'elles existassent ailleurs — ne remontassent à une haute antiquité. Leur présence, que je connus peu après, dans le manuscrit F. 19 de la Bibliothèque académique de Breslau[2], ainsi que dans le manuscrit de Leyde Vossianus Q. 9 — celui-ci

1. In-folio sur vélin et sur papier du XIVe et du XVe siècle. C'est un recueil de 26 ouvrages, ayant trait pour la plupart à la botanique ou à l'histoire naturelle.

2. *Catalogus codicum medii aevi medicorum ac physicorum qui manuscripti in bibliothecis Vratislaviensibus asservantur*, auctore A. G. E. V. HENSCHEL. Vratislaviae, in-4°, 1857. Particula II. *Magia.*

8. *Precatio terrae.* Bibl. Ac. III. F. 19, n° 4, fol. 21. S. IX.

9. *Precatio omnium herbarum.* Bibl. Ac. III. F. 19. N° 5. Fol. 21-22 a. S. IX.

du VIe, l'autre du IXe siècle — vint confirmer ma manière de voir. Je ne tardai pas à découvrir aussi que ces incantations étaient loin d'être les seuls monuments de ce genre que l'on possède.

Si le manuscrit de Montpellier n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude particulière, il n'en est pas de même de celui de Breslau. Il y a près de quarante ans, le Dr C. Chr. Schneider, dans le programme des cours de l'Université de cette ville pour le semestre d'hiver[1], a décrit succinctement ce document vénérable, sur lequel le Dr Henschel avait attiré son attention, et publié les deux *Precationes* qui s'y trouvent, en mettant la première et une partie de la seconde en vers iambiques, mètre dans lequel elles avaient d'abord dû être composées. Six ans après et en se servant en partie des notes qu'il avait reçues du Dr Henschel, Charles Daremberg a décrit à son tour ce précieux manuscrit, en même temps que ceux des bibliothèques d'Allemagne qui ont trait à la médecine ou à la pharmacopée[2]. Enfin l'année suivante, le Dr Henschel lui-même, dans la *Revue d'histoire de la médecine* qu'il venait de fonder sous le nom de *Janus*[3], a consacré à ce même manuscrit une étude de 46 pages qu'on peut, à bien des égards, regarder comme définitive, mais qui ne donne pas le texte des *Precationes*. Charles Daremberg aussi en a donné à peine deux lignes, estimant inutile de les reproduire en entier, parce qu'elles avaient été publiées par le Dr Schneider, bien que ce fût dans un programme qui ne se trouve pas dans le commerce et qu'à cette époque Riese ne les

---

1. *Index Lectionum in Universitate litterarum Vratislaviensi per hiemem anni M.DCCC.XXXIX instituendarum. Praemissa est* C. E. Chr. SCHNEIDERI *descriptio codicis vetustissimi in Bibliotheca academica asservati cum precationibus quibusdam ex eo editis*. Typis Universitatis. In-4° (s. l. n. d.). — Je dois à l'obligeance de M. le Professeur Dr Staender, bibliothécaire en chef de l'Université de Breslau, la communication de ce programme, qu'il m'avait été impossible de me procurer.

2. *Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. le* Dr Charles DAREMBERG, *chargé d'une mission médico-littéraire en Allemagne*. Paris, 1845, in-8°.

3. *Janus, Zeitschrift für Geschichte und Literatur der Medicin, herausgegeben von* Dr A. W. Th. HENSCHEL. Breslau, in-8°, an. 1846, vol. I, p. 639-684.

eût pas encore mises à la portée de tous[1]. Il semble pourtant que c'eût été là une raison de les faire connaître.

Les manuscrits de Breslau (B) et de Montpellier (M) sont aussi différents par leur composition que par leur étendue; mais ils renferment l'un et l'autre le texte de trois ouvrages d'un grand intérêt et qui se rapportent tous trois à la botanique médicale; ce sont :

1° Les deux *Precationes* dont je viens de donner le titre;

2° L'Épître d'Antonius Musa à César Auguste sur la Bétoine, avec l'énumération des propriétés curatives de cette plante[2];

3° Le « Livre » d'Apuleius Platonicus, — il est appelé, dans le manuscrit de Montpellier, Plato Apuliensis, — de la vertu des diverses herbes[3], précédé de l'Épître adressée par le même Apulée à ses concitoyens.

Je reviendrai dans un instant sur les deux *Precationes;* quant au traité si longtemps populaire des nombreuses propriétés médicinales de la Bétoine[4], — le manuscrit de Breslau lui en attribue 49 et celui de Montpellier 46[5], — c'est évidemment une œuvre de l'époque de la décadence latine, et il est difficile de voir, tant dans l'épître qui le précède que dans le traité lui-même, un écrit sorti de la plume d'un contemporain d'Auguste[6]. La lettre de Musa n'est qu'une contrefaçon plus ou moins habile, comme on en rencontre à chaque instant dans les derniers siècles de la littérature romaine, telle par exemple que l'Épître d'Hippocrate à Alexandre, du manuscrit de Mont-

1. Il les a, en effet, en les remettant en vers, publiées d'après le manuscrit de Leyde, dans le premier volume, p. 18-20, de son *Anthologia latina sive poesis latinae supplementum*. Lipsiae, in-12, M.DCCC.LXVIII. — Ces incantations ont été aussi publiées six ans plus tard par le Dr Moritz Schmidt dans l'*Index scholarum hibernarum publice et privatim in universitate litterarum Ienensi habendarum*. Ienae, 4.

2. *Epistola Anthonii Musae missa Cesari Augusto de herba uettonica, quam tradidit sibi magister Agrippa, quantas virtutes habeat.* M.

3. *Liber Platonis Apuliensis de virtutibus diversarum herbarum.* M.

4. Il paraît l'avoir été surtout chez les nations celtiques.

5. D'autres manuscrits, dont je parlerai plus loin, lui en donnent 47. Pline vante déjà les vertus merveilleuses de la Bétoine : « Vettonica dicitur in Gallia, lit-on au livre XXV, cap. 46, ante cunctas laudatissima... Tantum gloriae habet, ut domus, in qua sit, tuta existimetur a piaculis omnibus. »

6. Cf. H. Haeser, *Geschichte der Medicin*, I3, p. 298.

pellier, sur le moment où il convient de cueillir les simples[1], et l'Épître du même Hippocrate à Mécène, du manuscrit de Breslau, sur les moyens de conserver sa santé[2]. Au reste, le « Livre » de la Bétoine offre des ressemblances si grandes avec divers chapitres du *De viribus herbarum* du Pseudo-Apulée qu'on est en droit de lui assigner la même origine[3]. Il se rencontre d'ailleurs toujours avec le *De viribus herbarum;* c'est ainsi qu'il le précède dans les manuscrits de Breslau et de Montpellier, comme dans le manuscrit du IXe ou Xe siècle, fonds lat. F. 6862 de la Bibliothèque nationale, et les manuscrits de Leyde Voss. Q. 9, du VIe siècle, et Q. 13, du XIIe[4]. Dans la version anglo-saxonne, il forme même tout simplement le premier chapitre de ce traité, auquel Ackermann l'a également réuni dans l'édition qu'il en a donnée.

On connaît l'importance de l'*Herbarium* du Pseudo-Apulée pour l'histoire de la botanique; tiré surtout de Dioscoride et de Pline, ainsi que d'un manuel de médecine alors à la mode[5], cet « herbolaire » a été un des livres de pharmacopée les plus répandus au Moyen Age et une des sources où ont puisé plusieurs des auteurs les plus célèbres de matière médicale jusqu'à l'époque de la Renaissance[6]; il en existe, preuve de sa popula-

---

1. *Epistola Ypocratis ad Alexandrum de tempore herbarum.* M.

2. *Epistola Ypocratis ad Mecenatem de servanda sanitate.* B.

3. « Libellus utilissimus de betonica, lit-on dans le manuscrit 6838, fonds lat. de la Bibliothèque nationale, 53,2, quem Antonio Musae quidam, nonnulli Apuleio adscribendum auctumant. »

4. Je dois ce double renseignement à M. le Dr S. G. De Vries, conservateur des manuscrits de Leyde, qui a bien voulu me l'envoyer à la demande de M. le Dr W. N. du Rieu, bibliothécaire de l'Université. « Cod. Leid. Voss. Lat. Q. 9, m'écrit-il au sujet du premier, F. 19 v.: Apuleius Platonicus ad cives suos (= Apul. de virtut. herbarum). Praecedit (fol. 12-19) Antonius Musa de herba betonica (uettonica). » Et au sujet du second : « Cod. Leid. Voss. Lat. Q. 13. Saec. XII, continet libellum de herba uettonica et Apuleii fragmentum. »

5. W.-S. Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 3e édit., 367, 7, b. — H. Haeser, *Op. laud.*, I^3^, p. 628.

6. L'auteur inconnu du *Grand herbier en françois*, imprimé vers 1488, a emprunté, comme l'a montré le Dr Saint-Lager, *Recherches sur les anciens Herbaria*, Paris, in-8°, 1886, p. 33, vingt-deux articles à l'*Herbarium* du Pseudo-Apulée.

rité, de nombreux manuscrits et il a été un des premiers ouvrages de botanique publiés après la découverte de l'Imprimerie, — l'édition princeps de Rome, certainement antérieure à 1484, est peut-être de 1470[1]; — enfin il a eu la fortune singulière, comme le traité des propriétés de la Bétoine d'ailleurs, d'être traduit, dès le IXe siècle, en anglo-saxon, traduction qui est un des monuments les plus curieux de la vieille littérature anglaise[2].

Cette popularité persistante de plus de dix siècles s'explique sans peine; l'*Herbarium* d'Apulée renferme, comme l'a remarqué Henschel[3], un nombre considérable de recettes médicales d'un usage facile; les préparations pharmaceutiques qu'il indique sont souvent rationnelles, et si elles ont perdu aujourd'hui leur utilité pratique, elles conservent tout leur intérêt historique; il n'est point de monument plus capable de nous faire connaître l'état de la botanique médicale pendant les derniers siècles de l'Empire. L'*Herbarium* d'Apulée n'offre pas un moindre intérêt au point de vue des croyances populaires; le manuscrit de Breslau, qui en reproduit le texte, sinon sous sa forme primitive, du moins sous une des formes les plus anciennes qui soient connues, méritait donc une étude toute particulière, et l'on ne peut qu'être reconnaissant à Henschel de nous l'avoir donnée.

Quel est l'auteur de ce traité si célèbre et que quelques manuscrits attribuent à Chiron ou à Esculape lui-même[4]? On

---

1. H. Haeser, *Op. laud.*, I^3^, p. 628. — Ernst Meyer, *Geschichte der Botanik*, II, p. 316. Le cardinal de Gonzague, auquel cette édition était dédiée, étant mort en 1473, elle n'a guère pu, en tout cas, être postérieure à cette date.

2. Cette traduction a été publiée, d'après le manuscrit du British Museum, Cotton, Vitellius C. iii, par le Rev. Oswald Cockayne, dans le premier volume des *Leechdoms, wortcunning and starcraft of early England* (*Rerum britannicarum medii aevi scriptores*).

3. *Janus*, I, p. 651.

4. « Herbarium Apuleii Platonici, quod accepit ab Escolapio et Chirone centauro magistro Achillis, » lit-on en tête de la traduction anglo-saxonne. Torinus, l'éditeur de 1528, a attribué aussi à ce traité la même origine fabuleuse, à en juger par le titre suivant qu'il lui a donné : « Apuleji Madaurensis philosophi Platonici viri clarissimi (de) Herbarum virtutibus vere aurea et salutaris historia, quam a Chirone Centauro praeceptore Achillis et ab Aesculapio accepit. »

l'ignore; c'était sans doute, c'est tout ce qu'on en peut dire, quelque médecin obscur du IVe siècle[1], qui, pour donner plus de crédit à la compilation qu'il avait entreprise, l'a placée sous le nom du polygraphe de Madaure, Lucius Apuleius[2]. Quelle était la patrie de ce faux Apulée? Un savant hollandais, J. Bosscha[3], a conclu des particularités de sa langue qu'il était originaire d'Afrique; E. Meyer[4], qui a accepté cette manière de voir, croit même que le *De viribus herbarum* fut écrit dans ce pays, parce que l'asperge, regardée comme une plante lybienne, d'après Pline[5], y est qualifiée de « nôtre ». Henschel a, de son côté, signalé le fait que les noms de plantes d'origine grecque sont remplacés d'ordinaire dans ce traité par des noms latins, par exemple *equisetum* pour *hippuris*, *confirma* au lieu de *symphytum*, *lingua bubula* pour *buglossa*[6]. Il a aussi relevé l'orthographe toute grecque de certains mots, comme *quiatus* pour *cyathus*, ainsi que le changement de *v* en *b* dans *bica*, *perbica* au lieu de *vinca*, *pervinca*[7]. Il

---

1. Teuffel et Haeser, *op. laud.*, s'appuient sur ce fait que Marcellus Empiricus ne cite point Apuleius Platonicus et qu'il est au contraire cité par Isidore de Séville pour le faire vivre au Ve siècle; mais la raison n'est pas suffisante. Meyer, *op. laud.*, III, p. 324, admet qu'Apuleius Platonicus « appartient vraisemblablement au Ve, sinon déjà au IVe siècle ». Comme il était païen, il est, je crois, préférable de le placer au IVe siècle.

2. Apuleius avait aussi reçu le surnom de Platonicus : « Apuleius Platonicus Madaurensis. » Aug., *Civ. Dei*, VIII, 14. Il avait écrit sur l'agriculture et sur la médecine (*Medicinalia*, Priscian. VI, 11), ce qui a sans doute suggéré l'idée de lui attribuer le *De viribus herbarum*. — Cf. W.-S. Teuffel, *op. laud.*, 366, 8.

3. *Apuleii Oudendorpiani tomus tertius continens* Joh. Bosschae *disputationem de Apuleii vita scriptis codicibus mss. et editionibus*. Lugdun. Batav., 1823, in-4°, cité par Ernst Meyer, *Op. laud.*, II, p. 323.

4. *Op. laud.*, II, p. 323.

5. *Historia naturalis*, lib. XX, cap. 10(43) : « Aliqui Libycum vocant. »

6. *Janus*, vol. I, p. 650. Henschel cite aussi *priapiscus* pour *satyrion;* mais ce mot n'est autre que le vocable grec πριαπισκός qu'on trouve dans Dioscoride, lib. III, cap. 135 : Περὶ σατυρίου ἐρυθρονίου.

7. Cette particularité se rencontre aussi dans le fragment d'un lexique latin rustique et grec, publié par M. Letronne dans le tome XVIIIe des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 126 et suivantes : *binu*, *bile*, *billosa* pour *vinu*, *vile*, *villosa*.

y a là évidemment à la fois des traces de formes dialectales et d'adaptation d'un texte grec par un écrivain latin peu exercé.

Quoi qu'il en soit, le manuscrit de Breslau nous offre des variantes ou des additions inconnues, une seule exceptée, au texte imprimé, ainsi qu'aux autres manuscrits, et dont il me faut maintenant parler. Ce sont les prières qui accompagnent l'énumération des propriétés curatives des *Herba proserpinaca*, *Herba cucumer*, *Herba ocymum*, *Herba apium*, *Herba chrysocanthus*, *Herba mentha*, *Herba anethum* et *Herba erifion*. Elles ont été publiées d'abord en partie par Charles Daremberg dans le « Rapport fait sur sa mission médico-littéraire en Allemagne », puis, en entier, mais sans notes ni commentaires, par Henschel, dans le premier volume de *Janus;* toutefois, comme ces ouvrages sont rares et peu accessibles, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de publier de nouveau ces prières et après une nouvelle collation du manuscrit[1]. Je les donne d'ailleurs telles qu'elles se trouvent dans celui-ci; je ne me suis permis que quelques corrections évidentes[2].

1. Herba Proserpinaca[3].

VIII [Virtutes]. Ad profluvium mulieris, ut supra das potionem[4], incanta[n]s : Herbula Proserpinaca, Horci regis filia, quomodo clusisti mulae partum, cludas unda[m] sanguinis huic.

2. Herba cucumeris[5]. Precabis autem eam, sic dicens[6] :

Ygia summa nutrix draconum, per matrem[7] terram te adjuro, uti curis precantationibus[que] Asclepii herbarum doctoris[8] incanta(n)tionem meam perferas inlibatam.

---

1. Cette collation a été faite pour moi par M. Omont, pendant les quelques jours que ce manuscrit a été, au mois de décembre dernier, envoyé à la Bibliothèque nationale. On verra que dans plusieurs passages la leçon donnée pas Henschel n'est pas entièrement exacte.

2. Il est à peine besoin de dire que je mets entre crochets les lettres que je rétablis, et entre parenthèses celles qui doivent être supprimées.

3. Manu. proserpinacia. » « Herba Polygoni Ack. » ajoute Henschel; c'est sans doute le *Polygonum aviculare L.*

4. Ces deux mots ont été omis par Henschel.

5. Forme de nominatif qu'on rencontre ici, je crois, pour la première fois. Il s'agit de la cucurbitacée qu'Ackermann, p. 289, appelle *Cucumer sylvaticus*, le σίκυς ἄγριος de Dioscoride; c'est l'*Ecballium elaterium* Rich.

6. Man. « dicis. »

7. Henschel : « mare et terram. » Daremberg donne la bonne leçon.

8. Man. « doctorem. »

3. Herba ocymum[1].

Herba ocymum, te rogo, per summam divinitatem quae te jussit nasci, ut cures ea omnia et succuras auxilio maximoque[2] de te fida remedia posco quae sunt infra scripta[3].

4. Herba apium[4]. — Precatio herbae.

Herba apium te deprecor per inventorem tuum Scolapium, uti venias ad me cum tuis virtutibus et ea mihi praestes quae certe[5] fidus peto.

5. Herba c[h]rysocant[h]us[6].

Herba c[h]rysocant[h]us sic legi oportet ante meridie[m] luna III, VI, VIIII, XIIII. Cum veneris ad eam mundus, sic dices[7] : Sancta herba c[h]rysocant[h]us, per Scolapium herbarum inventorem te rogo, ut venias huc ad me hilaris cum effectu magno et praestes quae te fidus posco.

6. Herba mentha[8]. A Grecis dicitur hed[y]osmus. — Precatio ejusdem herbae.

Herba hediosmus, per Vulcanum operis inventorem, adjuro te ut auxilio tuo cures omnia quae de te sunt infra scripta. Leges[9] eam mane prima caelo sereno.

7. Herba anet[h]um[10]. — Precacio ejusdem herbae.

Herba bona sancta anet[h]um, Apollo Sancte[11], te qu[a]eso [et] obsecro ut h[a]ec herba mihi in adjutorium sit, ut remediis ejus curam ad quemcumque manu misero auxilio maximo praestet.

8. Herba erifion[12]. — Precacio ejusdem herbae.

Herba erifion, uti adsis me rogantem ut cum gaudio virtus tua praesto sit et ea omnia persanet qu[a]e Scolapius aut C[h]iro centaurus, magister medicinae, de te adinven[er]it.

---

1. C'est l'*Ocymum basilicum L.*

2. « Maximo » sans doute pour « maxime. »

3. Man. « scribta. »

4. Il est à peine besoin de dire qu'il s'agit ici de l'*Apium graveolens* L. ou céleri.

5. Daremberg : « ad te (a te). »

6. Man. « crisocantis. » Ce nom ne se trouve ni dans Théophraste, ni dans Discoride, ni dans Pline; serait-ce le *Chrysanthus* de Virgile, *Culex*, 404? Henschel, p. 662, identifié, je ne sais sur quelle autorité, cette plante avec le *Chelidonium majus L.*

7. Man. « dicis. »

8. Man. « menta. » Il s'agit sans doute de la *Mentha sativa L.*

9. Man. « legis. »

10. C'est l'*Anethum graveolens*, — l'ἄνηθον de Théophraste et de Dioscoride.

11. Man. « et » après « sancte. »

12. Pline ne donne pas ce nom; on trouve seulement dans l'*Historia naturalis*, lib. XXIV, cap. 18, le mot *eriphia*.

Aucune de ces conjurations ne se trouve dans le manuscrit de Montpellier, et une seule, mais sous une forme toute différente, se rencontre dans l'édition qu'en 1788 C. G. Ackermann a donnée d'Apuleius Platonicus, à l'aide non d'un manuscrit déterminé, mais des éditions du XVe et du XVIe siècle[11], c'est la *Precatio* adressée à la menthe ou hedyosmus, elle est ainsi conçue :

Te precor, herba hedyosmos, per eum qui nasci te jussit, venias ad me hilaris cum tuis virtutibus et effectu tuo, et ea mihi praestes quae fide a te posco [2].

Si l'Apulée du manuscrit de Montpellier ne renferme point les prières qu'on rencontre dans celui du manuscrit de Breslau, en revanche on trouve dans le traité *De herba betonica* du premier manuscrit une prière dont l'existence n'a point encore, que je sache, été signalée, bien qu'elle se trouve aussi dans le manuscrit 6862 fonds latin de la Bibliothèque nationale (B), ainsi que dans les manuscrits Voss. Q. 9 et 13 de Leyde; la voici telle que la donnent ces divers manuscrits :

Precatio ejusdem herbae uettonicae[3].

Herba uettonica, quae primo inventa es a[4] Scolapio[5], his[6] precibus adesto; peto, magna herbarum[7] domina (diceris[8]), per hunc qui te jussit creari et remediis plurimis adesse, his numeris quadraginta septem[9] adesse digneris. Hoc[10] incanta[11] mundus ante solis ortum. Lege[12] eam mense[13] Augusto[14].

---

1. *Parabilium medicamentorum scriptores antiqui*. Norimb., in-8°, p. 286.
2. Cette prière est précédée des recommandations suivantes : « Lege eam mense Augusto, mane primo, priusquam sol exeat, mundus ad omnia, sic dicens. » Voir p. 354, un fragment d'une autre *Precatio*.
3. Voss. Q. 13 n'a point le mot « uettonicae », Voss. Q. 9 n'a que les mots : « Precatio hujus; » quant à M. il ne donne pas ce titre.
4. B. « abs », Voss. Q. 9 et 13 « ab ».
5. Voss. Q. 9 ajoute : « vel a Cirone centauro. »
6. M. « hiis ».
7. B. et Voss. Q. 13 ont de plus le mot « omnium ».
8. B. et Voss. Q. 13 « dicis »; Voss. Q. 9 n'a point ce mot inutile.
9. M. « sex ».
10. B. « hec »; M. « hanc ».
11. B. et Voss. Q. 9 et 13 « incantas ».
12. B., M. et Voss. Q. 13 « legis »; Voss. Q. 9 « et sic colligis ».
13. M. « de mense »; Voss. Q. 13 « in mense ».
14. B. ajoute : « com radices et folias. »

Quand on lit ces incantations, on est frappé de leur caractère religieux et vraiment antique; ce ne sont pas des formules accompagnées de pratiques superstitieuses destinées à en assurer l'efficacité, telles qu'on en rencontre dans Caton l'Ancien[1], dans Pline ou dans Marcellus Empiricus, par exemple ce « *carmen* merveilleux et éprouvé » du remède[2] contre le mal de dents :

Argidam margidam sturgidam[3],

qui, répété sept fois le mardi ou le jeudi pendant le décours de la lune, fait disparaître la douleur; non, ce sont des prières aussi simples que sincères, adressées par un rhizotome à la plante qu'il va cueillir et à la divinité qui y préside.

A quelle époque remontent ces prières ou incantations? L'épithète d'*operis inventor*, appliquée à Vulcain, contient une allusion manifeste à l'alchimie et semble devoir nous reporter au temps où cette science fut connue dans l'Empire, c'est-à-dire ou IIIe ou IVe siècle de notre ère[4], — c'est précisément l'époque où j'ai placé le Pseudo-Apulée; — mais ces mots sont peut-être seulement une addition de ce compilateur, qu'on ne peut évidemment pas plus regarder comme l'auteur des incantations que des recettes qui se trouvent dans son *Herbarium;* quant à ces incan-

---

1. *Philologus*, an. 1864, XX, p. 585. « Deux formules magiques dans le *De re rustica*, » cap. 160, par Theod. Bergk.

2. Marcelli *viri illustris de medicamentis empiricis, physicis ac rationalibus liber ante mille ac ducentos plus minus annos scriptus, jam primum in lucem emergens et suae integritati plerisque locis restitutus per* Janum Cornarium *medicum, physicum Nortuensem*. Basileae, anno M.D.XXXVI, in-fol. — Cap. 12, p. 93. Marcellus ajoute : « Dolorem rumpas etiam si calceatus sub divo supra terram vivam stans caput ranae adprehendes et os aperies et spues intra os ejus et rogabis eam ut dentium dolores secum ferat, et tum vivam dimittes, et hoc die bona et hora bona facies. »

3. « Je divise *argi dam, margi dam, sturgi dam,* et je traduis : chasse la douleur, déplore (ou maudis) la douleur, dissipe la douleur! » Pictet apud Jacob Grimm, *Ueber die Marcellischen Formeln* (*Kleinere Schriften*, II, p. 165).

4. Hermann Kopp, *Beitraege zur Geschichte der Chemie*. Braunschweig, in-8°, 1869-76. I Stück, p. 103. — Hœfer, *Histoire de la physique et de la chimie*, Paris, in-12, 1872, p. 346. — M. Berthelot, *Les origines de l'alchimie*, Paris, in-8°, 1885, p. 13.

tations, il faut certainement les faire remonter bien plus haut dans le passé. Cette circonstance que des divinités du paganisme y sont invoquées est une preuve que le Pseudo-Apulée était païen[1] et, on doit l'admettre aussi, les prières qu'il mentionne sont l'œuvre d'un païen et sans contredit antérieures à l'établissement du christianisme. Mais on peut et on doit les reporter bien au delà de l'ère chrétienne.

Nous savons par le témoignage de Théophraste que les herboristes de son temps avaient recours, en cueillant les plantes, aux précautions les plus minutieuses, à des procédés particuliers qu'ils n'avaient pas inventés sans doute, — on les retrouve, en partie, dans les traditions des peuples les plus divers, — mais dont, en vrais comédiens ἐπιτραγωδοῦντες, ils exagéraient à dessein l'importance et la valeur, et que le naturaliste grec blâme ou tourne en ridicule[2]. Il est une pratique cependant pour laquelle Théophraste fait exception, c'est la prière : τὸ δ' ἐπευχόμενον τέμνειν οὐθὲν ἴσως ἄτοπον. Eh bien! on peut affirmer, je crois, que nous avons ici des prières telles que les rhizotomes ou herboristes en adressaient quand ils cueillaient les simples, prières qui faisaient partie de ce que j'appellerais volontiers le rituel de l'ancienne pharmacopée, et que dès lors l'auteur du *De herbarum viribus* n'a point inventées, mais qu'il s'est borné à intercaler dans son traité.

Théophraste ne parle pas des prières des rhizotomes comme d'un usage récent; il existait donc avant lui : quand furent-elles d'abord employées? Avant de répondre à cette question, il me faut parler des *Precationes* des manuscrits de Montpellier et de Breslau, ainsi que du manuscrit de Leyde Voss. Q. 9, d'après lequel Al. Riese et le Dr Moritz Schmidt les ont publiées, le premier dans son Anthologie latine, le second dans le programme

---

1. Marcellus Empiricus, qui était chrétien, invoque dans ses incantations, non les divinités païennes, mais le vrai Dieu; c'est ainsi que dans le *carmen* destiné à guérir le *corcus*, espèce de maladie de poitrine, celui-ci est adjuré « in nomine dei Jacob, in nomine dei Sabaoth » de quitter le malade. *Op. laud.*, cap 21, p. 154.

2. Historia plantarum, lib. IX, cap. 8, édit. Wimmer : Ἔτι δὲ ὅσα οἱ φαρμακοπῶλαι καὶ οἱ ῥιζοτόμοι τά μεν ἴσως οἰκείως τὰ δὲ καὶ ἐπιτραγωδοῦντες λέγουσι.

des cours du semestre d'hiver 1873-74 de l'Université d'Iéna[1]; les voici, à part quelques corrections, telles que les donne le manuscrit 277 de l'École de médecine de Montpellier.

In Christi nomine amen. Incipit precatio terr[a]e quam antiqui pagani observabant volentes col[l]igere herbas[2].

Deà sancta tellus rerum natur[a]e parens, quae[3] cuncta generas et regeneras[4] tu es quae[5] sola praestas[6] gentibus tutelam[7] c[a]eli ac maris dominium[8] ambitarumque[9] omnium, per quam s(c)ilet natura et sompnum[10] capit, itemque[11] lucem reparas,[12] et noctes fugas, tu ditis[13] umbras[14] tegis et immensum[15] c[h]aos ventosque et imbres tempestatesque contines et cum libet dimittis[16] et misces freta fugasque solem et procellas concitas, itemque cum vis hilarem[17] promittis[18] diem et alimenta vite tribuis perpetua fide et cum recess[er]it[19] anima in te refugimus) ita quidquid tribuis in te cuncta recidunt[20]. Merito vocaris magna tu mater deum pietate qua[21] vicisti divum numina[22], illa

---

1. Voir plus haut p. 339, note 1. Ces publications ont de plus été l'objet d'articles critiques, la première de la part du Dr J. Mähly dans la *Zeitschrift für die osterreichischen Gymnasien*, XXII (an. 1871), p. 554-555; la seconde de la part du Dr Studemund dans le *Philologischer Anzeiger*, vol. VII (an. 1876), p. 40-43.

2. L' « Herbarium salubrium legendarum medicinalium praecatio terrae matris carmen sic dicis ». — B. « Inc. precatis terrae ».

3. L. M. « que. » B. « queque. »

4. M. « generans et regenerans. » — B. L. « generans et regeneras. »

5. M. « Sidusque. — B. L. « Sidus quod. » Le Dr Mähly propose « saecula quae ».

6. B. L. M. « prestas. »

7. B. L. « tutela. »

8. B. L. « divum. »

9. B. « arbitrarumque. » L. « arbitratumque. » Schmidt corrige : « divum arbitra rerumque omnium. » Le Dr Mähly propose « diva arbitra ».

10. B. « somnos. » — « L. somnus. »

11. B. L. « idëque. » — M. « ideoque. »

12. L. « praeparas. »

13. B. M. « ditissima. »

14. M. « umbra. »

15. M. « immensos. »

16. L. « dimittes. »

17. L. « ilarem. » — M. « illares.. dies. »

18. M. « permittis. » — B. L. « promittis. »

19. M. « recessit. » — B. L. « recesserit. »

20. M. « recedunt. » — L. « recidunt. »

21. B. « qui. » — L. « quia. » — M. « quae. »

22. B. L. « nomina. » — M. « nominatum. »

vera[1] gentium et Divum parens, sine qua nec maturatur quicquam[2] nec nasci potest. Tu es magna, tu es Divum regina [ac] dea, te, diva[3], adoro[4], tuumque nomen ego invoco, facili[s]que pr[a]estes hoc michi, quod te rogo, referamque gratias[5], diva, tibi merito; fide[me] exaudi, quaeso, et fave c[o]eptis meis. Hoc quod peto a te, diva, michi pr[a]esta volens. Herbas quascunque generas via majestatis[6] salutis causa tribuas[7] cunctis gentibus; hanc mihi permittas medicinam tuam; veni ad me cum[8] tuis virtutibus[9], quidquid ex his[10] fecero habeat eventum bonum, cuique easdem[11] dedero quique easdem[12] a me acceperint[13] sanos eosdem pr[a]estes. Nunc, diva, postulo ut hoc mihi majestas [tua] pr[a]estet quod te sup[p]lex rogo[14].

Precacio[15] omnium herbarum.

Nunc vos potentes[16] omnes herbas deprecor, exoroque majestatem[17] vestram, vos quas parens tellus generavit et cunctis gentibus dono dedit, medicinam[18] sanitatis in vos contulit majestate[m]que[19] [ut][20]omni generi humano [sitis][21] auxilium utilissimum; hoc[22] su[p]plex posco[23] precorque[24], huc ades-

---

1. L. « tu illa vere. » — M. « illa vere. » — B. « tum illa ver et. »
2. M. « quidquid. »
3. M. « divam. »
4. B. « adora. »
5. B. « graciam. »
6. B. « generat tua majestas. » — L. « g. t. magestas. »
7. B. « tribuis. »
8. B. M. « veniat mecum. » M. — L. « veni ad me. »
9. L. « cum tuis, » sans virtutibus. »
10. M. « hijs. »
11. B. L. « easdem. » — M. « eam. »
12. B. « quisquam easdem. » — M. « quique eamdem. »
13. B. « acciperint, » sans « a me. »
14. L. ajoute : « explicit. »
15. B. L. « Incipit praecatio. »
16. B. « potestis. »
17. B. L. M. « exoro majestatemque. »
18. B. « donet medicinam. »
19. M. « majestateque. » — B. L. « majestatemque. »
20. L. « ut, » omis par B. M.
21. B. L. « sitis, » mot omis par M.
22. B. L. « hoc. » — M. « hec. »
23. B. L. « exposco. »
24. B. « precor. » — L. « praecor. ve » — M. « precorve. »

tote[1] cum vestris virtutibus, quia qui[2] creavit vos ipse[3] permisit michi ut col[l]igam vos, favente[4] hoc eciam cui medicina tradita est, quantumque[5] vestra virtus potest pr[a]estare medicinam bonam causa sanitatis, gratiam precor mihi pr[a]estitis per virtutem vestram, ut omnibus virtutibus[6] quidquid ex vobis fecero vel cui[7] homini dedero habeat effectum celer[r]imum et eventus bonos, ut semper mihi liceat, favente majestate[8], vos col[l]igere, ponamque[9] vobis fruges et gratias agam, per nomen majestatis qu[a]e[10] vos jussit nasci.

Si j'ai pu attribuer un caractère religieux et antique aux incantations de l'Herbolaire du Pseudo-Apulée, ce caractère se retrouve évidemment encore à un plus haut degré dans la *Precatio terrae* et la *Precatio omnium herbarum;* ce sont là incontestablement les monuments les plus anciens, — je pourrais dire les plus augustes, — ainsi que les plus considérables, de la botanique religieuse, écrits en latin, et cette circonstance qu'ils étaient originairement en vers — on s'en aperçoit à la simple lecture, et les docteurs Schneider, A. Riese et M. Schmidt l'ont montré en les rétablissant sous leur forme primitive — leur donne encore une importance littéraire plus grande. En lisant la *Precatio terrae,* on songe involontairement à l'hymne homérique adressé à Gaea (Γαῖα), la « mère universelle qui, sur son sol, nourrit tout ce qui existe », la « déesse vénérable », dont « la faveur » fait obtenir aux hommes des « récoltes abondantes[11] ». Mais l'incantation latine a certainement une inspiration plus haute ou du moins plus religieuse, et elle renferme toute une partie qu'on ne rencontre point dans l'hymne grec, celle où la terre apparaît, ce qu'elle était dans la réalité et dans

---

1. L. « adest te. »
2. M. « que. »
3. B. M. « ipsa. »
4. L. « faventem. » — M. « facite. »
5. M. « quantamcumque. »
6. B. « virtutibus. » — L. M. « viribus. »
7. B. L. « cuive. » — B. a aussi « celeberrimum » au lieu de « celerrimum. »
8. L. ajoute « vestra. »
9. B. « pugnāque. » — M. « pugnamque. »
10. B. L. « qui. »
11. Cf. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique,* p. 341.

la tradition, comme « la mère des herbes[1] » et où son secours médical est invoqué.

Le culte des plantes, dont les deux *Precationes* nous offrent ainsi un monument si curieux, n'est rien moins qu'inconnu; on le rencontre plus ou moins développé chez toutes les nations indo-européennes. Les Aryas adressaient des prières aux plantes médicinales comme à des dieux; ce fait s'explique sans peine par la croyance où ils étaient qu'elles agissaient moins par leurs vertus médicinales que par une puissance surnaturelle ou anti-magique qui résidait en elles[2]. Les plantes étaient donc pour eux des êtres supérieurs qu'ils suppliaient de venir en aide au malade et dont ils invoquaient l'assistance comme d'une divinité. L'Atharvavéda est rempli d'hymnes en leur honneur.

Dans l'un des plus beaux de ce recueil vénéré, le 97e du xe livre, déjà mentionné par Charles Daremberg[3], d'après la traduction de M. Langlois, le poète sacré, célèbre les cent sept vertus des plantes « issues des dieux », ces « mères », ces « déesses » bienfaisantes, qui, « du haut du ciel, promettent leur assistance aux hommes[4]. » Un autre hymne représente les « plantes médicinales » comme « détestées du démon », « arrêtant la malédiction ». « Votre racine est descendue du ciel, s'écrie le poète brahmanique[5], s'étendant sur la terre, protégez-nous contre tout mal. » Parmi les plantes le plus souvent invoquées sont le Kushtha (*Costus speciosus*), « le plus puissant des simples[6], » l'énigmatique Arundhati, « l'herbe vivi-

---

1. A. Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité*. Paris, in-8, 1863, p. 126.

2. Dr Virgil Grohmann, *Medicinisches aus dem Atharvaveda* (*Indische Studien*, IX, an. 1865, p. 417).

3. *Recherches sur l'état de la médecine durant la période primitive de l'histoire des Indous*, Paris, 1867, in-8 (Extrait de l'*Union médicale*, 3e série).

4. *Der Rigveda oder die heiligen Hymnen der Brahmanen ins Deutsche übersetzt* von Alfred Ludwig. In-8, 1877, II, p. 676. Cf. Kuhn's *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, vol. XIII, an. 1864, p. 69.

5. A. Ludwig, *op. laud.*, III, p. 508; II, 7, Le poète parle au singulier dans le texte.

6. *Atharvaveda*, liv. XIX, 394, ap. Grohmann, p. 420.

fiante[1], » le Jañgida, non moins inconnu[2], l'Añjana, « l'œil de la montagne, » le « protecteur des hommes et des bêtes[3] », mais surtout le Soma, jus de la *Sarcostemma viminalis* ou *Asclepias acida*, le « roi des végétaux »; prince immortel du sacrifice, précepteur des hommes, maître des saints, exterminateur des méchants[4], c'est un dieu véritable ou l'incarnation d'un dieu, dont on implore la toute-puissance. « Ce que nous avons méfait par l'œil, la pensée, la parole, en veillant ou en dormant, dit un hymne de l'Athavavéda[5], que Soma nous en délivre par sa nature divine. »

Le hom ou haoma, que Plutarque appelle ὅμωμι[6], « plante du sacrifice, » ne joue pas un rôle moins considérable dans la liturgie mazdéenne que le soma, dont il n'est qu'une transformation, dans les Védas; il est juste et bon, donne la santé et éloigne la mort, accorde aux hommes la grandeur et la gloire, la beauté et une nourriture abondante[7]. Il est donc devenu une véritable divinité et est invoqué comme un génie bienfaisant. Ainsi le culte des plantes, dont les manuscrits de Breslau, de Leyde et de Montpellier nous offrent des monuments si curieux, dont Théophraste, nous l'avons vu, affirme l'existence en Grèce, se retrouve aussi dans l'Hindoustan et la Perse, et a pris, surtout dans le premier de ces pays, un immense développement et un caractère mystique à la fois et panthéistique manifeste. On rencontre des vestiges non moins incontestables de ce culte chez les autres nations indo-européennes.

On sait quelle vénération les Celtes avaient en particulier pour le gui; les Druides, nous dit Pline[8], le regardaient, avec

---

1. *Atharvaveda*, IV, 5. A. Ludwig, *op. laud.*, III, p. 504; Angelo de Gubernatis, *La mythologie des plantes*, II, p. 19.

2. *Atharvaveda*, liv. XIX, 31; ap. Grohmann.

3. *Atharvaveda*, liv. IV, 9. A. Ludwig, *op. laud.*, III, p. 50.

4. Alfred Maury, *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen-âge*, 4e édit., p. 37, note 2. — Cf. A. de Gubernatis, *op. laud.*, II, p. 349.

5. VI, 96. A. Ludwig, *op. laud.*, III, p. 506.

6. *De Iside et Osiride*, cap. XLVI.

7. Langlois, *Mémoire sur la divinité védique appelée Soma* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, an. 1853, XIX, p. 336).

8. *Historia naturalis*, lib. XVI, cap. 44.

l'arbre sur lequel il croissait, — pourvu que celui-ci fût un chêne, — comme ce qu'il y avait de plus saint sur terre ; ils l'appelaient le guérisseur de tous les maux, olhiach, ollyiach[1], et ils recueillaient au milieu des cérémonies les plus augustes cette plante sacrée, en priant la divinité du chêne qui la portait d'en rendre le don favorable. L'herbe britannique, nous apprend, de son côté, Marcellus Empiricus[2], était un remède excellent contre la sciatique ; on devait la cueillir un jeudi, au décours de la lune, et, une fois sèche, on la broyait en y ajoutant divers ingrédients ; mais on devait chanter une fois avant de la cueillir et trois en la broyant le *carmen :*

Terram teneo, herbam lego,
In nomine Christi prosit ad quod te colligo.

Ce double exemple montre qu'à l'occasion les Celtes adressaient des prières aux plantes ou aux divinités qui y présidaient[3]. Des pratiques analogues se retrouvent également chez les nations germaniques.

Le gui n'était pas moins sacré chez elles que chez les peuples celtiques ; il en était de même de l'herbe britannique[4] ; ce qu'on rencontre d'ailleurs chez les Germains, ainsi que chez les Celtes, les Aryas, les Perses et les Gréco-Italiotes, c'est la croyance vivace aux vertus magiques ou merveilleuses des plantes ; Grimm, dans sa Mythologie, en a donné de nombreux exemples ; on en trouve un plus grand nombre encore dans le recueil de recettes anglo-saxonnes, publiées par Oswald Cockayne[5]. Mais ces recettes ne donnent pas toutes simplement l'énumération des vertus curatives des simples qu'elles recommandent ; quelques-unes se présentent sous la forme d'invocations ou d'appels adressés aux plantes médicinales. Telle est la suivante dont

1. Gall. *olhiach*, bret. *ollyiach*, ir. *uileiceah*. Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, t. II[4], p. 1009 et 1015.

2. *Op. laud.*, cap. XXV, p. 171.

3. Il est évident qu'ici le nom du Christ a dû se substituer à celui d'une divinité païenne.

4. Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, t. II[4], p. 1000.

5. *Leechdoms, wortcunning and starcraft of early England*, t. III, 1866, p. 1-81.

l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris L.*), en anglais *mugwort*, est l'objet :

Have a mind, mugwort,
What thou mentionedst
What thou preparedst
At the prime telling.
Una thou hightest
Eldest of worts.
Thou hast might for three
And against thirty;
For venom availest,
For flying vile things,
Mighty gainst loathed ones
That through the land rove[1].

L'examen auquel je viens de me livrer montre que, chez toutes les nations indo-européennes sans exception, on retrouve les traces d'un culte dont les plantes ont été autrefois l'objet; j'ai fait voir l'extension qu'il a prise chez les Hindous; s'il occupe une place bien moins considérable dans les croyances des races gréco-italiotes, les incantations qu'on a lues plus haut prouvent d'une manière incontestable quelles racines profondes il avait chez elles, en même temps qu'elles nous reportent aux traditions les plus anciennes et les plus curieuses des peuples aryens.

Charles JORET.

---

1. *Op. laud.*, p. 31. Ces vers sont la traduction anglaise faite par Oswald Cockayne du texte anglo-saxon de l'incantation.

NOTE ADDITIONNELLE. Au chap. XXIV des *Nomina et virtutes herbae chamaemeli* on trouve aussi (p. 183 de l'édition d'Ackermann) un fragment de prière joint à l'indication médicale de l'emploi de cette plante pour les maladies d'yeux, « ad oculorum vitia atque dolores. » Voici cette formule : « Herbam chamaemelon si quis ante solis ortum carpserit et dicat : *Ad albuginem oculorum te carpo et subvenias*, et eam alligatam secum gestet, juvat. »

CONTRIBUTI ALLA STORIA

DELL' EPOPEA E DEL ROMANZO MEDIEVALE

VI [1].

ANCORA GLI EROI BRETTONI NELL' ONOMASTICA ITALIANA DEL SECOLO XII.

Più presto assai che non credessi, eccomi, non solo dato, ma imposto, di soggiungere un complemento allo studio intorno alle tracce onomastiche lasciate dalla materia di Brettagna nell' Italia del secolo dodicesimo. E ciò in grazia di un peccato d'omissione, di cui, pentito e dolente, m'ho qui ad accusare. O sarà una confessione troppo vergognosa la mia, di aver creduto che il *Codice diplomatico Padovano* del Gloria si riducesse finora alla serie dei documenti *dal secolo sesto a tutto l'undecimo* (Venezia, 1877), ignorando i due volumi che vanno *dall' anno 1101 alla pace di Costanza* (*ib.*, 1879 e 1881)? Vergognosa a confessare quanto si vuole, la verità è questa; e non istarò nemmeno ad attenuarla, adducendo le ragioni che spiegano, se non altro, il mio equivoco.

Le carte in cui occorre il nome *Artù* sono nella seconda raccolta singolarmente numerose, e ci accompagnano senza alcuno sbalzo lungo la massima parte del periodo. Si risale nientemeno che al 1114, ossia ad una data anteriore di otto anni a quella del patto di Sernaglia, ch' era il più antico dei documenti da me potuti allegare [2]. In quell' anno, ai 7 di luglio, « Ugo comes et

---

1. V. *Rom.*, XVII, 161.

2. V. pag. 167. Quanto a un « Artusinus » del 1097 e alla sua poca o nessuna attendibilità, si veda la « Nota aggiunta » al termine del lavoro.

Artusius germani » servivano in Praglia da testimonii ad una donazione fatta al monastero muranese di S. Cipriano (n° 63).

« Ugo comes » : egli è conte « Pataviensis » (n. 77, 79), o « Paduanus » (n. 142, 355, 1541), vale a dire conte di Padova : una dignità che già a quel tempo doveva essere più o meno impallidita, ma che qual titolo ereditario, accompagnato, parrebbe, da certe prerogative, continuò a sussistere in questa schiatta anche per tutta l'età del reggimento comunale [1]. Artù è indubbiamente fratello minore, e al titolo non partecipa, nè può partecipare. I due fratelli ci riappariscono entrambi l'anno 1116, ai 18 di marzo, tra i personaggi che stanno dattorno all' imperatore Enrico V assiso nel palazzo vescovile della loro città « ad iusticias faciendas ac deliberandas » (n. 79). Ma ad Artù la vita ebbe ad esser troncata in un tempo non lontano da questo; chè egli era morto allorchè in Torreglia, ai 18 di ottobre del 1123, un suo figliuolo, insieme colla madre, vendeva un mulino a un monastero della già menzionata Praglia : « ... Constat nos Mainfredum filium quondam Artusii una cum Ugone tutore meo mihi consenciente et confirmante... et Ceciliam uxorem quondam Artusii » ecc. (n. 141). Manfredo, come si vede, era minorenne, e rimaneva in tutela dello zio. Egli doveva dunque ancora essere al disotto dei quat-

---

1. Un capitolo, per verità non molto ricco, del *Liber de generatione* ecc. di Giovanni di Non (V. *Rom.*, IV, 161) s'intitola « De Comitibus Urbis Padue » (f° 67^b nel cod. Ambr. *T. 32 sup.*), e ci parla anche di contemporanei. Verso i tempi dello scrittore la famiglia era venuta a finire in un Conte Ugo, nel quale riviveva il nome di non so quanti antenati, e tra gli altri appunto del fratello di Artù. Questo Ugo, costretto, al dir di Giovanni, dal non trovarsi altri eredi, riconobbe la discendenza che gli era costituita da Manfredino, suo naturale, e dai figli che questi aveva avuto da Egidia, figliuola di Albertino Mussato : nozze ignobili, che, colla solita animosità verso Albertino, Giovanni pretende dovute solo all' ignoranza della propria origine in cui a suo dire Manfredino era cresciuto. Quanto all' età antica in cui noi ci s'aggira, si vedano i ragguagli che intorno ai Conti di Padova dà il Gloria stesso nella sua *Dissertazione* proemiale, pag. XX-XXI e LX. Non so peraltro capire come nell'albero genealogico che abbiamo nel secondo di questi luoghi, il laboriosissimo erudito, contradicendo sè medesimo e i suoi documenti, sia caduto nell' abbaglio di fare dell' Artù nostro un figliuolo, invece che un fratello del Conte Ugo.

tordici anni[1]. Di quanto, non si potrebbe dire; ma questo ci indica che il padre era mancato giovane, anzi, probabilmente giovanissimo (Ugo intanto, fratello maggiore, morì solo verso la metà del secolo[2]), sicchè, nonostante la più precoce apparizione, il nostro Artù deve consentire diritti di priorità al suo omonimo da Rovero[3]. Di ciò non ci rammarichiamo di certo; dacchè degli Artù eccessivamente antichi non servirebbero ad altro che a fomentare dubbiezze ermeneutiche. Però viene a risolversi in una conferma ben valida dell' interpretazione cavalleresca il fatto che questi medesimi territorii, così fecondi di Artù in un periodo tanto remoto, non ce ne diano esempio nell' età che precedette. Almeno, nel *Codice diplomatico Padovano dal secolo sesto a tutto l'undecimo* non accade di vederne registrato nessuno.

Un secondo « Artusius », ben notevole davvero per noi ancor esso quantunque di condizione certo più umile d'assai, mette il suo « Signum manum » appiè di un atto del 2 di agosto 1127 (n. 179). L'atto ci si dichiara rogato in Venezia, e consiste in una concessione di livello al già citato monastero di S. Cipriano; ma chi cede e roga al tempo stesso, è un notaio non veneziano[4]; e siccome ciò che si cede ci conduce a Corte, e gli altri testimonii spettano, secondo si rileva da altre carte, a Codevigo ed a Sacco[5], che tutti son luoghi vicini alla terra di Piove[6], riesce

---

1. V. pag. 167, n. 5.

2. Egli è designato chiaramente nella pace con Venezia del 28 marzo 1147 (n. 1541), e meno chiaramente in un atto privato del 27 agosto di quell' anno medesimo (n. 493). Dovette morire tra questa data e il 16 agosto del 1149; poichè il suo figliuolo Jacopo, che lui vivo si chiamava « filius comitis Ugonis Paduae » (n. 409), « filius comitis Paduae » (n. 410), ora si trova divenuto « Comes Jacobus » (n. 1532). E così sarà poi detto « Jacobus Paduanus comes » ai 7 di gennaio del 1152 (n. 556), « Jacobus comes » ai 3 di ottobre dell' anno successivo (n. 599 e 600), ecc.

3. V. pag. 167-68.

4. L'Alberico che abbiam qui dev' esser bene quello, o perlomeno uno di quelli, che occorrono in moltissimi atti di Padova e del suo territorio. V. l' « Indice delle persone ».

5. Significativo specialmente, perchè di identificazione sicura, « Dominicus de Lario, » che occorre non so quante volte : n. 178, 184, 191, 200, 232, 242.

6. Piove è posta a sud est di Padova, a ugual distanza da essa come da Chioggia. Si chiama anche Piove di Sacco.

ben naturale il pensare che non sia altri che il nostro un « Artuso de Gunterio », che abbiamo a Piove nel 1136 (n. 296). Molto verosimile che sia sempre lui l' « Artusius », nudo e crudo di nuovo, che incontriamo ivi stesso nel 1157 (n. 676).

Terzo si affaccia un « Artuso », « Artusius », soprannominato « da Cona[10] », ma dimorante in Padova. Lo ritroviamo col nome suo completo in documenti del 1132 (n. 237), 1138 (n. 332), 1151 (n. 548); ma sarà bene lui stesso che ci apparisce come « Artuxo » senz' altra specificazione in uno del 1136 (n. 299), e quale « Artusius » in uno del 1140 (n. 383). Sono le concomitanze che, aggiungendosi all' identità locale, generano la convinzione. Confrontando cioè la carta del 1136 con quella del 1132, vediamo aver fatto da testimonio insieme con Artù una stessa persona e persone della stessa famiglia : nell' una « Lemizo de Dominico de Aicha » ed « Alberto Venetico »; nell' altra « Lemizo de Menego de Aicha » ed « Heinricus et Compagno filii de Wilielmo Venetico ». Ed « Heinricus frater Compagni » ritorna ancora appiè del documento del 1140, che si trova inoltre aver comune il notaio — un notaio verseggiatore — con quello indicato qui sopra del 1138 : « Jonas causidicus idemque tabellio dictus. »

In Padova ci si presenta anche « Artusius Grovomanni », che vi è testimonio, anzitutto ai 6 di gennaio del 1145 (n. 442), e quindi, come « Artusius de Gravemanno », nel marzo del 1157 (n. 677). Un elenco di vassalli dei canonici di Padova, che non porta data, e che il Gloria metterebbe intorno al 1180, torna a ricondurcelo dinanzi : « Artuso de Grevemanno III campi » (n. 1345). Posto che la data presunta non si discosti troppo dal vero, non parrebbe improbabile che fosse tutt' uno con lui un « Arthusius » che, sempre a Padova, assiste a un contratto del 1173 (n. 1110); e in tal caso avrebbe ad essere lui sempre anche l'Artù cui s'allude l'anno appresso nell' indicare i confini di un certo fondo posto a S. Niccolò di Roncaglia, che si dice avere « ab uno capite Artusius et frater » (n. 1145). Chè di vedere in questi due atti la persona stessa dà forte motivo la considerazione che nell' uno abbiamo una vendita che una cotale fa ad un certo Braimano della sua parte del Bosco di Ponteclese, e nell' altro riapparisce

1. Cona è una villa al sud di Piove, non lontana dall' Adige.

ancora Braimano qual venditore, e venditore di terre di cui una è situata in Ponteclese medesimo. E non dirò nemmeno impossibile affatto che sia sempre questi colui che nel 1175 sta garante della rinunzia fatta da Griburga e Frisa, mogli di Guicemanno e di un suo figlio — dell' una o dell' altra delle quali dovrà pertanto, giusta le solite norme giuridiche, ritenersi prossimo consanguineo[1] — ad ogni pretesa sopra certi beni che Guicemanno e il padre suo Alberto da Zalsano vendono al monastero di S. Giorgio di Venezia : « Et insuper Artusetus iuravit corporaliter per parabolam earum quod ipse nunquam agent vel causabunt vel per placitum fatigabunt prefatum abbatem » (n. 1178). Il diminutivo, anche venendo dopo il nome nella sua forma più semplice, non basta ad escludere l'identificazione; incontreremo ora subito uno stesso individuo, prima quale « Artuso », e poi come « Arthusinus[2] »; con tutto ciò, se noi s'è in dovere di non moltiplicare gli Artù al di là dello stretto necessario, saremo anche in diritto di dire, essere più verosimile d'assai che Artusetto voglia aggiungersi quinto o sesto alla brigata.

Un Artù che ha il merito non lieve di dirci ben chiaro il perchè del suo chiamarsi in cotal modo, è l' « Artuso filius Mainfredi » presente con altri moltissimi « In castello sancti Andree » a un' investitura data da Rolando da Corano il 21 di aprile del 1148 (n. 506). Egli ripete il suo nome dal nonno : chè il padre Manfredo è quel Manfredo figliuolo del nostro primo Artù che abbiam trovato minorenne al 1123[3] : un personaggio che si distingueva fra gli omonimi qual « Manfredo d'Abano »; rimasto in fama di essere, come risulta da Giovanni di Non, l'uomo più ricco che fosse nella Marca[4]. La ricchezza non lo salvò dalla sciagura : ai 17 di settembre del 1162 egli, in

1. L'ufficio ch' egli qui compie è quello che tecnicamente si chiama di fideiussore.

2. Gli è che, come mi accadde di dover rilevare in un altro mio studio (*Giorn. Stor. della Lett. It.*, X, 80, in nota), « l'uso e il non uso del diminutivo... non dipendono semplicemente dall' età. » La forma in *-etto* dovrebbe qui avere la ragion sua in un corpo minuscolo.

3. Anche Manfredo ripeteva similmente il nome dal nonno suo proprio, cioè dal padre di Artù e del Conte Ugo.

4. « Sed Maltraversorum progenies a Mclx° anno domini ex uxore Manphredi de Abano, ditioris hominis totius Marchie Trivisane tam in monti-

Padova, nella sua propria casa, donava un podere alla chiesa di S. Domenico di Praglia, « pro anima mea et filii mei dulcissimi Arthusini », che sotto sentiamo « in Venecia defuncto, et ad infrascriptam ecclesiam portato et humato » (n. 787). E il dolore paterno, insieme coll' ingordigia ecclesiastica pronta a cavar partito dalle sventure umane, ci è manifestato da un racconto scritto appiè del documento, dove è detto come « Tricessima die post obitum supradicti Artusini », essendo Manfredo venuto a Praglia coi vassalli e coi servi « ut faceret tricessimum », e avendogli l'abate domandato la metà di certi possedimenti, egli li desse interi. Noi non diremo che ciò avesse necessariamente a seguire dopo quella data dei 17 di settembre : se fosse, il « Tricessima die » mostrerebbe avvenuta, non in occasione della morte, bensì certo della malattia di Artusino, un' altra donazione dei 27 di luglio al solito monastero di S. Cipriano, che Manfredo dice anche allora di fare « pro anima mea et filii mei Artusini » (n. 785). Una circostanza da rilevare si è che nella carta del settembre s'abbiano fra i testimonii « Inriginus » e « Lemizo de Dominico de Aicha »; il che, stabilendo un tal quale rapporto coi documenti in cui abbiamo Artuso da Cona, rende verosimile che un rapporto esista altresì fra gli Artù, ossia che il da Cona deva ancor egli il nome suo all' Artù padre di Manfredo. Utile di certo a vedersi questa irradiazione che avviene, e tra i discendenti, e anche al di fuori di essi, una volta che un nome è adottato, soprattutto se chi lo assume appartiene alla classe privilegiata dei grandi. Nessun dubbio che se non si fosse chiamato Artù un personaggio di così alta schiatta come fu quel nostro primo, Padova sarebbe ben lontana dal poter far pompa di tanta ricchezza. Ed è per noi molto buono, per il motivo che già s'è avuto ad accennare, questo essere pervenuti, si può ben dire, alle radici : e il ritrovarle, profonde bensì più assai che prima non si credesse, ma non profonde poi troppo.

Un altro Artù ci fornisce Monselice, principiando dal febbraio del 1167, in cui ve lo incontriamo nel solito ufficio di testimonio (n. 902). Che non si trovi colà più o meno accidentalmente,

---

bus quam in plano, in paduana urbe habuit originem, » si dice nel capitolo « De nobilibus viris qui descenderunt ab hoc comite Alberto ». Ho corretto la lezione del cod. *T. 32 sup.* (f° 66ª) ricorrendo al sussidio dell' altro codice Ambrosiano *D. 149. inf.* (f° 114ª).

dice una certa concessione del 1174 al monastero di S. Zaccaria di Venezia, nella quale egli ci viene innanzi rivestito della dignità di console (n. 1139). Potrebbe darsi che fosse cognominato « de Braida »; sarebbe, cioè, se nell' espressione « Artusius atque Gerardus de Braida » quell' aggiunto andasse riferito anche a lui : idea che ha per sè l'analogia della denominazione complessa attribuita ai suoi colleghi, uno solo eccettuato, ma che non deve poi presumere di avere in ciò un sostegno ben valido. Sarebbe irragionevole voler distinguere da lui l' « Artusinus » che nel 1173 si trovava presente ad una donazione fatta al medesimo monastero di S. Zaccaria da Menaboi (n. 1124), altro dei consoli dell' anno successivo : « Artusinus » non diverso ad ogni modo da quello che assistette poi nel 1176 a un giudizio profferito in favore del comune stesso di Monselice dal podestà di Padova (n. 1215).

Finalmente la serie, posto ch' io non abbia commesso omissioni, si chiude con un Artù « saltario », ossia guardiano campestre, di messer Enrico Catanio, menzionato al 1178 nella decisione di una certa questione di confini tra la Pieve di Sermazza e Vigonovo, nella quale si trovavano a fronte questo Enrico e i canonici di Padova (n. 1310). Caratteristico il fatto che si sia cominciato così in alto, e che si vada a questo modo a finire tanto in basso.

Ma gli Artù da soli non ci acquietano l'animo; e non è d'altronde la loro schiera che avesse maggior bisogno d'essere rinforzata. Però alla bella raccolta padovana, più ancora che di essi, io sono grato di un Galvano. Un Galvano che è persona quanto mai ragguardevole, e di cui si posson seguire le tracce attraverso a più di quarant' anni; chiamato per lo più « da Fiesso », talora « da Fontaniva » (è la moglie che ci rende il servigio di dimostrarci l'identità), grazie alla pluralità de' suoi possedimenti.

La prima apparizione è dei 15 di settembre del 1136 : una data che ha anche la conferma dell' indizione quattordicesima, e che si trova essere anteriore di ben ventidue anni a quella della carta genovese con cui m' ero dovuto contentare d'introdurre sulla scena il nipote del re di Brettagna. Vero che colà il « Galvanus » appariva in modo da potersi pensare con verosimiglianza derivato da qualche generazione anteriore; ma non ci può di sicuro essere verosimiglianza che valga nemmeno alla lontana una certezza.

Nel giorno dunque detto qui sopra, in Fiesso — a levante di Padova — « Constat me Walwanus de loco Flexo et Gisla iugales » aver ricevuto da Gaito e Patavina, marito e moglie ancor essi, il prezzo di una masseria loro venduta (n. 304). « Walwanus » : una grafia arcaica che riman sempre in queste carte di gran lunga la più consueta, e sul valore della quale non ho piu bisogno d'insistere dopo quanto ebbi a dire nell' altro mio scritto[1].

Conduciamoci ai 16 dicembre del 1139, e « Walquano de Fleso » sarà presente in Padova ad una donazione del vescovo Bellino al monastero di S. Stefano (n. 370). Un anno e due mesi dopo, ai 26 di febbraio del 1141, « Valvanus », qui detto « de Fontaniva », e la moglie « Gilla » faranno loro medesimi una donazione al monastero più volte ricordato di S. Cipriano (n. 392) : una donazione che ha tutta l'aria di essere stata estorta, se si considera che in quello stesso giorno, nella stessa « curia S. Cypriani » e alla presenza dei medesimi testimonii, « Walwanus » dà in pegno all' abate due poderi, di cui il monastero godrà i redditi, per il prestito di cento lire veronesi, « sine honere usurarum » (n. 393). Grazie, signor abate, di tanta generosità!

Non istarò a fermarmi su tre altre carte in cui sempre il nome del nostro Galvano si trova associato con quello del monastero muranese : una del 6 maggio 1141 (n. 395), e due del 19 marzo 1143 (n. 413 e 414); ne segnalerò piuttosto un' altra del 20 marzo 1145 o 1146, dove Galvano partecipa col conte Ugo, nostra vecchia conoscenza, ad un lodo, con cui si vieta, o si tenta vietare, all' abate di S. Ilario di concedere di suo arbitrio dei beni immobili in feudo (n. 465). Giova rilevarvi la frase, « Cum clarum sit nobis per nobiles viros pares nostros, » che ci conferma in modo espresso per il nostro personaggio ciò che già s'era ben capito. Il lodo ha luogo in Padova, dove anche altre carte ci mostrano che Galvano aveva più o meno spesso e più o meno a lungo a risiedere.

Dopo questa carta non ne incontro altre in cui Galvano ci si mostri lui medesimo. Una del 15 giugno 1149 (n. 520) con cui

---

1. Pag. 175.

Gaito e Patavina vendono a S. Cipriano le loro terre, e insiem col resto pur ciò che, come s'è visto sopra, essi avevano comperato « a Gualguagno de Flesso », potrebb' anche, lasciata a sè stessa, immaginarsi scritta dopo la sua morte. Ma il vero si è ch' egli visse ancora un gran pezzo. In certi documenti degli anni 1179-1181 accade molte volte ch' egli sia menzionato, a proposito di una lunga contesa per diritti che emanan da lui, senza che per lo più ci sia modo di raccapezzare, cosa sia attualmente de' fatti suoi (n. 1324, 1329, 1388, 1390[1]). Ma per buona sorte, tra quei documenti ce n'è uno, spettante al 1181 — il mese ed il giorno non ci son dati — che si spiega chiaro in proposito, dicendo esser notorio « quod duo anni et plus sunt transacti quod d. Walwanus mortuus est » (n. 1389, pag. 429). Egli ebbe dunque a morire nel 1178 o nel 1179. Una sua figlia ci è già venuta innanzi senza che allora questa circostanza apparisse, dacchè non era altri la moglie, da me ricordata a proposito di Artusetto, del Guicemanno figliuolo di Alberto da Zalsano, secondo appare da una carta del 1181 (n. 1413). Marito fin dal 1136, nonno, probabilmente di tale che già nel 1175 era ammogliato ancor esso[2], Galvano dovette nascere indubbiamente nel secondo decennio del secolo, se pure non nacque nel primo. Nemmeno in questa seconda ipotesi gli assegneremmo una vita che ecceda i limiti del verosimile. Così noi abbiamo in lui un riscontro adeguato per i nostri Artù. Si potrà esser tentati di aggiungergli a compagno il « Walwanus » che ai 27 di febbraio del 1138 figura tra i « bone opinionis viri » che « afuerunt » alla pubblicazione della sentenza arbitrale pronunziata in presenza del doge di Venezia da Alberto giudice in una lite tra il monastero di S. Ilario ed Enrico da Porto; ma se anche la sentenza dev' esser stata profferita in territorio veneziano[3], altri testimonii, e il notaio stesso, di

1. Dalla seconda di queste carte risulterebbe solo in modo sicuro che Galvano viveva ancora intorno al 1169.

2. Il « probabilmente » si mette per tener conto della possibilità che l'Albertino figlio di Guicemanno che aveva già moglie a questa data, provenisse da un matrimonio antecedente. Ma la possibilità è attenuata di molto dall' attestazione che Guicemanno era unito con Griburga anche nel 1162 (n. 776).

3. Non solo le due parti contendenti vengono « In presencia domni Petri Pollani ducis Venecie », ma si motiva la cosa dicendo che « Supposuerant ... se iurisdictioni ducis ».

Padova o di quelle parti[1], tolgono ogni diritto di separare questo Galvano dal solito nostro. Il quale pertanto viene così a rimaner solo; sennonchè siffatta circostanza non fa che rendercelo più prezioso, ed è ben d'accordo d'altronde con ciò che ebbe a risultarci in generale. I Galvani si faranno copiosi nel secolo decimoterzo : nel decimosecondo il loro numero si mantiene assai scarso.

Altri personaggi del ciclo che vengano ben riconoscibili a mettersi accanto ai due massimi, non vedo uscir fuori dal nostro *Codice*. Potrà legittimamente affacciarsi l'idea di scorgere un *Ivano* apocopato nel nome paterno di un « Vivianus Vani » presente ad un atto pragliese del 29 di gennaio 1163 (n. 807). Che quel *Vani* sia un *Vanni*, *Giovanni*, io non credo; oltre al resto, mi rimuove dal suppor ciò un « Vanus de Bernis » datomi da un catalogo di cittadini padovani del 1275 [2]. Ma non sarebbe mai esso stesso un *Viviano*, scorciato mediante un procedimento rilevato nell' onomastica toscana dall' acume del Flechia [3] e non sconosciuto forse nemmeno nell' Italia del nord? Che i nomi dei padri si ripetano nei figli è caso sutt' altro che insolito. E anche mancando questa spiegazione, se ne potranno immaginare dell' altre.

Similmente non inspirerà punta fiducia un *Girone*, menzionato, riferendosi a un documento antecedente, in una carta di Piove del 1174 — «... Sicuti continet[ur] in libello quod factum fuerat in Garsenda et Porcello et Girone » (n. 1157) [4] — forse il medesimo che balza fuori da un « mansus Gironis » di una pergamena che si suppone essere del 1150 all' incirca (n. 529) [5]. Non

---

1. Si cerchino, se si vuole, nell' indice i nomi rispettivi, segnatamente quelli di Giovanni « de Allo » e di Ugo « notarius et causidicus ». Giovanni si potrà vedere in Padova anche solo quindici giorni dopo il profferimento della nostra sentenza (n. 336).

2. Alludo alla *Descriptio civium* ecc., citata a p. 183. Il « Vanus de Bernis » viene alla p. 247.

3. *Riv. di Filol. ed Istruz. Class.*, VII, 377.

4. Che Girone sia nome di persona non sarebbe chiaro dal contesto, nè proverebbe il « Porcello »; risulta bensì dal « Garsenda ».

5. L'identità trova un appoggio in considerazioni geografiche e nei rapporti col monastero di S. Cipriano.

già che si oppongano vigorose le ragioni cronologiche: se il *Guron* del noto romanzo prosaico era lontano dall' esser concepito a quel tempo, di un *Guiron* o *Goron*, che presso di noi poteva oramai con altrettanto diritto come il suo più tardo omonimo suonare *Girone*, contava un « lais », che le menzioni che accade di trovarne anche in « chansons de geste » inducono a ritenere molto diffuso[1]. Ma quel Girone potrà bene avere tutt' altra origine: collegarsi, p. es., con « girare », ed avere il senso di « girandolone ».

Avremmo anche dei *Chezi*, che saremo tratti a ravvicinare al *Cheç* della carta pavese del 1183[2]: ma non davvero per prenderne occasione a scemare i dubbi espressi allora, ancorchè un « Johannes de Chezo » apparisca in documenti galvaneschi (n. 413 et 414)! Il territorio padovano o non ci dà forse un « Chezo » fin del 1013[3]?

Sia pure che nulla, quanto al periodo più antico, si sia guadagnato in svariatezza, le cose che son venuto raccogliendo e le osservazioni che esse hanno suggerito, valgono a rafforzare non poco le conclusioni alle quali già m'era parso di avermi a condurre. La renitenza troppo legittima che si doveva provar da principio ad ammettere penetrata qui da noi la materia di Brettagna in un periodo anteriore, par bene, a tutti i documenti conservatici dalla Francia stessa, bisogna che viepiù si dia per vinta. Come oramai in ogni cosa, ci si viene ad accorgere anche qui che i cominciamenti sono più remoti che non si tendesse a supporre: più remoti qui da noi, più remoti per necessaria conseguenza nei territorii francesi.

Pio Rajna.

---

1. V. P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde*, I, 11.

2. V. p. 177.

3. N. 94 nel primo dei due *Codici*. Vero che questo *Chezo* nel documento successivo ci diventa *Gezo;* ma siffatto scambio, che non abbiamo qui solo, riesce a complicare le cose, non già a renderci meglio disposti verso il *Cheç* di Pavia. E poichè sono sul far la critica mia propria, dirò altresì che i due Codici Padovani, ed anzi segnatamante le due carte per l'appunto citate adesso, mi scemano la fede anche nel « Melianus de Bava » del 1233. (V. la n. 6 della pag. 176.)

NOTICE SUR LE MANUSCRIT 307

(ANCIEN 851) DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ARRAS

RECUEIL DE VIES DE SAINTS EN PROSE ET EN VERS.

« Ce volume a été tellement mutilé qu'il est impossible de reconnaître la succession des pièces dont il se compose. » Ainsi s'expriment à la fois, au sujet du précieux livre dont j'entreprends de donner la description détaillée, le bibliothécaire Caron, dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Arras* (1860, in-8°), et mon ancien maître J. Quicherat dans le catalogue des manuscrits d'Arras, par lequel s'ouvre le t. IV du *Catalogue général des manuscrits des départements*. Le travail de Quicherat n'a été publié par le ministère de l'instruction publique qu'en 1872, mais il était achevé dès 1841, et c'est là que Caron a pris la déclaration peu encourageante que je viens de transcrire, et bien d'autres choses encore. Toutefois la notice de Quicherat est un louable essai à l'effet d'indiquer avec quelque précision le contenu du ms., tandis que la notice de Caron consiste en un ou deux extraits pris au hasard.

Le ms. d'Arras est fort intéressant. Il renferme quelques pièces qui ne se rencontrent pas ailleurs, et un plus grand nombre qui, à la vérité, nous sont conservées par d'autres copies, mais que personne, jusqu'ici, n'a jugé à propos d'étudier. Ce sont des vies de saints, le plus souvent en prose. Ce genre d'ouvrage a été jusqu'à présent complètement négligé par ceux qui s'occupent de notre ancienne littérature. On sait vaguement par les catalogues qu'il existe en manuscrit un grand nombre de légendes françaises des saints, les unes en vers, les autres en prose, mais, à part trois ou quatre légendes en vers qui ont attiré l'attention, soit par l'ancienneté de leur rédaction, soit pour une cause purement fortuite, on ne s'est nullement

préoccupé de faire le catalogue de ces légendes, d'en rechercher les sources, de déterminer l'époque où elles ont été mises en français. Les mss. mêmes qui les renferment ont été le plus souvent décrits avec négligence. Des travaux que je prépare depuis longtemps jetteront la lumière sur cette partie si ignorée et cependant si considérable à tous égards de notre ancienne littérature. Mais une étude d'ensemble est impossible tant que certains recueils de légendes françaises, importants par leur ancienneté ou par le nombre des pièces qu'ils renferment, n'auront pas été décrits en détail. Des notices détaillées sont particulièrement indispensables pour les mss. qui se présentent en des conditions qui ne permettent pas de les consulter aisément. Telle est le cas du ms. 772 de la Bibliothèque municipale de Lyon, dont les feuillets ont été reliés en désordre et que j'ai décrit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1885. Il en est de même du ms. 307 de la Bibliothèque d'Arras, où le début d'un grand nombre de légendes fait défaut, beaucoup de feuillets, sans doute ornés de miniatures, ayant été arrachés.

Le ms. 307 du catalogue de M. Caron (851 du catalogue de Quicherat) est un livre en parchemin, ayant à peu près le format d'un in-folio (hauteur : 0,320; largeur : 0,225) et composé actuellement de 209 feuillets. Il n'a plus la reliure en veau brun que lui attribue le catalogue de Quicherat. Il est maintenant recouvert en parchemin. Il est à craindre que la nouvelle reliure ait fait disparaître d'anciennes marques de propriété. Quicherat cite l'inscription suivante : *Bibliothecæ monasterii Sancti Vedasti Atrebatensis, F. 10.* Je lis seulement, au bas du premier feuillet, « F. 10 ». Il est probable que la note relevée par Quicherat se trouvait sur un feuillet de garde qui aura été enlevé lors de la nouvelle reliure. L'écriture est disposée sur deux colonnes à la page; il y a de trente-huit à quarante lignes à la colonne. Le ms. tout entier est de la seconde moitié du XIIIe siècle, mais on y distingue trois mains. La première a écrit les feuillets 1-46 r°[1], 67-95, 172-181, 206-209; la seconde a écrit les feuillets 46 v°-66, 96-167, 182-205; à la

1. L'écriture change au verso du feuillet 46, avec la vie de saint Jérôme.

troisième appartiennent les feuillets 168-71 (fin de la vie de saint Vast). Les miniatures, au contraire, semblent être toutes du même artiste. Elles sont fort médiocres, et nous n'avons pas de raison de croire que celles qu'on a enlevées fussent meilleures. On peut, dans une assez grande mesure, se rendre compte des pertes qu'a subies le ms., à l'aide d'une ancienne pagination remontant, semble-t-il, à la fin du XIVe siècle, qui est placée, selon un usage dont on a beaucoup d'autres exemples, au verso des feuillets. Cette pagination s'arrête au feuillet actuellement coté 207 et le numéro ancien de ce feuillet est *cccxx*. Il manque donc cent treize feuillets. Mais il y a plus. Le ms. est incomplet du début, comme on le verra tout à l'heure, et cependant son premier feuillet actuel est coté *.j.*, d'où il résulte que le commencement, au moins un cahier[1], manquait déjà à la fin du XIVe siècle. J'aurai soin, dans les extraits cités, de mentionner à la fois l'ancienne pagination et la nouvelle : on pourra par là se rendre un compte assez exact des lacunes. Je me borne pour le présent à noter ici que les numéros de l'ancienne pagination qui manquent actuellement sont ceux-ci : iij, v, viij, ix, xj, xiiij, xviij, xxiij, xxvj, xxviij, xxx, xxxij, xxxiij, xxxv, xxxix, xlij, xlv, xlvij, l, liiij, lvij, lix, lxiiij, lxvii, lxix, lxxv, lxxix, lxxxj, lxxxiiij, lxxxvj, lxxxviij, xc, iiijc, ijc, c, ciij, cv, cvj, cvijj, cx, cxiij, cxvj, cxviij, cxxiiij, cxxix, cxxxiij, cxxxviij, cxliij, cl, clij, clvj-clviij, clxiij, clxx, clxxiiij, clxxx, clxxxvj, clxxxvij, clxxxix, clxxxx, clxxxxij, clxxxxiiij, clxxxxv, clxxxxvij, clxxxxix, ccj, ccij, ccvj, ccxj, ccxiiij, ccxv, ccxvij, ccxix-ccxxi, ccxxiij, ccxxv, ccxxvj, ccxxviij, ccxxx, ccxxxij, ccxxxiiij, ccxxxv, ccxxxviij, ccxlj, ccxlv, ccxlvj, ccxlix, ccliiij, cclviij, cclx, cclxij, cclxiiij, cclxvj, cclxix, cclxx, cclxxij, clxxiiij, cclxxix, cclxxxj, cclxxxv, cclxxxviij, cclxxxx, cclxxxxij, cclxxxxv, cclxxxxviij, cccij, cccvj, cccix, cccxj, cccxiiij, cccxvij, cccxix.

En recourant à cette liste, on pourra se rendre compte de ce qu'il manque de feuillets à chacune des légendes dont se compose le recueil.

---

1. En effet, le premier feuillet, dans l'état actuel du ms., commence un cahier. Il avait pour correspondant le feuillet anciennement numeroté *viij*. qui a été coupé.

Le ms. d'Arras renferme vingt-cinq légendes en prose, qui presque toutes se retrouvent, jointes à beaucoup d'autres, en d'assez nombreux recueils dont les plus anciens ne sont guère postérieurs au milieu du XIIIe siècle. L'ordre de ces légendes varie selon les mss.; toutefois, en général, ces collections hagiographiques à l'usage des laïques commencent par les légendes de saint Pierre, de saint Paul et d'autres apôtres ou disciples du Christ. Souvent ces légendes sont précédées de quelques morceaux sur la nativité et la passion du Christ. Tel peut avoir été le cas du ms. d'Arras, incomplet du commencement, comme on l'a vu plus haut. Les vies de saint Paulin de Nole, de saint Malchus, de saint Paul le Simple, de saint Antoine, groupées ensemble du n° 13 au n° 16, ont dû être peu répandues, car j'ai dépouillé une douzaine de grands recueils de légendes en français sans les rencontrer, mais on en retrouvera probablement quelque jour d'autres copies, car il n'y a aucune raison de supposer qu'elles ont été traduites pour prendre place dans le recueil d'Arras. Il en est autrement de la vie de saint Vast, n° 25, le dernier des textes en prose du ms., qui avait pour les Artésiens un intérêt tout spécial, et qui, en effet, ne paraît pas se rencontrer ailleurs.

Le ms. a été écrit, selon toute apparence, sinon à Saint-Vast même, du moins en Artois, et probablement à Arras. Il ne faut pas toutefois y chercher un spécimen du dialecte local. Les textes qui y sont transcrits ont sans doute été composés en français proprement dit, sauf la vie de saint Vast, et les copistes paraissent avoir suivi assez fidèlement leurs originaux. Ce n'est donc guère que dans la vie de saint Vast, qu'on trouvera des traits artésiens en assez grand nombre. J'appellerai toutefois l'attention sur quelques particularités qui distinguent la graphie du copiste qui a écrit les ff. 1-46 r°, 67-95, 172-81 et 206-9. Je prendrai mes exemples dans l'histoire de Job (n° 28), imprimée dans le présent mémoire, et qui, étant en vers, se prête mieux aux citations que les textes en prose, chaque vers ayant son numéro. Ce copiste se plaît à redoubler l'*s* entre deux voyelles, *dissoit* 215, *faissoit* 19, 22, 46, 89, *faissant* 219, *missent*, 290, *coissir* 151, 191, *osse* 254, *ossa* 325, *possa* 37, *maisson* 285, *raisson* 278. Cet usage n'est pas constant, car on trouve, par exemple, *maison* au v. 300, mais il est très fréquent. En

d'autres parties dues au même copiste, on trouve *cosse* et *chosse*. L'*s* initiale est parfois redoublée pour former liaison avec le mot précédent : *fusses*, pour *fu ses*, 35, *asses*, pour *a ses*, 275. Remarquons enfin (c'est un fait qui n'a aucune valeur phonétique) que le copiste emploie fréquemment le signe *v* (et non *u*) dans le corps des mots, surtout entre deux voyelles : *servoit* 29, *devant* 160, *avenus* 173, *avenant* 176, *levai* 178, *avenir* 183, *devenir* 192, *averons* 237, *envoie* 239, etc.

Je me suis efforcé d'indiquer la source latine de chaque légende. Ce n'est point ma faute si bien souvent j'ai dû citer des ouvrages peu accessibles tels que le *Sanctuarium* de Mombritius. La faute en est aux Bollandistes qui ont écarté de leur vaste recueil, où il y a tant d'inutiles dissertations, plusieurs des vies qui ont eu le plus de succès au moyen-âge.

1. — *La dispute de saint Pierre et de saint Paul contre Simon le magicien.* — L'original est le récit du Pseudo-Marcellus, *De mirificis rebus et actibus beatorum Petri et Pauli, et de magicis artibus Simonis Magi*, imprimé dans le *Vetustius Occidentalis Ecclesiæ Martyrologium*, de Fiorentini (Lucæ, 1668), p. 103, et dans le *Codex apocr. Novi Testamenti* de Fabricius, III, 632. Même version dans les mss. Bibl. nat. fr. 411 fol. 12 *d*, 412 fol. 5, 6447 fol. 123 *b*; Musée britannique Roy. 20. D. VI fol. 1, Addit. 6524 fol. 2, etc. Remarquons qu'un très grand nombre des anciens recueils de légendes en prose française commencent par ce morceau. Dans notre ms. le début manque, et depuis longtemps assurément, puisque l'ancienne pagination est postérieure à cette mutilation. Je transcris les premières lignes d'après le ms. fr. 411.

Ici comence li estris de saint Pere et de saint Pol encontre Simon Mague devant l'empereour Noiron.

Quant saint Pol fu venus a Rome, tuit li Juïf vindrent a lui et li distrent : « Deffent nostre loy en laquele tu es nez, car il n'est pas drois que tu, qui es « ebriex et viens des Hebreus, te juges a mestre des genz, et que tu te faces « mestres et deffendeur de ceaus qui ne sunt circunciz... »

Le ms. d'Arras commence par ces mots (cf. fr. 411 fol. 13, au bas de la colonne *c*) :

Dont il vint que par les ars Simon l'enchanteour misent avant Noiron et blasmerent ceus. Et endementiers mout grant peuple se convertirent a Damedieu par le predication saint Piere.

Et si avint que Libe, li feme Noiron, et Agrippe, la feme del prefet, se convertirent...

Au fol. 5 *d* (ancien vij) commence sans rubrique le morceau intitulé en divers mss. « le crucifiement saint Pierre » (cf. fr. 411 fol. 18 *c*, 6447 fol. 127 *c*, etc.), et dont l'original est le premier livre du *De passione D. Petri et Pauli*, attribué au pape saint Lin, *Maxima Bibliotheca Patrum* (Lyon, 1667), II, 67 :

Or entendés la passion gloriose monsignor saint Piere, de son martire qu'il reçut pour nostre Signour. Il est verités que sains Pieres estoit a Roume, si s'esjoïssoit a nostre Signour. Après pluisors preecemens et ensegnemens et pluisors manieres de paroles de vie pardurable, et après haus enortemens de miracles...

La légende se poursuit, avec une lacune de trois feuillets (anciens viij. ix, xj), jusqu'au fol. 8 (ancien xiij), où elle reste interrompue par suite de la perte d'un feuillet autrefois numéroté xiiij.

2. — *La Passion de saint Paul.* — L'original est le second livre de l'ouvrage précité, *Biblioth. Patrum*, II, 70. Cette version, ici incomplète par suite de la perte du feuillet anciennement numéroté xiiij, se rencontre en de nombreux mss. : Bibl. nat. fr. 411 fol. 23, 412 fol. 14 *b*, 6447 fol. 130 *d*; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 10, Add. 6524 fol. 11 *c*, etc. En voici le début d'après fr. 411 :

Si comme messires seint Pol fu decolez.

De la passion seint Pol sachent tuit creant en nostre Seigneur que quant seint Luc li euvangelistrez fu venuz a Rome de Galechie [1], et Thitus qui fu deciplez nostre Seigneur i(l) fu venuz la mesme de Dalmathie, si atendirent seint Pol qui la devoit venir...

Dans notre ms. les premiers mots (fol. 9, ancien xv) sont :

... [2] pot pas entrer pour la grant presse del pule; si monta en haut a unes fenestres et sist la pour mieux oïr la parole nostre Signor, car mout desiroit a oïr del sermon saint Pol...

---

1. Mieux *de Galatie*, ms. 6447.

2. La phrase commence (fr. 411 fol. 23 *c*) : *Et quant cil Patroclus vint a l'ostel seint Pol, si ne.*

La légende reste interrompue à la fin du fol. 12 (ancien xix) à ces mots (cf. fr. 411, fol. 27) :

Titus et Lucas, si comme il furent levé de lor orison et il virent ces trois qui avoient esté menistre de la mort saint Pol, si conm[1] il avoient devant devisé, s'en orent grant paour; si n'osserent aler avant, ains tornerent en fuies ; et sains Paux s'esvanuï, et li .iij. corurent après en dieu[2] ; si dissent : « Prodome, saint honme, nous ne somes pas ci venu si con vous quidiés « pour[3]...

3. — *Vie des saints Procès et Martinien.* — On trouvera la vie latine de ces deux saints dans les divers recueils hagiographiques, au 1er juillet, mais la version française, que renferme notre ms. paraît avoir été peu répandue. Du moins n'en ai-je trouvé qu'une seule copie : celle que renferme le ms. H. f. 6, in-fol., de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, recueil de vies en prose écrit vers la fin du XIIIe siècle, où se trouvent, dans un autre ordre, plusieurs des légendes que contient le ms. d'Arras[4]. La vie des saints Procès et Martinien étant incomplète du commencement, par suite de l'enlèvement du feuillet xx, je vais en transcrire les premières lignes d'après le ms. de Sainte-Geneviève :

Quant Symons Mague fu mors et crevez, si com vous avez oy dire, Noirons, li trés felons empereres conmanda a j. haut home puissant, qui Paulins estoit apelez, qu'il preïst les .ij. apostres S. Pere et S. Pol; si les gardast tant et tenist qu'il eüst esgardé de quele mort il les feroit morir.....

Le texte de notre ms. commence ainsi (fol. 13, ancien xxj).

...[5] devant lui, et quant il li furent revenu et il les vit, il parla a aus et si dist : « Conment estes vous devenus si fol, biaus signeur, que vous deguer-

---

1. Ms. *9m;* il faut peut-être, ici et ailleurs, lire simplement *com.*
2. C'est-à-dire *andeus.*
3. Il ne manque que quelques lignes.
4. Les légendes 1 à 9 et 17 du présent mémoire.
5. Voici le début de la phrase d'après le ms. de Sainte-Geneviève :

Quant il oy ce et entendi, il leur envoia chevaliers et si les fist prendre et metre en prison jusqu'a l'endemain, qu'il les fist ramener devant lui, et quant il furent venu.....

Cf. la vie latine, publiée par Surius et par les Bollandistes, au 2 juillet (Boll. juillet, I, 304 *c*), § 2.

« pissiés nos diex et nos dieuesses, que li ancien home de nostre loi et li « prince aourent et honeurent; et conment est ke vous ensievés veinnes « lois et fausses creances?.....

Fin (fol. 14 *b*, anc. xxij) :

Et çou fu fait au sessime jour des nonnes de Julie, et puis crut tant li benefisses des martirs par les hautes merites qu'il avoient deservies envers nostre Signeur que les orisons et la gloire crut en lui ou il estoient, tant que nostre sires Jhesus Cris i a fait pour aus mout de beles miracles et fait encore duskes au jour d'ui, qui vit et rengne par tout (*sic*) les siecles des siecles sans finement, amen.

4. — *Miracles de saint André.* — La rubrique initiale annonce la vie de saint André, qui toutefois fait défaut. Nous avons seulement les miracles, qui se trouvent en de nombreux mss. à la suite de la vie. Citons Bibl. nat. 411 fol. 237 *d*, 412 fol. 183; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 187 *d*.

(*Fol.* 14 *b*, *anc.* xxij) *Ci conmence li vie de saint Andrieu l'apostle, et conment il resusita le fil d'un home, et conment .j. enfes vint a lui et li dist ke se mere le tenoit si cort k'ele voloit qu'il jesist a li, et ele s'en ala plaindre a le justice, et dist que ses fiex le voloit esfoscier, et conme sains Andrieus delivra l'enfant, et se mere fu morte de l'esfondre et du tonnoille.*

Des glorieuse[s] miracles S. Andrieu sacent tuit creant en nostre Signour Jhesu Crist qui .j. enfes qui Egiptius avoit non, que mout forment ses peres amoit, dont il fu entrepris par fievre, dont il morut...

La version des miracles de saint André se poursuit jusqu'au fol 22 *c* (anc. xxxvij), non sans lacunes.

5. — *Vie de saint Barthelemi.* — La même version se rencontre, avec une légère variante au début, dans le ms. de Lyon 772 (art. 13) dont j'ai donné la description dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1885. A ce propos j'ai indiqué la source et plusieurs autres copies de cette version.

(*Fol.* 22 *d*, *anc.* xxxvij) Or vous dirons de monsigneur saint Bertremieu l'apostre qui, après le haut jour de l'asention nostre Signeur fu, par l'anoncement del saint Espir envoiés en Inde la daaraine. Et bien saciés, vous ki m'oés et entendés, k'en l'escripture sont .iiij. [1] contrées dont cascune est

1. Corr. *iij*.

Ynde apellée. La premiere est cele qui est entre les desers en Ethiope, la seconde est cele qui est entre les desers et Mede, et la tierce est cele qui est entre ces .ij. vers [1] la grans mers que on claine Occeanum...

6. — *Passion, translation et miracles de saint Jacques le Majeur.* — Même version Bibl. nat. fr. 411 fol. 32, 412 fol. 21 *d*, 6447 fol. 137; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 17 *b*, Add. 6524 fol. 19 *c*, etc. [2].

(*Fol.* 26 *c*, *anc.* xliij) Après le jour de la sainte Pentecouste, que li sains Esperis fu descendus sour les apostres, que nostre Sires lor ot ensignié toutes manieres de langage et lor ot conmandé qu'il alaissent preechier la sainte evangile par tout le monde, mesires sains Jakemes fu envoiés en Galisse par l'anoncement del saint Espirt, et la converti il la gent de la contrée a la loi et a la foi nostre Signeur Jhesu Crist. Et quant il les ot convertis et faite mainte eglise, si en vint en la terre de Jherusalem. Et icil Jakemes fu freres saint Jehan evangeliste. Et quant il fu venus en la terre de Judée, si ala par les sinagoghes des Juïs, si lor moustroit les saintes Escritures que li prophete avoient dites et que nostre Sires les avoit raemplis.....

Au fol. 28 *d* (anc. xlvj) commence le récit de la translation, à ces mots : « Quant sains Jakemes fu decolés par le conmant « Abi[a]tar et Herode ensamble som desiple qui Josias avoit a « non, li cors de lui demoura el liu ou il avoit esté decolés « tresc' a la nuit pour la paour des Juïs; et dont le prissent si « desiple, si l'emporterent tresque sur le rivage de la mer, et « tous tans les conduissoient li angle... » Il n'y a en tête de ce « paragraphe aucune rubrique, mais les autres mss. (par ex. fr. 411 fol. 36 *d*) ont ici une rubrique indiquant la fin de la passion qui précède et le commencement de la translation.

Les miracles de saint Jacques commençaient au fol. xlvij qui fait défaut. Voir le texte latin dans les Bollandistes, juillet, VI, 47 et suiv. Notre version se termine ainsi au récit du miracle de Guibert (Boll., pp. 57-8) :

(*Fol.* 36 *b*, *anc.* lviij) Uns haus hons estoit en la terre de Bourgoigne; s'avoit a non Guibert, et si fu a nostre tans fait. Ce dist Calixte li bons apos-

---

1. Ms. *ners*.

2. Ces mss. ont un début un peu différent. Le voici d'après fr. 411 :

Ce sachent tuit crestien que après le jor de la seinte Penthecoute, que li seinz Esperiz fu descenduz seur les apostres, et que nostre Sires leur out enseigniées toutes les manieres des langages... .

toles, une si grant enfermetés prist a cel haut home qu'il ne se pooit movoir ne aler..... .....

..... (*Fol.* 36 *c*) Il conta l'endemain le grant miracle et le grant aide que nostre Sires li avoit otroié par le proiere del saint apostre, et demora .iij. jors en le glisse en orison et en proieres envers nostre Signour et le beneoit apostre mon signour saint Jakeme, par qui nous puissons aquerre vie pardurablement. Amen.

Une version tout à fait différente, et probablement plus ancienne, de la passion, de la translation et des miracles de saint Jacques le Majeur a été faite, en 1212, pour la comtesse Yolant de Saint-Pol par un certain Pierre, dont on connaît divers autres ouvrages, tant en vers qu'en prose, ayant en général le caractère de traductions. Il a été plus d'une fois question de ce Pierre dans la *Romania*[1]. J'ai donné des extraits de son opuscule sur saint Jacques dans ma notice des mss. La Clayette, voy. *Notices et Extraits des mss.* XXXIII, 1re partie, 28-30.

7. — *Vie de saint Philippe l'apôtre.* — L'original est imprimé dans le *Sanctuarium* de Mombritius, II, 211. Il existe plusieurs versions en prose de cette vie. Celle que renferme le ms. d'Arras se trouve encore dans les mss. Bibl. nat. fr. 411 fol. 62 *b*, 412 fol. 45, 6447 fol. 186; Musée Brit. Roy. 20. D. VI fol. 40 *c*, Add. 6524 fol. 44 *b*, etc.[2].

(*Fol.* 36 *d*, *anc.* lvi) A tute[s] cosses est boine a oïr parler des oevres nostre Signour et des vies et des passions de ses sains apostre. Et pour çou voel jou dire et raconter de mon signour saint Phelippe l'apostre, conment il trespassa

---

1. Voy. *Romania*, XVI, 61, 63.

2. Tous ces mss. offrent un début légèrement différent de celui du ms. d'Arras. Le voici d'après fr. 411 :

Si com la divine page tesmoigne .xx. anz après l'ascension nostre Seignor, ce est que il monta es cieus voiant tous les apostres, messires seint Phelippes qui el non nostre Seigneur preeschoit a tous ceauls qui ne le creoient, la ou il venoit, s'en vint en une terre qui Syche est apelée. Et la comença il a preeschier la seinte evangile aus genz qui i estoient de male creance; la le pristrent cil del païs et si le menerent en un temple a force devant l'image de leur dieu. Si vouloient q'il sacrefiast et l'aorast. Si com il estoient assemblé entor cele ymage qui granz estoit et formée, uns serpenz granz et hisdeuz sailli de desouz cel ymage, si feri le fis l'evesqe...

D'autres mss. présentent une version tout à fait différente.

de cest siecle et ala a vie parmanable .xx. ans après l'asention nostre Signour qui monta es cieus voiant les apostres. Mesires sains Phelippes qui preeçoit el non nostre Signeur a tous ciaus qui nel creoient la ou il venoit, si vint en un[e] terre qui Sisse estoit apellée. La conmença a preechier as gens la sainte evangille; la le prissent cil del païs; si le menerent a force devant l'image de lor dieus (*sic*) : si voloient par force qu'il l'aourast, et la ou il estoient tuit assamblé entour cele ymage qui grans estoit formée, .j. sarpens grans et hideus sailli de sous l'image, si feri le fil l'evesque de lor loi qui le fu tenoit dont on devoit faire sacrefisce, et si l'ocist devant l'image....

8. — *Vie de saint Mathieu.* — L'original dans les Bollandistes, sept. VI, 221. Même version dans fr. 411 fol. 49, 412 fol. 35, 6447 fol. 148; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 30 *c*, Add. 6524 fol. 33 *d*, etc.

(*Fol.* 37, *anc.* lx) Voirs est que Diux a cure des homes, mais plus a il cure et soig des ames que des cors. Si avient sovent que la joie des cors, selonc çou que est temporaus, est tost trespassée et done a l'oume tourment parmenable, que de lui naissent tout li pecié; et pour ce di jou que Dieus a plus grant cure des ames que des cors, selon çou que quant li doel et li anui sont avenu au cors et que Diux soeffre qu'il aient longhement teux tourmens, et quant il le prendent em passience, qui tienent[1] a joie parmanable ensi comme je vous ai dit devant, bien plaist a nostre Signour c'om paraut des homes, car il, qui est souverains mires, done par sa grant misericorde mecine au grant mehaing des ames, selonc la vrai[e] repentance des cors.

En la terre d'Ethiope, la ou les gens sont noir pour la trés grant calour, avoit .ij. enchanteours dont li uns avoit a non Zarones et li autres avoit a non Arfazar, en la cité qui ot non Nadaver. En cele cité avoit .j. roi qui avoit a non Aglippus.....

9. — *Vies de saint Simon et de saint Jude.* — L'original dans le Pseudo-Abdias, voy. Fabricius, *Cod. apocryphe. N. Test.* I, 608 et suiv. Même version dans Bibl. nat. fr. 411 fol. 55 *c*, 412 fol. 39 *d*, 6447 fol. 151 *d;* Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 35 *b*, Add. 6524 fol. 39, etc. Le texte est incomplet du début. Voici les premières lignes d'après le ms. fr. 411 :

Puis le haut jor de l'ascension nostre Seigneur, et après la venue del seint Esperit, se departirent li apostres par les diversez partiez del monde, por annoncier as divers pueples la nessance et le baptizement et la mort et la resurrection nostre Seigneur Jhesu Crist...

---

1. Ms. 411 *qu'il en vienent.*

Ce qui subsiste du texte d'Arras commence ainsi :

(*Fol.* 42, *anc.* lxviij) et clers et maistres de lour loi et enchanteours qui donoient respons par lor encantement au duc, si qu'i li venoit auques a plaisir[1].....

10. — *Vie de saint Jérôme.* — Même version dans les mss. Bibl. nat. fr. 411 fol. 206 *b*, 412 fol. 157; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 159 *d*, Arras 657 (anc. 139) fol. 67 *b*, Lyon 772, art. 20 (*Bulletin* de 1885, p. 61), etc.

(*Fol.* 46 *c*, *anc.* lxxiij) Sains Jheromes fu nés de haute lignie, d'un castel qui fu apelés Stridons, s'estoit en la marche de Alemaigne et de Pannoie[2], mais il fu destruis grant tans a, si com autres viles qui ja furent de grant nobilité. Li peres saint Jerome ot non Eusebius, qui mout fu preudom et sages; et li fiels le sivi mout bien dès s'enfance, si com vos orrés et le porrés entendre.....

11. — *Vie de saint Benoît.* — L'original est la vie qui forme le livre II des Dialogues de saint Grégoire; voy. Migne, *Patr. lat.*, LXVI, 125; Boll., *Acta Sanctorum*, mars, III, 277. Même version dans les mss. Bibl. nat. fr. 411 fol. 208 *c*, 412 fol. 158 *d*; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 161 *c*, etc.

(*Fol.* 48 *c*, *anc.* lxxvj) Uns hom [fu] de sainte vie, si conme sains Grigoires nous raconte, cil hom estoit Beneois apelés par non, et trés ce que il estoit enfes et de jovene eage avoit en lui viel cuer et trespassoit son eage. Dont il avint qu'il ne vaut onques atorner son corage as delis du monde, et les oevres qui vaines estoient et le siecle despisoit. Il fu nés de la contrée de Mirce[3], de haute lignie et fu envoiés a Rome a escole pour letres aprendre; mais com plus crut, et plus connut la grant vanité qui estoit en ceste mortel vie.....

12. — *Vie de saint Brice.* — L'original dans le *Sanctuarium* de Mombritius, I, 85. Même version, Bibl. nat. fr. 411 fol. 169, 412 fol. 127 *b*, 6447 fol. 279, 23112 fol. 248; Musée brit. Roy. 20.

---

1. Voici le début de la phrase dans 411, fol. 56 : *En la compaignie d'icel duc avoit chevaliers et molt genz, et si i avoit sacrifieors et elers...*

2. Dans le latin : *Dalmatiæ quondam Pannoniæque confinium fuit.* Dans fr. 411 : *en la marche Dalmasse et de Panonie;* dans le ms. de Lyon : *en la marche as dames (!)*

3. « Ex provincia Nursiæ exortus. »

D. VI fol. 127, etc. Dans tous ces mss. le commencement est un peu différent.

(*Fol.* 59 *b*, *anc.* vijc[1]) Au tans que sains Martins estoit archevesques de Tors, estoit uns jovenciaus qui Brisces estoit apelés. Cil agaitoit mout saint Martin por ce qu'il le veoit vieil home et de grant abstinence et de sainte vie; et li jovenciaus avoit le cuer jovene; se ne li plaisoit mie les oevres du saint home, car il volsist bien que il se tenist plus belement de dras et d'autres choses, si come li pluisor font encore, que se il veoient les evesques et les autres persones deduire povrement et en viels habis et en grans abstinences, pour la Diu amor, il les en blasmeroient et diroient que ce seroit ypocresie; pour ce ne set on mais que faire.

Un jor avint que uns hom estoit entrepris de grant enfermeté; si aloit querant saint Martin pour avoir santé, car li sains hom estoit adont en vie.....

Non seulement dans les mss. indiqués ci-dessus, le début diffère de celui du ms. d'Arras, mais il est encore à noter que ces mêmes mss. offrent, à la suite du premier alinéa, un passage en vers que notre ms. a omis, sauf le premier vers. Voici, par exemple, le texte du ms. 411:

Quant seinz Brices estoit jouvenciaus, il guetoit molt seint Martin por ce qu'il le veoit viell home et de grant abstinence et de seinte vie. Et li jouvenciaus avait le coer joenne..... il les en blasmeroient et diroient que ce seroit ypocrisie.

Por ce ne set l'en mès que fere[2];
Nus ne se set auquel chief trere.
Beguins[3] est qi veust fere bien,
Ne nus nel tient a crestien
Qi le mal fet apertement.
Qi se meintient moiennement
L'on li met sus q'il est eschars;
Si est li maus par tot espars,
Que nus ne set qe devenir
Ne la quel voie il puist tenir.

Un jor avint que uns hom estoit entrepris de grant enfermeté. Si aloit querant seint Martin por avoir santé et aïde car li seint home vivoit encore adonc.....

---

1. Nous écririons plutôt *xciij*.

2. Dans fr. 411 les vers sont à la ligne; dans les autres mss. ils sont écrits comme de la prose.

3. Ms. 411 *Benigns*.

13. — *Vie de saint Paulin de Nole.* — L'original dans Mombritius, II, 187. Je ne connais pas d'autre copie de la version en prose. Il y a une version en vers dans la *Vie des Pères*[1].

(*Fol.* 61, *anc.* vc[2].) En cel tans que li Wandre orent degastée la terre de Lombardie et pluisors autres gens en furent mené en prison en la region d'Auffrique, estoit uns hom, evesques de la cité de Nole, qui Paulins estoit apelés, qui mout fu preudom et de grans vertus, si come li saint home et li ancien le tesmoignent. Si vos en conteron un biau miracle qui avint en son tans. Cil evesques Paulins tout ce qu'il pooit avoir et aquerre de s'eveschié donoit il et departoit a cels qui mestier en avoient, et qui en prison estoient pour els raiembre. Et tant dona en tel maniere qu'il n'ot mais nule creature que doner ne que prendre.....

14. — *Vie de saint Malchus.* — L'original est la *Vita Malchi monachi captivi* de saint Jérôme (Migne, *Patrologie latine*, XXIII, 53). Aucun autre exemplaire de cette version ne nous est connu.

(*Fol.* 62 *b*, *anc.* iijc[3]) Sains Jeromes nous raconte et dist que cil qui o[en]t les saintes Escritures et le bien conter et dire les doivent retenir en lour memoire et ensivir les oevres des sains. Pour çou nos dist sains Jeromes une example que li pluisour i prengnent garde en l'example. Il dist qu'il estoit une fois en une vile qui estoit près d'Anthioce a .xxx. milles; celle vile estoit Marinaus apelée et n'estoit mie mout grans. La travilloit uns vieils hom qui mout estoit debrisiés par grant eage, et si sambloit que la mors li fust mout prochaine; et si estoit apelés Malcus par non, et bien sambloit qu'il fust de la contrée par nation et par langage.....

15. — *Vie de saint Paul le simple.* — L'original est la vie qui fait partie de l'*Historia monachorum* (ch. XXXI) de Rufin d'Aquilée[4]. La version, qui est d'une allure très vive et très française, ne paraît pas avoir été souvent copiée. Je n'en connais pas d'autre exemplaire.

(*Fol.* 65 *b*, *anc.* cij) Uns hom fu en cele contrée ou sains Anthoines habitoit; si estoit apelés Pol par non, et en sornon Simples. Cil hom se rendi en

---

1. N° 33 du tableau donné dans la *Romania*, XIII, 240. Quelques vers de cette version ont été rapportés par M. Tobler dans le *Jahrbuch f. rom. u. englische Literatur*, VII, 415.
2. C'est-à-dire *xcv*.
3. C'est-à-dire *xcvij*.
4. Migne, *Patrologie latine*, XXI, 457; *Acta Sanctorum*, mars, I, 646.

moniage; si vos dirai l'ocoison et la maniere. Il avoit feme : ne sai s'ele estoit laide ou bele, ne l'estoire n'en parole mie mout[1], mais tant dist li estoire qu'ele ama autrui que son baron, tant que Pols vit une fois, qui ses barons estoit, qu'ele avoit a son ami charnel compaignie et estoit avoec son ami, dont Diex desfenge toutes autres dames! Quant il le vit, il n'en fist onques samblant ne se ne le dist onques a nului. Adont s'en issi hors de la maison mout dolans, et pour la grant dolour qu'il avoit s'en ala il el desert. ne ne dist a nului ou il voloit aler...

16. — *Vie de saint Antoine.* — L'original est la vie composée par saint Athanase et plusieurs fois publiée[2]. Cette version, dont je ne connais pas d'autre copie, commençait avec le feuillet cv, qui a été arraché. Dans son état actuel, le texte du ms. d'Arras commence ainsi, avec le chap. II de l'original latin :

(*Fol.* 67, *anc.* cij) Li diables qui tous les biens desenorte fu mout dolant de çou qu'il veoit croistre si grant vertu el jouvencel. Si s'apensa k'ensi n'iroit mie la cosse, ains le deceveroit par ses boidies, et adonc le commença a tenter en ceste maniere...

17. — *Vie de saint Pantaléon.* — L'original dans Mombritius, II, 191. Le texte donné par les Bollandistes, juillet, VI, 412, est une traduction moderne. Même version dans Bibl. nat. fr. 411 folio 130 *c*, 412 fol. 96 *d*, 6447 fol. 297 *d*; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol 92 *c*, etc.

(*Fol.* 76 *d*, *anc.* cxx) En icel tans que Mauximes estoit empereres, car[3] a Rome ert grans li persecusions sour ceus qui nostre sire Jhesu Crist creoient, et pluisours s'en fuioient es montaignes et es fosses, et li autre demouroient en la cité, et estoient repus es croutes et en maissons par pluisours lius. En la cité de Nicomedie avoit adont .j. senat[our] qui avoit a non Extorgius, et cil avoit .j. sien fil ki biaus estoit de toute biauté et ensigniés d'escritures; si ert apellés Pantelions. Celui ca[r]ca Extorgius a Eufrose ki ensigniés estoit de medecines et de la sience de fesike et maistres niés[4] a l'empereour Maxime, qui l'amoit autant com nule creature.....

---

1. Ceci suffit à prouver que le traducteur n'a pas suivi la vie de saint Paul le Simple qui est comprise dans le l. VIII (*Historia Lausiaca*, ch. XXVIII des *Vitæ Patrum*, Rosweyd, p. 729, dans la *Patr. lat.*, LXXIII), car on y lit : « Uxorem duxerat mulierem formosissimam, sed moribus improbam. »

2. *Acta Sanctorum*, janvier, II, 122.

3. Suppr. ce mot.

4. Corr. *m. fisiciens.*

18. — *Vie de saint Hilarion.* — Le commencement de cette vie a disparu avec le feuillet cxxix. Le voici d'après le ms. fr. 23112 fol. 274 :

Sains Hylaires fu nés de Tabathe, une vile qui près est a .v. liues d'une chité de Palestine qui Gase estoit apelée. Il avoit pere et mere qui sarrazin estoient, et qui les ydeles aoroient.....

Début du texte d'Arras :

(*Fol.* 84, *anc.* cxxx)[1] seulement de son eage, et si l'avoit ja nostre Sires enluminé de sa sainte grasse, k'il estoit sages a ensuïr les conmandemens des saintes escriptures....

19. — *Vie de saint Nicolas.* — L'original dans Mombritius, II, 161. Même version dans les mss. fr. 411 fol. 188[2], 412 fol. 142, 422 fol. 97, 23112 fol. 268 *d*; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 144, etc. Ce texte a été publié en 1834 par Monmerqué, d'après le ms. 422, à la suite de son édition du *Jus S. Nicolai* de Jehan Bodel, pp. 217-98.

(*Fol.* 95 *c*, *anc.* cxliiij) Toute creature humaine ki fiance a en nostre Signour et toute creance doit volentiers oïr et entendre les oevres et les vies des sains, car il est raison et droiture que qui ot le bien il prenge enxample. Et pour çou voel jou conter la vie monsigneur saint Nicolai qui clerc et chevalier et dames et puceles et marcheant reclaiment, si con drois est, a lor besoignes, ke aucun bien en retiegnent cil qui le m'oront conter et dire, car nus ne puet de bien trop savoir, si com les escritures content, et de mal ne set nus si petit qu'il monteplit a trop grant desmesure.

Mesire sains Nicolais fu nés de haute lignie, de la cité de Pathere, ki ça en ariere fu de grant renomée et de grant gent peuplée.....

Le récit de la translation commence ainsi (édition, p. 266) :

(*Fol.* 107 *b*, *anc.* clxj) Après toutes [ces] choses et plusours autres qui ne sont mie escrites, avint que nostres Sires, qui poissans est sour toute creature, vout visiter et enbelir la cité du Bar.....

---

1. Voici, d'après 23112 fol. 274 *b*, le commencement de la phrase : *Adont avoit S. Hylaires .xv. ans de son aaige tant seulement...*

2. Le début est, dans ce ms., légèrement différent : *Molt doit volentiers oïr et entendre toute criature qi nostre Seigneur aime et croit les vies et les oevres des sains, car...* De même dans 412 et dans le ms. du Musée britannique.

Puis viennent les miracles qui eurent lieu après la mort du saint (cf. l'édition, p. 279) :

(*Fol.* 111 *b*, *anc.* clxvj) *Chi comence des miracles mon signeur saint Nicolai que nostres Sires fist pour lui puisqu'il fu aportés a la cité du Bar, mais je ne les vos conterai mie tous, car je ne porroie, mais aucun en voel jou retraire. Li premiers fu d'un dervé qui fu garis par ses merites.*

Uns dervés estoit en la contrée de Bonivent, qui si estoit hors du sens et plains de grant rage qu'a paine le pooient doi home tenir a force...

20. — *Le Purgatoire de saint Patrice.* — L'original est l'opuscule de Henri de Saltrey, *De purgatorio sancti Patricii, narratio Henrici Saltereyensis*, publié par Colgan, dans les *Acta sanctorum veteris et majoris Scotiæ seu Hiberniæ* (Lovanii, 1645, 1647), II, 273 et suiv. Le prologue n'a pas été traduit.

La version française que nous offre le ms. d'Arras a été extrêmement répandue. Elle se trouve en de nombreux mss. du XIIIe au XVe siècle, entre lesquels je citerai Bibl. nat. fr. 411 fol. 248, 412 fol. 192 *b*, 834 fol. 133, 957 fol, 134, 1544 fol. 104, 13496 fol. 298, 19531 fol. 1, 25532 fol. 311; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 213 *c*, Add. 6524 fol. 115 *c*; Arras 657 (anc. 139) fol. 81. Elle a été imprimée plusieurs fois. Voy. le *Manuel* de Brunet, au mot PURGATOIRE, et le *Catalogue de la Bibl. du baron J. de Rothschild*, n° 2021.

(*Fol.* 117 *c*, *anc.* clxxiij) En cel tans ke sains Patris li grans preechoit en Irlande la parole de nostre signour signeur (*sic*) Jhesucrist, Diex conferma son preecement par glorieus miracles. Sains Patris trova les gens de cele terre si salvages a creance come se ce fuissent bestes, et mist pour aus enseignier mout grant paine, et sovent lour parloit des grans paines d'infer et des joies de paradis, pour çou qu'il les cuidoit par doute des paines d'infer retraire de lour maus et de lour pechiés, et par les douçours des joies k'il lour prometoit les cuidoit confermer en foi et en boines oevres; mais ce ne li valoit noient, car il disoient que il ne kerroient ja se aucuns d'iaus ne veoit la joie des biens et la dolour des maus, car il ne se voloient pas tenir du tot a sa promesse...

(*Fol.* 118, *anc.* clxxv) Au tans le roi Estevenon ki estoit rois d'Engleterre, avint que uns chevaliers qui avoit non Elains (*sic*) s'en vint confesser a l'eveske. Quant li eveskes ot oïe sa confession, si le conmencha a blasmer pour ses pechiés, et si li dist qu'il avoit mout nostre Signour courechié. Et li chevaliers en fu mout dolans; si se comancha mout a porpenser et a blasmer pour ses pecciés.....

21. — *De l'Antechrist.* — L'original est le traité bien connu, *de Antichristo*, composé par Adson, moine de Luxeuil, plus tard

abbé de Montier-en-Der, et adressé à Gerberge, femme de Louis d'Outremer. On sait que ce traité a été attribué à saint Augustin, à Alcuin, à Raban Maur, et publié parmi les œuvres de ces écrivains[1]; voir du reste *Hist. litt.*, VI, 477-9. La préface à la reine Gerberge, qui manque dans le plus grand nombre des manuscrits, n'est pas traduite dans la version française, dont les copies sont nombreuses. Il suffira de citer Bibl. nat. fr. 411 fol. 286 *d*, 412 fol. 226, 422 fol. 127, 1038 fol. 162, 6447 fol. 234 *c*, 19531 fol. 16 *d*; Musée brit. Roy. 20. D. VI fol. 232 *d*, Add. 6524 fol. 150.

(*Fol.* 124 *c*, *anc.* clxxxij) Vous devés savoir premierement que Antecris est apelés pour çou k'il sera en toutes coses contraires a Jhesucrist. Jhesucris vint humles en terre, et Antecris i venra orgillous. Jhesucris essauça humles et justefia les pecceürs, et Antecris dejectera les humles et les pecceors essaucera. Il se glorifiera mout et dira qu'il est Diex qui tout puet. Il ara maint maistre de sa diablie. Li plusour sont ja trespassé, si come Anthiocus, Noirons, Domiciens[2]....

22. — *Vie de saint Fursi.* — Traduction de la vie publiée dans le recueil des Bollandistes, janvier, II, 44 et suiv. Le prologue n'est pas traduit. Il existe de la même légende une autre

---

1. Il se trouve deux fois dans la *Patrologie* de Migne : t. XL, p. 1131, dans l'*Appendix* de saint Augustin, et t. CI, p. 1293, parmi les *opera supposita* d'Alcuin. — Dans le ms. DD.1.21 de l'Université de Cambridge, le même traité est attribué à saint Anselme, circonstance qui a dérouté les auteurs du catalogue et les a conduits à dire que cet opuscule paraissait n'avoir jamais été imprimé.

2. Voici le texte latin correspondant, d'après Migne, XL, 1131 :

De Antichristo scire volentes, primo notabitis quare sic vocatus sit : ideo scilicet quia Christo in cunctis contrarius erit et Christo contraria faciet. Christus venit humilis; ille veniet superbus. Christus venit humiles erigere, peccatores justificare; ille contra humiles dejiciet, peccatores magnificabit, impios exaltabit, semperque vitia quæ sunt contraria virtutibus docebit, legem evangelicam dissipabit, dæmonum culturam in mundo revocabit, gloriam vanam quærens, omnipotentem Deum se nominabit. Hic itaque Antichristus multos habet suæ infidelitatis ministros, ex quibus multi in mundo jam præcesserunt, qualis fuit Antiochus, Nero, Domitianus, nunc quoque nostro tempore Antichristos esse novimus. Quicumque enim, sive laïcus sive canonicus sive monachus, contra justitiam vivit et ordinis sui regulam impugnat, et quod bonum est blasphemat, antichristus est, minister Satanæ.....

version dont on possède plusieurs copies, mais je ne connais aucun autre exemplaire de la version dont le début suit :

(*Fol.* 127, *anc.* clxxxv) Ci comence la vie d'un haut confès mon seigneur saint Foursi. Il avint ça en arriere en la terre d'Yrlande, qui est .j. grans illes, et tant est grans qu'il contient en soi .iiij. roiaumes, en cele partie d'Yrlande ki se trait vers Escoche, ke li Yrois apeloient adonques Muminenche, et ore l'apelent Monestere, regna .j. rois qui ot a non Fondloga; et Brendins, .j. autres rois, soi tiers de freres regna el roiaume de Magmurtaigne [1]. Icil rois estoit mout curieus de faire les oevres qui apartenoient a Deu...

23. — *Vie de saint Martin.* — D'après Sulpice Sévère. Même version, Bibl. nat. fr. 411 fol. 138 *c*, 412 fol. 103, 6347 fol. 270, 23112 fol. 234, etc. Le début paraît bien être la mise en prose d'un texte en vers. Les rimes de l'original et la mesure même des vers se reconnaissent sans peine. Mais le prologue seul, autant qu'il semble, présente cette apparence. En tout cas, la légende en vers dont nous aurions ici la mise en prose n'est pas le poème de Péan Gatineau.

(*Fol.* 139 *d*, *anc.* ccviij) Chascuns crestiens doit bien oïr et entendre le bien volentiers, car [par] le bien oïr et savoir et retenir puet on sovent a bien venir. Qui bien ne set ne bien n'entent, il n'a nul talent de bien faire; mais del bien naist sovent li biens; del mal li maus, si com dist l'Escripture. Por ce se doit chascuns a bien avoier et le bien faire, si com li s. home fisent cha en arriere de cui nous trovons les oevres et les vies en sainte Escripture. Et bien sachent tot cil qui vivent que il ja n'averont fait (*fol.* 140) tant de bien en tout lor vivant que, quant la mors, dont nus n'eschape, le[s] prendera au cuer, que il ne cuid[ent] avoir petit fait.....

Sainz Martins fu nez de le contrée de Pannone, d'un chastel qui ot a non Ysapharie. Si fu mout de haute lignie, et de par pere et de par mere. Ses pere fu mout haus hom et mout riches, et si comença trés s'enfance a faire bones ovres et a ensivir.....

---

1. Voici le latin :

Igitur, tempore quo apud Hiberniam insulam, quæ Scotiæ est contigua, rex Fundloga Mumiensium regna tenebat, et Brendinus rex tertius fratrum Magmurtennica sceptra gerebat, superna clementia providens multorum populorum saluti in futuro, regi Fudlogæ filium nomine Philtanum contulit, juniori quoque fratri Brendini regis, Aelfiud nuncupato, filiam Gelgehen vocitatam dedit.

24. — *Vie de saint Martial.* — L'original dans Surius, au 30 juin, éd. de Cologne, 1618, p. 365. Même version, fr. 411 fol. 174 *b*, 412 fol. 131 *b;* Musée brit. Roy, 20. D. VI fol. 131 *d*, etc.

(*Fol.* 148, *anc.* ccxxiiij) El tans que nostre sires Jhesucris preeçoit et enseignoit les Gius qui estoient de la lignie Benjamin en la terre de Jerusalem, grans torbes de Gius le sivoi[en]t por ce qu'il desiroient a oïr ce qu'il apartenoit au salut de lor ames, et se li portoient ce que mestier li estoit de mengier et de boire. Entre cels vint por nostre Seignor oïr .j. molt preudom et haus hom des Gius qui estoit de la lignie que je vos ai devant nomée, si estoit Martiax apelez par non, et sa fame avec lui et .j. siens fix...

25. — *Vie de saint Vast.* — Il est assez naturel qu'une version de la légende de saint Vast ait été introduite dans un livre qui appartenait à l'abbaye consacrée à ce saint, et qui a peut-être été exécuté pour cette abbaye même. Il est même légitime de supposer que cette version a été faite à Saint-Vast. Du moins n'en connaissons-nous aucune autre copie. En outre, elle ne paraît pas être du même style que les autres légendes françaises du même volume. Elle est médiocre, et débute par un gros contre-sens. Le prologue commence ainsi (cf. *Acta Sanctorum*, février I, 794 A) :

(Fol. 152, anc. cxxxiij) *Chi comence li prologues ki parole de quel liu sains Veas fu nés et de quel lignage.*

Aquitaine est une montaigne qui est contenue et devisée par iels espasces, et a en la partie d'Aise .ij. cités dont li une est nomée Petragorike et li autre est nomée Leumonike (*sic*). Icils mons d'Aquitaine est mout grans et porprent mout de terre par se quantité et par sa grandece et par sa grant largour, et samble qu'il aviegne par sa hautece as nues, mais pour les anciens tans et les eages trespassés, est chose doutable et nient certaine savoir mon se castel ou cités furent assis sor la hautece de celui mont; et li jugemens des choses qui la sont trebucies ausi conme ancien edefice qui vont a gast, et li assamblée des choses qui sont destruites, demostrent assés combien li chose fu grande. Li mons est apelés dès donc et orendroit *Leucus*, et du non de celui mont a cil castiaus non, dont mesire sains Veas fu nés, Leucus.....

(Fol. 152 *c*) *Coment Aubins envoia letres a Radon l'abbé de le vie mon signeur saint Vast et de ses meurs et de sa conversation* [1].

A sen trés douch fil de boine amour, a Radon humle abbé, Aubins diacres, salut. Jou ensivi l'oneravle comandement de vostre amour, et ai

1. *AA. SS.* 794 *c* : « Dilectissimo dilectionis filio Radoni abbati, humilis levita Albinus salutem... »

estudié a amender le vie saint (*d*) Vaast vostre pere et nostre intercesseur, ne mie pour çou que jou i peüsse metre aucune chose plus digne des hautes desertes et merites d'icelui...

La vie proprement dite commence ainsi (cf. *AA. SS.* févr. I, 795 B) :

(*Fol.* 153, *anc.* ccxxxvj) Puis que nostres sires Jhesucris vint en cest monde des ciels par l'anoncion qui faite fu a la Virge Marie pour querre l'oelle qui estoit perdue...

A la suite de la vie vient la traduction du *Sermo Haimini in natali S. Vedasti de duobus parvulis meritis ejus sanatis*, qui est imprimé dans les *AA. SS.* fevr. I, 802 :

(Fol. 161 *d*, anc. ccxlviij). *C'est li parole Haimon qui raconte comment doi iovencel furent sané par les merites saint Vaast.*

A vous, trés chier fil, je vos pri que vo cuer soient esmut, s'il i a point de lumiere ne de clarté, a loer nostre Signeur pour les biens qu'il nos donne....

Suivent les miracles (cf. *AA. SS. l. l.* 805 c).

(Fol. 162, anc. ccl) *Chi comence li prologes des vertus saint Vaast, qui furent demostrées en divers tans, mais ele[s] furent concuellies ensamble par les freres de cele abeïe.*

O vous, trés chier frere, li carités de vostre amour sace et conoisce certainement que sains Vaas, qui fu envoiés de par Diu et pour preechier sen non a Arras, flori par [i]doines vertus et fu viguereus en garder sainte relegion, et resplendi en doner larges dons.....

(Fol. 168, anc. cclvij) *C'est li parole de la relation dou cors saint Vaast, et comment il fu raportés de Biauvais a sen propre lieu a Arras, kant li vesques Dodilon ki d'Arras estoit vesques et fu ses moines, le requist a Biauvais et le raporta a Arras avoec molt de moines ki alerent avoec lui, pour requerre le cors saint Vaast, et le enporterent a molt grant joie.*

O vous, trés kier frere, c'est trés digne cose et boine ke nous rendons devotes loenges et grasses a Dieu tout poissant (*b*) en ceste feste et en ceste solempnité de mon signeur saint Vaast, nostre trés kier pere esperituel après Dieu.....[1]

(Fol. 170 *c*, anc. cclxj). *Ci definent aucun miracle saint Vaast, et Saumer ki fu prestres le fist et mist en escrist.*

O tu trés sages commanderes, jou me vuel entremetre faire gré et obeïr a tes conmandemens et demousterrai et esnuerai l'oscurté de men non savoir et de me povre science .....
.....(*Fol.* 171 *d*, *anc.* cclxiij) Et si ne doit on mie taire ne celer ke cieus

1. C. *AA. SS.*, *l. l.* 809 A.

hom meïsmes ne pooit a paines parler, ains parloit mout par loisir et estoit baubes. Mais il avint en cele revelation de saint Vaast en avision si grande abondance de parler, ke il parloit plus et a droit en une toute seule eure ke il ne peüst parler devant, conment ke çou fust, en .j. jour toute jour [1].

26. — *Vie en quatrains de saint Jean l'évangéliste.* — Ouvrage dont nous possédons deux autres copies, l'une dans un ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, l'autre dans un ms. de notre Bibliothèque nationale. L'un et l'autre ont été décrits dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1878, pp. 38 et suiv.; voir notamment, pour la vie de saint Jean, pp. 52 et 61. Je donne ci-après quelques quatrains de cet ouvrage, y joignant les variantes des mss. de Madrid (*M.*) et de Paris (*P.*). On remarquera que les trois copies sont indépendantes; toutefois les copies de Madrid et d'Arras se rapprochent beaucoup l'une de l'autre, ce qui s'explique naturellement par ce qu'elles sont les plus correctes.

(*Fol.* 172, *anc.* cclxv) *Ci conmence li livres de S. Jehan Ewangeliste.*

L'autorités nos dist et tesmoigne por voir
Qu'en se [1] conmencement de sens et de savoir
Covient il a cascun, tout par fin estavoir,
Amour de Diu et dote dedens son cuer avoir.

Car on dist qui Diu aime que il le doute et crient,
C[ar] amors si est doute [3]; et de chou me souvient
Que doute sans amour a maint home revient,
Car servir et douter maugré aus [4] le covient.

Mais li raison devine nous mostre en ceste afaire
Qu'il nous covient por Diu ces .ij. [5] services faire
Et amer et douter; et c'est por miex desfaire
Les grans maus que la chars nous i semonst a faire [6].

D'une chose fait Dieus a nous tous grant clamor,
C'a paines nous souvient de lui ne de s'amour;
Et s'en infer n'avoit tant et maus et dolour
Ja ne se requerroit nus hons de sa valour [7].

---

1 Cf. *AA. SS.*, *l. l.* 803 E-805 B.

1 *Mieux M.*: K'en el. — 2 *M.* que l'onme, *P.* qui l'omme. *La leçon de P. est satisfaisante. On pourrait toutefois proposer* cui l'om. — 3 *A.* Ca mors si est doutée. — 4 *Corr.* lor, *d'après M. et P.* — 5 A. iij. — 6 *Mieux M.*: nos semont a mal faire, *P.* n. s. a fourfaire. — 7 *Corr. avec M. P.*: Ja ne se retrairoit n. h. de sa folor.

Dont ne se sauve cil fors seulement por doute[1],
Qu'il crient des anemis l'asamblée et la route
Mais sa consience[2] est si en .ij. moitiés route;
Qu'il ne voit que d'un oel et en l'autre a le goute.

Fors[3] est cil ki ne voit fors[4] que de l'un de ses oes,
Qui pour fuïr infer fait a s'ame son mioels.
Mais qui pour l'amisté[5] au grant signor des cioels
Le fait, ses biens saveure plus doucement que miels.

Car Damedieus nous dist, jou sai veraiement;
K'en .iij. manieres font les gens lor sauvement;
Mais l'une lor saveure assés plus doucement
Que les .iij. ne feroient ensamble onniement.

Les unes gens se sauvent pour paour de la paine
Qui d'infer naist et sourt si orde et si vilaine,
Et cil ki la s'embat et que on la enmaine
Sent tous tans les dolours et male vie maine.....

27. — *Epitre farcie de saint Etienne.* — On possède six tropes français de l'épître de la fête de saint Etienne. J'en ai donné l'indication précise, accompagnée de toutes les références désirables, dans le *Bulletin des comités des travaux historiques*, section d'histoire et de philologie, année 1887, p. 315-21. Celui-ci (classé dans le mémoire précité sous le n° 2) a été l'un des plus répandus. J'en connais dix copies. Voici le début jusqu'à l'endroit où deux tropes de la saint Etienne (les n°s 2 et 3 du classement précité), semblables pour les premiers vers, commencent à se distinguer :

(*Fol.* 179, *anc.* cclxxvij) Entendés tuit a cest sermon,
Et clerc et lai tout environ.
Conter vous voel la passion
De saint Estevene le baron,
Conment et par quel mesproison
Le lapiderent li laron.
Pour Jhesu Crist et por son non
Ja l'orés bien en la cançon.

---

1 *M et P. donnent pour ce vers de mauvaises leçons; A donne précisément la leçon que j'avais restituée, dans le* Bulletin, *par conjecture.* — 2 *M. P.* conoissanche. — 3 *Corr.* Mors, *leçon de M.* — 4 *Suppr.* fors. — 5 *C'est la bonne leçon, diversement corrompue dans M.* et *P.*

Ceste leçon que je vous dist (*sic*)
Li evangelistes Luc le fist,
Fait des apostles Jhesu Crist,
Sains Esperite li aprist.....

28. — *Histoire de Job*, en vers. — Je ne connais aucune autre copie de ce poème, qui n'a pas été mentionné par M. Bonnard dans ses *Anciennes traductions de la Bible en vers français*. C'est une imitation très libre, et en somme bien médiocre, du livre de Job. Job est ici devenu un saint chrétien : il invoque Jésus-Christ. La mesure adoptée est le vers de six syllabes à rimes accouplées, souvent employé dès le XIIe siècle. Il suffira de citer les deux poèmes de Philippe de Thaon, le dit des Sibylles, une ancienne vie de saint Joseph, le lai du Cor, le dit des tisserands, la fable de la corneille. La versification et la langue n'offrent aucun caractère particulièrement ancien. Il est fréquent qu'une phrase commence avec le second vers du couplet, ce qui n'a pas lieu dans les textes anciens. Je crois donc pouvoir placer l'époque de la composition dans la première moitié ou vers le milieu du XIIIe siècle. Les rimes sont négligées : il y a des assonances (vv. 1-2, 61-2, 75-6, 125-6, 135-6, 169-70, 179-82, 289-90), et des rimes par le même mot (41-2, 93-4, 97-8, 137-8, 141-2, 201-2, 247-50, 269-70). On remarquera, aux vers 271-2, une rime d'*-ant* et d'*-ent* qui porterait à croire que le poème a été composé dans le centre ou dans l'est de la France, mais il ne faut pas attacher beaucoup d'importance à un cas unique. J'ai transcrit tout ce qui subsiste de ce poème, qui est incomplet par suite de la perte des ff. cclxxix et cclxxxj.

La vie d'un saint honme (*f.* 179 *c*)
Voel raconter par conte,
Ki Dieu tant par ama
Ke pour Dieu s'essilla.
Tant ama passiance
Ke Diex mist en soffrance
De tote aversité.
Mout eut grant riceté. (*d*)
En toute la cité,
Je vous di par vreté,
La ou il fu manans
N'i fu nus si poissans
Conm il estoit d'assés.
De grandes ricetés
Mout estoit amassés.
En toutes les cités
Parloient tuit de Jop
Ki rices estoit trop
Et mout faissoit de biens :
A ceus qui n'orent riens
De rikece en leur part
Faissoit mout grant depart,
Et mout les confortoit
De quankes il pooit.

Volentiers honeroit
Çou c'onerer devoit :
C'estoit son creatour
A qui avoit amour
Et qu'il servoit tant bien
Qu'il n'i oublioit rien ;
Et Dieu tant cier l'avoit
Qui som bien abandonoit.
Molt l'ama nostre Sire ;
Ainc lui ne mostra ire,
Ains fusses boins amis
Si k'en som paradis
Le possa il et mist ·
Pour les biens que il fist.

Dès or voel raconter
Les biens Jop, et conter
La soustrance de lui
Ke il souffri pour lui.
Ainc n'i ot point d'aïe
De sa feme Marie,
Ki hors dou sens estoit
Qant nul bien Jop faissoit ;
Mais pour ce nel laissa.
Tant servi et ama (*f.* 180)
Jhesu Crist son signor
Del tout i ot s'amor,
Et toute sa pensée
Fu en Jhesu fremée,
Et tant que il avint
Un jor k'anemis vint,
Ne mie seulement,
Mais avoec lui sa gent
Ki aiment malvaistiés ;
S'alerent par cités
Les boines gens tentant,
Les malvais merguillant.

Atant s'en vint li uns
Ki n'i atarga plus
La u Jop fu manans
De quank' il fu poissans,
Et a mis som pooir
Pour saint Jop decevoir ;
Mais riens nule ne vaut,
Que por nés .j. assaut
Que il li seut livrer
Ne le puet delivrer
De l'amor son signor,
Que il sert nuit et jor.
Qant voit li anemis
Que, par fais ne par dis,
Ne le puet eslongier
De la voie ou il iert,
Son sens marvoie d'ire,
Ne set que il puet dire,
C'a lui ne le puet traire ;
Si l'en convient retraire.

Atant s'est l'anemis
De saint Jop departis,
Si s'en va s'aleüre ;
Sa grant paine a perdue.
N'ot gaires loins alé,
Quant Dieu a encontré
Ki bien savoit l'afaire,
Et k'estoit alés querre, (*b*)
Mais por çou le faissoit
Que essaier voloit
Jop en autre maniere.
« Di va, » fait il, « treciere,
« De quel part reviens tu ?
« Kel conquest fait as tu ?
— Jou ai », dist l'anemis,
« Tel conquest fait et quis
« C'assés en ai temptés
« Et en mal bien temptés. »
Et Dex li respondi :
« Or me raconte et di
« De Jop men ami cier.
« Se tu le pues plaisier.
— Nai[e] ! » dist l'anemis,
« Molt est Jop vos amis.

---

26 *Ms.* 9nerer. — 32 *Vers trop long. P.-ê. y a-t-il entre ce vers et le précédent une lacune occasionnée par la similitude des rimes.* — 35 fusses, *pour* fu ses.

« Plus m'a contraliié,
« De vreté le sacié,
« Ke nul ke je ne quis
« Et s'en ai mout conquis. »
Dist Diex a l'anemi :
« Dis me voir, je t'em pri,
« Nes (*sic*) pues tu Job mater
« Ne dedens lui entrer?
— Naie, » dist l'anemis ;
« Trop est Jop bien garnis.
« Tant a bien sa pensée
« De vous enluminée
« Ke talent n'a ne cure
« De penser mespresure.
« Tant est d'avoir garnis
« Ne puet estre souspris
« De nule desperance ;
« Mais en çou ai fiance,
« Que s'estoit apovris
« Et dou sien deswarnis,
« Bientost seroit vencus ;
« De çou sui ge seürs
« Et tous certains et fis.
— Or va! » dist Jhesu Cris ; (*c*)
« Pooir as et poissance,
« En çou aies fiance,
« Sour trestos les biens Jop.
— Or ai je, » dist il, « trop!
« Ne demandoie mieux.
— Mais voire, » ce dist Diex,
« Je te desfenc le cors
« Que ne soies tant os
« Que tu ja l'adeser.
— Ne le quier adeser »,
Ce dist li anemis.
Atant s'en est partis.
Or marvoiera d'ire,
S'il ne puet vengier s'ire,
Atant s'en est venus
La ou Jop avoit plus
De rikece et d'avoir,
Si com d'aumaille avoir.
.V^c^. annes tous vis
A l'anemis ravis,
Ke nus ne puet penser
Kel part peurent aler,
Ne nus ne puet coissir
K'il peurent devenir.
Atant est retornés ;
As pasteurs est alés :
Trestous les estranla,
Fors .j. seul k'escapa,
Ki lues s'en vint criant
A Jop et dolousant.
Li mès en est venus
Devant Jop tot conclus,
Car au cuer ot tant d'ire,
Ke il ne puet mot dire.
Ains s'est tantost pasmés ;
Après s'est relevés.
Jop fu tos esmaris,
Si a dit : « Biaus amis,
« C'as tu ? conment t'est il ?
— Issus sui de peril,
« Si m'en revieng a vous
« Conter mes grans dolors
» Et le voe grant perte.
— Di donc parole aperte :
« Ke t'est il avenus?
« Ne le me çoile plus,
« Mais di moi tout enrant
« Conment t'est avenant.
— Sire, jel vous dirai :
« Wi matin me levai,
« Avoec les vos pastours.
« Ensamble fumes tous

---

107 ne quis ; *corr.* requis? — 137 *Ms.* lade ser ; *il y a probablement une faute ici ou au vers suivant, car la construction est défectueuse.* — 146 aumaille, *ms.* oumaille. — 172 Di, *ms.* Dit.

« As cans pour les vos bestes;
« Mervelles si apertes
« Veïsmes avenir
« Ki mout fait a haïr :
« Devant nos ex diables
« Veïsmes nos diables
« Ki vos annes porterent
« Et toutes les tuerent :
« De .v^c. et de plus
« N'en i remest nes uns.
« Ne peüsmes coissir
« Que peurent devenir.
« Qant nos çou regardames,
« Grant dolor demenames;
« Pour dolor demener
« N'en vi nul ramener,
« Ains vi c'uns anemis,
« Qui lais estoit et gris
(*Manque un feuillet*).
« Aourés en soit il, (*f.* 181)
« Li peres et li fil,
« De quankes il me fait,
« Car a bon droit le fait.
« Bien l'en doi aourer
« Et servir et amer;
« Ne m'en doi rien corcier,
« Car, qant vient au laier
« Icest siecle felon,
« Nule rien n'em port' on
« Fors çou c'on a bien fait.
« Son avoir cascun lait.
« Miex aim ke a me vie
« Jhesu Cris me tarie
« Que quant seroie mort;
« En çou me reconfort. »

Si com il çou dissoit,
Sa feme venir voit
Qui a li vint criant
Et ses puins detorgant,
Faissant ciere marie,
Conme feme esmarie;
Son signor apparla:
« Sire, mout mal nos va.
« Mal fuisse ains mariée
« Ne a vostre oeus donnée
« Quant vous grasses rendés
« Des maus que vous avés
« Que Jhesus Cris nous fait;
« Que il malgrés en ait
« De çou qu'il nos tormente,
« Car point ne m'atalente. »

Tais te! » ce dist saint Jop,
« Encore avons nos trop
« D'avoir et de rikece.
« N'aies doel ne tristrece,
« Mais bien te reconforte.
« Ançois que soies morte
« Averons mains u plus.
« Aourés soit Jhesus !
« De quanke il nous envoie (*b*)
« Li devons mostrer joie ».

Ci parole li contes conment li anemis tua les enfans S. Jop ki mangoient ensamble, et come il li fu nonciet. (Miniature.)

Ensi conm il parloient
Devant eus venir voient
.J. mès tout acourant
Et grant doel demenant.
Bien sambloit a son vis
N'estoit pas resbaudis.
Devant Jop est venus :
« Mal soie ge venus!
Dist li mès. « Si sui jou.
« Tel novele aporc jou
« Dont vous serés, saciés,
« Jamais ne serés liés,
« Ains marvoierés d'ire.
« Certes ne l'osse dire,

---

184 fait, *Corr.* font. — 185-6 *L'une des deux rimes est fautive.* — 196 *Ms.* ramenener. — 251 *Vers corrompu? Il y a encore une fois* serés *au v. suivant, d'où un trouble dans la construction.* — 253 ire, *ms.* ires.

« Se vous, sire, em bon grés
« Congié ne m'en dounés. »
Et Jop li respondi :
« Congié aies de mi ;
« Si di parole aperte :
« Quele est la moie perte
« Me raconte briement ;
« N'i mès pas longement. »
A briés mos cieus li dist,
Et enrant li descrit
La grant desconneüe
Qui li est avenue.

Sire, » dist li vallès,
« Envers moi soiés près
« De l'oïr et d'entendre. (*c*)
« Je vous ferai entendre
« Canque voi porlongant ;
« N'i metrai longemant.
« Ier main, si com avint,
« Vostre fiex l'ainés vint
« Asses freres priier
« K'alaissent festiier
« En la soie maison.
« Par mout bele raisson
« Lor ala tant priant
« Qu'il orent en covenant
« Que od lui mangeroient
« Et grant feste feroient.
« Atant o lui alerent
« Et grant feste menerent
« En le maisson leur frere,
« Mais de le mort amere
« Ne se doutoient point.
« Atant li sergant poi[n]t,
« N'arestent ne detrient ;
« Les tables atant missent.

Au mangier sont assis
« Ça .v., ça .x., ça .vi.,
« Mais tout a une table
« Qui mout est delitable
« Ierent ensamble assis
« Vos filles et vos fis.
« N'orent gaires mangié,
« De vreté le sai gié,
« Quant .j. grans vens leva
« Ki le maison hurta :
« Trestoute l'abati ;
« Deseur aus tout chaï ;
« N'en i remest .j. vis,
« De çou sui ge tous fis,
« Fors que moi seulement
« Ains mais de tel torment
« N'oï on mais parler.
« Esploitiés vous d'aler. »
Dist li mès : « Biaus dous sire, (*d*)
« S'atemprés vo grant ire. »

Jop a celui oï
Et mout bien l'entendi.
De ço que tant torment
Li vienent si briement
Est tous espaouris ;
De dolour est noircis ;
Ne se pot soustenir,
Ains se laissa chaïr.
Une grande liuée
Eüst .j. hons alée
Ains que il mot desist,
Ne c'aul mès respondist.
Li mès s'en esmaia,
En fuies s'en torna ;
N'i ossa arester.
Quant il vit Jop pasmer,
Mout fu espeüris :
Si loins s'en est fuïs
Que en estrange tere
Est alés som pain quere.

De lui lairai ester,
De Jop vaurai conter,
Coment il se pasma ;
Après çou se leva.

---

271 *Ms.* conque. — 275 Asses *pour* A ses. — 311 oï, *ms.* oii.

Quant il se fu levé,
Devant lui a gardé;
Le mès n'a point veü :
Tous esbahis en fu.
Tantost s'est apensés
Que cil s'en est alés;
D'autre part garde et voit
Sa feme qui dervoit;
Toute marvooit d'ire,
Ne pooit .j. mot dire.

Pour la grande destrece
Qui au cuer li adrece,
Ses cavex vait tirant
Et ses puins detorgant,
Et sovent maudist l'eure...

(*Manque le feuillet cclxxxj qui contenait la fin du poème. Le dernier vers est en réclame.*)

29. — *Vie de saint Dominique*, en vers, — Cette vie de saint Dominique est incomplète, par suite de l'enlèvement de plusieurs feuillets. Il en existe à la Bibliothèque nationale un exemplaire complet dans le ms. fr. 19531 (anc. S. G. fr. 1862) qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle. La vie y occupe les ff. 22 à 66. L'ouvrage contient environ 5000 vers. Il est anonyme. Ce n'est point une composition originale. L'auteur se réfère à diverses reprises à une vie latine qu'il ne spécifie pas, mais qui m'a paru être la vie rédigée par frère Jourdain, le successeur de saint Dominique dans la direction de l'ordre[1]. A la fin de la vie française (ms. de Paris, fol. 56 *d* à 58), il est fait mention de la translation qui eut lieu en 1233. Le récit de cette translation a été rédigé, en forme d'encyclique, par frère Jourdain, après la canonisation de Dominique, c'est-à-dire en 1234 ou peu après[2]. La vie française est donc certainement postérieure à 1234, mais probablement de peu d'années. Elle se termine[3] par le récit des miracles dont le texte latin a été publié par Quétif et Echard (I, 58-60), sous la rubrique : *De miraculis quæ post hæc, in diversis locis ostensa sunt, et primum de iis quæ in Lombardia contigerunt et coram papa Gregorio probata fuerunt.* Ce sont les 27 premiers numéros de la série complète des miracles publiés dans les *Scriptores*. Notre version française est extrêmement délayée. Les développements auxquels se livre l'auteur m'ont paru d'un faible intérêt.

1. On trouvera le texte de cette vie dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum*, de Quétif et Echard, I, 2 et suiv.

2. Voy. Quétif et Echard, I, 23, note *b*.

3. Ms. de Paris ff. 58-66, ms. d'Arras ff. 202-5.

Aux extraits qui suivent j'ajoute en note les variantes du ms. de Paris.

(Fol. 182) *Chi comence li prologues de la vie mon signeur saint Dominique qui fu li premiers maistres de l'ordene des freres Preecheurs.*

Li clerc truevent en escripture
Qui ensaigne toute droiture,
Que Diex les siens eslis apele
Et cacun jour lor renovele
Que il voisent a son mangier
Que il a fait aparillier.
Cil mangiers çou est paradis.
Diex! com est ciels fols et caitis
Qui ne se haste d'approchier
Jhesucrist, qui nos fait huchier
Par nuit et par jor, c'est vertés,
Que nus ne soit aseürés,
Tant com il soit en ceste vie
Qui a pluisors est anemie
Et qui les traïst et deçoit!
Certes, sor trop grant gage acroit,
Et hom et feme voirement,
Qui ci en cest liu de torment
Velt avoir tout a sa devise.
On puet bien soner a l'eglise
Matines et la messe après,
Mais de cels i ara adès
Ki ja les piés n'i porteront,
Que pas acostumé ne l'ont,
Ains sont si aers a pechié, (*b*)
En lecerie, en malvaistié,
Que nus bons fais ne lor puet plaire,
Ne nule malvaistés desplaire.
Ensi est il de maintes gens :
Si usent lor ans et lor tens
En pecciés et en fols usages;
Et Jhesucrist qui ses messages
A envoiés s'en plaint forment.
Li prophete vinrent avant
Qui mout de mesaises soffrirent
Et la verité descovrirent
Que Jhesucris venroit en terre
Pour les siens delivrer et querre
Qui estoient mis a escil.
Il nos jeta de cest peril
U Adams nos avoit fichiés,
Puis a messages envoiés
Les apostles qui sermonerent
Et qui par le païs alerent
Et anoncierent la grant joie
De paradis, et droite voie
Ensaignierent a lor pooir;
Mais li pluisor par estavoir
Se vuelent tos jors escuser
Quant en l'an se vont confesser
Une fois, au plus tart qu'il puent,
Pour çou que de tout ne se puent
Jecter ne issir du conmun.
De cent, a paines i a un,
Quant ses confessors le reprent,
Qu'il reconoisce apertement
Son peccié, ançois velt mostrer
Raisons et paroles larder
Por soi partir legierement.
Cil ne vont mie droitement
Au grant mangier, en paradis;
Je crois qu'au defors seront mis
S'il ne s'amendent autrement.
.....
.....
Or istrons de ceste matere. (*f.* 183).
Volenté avons de retrere

---

1 en l'e. — 5 Que il aillent. — 8 com il est. — 14 Qui as p. — 19 Vr ovrer. — 20 L'en p. 35 messaise. — 43-4 preechierent-alierent. — 171 matire. — 172 Car v. a. de dire.

Com Jhesucris volt envoier
Por cest s. ordene conmencier,
Qui en fu chiés et doctrineres
Et desor tos sires et mestres ;
Sains Dominikes ot a non.
De sa vie dire volon
La verité selonc la letre,
Si com la vraie estoire est faite.
En latin il le sevent mains.
Cil qui maint jor fu ses compains
Fist le livre, sachiés de voir,
Cil vit et au main et au soir
Les miracles que Diex faisoit (*b*)
Par mi celui que mout amoit ;
A vie et a mort li mostra,
Et cil les fais trés bien nota,
Ne mie tous : ne li leüst
Se tesmoings assés n'i eüst.
Li miracle bien avivé
Et par pluisors tesmoins prové
Furent, ce savons nos por voir,
Avant c'on vausist recevoir
Le livre en nule auctorité.
Or m'ensaint Diex par sa bonté,
Si voirement con jo mestier
Ai a tele oevre comenchier,
Que il m'ensaint a tranllater
Le latin en romanc torner,
Et a porsivre si l'estoire
Qu'ele soit si boine et si voire
Que on n'i sace que reprendre,
Et que cascuns i puisce aprendre.

Chi comence la vie mon signeur S. Dominique.

Ci comence la sainte vie
Dont je vos ai l'allegorie
Et le prologe mis avant
De celui que Diex ama tant. (*c*)
Sains Dominiques li sains hom
Ciés et maistres fu, ce lison,
De l'ordre de Preeceors
Que Diex a fait assés d'onors.
Cil en fu maistres soverains ;
De bien et de grasce fu plains.
Molt trés bien les endoctrina
Et tel example lor dona
Qu'encor en sont fort et seür.
Vos veés, quant on fait .j. mur
Ou une oevre trés fort et grant,
Quant il i a bon fondemant
Lors puet on olvrer par desus
Por ce que l'uevre en dure plus,
El ne ciet pas legierement ;
Si poons dire voirement
Cil fu conmencemens de l'uevre,
Et li ordenes mout bien se prueve.
Il orent bon piet, c'est vertés.
Cil sains hom, cil bonseürés,
En Espaigne fu nés por voir.
Por çou que on le tiegne a voir,
Le non de la vile escoutés
U sains Dominiques fu nés :
On l'apele Calaroga.
Cil preudom si bien se prova
Et Diex li dona tel victoire,
Si com je le truis en l'estoire,
Conme une estoile fu luisans,
Si clers et si resplendissans
Tout le païs enlumina.
Et Diex en cel tans l'amena
Qne on claime le desrien ;
Nos i somes, ce saciés bien.
Quant Diex fist le ciel, si i mist

---

173 Qui. — 177 avoit n. — 178 d. vieut l'om. — 186 Por icheli. — 191 b. aminé. — 193 de v. — 203 Q l'en. — 204 Et ke cascuns i puisse prendre | Boin example quant le liront | Et quant el livre garderont | Dès or mais vos wel conmencier | Ceste sainte ystoire et traitier. — 207 trait a. — 219 *Le ms. de Paris omet* une. — 233 Caraloga. — 234 s'i p. — 241 le darrien.

Les estoiles, et si les fist
Por doner a la nuit clarté;
Pour çou en i a tel plenté;
Mais une en i a, ce savon, (*d*)
Qui estoile jornaus a non,
Par c'on puet connoistre le jor
Quant il doit venir, sans sejor.
Quant Jhesucris vint ça aval
En terre, ou mout soffri de mal,
Devant le message envoia
Une estoile qui ensaigna
Que li jors nos devoit venir
Por les tenebres departir;
Ensi vos en ator le sens
Et le vos pruef de s. Jehan
Le Baptiste : ce fu l'estoile
Plus clere que feus ne candoile.
Cil dist que Jhesucris venoit.
Or poons bien entendre a droit :
Li clers jors çou est Jhesucris,
Ice m'ensaigne li escris.
De ceste estoile vos ai dite
La raison que g'i truis escrite.
Cil qui ceste estoile envoia,
Jhesucris qui tot nos forma,
Vit c'une estoile covenoit
Et que molt bien i avenoit
Qui senefiast la vesprée.
Li jors si a poi de durée.
Après le vespre ço savés
Que la nuit vient et l'oscurtés
Et les nues qui vont par tout.
De ceste chose nient ne dout.
Les plueves eles vienent des nues,
Les nues qui sont espandues
Et qui font blés et biens venir,
Les biens et tos les fruis coillir,
Aussi vos di de sainte Eglyse
La segnefiance i est mise.
Sainte Glyse si est clamée
Vigne, çou est cose esprovée;
Si le tesmoigne l'Escripture
Qui en descuevre la droiture.
De cele vigne li cep sont (*f.* 184)
Les boines gens qui en els sont
.....

L'ouvrage est incomplet. La fin a disparu avec l'ancien feuillet cccxvij. Voici les derniers vers conservés (fol. 205 *d*, anc. cccxvj) :

Un autre miracle[1].

Une pucele, Berte ot non,
De celui dire vos volon
.I. miracle qui li avint.
A la pucele mesavint;
Je ne sai pas ou ele estoit,
Mais près de lui .j. buef avoit
Qui de sa corne le hurta,
En la gorge mout le breça (*sic*);
Por poi que ne l'ot afolée
Car se gorge fu entamée[2].
Ne pot parler, tant mal li fist,
Por nule riens qui avenist.

---

257 le san. — 272 si y a. — 273 bien s. — 277 La pluie vient d. — 278 Les rousées ki e. — 279 Sunt et ki f. les blés v. — 288 en elx ont | Foit creance et carité.

1. Cf. Quetif et Echard, I, 60, nº 24.

2. Que se g. fu e. | Et li langue navrée estoit | Si durement ke ne pooit | Parler por riens ki avenist | Cele plaie tel mal li fist | Que grant paour ot de morir | Dolor li estavoit souffrir | Se silence mout bien gardoit.

Sa sillence molt bien gardoit
Pour çou que parler ne pooit;
Et si tost com ele pensa
Dedens son cuer et apela,
Par ardeur de devotion,
Saint Dominique le baron,
Tantost fu en santé venue
Et ot garison receüe.

Un autre miracle[1].

Cest autre ne volons pas taire,
Ains le volons en l'escrit faire,
Ensi com nos le trovons chi[2].
Après, d'une feme vos di
Par .iij. ans perdi sa veüe
Dont ele ot grant dolor eüe.
Bien est povres qui riens ne voit...

La comparaison avec le ms. fr. 19531 (où les mêmes vers se trouvent au fol. 65 *d*) fait voir qu'il manque au ms. d'Arras 117 vers.

Les quatre derniers feuillets, numérotés 206-209 ont dû originairement être écrits pour prendre place dans le livre à la fin duquel ils sont placés. Il est certain qu'ils ont été reliés fort anciennement à la place qu'ils occupent, car les deux premiers sont compris dans l'ancienne pagination, étant numérotés *cccxviij* et *cccxx*. On voit que depuis cette pagination le feuillet cccxix a été enlevé. Les deux autres n'ont été paginés qu'à une époque récente. Tous les quatre sont de la même écriture, et cette écriture est indubitablement celle des feuillets 1 à 46 r°, 67 à 95 et 172 à 181 du même ms.

Voyons maintenant ce que contiennent ces quatre feuillets.

Le premier (206) appartient à la vie de saint Nicolas, et correspond à peu près exactement au fol. 96 (anc. cxlv). Il commence au même endroit et contient seulement quatre lignes de plus. Cette coïncidence, qui en tout cas ne devait pas se pour-

---

1. Quétif et Echard, n° 25.
2. Au lieu de ce vers, il y a dans le ms. 19531 :

Bons essamples de cel saint fu
Dont en cest livre avons leü,
Saint Dominike or escoutés,
Contrait furent par li levés
Et si fist parler les muiaus.
Assés de bien sont par lui fais.
A ceus qui goute ne veoient
Rendi çou ke perdu avoient,
Et as sours l'oye rendi.

suivre au delà de ce feuillet, peut être fortuite. En effet, les deux feuillets qui la présentent sont chacun le deuxième du texte auquel ils appartiennent, et il se peut que de part et d'autre le premier feuillet ait occupé exactement la même quantité de texte. Quoi qu'il en soit, les variantes sont trop considérables pour qu'on puisse supposer que l'un des textes est la copie de l'autre. Ils dérivent plus ou moins directement d'un même original. Voici, pour le premier feuillet, quelques-unes des principales variantes :

Fol. 206.	Fol. 96.
...ne ne mena mie teux enfances[1] ses engiens deüst demander, ains aloit avec sem pere...	ne ne mena nus tels enfances, et mout volentiers aloit avvoec son pere...
...qui mout bas home ne voloient prendre en mariage pour lour grant povreté.	...qui nul bas home... (*il faut :* que haut home ne voloient).
Li preudons qui povretés besoigne et destraignoit.	Li preudons cui povretés et besoigne destraignoit (*c'est la bonne leçon*).
...si regarda (*exactement* sire garda) or dedens la maison par la fenestre, et li peres...	...si rejecta or par dedens la maison, et li peres... (*bonne leçon*).

Le feuillet 207 correspond au feuillet 98 et à la première colonne du feuillet 99.

Les feuillets 208 et 209, qui se suivent sans lacune, appartiennent à la légende de saint Patrice. Ils correspondent à une partie de l'ancien feuillet clxxiiij, actuellement en déficit, au feuillet 118 (anc. clxxv) et au feuillet 119 (anc. clxxvj). Les différences entre les deux textes sont en général insignifiantes.

Il est probable que la besogne aura été mal répartie entre les deux écrivains qui ont exécuté la plus grande partie du livre[2], et que l'un d'eux ayant poursuivi la copie au delà du point où l'autre commençait, les feuillets en double ont dû être supprimés. Au lieu de les détruire on aura préféré les joindre (comme on fait pour les cartons) à la fin du volume.

---

1. Ajoutez *com ;* voy. éd. Monmerqué, p. 218.

2. Le troisième copiste n'a écrit que la fin de la vie de saint Vast ; voir p. 368.

Table des articles.

André (Vie de saint), 4.
Antechrist (De l'), 21.
Antoine (Vie de saint), 16.
Barthélemy (Vie de saint), 5.
Benoît (Vie de saint), 11.
Brice (Vie de saint), 12.
Dominique (Vie de saint), *en vers*, 29.
Etienne (Saint), épître farcie pour sa fête, 27.
Fursi (Vie de saint), 22.
Hilarion (Vie de saint), 18.
Jacques le Majeur (Vie de saint), 6.
Jean l'évangéliste (Vie de saint), *en vers*, 26.
Jérôme (Vie de saint), 10.
Job (Vie de saint), *en vers*, 28.
Malchus (Vie de saint), 14.
Martial (Vie de saint), 24.
Martin (Vie de saint), 23.
Mathieu (Vie de saint), 8.
Nicolas (Vie de saint), 19.
Pantaléon (Vie de saint), 17.
Patrice (Le purgatoire de saint), 20.
Paul (Passion de saint), 2.
Paul le simple (Vie de saint), 15.
Paulin (Vie de saint), 13.
Philippe l'apôtre (Vie de saint), 7.
Pierre et Paul (La dispute des saints), 1.
Procès et Martinien (Vie des saints), 3.
Simon et Jude (Vie des saints), 9.
Vast (Vie de saint), 25.

Paul Meyer.

LES

MANUSCRITS PROVENÇAUX ET FRANÇAIS

DE MARC-ANTOINE DOMINICY

Dans son intéressant travail sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés[1], M. Chabaneau a eu à s'occuper de l'historien et jurisconsulte de Cahors, Marc-Antoine Dominicy. Après avoir rappelé que deux ouvrages du savant cadurcien, *De prærogativa allodiorum* (Paris, 1645), et *Ansberti familia redi-viva* (Paris, 1648), avaient fourni à Raynouard les fragments d'une vie perdue de saint Amans qui sont publiés au tome II du *Choix des poésies des troubadours*, il a dépouillé à son tour les livres imprimés de Dominicy et y a relevé des passages qui intéressent à divers titres la philologie provençale. Je me propose de faire le même travail sur un ouvrage inédit de Dominicy qui se trouve à la Bibliothèque de Toulouse.

L'ouvrage dont je veux parler est une *Histoire du païs de Quercy :* il a dû entrer à la Bibliothèque de Toulouse, où il porte actuellement le n° 720, avec les livres de Lefranc de Pompignan, acquis en 1785 par l'archevêque Loménie de Brienne[2]. Cet ouvrage de Dominicy n'est pas daté et le manuscrit de Toulouse n'est qu'une copie assez médiocre. Une partie de la préface me paraît mériter d'être reproduite.

Au lecteur.

....J'ai inseré au long les preuves pour ne te donner point la peine de les verifier par d'importuns renvois, et si j'ai rapporté des actes au long, leur

1. *Revue des langues romanes*, XXI, 213.

2. Voyez la préface du catalogue des mss. de Toulouse, rédigé par M. Auguste Molinier et inséré au tome VII du *Catalogue des mss. des bibliothèques des départements*.

antiquité et les bonnes choses qu'on y peut apprendre m'y ont obligé. Je sai bien que ces allegations interrompent le fil du discours; mais ne m'étant pas proposé de faire une oraison, j'ai cru t'obliger en les inserant, et par l'obligation que 'ai à ceux qui en ont usé de même, j'ai presumé de te faire plaisir. Tu en trouveras même quelques-unes en notre langue vulgaire, et quoique les François ayent autant de raison de nous appeller barbares que les Romains d'en croire ceux qui n'étaient pas latins, neanmoins je te prie de considerer que les actes que j'ai rapportés sont entierement necessaires à l'histoire, et que de les changer c'etoit les corrompre et leur oter la grace de la vieillesse. La colonne toscane toute rustique qu'elle soit, a ses proportions de même que la composite, et les nids que les alcions composent des arêtes de poisson ne se peuvent imiter par l'artifice. Je me suis servi de quelques pièces tirées des poètes provençaux qu'on appelle ainsi pour avoir vecu du tems que la cour des comtes de Provence etoit dans la haute splendeur, commençant depuis l'an 1126 que Frederic empereur premier du nom infeauda la Provence à Raimond Beranger, mari de Rixende sa nièce, reine des Espagnes, jusques à Jeanne premiere, reine de Naples et de Sicile et comtesse de Provence environ l'an 1382, et pour ce que les seigneurs de ce païs aimoient avec passion les poëtes provençaux, quoique nous en trouvions d'Auvergne, de Poitou, de Limousin, de Quercy, de Toulousain et generalement de ces païs qui lorsque la France fut divisée en langue d'ouy, qui est appellée langue françoise, et langue d'oc qui est celle qui est commune aux peuples de deça la Loire, furent compris dans la langue d'oc. Quand je lis les bonnes preuves qu'on tire des ouvrages composés en cet idiome, je m'étonne que le sire de Joinville l'appelle la langue torse [1], puisque même Richard, roi d'Angleterre; Guillaume, comte de Poitiers; Raimond Beranger, comte de Provence; le dauphin d'Auvergne, le vicomte de Vantadour et plusieurs autres grands princes et seigneurs l'ont étudiée avecque soin et nous ont laissé des ouvrages dont les graces ne sont pas connues a tout le monde. Cette raison neanmoins ne m'a tant obligé d'en donner quelques fragmens que pour ce qu'ils etoient propres à mon sujet, et que je faisois voir par là que notre idiome a fort peu changé depuis quatre cens ans.

Je relèverai maintenant et je commenterai au fur et à mesure qu'ils se présenteront les différents passages où Dominicy a parlé des troubadours, réservant toutefois pour la fin ce qui concerne la chanson de la croisade des Albigeois.

---

1. Joinville, éd. de Wailly, § 578 : « Quant mes sires Jehans de Valenciennes oy le meschief là où nous estiens, il vint à mon signour Olivier de Termes et à ces autres chieveteins de la *corte laingue*. » M. de Wailly n'explique pas cette curieuse expression dont le sens reste obscur.

I. — RAIMON JORDAN.

I. Pages 317-318. Outre la guerre que ce comte (Raymond V) eut avec l'Anglois, il eut aussi de grandes prises avec le roi d'Aragon pour le comté de Provence, et fut assisté le roi d'Aragon en cette guerre par Remond Jourdan, vicomte de Saint-Antonin, quercinois, celebre poete provençal, qui prit les armes contre son seigneur, pour ce que s'etant retiré en Provence à la cour de Beranger, fils de Ildefons, second du nom, roi d'Aragon, il posseda les bonnes graces de ce prince, et devint amoureux de Mabile de Riés, noble dame provençale, en l'honneur de laquelle il composa plusieurs beaux poëmes. Mais voyant que cette dame n'avoit aucun sentiment de son amour, pour ne donner de l'ombrage à son mari, il s'en alla depité en cette guerre, où le faux bruit de sa mort etant venu aux oreilles de sa maîtresse, elle se laissa mourir de regret, dont ce malheureux vicomte à son retour fut si fort touché qu'il lui dressa une grande et belle statue en forme de colosse qu'il fit mettre en l'eglise du monastere de Montmajour, où il se rendit religieux sans faire a l'avenir ni rime ni chanson, ainsi qu'il est porté dans les vies des poëtes provençaux que j'ai chez moi manuscrites.

Ce passage de Dominicy est fait pour surprendre au premier abord. En effet, les deux rédactions que nous possédons de la vie de Raimon Jordan[1] s'accordent à désigner comme sa dame la femme du seigneur de Penne en Albigeois; il n'y est question ni de Mabile de Riez, ni de statue en forme de colosse, ni d'abbaye de Montmajour. Tous ces détails se retrouvent au contraire littéralement dans la *Vie des poetes provençaux* de Nostredame, p. 50-52, et l'on pourrait être tenté de voir dans le témoignage de Dominicy une garantie de la véracité de Nostredame. Ce serait, je crois, faire fausse route. Dominicy a connu l'ouvrage de Nostredame. Dans un passage de l'*Assertor gallicus*, cité par Chabaneau, il dit en parlant des troubadours : *Quorum vitas provinciali lingua descriptas, uti eas penes me manuscriptas habeo, reddidit francicas Nostradamus*. Cette façon de parler indique qu'il avait toute confiance en Nostredame, n'ayant pas eu sans doute l'occasion de le prendre en flagrant délit de mensonge, et c'est cette confiance qui l'a induit en erreur : il a cité de mémoire les aventures de Raimon Jordan telles qu'il les avait

1. Voyez Chabaneau, *Les biographies des troubadours*, p. 42.

lues chez Nostredame, persuadé que celui-ci avait fidèlement traduit le manuscrit. Tout au plus peut-on conclure de ce passage que le ms. de Dominicy contenait la biographie de Raimon Jordan et que cette biographie devait être celle du chansonnier La Vallière. C'est aussi ce texte que Nostredame a dû connaître : quand il dit qu'après son aventure R. Jordan *resta sans faire une seule rithme ne chanson*, il reproduit exactement, au moins en un point, le texte provençal qui se termine par *pues no fetz vers ni canso*, et c'est vraisemblablement cette apparente fidélité qui a trompé Dominicy.

II. — BERNARD DE TOT-LO-MON.

II. Page 323. Je ne sai si c'est en faveur de ce vicomte de Bruniquel que Bernard de Tot comon (*sic*), celebre poete provençal qui vivoit environ ce tems, a fait une chanson ou il dit :

Mon senhor me desplai
De Bruniquel tot so qu'a lui me plai.

Le poète provençal que Dominicy, ou plutôt le copiste du ms. de Toulouse, appelle Bernard *de Tot comon* est Bernard de Tot-lo-mon. Nous n'avons que trois pièces de lui, qui toutes les trois se trouvent dans le seul manuscrit fr. 856 de la Bibl. Nat. Le fragment cité appartient à l'envoi de la pièce *Be m'agradal temps de pascor*, envoi qui est ainsi donné par le ms. (f° 347ª) :

Del uescomte de brunequelh mosenhor mi desplay de brunequelh tot so qualuy nō play. De donzellas ay ben dig e diray. tan quan uiuriey que ia no men partray.

C'est par suite d'une erreur de scribe que les mots *de brunequelh* sont répétés deux fois; il faut lire ainsi ces quatre vers :

Del vescomte mosenhor mi desplay,
De Brunequelh tot so qu'a luy non play.
De donzellas ay ben dig e diray
Tan quan viuriey, que ja no m'en partray.

Le ms. 856 était à Toulouse dans la première moitié du XVIIe siècle; d'autre part, le fragment cité par Dominicy n'offre pas de variantes assez considérables pour qu'il soit nécessaire d'en chercher la source ailleurs; enfin Dominicy ne dit pas

expressément qu'il emprunte sa citation à *son* manuscrit. Il serait donc téméraire de conclure que Dominicy possédait des poésies de Bernard de Tot-lo-Mon un ms. différent du ms. 856.

III. — LE DAUPHIN D'AUVERGNE.

III. Page 343. Pour reprendre la suite des désordres que les Anglois ont fait en ce païs, il faut remarquer que le traité fait à Issoudun pour l'interêt du comte de Toulouse ne finit pas tout à fait sa querelle avec Richard, roi d'Angleterre, car je trouve que Richard pour avoir plus de droit sur le païs de Quercy bailla l'Auvergne au roi de France pour échange d'icelui, ce qui n'a eté encore decouvert par aucun historien que par l'auteur des vies des poëtes provençaux dont j'ai chez moi la meilleure partie manuscrite en vieil parchemin, lequel rapporte les raisons du roi Richard et du dauphin d'Auvergne que j'ai bien voulu insérer tout au long comme tres rares en ces propres termes : *Quan la pats del rey de Franssa....*

Il me paraît inutile de reproduire le texte provençal que Dominicy donne tout au long. Ce texte est bien connu : il se trouve dans deux des chansonniers actuellement existants, fr. 854 et 12473. Au commencement du XVIIIe siècle, Baluze le publia en entier dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, I, 66, d'après le ms. 854. Longtemps avant lui, Justel en avait donné une grande partie avec cette indication de source : *extraict des vies des poetes provenceaux mss. de la bibliothèque de M. Dominic, advocat a Caors.* M. Chabaneau a trouvé dans l'*Assertor gallicus* un autre renvoi à ce recueil des poètes provençaux que possédait Dominicy, et il s'est demandé si l'on pouvait l'identifier. M. Paul Meyer (*Rom.*, XI, 840) a cru pouvoir répondre affirmativement et a proposé de reconnaître le recueil de Dominicy dans le chansonnier 854, à quoi M. Chabaneau a justement répondu en faisant observer que Baluze, qui connaît le ms. 854, puisqu'il le cite, mentionne en même temps celui de Dominicy, ce qui prouve qu'il considérait celui-ci, et sans doute non sans motif, comme différent du premier. Il est facile de résoudre la question en étudiant l'histoire du chansonnier 854, ce que personne n'a fait jusqu'ici[1].

1. Je lis dans un récent travail du Dr Pakscher (*Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 238) : « Il est à remarquer que tandis que nous pouvons suivre assez exacte-

Le ms. du fonds français 854 portait, du temps de Baluze, le n° 7225. On voit, en outre, au premier feuillet, la cote 1959, qui remonte à Dupuy, et on peut encore lire en haut du même feuillet la partie inférieure d'une autre cote en chiffres romains : MDCCLXXX. MM. Gaston Raynaud et Henri Omont, que j'ai consultés à ce sujet, sont tombés d'accord pour m'apprendre que ces chiffres romains remontent au catalogue du bibliothécaire Rigault, lequel a été terminé en 1622 et transcrit dans le ms. du fonds latin 10365. Rigault n'a malheureusement pas reproduit dans ce catalogue les numéros qu'il avait inscrits sur les mss. eux-mêmes : je crois cependant qu'on peut reconnaître notre ms. 854 dans celui qu'il enregistre à la page 101 sous ce titre : *Vies et chansons des vieux poetes provençaux*. Enfin, au verso d'un feuillet de garde du 854, on lit', d'une écriture du XVIe siècle, *Liure des anciens poetes provenceaulx*. D'après M. Omont, cette écriture se retrouve sur les mss. qui ont fait partie de la bibliothèque de Fontainebleau sous François Ier. Voilà, il me semble, qui suffit amplement à prouver que ce n'est pas le ms. 854 qui pouvait être en la possession de Dominicy[1].

Le ms. 12473 n'a pas appartenu à Dominicy, pas plus que le 854 : entré à la Bibliothèque, grâce au traité de Campo-Formio, il vient du Vatican. Le Dr Pakscher en a tout récemment esquissé l'histoire : ses propriétaires ont été Pétrarque, Bembo, Mocenigo et enfin Fulvio Orsini, avec les collections duquel il passa, au XVIe siècle, dans la Bibliothèque pontificale. On lit encore, à la marge du premier feuillet de garde, cette note autographe de Fulvio Orsini, qui est reproduite dans son catalogue : *Poesie di cento venti poeti provenzali tocco nelle margini di mano del Petrarca et del Bembo in perg. in fogl.* FUL. VRS[2].

---

ment l'histoire du ms. K (Fr. 12473), nous ne savons rien jusqu'ici du ms. J (Fr. 854). Il serait très désirable que quelqu'un en position de le faire nous éclairât sur ce point. »

1. Dominicy cite déjà son ms., à propos du même fait historique, dans ses *Mémoires des anciens comtes du pays de Quercy et du comté de Caors*, dédiés à Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors, et dont la préface est datée *A Cahors ce 6 juin 1642*. La Bibl. Nat. possède trois copies de cet ouvrage, sorte d'esquisse de celui qui est à Toulouse : ce sont les n°s 4437, 5924 et 12795 du Fonds français.

2. Le Dr Pakscher, *loc. cit.*, n'a pas connu cette note qui lui aurait évité les frais d'une longue démonstration où il prouve que c'est bien le ms. K (12473) et non J (854) qui a appartenu à Orsini.

Le recueil que possédait Dominicy a donc aujourd'hui disparu. En tout cas, ce manuscrit devait être de la même famille que 854 et 12473, car le texte que reproduit l'historien du Quercy est absolument le même que celui qu'a donné Baluze.

IV. — MATHIEU DE QUERCY ET RAYMON OU GUILHEM DE DURFORT.

IV. P. 389-390. Maitre Mathieu, poëte quercynois, fit une plainte de sa mort (du roi d'Aragon Pierre II), d'autant plus qu'il etoit du parti des Albigeois, comme j'infere d'une chanson ou sirventes que le Durfort ecrivit contre lui, dans laquelle il lui reproche que s'il eut eté tué à la prise de Beziers, il ne feroit pas de si mauvaises rimes. Voici comme il en parle :

Ben es malastruech et dolens
Lo Caersis et tots sous sens.
Si fosses perduts a Beziers
No fairai ni chanso ni vers.

Le *planh* de Mathieu de Quercy auquel Dominicy fait allusion ne se trouve que dans le ms. 856 ; il se rapporte non à Pierre II, mais à Jacme I, roi d'Aragon, mort en 1276. Le *sirventes* dont Dominicy publie quatre vers se trouve dans sept manuscrits : cinq l'attribuent à Turc Malec, un à Guilhem de Durfort, un autre à Raimon de Durfort. Il faut donc que Dominicy ait connu l'un de ces deux derniers (lesquels sont 856 et 22543) ou un ms. dérivé aujourd'hui perdu. On lit dans 856 :

Ben es malastrucx e dolens
Lo Caersis e totz sos sens...
Si fosses perdutz a Bezers
No feiras ja chanso ni vers. (F. 361d et 382a.)

Et dans 22543 :

Bē es mal astrucx e dolens
Lo Caersis e totz sos sens...
Si fossetz pēdutz a Beżers
No feratz ja chanso ni vers. (F. 28a.)

Quelque légères que soient les différences entre ces deux textes, il semble que la leçon de Dominicy dérive de 856 plutôt que de 22543. On peut admettre, comme nous l'avons fait plus

haut, que Dominicy a connu à Toulouse le ms. 856 : il est donc inutile de supposer que le ms. qu'il possédait contînt le sirventés de Durfort. Un point reste cependant obscur. En admettant que le sirventés soit bien de Durfort (et Canello a montré qu'il en est réellement ainsi)[1], on ne voit pas sur quoi Dominicy se fonde pour dire qu'il est dirigé contre Mathieu de Quercy. Comme le sirventés est adressé à *Turc Malet*, aurait-il lu par inadvertance *Mateu*, au lieu de *Malet?*

V. — PEIRE CARDINAL.

V. P. 394-395. A l'arrivée de cette armée (vers 1227) un des celebres poëtes provençaux dont j'ai chez moi les œuvres manuscrites avec celles de beaucoup d'autres fit en faveur de Raimond le jeune un poëme elegant, duquel nous apprennons que ce comte etoit un des vaillans seigneurs de son tems par le peu d'apprehension qu'il avoit des forces de ses ennemis, et que la contrainte n'etoit pas un moyen absolu pour combattre l'erreur. J'en rapporterai deux stances pour servir de preuve et faire voir que nos poëtes vulgaires connoissoient, il y a deja quatre cens ans, la mesure des vers lyriques.

Cons Raimond duc de Narbona,
Marquis de Proensa,
Vostra valor es tan bona
Que tot lo mon gensa ;
Car de la mar de Baiona
Entro a Valensa
A grant gent falsa, et felona
Lai ab vil tenensa;
Mas vos tenés vil cor,
Que francés bevedor
Plus que perdits a austor
No vos fau temensa.

Et ailleurs :

L'archevesque de Narbona
N'il reys non an tan de sen
Que de malvaysa persona
Poscen far home valen.
Dar pot, han aur, et argen :

1. *Vita e opere di Arnaldo Daniello*, p. 6.

Mas lo balh ensenhanien
A selh a qui Diens lo dona
Tals a sul cap corona,
E porta blanc vestimen,
Quets voluntats et felona
Cum de lop, o de serpen[1].

Ces vers sont de Peire Cardinal (pièces enregistrées dans le *Grundriss* de Bartsch sous les nos 25 et 29), et ils se trouvent dans neuf manuscrits, parmi lesquels 854 et 856. Remarquons que Dominicy dit expressément qu'ils étaient dans son recueil.

VI. — NA GORMONDA.

VI. P. 406-407. Entre les personnes dont le zèle etoit singulier, j'ai remarqué dans la compilation des poëtes provenceaux celui d'une dame appelée Gormanda (*sic*), laquelle adressa un poëme à la ville de Rome, dont la fin ne peut être oubliée sans faire injure à sa foi et à notre contree qui a produit une femme si bien versée dans la connoissance des bonnes choses :

Roma jea esper
Que vostra senhoria
Et franca per ver
Cui no plats mala via
Fassa dechaser
L'orguelh o l'heretgia?
Fats heretgés qu'es
Que non tement vets,
Ni cré als secrets,
Tant sen ples de feunia, id est faineantise,
Et de mals pesets, nensers.

Ces vers appartiennent à une pièce bien connue de Na Gormonda. Le copiste du manuscrit de Toulouse a particulièrement maltraité le texte de Dominicy à cet endroit : il est évident que c'est à lui et non à ce dernier qu'il faut attribuer des fautes comme *jea* pour *jeu*, *fats* pour *fals*, etc. Au dernier vers, l'énigmatique *nensers*, que le copiste a écrit comme s'il

1. Nous reproduisons scrupuleusement les fautes de lecture du ms. de Toulouse : il est probable que la plupart de ces fautes sont imputables au scribe qui a transcrit l'ouvrage de Dominicy.

faisait corps avec la citation, était évidemment une glose marginale qu'il aurait dû lire *pensers :* Dominicy a glosé *pesets* comme au vers précédent *feunia*. La pièce de Na Gormonda ne se trouve plus aujourd'hui que dans 856 et 22543. En employant l'expression de *la compilation des poetes provenceaux*, Dominicy veut évidemment désigner un recueil différent de celui qu'il possédait lui-même. Une étude minutieuse de son texte montre qu'il dérive de 856 et non de 22543 : le premier ms. a *heretges, cre als secretz, ples*, où le second a *ereties, cresals sicretz, ple.*

VII. — BERTRAN DE BORN.

VII. P. 492. Car il est assuré qu'ils (les seigneurs féodaux) se poursuivaient les uns les autres avec outrance, et j'ai trouvé qu'il est fait mention d'une guerre terminée entre les seigneurs de Turenne, de Ventadour, de Gourdon et de Montfort dans un vieil recueil de poesies provençales :

A Turenne et Ventadou
A Montfort et a Gourdou
An fache pach &.

Ce court fragment semble au premier abord assez difficile à identifier. Je crois cependant qu'il ne faut pas hésiter à y reconnaître, quoique assez altéré, le début d'un célèbre sirventés de Bertran de Born :

Pois Ventadorns e Comborns ab Segur
E Torena e Monfortz ab Gordo
An fach acort ab Peiregorc e jur.

A la vérité aucun des six manuscrits qui contiennent ce sirventès ne donne *pach* au lieu d'*acort ;* mais l'altération est légère et l'on peut sans scrupule en charger la conscience de Dominicy. Je crois qu'il faut également reconnaître le ms. 856 dans le *Vieil recueil de poesies provençales* dont parle notre auteur, et j'en trouve un indice dans la façon brusque dont Dominicy a tronqué sa citation. En effet, au troisième vers, au lieu de : *ab Peiregorc e jur*, le ms. 856 porte *a periatog la ios*. Cette leçon inintelligible a arrêté Dominicy, tandis qu'il aurait vraisemblablement ajouté le comte de Périgord à sa liste de seigneurs

belligérants s'il avait eu sous les yeux le texte d'un autre manuscrit.

De tout ce qui précède nous conclurons donc que Dominicy a eu à sa disposition deux chansonniers provençaux : l'un lui appartenant, aujourd'hui perdu, mais apparenté de très près au ms. 854 de la Bibliothèque Nationale; l'autre, qui était alors à Toulouse[1], où Catel et Caseneuve l'ont aussi utilisé, et qui n'est autre que le ms. 856 de la même Bibliothèque.

VIII. — LA CHANSON DE LA CROISADE DES ALBIGEOIS.

J'arrive maintenant à la chanson des Albigeois. M. Paul Meyer a cité un extrait des *Mémoires des anciens comtes de Quercy*, d'où il résulte que Dominicy a connu la version en prose. L'*Histoire du païs de Quercy* nous donne des détails intéressants sur le manuscrit même dont s'est servi Dominicy :

> Page 365. Ce n'est pas mon dessein de décrire au long la guerre des Albigeois, puis qu'elle a été donnée, avec toutes ses particularités, par Pierre, moine de Valsernay, et par un historien en notre langue vulgaire, non encore imprimé, qui m'a été (page 366) donné par M. Le Franc, docteur régent en l'Université de Caors[2]. Il paroit en beaucoup d'endroits de son histoire, assez exacte pour les sieges des villes et autres rencontres advenus en cette guerre, qu'il etoit partisan du comte de Toulouse, et qu'il tache de justifier sa mauvaise cause.

Dominicy mentionne encore plusieurs fois la version en prose qu'il appelle *mon historien manuscrit*, *mon historien gascon*. Dans

---

1. Nous savons d'une façon précise que Dominicy a pu utiliser des mss. conservés à Toulouse, car il cite dans son *Histoire de Quercy* le cartulaire d'Alphonse de Poitiers *qu'on voit dans la bibliothèque des reverens peres Jesuites du collège de Toulouse* (p. 499) et *les epistres mss. de Clement IV qu'on voit à Toulouse dans la bibliotheque du college de Foix* (p. 491).

2. M. Chabaneau a déjà signalé (*loc. cit.*) dans la Bibliothèque historique de la France du père Lelong le n° 5472 qui est ainsi conçu : *Histoire de la guerre touchant les heretiques albigeois... Cette histoire est conservée chez M. Lefranc, docteur régent de l'université de Cahors.* Le ms. de Lefranc doit être celui qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de Toulouse, lequel provient de Lefranc de Pompignan. Il est donc probable que Lefranc n'avait donné qu'une copie à Dominicy, à moins que ce dernier ne lui ait restitué plus tard son manuscrit.

un passage particulièrement intéressant, il cite la version en vers :

P. 371. C'est le rapport du moine de Valsernai au 39 chapitre de son histoire albigeoise. Mais mon historien gascon le conte bien autrement, car il dit que les prelats ne pouvant pas determiner sur (page 372) l'affaire du comte de Toulouse, ils lui donnerent une autre assignation à Arles, où s'étant rendu avec le roi d'Aragon, ils lui firent proposer des conditions assez severes pour être remis au giron de l'Église. Le sr de Catel les a mises comme mon historien les rapporte, mais je les ai trouvees en rime dans une compilation des œuvres des poetes provençaux qui deduisent plus au long ce que fit le comte de Toulouse apres les avoir reçues, et comment il les fit publier dans notre Quercy, à Montauban, et autres lieux de son comté. Voici de la poesie de notre langue vulgaire d'environ ce tems :

Li conte de Tholosa s'en torna en Tolsan...

Suit une citation de 40 vers. Ces 40 vers sont les mêmes qui ont été cités par l'historien du Quercy, Guion de Malleville; ils portent dans l'édition de M. Paul Meyer les nos 1371-1410. Il est inutile de les reproduire, car la leçon de Dominicy est absolument identique à celle de Guion de Malleville que M. P. Meyer a utilisée. M. Chabaneau a relevé une citation de deux vers appartenant à ce même fragment dans le *De prærogativa allodiorum*. Il est donc certain que Dominicy n'a pas eu à sa disposition de manuscrit complet de la chanson des Albigeois. A la façon dont il parle du manuscrit qui lui a fourni ces vers, il semble que ce fragment ait été transcrit par un scribe amateur sur quelque feuillet blanc d'un chansonnier provençal. Ce chansonnier n'est pas le ms. actuel 856; il ne semble pas non plus être le même que celui que possédait Dominicy. Peut-être appartenait-il à Guion de Malleville : il serait à souhaiter, pour éclaircir cette question, que l'on connût la façon exacte dont ce dernier parle de la source où il a puisé sa citation[1].

1. Un de mes amis de passage à Cahors, M. Henri Andoyer, a eu l'obligeance de consulter la copie de l'ouvrage de Guion de Malleville conservée à la bibliothèque de cette ville. L'auteur ne nous en apprend pas davantage que Dominicy, car voici les quelques lignes qui précèdent sa citation : « Les premieres conditions de la susdite paix du comte de Tholose a luy presentees se treuvent contenues enmy un nombre de chansons qui furent faites sur les plus importantes occurrances et factions de la guerre albigotte. Celle qui porte laditte proposition qui avoyt été envoyée freschement au comte par le légat apostolique dict ainsi. »

IX. — TEXTES PROVENÇAUX DIVERS.

On peut noter encore, pour relever dans l'*Histoire de Quercy* tout ce qui touche à la langue et à la littérature provençales, que Dominicy reproduit six vers de la *Vie de saint Amans*, qu'il déclare lui avoir été envoyés de Rodez (p. 142-143) : ces six vers sont d'ailleurs au nombre de ceux qu'a recueillis Raynouard. Plus loin, il donne un acte d'affranchissement en provençal de l'année 1278 fait par un seigneur de Montpezat en faveur d'un certain Guiral Bru (p. 493 et ss.). Enfin, pour compléter le dépouillement entrepris par M. Chabaneau, signalons dans l'*Assertor gallicus* deux passages qui lui ont échappé. Le premier (p. 194) contient un court résumé et la citation textuelle de deux vers du célèbre *planh* de Sordel sur Blacas : il suffit de l'indiquer. Le second (p. 227) mérite d'être reproduit *in extenso*, car il nous révèle l'existence d'une chronique provençale qui paraît aujourd'hui perdue :

Hæc verba lucem accipiunt ex alio veteri chronico ms quod olim fuit bibliothecæ illustrissimi cardinalis Armagniaci episcopi Ruthenensis[1]. Sic enim habet patrio sermone : *En l'an MCCLXXXVIII moric Ramon des Baux loqual avia vendut a Carles coms de Provenca, fils e fraire del rey de Franssa, lo royalme d'Arles; & per ço que lodit Carles era atabè mort l'an MCCLXXXIV, en desempres que so fil Carle lo Tort era prisonier, lo Rey des Romas pretendic des empueis que lodit royalme li tornets : mas Philip, rey de Franssa, lo metec sobre sa ma, & adonc se renouvelec la guerra d'Anglaterra.*

L'intelligente curiosité de Dominicy ne se borne pas à étudier et à signaler les anciens monuments de la littérature provençale : l'ancien français ne lui est pas étranger, bien que ses excursions dans ce domaine soient moins fréquentes. Il parle (*Hist. du Quercy*, p. 412) d'un Froissard qui lui a été donné par *M. Roaldès, théologal en notre chapitre*, et à propos du sens

1. La bibliothèque du cardinal Georges d'Armagnac, conservée autrefois à Rodez, est depuis longtemps dispersée. On en conserve un catalogue à Carpentras. M. Tamizey de Larroque, qui prépare la publication de ce catalogue, a bien voulu le parcourir à notre intention : la chronique citée par Dominicy ne s'y trouve pas mentionnée.

primitif du mot *bailli*, il cite quatre vers du *Roman de la Rose* (p. 453) : il ne semble pas d'ailleurs avoir possédé de ms. de ces deux ouvrages, et c'est probablement des textes imprimés qu'il avait à sa disposition. Il ne me paraît donc pas utile de donner *in extenso* ces deux passages. Il n'en est pas de même de ses citations de Mousket et du *Roman de Rou*.

X. — PHILIPPE MOUSKET.

Page 393. Comme nous apprennons de l'histoire de Philippe Mousque, non encore imprimee, dont j'ai chez moi une copie assez mal écrite, ou pourtant j'ai déchiffré ces vers :

Par toutes voies li bons rois
Ne vot pas souffrir les desrois
D'Albigeois, si tramist gra[n]t gent
Et leur charge or et argent
Auques Amauris et sa mere
Qui moult vallans et gentius ere.

On ne connaît actuellement qu'un seul ms. de Philippe Mousket, c'est le n° 4963 du fonds français de la Bibl. Nat., d'après lequel a été faite l'édition Reiffenberg. Les vers cités par Dominicy s'y lisent, en effet, au f° 154, 2e col. :

Mais toutes voies li bons rois
Ne vot pas soufrir les derois
D'Albigois, si tramist grant gent
Et leur carga or et argent.
Li quens Amauris et sa mere
Qui moult vallans et gentius ere....

Ce texte est bien le même que celui de Dominicy où *auques* est une faute de lecture manifeste. Mais le ms. est un beau ms. sur parchemin, exécuté avec soin, et il est difficile de comprendre qu'on ait pu le qualifier de *copie assez mal écrite*. D'ailleurs l'histoire de ce ms. s'oppose absolument à ce que nous admettions qu'il ait pu appartenir à l'historien du Quercy. Il portait dans l'ancien fonds le n° 9634. Au premier feuillet se voit encore la cote 244, qui est, en effet, celle sous laquelle les frères Dupuy l'ont inséré dans leur catalogue, terminé en 1645. Au verso d'un feuillet de garde on lit *Histoire de France en rime :*

ces mots sont de l'écriture de Rigault, et si l'on cherche dans son catalogue, dont nous avons parlé plus haut et qui fut achevé en 1622, on y trouve notre ms. inscrit au f° 87 sous ce titre : *Le Roman des François en vieille rithme*, qui, à la table alphabétique, devient : *Histoire de France en rime jusques à S. Louis*. On peut encore remonter plus haut : le ms. 4963 actuel figure dans un fragment de catalogue de Jean Hurault de Boistaillé, conservé par le ms. du fonds grec 3063, avec ce titre : *Histoire de France en rithme, depuis l'origine des François jusques au roy. S. Louys, par Philippes Noustres (sic), parch.* Le n° 86, qui lui est assigné dans ce fragment de catalogue, se voit encore, bien que barré, sur le premier feuillet du ms. de la Bibl. Nat.[1]. Il est donc certain que Dominicy a possédé de la chronique de Philippe Mousket un ms. aujourd'hui perdu.

XI. — WACE, ROMAN DE ROU.

Page 459. En 1319 honorable et puissant homme Guillaume de Toulouse se dit valet du roy d'Angleterre, duc de Guyenne, et son senechal en Perigord et en Quercy. La qualité de valet qu'il prend veut dire pretendant à l'ordre de chevallerie, car il est certain que le roman de Roul, composé par Gasse, chanoine de Bayeux, nous indique que le jeune Rigard (*sic pour* Richard), duc de Normandie, étoit appellé valeton, n'ayant pas été encore fait chevalier a cause de son jeune age :

> N'iest[2] mie chevailler, encor est[3] valeton,
> N'avoit encore en ius (*sic*) ne barbe ne guernon.

Ces deux vers sont les vers 3076 et 3077 de la deuxième partie du roman de *Rou*, éd. Andresen. On sait que pour cette deuxième partie, comme pour la première, nous ne possédons pas de ms. ancien et que le texte ne repose que sur une copie de la main de Duchesne, conservée à la Bibl. Nat. dans le tome 79 de la collection Duchesne. D'où Dominicy peut-il avoir tiré sa

---

1. Je dois aux obligeantes indications de mon ami Henri Omont d'avoir pu ainsi retracer l'histoire du ms. 4963. Sur Jean Hurault de Boistaillé († 1572), voyez L. Delisle, *Cabinet des Mss.*, I, 214.

2. Il y avait d'abord *iert*, qui est la bonne leçon et qui a été corrigé en *iest*.

3. Il y avait d'abord *ert*, qui a été corrigé en *est*.

citation ? Il ne faut pas songer à une source imprimée. Le seul auteur qui semble avoir cité Wace avant Dominicy est Gabriel du Moulin, dans son *Histoire générale de Normandie*, publiée en 1631 : ses citations appartiennent toutes à la troisième partie du roman de *Rou*. Faute de documents, nous ne pouvons établir si Dominicy a connu la copie de Duchesne ou le ms. même, aujourd'hui perdu, que Duchesne avait copié ou enfin quelque autre ms. inconnu.

En résumé, l'étude qui précède montre que Dominicy était, plus qu'on ne le sait généralement, un amateur de la langue et de la littérature du Moyen Age. La critique à laquelle nous avons soumis quelques passages de son *Histoire de Quercy* nous a fait voir que son érudition n'est pas infaillible et a quelques légèretés à se reprocher ; il est vrai aussi que sa connaissance de l'ancienne langue provençale n'est pas bien approfondie ; puisqu'il interprète le mot *feunia*, félonie, par *fainéantise*. Mais peu de savants de son temps, voire du nôtre, sont à l'abri de pareils reproches : nous pouvons rendre hommage sans hésiter à son ardeur et à sa bonne foi, et réclamer l'inscription de son nom, à côté de ceux de Catel et de Caseneuve, dans toute histoire complète de la philologie romane en France au XVIIe siècle.

Ant. THOMAS.

MÉLANGES

I.

ANDARE, etc.

Dans le dernier volume de la *Romania*, p. 625, on dit que les conclusions de l'étude que M. Darmesteter a consacrée au démonstratif *ille* et au relatif *qui* en roman « passeront certainement dans la science », et l'on ajoute en note que les objections que j'y ai faites « ne semblent pas rédhibitoires ». Sans qu'il y ait l'ombre d'une susceptibilité, j'aurais aimé à voir le texte un peu moins absolu ou la note un peu plus explicative; ce qui m'importe, ce n'est pas le verdict, ce sont les formalités du procès. Mais, en attendant la révision de cette affaire, je veux parler d'une autre qui montre mieux qu'aucune combien la valeur des trouvailles est inférieure à celle des recherches. Si un *deus ex machina* déchirait le voile qui enveloppe les origines de *andare*, etc., nous possèderions quelques exemples de plus de phénomènes d'ailleurs bien connus; peut-être parviendrions-nous à convertir ceux qui prétendent que la fréquence d'un mot n'est jamais pour rien dans son évolution phonétique; mais nous n'aurions pas le droit de parler de progrès scientifique. Au contraire, tous les efforts si variés et redoublés qui visent depuis longtemps à la solution de ce problème, même sans y arriver, sont dans leur ensemble à comparer au travail acharné des trois fils dans la vigne que leur père leur avait laissée en leur disant qu'il y avait caché un trésor. Voilà pourquoi les réflexions qui me sont venues en lisant l'article de M. Cornu, *Rom.*, XVI, 560 ss., ne seront pas dépourvues de toute utilité.

Au point de vue sémasiologique, je crois que MM. Paris et Cornu rétrécissent trop le domaine des possibilités en excluant « toute étymologie impliquant direction *vers*, rapprochement..... pour *andar* et *aller*, qui impliquent toujours éloignement ».

Voilà ce que je ne comprends pas; c'est comme si l'on disait : *ire* est toujours = *abire*, il n'est jamais = *adire*. Si, dans la plupart des cas, ce n'est que le point de destination qui se trouve indiqué avec *ire*, *andare*, etc., c'est parce que le point de départ a rarement besoin d'être indiqué. Mais il faut dire aussi que le point de départ en général est sans aucune importance, de sorte que *je vais à Rome* est plutôt « adeo Romam » que « abeo Romam » (« ich gehe fort und zwar nach Rom »), et *je vais travailler* est absolument « *adeo* (ad) laborem » (« ich gehe die Arbeit an »). L'emploi de *s'en aller* dans ce sens est secondaire; la phrase *le jour s'en va paraître* ne renvoie nullement à la perception : « dies abit ad comparendum. » Pareillement *i in malam crucem* n'est pas une abréviation de *abi in malam crucem*, mais celui-ci une amplification de celui-là ou, pour mieux dire, une fusion de *i in malam crucem* et *abi*. Il est vrai que, quand il n'est accompagné d'aucun déterminatif, *andare*, etc., signifie beaucoup plus souvent « abire » que « adire ». Cela s'explique par ce qui est dit plus haut : le point de destination ne peut être sous-entendu que quand il en a été question déjà. Par exemple, des personnes qui se trouvent réunies ont le projet de faire une certaine visite; une d'entre elles dit : « *andiamo*, car il est déjà tard. » C'est bien autre chose que « *andiamo*, car il fait froid ». Ici il s'agit de quitter un endroit, là d'arriver à un endroit. Si un garçon de café espagnol que je viens d'appeler me répond : *voy*, c'est « adeo »; car il me serait bien égal qu'il s'éloignât du lieu où il se trouve, s'il ne se dirigeait pas vers moi. Ainsi nous avons bien souvent à traduire *allons*, *allez*, *andiamo*, *andate* en allemand, non pas par « fort! », « weg! », mais par « zu! », « drauf! ». Est-ce que par hasard le premier mot de la *Marseillaise* est synonyme de *allons-nous-en* (« gehen wir weg! ») ? Cf. aussi *lo suo fatale andare* (Dante, *Inf.*, IV, 22). Du reste, des distinctions de cette sorte me semblent trop subtiles de beaucoup pour jouer un rôle décisif dans l'examen des étymologies de *andare;* je me rappelle que βαίνειν et *venire* ne sont qu'un mot.

Il va sans dire que le côté phonétique de la question est bien autrement important. Ici encore les savants ne sont pas tout à fait d'accord sur ce qui est admissible. M. Cornu dit que dans *andare* = *addare* « l'addition de l'*n* n'est motivée par quoi que ce soit; car la comparaison avec *rendere*, qui évidemment a été influencé par

prendere ou *vendere*, est sans aucun fondement. » M. Paris annote : « Aussi n'est-ce pas sur la comparaison avec *rendere* que pourrait s'appuyer la défense de l'étymologie *addare*. » Moi, j'aurais dit : « sur la comparaison avec *rendere* seul. » Car est-ce qu'il est absolument sûr que *rendere* ait pris son *n* de *prendere* (*vendere* doit rester hors de concours)? C'est très vraisemblable pour l'italien, un peu moins pour le français (cp. *preso*, *reso* avec *pris*, *rendu*). Mais on peut voir là un changement phonétique parfaitement explicable, celui de la moyenne prolongée en nasale + moyenne, procès de dissimilation dont j'ai signalé le pendant dans le changement de la nasale prolongée en nasale + moyenne (*Magyar Nyelvör*, XVI, 507). Comme, en latin, *bb*, *dd*, *gg* sont assez rares, on ne pourra demander une longue liste d'exemples romans pour le premier de ces changements; pourtant nous avons un *sambatum* assez répandu, en espagnol *zambullir* = *subb.*, dans des dialectes italiens *embé* pour *ebbene*, en calabrais *ambeccé*, *jimba* = *gibba*, etc. D'autre part, je crois qu'il faut un peu de retenue dans la combinaison de changements phonétiques possibles : la série de M. Cornu : *enatare*[1], *anatare*, *anitare* (lat. vulg.), *anidare*, *andare*, *annar*, *anar*, *alar*, me fait à peu près la même impression que certain roman de Balzac que je viens de lire, où les évènements, considérés isolément, sont motivés et mis en lumière par de fines observations, mais considérés dans leur ensemble sont trop accumulés et précipités. Le dernier de ces changements consécutifs, *l* = *n*, devrait s'être opéré à une époque très reculée; car *l* ne se trouve pas seulement en France, mais aussi dans le Frioul. L'existence d'une forme avec *-n-* ne me paraît pas être prouvée pour le Nord; *anons* pourrait bien résulter d'une assimilation qui serait la contre-partie de *l* .... *n* = *n* .... *n*. Le frioulan aussi offre *anin* à côté de *alin* (impératif), sans que les autres formes du verbe connaissent cette *n*.

J'arrive à ce que je regarde comme le point capital de la question. M. Cornu dit : « Toute étymologie qui ne réussira pas à établir une même base pour *andare*, *andar*, *annar* et *aller* doit

---

1. Si je devais choisir une étymologie parmi les composés de *nare* et *natare*, je m'en tiendrais à **abnare* (dont *amnar*, comme prov. *amneyar* = *abnegare*) et *abnatare* (dont *andare*). Le sens aussi conviendrait mieux que celui de *enare*, *enatare*.

être considérée comme manquée. » De même, M. Paris avait demandé (*Rom.*, VIII, 466) : « Comment séparer *aler* et *anar* d'*andare?* » Mais avec plus de raison encore on demandera : « Comment séparer *anar* du ladin *amnar*, roum. mér. *imnare?* et celui-ci du roum. sept. *îmbla*, *umbla*, qui évidemment n'est autre chose que *ambulare?* » Sur ce point-ci, je partage absolument la manière de voir de MM. Thomsen et Ascoli; je ferai observer en passant que le dernier (*Arch. glott. it.*, VII, 535) me prête une opposition contre le rapprochement de *imnare* et *umbla* à laquelle je n'ai jamais pensé. Si donc il m'est impossible, pour des raisons d'ordre phonétique, de dériver, avec M. Thomsen, *andare* de *ambulare*, il ne m'est pas moins impossible de l'en détacher complètement, avec MM. Paris, Ascoli, Cornu, etc. Comme conclusion, je donne la préférence à l'étymologie **ambitare*, défendue par M. Grœber, parce que ce verbe a très bien pu supplanter *ambulare*, dont il paraissait n'être qu'une variante : *aller* et *andare* se trouveraient exactement dans le même rapport que *mêler* (*misculare*) et *masdar* (*miscitare*). Je crois que *andare* est d'importation relativement récente dans les contrées où *ire* vit encore, ce qui ne serait pas indifférent au point de vue phonétique.

Pour expliquer *aller*, *la*, j'avais jugé nécessaire de supposer l'influence d'un verbe celtique; j'avais pensé non pas que *aller* représentait exclusivement le cymr. *el*, comme les paroles de M. Thurneysen (*Kelto-romanisches*, p. 34) pourraient le faire croire, mais qu'il s'était formé d'une fusion de *anar* et *el*. M. Thurneysen, de son côté, n'a pas rejeté mon explication (Cuervo, *Dicc. cast.*, p. 463 : « Schuchardt ha atribuido á *aler* origen céltico, y Thurneysen, desaprobando su explicación, ha intentado otra también céltica para *andar* ») ; il n'a fait que la modifier, en voyant dans *aller* un composé celtique *au-lâ*. Maintenant j'entrevois la possibilité de renoncer à l'intervention étrangère. *Ammulare*, **amlare* pour *ambulare* n'offrent aucune difficulté; ils sont même appuyés par *amnar*, qui se rattache à *amb(u)lare* en sens inverse du frioul. *dumble* à *dom(i)na*. Mais comment de **amlare* a-t-il pu sortir autre chose qu'*amblare* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 423)? La forme de beaucoup la plus fréquente de *andar*, etc., est sans contredit la 1e pl. du subjonctif présent ou de l'impératif, et une forme assez fréquente encore est la 1e pl. de l'indicatif du présent. Dans **amlems*,

**amlams* nous avons la succession cacophonique de *m* .. *m*. On y aura remédié ou en supprimant d'emblée la première *m*, ou en suivant le système représenté par le port. *membrar : nembrar : lembrar*. Si l'on voulait tirer **alems*, **alams* de **anems*, **anams*, j'objecterais seulement que ce serait prolonger la route d'une étape.

Voici donc comme je me figure, en acceptant la base monistique de M. Thomsen, les rapports de parenté de tous ces verbes (je supprime les désinences) :

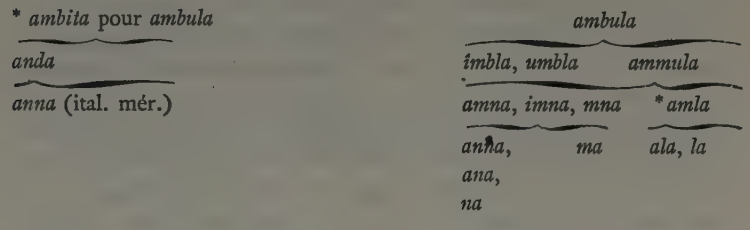

H. SCHUCHARDT.

II.

L'ÉTYMOLOGIE DU PROV. *TREBALH*.

Depuis Diez (*Etym. Wœrt.*, I, *travaglio*) on semble d'accord pour rattacher le fr. *travail*, l'it. *travaglio*, l'esp. *trabajo*, le prov. *trebalh*, au latin trabs, poutre. Diez se contente de supposer vaguement un rapport entre *travar* (prov.), *entraver*, qui dérivent visiblement de trabs, et *travail*, *travaglio ;* M. Littré, se préoccupant davantage de la succession des sens, conjecture (mais il ne le prouve pas) que *travail* a d'abord désigné l'appareil en bois dans lequel on assujettit les chevaux vicieux soit pour les ferrer, soit pour leur faire subir quelque opération. De ce sens, qui existe encore, serait dérivé le sens de « fatigue, peine ». M. Scheler et M. Brachet expriment une idée analogue. Le premier suppose un verbe latin *trabaculare, d'où *travailler*, puis *travail* ; M. Brachet préfère partir de *trabaculum, *travail*, d'où *travailler*.

Je n'ai aucune objection positive à élever contre trabaculare, trabaculum, considérés comme types étymologiques

de *travailler*, *travail* : tout au plus pourrait-on désirer que le sens supposé originaire, « entraver, entrave, appareil destiné à entraver », fût historiquement mieux établi[1]. Mais je nie absolument que le prov. *trebalhar*, *trebalh*, en vienne. Une première difficulté est l'*e* de la première syllabe. Diez a cru s'en débarrasser à bon compte en disant : « La forme très ordinaire en « provençal, avec *e* au lieu de l'*a* originaire, qui se retrouve « dans le catalan *treball*, paraît s'expliquer par l'échange fréquent « de *tra* et de *tre* (*trabucar* et *trebucar*, *traspas* et *trespas*) et n'a pas « de valeur étymologique. » Malheureusement le rapprochement est loin d'être concluant : les exemples de *trebucar* sont très rares[2], et si *trespas*, *trespassar*, *trespassamen* sont fréquents, plus même que les formes avec *tras-*, il y a là un fait dont je ne me rends peut-être pas bien compte, mais qui est évidemment exceptionnel. Au contraire *trebalh* et mots apparentés commencent à peu près constamment par *tre-*, les formes en *tra-* étant tout à fait isolées[3]. Il y a encore une autre difficulté

---

1. Les exemples les plus anciens de ce sens sont du XIIIe siècle; voy. Du Cange, TRAVALLUM et TRAVALLUS.

2. Voir dans Raynouard. *Lex. rom.*, V, 393-4, de nombreux exemples de *trabuc*, *trabuquet*, *trabucamen*, *trabucharia*, *trabucable*, *trabucar*, *trabucansa*. L'ex. du parfait *trebuquet*, cité sous *trabucar*, d'après le poëme de la croisade albigeoise est inexact : mon édition porte *trabuquet* (v. 6716). L'ex. de *trebucansa*, dans les Proverbes de G. de Cervera (*Romania*, XV, 36, coupl. 114) n'a pas de valeur, ce texte contenant beaucoup de formes catalanes. Il y a *trebuca* au v. 1328 de *Daurel et Beton* (ailleurs *trab-*). M. Bartsch a adopté la leçon *trebucha* dans la pièce de G. de Borneil *Quan la brun' aura;* mais c'est la leçon isolée d'un ms. Il y a *trabucha* dans Mahn, *Ged. d. Troub.* nº 873.

3. Dans la partie provençale de mon *Recueil d'anciens textes*, je trouve le subst. *trebalhs*, *trebail*, *treball*, *26*, 8386, *28*, 398, *35*, 161; le verbe *trebalhar*, *trebaillar*, *5*, 77, *28*, 270, *29*, 11, *32*, 76, *36*, 43, *38*, 9, 10, *trebalhamen 32*, 115; point d'ex. avec *tra-*. L'examen des vocabulaires joints aux éditions de B. de Born (Stimming), de la chanson de la croisade albigeoise, du *Breviari d'amor* donne le même résultat. Dans la *Chrest. prov.* de Bartsch, les exemples, qui sont fort nombreux, portent tous *tre-*, sauf quelques-uns qui sont à examiner un à un. L'*Elucidari*, composé dans le pays de Foix, porte (*Chrest.* 369,7) *tribalh;* cette forme avec *i* est ordinaire dans le S.-O. de la France; voy. les *Récits d'Histoire sainte*, p. p. Lespy et Raymond, au glossaire, et le *Dictionnaire béarnais* des mêmes auteurs sous *tribalh*, *tribalha*. La version de l'évangile de l'enfance du ms. B. N. fr. 1745 a *trabelhar*, *trabelhat* (387,30; 391,6), simple

que Diez n'a pas vue : le *b*. En prov. comme en fr. *b* latin entre deux voyelles devient *v;* par suite trabaculare donnerait *travalhar* et non *trabalhar*. Un *b* provençal entre deux voyelles répond, en latin, à un *p* ou à un double *b*. Le type étymologique de *trebalh* doit donc commencer par trepa- ou trebba-, mais ce dernier ne saurait convenir à la forme française.

Nous avons plus de la moitié du mot : le reste ne saurait être difficile à trouver. Et, en effet, le type complet, et à tous égards satisfaisant, nous est fourni par Du Cange dans l'article qui suit :

TREPALIUM. Concilium Autisiod. cap. 33 : *Non licet presbytero nec diacono ad* TREPALIUM, *ubi rei torquentur, stare.*

J'omets le reste de l'article, qui est sans intérêt. *Trepalium* est donc un instrument de torture, peut-être une sorte de

---

transposition. *Trabalha* figure (96,39) dans un texte tiré du chansonnier La Vallière, qui offre quelques autres exemples de la même forme. Enfin, la version du *Liber scintillarum* de Defensor de Ligugé (non pas de Bède, voy. *Romania*, IV, 135), porte *trabails* (238,12) et *trabalia* (238,13). Le ms. fr. 1747, d'où ce texte est tiré, a été écrit dans le nord de la Drôme. Un peu plus au nord *b* devient *v* et on a la forme française (*travallyer*, vie de sainte Beatrix d'Ornacieux, éd. Philipon, p. 52, 54).

Il est intéressant de suivre l'histoire de *trebalh* et mots apparentés dans les patois du Midi. L'article *travai* du dictionnaire de Mistral fournit à cet égard des informations exactes, qu'on peut d'ailleurs contrôler à l'aide de dictionnaires embrassant un domaine plus restreint. L'influence du français *travail* se manifeste dans *travai*, usité dans la région voisine du Rhône inférieur, et, d'une manière générale, en Provence, cf. *travailladou* (travailleur) dans le Dict. langued. de l'abbé de Sauvages ; *travail*, *travailladou*, *travaillaire*, *travaillar* dans le Dict. prov. (Var) de Garcin ; *travay*, *travaya* à Menton (Andrews, *Vocab. fr. ment.*). Mistral cite cependant *trabai*, *trabaia* à Marseille ; là du moins le *b* original est resté. Le Dict. castrais de Couzinié donne aussi *trabal*, *trabalha*, etc., mais dans la région à laquelle ce dictionnaire se rapporte le *v* est devenu *b*, de sorte que l'influence française n'est pas exclue. Je considère comme étant également d'origine française le *trobal* de l'Aveyron (Vayssier). Au contraire, on constate la persistance de la forme indigène dans *trabalh*, forme des Hautes-Alpes (Chabrand et Rochas d'Aiglon, *Patois des Alpes Cottiennes*), dans le limousin *trebal*, *trebalha*, dans le béarnais *tribalh*, *tribalha*, qui deviennent *trubalh*, *trubalha*, vers les Landes (Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*).

chevalet composé de trois pièces de bois de longueur inégale, la plus longue reposant d'un bout à terre, et étant à l'autre bout soutenue par les deux pièces plus courtes; cf. l'adj. *tripalis*. L'exemple cité par Du Cange est ancien; le concile d'Auxerre, dont il a omis de donner la date, est de 582. On en trouvera le texte dans les collections des Conciles [1].

Le sens premier de *trebalh* serait donc torture, d'où *trebalhar*, torturer. Ce sens est évident en des exemples tels que ceux-ci :

Qu'ieu ai vist e vey dar trebalh
Ses colpa soveneyramen.
(Bartsch, *Chr. prov.*, 4e éd., 272, 25.)

Per amor de aquella croz on Deus fo treballat (mon *Recueil*, 5, 77).

Lo meus macips jatz e la maiso.... e malamen es *trebalatz* (Nouv. Test. de Lyon; *et male torquetur*. MATT. VIII, 6).

Venguist ant temps nos treballar? (ibid.; *torquere nos*. Ibid., 29.)

Conjuri te per Deu, no me trebals (ibid.; *ne me torqueas*. MARC. V, 7.)

Diz los diables : « Filhs de Dieu,
« Plassat que nom trebalhes plus. »
(*Breviari*, v. 22333.)

L'étymologie de *trebalh* étant ainsi établie, je laisse à d'autres le soin de chercher si *travail*, *travaglio*, doivent être désormais tenus séparés du prov. *trebalh*, malgré la parfaite similitude des sens, ou s'il n'y aurait pas lieu de les ramener à trepalium, en abandonnant trabs et ses dérivés. M. Schuchardt a cité jadis [2], d'après la *Lex romana Utinensis*, les formes trebalium, trabalium; s'il faut y voir une déformation du trepalium cité plus haut, il n'y a pas de doute que trabes doit être abandonné.

P. MEYER.

---

1. Labbe, *Concilia*, V, 960.
2. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, I, 112, note.

III.

ELME, OSBERC.

Les mots d'origine germanique, y compris les noms propres, qui figurent dans la *Chanson de Roland* conservent très régulièrement, comme d'ailleurs généralement en français, l'*h* initiale devant une voyelle : *hadir*[1] *het hadur, hardit hardement, haster*[2] *hasteier hastif, heingre*[3]*, helt, herberge, honir honte hontage, huese, huer, — Hamon, Henri, Herman*[4].

---

1. Je donne aux mots la graphie correcte qu'ils ont dû avoir, pour ce qui ne concerne pas le fait étudié.

2. Au v. 2277 O porte *Met sei en piez e de curre sastet*, M *Inpeç se driçe del corer si saaste* (cf. T CXXI, 8 *Sur piez se met de courre ne se targe*). Michel conserve la leçon d'O, Génin lit *s'aastet* (il traduit simplement : « et de courir »), M. Hofmann *s'aatet*, tous les autres éditeurs lisent *se hastet*. La leçon de Hofmann est de tout point inadmissible, *aater* n'existant pas à côté d'*aatir; se hastet* ferait admettre la suppression d'un *h* initiale par le copiste d'O. Je crois qu'il faut lire *s'ahastet*. Le verbe *ahaster* n'a pas, que je sache, été encore signalé, mais il est parfaitement correct, et le subst. *ahaste* est dans Godefroy. Un copiste antérieur à O aura omis l'*h* médiale, ce qui est plus facilement compréhensible : c'est cette leçon, *saaste*[*t*], qui est conservée dans M; un autre copiste a omis, ce qui s'explique très bien, le premier des deux *a* devenus consécutifs : *sastet*.

3. Le mot est certainement allemand, comme le remarque M. Förster dans une note fournie au *Glossaire* de M. Gautier; mais il est douteux qu'il corresponde à h a g e r. Je ne vois aucune raison pour regarder *haingre* et non *heingre* comme la forme primitive. Notons à ce propos que l'ancien fr. *heingre* a presque toujours, contrairement à ce que dit Diez, un sens favorable : voy. les exemples dans Godefroy, auxquels on pourrait en ajouter d'autres (*Fabl.*, LXII, 210; Beaumanoir, *Lai*, 75).

4. L'un des pairs, toujours associé à Bérenger, est appelé *Otes* au v. 795 dans O (son nom manque dans V), *atuin*, par une faute évidente, au v. 2187 (V donne ici *Astolf*, autre faute). Les éditeurs, sauf M. Hofmann qui lit *Atun*, ont corrigé en *Oton*. Ce qui complique un peu la question, c'est que différents textes (entre autres la *Karlamagnus Saga*) appellent ce guerrier *Haton;* mais cela n'autorise pas à voir dans *atuin* un exemple de la chute de *h*.

Deux mots seuls font exception, et présentent une forme sans *h* à côté d'une forme avec *h*. On a d'un côté *helme* (*healme*) et de l'autre *elme*, d'un côté *halberc* et de l'autre *osberc*. L'absence de l'*h* ne saurait être imputée au copiste d'O, car on voit l'*e* final du mot précédent s'élider devant l'*e* d'*elme* et l'*o* d'*osberc* :

994 des osbercs (*lisez* dosbers) sarrazineis.
1326 Lelme li freint.
1798 Dosbercs e de helmes (*lisez* delmes).
2288 Sil fiert en lelme.
2916, 3926 sor lelme.

C'est au contraire la forme avec *h* qui pourrait bien appartenir aux copistes : elle n'est jamais, que je sache, attestée par la mesure du vers[1].

Comment peut s'expliquer cette exception à la phonétique normale ? Du moment qu'il s'agit de noms d'objets, nous sommes autorisés à chercher dans leur provenance la raison de leur forme particulière. L'*h* germanique a disparu sans laisser de traces dans le midi de la Gaule, tandis qu'elle s'est maintenue dans le nord. On peut croire que les heaumes et les hauberts venus du midi, soit qu'ils y fussent fabriqués, soit qu'ils ne fissent qu'y être entreposés, étaient recherchés dans le nord et y pénétraient avec leur nom méridional. Qu'on lise la laisse LXXVII du *Roland* d'Oxford (v. 994-998) et on n'aura guère de doutes à ce sujet :

Paien s'adubent d'osbers *sarrazineis*...
Lacent lor elmes mult bons *sarraguzeis*,
Ceignent espees del acer *vianeis*,
Escuz unt genz, espiez *valentineis*.

On pourrait objecter qu'il s'agit là de païens ; cependant les épées de Vienne et les écus de Valence devaient être à l'usage

1. Il est intéressant de rapprocher des leçons d'O, pour les vers qui attestent la chute de l'*h* d'*elme* et d'*osberc*, les leçons de M et des renouvellements : 994 M *dosbergi saragoçes*, T *de haubers sarrasinois*, M *dauberc sarragoceis*, C *ou aubers saracis* ; — 1326 M *Lelmo li fraç*, manque R ; — 1798 M *Duberg e delmi*, manque R ; — 2288 M *Desor li elme*, V C *Lelme li froisse*, P *Amont sor liaume*, T *Dessus son elme*, L *De sor son yaume* ; — 3916, 3926 manquent. On voit qu'en somme, malgré quelques remaniements, les mss. autres que O en confirment pleinement la leçon sur ce point.

des chrétiens ; d'ailleurs au v. 3916 on voit Pinabel frapper Tierri sur « l'elme de Provence. »

Ces témoignages ne sont d'ailleurs pas isolés : M. Schirling, dans sa dissertation sur *Die Vertheidigungswaffen im altfranzösischen Epos* (Marburg, 1887, p. 66), ne relève pas moins de 70 mentions de provenance pour le heaume dans nos chansons : 24 se rapportent à Pavie, 10 au Poitou, 3 à la Grèce, 3 à Aquilée, 2 à la Turquie, 2 au pays des Sarrazins en général, une à Vienne, à l'Afrique, à l'Arabie, à Bisterne (?), à Burie (?), à Carthage, à la Castille, à Otrante, à la Perse, à l'Esclavonie, à l'Espagne, à la Syrie, à Tyr, à Tudèle ; un vers curieux de *Doon de Maience* attribue des heaumes excellents à « Berenguier, un fevre poitevin qui mout sot du mestier ». En regard de ces passages, et de six qui attribuent des heaumes à la Bavière, il n'y a pas d'autre provenance septentrionale mentionnée que l'Amiénois une fois, Mâcon et Senlis une autre[1]. Il en est de même des hauberts : les chansons de geste les font venir du Poitou, de Vienne, de Grèce, d'Arabie, de Carthage, du pays des Sarrazins ou des païens, ou de Russie, ce qui revient au même, exceptionnellement de Cambrai ou de Chambli (Schirling, p. 37). Il est clair, d'après cela, que c'était du midi que venaient ou étaient censées venir les pièces d'armures les plus estimées, et cela nous explique fort bien la forme particulière *elme* à côté de la forme purement française *helme*[2].

L'absence d'*h* n'est pas la seule singularité du mot *osberc*. Si le mot vient, comme on ne saurait guère en douter, de l'allemand *halsberc*, il nous présente en outre *o* = *au* = *al* à une époque ou au moins dans un texte où il n'y a pas encore d'exemple même de la vocalisation de *l*. Cette difficulté m'a tellement frappé que, dans le glossaire de mes *Extraits de la Chanson de Roland*, j'ai cru devoir laisser douteuse l'origine du premier élément de ce mot. Aujourd'hui je pense pouvoir

---

1. Je ne sais ce qu'est *Dordone*, qui figure dans *Aspremont*. M. Schirling note : « aujourd'hui Dordogne sur l'Oise ; » j'avoue ne pas connaître cette localité.

2. Le *Roland* n'est naturellement pas le seul à dire *elme* (plus tard *eume*, *eame*, *eaume*, *iaume*, *aume*, *erme*, *esme*) sans *h*. Voyez les exemples dans Schirling, p. 58 ss. La forme avec *h* se trouve d'ailleurs souvent dans les mêmes poèmes.

l'expliquer également par l'origine provençale de cette forme. L'*l* s'est vocalisée certainement de meilleure heure dans le midi que dans le nord[1]. Les plus anciens textes provençaux nous offrent déjà *au*, *eu*, *ou*[2], tandis que la vocalisation au moins graphique est rare dans les textes français du XIIe siècle. Il est donc très admissible qu'on ait dit *ausberc*[3] pour *halsberc*[4] dans le midi dès l'époque mérovingienne[5]. Le mot fut importé en France avant la réduction de *au* à *o*, c'est-à-dire sans doute avant le commencement du IXe siècle : dès lors, quand les *au* devinrent *o*, *ausberc* partagea le sort commun et devint *osberc*[6]. Ainsi la

---

1. Ce n'est pas que dans le nord les exemples de la vocalisation, au moins sporadique soient aussi récents qu'on le dit ordinairement. M. Förster n'écrirait plus à coup sûr (*Zeitschr.*, I, 566) que la vocalisation n'a pas commencé avant le dernier tiers du XIIe siècle (cf. *Cligès*, p. LXIX). Mais il n'est pas plus exact de regarder avec M. Weigelt (*Zeitschr.*, XI, 89) un exemple de 1044 comme le plus ancien. Si les cas de vocalisation que M. Waltemath a cru trouver dans des chartes mérovingiennes reposent sur des erreurs, on en pourrait signaler de certains en grand nombre dès le Xe siècle. Je me borne à relever, dans les fragments de chartes de cette époque publiés par M. Grandmaison (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XLV-XLVI, tirage à part, Paris, 1886), des exemples comme *Girau* 941, *Rainaudus* 950, *Girous* 978-983, etc. L'étude des noms de lieu en fournirait pour la même époque ou à peu près en grande abondance.

2. Boèce : *eu*, *euz*, *s'auça ;* Ev. de S. Jean : *au*, *eu*, *deus*, *euz*, *autre*, *jauz*, *moutas*, etc.; Noël : *mout*, *deu*, *au ;* Versus Mariae : *aut* = *aus*, *queu*, *deu*, *eu*, etc. Dans le *Sponsus*, de la région poitevine, on trouve également *eu*, *deu*, *nou*. — On voit, pour le dire en passant, que la vocalisation se produit après *e*, *o* aussi bien qu'après *a ;* je ne crois nullement, pour ma part, à l'opinion émise plus d'une fois par M. Förster (en dernier lieu dans la préface de *Cligès*, p. LXIX), d'après laquelle l'*l* se serait vocalisée après l'*a* plus anciennement qu'après les autres voyelles.

3. Inutile de faire remarquer qu'*ausberc* est bien la forme provençale constante.

4. Notons que le fr. *halberc hauberc* nous offre un exemple frappant de la haute antiquité de la chute de *s* sonore (*Rom.*, XV, 618); il est vrai que l'*s* se trouvait ici prise entre *l* et *b*. Cf. Diez, *Et. W.* I, *usbergo*.

5. Nous avons malheureusement trop peu de documents sur cette époque pour décider la question par des preuves.

6. L'it. *osbergo* vient sans doute du français, la variante *usbergo* peut-être directement du provençal.

forme particulière de ce mot nous démontre doublement la grande extension dans la France du nord, au moins au XIe siècle et sans doute dès le VIIIe, du commerce des armes fabriquées ou vendues par des méridionaux[1].

G. PARIS.

IV.

TYPES DE QUELQUES CHANSONS DE GAUTIER DE COINCI.

Il serait grand temps que l'on nous donnât une édition des poésies de Gautier de Coinci. Celle de Poquet est incomplète[2] et à tous égards défectueuse. Les mss. des *Miracles de la Vierge*, où se trouvent jointes, selon un ordre variable, les chansons pieuses du même auteur, sont nombreux. La Bibliothèque nationale en contient d'excellents qui suffiraient à établir un bon texte. Ce n'est qu'en de rares cas qu'on aurait besoin de recourir aux mss. de Soissons[3], de Blois, de Londres, de Neuchâtel. Les travaux qui se poursuivent actuellement sur les légendes pieuses en latin, notamment ceux de M. Mussafia sur les collections des *Miracles de la Vierge*[4], permettront de fixer exactement les sources des récits de Gautier. Je voudrais apporter ma contribution à l'édition que je souhaite, en indiquant les types d'après

---

1. Cet article était écrit quand j'ai lu le travail, remarquable à tant d'égards, de M. Suchier, *Le français, le provençal et leurs dialectes* (*Grundriss der romanischen Philologie*, t. III). L'auteur a remarqué aussi la forme provençale de *osberc :* « Si, dit-il (p. 664), la Chanson de Roland a vraiment l'Anjou pour patrie, on s'explique d'autant plus facilement *osberc*, au lieu de l'habituel *halberc*, par l'*ausberc* des dialectes provençaux voisins : le nom sera venu avec la chose. » Mais *osberc* n'est pas propre au *Roland* (voy. Schirling ; les notations *auberc*, *aubert* sont dues à l'influence de *hauberc*, *haubert*), non plus qu'*elme*, et si l'on peut admettre que ces mots venaient particulièrement du Poitou, ils se sont répandus dans toute la France du nord, sans détruire d'ailleurs leurs concurrents nationaux, *halberc* et *helme*.

2. Il y manque certains miracles (voy. *Romania*, VIII, 12), et, comme on va le voir, plusieurs chansons.

3. Celui-ci est représenté plus ou moins exactement par l'édition de l'abbé Poquet.

4. Voy. *Romania*, XVI, 176 ; XVII, 333.

lesquels Gautier de Coinci a composé quelques-unes de ses chansons.

On sait qu'il a été d'usage, au moyen âge comme au XVIe siècle et comme encore de nos jours, d'adapter des paroles pieuses à des mélodies profanes et jouissant d'une certaine popularité. Cette opération entraîne nécessairement l'adoption de la forme rythmique à laquelle s'appliquait la mélodie empruntée. Jacques de Cambrai est l'auteur de plusieurs de ces adaptations qu'on a appelées, d'un terme assez peu correct, des « parodies cléricales[1] ». C'est comme si on disait que les *sirventés* sont les parodies des chansons amoureuses dont ils reproduisent la forme. La chanson à la Vierge *Av! amans fins et vrais*[2], qui est anonyme, reproduit la forme de la pièce, commençant par le même vers, de Gautier d'Epinal[3]. On pourrait relever bien d'autres exemples de ce genre d'imitation. Récemment encore, ayant à décrire un ms. jusqu'alors non étudié, j'ai fait connaître une chanson pieuse dont le type est fourni par une pastourelle de Henri III, duc de Brabant[4]. Je vais présentement indiquer celles des chansons de Gautier de Coinci dont j'ai reconnu les types.

A che que je vueil commenchier. — Trois couplets à rimes constantes, *abab baabcca*. La même disposition et les mêmes rimes se présentent dans un jeu-parti de Gilles et Guillaume le Vinier[5]. Est-ce là le type suivi par Gautier de Coinci? Je le suppose, mais il n'est pas impossible que les deux pièces aient un modèle commun qui me serait resté inconnu. Le jeu-parti a été publié plusieurs fois, d'après des mss. de Berne, de Paris et de Rome, Je vais en donner le premier couplet, d'après le ms. d'Arras 657 (ancien 139), fol. 137 *d*, qui n'a pas encore été utilisé. Pour

---

1. Wackernagel, *Altfr. Lieder u. Leiche*, p. 184.

2. Ms. de Berne, n° 51 (*Archiv* de Herrig, XLI, 369); *grant chant* 3 du ms. Douce.

3. *Ibid.*, n° 19 (*Archiv*, XLI, 355).

4. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1886, p. 68. — J'ai seulement en vue, ici, les pièces qui ont un caractère religieux. Mais entre les pièces qui n'ont pas ce caractère on en trouve aussi qui, pour la forme, sont imitées les unes des autres; voy. par ex. *Romania*, VII, 97.

5. Sur l'attribution de cette pièce, voy. L. Passy, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 4e série, V (1859), 309, 310.

la pièce de Gautier, qui manque dans l'édition de l'abbé Poquet, je suis le ms. fr. 2193 fol. 9 *d* :

GILLE LE VINIER.		GAUTIER.
Sire, ki fait mieus a proisier,		A che que je weil commenchier
A vous en en est li gius partis,		Sai bien que mes sens est petis,
De deus amans ki sans trechier		Mais la dame dont weil traitier
On[t] en amour leur cuers assis?	4	Avra bien tost mon cuer apris :
Mais l'un aime par tel devis		Se loiaument li est amis
K'il a tout son voloir enti[e]r,		Et del tout s'i veut acointier,
L'autre n'a fors le daunoier,		Tost li fera son filg aidier;
Et s'est tous fis	8	Et Jhesus Cris
Ke[1] *son bon li laroit faire*		Par est si trés debonaire
S'amie la deboinaire,		Que de son serviche faire
Mais pour s'onnour s'en veut targier.	11	Ne se devroit nus eslongier.

Amours dont sui espris. — Cinq couplets, rimes nouvelles à chaque couplet. Le type est une pièce de Blondel, trouvère que Gautier a plus d'une fois pris pour modèle. La chanson de Blondel offre la même disposition, mais non les mêmes rimes que celles de Gautier. Toutefois l'identité des deux premiers vers montre qu'il n'y a pas à chercher ailleurs le type suivi par notre pieux versificateur :

BLONDEL.		GAUTIER.
Amors dont sui espris		Amours dont sui espris
Me semont de chanter,		De chanter me semont;
Si fais com hom sorpris		Cheli lo, cheli pris
Qui ne puet amender.	4	Qui le pris a del mont.
Petit i ai conquis,		De prisier son grant pris
Mès bien me puis vanter		Pluiseurs fois espris m'ont
Que j'ai pieça apris		Li bien qu'en ai apris;
A loiaument amer.	8	Or li pri si me mont,
En li sont mi penser		Si me liet m'ame et mont
Et seront a tous dis :		Ou deliteus païs
Ja nes en quier oster.		Qu'a porpris la amont.
(Edit. Tarbé, nº V.)		(B. N. fr. 2193, ff. 16 *b* et 146 *b*[2].)

Chanter m'estuet.car nel doi contredire. — Cinq couplets rimant par *abababa*. La rime *a* change à partir du troisième couplet. Je donne la pièce entière d'après fr. 2193 fol. 10, le seul ms. qui

1. Ms. *Ki*.
2. Cf. édition Poquet, col. 387-8.

la contienne. L'abbé Poquet, ne l'ayant pas trouvée dans le ms. de Soissons, ne l'a pas connue.

I. Chanter m'estuet, car nel doi contredire,
La Virge a cui tuit[1] doivent sousploier.
Bien [doi] de li ma canchon faire et dire,
Et en cantant merchi querre et proiier,
Car bien me peut au jour de duel [et d'ire[2]]
Cheste dame vers son filg.....[3]
Qui si dous est qu'il nes set escondire.

II. Dame cui Diex vaut seur toutes eslirre,
En cui se vint li fiex Dieu[4] herbegier
De vous doivent trestuit chanter et lirre,
Car vous poés, douche dame, abregier
De vo dous filg le maltalent et l'ire[5]
En quoi chascuns s'embat trop de legier
Par le pechié qui cors et ame empire.

III. Dame, vos estes li vrais mires (*sic*).
Pour pecheours conforter et aidier.
Qui de vrai cuer vo grans doucheurs remire
Plus en i voit qu'il ne puist souhaidier.
Par[6] vous fu nés Jhesus [Cris] nostre sire,
La fontaine qui ne peut eswidier,
Qui pour le mont vint souffrir grief martire.

IV. Douche dame, de la douche fontainne
Estes ruissiaus qui ne peut estanchier :
Quant on i prent le plus et plus est plainne,
C'on l'en ne peut essorber.....[7]
Chil qui vous sert bien emploie sa paine,
Car ennemis nel peut desavanchier
Ne mal faire pour chose qu'il s'en paine.

---

1. Ms. *tout*, et plus bas, v. 10, *trestout*.
2. *duel* est le dernier mot de la ligne, ce qui explique l'omission.
3. Le copiste a laissé en blanc le mot manquant; p.-ê. *avoier ?*
4. Ms. *Diex*.
5. Ms. *et dire*.
6. Ms. *Car*.
7. La fin du vers manque. Il faut probablement suppléer *n'espuchier*.

V. Douche dame, que de tous biens ies vaine
Gardés mon cors de mal et de pechier.
Mestier en ai, que m'ame est si trés vainne
Que cheüe est sans jamais redrechier :
Se vo douchours a sauveté nel maine,
Ne se porra de ses las deslachier;
Pour che vous pri que li soiiés prochainne.

C'est une forme assez fréquente. On peut toutefois affirmer que Gautier a pris pour modèle une pièce de Blondel qui offre non seulement la même disposition, mais les mêmes rimes :

Li plus se plaint d'amours mais je n'os dire
Qu'onques nul jour me vousist engingnier :
Se mes vouloirs m'aïde a desconfire,
Je nel doi pos ma dame reprochier,
Ainz vueil proier que m'aliet mon martire,
Car je l'aim tant loiaument sans trichier,
De duel morrai si m'en oi escondire.
(Blondel, éd. Tarbé, nº XIX [1]).

La chanson de Blondel offre trois séries de rimes : 1° (coupl. I et II) *ire, ier;* 2° (coupl. III et IV) *ise, oir;* 3° (coupl. V et VI) *aine, é.* On voit que Gautier a adopté les rimes de la première série et l'une des rimes de la troisième.

De la mieus vaillant. — Cinq couplets de quinze vers inégaux rimant par *aaaa bbbaaaababa*, les rimes variant à chaque couplet. Je ne connais aucune chanson profane qui offre cette forme, mais on peut rapprocher de la pièce de Gautier une chanson anonyme à la Vierge que j'ai publiée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (1884, p. 80). Le rythme est identique; les rimes toutefois ne coïncident que pour un couplet, qui est le second de Gautier et le premier de la pièce anonyme. Voici les deux textes :

ANONYME.		GAUTIER [2].
Mere au Sauveor		Dame de valour
Qui la flor		Et d'onour [3],
Estes de tote valor,		Puchele de grant douchour,
A vos m'en acor.	4	Mere au Sauveour,

1. J'ai fait à ce texte, pour le rendre intelligible, les corrections que comportent les éditions de Tarbé.
2. D'après le ms. Bibl. nat. fr. 2193 fol. 11. Manque dans l'édition.
3. Ms. *Et de douchour.*

Reïne onorée, Bon fuissiés vous née !
Dame desirrée, Par vous est sauvée
Vos estes la rée 7 La gent esgarée
Plaine de dolçor; De la grant tristor
Rose de très buen odor, Dont nous mist Eve en errour,
Vaissiaus d'amor Par sa folour,
Et d'onor, 11 Et em plour.
Buer fussez vos née, Puchele hounerée,
Mere au Creator, De si grant dolour
Pucelè atornée A sa gent ostée
De très haut ator. 15 Diex pour vostre amour.

Quant je sui plus en perilleuse vie. — Pièce de cinq couplets à rimes constantes, chaque couplet de quatorze vers rimant par *abab bab cccbabb*. Voici le premier d'après fr. 2193 fol. 11 *c*[1] :

Quant je sui plus em perilleuse vie
Et je miex doi selonc Dieu, estre liés,
Lors me semont jolivetés et prie
Et li mondes que je soie envoisiés.
Em peril sui d'estre mesconseilliés :
Secourés moi, douche Virge Marie,
Se chose ai fait dont Diex soit courouchiés.
Mar la vi !
Pour che vous pri
Que par vostre merci
En chest asaut desfendre me deigniés,
Car bien sai qu'e[n] ma folie,
Com dous que fust li pechiés,
Laidement sui engingniés.

Le type est une pièce de Blondel dont la forme diffère seulement en ce que les rimes changent de deux en deux couplets[2].

Quant je plus sui en paor de ma vie
Et je doi moins par raison estre liés,
Lors me semont ma volentés et prie
Et fine Amours que je soie envoisiés.
S'ele m'ocist, siens en iert li pechiés :

1. Manque dans l'édition.
2. Ce que les *Leys d'amors* appellent *coblas doblas* (I, 264).

Trop a dous nom por faire vilonie,
Et se je sui par mes ieus travilliès
Dont la vi,
Qu'en doi je li
Demander fors merci?
Dès que par moi sui de joie aloigniès,
Je ne m'en doi plaindre mie
Comment qu'aie esté iriès,
Doucement sui engigniès.
(Ed. Tarbé, nº XXVI.)

Talens m'est pris orendroit. — Le type est une pastourelle attribuée à Jocelin de Bruges par le grand chansonnier de Berne, et qui se rencontre anonyme dans le chansonnier Douce (nº XXIV des pastourelles). Elle a été publiée d'après le premier de ces mss. par Wackernagel, *Altfranzösische Lieder*, nº xlviiij, et d'après les deux mss. par Bartsch, *Rom. u Past.*, p. 316, et par M. Scheler, *Trouv. belges*, I, 154. La pièce de Gautier est dans l'édition de l'abbé Poquet, col. 19-20. En voici le premier couplet, d'après le ms. fr. 22928, fol. 40 *c*, en regard du couplet correspondant de la pastourelle :

JOCELIN DE BRUGES.	GAUTIER.
L'autrier pastoure seoit	Talens m'est pris orendroit
Lonc un buisson;	Qu'a mout haut ton
Agniaus gardoit, si avoit	De la plus haute qui soit
Flaiot, pipe et baston.	Vous die un novel son.
En haut dist et si notoit	Sa hautece ne saroit
Un novel son;	Dire nus hom;
En sa pipe refraignoit	Por ce ne vuel, s'ai haut droit,
La vois de sa chanson;	Chanter se de li non.
Puis a dit : « Amors, amors,	Diex me doint sa haute amor!
« *Pris m'avez a las corsor*	N'est dame de sa valor,
« *Dont ja n'istrai a nul jor,*	N'onques ne fu a nul jor
« *Amis, se par vos non.* »	Nule de si haut non.

Jocelin de Bruges lui-même avait imité la pastourelle de Thibaut de Navarre, dont voici le premier couplet :

J'aloie l'autrier errant
Sanz compaignon
Sor mon palefroi, pensant
A faire une chançon,

Quant j'oï, ne sai conment,
Lez un buisson,
La vois dou plus bel enfant
C'onques veïst nus hon.
Et n'estoit pas enfes si
N'eüst quinze ans et demi,
N'onques nule riens ne vi
De si gente façon.
(Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 231.)

La parité des rimes chez Jocelin et chez Gautier prouve que celui-ci a imité Jocelin et non Thibaut.

Nous possédons, si j'ai bien compté, 26 ou 27 chansons de Gautier de Coinci. Nous en avons examiné six. Les autres ont-elles aussi des types profanes ? Pour quelques-unes on peut le supposer, mais non pas pour toutes. Outre que Gautier était assurément capable de trouver par lui-même des formes et des mélodies, il est certaines pièces dont il convient de lui laisser tout le mérite, si tant est qu'il y ait aucun mérite à inventer des formes dont toute l'originalité consiste en une recherche de mauvais goût. Telle est la pièce qui commence par ces vers :

Mere Dieu virge senée,
Née fus en plain croissant,
Croissant va tant ta renonmée
Nonmée ies seur tout renon...
(B. N. fr. 25532, fol. 107 *c*.)

C'est peut-être le plus ancien exemple français de ce qu'on appelait au XIVe siècle des poésies à *rimes reprises*. Il y a une pièce de ce genre parmi les *Balades d'estrange façon* de Christine de Pisan[1], et Deschamps cite un couplet ainsi fait dans son *Art de dictier*[2]. Les Provençaux ont connu cette recherche, mais ils en ont fait peu d'usage[3]. Il est probable que le moyen âge a inventé de nouveau, plus d'une fois peut-être, un artifice que la poésie antique connaissait, comme le prouve le *Technopægnion* d'Ausone :

1. Édition de la Société des anciens textes français, I, 120.
2. Édit. Crapelet, p. 271.
3. Voy. l'exemple de *cobla capfinida* cité dans les *Leys d'amors*, I, 280.

Res hominum fragiles alit et regit et perimit *fors*,
Fors dubia, æternumque labans, quam blanda fovet *spes*,
Spes nullo finita ævo.....

« Neque æmulari velis, » écrivait sagement Ausone à son ami Paulin, « et si, huc quoque descenderis, majorem moles- « tiam capias quam oblectationem. »

D'autres chansons de Gautier de Coinci sont en vers équivoques, et celles-là ne doivent pas être des imitations. Enfin il en est aussi dans le nombre dont la forme est tellement commune qu'on ne saurait avec certitude leur attribuer un prototype.

P. Meyer.

V.

LYONNAIS *CARCABEAU*.

Le mot de *carcabeau* signifiait à Lyon le relevé périodique et officiel du prix du blé qui se faisait le samedi de chaque semaine, à la Grenette, par le soin d'un échevin. A l'origine, c'était la liste d'une taxe, d'un péage, d'une « leyde ». M. Georges Guigue, archiviste de la ville, a publié, il y a quelques années, le *Carcabeau du Péage de Givors* (1225). A Saint-Denis-le-Chausson, près d'Ambérieu (Ain), il existe une rue du *Cacabeau*, dont le nom est sans doute le souvenir des taxes qu'on y affichait.

M. Philipon (*Romania*, XIII, 570) le tire, avec M. P. Meyer, de cartabellum, prov. *cartabel*. L'étymologie ne fait pas doute, le carcabeau s'entendant de l'affiche qui porte la taxe, mais le passage de *cartabeau* à *carcabeau* ne laisse pas d'être singulier. On songe tout d'abord à une faute de lecture, à cause de la ressemblance des *t* et des *c* dans les mss., mais les très nombreuses et très anciennes pièces imprimées qui portent le mot *carcabeau* font abandonner cette hypothèse.

Je crois que la transformation s'est opérée par voie d'assimilation, suivant une tendance qui me paraît marquée dans le Dauphinois et le Lyonnais et qu'on peut définir dans les termes suivants :

Lorsque, dans un mot roman, il se trouve une gutturale dure et

une dentale dans deux syllabes contiguës, il y a tendance a assimiler la dentale à la gutturale.

Les exemples ne sont pas nombreux, car il ne s'agit que d'une tendance; ils sont cependant assez significatifs pour l'indiquer. Voici par exemple trois mots qui ont la même structure; ils se divisent de même; la première syllabe demande un même accent sur *a* suivi de deux consonnes dont la dernière est un *t*, etc.:

Prov. *carta bel* = lyonn. *carca beau.*
Prov. *canta ridia* = bas dauph. *canca ridia*, hanneton.
Prov. *casta gnetta* = dauph. *casca gnetta*[1].

Le phénomène se retrouve dans quelques autres mots, quoique de façon moins apparente. Le prov. *coutet*, nuque, est devenu le bas-dauph. *coucouet*. Molard, dans son *Dictionnaire grammatical du mauvais langage* (1803), proscrit le mot *reguingote*, habituel aux Lyonnais pour *redingote*. Dans la Tarentaise, la *Pentecôte* est devenue la *Peintekouke*[2].

Deux gutturales qui ne sont pas du même ordre tendent aussi à s'assimiler. Molard proscrit le mot *gogossel* employé par les Lyonnais pour *croque-au-sel*.

Cette répétition de la gutturale paraît même assez agréable aux Lyonnais pour qu'ils l'aient quelquefois employée dans des mots où la consonne voisine n'est pas une dentale. A Panissières, un « grenouillon », têtard de grenouille, est devenu un *gargolion;* et à Rive-de-Gier, « guenillerie », pour assemblage de guenilles, est devenu *ganguillari*.

N. du Puitspelu.

---

1. Je dois à M. l'abbé Moutier, auteur d'une *Grammaire dauphinoise*, d'avoir appelé mon attention sur *cancaridia* et *cascagnetta*.

2. *Origines du patois de la Tarentaise*, par l'abbé Pont.

CORRECTIONS

APPUNTI SUL *ROMAN DE GALERENT*[1].

Questo bellissimo poema, spettante ai migliori tempi della letteratura francese antica, ci fu conservato in un solo codice del decimoquinto secolo. Le alterazioni, che il testo ha subito, sono per buona ventura molto minori di quello che a prima vista si avrebbe motivo di temere. Alla sagacia dello scopritore ed editore, il compianto Anat. Boucherie, e a quella dei signori Chabaneau e Paris è riuscito di correggere pressochè tutte le numerose, ma non rilevanti, mende del codice; e resta ora a desiderare vivamente che alcuno si accinga a darci quell' edizione corretta dell' interessante componimento, che il Boucherie progettava. In servigio di questa nuova edizione mi permetto di communicare qui alcune osservazioni, delle quali alcune concernono il testo, quale ci è pervenuto, altre si riferiscono al modo con cui venne publicato.

Dopo il v. 207 manca nel codice il verso che dovrebbe rimare con esso. Mi pare indubbio che esso sia quello che nella stampa porta il numero 235 e che alla sua volta se ne sta isolato. Probabilmente nell' esemplare, di cui si serviva il copista, questo verso era stato prima ommesso, poi (come suole) aggiunto appiè di pagina, con o senza un segno di rimando. Il copista, non avvedendosene, lo trascrisse al luogo ove lo trovò. Ne risulta che la numerazione dei versi va diminuita di due.

---

1. *Le roman de Galerent, par le trouvère* RENAUT, roman d'aventures, publié pour la première fois par Anatole BOUCHERIE. — Montpellier et Paris, 1888 (XIVe volume des publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes).— La forma *Galerent*, che l'editore usa nel frontispizio e nel sommario, non è confermata dalle rime, poichè troviamo costantemente il caso obliquo rimare con voci in *-an* o *-en* (p. es. *Jehan*), il nominativo con voci in *-ans* o *-ens* (p. es. *bans*, *tens*); ed il nostro testo, da due o tre casi discutibili in fuori, non fa mai rimare *-z* con *-s*. Meglio il Chabaneau che nelle poche linee di prefazione stampa *Galeren*, e meglio ancora il Paris, che mi propone *Galeran*. In vero, questo nome proprio contiene nella seconda sua parte lo stesso elemento germanico che *Bertran*, *Engelran*, *Gontran ;* a quali del pari fu poi aggiunta la *-t* (*-d*) analogica. Cfr. Mackel nei *Franz. Stud.* VI, 180; che se il Mackel a pag. 17 e 115 usa la forma *Galerant*, gli è che in questi due luoghi egli tratta del primo elemento componente, e gli è quindi indifferente se rispetto al secondo usa la forma primigenia o la secondaria.

244. Preferisco *fui*, che sta in miglior corrispondenza col perfetto[1] del v. 247.

434 segg. Gente *a fait traire d'un escrin un oreillier que li ot envoié sa suer.*
438. *en la toille ne maint fuer*
nuls qui la veist la prisast,
ne l'oreil (sic) *souef outast.*

Così il testo a stampa e nella nota l'editore propone :

en la (oppure *sa*) *toie*, *ne* [*a*] *mains fuer*
nuls (*qui*) *la veist* [*ne*] *la prisast*
de l'oreillier souef ou tast[2].

en la toie si collega quindi con *que li ot envoié sa suer*. Le parole che seguono, collocate altrimenti, vengono (se io vedo bene) a dire : *ne nuls la veist* (= *ne nus ne la v.*) [*qui*][3] *ne la prisast a mains fuer de l'oreillier*, cioè : « nessuno l'avrebbe veduta che non l'avesse stimata di minor pregio che il guanciale. » Ora questa per certo non è l'intenzione del poeta e probabilmente nemmeno quella dell' editore. Ed in vero, che la federa non abbia egual valore che il guanciale è un fatto così comune che sarebbe superfluo porlo in rilievo; quello che merita essere ricordato si è che non solo il guanciale, ma persino la federa sia di grande prezzo. Volendo quindi accettare la proposta dell' editore, gioverebbe lasciare intatto il v. 39, e si avrebbe soltanto a notare la mancanza della particella negativa dinanzi a *prisast;* mancanza insolita, ma che potrebbe essere cagionata dalle due voci negative precedenti : *ne nus*[4].

Il Paris in una contronota, qual correzione di *ne maint fuer*, propone *ne mesist fuer;* congettura molto sodisfacente e che, se io interpreto a dovere, significa : « non avrebbe indicato il prezzo » = « non avrebbe potuto indicare ». Egli adunque mantiene la interpunzione del testo : col v. 38 comincia un nuovo periodo, e dopo *toie* non s'ha da mettere virgola. Ne risulta che egli per certo al v. 40 legge[5] : *N'en l'oreillier* (*ne mesist fuer en la toie n'en l'or.*)

---

1. Nella nota leggi *Laidi* invece di *Laidis*.
2. Dopo *tast* c'è un punto interrogativo, il quale però manifestamente non appartiene al testo, ma serve ad esprimere il dubbio del circospetto editore sulla bontà delle sue emendazioni.
3. Supplisco il *qui* per amore di chiarezza e brevità; sebbene io mi accosti all' opinione di quelli che rifuggono dall' ammettere cotali elissi e considerano simili periodi quali esempii di coordinazione là ove l'uso moderno esige subordinazione.
4. Per maggior chiarezza mi spiego. L'uso vuole *ne il ne prisast* e *nus ne prisast;* quindi anche : *ne nus ne pris.;* ma in questo caso forse basta : *ne nus pris*. Dico « forse »; perchè non ho in pronto esempii a cui riferirmi. Noterò solo che lo Schweighäuser, e dietro lui il Perle, cita un esempio di *nus* senza *ne*.
5. Questa mia supposizione mi viene confermata dall' egregio amico.

Mi resta però ancora una difficoltà. Quale è il soggetto di *mesist?* Senza dubbio *Nus qui la veist;* or come si collegano col resto le voci *la prisast?* Si potrebbe facilmente correggere *et* (*ne?*) *prisast*, ed il verbo avrebbe significato assoluto « fare la stima »; di che risulterebbe : « nessuno che la vedesse e si provasse a valutarne il prezzo, ci sarebbe riuscito », o alcunchè di simile.

Prima di abbandonare questo passo, notiamo ancora una particolarità non priva d'interesse. I versi 24 e 6735 hanno col v. 438 questo di comune, che in tutti e tre ricorre il verbo *maint* colla particella negativa *ne*, ed in tutti e tre manca una sillaba. Se è un caso fortuito, bisogna dire in vero che è uno dei più singolari. Il Paris al primo passo fa una correzione molto semplice e persuasiva[1]; meno sodisfacente è la congettura dell' editore al secondo[2]. Non sarebbe possibile trovare un' emendazione, che si applichi a ciascuno dei tre versi?

544-5. Poichè in altri luoghi il codice intervertisce l'ordine dei versi, ci sarebbe luogo da dubitare che 44 debba collocarsi dopo 45. Dall' altro lato il nostro poeta usa così spesso inversioni ancor più singolari[3] che la disposizione delle parole, quale è nel codice, può senz 'altro essere originale.

560. Non vorrei togliere la parola *né* (*nez*); cfr. 981. Cancello piuttosto *que*, congiunzione che spesso si ommette dopo il verbo *veoir*.

643. *de son malice* pare erroneo all' editore, il quale congettura o *sa m.* o altra lezione. Ma *malice* di genere mascolino è frequente nell' antica lingua.

673. Se si confronta al v. 661 *que fait Gente*, si preferirà conservare *qu'ele fait*, leggendo *que ele* per amore del metro.

706. Se questo verso si deve interpretare come è detto a pag. XIV, gioverà collocarlo prima di 705.

785. Il verbo *s'avive* è di uso così conveniente alla situazione ch' io non vedo il motivo di mutare la lezione. E dubito della forma *avie*, del tutto insolita e non facile a spiegarsi foneticamente.

---

1. *S'el ne fust d'envie embrasee...* | *de Gadres jesqu'en sa maison,* | *ne maint dame si senee.* Paris : *ne manoit* « non ci sarebbe stata. » L'imperfetto dell' indicativo nella proposizione principale del periodo ipotetico, in relazione ad un tempo omai passato, se non è frequente nella lingua antica, può nondimeno appoggiarsi su altri esempii; v. la dissertazione del Klapperich, *Franz. Studien* III, 243.

2. Fresne si rivolge ad una donna che fila e la prega di darle ricetto nella sua casa; in compenso le offre una mula o dieci marchi *de blans esterlins.* Ad offerta così splendida la donna salta su ed esclama : *Dont ne maint chanvre ne lins;* | *or descendez.* La nota pare cogliere bene il senso, quando traduce : « Je n'aurai donc plus besoin de filer! »; ma l'emendazione *m'ajut* non finisce, ripeto, di contentarmi.

3. Eccone un pajo d'esempii : 2047 *S'a es espaules deus sardines* | *En or assises du surcot;* ove è da costruire *es esp. du surcot;* 4255 *A la mule set bien entendre* | *La fille a la dame aaisier* = *La f. a la d. set b. ent. a la m. aais.*

1239. Natura ha profuso tutti i suoi doni a Fresne; nulla le rimane da dare altrui ; *qu'ele li vost abandoner* | *A lui ouvrir tout son tresor*. Non mi è chiara la costruzione; propongo *ele se vost* o *s' i v.*

1317. Non credo superfluo notare che *amer* corrisponde a *esmer:* cfr. 1795 *aymer*, che l'editore emendò nelle note.

1433. *Ja ne s'en peine clerc ne prestre* | *A pechëur traire a bone oevre.* La prolessi di *en* non si accorda colla preposizione *A*. Quindi in luogo di *s'en* o semplicemente *se* o *s'i*, se già non si voglia mutare *A* in *De.*

1481. S'intende che *j'oy* sta per *j'ai... entendue.* Lo noto, perchè a leggere il solo v. 81, si potrebbe credere che *oi* corrisponda ad *audio.*

1514. Leggo *vous apresse et vous traveille.*

1550. Per supplire alla lacuna del codice preferisco a *clamee* la voce più espressiva *blasmee.* La rima parrebbe, a dir vero, più ricca, scegliendo *cl.*; ma cfr. 1688-9 *blasmez* : *amez*, 6520-1 *amee* : *blasmee.* Cfr. del pari 233-4 *pasmee* : *clamee*, 2044-5 *diapre*: *aspre* [1].

1598. Ci allontaneremo meno dal codice leggendo *Par moi.*

1745. *Nes* « persino ».

1801. Può difendersi *la* = fr. mod. *là*, il luogo per indicare la persona. Più ovvio sarebbe leggere *de li.*

1909. Fresne ha tanti pregi che se Galeran la sposasse *bien se sçaroit amontez*. È fr. mod. *saurait?* Anche questa maniera di esprimersi può facilmente difendersi; meglio sarà andar per la via più semplice e leggere *seroit.*

2029. *La harpe, qui au col li pent* | *Bien ouvrée, a sauvages bestes.* Secondo questa lezione *a* corrisponderebbe ad *habet;* dal che risulta una locuzione oltremodo stentata. Propongo *la harpe* [*est*], *qui au col li pent, b. ouv. a s. b.* Una tale disposizione delle parole ha alcunchè d'insolito; ma vedi quello che s'è detto di sopra ai vv. 544-5. A volerci allontanare maggiormente dal codice, leggeremmo *Est* in luogo di *Bien.*

2093. Gli uccelli gorgheggiano così *com s'il vousissent faire entendre* | *A ceulx leur chanz et leur langage. As cieus* è emendazione molto bella e coglie forse l'idea del poeta. Non di meno potrebbe chiedersi se forse *ceus* non si riferisca a Galeran e Fresne; gli uccelli cantano come se si volessero far comprendere dai due amanti.

2123. sgg. Non intendo molto bene il significato del passo, specialmente a cagione del verbo *reprochier*, che qui non può valere « rimproverare » e che io non so se possa valere qualcosa di simile a « dimostrare », come qui si attenderebbe; ad ogni modo non dubito che al v. 26 si debba leggere *leaus* in luogo di *leans.*

---

1. Nel caso adunque che l'editore per proporre la mutazione di *se hastent* (che mi sembra irreprovevole) in *s'aatent* non abbia avuto altro motivo che il desiderio di introdurre una miglior rima con *abatent*, sarà lecito dire che questo motivo non regge.

2233. Gioverebbe alla simmetria del discorso leggere *un tens faut et un tens dure.*

2267. Ci scosteremo meno dal codice leggendo *celui*, tanto più che questa è la forma costantemente usata dal poeta.

2341. Questo verso ci dà occasione di dire alcunchè rispetto alle date contenute nel poema. Al v. 7433 Gente, facendo la confessione al marito, dice che circa venti anni prima ella sparlò di Marsille, ed al v. 197 è detto che due anni dopo l'ingiuria la donna malédica alla sua volta ingravidò [1]. Ne risulta che al momento, in cui ha luogo il riconoscimento, Fresne e per conseguente Galeran, che ha la medesima età, non potevano avere più di 17 a 18 anni. Al v. 1209 è detto che quando la passione nasce nel cuore dei due giovanetti essi hanno 15 anni; passa un certo tempo prima che abbia luogo la separazione; poi Galeran va in Brettagna, in Inghilterra, a Metz e rimane al servigio del duca di Lorena quattro anni (v. 4627); dopo trascorso questo termine viene armato cavaliere e prende parte prima alla spedizione contro il re di Danimarca, poi al grande torneo presso Rheims; appena al ritorno da questo chiede la mano di Florie. Ora tutti questi avvenimenti esigono una durata di almeno due anni, che aggiunti ai quattro di Metz ne danno sei; cosicchè al momento in cui Gente ritrova la figlia, questa dovrebbe avere almeno 21 anno. Ma non è per notare questa leggiera contradizione che facciamo così rigorosamente il computo; bensì per chiedere come s'abbia ad intendere il passo 2340-2. Dopo una descrizione molto particolareggiata dell' idillio d'amore leggiamo : *Ceste vie ont menee ensemble | Quinze ans et demi, ce me semble, | Entre Fresne et Galeran*, quando capitò Brun ad annunciare la morte dei genitori del giovane. I 15 anni e 1/2 si riferiscono al convivere dei due giovanetti sin dalla loro nascita — nel qual caso la vita d'amore sarebbe durata solo mezzo anno —, o alla vita da innamorati? Per quanto la dizione sembri favorevole alla seconda interpretazione, è difficile imaginare che il poeta, il quale si mostra molto studioso della verisimiglianza e del logico concatenamento dei fatti, abbia dall' un lato voluto attribuire ai due amanti, che finalmente si riuniscono, l'età di almeno 36 anni [2] e dall' altro non si sia accorto della strana contradizione fra queste date e le parole di Gente. Accetteremo adunque, ancorchè a malincuore, la prima interpretazione.— Sarebbe per avventura lecito supporre errore di copista al v. 2341, cosicchè s'avesse a leggere *un an et demi* qual durata della vita d'amore? Ciò verrebbe a dare circa 22 anni alla

---

1. Notiamo una lieve contradizione. Gente, sgravatasi, dice di avere sparlato di Marsille *l'autre an* (247 e 270). Ma forse questa locuzione è da interpretarsi come *l'autrier* (it. *l'altrieri*), che ha significato più ampio di quello strettamente etimologico.

2. Che Galeran al momento di sposarsi non è ancora un uomo maturo si rileva da ciò che Brun dice di lui al v. 7597 *Jennes est, s'a mestier d'aprendre.*

coppia innamorata. Anche così, ripetiamolo, il conto non corre esatto; ma la disparità è molto tenue e tale da non doverne far grande carico al poeta [1].

2448. *Je vous tesmoing et si vous vant,* | *Estre*[z] *prodom ci en avant.* L'emendazione può parer ottima; *estrez* non ricorre, a dir vero, nel nostro testo; ma si potrebbe mutare in *serez*. Non di meno si può chiedere se forse qui non ci sia una costruzione di accusativo coll' infinito : *Je vous tesmoin et vant estre.* Si potrebbe trovare una difficoltà nel nominativo *prodom;* ma, se non m'inganno, il complemento predicativo congiunto ad un verbo all' infinito poteva usarsi in ambedue i casi. Si veda p. es. nel nostro testo : dall' un lato 2463 *si vous convient hons devenir;* 2467 *or i parra* | *D'estre preuz, larges et cortois* ove l'uso metrico del nostro testo rende poco probabile la lezione *large* con iato dinanzi *et;* dall' altro 2698 *se pourvoie... pour estre chevalier novel* (: *el*).

2502. Non vedo motivo di mutare *que* in *se;* costruisci *a cele heure que.*

2679. Preferirei *ne nous dessemble;* cfr. 2549.

2903. Perchè mutare *revenra*, il cui soggetto sottinteso è *Galerans*, in *revenrai?* Lohiers, il quale abita nel medesimo luogo che Fresne, non può prometterle di ritornar spesso a vederla; nè a Fresne le visite del cappellano sarebbero di così grande conforto come quelle di Galeran.

2985. Il presente *est* esige il pron. *cist* invece di *cil.*

3035. O *a chevauchiee*, o si conservi l'infinito, facendolo dipendere da *s'atorne.* In questo caso il punto dopo *serjant* va cancellato; dinanzi *apres* punto o punto e virgola.

3091. *Que* in luogo di *Qui.*

3246. Se conserviamo la lezione del codice, abbiamo *c'est* cioè *ele;* la congiunzione *que* non è espressa dopo il verbo *veoir.*

3731. Perchè mutare *crueuse* in *grigneuse?* La forma *cr.* ricorre anche al v. 244 e l'epiteto conviene perfettamente al sostantivo *chiere.*

3759. La lezione del codice può difendersi. Che Fresne legga ogni giorno tutto il salterio è poco probabile, ma non incredibile. Altrove (4305-6) si contenta di leggerne la metà o un terzo o un quarto.

4124. *l'a gart* è errore di stampa per *la g.*

4141. La nota a pag. XIV interpreta *cache* = *chasse*, che sarebbe un criterio molto importante per determinare il dialetto del poema. Non comprendendo bene il significato di 41-42, non oso dire se la nota abbia ragione o no. Prima però di trarne conseguenze decisive, si dovrà esaminare se per avventura *cache* non istia in luogo di *sache.*

---

1. Poichè siamo a parlare di date, ricorderemo anche il v. 3278, ove è detto che Galeran portò nel suo seno la manica regalatagli da Fresne più di sette anni. Sarebbe però una troppo grande pedanteria il dare la menoma importanza a questo numero. O Galeran continuò a conservare il ricordo dell'amata anche dopo il matrimonio o piuttosto il poeta senza pensare a tante cose si valse a capriccio d'un numero qualunque, scegliendolo fra i più comunemente usati (3, 7, 9).

4333. *en* non è espletivo, annunciante il genitivo *De mautalent* che segue; ma si riferisce a ciò che precede, alla partenza di Fresne. Inutile quindi mutare. In luogo della correzione (del resto molto ingegnosa) proposta ai vv. 34-35 leggerei *De grant mautalent fait que sage.*

4357. Si può conservare la lezione del codice *Ne* mettendo punto alla fine del v. 53 e cancellando il punto dopo 56. Se ne avantaggia la simmetria del discorso, giacchè i versi in cui ricorre *Et en* si trovano in un periodo, e quelli in cui ricorre solo *En* fanno parte di un altro.

4694. Meglio *qui li* (Cod. *le*) *donne*, perchè nella formula, che sarebbe *le li*, s'omette facilmente l'accusativo, non il dativo [1].

4752. Se s'interpreta *por lui* « per amor suo », è inutile la correzione; *aussi* « altrettanto ».

4808. SA *fille* pare riferirsi a Brundoré; ora poichè si tratta della figlia del duca e della duchessa, bisogna (a non voler conservare *la f.*) correggere *leur f.*

5293. LA *semblant* è errore di stampa per *le;* salvo che non si voglia interpretare « colei che somiglia »; il che mi sembra poco probabile. Cfr. altresì v. 5307.

5311. Secondo l'emendazione dell' editore, Galeran verrebbe a dire : « Poichè io non so con certezza se Fresne è morta (o con altre parole : « Finchè mi rimane alcun dubbio se ella sia morta o no »), non posso dire ch' ella mi sia tolta del tutto ». Ma i versi che seguono non stanno in armonia con una tale interpretazione. Si conservi quindi la lezione del codice ed in luogo di *je n'ai* si legga *j'en ai.* Così tutto si fa chiaro : « Quando pure Fresne sia morta o perduta per me, non posso dire ch' ella mi sia tolta del tutto, dal momento che mi è dato avere questa imagine di lei (vale a dire Florie). Alla perdita di Fresne m'è forza rassegnarmi; *en ceste la voi si aperte que par li la puis recovrer. Dieus! com set bien Nature ovrer qu'ainsi me fait Fresnain revivre.* »

5325. Invece del secondo *traire* si può supporre *faire.*

5439. *On ne puet* o *Or ne puis.*

5460. *Cil* sta per *Sil* o *Sel; vient* non è impossibile; ma preferisco *veut.*

5504. Metterei *ahatie*, come fu proposto per il v. 5903.

5728. Non vedo motivo di dubitare della lezione del codice. Può parere a noi strano che nel narrare come i cavalieri tedeschi venissero in ajuto al loro signore, si creda opportuno di ricordare che fra loro *n'i a celui qui n'ait amie.* Ma di questi versi inutili, che in fondo sono *chevilles* in servigio della rima, altri esempii abbiamo e nel nostro e presso altri poeti del tempo. Si confronti il passo del tutto analogo 6138, ove del pari di cavalieri che vengono in soccorso ai loro compagni è detto *N'i a celui n'i ait sa drue.* [Ad imitazione

---

1. Quindi al v. 7330 *ja mais ne*[*l*] *li celerai;* l'aggiunta di *l* è superflua.

di 5728 preferiremmo *qui n'ait*, giacchè in vero i cavalieri non avevano *quiv i* le amanti.]

5976. POR *la vive;* cfr. 5955.

6084. La congettura alla pag. xv non regge. Gornemanz nulla ha che fare con Brundoré. Egli è uno dei dieci Brettoni, compagni di Galeran, dei quali si comincia a narrare al v. 6097.

6131. *Qui s'eslaissent a abandon.* L'editore propone *Qui* [*tuit*] *s'esl. a bandon.* Non vedo bene perchè. Se per avventura egli si regolò sul verso di significato affine 4849 *Ne le veut poindre a bandon*, è lecito osservare che precisamente questo verso si avantaggerebbe leggendo *a ab.* Come vedremo fra breve, nel nostro testo non pare che ricorra *-e* in iato, nemmeno dopo *muta cum liquida;* ond'è che secondo le consuetudini metriche del poeta il v. 4849 verrebbe a mancare di una sillaba. La forma secondaria *a abandon*, in cui troviamo il sostantivo verbale di [*soi*] *abandoner*, mi pare altrettanto legittima che la primitiva *a bandon*, della quale ebbe origine il verbo [1].

6279. Galeran si diverte con Florie *qui sa douleur a amenrie... Mais la le Bret n'en puet aler.* A pag. 218 un punto d'interrogazione; a pag. xv la ipotesi : *Mais l'ame au Bret* « elle ne peut aller jusqu'a l'ame de Galeren ». Mi par chiaro che s'abbia a interpretare : « ma quello (cioè : il dolore) del Brettone non può cessare. »

6463 segg. Galeren chiede ed ottiene la mano di Florie;

...cil n'i prent que la semblance
Fresnain que la pucele porte.
Florie de tant se conforte,
Qu'il n'i aime que le semblant,
Mais li sorplus li va troublant.

---

1. La locuzione ricorre in altri cinque luoghi col verbo *metre* ed in uno con *despendre*. In versi di giusta misura troviamo due volte *a b.:*

1235. *Si despendi si a bandon.*
3554. *Mais tout vous soit mis a bandon.*

ed una *a ab.;* e qui l'editore non dubitò dell' autenticità della forma :

2890. *Et mette tout a abandon.*

Nei versi seguenti la lezione del codice ci dà versi di sole sette sillabe :

4631. *Or metra* [*il*] *tout a b.*
4933. *Car il i met* [*tout*] *a b.*
7799. *Quanqu*[*e*] *ele a met a b.*

Chi preferisse emendare in modo uniforme, leggendo tutte e tre le volte *a ab.*, potrebbe fondarsi su 2890.

Così l'editore, e nelle note propone di leggere all' ultimo verso *vet emblant*. Come egli abbia inteso il passo, non è facile imaginare. Il Chabaneau a pag. XVI chiede se i due ultimi versi non debbano intervertirsi; e con ciò intende per certo dire che egli non accetta la congettura del Boucherie. Ma anche in questo caso io non vedo che il senso se ne faccia di molto più chiaro. Una leggiera modificazione dell' interpunzione e il mutamento di *li* in *le* (o *l'i*) bastano senza più a farci intendere che cosa voglia dire il testo. Si legga *que la pucele porte Florie*[1]. *De tant se conforte*, ecc. Il soggetto di *conforte* è naturalmente Galeran; « dall' amare l'aspetto di Florie (che gli ricorda quello di Fresne) egli ha alcun conforto; ma il resto (vale a dire : le intime virtù) gli è cagione di turbamento, giacchè queste egli non può trovare in Florie. » Si confrontino i versi 6837 segg., nei quali Galeran esprime il medesimo pensiero. Florie ha *le semblant avenant*, ma non ha *tout le remenant. Li remenanz voir m'en descorde* (= 6467), *puis qu'au semblant point ne s'acorde*.

6893 *Si l'a desouz un faudestuef assise;* l. *desur*.

6486. Forse *Fait ele a li* = *a soi* « dice fra se stessa ».

6592. Se non ci fosse il v. 93, si potrebbe accettare la emendazione dell'editore. Leggerei *C'a[le]r i vueilliez*.

6677. *eulx deulx* va corretto in *andeus* come al. v. 7767.

6788. *Ytant baron* ecc. sta in aria. Leggo *Tant baron i a et tant conte;* ed in vero il *ra* del v. 90 presuppone un *a* antecedente.

6852. Conservo la lezione del codice, mettendo punto e virgola dopo *mauvaisement*. « Come ti puoi decidere a dir di sì? Mal puoi farlo. Io son d'opinione che nel matrimonio ci vuole consentimento. » Cfr. lo stesso uso di *mauv.* al v. 1507.

6878. Non so se *soi pener* si possa costruire coll' infinito senza preposizione. Se no, è facile leggere *d'embelir*.

6910. Ci *dit*.

7015. Fresne canta; nessuno capisce il senso delle parole; *mais li chanz est douz, Si les fait entendre a li touz*. Si propone la correzione *atendre*. Come s'ha allora a interpretare? Il testo è ottimo : « Ella (oppure « Esso », cioè « il canto ») fa che tutti prestino attenzione a lei. »

7220. Meglio che *Sel* sarà *Ses*, il panno ed il guanciale.

7418. Quando pure aveste avuto l'intenzione di uccidermi, *si vueil je tendre a vo pardon*. Nota : *vous?* Più probabile è la locuzione *tendre a aucune rien* che *tendre pardon a aucun*.

---

1. Per maggior chiarezza si potrebbe dopo *porte* mettere una virgola; cfr. 6481 *Fresne en demaine sa suer grant duel*, ove del pari gioverebbe inchiudere *sa s.* fra due virgole. Eguali costruzioni in 1770 *C'est Fresne que j'ain vo fillole;* 1871 *Devant s'antein va l'abeesse;* il soggetto è Galeran, che va alla badessa sua zia.

Seguono alcune osservazioni concernenti l'uso dei pronomi personali.

La proposizione principale non può principiare con pronome atono [1].

5551 sgg. *Il i a tant cler lorain... tantes banieres... tantes lances de couleur taintes, haubers et cauches de fer maintes. Y repouez veoir rouler tante espee, tant heaume.* Metti punto o punto e virgola dopo *taintes;* cancella il punto dopo *maintes;* dopo *rouler* metti punto. In vero *rouler* si addice non a spade ed elmi, ma a corazze e calze di ferro; cfr. v. 5897. *Espee, heaume* e i sostantivi che seguono sono accusativi dipendenti da *esgardent* del v. 67, ove si correggerà il codice, mutando *il* non in *que,* ma in *i* (*ibi*).

6254. O *se* sta per *si* (= *sic*) o, ammettendo *se* = *sibi,* si modifichi l'interpunzione, cosicchè il periodo cominci con *De granz despens.*

6282 sgg. Si muti l'interpunzione; dopo 82 punto e virgola e dopo 84 virgola; così *Li* non incomincia il periodo, ed il senso corre molto meglio.

7253. Ambedue le emendazioni proposte : *La laissai, si m'en suis garie* e *Si la laissai, m'en s. g.* peccano contro la grammatica. Si legga *Li laissai* in luogo di *Si l.* del codice.

7284. *Si l'a estrainte,* | *Par grant douceur et par grant plainte.* | *L'a baisiee.* Dopo *estrainte* punto e virgola; il punto dopo *plainte* va cancellato.

Il pronome atono non può usarsi dinanzi l'infinito [2].

4083 *Sa harpe et sa male apareille* | *Et pour* LI *mieus porter s'afaite.* La nota corregge *les.* O *els*=*eles* o, molto meglio, *le porter;* l'infinito sostantivato senza oggetto. Cfr. p. es 6620 *de l'achater,* ove del pari non tradurremo « di comperarlo (cioè : il panno) », ma « del comperare ».

4410. Quando pure si accetti l'emendazione *Ou la veoir venir ne aler,* si dovrà sostituere *li* a *la.* [In questo passo però io leggerei : *Dieus! ou peust en sentir s'alaine? Ou la voit en venir n'aler?* che è quanto dire : « Sarebbe cosa troppo crudele, se fosse morta! No, ella vive. Ma dove è? »]

7267. *Lues l'a* (il testo ha *la*) *faite desatorner* | *De sa guimple pour vëoir nue.* La nota propone : *Sa guimple pour* LA *v. n.* In ogni caso : *pour li.* Ma è proprio necessaria l'emendazione? Il pronome non può facilmente sottintendersi? E *desatorner sa g.* in luogo di *soi desat. de sa gu.* è locuzione da accettarsi?

Un pajo di appunti sulla collocazione delle parole :

355-6. Preferirei conservare l'interpunzione del testo. Seguendo quella hec è proposta nella nota il periodo al v. 357 comincia col verbo *Dis,* il che non è rigorosamente vietato, ma è poco conforme all' uso.

---

1. Quindi l'edizione critica, che ricondurrà le singole voci alla forma corretta, leggerà al v. 4405 *Lui* accentato in luogo di *Li* atono.

2. 3015 *ne met peine a s'en retraire.* Per quanto la particella *en* possa sembrare necessaria, si dovrà pur leggere *a soi r.* — 7090 *Que garde faites de le prendre* non mi è ben chiaro. Se significa « di prenderla » cioè Fresne, leggeremo *de li pr.*

6779. *La ville est toute estormie;* in servigio del metro la nota propone *Est la v. t. est.;* ma il periodo affermativo non suole cominciare con una forma del verbo *estre;* leggeremo : *Toute la v. est est.,* se già non si voglia aggiungere alcuno dei soliti monosillabi di ripieno.

Il soggetto pronominale non si pospone se non quando la proposizione principale comincia coll' oggetto o con alcun complemento avverbiale [1]. Quindi s'intende che ai vv. 304 e 1393 *dont ai je,* al v. 1394 *dont sui je* si deve leggere *donc,* come fu proposto al v. 4599. — 5908 *Veut il ...porter la manche;* il periodo comincia col verbo (objezione di valore non assoluto) e il pronome non può essere collocato così. Si modifichi l'interpunzione in guisa che il periodo cominci colle parole *Por Florie.* — 7176. La lezione emendata [*Dont*] *ne vous puis je* [*le*] *voir dire* ci dà il soggetto pronominale posposto in una proposizione relativa; il che ripugna all' uso. Propongo : *De* MA *terre* | [*Dame*], *ne vous puis je v. d.* oppure *puis le v. d.*

Il metro, certamente correttissimo nell' originale, è sufficientemente bene conservato nel codice. 475 *D'Eufrates ne de Tigris.* La correzione proposta *ne d'E.* è superflua; *eu* veniva computato per due sillabe; v. Tobler (seconda edizione dell' originale), pag. 45. — A giudicare dal numero infinito di esempii, la *-e* si elide sempre, anche dopo muta e liquida, anche innanzi alle congiunzioni *et* ed *ou.* Si potrebbero adunque correggere i pochi versi, che fanno eccezione. E l'editore eliminò in vero gli iati 2275 *estre en;* 7283 *Fresne et,* 7555 *mande et.* Poteva far lo stesso 6694 *Tout ce qu'elle en pense et fait; qu'* in luogo di *que* ricorre ad ogni istante nel codice. Si dovrà aggiungere una sillaba ai vv. 97 *Et le mehaigne et le blesce,* 4861 *Mainte guenche et maint bon tour,* 5942 *En proesce et en semblance?* Se al v. 2091 *Roussignlos* (sic) *melles et mauviz* | *I font* ecc. applichiamo la regola della declinazione, abbiamo *melle;* è indispensabile leggere *et m.?* — Manca per certo una sillaba nei versi seguenti. 2842 *Si la baise en mi la face* [2]; 7085 *Cele en cui j'ai mon cuer mis;* 1. *tout m. c.;* 6658 *Ne soiez d'ele a mesaise;* non saprei bene come raggiustarlo, poichè *ne soiez vous* non finisce di piacermi. — A pag. XIV si propone di correggere al v. 1489 [*Ja n'est il dame ne pucele, Chevaliers, clers ne chapelains*] CEENS *ne hauz hom ne vilains* in *Cuens;* ma il verso verrebbe allora a mancare di una sillaba. — C'è una sillaba di troppo in 4027 *Ne puis laissier que je ne*

1. Ed in questo caso la posposizione del soggetto pronominale sembra di rigore, mentre il soggetto nominale può precedere il verbo, non appena il metro lo esiga. Al v. 7575 *Trop chier vous voulez vendre* | *ceste aliance* leggerei perciò *voulez vous.* Al v. 6565 *voir je me vois* è necessaria una virgola dopo *voir.*

2. Notevole che al verso seguente manchi del pare un asillaba : *La costume estoit lors a ce.* Qui l'editore propone la correzione *Que la.* E noi l'accetteremo, giacchè pare poco verisimile che il poeta abbia voluto usare quella licenza, che si concessero Gautier de Coincy ed altri, e della quale tratta il Tobler a pag. 127.

m'en voise; cancella *je.* — 4990 Cod. *qu'il l'en aydent et conseillent*, corretto in *que il;* ma poiche *äident* è trisillabo, il verso avrebbe nove sillabe. Si noti anche il v. 1440 *Si Dieu son aide i ëust mise;* la forma regolare del possessivo feminile è *sa* e *äide* è trisillabo; quindi *Se Dieus s'äide.*

L'interpunzione potrebbe in parecchi luoghi esser resa più uniforme; superfluo però mi sembra recare tutti i passi, in cui la desidererei modificata. Alcuni, di qualche importanza, ho citati nelle osservazioni precedenti. Qui aggiungo pochi altri : 570-1 *Ou cuer n'a mie la fontaine | Le let que li enfans alecte.* Così il testo; la nota però vuole una virgola dopo *fontaine.* Il soggetto di *a* sarebbe allora *Gente* e *le let* sarebbe accusativo in apposizione a *fontaine.* Io preferisco di gran lunga la interpunzione del testo e intendo : *Li lez que li enfes alaite n'a mie au cuer la f.* « non ha la sua sorgente nel cuore della madre snaturata ».

593-4. È lecito dubitare se *atournez* si riferisca al neonato (nel qual caso *tour porter* ha valore passivo « per essere portato ») o a Galet. Il testo segue la seconda opinione; nella nota si preferisce la prima. Io m'attengo alla seconda e stimo quindi superflua la correzione proposta al v. 95.

6681 (Fresne) *Son harnois trousse, si s'atourne, | Ele et Rose, qui est montée | Une mule qu'a empruntée. | Chevauche lez sa demoisele | Et li porte* ecc. Il discorso procede alquanto scucito. E poi, si può dubitare della legittimità della costruzione *est montée une mule.* Finalmente non è conforme all'uso che il periodo incominci col verbo *Chevauche.* Meglio quindi mettere un punto dopo *montée* e cancellare il punto dopo *empruntée. Chevauchier* qual verbo transitivo ricorre al v. 1203.

Sebbene io qui non mi occupi ex professo della fonetica e della grafia delle singole parole, giovami aggiungere anche a questo proposito alcune osservazioni.

La correzione fatta dal Paris in due luoghi (6305 e 6356) di *encerche* e *encerchier* in *-car-* si applica, oltre che al v. 6125, ove il cod. ha *encerchier*, anche al v. 620, ove il codice ha *rechergier;* l'editore del testo critico stamperà *recharchier; -chier*, non *-gier*, perchè il nostro poeta usa sempre la rima ricca nelle desinenze maschili in *-ié-* [1].

---

1. Anzi tutto quando si tratti della stessa desinenza grammaticale; quindi, ripetiamolo, 3296 *enchargier : chevauchier;* l. *encharchier;* poi anche quando due desinenze diverse sono congiunte in rima; quindi 159 *chargié : pechié;* l. *charchié.* [Unica eccezione è 1178 *esprevier : lanier.*] Ma anche quando una voce accentata sul tema rima con voce accentata sulla desinenza — nel qual caso la rima ricca è spesso così difficile a trovare che persino verseggiatori molto studiosi di questo artificio sono costretti a rinunciarvi —, al nostro riesce sempre di ottenere la rima ricca. Egli fa rimare sempre *chier* con infiniti in *-chier*, p. es. 1056. 3992 *couchier*, 3042 *chevauchier*, 4103 *cherchier*, 5872

896. Non è necessario mutare *conjoit* in *conjoie*. La prima forma (da *conjoïr;* e s'intende che va letto *conjot*) è confermata dal metro del v. 2848 : *Chascun conjot, chascun araisne.*

922. *estoit* par mi rappresentare *estuet*.

1122. Poichè la correzione di *pelices* in *plices* venne ritirata nella nota, osserverò che al v. 7029 *plice* è confermato dal metro.

1433. *Ja ne s'en peine clerc ne prestre;* poichè il testo usa sempre la forma corretta della 3ª pers. sing. pres. cong.[1], leggeremo *peint* supplendo alla sillaba col leggere *ne clers*. — Così pure 3824 *ne desert qu'on le prise guaires;* l. *que on le prist*.

1776. [*n'est*] *Clers, chevaliers n'omme ne fame*. La declinazione è osservata quasi sempre[2]; quindi *ne hom* (*hons?*)

2507. *vieign* è indicativo o congiuntivo? Io credo che cong., e avrei stampato *vieign'*.

---

aprochier, 5916 *atachier*, 6125 *encharchier*, 7756 *trichier;* quindi 909 *chargier : chier;* l. *charchier*. Del pari *lië, liez* sempre con *-lië* o almeno *-illië* (*l : l* può considerarsi qual rima ricca), p. es. 3071 *apareillië;* 1757 *traveilliez*, 1868 *conseilliez*.

La desinenza maschile *-e-* (= lat. *-a-*) in un numero grandissimo di casi ci offre la rima ricca. Rima sufficiente ricorre solo nei quattro passi seguenti, che possono per avventura venir modificati; 783 *aler* (*errer?*) *: rencontrer;* 1376 *souspirer : larmer* (*plorer?*); 3290 *Et* [*toz*] *ses compaignons armer : mener;* forse *Et ses comp. atorner* (*atorner* ricorre, a dir vero, nel verso antecedente, e ciò potè indurre il poeta a scegliere un' altra parola, contentandosi di rima sufficiente; ma è possibile altresì che sia stato il copista ad avere questo scrupolo); 4206 *nomer* (*loer* = *laudare?*) : *loer* (= *locare*). Anche qui monosillabi danno per lo più rima ricca con voci accentate sulla desinenza; p. es. 1990 *prez : temprez;* 819 *blez : peuplez;* 1198 *lez : moulez;* 5562 *rouler : cler*. Una sola volta rima sufficiente : 554 *lë : envelopé*.

La desinenza participiale *-u, -uz* ricorre quasi sempre con rima ricca; di fronte ai numerosi esempii troviamo qual unica eccezione 2830 *venuz : recëuz;* se si pensa all' uso così frequente presso tutti i versificatori (anche presso quelli che non si curano gran fatto della ricchezza della rima) di accoppiare in rima forme di *venir* e *tenir*, sarà lecito supporre *retenuz*, espressione tipica per indicare buona accoglienza; cfr. 3515 *Volentiers vos vueil retenir*.

Rispetto alle rime femminili s'osserva una tendenza manifesta alla rima ricca, quando si tratti di desinenze grammaticali, mentre che se una delle due voci è accentata sul tema, il poeta deve spesso contentarsi di rime sufficienti. Così p. es. il femminile *chiere* rima con *arrière, manière* e così via.

1. Quindi 4915 *volt*, non *vole;* 6576 *parot*, non *parolle*. Notevole però 5951 *Ou soit qu'il aint ou que on l'aime*.

2. Per entro al verso trovo : 1575 *Est ce nul home de cest estre*; la forma obliqua è oltremodo sospetta, poichè nel verso seguente troviamo *sergenz, varlez ou escuiers* (*: loüiers*). — 3132 *Et celi la salue ainçois;* l. *Et cil l'a saluée* (cfr. 3134 *li a baillië*). — 3668 *Tantost com ele a le salu* | *Vëu que* SON NEPVEU *li mande;* forse *li suens nies* o altra parola di ripieno. — 4017 *Ce siecle est plein de toute peine;* ricordo del neutro latino? o *Cist siecles est pl. de grant p.*? In rima sono più numerosi i passi, nei quali il soggetto ha la

3169. La parola aggiunta dall' editore deve sonare *si*, non *se; sic* non prende la forma *se* che quando vi si aggiunge un' enclitica.

3978. *a sa dame empaint en... felonie.* Avrei stampato *-eint'* o *-einte.* Il nostro testo usa costantemente la congruenza del partic. pass., costruito col verbo *avoir*, coll' oggetto. A più forte ragione 4506 *te seroit mis iteus laidure;* l. *mis'.*

4052. Nel nostro codice *print* è forma di perfetto. Qui ci vuole *prent.*

Finisco col notare che il participio dei verbi che hanno il perfetto in *-ui* vanno quasi sempre in *-ëu*, femin. *ëue.* In due luoghi il metro pare attestare la formola *-ut*, femin. *ute*[1] : 5998 *Qu'il en a acrut au vëoir | Son hardement;* 6538 *Je sui d'une couleur novele | Esmute qui au cuer me point.* Facile sarebbe leggere : *Qu'en a acrëu* (o *qu'il en acrut, qu il en acroit*) e *Esmëue qu'au c.* [il relativo feminile è spesso *que*, la cui *-e* facilmente si elide]. Ma prima di introdurre mutamenti di cotal fatta dovrà essere risolta la questione concernente il dialetto dell' originale. Il poema è, a dir vero, quasi tutto dettato nella lingua letteraria del XII-XIII secolo; non di meno ha alcune particolarità dialettali : *illos* che rima con *còlaphos* (6142) e *còllos* (6105 e 6179[3]) e *potui* con *trodem* (6488-9)[2]. Per entro il verso non solo *el* = *ele* ma anche *cels* = *celes*, che il cod. scrive *ceulx* (215 e 2368).

A. Mussafia.

---

forma del caso obliquo; l'editore propose correzioni tendenti a ristabilire la regola nei seguenti passi : 2530 1, 2716, 3002, 6798. Restano 1018 *atorné ot ung chapellain | les fonz* (: *main* = lat. *mane*), che è esempio di sostantivo maschile indicante persona e quindi di particolare importanza [un altro esempio sembra ricorrere al v. 752, ove però la costruzione non mi è chiara]; 2718 *cil... ne s'est encusé* (: *l'a refusé*), ove altri potrebbe proporre *s'a.* Ricordo del neutro latino potrà forse ritrovarsi in 2918 *ne le tint besoing ne sejour* (: *Biausejour*). Valore neutrale in 277 *si est mien le fait* (: *mesfait*) ; 861 *par eus estoit honoré l'estre* (: *prestre* nom. plur.), ove l'infinito perdette interamente il significato verbale; 3431 *qu'en vaut le celer* (: *hosteler*), mentre altrove gli infiniti sostantivati hanno *-s*. I femminili della terza latina hanno quasi sempre la *-s*, e numerose rime ne provano l'autenticità; 3236 *Ici est Fresne la plaisant* (: *va disant*) è l'unico esempio del contrario; lo considereremo qual arcaismo, o modificheremo il testo?

1. 505 *n'a recëu uille ne cresme.* Si propone *ne n'a ;* ma il verso non tornerebbe che leggendo *reçut.* Per certo l'editore non volle questo; lasceremo quindi intatto il codice.

2. Altrove, 4917, *illos* è *euz : preuz.* Necessità imperiosa di unificare le forme non esiste, giacchè troviamo in rima *pri* e *proi*, *place* e *plaise*, *marrine* e *marraine.*

3. Rime notevoli sono *pert* (*paret*) con *pert* (*perdit*) 1339 e *apert* 6768; *el* con *nouvel* 2698-9; *ostel* con *bel* 3336-7, nelle quali si troverà piuttosto un indizio cronologico che dialettale; cfr. i numerosi esempii, tutti di scritture non molto antiche, presso il Tobler pag. 142 nella nota. — Noterò altresì *greve* 1246 « dirizzatura dei capelli » con *greve* (*grëvat*), quindi *grieve.* La forma con *ie* nella prima voce ricorre (per entro il verso) anche nel *Chevalier as deus espees;* il Foerster la dice dialettale. — Indizio dialettale potrebbe sembrare 7738

Ainçois de duel se rendera (*: prendra*). Sarebbe però esempio unico di futuro dei verbi in *-re* coll' *e* analogico, ed oltrecciò la rima lo rifiuta; leggeremo quindi *rendra*, accommodando il verso con alcuna voce di ripieno; p. es. *de grant duel*. — La rima distingue costantemente fra *-ʒ* e *-s*; ma 1287 *Nus qui romanz sache ou latin | N'apriſt onques, par* TOUS LES SAINS *| D'espaules, de braz ne de mains | En femme si bele faiture*. Se, come par certo, significa « per tutti i santi », abbiamo *sains* = *sainz*. È indizio dialettale? O rima poco esatta? O finalmente si deve correggere? A questo proposito si può ricordare anche 4876 *eslez*, in buona grafia *esles* o *eslais*, che rima con *plez*; l'emendazione proposta *lais* mi pare ottima, ma l'editore aggiunge : « ou seulement *plais?* » che sarebbe o forma derivata da *plaier* = *plaidier* o esempio di *-s : -ʒ*. — Al v. 3602 il codice ha *brez : aperz*. L'editore propone *bers*. Ma si può dubitare quale licenza di rima sia più grave, se *-rz : -ʒ* o *-s : -ʒ*. — Poichè l'editore accetta *-s : -ʒ*, poteva conservare al v. 3029 *fors* = *forz : lors*. — Ricordiamo finalmente la rima citata nella nota antecedente *euz : preuz*. O *euz* è forma dialettale, o leggendo *eus* abbiamo di nuovo *-s : -ʒ*.

COMPTES-RENDUS

Analecta novissima. Spicilegii Solesmensis altera continuatio, t. II, Tusculana Edidit J.-B. cardinalis Pitra. Parisiis, Roger et Chernowitz, 1888. Gr. in-8°, XLVII-517 pages.

L'intention de l'éditeur a été de réunir dans ce gros volume un choix des œuvres de quatre évêques de Frascati, de « quatre français, grands docteurs « et fameux prédicateurs de leur temps, Odon d'Ourscamps, Jacques de « Vitry, Odon de Châteauroux, Bertrand de la Tour ». L'idée était bien faite pour tenter un érudit qui, dans l'accomplissement de hautes fonctions à la cour pontificale, n'oublie pas sa patrie. Entre les auteurs dont s'est occupé le savant bibliothécaire du Saint-Siège, il en est un qui réclame notre attention et justifie le compte rendu sommaire d'un ouvrage tout latin dans la *Romania :* c'est Jacques de Vitri. On sait que les *exempla* insérés par ce célèbre prédicateur dans ses sermons et recueillis à part en diverses collections nous fournissent bien souvent les formes les plus anciennes de contes qui ont été répandus dans toutes les littératures européennes. Aussi pouvait-on espérer, en ouvrant ce volume, y trouver au moins un bon texte, et peut-être quelques découvertes faites dans des manuscrits jusqu'ici non utilisés. On sera désappointé. La publication du cardinal Pitra est peu soignée (c'est le moins qu'on puisse dire), et l'érudition en est très peu sûre. Bien que l'éditeur ait eu sur certains points d'utiles renseignements (citons par exemple, p. XXX et suiv., une précieuse communication de M. L. Delisle, relativement à Eude de Châteauroux), il a ignoré, en général, les résultats des recherches modernes, et en maint endroit il a commis de graves erreurs. Ainsi, pp. 461-5, il a donné, en un texte fort incorrect, des extraits d'un recueil de fables commençant par les mots *Aperiam in parabolis os meum*, et précédé de cette rubrique : « Incipiunt parabolae magistri Odonis episcopi et sacrae theologiae doctoris » ; et a supposé que ce « magister Odo » pouvait être ou Eude de Châteauroux ou Eude d'Ourscamp. Il n'a donc pas su qu'il avait sous les yeux le recueil bien connu des fables d'Eude de Cheriton, publié en dernier lieu par M. Hervieux, dans le t. II de ses *Fabulistes latins*, et qui a été l'objet de nombreux travaux [1]. Cet Eude n'a jamais été

1. Voy. *Romania*, XIV, 381, ma notice sur une ancienne version française de ces fables. Lorsque je rédigeais ce mémoire, j'hésitais entre *Cherington* et *Cheriton*. Depuis, j'ai acquis la certitude que la véritable forme de ce surnom

évêque, et la rubrique *Odonis* EPISCOPI est sans valeur. Les extraits de Jacques de Vitri (p. 344-441), tirés pour une part des *sermones ad status* et pour une autre d'un recueil d'*exempla* (ms. du Vatican 9352, voy. p. 443 note 1) sont choisis arbitrairement, l'éditeur ayant certainement ignoré que plusieurs des *exempla* cités ont eté publiés, principalement par Th. Wright dans ses *Latin stories*, et ordinairement d'après de meilleurs textes. Ces extraits nous sont donnés sans commentaire; aucun effort n'a été fait, soit pour indiquer la source des citations faites par le prédicateur, soit pour restituer des textes souvent inintelligibles. La correction matérielle même laisse beaucoup à désirer, les fautes d'impression abondent (Lecoy *de la Marine* pour de *La Marche*, p. XX, Alexandre IV pour Alexandre III, p. XXXIX, etc., etc.); et il y a un nombre considérable d'erreurs que l'on ne saurait attribuer à l'incurie de l'imprimeur. Nous ne voulons pas, à l'exemple de certains critiques étrangers, remplir des pages entières de faciles corrections; nous le pourrions aisément. Nous citerons seulement, pour justifier notre jugement, quelques-unes des nombreuses fautes que nous avons remarquées : P. 396, « de quodam etiam « reprobo et maledicto advocato audivi qui gallice *quatpatliers* (*gâte-papiers*) « et *plaidiers* appellantur ». Pour une fois que l'éditeur a proposé une explication, il n'a pas eu la main heureuse : l'impossible *quatpatliers* doit se lire *avant-parliers*. P. 436, « et tam *adeo* quam ab hominibus sanctis « commen- « datur », lire *a Deo*. P. 443, « Dum autem imaginem illam amplectitur et « ibidem *commoratus*, venatores *evadant* », lire *commoratur*, *evadunt*[1]. P. 445, « Et posuit illos in diversis locis *separatum* unum post alterum », lire *separatim*[2]. — P. 453, « et mellis *dulcedinem* inhiare », lire *dulcedini*[3]. *Ibid.*, « et « ecce subito et ex improviso super caput suum corruit in foveam plenam « igne ». Cela n'a aucun sens; lire : « et ecce subito et ex improviso, *arbore* « *que corrodebatur cadente et gladio cadente* super.... » P. 459 est transcrite l'histoire du *vilain mire*, qui avait déjà été publiée par M. Lecoy de La Marche, *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, p. 206. Dans le passage où le mari fait connaître son opinion sur la meilleure manière d'accommoder un lièvre, il faut lire *sagimine*, avec M. Lecoy, et non pas *sanguine*.

En résumé, le cardinal Pitra a fait une publication peu utile et peu digne de lui.

P. M.

---

est *Cheriton* (Kent). Je publierai prochainement un mémoire sur cet auteur mettant à profit des éléments nouveaux.

1. J'ai cité ce texte dans mon commentaire sur les contes de Bozon, p. 234.

2. *Ibid.*, p. 277.

3. *Ibid.*, p. 240.

Van den Borchgrave van Couchi. Fragmenten uitgegeven door M. De Vries. Leiden. Brill, 1887, in-8°, 154 p. (extrait de la *Tijdschrift van de Maatschappij der Nederlandschi Letterkunde*, t. VII).

Il y a déjà longtemps que Mone, dans l'ouvrage si plein de renseignements utiles qu'il a intitulé *Uebersicht der niederländischen Volks-Literatur älterer Zeit* (Tübingen, 1838), avait signalé un fragment écrit au XIVe siècle, et contenant 817 vers d'un poème néerlandais sur le châtelain de Couci, conservé à la Bibliothèque d'Arras. « Le contenu, ajoute-t-il, ne s'accorde pas avec le poème français que Crapelet a publié; celui-ci se rapporte au temps et à l'histoire de Richard Cœur-de-Lion, tandis que le fragment néerlandais met les évènements sous Louis le Pieux et Charles le Chauve[1]. » Cette notice était restée à peu près inaperçue[2]. Elle s'est rappelée naturellement au souvenir de M. De Vries, quand il s'est trouvé avoir à sa disposition deux autres fragments, l'un de 817 vers également, l'autre de 1633, d'un poème néerlandais sur le châtelain de Couci. Le fragment d'Arras ne s'est pas retrouvé, mais une copie en était conservée dans les papiers de Mone, et M. De Vries a constaté que les trois fragments appartenaient au même manuscrit, dont il a pu ainsi publier 3224 vers. C'est probablement une faible partie du tout; la proixité du récit, le nombre des personnages et des évènements qui y figurent attestent que l'ouvrage entier formait une composition très étendue. Comme l'avait reconnu Mone, le poème néerlandais est très différent du seul poème français connu dont le châtelain de Couci soit le héros. Voici, très brièvement résumé, ce que nous racontent les trois fragments (je remets dans leur ordre les faits antérieurs auxquels il est simplement fait allusion).

Dominicus, châtelain ou comte (*borchgrave*,*grave*) de Couci (*Couchi*), s'est épris, à un tournoi donné à Couci, de Béatris, femme de Florant, seigneur de Famwel, et nièce de Louis, roi de France. Elle l'aime aussi, mais le poète assure avec beaucoup d'énergie que leur amour ne chercha jamais aucune satisfaction matérielle et qu'ils auraient mieux aimé mourir que de manquer à ce qu'ils devaient à l'honneur de Florant. A la suite de ce tournoi, et sans doute à cause de la dame de Famwel, une haine violente s'éleva entre le châtelain et son oncle Andelan, duc d'Ardenne : Dominicus fut victime d'un guet-apens, et le bruit se répandit partout qu'il avait été pendu à Troies; on en fit même une chanson, que Béatris défendit, sous peine de mort, qu'on chantât dans ses domaines. Le premier fragment nous présente au début le châtelain et son

---

1. P. 57. Notons ici que Mone avait déjà reconnu que l'acrostiche final du poème français donnait pour le nom de l'auteur *Jaquemes Saquesep;* mais il proposait, le nom de famille ne lui paraissant pas avoir un son français, de lire à rebours *Pesequas*.

2. J'en ai moi-même oublié l'existence en rédigeant mon article sur Jakemon Sakesep (*Rom.*, VIII, 343; *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 352).

3. On voit par une allusion que le duc avait fait à la dame des propositions d'amour rejetées par elle et que son neveu l'avait blessé dans le tournoi.

écuyer Lucan, déguisés en marchands, qui arrivent à Famwel et assistent au départ de Béatris pour Paris, où le roi Louis va faire son fils chevalier. Le châtelain accompagne le chariot qui porte celle qu'il aime, et constate à plusieurs indices que, même mort, il est toujours dans le cœur de Béatris ; mais il ne se fait pas reconnaître. Le fragment se termine au milieu de la description des fêtes qui accompagnent l'adoubement du jeune Charles le Chauve, et auxquelles Dominicus assiste mêlé dans la foule, mais revêtu sous son tabard d'une armure complète. D'après une allusion subséquente, il se révélait soudain, dénonçait la trahison de son oncle, le combattait en champ clos, le vainquait, et le forçait de lui rendre la terre de Couci, dont celui-ci l'avait injustement dépouillé.

Le duc tombe malade de chagrin et meurt, mais il veut encore se venger de son neveu, qui devait être son héritier : il fait faire par des *tabelioen* des actes faux d'après lesquels un bâtard appelé Masebrouc[1], qu'il a eu de la dame de Bouillon, serait né en légitime mariage et devrait posséder ses terres. De là entre le bâtard et Dominicus une longue guerre, à laquelle prend part Charles le Chauve, devenu roi par la mort de son père. Le dernier fragment s'arrête au milieu d'un combat singulier entre les deux prétendants dont on prévoit que Dominicus sortira vainqueur.

L'histoire des amours du châtelain nous intéresse plus. Au début du second fragment, nous assistons à un entretien de Florant avec son neveu, le perfide Edouard, qui éveille sa jalousie contre Dominicus. Le seigneur de Famwel, trop docile aux suggestions de ce Jago, n'ose pourtant rien entreprendre ni contre le châtelain, auquel il a les plus grandes obligations, ni contre Béatris, nièce du roi de France ; mais il perd tout repos et ne cherche qu'à assouvir sa haine contre celui qui a à son égard les sentiments du plus fidèle ami ; il manifeste d'ailleurs à sa femme ses injustes soupçons. Lors des funérailles de Louis, qui sont décrites avec ampleur, Béatris s'adresse au jeune roi Charles pour lui demander de ramener son mari à de meilleurs sentiments. Charles obtient en effet de Florant qu'il honore sa femme et qu'il renonce à venger sur le châtelain la mort d'Edouard, que celui-ci a tué dans l'intervalle en combat singulier. Florant se soumit aux ordres du roi : il fit honneur à sa femme, et n'eut plus que de bons rapports avec le châtelain. « Mais ce qu'il portait dans son cœur, il sut bien le cacher, et c'était du chagrin et du tourment, comme il le fit bien voir plus tard à la noble dame après la mort de son ami, qui plongea la dame dans le deuil, et enfin elle mourut pour son amour. » Le reste du troisième fragment raconte le sacre de Charles le Chauve à Reims[2] et la

1. Ce nom singulier est expliqué par le poète comme formé de *Mase* « Meuse », parce qu'Andelan l'avait engendré dans une excursion faite sur ce fleuve. Quant à la terminaison, M. De Vries ne l'explique pas. Je ne vois pas quelle forme ce nom pouvait bien avoir en français.

2. Ce sacre est décrit longuement, suivant l'usage du poète. On y remarque la circonstance suivante : d'après ce qui se passe à tous les sacres des rois de France, le saint sacrement est miraculeusement apporté du ciel sur l'autel.

guerre de Dominicus contre son compétiteur, et ne nous présente plus la dame de Famwel.

Le poème dont ces fragments nous ont conservé une partie était sûrement traduit du français ; mais nous n'en avons conservé en français aucune trace[1]. Les noms du châtelain de Couci et de la dame de Famwel (altération bizarre, mais évidente, de *Fayel*) nous montrent qu'il est dans un certain rapport avec le roman de Jakemon Sakesep ; mais ce rapport est bien lointain. On pourrait même croire qu'il se borne à cette ressemblance de noms, si le passage que je viens de citer, où l'on annonce une cruauté du mari exercée après la mort de l'amant et causant la mort de la femme, ne préparait visiblement un dénouement pareil à celui du roman français. D'ailleurs, tout le reste diffère. L'histoire est transportée au temps de Louis le Pieux et de Charles le Chauve[2] ; les noms des personnages sont autres, et le châtelain est appelé fort singulièrement Dominicus[3] ; on ne voit pas qu'il soit poète[4] ; en revanche, il est devenu un

---

1. On peut se demander si ce poème ne se trouvait pas dans un des manuscrits où les anciens inventaires signalent l'histoire du Châtelain de Couci ; mais c'est peu probable. L'inventaire des livres de Charles V, par Gilles Malet (1373), signale un volume (n° 405 Van Praët, 628 Barrois, 1137 Delisle) qui contenait *Meliachin* et le *Chastelain de Coucy*, rimé : il commençait au dernier feuillet (voir l'inventaire de Charles VI, ms. 9436, n° 322) par : *Tant demaine* (et non *Tant de maniere*, comme lit Crapelet, p. xv), c'est-à-dire par le v. 8130 du texte publié par Crapelet. — Les autres mss. se trouvaient dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Les n°s 1401 et 2113 de Barrois ne forment sans doute qu'un même exemplaire : le deuxième feuillet commençait par *Le peust ungs homs a peu dauoir* (Crapelet, v. 42) ; le dernier feuillet commençait par *Tout ce conour peut amenrir* (Crapelet, v. 8202) et finissait, comme le poème imprimé, par *Por ly tant come viveray ;* il est probable que le n° 648 de Barrois est encore le même volume. Le n° 1293, où le roman du *Châtelain* venait avant *Gilles de Chin*, était « a longues luignes », c'est-à-dire contenait une rédaction en prose, commençant par : *Au temps que France florissoit en prosperite ;* je suppose que le n° 1855 est le même volume, ce qui nous donnerait le commencement du second feuillet, *son escu fu monstre ;* l'inventaire, il est vrai, ne mentionne pas *Gilles de Chin*, mais il rapporte que le ms. finissait par *Dieu luy face vray pardon*, ce qui est effectivement la fin du roman en prose de *Gilles de Chin*, publié par M. R. Chalon (Mons, 1837). Il est bien probable que cette mise en prose était faite sur le poème de Jakemon ; cependant l'autre hypothèse n'est pas exclue.

2. Le surnom de Charles est expressément mentionné à plus d'une reprise. D'ailleurs le poète n'a naturellement aucune idée de l'histoire réelle de ce prince et de son père, et les rapprochements de dates qu'essaye de faire M. De Vries ne peuvent être que fortuits.

3. Il est peu probable que ce nom ait existé tel quel dans l'original français ; *Dominique* n'est pas une forme ancienne ; je ne vois pas comment le héros pouvait s'appeler.

4. Est-ce par un souvenir confus que l'auteur lui prête un remarquable talent de chantre ? Au sacre du roi à Reims, sa voix éclipse toutes les autres. Le passage est curieux (II, 2024) : « Dominicus, le noble comte de Couci, chantait

haut et puissant seigneur, parent d'un duc imaginaire d'Ardenne ; « Florant » de Famwel est également un personnage fort supérieur au seigneur de Fayel, et peut envoyer dans l'armée qui combat pour Dominicus un contingent de 2.000 hommes ; la géographie est extrêmement fantastique : on ne sait au juste où est Famwel, et des noms inconnus sont donnés comme ceux de villes célèbres, etc. Enfin aux aventures du châtelain et de son ami, sujet propre du récit, se mêlent toutes sortes d'évènements étrangers qui font d'une simple histoire d'amour un vaste roman chevaleresque et politique.

M. De Vries est porté à penser que ce roman est plus ancien que celui de Jakemon et a pu lui fournir l'idée du sien. Puisqu'il veut bien remettre aux critiques français le jugement de la question, je n'hésite pas à dire que cette hypothèse est à mon avis inadmissible. Jakemon sait à peu près l'époque où vivait le châtelain ; il connaît ses chansons ; il fait mouvoir les personnages du récit dans des conditions sociales et géographiques exactes. Le poème traduit en néerlandais ressemblait, — M. De Vries l'a justement remarqué, — à une chanson de geste plus qu'à un roman d'aventures, mais à une chanson de geste du XIVe siècle, dans le genre de *Hugues Capet* ou de *Theseus de Cologne*. Mais comment expliquer que dans les deux romans l'aventure du cœur mangé, anonyme jusque-là, soit attribuée au châtelain de Couci et son amie soit appelée dame de Fayel ? Ce sont là des coïncidences qui ne peuvent être fortuites. Il est probable que l'auteur du roman dont l'imitation néerlandaise nous est en partie parvenue ne connaissait l'histoire, telle que l'avait racontée Jakemon Sakesep, que par un récit oral et vague provenant du roman de celui-ci : il n'en avait retenu que l'aventure essentielle et les noms du châtelain et de la dame. Là dessus il a bâti son roman, qu'il a fait rentrer dans le cadre et sans doute dans la forme des chansons de geste carolingiennes de son temps. Je ne placerais pas son œuvre plus tôt que le milieu du XIVe siècle, et, puisque les fragments néerlandais sont de la fin de ce siècle (p. 33), il faut qu'elle ait été traduite fort peu de temps après son apparition. Elle ne manquait pas de mérite, et c'est notamment un trait louable, comme le fait observer M. De Vries, d'avoir admis l'entière pureté des amours du châtelain et de la dame [1]. Il faut savoir gré aux deux Néerlandais à qui nous devons de connaître cet ouvrage complètement oublié chez nous, à celui du XIVe siècle qui l'a traduit non sans talent, et à celui du XIXe siècle qui a recueilli et publié avec soin les fragments subsistants de l'œuvre de son compatriote [2]. G. P.

---

au dessus d'eux tous, car il n'y avait personne là, dans l'église de Reims, qui fût meilleur clerc, ni qui sût mieux chanter ou lire selon la musique et l'*ortegraphie*. Il chantait si noblement qu'il illuminait tout le chœur. »

1. Ce trait se retrouve dans le poème anglais du *Knight of Courtesy* (voy. *Hist. litt.*, XXVIII, 384).

2. Dans une note ajoutée à sa publication, M. De Vries répare une omission. Jonckbloet, dans les 2e et 3e éditions de son *Histoire de la littérature néerlandaise*, cite deux vers d'un roman inédit du *Châtelain de Couci*, lesquels

Die Chronologie der Gedichte Petrarcas. Von Dr Arthur Pakscher. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, in-8°, 139 p.

Secondo ne apprende il sigr Pakscher nella Introduzione dell' opuscolo che abbiamo sott'occhj, egli si propone di determinare per le poesie volgari del Petrarca un ordine cronologico così preciso e minuto che non solo se ne avvantaggi la biografia del grande lirico, ma bensì anche la percezione estetica dell' opera sua artistica. Il processo che intese di seguire il sigr P. per le sue investigazioni si può, da quel che risulta dal complesso del suo lavoro, formulare così : anzitutto dimostrare, basandosi sulle relazioni tra i due autografi Vaticani 3195 et 3196 (il quale ultimo contiene preziose note datate) e tenendo dietro alla successione di quei componimenti ai quali dal contesto stesso viene assegnata una data ben certa, dimostrare, dico, che il Petrarca nella redazione definitiva del suo Canzoniere, rappresentataci dal cod. Vat. 3195, ebbe l'*intenzione* di dare alle sue poesie un ordine, ed appunto un ordine cronologico (capitoli I e II) : stabilito così l'ordine cronologico in generale del Canzoniere, passare ad esaminare le singole poesie (non tutte, ben inteso), seguitando ad utilizzare come mezzo di controllo quelle (e vi son comprese in ispecie le storiche) che già nel contesto offrono una data e raggruppando intorno ad esse le poesie che di per sè non si prestano affatto a delle deduzioni cronologiche o si prestano soltanto a deduzioni mal sicure. Le poesie comprese in questo particolare esame sono dall' A. ripartite in tre serie : *Poesie di contenuto storico*, *Poesie d'amore*, e *Poesie ad amici e di argomento morale* (Capitoli III, IV e V).

L'A. incomincia dal rifarci in succinto la storia della identificazione del vat. 3195, il ms. « lungamente cercato », com' egli lo chiama con frase un

---

ne se retrouvent pas dans nos fragments. M. De Vries en conclut à l'existence d'un autre fragment du poème qu'il a publié en partie. On voit par la nouvelle édition (posthume) du livre de Jonckbloet (p. 384) que ce savant possédait en effet un fragment de roman sur ce sujet, qui est maintenant entre les mains de M. G. Penon : il faut espérer qu'il sera prochainement publié. Je doute cependant qu'il appartienne au même roman que les autres. Jonckbloet n'en cite que deux vers, dans lesquels la dame de Fayel repousse, en les raillant un peu, les offres d'amour du châtelain. Cette situation, qui ne semble pas très bien convenir aux rapports des deux amants dans le roman néerlandais, correspond au contraire parfaitement aux premières scènes du poème de Jakemon Sakesep. En outre, Jonckbloet appelle l'héroïne « dame de Fayel » sans autre remarque, ce qui fait croire que le fragment donne cette forme. Il me paraît donc fort possible que ce fragment appartienne à une traduction du roman de Jakemon. Jonckbloet l'attribue au temps de Maerlant, ce qui peut faire croire que l'écriture en est plus ancienne que celle des fragments publiés par M. De Vries.

pochino enfatica[1]. Passa poi, e vi s'intrattiene sino alla fine di questo primo capitolo, a sostenere l'autenticità dell' autografo frammentario 3196 contro il sig[r] Appel, il quale nel suo recente lavoro sui mss. Hamiltoniani del Petrarca[2] l'ha caldamente impugnata. Il sig[r] P. avrette dovuto fermarsi meno su questa parte del lavoro del sig[r] Appel. Questi ha voluto discutere ed argomentare, basando le sue discussioni ed argomentazioni sovra particolarità esteriori fuggevoli e direi quasi impercettibili di quel prezioso cimelio : eppure non avea presente che la rozza riproduzione tipografica dell' Ubaldini, eseguita quasi due secoli e mezzo fa! Quanto salde poi siano le ragioni estetiche alle quali egli ricorre, basterà a provarlo un esempio. Nella canzone *Standomi un giorno* i versi 4-6 della terza stanza nel 3196 si leggerebbero così, secondo il sig[r] Appel :

---

1. E a tal proposito, mi permetto qui di dar luogo a due osservazioni. Anzitutto mi pare vada rettificata la recente asserzione del sig[r] de Nolhac (*La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, volume 74° della *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, p. 281), che cioè subito dopo il Crescimbeni si perdesse la tradizione dell' autografo. Del cod. Vat. 3195 (designandolo appunto con questo numero) discorre diffusamente il Morelli a pag. X della prefazione alla edizione veronese del 1799 : ne riporta una descrizione abbastanza minuta comunicatagli da G. Marini, il quale pur riconoscendolo per un ms. additato come autografo dalla tradizione, crede di avere delle buone ragioni da opporre. Secondariamente, accertato che l'autografo Vat. 3195 servì al Bembo per la edizione del 1501, è altresì accertato che egli fosse convinto sin d'allora d'aver tra le mani un autografo? Le sue due lettere in data del 1544 a G. Quirino (vedile in DE NOLHAC, *Facsimilés* de l'écriture de Pétrarque, 13-14) ci dicono chiaro che solo allora egli si accertò della autografia del ms. e che solo allora in esso scoprì i *segni* di tal certezza (nè il significato di tali lettere basta a cambiare la supposizione affatto gratuita del sig[r] Pakscher, nella *Zeitschrift*, vol. X, p. 212, di una lettera anteriore). D'altra parte, è noto come il Bembo, pur mostrando al Beccadelli nel 1530 l'autografo frammentario e di esso parlandogli, nulla gli disse del ms. autografo posto a base dell' ediz. 1501. E il Vellutello (v. APPEL, *Die Berliner Handschriften der Rime Petrarcas*, Berlin, 1886, pag. 26) ci attesta avergli confidato il Bembo che quella edizione non era già stata tratta da un autografo ma sì solo da *alcuni antichi testi*. Or per quali ragioni dovremmo noi sospettare della veridicità del Vellutello e del Beccadelli e non supporre invece un pò di mala fede da parte del Bembo? Questi, nel 1501, per giovanile leggerezza avrà vantato come autografo il ms., pur non avendo dei ragionevoli argomenti : in prosieguo, con alcuni, come col Beccadelli, tacendo; con altri, come col Vellutello, confessandosi, avrà voluto fare ammenda del *giovenile errore*. Quando poi ebbe per le mani dei veri e certi autografi petrarcheschi, dovè nella scrittura di essi ravvisare delle somiglianze con quella del ms. utilizzato per la sua edizione, e si mise all' opera per avere il ms. dal padovano Messer Daniello da Santa Sofia, dal quale lo aveva avuto in prestito nel 1501 e presso cui lo aveva visto il Vellutello nel 1525. Stando così le cose, nulla rimarrebbe d'incomprensibile nelle due lettere del 1544 a G. Quirino.

2. *Op. cit.*

Et fra i bei rami udiasi dolci canti
Et d'augelli e di muse un suon si perfetto
Che d'ogni altro piacer ecc.....

E se le cose stessero realmente così, io non saprei dar torto al sig^r Appel che si domanda : « Dobbiamo noi rappresentarci le muse assise tra gli uccelli sui rami del giovine alloro ecc. ecc.? »; né saprei consigliarlo a lasciarsi persuadere dalle ragioni estetiche che gli sciorina il sig^r Pakscher per dimostrargli che pure quella immagine delle Muse appollaiate sui rami degli alberi può essere eminentemente petrarchesca. Tanto più che il verso *Et d'augelli* ecc. è di dodici sillabe, e il Petrarca, c'è da supporlo, non contava il numero delle sillabe colle dita. Ma il fatto è che sul ms. si legge

Et fra i bei rami udiasi dolci canti
Di varii augelli et un suon si perfetto [1].

E l'emistichio *et d'augelli et di muse un* è stampato dall' Ubaldini in caratteri minutissimi : ciò che deve voler dire che è una lezione cancellata o notata solo in margine, fuori mano, che il Poeta scartò prima che la seconda parte del verso venisse fuori.

Il capitolo II è per tre quarti dedicato all' indagine del processo seguito dal Petrarca per la costituzione definitiva del suo Canzoniere. Secondo il sig^r P., il primo getto delle poesie avea luogo semplicemente sovra schede di carta : di lì esse passavano sovra fogli cartacei in quarto, di cui un certo numero ci è conservato nel cod. Vat. 3196, e quindi, prima di essere ordinate sull' esemplare definitivo, passavano ancora per un' altra scala intermedia, che sarebbe contraddistinta dal Poeta nelle sue note ai fogli frammentarii vaticani col titolo di *alia papirus* [2]. Dall' *alia papirus* finalmente i componimenti venivano, secondo il sig^r P., trasportati in ordine sull' esemplare definitivo che ci è conservato nel Vat. 3195. Noi non neghiamo che il Petrarca solesse termare il primo getto delle sue poesie su delle schede volanti [3] : non neghiamo l'esistenza di un *brouillon* cartaceo, poichè esso ci è conservato nel Vat. 3196; ammettiamo pure l'esistenza dell' *alia papirus*, di cui è chiara e frequente menzione nelle note al codice frammentario; nè potremmo finalmente contestare l'esistenza

---

1. Poichè cito dall' Ubaldini, senza aver presente il ms., allegherò anche l'autorità del Daniello, il quale tra le varianti cavate dal codice 3196 riporta quei versi appunto così com' io li restituisco.

2. Il sig^r P. a ragione s'induce a credere che qualche foglio dell' *alia papirus* si ritrovi nel Vat. 3196 : vi s'induce pel fatto che il principio della canzone *Che debb' io far* si trova ripetuto due volte con due note che non possono non essere in relazione tra di loro. Alle stesse conclusioni, per la stessissima via, era giunto il sig^r Appel (pag. 46) : è strano che il sig^r P. non lo ricordi.

3. E' il Petrarca stesso che in una nota lettera al Malatesta (di cui avremo a riparlare) fa menzione di *vetustissimae schedulae*.

dell' esemplare definitivo identificato col Vat. 3195. Ma, pur riconoscendo queste quattro *esistenze*, non vediamo poi la necessità di riconnetterle in tal guisa fra di loro da doverle considerare come successivi derivati. E in vero : non solo non è facile (secondo pare anche al sig^r P.), ma impossibile farsi un' idea chiara di ciò che sia quest' *alia papirus*, se ci si ostini a volercela rappresentare come qualche cosa di determinato e complessivo. Se noi ci fermiamo un istante sulla nota che si legge in cima al f. 11vo del Vat. 3196 : « Aprilis 3. mane quia triduo exacto institi ad supremam manum vulgarem ne diutius inter varias curas distrahar, visum et hanc in ordine transcribere, sed prius hic *ex aliis papiris*, » essa ci impone due deduzioni evidenti : prima, che qui si abbia a che fare con dei fogli volanti ; seconda, che non sempre l'*alia papirus* serviva di gradino intermedio tra il Vat. 3196 e il 3195, ma qualche volta accadeva, come qui, il contrario [1]. Nè molto salda ci può apparire l'ipotesi del sig^r P. riguardo al codice frammentario, il quale sarebbe quasi tutto costituito di fogli sui quali il Petrarca trasportava le sue poesie dopo che queste avevano già subita la prima correzione sulle schede. Le correzioni che questi frammenti ci presentano sono tante e di tal natura da farci certi in modo assoluto che noi abbiamo dinanzi il primo getto dei componimenti, con tutte le incertezze della forma che mal risponde in sulle prime alle esigenze del concetto, della penna che a stento tien dietro all' ispirazione. Ammesso pure che il Poeta solesse servirsi di *schedulae*, di piccoli pezzi di carta, non dobbiamo poi ritenerli indispensabili per lui che, secondo una tradizione, avrebbe talvolta, sotto l'impulso dell' ispirazione, adibita ad uso di carta la fodera dei suoi vestiti [2], e che, ad ogni modo, non si sarà sentita esausta la vena dinanzi ad un foglio di carta regolare [3]. Può essere benissimo che in qualche raro caso il Poeta abbia, seguendo il faticoso processo che il sig^r P. gli attribuisce, scritto quattro volte successivamente uno stesso componimento : ma è assai più probabile che nella maggior parte dei casi si risparmiasse qualcuna delle quattro *Stufen* volute dal sig^r P., e, perfino, dalle *schedulae* trasportasse addirittura dei componimenti sull' esemplare definitivo. L'ultima ipotesi anzi viene avvalorata in modo speciale da un passo della lettera già citata che il Poeta scrisse al Malatesta nel 1372 o 73, per accompagnare un esemplare del suo Canzoniere [4] : « Sunt apud me, egli dice, huius generis vul-

---

1. Queste mie deduzioni sono così evidenti, per non dir necessarie, che il sig^r P. non potè esimersi (pag. 24) dall' enunciarle : ma per sue ragioni vi passò su senza tenerne alcun conto.

2. È il Beccadelli che ci riferisce questo curioso particolare, comunicato al padre del Bembo da un contadino che avrebbe in Arquà conosciuto il Petrarca. (V. *Ediz.* MORELLI, t. I, 41.)

3. Oltre diche, mi pare che non possa rappresentarsi queste *schedulae* addirittura per scacchetti minuscoli di carta, dove il Poeta non avrebbe trovato lo spazio per le cancellature e le varianti che pure dovevano essere inevitabili anche nel primo getto per un poeta amico, come il Petrarca, del *limae labor*.

4. FRACASSETTI, III, 323.

garium adhuc multa, et vetustissimis schedulis, et sic senio exesis, ut vix legi queant. E quibus si quando unus aut alter dies otiosus affulserit, nunc unum nunc aliud elicere soleo, pro quodam quasi diverticulo laborum..... » Poichè qualche anno prima della morte del Petrarca, molte antichissime poesie, che rimontavano forse ai principii della sua carriera poetica, esistevano ancora allo stato di *schedulae*, noi siamo non solo autorizzati, ma obbligati a conchiudere che il sistema della quadruplice trascrizione non fosse quello per solito adottato dal Poeta, e che anzi, assai spesso, il passaggio dalle *schedulae* sull' esemplare membranaceo fosse immediato. Ciò che viene anche confermato del tenore di alcune tra le note datate che accompagnano i frammenti autografi, note dalle quali non capisco come il sig^r P. tragga delle prove decisive per il suo ordinamento cronologico.

In cima alla prima stanza della canzone *Ben mi credea* si legge la postilla : « In alia papiro post XXII annos 1368 Dominico inter nonam et vesperas 22 octob. mutatis et additis usque ad complementum. Et die Lunae in vesperis transcripsi in ordine membranis. » Tra la prima e la seconda stanza è notato : « Hoc addo nunc 1368. Jouis post vesperas Octob. 19. » Quel che risulta assai chiaro de questo note tra loro comparate si è che la canzone fu incominciata il 1346, fu continuata per un tratto il 19 ottobre 1368, quindi poi terminata e corretta il 22 dello stesso mese, e finalmente, il 23, copiata sull' esemplare membranaceo. Vogliamo noi supporre che il Petrarca, il quale, secondo il sig^r P., aveva incominciata la copia definitiva poco prima del 1356, dopo aver copiate tutte le poesie anteriori al 1346 e quelle del 1346 anteriori alla canzone *Ben mi credea*, si arrestasse d'un tratto il 1368 e, ripescati i pochi versi di quella canzone scritti nel 1346 vi si mettesse su a lavorare, per terminarla e quindi collocarla al suo posto *cronologico* nella raccolta? La canzone *Nel dolce tempo* è preceduta dalla scritta seguente : « transcrip. in ordine post multos et multos annos quibusdam mutatis 1356. Jouis in vesperis. 10 nouemb. Mediolani » (f. 11r°). Un' altra scritta che si trova dopo il commiato, dice : « Expl. sed nondum correct. et est de primis inventionibus nostris. » Lasciando da parte le altre annotazioni, poco chiare in verità, da queste due si ricava sicuramente che la canzone *Ben mi credea*, pur essendo una delle prime poesie, fu trasportata sull'esemplare definitivo solo nel 1356. Il sig^r P. dedusse (pag. 23) dalla prima delle note su riferite che trovandosi questa canzone copiata nel 1356 al f. 4 del ms., circa quel tempo doveva il poeta aver posto mano alla redazione della sua raccolta. Ma la frase *post multos et multos annos* potrebbe anche non voler significar soltanto che questa poesia fu trascritta dopo trascorsi moltissimi anni dalla sua composizione. Ed invero : se essa è *de primis inventionibus*, non è certo la prima : ora, se il Petrarca nel traslatare le sue poesie sull' esemplare definitivo, teneva presente l'ordine cronologico, e se incominciò questa copia definitiva circa il 1356 è evidente che le poesie composte prima della nostra canzone o circa la stessa epoca venivano ad esser trascritte tutte, in proporzione, *post multos et multos annos* dalla loro composizione. Questa nota dunque potrebbe volerci dire che la

trascrizione della Canzone *Nel dolce tempo* fu ritardata in modo speciale, e che molte altre poesie sue coetanee erano state trascritte già parecchj anni innanzi : così che sarebbe possibile concludere da una parte che il Vat. 3195 incominciò ad essere esemplato parecchj anni prima del 1356, e dall' altra che la posizione di un componimento nella raccolta autografa non dipende già solo dalla data della origine sua ma sì da quella della correzione. E la nota che al f. 9vo del 3196 accompagna il sonetto *Apollo s'ancor vive :* « Ceptum transcribere et incepi ab hoc loco 1342 Aug. 22 hora 6, » non può assolutamente esser riferita, come vuole il sigr P. (p. 26), all' *alia papirus :* primo, perchè quel *transcribere*, adoperato così assolutamente, deve significare la trascrizione definitiva e non la copia transitoria dell' *alia papirus :* secondo, perchè la frase marcata *et incepi ab hoc loco* colla data così precisa dell' anno e del mese e dell' ora è spiegabile solo coll' importanza che il Poeta annetteva al cominciamento di quel suo esemplare definitivo che egli intendeva tramandare ai posteri come il legato più genuino della sua gloria poetica. E, per mettere a prova ancor una delle note utilizzate dal sigr P., esaminiamo quella che a f. 2 accompagna il sonetto *O bella man :* « 1368 maij 19 Veneris nocte concub. (non *concumb.* come legge il sigr P.) insomnis diu, tandem surgo, et occurrit hic vetustissimus ante XXV annos. » Già di per sè la frase *occurrit hic vetustissimus* dice assai chiaramente come non sempre il Poeta procedesse colla massima preoccupazione cronologica nella scelta delle poesie da correggere ed inecrire nella raccolta : ma essa ne appare pregna di significato messa a confronto colle parole già riferite della lettera al Malatesta. Il poco studio con cui il Petrarca dice al Malatesta di procedere alla cernita e al riordinamento di quelle vecchie *schedulae* e che potrebbe parere affettato dinanzi all' amico, noi lo troviamo ritratto già in questa nota intima che hauna data anteriore di quattro o cinque anni. E qui ancora andrebbe ricordata allo stesso proposito l'altra postilla alla poesia *Voglia mi sprona :* « 1369. Jun. 22. hora 23 mirum hoc cancellatum et damnatum *post multos annos, casu* relegens absolvi et *transcripsi in ordine statim,* » la quale è certo non men chiara ed eloquente della precedente.

Dalle osservazioni che sono andato finora esponendo io non pretendo tirare conseguenze positive di sorta, ma sì solo negative, nel senso che esse almeno dimostrano come gli argomenti che a sostegno della sua cronologia il sigr P. ha dedotti dai particolari esteriori dei due mss. non siano tali da resistere al martello della critica, e come da questi sia possibile trarre, a fil di logica, conclusioni affato diverse dalle sue. Passiamo ora a vedere quali siano gli argomenti che a prova della sua tesi il sigr P. trova nel contenuto di alcune poesie.

Anzitutto, egli mette in tavola il risultato dello spoglio cronologico già fatto dal sigr Appel (pag. 47) per tredici poesie a cui una data sicura è fornita dal contenuto stesso. Questi tredici componimenti in verità, benchè posti a gran distanza l'uno dall' altro nel Canzoniere, si succedono in esso (ad ecce-

zione del sonetto *Signor mio caro*) senza turbare il relativo ordine cronologico. Ma rappresentiamoci per un momento ordinate in tabella le date che con buoni argomenti assegnò il Carducci ad altre quindici poesie e che vennero anche utilizzate dal sig^r Appel. Il disordine si ravvisa già a prima vista per entro questa serie : un componimento del 1333 è a f. 22, mentre due altri del 1336 o 37 e del 1342 sono a f. 20 : e un non minor disordine verrà fuori se si mettano l'una accanto all' altra le due serie formanti un complesso di ventotto poesie datate : mentre un componimento del 1336 si troverà a f. 11, un altro del 1333 si troverà a f. 22 ecc. La repugnanza reciproca di questi fatti non isfuggì naturalmente al sig^r P.: ma egli, ostinato nella dimostrazione della sua tesi, ha voluto appianar tutto, e nei capitoli seguenti, dove prende a singolare esame molte poesie, riesce a munirle tutte di date convenienti all' ordine cronologico da lui ideato [1].

Egli incomincia dal sonetto *Il successor di Carlo*. Circa la data e l'argomento di esso, il sig^r P. viene press' a poco alle identiche conclusioni del Carducci. Mentre però il Carducci si limita a dirlo indirizzato a qualcuno in Italia, il sig^r P. crede di poterci assicurare che questo *qualcuno* sia Orso dell' Anguillara. Secondo il sig^r P., il verso *La mansueta e vostra gentil agna* non può alludere a Firenze, come pretende il Carducci, poichè Firenze avea cacciato in esilio il padre del Petrarca, e questi non poteva quindi chiamarla *mansueta*. Come se *mansueto* non fosse un aggettivo qualificativo che la metafora dell' *agnello* trae seco necessariamente; e Dante, lo sdegnoso Dante che soffriva lui un persona i tormenti dell' esilio non avesse per la sua Firenze, accanto a roventi invettive, il dolce appellativo di *bell' ovile !* Esclusa la interpretazione carducciana, il sig^r P. mette poi a confronto col sonetto il passo di una lettera del Petrarca dove è fatto un amabile bisticcio tra i nomi di *Agnese* (*agna*) e *Orso* (*ursus*), e conclude che dunque lo stesso bisticcio s'abbia a ritrovare in questo sonetto : ma nel fatto è appunto quel che non vi si trova : poichè non è a dubitare che il Petrarca, messo sulla via dei bisticci coi *lupi* e gli *agnelli* avrebbe ben voluto tirar fuori anche il nome di *Orso* che era poi quello del protagonista. Quanto al verso *Chiunque amor legittimo scompagna*, esso, secondo il sig^r P., sarebbe un' evidentissima allusione al connubio di Agnese Colonna ed Orso dell' Anguillara : mentre è chiaro lampante che al solito qui, come poi al v. 13 *E Roma che de 'l suo sposo si lagna* son rappresentati il Papa e Roma come sposi, e quelli dunque che scompagnano il legittimo amore sono quelli i quali impediscono che lo sposo si riunisca alla sposa, o, come dice più chiaro ai vv. 5-6, che

> .....il Vicario di Cristo con la soma
> De le chiavi e de' l manto al *nido torni*.

---

1. Qui va notato come nonostante che la Tabella posta dal sig^r P. in fondo al suo scritto ci rappresenti l'ultimo risultato di tutto questo lavoro di *epurazione*, essa presenta delle irregolarità. Così p. es : ivi il sonetto *Nell' età sua più bella* e l'altro *Sennuccio mio* figurano a ff. 57 e 58 pur serbando le rispettive date del 6 Aprile 1350 e del novembre 1349!

Nè, ammessa l'interpretazione del sig^r P., alcun senso potrebbe cavarsi dai versi

> Consolate lei dunque (l'agna), ch' ancor bada
> E Roma che de 'l suo sposo si lagna,

nei quali il Petrarca metterebbe grottescamente insieme, dinanzi agli occhj di Orso, Agnese e Roma! Curiosissimo poi è il modo come il sig^r P. dimostra che il sonetto, nel quale pure si dà sempre del *voi*, è indirizzato ad una e non a più persone. Egli ricostruisce tutta una teoria intorno a questo punto interessante del galateo petrarchesco e, tra i varj stranissimi fatti che allega, c'è questo, che il Petrarca dà del *voi* e non del *tu* a Madonna Laura! Fare una peculiarità dello stile poetico petrarchesco quel che è dogma in tutta la poesia, per non dire in tutta la vita erotico-cavalleresca del medio-evo, è cosa che io non saprei come qualificare.

Circa la canzone *O aspettata in ciel*, il sig^r P. arriva mediante lo stesso processo alle medesime conclusioni del Carducci. Passa quindi all' altra celebre *Spirto gentil*, su cui tanto da tanti si è scritto e a cui ultimo il sig^r P. dedica ben 35 pagine, più d'un quarto del suo opuscolo. Il De Sade, il Betti e il Carducci scrollarono la vecchia tradizione che designava Cola da Rienzi come il personaggio a cui fu indirizzata la canzone e gli sostituirono Stefano Colonna. Fu poi il D'Ovidio che con felice intuizione, dopo aver dimostrato impossibile che la canzone fosse indirizzata al Colonna, la restituì a Bosone da Gubbio, al quale la si è trovata realmente indirizzata in cinque codici, ignoti al D'Ovidio, quando esso già pensava a Bosone. Or che cosa ci dice il sig^r P. contro Cola che non sia già stato detto dal de Sade, dal Betti, dal Carducci o da altri? che cosa contro il Colonna e a favore di Bosone che in poche parole non sia già stata messa in rilievo dal D'Ovidio? Contro Pandolfo Malatesta, a cui il Filelfo volle indirizzata la canzone, allega, traducendo senza citare, l'argomento allegato dal Carducci[1]. Contro il ragionamento del Papencordt, il quale trovava nella famosa *Epistola Hortatoria* designato Cola da Rienzi come il destinatorio della canzone, il sig^r P. adotta la conclusioni del Fracassetti, completate poi dal Carducci[2]. Il significato, del resto chiaro lampante, delle parole *un che non ti vide ancor da presso* etc. fu esposto estesamente dal Carducci e in succinto da altri : e il sig^r P. vi spende intorno parecchie pagine, solo perchè il Torraca si è sforzato, nel calore della

---

1. « A un senatore pensa anche il Filelfo ; e vuole fosse Pandolfo Malatesta il vecchio, eletto a cotesto ufficio da Gregorio XI, quando volse l'animo a ristabilire la sede in Roina. È delle solite del F : Gregorio pensò al ristabilimento romano solo del 1374, e Pandolfo era morto nel 1373. » Così il CARDUCCI, *op. cit.*, pag. 42. E il sig^r P.: « Das zuletzt Erwähnte (l'aver cioè Gregorio XI deliberato di tornare a Roma) geschah i. J. 1374, und im Jahre vorher war Pandolfo bereits gestorben » (pag. 40).

2. *Op. cit.*, pag. 41.

discussione, di cavare da quelle parole un significato del tutto opposto a quello che realmente hanno. E per quanta autorità voglia accordarsi al Torraca, egli non ha certo potuto gittare su quelle parole l'opaco velo che il sig^r P. si affatica a strappar via. Finalmente, il sig^r P., citando il Papencordt e il Gregorovius, ci rifà la storia della carica senatoriale dalle origini fino a che ne fu rivestito Bosone, ci riassume riguardo a quest' ultimo la monografia del sig^r. Mazzatinti [1], e ci descrive, riportando documenti interi dalle pubblicazioni del Theiner, le condizioni di Roma nel 1336, un anno prima cioè che Bosone fosse eletto! Tanta roba, diluita in tante parole, starebbe forse a disagio anche in un volumone dedicato tutto alla canzone *Spirto gentil :* qui poi, non recando nulla di nuovo, serve solo d'inutile ingombro. E quando il sig^r P. a pag. 57 ci dice che questa canzone anche per la posizione che occupa nel canzoniere autografo non può riportarsi all' anno 1347, io domando : se essa è una delle principali poesie predestinate dal sig^r P. a controllare l'ordine cronologico della raccolta, come mai può derivare la propria data dal posto che occupa in essa? E d'altra parte, poichè la canzone si trova, come il sig^r P. stesso ne attesta, nel ms. chigiano, che in più d'un luogo egli crede dimostrare scritto subito dopo il 1341, io domando ancora se egli non ha torto a non rigettare a priori, senza perdervi intorno tanto tempo, la possibilità che ad essa spetti la data del 1347.

Intorno alla canzone *Italia mia* il sig^r P. spende pure molte parole, benchè sin da principio dichiari di associarsi all' opinione del Carducci che la pone tra il 1344 e '45. Per i tre sonetti L'*avara Babilonia*, *Fontana di dolore*, *Fiamma del ciel*, e per l'altro *Vinse Anniballe* il sig^r P. crede di poter munirli di date ben fisse solo in considerazione del posto che occupano nel Canzoniere autografo!

Giunto poi alle poesie erotiche, il sig^r P. dispera, per via della loro stessa natura eminentemente soggettiva, di poter rintracciare le circostanze reali che le occasionarono. Per quale via dunque potrà egli constatare la loro successione cronologica, dalla quale si ripromette nuovo lume per la indagine psicologica della passione e della poesia petrarchesca? Egli ce lo dice in termini espliciti a pag. 91 : « Noi ci riportiamo per questo alle indicazioni degli autografi. » In conclusione, è a priori che il sig^r P. ammette il più rigoroso ordine cronologico nella raccolta autografa, e si può ben dire che diventi pel suo lavoro punto di partenza quello che doveva esser punto d'arrivo. Ciò posto in sodo, proseguo con delle osservazioni sporadiche.

A pag. 93, parlando della stanza 8ª della canzone *Nel dolce tempo*, dichiara energicamente che il verso *I' seguii tanto avanti 'l mio desire* e seguenti non possono voler dir altro se non che il Petrarca ebbe in realtà il piacere impagabile di poter contemplare Laura nel bagno. Eppure questa interpretazione che egli azzarda così ricisamente va semplicemente tacciata d'inverosimile, e

1. Negli *Studj di Filologia romanza* del MONACI, I.

tale la dimostra il contesto a chiunque sappia leggervi dentro. Difatto, il Petrarca si lascia successivamente trasformare in *lauro*, in *cigno*, in *sasso*, in *fontana*, finchè poi da *spirto doglioso errante* subisce l'ultimo cangiamento in *cervo solitario e vago*. E come tutte quelle successive metamorfosi ci riportano a favole mitologiche, così a quest' ultima si adatta la notissima favola d'Atteone che osa sorprendere Diana nel bagno : e quindi che il Poeta vedesse Laura nel bagno è un fatto reale quanto la sua trasformazione in cervo... Si ammetta per un istante l'interpretazione che il sig^r P. vorrebbe dare a quei versi, rappresentiamoci messer Francesco nascosto dietro un cespuglio che si bea della vista di Laura ignuda, la quale, si badi, ad un certo punto, se ne accorge e si limita a vergognarsi un pochino — e dovremo concludere che a torto si è discusso tanto sulla natura più o men platonica delle loro relazioni!

Il sonetto *La guancia che fu già* fu scritto, secondo ne attesta la scritta che reca nel cod. 3196, *Die Natali mane 1338*. Separato da esso per mezzo di tre componimenti, segue nel ms. 3195 il sonetto *Padre del ciel*, al quale pel verso *Or volge, Signor mio, l'undecim' anno* va assegnata la data della primavera 1338. Questo così evidente turbamento dell' ordine cronologico nel Canzoniere autografo non è pel sig^r P. che una incalcolabile imperfezione del sistema. Al sonetto *Padre del ciel* nel Vat. 3195 segue, separatone solo da un altro componimento, il sonetto *Se voi poteste per turbati segni*, il quale, secondo ne attesta l'edizione Ubaldini recava [1] nel cod Vat. 3196 la data del *1337. Nov. 16*. Or come distruggere le conclusioni negative che anche da quest' altro fatto verrebbero fuori contro le argomentazioni del sig^r P.? Questi non si perita di supporre che l'Ubaldini avrà letto 1337 per 1338, e intanto nella sua tabella finale munisce il sonetto *Se voi poteste* della data *16 Nov. 1337 ?*).

E si arriva finalmente al sonetto *O bella man che mi distringi 'l core*, di fronte al quale il sig^r P. non si sente da continuare nel suo troppo facile sistema di eliminare le difficoltà. Questo sonetto ha nel codice 3196 la soprascritta « 1368 maij 19 veneris nocte concub. insommis diu tandem surgo, et occurrit hic vetustissimus ante XXV annos [2] ». Dunque fu scritto nel 1343. Ma esso si trova a f. 39vo del Vat. 3195, mentre il componimento *Dicesett' anni* a cui non si può negar la data del 1344 è a f. 26ro. Il sig^r P. messo alle strette e dalla posizione del sonetto nell' autografo 3195 e dalla postilla che l'accompagna nel 3196 dichiara senz' altro che qui si ha a che fare con un' *aggiunta posteriore*. Non solo questo sonetto, secondo il sig^r P., ma molti altri sarebbero stati dal Petrarca inseriti nella raccolta, senza tenere alcun conto dell' ordine cronologico. Difatti, egli dice, a partire dal sonetto *Dicesett' anni* che ha la data 1344 ed è a f. 26ro noi troviamo un' altra data ben certa solo nella canzone *Ben mi credea* che ha la data del 1346 ed è a f.

---

1. Dico *recava* perchè a questo punto è corroso ora l'orlo del foglio in modo che nulla più si può leggere della nota. Cfr. PAKSCHER, p. 96, n. 2.
2. Cfr. sopra a pag. 4.

41ro. « Poichè, egli seguita, il numero dei componimenti che si trovano intercalati tra i due summentovati ammonta ad 85, quanti cioè press' a poco presi tutti insieme sono i componimenti che si riferiscono agli anni precedenti, è *assai probabile* che il Petrarca in questa parte del Canzoniere abbia raccolta, dopo una nuova rimanipolazione, una serie di poesie anteriori, che egli da principio aveva escluse dal Canzoniere come meno pregevoli. » Le poesie aggiunte posteriormente, senza quindi che si tenesse conto dell' ordine cronologico, sono tutte quelle che contenute nel Vat. 3195 non si rincontrano poi nel Chigiano, scritto, secondo il sigr P., dal Boccacci : e difatti, perchè il Boccacci avrebbe lasciate indietro quelle poesie, se esse, quando egli conduceva a termine la sua copia, erano già corrette? E le poesie che mancando nel Chigiano sarebbero stale inserite alla rinfusa nel Vat. 3195 ammonterebbero a parecchie : quindici intercalate ad intervalli nei ff. 34ro — 38ro del Vat. 3195 e poi tutte quelle comprese nei ff. 38vo — 49ro che è l'ultimo della prima parte. Così che nel complesso si avrebbero nella sola prima parte 74 componimenti, per la cui cronologia non che un filo d'Arianna, è impossibile trovare una semplice pietra miliare. La cosa non può non apparir molto strana in una raccolta ordinata *cronologicamente*. Ma il ragionamento del sigr P., come ognun vede, è tutto fondato, su probabilità ed ipotesi, ed egli stesso, esplicitamente, ci dà solo come *assai probabile* questa *Aggiunta*, che pure è un fatto di capitale importanza per la dimostrazione di tutta la sua tesi. Ora non si può concedere al sigr P. di tirare le deduzioni capitali, che segnano la meta definitiva di tutto il suo lavoro, da una ipotesi gigantesca, la quale, per soprappiù, torreggia tra un numero infinito di minori supposizioni. Tuttavia, non tralascerò di osservare anzitutto che fa pena immaginare il Petrarca fermo *ab initio* nel proposito di dare un ordine cronologico alle sue poesie e che, nondimeno, quando mette le mani su qualche poesia già scartata, tanto per rimpinzare il volume, dopo qualche ritocco la caccia lì nella raccolta, interrompendo così bruscamente di tratto in tratto l'ordine cronologico. Giacchè non è solo una serie di componimenti consecutivi nel Vat. 3195 che manchi nel Chigiano; ma molti dei componimenti in questo mancanti sono intercalati ad intervalli nell' altro ms. : quindi se si potrebbe in certo modo ammettere che il Petrarca serbasse per la fine della raccolta cronologicamente ordinata o della prima parte di essa molte poesie da aggiungere come *in appendice*, non si può assolutamente ammettere che ne volesse cacciare una qua una là anche nel bel mezzo del Canzoniere : di tutte insomma queste poesie destinate ad entrare di straforo nella raccolta avrebbe fatta un' unica appendice. Secondariamente, il Chigiano L. V. 176 alle poesie del Petrarca fa precedere le canzoni di Dante[1] : e non essendo una raccolta

1. V. l'articolo dello stesso sigr PAKSCHER, *Di un probabile autografo boccaccesco*, in *Giorn. Stor.*, VIII, 368.

dedicata esclusivamente alle poesie del Petrarca, non deve maravigliarci che non tutte le contenga.

E continuando sempre a profondere ipotesi il sig^r P. arriva alla fine del suo lavoro. I due sonetti *Orso, e' non furon*, e *Orso, al vostro destrier* sono dal sig^r P., per la loro posizione nel Canzoniere, assegnati agli anni 1336 e 1341 incirca : e al 1341, per la stessa ragione, il sig^r P. riferisce il sonetto *L'aspettata virtù*. Il sonetto poi *Piangete, donne* che fu scritto per la morte di Cino da Pistoia, avvenuta alla fine del 1336 o al principio del 1337, si trova nel Canzoniere autografo tra due poesie datate del 1340 e 1341. Pur di rimediare all' inconveniente, il sig^r P. non trova pericoloso infilare consecutivamente due o tre supposizioni : dell' epitaffio del Duomo di Pistoia si sbriga con due parole e lo *dimostra* apocrifo; l'inventario dell' eredità di Cino non ha per lui alcun valore, poichè l'originale, è irreperibile e nella copia dell' Arfaroli il XXXVII sarà una lezione sbagliata per XXXXII!

E basti così. Arrivato a questo punto, mi pare che ognuno possa agevolmente calcolare il valore da attribuire alla tabella cronologica che chiude e riassume il lavoro del sig^r Pakscher Aggiungerò solo che stando a parecchj fatti si potrebbe anche sospettare nel sig^r P. una imperfetta conoscenza della lingua e metrica italiana. E invero, a pag. 28 trovo stampato I *angeli eletti;* a pag. 39 *Tu vedra' L'Italia e l'onorata riva;* a pagg. 82 e 84 *Vinse* ANNIBALE (l. Anniballe) *e non seppe usar poi;* a pag. 89 *Mentr' io portava i bei* PENSIERI *celati* ecc. ecc. Molte inesattezze, più o men gravi, si potrebbero ancora allegare, le quali anche se attribuite al proto, resterebbero sempre a farci fede della fretta e la leggerezza che son le note dominanti in tutto lo scritto.

C. DE LOLLIS.

CHRONIQUE.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la mort de Karl Bartsch (25 février 1832 — 19 février 1888). Le premier cahier du t. XXXIII de la *Germania* contient sur le regretté professeur de Heidelberg, longtemps directeur de ce recueil [1], trois importantes notices. La première, de M. Schröer, se compose surtout de souvenirs personnels [2]; la seconde, de M. Bechstein, est une appréciation de ce qu'a fait Bartsch dans le domaine de la philologie germanique; la troisième, de M. Neumann, est consacrée à ses travaux dans le domaine des études romanes: ils y sont appréciés avec la complète sincérité qui ne se trouve pas toujours dans les notices de ce genre et que M. Neumann a considérée comme le plus haut hommage qu'il pût rendre à son maître. Nous ne pouvons reprendre ici un examen déjà fait avec autant d'impartialité que de compétence. Nous nous bornerons à rappeler les traits caractéristiques de la production de Bartsch, en tant qu'elle concerne les langues et les littératures romanes. Celui qui frappe tout d'abord est sa surprenante activité. Sans parler de nombreux articles, souvent étendus et importants, dans la *Germania*, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, dans la *Revue Critique*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, Bartsch a publié les ouvrages suivants, plus ou moins directement relatifs à nos études : *Altprovenzalisches Lesebuch* (1855), *Denkmäler der provenzalischen Literatur* (1856), *Peire Vidal's Leben und Werke* (1857), *Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter* (1861), *Ueber Karl Meinet* (1861), *Chrestomathie de l'ancien français* (1re édition 1866, 5e édition 1884), *Der saturnische Vers und die altdeutsche Langzeile* (1867), *Chrestomathie provençale* (1re édition 1868, 4e 1880), *Die lateinischen Sequenzen des Mittelalters* (1866), *Sancta Agnes* (1869), *Wolfram's von Eschenbach Parzival* (1870), *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen* (1870), *Partonopier und Melior* (1871), *Grundriss der altprovenzalischen Literatur* (1872), *Das Rolandslied* (1874), *Vom deutschen Geiste in den romanischen Sprachen* (1876), *Altfranzösische*

1. La *Germania* paraîtra dorénavant sous la direction de M. O. Behaghel.
2. Une biographie détaillée, faite d'après les souvenirs d'une longue et intime amitié, et accompagnée d'appréciations très justes, a eté donnée par M. F. Meyer von Waldeck dans le supplément au no 71 de l'*Allgemeine Zeitung* (tirage à part. Munich, Cotta, 31 p.; in-8o).

Volkslieder (1877 et 1882), réimpression annotée des deux ouvrages de Diez, *Die Poesie des Troubadours*, *Leben und Werke der Troubadours* (1882), *Gesammelte Vorträge und Anfrätge* (1883 : *Tristan und Isolde*, *Das Fürstenideal des Mittelalters*, *Die Formen des geselligen Lebens im Mittelalter*, *Die romanischen und deutschen Tagelieder*, *Guillem von Berguedan*, *Das altfranzösische Volkslied des zwölften und dreizehnten Jahrhunderts*, *Italienisches Frauenleben im Zeitalter Dantes*), *La langue et la littérature françaises au Moyen-Age* (1887). Cette longue liste laisse de côté les travaux les plus considérables de l'auteur, consacrés à la littérature allemande, et notamment ses recherches sur les *Nibelungen*, qui sont sans doute son plus grand titre de gloire. La mort en a retranché deux publications de première importance, qu'il s'apprêtait à faire paraître, et dont il réunissait les matériaux depuis trente ans, le *Corpus* des poésies lyriques des troubadours et la collection aussi complète que possible de ces fragments français de chansons populaires, qu'on appelle assez improprement des « refrains » et qui sont insérés dans nombre de textes des XIIIe et XIVe siècles. Une telle fécondité suppose nécessairement une grande facilité : Bartsch en possédait une prodigieuse, ainsi qu'une adresse incomparable à profiter de tout ce qu'il savait et à se passer de ce qu'il n'avait pas eu le temps ou le goût d'apprendre. Comme beaucoup de savants, il aimait le travail pour lui-même, — le travail plutôt que la recherche, — et il ne s'en lassait jamais. Copier, collationner, mettre en ordre, rédiger, publier, le tout aussi vite et en même temps aussi bien que possible, tel était l'emploi constant de ses heures. Il avait beaucoup moins le goût des fouilles acharnées, des méditations patientes, des retouches qui donnent au travail tout son fini et toute sa solidité. De là venait en partie son peu de penchant pour la linguistique pure, science qui exige aujourd'hui de longues et tenaces réflexions : il y a cependant obtenu, tant son intelligence était prompte et son coup d'œil généralement juste, au moins un brillant succès, et il a mérité qu'un des traits importants de la phonétique française reçût le nom de « loi de Bartsch » (voy. *Jahrbuch*, VI, 115). Mais il aimait mieux des œuvres où le résultat fût plus facile à atteindre et ne demandât qu'un travail matériel habilement dirigé, des œuvres où il pût se contenter et contenter les autres à moins de frais. Il y a toujours, toutefois, dans la recherche scientifique une partie profonde qu'on ne peut pénétrer sans un effort de pensée plus obstiné et plus méthodique, et cette partie est celle qui laisse parfois à désirer dans la plupart des ouvrages de Bartsch. Voyez les glossaires de ses *Chrestomathies :* les mots sont devinés, souvent avec un bonheur surprenant, parfois avec une hardiesse non moins surprenante dans la méconnaissance ; ils ne sont guère étudiés dans leur essence et dans leur genèse historique. Dans ces livres, Bartsch s'impose, sans doute en considération des étudiants auxquels ils s'adressent, de ne jamais rien ignorer ; il ne laisse ni dans le texte une leçon douteuse, ni dans le glossaire un mot sans traduction ; mais quelles singulières leçons et traductions il donne quelquefois sans sourciller ! Voilà le côté vulnérable de son œuvre : il suffit de l'avoir indiqué. Les grands défauts des livres de Bartsch ne sont pas des vices

rédhibitoires : ce sont des taches de détail qu'on peut enlever, dont il a lui-même fait disparaître un grand nombre dans les éditions successives, et qui n'empêchent pas que les livres en eux-mêmes ne soient utiles, bien conçus et bien exécutés. Il a eu sur plusieurs points le mérite de l'initiative. Son *Altprovenzalisches Lesebuch*, qu'il publia à 23 ans, fut la première et très féconde tentative de ce genre si utile des chrestomathies, qu'il devait inaugurer aussi pour l'ancien français ; son *Peire Vidal* est la première édition critique d'un troubadour ; son *Grundriss*, imparfait à plus d'un égard, a fourni aux études provençales une base qui leur manquait ; ses *Romances et Pastourelles* ont donné l'exemple d'une collection spéciale établie à l'aide de toutes les ressources manuscrites, et on a vu quels grands travaux du même genre il avait eu le courage d'entreprendre. En général, dès qu'il avait une idée, il en abordait résolûment la mise en pratique, et il ne reculait devant aucune tâche quand le résultat lui semblait devoir être intéressant. Or il discernait avec beaucoup de justesse et de tact ce qui a vraiment de l'intérêt. Ce qui fait la grande originalité et la vraie supériorité de sa physionomie scientifique, c'est qu'il a embrassé à la fois, seul à peu près parmi ses contemporains, le domaine germanique et le domaine roman pour la période du Moyen Age. Il en résultait chez lui un goût particulier pour les travaux comparatifs, toujours si féconds et si importants. Ses études romanes, qui lui ont fourni la base de ses publications de Conrad, du Stricker, de Wolfram, ont certainement guidé et assuré ses pas dans ses recherches sur les *Nibelungen*, et d'autre part elles ont largement profité de ce qu'il avait acquis en pratiquant les études germaniques, plus avancées sous certains rapports : c'est ainsi que l'importance des rimes pour la restitution critique des poèmes, qu'il a le premier fait valoir pour l'ancien français, était depuis longtemps reconnue pour l'allemand du Moyen Age. De là lui venait aussi, autant que de sa nature vraiment poétique, sa prédilection pour la partie la plus populaire de notre ancienne littérature, les romances et pastourelles, les petites chansons légères, les « refrains ». Étudiant dans leur ensemble les grandes littératures du Moyen Age, il en voyait les rapports intimes, et il comprenait que le fonds commun est souvent bien plus ancien que les productions conservées : il étudiait alors les origines, par exemple, les séquences latines du Moyen Age et l'histoire de la musique, si étroitement liée à celle de la poésie. La versification comparée l'attirait particulièrement, et son désir de rapprochement l'entraînait parfois trop loin, en dehors même de son savoir exact, comme quand il identifiait le saturnien à la « Langzeile » allemande, ou qu'il retrouvait des vers celtiques en provençal et en français. Là comme ailleurs il voyait rapidement les possibilités, il passait trop légèrement sur les difficultés. Il a émis plus d'une opinion téméraire, il a laissé échapper plus d'une assertion inexacte : il n'a rien écrit qui n'ait sa valeur et son intérêt, rien de plat et d'inutile. Ceux qui ont été ses amis ont apprécié le charme de son commerce familier, la grâce de son esprit, l'affabilité de ses manières ; ceux qui ne le connaissent que par ses ouvrages ne peuvent que regretter profondément la mort prématurée d'un travailleur aussi utilement

actif. Il n'est pas depuis trente ans un romaniste qui n'ait appris quelque chose de lui et qui n'ait trouvé dans ses livres des matériaux précieux et des idées intéressantes.

— Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. O. Nigoles, professeur au lycée Janson de Sailly, qui avait jadis donné à la *Romania* une intéressante étude de phonétique méridionale (VIII, 392-409). M. Nigoles n'avait pas abandonné la philologie romane; il avait presque achevé, croyons-nous, un travail d'ensemble sur un patois du Rouergue, auquel il s'était préparé par de longues et méthodiques recherches. Nous souhaitons que ce travail puisse être publié.

— M. le Dr Arthur Pakscher s'est « habilité » pour la philologie romane à l'Université de Breslau.

— Un cours de philologie romane est créé à l'Académie de Lausanne. M. Bonnard en sera le premier titulaire.

— On annonce la publication, par M. Pasquet, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, d'un recueil de sermons wallons du XIIIe siècle.

— Vient de paraître à la librairie Hachette la première partie du *Manuel d'ancien français*, par Gaston Paris, sous ce titre : *La littérature française au Moyen-Age* (XIe-XIVe siècles), in-12°, VII-292 p. (prix : 2 fr. 50).

— Il s'est fondé à Saint-Pétersbourg, en 1885, sous la présidence de M. Wesselofsky, une « Société romano-germanique », qui vient de publier un premier fascicule de *Mémoires*. Nous rendrons compte régulièrement des articles qui intéressent les études romanes. Nous saluons avec la plus grande sympathie l'apparition de ce recueil, mais il nous semble qu'il n'y aurait que des avantages pour tout le monde à ce qu'il fût rédigé en langues romanes (ou germaniques); il n'est certainement pas un des collaborateurs qui ne puisse écrire en français, italien ou allemand, tandis que le nombre des romanistes qui lisent le russe est à coup sûr extrêmement restreint.

— Dans le 59e Congrès des philologues allemands, tenu à Zurich en 1887, M. Morf a fait une lecture très intéressante sur l'enseignement des langues romanes dans les Universités et notamment sur la place que pourrait y tenir l'étude des patois vivants. Cette lecture occupe les p. 171-185 du volume in-4° qui contient les actes du Congrès.

— Le samedi 26 mai, à la réunion annuelle des Sociétés savantes, M. G. Paris a fait une lecture intitulée « les Parlers de France », où il a brièvement exposé l'état actuel des études dialectologiques françaises et indiqué les conditions essentielles de leur progrès. Cette lecture, insérée au *Journal officiel*, sera également publiée dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*.

— Nous avons annoncé (XVI, 622) la publication promise par M. Novati de deux fragments du *Tristan* de Thomas, l'un déjà connu par un autre manuscrit, l'autre tout à fait nouveau. Cette publication vient de paraître; elle forme le sixième fascicule des *Studj di filologia romanza*. Nous en reparlerons en détail; mais nous voulons la signaler sans retard à nos lecteurs comme une des plus intéressantes à tous égards qui aient paru depuis long-

temps. Le fragment inédit est d'une haute valeur, et M. Novati a accompagné son édition, faite avec le plus grand soin et où il s'est parfaitement tiré de difficultés fort sérieuses, d'une introduction excellente, pleine de science et d'idées, qui fait faire un progrès sensible à l'intelligence du poème de Thomas et de la légende de Tristan en général.

— La Bibliothèque nationale vient de s'enrichir d'un manuscrit du *Libro de Alexandre* qui est celui que possédaient jadis les Augustins de la Croix-Rousse à Lyon (*Romania*, IV, 25). Une notice détaillée sur ce précieux volume paraîtra dans un de nos prochains numéros. Disons seulement que l'ouvrage y est attribué, non pas à Juan Lorenzo Segura de Astorga, mais à Gonzalo Berceo.

— M. Jules Desnoyers, membre de l'Institut, avait rassemblé une collection d'anciens manuscrits et de chartes, qui, après sa mort, a passé à la Bibliothèque nationale. M. Léopold Delisle vient d'en imprimer le catalogue (Paris, in-8°). Nous y remarquons les articles suivants, que nous indiquons avec les numéros qu'ils portent au fond des « Nouvelles Acquisitions » : Légendes pieuses, vies de saints, méditations, etc., en prose française, XVe siècle (4464); les *Décrétales* de Grégoire IX, traduites en français, XIIIe siècle (5120); fragment d'un manuscrit des *Coutumes de Bretagne*, XVe siècle (4465); fragments des romans en prose du *Saint Graal* et de *Lancelot* (2332).

— Livres annoncés sommairement :

Olivier de La Marche, historien, poète et diplomate bourguignon, par Henri Stein. Bruxelles et Paris (A. Picard), 1888. In-4°, 237 pages. (Extrait du t. XLIX des *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie royale des sciences et lettres et des beaux-arts de Belgique). — Cet ouvrage a été originairement une thèse présentée en manuscrit (selon un usage qu'on ne saurait trop approuver) en 1885 à l'École des Chartes. Il se recommande par des mérites très réels. Un coup d'œil sur les pièces justificatives (pp. 149-235) montre que l'auteur a profondément fouillé les archives et les bibliothèques de la Belgique, de la France et de l'Italie. Bien que parfaitement au courant de tout ce qui a été écrit sur son sujet, il a sur tous les points des opinions indépendantes et, ce nous semble, judicieuses. Il a établi sur des bases solides une biographie véritablement nouvelle d'Olivier de la Marche, et a su se maintenir dans les limites d'une saine appréciation de ce personnage qui fut un écrivain fécond, mais médiocre comme prosateur et tout à fait mauvais comme poète, On trouvera dans l'appendice des échantillons suffisants de ses poèmes (çà et là des vers incorrects auxquels il aurait fallu proposer des corrections). Signalons comme particulièrement recommandable la *bibliographie* (pp. 129 et suiv.) qui contient une description exacte, sans développements inutiles, des mss. et éditions de chaque ouvrage. Nous souscrivons entièrement au jugement peu favorable porté (p. 133-4) sur l'édition des *Mémoires* d'Olivier de La Marche que publient actuellement MM. Beaune et d'Arbaumont pour la Société de l'histoire de France.

Poésies complètes de Bertran de Born, publiées dans le texte original, avec une introduction, des notes et un glossaire, et des extraits inédits du cartulaire de Dalon, par A. Thomas. Toulouse, Privat, 1888. In-8°, lij-212 pages. — Cette édition forme le tome I d'une *Bibliothèque méridionale*, à laquelle nous souhaitons le meilleur succès, qui doit contenir soit des textes inédits, soit des réimpressions améliorées de textes déjà édités. La publication que nous annonçons aujourd'hui n'est pas présentée comme un travail tout à fait original. Le texte de B. de Born qu'elle nous donne est fondé sur celui que M. Stimming a établi, d'après tous les mss., dans son édition de 1879. Aussi M. Thomas a-t-il cru pouvoir se dispenser de réimprimer les variantes qui tiennent une place si considérable dans l'édition précédente. Nous ne le regrettons pas, les philologues de profession ayant à leur disposition le travail de M. Stimming, dans lequel toutefois les variantes sont disposées d'une façon singulièrement incommode. L'œuvre de M. Th. consiste donc essentiellement en une révision de l'œuvre précédente, mais c'est une révision fort bien faite. En maint cas, le nouvel éditeur s'est séparé de son devancier, soit en adoptant des variantes que celui-ci avait reléguées dans ses notes, soit, pour les pièces, souvent très corrompues, dont on n'a qu'une copie, en faisant des corrections sagaces. Il reste néanmoins encore bien des passages inintelligibles, et nous aurions voulu que M. Th. les signalât en note. C'est surtout quand on s'adresse à un public qui n'est pas spécialement érudit qu'il importe de distinguer franchement ce que l'on comprend de ce que l'on ne comprend pas. L'introduction historique, beaucoup plus courte que celle de M. Stimming, est cependant, en sa brièveté, plus critique, et contient une appréciation plus exacte du rôle historique du personnage. Bertran de Born est remis, selon nous, à sa vraie place, d'où la légende et le patriotisme local l'avaient fait sortir. Combinant les travaux de MM. Stimming et Clédat avec ses propres recherches, M. Th a réussi à fixer d'une façon satisfaisante et nouvelle la date de certaines pièces. Les extraits du cartulaire de Dalon, publiés en appendice, fournissent, sur l'histoire de la famille à laquelle appartenait Bertran, quelques données nouvelles. Nous regrettons que le glossaire ne contienne pas de renvois au texte. Ces renvois n'auraient accru le volume que de deux ou trois pages, et eussent été fort utiles à ceux qui n'ont pas l'édition de M. Stimming.

Unrichtige Wortaufstellungen und Wortdeutungen in Raynouard's Lexique Roman. I Teil, *Unrichtige Wortaufstellungen*..... von H. Sternbeck, 1887. In-8°, vij-82 pages. (Thèse de doctorat de l'Université de Berlin). — Il est vraiment puéril d'entreprendre en 1887 la critique d'un dictionnaire publié de 1836 à 1844 et rédigé presque entièrement d'après des textes mss., condition particulière défavorablement. Les défauts de l'œuvre de Raynouard sont d'ailleurs connus de tous ceux qui ont intérêt à les connaître. En tout cas, on s'étonne qu'un travail de ce genre puisse passer pour une thèse. Cela ne serait certainement pas admis en France. Le travail de M. Sternbeck

est en outre extrêmement défectueux pour le fond comme pour la forme. Les développements inutiles y abondent. Ainsi une page et demie est consacrée à montrer qu'*arrenso* (*Lex. Rom.*, II, 126) est un barbarisme et doit céder la place à *arreūso*. Mais comme il s'agit d'un fait qui n'est ni contestable ni contesté, l'énonciation pure et simple de ce fait avec renvoi à la *Romania*, I, 233, aurait suffi. Le travail est fort incomplet : j'ai noté sur les marges de mon exemplaire du *Lexique roman* une quantité d'erreurs (notamment les fausses formes empruntées à des textes apocryphes) que l'auteur de cet inutile *errata* n'a pas relevées. — P. M.

Susanna. Ein oberengadinisches Drama des XVI Jahrhunderts. Mit Anmerkungen, Grammatik und Glossar herausgegeben von Jacob Ulrich. Frauenfeld, Huber, 1888, in-12°, VI-140 p. — A l'édition, d'après deux mss., de ce drame traduit de l'allemand, M. Ulrich a joint une utile esquisse phonétique et morphologique, et un court glossaire étymologique, le tout fort concis, mais fait avec grande intelligence. L'auteur m'a fait l'honneur de me dédier ce petit livre. — G. P.

Glossaire des patois de la forêt de Clairvaux, par M. Alphonse Baudouin. Troyes. Lacroix, 1887, in-8°, 327 p. — Recueil de mots fait de première main, avec beaucoup d'attention et de fidélité. La notation orthographique laisse à désirer. L'introduction grammaticale montre que l'auteur n'est pas au courant des méthodes scientifiques; mais son œuvre en elle-même est précieuse.

Mischle Sindbad — Secundus — Syntipas. Edirt, emendirt und erklärt. Einleitung und Deutung des Buches der Sieben Weisen Meister von Dr Paulus Cassel. Berlin, Schaeffer, 1888, in-12°, VIII-424 p. — Ce livre, comme tous les travaux de l'auteur, contient beaucoup de faits curieux et d'idées intéressantes, mais pose plus de questions qu'il n'en résout définitivement. L'auteur voit dans les *Sept Sages* un livre bouddhique, et cherche à établir que les histoires qui y sont racontées ont toutes un même but, qui est de montrer aux hommes les illusions causées par les sens. Il explique le nom de *Sindbad* autrement que Benfey et d'une manière qui paraît assez peu vraisemblable. Il regarde le manichéisme comme ayant joué un grand rôle dans la transmission des contes indiens aux littératures plus occidentales. Il rattache d'une manière fort ingénieuse l'histoire du philosophe Secundus à celle des Sept Sages. Il rejette, avec bien peu de fondement, à notre avis, les données positives trouvées par M. Comparetti pour la date et le lieu de la composition du *Syntipas* grec. Malgré ses témérités et ses bizarreries, le livre entier mérite assurément d'être lu. On saura gré à l'auteur d'avoir donné une édition du *Sindbad* (*Sendabar*) hébreu et d'y avoir joint une traduction exacte. Sa connaissance de la littérature juive lui a permis de présenter sur plusieurs points des remarques nouvelles et souvent précieuses. — L'édition et la traduction du *Syntipas* sont ajournées; on n'a ici que l'introduction et l'étude des contes du texte grec qui ne se retrouvent pas dans l'hébreu.

Ueber einige chansons de geste des Lohengrinkreises. Von Georg Osterhage. Berlin, Gaertner, 1888, in-4°, 27 p. (progr. du gymnase Humboldt). — Sous ce titre assez mal approprié, M. O. étudie les éléments mythiques qu'il croit découvrir dans *Baudouin de Seboruc* et dans le *Bastart de Bouillon*. Nous avons déjà dit (*Rom.*, XVI, 154; XVII, 318) ce que nous pensions de la méthode et du point de vue de l'auteur. L'interprétation mythique paraît encore plus forcée quand elle s'applique à des poèmes de la date et du caractère de ceux-là.

Flore populaire de la Normandie, par Charles Joret. Paris, Maisonneuve, in-8°, 1887, lxxvii-237 p. — Excellent ouvrage, fruit de longues recherches de première main. L'*Introduction* intéresse surtout l'histoire de la botanique.

La Bibliothèque de Fulvio Orsini. Contributions à l'histoire des collections d'Italie et à l'étude de la Renaissance, par Pierre de Nolhac. Paris, Vieweg, 1887. In-8°, xvii-489 pages et deux planches de fac-similés (fascicule 74 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*. — Cet important ouvrage traite un sujet qui est en dehors du cadre de la *Romania*. Nous devons cependant le signaler parce qu'il touche en quelques points à nos études. Fulvio Orsini fut un érudit assez ordinaire, mais sa bibliothèque, léguée par lui à la Vaticane, où elle fut incorporée en 1600, était l'une des collections de livres manuscrits les plus riches et surtout les plus variées de l'époque. M. de Nolhac a étudié avec critique et apprécié avec mesure le personnage; mais il s'est surtout appliqué à faire l'histoire de la collection elle-même, ce qui l'a amené à écrire de courtes, mais substantielles notices sur les anciens possesseurs des livres recueillis par Orsini. Nous signalerons comme particulièrement intéressant pour nos lecteurs le chapitre VIII, consacré aux mss. en langues modernes, où sont examinés les mss. de Pétrarque ou lui ayant appartenu, ceux de Colocci, de P. Bembo, etc. L'ouvrage de M. P. de Nolhac est un des meilleurs livres d'érudition qui aient paru dans ces dernières années. Ajoutons, parce que c'est un mérite qui, même en France, par l'effet d'une production surabondante, devient de plus en plus rare, que le livre est bien composé, et que les faits menus et nombreux qui y ont pris place sont présentés avec ordre et même avec élégance.

Pio Giuseppe Palazzi. *Le poesie inedite di Sordello*. Venezia, Tip. Antonelli, 1887. In-8°, 59 pages (Extrait des *Alti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 6e série, t. V). — L'auteur se reconnaît, avec une franchise dont il faut lui savoir gré, hors d'état de débrouiller les questions si compliquées que soulève la biographie de Sordel, et il se borne à nous donner, comme échantillon d'une édition à venir (à laquelle il est encore bien peu préparé), quelques pièces inédites, à savoir deux fragments et une chanson entière que renferme le chansonnier d'Este, et le poème didactique cité souvent sous le nom de *Tesaur*, et qu'il vaut mieux appeler, avec l'éditeur, *L'ensenhamens d'onor*. L'unique copie qu'on possède de ce poème (ms. de l'Ambrosienne R. 71 sup.) est suivi de cet explicit : *Explicit documentum*

honoris domini Sordelli; le sens de *documentum* est ici le même que dans les *Documenti d'amore* de Barberino. M. Bartsch n'ayant pas donné suite au projet, jadis annoncé par lui, de publier ce poème (*Jahrb. f. rom. Liter.*, XI, 3), on devra pour le présent se contenter de l'édition de M. Palazzi, tout en regrettant d'y trouver d'assez nombreuses incorrections : v. 19 *razas*, lis. *razos* (faute d'impression) ; v. 74 *com qu'el pes*, lis. *quel;* v. 215 *Non aura ja lau sel quis vol*, lis. *Non aura ja, lausel quis vol;* v. 290 *torn' a men*, lis. *a nien*, etc. — Les chansons inédites de Sordel, publiées par M. P., se composent de deux fragments qui appartiennent à la partie du chansonnier d'Este connue sous le nom d'anthologie de maître Ferrari de Ferrare (nos CXCIII et CXCIV de la table dressée par M. Mussafia) et d'une pièce entière tirée de la partie la plus récente du chansonnier (no 239[2] de la même table. Cette dernière pièce se retrouve sans aucune variante (à peine y a-t-il quelques différences graphiques) dans les mss. Bibl. nat. 854, fol. 123 et 12473, fol. 109. Notons toutefois une erreur dans le texte suivi par M. P. : au lieu de *Quen dreg damor chascun me men*, il y a dans les deux mss. de Paris *Quen dreg damor tenc chascunen men* (corr. *chascuna en men*). Quant au premier fragment, il se compose de trois morceaux. Le premier (en vers décasyllabiques) et le troisième (deux vers octosyllabiques) ne se rencontrent pas ailleurs, à ma connaissance, mais le second appartient à une pièce de Sordel qui est célèbre, et je m'étonne que M. P. ne s'en soit pas aperçu. Ce sont les vers *Tortz es qan Deus fai home en gran richor poiar, | Pois soffracha de cor lo fai de prez baisar*, qui terminent le quatrième couplet de la complainte sur la mort de Blacas (voir mon *Recueil d'anciens textes*, p. 94). — P. M.

Vocalismus der Mundart von Sornetan, von Dietrich SCHINDLER. Leipzig, Hirschfeld, 1887, in-8o, 84 p. (dissert. de Leipzig). — Travail fait avec soin et qui sera utile, mais qui pourrait être mieux disposé et n'est pas exempt d'erreurs. Pourquoi l'auteur, citant en français le mot *patois*, l'écrit-il toujours *pâtois ?*

Jewish Folk-Lore in the middle Ages. By Dr. M. GASTER. London, « Jewish Chronicle's » Office, 1887, in-8o, 14 p. — On remarquera dans cette « lecture » divers rapprochements intéressants avec des contes répandus au Moyen Age, notamment avec celui qu'on désigne sous le nom de *Fridolin* (voy. *Rom.*, V, 455).

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

LE VOCABULAIRE FRANÇAIS
D'UN COPTE DU XIIIe SIÈCLE.

Le manuscrit copte n° 43, ancien fonds, de la Bibliothéque Nationale, renferme, vers la fin, plusieurs feuillets sur lesquels sont transcrits des mots empruntés à différentes langues, syrien, abyssin, français. La partie française, signalée par Woïde à la fin du siècle dernier, ainsi qu'il résulte d'une note manuscrite placée en tête du volume, a été insérée par Champollion-Figeac, dans son mémoire sur une *Charte de Commune, en langue romane, pour la ville de Gréalou en Quercy; publiée avec sa traduction française et des recherches sur quelques points de l'histoire de la langue romane en Europe et dans le Levant,* Paris, Firmin Didot, 1829, in 8°, xxiij—131 p. L'édition est insuffisante: un tiers au moins des mots a été omis par Champollion-Figeac, beaucoup de ceux qu'il a conservés sont mal copiés ou mal traduits, enfin, le texte parallèle en langue arabe qui, seul, nous permet de comprendre bien des passages, n'a été ni publié, ni même utilisé. Je me propose de donner du tout une édition complète, et, si je puis, plus correcte que la précédente.

Le petit vocabulaire français nous est parvenu à deux exemplaires qu'on a réunis, avec un certain nombre d'autres pièces, au manuscrit n° 43. Le premier, très court, a été transcrit en appendice à la suite d'une *Scala*, rédigée en dialecte thébain et en arabe à l'usage des écrivains et des moines coptes. Les mots français viennent immédiatement après une liste de mots syriaques, et sont introduits par la formule: هذه &c. بسم الموحد بذاته الاحرف افرنجيه اضفناهم الى هذا الكتاب حتى يكمل اسمه سلم الحاوى اى انه حوى كل الفنون وبالله التوفيق. «Nous avons adjoint ces mots francs à ce livre, pour justifier son nom de *Scala complète*, car ainsi elle réunit en elle toute connaissance.« La liste n'occupe que trois pages

et s'arrête sur le mot ⲁⲗⲫ الف. L'écriture en est grosse, hardie, bien formée : elle trahit la main exercée d'un libraire de profession. La seconde liste constitue un petit manuscrit indépendant, dont les feuillets ne sont pas numérotés : elle est d'une écriture cursive assez nette, mais moins soignée que celle du manuscrit précédent. Le titre est à peu-près conçu dans les mêmes termes que le titre cité plus haut, mais avec une addition peu intelligible : وقد رتب جبل وصار كما دكان عطار وبالله التوفيق Les premières pages renferment les mêmes mots et les mêmes phrases que les pages conservées du manuscrit précédent, avec quelques variantes de copiste sans importance. La date n'est indiquée nulle part, et je ne me hasarderai pas à la déduire de considérations paléographiques : l'étude des écritures arabe et copte n'est pas encore assez avancée pour cela. Le seul point certain, c'est que le premier d'entre eux ne saurait être postérieur aux premières années du XVIe siècle. Le dialecte copte thébain s'éteignit vers cette époque et céda la place au Memphitique : or, la *Scala* dont notre vocabulaire est l'appendice, est, ainsi que je l'ai dit plus haut, une *Scala copte-thébaine.* Le second manuscrit doit être à peu-près contemporain du premier, sans que rien indique s'il a été écrit avant ou après lui.

Ils ne sont, ni l'un ni l'autre, l'original du vocabulaire, mais ils procèdent d'un même original. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier un moment les premières lignes, les seules qui soient conservées dans les deux. D'abord, le titre est identique, sauf pour la phrase additionnelle que j'ai reproduite plus haut. En second lieu, les variantes se bornent à quelques interversions dans l'ordre des mots, et à quelques modifications dans la traduction arabe, mais l'orthographe des mots francs, orthographe arbitraire, réglée sur la manière dont l'auteur entendait et prononçait les sons du français, et, par suite, toute personnelle, est identique à une ou deux lettres près. Les mêmes fautes y reviennent aux mêmes endroits, ce qui indique à la fois et l'exactitude scrupuleuse avec laquelle le scribe a copié une à une les lettres dont se composaient ces mots d'une langue peu intelligible pour lui, et l'existence d'un manuscrit unique d'où proviennent nos deux manuscrits. Le vocabulaire que renfermait ce prototype aujourd'hui perdu

n'est pas d'une seule pièce. Il a été formé de plusieurs listes de mots francs avec traduction arabe, qui ont été rédigées en plusieurs fois, peut-être par plusieurs personnes différentes. C'est d'abord un recueil de termes de religion, de formules pieuses, de noms de saints et de dignitaires ecclésiastiques, puis les nombres de 1 à 10000, puis les jours de la semaine et la notation du temps, enfin un catalogue de noms de métier, que suivent des mots et des phrases usuelles qu'on dirait empruntées à un Guide de la Conversation. Ces quatre chapitres semblent former un tout: le rédacteur parait avoir voulu y classer d'une façon systématique les documents qu'il avait réunis sur le français. Ce qui vient ensuite n'offre aucune trace d'ordre ni de système: c'est un assemblage de listes plus ou moins longues, renfermant parfois les mêmes mots, et mises bout à bout sans que le copiste se soit donné la peine d'en éliminer les éléments communs. Chacune d'elles est introduite par une formule arabe des plus naïve من هنا اسم اخر, «à partir d'ici, d'autres noms» — «suivent d'autres mots». Ce sont comme autant d'alluvions qui sont venues s'ajouter au continent primitif.

On peut se demander quel intérêt un Copte avait à recueillir ces mots, et à qui il s'est adressé pour les obtenir. Alors comme aujourd'hui, les Coptes étaient collecteurs d'impôts, comptables, intendants, secrétaires au service de l'Etat et des riches particuliers: la plupart des émirs de Saladin et de ses successeurs avaient, pour administrer leur maison, un ou plusieurs Coptes qui les suivaient à la guerre. Ces personnages, intelligents, intrigants et discrets, étaient sans cesse en contact avec les Occidentaux, soit, en Syrie, avec les Francs du royaume chrétien de Jérusalem, soit, en Egypte, avec les commerçants, les envoyés, les prisonniers de guerre Européens. Aujourd'hui encore, un *kâteb* copte ou même un simple fellah, mis en rapport avec un Européen, essaie d'apprendre à la volée quelques mots de langue étrangère, qui, une fois entrés plus ou moins correctement dans sa tête, n'en sortiront plus. Ce qui est vrai des Egyptiens de nos jours l'était de leurs ancêtres: les *kâtebs* coptes du moyen-âge dressaient leurs listes de mots français, en mettant d'un côté une transcription dans leur alphabet plus commode que l'alphabet arabe, de l'autre une traduction arabe. Ils prenaient à droite et à gauche, amas-

sant toujours de nouveaux matériaux. Leurs phrases sont souvent mal construites, et représentent moins du français correct que de l'arabe rendu par des termes français juxtaposés. Les mots ne paraissent pas empruntés au même dialecte du français: le plus grand nombre ont la tournure picarde ou normande, mais d'autres semblent se rattacher plus directement à des dialectes méridionaux, même au provencal ou à l'italien, plusieurs enfin sont des termes arabes francisés et que l'Oriental ne reconnaissait pas sous leur nouveau vêtement. Je me figure volontiers que ces rencontres d'éléments pris à des dialectes différents ne sont pas dues à de simples accidents qui auraient mis un Egyptien en rapport avec un Picard, un Anglo-Normand, ou un Marseillais successivement, mais que la présence en Syrie de gens originaires de toutes les parties de la France avait produit, parmi les basses classes des villes de la côte syrienne, un patois mixte, où l'on trouvait un peu de tous nos patois.

Un philologue, qui ferait l'analyse du Français parlé aujourd'hui à Alexandrie, y constaterait des faits analogues à ceux que j'indique, malgré le rôle effacé que jouent les dialectes et les patois provinciaux dans notre langue moderne. De tout ce qui précéde, on voit que j'incline à placer la compilation première de nos listes au temps où les Francs étaient encore établis en Syrie: la mention de la ville d'Acre ne pourrait-elle pas indiquer les dernières années du royaume de Jérusalem? Toutefois, si elles remontent à cette époque, leur mise en œuvre et le vocabulaire qui en résulta doivent appartenir à une époque postérieure. La liste des noms de nombre contient en effet une accumulation d'erreurs et de formes bizarres qu'on ne saurait expliquer, si on la supposait écrite, comme le reste, par un homme qui avait été en contact journalier avec des gens dont il prétendait reproduire le langage. Quelques uns des mots y sont français, de 1 à 6 et de 9 à 15, mais *onze* y est rendu en arabe par عشرين, *vingt*, *douze* par ثلاثين *trente*, *treize* par اربعين *quarante*, *quatorze* est passé et *quinze* est traduit par خمسين *cinquante*. Les autres nombres sont exprimés par des mots étranges, qui ne sont ni français, ni arabes, et que j'ai cherchés vainement en abyssinien, en Turc, en Persan, en slave. Appartiennent-ils

à un dialecte caucasien ou nubien? Je ne sais. Mais évidemment on n'a pu les mêler aux mots français et les tenir pour français qu'en un temps où il n'y avait plus en Egypte de gens ayant intérêt à comprendre cette langue, c'est-à-dire, nombre d'années après la chûte de St. Jean d'Acre et la retraite des derniers Francs sur Chypre et sur les côtes de la Mer Egée.

Le texte que je publie est celui du second manuscrit, le seul complet, mais j'ai donné en note les variantes du fragment *a*. J'ai mis à droite l'arabe, au milieu le copte, à gauche une transcription en caractères romains de la partie copte: j'ai rejeté en notes la traduction française de cette transcription, et, comme je ne sais pas le vieux français, je me suis cru obligé de donner cette traduction en français moderne, sauf les cas d'absolue nécessité, pensant que les philologues de profession sauront mettre mieux que moi la forme ancienne qui convient. Voici, pour les y aider, la valeur des lettres coptes:

ⲁ, a le son de l'a ordinaire; diphthongué avec ⲓ, ⲁⲓ le son *ai*, *e*, avec ⲩ, ⲁⲩ le son *o*, *au*. Il répond parfois à un ⲉ muet ou non.

ⲃ, a la valeur v dans ⲃⲁⲛⲁⲉⲣⲉⲁⲓ, *Vendredi*, ⲃⲓⲃⲁ, *vive*; f dans ϥⲁⲃⲉⲛⲟ, *afin*, ⲛⲉⲃ, *bœuf*, &c.; b dans ⲃⲉⲛⲉⲟ, *béni*. Le son réel de la lettre est v, comme celui du béta grec, et je ne doute pas que l'écrivain copte n'ait cru entendre un son unique v, dans tous les mots où il a introduit le ⲃ: il percevait et prononçait *vanderedi*, *havent*, *bêv*, *venêt*.

ⲅ, répond au g dur français, ⲗⲁⲅⲁⲣⲥⲉ, *la garce*, ⲗⲉⲅⲁⲣⲥⲟⲩⲙ, *le garçon*.

ⲇ, répond, dans presque tous les mots où il se rencontre, à un d français: ⲙⲉϫⲉⲣⲁⲓ, *mercredi*. Une fois seulement, dans ⲇⲓⲣⲁϥ ϫⲁⲣⲟϥ, il paraît répondre à notre t: mais l'exemple est incertain. Comme le ⲇ est peu employé par les Coptes, notre auteur ne l'a introduit qu'assez rarement. Je l'ai rendu dans la transcription par *d*.

ⲉ, répond à tous nos sons e, muet, ouvert, fermé: ϥⲉⲣⲉ, *père*, ⲗⲓⲥⲉ, *lisez*; ⲉ ou ⲉⲉ est pour *œu*, *eu* dans

ⲡⲉϧ, *bœuf*, ⲛⲉⲉϧ. *neuf*; ⲉⲓ est *i* plus spécialement î long, comme ⲏ.

ⲍ répond au son de notre *s* douce, orthographiée *s* ou *z*: ⲥⲟⲩⲍⲁⲓ, *jousdi*, *jeudi*, ⲁⲗⲉϧⲟⲩⲍⲉⲛⲉⲛ, *allez-vous-en*. Je l'ai rendu par *z*.

ⲑ est à proprement parler, en copte, un *t* suivi d'une aspirée *h*: aussi l'ai-je rendu par t'. Il répond le plus souvent à notre t français: ⲡⲣⲁⲥⲟⲣⲉ *prêtre*, ⲙⲉⲥⲑⲉⲣ, *moûtier*, ⲥⲁⲩⲑⲉⲣ, *psautier*, ⲑⲓⲱϥ, *tue*, ⲑⲱⲥⲑ, *tôt*. On le trouve parfois pour d: ⲡⲉⲛⲑⲟⲩⲣ, *vendeur*, ⲙⲁⲗⲁⲑⲉϥ, *malade*, ⲑⲁⲗⲁⲑⲁⲥⲧⲉ, *de la tête*. Ici encore, je crois que le copte entendait et prononçait t partout où il écrivait ⲑ: ⲡⲉⲛⲑⲟⲩⲣ était pour lui *bentour*, ⲙⲁⲗⲁⲑⲉϥ, *malate*.

ⲓ répond d'ordinaire à i: ⲡⲓⲡⲁⲣⲍⲉⲛⲑ, *vif-argent*, ⲗⲓⲡⲁⲛⲍⲓⲗⲉ, *l'Evangile*, parfois à ⲉ, ⲫⲁⲗⲗⲓⲥ, *parlez*, parfois à u, ⲫⲓⲥⲁⲗⲉϥ, *pucelle*, ⲗⲓⲛⲟⲩϥ, *lune*, ⲏⲱⲥⲉⲓⲃⲓⲙⲓⲣ, *veux-tu venir*.

ⲕ, assez rare, répond d'ordinaire à notre *g* dur: ⲕⲣⲁⲑⲉ, *gardés*.

ⲗ répond à notre l. On trouve deux fois la combinaison ⲗⲣ, ⲗⲁⲗⲣⲍⲁⲛⲑ, *l'argent*, ⲗⲁⲡⲁⲗⲣⲁⲍⲉ: c'est peut-être pour rendre un r grasseyé à la parisienne.

ⲙ est notre m: on la trouve parfois employée au lieu de n dans des finales nasales ⲗⲉⲅⲁⲣⲥⲟⲩⲙ, *le garçoum* pour *le garçon*, ⲁⲗⲟⲩⲙⲉⲥⲁⲗⲉⲡⲗⲁⲥ, *aloumes à le plas* pour *allons à la place*.

ⲛ est notre n ordinaire: on la rencontre une fois pour l dans ⲑⲁⲡⲛⲉϥ, *table*.

ⲝ, ⲭ, se rencontre seulement dans les noms de nombre empruntés à cette langue inconnue dont j'ai parlé plus haut.

ⲟ est notre o bref ou long: diphthongué avec ⲩ, c'est le plus souvent notre ou, mais c'est quelquefois aussi l'équivalent d'un de nos e muets, ⲗⲁⲃⲁⲣⲧⲟⲩⲣⲟⲩϥ, *la verdure*, ⲗⲁⲗⲓⲛⲟⲩϥ, *la lune*. Les ⲟⲩ mis où nous avons l'habitude de mettre un o et un u sont probable-

ment une trace d'influence méridionale. ⲗⲁⲡⲟⲩⲧⲁⲓⲙ, ⲗⲁⲡⲟⲩⲧⲉⲣⲧⲉ, *la putain, la porte.*

ⲡ a régulièrement en copte notre son b, aussi l'ai-je transcrit par b. Il répond, dans la liste, à b ⲃⲁⲓⲙ, *bain,* ⲃⲁⲗⲁⲛⲥ, *balance,* ⲣⲱⲃⲉϩ, *robe,* ⲙⲁⲣⲃⲣⲉ, *marbre,* ⲯⲟⲩⲃⲃⲉϫ, *choubbéque, fenêtre,* ou à notre p, ⲁⲡⲟⲥⲧⲗⲉ, *apôtre,* ⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲟⲩϩ, *patriarche,* ⲡⲓⲛⲥⲉⲓϩ, *pensez*; parfois à v, ⲡⲁⲥϫⲟⲩϩ, *vesques, évêque,* ⲥⲉⲡⲟⲩⲥ, *séez-vous,* ou même à f, ⲡⲓⲫⲁⲣⲥⲉⲛⲟ, *vif-argent.* Ici encore, je crois que le copte écrivait partout comme il prononçait et comme il entendait, *abostle, batriarche, binsîh, baskhe, sébous, bibarzent.*

ⲣ est notre r, sauf dans la variante ϫⲣⲁⲣϫ de ϫⲗⲁⲣϫ, *clerc*: l'échange de ⲗ et de ⲣ est un fait bien connu de linguistique copte, mais il est curieux d'en trouver l'application sur un mot français.

ⲥ est notre s dure.

ⲧ a régulièrement en copte notre son d: ⲧⲁⲩⲥ, *deux,* ⲧⲁⲓⲥⲟⲙⲉ *des hommes,* ⲧ, ⲧⲉ, *d', de* dans ⲧⲉⲥⲡⲓⲥ, *d'épices,* ⲧⲉⲗⲁⲃⲉⲗⲉϩ. *de la toile,* ⲧⲟⲩ, *du.* On la trouve souvent aussi pour notre t ⲧⲉⲯⲣⲁⲛⲟ à côté de ⲟⲓⲯⲣⲟⲛⲟ, *tisserand,* ⲟⲁⲥⲧⲉ, *tête* &c., mais je crois que notre compilateur prononçait *deshrant, tasde* &c.

ϯ est un syllabique ayant la valeur di et qu'on ne trouve que dans deux mots ϯⲓⲯ, *dix,* ⲗⲁϯⲙⲉⲛ, *le dimanche.*

ⲩ, n'est employé que dans les diphthongues ⲁⲩ, au, ⲟⲩ, ou.

ⲫ est un p suivi d'une aspirée, aussi l'ai-je transcrit p'. Il répond le plus souvent à notre p: ⲫⲁⲓⲙ, *pain,* ⲫⲱⲧ, *pot,* ⲫⲗⲟⲉⲓϩ, *pluie,* ⲫⲟⲩⲛⲉⲛⲟ, *ponent.*

ϫ est transcrit kh, et répond le plus souvent à notre c dur, qu . . . ⲡⲁⲥϫⲟⲩϩ, *évêque,* ⲡⲁⲛϫ, *banc,* ϫⲉ, ϫⲓ, *que, qui*; quelquefois à notre *g* dur, ϫⲁⲍⲓⲟⲩϩ, *gazeau, gazelle.*

ⲱ est o, bref ou long, ⲥⲱⲙⲟ, *nous sommes*, ⲃⲓⲱⲗⲉϩ, *fiole*.

ⲯ sh, répond d'ordinaire à notre ch, ⲗⲓⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲟⲩϩ, *le patriarche*, mais plus souvent encore à s, ss, x: ⲟⲩⲯⲣⲟⲙⲟ, *tisserand*, ϯⲥ, *dix*, ⲗⲉⲡⲉⲯⲯⲟⲩⲯ, *levez sus*, ⲗⲓⲙⲁⲓⲯⲧⲣⲉϩ, *le maistre*.

ϩ, *h*, n'est guères employée qu'à la fin des mots, pour rendre l'aspiration très-légère qui accompagne nos voyelles finales ⲡⲓⲣⲁϩ, *verai*, *vrai*, ϥⲁⲗⲗⲓⲥ, *parlez*, ⲥⲓⲣⲟⲩϩ, *sire*, ⲥⲓⲙⲟⲉϩ, *santé*, ⲣⲓⲡⲉⲣϩ, *rivière*.

ⲍ est le même son que l'arabe ص, c'est-à-dire une sifflante dentale, et je l'ai rendu par s'. On le trouve d'ordinaire à la place de notre ch, ⲗⲁⲍⲁⲑⲉϩ, *la chatte*, ⲍⲙⲉⲓϩⲉ, *chemise*, ⲍⲉⲛⲟⲩⲥ, *chez nous*, ⲍⲁⲛⲑⲉ, *chante*, surtout dans les listes additionnelles. Cette orthographe s'explique fort bien par une prononçiation ç de notre *ch*, qu'on entend encore très-fréquemment dans les pays d'Orient. Si les Coptes on écrit ⲍⲁⲑⲉϩ, ⲍⲙⲉⲓϩⲉ, ⲍⲉⲛⲟⲩⲥ, ⲍⲁⲛⲑⲉ, c'est qu'on prononçait autour d'eux *çatte*, *çmise*, *çe nous*, *çante*. Cette prononciation n'excluait pas une prononciation différente, où le *ch* est marqué par ⲧϣ, ⲟϣ, dsh, t'sh, ainsi, ⲧϣⲓⲛⲟⲩⲥ, *dshi nous*, à côté de ⲍⲉⲛⲟⲩⲥ, *çe nous*, ⲟϣⲁⲣⲡⲁⲛⲑⲉⲣ, *t'sharpanter*, *charpentier*, ⲧϣⲁⲣ, *dshar*, *chair*, *viande*, ⲧϣⲓⲃⲉⲗⲉ, *dshivele*, *cheval*, ⲟϣⲁⲙⲉⲗ, *t'shamel*, *chameau*, &c. Aussi bien, est-il probable qu'une partie au moins des Francs de la côte syrienne prononçaient, comme on faisait dans certains parties de la France même, *tchivèle*, *tchamèle*, &c.

ⲥ échange en copte avec ⲍ, et représente un son voisin mais plus affaibli: je l'ai rendu par z'. Il est employé, soit dans les mots où nous mettons un j ou un g doux: ⲗⲙⲁⲛⲥⲓⲗⲉ, *l'Evangile*, ⲥⲁⲓⲥⲁⲟⲩⲁⲛ. *Saint Jean*, ⲥⲟⲩⲍⲁⲓ, *jousdi*, *jeudi*, ⲗⲁⲗⲣⲥⲁⲛⲟ, *l'argent*, ⲉⲗⲙⲙⲁⲣⲥⲉⲛⲟ, *le vif-argent*, ⲗⲉⲫⲟⲩⲥⲉⲍⲉ, *les pougeoises*, ⲥⲉⲛⲉ, *jeune*, ⲥⲱⲛⲉ, *jaune*, ⲥⲓⲛⲟⲓⲗⲱⲙⲉ, *gentil homme*, ⲥⲁⲣⲁⲓⲙ, *jardin*, ⲥⲟⲩⲥⲥⲓ, *je suis*, ⲥⲓⲙⲟⲩⲉ, *Gênois*, ⲥⲁⲣⲣⲁ, *jarre*, ⲥⲉⲣⲗⲁ, *jerle*; soit dans les mots où l'on entend un s

doux ou un z, ⲧⲁⲓⲥⲱⲙⲉ, *des hommes*, ⲣⲁⲥⲓⲛ, *raisin*, ⲙⲁⲥⲟⲩⲛ, *maison*, ⲗⲓⲥⲉ, *lisez*, ⲥⲁⲣⲁⲥⲥⲓⲛ, *sarazzin*. Nos Coptes prononçait *l'Ibanzile*, *Sai Zaouan*, *zousdi*, *arzent*, *zene*, *zône*, *zintil-homme*, *zardin*, *zoussi*, *Zinouê*, *zarra*, *zerle*.

Deux mots que nous verrons en leur lieu et place renferment une lettre arabe ع, *a'*.

Tels sont et la valeur des lettres coptes, et le système de transcription que j'ai cru devoir adopter. Les Orientaux ont grand peine à saisir certains sons complexes de la langue française, et notre auteur a rendu assez maladroitement la plupart d'entre eux. Les combinaisons **lle**, **gne** entre autres l'ont gêné beaucoup: une fois il met ⲗⲁⲃⲉⲙⲉ, *la vïie* pour *la vieille*, une autre fois, ⲗⲓⲙⲁⲣⲫ, *li biarf* pour *le vieillard*, ⲗⲁⲫⲓⲙⲓⲉϩ, *la p'inieh* pour *le peigne* &c. Je n'ai point pensé qu'il fût nécessaire de réunir systématiquement tous ces faits. Les philologues les trouveront chacun à sa place dans la liste et les expliqueront aisément.

A nou dou p'oure	ⲁⲛⲟⲩⲧⲟⲩⲫⲟⲩⲣⲉ	بسم الاب
E dou vil — e dou saina (*sic*)	ⲉⲧⲟⲩϩⲓⲗ. والابن, ⲉⲧⲟⲩⲥⲁⲓⲛⲁ (*sic*)	والروح
Isbrit'îs — ament'	ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑⲏⲥ الاله القديس ⲁⲙⲉⲛⲟ[1]	الواحد

---

1. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Le fragment *a* coupe les mots un peu différemment: ⲉⲧⲟⲩⲥⲁⲓⲛⲁ والروح ⲉⲓⲥ القديس ⲡⲣⲓⲑⲏⲥ الاله ⲁⲙⲉⲛⲟ الواحد. ⲥⲁⲓⲛⲁ est une faute pour ⲥⲁⲓⲛⲟ. Ailleurs *saint* est transcrit ⲥⲁⲓⲛ sans ⲟ, mais c'est, ou bien lorsque *saint* n'est suivi d'aucun autre mot ⲗⲓⲥⲥⲁⲓⲛ ou bien lorsqu'il est devant des mots commençant par une consonne; ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑⲏⲥ commençant par une voyelle, le *t* final sonnait et a dû être rendu par un ⲟ. On se demande pourquoi le copte donne *Isbrit'îs* au lieu d'*Isbrit'*. Je remarquerai d'abord que l'article suivant ⲡⲟⲩⲥⲟⲥⲓⲣⲟⲩⲍ est suivi du mot *Christ* écrit en abrégé $\overline{\text{Χ}}\overline{\text{Ϲ}}$: je suppose que, dans le manuscrit original d'où nos deux copies dérivent, l'autre nom *Jésus* était écrit également en abrégé, $\overline{\text{ΙΗϹ}}$ ou $\overline{\text{ΙϹ}}$, derrière ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑ. La disposition des deux lignes était la suivante:

Noust' sirouh. Xs.	ⲛⲟⲩⲥⲟⲥⲓⲣⲟⲩϩ. ⲭ̅ⲥ̅.[1]	المسيح
Nout'rouh sin-	ⲛⲟⲩⲧⲣⲟⲩϩⲥⲓⲛ	الربّ الاله
iour.–La khrouish	ⲓⲟⲩⲣ ⲁⲗⲗ[2] ⲗⲁⲭⲣⲟⲩⲓϣ[3]	خادم شماس
Lou mest'er	ⲗⲟⲩⲙⲉⲥⲟⲉⲣ	الكنيسة
Li p'ain venet'.	ⲗⲓⲫⲁⲓⲛⲃⲉⲛⲉⲑ.[4]	القربان
Li badriarshouh	ⲗⲓⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣϣⲟⲩϩ	البطريرك الاسقف
Li baskhouh	ⲗⲓⲡⲁⲥⲭⲟⲩϩ[5]	المطران البابّ

ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑ ⲓ̅ⲏ̅ⲥ̅ الاله القديس amene الواحد
ⲛⲟⲩⲥⲟⲥⲓⲣⲟⲩϩ. ⲭ̅ⲥ̅ المسيح

Comme la première ligne était encombrée de mots, un des scribes aura serré les lettres coptes, de manière à joindre ⲓ̅ⲏ̅ⲥ̅ à ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑ, le même ou un autre aura passé et supprimé la barre d'abréviation, ce qui était d'autant plus facile qu'il ne comprenait pas les mots tracés sous ses yeux, comme le prouve la traduction arabe الواحد, *l'unique*, mise en face de amene, *amen*; ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑ. ⲓ̅ⲏ̅ⲥ̅ sera devenu ⲉⲓⲥⲡⲣⲓⲑⲏⲥ. La nasale *en* de *Amen* est transcrite ⲉⲛⲑ, *ent'*: nous aurons de même plus loin ⲫⲁⲃⲉⲛⲑ ⲭⲉ, *afin que*.

1. Notre sire. Le fragment *a* passe le monogramme du Christ ⲭ̅ⲥ̅ et répète deux fois المسيح المسيح, *le Messie*.

2. Notre seigneur. Le fragment *a* coupe ainsi les mots: ⲛⲟⲩⲧⲣⲟⲩ- ⲥⲓⲛ ❖ الاله. الاله ⲓⲟⲩⲣ الاله.

4. La croix. Le texte arabe donne pour équivalent de ce mot خادم, شماس, *le diacre*. Le fragment *a* reporte ⲗⲁⲭⲣⲟⲩⲓϣ plus bas à côté de ⲗⲓⲡⲁⲥⲟⲣⲉ.

3. Le moustier, l'église, comme le montre l'arabe الكنيسة.

4. Le pain bénit, rendu en arabe par القربان, la victime eucharistique, l'hostie ou plutôt le pain qui, chez les Coptes, remplace notre hostie.

5. Le patriarche; li vesques, l'évêque. Le fragment *a* fournit pour ces deux mots une traduction arabe plus exacte que celle de l'autre manuscrit:

ⲗⲓⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣϣⲟⲩϩ البطريرك البابّ
ⲗⲓⲡⲁⲥⲭⲟⲩϩ المطران الاسقف

Il traduit le premier par *le patriarche*. *le pape*, le second par *l'évêque*. Au-dessus de ⲗⲓⲡⲁⲥⲭⲟⲩϩ, en haut de la page ⲥⲙⲍ. on lit, tracée de

Biôn p'ere	ⲡⲓⲱⲛⲫⲉⲣⲉ[1]	يا ابونا يا ايها الاب
Libanz'ile	ⲗⲓⲃⲁⲛⲍⲓⲗⲉ[2]	الانجيل
Sam Bire	ⲥⲁⲙⲡⲓⲣⲉ[3]	مار بطرس
Sain T'ômas	ⲥⲁⲓⲛⲑⲱⲙⲁⲥ[4]	مار توماس
Sain Mat'e	ⲥⲁⲓⲙⲙⲁⲑⲉ[5]	القديس متى
Sai (*sic*) Z'aouan	ⲥⲁⲓⲍⲁⲟⲩⲁⲛ (*sic*)[6]	القديس يوحنا
Sain Khoulouh (*sic*)	ⲥⲁⲓⲛϫⲟⲩⲗⲟⲩϩ (*sic*)[7]	القديس لوقا
Li brast're	ⲗⲓⲡⲣⲁⲥⲑⲣⲉ[8]	قسيس
Khi khlarkh (*sic*)	ϫⲓϫⲗⲁⲣϫ (*sic*)[9]	قمص

---

la même main qui a écrit le reste du manucrit, la glose الرقيب, *l'observateur, le guetteur, le gardien,* qui répond au sens radical de ἐπίσκοπος.

1. *a*, ⲡⲓⲟⲛⲡⲉⲣⲉ, ابونا الاب, *bion bere.* ⲡⲓⲱⲛ est un compromis entre ⲡⲱⲛ, *bon* et ⲡⲓⲱ, *beau*: la forme *beau père, biau père,* étant plus conforme à l'usage, je crois qu'il vaut lire *Bio p'ere* et traduire *Beau père,* en s'adressant à un religieux. 2. L'Evangile.

3. Saint Pierre. Le fragment *a* met ici, entre ⲗⲓⲃⲁⲛⲍⲓⲗⲉ et le nom des saints, les mots ϫⲓϫⲣⲁⲣϫ (*sic*) القمّص, ⲗⲓⲡⲣⲁⲥⲑⲣⲉ القسيس, ⲗⲁϫⲣⲟⲩⲓϣ الشمّاس, puis dispose les noms des saints dans l'ordre suivant: ⲥⲁⲙⲡⲓⲣⲉ, ⲥⲁⲓⲍⲁⲟⲩⲁⲛ, ⲥⲁⲓⲙⲙⲁⲑⲉ, ⲥⲁⲓⲛϫⲟⲩⲗⲟⲩϩ, ⲥⲁⲓⲛⲑⲱⲙⲁⲥ. 4. Saint Thomas. 5. Saint Mathieu.

6. Saint Jean. La suppression de ⲛ dans ⲥⲁⲓⲍⲁⲟⲩⲁⲛ n'est pas probablement une faute du copiste. Les deux sons *ain* et *j* étaient de prononciation difficile, et les Syriens ou les Egyptiens du XIIIe siècle devaient prononcer *Saint-Jean* de la même manière que font ceux d'aujourd'hui *Sai-Zan.*

7. Corriger ⲥⲁⲓⲗⲟⲩϫⲟⲩϩ, comme l'indique l'arabe قديس لوقا. Il n'y a pas la interversion volontaire ou involontaire de ⲗ et de ϫ, mais simple faute d'écriture, amenée par la ressemblance de ⲗ et de ϫ dans l'écriture cursive des Coptes. 8. Le prêtre.

9. Corriger ⲗⲓϫⲗⲁⲣϫ, *le clerc*: la leçon de *a* ϫⲓϫⲣⲁⲣϫ nous donne, à côté de la faute ϫ pour ⲗ, un bon exemple d'échange de ⲣ et ⲗ, comme en Copte.

Nouh t'e bi	ⲛⲟⲩϩⲑⲉⲡⲓ.[1]	الله يبارك عليك
t'e bart'ou shoei	ⲑⲉⲡⲁⲣⲑⲟⲩϣⲟⲉⲓ	الله يبارك عليك
khi bart'ou nam	ⲭⲓⲡⲁⲣⲑⲟⲩⲛⲁⲙ	الله يعطينا معونة

Noms de Nombre: اسما العدد

Aounouh	ⲁⲟⲩⲛⲟⲩϩ	ⲁ̅[2]	واحد
E daus	ⲉⲧⲁⲩⲥ	ⲃ̅[3]	اثنين
Deaish (*sic*)	ⲧⲉⲁⲓϣ (*sic*)	ⲅ̅[4]	ثلاثة
Kadreh	ⲕⲁⲧⲣⲉϩ	ⲇ̅[5]	اربع
Sinkh	ⲥⲓⲛϫ	ⲉ̅[6]	خمسة
Shish	ϣⲓϣ	ⲋ̅[7]	ستة
Masash	ⲙⲁⲥⲁϣ	ⲍ̅[8]	سبع
Aikuriaks	ⲁⲓⲕⲩⲣⲓⲁⲕⲥ	ⲏ̅	ثمانية

---

1. Les trois lignes suivantes ⲛⲟⲩϩⲑⲉⲡⲓ ⲑⲉⲡⲁⲣⲑⲟⲩϣⲟⲉⲓ ⲭⲓⲡⲁⲣⲑⲟⲩⲛⲁⲙ répond dans l'arabe à الله يبارك عليك, *Dieu te bènisse*, répété deux fois en entier, et à une autre formule de sens analogue : الله يعطينا معونة *Dieu nous assiste!* La phrase française qui se cache sous les lettres coptes est très mutilée. Le début ⲛⲟⲩϩⲑⲉ se laisse assez aisément résoudre en *nous te* . . . . : le verbe arabe تعطينا nous donne la justification du pronom de la première personne du pluriel ⲛⲟⲩϩ dans le texte français, et l'on rencontre plus loin ⲁⲗⲉⲃⲟⲩⲭⲙⲉⲥⲉⲛⲉⲡⲟⲩⲟⲓⲱϩ, où le pronon *vous* est écrit ⲃⲟⲩ et ⲛⲟⲩ sans *s* finale comme ici ⲛⲟⲩϩ, *nouh* pour *nous*. Le reste n'est pas malheureusement aussi facile à deviner. Je ne sais que faire de ⲡⲓ, *pi*, *bi*, *vi*, *fi*, qui suit ⲛⲟⲩϩⲑⲉ, *nous te* . . ., ni des deux autres lignes. On peut lire: ⲑⲉ *de* ⲡⲁⲣ *par* ⲑⲟⲩ *tous* ϣⲟⲉⲓ, *ceux*, et ⲭⲓ *qui* ⲡⲁⲣ *par* ⲑⲟⲩⲛⲁⲙ *ton âme*, mais je ne vois pas le moyen de concilier ces mots l'un avec l'autre. Un fait est bien certain: le copiste ne comprenait plus ce qu'il écrivait, et a mutilé la phrase originale, comme il a fait en plusieurs autres endroits, où son erreur est plus aisée à réparer qu'elle ne l'est ici.

2. A une. 3. Et deux. 4. Corriger ⲧⲣⲁⲓϣ, *draish*, trois, par confusion entre un ⲣ mal écrit et un ⲉ. 5. Quatre. 6. Cinq. 7. Six. 8. Sept et huit sont dans cette langue inconnue dont j'ai parlé.

Neeb	ⲛⲉⲉϧ	ϴ̄ [1]	تسعة
Dish	ϯϣ	Ī [2]	عشرة
Ounzouh	ⲟⲩⲛϫⲟⲩϩ	Ḳ̄ [3]	عشرين
Douzouh	ⲧⲟⲩϫⲟⲩϩ	Λ̄ [4]	ثلاثين
T'raiz	ⲑⲣⲁⲓϫ	Μ̄ [5]	اربعين
Jenzeh	ϫⲉⲛϫⲉϩ	Ν̄ [6]	خمسين
Mazzin	ⲙⲁϫϫⲓⲛ	Ξ̄ [7]	ستين
Anoup'r	ⲁⲛⲟⲩⲫⲣ	Ο̄	سبعين
T'arkeshe	ⲑⲁⲣⲕⲉϣⲉ	Π̄	ثمانين
Vait'ans	ⲃⲁⲓⲑⲁⲛⲥ	Ϙ̄	تسعين
Osmas	ⲱⲥⲙⲁⲥ	Ρ̄	مايه
Iôkt'ars	ⲓⲱⲕⲑⲁⲣⲥ	Σ̄	مايتى
Moukait'	ⲙⲟⲩⲕⲁⲓⲑ	Τ̄	ثلاثمايه
Sarban	ⲥⲁⲣⲡⲁⲛ	Ῡ	اربعمايه
Aut'exa	ⲁⲩⲑⲉϫⲁ	Φ̄	خمسمايه
Mazkas	ⲙⲁϫⲕⲁⲥ	Χ̄	ستمايه
Sabalt'r	ⲥⲁⲡⲁⲗⲑⲣ	Ψ̄	سبعمايه
Daup'ou	ⲧⲁⲩⲫⲟⲩ	Ω̄	ثمنمايه
Aiara'	ⲁⲓⲁⲣⲉ		
Lashshar	ⲗⲁϣϣⲁⲣ [8]	Ϡ̄	تسعمايه
Shonvi	ϣⲟⲛϧⲓ	Ϩ̄	الف
Shograovi	ϣⲟⲩⲣⲁⲟϧⲓ	Ī	عشرة الف

---

1. Neuf. 2. Dix. 3. Onze: l'arabe donne عشرين, *vingt*. 4. Douze: l'arabe donne ثلاثين, *trente*. 5. Treize: l'arabe donne اربعين, *quarante*.

6. Quinze, peut-être par erreur de copiste pour ⲕⲉⲛϫⲉϩ, *kenzeh*. L'arabe donne خمسين, *cinquante*.

7. A partir de cet endroit, tous les nombres sont écrits dans cette langue inconnue dont j'ai parlé plus haut.

8 Avec ⲗⲁϣϣⲁⲣ se termine le fragment du manuscrit *a*.

Noms des jours.		اسما الايام
La dimen	ⲗⲁϥⲙⲉⲛ[1]	الاحد
Lioundi	ⲗⲓⲟⲩⲛⲁⲓ[2]	الاثنين
Mardi	ⲙⲁⲣⲁⲓ[3]	الثلاثة
Mekherdi	ⲙⲉϫⲉⲣⲁⲓ[4]	الاربع
Z'ouzdi	ⲍⲟⲩⲍⲁⲓ[5]	الخميس
Vanderedi	ⲃⲁⲛⲇⲉⲣⲉⲁⲓ[6]	الجمعه
Samadi	ⲥⲁⲙⲁⲁⲓ[7]	السبت
La soumine	ⲗⲁⲥⲟⲩⲙⲓⲛⲉ[8]	جمعه
Li mes	ⲗⲓⲙⲉⲥ[9]	الشهر
Li an	ⲗⲓⲁⲛ[10]	السنه
Lous arn	ⲗⲟⲩⲥⲁⲣⲛ[11]	
L'aut'arnan	ⲗⲁⲩⲧⲁⲣⲛⲁⲛ	عشرة سنين
La masat'rinan	ⲗⲁⲙⲁⲥⲁⲧⲣⲓⲛⲁⲛ	مايه سنه

1. La dimaine, dimanche. 2. Lundi. 3. Mardi. 4. Mercredi. 5. Jousdi, jeudi. 6. Vendredi. 7. Samedi. 8. La semaine. 9. Le mois. 10. L'an.

11. Les deux termes *Lous arn* et *L'aut'arnan* sont rendus par la même expression arabe عشرة سنين, *dix ans*. Le premier est formé de l'article pluriel *lous* et de *arn*, an, année, dont l'*r* ne peut s'expliquer que par une faute de copie: l'un des scribes l'aura intercalé sous l'influence des mots suivants, *l'aut'arnan*, où l'on retrouve la combinaison *arn*. *L'aut'arnan* me parait se ramener à *l'autre an*. La transcription *t'ar* est analogue à *dar* pour *tre* qui se rencontre dans *Dar zéne*, *Dar boun*, très-jeune, très-bon: la réduplication de la finale *an* est analogue à celle de *en* dans *ale-vouz-enen* pour *allez-vous-en*. Le troisième terme, *La masat'rinan* est rendu en arabe par مايه سنه, cent ans. Autant que je puis voir, il contient l'expression précédente *aut'arnan*, modifiée en *at'rinan*, et le mot *masse*: il signifierait donc *la masse des autres années*, et peut-être, dans l'esprit du scribe qui traduisait *l'aut'arnan* par *dix ans*, la *masse des dix années*, le siècle. Mais tout ceci n'est qu'une conjecture. Le seul fait certain c'est que l'écrivain copte a rendu à faux les deux phrases arabes, soit qu'il aît confondu ses notes, soit que son interlocuteur franc n'eût pas compris sa question.

Noms des métiers, chacun selon son nom.		اسما الصناع كل واحد بسمه
Li bent'our	ⲗⲓⲙⲉⲛⲧⲟⲩⲣ	البياعين
D'esbis	ⲧⲉⲥⲡⲓⲥ	العطّارين
De rrôbeh	ⲧⲉⲣⲣⲱⲃⲉϩ [1]	البزازين
Deshrant'	ⲧⲉϣⲣⲁⲛⲧ [2]	القزازين
Li vedreh	ⲗⲓⲃⲉⲧⲣⲉϩ	الحدّادين
L'olvidreh	ⲗⲟⲗⲃⲓⲧⲣⲉϩ [3]	الضياغ
Meshrôbeh	ⲙⲉϣⲣⲱⲃⲉϩ [4]	النحّاسين

---

1. Les trois premières lignes de ce paragraphe sont disposées de manière à ce que le mot de la première soit répété devant chacun des deux mots suivants: *Li vendour, d'espices, des robes.* L'arabe donne devant *Li bent'our*, البياعين, *les vendeurs*, devant *d'esbis* العطّارين, *les parfumeurs*, devant *de rrôbeh* البزازين, *les marchands d'étoffes.*

2. ⲧⲉϣⲣⲁⲛⲧ *Deshrant'*, tisserand, est écrit plus loin ⲑⲓϣⲣⲟⲛⲧ, *t'ishront'*: l'arabe indique qu'il s'agit ici des tisserands de soie.

3. Les deux mots ⲗⲓⲃⲉⲧⲣⲉϩ, ⲗⲟⲗⲃⲓⲧⲣⲉϩ, renferment une faute, la substitution du ⲧ au ⲡ qui vient de la forme spéciale que le ⲧ prend dans l'écriture cursive copte. Il faut lire ⲗⲓⲃⲉⲡⲣⲉϩ, ⲗⲟⲗⲃⲓⲡⲣⲉϩ, *li vebreh*, *l'olvibreh*, ce qui répond exactement à l'arabe الحدّادين, les fèvres, les forgerons, الضياغ, l'orfèvre.

4. ⲙⲉϣⲣⲱⲙⲉϩ est en face d'un mot النحّاسين, qui sert à désigner les ouvriers qui travaillent le cuivre, et qui, par conséquent, serait mieux placé à côté de الضياغ *le bijoutier* ou de الحدّادين *les forgerons.* ⲙⲉϣⲣⲱⲙⲉϩ ne me rappelle aucun mot français répondant au sens de l'arabe: il faut le décomposer très probablement en ⲙⲉϣ et ⲣⲱⲙⲉϩ, *robe*, qu'on a quatre lignes plus haut. Cela posé, je me suis demandé si l'erreur du copiste copte ne provenait pas d'une faute qu'il aurait commise dans la lecture du mot arabe qui correspondait à ⲙⲉϣⲣⲱⲙⲉϩ au manuscrit original. Le mot الضياغ, moins les points diacritiques الصاع, que les copistes suppriment fréquemment, se prête aisément à la confusion avec

Li t'sharbant'er	ⲗⲓⲑⲱⲁⲣⲡⲁⲛ.	النجاجرة (*sic*)
Li sourmour	ⲑⲉⲣ نجار[1] ⲗⲓⲥⲟⲩⲣⲙⲟⲩⲣ[2]	المزارع
L'or L'ômen	ⲗⲱⲣ ذهب[3] ⲗⲱⲙⲉⲛ[4]	فلاحين
L'alrz'ant'	ⲗⲁⲗⲣⲍⲁⲛⲑ (*sic*)[5]	فضّة
Le p'ouz'eze	ⲗⲉⲫⲟⲩⲍⲉⲍⲉ[6]	الفلوس
El bibarz'ent	ⲉⲗⲡⲓⲡⲁⲣⲍⲉⲛⲑ[7]	الزيبق
Lou mouskhliat'	ⲗⲟⲩⲙⲟⲩⲥⲭⲗⲓⲁⲑ[8]	المسك
La bna vame	ⲗⲁⲡⲡⲁⲃⲁⲙⲉ[9]	مرّة جيّدة

---

le mot *teinturier*, الضبّاغ. Je ne serais pas étonné qu'il y eût dans l'original, quelque chose comme

ⲗⲟⲗⲃⲓⲡⲣⲉϥ النحّاسين الضياغ
ⲙⲉⲱⲣⲱⲡⲉϥ الضباغ

Le copiste, trompé par l'absence des points diacritiques, aura pris الضباغ = الضبّاغ pour une mauvaise répétition de الضياغ, *l'orfévre*: le mot ⲙⲉⲱⲣⲱⲡⲉϥ aura représenté pour lui النحّاسن, et ⲗⲟⲗⲃⲓⲡⲣⲉϥ الضياغ. Quant à l'équivalence ⲙⲉⲱⲣⲱⲡⲉϥ = الضبّاغ = *le teinturier*, ce serait une faute du compilateur original, qui, dans une phrase comme *celui qui teint mes robes* ⲙⲉⲱ ⲣⲱⲡⲉϥ, aura pris les deux derniers mots ⲙⲉⲱⲣⲱⲡⲉϥ pour un nom الضبّاغ, *le teinturier*. Le s de *mes* sera devenu ⲱ sh, comme le s de *tisserand* ⲧⲉⲱⲣⲁⲛⲟ, de *sus* ⲱⲟⲧⲱ, &c.

1. Le charpentier. 2. *Li sourmour*, est *le semeur* comme le prouve l'arabe المزارع. 3. L'or. 4. *L'ômen* est rendu par فلاحين *les paysans*. 5. L'argent. 6. Les pougèses, les pougeoises, monnaie de cuivre. 7. Le vif-argent. 8. Le muscliat, muglias, musguelias, »suivant les uns le musc, suivant les autres le muguet ou la muscade« (Godefroy, *Dict.* T. V, p. 443). L'arabe, المسك, prouve que c'est le musc qu'on désignait sous ce nom.

9. La bonne femme, est rendu en arabe par مرّة, *la femme*, suivi de جيّدة féminin de جيّد *bon, excellent*. Le mot *la vamet'* est traduit

La vamet'	ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ	رجل حيّد
Li ssain	ⲗⲓⲥⲥⲁⲓⲛ[1]	قديس
el oume daiz'ôme	ⲉⲗⲟⲩⲙⲉⲧⲁⲓⲍⲱⲙⲉ[2]	رجل نحس شرير

رجل *homme*, جيّد *bon, excellent*. Mais le copte nous donne, au lieu du mot *homme* qu'on attendrait, ⲗⲁ ⲃⲁⲙⲉⲟ, qui renferme le mot ⲃⲁⲙⲉ. *femme*, précédé de l'article féminin ⲗⲁ et suivi de ⲟ t', qui équivaut probablement à *de*. Tenant compte et de l'arabe et du copte, il me semble que l'erreur du copiste peut s'expliquer aisément. *La bonne femme* était suivie du *bon homme*, comme on voit par l'introduction des mots رجل جيّد; d'autre part, *la bonne femme* signifiant plus spécialement une vieille femme, une grand mère, il était tout natural que le scribe oriental tînt à savoir comme on disait *femme, épouse*, مرة, en français. Je suppose donc que l'original de notre vocabulaire devait porter, au lieu de deux articles, les trois articles suivants:

مرة جيّدة	ⲗⲁⲡⲡⲁⲃⲁⲙⲉ	La bonne femme
مرة	ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ	La femme de...
رجل جيّد	[ⲗⲉⲡⲱⲡⲱⲙⲉ	Le bonhomme]

Un des copistes, ne comprenant plus le français, et retrouvant plus loin la mention ⲉⲗⲟⲩⲙⲉ ⲧⲁⲓⲍⲱⲙⲉ, aura jugé inutile de conserver les mots qui lui paraissaient faire double emploi. Quant à l'erreur qui a transporté à ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ la mention رجل حيّد, elle doit tenir à une simple disposition graphique. L'original portait sans doute

ⲗⲁⲡⲡⲁⲃⲁⲙⲉ	مرة جيّدة
ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ	رجل جيّد

écrits de façon que les mots arabes ne fussent pas exactement en face des mots coptes. Si رجل جيّد était plus rapproché de ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ que de [*le bonhomme*], le scribe aura pu croire que ces mots se rapportaient à ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ, et que ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ était, en français, une expression signifiant *bon homme*.

1. Les saints.

2. Le texte arabe traduit *l'homme, des hommes*, par رجل نحس شرير homme fatal, funeste, malfaisant. Le scribe copte passe sans doute quelque mot français que rendait cette idée, *le mauvais homme, le méchant homme*.

La veiie radousheed	ⲗⲁⲃⲉⲡⲉⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲉⲧ[1]		العجوز المرة
La garse	ⲗⲁⲅⲁⲣⲥⲉ[2]	بنت	بكر هى
P'isaleh	ⲫⲓⲥⲁⲗⲉϩ	بكر	بنت
De garsoum	ⲧⲉⲅⲁⲣⲥⲟⲩⲙ[3]		طفل
Dar z'ene	ⲧⲁⲣⲍⲉⲛⲉ[4]		صغير
La sbouzira	ⲗⲁⲥⲡⲟⲩⲍⲓⲣⲁ[5]		العروسة
Li biart'	ⲗⲓⲙⲓⲁⲣⲇ̀[6]		الشيخ الكبير
L'orbe	ⲗⲟⲣⲡⲉ[7]		الاعما
Radousherd	ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲣⲧ[8]		المتحنى الاحدب
Le maishdreh	ⲗⲉⲙⲁⲓϣⲣⲧⲉϩ[9]		المعلم
Se-bous	ⲥⲉⲡⲟⲩⲥ[10]		اقعد

---

1. Les lettres coptes se décomposent en deux groupes, dont le premier ⲗⲁⲃⲉⲡⲉ est évidement *la vieille*, et dont le second ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲉⲧ reparaît plus bas sous la forme ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲣⲧ, *Radousherd*, legèrement différente. Ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲣⲧ est traduit en arabe par المتحنى *le courbé, le penché, l'incliné*, de la racine حنا, الاحدب, *le bossu*. ⲗⲁⲃⲉⲡⲉ ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲉⲧ ou ⲣⲁⲧⲟⲩϣⲉⲣⲧ signifie donc véritablement *la vieille courbée par l'âge*, ce que la glose arabe rend simplement par العجوز, *la vieille*. Je ne connais pas de mot français qui se rapproche de *radousherde*.

2. ⲗⲁⲅⲁⲣⲥⲉ *la garse* et ⲫⲓⲥⲁⲗⲉϩ *pucelle*, répondent l'un et l'autre à بنت, *fille*, بكر, *vierge*.

3. ⲧⲉⲅⲁⲣⲥⲟⲩⲙ *degarsoum* est probablement une faute de scribe pour ⲗⲉⲅⲁⲣⲥⲟⲛ, *le garçon*. ⲧ se confond aisément avec ⲗ et ⲙ avec ⲛ dans l'écriture cursive: cfr. ⲧⲉⲅⲓⲛⲟⲩⲉ pour ⲗⲉⲅⲓⲛⲟⲩⲉ, *le génois*.

4. La traduction *très-jeune* de ⲧⲁⲣⲍⲉⲛⲉ est assurée par l'arabe صغير, *petit, jeune*. Nous verrons plus loin *très* rendu également par ⲧⲁⲣ dans ⲧⲁⲣⲛⲟⲩⲛ, *très-bon* (p. 500). 5. L'épousée. 6. Le vieillard.

7. ⲗⲟⲣⲡⲉ est rendu en arabe par الاعما *les aveugles*, au fig. *les insensés, les ignorants*. C'est le vieux mot *orbe, ourbe, orp*, aveugle.

8. Voir plus haut, note 1. 9. Le mot *maître* est pris ici dans le sens de *professeur*, ou de maître dans un métier, comme le prouve l'arabe المعلم.

10. ⲥⲉⲡⲟⲩⲥ ⲧⲱⲓⲛⲟⲩⲥ réunis forment une seule phrase, *Seyez-vous*

Dshi-nous	ⲧⲙⲓⲛⲟⲩⲥ		عندنا اقعد
Rain (*sic*) Dshar	ⲣⲁⲓⲛ (*sic*)[1]	الخبز	اللحم ⲧⲙⲁⲣ[2]
Raz'in Vieis	ⲣⲁⲍⲓⲛ[3]	العنب	التين ⲃⲓⲉⲓⲥ[4]
Li miel	ⲗⲓⲙⲓⲉⲗ		العسل النحل
Oïh	ⲱⲓϩ[5]	نعم	لبيك
Lou mouloun dard	ⲗⲟⲩⲙⲟⲩⲗⲟⲩⲛ-ⲧⲁⲣⲇ (*sic*)[6]		البطيخ الاحضر
Le mouloun z'ône	ⲗⲟⲩⲙⲟⲩⲗⲟⲩⲛⲍⲱⲛⲉ		البطيخ الاصفر
Le khoukhou·mere	ⲗⲉⲭⲟⲩⲭⲟⲩ.ⲙⲉⲣⲉ (*sic*)[7]		الفقوس
Ledeshshoush	ⲗⲉⲧⲉϣϣⲟⲩϣ (*sic*)[8]		قم بنا

---

chez nous اقعد عندنا. Nous rencontrerons plus bas (p. 506) *chez nous* rendu par ⲝⲉⲛⲟⲩⲥ *cez nous*.

1. Corrigez ⲫⲁⲓⲛ, *pain*, le ⲫ mal bouclé tournant aisément à ⲣ.

2. Chair. 3. Raisin. 4. Fies, figues. 5. Oui.

6. Corrigez ⲗⲟⲩⲙⲟⲩⲗⲟⲩⲛⲁⲣⲇ *lou mouloun bard*, le melon verd, par opposition au melon jaune qui vient immédiatement après.

7. الفقوس, le concombre allongé.

8. Ici encore le scribe a mis un ⲧ pour un ⲡ, et il faut lire ⲗⲉⲃⲉϣϣⲟⲩϣ *lebeshshoush*: l'arabe nous donne en effet قم بنا qui nous oblige à reconnaître dans ⲗⲉⲡⲉ l'impératif *levez*. Nous trouvons plus loin ⲗⲉⲃⲉϣⲟⲩϣ, où le ⲃ est plus près de la forme française que le ⲡ, employé ici. La finale ϣϣⲟⲩϣ, ϣⲟⲩϣ est certainement le mot *sus*, et le redoublement de ϣ dans ⲗⲉⲡⲉϣϣⲟⲩϣ répond à l'emphase mise sur *s* initiale de *sus*. Il faut donc lire ⲗⲉⲡⲉϣϣⲟⲩϣ, ⲗⲉⲃⲉ-ϣⲟⲩϣ, *levez sus*. Ce membre de phrase forme avec les mots suivants comme le canevas d'une petite scène dont l'arabe nous a conservé le développement: قم بنا السوق هدة بنت وهدا رجل محتشم »Allons au marché (ⲗⲉⲡⲉϣϣⲟⲩϣ ⲁⲗⲟⲩⲙⲉⲥⲁⲗⲉⲡⲗⲁⲥ, levez sus, allons à la place), celle-ci est une fille de mauvaise vie (ⲗⲁ ⲡⲟⲩⲉⲁⲓⲛ), et celui-ci est un homme de distinction (ⲗⲓ ⲥⲓⲛⲉⲓⲗⲱⲙⲉ, le gentilhomme)«. Après avoir montré les gens à l'étranger, on les salue et nous avons les formules de politesse employées dans diverses circonstances, depuis ⲁⲍⲓⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ, jusque à ⲕⲣⲁⲑⲉⲣⲟⲩⲥⲱⲙⲟ qui termine le paragraphe.

Aloumes a le blas	ⲁⲗⲟⲩⲙⲉⲥⲁⲗⲉⲡⲗⲁⲥ	السوق
La bout'ain	ⲗⲁⲡⲟⲩⲑⲁⲓⲛ	هذه بنت خطا
Li z'int'ilôme	ⲗⲓⲥⲓⲛⲑⲓⲗⲱⲙⲉ	وهذا رجل محتشم
Adi salious	ⲁⲁⲓⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ[1]	سلام الرب
Moudein	ⲙⲟⲩⲁⲉⲓⲛ[2]	سلام عليكم
Dar boun	ⲧⲁⲣⲡⲟⲩⲛ[3]	خضرة نزهة
Mounnoute e.n	ⲙⲟⲩⲛⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉ.ⲛ[4]	طلع زرع خيل
Salious Oust'ias	ⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ السلام[5] ⲟⲩⲥⲑⲓⲁⲥ[6]	على الخيران
Birah Viva	ⲡⲓⲣⲁϥ صدق[7]	ⲃⲓⲃⲁ[8] عاش
Ôst'iasia	ⲱⲥⲑⲓⲁⲥⲓⲁ	خيرانه عيشوه بشى
Dirah kharoh	ⲁⲓⲣⲁϥⲭⲁⲣⲟϥ[9]	لبسوه حلة الهيكل

---

1. ⲁⲁⲓⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ se décompose en ⲁⲁⲓ et ⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ, qu'on trouve plus loin répondant à l'arabe السلام et par conséquent au français *Salut, saluts*. ⲁⲁⲓ est donc l'équivalent du complément الرب, *le maître, Dieu*, qui accompagne ici سلام, et nous donne *Adieu*.

2. L'arabe se traduit *Salut à vous:* ⲙⲟⲩⲁⲉⲓⲛ est-il *mon Dieu?*

3. Très-bon; cfr. ⲧⲁⲣⲥⲉⲛⲉ, p. 498 note 4.

4. Le manuscrit est taché en cet endroit et l'avant-dernière lettre est illisible. Le tout est rendu en arabe par طلع, il est *monté*, avec cette double glose زرع *semailles, grain*, et خيل *cheval*; c'est afin de montrer que l'on emploie le même mot en français pour dire *le grain monte* et *monter à cheval*. ⲙⲟⲩⲛⲛⲟⲩⲧⲉ est donc *monte*, rendu plus loin ⲙⲟⲩⲛⲉ. Je ne sais quel mot se cachait sous les trois lettres ⲉ.ⲛ, qui viennent derrière ⲙⲟⲩⲛⲛⲟⲩⲧⲉ. 5. Saluts; cfr. plus haut, note 1.

6. ⲟⲩⲥⲑⲓⲁⲥ est rendu en arabe par على الخيران, c'est-à-dire pa un souhait de prospérité; le même mot, légèrement altéré, ⲱⲥⲑⲓⲁⲥⲓⲁ reparaît plus loin avec le même souhait de prospérité خيرانه et de longu vie عيشوه بشى. Les deux formes ⲟⲩⲥⲑⲓⲁⲥ, ⲱⲥⲑⲓⲁⲥⲓⲁ doiver cacher quelque juron ou quelque formule de bienvenue, peut-être »*Oste osteis*, exclamation employée pour repousser l'idée d'une chose« (God froy, *Dict.* T. V., p. 657).

7. Verai, vrai, comme le prouve le mot arabe صدق.

8. Viva, vive.

9. L'arabe met en face de ⲁⲓⲣⲁϥ ⲭⲁⲣⲟϥ les mots سوه

Di da sint'eh	ⲧⲓⲧⲁⲥⲓⲛⲑⲉϥ [1]	سلام الرب
Krat'erou sômo	ⲕⲣⲁⲑⲉⲣⲟⲩⲥⲱⲙⲟ (*sic*) [2]	يحفظنا

حلة الهيكل, *qu'on le revête des ornements de chœur*, qui sont empruntés à l'arabe chrétien liturgique et signifient qu'on a habillé le prêtre pour la messe. Je ne vois pas trop comment le français peut répondre au copte, si l'on n'admet point que le copiste de notre manuscrit a commis une faute. L'erreur la plus facile à découvrir est, dans le cas présent, celle qui résulte de la substitution du ⲭ à ⲗ: nous avons déjà eu ⲭⲟⲧ-ⲗⲟⲧϥ pour ⲗⲟⲧⲭⲟⲧϥ, *Luc*, nous aurons ⲗⲁⲭⲓⲙⲟⲧϥ pour ⲗⲁ-ⲗⲓⲙⲟⲧϥ, *la lune*, nous pouvons avoir ⲭⲁⲣⲟϥ au lieu de ⲗⲁⲣⲟϥ, c'est-à-dire, l'article ⲗⲁ *la* suivi des lettres ⲣⲟϥ. Le substantif répond à حلة, *ornement*, *parure*, ce qui nous indique ici une seconde faute: le copiste a passé la syllabe ⲡⲉ du mot ⲣⲟⲡⲉϥ, plus haut ⲣⲱⲙⲉϥ, qui répond à *robe*. Si ces corrections sont admises, ⲁⲓⲣⲁϥ doit être un verbe répondant à لبّسوه: la finale ⲁϥ peut répondre à notre *e* comme dans ⲃⲓⲃⲁ, *vive*, et ⲁⲓⲣⲁϥ, *dire*, être un impératif du verbe *tirer*. L'on aurait de la sorte ⲁⲓⲣⲁϥ ⲗⲁⲣⲟⲡⲉϥ pour ⲁⲓⲣⲁϥ ⲭⲁⲣⲟϥ, *tire la robe* ce qui donne un sens opposé à celui du texte arabe qui ne dit pas *tirez-lui la robe*, mais *mettez-lui la robe*. Ce ne serait pas la première fois que pareil fait serait signalé dans notre texte, et nous venons de voir ⲗⲁⲃⲁⲙⲉⲟ, *la femme de . . .* rendue par *le bonhomme*. Peut-être aussi *tirer*, *traire*, avait-il le sens de *tirer sur soi*, *mettre sur soi*, dans le patois corrompu des villes franques de la côte syrienne.

1. L'arabe a ici la même formule سلام الرب que pour ⲁⲁⲓ-ⲥⲁⲗⲓⲟⲩⲥ. Je crois pourtant reconnaître dans ⲧⲓⲧⲁⲥⲓⲛⲑⲉ, *Dis ta santé*, *dis-nous comment tu te portes*.

2. ⲕⲣⲁⲑⲉⲣⲟⲩⲥⲱⲙⲟ signifie d'après يحفظنا, *nous sommes gardés*, *conservés*, par Dieu, ce qui est une bonne réponse à la phrase précédente, *dis ta santé*. ⲥⲟⲙⲟ, devrait-être écrit ⲥⲱⲙⲉϥ ou plutôt ⲥⲱⲙⲟⲩϥ d'après la façon dont sont rendues les terminaisons en *e* du français dans notre manuscrit: le scribe aura sans doute oublié ⲩϥ. ⲥⲱⲙⲟⲩϥ est évidemment *sommes*, *nous sommes*, du verbe *être*. La première partie ⲕⲣⲁⲑⲉ *kraté*, *graté* est pour ⲕⲁⲣⲑⲉ, *karté*, *gardé*; la syllabe du milieu renferme une faute, soit du copiste, ⲣⲟⲩ pour ⲛⲟⲩ. Je lis donc ⲕⲣⲁⲑⲉⲛⲟⲩⲥⲱⲙⲟⲩϥ, *krat'enousômouh*, correctement *gardés nous sommes*, ce qui est la traduction de l'arabe. Plus bas dans ϭⲁⲛⲁⲓⲙ, *jardin*, nous aurons la faute inverse ⲙ pour ⲡ.

Suivent d'autres noms.		من هنا اسما اخر.
La masse	ⲗⲁⲙⲁⲥⲥⲉ[1]	الدبّوس
Li dshivele	ⲗⲓⲧϫⲓⲃⲉⲗⲉ[2]	الفرس الحصان
L'aheneh	ⲗⲁϩⲉⲛⲉϩ[3]	الحمار
La s'at'eh	ⲗⲁϫⲁⲑⲉϩ[4]	القط قط
Li rrat'	ⲗⲓⲣⲣⲁⲑ[5]	الفار فار
Li t'shendi	ⲗⲓⲑϣⲉⲛⲇⲓ[6]	كلب. الكلب
Li ounzi	ⲗⲓⲟⲩⲛⲍⲓ[7]	ذيب. ذياب
Li rrounsin	ⲗⲓⲣⲣⲟⲩⲛⲥⲓⲛ[8]	مهر. مهرة
Li lioun	ⲗⲓⲗⲓⲟⲩⲛ[9]	سبع. اسد
Li louv	ⲗⲓⲗⲟⲩϧ[10]	غول. ضبع
Li molh	ⲗⲓⲙⲟⲗϩ[11]	بغل
La milasse	ⲗⲁⲙⲓⲗⲁⲥⲥⲉ[12]	بغال. بغلة
Li t'shamel	ⲗⲓⲑϣⲁⲙⲉⲗ[13]	جمال. جمل. ناقة

---

1. La masse d'armes, la massue: ⲗⲁϧⲁⲥⲥⲉ, *la vache*, que donne Champollion-Figeac en cet endroit est une faute, et la lecture ⲗⲁⲙⲁⲥⲥⲉ, comme le sens de *massue*, est assuré par l'arabe الدبّوس.

2. Le cheval. 3. L'âne. 4. La chatte, où la shuintante au lieu d'être rendue par ϣ, ⲧϣ ou ⲑϣ, comme dans ⲧϣⲓϧⲉⲗⲉ, ⲑϣⲁⲙⲉⲗ est rendue par ϫ, ص, *s* dure. 5. Le rat.

6. Le chien. La forme copte ⲗⲓⲧϣⲉⲛⲇⲓ renferme une finale ⲇⲓ, *di*, qui n'a point de raison d'être apparente. En comparant ⲗⲓⲧϣⲉⲛⲇⲓ avec ⲗⲁϧⲁⲙⲉⲑ que nous avons eu plus haut, je suis tenté de voir dans ⲇⲓ l'équivalent du ⲑ déjà expliqué, et de comprendre ⲗⲓⲧϣⲉⲛⲇⲓ, *le chien de . . .* comme ⲗⲁϧⲁⲙⲉⲑ, *la femme de . . .*

7. L'once. Le mot arabe ذيب qui correspond signifie pourtant *loup*: il est vrai que ⲗⲓⲗⲟⲩϧ, *li louv*, est rendu plus bas par غول, *goule*, ضبّع, *hyène*.

8. Le roncin, le runcin, rendu par مهر, *le poulain*, مهرة, *la pouliche*.

9. Le lion. 10. Le loup, cfr. plus haut, note 7. 11. Le mulet.

12. La mulasse. 15. Le chameau.

Suivent d'autres noms.		ومن هنا اسامى اخر بذاتها
Laa mer (*sic*)	ⲗⲁⲁⲙⲉⲣ[1] (*sic*)	البحر. النهر.
La belkha (*sic*)	ⲗⲁⲡⲉⲗⲭⲁ (*sic*)[2]	السفن الكياس
La barkhen (*sic*)	ⲗⲁⲡⲁⲣⲭⲉⲛ (*sic*)[3]	المركب الغراب
La ridereh (*sic*)	ⲗⲁⲣⲓⲧⲉⲣⲉϩ (*sic*)[4]	الساحل. المنيا
La p'liouh	ⲗⲁⲫⲗⲓⲟⲩϩ[5]	الشتا
Le verent' (*sic*)	ⲗⲉⲃⲉⲣⲉⲛⲧ (*sic*)[6]	الهوى الاهوية
L'ist'ed	ⲗⲓⲥⲧⲉⲇ[7]	الصيف
Li vardourouh	ⲗⲓⲃⲁⲣⲧⲟⲩⲣⲟⲩϩ[8]	الربيع الخضرة
Vos-t'i vinir ô bain	ϧⲱⲥⲧⲓⲃⲓⲛⲓⲣⲱⲙⲁⲓⲛ[9]	قوم نروح الحمام
Vos-t'i vinir ô z'andin	ϧⲱⲥⲧⲓⲃⲓⲛⲓⲣⲱⲥⲁⲛⲁⲓⲛ[10]	قوم نتفرج فى البستان

---

1. La mer. 2. La barque, la chaloupe, la caillasse, comme il résulte de la comparaison avec l'arabe السفن الكياس. ⲗ de ⲡⲉⲗⲭⲁ est pour ⲣ, par cette confusion de ⲣ et de ⲗ que j'ai déja signalée dans le copte (cfr. p. 491).

3. La barque, le vaisseau.

4. L'arabe الساحل, المينيا, signifie *le rivage*, *le port*: il faut donc corriger ⲗⲁⲣⲓⲧⲉⲣⲉϩ *la ridèreh* en ⲗⲁⲣⲓⲡⲉⲣⲉϩ *la ribèreh*, la *rivière*, la *marine*.

5. La pluie, écrit plus loin ⲗⲁⲫⲗⲟⲉⲓϩ, *la p'loeih* (cfr. p. 511).

6. Le vent, écrit plus loin correctement, ⲗⲓⲃⲉⲛⲟ (cfr. p. 511). Je ne vois pas d'où provient la syllabe ⲉⲣ que le scribe a intercalée ici dans le corps du mot. 7. L'été.

8. La verdure, mais prise dans le sens de *légumes*, *fourrage*, comme l'indique l'arabe الربيع, الخضرة. 9. Veux-tu venir au bain?

10. Veux-tu venir au jardin. Plus haut, dans ⲕⲣⲁⲑⲉⲣⲟⲩⲥⲱⲙⲟⲩϩ (cfr. p. 501 note 2), nous avions la confusion graphique de ⲛ avec ⲣ: ici nous avons la confusion inverse de ⲛ avec ⲣ, ⲥⲁⲛⲁⲓⲛ au lieu de ⲥⲁⲣⲁⲓⲛ que devait porter l'original. La correction ⲥⲁⲣⲁⲓⲛ est justifiée par l'arabe, qui donne البستان, *le jardin*, pour le mot correspondant à ⲥⲁⲛⲁⲓⲛ.

Li t'ishront' de la t'eleh	ⲗⲓⲟⲓⲱⲣⲡⲟⲛⲉ ⲧⲉⲗⲁⲑⲉⲗⲉϥ[1]	تعلى نروح للقزاز الخامى
Bale mere khouzei-meh·ma s'meise	ⲡⲁⲗⲉⲙⲉⲣⲉⲭⲟⲩⲍⲉⲓ-ⲙⲉϥ.ⲙⲁⲭⲙⲉⲓⲍⲉ[2]	يا امى خيطى هذا القميص
Z'ou ssi·malat'eh	ⲥⲟⲩⲥⲓ.ⲙⲁⲗⲁⲑⲉϥ[3]	انا ضعيف مريض
Binseih t'e mih avent' kher z'e	ⲡⲓⲛⲥⲉⲓϥ ⲑⲉⲙⲓϥⲁⲃⲉⲛⲉ-ⲭⲉⲣⲥⲉⲛ[4]	افكروا لا اموت سرعة
na baz'e ll'aut'ra mount'e	ⲁⲛⲁⲥⲉⲗⲗⲁⲧⲟⲣⲁ-ⲙⲟⲩⲛⲉ	اسعه اهج اهيم على راسى. الى اخر الدنيا

---

1. Le tisserand de la toile. Le texte arabe تعلى نروح للقزاز الخامى »Viens, que nous allions au tisserand«, nous montre que les mots sont extraits d'une phrase analogue aux précédentes ϧⲱⲥⲉⲓⲃⲓⲛⲓⲣⲁⲗⲓⲟⲓ-ⲱⲣⲡⲟⲛⲉ ⲧⲉⲗⲁⲑⲉⲗⲉϥ »Veux-tu venir chez le tisserand«. *Tisserand* était écrit plus haut ⲧⲉⲱⲣⲁⲛⲉ: l'addition *de la toile* répond à الخامى de l'arabe, qui vient de خام, *écru, toile écrue.*

2. Belle mère, cousez-moi ma chemise.

3. Je suis malade, en arabe انا ضعيف, *je suis affaibli, sans force,* مريض *malade.*

4. Le sens de cet longue phrase est assuré par deux phrases arabes افكروا لا اموت سرعةً, »Songez [à moi dans vos prières] pour que je ne meure promptement!« et اسعه اهجّ اهيم على راسى الى اخر الدنيا »[Songez à moi pour que je ne] coure (اسعه de سعى), je n'aille en pèlerin (هجّ), que je n'erre à l'aventure (هام) droit devant moi, — jusqu'au bout du monde, à l'autre monde«. Il est facile de retrouver dans les lettres coptes tous les éléments de l'arabe. **Ⲡⲉⲛⲥⲉⲓϥ ⲟⲉ ⲙⲓϥ**, *Pensez de* [*à*] *moi* **ⲁⲃⲉⲛⲟⲭⲉⲣⲥⲉⲛⲁⲡⲁⲥⲉ**, *afin que* (**ⲭⲉⲣ** pour **ⲭⲉ**) *je ne voise* (**ⲡⲁⲥⲉ**, vase), **ⲗⲗⲁⲧⲟⲣⲁⲙⲟⲩⲛⲟⲉ** [*en*] *l'autre monde.* Peut-être *en* est-il réellement exprimé, mais le *e* se sera confondu avec *e* de *voise*, et *n*, assimilée à *l* de *l'autre*, ne sera plus indiquée que par le premier ⲗ: il faudrait couper alors **ⲡⲁⲥ ⲉⲗ ⲗⲁⲧⲟⲣⲁ....**

Suivent d'autres noms.		ومن هنا اسما اخر
Le lioun	ⲗⲉⲗⲓⲟⲩⲛ[1]	الاسد
L'ours	ⲗⲟⲩⲣⲥ[2]	الدواب الدابة
Le bev	ⲗⲉⲡⲉⲃ[3]	البقر عجلة بقرة
Li khaziouh	ⲗⲓⲭⲁⲍⲓⲟⲩϩ[4]	غزلة الغزلان
Lou mout'oun	ⲗⲟⲩⲙⲟⲩⲑⲟⲩⲛ[5]	غنم ضان

Suivent des mots divers.		من هنا كلام منثور
P'a p'ouert'e (*sic*)	ⲫⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲉ[6]	بيت دار
La p'ouert'an	ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲁⲛ	بيوت دور ابواب
La maz'oun	ⲗⲁⲙⲁⲍⲟⲩⲛ	الدار البيت
Mount' la mount'	ⲙⲟⲩⲛⲧ ⲗⲁⲙⲟ̈ⲩⲛ̈ⲧ̄[7]	اطلع قوم البيت

---

vois[e e]l l'autre . . . . Le subjonctif *voise*, *vase*, paraît avoir gêné le scribe, car il l'a rendu par trois verbes différents اسعد, اهيم, اهج. Les deux phrases arabes nous donnent donc, la première le sens général de la phrase française, la seconde la traduction littérale du passage difficile *que je ne voise en l'autre monde*.

1. Le lion (cfr. p. 502). 2. L'ours. 3. Le bœuf.

4. L'arabe nous donne pour ce mot la traduction غزلة, *gazelle*. D'après la transcription copte ⲗⲓⲭⲁⲍⲓⲟⲩϩ, le mot devait être passé en français de Syrie sous la forme *gazeau*, *gaziau*, paralléle à *gazel*, comme *anneau*, l'est à *annel*. 5. Le mouton.

6. ⲫⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲉ est une faute pour ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲉ, que l'arabe traduit par *maison* بيت, دار. ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲁⲛ qui suit est traduit également par *maison*, mais au pluriel, دور بيوت, et de plus par *portes* ابواب. D'après ces traductions, ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲉ, plur. ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲁⲛ, serait, en partie au moins, un doublet de ⲗⲁⲙⲁⲍⲟⲩⲛ, *la maison*, البيت الدار. La valeur ابواب *portes*, donnée en troisième ligne pour ⲗⲁϥⲟⲩⲉⲣⲑⲁⲛ, montre que ce mot équivaut à *puerte*, *porte*.

7. Il semble qu'il y ait dans le copte *monte là*, *monte*, avec l'impératif du verbe *monter*, écrit plus haut ⲙⲟⲩⲛⲛⲟⲩⲧⲉ (p. 500 note 4), deux

Liz aniôh	ⲗⲓⲍⲁⲛⲓⲱϩ[1]	حلقة الحلق
La p'eine	ⲗⲁⲫⲉⲓⲛⲉ[2]	فروة نطع
La kharbit'e	ⲗⲁⲭⲁⲣⲡⲓⲑⲉ	كساء وردة بساط
Li vousht	ⲗⲓⲃⲟⲩⲥⲧ[3]	خشب شقف
Li p'ot'	ⲗⲓⲫⲱⲧ[4]	كيسط. كوز شربة
St'an bash	ⲥⲑⲁⲛⲛⲁⲩ[5]	اسكت
La z'erla	ⲗⲁⲍⲉⲣⲗⲁ	القسط الجرة
La z'arra	ⲗⲁⲍⲁⲣⲣⲁ[6]	المطر الجرة
La nat'e	ⲗⲁⲛⲁⲑⲉ[7]	حصيرة

---

fois répété; mais le texte arabe dit اطلع قوم البيت, *monte à la maison*, et je crois que le second ⲙⲟⲩⲛⲉ est une inadvertance du scribe pour ⲙⲁⲍⲟⲩⲛ. Il faut rétablir ⲙⲟⲩⲛⲉ ⲗⲁⲙⲁⲍⲟⲩⲛ, *monte la maison*, où le verbe français régit directement son régime ⲗⲁⲙⲁⲍⲟⲩⲛ, comme le verbe arabe fait le sien البيت.

1. Les anneaux, qu'il s'agisse de bagues ou des anneaux d'une chaîne.

2. Les deux mots arabes qui répondent à ⲗⲁⲫⲉⲓⲛⲉ signifient l'un فروة, *une pelleterie, une étoffe en poil de chameau*, l'autre نطع, *un tapis de cuir*. Le français *la peine, la pine*, doit donc avoir un sens analogue à celui du mot suivant ⲗⲁⲭⲁⲣⲡⲓⲑⲉ *le tapis* بساط, *le vêtement* كساء, *la peau de lion ou d'une bête fauve*, وردة.

3. Le fust, le bois; le second mot arabe شقف signifie *un esquif, un navire*.

4. Le pot, dans tous ses sens, y compris celui de pot-au-feu, potage, comme l'indique le troisième mot arabe شربة.

5. Le mot ⲥⲑⲁⲛⲛⲁⲩ est rendu en arabe par اسكت, *tais-toi*. Je suis tenté d'y reconnaître une expression composé: ⲁⲛⲛⲁⲩ, répondrait alors à *en paix*, et ⲥⲑ pourrait être le reste d'un verbe régissant *en paix*. *Reste en paix* est peut-être l'origine de ⲥⲑⲁⲛⲛⲁⲩ, soit que le copte ait passé la syllabe ⲣⲉ, ⲥⲑⲁⲛⲛⲁⲩ, soit que cette première syllabe ⲣⲉ grasséyée et fortement affaiblie dans la bouche de son interlocuteur *'stenpaix*, n'ait pas été saisie par lui.

6. La jerle; le mot arabe قسط, désigne une mesure de grain. La jarre; le mot مطر signifie *la pluie* (cfr. p. 510), et je ne comprend pas ce qu'il vient faire ici.

7. La natte.

S'e-nous	ⲭⲉⲛⲟⲩⲥ[1]	غنا اغنا
S'ant'e-nous	ⲭⲁⲛⲑⲉⲛⲟⲩⲥ[2]	غنى لنا
Liz'e	ⲗⲓⲍⲉ[3]	اقرا
Dourmir	ⲧⲟⲩⲣⲙⲓⲣ[4]	الرقد النوم
Lebe-shoush	ⲗⲉⲃⲉϣⲟⲩϣ (*sic*)[5]	استنبه انتبه استيقظ
Lez'e biah	ⲗⲉⲍⲉⲡⲓⲁϩ[6]	اقرا مليح
Alouz ou moust'er	ⲁⲗⲟⲩⲍⲟⲩⲙⲟⲩⲥⲧⲉⲣ[7]	قوم الكنيسة
Ei ni liz' ba bin	ⲉⲓⲛⲓⲗⲓⲍⲡⲁⲡⲓⲛ[8]	ما هو يقرا مليح
Alez a la dile (*sic*)	ⲁⲗⲉⲍⲁⲗⲁⲧⲓⲗⲉ (*sic*)[9]	قوم روح البلد
Ale-vouz en-en	ⲁⲗⲉⲃⲟⲩⲍⲉⲛⲉⲛ[10]	قم سافر
Lebe-shoush bat'e-leh	ⲗⲉⲃⲉϣⲟⲩϣⲡⲁⲑⲉⲗⲉϩ[11]	اشيله اقتله
Ale-vouz en-en	ⲁⲗⲉⲃⲟⲩⲍⲉⲛⲉⲛ	قوم روح عنا
S'e-nous	ⲭⲉⲛⲟⲩⲥ	قم الخيل روح
Ale-vou	ⲁⲗⲉⲃⲟⲩ[12]	انهض قم

---

1. Chez nous; prononce ici *çe nous*. Nous avons eu plus haut, p. 499, ⲧϣⲓⲛⲟⲩⲥ, *tchi-nous*. L'arabe اغنا, غنا, devrait se trouver à côté du mot suivant ⲭⲁⲛⲑⲉⲛⲟⲩⲥ. Je crois qu'il y a là une simple erreur cléricale, et que le scribe a mis غنا, pour عندنا, qui répond à ⲭⲉⲛⲟⲩⲥ.

2. Chante-nous avec la prononciation *ç* de la chuintante: *çante-nous* comme *çè-nous*. 3. Lisez. 4. Dormir. 5. Levez sus; cfr. p. 499, note 8. 6. Lisez bien. 7. Allons au moustier.

8. Il ne lit pas bien.

9. Corrigez ⲁⲗⲉⲍⲁⲗⲁⲡⲓⲗⲉ, avec ⲡ au lieu de ⲧ, et lisez: *Allez à la ville*, comme l'exige le texte arabe روح البلد.

10. Allez-vous-en, avec *en* deux fois répété.

11. Levez sus, battez-le. Le texte arabe traduit ici *battez-le* par اقتله, *tue-le*. Pour *levez sus*, ⲗⲉⲃⲉϣⲟⲩϣ cfr. p. 499, note 8.

12. Allez-vous. Le *z* final ne sonnant que devant une voyelle, le copte a écrit ici ⲁⲗⲉⲃⲟⲩ sans ⲍ. Le scribe n'a pas compris ce qu'il copiait. L'original portait probablement ⲁⲗⲉⲃⲟⲩⲍⲉⲛⲉⲛⲟⲉⲭⲉⲛⲟⲩⲥ قوم روح عنا *allez-vous-en de chez nous*, puis ⲁⲗⲉⲃⲟⲩ expliqué قم الخيل

Ale-vou khi ne z'e ne bou t'iôh	ⲁⲗⲉϩⲟⲩⲭⲓⲙⲉⲥⲉ-ⲛⲉⲡⲟⲩⲟⲓⲱϥ[1]	قم من هنا لا اقتلك
P'allis	ⲫⲁⲗⲗⲓⲥ[2]	اتكلم اتكلم
P'arramah	ⲫⲁⲣⲣⲁⲙⲁϥ	(*sic*) حدثنى حدثنى
Li mizrim	ⲗⲓⲙⲓϫⲣⲓⲙ[3]	الميزير الحزم
Li saut'er	ⲗⲓⲥⲁⲩⲑⲉⲣ[4]	الكتاب
La s'art're	ⲗⲁⲭⲁⲣⲑⲣⲉ[5]	الورقة
Li bankh	ⲗⲓⲡⲁⲛϧ[6]	الكرسى
La viôleh	ⲗⲁⲃⲓⲱⲗⲉϩ[7]	البرنية
La marbre	ⲗⲁⲙⲁⲣⲙⲣⲉ[8]	الرخام
Li t'est'	ⲗⲓⲑⲉⲥⲉ[9]	الشقفة
Li nat'e	ⲗⲓⲛⲁⲑⲉ[10]	السقف

روح *montez à cheval, allez-vous-en*, et انهض قم *Levez-vous, marchez contre.* Il a mal réparti son texte: il a mis ⲁⲗⲉϩⲟⲩϫⲉⲙⲉⲛ à côté de قوم روح عنا, ϫⲉⲛⲟⲩⲥ (pour ⲑⲉϫⲉⲛⲟⲩⲥ) à côté de قم الخيل روح, et ⲁⲗⲉϩⲟⲩ à côté de انهض قم.

1. Allez-vous [en] que je ne vous tue, ce qui est la traduction exacte de la phrase arabe. Le scribe a répété deux fois la négation ⲛⲉ autour du pronom, ⲛⲉ ⲥⲉ ⲛⲉ.

2. ⲫⲁⲗⲗⲓⲥ est rendu par اتكلم *parle*, et ⲫⲁⲣⲣⲁⲙⲁϥ par حدثنى, *conte-moi, dis-moi*: il faut donc traduire ⲫⲁⲗⲗⲓⲥ, *parlez*, et ⲫⲁⲣⲣⲁⲙⲁϥ, *parle à moi, parle-moi.* Dans le premier cas, le scribe a assimilé *r* à *l*, ⲫⲁⲗⲗⲓⲥ, *pallez*, dans le second au contraire *l* à *r*, ⲫⲁⲣⲣⲁⲙⲁϥ, *parre à moi* (cfr. p. 491, 503, note 2).

3. Les deux mots arabes qui accompagnent ⲗⲓⲙⲓϫⲣⲓⲙ viennent de ازّر *couvrir d'un voile*, et حزم *ceindre*: الحزم, *la ceinture, la partie du corps du cheval sur laquelle on pose la sangle.* Je ne vois aucun mot français qui réponde à ce double sens: *mizrim* n'est peut-être que l'arabe ميزير, transcrit.

4. Le psautier, rendu en arabe الكتاب *le livre.*

5. La charte, le papier. 6. Le banc. 7. La fiole. 8. Le marbre. 9. Le tesson de pot.

10. D'après l'arabe السقف, *le toit, la toiture*; cfr. سقيفة, *estrade, banquette, planche, ais.*

La balans	ⲗⲁⲡⲁⲗⲁⲛⲥ[1]	الميزان
Li vourses	ⲗⲓⲃⲟⲩⲣⲥⲉⲥ[2]	المقص
La kaeineh	ⲗⲁⲕⲁⲉⲓⲛⲉϩ[3]	(*sic*) حق السكيكين
Le khalemar	ⲗⲉⲭⲁⲗⲉⲙⲁⲣ[4]	الدواة
Le p'eneh	ⲗⲉⲫⲉⲛⲉϩ[5]	القلم
La t'abneh	ⲗⲁⲑⲁⲡⲛⲉϩ[6]	اللوح
La balrade	ⲗⲁⲡⲁⲗⲣⲁⲇⲉ[7]	الزير الكوز
Eessivle	ⲉⲉⲥⲥⲓⲃⲗⲉ[8]	الماجور
La khourde	ⲗⲁⲭⲟⲩⲣⲧⲉ[9]	الحبل
La p'inieh	ⲗⲁⲫⲓⲛⲓⲉϩ[10]	مشط القزّاز
La p'i t'a la t'aste	ⲗⲁⲫⲓⲑⲁⲗⲁⲑⲁⲥⲧⲉ	مشط الراس

---

1. La balance. 2. Les forces, les ciseaux.

3. La gaîne, d'après l'arabe plus spécialement, *le fourreau, la gaîne des couteaux.* 4. L'encrier, le calemard, le galimard.

5. Les pennes, les plumes à écrire. 6. La table.

7. L'arabe donne deux mots dont l'un الزير sert à désigner en Egypte un grand vase de terre poreuse à rafraîchir l'eau, et l'autre الكوز marque une autre espèce de vase en terre cuite. Je ne vois pas à quel mot français répond la forme *balrade*, que donne le copte.

8. Le ماجور est un pot à fleurs ou un vase en terre vernissée qu'on met sous le *zîr* الزير, pour recevoir l'eau fraîche qui en découle. Le copte ⲉⲉⲥⲥⲓⲃⲗⲉ renferme au moins une faute ⲉⲉ pour ⲗⲉ; il faut lire ⲗⲉⲥⲥⲓⲃⲗⲉ, *le ssivle*, mais je ne connais pas l'original français du mot copte. ⲥ est redoublé par emphase comme dans ⲗⲓⲥⲥⲁⲓⲛ (p. 497) ⲗⲉⲥⲥⲟⲩⲗⲉⲓⲗ (p. 511). 9. La corde.

10. ⲗⲁⲫⲓⲛⲓⲉϩ est rendu par مشط القزّاز, le peigne du tisserand, et l'article suivant ⲗⲁⲫⲓⲑⲁⲗⲁⲑⲁⲥⲧⲉ par مشط الراس *le peigne de la tête.* Cette dernière forme est évidemment fautive, et l'on s'attendrait à trouver ⲗⲁⲫⲓ[ⲛⲓⲉϩ]ⲑⲁⲗⲁⲑⲁⲥⲧⲉ, mais il n'est pas certain que la faute soit le fait du copiste. Le rédacteur primitif du vocabulaire avait pu mal saisir le son, assez étrange à son oreille, du *gne* français et transcrire comme il entendait *la pi ta la tasde.*

La sist'arne	ⲗⲁⲥⲓⲥⲑⲁⲣⲛⲉ[1]	الجب والبير
Khalemeleh	ⲭⲁⲗⲉⲙⲉⲗⲉϩ[2]	القصب الحلو كله
Le mir	ⲗⲉⲙⲓⲣ[3]	الحيط الحيوط
L'arkh	ⲗⲁⲣⲭ[4]	القوس
Li p'ilet'esh	ⲗⲓⲫⲓⲗⲉⲑⲉϣ[5]	النشاب
L'aubalasdre	ⲗⲁⲧⲡⲁⲗⲁⲥⲧⲣⲉ[6]	قوس الرجل
Le mankaniôh	ⲗⲉⲙⲁⲛⲕⲁⲛⲓⲱϩ[7]	المنجنيق الكبير
La kharaboug'a	ⲗⲁⲭⲁⲣⲁⲡⲟⲩⲅⲁ	المنجنيق الضغير
La venestre	ⲗⲁⲃⲉⲛⲉⲥⲧⲣⲉ[8]	الطاق
La shoubbekh	ⲗⲁϣⲟⲩⲡⲡⲉⲭ[9]	الروشن
La ssiel	ⲗⲁⲥⲥⲓⲉⲗ[10]	السموات

---

1. La citerne.

2. ⲭⲁⲗⲉⲙⲉⲗⲉϩ est traduit en arabe par roseau, canne à sucre et toute espèce de canne القصب الحلوكله. C'est le vieux français »*Chalemele*, s. f. roseau, poinçon pour écrire, — chalumeau.« (Godefroy, *Dict.* T. II, p. 39.)

3. Le mur, comme le prouve l'arabe الحيط.

4. L'arc. 5. Les flêches. 6. L'arbaleste.

7. Le mangonneau, traduit المنجنيق الكبير, *le grand mangonneau*, par opposition au mot suivant ⲭⲁⲣⲁⲡⲟⲩⲅⲁ, المنجنيق الضغير, *le petit mangonneau*. Ce dernier mot renferme un ع *aîn*; c'est encore un emprunt du patois de Syrie aux langues orientales. 8. La fenêtre.

9. Le scribe a mis en face de ⲗⲁϣⲟⲩⲡⲡⲉⲭ un mot d'origine persane, الروشن qui signifie *fenêtre*. Or *fenêtre* se dit en arabe commun شوبك *shaubak*, *shoubak*, شوباك *shoubâk*, شبّاك *shibbâk*. Notre mot *shoubbekh* ϣⲟⲩⲡⲡⲉⲭ est évidemment la transcription d'une des formes de شوبك, et pourtant il est donné comme français: c'était un des nombreux mots arabes qui avaient dû se glisser dans le patois franc de Syrie. Aujourd'hui encore, les Français d'Egypte ont l'habitude de galliciser beaucoup de mots arabes; ils disent couramment *une shouneh* pour un magasin, un entrepôt de marchandises, *un rêïs* pour un patron de barque, *un sarrâf* pour un changeur, *un boïagi* pour un décrotteur, *une mousharabieh*, *un farache*, *un sîr*, &c. Les Francs de Syrie disaient *une shoubbéque* pour une fenêtre. 10. Le ciel.

La steleh	ⲗⲁⲥⲧⲉⲗⲉϩ [1]	الكواكب
La khinouh (*sic*)	ⲗⲁⲭⲓⲛⲟⲩϩ [2]	القمر
Le ssouleil	ⲗⲉⲥⲥⲟⲩⲗⲉⲓⲗ [3]	السموات الشمس
Liz apost'le	ⲗⲓⲍⲁⲡⲟⲥⲧⲗⲉ [4]	الملايكة
La p'loeih	ⲗⲁⲫⲗⲟⲉⲓϩ [5]	المطر
Li t'roun	ⲗⲓⲧⲣⲟⲩⲛ [6]	الرعد
Li vent'	ⲗⲓⲃⲉⲛⲧ [7]	الريح
Li lamp'	ⲗⲓⲗⲁⲙⲫ [8]	البرق
Auriant'	ⲁⲩⲣⲓⲁⲛⲧ [9]	الشرق
P'ounent'	ⲫⲟⲩⲛⲉⲛⲧ [10]	الغرب
L'Osht'	ⲗⲱⲱⲧ [11]	قبلى
Alôshereh	ⲁⲗⲱⲱⲣⲉϩ	بحرى
Khourr	ⲭⲟⲩⲣⲣ [12]	اجرى
P'a t'ôst'	ⲫⲁⲑⲱⲥⲧ [13]	امشى قوى

---

1. L'étoile. 2. Au lieu de ⲗⲁⲭⲓⲛⲟⲩϩ, lire ⲗⲁⲗⲓⲛⲟⲩϩ la lune, par substitution du ⲭ à ⲗ, cfr. p. 491. 3. Le soleil. 4. Les apôtres. 5. La pluie, transcrit plus haut, p. 503, ⲗⲁⲫⲗⲓⲟⲩϩ. 6. Le tonnerre. 7. Le vent, transcrit plus haut, p. 503, ⲗⲉⲃⲉⲣⲉⲛⲟ, par erreur. 8. L'éclair. 9. Orient. 10. Ponent.

11. Après avoir eu l'Orient et le Ponent, on s'attendrait à trouver le Sud et le Nord, et de fait l'Arabe donne après الشرق et الغرب, قبلى *au sud*, et بحرى *au nord*. La partie française ne concorde pas avec l'Arabe: elle enregistre en face du Sud قبلى, ⲗⲱⲱⲧ, *l'Ouest*, ce qui est évidemment une faute, et, en face du Nord بحرى, ⲁⲗⲱⲱⲣⲉϩ qui ne donne aucun sens. Je crois que ce mot est une mauvaise transcription de la locution *à l'Ourse*, qui indique l'étoile polaire et par conséquent le Nord: le scribe au lieu d'écrire ⲁⲗⲱⲣⲱⲉϩ comme il aurait dû, a renversé l'ordre de ⲱ et ⲣ, ⲁⲗⲱⲱⲣⲉϩ et intercalé, comme font souvent les Arabes dans les mots étrangers, une voyelle entre les deux consonnes consécutives ⲁⲗⲱⲱⲣⲉⲣⲉϩ. 12. Cours.

13. Va tôt, comme le montre la locution arabe امشى قوى: le *v* français est rendu ici ⲫ par l'exception.

Li savran	ⲗⲓⲥⲁϧⲣⲁⲛ[1]	الزعفران
De z'inoue	ⲧⲉⲅⲓⲛⲟⲩⲉ[2]	الشعب الجنوى
Akhreh	ⲁϧⲣⲉϩ[3]	مدينة عكا
Saraz'z'in	ⲥⲁⲣⲁⲍⲍⲓⲛ[4]	عربى الجنس مسلم

كمل ما وجد من الكلام الفرنجى سلام الرب امينّ

C'est un véritable *Manuel de la Conversation* que nous avons sous les yeux. J'aurais voulu pouvoir le traduire en entier, mais certains mots ont échappé à toute explication, et d'autres n'ont pu être interprétés qu'au moyen d'hypothéses plus ou moins ingénieuses. Si le lecteur trouve mon commentaire par trop hardi, je le prierai de songer à la nature du document que je publie et d'oublier pour un moment la rigueur des règles philologiques. J'ai vécu journellement, en Egypte, avec des gens du peuple, musulmans ou coptes, qui me servaient comme domestiques, cuisiniers, matelots, ouvriers, et qui tous baragouinaient un peu le français aussi mal que je baragouinais moi-même l'arabe. Dès le début, la façon qu'ils avaient de rendre notre langage m'a rappelé souvent les procédés du scribe copte dont les manuscrits de la bibliothèque nationale nous ont conservé le glossaire. *Bonsoir* devenait dans leur bouche *bonnesovar; un lebin* servait à désigner selon le cas *un lapin, du pain*, ou *un bain*, dans ces deux derniers mots avec double article *un* et *le*; *une oie* était *unzoi* pour se distinguer d'*une noix* prononcée *unoi*: j'ai recueilli par manière de passetemps un plein calepin de mots et de phrases à désespérer un linguiste dans quelques siècles d'ici, si jamais on s'occupe de le publier comme je fais ce vocabulaire. C'est cette longue expérience du patois moderne qui m'a déterminé à prendre quelques libertés avec le patois du XIIIe siècle.

Paris, le 30 Juillet 1888. G. MASPERO.

---

1. Le safran. 2. Le Gênois 3. La ville d'Acre. 4. Sarasin, musulman.

LA CHANSON D'ANTIOCHE PROVENÇALE

ET

LA GRAN CONQUISTA DE ULTRAMAR

Paul Meyer a publié, dans le tome II, p. 467-509 des *Archives de l'Orient latin* (1884)[1], 707 vers provençaux, distribués en laisses monorimes, contenus sur seize feuillets de parchemin conservés à la bibliothèque de l'Académie royale d'histoire de Madrid, et dont l'écriture paraît être de la première moitié du XIIIe siècle. « Le sujet traité dans ce fragment, dit l'éditeur, est le récit de la bataille livrée par les chrétiens aux Sarrazins devant Antioche, le 28 juin 1098. Mais quelle était l'étendue du poème complet? On peut tenir pour certain qu'il commençait avec les premiers évènements de la croisade, et pour vraisemblable qu'il se continuait jusqu'à la prise de Jérusalem. Le premier point va de soi et n'a pas besoin de démonstration; quant au second, on peut hésiter. Ce qui me porte à croire que le poème se poursuivait jusqu'à la prise de Jérusalem, c'est l'allusion à la prise du Temple Salomon et de la Tour David, qui se trouve à la fin de la laisse XVIII. » Je reviendrai sur ce point; je ferai seulement observer que dans ce cas le titre de « Chanson d'Antioche », pour le poème dont nous n'avons qu'un fragment, ne serait pas très justifié : il devrait s'appeler *Chanson de Jérusalem*, comme le poème français dont une partie seulement — qui d'ailleurs a existé à part — mérite le nom de *Chanson d'Antioche* et a été publiée sous ce nom. Sans m'arrêter pour le moment à cette question, je vais communiquer le rapprochement fondamental sur lequel s'appuiera toute

1. Tirage à part, Paris, E. Leroux, 1884, 48 p.

mon étude, et qui a échappé à P. Meyer, aussi bien qu'aux critiques (A. Tobler[1], C. Chabaneau[2]) qui se sont occupés de sa publication. Le fragment provençal conservé à Madrid se retrouve en partie, traduit à peu près littéralement, dans la compilation espagnole appelée *La gran Conquista de Ultramar*. Je vais d'abord donner la preuve du fait et les passages qui se correspondent dans les deux textes, après quoi j'aborderai les recherches auxquelles ce rapprochement donne lieu.

I.

Le fragment provençal commence, très probablement avec une laisse, au moment où le roi Corbaran de Perse, chef de l'armée sarrazine, qui assiège dans Antioche les Croisés nouvellement maîtres de la ville, voit sortir des remparts les bataillons chrétiens qui viennent le combattre, et interroge sur chacun d'eux Arlouin, le « cortes drogoman » qui est avec lui :

Chanson, v. 1-52.	*Conquista*, I, ch. CXIV, p. 257 A.
La batalha renguero lo divenres mati, Pres la bafomeria, al cap del pont perri. Reis Corbarans de Persa demandet [Arloy, Al cortes drogoman que enten so lati : « Quals es aquesta gens que vei estar [aisi ? On vai ni que demanda, ni que quer [ni que ditz ? » « Per fe », ditz Arloys, « ja no vos er [mentitz : Aisso es Uc lo maines, c'anc non vi [plus arditz, Fraire al rei de Fransa, et es del linh [Pepi. [*les vers 10-42 manquent dans l'espagnol*]	Estonce llamó Corvalan a Arloin, [que veniera hí para se asolazar con él, así como ya oistes], é préguntóle que quién eran aquellos, é que non le mintiere si sabia quién eran ó dó querian ir, ó qué buscaban por allí. Dijo Arloin : « Yo non vos mentiré en cosa de cuanto yo sé é vos dijeré : sabed que aquel de aquellas señales que allí védes estar es don Yugo Lomaines, que viene del linaje del rey Pepino de Francia [é es hombre de muy gran corazon, é trae gran caballería é muy precíada de armas é probada en eilas, é trae muy buenos caballeros é usados de guerra, é agora,

1. *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, 1885, col. 117.
2. *Revue des langues romanes*, t. XXVII (1885), p. 147.

cuando comenzaren á derramar, no les quedará haz que non desbaraten, ni fortaleza de seña que no batan é no derriben.] Mas, señor, conséjote yo que no te fallen aquí, que si con ellos te envuelves, de muerto ó de preso ó de mal herido no les escaparas ; é si te mueven de manera que vayas fuyendo, en pos de tí irán en el alcance, feriendo en tí é en los turcos, é matando, é no quedarán ni te dejarán por una gran partida de tierra. »

Frans reis, car no t'en fui[s], que not [trobo aissi?
Que se el t'acosego, vengutz es a la fi ;
[*les vers 44-45 manquent*]
Al tertz jorn o al cart vos metran el [cami ;
Ja d'una gran jornada no volh qu'eu [prengua fi. »

Quant o au Corbaran, de maltalan [s'assis,
E apelet Faüs e Bals de Femeni ;
Demandet us escaxs d'evori e d'aur fi :
De maravites blanc son talhat li alfi
E li roc e las fersas.

Cuando Corvalan oyó aquesto, sonrióse, mas de mal corazon,
e llamó [al rey Religion] é al rey Bas de Feminia,
e asentóse a jugar al ajedrez con ellos ; é los juegos de los reyes de aquel su ajedrez é los de los caballos é peones eran de oro é de marfil,
é los alferces é los roques é los alfiles eran de una piedra muy preciada, que dicen maranitre [1], é era blanca é prieta por meitad esta piedra.

La seconde laisse provençale (v. 53-78) se retrouve plus loin dans la *Conquista*, mais après une triple interruption, la première (ch. CXV, partie de CXVI) étrangère au poème provençal, la seconde (fin du ch. CXVI) composée de notre laisse III, la troisième (commencement du ch. CXVII) de nouveau empruntée ailleurs.

Chanson, II, 53-78

« Arloïs, » dis lo reis, « guarda no [m'en mentir,
Si tu es aüsatz [2] de gabs e d'escarnir :

Conquista, ch. CXVII, p. 258 A.

Dijo Corvalan : « Arloin, cata tu no me mientas,
que tu sabes muy bien burlar é escarnecer,

1. P. Meyer a laissé en blanc la traduction du mot *maravite ;* il est probable que le traducteur espagnol ne savait pas non plus quelle était la pierre qu'il appelle *maranitre*, bien qu'il ajoute qu'elle était par moitié blanche et noire.

2. P. Meyer comprend *ausatz* = osé, et ajoute une syllabe au premier hémistiche, mais le sens paraît meilleur en lisant *aüsatz*, et le vers est complet. Seulement on peut re *tot* pour *tu*.

é dime cuales son aquellos que veo en aquel campo con aquella seña de dragon. »

Qual es aquesta(s) jens que vei aqui [venir[1]? »

« Per fe », ditz Arloys, « aquo vos sai [be dir :

So es duxs Guodafre que vos ve evazir,

Q'eul conosc a sas armas e a so jens [guarnir;

E mena unas jens que son de gran [ardir,

Alamans e Braimans que so duh d'es- [cremir,

Que els ni lor cavals no pot null om [sofrir[2],

Ni negueis lor escutz si los volon [guandir :

Ja lansa ni sageta no t'en poira aidir.

Allí respondió Arloin, é dijo : « Par Dios aquellos conosco yo muy bien; aquel és el duque de Bullon,

é trae en su compaña unas gentes muy sanudas,

Alemanes é Bailondros que saben esgremir tan sotilmente que tan bien guardan a sus caballos como á sí mesmos, de manera que no los puede hombre sufrir ni llagar.

Can lo dux pren sas armas e va las [revestir,

Si fa tota la terra desotz sos pes fremir

De mai d'una peirada las ausiratz bruïr;

E porta una spasa don sap aisi ferir

Anc no vi Sarrazi fort armar ni guarnir,

Si pel sus de son elme li pot un colp [ferir

Que entro els arssos nol veja tot partir,

Ja escut ni ausberc nol poira colp sofrir.

Francs reis, car no t'en tornas e t'en [casa guerir ?

Que, sel laissas de te ajustar niaizir,

Ja li teu deu salvatje no t'en poiran [guarir. »

El reis quant o auzi gitet u gran sospir

X.L.IIII.[3] reis (paias) mandet assi [venir,

Que rengo las batalhas.

E cuando aquel duque está armado sobre un caballo,

tremer hace la tierra á derredor de sí bien un trecho de piedra,

é trae tal espada, con que da tales golpes que non puede ser caballero tan bien armado que si lo alcanza a un sobre el yelmo que no lo fienda todo hasta en los arzones, así que no le guarece escudo ni loriga ni perpunte.

E par Dios, rey, señor de gran nobleza é de gran riqueza, no te afruentes con él; mas véte ante que aquí llegue, ca si á tí llega, el díos en que tu crées non te podrá amparar del. »

Cuando el rey (Religion) aquello oyó, sospiró muy fuertemente, e fizo venir ante sí cuaranta é cuatro reges é mandóles que parasen sus haces.

---

1. Le vers suivant est avec raison supprimé par l'éditeur; il n'est pas dans l'espagnol.

2. Ms. *freir*, qui peut être interprété comme *ferir* (« toucher » dans la traduction).

3. Ed. *He .IIII.;* l'espagnol indique ici la vraie leçon. Cf. d'ailleurs v. 283, 364.

La laisse III se trouve, comme je l'ai dit, dans l'espagnol, avant la laisse II, et au milieu de deux morceaux étrangers au poème provençal.

Chanson, II, 79-106.	*Conquista*, II, CXVI, p. 257 B.
« Arloïs », ditz lo reis, « era voilh [demandar	Estonce preguntó Corvalan a Arloin si conoscia él á los de aquella haz,
Cals es aquesta jens que eu vei apa- [relhar.	
Per la fe que tum deus garda no m'o [selar. »	
« Per fe, » ditz Arloïs, « aisso sai be [contar :	é respondió Arloin : « Sí conosco muy bien ; que aquel es el duque de Normandía, é yo conozco las sus armas,
Cest es Rotbert Norman, qu'eul conois [ar armar	
Et a las coberturas e al gen faissonar,	é es hermano del rey Enrique,
Fraire al rei Anric, qu'anc non fo tan [rix bar,	
E fo filh al Bastart, de cui auzet parlar [1],	
Que conques Anglaterra e paset i per [mar :	que conquirió á Inglaterra é pasó allá por la mar,
Anc hom, d'aqui enan, no l'auzet [gueregar ;	é despues nunca fué hombre que lo osase acometer en guerra ;
E mena unas gens que fan mon de [doptar :	é trae consigo unas gentes las cuales debe hombre mucho temer ; que traen
Abchas portont anglezas e guirez per [lansar,	fachas aceradas, [que no hay arma, por fuerte que sea, que les pueda durar ; é traen unos dardos pequeños empeñolados, que tiran de léjos, de manera que no ha loriga ni perpunte que alcancen que no falsen [2]] ;
E cant so en batalha, que torno al clapar,	é cuando entran en batalla é comienzan de ferir,
Om d'aqui adenant no los pot con- [trastar.	[parescen hambrientos leones con gana de comer [3].]
Reis, sels laissas de te aisir ni propiar,	Señor, » dijo al rey, » véte de aquí ; que si los dejas acercar á tí,

1. L'omission de ce vers dans l'espagnol y cause une grosse erreur historique.

2. Ce passage était sans doute dans le provençal.

3. Même observation.

Ja res d'aqui enant not poira ajudar :
L'orgoill de Corosana faran ta fort [baissar
La maire que t'atent no t'en veurà [tornar[1].
Francs reis, per que atardas? mas enca [t'az anar.
Greu t'es que tu t'en fugas, mas pietz [t'en val estar. »
« Arloy », ditz lo reis, « be sabs rire [e gabar;
Mas tu veuras encoi los Franses raüzar :
Non i a u tan savi que i sapcha cosel [dar. »
[*les vers 101-106 manquent dans l'espagnol*].

ninguna cosa te podrá librar para que garezcas,
así que la tu lozanía é la tu soberbía te quebrantaran de manera que la madre que te espera no te verá allá tornar; [é esto te ruego yo porque me feciste mucho bien é mucha honra; que bien conosco yo que no te verná bien esto],
é ruégote que te vayas de aquí, é non los esperes á aquellos, [de cuyas manos no podrás escapar, é ruégote aun otra vez que te vayas de aquí.] »
E dijo entonce Corvalan á Arloin :
« Bien sabes tu jugar para escarnecer;
mas hoy tú verás á los Franceses vencidos, que no habrá en ellos ninguno tan discreto ni tan esforzado que se sepa dar consejo. »

La laisse IV (v. 107-124) n'est pas traduite dans la *Conquista ;* la laisse V (125-135) ne s'y trouve que plusieurs chapitres après, séparée de la laisse II (ch. CXIX) par un long morceau qui ne vient pas du poème provençal. Celui-ci a fourni au contraire le ch. CXXVIII; la version espagnole ajoute au commencement un passage d'explication qui n'était sans doute pas dans l'original. La concordance est ensuite très exacte.

Chanson, V (125-135).

« Arloïs », ditz lo reis, « quals es [aquesta jens
Que sorson davas destre per mei u[s] [deruben[s],
E meno cavals blancs e am blancs [garnimens,
E blancas armaduras e totz lor vesti- [mens,
E las senheras blancas que pannejo [al[s] ven[s],
El fer de las [lor[2]] lansas semblo [flamas arden[s]? »

Conquista, II, CXXVIII, p. 261 A.

« Sabes tú quien son aquellas gentes que vienen de diestro por los barrancos, é sus caballos blancos é todas sus armas, é los fierros de las lanzas parecen llamas de fuego, é sus coberturas é sus señas é sus pendones blancos como la nieve? »

1. La restitution de ce vers est une conjecture de l'éditeur, absolument confirmée par l'espagnol.
2. Correction de M. Chabaneau.

[E dijole Arloin : « Por buena fe, señor, no sé quien son [1],]

« Mas angels me resemblo ab lor [captenemen[s].
mas paréscenme ángeles en su continente, por lo cual, señor, te ruego que

Francs reis, car no t'en tornas? Que [si los i atens [2],
me creas de consejo, é véte de aquí, que si los aquí esperas, [ningun hombre del mundo non te podrá valer],

Ja negu deu salvatje no t'en sara guirens
nin Mahoma, en que tú fias,

Que tu encoi non sias vencutz e [recreens
que hoy non seas vencido é desbaratado tu e los turcos. »

E liuratz a martires ».

La laisse VI (v. 136-153) du poème manque dans le livre espagnol; la laisse VII (v. 153-184) s'y trouve au ch. CXIX, dont elle forme la fin, la première moitié ainsi que le chapitre précédent (CXVIII) et les suivants (CXXI-CXXVII) étant empruntés à une autre source.

Chanson, VII, 153-184.

« Arloïs », ditz lo reis, « qui son [aquist derrier [3],
Qui no teno careira ne via ne sendier? »

« Per fe », ditz Arloïs, « mentir ne [vos en quier :
So es Boamon de Polha, neps al comte [Rogier,
Filhs fo Rotbert Guiscart, al nobili [gerrier,
Que per cavalaria conques tot un [empier,
E ve en sa companha Buel lo caro- [nhier,

Conquista, II, CXIX. p. 259 A.

Dijo entonce Corvalan a Arloin : « E tú, Arloin, conoces aquellos de zaga, que non tienen carrera ni sendero? »

Respondió Arloin : « Muy bien sé quien son; que aquel es don Boymonte,

dijo de don Rubert Guisarte, que conquirió por fuerza un imperio; é allí son con el Buens Coriguer,

---

1. Ces mots, qui manquent dans le ms. provençal, sont indispensables; le vers qui suit est évidemment mis dans la bouche d'Arlouin et non de Corbaran.

2. Le ms. porte *que si los mapres;* P. Meyer corrige *que si los mi aprens*, et traduit « puisque tu me les désignes si bien »; mais cette restitution se fonde sur l'idée que le vers précédent est prononcé par Corbaran, ce qui est exclu par la version espagnole.

3. J'écris partout l'*i* des terminaisons en *-ier*, que le ms. met ou omet au hasard.

Rotbert lo filh Girat, lo bon gonfai-
[nonier,
Ricart de Prensipeu el rix conte Rainier,
E Ricart de Valpi e Raolf e Galtier.
Be so .lx. comte leial e dreiturier,
Anc negu non en er coart ne lauzen-
[guier.
De tot crestianesme so vengut souda-
[dier,
Tuih elig e triat e fort bo batalier.
Tan son ric e cortes e ardit sobransier
Que totas vostras[1] armas no prezo .j.
[dinier,
Car il no dopto lansa ni sageta d'ar-
[quier. »
« Arloy », ditz lo reis, « bet te(i) per
[ufanier;
Aisils veiras encoi tornar el pas derrier,
Que al baissar de las lansas penrau tal
[desturbier,
Ja us non atenra ni per ni companier,
Qu'anz s'en ira fugen cadaüs volontier,
E durara l'encautz d'aqui a Monpeslier.
Aissi veiras dels mortz encombrat lo
[gravier
Non sera delhiuratz en tot un an entier.
Ja aquesta gens blanca, que son plus
[aversier,
Ne lor tendra de pro lo valer d'u dinier.
Cant los aurem totz mortz al fer e a
[l'asier,
Al port S. Simeon serem tuh nauta-
[nier,

é Rubert hijo de Gugarondo, su alférez, é Ricart de Printapuy, é Raniol, el marqués de Brocarte de Valpina;
é andan con él cuarenta condes muy preciados, é bien diez mil caballeros muy bien aderezados; que de toda la cristiandad trae consigo los mejores hombres d'armas que pudo haber por ruegos é por soldadas, é los mejores caballos é las mejores armas; é la major parte de aquella gente son caballeros mancebos, que no catan ál sino cómo podrán ganar fama de ármas é que hablen dellos por las tierras[2]. »
Dijo Corvalan á Arloin : « Bien et tengo por chufador en tales palabras que de aquellas gentes me dices, en que las así ensalzas;
mas así las verás aun hoy tornar al postrimero paso, é á tal priesa tornarán, que uno no esperará á otro, ante fuirá quien mas pudiere, que non se esperarán unos á otros, e durará el alcance hasta Mompesler;
é tantos habrá muertos dellos que de aquí hasta un año no seran dellos vacíos los campos;
ni los blancos de que se ellos suelen alabar, á que llaman ángeles, é son malas cosaá, (e) no les ayudarán[3];
é despues que ellos fueren todos muertos é desbaratados,
pasarémos nosotros la mar con los sus navíos mismos, é entrarémos en Fran-

1. Il faut lire ainsi au lieu de *nostras*.

2. Ce passage ne répond qu'imparfaitement au passage provençal correspondant.

3. Cette phrase, conservée dans l'espagnol, montre que l'ordre donné par le ms. provençal est le bon, et que les chevaliers blancs, qui dans l'espagnol (voy. ci-dessus) ne sont mentionnés qu'après ce passage, devraient l'avoir été comme ils le sont dans le provençal.

C'ab eis lo lor naveis, segon lo meu[1] [cosier,
Pasarem pois e Fransa. »

cia, la su tierra fuerte, que ellos mucho prescian. »

La laisse VIII se trouve traduite dans l'espagnol immédiatement après la laisse V, qui, comme on l'a vu, est changée de place :

Chanson, VIII, 185-197.

Arloïs reconoc quel reis se vol armar.

Cant vi los Sarrazis e venir e anar
Pels traps e per las tendas au lo mazan [levar,
E los tabors bruïr e los grailes cornar,
Petit cada petit s'en enquet ad emblar[2];
En una gran montanha comenset a [pojar,
De la den d'una roca vai la ost remirar.
Adonc a tan gran joi que pois non ac [son par,
Cant vi la ost dels Frances somover[3] [e brandar;
Mas los blancs vi primers que sol derer [trobar,
Que cavalgon a destre de sai davas la [mar.
D'aquels de la siptat devem oimai [parlar
Cals es lor cabteneusa[4].

Conquista, II, CXXIX, p. 262 A.

Despues destas razones entendió Arloin que Corbalan se queria armar, é cuando vió los moros ir é venir, é oyó tañer los atambores é levantarse el ruido por las tiendas é por la hueste, comenzóse á ir poco á poco, come á hurto,
é subió por una montaña arriba, é de encima de una peña paró mientes á la hueste de los cristianos, é hobo tan grande alegría que nunca mayor la hobiera,
cuando vió mover las haces de los cristianos [poco á poco, extendiendose, por el campo];
é vió primero los blancos, que eran los ángeles, á quien solian ver otras veces en los postrimeros venir de zaga, cómo llegaban estonce de parte de la mar, é los que solian venir postreros venian primeros agora.

Les onze autres laisses (v. 198-707) qui composent le fragment de Madrid ne se retrouvent pas dans la *Conquista*, qui pour le

---

1. Je ne connais pas le sens du mot *cosier*, que P. Meyer ne traduit pas. Je change *mon* en *lo meu* pour faire le vers.

2. *Emblar*, proposé par l'éditeur au lieu d'*amblar*, est attesté par l'espagnol.

3. *Somover*, leçon de M. Chabaneau (au lieu de *somonir*) est confirmé par l'espagnol.

4. Ces deux vers de transition n'ont point passé dans l'espagnol.

récit de la bataille suit un autre guide que le poème provençal. On a remarqué d'ailleurs que les six laisses du fragment qui sont traduites dans le livre espagnol s'y trouvent mêlées à des morceaux d'autre provenance. On doit donc admettre que le rédacteur de ce livre n'a utilisé qu'accessoirement le poème provençal dont nous avons conservé un fragment, et qu'il a eu pour son vaste ouvrage une ou plusieurs autres sources. Notre tâche sera, dans la présente étude, de discerner autant que possible, mais seulement en gros, ce qui, dans la compilation espagnole, peut remonter au poème provençal perdu. Pour cela il nous faut indiquer et circonscrire sommairement les éléments singulièrement divers dont se compose cette compilation, et dire un mot de l'époque et des conditions de sa composition.

II.

La Gran Conquista de Ultramar remplit un volume de 659 pages in-4° à deux colonnes, d'une impression serrée, de la *Biblioteca de autores españoles*. D. Pascual de Gayangos en a donné en 1858 cette réédition, censée *ilustrada con notas críticas* et en réalité absolument dénuée de commentaire, sauf quelques remarques insignifiantes[1]. Pour la plus grande partie, il a forcément reproduit l'édition, devenue introuvable, donnée à Salamanque en 1503 par Hans Giesser, car les trois manuscrits qu'on a signalés jusqu'à présent de l'ouvrage sont loin d'être complets. Le plus ancien, du commencement du XIVe siècle, formait le troisième tome d'un exemplaire en trois volumes; il ne contient que le dernier tiers de l'ouvrage (les 35 derniers chapitres du livre III et le livre IV); le second, du commencement du XVe siècle seulement, est également un troisième tome et offre à quelques pages près en plus le même contenu que le premier; enfin le troisième, du milieu du XVe siècle, est au contraire un premier tome, et, laissant de côté les 47 premiers chapitres du livre I, il s'arrête au milieu du chapitre VII du l. II (p. 26-138 de l'édition Gayangos), et ne contient par

1. Le texte est suivi d'un petit glossaire, et précédé d'un index des noms propres qui est fort loin d'être complet, et que l'éditeur n'a même pas pris la peine de ranger en ordre rigoureusement alphabétique.

conséquent pas plus d'un cinquième environ de l'ouvrage. Pour les parties contenues dans les manuscrits, l'éditeur, dans des phrases d'ailleurs fort obscures, semble dire qu'il les a suivis, mais il est beaucoup plus probable qu'il s'est borné là comme ailleurs à imprimer une copie de l'ancien imprimé, en jetant çà et là un coup d'œil sur le manuscrit le plus ancien, pour la partie qu'il a conservée[1].

L'ouvrage, dans l'édition de 1503, est, comme on vient de le voir, divisé en quatre livres, comprenant respectivement 232, 265, 395 et 428 chapitres. L'éditeur nous apprend (p. 504) que la division en livres n'existe pas dans « le manuscrit » (c'est-à-dire le plus ancien), et que les chapitres n'y sont pas numérotés ; comme il ne dit pas que les rubriques soient ajoutées dans l'imprimé, il est probable qu'elles se trouvent déjà dans le manuscrit du XIVe siècle. On peut conclure aussi avec assez de certitude du silence de l'éditeur que les deux troisièmes tomes qui nous sont parvenus se terminent au même endroit que l'édition. Quant aux 46 premiers chapitres, on a vu qu'ils manquent dans le seul premier tome que nous ayons, mais ce volume est du milieu du XVe siècle, et ces chapitres, comme on le verra, n'ont pas dû être ajoutés, tandis qu'ils ont fort bien pu être omis par un scribe impatient d'arriver à l'intéressant épisode (*Le Chevalier au Cygne*) qui commence avec le ch. XLVII. La compilation espagnole va donc des origines de la première croisade à l'année 1271.

L'époque précise de la rédaction de la *Conquista* est incertaine. Le prologue placé en tête de l'édition de 1503 attribue l'inspiration du livre à Alphonse X († 1284), l'épilogue du premier manuscrit l'attribue à son fils Sanche IV († 1295), celui du second à Alphonse XI († 1350)[2]. La première date paraît trop ancienne, la troisième trop récente ; on s'est généralement arrêté à la seconde. La question n'a pas d'ailleurs pour nous beaucoup d'intérêt. Ce qui nous importe plus, c'est que le prologue et

1. Au peu d'importance des divergences qu'il signale entre ce ms. et l'imprimé, on peut juger d'ailleurs que l'édition reproduisait assez fidèlement un manuscrit ancien.

2. Toutes ces indications contiennent d'ailleurs des inexactitudes et des contradictions, comme on peut le voir dans la préface de D. Pascual de Gayangos.

les deux épilogues disent que le roi dont ils parlent a fait « traduire », « tirer de français en castillan, » l'histoire de la conquête d'outre-mer. L'exactitude de cette assertion n'est pas contestable; la question qui se pose est de savoir si le traducteur espagnol a eu sous les yeux une compilation française toute faite ou s'il a lui-même formé sa compilation à l'aide de divers ouvrages français.

Il est clair au premier coup d'œil que le fond du livre espagnol est formé par une version du « livre d'Eracle », c'est-à-dire d'une de ces histoires générales d'outre-mer qui se composent de la traduction de Guillaume de Tyr et de continuations poussées plus ou moins loin. La *Conquista*, comme l'a dit M. le comte Riant, dans son *Inventaire sommaire des manuscrits du livre d'Eracles*, se rapporte à la cinquième et dernière des classes entre lesquelles M. le comte de Mas-Latrie a réparti les diverses rédactions de cette grande compilation[1]. Cette classe, il est vrai, termine le récit en 1275 et non en 1271; mais le rédacteur espagnol a sans doute eu à sa disposition un manuscrit incomplet, car sa traduction s'arrête au milieu d'une phrase[2].

Il serait intéressant de comparer la rédaction espagnole à nos manuscrits français du *Livre de la Terre Sainte*. En examinant rapidement la première partie, celle qui répond à la version de Guillaume de Tyr, j'ai remarqué certaines différences, notamment diverses additions et une constante amplification que je n'arrive pas à bien m'expliquer. Mais cette étude est en dehors de mon sujet; je veux me borner à signaler ce qui, dans le récit de la première croisade que nous offre la *Conquista*, est complètement étranger à l'œuvre de Guillaume de Tyr et à la version française que suivait le traducteur espagnol. L'étude des sources diverses de la *Conquista* n'a pas encore été abordée. Ce qu'en dit l'éditeur espagnol est à peu près nul. M. Pigeonneau, dans son livre sur le cycle de la Croisade, a fort bien apprécié, en gros, les éléments dont se compose la compilation castillane[3],

---

1. *Archives de l'Orient latin*, I, 253.

2. Voy. *Historiens occid. des Croisades*, II, 460. Il est moins probable, comme le suppose l'éditeur, qu'il ait supprimé exprès ce qui suivait.

3. *Le Cycle de la Croisade et de la famille de Bouillon*, par H. Pigeonneau (Saint-Cloud, 1877, in-8°), p. 249 : « *La Gran Conquista d'Ultramar* est une

mais il n'a pas cru devoir prendre la peine de les analyser de près, ce qui lui aurait cependant donné, pour le développement des formes variées du cycle de la croisade, des résultats fort précieux. Cette étude, qui demanderait beaucoup de temps, de travail et d'espace, je n'entends naturellement pas la faire ici; je me bornerai à en indiquer les grandes lignes et les principaux points de repère.

III.

Les 39 premiers chapitres du livre I répondent à peu près exactement aux 25 premiers chapitres du livre I de Guillaume de Tyr[1]; je laisse de côté quelques additions d'un caractère d'ailleurs tout historique. Au ch. XXIX, le compilateur a trouvé bon d'intervenir pour compléter un peu, à l'aide des documents poétiques, la liste des principaux croisés donnée par Guillaume. Cette liste est d'ailleurs reproduite avec une foule d'erreurs et de confusions qu'il est inutile de relever. Bornons-nous à noter les noms ajoutés[2] : le premier est celui de Golfier de Las Tours (*Golfer de Las Torres*) que nous verrons souvent revenir; le second, *Ectol de Start*, sans doute défiguré par le copiste ou l'imprimeur, nous est inconnu. Au nom de Galon de Caumont est adjoint celui de Richard son frère; après Girard de Roussillon sont mentionnés Jean d'Alis (*Juan de Layus*) et Harpin de Bourges : ces trois personnages sont empruntés à la

---

vaste compilation où s'entremêlent de la façon la plus étrange le roman, l'épopée et l'histoire, la traduction française de Guillaume de Tyr, les *Chansons d'Antioche* et de *Jérusalem*, la légende du *Chevalier au Cygne*, le poème des *Chétifs*, les romans de *Berthe*, de *Mainet*, de *Flore et Blanchefleur*, et peut-être le poème provençal de Grégoire Bechada. » J'aurai occasion, par la suite, de citer quelques remarques, ou judicieuses ou erronées, de M. Pigeonneau.

1. La version espagnole reposant certainement sur une traduction française, je me sers pour la comparaison de l'édition de la traduction de Guillaume de Tyr donnée par P. Paris.

2. Signalons une addition qui appartient en propre au traducteur espagnol, et qui se reconnaît tout de suite : *El rey don Alfonso de España quisiera ir con ellos, sino porque tenia cercada la cibdad de Toledo*. On retrouve en plus d'un endroit d'innocentes intercalations du même genre.

chanson des *Chétifs :* ils reparaissent un peu plus loin, avec Baudouin de Beauvais et Ernoul son frère, parmi les compagnons de Pierre l'Ermite.

Au ch. XL, l. 12 de l'édition, commence la première grande interpolation : c'est un récit, d'après la chanson française de *Jérusalem*, de l'arrivée de Corbaran à Nique (voy. *Chanson d'Antioche*, t. I, v. 283-655)[1]; à vrai dire, ce morceau forme l'introduction du poème des *Chétifs*, qui a été fondu avec une chanson d'*Antioche* et une chanson de *Jérusalem* pour former la compilation que nous possédons dans divers manuscrits et qui a été publiée en grande partie par P. Paris et C. Hippeau. La version espagnole suit d'assez près le français, sans être faite pourtant, à ce qu'il semble, sur le texte même que nous avons.

Au ch. XLVII recommence la version de Guillaume de Tyr, qui est poursuivie dans les chapitres XLV et XLVI (I, 26-30). Puis, au chapitre XLVII s'ouvre une immense interpolation qui va jusqu'au chap. CLXXV (p. 32-111). Cette interpolation se divise elle-même en deux parties. La première (ch. XLIV-LXVIII, p. 33-37) est une version des *Enfances du Chevalier au Cygne*, certainement traduite du français, mais différente des quatre autres versions qu'on en possède[2]. La seconde (ch. LXVIII-CLXXV) est une traduction exacte des deux chansons du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances de Godefroi de Bouillon*, publiées par Hippeau[3].

---

1. Je cite la *Chanson d'Antioche* (éd. P. Paris), par volumes et pages.

2. 1° Celle du *Dolopathos ;* 2° celle du ms. fr. 12558 qui se retrouve, avec mélange d'autres éléments, dans le ms. de l'Arsenal 3139 (inédite) ; 3° celle des autres manuscrits (publiée par Hippeau) ; 4° celle du ms. de Bruxelles (publiée par Reiffenberg). Cette dernière suit en général la trosième, mais elle y introduit un trait qui ne se trouve que dans les autres, la découverte de Béatrix dans une forêt par son futur mari. La version de la *Conquista* paraît intermédiaire entre la seconde et la troisième de celles qui sont mentionnées ci-dessus. Il faut remarquer qu'Hippeau, en suivant des manuscrits qui ont une mauvaise leçon, a embrouillé la fin de la chanson des *Enfances* dans le commencement de celle du *Chevalier au Cygne*. Elles sont bien distinctes cependant : la première (composée après la seconde et pour lui servir d'introduction) ne compte guère que 3000 vers.

3. Ces deux chansons sont originairement indépendantes, mais on ne peut dans nos mss. les séparer nettement. La seconde se décompose elle-même en

A la suite de cette vaste interpolation de trois chansons de geste françaises, on trouve dans la *Conquista* trois chapitres également étrangers à Guillaume de Tyr, mais d'une tout autre provenance (ch. CLXXXV-VIII). Le compilateur, qui nous a déjà raconté, d'après Guillaume de Tyr, l'origine de la croisade, dont Pierre l'Ermite aurait été le premier moteur, revient ici à cette origine, mais pour nous la présenter très différemment. D'après lui, trois chevaliers, Aicart de Montmerle, natif de Bourgogne, Raimon Pelet, du comté de Poitou, et Gondemar « de Unixi », étaient venus en pèlerinage à Jérusalem. Aicart de Montmerle, n'ayant pas de quoi acquitter le droit requis des visiteurs du saint sépulcre, dut se résigner, ce qui était l'autre alternative imposée, à recevoir un soufflet du gardien de la porte. Ce gardien était un renégat, natif du pays même d'Aicart, appelé Jean Ferret, lequel, bien loin de ménager son ancien coreligionnaire, lui donna un si grand coup sur la nuque qu'il le renversa et lui fit jaillir le sang par le nez. Aicart entra avec ses compagnons, et, pendant qu'ils dormaient dans l'église, un ange leur apparut et leur dit d'aller trouver le pape et de lui faire savoir que Dieu voulait qu'il prêchât une croisade pour délivrer la terre sainte; puis il annonça à Aicart en particulier qu'il se vengerait un jour de l'outrage qu'il avait reçu. Aicart en sortant dit à Jean Ferret : « Attends-moi ici, car en ce lieu même je te couperai la tête. » Après quoi les trois compagnons allèrent à Rome et firent leur message auprès du pape[1]. Disons tout de suite que la prédiction d'Aicart de Montmerle s'accomplit d'une façon fort surprenante : en effet ce chevalier, qui fut tué avant la prise de Jérusalem, comme le raconte la *Conquista* (l. III, ch. XVIII, p. 331) d'après Guillaume de Tyr (l. VIII, ch. IX), fut ressuscité exprès pour tenir sa promesse : il reparut,

---

deux parties qui sont juxtaposées, mais non soudées; dans cet état, elle a été l'objet d'un remaniement composé vers 1175 par un poète boulonnais appelé Renaud. La forme non remaniée est conservée dans le ms. 12558; c'est aussi celle qu'a suivie le traducteur espagnol. Je ne fais qu'indiquer ici toutes ces questions, sur lesquelles je compte prochainement revenir.

1. Le compilateur ajoute qu'il les emmena avec lui au concile de Clermont; il essaye de rattacher ce récit à l'ensemble de sa narration, mais il en était à l'origine indépendant.

le jour de la prise de Jérusalem, et trancha la tête de Jean Ferret devant la porte du temple[1] (l. III, ch. XLVIII, p. 348). — J'ai raconté cette histoire parce qu'elle prête à un rapprochement curieux. La légende de la vision de Pierre l'Ermite n'est pas, comme on l'a remarqué[2], la seule qui ait couru au XIIe siècle sur l'origine de la croisade : Cafarus en raconte une autre, qui, dans certains points, a avec la nôtre une incontestable affinité. D'après l'annaliste génois, c'est Godefroi de Bouillon lui-même qui, étant allé en pèlerinage à Jérusalem, et, par suite de l'absence momentanée de son trésorier, n'ayant pas le besant exigé à l'entrée du saint sépulcre, reçut de l'un des portiers *colafum magnum in collo; quod dux patienter tolleravit, attamen Deum deprecans, ut tanti dedecoris vindictam ense suo accipere ante mortem suam concederet Deus*[3]. Il me paraît clair que l'histoire était originairement étrangère à Godefroi, et l'application qui lui en est faite est assez maladroite. Cafarus aura puisé plus ou moins directement à la même source que notre compilateur, mais quelle était cette source? Etait-ce un poème provençal? Gondomar de Unixi nous est inconnu; mais Raimond Pelet était sans doute un Provençal, puisqu'il faisait partie de l'armée du comte de Saint-Gilles[4]; Montmerle, seigneurie d'Aicart, est une petite ville du Lyonnais, sur la Saône, et Aicart de Montmerle se trouve précisément mentionné dans le fragment provençal (v. 623); d'ailleurs il figure, ainsi que Raimond Pelet, dans la chanson française de *Jérusalem*[5]. On peut croire que cette introduction à la croisade se trouvait en tête d'un poème provençal, et peut-

---

1. On peut se demander si cet épisode n'a pas été ajouté par le compilateur, qui se souvenait de la promesse faite à Jean Ferret et qui se rappelait aussi avoir noté la mort d'Aicart (*é este caballero era ya muerto..... segun habeis oido*); peut-être le poème en langue vulgaire ne le faisait-il mourir qu'après s'être vengé.

2. Voyez Sybel, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, 2e Ausg., 1881, p. 197; Hagenmeyer, *Peter der Eremite*, 1879, p. 81.

3. *Hist. occid. des Croisades*, t. V (1886), p. 47. MM. de Sybel et Hagenmeyer ne mentionnent pas l'incident de l'outrage et du serment de Godefroi.

4. *Gesta Francorum* (*H. occ.*, III), p. 152.

5. *Chanson d'Antioche*, t. II, p. 215, 257, et p. 292, 300.

être y a-t-il une confirmation de cette hypothèse dans la remarque suivante. Cafarus, après l'anecdote qu'on vient de lire, raconte que Godefroi, revenu de Palestine, s'entendit avec Raimond de Saint-Gilles pour aviser aux moyens de délivrer la Terre Sainte, et qu'ils prirent à cet effet rendez-vous au Pui en Velai; cependant un ange apparaissait à un chevalier pendant qu'il dormait dans l'église du Pui, et lui ordonnait d'aller trouver le pape Urbain et de lui dire de prêcher la croisade. Si on supprime l'immixtion indue de Godefroi, on a peut-être ici une trace de la forme la plus ancienne de la légende, qui mettait l'aventure d'Aicart de Montmerle et la « croiserie » en rapport avec l'église du Pui : c'était le pendant méridional de la légende française de Pierre l'Ermite.

Sauf quelques interpolations de peu d'importance, les chapitres CLXXXIX-CCXVII reproduisent en entier le livre II de Guillaume de Tyr. Le ch. CCXVIII contient les ch. I et II du l. III; le ch. CCXIX commence, d'accord avec le ch. III, le récit du siège de Nique; mais presque aussitôt il abandonne ce guide, et raconte, ainsi que le ch. CCXX (p. 127), des exploits inconnus aux chroniqueurs latins comme à notre chanson française. Les uns sont attribués à des personnages célébrés aussi dans cette chanson, comme Hugues le Grand, Godefroi, Boémond, etc.; d'autres sont mis au compte de guerriers méridionaux, d'abord Golfier de Las Tours, puis « Giralt Malafalda, Guillem Yugo de Montel, Amanao de Lebret ». Gaston de Béarn, accompagné de tous les Gascons, du vicomte de Turenne, de « don Forcan Dalestas » et de « don Yugo de Baux, de Provencia », s'empare de quinze barques sarrazines attachées au rivage du lac qui baignait la ville assiégée. Nous avons sûrement ici un fragment de poème provençal, et il est à remarquer qu'il se présente à nous, dans ce récit, comme un peu plus voisin de l'histoire que la chanson française : celle-ci, au moins dans l'état, fort mal conservé, il est vrai, où nous l'avons, ne sait même pas qu'il y avait un lac devant Nique et qu'il joua un rôle capital dans le siège. Le récit de ce siège et de la prise de Nique, qui occupe la fin du premier livre, suit assez fidèlement, mais avec plus de développements, Guillaume de Tyr (III, III-XIII), sauf un petit épisode (ch. CCXXII, p. 128-129) emprunté en partie à la chanson française, mais, à ce qu'il semble, à une forme de cette chanson plus complète et

plus près de l'original que celle qui nous est parvenue. L'allocution de l'évêque du Pui, dans l'espagnol, est plus simple et paraît plus primitive que le discours, d'ailleurs éloquent, que lui prête le poème français. Soliman, qui vient essayer de délivrer Nique, est ici accompagné de ses deux fils, Calhandin et Maduc; le premier est tué par Tancré, tandis que Godefroi tue son cousin Hisdant, et Boémond « otro que llamaban Turguy ». Dans la *Chanson*, Soliman semble avoir trois fils à la bataille (sans parler de Soliman le jeune, qui est enfermé dans Nique[1], d'autres mentionnés à la page 65 et de deux autres qui sont tués plus tard à Artais), Hisdent, Turnicant et Richenés; Hisdent est tué ici par Baudouin Cauderon; Turnicant est regretté plus tard par son père (I, 164) sans qu'on voie où il a été tué; Richenés est blessé plus tard, à la bataille de Gorgonie, et également regretté comme mort par son père (on s'est demandé d'ailleurs s'il n'était pas le même qu'Orchenais et qu'Orgaie)[2]. C'est un des exemples si nombreux du désordre où nous sont arrivées les anciennes chansons de la croisade, objets au XIIIe siècle de compilations négligentes.

Les quatre premiers chapitres du livre II (p. 134-135) sont fort intéressants. Ils nous ont conservé en partie une chanson française qui n'a pas été admise dans ces compilations, mais qui y a laissé des traces. Soliman envoie son fils Soliman le jeune (*el menor*) demander du secours au soudan d'Iconium (*Anconia*), qui est son parent et son suzerain; celui-ci refuse d'abord de croire le jeune homme, mais Soliman lui-même raconte sa mésaventure, et le soudan lui donne 8000 hommes, avec lesquels

1. On sait que tous les historiens occidentaux désignent ainsi Kilidj-Arslan, sultan de Nique, qui était en réalité fils de Soliman, le fondateur du sultanat. L'espagnol l'appelle *Zuleman*, et remarque à un endroit (p. 269) que les Français l'appellent *Soliman*: le traducteur montre ainsi plus d'une fois sa connaissance des noms et des usages musulmans : il supprime par exemple ou modifie les passages où il est parlé des dieux attribués par les Français aux Sarrazins (voyez ci-dessus le passage correspondant aux v. 74 et 133 du fragment provençal).

2. En réalité, Kilidj-Arslan avait laissé à Nique deux fils en bas âge; la *Chanson*, qui n'en parle pas dans son récit, non plus que de sa femme, les lui fait mentionner plus tard dans ses regrets (I, 161); ailleurs (II, 53) il n'en mentionne plus qu'un.

il va attaquer les croisés dans le val de Gorgonie (*Gutinia*); en effet, dans le livre espagnol, nous les voyons prendre part à la bataille qui se livre là, tandis que le poème français ne les mentionne pas. Cet épisode est sûrement postérieur à la première croisade, puisque le sultanat d'Iconium, qui remplaça celui de Nique, n'existait pas encore alors : c'est une fiction poétique qui remonte probablement à l'époque où la deuxième croisade fit faire aux Français, fort péniblement, connaissance avec le sultan « du Coine ». S'il manque dans la compilation que nous avons sous le nom de Graindor de Douai, ce n'est pas toutefois pour elle une marque d'ancienneté, car, comme je viens de le dire, elle y fait clairement allusion. Quand Soliman le jeune, qui a pu s'enfuir de Nique[1], a rejoint son père et lui a raconté la prise de la ville, celui-ci s'écrie :

> « Des ci qu'en Antioche n'aromes seignorie,
> Se li soudans del Coigne ne nous i fait aïe! » (I, 144).

Le récit qu'annonçaient ces vers a été supprimé, mais le rhapsode les a laissés subsister par mégarde.

Le chapitre v commence d'après Guillaume de Tyr le récit de la journée de Gorgonie, mais il l'abandonne vite (p. 136 A, aux mots *Mas Boymonte é el conde de Tolosa*) pour suivre, ainsi que les chap. VI, VII, VIII, IX et une partie du Xe, une source qui, en partie au moins, doit être le poème provençal. On commence en effet par nous montrer Boémond et le comte de Toulouse[2], qui, plus prudents que ne le fut Boémond dans la réalité (et dans le poème français), envoient, dès avant l'engagement, un messager à Godefroi, pour demander le secours de la grande armée, et ce messager n'est autre que Golfier de Las Tours, qui reparaît plus d'une fois dans la bataille. Mais le fond du récit repose sur une chanson française différente de celle dont nous avons dans la compilation de Graindor un court

---

1. *Chanson d'Ant.*, I, 141. Il avait dit en quittant Nique qu'il allait demander secours *au soudan Gatsion*, c'est-à-dire à Antioche; ce passage a sans doute été remanié par le compilateur.

2. Le comte de Toulouse était en réalité dans le gros de l'armée avec Godefroi, comme le dit le poème français (I, 160) d'accord avec les historiens.

résumé (chant III, v. 20-195) : le récit est ici fort détaillé, et demanderait une étude à part; il se termine par la capture de Clarembaud de Vendeuil (*Clarembalt de Verduel*) et de ses deux cousins par les Sarrazins, qu'ils ont poursuivis trop témérairement. Huit jours après la bataille, dit le ch. XI, les croisés, après avoir ravagé tout le pays, arrivent devant une forteresse appelée *Rocamirabel*[1]; les Sarrazins leur proposent de rendre les trois prisonniers en échange du butin; mais Clarembaud fait dire aux siens de ne pas accepter, car tous trois sont si grièvement blessés qu'ils n'en réchapperont pas : les Sarrazins furieux crucifient les prisonniers sur le haut du rempart, et les font tuer à coups de flèches par leurs archers. — Cet épisode, qui n'est pas sans analogues dans l'histoire poétique de la croisade[2], ne se retrouve nullement dans le poème français, où Clarembaud de Vendeuil, comme dans les historiens, figure encore au second siège d'Antioche. C'est très probablement l'invention d'un jongleur, comme il y en a tant dans les poèmes de la croisade, pour flatter la famille de Vendeuil. — La fin du chap. X reprend Guillaume de Tyr, avec quelques complications, et ajoute que Soliman s'en alla à Antioche et envova demander secours au grand soudan de Perse, en attendant qu'il vînt le trouver lui-même, comme on le racontera plus tard.

Les chapitres XII-XXI reproduisent, toujours avec plus de prolixité et quelques additions auxquelles je ne m'arrête pas présentement, la fin du l. III et les six premiers chapitres du livre IV de Guillaume de Tyr. Le chap. XXII contient d'abord le chap. VII du l. IV, mais il commence à différer sensiblement du texte historique peu de lignes après le début du ch. VIII (p. 153 B). Notons en passant la mention d'un certain Pierre de Roais, qui sert de guide aux croisés, personnage inconnu aux historiens latins qui revient souvent dans le livre espagnol. Guillaume de Tyr dit que les croisés, sachant que pour arriver

1. C'est probablement le même nom qu'il faut reconnaître dans un passage (p. 269) où Soliman est appelé « soldan de Niquea e de Rocamiralla »; la physionomie du nom indique déjà qu'il est de fabrique franque.

2. L'héroïsme de Clarembaud rappelle celui de Rainaud Porquet (voy. plus loin); le traitement infligé par les Sarrazins à leurs prisonniers est rapporté à une autre occasion par Foucher de Chartres (*H. O.*, III, 388).

à Antioche il fallait passer le pont du Fer ou Oronte, envoyèrent en avant, pour reconnaître le passage, Robert de Normandie; l'espagnol y ajoute « le vicomte Taleg (?) et Golfier de Las Tours ». Viennent ensuite des détails géographiques pris à Guillaume de Tyr. Le récit de la prise du pont, défendu par deux tours et cent hommes, est très simple dans Guillaume de Tyr, qui suit Albert d'Aix. L'avant-garde des croisés est arrêtée par les défenseurs du pont, mais, quand arrive le gros de l'armée, ceux-ci lâchent pied, abandonnant le pont et les tours, et se replient sur les 700 cavaliers qui gardaient l'autre rive; en même temps quelques croisés, ayant trouvé un gué inconnu aux gens du pays, avaient passé de leur côté, pris à revers et mis en déroute les cavaliers venus d'Antioche. Il y a dans l'espagnol certaines différences intéressantes (outre que les cavaliers ennemis sont 7000 au lieu de 700). Le gué, sur lequel sont donnés quelques détails précis et vraisemblables, est trouvé par Enjerran (*Jarran*) de Saint-Pol, qui se lance à l'attaque d'un Turc qui de son côté avait passé le fleuve à moitié; Enjerran revient annoncer sa découverte aux siens, qui passent au même endroit et tombent sur les ennemis. Il y a là, très probablement, l'écho d'un récit authentique appartenant aux plus anciennes chansons françaises; dans le poème que nous avons, l'exploit d'Enjerran a été amplifié et transformé d'une manière toute fantastique (*Ch. d'Ant.*, I, 193).

Après quelques lignes empruntées de nouveau à Guillaume de Tyr, le livre espagnol entame le long récit d'un combat, inconnu aux historiens, où périt le fils de l'émir d'Antioche, qui est appelé ici Arquiles[1] (ch. XXII-XXVI, p. 154-158); on trouve un récit analogue dans le poème français, mais celui de la *Conquista* est beaucoup plus clair et aussi plus long. Il paraît composé avec un épisode d'une chanson française autre que la nôtre, mêlé à des emprunts faits à la chanson provençale, car on y voit figurer (p. 175) Golfier de Las Tours. Il se termine par un sermon de l'évêque du Pui. Au milieu du ch. XXVI (p. 158), notre compilation reprend Guillaume de Tyr (l. IV, ch. IX), et le suit pendant quelque temps. En exposant (ch. XXX, p. 161 A)

1. *Arquiles*, *Harsilès*, *Arsilès*, *Harselès* (voy. la note de la p. 208). Dans le poème français (I, 239) figure « Hercules le frere l'amirant ».

la répartition des assiégeants devant les portes d'Antioche, elle amplifie quelque peu son original; l'exemple le plus intéressant est celui-ci : « Devant cele porte (la porte du Chien), dit Guillaume de Tyr (l. IV, ch. XIII), estoit logiez li cuens Raimons de Toulouse et li evesques du Pui et tous ceus qui avec eus estoient venu; la estoient li Provencel, li Gascoing, li Borgueignon; mout i avoit granz genz. » La *Conquista* porte : « E en derecho de aquella puerta que llaman del Can posó don Remon, el conde de Tolosa, é el obispo de Puy, *é don Gaston de Bearn*, con todos los Provinciales é los Gascones, *é otrosí Lemosines é Sandogeses*[1] *é d'Alvernia é de Peregois é de Cahors*[2].... *E todos estos posaban juntos, porque se entendian mejor é se armaban de una manera*, é fué muy mucha gente. » — Par une bizarrerie qui montre bien le caractère de son travail, immédiatement après ce récit, où l'on voit trois des cinq portes d'Antioche assiégées par les croisés, le compilateur nous donne, sans commentaire, un tout autre exposé, où il s'agit de treize portes, dont chacune est défendue par un Sarrazin qui nous est nommé, et devant chacune desquelles se place un chef chrétien. C'est la reproduction d'un passage de la chanson française, qui se retrouve dans le poème que nous avons conservé, mais sous une forme évidemment altérée. Je mets en regard les noms des chefs sarrazins et chrétiens dans les deux textes.

Conquista, p. 161.	*Antioche*, I, 211-220.
1. Celhadin. — Tranquer[3], Rogel del Principado, Rogel de Rosoy.	1. Anonyme. — Tangré, Hungier l'Allemand, Roger de Rosoi.
2. Hachor. — Boymonte.	2. Anonyme, chef de 4000 Achoparts. — Buiemont.

1. Il faut entendre « Saintongeais ».

2. Ici le bon traducteur espagnol s'est permis une de ces petites interpolations où on le reconnaît tout de suite : « Eran tambien con ellos una gran pieza de España la mayor. » Plus loin, dans la seconde énumération des assiégeants, il ajoute de même « é otrosí los de Cataloña é de todos los otros reinos de España, que eran hí gran pieza dellos en la hueste ».

3. Cette forme est celle qu'emploie constamment la *Conquista* pour désigner Tancré (le Tancrède de nos histoires, Tangré dans la plupart des textes français). Elle se retrouve dans le fragment provençal, au v. 695, où l'éditeur a interprété avec raison *Trenquier* par Tancrède.

3. Rosin et Clarion. — Le duc de Normandie.

4. Bocel. — Le comte de Bretagne, le duc de Basa et ses frères Gundiner et Simon.

5. Hazar. — Le comte de Dalvernia, avec les Auvergnats, Caorcins et Limousins.

6. Carcan. — Remon de Tolosa, l'évêque du Pui, Gaston de Béarn.

7. Muza. — Le grec Estadin.

8. Dorgalan. — Retrol Dalperchas, Raol de Venesa [3], Ricart de Verduel, Remubarte de Camanaci, Aycarte de Montemerle.

9. [5] Barnal. — Godefroi de Bouillon et son frère Eustace.

10. Habua. — Robert de Flandres,

11. Harhaman. — Yugo Lomaines.

12. Banduc. — « El rey Tafur de los bellacos [7]. »

13. Mahoma, frère d'Arquiles. — Tomas de La Fiera, Esteban de Albamarra.

3. Josian et Clarion. — Robert le Frison [1], Huon et Enjerran de Saint-Pol.

4. Anonyme. — Le comte de Bretagne, le duc de Bascle Herbert, son frère Godescal et Simon.

5. Anonyme. — Le duc de Normandie, avec les Normands, Bretons, Angevins et Manceaux [2].

6. Carcan. — L'évêque du Pui, Raimond de Saint-Gilles.

7. Anonyme. — Estatin, le comte de Nevers.

8. Sorgalan. — Olivier de Jusi, Rotrols du Perche, Raoul de Baugenci, Richard de Dijon; Raimbaut de Commerci [4], Aicart de Montmerle.

9. Bernal. — Godefroi de Bouillon.

10. Fabur. — Robert de Flandres [6].

11. Brunamont. — Le comte Huon.

12. Princeple. — Le roi Tafur et ses ribauds.

13. Mahom, « frere l'amiral. » — Tomas de Marle [8], le comte de Saint-Gilles [9], Estievne d'Aubemarle.

---

1. Erreur évidente. Robert de Flandres est de nouveau mentionné au nº 10 (cf. les notes de P. Paris, t. II, p. 382).

2. Autre erreur. Les Normands, chassés du troisième lieu, où ils devaient figurer, ont remplacé ici les Auvergnats, qui n'intéressaient pas le rhapsode français. Les remaniements tiennent sans doute à des rimes gênantes pour le renouveleur; la *Conquista* paraît avoir pour base l'ancienne chanson en assonances.

3. Lisez *de Baugenci*.

4. La leçon *de Commerci* est fournie par les variantes du texte français imprimé.

5. « A la otra puerta... que era hacia Jerusalem. » Cette leçon confirme celle des manuscrits français, que l'éditeur regardait comme fautive.

6. Voyez la note 1 ci-dessus.

7. C'est-à-dire des ribauds. M. de Gayangos conjecture qu'il s'agit ici des Valaques!

8. Ou de La Fère; c'est la même chose.

9. Autre erreur, Raimond figurant déjà sous le nº 6.

J'ai fait ce rapprochement parce qu'il montre bien que le rédacteur de la *Conquista* ou le compilateur qu'il suivait avait à sa disposition un texte du poème français meilleur que le nôtre; mais cet épisode est en tout cas une interpolation peu ancienne : il est composé en dehors de toute connaissance réelle d'Antioche, et il fait allusion à des traits absolument fabuleux du récit de la prise de Jérusalem[1]. — Quelques lignes empruntées à Guillaume de Tyr terminent le ch. xxx, après quoi la compilation revient aux poèmes en langue vulgaire. Le ch. xxxi nous raconte l'exploit de Gontier d'Aire (*Gutierre d'Arias*) enlevant le merveilleux cheval de l'amiral Fabur : le même récit, mais moins détaillé, se retrouve dans la chanson française (I, 221-225). Le ch. xxxii répond aussi à un épisode du poème français (I, 226-228); le ch. xxxiii se compose de la suite de ce morceau[2] et du récit, emprunté à Guillaume de Tyr (l. IV, ch. xiv), de la construction d'un pont de bateaux. Ce pont de bateaux est inconnu au poème français, tel que nous l'avons. Le fait d'armes qui se rattache à sa construction et qui remplit le commencement du ch. xxxiv semble donc devoir être emprunté à une autre source, et comme le héros en est Golfier de Las Tours, cette source paraît devoir être le poème provençal. Mais ce qui suit ne peut guère avoir cette provenance. Le principal personnage en est Boémond, et, quoique le fragment provençal conservé fasse au prince normand une place honorable, il est peu croyable que les Méridionaux aient célébré ses exploits avec beaucoup d'empressement, et surtout qu'ils nous l'aient montré, comme le fait ici la compilation espagnole, contemplant du haut d'une montagne la magnificence d'Antioche et demandant à Dieu de la livrer aux mains des chrétiens : on sait quelle inimitié régnait entre Boémond et le comte de Toulouse, et comment la question de la possession d'Antioche, notamment, faillit plus d'une fois les mettre aux prises. Quoi qu'il en soit, la fin du ch. xxxiv et presque tout le ch. xxxv sont occupés par un récit inconnu à toutes nos

1. Voy. p. 216, v. 83-87.

2. Encore ici l'espagnol est supérieur au texte français conservé. Il nous dit seul que ce fut par le conseil de Boémond que les assiégeants se rapprochèrent, et il l'explique en racontant que Boémond, chargé de la garde la nuit précédente, avait constaté qu'on pouvait le faire.

autres sources, où il s'agit d'une razzia et d'une embuscade que dirigent Boemond, Tancré et le comte de Flandres, et qui réussit fort bien : ceux qui s'y distinguent le plus en outre sont Enjerran de Saint-Pol et son père[1], et un certain « Gochiel de Belon, que fué hijo de don Alijandre, el cual hizo señalados encuentros en tierra de Francia, en el ducado de Braivante ». Ce sont là des héros du Nord : au milieu d'eux, cependant, est mentionné Golfier de Las Tours; nous verrons plus tard comment on peut expliquer sa présence.

Le ch. XXXV se termine par des détails dont je ne connais pas l'origine sur le découragement des défenseurs d'Antioche, sur le reconfort que leur apportent 30000 Turcs venus d'Egypte, et sur le mal qu'ils font aux chrétiens, grâce au pont qui leur permet de sortir et de rentrer à volonté : ce dernier trait se retrouve à la fois dans Guillaume de Tyr (IV, XV) et dans le poème français (I, 229). L'attaque infructueuse du pont (ch. XXXVI-XXXVII) est racontée à peu près comme dans la chanson (I, 229-235), avec des détails en plus et d'autres en moins. Le ch. XXXVIII raconte, à peu près comme Guillaume de Tyr (IV, XVI), la façon dont les croisés bouchèrent le pont en accumulant d'énormes pierres, épisode que la chanson française ne connaît pas. De même le ch. XXXIX concorde avec le ch. IV, XVI de Guillaume de Tyr. Le ch. XL ressemble de fort près au ch. IV, XVII, mais donne beaucoup plus de détails, dont je ne saurais indiquer la source (ce n'est pas Albert d'Aix), sur la triste condition des assiégeants.

Les ch. XLI-XLV contiennent le récit d'une expédition dirigée par Boémond et le comte de Flandres pour trouver des

1. Un trait curieux ne laisse aucun doute sur le rapport étroit de cet épisode avec l'ensemble des poèmes français. Enjerran, voyant son père renversé de cheval par un « almirante », se moque de lui, et lui dit : « É por esto entendemos que la mancebía va siempre adelante; que mas vale un buen novillo para tirar la careta (entendez *la charrue*) que un par de bueyes viejos », ce qui met le vieillard fort en colère. Ce passage a évidemment son pendant dans un autre, antérieur, qui nous a été conservé en français (I, 116) : au combat livré devant Nique, le comte Hugues de Saint-Pol, qui vient de tuer plusieurs Sarrazins, rencontre son fils et lui dit : « Mius vaut bues (*éd.* vace) que veel. » Enjerran en rit de bon cœur, mais il prend plus tard, comme on voit ici, sa revanche.

vivres, et dans laquelle ils remportent une grande victoire sur les Sarrazins. Ce récit, qui ne manque pas d'ailleurs de base historique (Sybel, p. 328), est ici amplifié jusqu'aux proportions d'une véritable chanson de geste; il semble qu'on ait là, comme ailleurs, des restes de poèmes spécialement consacrés à la gloire de Boémond et Tancré. Pierre de Roais et son fils Vassalis, un évêque Jean de Bari, chapelain de Boémond, inconnu d'ailleurs[1], y jouent un rôle. C'est dans ce récit, à propos de la mention de Folquer Ubert de Chartres, descendant de Mayugot ou Mayengot[2], que sont intercalés les deux résumés de *Berte* et de *Mainet*, imprimés à part par Wolf et souvent cités à propos de l'histoire poétique de Charlemagne.

Le ch. XLVI raconte d'abord la capture de Rinalt Porcellet, le Rainaud Porquet de la chanson française : je reviendrai tout à l'heure sur cet épisode. Puis commence le récit, continué dans les quatre chapitres suivants, d'une bataille entre les croisés, conduits par Boémond et le comte de Flandres, et une armée turque venue au secours d'Antioche. Ce récit a visiblement pour base les faits racontés dans les trois premiers chapitres du l. V de Guillaume de Tyr, mais il en présente une version tout à fait poétique, dont nous ne trouvons aucune trace dans la chanson française. Amanieu de Lebret et Golfier de Las Tours y figurent, mais assez accessoirement; les héros principaux en sont Tancré et Jofroi de Roussillon, qui est tué par les Sarrazins; Pierre de Roais y est de nouveau mentionné. Les ch. LI, LII et LIII racontent des épisodes de caractère et de provenance divers, et dont je ne puis m'arrêter à démêler les sources : le premier est l'envoi des messagers de l'amiral d'Egypte (voy. Sybel, p. 332); puis vient l'arrivée d'une flotte chrétienne au port Saint-Siméon (*ib.*, p. 383), l'intrigue et le départ du grec Estadin (*ib.*, p. 330); sur tous ces points on remarque ici des détails qui ne sont point ailleurs, et qui paraissent mériter d'être pris en considération par les historiens. Le récit suivant, au contraire, est tout à fait poétique : l'émir d'Arsac appelle les

1. L'évêque de Bari, à l'époque de la 1re croisade, à laquelle d'ailleurs il ne prit point part, s'appelait Elie (*Hist. occ.*, III, 213, note *e*). Cf. ci-dessous ch. LXIII.

2. Voy. *Romania*, IV, 308.

chrétiens à son aide contre d'autres Sarrazins, et, vainqueur grâce à eux, se déclare leur fidèle allié : c'est le comte de Toulouse qui dirige ici l'expédition. Enfin le ch. LII raconte une vaine tentative des assiégés pour brûler le pont de bateaux construit par les assiégeants : dans cet épisode, de provenance évidemment romanesque, figure un chien formidable, dressé par son maître à se jeter sur les chrétiens et à les dévorer.

Les ch. LIV-LIX répondent à peu près, comme fond, aux pages 243-269 du t. I de la *Chanson d'Antioche*, mais ils s'appuient sur une version différente et beaucoup plus développée. L'exploit de Raimbaud Creton (ch. LIX) et son miraculeux sauvetage y sont racontés d'une façon qui semble plus primitive : Raimbaud, qui est tombé au fond de l'eau, dit, quand on l'a repêché, qu'il était mort, et que c'est saint Michel qui lui a remis l'âme au corps; dans le français, saint Michel n'intervient que pour le débarrasser de sa lourde armure : si on se rappelle que cet archange, dans les vieilles chansons de geste, est spécialement chargé de ce qui concerne la séparation de l'âme et du corps, on pensera que l'espagnol a conservé la forme originaire du miracle, atténuée par les remanieurs français.

Le long ch. LX est particulièrement intéressant. Il nous raconte le bel épisode de Rainaud Porcellet ou Porquet, commencé dans le ch. XLVI, mais avec des circonstances très différentes de celles du poème français (I, 260-261, 269-276; II, 9-10, 14-18, 21-27). Le héros, présenté dans nos manuscrits comme un jeune homme, est ici un père de famille, et ses deux fils sont faits prisonniers avec lui ; après sa mort, c'est le désespoir de sa femme, et non de son « amie », qui est peint en traits vigoureux. Tout ce récit, où figure épisodiquement le roi des Tafurs (*arloles*), a peut-être un caractère moins ancien que celui du poème français, mais est poétiquement très remarquable et mériterait d'être étudié de près.

Vient ensuite (ch. LXI) l'histoire de la tour construite à la Mahomerie et de la violation du cimetière musulman, dans une version propre, que l'on peut comparer à celle de Guillaume de Tyr (l. V, ch. VII) et de la chanson française (I, 235). L'occupation par Tancré d'un château abandonné et l'heureuse capture qu'il fit aussitôt sont racontées dans les chapitres LXII et LXIII d'une façon qui ressemble au récit du poème français (I, 239-241), mais sans être identique; on y voit encore figurer l'évêque

Jean de Bari. Le ch. LXIII raconte le moyen qu'employa Boémond pour calmer les terreurs d'espionnage qui étaient répandues dans le camp chrétien; je n'ai retrouvé cette anecdote nulle part. Le ch. LXV est une traduction à peu près exacte du ch. IX (l. V) de Guillaume de Tyr.

Les ch. LXVI-LXXI nous transportent chez les Sarrazins. Ils sont consacrés au célèbre épisode du message de Sansadoine (*Zaifadola*), qui déjà dans les *Gesta* a une couleur visiblement épique. Le texte espagnol s'accorde avec le français (II, 28 ss.), si ce n'est que celui-ci est partout plus abrégé [1]. La description de Sormasane et de la fête qu'y célèbre le soudan, l'arrivée de Sansadoine, puis de Soliman, et leurs discours pathétiques, la querelle de Corbaran et de Soliman (plus violente dans l'espagnol), les vanteries du jeune Brohadas (*Barhadin*), les messages du soudan et la réunion des peuples de son empire [2], l'engagement que prend Corbaran de ramener Brohadas, le départ de l'immense armée, la sinistre prédiction de Calabre (*Halabra*) à son fils, tout s'y retrouve; seulement ce dernier morceau, qui n'occupe dans le français que quelques vers, a ici une tout autre importance : Corbaran passe par Oliferne, et pendant que sa mère consulte ses sorts, il a, lui, un songe prophétique qui l'épouvante aussi. On a montré [3] que cette intervention de Calabre ici était relativement récente et formait une répétition anticipée de l'épisode postérieur où elle vient au camp de Corbaran devant Antioche pour l'engager à lever le siège, épisode qui est déjà dans les *Gesta* et qui a été le point de départ de toute l'histoire poétique, de plus en plus développée, de la mère de Corbaran. Il est possible que le rhapsode français à qui nous devons notre texte ait abrégé ici ce qu'il trouvait dans son original, à cause du double emploi que ce morceau aurait fait avec la suite de sa compilation. Le rédacteur de la *Conquista*, au contraire, a supprimé l'épisode de la venue de Calabre au siège d'Antioche, et peut-être a-t-il reporté ici quelques-uns des traits qu'il y trouvait.

---

1. Il omet le séjour de Sansadoine à Halep, raconté dans l'espagnol. En revanche l'espagnol a supprimé la mention si intéressante des étapes du voyage de Sansadoine (I, 42-44).

2. Seulement l'espagnol ne les énumère pas; il se méfiait sans doute de l'ethnographie fantastique de son original.

3. P. Paris, *Chans. d'Ant.*, II, 146.

Le ch. LXXII nous ramène devant Antioche et nous raconte une entrevue, inconnue à tous les textes, de l'émir Magdalis et de Tancré, où ils essayent vainement de se convaincre l'un l'autre de céder; puis vient le récit, assez particulier, du combat où fut pris le fils de « Muferos », qui, touché de ce que Boémond le lui avait généreusement renvoyé, livra plus tard Antioche aux chrétiens. Cette explication de la trahison de Firuz est propre, on le sait, à Albert d'Aix et à la chanson française [1] : la *Conquista* la mêle à des détails empruntés à Guillaume de Tyr qui ne concordent pas avec elle [2]. Tout le récit de la prise d'Antioche, qui remplit le très long chapitre LXXIII et les quelques lignes du ch. LXXIV, offre des particularités qu'on ne rencontre pas ailleurs et qui ont un caractère évidemment romanesque en grande partie, mais qui cependant mériteraient d'être examinées de près par les historiens, en tant qu'elles proviennent d'une source qui ne nous est pas autrement connue et qui doit être fort ancienne (voyez par exemple, p. 235, le curieux récit de la mort d'Arquiles).

Avec le chap. LXXV, correspondant au ch. I du l. VI de Guillaume de Tyr, commence le récit du second siège d'Antioche, ou de la guerre contre Corbaran, qui demande un examen à part, comme contenant le morceau qui correspond au fragment conservé de la chanson provençale.

Gaston PARIS.

(*A suivre.*)

---

1. P. Paris, II, 74-77; Sybel, p. 90.

2. C'est à lui entre autres que remontent le nom *Muferos* (dans Guillaume *Emirfeirus*) et la qualité d'Arménien attribuée à ce personnage.

ÉTUDES DE DIALECTOLOGIE WALLONNE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Je compte aborder dans ces études des questions de phonétique et de flexion dialectale ; mon but est moins d'exposer simplement les formes d'un parler ancien, d'après les documents fragmentaires qui nous l'ont conservé, que d'aider à la localisation de textes qui intéressent à la fois l'historien et le critique littéraire. Il n'est en effet nullement établi que la plupart des ouvrages des XIIIe et XIVe siècles, que nous sommes habitués à considérer comme écrits dans un dialecte déterminé, appartiennent incontestablement à ce dialecte. Le nom de leurs auteurs ne constitue qu'une présomption bien vague ; et combien il en est d'anonymes ! Ce nom est formé le plus souvent d'un prénom, auquel est accolé une désignation géographique, ville ou région. Mais, sous peine de cesser d'être caractéristique, cette sorte d'appellatif, s'il remonte au temps de l'artiste qui le porte dans l'histoire, suppose un changement de résidence, l'établissement dans un autre lieu, où la personnalité de cet artiste est devenue reconnaissable à l'aide de ce supplément de nom. Et si ce sont ses ascendants qui ont émigré, que devient la désignation elle-même, dont il a hérité sans qu'elle ait d'autre valeur ? Je n'insiste pas sur l'insuffisance de cette désignation, même vérifiée, dans la plupart des cas. On croit avoir tout dit en nommant Raoul de *Houdenc*, Watriquet de *Couvin*. Mais il y a plusieurs *Houdenc* (*Houdenc en Bray*, près Beauvais, d'après l'*Histoire littéraire*[1], *Houdeng* en Hainaut, pour les éru-

1. XXIII, 116 ; cf. l'étude de Zingerle, p. 28, n. 1.

dits belges), plusieurs *Couvin*. Sans admettre l'opinion de l'abbé de la Rue, qui fait naître Watriquet en Normandie, on peut suspecter celle des savants, qui, sans autre preuve, l'ont voulu originaire de la province de Namur, en Belgique. Les attributions de cette nature que contient le volume de Dinaux sur les trouvères de la Belgique ne sont pas, en général, plus solides que ces deux-là; elles s'appuient tantôt sur une vague allusion historique, tantôt sur l'emploi de certains termes, tantôt sur le prénom du rimeur dont il s'occupe. Ne va-t-il pas jusqu'à faire de Paien de Maizière un Belge, parce que son prénom « est particulièrement propre au Hainaut[1] »? Et que dire de ce Gauthier li Cordier, qui est « de Mons ou peut-être de Tournai[2] »; de Jehan li Nivellois, qui, sous ce nom, est un personnage fictif[3]; de l'auteur du *Regret Guillaume*, « qui a dû naître à Mons ou à Valenciennes[4]? » Il se présente un dernier cas, celui où l'œuvre est anonyme; on est alors réduit, sinon au silence, du moins à des conjectures sans solidité. Pour me borner aux seules provinces wallonnes[5], il a dû fleurir sur leur vaste territoire toute une littérature, dont il nous est resté un certain nombre de documents. Tels sont le ms. 24764 de la Bibliothèque Nationale et le ms. Canon. Misc. 74 de la Bodléienne d'Oxford, qu'on s'accorde à qualifier aujourd'hui de wallons. D'autres textes semblent avoir la même provenance. Sans parler de poésies religieuses du XIIIe siècle, qui ont trouvé deux éditeurs successifs[6], il est un ouvrage du même temps, le *Brut* de Munich, qui a, depuis dix ans, attiré l'attention des savants. A défaut des éditeurs, MM. Hofmann et Vollmöller,

1. A. Dinaux, *Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, 581.
2. *Op. cit.*, 281.
3. Cf. *Romania*, XV, 623.
4. *Op. cit.*, 333.
5. Je n'ai plus à répéter ici ce que j'ai dit dans ce recueil (XVI, 121) de la délimitation toute conventionnelle des patois wallons et picards. Les seules limites phonétiques entreront en considération dans ces études, et j'y reviendrai bientôt. Les deux mss. wallons ont été déjà signalés par M. P. Meyer et par M. Suchier. Ils sont aujourd'hui publiés, l'un intégralement par M. Förster, l'autre en grande partie par MM. P. Meyer, de Feilitzen et Cloetta.
6. MM. Schirmer et P. Meyer. La bibliothèque de l'Université de Liège possède un troisième manuscrit.

qui avaient laissé en suspens la question de dialecte, celle-ci a été examinée successivement par MM. Gröber, Schwan, Suchier et Jenrich [1], le premier assignant à cet ouvrage une origine anglo-normande, le second l'attribuant au Beauvoisis, les autres concluant, avec plus d'apparence de raison, à sa provenance wallonne [2]. Pour chacun de ces textes il a fallu se contenter d'indications approximatives [3], et ils ressemblent à autant de voyageurs errants, qui ont oublié leur patrie et qui demandent indifféremment l'hospitalité à tous les lieux où une fantaisie érudite les conduit. Si l'on interroge les philologues sur l'origine de ces monuments littéraires, on reste frappé de l'écart des conjectures qu'ils nous offrent; mais, en

---

1. C. Jenrich, *Die Mundart des Münchener Brut*, Halle, 1881.

2. Je néglige à dessein, dans cette énumération très incomplète, les fragments de *Foucon de Candie*, édités par M. Bormans (*Bulletin du Bibliophile belge*, XIII, 262) et attribués par M. Suchier à notre dialecte (*Literar. Centralbl.*, 1879, coll. 935), en tant qu'apparentés au *Brut* de Munich. Je confesse que l'examen attentif de ces fragments m'a conduit à de tout autres conclusions. Contre une provenance picarde plaident les graphies $z = t + s$; $ch = c(a)$; *cy*, *ty* donnent une sonore (*prise* 167, *jüise* 170). Le wallon est également exclu par la vocalisation pure et simple de *l* devant une consonne, par la chute de *t* final à la 3e personne du futur, du parfait et du part. passé à une époque où le dialecte ne l'avait pas encore perdu (exceptions *at*, *ad*, *valut*, *navret*, *frat*), par la prothèse régulière de *e* devant *s* + cons. (*estreit*, *estrie*, *espeie*, *escole*, *esperonent*, etc.), enfin par la généralité du phénomène *ë* + *y* : *i*, non *ei* (*parmi* est partout au lieu de *parmei*; *delite* 194, etc.); la graphie *u* = *o* fermé ne constitue pas une présomption bien sérieuse, mais les phénomènes suivants : *ei*, non *oi* = *é* latin; *ai* : *ei*; *an* : *en*; $z = l + s$ parlent en faveur du Nord-Ouest. Cf. encore les formes *frat*, *sis* = *ses*, *Thurcs*, *blancs*, etc. L'atone est encore conservée devant la tonique (*chaüz*, *mescreüe*, *receüe*, etc.). Le parfait *abatie* n'a rien de local (cf. la dissertation de Wolterstolff, Halle, 1882).

3. Le manuscrit 24764 est liégeois selon son éditeur (introd. p. x); M. Suchier est disposé (*Zs.* II, 275) à lui assigner une origine moins septentrionale; M. Behrens (*Unorgan. Lautvertretung*) propose Orval, et un de mes élèves, dans une dissertation qui a été agréée à Liège et paraîtra prochainement, adopte les mêmes conclusions. On avait d'abord cru les *Dialogues*, contenus dans ce manuscrit, et le *Job* originaires de la Bourgogne. Il va de soi que des textes en prose ne peuvent être assignés à tel ou tel lieu avec autant de sûreté qu'une œuvre de poésie, qui offre à la critique des points de repère plus précis dans ses rimes et sa mesure.

prenant une connaissance plus précise des moyens d'information dont ils disposaient, c'est un tout autre sentiment qu'on éprouve : on reste émerveillé de la sagacité dont ils ont fait preuve et du parti qu'ils ont su tirer d'un matériel insuffisant. M. Jenrich termine sa dissertation sur le *Brut* par ces paroles mélancoliques : « Je n'ose, à la vérité, désigner Namur même comme étant la patrie du *Brut* de Munich ; les régions qui s'étendent au sud de cette ville et à l'ouest devraient entrer aussi en ligne de compte ; mais ou bien je n'avais pas de chartes de ces localités, ou bien elles ont été seulement rédigées vers 1300, ou elles nous sont transmises dans des mss. du XIVe siècle [1]. » En réalité, parmi les originaux dont M. Jenrich se sert pour sa démonstration et qu'il a empruntés aux *Monuments* de M. de Reiffenberg, il en est cinq dont la provenance et l'ancienneté me paraissent admissibles : ce sont les n°s XV, LXXI, XCV, XCVI et XCIX ; je serais disposé à y joindre les n°s LX et LXXVII. Les autres documents invoqués ne sont pas du même lieu, et la question du dialecte du *Brut* reste naturellement non tranchée. Je reviendrai dans la suite de ces études sur cette question avec des matériaux plus nombreux et des moyens de preuve qu'on trouvera, j'espère, moins chancelants. J'ai voulu simplement indiquer l'état d'incertitude où nous sommes encore sur plus d'un point de la science, qui passe pour résolu dans l'opinion générale.

Il n'en reste pas moins acquis que les documents administratifs et juridiques sont les seuls à l'aide desquels on arrivera quelque jour à une orientation un peu précise [2]. Je ne puis trop louer les résultats, sans doute partiels, obtenus en ces dernières années par le maître de Halle, M. Suchier, et ses élèves, dans une série de dissertations qui constituent une vaste et laborieuse enquête dialectologique, et dont lui-même a donné le modèle dans son étude sur le *Saint Léger* [3]. La seule critique fondée que l'on puisse adresser à cette école, c'est, me semble-t-il, l'insuffisance de ses moyens d'information, qui la condamne

1. p. 36.

2. V. les savantes remarques, toutes récentes, de G. Paris, *Les parlers de France* (lecture faite à la réunion des Soc. savantes, le 26 mai 1888), p. 10.

3. *Zs. f. R. Ph.*, II, 255.

à se servir de documents ne méritant parfois qu'une créance assez faible. On ne saurait, en effet, montrer trop de circonspection dans l'emploi des cartulaires édités avant ces dernières années. La plupart de ces publications remontent à un temps où le souci de l'exactitude littérale, né de scrupules tout philologiques, passait pour indifférent à l'historien, et c'est au seul point de vue historique qu'elles ont été généralement entreprises. Pour ne citer que des recueils belges, les seuls dont je m'occupe ici, je signalerai plusieurs cartulaires dont nous ne possédons que des copies des XVIIe et XVIIIe siècles; c'est le cas pour tous les actes du Luxembourg publiés jusqu'ici, pour le cartulaire de Notre-Dame de Namur et pour un second cartulaire de même provenance, édités l'un et l'autre par M. de Reiffenberg, dans le tome I de ses *Monuments*. Reste la province de Liège, qui, en apparence, est encore plus dépourvue de documents sûrs d'une époque ancienne. Je dis en apparence, car il n'est pas en Belgique, Tournai excepté, de coin de terre plus riche en chartes anciennes, d'une provenance indiscutable et d'une haute valeur philologique. Les archives provinciales de Liège renferment un grand nombre de chartriers, dont les pièces en langue romane les plus anciennes remontent au second quart du XIIIe siècle. C'est à l'aide de ces pièces, soigneusement triées, que j'ai rédigé un exposé sommaire de la phonétique et de la flexion du dialecte liégeois au XIIIe siècle. J'en publierai un petit nombre à la suite de cet exposé, en regrettant de ne pouvoir mettre directement les spécialistes en possession du tout.

Il me reste à dire un mot des conditions d'authenticité que j'ai exigées de ces chartes, et du système d'après lequel je compte tirer parti, tant des textes liégeois que des autres pièces wallonnes qui seront publiées ou analysées dans la suite de ces études. D'abord les conditions d'authenticité : 1° les chartes sont originales, datées et suffisamment localisées; 2° le contexte ne rend pas suspectes les indications de temps et de lieu; 3° rien ne fait supposer que les chartes aient été copiées, dans l'endroit d'où elles sont datées, par un scribe étranger qui en aurait altéré la langue, à dessein ou inconsciemment. Ce sont autant de points qui méritent une attention scrupuleuse et dont les deux premiers sont seuls susceptibles d'une démonstration historique. Le troisième est particulièrement grave : on ne rencontre dans les recueils que deux sortes

d'actes, les actes officiels et les actes privés; or nul n'ignore que les premiers sortent, pour la plupart, des chancelleries princières et que celles-ci employaient souvent des greffiers appelés du dehors ou amenés par le souverain régnant. Il est vraisemblable, par exemple, que certains comtes de Namur acceptèrent les services de scribes flamands ou picards, qui étaient leurs sujets au même titre que les habitants de l'autre comté[1]. Le seul critère que nous possédions en ce cas est fourni par l'étude de la langue de la charte, comparée à celle d'autres pièces du même temps et du même lieu, de telle sorte que, si elle se trouve isolée, elle n'aura jamais qu'une valeur purement consultative. Restent les actes privés, qui n'échappent pas toujours aux mêmes inconvénients. Leur lieu de rédaction a beau être spécifié (et il l'est rarement), il ne suffit pas à garantir leur provenance, lorsqu'il s'agit d'une convention entre deux personnes habitant des régions différentes, et qu'on ne sait laquelle a dressé ou fait dresser l'acte dont il s'agit. Il est de règle alors d'admettre que celui-ci a été rédigé dans la langue du principal intéressé, dans celle du donataire, s'il s'agit d'une transmission gratuite, et dans celle de l'acheteur, s'il s'agit d'une vente[2]. Mais qui ne devine la part d'incertitude que laisse toujours debout un tel *à priori?* Et que de fois on a élaboré, dans la chancellerie d'un prince ou d'un seigneur, la pièce qui constitue un acte de générosité de ce prince ou de ce seigneur, lorsque le bénéficiaire était un simple chevalier ou un autre subordonné de peu d'importance[3] !

---

1. J'ai utilisé les actes de la cour allodiale de Liège, autrement dit de la *Cise Deu*, bien que ses membres ne fussent pas tous liégeois et qu'elle réglât des intérêts souvent étrangers à la ville, parce qu'elle avait son siège à Liège et que, plus encore que la chancellerie du prince-évêque, elle a dû employer des greffiers du crû.

2. V. les travaux allemands indiqués par M. Neumann, *Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzœsischen*, p. 74. n. 1.

3. Ou même une puissante abbaye. Les cartulaires du chapitre de S. Lambert et de l'abbaye du Val S. Lambert, à Liège, contiennent un grand nombre de pièces émanant du duc de Brabant, du comte de Flandre et de divers seigneurs au sujet d'arrangements avantageux pour les chanoines et les religieux. Mais il est probable que plusieurs de ces actes sortent de la chancellerie de ces princes, dont le sceau est resté attaché à quelques-uns (par ex. le

La plupart de ces conditions ne sont pas souvent réunies, et si l'on mettait dans l'examen qu'elles réclament la rigueur voulue, bien peu de documents lui résisteraient. Pourtant, en ces matières, mieux vaut pécher par excès de sévérité que par excès d'indulgence, et une loi philologique ne doit pas être ébranlée par les données d'une seule pièce, qui contrastent avec celles de toutes les autres d'un recueil, sans qu'il ait été bien établi au préalable que la pièce discordante a les titres d'adoption les plus précis[1]. Parfois, dans le doute qui plane sur la provenance d'un document, les traits de sa langue viennent en aide à la conjecture historique. C'est, à mon sens, le cas pour une charte du chapitre de S. Lambert à Liège, publiée par M. Gachard[2], et que j'avais d'abord mise à contribution pour une étude sur le dialecte de cette ville. Elle est originale et datée (1241), et elle provient de la chancellerie de l'évêque de Liège, Robert de Langres. Il semble donc, à première inspection, qu'elle mérite pleine créance. Cependant ma défiance avait été éveillée par des formes telles que *chiaus*, *autre*, *sous*, *tout* (tŏllit), les autres documents du même temps ne m'offrant que *ceaz* (*cheaz*), *atre*, etc., en vertu d'une loi de ce dialecte que M. Suchier a

---

sceau équestre du comte de Flandre Guy à une charte (n° 371) du ch. de S. Lambert, celui du seigneur de Clermont au n° 301 du V. S. Lambert). M. van Werveke, de Luxembourg, me communique un fait qui donnera peut-être à réfléchir aux théoriciens trop absolus en ces matières. Il a publié dans ses *Beiträge zur Geschichte des Luxemburger Landes* (III, p. 247-48) deux chartes de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, au sujet d'un prêt d'argent à lui fait par un bourgeois de Bruxelles. Or les caractères de la langue, aussi bien que l'écriture, excluent l'hypothèse que ces pièces aient été écrites dans la chancellerie du souverain et rendent probable qu'elles l'ont été dans les bureaux du prêteur.

1. Un exemple nous est fourni par une des chartes de Vermandois, que M. Le Proux a éditées et que M. Neumann, dans son travail déjà mentionné, a soumises à un examen minutieux. M. Siemt, dans une dissertation de Halle (*Ueber Lateinisches* c *vor* e *und* i *im Pikardischen*, 1881) argumente des formes *justise*, *servise*, *justisier* qui se trouvent dans cette charte, pour établir la sonorité de la sifflante dans ces trois vocables. Or M. Horning objecte (*C. vor* e, i *im Rom.*) que le n° LI est un vidimus de S. Louis, c'est-à-dire appartient au français du Centre, non au picard; celui-ci aurait donc prononcé, sans exception connue, *service*, *justice*, etc., comme l'affirme ce savant.

2. *Analectes belgiques*, p. 2. C'est le n° 152 de l'*Inventaire* imprimé.

déjà signalée[1]. Ajoutez la chute prématurée de *t* final après une voyelle : *volente(i)*, *fu*, *plaira*, *vertei* ; les graphies *ches*, *ochist*, *cho*, ainsi que *chiaus*, pour *ces*, *ocist*, *ceo* ou *ce*, plus réguliers à Liège ; *tous*, *sous*, *tenus*, *banis*, *cens*, au lieu de *to(u)z*, *soz*, etc., que le wallon préfère encore à cette date, *grase* (et non *grasce*), etc. J'ai jugé ces indications suffisantes pour écarter le n° 151, comme entaché de *picardisme*[2].

Toutefois la moralité de ces exemples n'est pas celle qu'on serait enclin à tirer. De ce qu'une forme est prédominante dans un lieu déterminé, on n'est pas en droit de conclure qu'elle y règne d'une façon exclusive, et c'est une chimère que de vouloir appliquer à ces recherches la rigueur de déduction, familière aux pratiquants des sciences exactes. Il faut, au contraire, agir avec une certaine tolérance et une certaine réserve, en considération du petit nombre de documents que les siècles passés nous ont transmis, et des fortunes si diverses que ces documents ont connues. Les chartes originales ne sont que des témoins assez mal informés, mais il faut reconnaître que ce sont des témoins fidèles. En cela consiste leur supériorité sur l'œuvre littéraire, qui a un caractère personnel, donc arbitraire, et dont nous ne possédons que des copies plus ou moins éloignées. Mais, comme toute médaille a son revers, il ne faut pas se dissimuler que les chartes sont également inférieures en bien des points aux autres textes. Leur vocabulaire est restreint, et certaines formes de conjugaison leur sont refusées. J'en ai examiné plusieurs centaines sans y découvrir une seconde personne du singulier ou du pluriel. Les premières personnes sont peu nombreuses, et certains temps n'apparaissent guère. En admettant même qu'une charte ait été rédigée sur place par un copiste du lieu, il ne faut pas oublier que ce copiste a reçu une

---

1. *Zs.* II, p. 276.

2. Le n° 376 de l'*Inventaire* du chapitre de S. Lambert est daté de Liège, il émane de l'évêque de Liège et est adressé à un fonctionnaire de cette ville. Pourtant la graphie de cette pièce laisse peu de doutes qu'elle n'ait été écrite par un étranger, probablement un scribe d'une région voisine du Centre. Voici quelques formes qui me l'ont rendue suspecte : *maieur*, *antecesseur* (non *-eür*, *-ur* ou *-or*) ; *vile*, *il*, *consell* au lieu de *vilhe*, *ilh*, *conseilh*, *grace* et non *grasce*, *deuz* et non *douz* ou *doiz*, etc.

certaine instruction, qu'il a des fantaisies ou des prétentions, comme tout homme qui sait à demi. Il peut lui arriver de substituer son caprice à la sévérité de la parole dictée; peut-être se laissera-t-il guider par des préoccupations érudites, faites pour dérouter nos statistiques les plus consciencieuses [1]. Ajoutez à cela l'influence centrale, qui se manifeste de bonne heure, et l'insuffisance de notre information sur le personnel des chancelleries et des greffes, sur le mode de recrutement des employés, etc. Dans une charte de Fosses [2], je trouve l'orthographe *cloche* qui me laisse incertain, parce qu'elle est susceptible de deux interprétations, dont la plus naturelle, celle qui s'accorde avec notre prononciation française et les habitudes phonétiques du wallon, contrarie certaines observations recueillies ailleurs. Deux lignes plus bas, je lis : « comme astoit celle qui fut brisee qu'on appelloit *ban cloke*. » Évidemment cette sorte de mot composé était dans la bouche de tous, et le peuple prononçait *cloke* et non *cloche*. Les noms de personne et de lieux ne doivent pas être négligés à cet égard, et il est tel sobriquet qui nous ouvre plus de jours sur le parler populaire que les exemples fournis par la langue commune. Le vidimus d'un acte administratif peut aussi nous aider sérieusement à en contrôler la graphie. Si celle-ci est en opposition avec les formes d'autres textes du même lieu, il arrive que son vidimus donne raison à ces derniers et simplifie ainsi notre tâche [3]. Le n° 352 du cartulaire de l'abbaye du Val S. Lambert porte à un endroit : « qui raportarent *ce* secont jugement... » Le vidimus a *che*. En revanche, il a : « que li drois de leur

1. Il y a généralement chez les scribes du XIIIe siècle un désir sincère de transcrire fidèlement les formes dialectales, en conservant leurs contours phonétiques; au siècle suivant, cette tendance fait place à des préoccupations étymologiques.

2. Cartulaire, 10.

3. Ce n'est pas toujours le cas; ainsi j'ai, après hésitations, écarté une charte de S. Jean l'Evangéliste (1288) à laquelle était joint le vidimus de l'évêque de Liège, reproduisant et même aggravant les traits suspects de cette pièce (il portait le subj. *priece*, tout à fait picard, à côté des mots *cheaus*, *espeaute*, etc., au lieu de *ceaz*, *espeate*). Même observation pour deux copies d'un même acte (Robermont 1282[1] et 1282[2]) dont l'une porte, par exemple, les formes *justiche* et *quittance*, l'autre, *justice* et *quittanche*. Ces deux copies sont certainement liégeoises.

querelle fuist *esclarciez*, » tandis que le texte a *esclarchiez*, qui plaide pour la prononciation chuintante [1]. Il faut enfin tenir compte de la singularité de certains phénomènes, qui ne se manifestent que sporadiquement, et dont on ne peut négliger les rares exemples [2].

Je crois avoir indiqué sommairement le parti qu'on peut tirer des chartes en langue vulgaire, lorsqu'elles réunissent les conditions de localisation et d'authenticité désirables. Je n'ai pas non plus omis ce qu'elles laissent à désirer. Elles doivent, et c'est tout leur prix à mon sens, remplacer pour les siècles du Moyen Age les documents patois, que la patience des philologues s'ingénie à recueillir aujourd'hui sous toutes les formes. Mais en combien de points elles leur sont inférieures! Pauvreté de langue, notation tout à fait variable et approximative, exclusion inévitable d'un grand nombre de points géographiques [3], sans parler de l'incertitude de provenance qui constitue un vice rédhibitoire, voilà leurs moindres défauts. Ajoutez leur date tardive, car elles n'apparaissent généralement en assez grand nombre qu'à partir de 1250. Plus d'une fois j'ai été rebuté par toutes ces difficultés et par la médiocrité du résultat, si mal proportionné à la lenteur et à la minutie des recherches préparatoires. Je crois cependant que ce résultat intéressera les spécialistes, sans les satisfaire pleinement. En appliquant dans de moindres proportions à ces bribes documentaires les procédés de la dialectologie vivante, on peut arriver, d'après la méthode préconisée par M. P. Meyer, qui est

---

1. C'est dans le but de fournir matière à une comparaison du même ordre que je publie (nos V-VI), deux chartes de S. Denis de 1248, dont la seconde est légèrement teintée de « francisme », comme l'attestent les formes *signeur*, *eure*, *dimenche*, absentes dans V.

2. Cf. *Romania*, XV, 132, pour les exemples de *-ons* et *ont*, 1re et 3e pers. plur. du parf. de la 1re conjug. J'ai cité ailleurs (XVI, 122, n. 3) des exemples de Nivelles, au nord de Liège; j'en mentionnerai d'autres du sud de la Belgique en temps et lieu.

3. Pour remédier à ce désavantage dans une certaine mesure, je compte grouper, dans une prochaine étude, un certain nombre de pièces nettement localisées dans la région liégeoise, et demander à leur langue les traits qui la distinguent déjà du dialecte de la ville de Liège. Les patois modernes ont accentué ces différences, dont la plupart doivent remonter à l'époque de nos chartes et constituer un élément d'orientation.

aussi celle de M. Suchier et de ses élèves [1], à un tracé suffisamment fidèle de l'extension des caractères phonétiques et flexionnels de chaque région, ainsi que des habitudes orthographiques propres aux rédacteurs de ses chartes. Par ce tracé l'on est conduit naturellement à un classement à peu près définitif des œuvres littéraires, sur lesquelles nous manquons de données historiques précises [2]. Ce sont ces caractères que j'ai recueillis pour la région wallonne et que je grouperai dans un tableau final [3]. J'examinerai successivement les traits des parlers de Liège et de la région voisine, de Huy, Namur, Dinant, Bouvignes, etc.; au sud de Liège, si j'excepte les documents condrusiens conservés dans les chartriers du Val S. Lambert et de la Paix-Dieu [4], il faut aller jusqu'à S. Hubert pour retrouver, dans le cartulaire encore inédit de cette abbaye, des points de repère malheureusement insuffisants. Pour chacun de ces lieux, le patois moderne peut enfin fournir d'utiles indications complémentaires. Mais je ne lui ai fait qu'un petit nombre d'emprunts, car je craignais de compliquer ces recherches de problèmes nombreux et difficiles, dont je n'ai pas encore trouvé de solution qui me satisfasse.

---

1. M. Suchier vient de publier quelques pages, accompagnées de cartes phonétiques, sur les anciens dialectes de France dans le 3e fasc. du *Grundriss* de Groeber. Malheureusement, comme l'auteur lui-même (p. 601) le déclare, le dialecte liégeois est particulièrement sacrifié dans cet exposé très sommaire, qui est pourtant le fruit de longues et patientes recherches.

2. V. mon essai de détermination du lieu de composition du *Poème Moral*, *Romania*, XVI, 124.

3. Il va de soi que la valeur des observations ainsi faites est toujours relative, qu'elle est subordonnée à un grand nombre de règles de critique, la plupart expérimentales, qui constituent autant de restrictions. En voici une entre dix : Plus la distance est faible entre deux lieux, plus le nombre des documents à utiliser doit être considérable. Il suffit, au contraire, de comparer une charte de Liège et une charte de Tournai pour que leur diversité d'origine éclate aux yeux.

4. J'omets à dessein les pièces qui proviennent de l'abbaye de Stavelot, car celles que j'ai pu consulter n'offraient que peu d'intérêt. J'espère que de nouvelles recherches à Bruxelles et à Dusseldorf produiront de meilleurs résultats.

I. — LE DIALECTE LIÉGEOIS AU XIIIe SIÈCLE

Je débute par le plus septentrional des dialectes wallons, dont nous possédions des documents nombreux et des textes littéraires. Les chartes de Liège du XIIIe siècle sont pour la plupart inédites[1]. En revanche, s'il est bien établi, comme je le crois, que le *Poème Moral* soit liégeois, nous avons en lui un monument remarquable, bien que *littéraire*, de ce dialecte[2]. Je ne puis que renvoyer à la longue préface de l'éditeur, M. Cloetta, qui ne s'est pas prononcé avec assez de netteté sur le lieu de provenance de ce texte, mais qui en a fait le dépouillement grammatical avec une rare minutie. Je me contenterai de réunir ici quelques observations nouvelles et complémentaires, suggérées par les chartes que je publie et par celles que j'ai lues à Liège, et que je ne puis éditer. La liste de ces dernières est assez longue, et, en adoptant un caractère typographique plus petit pour les extraits qu'elles m'ont fournis, j'ai voulu établir une démarcation nette entre ce qu'on pourra contrôler et ce qu'il faudra croire sur ma parole. Je regrette que le manque d'espace ne m'ait pas permis de publier le tout. En appendice, je donne d'ailleurs la liste des pièces utilisées dans le petit texte et les raisons qui rendent leur origine

---

1. Voici les principales publications qui les concernent : U. C. *Les premiers documents liégeois écrits en français*, Liège, 1859 (3 pièces de 1233 et 1236); — Wauters, *Libertés communales*, Preuves, pp. 138 (ch. de 1237), 173 (ch. de 1249); — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, III, p. 299 (2 actes de 1241 et de 2 de 1244); — *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 3e série, XIV, p. 55 (ch. de 1248); — Gachard, *Analectes belgiques*, p. 2 (ch. de 1241); — Borgnet, *Ly myreur des histors*, etc., t. V, p. 263 (ch. de 1241); Cartulaire ou Recueil de chartes, etc., de l'Église Collégiale de Saint-Paul, Liège, 1878, pp. 75, 90, 107 (pièces de 1275, 1288 et 1290). — Je mentionne pour mémoire les chartes de Liège annexées à la *Chronique* de Jan Van Heelu. La plupart de ces pièces sont sans valeur pour une étude de dialectologie. M. Borgnet avait déjà communiqué la pièce de 1237, éditée par M. Wauters, mais il s'est probablement servi d'une copie défectueuse, car les variantes des deux textes sont aussi graves qu'abondantes, et j'ai constaté de *visu* l'exactitude de la version de M. W.

2. Cf. *Romania*, XVI, 118, et XVII, 306.

liégeoise très probable[1]. On ne trouvera ici qu'un exposé partiel de la phonétique des chartes de Liège; j'ai négligé de citer les formes dissidentes lorsqu'elle n'avaient pas d'importance pour le sujet. C'est le cas pour celles qui se retrouvent partout et ne constituent pas une indication contraire à la localisation que j'ai en vue. Je ne me suis pas astreint non plus à observer toujours l'ordre rigoureux des pièces, à citer tous les exemples, à les grouper d'une manière conforme aux traditions, etc.

1. *a* tonique libre : *ei* dans les verbes, les adjectifs et les noms. I. *veriteit, creanteit.* II. *jureit, citeit, degreiz, esteit, concordeit, teil, degreit, deviseit.*— A t a donne *ee* de préférence à *-eie*, qui est aujourd'hui un trait du nord-wallon : II a *devisees, saelee, confermee*, etc.; pourtant *nomeies* XXI. Naturellement les verbes soumis à la loi de Bartsch-Mussafia font *-ier*, non *-ieir*. Sur la valeur de *e* dans *ei*, cf. *Romania*, XVI, 124.

2. a t r- donne *er*, non *eir*. Cf. *Rom.*, VI, 42, pour les ex. bourguignons d'une distinction analogue entre *at-* et *atr-*. I *meres*. IV-V, IX, XII, XIII, XVII *frere(s)*. XX *pere*.

V. S. L. 329 *executeres;* id. 372 *freres;* id. 406 *procureres* — D. 1280 *tinderes* — V. B. 1269 *prechires* — S. D. 1298 *excipiteres* — R. 1247 *bresseres*.

3. a u = a est un trait peu ancien du wallon (nos chartes n'en ont pas d'exemple) qui ne s'est jamais généralisé et auquel toute une région au nord s'est soustraite. Il n'apparaît guère que dans les dernières années du XIIIe siècle.

---

1. Les abréviations que j'ai adoptées n'offrent aucune difficulté. Ce sont les suivantes : S. L(ambert) — S. M(artin) — V(al)-S. L(ambert) — D(ominicains) — V(al)-N. D(ame) — R(obermont) — P(aix)-D(ieu) — V(al)-B(enoît) — S. B(arthélémy) — S. D(enis) — S. J(acques) — S. J(ean) E(vangéliste). — Je cite aussi en abrégé, d'ordinaire par le nom de l'auteur et la page, les travaux suivants : A. Tobler, *Li dis dou vrai Aniel*[2], 1884; — H. Suchier, *Aucassin und Nicolete*[2], 1881; — Le même, *Zeitschrift f. Rom. Philologie*, II; — Le même, *Grundriss der romanischen Philologie*, hsgb. v. Groeber, 3e fascicule; — De Wailly, *Observations sur les chartes françaises d'Aire en Artois* (*Bib. de l'Ecole des Chartes*, XXXII); — G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard dans le Ponthieu* (même recueil, XXXVII); — Neumann, *Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzœsischen*, 1878; — P. Meyer, *Etude sur un ms. bourguignon* (*Romania*, VI); — Apfelstedt, *Lothringischer Psalter*, 1881, 4e tome de l'*Altfranz. Bibliothek;* — E. Görlich, *Die sudwestlichen Dialecte der Langue d'Oïl*, 1882 (*Franz. Stud.*, III, 2); — Le même, *Die nordwestlichen Dialekte der L. d'Oïl*, 1886 (ibid., V, 3); — Cloetta, édition du *Poème Moral*, 1886.

D. 1285 *sauchent*; id. 1290[1] *causes* (fr. cases); id. 1290[2] *estaublit, hirretaubles, estaubles, parmanaubles;* id. 1291 *-aut* = *-at* au futur, 3 sg. *feraut, nomeraut, diraut, corrigeraut,* en outre *hiretaubles, estaubles, causes, vauke* = vacuus; par leur abondance même, combinée avec leur isolement, ces ex. n'ont qu'une faible portée. Je ne vois qu'une seule charte qui puisse être comparée à celle qui les offre, c'est D. 1293[2] qui a *especiaul, saiaul, estauble.* Serait-ce affaire de copiste? *Causes* est encore R. 1282[1], 1282[2]; *grausce,* V. N. D. 1278. Pour ce vocable, cf. n° 5.

4. -aticum donne *-aige* et *-age,* lequel est savant. Cf. Neumann, p. 13. La forme *tesmongnage,* avec des variétés de graphies qui n'ont pas d'intérêt pour la question, est partout, sauf au n° XI, qui a *tesmongnaige.* En revanche, XVI *dimaige.*

D. 1285 *demoraige, tesmoingnaige* — D. 1290[2] *oraige* — *tesmongnaige* est encore S. J. 1272, R. 1260[2], 1260[4] 1260[5]. V. N. D. 1278. D. 1294[2] a *manage, vendage;* R. 1270 *hiretage;* id. 1282[2] *lansage,* avec lequel cf. le n° XIV des pièces publiées. Le liégeois moderne a *-ètch* exclusivement.

5. *ae* (*aie*) pour *ai* (*a* + *j*) est constaté dans les ch. liégeoises. Le vidimus de XVII a *plaenement.* Eulalie a déjà *maent.* On ne peut songer à voir là un trait bourguignon ni lorrain (*Rom.*, VI, 40), car l'Ouest le possède également (Görlich, *norwestl. Dial.*, p. 21); *ae* n'est qu'une graphie; la même pièce (III) a *saen* et *sen* dans la même ligne; *paies* XIII est à rapprocher de *Colais* X et XXI; on dit encore *pāy,* non *pè* en wallon. *Gresce* (VIII) aurait plus de prix, si le wallon moderne n'avait adopté *grausce,* forme déjà signalée au n° 3.

D. 1271 *citaene, faere, faet, sesmaene, aniversaere, juseraene, Magdelaene, laes* (de *laissier*), *certaenes, deraene, contraeres, plaest, detraere; ae* se trouve surtout dans le voisinage des nasales et des liquides. Cette même charte a également *oe* = *oi,* n° 13. *Ai* : *a* dans *notares* V. S. L. 382, R. 1292; *an(n)iversare* D. 1282[1], 1282[2], 1297[3]; *do(i)are* S. D. 1273, R. 1292; *luminare* D. 1290[1].

6. anum : *ien.* VIII *lendemaien.* Pour *derrien* IX à côté de *derain(es)* XVII, XIX, *derraine* XXIV, cf. Foerster, *Yvain,* p. 323. Le liégeois dit aujourd'hui *dyèrẽ.*

7. *an* : *en* a été étudié par M. Cloetta, p. 61. Aux ex. allégués par lui de *ãjn* : *ẽjn,* j'ajouterai *paine* IV; *sains* XVIII, et réciproquement *sen* = sanctum III.

La distinction de *an* et *en* persiste en liégeois; *èn* et *ẽn* y ont donné *ẽ*; *enfaens* D. 1271 ne prouve rien, quoique régulièrement *aen* = *ain, san* D. 1279 (= saint), non plus. Pour la tendance *en* + cons : *ẽ,* plaident les formes *bestains, lontains, sains* = sine. S. D. 1273; *sains* R. 1274[1]; *mains* = minus R. 1282[2], *afaitemain.* V. N. D. 1278; *foimains* D. 1288; *sen(s)* au lieu de *sains* = sine est partout.

8. *ie : i* est trop commun pour y insister. Cf. pour la bibliographie H. de Feilitzen, *Li Ver del Juïse*, XXXII, n. 1, et la théorie de Cloetta, p. 64. Le phénomène était déjà accompli vers le milieu du XIIIe siècle. R. 1274 le constate : «... watiers c'om apelle wotir. » Les ex. de *iee : ie* sont plus rares que ceux de *ie : i : chachie* XXI. La forme *sient* (=*sieent*) est ici (XXII).

Sient V. S. L. 329, D. 1288, R. 1283[1] — *apaies, obligie, cheuachies* D. 1290[2] — *paies* D. 1297[2], écrit *pair* (sic) S. D. 1273, qui porte aussi la forme *wangie* — *revingnent* D. 1271 et *vingne* S. B. 1273 sont susceptibles d'une autre explication.

9. — ellum : *-eal* est propre au wallon de Liège et à la région orientale. Huy a déjà *-ial*, aujourd'hui *-ya* (*Romania*, XVI, 122). Même observation pour *-illum*. *Saeal, ceaz* I; *saeaz* III, XIV — *espeate* XXIII — *resteal* IX. Les noms et surnoms de personne sont plus significatifs encore : III *Daneal;* IX *Botereal, Naueal, Wilheame*, qu'on retrouve ailleurs et qu'on peut assimiler aux ex. de *ellus;* XII, XIII *Muweaz* = mutellus, aujourd'hui liégeois *mouwè;* XV *Huweneas;* XIX *Filepeas;* XIV et XX *Draweas*, peut-être XVII *Barneheaz*.

10. ĕ + y est mal représenté dans les chartes publiées; il en est de même de *ŏ* + *y*. Je citerai *dime* I; *egliese* XV, XVIII, XIX; *siez* XV et XVIII; en revanche *demei* XX, *demey* XXIII. Pour le traitement de *ĕ* + *y*, cf. *Romania*, XVI, 122; XVII, 314. Les ex. des autres chartes ne laissent rien subsister de l'affirmation de M. Cloetta, *ibid.*, 310; ils attestent la prédominance de *e (i)*, non de *i* à Liège, et justifient d'une façon heureuse les récentes conclusions, plus radicales que les miennes, de M. Horning dans la *Zs. f. R. P.*, XII, 257; *ĕ* + *y : i* du *P. M.* est donc un trait *littéraire* de plus dans ce texte. Reste à savoir si les formes anciennes siez, dijs permettent à M. Horning (*loc. cit.*) de voir dans *siχ* et *diχ* du patois actuel l'influence du français. Je serais disposé à y reconnaître l'action contrariante d'une loi phonétique, qui a aussi opéré dans *egliese* (si ce mot n'est savant). Le cartulaire d'Orval a, d'ailleurs, *deize* (p. 587), *egleise* (p. 634), *deime* (id.). Le traitement particulier de ces quelques formes est donc caractéristique du nord-wallon.

mei (mĕdium) D. 1297[1]; *demei* D. 1288, V. B. 1280, S. J. 1280, id. 1283 R. 1264, id. 1273; *demeie* S. D. 1294; *enmei* R. 1264. — *deme* (decimà) V. B. 1280, D. 1282[2] — *mei* (mĕi n. plur. du pronom) D. 1288 — *sei* (*sĕi pour sui) R. 1260, D. 1290[2] — *lei* (illæ + ei ?) S. M. 102, R. 1283[2], id. 1292. La gra-

phie *ie* pour *i* qu'on a dans *siez*, *egliese*, aussi *dieme* (S. D. 1273) est embarrassante. Je serais disposé à y voir, ainsi que dans *ij* de *dijs* = decem R. 1251, D 1287[1], une transcription assez gauche du son déjà constitué χ = *s(y)*, *sc* et-*cem*, puisque l'on dit en wallon de Liège *dīχ*, *sīχ*, que l'on a dû y dire *ẽglīχ*, *dīχme* (cf. *mahnie*, *acehmeie*, dans le *P. Moral*; *bīχ*, *tchĭmīχ*, etc. modernes où īχ = īsia). Mais en réalité *ie* = *i* n'est pas restreint au cas que nous examinons; j'ai recueilli les ex. suivants où *ie* = *ē*, *ī*, non *ĕ* + *y* : *ciere* (cera) D. 1282[2], *vigieles* D. 1289, id. 1293 — *Sibielhe* R. 1274[1]. Pour *ien* = īnum, cf. nº 14. Ce n'en est pas moins un trait fort intéressant du dialecte, qu'il ne faut pas confondre avec *ie* = *ĕ* entravé ou avec les formes normandes *liet* (lectum), *lier* (lĕgere), étudiées par M. Foerster, *Zs. f. neufr. Spr. I*, 88.

11. *ie* = ĕ entravé (tonique ou atone) est étranger à la langue de nos chartes. Les seuls noms de personne *Lambier* XIII, XV; *Robiers* XIII; *Abier* XVIII sont à mentionner.

Ex. plus abondants : *vieront* V. S. L. 382, V. N. D. 1275; *vierront* S. D. 1294, *vierunt* S. D. 1298 — *fieste(s)* D. 1271, 1294[1]; R. 1284[2] — *conuier(s)* P. D. 1271[1], V. N. D. 1278 — *archepriestres* V. N. D. 1278 — *ivier*, *ciertaenes* D. 1271. Ils sont tous assez tardifs. C'est un trait essentiellement progressif à Liège, où il est devenu tout à fait prédominant. En revanche pas d'ex. de *ei* = ĕ entravé, comme M. Görlich en cite dans son étude sur les dialectes du Nord-Ouest (p. 28) et comme j'en trouve dans une charte de Tournai (x), publiée par M. d'Herbomez, si ce n'est *seit* = septem V. B. 1269. De tout cela il résulte que *ie* = *ĕ* entravé constitue, jusqu'à 1270 environ, une présomption défavorable à l'origine liégeoise d'un texte littéraire.

12. *oi*, *ei* : *i* est également étranger à l'usage courant, attesté par nos chartes. Le seul ex. est *conissance* (—*ssons*) qu'on trouve dans la plupart. Cf. Neumann, p. 53, pour le picard, et Suchier, *Aucassin*, p. 65.

D. 1271 *orizons*, *okison*; S. L. 375 *okisons*, *conissanche*. Mais R. 1270 et V. S. L. 349 *okeson*; V. S. L. 358 *okoison* — *sisante* R. 1260[1] est à rapprocher de *seissante* (XI).

13. Dans quelques formes, *oi* (= é latin) s'affaiblit en *o* : *soent* VI, *pooent* impf. XII, *auoent* XVII, *voe*, *monoe* XXIII.

oe = *oi*, *oie*, est fréquent (cf. nº 5 *ae* = *ai*) D. 1271 a *doet*, *troes*, *soet*, *feroet*, *foement*, *liejoes*, *deuoet*, *valoer*, *droes*, *avoer*, *moes*; D. 1288 *poouer* = pooir; S. D. 1281[1] *aloent*, *doent*, *astoent*; R. 1255 *manoent*; V. S. L. 347 *sauoer*. — Une autre graphie est *oie* = *oi*, qui figure dans plusieurs chartes, ayant aussi *aie* = *ai* : R. 1251 *auoier* et *faiere* — R. 1260[3] *kenoiestre*, *tenoent*, *requeroent*, *proemeteit*, *moiez*, *soiet* et *maiestres*; *faiet* — R. 1274[1] *amoiene* et *maieres*, *faiere* — V. N D. 1260 *conoiestre*, *troiez*, *moiez*, *boiez* et *Colaiez*, *maiestre*. Dans ces derniers ex. *oi* = *é* ou *o(f)* latin. La prononciation moderne *vŏy*, *manŏy* du

liégeois ne permet pas de voir dans *voe*, *monoe* le son *oè*, comme le veut M. Görlich pour la région occidentale (*Nordwestl. Dial.*, p. 39). On serait alors réduit à admettre qu'outre la valeur *oè*, *ve* désignait aussi le nom *öy*, encore partiellement conservé (*röy* = regem) et le son *eu*, qui est le plus usuel. M. Horning a fait un effort louable (*Zs.*, XII, 256) pour justifier la formation de ces trois sons dans notre dialecte.

14. *ien* = -ínum dans *eskeuien(s)* et des noms propres XII *Robien*, *Martien*; XIV *Gofiens*, *Jakemiens*, *Gosuiens*; XV *Renekien*; XVII *Anthoniens* et dans le vidimus *Baduiens*. Je ne vois là qu'une intéressante graphie, cf. Neumann, p. 61.

eskeviens (*eskivien*) V. S. L. 319, 358; D. 1282, 1289; R. 1274[1], etc. — *vien* (viginti) D. 1287[1], 1289 — *vien* (vīnum) D. 1289 — *cienk* = quinque D. 1287[1] — *molien*, *peleriens* S. B. 1273 — *jardiens* R. 1274[1].

15. Le wallon n'a pas conservé intact *ī* latin, comme la plupart des autres dialectes. Dans le voisinage d'une voyelle ou de *l*, spécialement de *l* mouillée, il l'a obscurci de bonne heure. Cf. Seelmann, *Die Aussprache des Latein*, 202.

Peu d'ex. *Maree* D. 1289 et *Luseie* S. J. 1268 sont conformes à l'usage moderne. Mais *corteil* à côté de *cortilh* D. 1297[2] est plus caractéristique. Les graphies *-ilh* = *i* suivi de *l* mouillée, là où le français a *l* pure, le sont également. Cf. nº 37. D. 1279 je lis *deis*, *deit* = dictus, dictum.

16. ò et ó ont subi en wallon une évolution identique à celle des autres dialectes, au moins jusqu'au XIIe siècle. La tendance de notre parler à réduire *ue* à *u* (ou) a été constatée par M. Cloetta (p. 64). Il est donc admis que *ue* = *ou* français aussi bien que *u*, *ou* dans l'orthographe de nos chartes[1]. S'il était besoin d'exemples

---

1. La graphie *u* = ŏ libre a été déjà signalée à plusieurs reprises. M. Oertenblad (*Étude sur le développement des voyelles labiales toniques du latin dans le vieux fr. du* XIIe *siècle*, Upsal, 1885) cite un certain nombre d'exemples; ses déductions n'ont rien de bien solide, surtout lorsqu'il assigne à *u* anglo-normand la valeur de *œ* (p. 38, n. 1), pour le distinguer du nôtre. En réalité, le wallon, comme le normand des îles, a connu le phénomène *ou* = ŏ et aussi *ou* = ū. Ce qui a été contesté pour l'anglo-normand le sera probablement aussi pour le wallon; mais je ne puis m'expliquer autrement certaines rimes souvent mentionnées : *fou : fundu* S. Juliane 595 : *vertut* ibid. 1075, 1101. Cf. *fu : fu* (fuit) dans Mousket 13699, 19852, les observations de Vising, *Literaturblatt f. u. R. G. Ph.*, 1884, col. 70, et tout récemment M. Foerster, *N'at de Mons*, XLVIII (*Altfr. Bibl.*, IIe vol.). Ce qui est dit à ce dernier

nouveaux, celles-ci en fourniraient un grand nombre. La même charte offre les formes *aluz* et *nuef* (XV) *aluz* et *suer* (XVIII, XX), *puet* et *pulent* (XXII), tandis qu'on a *alue* (XIV) et la graphie *ue* équivalant, dans tous les noms de lieu, à *ou* moderne (*Hemmericuert*, *Rolues*, *Warrues*, *Velerues*, *Morteruez*, etc.) ; -ōrem a donné *-oir*, *-ur*, *-our* confondus dans la graphie des chartes : ainsi VIII, XI, XIV ont *sangnor* (*saignor*) ; VI, XV, XVIII *saignur ; sangoir* XVIII est plus rare. Même remarque pour *plusur*, *lur*, *desur*, écrits indifféremment par *o*, *oi* et *u*. Les premiers exemples de *-eu(r)* = ó(r) sont ceux des nos IV, V, XV et XIX, *signeur*, *eure*, *honeur* dans les deux premières pièces, *deseur* dans les dernières ; *dois* est plus fréquent que *dous* (*dois* I, XII, XVII, XIX, XXII — *dous* VI). Les formes en *oi* = ō et *oi* = ŏ entravé (plus bas) attestent l'existence à Liège de *i* parasite dans sa combinaison avec *o*, aussi bien qu'avec *a*, *e* et même *u* (*fuist* XI).

Inutile d'accumuler des ex. de *ue* = *ou*. Dans la même pièce on trouve *alu* et *alue* (V. B. 1280 ; V. S. L. 372. V. N. D. 1278) ; S. J. 1272 a la graphie *alluuz ; auoec* est devenu *auek* R. 1283[1], 1293[1] ; cet ex. isolé n'a aucune portée, car *ue : e* dans ce mot et dans les composés de lŏco se retrouve partout dans la langue d'oïl. Cf. Neumann, p. 48 ; *Romania*, VI, 42 ; Marie de France, *Yonec* 557-8, *Chaitivel* 7-8, *Eliduc* 177-8 ; etc. — *aueok* R. 1292 est une graphie curieuse, de même que *aueik* D. 1291[2], *auoic* D. 1288 ; *pouet* = pŏtet R. 1274[1] (R. 1274[2], qui est la reproduction de cette pièce, a *puet*) et *suoir* = sŏror P. D. 1271[2], à côté de *sours* R. 1282[2] ; *puent* D. 1294[2] correspond à *sient*, no 8.

---

endroit n'est pas applicable au liégeois et à l'idiôme de la région voisine, qui ne connaissent que *ou* (*œ*) = ū latin. Cette région a été ou très peu peuplée à l'époque des Celtes, ou dépeuplée ensuite, et l'argument tiré de ceux-ci et de leurs habitudes de langage se retourne contre ceux qui l'invoquent. Pour revenir à nos chartes, elles laissent peu de doutes, que ū n'y ait donné *ou*, exprimé, aussi bien que *ou* = ŏ, par *o*, *u*, *ou*, *ue*, indifféremment. Sans doute *un* = *on*, I, XX, XXI, *common* = commun VIII, *chascon(s)* XV, XVIII, XIX, peuvent s'expliquer par l'influence de *homo* (W. Meyer, *Literaturblatt f. G. u. R. Ph.*, 1883, 468), mais *escot* = escut VIII plus difficilement. J'ai cité tantôt des ex. de *ue* = *u* (ou), représentant *ŏ* latin. Quelle différence établir entre *alue*, *nuef*, etc., prononcés de l'aveu des spécialistes *alou*, *nouf*, comme ils le sont aujourd'hui à Liège, et *vestuere* V, *commuen* X, orthographiés de la même manière ? Je reviendrai sur ce point à propos du *Brut* de Munich et essayerai une délimitation géographique, dans le passé, de *ou* de *œ* et de *u* = ūtus. Les fém. *-ŏw*, *ouy* = ūta sont encore usités dans la plus grande partie de la Belgique romane.

17. ŏ entravé connaît la diphtongaison dans les dialectes du Nord-Est, cf. G. Paris, *Mém. de la Soc. de linguistique*, I, p. 292; ŭ entravé donne *u*, écrit également *ue*. Dans *Job*, on a *cuert*, 306, 4 et *curt* 307, 4; *tuerbes* 353, 13 à côté de *turbes* 354, 6.

V. B. 1269, S. J. 1272 *cuer(t)* = cŭrtis; R. 1270 *cuers* — R. 1247 *juer* (diurnum), mais *diurs* XXIV, *diors* R. 1270. Pour ŏ entravé : *quatoze* R. 1253, *quatuoze* S. D. 1298, *quatouze* D. 1288. On a *i* parasite dans *tantoist* S. M. 127, D. 1285, V. B. 1289. Cf. *choise* XXI et V. S. L. 372, D. 1297[3], V. B. 1280, S. D. 1281, 1298; *oi* = *ŏ*, *au* libre est sporadique dans tout le Nord de la France.

18. Lŏcum a fait régulièrement *liu* I, XVI, XIX, XXII.

19. ŏ + y : *ui* dans *ui* = hodie III, *ovit* XX (cf. *owiet* S. D. 1298) *nuit* I, XXI et *muis* XXII. Les ex. sont rares, mais ils suffisent pour établir le mal fondé de l'hypothèse récente de M. Horning (*Zs. f. R. P.*, XII, 256), qui n'admet pas l'existence du son *ui* = *ŏ* + *y* dansl'ancien dialecte liégeois.

20. *ǫ* suivi d'une nasale est orthographié *on* et *un*; ainsi *maison*, *don* XV, mais *funs* XIV. Les 3 plur. des verbes sont en *-ont* et *-unt*, les plur. en *-ons* (non *-omes*). *Sumes* II (*summes* XI) ne constitue naturellement pas une exception.

21. *ū* suivi d'une nasale a donné *on* dans plusieurs formes, que l'on explique d'ordinaire par l'analogie de *homo*. V. la note et les ex. de la p. précédente.

aquon D. 1289 — *li ons* D. 1288; *on* = ūnum V. S. L. 372, V. B. 1280, D. 1291, S. D. 1294 — *coustome* R. 1274 — *chascon(ne)* D. 1288, R. 1283[2], etc.

22. *a* protonique est un trait caractéristique du wallon et, en général, des dialectes orientaux. Nos chartes ont *sangeor* I, *sagnur* VI, *sangnur* VIII, etc. — *astoit* XV, XVII, XVIII, XIX; *astoient* XVII, XX — *parmanable* IX, *samaine* XXIV. *Saeal* et les autres formes de ce mot n'ont rien de décisif. On les trouve, avec l'*a* protonique, jusqu'au rivage de la mer du Nord (cf. De Wailly, 308; Neumann, 63) et jusqu'au Jura (*Romania*, VI, 41).

Add. *astablis* D. 1282[2]; *assi* (in-sic) S. J. 1280; *raquere* S. B. 1273; *Margarite* R. 1293[2].

23. *e* protonique remplace d'autres voyelles : *denons*, *denarent* XIII — *cherbon* XXIII. Cf. les formes diverses de *afetier*.

Add. *rekenut* R. 1253 — *denoit* R. 1274[1], *tesmengnage* R. 1283[1]. Ces formes sont trop isolées pour autoriser une conclusion. Le Centre (Metzke, *Herrig's Archiv*, 65, 95) et l'Est (*Rom.*, VI, 42) connaissent aussi, dans certains cas, cette réduction d'atone.

24. *i* protonique : *seriment* I, IX, X; *hiretage* VII; *lijoiz* XI; *disour* X; *signeur* (*-or*) V, XIII; *chiualier* IV, V, peut-être *anitir* VIII et *mariscas* XXIII — *miemes* XVIII, XX ne peut être compris ainsi : *mi-emes;* j'y vois la même graphie que dans *ien* = *in*, pour *mimes* très usuel.

Avinir, *reciuerat* D. 1292; *reciuera* D. 1297 [2]; *reciuerunt*, *signur*, S. L. 375; *maintinant* R. 1247, sans compter *seriment*, *hiretage*, etc.

25. Le wallon favorise aussi les voyelles *o*, *u*, dans l'emploi de protonique. *Provost* I, XI, XII, XVII. — *prumirez* III; *promier* XVII. — *duseur* IV (cf. *lu* XXIII; *fugure*, *chastuer* du Canon. Misc. 74).

Mêmes exemples, plus *bughines* D. 1271, *munans* S. D. 1281 (liégeois moderne *d(i)mòni*).

26. *ch* = c(a) et *c* = c(e,i), ty, cy sont considérés comme caractéristiques du wallon, à l'exclusion du picard. C'est ce que vérifie la graphie de nos chartes : *chapons*, *choses*, *achatees-tat* I — *cheualiers* X, XI, XII, XIII, XVI, etc.; *bouches* XI; *chiese* (casa) XV, XIX; *chascon* XV, XIX, *chascun* XX. N. encore la graphie *rige* dans P. M., peut-être *erragier* (eradicare) dans *Job*, 304, 26, et *empege* = impedicat D. 1271, sans compter l'analogie de *gh* = *j* [au n° 28. Il est vrai qu'on a *capiteles* I, VIII; *canone(s)* I, XII, XVII; *eskeuin(s)* VIII, XIV, XVIII, XIX; *eskeuiens* XVII, etc. Mais les deux premiers mots sont savants, et le troisième a toujours eu dans nos dialectes un traitement particulier, que son emploi officiel explique sans doute. Reste *c* (*e*, *i*) latin, qui donne tantôt *ch*, tantôt *c*: *chu* I, VIII, XVII, XVIII; *chou* XI; *chis* = cis XI, XX; *cherriers* = celleriers XX, etc. Il est difficile, en présence de cette orthographe, confirmée par la lecture de chartes plus nombreuses, de ne pas admettre un certain mélange à l'époque à laquelle elles remontent. Je serais donc moins affirmatif pour le traitement de c(e,i) que pour celui de c(a). Restent ty, cy, dont le traitement est encore assez compliqué aujourd'hui, les finales en -sy, ty, surtout dans les mots pris au français, ayant une tendance à se transformer en chuintante, les autres se conformant à l'usage général et instinctif du dialecte. Gratia a donné partout *grasce* (*graze* I, *grasse* VI, *grescc* VIII); *conissance* est régulier, ainsi que *retenance* II, *presence* IV, IX; *sentence* IX, *couenances* XXIII (bien qu'on ait aussi *conissanche* et *quittanche* XXI). — II a *contenchons*, VII a *marc* qu'on retrouve dans des chartes de Tournai

(I, XVIII et XLVI de l'éd. d'Herbomez); XII, XV *marches*. *Justice* VI, XVII est la forme picarde (Horning, C *vor* e, i *im Rom.*, p. 41).

Les autres chartes confirment ces observations. Elles nous offrent, outre les formes *cheas* (*cheaus*) *chis*, *chu*, *che*, *chienc* D. 1289, *rechiuoir-uoient* ibid.; *rechiuerat* D. 1293; *recheus* ibid.; *pieches* S. J. 1280. Les pièces du V. N. D. sont celles où j'ai relevé le plus d'ex. à l'exception de 1260, qui a *ceaz*, *ces*, *cilh* et même *sacent* (Cf. *Z. f. R. P.*, III. 175, pour cette forme) à côté de *cheriers* = celleriers. Dans V. N. D. 1296[2] je note : *cheaus*, *pieches*, *tirche* (tertia), *chirs*, *chinq*, *chu*, *chis*. — Autres ex. de *ch* = ty : *pieche*, *nechien* S. M. 129; *ordinanche* S. L. 375; *pitanche*, *offranche*, *approvanche*, *renunchonsches-chier* D. 1289; *sentenche*, *presenche*, *couenanches* S. D. 1273; *reconissanche* S. D. 1276[2]; *ramembranche* R. 1274; *patienche*, *pitanche* R. 1283[1]. — Donc pas plus pour -ty que pour c(e, i), on n'est autorisé à exclure, à Liège, au XIIIe siècle, le traitement picard.

27. -cem : *s* comme dans le Nord-Ouest (Siemt *Ueber lat.* c *vor* e *und* i *im Picard.*, p. 16) : *pais* I, XII, XV, XVIII, XIX — *crois* III, XVII — cf. *fais* (fascis) XI. Pour *dijs :* decem, cf. n° 10. Le phénomène sc, s(j), -cem : χ est déjà attesté par les formes des noms de lieux *Lehi* (var. *leshi*), *Fehe* XVII, où *h* (*xh*) a conservé la valeur de χ dans la prononciation populaire.

28. *g* et *gh* servent à rendre un son palatal, aussi bien que *ch*, dans les ex. suivants : *borgois* IV, V, XII; *li(e)gois* III, VII, X, à côté de *lijois* XVII, *liejois* XXIV, et de *lighois* XXIII — *jugarent*, *sergant*, *borgois* XVII — *gardenier* IX — *temmonaghe*, *conghiet* XXIII — *tesmoinghaie* XXIV. La singularité orthographique de *gh* est moindre qu'on ne serait disposé à l'admettre tout d'abord, et *ngh* sert à rendre *ñ* aussi bien que *gn*, *ngn*, *in*, etc.; cf. n° 40; *h* est donc une notation phonétique de la palatalisation dans *ch*, *gh*, *lh*, *nh* liégeois.

Autres ex. *gardin* et *jardin* D. 1294[2] — *oblighons* D. 1296; *obligons* R. 1251 — *cargont*, *jarbes* S. J. 1275 — *lansagat* S. J. 1268 — *bolenghiers* S. J. 1277 — *calenghe* R. 1260[1]. Les formes *diurs*, *diors* (n° 17) établissent la prononciation du *j* liégeois au XIIIe siècle; il l'a conservée jusqu'aujourd'hui.

29. Les dialectes wallons ont une tendance à introduire un *y* entre deux voyelles faisant hiatus, que ces voyelles appartiennent au même mot ou à deux mots consécutifs. On dit aussi bien *ayãs* = à Ans (nom de lieu) que *tẽyãt* = théâtre, *myol* = medulla, etc. Déja VI a *Noiel* = Natale; *i* est peut-être étymologique dans *saieal* IX, XXIV, à côté de *saeaz* passim; *saielee* VI, mais *maor* = majorem XIV.

Les autres pièces ont *paement* D. 1297 [2], V. B. 1280, R. 1282 [2], 1283 [2] — *paaule* R. 1284 [2] — *maor* S. J. 1268, *maoir* S. D. 1281, 1294. Mais *doier* (dotare), *doiare* S. D. 1273, *paiaule* D. 1297 [3].

30. *w* germanique : *g(u)* est étranger au wallon. L'influence littéraire ou centrale a opéré dans quelques formes des chartes telles que *guarder* I et dans le *P. Moral* (Cloetta, p. 99).

31. *w* est introduit, dans le voisinage des voyelles labiales, pour supprimer l'hiatus; cf. n° 29 — *auowerie* III, *vowerie* IV (*voerie* V); *ovit* XX; *a owes, awes* passim = *a ues;* en revanche *aons* = avons XVI. Quant à *owist powist*, etc., qu'on serait enclin à interpréter de même, ils ont été expliqués par M. Suchier, *Zs.*, II, p. 255.

R. 1289 a *awost* = a(u)gustus, S. M. 113 a *owes* = ŏpus.

32. Les groupes *pl, bl* mériteraient une étude particulière : *hyretables, arables e(n)stables, octables* des chartes sont savants; en revanche *erile* XVIII, XIX; *erule* XV, *paisule* XVIII (moderne *pâhûl*), *estaule* III, IV trahissent la formation populaire; *-avle* a donné *âf, ôf* du liégeois moderne.

Peu d'ex. : *eriule* V. S. L. 329, S. D. 1298; *er(r)ile* V. S. L. 382, R. 1274, S. J. 1280; *erulle* D. 1297 [3]; *herule* D. 1297 [2] — *paisule* V. B. 1269, S. J. 1277; *paisulement* S. B. 1273 — *paiaule* D. 1297 [3], *paaule* R. 1284 [2] — *creaules* V. S. L. 345, R. 1277 — *iretaules* 1282 [2]. — En somme, *bl : vl* (moderne *-v, -f*) est assuré.

33. *t* doit être l'objet de plusieurs distinctions : 1° t intervocalique; 2° -t- appuyé sur une consonne latine; 3° -t- appuyé sur une consonne romane. Dans le premier cas, *t* se maintient jusque vers le milieu du XIIIe siècle; déjà en 1241, on a (III) *achate, tenu, fu* (sept fois) à côté de *at, donet*. Je fais abstraction de *atone* + t où la dentale avait disparu : *commence, porte* (III). Même proportion dans IV, V, VI, VIII. Les observations ingénieuses de M. Suchier sur le normand du XIIe siècle ne se vérifient donc que partiellement ici. M. S. (*Reimpredigt*, XXIII) admet qu'après *a* la chute du *t* final est plus récente qu'après *i, u*. Or VI offre précisément les formes *semblera, sera;* V *recorda, fera*, aussi bien que *fu* — XIV a *retenu, pendu, fu;* — *eit* a résisté le plus longtemps. Pour 2°, je citerai *nui* I; *fait* III; *dit, fait, eslit* IV; *t* se maintient. En revanche, le groupe *cons* + t tend à se simplifier aux dépens de la dentale. Cf. Cloetta, p. 101, 105. — Déjà M. P. Meyer (*Romania*, VI, 44) avait établi une règle à cet égard. On a *sain*

passim, *presen* VII, *tenan* XXIV, *par* XXI, *secon* XVII. N. encore I plur. *entendont* XVI pour *entendons* et de nombreux ex. de flexion avec *s* pour *-t* : *fiez* XVI, XVII; *presens* XV, XXII; *alouz* IX; en revanche *aesement* XXIII au rég. plur.

Autres ex. *jugement* V. S. L. 347 — *Loren*(t) V. S.L. 363 — *cur*(t) V. S. L. 372, S. J. 1280 — *poin*(*t*) S. D. 1276 — *vosis* et *vosist* P. D. 1260 — *tan*(t) R. 1274[1] — *deuan*(*t*) R. 1274[2] — *gran* R. 1283[1] = *molan*(*t*), *paieuen*(*t*) R. 1284[2] — On lit *deuānos* = deuant nos IX. Cf. *auonos* I et R. 1251; en revanche *vinte* = viginti V. S. L. 330.

34. S peut être initial, médial, final. Initial et suivi d'une consonne, il se soustrait à la prosthèse dans le dialecte liégeois. L'influence littéraire est sensible dans nos chartes ; elle l'est davantage dans le *Poème Moral : stable* I et vidimus de XVII, *scolastres* XVII, *scolle* XXI, *skeuiens* XXIII — Mais *estal* II, *estable* passim, *estoit* VI, X; *astoient* XX, *escrit* XXIII, *eskeui*(*e*)*n* passim, *escuiers* X, *eskuiers* XVII sont contraires à l'usage populaire. Pour *s* + cons. à l'intérieur du mot, cf. *Rom.*, XVI, 123. Les ex. de *mimes* (*miemes*) sont nombreux; *veke* I à côté de *veske* XVII est savant, ainsi que *Pake* XIV à côté de *Paske* XI; *amoene* XIV, *amoine* XVII peuvent s'expliquer par alimonia (Schuchardt, *Vokalismus*, I, 213). Restent plusieurs formes qui attestent l'amuïssement naissant de *s* sonore + cons. : *metit* I, *juc* II, *ilhe* XV ; *dime*, *dimaige* XVI ; *prouot*, *proimeteit* XVII; *temmonaghe* XXIII. *S* final tend à s'assourdir : *ce*(*z*) I, VI — *le*(*s*) I, IV, VIII, XXIII — *me*(*s*) XIII — *se*(*s*) IV, XXI — *ci*(*s*) VI, *chi*(*s*) XIII — *no*(*s*) XVII, XIX, *e*(*s*) XVII. — La règle des cas n'est pas observée dans plusieurs formes; cf. n° 33 et add. *canones* XII, *homes* XV, *chascons*, *oir*(*s*), *quei*(*z*), *commandei*(*z*) XVII ; *troi*(*s*) XXIII, *enuer*(*s*) XXIV, dont il faut rapprocher *ver* du *P. M.* (Cloetta, p. 104).

Autres ex. de *s* initial : *scoliers* D. 1297[2] — *scritte* R. 1286 — *spiaute* D. 1291, *speate* D. 1297[2], R 1283[3]. — On a l'aphérèse anormale dans *silhaist* = essillast D. 1297[2]. Pour *s* + cons. intérieur, je citerai seulement les graphies contraires *esveske* V. S. L. 375 ; *sesmaene* D. 1271 ; *ausmosne* D. 1294[2]. Dans R. 1292 on lit *encemains* = ens es mains. *Me sires* est partout.

35. *Z* (*ts*) : s date du milieu du XIIIe siècle. I a partout *z*, sauf dans *cens;* déjà VI a *esluis*, *salus*, *passes*, *fermetes*, VIII ne connaît que *s*, et différentes graphies attestent la confusion de bonne heure : *capitelez*, *sez* I ; *egliesez*, *chosez*, *douz* = duos, *confermeez* VI ; *franchisez*, *glisez* VIII, *saieleez* XVI, etc. Nous observons donc l'amuïssement de *z* final, aussi bien que celui de *s*. *L* + cons : *z*

est général : *ceaz* I, II, V, XIV, XV, XVI — *vaz* X, XX — *eaz* XVII — *saeaz* XIV — *mareskaz* XVII — *cisteaz* XIV, *cyteaz* XVII et aussi *fiz* XV, XVIII; *hosteiz* VIII, *miez* (mĕlius) XVII, où *l* est mouillée. Les formes telles que *ceas*, *eas*, *saias* indiquent l'amuïssement de la sifflante.

36. *l* + cons. tombe. C'est un trait bien connu du wallon; *autres* VIII, *cheauz*, *aukuns*, *saieauz* XI, sont des produits de l'influence picarde; *altre*, *halt*, *al remanant* XII, des graphies sans importance. Cf. Cloetta. p. 93, 94 — salvum a donné *sa* devant une consonne.

37. Même observation pour *lh* = *l* mouillée. Toutes les pièces en offrent des exemples. I a *ilh* et *ihl*. Cf. n° 40.

38. filius : *fiuz* III, *fius* XXIV est aussi bien wallon que picard. Cf. Tobler, XXV, et Suchier, *Aucassin*, p. 65. Les déterminations de ces savants sont donc beaucoup trop restreintes, car l'existence du phénomène a été constatée aussi en Bretagne par M. Gœrlich (*Nordw. Dial.*, p. 56).

C'est le lieu de signaler plusieurs graphies singulières, *fiez* = *fiuz* D. 1282 ; *bailhiet* = *bailhiu* V. N. D. 1278; *Mathies* à côté de *Mathius* R. 1286; *Andries* à côté de *Andrius* X, enfin *niers* et *nirs* R. 1284[2] pour *nies* (sur *r* postiche dans ce mot et dans les noms de personne, cf. n° 39) à côté de la forme wallonne *nieus*, déjà signalée, notamment *Zs. f. R. P.*, VIII, 399. Je mentionne encore *laissieu* = *laissiet*, p. passé au cas régime, D. 1288.

39. Dans les groupes de *muette* + *r*, cette dernière consonne s'est effacée de la prononciation wallonne; déjà nos chartes portent la trace de cette tendance : *prope* VII, XIX, XX, XXI; *priestes* XIII; *archiprestes* XX, mais *batistre* VI, *chapitres*, *chartres* II n'ont rien de spécial au wallon. *R* postiche figure dans plusieurs noms de personne, *Andrier* I, X, XXI, XXII; *Bertremers* VII. *Andrier* figure dans le ms. Canon. Misc. 74 (cf. Meyer, *Rapports*, p. 205, et *Romania*, VI, 44, où l'on retrouve les mêmes ex. bourguignons).

Prope R. 1264, 1284[2]; *prestes* V. S. L. 336, *archiprestes*, S. M. 102; *quatouze* D. 1286 ; *forbos* D. 1290[2] — La forme *prious* V. S. L. 336, D. 1290[2] n'a rien de local. (Elle rime notamment dans *Perceval* avec *religious*, 6809; cf. Goerlich, *Sudw. Dial.*, p. 79); mais je signale plusieurs graphies où on a *l*, *r* postiches : *cestre* S. M. 129 ; *prieul* D. 1290; *ni(e)rs* R. 1284[2], *nevoir* = nepotem ibid. et D. 1282[2], *nevor* D. 1297; *pair* = *paiie* S. D. 1273; *chir* = *chel* R. 1284[2] rappelle la rime *cier* (ciel, liégeois cīr) : *repairier* dans *S. Juliane*, 917.

40 *nh*, *-ngh*, *ng* = *ñ* : I *companhiet*, III *sanhor*. Ce sont les seuls ex. de *nh*, auquel il semble qu'on ait bientôt substitué

devant toutes les voyelles *ngh : frangheies* XXII ; *sainghour, holoinghe* XXIV et *ng : sangoir, ensengement* XVII.

Ex. plus nombreux : *coloinghe, enseinghe, companghon* S. M. 127 — *ensenghames* D. 1288 — *sanghour, revienghent, besonghes* D. 1271 — *tesmoinghons* D. 1292 — *revenghe, compainghons* D. 1294[2] = *tesmoingh* R. 1282[1] — *sangoir, montange* V. S. L. 349 — *wangie* S. D. 1273 — *saingor* S. D. 1276[1] — *tesmongaige* R. 1260[5].

41. *n* intercalé est propre à la région orientale. Cf. Apfelstedt XXXIX, Cloetta, p. 93 : *conuent* I (XII a *couent*) — *enwangeliste* III ; *enliut* VIII, *enluit* IX ; — *enstable* VII — *dante* XV, XVIII, XIX. En revanche *n* est tombé dans *tretesis* I (prononciation que connaît le wallon moderne) *auonos* (cf. n° 33). Les finales des pronoms possessifs *me(n)* *se(n)* ont également faibli : *se* IX, XX — *se honeur* IV, V est un féminin — *ken* = ke XXIII.

Autres ex. de *n* intercalaire : *englize* S. M. 127 — *englise* D. 1297[3] — *denkange* S. J. 1268 — *enscrit* R. 1270 — *constume* R. 1293[2] — *mains* = magis D. 1289. On n'a pas seulement *ken* = ke, mais *quen* = que D. 1290[2] ; *chen* = che D. 2299 ; *chon* = cho V. S. L. 329, 330 ; R. 1274[1]. En revanche *assi* = *ensi* S. J. 1280, R. 1283[2] — *effermerie* R. 1283[1].

42. Les groupes *n-r*, *n-l* n'acceptent pas en wallon de consonne d'appui et résistent à l'assimilation : *donroit* I — *tenroit* XI ; *tenrat* XVIII — *reuenront* XI — *somonre* XVII. Toutefois *vorrat* I ; *semblanz* II. Cette dernière forme, probablement empruntée, est étrangère au dialecte actuel, qui dit *sôlã*, *sônã*.

43. *Mn : mm* dans *damme* I, IX, XIII ; *homme(s)* II, IV, V, XI, XIII, XVII, XXI ; *femme* XIII ; *nommeit* XI, *nommeis* XII — cf. pour *nn* = *n : chanonnes*, *painne*, *prochainnement* XI ; *chanonne(s)* XIII, XXI ; *chascunne* IV et V ; *plainnement* XVII.

44. Les ex. de *li* nom. fém. et *le* cas régime du même genre sont trop communs pour y insister. Il faut tenir compte à Liège de la distinction établie par M. Neumann, p. 119.

45. Les possessifs n'offrent pas d'intérêt. *Men* (III), *sen* pour *mon*, *son* sont exceptionnels à Liège. Pour *se* = *sen* (son), cf. n° 41. *No*, *vo* = *nostre*, *vostre* sont également étrangers au dialecte de nos chartes.

46. *cis* (*chis*) = *cist* est aussi liégeois, cf. Suchier, *Aucassin*, p. 67. Je citerai V, VI, VIII et X.

47. *-evet* = -abat est un trait ancien du lorrain ; on l'a déjà

dans une charte de 1224 (*Bibl. de l'École des Ch.*, XXIII, 135 : *paieuet*), mais selon la remarque de Foerster (*Li Sermon s. Bernart* XVII), ce dialecte l'a perdu de bonne heure, et le wallon l'a peu à peu adopté, aux dépens de *-out*[1] et de *-oit*. Le n° IX a *quiteuet* (1263).

Les ex. des autres pièces, tous postérieurs á cette date, sont plus nombreux : *tesmoingnieuent, clameuet, osteuet* R. 1270 — *demandeie* (l. *-eve?*) S. J. E. 1275 *chanteuent* V. B. 1280 — *clameuet, quitteuet* R. 1282[1]; *paiue* (= *paieue*) id. 1283[2]; *paieuen* 3 pl. id. 1284[2], — Le *P. M.* a *-eve* et *-oit*.

48. Les formes d'imparf. et de condit. en *oi(e)* ont été signalées par M. Cloetta (p. 111). Pas d'ex. dans les ch. publiées.

Dans les autres, *auoi* 1 sg. D. 1271, P. D. 1261[2] — *uoroi* idem, D. 1288.

49. *-iens, -iemes* = *ions* se constate partout dans le Nord et le Nord-Ouest de la France. Cf. Raynaud, p. 347, pour le Ponthieu. Nos chartes ont : *seriens, defendriens* II; *eussiens, seiemes* et *seimes* IV; *enquerriemes, diriemes; eussiemes* et *eussiens* V; *solins* VI, etc. Une forme de conjugaison plus intéressante est *i(e)ns* pour *imes* 1 plur. du parf. Elle se trouve aux numéros suivants : VII (*fesins*), IX (*presiens, mesiens, oiens, duiens, desiens* à côté de *disimes*), XIV (*owins*), XIX (*fesiemes*). Il suffit d'un examen rapide pour s'assurer que le sens exige le parfait, non l'imparfait; *duiens* de *dui* (debui) ne peut être qu'un parfait. Faut-il donc voir ici, au lieu d'un idiotisme syntaxique, qui s'est généralisé dans les patois wallons, une série d'exemples nouveaux de *ie* = *i*, signalé au n° 10?

oiens (= *oïmes*) S. D. 3273; *fesins* V. S. L. 329, S. D. 1282[1]; *mettiemes* (et non *metimes*, cf. *metit* I) V. S. L. 347 est à rapprocher de *mettesiens id.* 387.

50. Parfaits en *-arent : denarent* XIII; *donarent, afaitarent* XIV; *jugarent, rapelarent, raportarent, envoiarent* XVII; *prouarent* XVIII. La distinction entre *(i)er* et *er* n'est donc pas applicable à ces formes; cf. *Romania*, XVII, 315.

Autres ex. : *s'acordarent.* V. S. L. 358; *commandarent* R. 1273; *jurarent* R. 1277.

51 Les parfaits en *-ons* 1 plur. et *-ont* 3 plur, ont été étudiés par M. Hentsche, *Zs. f. R. P.*, VIII, 122; cf. *Romania*, XV, 132, et XVI, 122, n. 3. — Voici les ex. de nos chartes : *amenont* IX; *denons* I pl. XIII; *quittont* XXIV.

---

1. J'ai bien *morouent* D. 1279, trop isolé pour être probant.

Autres ex.: 1 pl. *kemandons* P. D. 1271[2]; *apellons, conseilhons*, S. D. 1273; *demandons* R. 1270 — 3 plur. *recordont* D. 1297[1]; *cargont* S. J. 1272; *raportont* R. 1274[2].

52. Parfaits en *-ui*. Aux ex. allégués par M. Suchier (*Zs.*, p. 255), j'ajouterai les suivants : *owist* I, *owins* XIV, *ewissent* XVII — *duiens* IX, *duit* XXIV — *esluis* VI, *enliut* VIII, *enluit* IX, *lietes* XVII — *vient* XIX, *vienrent* XV, XVII, XVIII. Add. *suirent* (1 plur. *suimes* V), IV et *porsiet* XVII.

Les mêmes ex. se retrouvent dans les autres chartes. Je mentionne seulement *powist* D. 1285; *rechies* D. 1287, *rechiute* D. 1291, *recuist* D. 1297[2]; *diet* = debuit R. 1274[1] à côté de *duit* V. B. 1269; *buis* (p. passé) S. D. 1276[1].

53. Le phénomène bien connu — *isent* = *irent* est liégeois, à l'exclusion de *istrent* et autres formations verbales : *fisent* X, XVII, XVIII, XX — *misent* IV, V, X — *porprisent* XVIII — *requisent* XVII, XIX, XXIV — *repromisent* IX.

54. *-aist* = *ast*, 3 sg. du subj. impf. de la 1re conjugaison, figure dans les chartes analysées :

demoraist, remariaist, sufiaist D. 1288 — *tempestait, silhaist* D. 1297[2] — *clamaist* R. 1270.

CHARTES LIÉGEOISES[1].

I. 1236[2].

Jakemes li *prouost*. Johans li Doins. li Archiakene et toz li capitelez de sain lamber de liege a toz ceaz ki verrunt ce letres conoistre ueriteit. Nos faisons a sauoir ke com ihl owist controversie entre nostre Glise et sangeor Gilon z sa mere par conselh de proidomes est formee la pais entel manire. De la terre ki fut damme Juliane de colonge. ke damme Odierne et sez fis sires Giles at

---

1. Je me suis borné à résoudre en lettres italiques les rares abréviations. En séparant ou unissant les mots ou parties de mots, en introduisant une ponctuation arbitraire, en distinguant par des majuscules les noms propres et les noms de lieux des noms communs, j'aurais nui au caractère tout paléographique de cette publication. Les signes de ponctuation que j'ai trouvés dans ces pièces suffisent, d'ailleurs, à en rendre la lecture courante. Ce sont les suivants : le point, la virgule (barre transversale sur la ligne); le point et virgule (renversé sur la ligne ou conforme à l'usage moderne) et le tiret. Toutes ces chartes sont naturellement des originaux sur parchemin.

2. Publié par U. C. (*Premiers documents*, etc.)

tenue a nodues a Ramelhies en dime grosse et menue. en pa*tro*nage de glise. en cens. en chapons en *ter*res arables ꝛ en totes atres rentes sires Giles ꝛ sa mere reconoisent a le glise ꝛ daune*nt* quitte le quarte part de tote la dime de nodues grant et menue ꝛ la quarte part del pa*tro*nage ꝛ la dozime part de tote la dime de Ramelhies ꝛ la dozime part de pa*tro*nage. ꝛ si at sires giles assis sor le cens ꝛ le chapons. ke ilh tient a nodues ꝛ a Ramelhies ꝛ sor lavoine ꝛ totes atres rentes ke ilh itient ⁝ une aime de vin a pair la nuit de la feste sain lamber. a canones ki seront enla vilhe. ꝛ le remana*nt* prent ihl en fiez de la glise. en tel manire ke se de lui defaloit senz hoir de son cors ⁝ ke la *ter*re revenroit a..... saz le humers sa fe*m*me. Ne por chu ne sen doit ihl mie laisir a aidir tant com ihl vivrat sa ce ke se ihl ve*n*dre le voloit ne sez hoirs apres li glise laurat deu .....z achatees ꝛ si endonroit tant com ele varoit solon ce ke unvent *ter*res en ce lui pais. ꝛ de totes tenures ke da*m*me Juliane achatat a sangeor Andrier de Ramelhou at ihl le glise a co*m*panhiet ala moitie. ꝛ at en conuent par serime*nt* del requerre a bone foit. ꝛ li glise len doit aidier a bone foit sa ce ke ele ni meterat rins del sin. Ceste pais et ceste assens at creanteit l'une partie et latre a tenir. ꝛ a guarder ꝛ lont fermet par seriment ꝛ le doit sires giles et sa mere loer en toz lius la uliglise vorrat; Et por ce ke ce soit ferme et stable avonos a ce letres pendut nostre saeal ꝛ auons priet mons*angeor* le veke ke ihl imetit le sin. Ce choses sont faites lan del Incarnation nostre Sangeor. milhe. dois cens et tretesis. el mois de May; —

(Chapitre de S. Lambert, nº 122 de l'Inventaire. Deux sceaux.)

II. 1237 [1].

Jakes par la graze de deu Prevoz. Jehans li doiens. li Archediakene. ꝛ toz li chapitres de la grant eglise. Li maires. li escheuin. li jureit ꝛ tos co*m*muns de la citeit de liege. faisons sauoir a toz ceaz ki or sunt ꝛ ki serunt ki ces letres verront. ke des degreiz ki sunt entre leglise ia dite ꝛ le marchiet. dont contenchons at esteit entre nos. le chapitre d'une part. ꝛ les citains daltre. sumes assenti ꝛ *con*cordeit en teil maniere. ke li murs derrier ces degreiz doit estre sor le viez fondement ki se ioint al mur del viez palais ꝛ sestent iuc al mur de la maison le Preuost. ne entre ces dous murs naura nul estal tant ke li degreit portront iuc kala terre ꝛ li murs par derrier les degreiz. ne nule de nos parties. ne deurat. ne ne porrat jamais faire estal entre le mur del viez palais ꝛ le mur de la maison le prevost. ensi ke deviseit est ꝛ silh auenoit par auenture ke lune de nos parties i edefiast estal latre partie. auroit pooir del abatre ꝛ del destruire. ke ja nen deuroit requerre la partie ki i edefieroit. ꝛ sautres ke nos i clamoit droiture ꝛ uoloit faire estal ⁝ nos li chapitres ꝛ li *com*muns de la citeit. seriens decontre. ꝛ le defendriens *com*munalment. Ne sor ces degreiz mimes ne porrat om iamais faire jugement ki monte a honor do*m*me. ne a mort. ne a sanc. En tesmoin et en retenance de ces choses keles

soient a toz jurs durables ensi ke deuisees sunt ; avons nos li *chapi*tres dune part ȝ li *com*muns des citains de liege dautre. ceste chartre saelee ȝ *con*fermee. de noz saiaz. ȝ chascune de nos parties. at ces letres semblanz mot a mot escrites. keles ne puissent estre changies ne muees. Et ces choses deuant dites sunt faites. Lan del incarnation ihesu Crist. m. cc. ȝ trente settime. el mois de Decembre.

(Chapitre de S. Lambert, nº 141 de l'Inventaire. Un sceau.)

III. 1241.

Je fastres de berlos ȝ je Eustasses se fiuz *pro*metons p*ar* bien ȝ p*ar* amor a doien de saen Johan de p*ar*t le glize sen Johan ke nos Lor warandirons de refaire de tot *pro*ime Lauowerie de Goe. ke li glize at achate a men sanhor wilerme de corwarem*m*e an ȝ ior. ȝ cilh anz *com*mence a ior dui cest a dire a ior de mon sanhor sen mark Lenwangeliste com porte Le prumirez crois. ȝ se nos ne li faisimes ; nos sumes tenu a la glise. saen Johan de q*ui*nze mars de ligois. ȝ a sanhor daneal le major de Goe. datre q*ui*nze mars de ligois. ȝ de tot ceu a p*or*siwre ȝ a faire. auons nos donet pleges. a doien de saen Johan de p*ar*t le glize saen Johan. ȝ a sanhor daneal le maior de Goe mon sanhor Robert de ferme. mon sanhor Rober de he*m*mericuer mon sanhor lieber de ferme. Mon sanhor humber de ferme. Mon sanhor fastre de ferme. Mon sanhor Thomas de he*m*mericuer. Mon sanhor gontier de berlos. Je Robiers de ferme fui La v ceu fu fait ȝ sen sui pleges. Je Robers de he*m*mericuer fui La v ceu fu fait ȝ sen fui pleges. Je Liebers de ferme fui La v ceu fu fait ȝ sen sui pleges. Je humb*er*s de ferme fui La v ceu fu fait. ȝ sen sui pleges. Je fastres de ferme fui La v ceu fu fait ȝ sen sui pleges Je Thomas de he*mmer*icuer fui La v ce fu fait ȝ sen sui pleges. Je gontiers de berlos fui La v ce fu fait ȝ sen sui pleges. ȝ p*or* ceu ke ceu soit plus segure chose. si auons nos. Je fastres de berlos. Je Robers de ferme. Je Liebers de ferme ȝ je gontiers de berlos mis nos saeaz a ces letres. Ceu fu fait Le ior La feste saen mark l'aan del i*n*carnation nostre sanhor Milleme duce*n*teme. ȝ de quarante ȝ un.

(S. Jean l'Évangéliste.)

IV-V. 1248.

Je henris par la grace de deu Eslis le Liege fai savoir a touz ceaz ki ces Letres verront que co*m*me ilh fust bestens entre le Doien et le chapitele de saint denis de liege d'une part. et Nanekin de houdege dautre. De ce que cis Nanekins clamoit vowerie es gens et es ho*m*mes le glise de saint denis de houdege et nos eussiens

Nos Lambers deu solier mareschaus mon signeur henri par la grace de dieu eslit de liege et Aubers de marneffe et Bonefaces de cent fontaines chiualier. faisons sauoir a tous ceus qui ces letres uerront ; que co*m*me ilh fust bestens entre le Doien et le chapitele de saint denis de liege dune part. et Nanekin de houdege

commande a Lambert deu solier nostre marescal : que et lune et l'autre partie tenist en droit. et fesist droit de par nos. Apres mout de riotes et lune z lautre partie. se misent de ce en lambert nostre marescal deuant dit. enteil maniere que ilh et Aubers de marneffe et Bonefaces de cent fontaines cheualier enquerroient en bone foi et loialment la uerite de de ceste querele : et ce que il diroient les parties tenroient fermement et estaule. sor paine de cent mars. Et comme li deuant dit duseur ewissent enquis la ueriteit de ceste querele. et eussent em comseilh de lor dit dire a nos fieueis et a nos hommes. ausi bien a chiualiers. comme a borgois le Diemeigne apres le saint lambert par deuant nos. qui seiemes en iustice a liege et par deuant nos hommes. Nos marescas deuant dis recorda la mise et deuant les parties. Et dist li marescas por lui et por Aubert et boneface chiualiers devant dis compangnons en ceste querele par droit. que Nanekins doit auoir de chascune vesture de terre dous deniers. et de chascune bonne metre. dous deniers. et de chacunne comnissance. ij. toutes le fois com le fera em la iustice de houdege. et que se arbres cheoit sor le wareschaz dele vile de houdege. par vilhece v par vent. Nanekins le pooit prendre com le sien. et outre ce dist ilh pardroit que cis Nanekins ne ne puet ne ne doit plus demandeir. ne prendre sor le bien sain denis. ne sor ses hommes en la uile de houdege. Et de ce dit le suirent si compaingnon Aubers et bonefaces chiualiers deuant dit. Et comme cis dis fust dis deuant nos ki seimes en justice. et deuant nos hommes. les parties le recheurent. et bien dautre part. de ce que cis Nanekins clamoit voerie es gens et es hommes le glise de saint denise de houdege. Et nostre sires li eslis deuant dis eust commande a moi Lambert que et lune et lautre partie tenisse endroit z leur feisse droit de parlui ; Apres mout de riotes et lune z lautre partie se misent de ce en moi lambert deuant dit. En teil maniere que je lambers. z nos Aubers de marneffe et bonefaces de cent fontaines enquerriemes en bone foi et loialment la uerite de ceste querele. z ce que nos endiriemes les parties tenroient sor paine de cent mars. Et comme nos eussiemes enquis la uerite de ceste querele z eussiens en conseilh de nostre dit dire. as fieueis et as hommes nostre signeur leslit. ausi bien a chiualiers comme a borgois le diemengne apres le saint lambert par deuant nostre signeur leslit deuant dit. qui seoit en iustice a liege et deuant ses hommes Je Lambers mareschiaus recordai le mise et deuant les parties et dis por moi. z por nos Aubert et boneface deuant dis par droit que Nanekins doit auoir de chascunne vestuere. dous deniers de terre. et de chascun bonne metre. dous deniers. quele eure que on les face ou mette en le cort v enterroit saint denise de hodege. z de chascune conissance. dous deniers. toutes les fois con les fera en la justice de hodege. z que se arbres cheoit sor le warechais dele vile de houdege. par villece u par vent. Nanekins le pooit prendre com le sien. Et outre ce Je lambers dis par droit que cis Nanekins ne ne puet ne ne doit plus demander ne prendre sor le bien saint denis. ne sor les hommes en le vile de houdege. Et de ce dit nos aubers z bonefaces le

lor plot. Et nos par deuant nos hommes maintenant commandames ſ a celui Nanekin que ilh tenist ce dit sor se honeur (*écrit deux fois*). La furent en nostre presence. li Doiens de la gran gliese de liege. Herremanz de saumes prouost de saint pol. maistre Godefrois li Doien de Treit. maistre Henris li cantres de sain Johan de liege. Conons de hers. Tyeris de nueuuile. Weris de Wallecurt. Herbrans de prue et Lambers se freres gentilh homme. Antoines de Warfezees. Gontiers de berlos. Arnous doreilh. fastrez de berlos. Herremans de sclacins chiualier. Et nos en tesmongnage de ces choses ki par deuant sunt dites ſ par droit et par jugement deuant nos homes ſ ces Letres auons nos saielees de nostre saiel. Et ce fu fait en l'an del incarnation nostre seignor. Mil. dou cens. et Quarante. VIII. ans. Le Dimengne apres La feste. mon saignoir saint Lambert. en nostre jardin.

(Collégiale de S. Denis, fragment d'un sceau.)

suimes ⁊ suons. Et comme cis dis fust dis deuant nostre signeur leslit seant en iustice ⁊ deuant ses hommes les parties le recheurent. ⁊ bien lor plot. Et nostre sires li eslis par deuant ses hommes maintenant commanda a celui Nanekin que il tenist ce dit. sor se honeur. La furent en nostre presence. li Doiens de la gran glise de liege. Herremanz de saumes prouos de sain pol. maistre Godefroit le doien de treit. maistre Henris cantres de sain johan. Coines de hers. Tyris de nouille. werris de wallecort. herbrans de prue et lambers ses freres gentis home. Antoines de warwezees. Gontiers de berlois. Arnous doreilh. Fastreis de berlois. Hermains de sclaciens ceualier. Et por ce. ke nos aubers de marneffe ⁊ bonefaces de cent fontaines nauons propres seas. por ce nos acordons ke ces letres soient saelees del seal lambert le mareschail nostre signeur leslit de liege. Et ce fu fait en lan del incarnation nostre seignor. mil. et dous cens. et xl. VIIJ. le dimenche apres la feste saint lambert en nostre jardin.

(Collégiale de S. Denis.)

VI. 1249

Nos Henris par la grasse de deu eslujs de liege a toz ceaz ki ce lettres verront salus. ⁊ amors en iesu crist. Nos uos faissons a sauoir que nos otrions. par l'otroj de nostre mere glise de sain Lambert. ⁊ des autres eglisez a la citeit de liege a prendre de noelh ki uint en douz ans les fermetez que nos solins prendre a liege. a totes choses dont on les soloit prendre en non defermetet. dont nos conissons bin que nos n i auons droit del prendre. ⁊ otrions a la citeit de liege. que. se estoit rebelles de pair les fermetez deuant dites, elle le poroit destraindre a pair. en quel maniere que mies lur semblera afaire. sennos a forfaire de rien. ⁊ aler encontre nostre justice. ⁊ quant ci termines sera passes' totes le fermetes ki deuant sunt dites cesseront. ne iamais par nos. ne par euz prises ne demandees ne seront. ⁊ por ce que ce chosez soent fermes ⁊ estables. nos auons ce lettres confer-

meez de nostre sael. Ce fu fait lan del incarnation nostre sagnur. m. cc. z xl ix^{s} ans lendemain de lafeste sain johan batistre.

(Chapitre de St Lambert, n° 213 de l'Inventaire.)

VII. 1252.

A tos cheas ki ces presens lettres verront z oront. Jv thiris de preches salus z conissance de verite. Conute chose soit a chascun z a tos ke nos auons donet warnier le bolengier con dist de rumezéés vne mason en hiretage luj z ses oirs ki siet apont damer cuer deles le maison johan le cras ens ele voie de sain Remacle por vint sos de ligois chesun an z quatre chapons a paier. x. sos anoiel z. iiij. chapons. z. x. .sos ale sain Johan baptistre z a. ij .sos de requistison doir a autre z la v nos fesins don z vesture a warnier furent nostre tenant ki en orent lor drois asauoir est ernus libreseres z bertremers de wes. et par che ke che soit ferme chose z enstable se liage donet ceste presen lettre saieléé de me prope saial en testmongnage de verite. ce fut lan de graze. m. cc. z cinquante z dois ans a lentree de marc.

(Abb. de Robermont.)

VIII. 1259.

Nos Johans par la gresce de deu Preuolz. Li Archidyakene. et tos li capitles. mon saingnor saint Lambert. El nos Elyas Li maires. Li eskeuin. Li maistre. Li jureit. z Li citain de Liege. par *com*mon assenz. auons fait un enwart. por paier une dette. ki fu faite del achat. ke nos fesimes. a nostre saingnor henri par la gresce de deu enliut de liege. si cum des ceruoises. et del pain. Laquele dette. mal aloit. et trop damaiousement ke por chu ke cis achaz turne al utiliteit. z aporfit dele citeit de liege *com*munement. ke par la citeit si que li bans dure. a totes laies persones. prendra om un escot par proudomes por ceste dette paier et anitir. salf chu ke li varlet des clers de Liege ki sunt resident dedens Lur hosteiz nen paierunt mie. Et salf chu ke les franchisez ne les droitures de le glise mon saingnor saint Lambert ne des autres glisez de Liege. Ne les franchises Ne les droitures dele citeit de Liege *nen*serunt ne enmidrees ne empreies. Ces le lettres furent donees lendemaien de la purification nostre dame. Lan del Incarnation nostre saingnor m. cc .L. viiij.

(Chapitre de St Lambert, n° 262 de l'Inventaire.)

IX. 126[illegible]

A tos cheaus ki ces Lettres verront z oront. Nos ustasces Li frans hons de holei*n*gnule. Wilheames dawans cheualier. Sires Henris de Nuuis. z sires Gerars des changes esceuien de liege. Salus z conissance de veriteit. Nos faison a sauoir ke nos arbitre enluit dele contrau*er*sion ki estoit entre me

damme labesse de robertmont ⁊ le couent dune part. Et le Saingnor Gerar de Hermees cheualier dautre part. Sor chu ke mes sires gerars de hermeeis demandoit sor les masuiers Labesse deuant ditte ⁊ le couent. ki mainent a hermeeis sor laluez Labesse. ⁊ le couent deuan dit. Forche ⁊ resteal. ⁊ corrueie. Et nos li arbitre desor nomeit presiens ennos le fais del arbitre. par le uolenteit ⁊ par le requeste des parties. ke nos deuiens enquerre droiturierement entre lune parole ⁊ l'autre. ⁊ oir le uerteit a chescun. Et se li drois astoit si cleirs ke nos drois en poissiens dire ⁝ Nos deuiens droit dire purement. Et silh i auoit aucune obscurteit. solonc chu ke nos troueriens. ⁊ nos uerriens. ⁊ nos diriens les parties desornoméés le deuoient tenir sor poine de quarante mars. Dont bon plege furent doneit. de par mon saingnor Gerar de hermees. Sires ustasces li frans hons de holeingnule. Li sires Wilheames dawans. mes sires wilheames de waruez cheualier. ⁊ li sires henris de Nuuis esceuiens de liege. Li quel quatre repromisent couent a tenir de part mon saingnor gerar de quarante mars de ligois. silh eissoit de nos dis. Et nos lis arbitre desor dit mesiens ior aus parties dameneir totes lor bones veriteis. Les parties desor dittes uinrent a cel iour. ⁊ amenont lor uerteiz. et nos les oiens par seriment si ke nos duiens. Apres les ueriteis oies dune part ⁊ dautre ⁝ Nos desiens par conseilh de preudomes tot quatre li arbitre. ⁊ de commun acort. sens nul contredit ke solonc la uerteit ke nos auiens oie. ke mes sires gerars de hermees nauoit droit en le forche. ne el resteal. ne en le coruee ⁝ quilh auoit demandeit sor les masuiers me damme labesse ⁊ le couent desor dit. Apres che tantost nos desiens ke mes sires gerars par se poine ⁊ se trauailh aroit quatre. mars de ligois mes sires gerars respondit par deuannos ⁊ par deuant tos cheauz ki la furent. quilh nes uoloit nus. ains les quiteuet a ma damme labesse ⁊ al couent de robermont. ⁊ li abesse lenmerciat en nostre presence. Apres la sentence rendue ⁝ mes sires Gerars desordis se consentit ⁊ otriat le dit des arbitres. Et nos li arbitre desordit disimes ceste sentence ⁊ cest dit En le maison des freres menors de liege. le lundi. li quels fut li derriens iors de March. En tesmoingnage. me saingnour antone barat de uerneri. me saingnur humbier wanne. cheualier. thiri de flemale maiour de liege. saingnur Radu dilhe esceuien de liege. lowi naueal. Gilet de flemale. citain de liege. Gilet de rabosees. Renar de fehe. Johan le filh aubier de cler de hermees. bunelhon le filh cunechon. ⁊ des masuiers de hermees. lowi le cherpentier. pirote le filh botereal. bodechon le roi. lambier le bonier. Colin le maior dele haie.. henri dele bouerie. lowete le bressoir. wilheame le filh wateron. wilheame ⁊ iakemin filh mon saingnor gerar de hermees. Et frere robier doleih ⁊ autre bones gens asseiz. Et par chu ke che soit ferme choise ⁊ estable ⁊ parmanable ⁝ Nos.. arbitre desordit a la requeste ⁊ ale proiere des dois parties. de me damme labesse ⁊ del couent d'une part ⁝ ⁊ de mon saingnor Gerar de hermees desordit dautre part ⁝ auons a ces presens lettres pendus nos saials. en tesmoingnage de veriteit. Je ustasces dis li frans hons de holeingnule. par chu ke ie nai point de propre saieal ⁝ suj useiz del saial del Gardenier des freres menors de liege a ceste fie. Che fut fait en lan

del incarnation nostre saingnour ihesu crist. m. cc. Lxiij. Le derrien iour de March.

(Abb. de Robermont.)

X. 1265

El nom de Deu soit. A toz ceaz ki ces Lettres veront z oront Reniers Barnages de fontaines chevaliers saluz en deu. Sachent tot cilh ki sont z ki a uenir sont ke de la querele ki estoit entre Andrier de Hodier Le filh warnier dune part z la maison de la vaz saint Lambert dautre part. de la Dime de meleroit et de hotom grosse et menue ke cilh Andrius clamoit si ke son droit iretage. les parties deuant dites se misent en nos par commuen assens si ken arbitre u disour par foie pleuie. sor paine de quarante mars de liegois z de la querele perdue. Nos icel arbitre por bien de pais a la requeste des parties receumes en nos. clamet fu z respondu par deuant nos. les parties fisent seriment de la querele. li tesmoing Andrier furent receut. jureit. z mis en escrit lor dit. les raisons des parties z les chartres de la deuant dites dime diligemment examinees. A par defin jors fu assenez par lassens des parties par deuant nos por oir nostre dit' al quel jor les parties vienrent' z nos par le conseilh de prodomes cheualiers. escheuiens. escuiers. clers z lais. nostre dit auons dit en tel forme. ke nos disons ke Andries deuant diz nat droit en la Dime deuant dite par nul droit. z ke la maisons de la vaz saint lambert la doit tenir en pais et senz kalenge desormais. si ke sine. z par ce ke soit ferme z estable auons nos mis nostre saiel a ces presens Lettres. A cest dit furent present mes sires Reniers de forceilhes. sires philippes de Graz. sires Rigaz de Limont. sires Bertranz de Liers. Sires barrez dalour. sires Gilotins de Bersez z sires Rascekins de Hacurt cheualier. Sires henriz de Nuefviz. Sires Alexandres de saint seruais z sires johans del Lardier escheuin de liege. Colins de Graz. z Nicholes de votemme z plusour altre cler z lai. Et nos henriz de Nuef viz. Alexandres de saint seruais. z johans de lardier escheuin deuant dit en tesmoing de ces choses auons penduz nos saiaz a ces presens Lettres. ce *jut* fait lan del incarnation. m. cc. z lxv. le Samedi après la feste saint pierre z saint poul a Liege enla glise mon sanior saint Lambert le martire.

(Abbaye du val St Lambert, n° 288 de l'Inventaire.
Trois sceaux et fragments d'un quatrième.)

XI. 1269.

A tos cheauz ki ches lettres verunt z orunt. Nos li prouos. li doiens. li archediakenes z tos li chapiteles delle glise de liege dune part. z Nos.. wilheames sires de hemmericuert cheualirs dautre part faisons conisance de veriteit. Sachent tuit com ilh fuist bestens entre nos le glise deuant dite. z nos hommes z nos masuiers de fetines dune part. Encontre saingnor wilheame deuant dit. por che ke nos z Nostre masuier deuant dit disiens ke nostre masuier auoient z doient auoir aukuns drois z aukuns usages ens es boiz de ternach

et d angloire ke mes sires wilheames devans dis tient. Nos les partiez deuant dites auons eut teil conseilh ke nos por apaisier cest besten Nos summes mis en arbitres par conmun assens. chest a sauoir en hommes discreiz z honestes.. mon saingnor.. Guion de bomont z mon saingnor henri de haloiz chanonnes delle glise deuant dite par foit creanteie. Et sor painne de quarante mars de lijoiz. ke li partie ki le dit ne tenroit rendroit a celi partie ki le dit tenroit. sor teil forme' ke quant ke li arbitre deuant dit dirunt de che besten deuant nommeit par amor. par concorde. de bouche parlant ou par droit. de haut z de bas. Nos les parties deuant dites le prometons a wardeir fermement' sor la foi' et sor la painne deuant dite. Et si doit estre chis diz termineiz dedens le paske. ki uient prochainnement. Et por chou ke che soit ferme chose et feable Nos les parties deuant dites auons pendut nos saieauz a ches presens lettres entesmongnaige de veriteit. Che fu fait lan del incarnation Nostre saingnor ihesu crist milhe anz. douz chens z seissante nuef nuef le lundi deuant paskes.

(Chapitre de S[t] Lambert, n° 303 de l'Inventaire. Deux sceaux.)

XII. 1271.

A tous ces ki ces presentes lettres verront Et orront.. Nos li Maistre.. li escheuin.. li jureit.. Et toute la communiteiz del la citeit de lyege.. Salut et conostre veriteit.. Coneute cose soit a cascun z a tous ke lordenance delle pais' ki fut deuisee a huy de mon sangnur levesque de lyege. Et delle glize de mon sangnur saint lambert d'une part.. Et de nos Et de toutes nos aides d'altre part. Par mon sangnur.. arnul danprouost de colonge.. mon sangnur Gyelon doyen.. Mon sangnur Johan deppe costoir canones de saint lambert de lyege.. frere lambert fareit.. frere. Alexandre. delle Ruelle. Et frere everart dela ordene des precheors.. freres Reniers de lens des freres menors de lyege. Mon sangnur henri de herremale Et mon sangnur Eustasse persant de hanneffe cheualiers.. henri voeit de huy Robien de saint Martien.. Et bertelot de horion borgois de huy.. par pieron mostarde. Et Godefroit dawonge borgois de dynant.. Prumettons A tenir.. solonc lor recoirt de halt Et de bas. sor paine de trois mille mars A rendre al chapitele mon sangnur saint lambert de lyege.. se nos aliens de nulle cose encontre lor Recoirt.. De ce covent A tenir auons nos doneit' a pleges les dois villes huy z dynant.. En apres silh auenoit cose ke a recoirt a faire des quatorse par desore nommeis en defalloient' ne dois' ne trois ne desci a quatre' nos nos deuons tenir al remanant' s'il soi poient acordeir. Et silh ne soi pooent acordeir' nos nos deuons tenir ala plus grande partie.. Et par ice ke ce soit ferme cose z estable. nos auons fait pendre nostre propre saiel a ceste presente lettre en tesmongage de veriteits Ce fut fait z doneit.. lan de grasce. m. cc. septante z unc' le mardi apres le. octables delle feste saint piere Et saint pol apostres.

(Chapitre de S[t] Lambert, n° 309 de l'Inventaire. Fragment de sceau.)

XIII. 1272.

A tous cheaus qui ces presens Letres veront. Nos li homme de cise deu salus ⁊ conoiestre verite. Sacent tujt ke lan de grasce m. cc. lxxij. a. viij. jor de fenal moicz a lentree vinrent par deuant nos entre sainte marie ⁊ saint lambier a liege. Damme Sibile abbeesse delle paies deu de par damoieselhe annes seror delle paias deu. Robiers. fastres ⁊ Wilheame frere filh signor vstase de berlos ki ja fut. ⁊ clarins de vilhe ki at a femme maroe filhe a deuant dit vstase de berlos. la les denons vesture de lor par de .vij. bon*iers* de *ter*re dalu pau plus u pau moins ki giest enz el teros de hodege ⁊ de lamines tant ke de .v. pars de .vij. bon*iers* deuant dis. apres ce damoiselle Sibile de par sa seror damoieselle annes. Robiers. fastres ⁊ wilheames ⁊ clarins deuant dit denarent vesture amon signor wilheame de berlos chano*n*ne de saint pol de liege de. v. pars de. vij. bon*ier*s dalu deuant dis ⁊ les werpirent. enz el quel alut me sires wilheames fut ens *com*mandes enpaies si ke droicz ensegnat. La v ces vestures furent faictes furent ho*m*me de cise deu. Drawеas dile ki le fist. sires pires de dynant p*ri*estes. Baduins pifes. Ernas del pret. Euerars pagnons de la Ramee. Johans hermawe. henris draweas. Johans borget. Johans beisus si fastres de fresin cheualirs. Johans li muweas. filepeas dokires. Rogiers de treste Rennechons fis signor barnage. martins cains. Gerars wascemans. poncheles li clers ⁊ plusor autre. Et nos Renirs archep*re*stes de liege ⁊ vestis delle glise no*s*tre da*m*me a la req*ue*ste des ho*m*mes delle cise deu deuant nomes ⁊ des p*ar*ties deuant dittes avons pendut a ces presens letres no*s*tre saial en tesmoi*n*gnage de verite. La date est deuant ditte. la subsc*ri*p*ti*on de clarin nos app*ro*uons.

(Collégiale de St Martin, n° 92 de l'Inventaire. Fragment d'un sceau.)

XIV. 1274.

A tos ceaz ki ces presens Lettres verront ⁊ oront Giles de Nuefviz maires ⁊ eskeuiens de liege. Pires Boneas. Lambers li fous. Lowis sureles' ⁊ henris polarde eskeuien de liege saluz en no*s*tre sangnor ⁊ conisance de verite. Nos vos faisons a sauoer ke Damoselle Adilhe ⁊ juette seruers com dist de sain jore filhe sangnor costan ki ja' fu vinrent par deuant nos elles ⁊ jakemiens Bolengiers manans en celier desor sain jore lor p*ro*pres masuiers' Renemeas de vileir le veke bolengiers' Gosuiens de Nuefviz bolengiers' ⁊ johans Renons bolengiers ke je Giles maires desor dis lor prestai si ke mes p*ro*pres masuiers hyretables a la priere delles par deuant les eskeuiens deuant dis' ⁊ la donarent les damoselles deuant dittes en amoene p*er*petuel al.. abbeit ⁊ a couent del vaus saint Lambert del ordene de cisteaz lor maison de sain jore en funs ⁊ en comble tot ensi quele est' ⁊ dune part le glise de sain jore ⁊ dautre' ⁊ le patronage de cele meime glise' dont elles astoent bien tenans ⁊ auesties par

maor ⁊ par eskeuien de liege si com de lor propre alue ⁊ en auestirent dan franchon cellerier del vaus sain Lambert auez labbeit ⁊ le couent deuant dit ⁊ li affaitarent en lansage par les tenans deuant nomeis hyretablement por quatre deniers de cens par an a paier Le moitie a Noel. ⁊ lautre moitie a le sain johan Baptistre. le quel don ⁊ le quel lansage je Giles maires deuant dis' mis en le warde des eskeuiens desor dis' a la requeste des parties ⁊ des tenans deuant nomeis. Et je li maires ⁊ li eskeuin ⁊ li tenan desor dit en owins nos droitures. Et cest don ⁊ cest lansage ont fait les damoselles deuant nomeis sauf lors umeers queles jont retenu tant com elles viueront ambedous' u li une apres le deces del autre. Et por ce ke ce soit plus ferme chose je Giles maires' ⁊ li eskeuin desor dit auons pendu nos propres saeas a ces presens Lettres a la requeste des parties ⁊ des masuiers deuant dis en tesmonagne de verite. Ce fu fait ⁊ done Lan del incarnation nostre sangnor. m. cc. lxx. ⁊ quatre' le mois Davrilh le merkedi deuant la grande pake.

(Abbaye du val St Lambert, nº 341 de l'Inventaire.)

XV. mars 1276.

A tos ceaz ki ces presens lettres veront ⁊ oront. Li homes delle chiese deu font conoistre veriteit. Conutte chose soit a chascon ⁊ a tos ken lan de grasce. m. cc. settante ⁊ siez' lendemain delle sainte Gertru en mi marche vienrent pardeuant nos entre sainte marie ⁊ saint lambier a liege. Baduins de marneffe fiz mon Saignur aber de marneffe cheualiers ki ja fut dune part ⁊ Gilbers de grvnov chanones delle egliese monsaingnur sain martin en liege' dautre part. La afetat li deuant dis baduins de marneffe a gilber de grunou desour nomejt awez delle egliese sain martin deuant ditte quatre boniers daluz de terre erule ⁊ ki giesent ens el terroir de horpale. ⁊ si fut li deuant dis gilbers de grunou awez delle egliese deuant ditte ens empais commandeiz si ke drois ⁊ loyz ensengne. Et conut li deuant dis baduins de marneffe kilh des quatre bonirs daluz desour dis astoit bin vestis et bin aireteiz' si ke por lui desireter ⁊ autrui aireter. Laquele conissance gilhes condist pangnons dilhe citains de liege ki la fetison fist' mist ens elle warde des homes delle chiese deu ki la furent presens. A ceste vesture a faire furent homes delle chiese deu. gilhes pangnons desour dis ki le vesture fist. mes sires freris doiens delle egliese deuant ditte. ⁊ mes sires thieris chanones de celle mieme egliese ⁊ chapelains nostre saignur henri ja di eveske de liege' mes sires humbers de biernamont. ⁊ mes sires vstasses de fontaines. cheualirs. stassins de manigh. renirs cheuabaye. henris burreiz. thonettes de fontaines. huweneaz delle ruelle. renekiens delle wege. frankes de pont. jehans li sours. Johans Beysus. ⁊ plusurs autres. Et nos badechons de fontaines condist biche clers a mon saignur jehan de concey par le deu grasce preuost delle egliese de liege a la requeste des homes delle chiese deu deseur dis. avons pendut a ces

p resens Lettres le grant saeal a casez de la curt mon saignur le preuost deuant dit en tesmengnage de veriteit. La dante est deuant ditte.

(Collégiale de St Martin, n° 95 de l'Inventaire. Un sceau dans une boîte de fer blanc.)

XVI. octobre 1276.

A toz ceaz ki ces presens lettres veront z oront. Johans par le grasce de deu provos. maistres frankes li doiens.. li Archediakenes. z toz li chapiteles de le eglise saint lambert de liege salut et conissance de veriteit. Sachent tuit chilh ki sunt z ki serunt com i soit chose ke nos.. a Henri dastenoir filh mon saingnor.. Wilheame. cheualier jadis de cel mimes liu' aons aquis le dimaige dastenoir lequeil ilh tenoit en fiez de mon saingnor.. Werri de Clermont.. Nos par itant ke li deuant dis.. werris. de cui li deuant dis dimaige descent en fiez' nos at soffert a aquerre le fiez deuant dit z reprendre de lui en fiez che ke li deuant dis.. Henris en tenoit ſ li auons doneit z otroiet le dimaige de son manoir. z de son assise. ensi com ilh est. lui z ses oirs yretaulement. si com nos jamais ens el manoir z l'assise deuant dites ne poons ne ne deuons demandeir ne prendre. ne commandeir a prendre dime de totes choses ki dedens le manoir z lassise deuant dites seront' dont on poroit en altre manoir dedens nos dimaiges dimes demandeir. Sauf totes nos altres dimes defors le manoir z l'assise deuant dites. en quelz choses ke che soit. des queles nos ne volons ne nentendont par ceste present lettre riens quitteir ne relaissier. Et par che ke che soit ferme chose z estable nos auons a mon saingnor.. werri deuant dit doneit ces presens lettres saieleez del saieal de nostre eglise. Che fu fait z doneit en lan del incarnation nostre saingnor milh. cc. z settante z sis ans. le vigile des apostles saint symon z saint jude.

(Chapitre de S[t] Lambert, n° 295 de l'Inventaire. Un sceau.)

XVII. novembre 1276.

Johans par la grasce de deu esuekes de liege' A tos ceaz ki ces preseus lettres verront z oront, saluz z conisance de verite. nos vos faisons a sauoir ke li.. abbes z li.. frere del vauz saint Lambert del ordene de cyteaz vienrent par deuant nos z par deuant nos homes en justice z se deplansent ke tors lor astoit auenus d'un fiez quilh tenoient de mon sangoir johan conte de loz ke Godefrois de Rudechoue lor auoit jadis laisiet en amoine' le quel fiez li cuns deuant dis al ensengement de ses homes lor auoit rendu' Li quel home jugarent par deuant le conte desoir dit ke lamoyne pooit bien greer et rendre al ..abbeit z az freres deuant dis sens nuluj faire tort' si com ilh est contenu plus plainnement ens elettres le conte deuant nomeit saelees de son propre saial z de plusors de ses homes ki par deuant nos z deuant nos homes furent

lietes en justice‘ De quel fiez li cuns desor dis les auoit desaisis ȝ lauoit rendu a un sergant ki par proimeteit le reclamoit ȝ len auoit rechut a homme al ensengement de ses hommes ki auoient reïugiet encontre le promier jugement ȝ en contre ..labbeit ȝ les ..freres deuant dis‘ De quel secon iugement por ce quilh lor sembloit ke tors les enfuist auenus‘ ilh rapelarent par deuant nos‘ ȝ nos requisent ke nos del fiez dont ilh astoient desaisit lor fesissiens resaisir‘ Et nos a lur requeste ȝ lur instance mesimes a nos homes quilh nos raportassent que nos deuiens faire de ce quilh nos requeroient li abbes ȝ li frere desur dit‘ Li quel homme raportarent par jugement ke nos les deuiens faire resaisir juskes atant quilh ewissent porsiet lur apeal ȝ que li drois de lur querelle fuit esclarchiez‘ Et deuins somonre ȝ ajorner les homes le conte desor dit qui raportarent ce secont jugement quilh venissent par deuant nos por oir droit al ensengement de nos homes de ceste querelle dont ilh astoient rapeleit pardeuant nos si qua la sowraine curt‘ Et nos mandames le conte deuant dit qu ilh resaisist ..labbeit ȝ les freres desor dis de che dont ilh astoient desaisit juskes a tant quilh awissent porsiet lur apeal ȝ ke li drois de lur querelle fuist desclariez‘ Et fesimes somonre ȝ ajorner par dois de nos homes ȝ par no lettres ouertes‘ par quatre quinzenes ensi ke jugiet fu‘ les hommes le conte ki raportarent le secon jugement‘ quilh venissent par deuant nos por oir drois al ensengement de nos homes de ceste querelle dont ilh astoient rapeleit par deuant nos. Li quel homme ki fisent les ajornemens a derain jor vienrent par deuant nos ȝ par deuant nos homes en justice ȝ reconurent quilh auoient fais les ajornemens si auant quilh deuoient ȝ a ceaz quilh deuoient‘ mais li homme le conte ajorneit ne ne vienrent ne nenvoiarent por eaz a nul de ceś ajornemens‘ Et apres to chu li..abbes ȝ li..frere deuant dit vienrent par deuant nos ȝ par deuant nos homes ȝ requisent en tote instance ke nos lor fesissiens droit‘ Et nos mesimes a un de nos homme cest a sauoir a sangoir johan prouot de la Glize mon sangoir saint lambert de liege quilh presist de nos homes‘ clers‘ cheualiers‘ eskeuiens‘ borgois‘ ȝ eskuiers dont ilh i auoit assez‘ ȝ alast a conseilh ȝ raportast par jugement le droit de ceste querelle‘ Et ilh par le commun conseilh de nos hommes rapartat par jugement ke solonc tos les erremens ȝ totes les oewres ki furent faites deuant le conte de loz deuant dit‘ li promiers jugemens des hommes le conte dont li..abbes ȝ li..frere del vauz saint Lambert furent avestit ȝ ahyreteit deuoit miez valoir ȝ estre fermes ȝ estables. Et de ce raport fisent sieute maistres frankes del wege Doins‘ sires Englebers archidiakenes‘ ȝ maistre Baduins dautre glize scolastres‘ ȝ wilheames de pietresen‘ ȝ sires johans de rens prouos de sain johan‘ ȝ canone de la glize mon sangoir saint lambert maistres ameles Doins de saint Donis‘ sires johans de restees cantres de celle meimes glize‘ maistres johan Dore Doiens de sain johan‘ maistres Nicholes del fosse doiens de sainte crois. Et ausi ciste cheualier‘ sires fastreez de ferme mareskaz‘ sires Barnages de fontaines‘ sires wilheames doreilh‘ sires watiers de warfesees‘ sires Gerars de Berloz‘ sires fastreez pinkars‘ sires Thieris de preit‘ sires Barez dalur li viez‘ sires Bertrans de liers‘ sires Ernus

de jehang' sires johans de fontaines sires henris de Roluez' sires lambers ses freres' sires ameles de lehi' sires Reniers de veleruez' sires Baduins de soron' sires Nicholes de morteruez' sires hustins de serang' sires Rigaz de Bealrieu. Et ausi jakemins de sain martin maires de liege' johans de lardier' Giles surelez' macons' giles de Nuefvis' Giles crasmadars' henris polarde' johans daniz Gofins' Lowis sureles' jakemins de lardier' Thieris de saint seruais' eskeuien de liege' Et ausi lambers del fosse Lowis delle pillechule' lowis naueal' pieres del urs' Giles grifars' Radelez dyle' symons li fanez' Gilars de changes borgois' Et aussi Renars de fehe' Radus de Gemeppe' z Giles ses freres' johans Boilaiwe' anthoniens de Gemeppe' Colais de lisen' stasins de sclins' wilheames de warruez' Balhiez de saint Lambert' johans li trenchans' Colais' johans z wilheames frere del heez' Reniers amirans' Colais de coroit' wilheames de fiez' Reniers z johans de Gotthehem' Barneheaz z wilheames frere de fontaines eskuier' z autre plusor. Et a ce jugement a rendre fu presens sires jakemes cheualiers sires de Clermont ki le jor fist delez nos en justice z wardat nostre parole. Et par ce ke cis jugemens soit fermes z estables nos auons fait metre nostre saial a ces presens lettres. Che fut fait a liege en nostre palais lan de grasce. milh. Dois cens' settante sis la vigile saint martin en yuer[1].

(Abbaye du Val S[t] Lambert, n° 352
de l'Inventaire.)

XVIII. 1277.

A tos ceaz ki ces presens Lettres veront z ouront. Li homes delle chiese deu font conoistre ueriteit conute chose soit a chascons z a tos kel an de grasce. m. cc. settante el set a seseme ior del mois daurilh al entreie vienrent par deuant nos entre sainte marie et sain Lamber a liege. wateles condist waemeas delle monzeie. z Gilhes li fiz mon saignur Gilhon crokeneal cheualier. La conurent ilh z porprisent sor lour feauteit kilh avoent fait deuant me dame sainte marie. z sain Lamber. et le veske Jehan z si ke chis ki enuoiet

---

1. Variantes du vidimus (même numéro de l'Inventaire. Le chiffre placé entre parenthèses indique la ligne du texte de la pièce) : conisanche (2) vaus. cisteaz (3) looz (5) lassiet. aumoine. queil. cuens (6) queil (7) aumoine (8) plaenem. (18) liettes. queil. cuens (12) rechu (13) queil. secont (15) lor req. (18) ke. de che ke nos (19) desur. queil (20) ke (21) esclarciez. deuiens. hommes (22) che (23) sovraine (25) secont (30) drois. hommes (31). *Le scribe a copié 2 fois les lignes* 25 (*à partir de* si qu a) à 31 (*jusqu'à* deuant nos). queil (32) ni (35) ni env. (36) hommes (37) tot (38) hommes (39) asseiz (41) raportat. solonk. ovres (43) looz (44) stables. che (46) maistres (47) Balduins pietresen (48) canones (49) Denis (50) mariskaz (53) warfezees (54) lesni Baduiens (57) jakemiens (59) Nuevis (60) danis. surelez. jakemiens (61) pilechulhe. naueaz (63) simons (64) anthones (65) willeames. warruez (66) gothehem (69) che (70) justiche (71) chu. stables (72).

i furent de par les homes delle chiese deu ke bin prouarent et tant ke bin nos suffiat. ke me dame hawis feme a mon saignur abier de marneffe cheualier ki ja fut et ki por maladie de son cors ne pooit venir par deuant nos auoit reporteit ꝛ werpit ens elour mains sains rins ens a retenir awez de tos ses oirs tos les aluz kelle auoit et tenoit soit a chan soit a vilhe. Laquele conissance sires lowis naueaz citains de liege mist ens elle warde des homes delle chise deu ki la furent presens. Tantost apres chu ke ce fut conut ꝛ proueit li deuant dis wateles ꝛ Gilhes en fisent don ꝛ vesture des aluz desour dis az enfans delle deuant ditte dame hawi a chascon de chu k ilh en aferoit a li et ki la furent presens. a sauoir sunt. dame fressens. dame mareie feme mon saignur Johan de marneffe. cheualier ki ja fut. ꝛ ki fut fiz a medame hawi desour ditte. baduins de marneffe. ꝛ anseaz ses freres ꝛ henris de horpale ki at dame mareie suer a deuant dis baduin ꝛ anseal. ꝛ fiz ꝛ filhes a le deuant ditte me dame hawi. Et si furent ens empais commandeiz li oirs deuant dis si ke drois ꝛ loys porte. En cel ior et en celle oire miemes les deuant dittes dame fressens ꝛ dame mareie rauestirent delle lour part des aluz desour dis ilhe dame fressens son filh mon saignur fastreit con dist pykart cheualier. et ilhe dame mareie libier son filh. Et si furent li deuant dis mes sires fastres pykars cheualiers et libiers ens empais commandeiz si ke drois ꝛ loys ensengne. En cel ior ꝛ en celle oire miemes li deuant dis mes sires fastreis pikars cheualiers ꝛ libiers desour dis. henris de horpale baduins. et anseaz ses freres desour nomeiz rauestirent delle lour part des aluz desour dis de tant ke de .siez. boniers de terre erile weri chanone delle egliese sain martin en liege frere a mon saignur barreit dalour chevalier et a wez delle egliese saint martin desour ditte. Li queiz. siez. bonier daluz desour dis gisent ens el terroir de horpale. Et si fut ens empais commandeiz Li deuant dis weris awez delle egliese desour ditte si ke drois et loys porte. En cel ior ꝛ en celle oire miemes li deuant dis baduins mist a le deuant ditte egliese contrewaghe de quatre boniers daluz de terre erile ki gisent ens el terroir de marneffe. entre les tombes ꝛ marneffe. et enavestit weri desour dit awez delle egliese desour ditte par maniere ke li gliese sain martin desour ditte tenrat come lour ces quatre bonirs daluz desour dis' juskatant ke baduins desour dis arat fait ꝛ procureit les autres oirs ki desagiet sunt quitteit a le gliese deuant ditte ꝛ rauestit le lour part des .siez. bonirs daluz desour dis. Et de quele oire li gliese desour ditte en soit en don et en vesture et lour aient quitteit' li quatre bonier daluz desour dis reuenront quitte ꝛ paisule a deuant dit baduin ꝛ faire en porat sa volenteit. des queiz quatre boniers daluz desour dis ilh baduins desour nomeis en acquist si quilh dist dois. à badechon de vichule. ꝛ les autres dois. a jehan macor des mines. Et conut kilh en astoit bien vestis et bin aireteiz si ke por li desireteir et autrui aireteir. Laquele conissance sires lowis naveaz citains de liege ki lafetison fist' mist ens elle warde des homes delle chiese deu ki la furent presens. A ces vestures afetier furent homes delle chiese deu sires lowis naveaz desour dis ki les vestures fist. mes sires freris doins de sain martin en liege. Jehans de sain martin. ꝛ sires gilhes de

turnay si chanones. lowis sureles eskeuins de Liege. frankars de sain seruaiz. sires frankes de pont. Jakemars de sain martin li maires. Jehans de freluz. baduins piffes. Jehans li sors Lambers delle riviere. hanons li fiz saignur libiers boneal. maistres alars li notaires ⁊ plusurs autres. Et nos Badechons de fontaines condist biche clers a mo*n* saignur Jehan de concey par le deu grasce preuost delle grande egliese de liege a la requeste des homes delle chise deu desour dis auons pendut a ces presens lettres le grant saeal de la curt mon saignur le prouost deuant dit en tesmongnage de veriteit. La dante est desour ditte.

(Collégiale de S. Martin, nº 107 de l'Inventaire.)

XIX. 1277.

A tos ceaz ki ces presens lettres veront ⁊ ouront. Li homes delle chiese deu font conoistre veriteit. conute soit a chascon ⁊ a tos ken lan de grasce. m. cc. settante ⁊ set: a quar iour del mois de mai al entreie. vinrent par deuant nos entre sainte marie ⁊ sain Lamber a liege. Henris. Thiris. ⁊ Gilhes freres et fis a lamber de hekes ki ja fut. dune part. Et sires Gerars de Colongne chanones delle egliese sain martin en liege dautre part. La nos requisent li deuant dis freres ke nos lour feissiemes don ⁊ vesture delle lour part de demi bonier de terre erile ki aluz est et ki lour astoit eskeut de par pere ⁊ de par mere. eas ⁊ demoiselle heluit lour serour. ⁊ ki giest ens el terrour de hekes. Et nos li homes delle chiese deu les en fesiemes don et vesture delle lour part del aluz desour dit. et si furent ens empais co*m*mandeis si ke drois ⁊ loys porte. En cel iour ⁊ en celle oire miemes li deuant dis freres rendirent don ⁊ vesture delle lour part del aluz desour dit. a saignur Gerar de colongne chanone deuant nomeit awez delle egliese sain martin deuant ditte. ⁊ si fut ens empais co*m*mandeis sires Gerars de colongne desour dis awez delle egliese deuant ditte si ke drois ⁊ loys ensengne. A ces vestures a faire furent homes delle chise deu. sires iehans de lardier ki les vestures fist. sires matons. jehans gadons et thiris de sain seruais citains ⁊ eskeuins de liege. filepeas dokieres. renekoies de fleron et plusurs autres. En apres damoiselle heluis deuant ditte vient par deuant nos a liw desour nomeit ⁊ no requist ke nos li feissiemes don et vesture delle siene part del demi bonier daluz desour dit. ⁊ nos li homes delle chiese deu len fesiemes don ⁊ vesture. Le mardi apres le triniteit. lan de grasce desour nomeit. ⁊ si fut ens empais co*m*mandeie si ke drois ⁊ loys porte. En cel iour ⁊ en celle oire miemes li deuant ditte damoiselle heluis rendit don ⁊ vesture a saignur Gerar de colongne deuant nomeit awez delle egliese sain martin desour ditte delle siene p*a*rt del demi bon*nier* deuant dit. ⁊ si fut sires Gerars desour dis ens empais co*m*mandeis awes delle egliese deuant ditte si ke drois ⁊ loys ensengne. A ces dois deraines vestures furent homes delle chiese deu filepeas dokieres ki ces vestures fist. mes sires ferris doiens delle egliese desor ditte. sires abrahans de warruz ses chanones. weris del palais. ransottes de nuef vis. renekoies de

fleron. Godefrois de sain vis. Johans beysus. maistre alars li notaires ȝ plusurs autres. Et nos reniers vestis ȝ archiprestes de nostre dame a liege a la requeste des homes delle chiese deu desour dis auons pendut a ces presens Lettres nostre *pr*ope saial en tesmongnage de veriteit. Les dantes sunt desour dittes.

(Collégiale de St Martin, n° 100 de l'Inventaire.)

XX. 1278.

A tos ceas ki ces presens Lettres veront et oront Li home delle chise deu font conoistre veriteit. conute chose soit a chascun ȝ a tos ken lan de grasce. m. cc. settante ȝ ovit. Le vigilhe delle sainte barbe. vienrent par deuant nos entre sainte marie et saint Lambier a Liege. Gilhes et helotte sa suer enfans adan de foruie ki ja fut dune part. ȝ dans frankes cherriers delle vaz sain Lambier dautre part. La se rauestit li devant ditte helotte delle siene part don jornal ȝ demei ki eskeut lour astoient, Li ȝ se frere deuant dit, de par pere et de par mere et dont chis gilhes desour dis astoist bin vestis delle moitie si quilh conut par deuant nos. ȝ nos en fesiemes don ȝ vesture tant ke delle moitie del jornal ȝ demei desour dit ki aluz est et ki gisent ens el terroir de foruie a damoiselle helotte desour ditte ȝ li co*m*mandons ens em pais si ke drois ȝ loys porte. En cel jor ȝ en celle oire miemes li deuant diś gilhes ȝ helotte sa suer fisent don et vesture del iornal ȝ demei daluz desor dit a dan frankon desor dit et a wez delle maison delle vaz sain Lamber desour ditte. ȝ si fut ens empais co*m*mandeis dans frankes desour dis ȝ awez delle maison desor ditt(e)[1] si ke drois ȝ loys ensengne. A ces vestures a faire furent ho(me)[1] delle chise deu jehans li trenchans ki les vestures enfist thiris con dist de gemeppe henris burreis. pronz weris. helins berefus. henris trupins jehans de rehal ȝ thiris de wonc. henrotes draweas maistres alars li notaires ȝ plusurs autres. Et nos reniers vestis ȝ archiprestes de nostre dame a Liege a la requeste des homes delle chise deu desour dis auons pendut a ces presens lettres nostre *pr*ope saial en tesmongnage de veriteit La date est desour ditte.

(Abbaye du Val St Lambert, n° 366 de l'Inventaire. Fragment d'un sceau.)

XXI. 1280.

A tos cheas ki ces p*r*esens letres veront et oront Li ho*m*mes delle chise dieu font conostre *ver*iteit. Conutte choise soit a tos ken lan de grasce m. cc settante et diz[2] le nuit larenut vinrent par deua*n*t nos entre sainte marie ȝ sain lambier aliege. jakemes de hekes ȝ wathirs se fis dune par et gillebiers

1. Illisible, mais facile à suppléer.
2. La date est suspecte sous cet énoncé. Ne faut-il pas lire *doiz*, non *diz*?

chanonnes de sain martin en liege datre part et la afaitat chi jakemes desoir dis a watier son fi desoir nomeit trois bonirs on jornal moins dalu de terre erule et ki gisent ens el terroir entre hekes et horpale et si fut chi wathiers desoir dis ens em pais comandeis si ke drois et lois porte et conut jakemins desoir dis quilh de trois bonirs on jornal moins dalu desoir dis astoit bin avestis et bin aireteis si ke por li desireteir et celi wathir son fi aireteir et quilh ni avoit ens ke ses vmers les queis ilh quittat et werpit a celi wathir sens rins ens aretenir. Laquele conissanche avec le quittanche alars dabeies citains de liege ki la faitison en fist[1] mist ens elle warde des hommes delle chise dieu ki la furent presens. En cel jor et en cel hoire mimes wathirs desoir dis enfist don z vesture a gillebier chanonne desor nomeit aowes delle eglise sain martin desoir ditte. et se fut chis gillebiers en trestot lalu desur nomeit em pais comandeis aowes delle glise desoir ditte si ke drois z lois ensengne a ces vestures et a tottes ches deuises chi par desoir escrittes furent hommes delle chise dieu alars dabeies desoir dis ki les vestures fist. gerars de colongne chanonnes delle glise desoir ditte sires jehans delle sauenire chapelens et maistres gerars maistres delle scole de celle mime eglise filepeas dokires. hermans de iupilhe z fastras delle chachie henris de sain loren henriars dans ernus li maires et Lambiers de horpale colais con dist bernars andriers horbateres maistres alars li notares z plusur atres. Et nos renirs archiprestres de liege a la requeste des hommes delle chise dieu desoir dis et des parties deuant nomeies auons pendut a ces presens lettres nostre prope saial en tesmongnage de veriteit la date est desoir ditte.

(Collégiale de St Martin, n° 90 de l'Inventaire.)

XXII. 1286.

A tos cheas ki ces presens Lettres verront z oront.. li preuos de le glize de saint Gile empulhemont del ordene saint Augustin deleis liege salus z conissance de veriteit. Sacent tuit cilh ki sunt z ki avenir sunt kenlan de grasce. m̊. cc̊. lxx̊x̊. z. vj̊. lendemain de saint michiel langele vinrent par deuant nos. Johans nomeis de saint martin chanones de saint martin en liege dune part. Et sires Abraham de warues chanones de cel mimes liu por le doyen z tot le chapitre dautre part La reportat li deuant dis. johans. en la main symon nostre maior par deuant nos tenans A savoir est. balduin pyphet hiernar depreit henri quartal ottelet de frangheies Gilon werbier julien de tilor z Cimar le bolengier. quatre maisons ki sient desos saint martin eltier desoire Rolant goffe quilh tient de nos por dois sol. vi. deniers z un[1] chapon. lesquels .ij. deniers z le chapon nos li rendons par le raison del treffons ki muet de li a vez de saingor abraham devant dit el nom del chapitre z del

1. On a vns, dont la 1re et la 3e lettre sont effacées.

doyen deuant nomeit tant ke por wagiere. et por quatre muis despeaute de pension ke. johans. deuant dis doit paier amaron le begine seror saingor faustreit clerbaut ⁊ henri de saint lorent tant com ele viuerat. ⁊ silh avenoit ke. johans deuant dis ne paiast amaron les IIIJ muis despeate de pension tant com ilh viuerat dedens le feste saint andrier a dois deniers pres de le melhoire. li doiens ⁊ li chapitres deuant nomeit li doient paier ⁊ faire avoir tant com ele viuerat. ⁊ li doiens ⁊ li chapitres doient ⁊ pulent aler ⁊ tenir a quatre maisons desoire nomeies sens. johan. apeleir. ⁊ sens faire deminer. Ajosteit iest ausi ke se marons moroit en la vigile desaint piere aust entrant. johans. deuant dis seroit quitte de la pension deuant dite. ⁊ sele moroit le jor de saint piere aust entrant. johans. deuroit a maron deuant dite le pension de cel au sens plus ⁊ dedont en auant puet ⁊ poroit. Johans. aler a son yretage quitement Et totes ces couenances mist Simons nos maires deuant nomeis enla warde de nos tenans desoire escris ki lor drois en orent. ⁊ par che ke che soit chose creve ⁊ ferme nos avons pendut nostre saial a ceste presens lettre. Che fut fait en lan de grasce si ke desoire est escrit.

(Collégiale de St Martin, n° 126 de l'Inventaire.)

XXIII. 1291.

A tous cheas ki che letres vieront ⁊ oront ⁊ speciament a maere. ⁊ a eskeuiens delle cure de serange. wilheames de louche cheualirs ⁊ mariscas delle veske de liege ⁝ salus et coniscance de veritet. Nos faesons a sauoire a touz ke nos auons doneit a labeit ⁊ a couent de saen.. Jakeme en liege. le passage par mi le voe ki geeste deuant chenee. ⁊ lu cherbon se pont y at. ⁊ bien volons kilh y aent ⁊ fachent tous lor buns aesement. si auant ke baduins bulhet lor at afaethiet ⁊ donet par leskeuiens deserange. a sauoire sunt. embiers. si ke maeres. ⁊ skeuiens. warnir de serange. gile li minore de serange. ⁊ hannekars de mons eskeuiens de serange. par nostre conghiet. ⁊ par nostre auctoritet. ⁊ chu ke faet en est par le dit baduin bulhet ⁝ nos lu tenons. ⁊ lu tenrons. por ferme ⁊ por estable. ⁊ par chu ke nos auons. a dit.. abet ⁊ couent. otroiet ⁊ donet les aesement ⁊ le porfit desor escrit se pont y at. li dis abes at paiet ⁊ donet a nos. troi mars de lighois et demey. de vies monoe. en temmonaghe de ken nos auons pendut nostre propre saeale a che presens letres. donees en lain m̊ cc̊ non̊ ⁊ onche, lu dymenge apres lassumption nostre damme emmi austus.

(S. Jacques. Fragment d'un sceau.)

XXIV. 1292.

A tos ceas ki ces presens lettres verront ⁊ oront Li maires ⁊ li eskeuin dele citeit de liege salus ⁊ conissance de verite. Conute chose soit a tos quen lan de grasce. Mil. dois cens. Nonante ⁊ dois le diurs en la samaine de paskes vinrent par deuant nos si com par deuant justice sor le destroit a liege‘ si

weris del palais. z jehans costreneas citain de liege z exequtor z foiment del testament ou dele derraine volenteit Lambon dele fosse filh jadis jehan de le fosse citain de liege dune part ; z sires jehans de sainte barbe z sire Nicoles de hacourt chapelain. z henris fius jadis hueneal de la ruwelle citain de liege‘ plege z respondant por mon sainghour jehan de holoinghe chanoine de saint lambier de liege, enuer les dis foimens de seze vins mars z quatuoze mars de liejois‘ por le maison de le fosse ki siet a liege deleis le maison sainghour jehan de le rose eskeuin de liege‘ la quele maison de le fosse li dis chanoines auoit achatee a dis foimens por le summe de deniers deuant dite‘ dautre part. z la requisent li dit plege a foimens deuant nomeis ke. de la summe de deniers deuant dite la quele mes sires jehans chanoines deuant dis les auoit bien paie vossissent laendroit pardeuant nos li dit foiment ; quitteir. luj. z ses pleges deuant nomeis. Li quel foiment furent si conseilhiet quilh tantost conurent ke mes sires jehans chanoines souent nomeis les auoit bien paies. les. seze ving mars z quatuoze mars de liejois quilh les auoit duit por le maison de le fosse desour dite quilh a eas ot achatee por teil summe de deniers si ke dit est. z bien len quittont dele dite summe de deniers. z ses pleges deuant nomeis ausi z dele dite summe de deniers z dele plegerie si ke drois fut z tot che mist li maires en le warde des eskeuins. z por che ke totes ces choses soient plus fermes z estables nos frankars de saint seruais maires de liege‘ por balduin nostre filh ki a ces choses a faire fut en feaute z maires por nos‘ par tant quilh nat or[1] point de propre saieal‘ auons a ces presens lettres pendut nostre propre saieal. z Nos jehans de hennau eurars dilhe. jehans del lardier. z jehans sureles‘ eskeuin de liege ki a totes ces choses fumes present z en cuj warde elles furent mises, j auons ausi pendus nos propres saieas en tesmoinghaie de verite. Che fut fait z doneit lan z le jour desour nomeis.

(S. Jacques. Fragments de quatre sceaux.)

TABLE DES CHARTES ANALYSÉES[2].

Chapitre de S. Lambert.

N° 375 émanant du dit chapitre (1283).

Collégiale de S. Martin.

N°s 101 de la cour allodiale de Liège (1277).

— 102 de la même cour (id.).

---

1. Le ms. a *orę*.

2. Les abréviations ont déjà été indiquées. Je donne le numéro de l'inventaire imprimé pour les pièces de S. Lambert, de la collégiale de S. Martin et de l'abbaye du Val S. Lambert, la date de la pièce pour les autres.

Nos 113 idem (1281).
— 114 idem (id.).
— 127 des chanoines de S. Martin (1288).
— 129 idem (1291).

Abbaye du Val S. Lambert.

Nos 329 des hommes « del cise deu » (31 mai 1274)
— 330 des mêmes (même date).
— 336 des mêmes (1274).
— 345 des mêmes (1275).
— 347 de l'évêque de Liège.
— 349 du même (16 septembre 1276).
— 351 du même (11 octobre 1276).
— 358 des échevins de Liège, conjointement avec ceux de Seraing (1277).
— 363 de Jean de Lardier, échevin de Liège, fait à Liège (27 septembre 1278).
— 372 des hommes « delle chise deu » (1283).
— 382 des mêmes (1287).

Abbaye du Val Notre-Dame.

1260 des hommes « de cise deu ».
1265 des mêmes.
1278 des mêmes.
1296[1] « le diurs deuant le chandeloir », des mêmes.
1296[2] le semedi apres le grande pake », des mêmes.

Couvent des Dominicains.

1271 testament de « heluis ditte d ais, citaene de Liege ».
1273 « a la maison de freres de Liege ».
1280 « Mathons eskeuins z Godars li tinderes de liege ».
1282[1] « le nuit dele feste sain valentin », testament de « Lambers de fosse citains et eskeuiens de Liege ».
1282[2] même date, codicille du même acte.
1285 du maire et des échevins « del curt d'auroit », lez Liège.
1287 de Liégeois, pour des intérêts liégeois.
1288 testament de « bastiens apeles dawans citains de Liege », avec un codicille et une confirmation des échevins.
1289 de « citains » de Liege.
Mars 1290[1] testament de « Sibile beghine de ware*m*me » en faveur des freres précheurs de Liege et d'autres personnes, revêtu des sceaux du chapitre de S. Lambert, à Liège, et du prieur des dits frères.
Août 1290[2] émane d'échevins et « citains » de Liège.
Septembre 1291[1] du maire et des échevins de Liège.
Novembre 1291[2] de « maree fe*m*me jadis Gilon le soul citain de Liege. »
1293 des « mambours z po*r*ueours de l'amoine des poures beghines de sain *crist*tofle deleis Liege ».

1294[1] « mardi apres le fieste delle diuision des apostres », du maire et des échevins « delle court d'auroit ».

1294[2] même date, des mêmes.

1296 d'échevins et « citains » de Liège.

Mars 1297[1] du maire et des échevins de Liège.

Octobre 1297[2] testament de « vde de sain Seruais beguine », partiellement en faveur des frères prêcheurs de Liège, dont le prieur a mis son sceau à l'acte.

Novembre 1297[3] d'échevins de Liège et du « mambor et porueoir de communs poures de la citeit de Liege ».

Abbaye de Robermont.

1247 testament d'une dame en faveur de l'abbaye.

1251 Concession d'un « citain » de Liège en faveur de l'abbaye de Robermont.

1253 Charte de l'official de Liège.

Février 1260[1] de l'abbé de Robermont.

1260[2] « venredi apres l'ascension », des hommes « dele chiese deu ».

1260[3] « nuef jurs dedens le moiez de june a l entree », des hommes « de cise deu ».

1260[4] « le dymenche apres la feste s. Urbain », confirmation du maire et des échevins de Liège.

1260[5] même date et même provenance,

1264 des hommes « delle cise deu ».

1270 du maire et des échevins de Liège.

1273 des hommes « dele cise deu ».

1274[1] « l'endemain delle dominike com chante *Misericordia domini* », de « maistre Balduiens », chanoine et official de Liège.

1274[2] même date; fait « ens elle glise mo*n* sagnor sain pol de Liege ».

1277 des hommes « delle chiese deu ».

1282[1] « le merkedi deuant le feste saint Johan baptistre », du maire et des échevins, et des hommes « de le chiese deu »

1282[2] « lendemain delle saint Thumas », des dits hommes.

1283[1] « le semedi apres le gran quaremme », des mêmes.

1283[2] le diurs apres le noel », des mêmes.

1284[1] « le semedi apres le gran quaremme », des mêmes.

1284[2] même date, de l'archiprêtre de Liège.

1286 des hommes « del chize deu ».

1288[1] « l'endemaien delle saint Hubier », du chapitre « delle grande eglise », à Liège.

1288[2] même date et même provenance.

1289 des « homes delle chise dieu ».

1292 des mêmes.

1293[1] « mardi deuant le sain Denis », des mêmes.

1293[2] « juedi apres le feste sain Remi », du maire et des échevins de Liège.

Abbaye de la Paix Dieu.

1260 des « homes del cise deu ».

1261 [1] de l'official de Liège, « le jour dele exaltation dele sainte crois ».

1261 [2] même date, du même « donee a Liege ».

1271 [1] « le dimenge apres le saint Mathie », des hommes « delle cise deu ».

1271 [2] « le semedis apres le saint Andris », des mêmes.

1276 des mêmes.

Abbaye du Val Benoît.

1269 à l'avantage « del maison del wausbenoit ».

1280 des hommes « delle chise dieu ».

1283 des mêmes.

1289 des mêmes.

Collégiale de S. Barthélémy.

1273 du doyen et du chapitre de l'église.

Collégiale de S. Denis.

1273 des échevins de Liège.

1276 [1] « le merkedi apres les octaves del Trinitеit », des hommes « delle chise deu ».

1276 [2] même date, vente faite à « maistre conrar chanone de saint donis. »

1281 des « hommes delle chise dieu ».

1294 des mêmes.

1298 des mêmes.

Abbaye de S. Jacques.

1268 de « Johans de Concey prouos de Liege » pour deux bourgeois de Liège.

1272 des hommes « dele cise deu ».

1275 de « Johans de Concey » insérant une déclaration des maires et échevins de Liège.

1277 de « Johans de Lardier citains et eskeuins de Liège ».

1280 des hommes « de la chise Deu ».

1288 des mêmes, relativement à un arbitrage.

Collégiale de S. Jean l'évangéliste.

1275 du chapitre de l'église.

1288 des mêmes, avec le vidimus de l'évêque.

M. WILMOTTE.

MÉLANGES

I.

LA COMTESSE ÉLISABETH DE FLANDRES ET LES TROUBADOURS.

Un jeune savant danois, M. E. Trojel, dans le consciencieux ouvrage qu'il vient de publier sur les *Cours d'amour*[1], a fait un rapprochement intéressant, qui mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Romania*. Il pense avec toute vraisemblance que la comtesse de Flandres dont André le chapelain rapporte deux « jugements d'amour » n'est pas, comme le croyait Raynouard, Sibylle d'Anjou, ni, comme je l'avais supposé[2], sa fille Marguerite, mais bien Élisabeth ou Isabel de Vermandois, mariée en 1156 à Philippe d'Alsace, le patron de Chrétien de Troies, et morte en 1182[3]. La comtesse Isabel mérite à un autre titre encore l'attention des amis de la littérature du Moyen Age, si, comme le suppose fort ingénieusement M. Trojel[4], il faut la reconnaître dans une comtesse de Flandres dont ont parlé trois troubadours, sans qu'on ait su jusqu'à présent de qui ils parlaient.

On lit dans les *Documenti d'amore* de Francesco da Barberino :

Refert Miraval provincialis quod crudelis mortis quam intulit olim comes Flandrie in dominum Raembaud militem suum causa fuit quoddam suspirium quod ille miles emisit dum serviret eidem presenti domina comitissa ; et de hoc scripta sunt aliqua in libro *Flore novellarum* sepius allegato[5].

---

1. *Middelalderens Elskovshoffer*, Copenhague, 1888, in-8°. Voyez sur cet ouvrage le cahier d'octobre du *Journal des Savants*.

2. *Romania*, XII, 525.

3. Henri Martin avait déjà fait cette identification (*Hist. de France*, éd. de 1865, III, 336), mais sans donner de raisons à l'appui.

4. P. 85-85 ; cf. p. 113, p. 2.

5. Voy. A. Thomas, *Francesco da Barberino*, p. 116, 181. On a supposé, mais sans vraisemblance, que ce passage (ou un autre de R. de Miraval) avait donné lieu à la formation de la légende de Gui de Cabestaing.

M. Chabaneau, citant ce passage, remarque : « Cette allusion se rapporte-t-elle à un fait réel ou seulement à un roman ? Je ne saurais le dire, mais je penche pour le roman. Quoi qu'il en soit, il y a peut-être lieu de croire que c'est à la même aventure qu'ont trait les passages ci-après de deux autres troubadours.

« 1. Sordel (*Gedichte*, IV, p. 98) :

Bel (*lis.* Del?) cavaler me plai que per amor
Moric l'autrer en Flandres, car ll'aman
En seran trop miellz crezut derenan
Per las donas qels tenon en error.
Ben volgra fos ab lui morta s'amia,
Pois gascuna cho qe non cre creiria,
Qe on plus fan los fins amanz languir,
Plus van tarzan zo qe degran complir. »

« 2. G. de S. Didier (Los grieus desirs, *Werke*, II, 56) :

E tuit li pro ques volon far grazir
Fan los bels dos lai on plus an sabor,
E breus respos es loncs jois en amor,
Per que dompna non deu son joi fenir,
Con fes Elis, la comtessa de Flandres [1]. »

Je ne pense pas que ces trois allusions se rapportent au même objet. Dans la première, il s'agit d'un chevalier tué par le comte de Flandres pour avoir soupiré en présence de la comtesse ; — dans la seconde et dans la troisième, d'une comtesse de Flandres [2] qui, en faisant trop languir son amant, a causé sa mort : Sordel se réjouit de cet évènement, parce qu'il prouvera aux dames la sincérité des amants, et Guillem de Saint-

1. *Revue des langues romanes*, XXIII (1883), p. 99. M. Chabaneau montre en note que ce passage ne saurait se rapporter, comme l'a supposé M. Birch. Hirschfeld, au roman du *Chevalier au Cygne*. Il aurait pu remarquer que, dans aucune des versions de ce roman, l'héroïne n'est comtesse de Flandres : elle est duchesse de Brabant ou de Bouillon.

2. Sordel ne parle pas de comtesse, et à vrai dire je n'oserais pas affirmer que ses vers se rapportent au même objet que ceux de Guillem de Saint-Didier. Notez que Sordel, postérieur d'un demi-siècle à l'autre, parle du fait comme arrivé tout récemment, *l'autr'er*. Il semble qu'il s'agisse d'une histoire très semblable à celle d'André de France.

Didier[1] en tire également une leçon à l'adresse des dames qui font trop attendre leur réponse aux requêtes d'amour. Cela ne s'applique guère à l'évènement tragique dont parle Raimon de Miraval, le « Miraval provincialis » de Barberino.

Raimon de Miraval vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Il semble, dans le passage que Francesco avait en vue, avoir donné une explication qu'on ne connaissait pas d'un fait qui était connu, à savoir la mort cruelle dont un comte de Flandres avait fait périr un chevalier appelé « Raembaud ». Or on trouve dans l'histoire, peu avant l'époque où florissait Raimon, un évènement tout à fait pareil, sauf le nom de la victime. Voici, en effet, ce que raconte, sous l'année 1175, Raoul de Dicet, qui écrivait en Angleterre à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe :

Philippus comes Flandrensis Walterum de Fontibus cum Isabella comitissa, sicut dicitur, in adulterio deprehensum ictibus clavarum jussit interfici II idus Augusti, et ejus cadaver caput habens inversum in sella secessui deputata, pedibus religatis, ad furcas propere preparatas properavit suspendi; ut etiam nihil crudelitati deesset, et ut plane seviret in mortuum, sic ignominiose suspensum, fractis parietibus, sub edicto datum est exponi publicis aspectibus concurrentium[2].

Un autre historien anglais contemporain, un peu plus ancien même que Raoul, l'auteur de la chronique attribuée longtemps par erreur à Benoit de Peterborough, raconte le même évènement avec plus de détails :

Interim erat in Flandria quidam miles, nomine Walterus de Fontanis, qui, velut Lucifer inter minora sidera, sic inter commilitones suos, nobili prosapia ortus, luce probitatis et scientiæ enituit. Hunc vero, cum nota esset ejus probitas, ipsa comitissa Flandriæ in amasium sibi adoptavit, adoptatum autem in sua recepit. Quod cum prædictus comes Flandriæ comperisset, prohibuit ei semel, secundo et tertio, ne domum suam intraret; sed ut mos est humanæ fragilitatis semper niti in vetitum, ipse hujusmodi monita parvipendebat. Unde contigit quod, cum comes et comitissa sua essent apud

1. Ou Guiraut de Calanson; P. Meyer me fait remarquer qu'une famille des manuscrits lui attribue cette pièce, que l'autre famille donne à Guillem de Saint-Didier.

2. D. Bouquet, XIII, 198; *Radulfi de Diceto Imagines historiarum* (éd. Stubbs, Londres, 1876), t. I, p. 402.

Sanctum Omerum, et comes simulasset se inde recessurum, comitissa nuncium quemdam, secreti sui conscium, clam destinavit ad prædictum Walterum de Fontanis amasium suum, significans ei comitem inde recessisse, et præcepit ut ipse sine mora ad eam veniret. Ille itaque mandatis comitissæ parere cupiens, festinanter ad eam venit, et in thalamo comitissæ ab ea familiariter receptus est. Quod cum nunciatum esset comiti, ex insperato supervenit, et invento illo in thalamo, præcepit ut caperetur et captus deduceretur ad eum. Cumque coram eo venisset, et in medio stetisset, interrogavit eum comes quid quæreret in thalamo suo, imponens ei quod propter dedecus suum illuc venisset. Ille vero tendens in inficias in quantum potuit contradicebat, et, ut magis ei crederetur, obtulit se paratum esse innocentiam suam quo libuerit modo purgare, quod propter dedecus suum illuc non venisset, sed quia comitissa pro eo miserat. Comes vero ad omnia verba hæc non respexit, nec purgationem aliquam ab eo inde recipere voluit; sed in furore iræ suæ præcepit ut ipse fustibus cæsus interficeretur. Circuierunt ergo eum carnifices, et ligatis pedibus et manibus, cum gladiis et fustibus eum cecideruntet semimortuum suspenderunt illum per pedes, inclinato capite deorsum, in quodam vilissimo cloacali foramine, et sic cloacali fetore extinctus miserrime vitam finivit[1].

Ce doit bien être à ce même évènement que fait allusion Raimon de Miraval, bien qu'il appelle l'amant de la comtesse Raimbaud et non Gautier de Fontaines, et qu'il ne semble pas présenter son amour comme payé de retour. Le nom de Raimbaud au nord de la France est tout à fait invraisemblable : il est possible qu'il faille y substituer celui de Rainaud; mais la divergence est toujours la même.

L'historien des comtes de Flandres, M. Kervyn de Lettenhove, a révoqué en doute, non sans motifs, l'authenticité du récit des deux chroniqueurs anglais[2]. Gautier de Fontaines est un

---

1. D. Bouquet, XIII, 163; *The Chronicle of the reigns of Henry II and Richard I* (éd. Stubbs, Londres, 1871). — Roger de Hoveden (éd. Stubbs, Londres, 1868) a copié la chronique précédente; les changements qu'il fait sont arbitraires et sans intérêt (voy. la préface de l'éditeur).

2. *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, p. 61. M. de Lettenhove ne se fait pas faute, du reste, d'arranger les évènements à sa manière, en imaginant, ce que ne dit aucun historien, que Philippe fit tuer Gautier de Fontaines sous prétexte d'adultère, mais en réalité parce qu'il le soupçonnait d'être le complice de Jacques d'Avesnes dans le meurtre du prévôt d'Aire (voy. ci-dessous). Je dois remarquer que je n'ai pas pu voir la 2e édition du livre de M. Kervyn.

personnage parfaitement historique, que mentionne souvent Gislebert de Mons, le chancelier des comtes de Hainau ; or, d'après Gislebert, il mourut en 1183 dans une abbaye où il avait pris l'habit religieux : il n'avait donc pas été tué en 1175. Quant à Élisabeth, elle mourut en 1182, et le grave Gislebert nous dit à cette occasion qu'elle était « a Flandrensibus et Viromandensibus plurimum dilecta, » sans faire la moindre allusion au sanglant épisode raconté par nos deux chroniqueurs[1]. D'autre part, la chronique dite de Benoit rattache au meurtre de Gautier de Fontaines les querelles de Jacques d'Avesnes et du comte Philippe, querelles qui en réalité avaient commencé avant le mois d'août 1175, et avaient pour cause le meurtre, imputé à Jacques d'Avesnes, de Robert, prévôt d'Aire et évêque élu de Cambrai[2]. Devant ces difficultés, il est permis de se demander si les historiographes anglais, placés assez loin du théâtre des évènements et fort mal disposés pour le comte de Flandres, dont les troupes, peu auparavant, avaient envahi et terrifié l'Angleterre[3], n'ont pas accueilli un bruit répandu en Grande-Bretagne, et si leur récit n'est pas l'amplification altérée d'un incident réel. On pourrait croire alors que le nom de Gautier de Fontaines n'a rien à voir dans cette histoire, et que le comte Philippe fit mourir sous le bâton un chevalier nommé Rainaud, soupçonné par lui, sur des indices plus ou moins sérieux, d'être l'amant de sa femme. La réalité d'une exécution de ce genre paraît en tout cas résulter du rapprochement, fait par M. Trojel, du texte de Barberino avec les passages des deux chroniqueurs. Un évènement aussi tragique dut en tout cas avoir un grand retentissement, et je me figure que la comtesse Élisabeth, à partir du 12 août 1175, ne prononça plus de « jugement d'amour[4] ». G. P.

---

1. Pertz, *SS.*, XXI, 535, 536. La retraite et la mort de Gautier de Fontaines sont confirmées par une charte de Baudoin IV de Hainau (voy. la note de l'éditeur de Gislebert, p. 536).

2. Ce meurtre eut lieu en octobre 1174.

3. Les sentiments de haine des Anglais contre les « loups flamands » sont souvent exprimés dans les chroniques ; cf. Kervyn de Lettenhove. Voyez aussi ce que dit Jourdain Fantosme des Flamands et de leur comte.

4. Les deux qui lui sont attribués (XII et XIII ; Trojel, p. 148, 150) sont parmi les plus subtils et les plus raffinés de la collection.

II.

REPRÉSENTATION D'UN *JEU* DE GUILLAUME CRETIN EN 1506.

Germain Chastelier, conseiller au Parlement de Paris, a consigné, dans le journal qu'il tint du 27 mars 1505 jusqu'en octobre 1511[1], un fait assez intéressant pour l'histoire du théâtre et pour l'histoire littéraire. Il s'agit d'un *jeu*, composé par le poète Guillaume Cretin, et qui, joué par les clercs du Châtelet dans la salle du Louvre à la Saint-Nicolas (9 mai) 1506, fut trouvé offensant par le Parlement; la représentation avait en outre contrevenu aux défenses faites plusieurs fois par la cour à la Basoche de jouer aucun jeu sans sa licence[2].

Ce passage du journal de Chastelier vient prendre place parmi les documents assez nombreux qui ont été signalés sur les rapports du Parlement avec la Basoche. Il est assez curieux à rapprocher notamment de ceux relatifs aux poursuites dont, vingt ans auparavant, Henri Baude avait été l'objet, et que J. Quicherat a publiés naguère[3]. Seulement, ce n'était pas le Parlement, c'étaient les conseillers et les courtisans de Charles VIII que Baude avait blessés et qui avaient obtenu des poursuites contre lui. Le Parlement, assez peu touché de ces plaintes (il avait d'ailleurs autorisé la représentation), avait déployé en faveur du coupable la plus grande indulgence; ici, au contraire, comme il s'agissait de lui-même, il se montra moins facile, sans cependant que sa colère semble avoir été bien terrible.

Les lacunes que présentent à cette époque les registres du Parlement ne m'ont pas permis d'y trouver la mention de cette affaire. Cretin, dans les poésies qui nous ont été conservées de

---

1. Bibl. nat., ms. fr. 4431, f° 75 v°.

2. *Cabinet historique*, t. XII, 2e partie, p. 111, nos 10597-10599. — Fabre, *Les clercs du palais*, 2e éd., p. 136 et ss.

3. *Les vers de maître Henri Baude*, pp. 74 et ss., 113 et ss.

lui, n'y fait pas non plus d'allusion, et on ignorait même qu'il eût composé des jeux.

Lundi .xj. jour de may M. V^c et six, le lieutenant criminel et aussi le lieutenant civil furent mandez pour ce que le jour mons^r saint Nicolas precedent les clercs du Chastellet avoient joué en la salle du Louvre des jeux publiquement, en parlant deshonnestement d'aucuns de la court de parlement, après les defenses faictes par Loys Bourgeois et autres huissiers; disoient lesdictz clercs qu'il y avoit des conseillers qui avoient gagé l'un contre l'autre d'un procès que l'une des parties le gaigneroit et l'autre le perdroit, et estoit la gageure de mil escus, et autres paroles mal sonnantes. Le lieutenant civil s'excusa, disant qu'il ne l'avoit permis et qu'il n'y estoit pas. Le lieutenant criminel confessa qu'il y estoit; aussi l'on avoit rapporté qu'il y estoit et qu'il se rioit. On ne demanda riens audict lieutenant civil, mais fut enjoinct par la court audict lieutenant criminel, *sub pena suspensionis sui officii*, qu'il rendeist en la consergerie lesdictz joueurs, celuy qui avoit fait ledict jeu et autres, et apporter ledict jeu devers la court.

Le mercredi XIIIe jour dudict mois de may, le lieutenant criminel veint en la court, dist que Cretin, qui est le tresorier du Boys de Vincennes et estoit facteur dudict jeu, luy avoit dit qu'il avoit presté la minute dudict jeu et qu'il viendroit demain. Luy fut enjoinct que demain il allast querir ledict Cretin et qu'il l'amenast et apportast ledict jeu, et procedast contre les joueurs, qu'il disoit s'en estre allez, par ban, et que es maisons de ceulx qui estoient mariez il meist garnison. Il respondit que aussi l'avoit il fait quant a ceulx desditz joueurs qui estoient mariez, mais qu'il y en avoit d'aucuns qui estoient *filii familias* qui s'en estoient allez, et que es maisons de leurs peres n'y avoit mis garnison, pour ce que *non debebant portare iniquitatem filiorum*. La court le print bien.

En marge : Des clercs de Chastellet qui jouerent contre les défenses de la court.

P. Guilhiermoz.

III.

BOUQUETIN.

« Ce mot, dit Littré, paraît un diminutif de bouc; cependant il est très probablement pour *bouc estain*, mot dont se sert Belon, 1, 13, pour désigner cet animal, et qui est tiré de l'allemand *steinbock*, bouc des rochers. »

Si Littré eût connu le passage suivant tiré de Vigenère (*Trad.*

des Tableaux de Philostrate, 223, édit. de 1611, il aurait affirmé davantage sans doute l'étymologie par *stein bock*[1] :

Les Suisses le nomment (ce bouc sauvage) *bouc d'estain*, c'est-à-dire des rochers.

On trouve encore ce mot dans Olivier de Magny :

Et a toy je donroy, Bacchus, un *bouc estain*,
Si par quelqu'un de vous ma Catin est trouvée.
(*Sonnets*, 101, édit. Courbet.)

M. Godefroy, qui cite ce passage au mot ESTAIN, a pris *estain* pour un adjectif qu'il explique par « intègre, complet », sans doute *non castratus*.

M. J. Favre, dans sa thèse sur Olivier de Magny, thèse d'ailleurs estimable, a coupé, comme M. Godefroy, le mot en deux, et est arrivé, je ne sais comment, à donner à *estain* l'interprétation la plus fantastique. La voici :

« *Estain*. Etaim, longue laine qu'on a fait passer par un peigne.
Et a toy je donroy, Bacchus, un bouc estain.
(L'offrande est ainsi plus précieuse.) »

A. DELBOULLE.

---

1. Cette étymologie n'est point contestée : elle est donnée sans aucune hésitation par M. Scheler, qui s'exprime ainsi : « de l'all. *steinbock*, bouc des rochers. » Il reste seulement à trouver quand et par quelle voie le mot s'est introduit en France. Je pense que c'est au XVIe siècle et par la Savoie ou la Suisse, ce qu'on pouvait déjà induire du texte de Vigenère cité par M. Delboulle. Mais Littré, en son supplément, cite un exemple de *bouquetain*, tiré des Chroniques de Savoie de Paradin (1552), partant plus ancien. *Bouc-estain* a probablement été provençal, ou plutôt alpin, avant de devenir français. Antérieurement au XVIe siècle, le seul exemple que je connaisse de ce mot se trouve dans un leudaire d'Embrun qui paraît avoir été écrit à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe : « De tota pel de chamus e de *boc stagn*, de chastour, chascun, ob. » (*Bulletin hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 127.) M. J. Roman, l'éditeur de ce leudaire, fait à ce propos remarquer que le bouquetin a disparu des Alpes françaises depuis environ cent ans, et que le nom lui-même n'est plus en usage. En effet, Mistral ne donne que *bouquetin*, qui est visiblement français. — La forme *bouc d'estain*, donnée par Vigenère, est aussi celle qu'a enregistrée Cotgrave. — P. M.

IV.

NOTES SUR LE VOCABULAIRE ROUMAIN.

I. — LES SENS DU MOT « PHILOSOPHE » DANS LA LANGUE ROUMAINE.

Parmi les termes techniques ou savants, introduits en roumain vers la moitié du XVIIe siècle, à l'occasion de la traduction du grec moderne des codes de Mathéus Bassarabe et de Basile le Loup, figure aussi le mot *filosof*, par lequel on entendit de bonne heure un « astrologue », comme dans le passage suivant d'un des livres cités :

« De sâ va prileji vre-unui *filosof* sau vre-unui *cetitor de stele*, când va câuta in obrazul cuiva şi de'i va zice fur, atunci nu se va pedepsi ca un suduitor, pentrucâ, deşi i-au şi zis fur, nu i-au zis pentru sâ'l suduiascâ; ci pentru câ l'au cunoscut cu meştesugul seu cum iaste fur[1]. » — C'est-à-dire : « S'il arrive à un *philosophe* ou à un *astrologue* (litt. liseur d'étoiles), lorsqu'il examine la physionomie de quelqu'un, de le traiter de voleur, alors il ne sera pas puni comme un insulteur, parce que, tout en le nommant voleur, il ne le lui a pas dit pour l'insulter, mais parce qu'il l'a reconnu par son métier d'être un tel. »

La science du « *filosof* » se borne donc à la connaissance des principes physionomiques, à l'aide desquels il s'efforce de découvrir, dans « la physionomie de quelqu'un », la culpabilité ou l'innocence d'une personne. Cette signification spéciale du mot a persisté dans le langage populaire. Aujourd'hui encore le peuple entend surtout par *filosof* « l'interrogateur des constellations », par la contemplation desquelles il peut pénétrer dans le mystère de notre être. Ainsi, dans un conte valaque, *La fille à mauvais présage*, il s'agit d'un roi qui avait douze fils et réussissait dans toutes ses entreprises, mais au bonheur duquel manquait une fille. Le souhait de son cœur se réalisa, mais en même temps toute sa chance s'en alla. Ses efforts pour mettre un terme à ses revers furent inutiles. A la fin, il appela un *astrologue* ou « un liseur d'étoiles » pour lui demander la cause de ses revers. Le *filosof* consulta les astres et dit le lendemain au roi d'obser-

1. *Pravila lui Mateiu Basarab*, éd. Bujoreanu, p. 94.

ver trois jours de suite comment les enfants dormaient. Après les trois jours, le *filosof* revint. Le roi lui rapporta que les enfants dormaient, les uns avec les mains au dessus de la tête, d'autres de côté, d'autres avec les mains sur la poitrine, sur le dos ou enfin à côté d'eux; mais la fille dormait à plat ventre ou pelotonnée, ou bien avec les mains entre les genoux. — « Le voilà, le mauvais présage de votre royaume, lui répondit le *filosof*. Si vous ne l'éloignez pas de chez vous, vous et vos enfants serez ruinés de fond en comble (litt. il n'en restera pas même la poussière)[1]. »

Cependant *filosof* a encore, dans la bouche du peuple, une signification plus large, qui n'est pas bien loin du sens scientifique du mot : celle du sage qui cherche la raison des choses et de la vie humaine. Le Roumain applique cette épithète à toute personne pourvue d'une culture intellectuelle plus étendue, à tous ceux qui possèdent une instruction supérieure, et il entend par *filosofie* toute science, toute culture comme aux temps primitifs de la Grèce.

Depuis longtemps naturalisé dans le parler populaire, ce mot a donné naissance à une différenciation logique très intéressante, fondée sur le vieux dicton roumain : *Unde'i minte multâ, e şi nebunie multâ*, « où grand savoir, grande folie. » Ce proverbe, très répandu, figure déjà dans le plus ancien livre populaire, dans l'*Alexandria* ou histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, dont la première rédaction roumaine remonte au premier quart du XVIIe siècle, c'est-à-dire à une date presque contemporaine de l'introduction du mot *filosof* dans la langue roumaine.

Le prince Démètre Cantemir, qui nous a laissé le meilleur traité ethnographique sur la Moldavie, en parlant des mœurs du pays, relève ce trait caractéristique : « Moldavi litterarum non solum non amatores, sed et osores cuncti fere extiterunt. Bonarum artium et scientiarum ipsa etiam nomina illis ignorantur. *Eruditos non posse non mente privari existimant*, adeo ut si cujus laudare voluerint doctrinam, eum prae nimia scientia stultum evasisse dicant. Turpe hanc in rem teritur Moldavorum ore proverbium[2]. »

---

1. Ispirescu, *Basme*, p. 394.
2. Demetrii Cantemirii, *Descriptio Moldaviae*. Bucarest, 1872, p. 126.

Conformément à cette manière de voir, le *filosof*, c'est-à-dire l'homme qui possède un grand savoir, le « savant », ne peut pas garder intactes ses facultés intellectuelles comme les pauvres d'esprit, mais doit nécessairement subir une commotion dans le système cérébral. C'est pourquoi *filosof* s'est modifié, dans la bouche du peuple, en *filoscos* ou *firoscos*, à savoir *scos din fire*, « privé de bon sens, fou, » caractérisant, par cette désignation, autant le savant en général que l'homme spirituel, causeur, inventif, en un mot supérieur aux autres. Cette transition logique reflète la manière spéciale de voir d'un peuple et cristallise, dans la langue, une particularité de la pensée nationale.

Comme le mot *firoscos* manque dans la plupart des dictionnaires [1], nous allons donner quelques citations des livres populaires pour mettre en évidence les diverses nuances de ce mot.

Anton Pann, dans la « Povestea Vorbei », I, 19 :

Câte basne *firoscoșŭ*
Undeva spunea'n vileag,
Si eu ca năbâdâioșii
Alergam s'ascult cu drag.

« Autant de contes les *firoscos* disaient quelque part en public — et moi, comme un furieux, je courais les entendre *con amore*. »

Dans le conte intitulé « Le petit berger habile », une reine décide que sa fille n'épousera que celui qui devinera les signes de son corps. Mais pas un fils de prince ou de noble n'y arriva. Voyant venir pour le même but un berger, ils s'en moquèrent, en disant : « Tant de fils de princes et de rois sont venus et personne n'a pu deviner les signes de la princesse, et c'est justement toi, mon ami, qui seras plus *firoscos* [2] ? »

Dans le théâtre des marionnettes, qu'on joue de maison en maison pendant la semaine de Noël et qui est connu sous le nom de *Jocul Vicleimului* (litt. « le jeu de Bethléem »), le soldat apostrophe le berger :

---

1. Cihac, *Dictionnaire* II, 686 cite encore les formes *pirocsit*, *piroscos*, *firocsit* — formes purement imaginaires adoptées en vue d'une étymologie fantaisiste.

2. Ispirescu, *ibid.*, p. 247.

Ce tot spui, frate păstor?
Nu cumva ești rĕsvrătitor?
Ori poate ești *sărit din minte*,
Nu cum erai mai nainte....
Si cum mi te-ai inștiințat
Tu de acel nou impărat?
Cum te-ai brodit tu mai cu mot,
Mai *firoscos* de cât noi toși?...

— « Qu'est-ce que tu dis toujours, frère berger? Es-tu par hasard rebelle? ou bien as-tu l'esprit dérangé et pas comme tu l'avais auparavant?... Comment as-tu reçu la nouvelle de ce nouveau roi? comment t'es-tu trouvé plus raisonnable (litt. avec plus de toupet), plus *firoscos* que nous tous[1]?... »

Enfin deux autres exemples traduits du parler du paysan de Parahova :

« Notre nation est ulcérée et affligée. Ses blessures nous font aussi mal à nous, et il y a assez longtemps que nous souffrons. Des médecins de toute espèce faisaient les habiles et les savants (*hiloscos*), mais pas un ne put deviner son mal. »

« On dit qu'un Roumain, prodigieusement riche, alla chez un savant (*invătat*), à l'étranger, et lui dit : O *hiloscoase,* comme j'ai de la fortune par la grâce de Dieu, je m'ennuie de rester à ne rien faire, et je voudrais être magistrat[2]. »

Une trace de cette opinion répandue dans le peuple roumain se retrouve dans une comédie de Molière. Dans le *Médecin malgré lui*, Martine, maltraitée par son mari Sganarelle, veut se venger et répand le bruit que Sganarelle serait un médecin très habile, mais qu'il ne montre son adresse qu'« à force de coups », sur quoi Valère observe (Acte I, scène V) :

« C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours du caprice, quelque petit grain de *folie* mêlé à leur *science*. »

Le Roumain aurait caractérisé, dans ce cas, la prétendue maladie de Sganarelle par le seul mot *firoscos*.

D'ailleurs cette considération populaire de la science concorde avec les vues émises par des penseurs éminents sur la nature particulière du génie.

Lazare Shaineanu.

---

1. Teodorescu, *Poesii populare*, p. 111.
2. Jipescu, *Opincaru*, p. 9 et 110.

COMPTES-RENDUS

Die Sage von Tristan und Isolde. Studie über ihre Entstehung und Entwicklung im Mittelalter, von Dr Wolfgang GOLTHER. München, Christian Kaiser, 1887, in-8°, XIV-123 pages.

On recommence depuis deux ou trois ans à s'occuper activement des vieux romans consacrés aux amours de Tristan et d'Iseut. A l'époque où paraissaient dans la *Romania* les travaux de mes anciens condisciples de l'Ecole des Hautes Etudes, M. Golther, encouragé par M. Conrad Hofmann, achevait un important mémoire, où les versions françaises et étrangères de la légende sont étudiées avec une grande indépendance de jugement et des connaissances étendues de littérature comparée. Des *sagas* ont fourni à l'auteur, qui enseigne aujourd'hui la philologie germanique à l'université de Munich, l'occasion d'intéressants rapprochements. Le roman en prose est encore trop mal connu pour que l'on puisse entreprendre l'étude des textes italiens et espagnols, qui paraissent en dériver. Comme le poème de Thomas a été l'objet d'excellents travaux, M. G. a porté l'effort principal de ses recherches sur ce groupe de récits qu'on désigne le plus habituellement par le nom de Béroul. J'ai eu connaissance de son ouvrage pendant que je corrigeais les épreuves de mon article sur Eilhart d'Oberg, et j'ai été charmé de voir qu'à plus d'une reprise nous étions arrivés par des chemins divers à des conclusions semblables. Comme moi, M. G. est d'avis qu'Eilhart n'a pas traduit Béroul, et qu'il faut distinguer dans le fragment conservé à la Bibliothèque Nationale deux parties notablement différentes. Les extraits du roman en prose qu'il a communiqués, d'après l'édition de 1514, font ressortir mieux la parenté très étroite de ce texte avec celui d'Eilhart. M. G. est également disposé à croire que le poème perdu de Chrétien de Troyes devait ressembler davantage à ceux de Béroul et d'Eilhart qu'à celui de Thomas; mais on ne peut s'empêcher de sourire d'un des arguments qu'il avance. Dans la chanson de Chrétien :

Onques du buvraige ne bui
Dont Tristanz fu empoisonnez,

« se montre, dit-il (p. 115), une conception très superficielle, presque mécanique, du philtre d'amour. » M. G. ne voit-il pas que ce n'est là qu'un badinage, destiné à rehausser aux yeux de la dame le mérite du poète amoureux?

Jusqu'à ces derniers temps on n'a guère contesté l'origine celtique des légendes de Tristan, d'Arthur et de la Table Ronde : elle est admise par les savants les moins favorables aux rêveries des celtomanes. Les récentes études irlandaises semblent confirmer l'opinion générale. Néanmoins elle vient d'être l'objet d'une vive attaque de la part de l'éditeur du *Chevalier au Lion*, M. W. Förster [1], et elle est également battue en brèche par M. Golther. De son aveu, la navigation aventureuse de Tristan, cherchant la guérison de sa blessure, reproduit une donnée celtique. Une partie des noms propres que l'on rencontre dans nos romans, certains détails d'un caractère merveilleux, surnaturel, rappelant les lais, lui paraissent, à la vérité, empruntés à la tradition bretonne. Mais rien d'autre, à ce qu'il prétend, n'autorise à supposer que les Celtes d'Angleterre aient jamais eu de récits étendus relatifs à Tristan et Iseut : tout le porte à croire que les poètes anglo-normands et français sont les véritables créateurs de « l'incomparable épopée de l'amour [2] ». La plupart des aventures dont se compose cette épopée n'offrent rien de particulier, de national, de caractéristique, et se retrouvent dans la littérature et les traditions populaires de nombreux pays. Divers épisodes proviennent de ces contes moraux ou satiriques, que notre moyen âge a reçus du bouddhisme et qui doivent à la poésie française une partie de leur célébrité européenne. Ces contes étaient sans aucun doute moins répandus dans les contrées reculées où l'on parlait les idiomes celtiques que parmi les Normands d'Angleterre, en relations continuelles avec le continent et avec l'Orient latin.

Mais le voisinage des conquérants saxons ou français, le séjour de conteurs et de harpeurs bretons aux cours anglaises, le commerce et les pèlerinages ont pu faire connaître de très bonne heure les fables indiennes dans tout le monde celtique et jusqu'en Irlande. Au reste, il faudrait prendre garde de s'exagérer l'importance de cet élément oriental du cycle breton. Parmi les fantastiques aventures attribuées à Tristan, parmi ces exploits qui l'égalent à Sigfried, à Beowulf, aux demi-dieux grecs, une étude attentive découvre principalement des lieux-communs du répertoire enfantin de ma Mère l'Oie. Est-ce qu'on ne raconte pas de temps immémorial, à la veillée, la passion d'un grand roi pour une femme à la chevelure surnaturelle [3], le départ d'un jeune héros à la recherche d'une princesse inconnue, le combat victorieux qu'il livre à un gigantesque serpent ? La coutume des tueurs de dragon d'arracher la langue du monstre en guise de trophée continue peut-être un antique usage analogue au scalp des Peaux-Rouges [4]. Qu'importe si l'un ou l'autre de ces récits, appartenant au fonds mythologique, épique, populaire, et datant peut-être des âges préhistoriques, se retrouve dans quelque recueil

---

1. P. XXII, en note : « Selbst Tristan kann ich nicht für keltisch halten. »
2. *Romania*, XVI, p. 599.
3. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, p. LXV.
4. *Mélusine*, III, c. 303 ss. Cf. Golther, pp 15 et 16.

mongol traduit du sanscrit[1] ? Sans doute les conteurs de l'Inde ne manquaient pas d'imagination, mais leur véritable titre de gloire n'est-il pas d'avoir su prêter à des fictions antérieures une tournure plus piquante, une forme plus achevée, un sens plus ingénieux ou plus profond ? Nos vieux trouvères, notamment les lyriques, ont eu parfois des mérites et des bonnes fortunes semblables. Pourquoi ne seraient-ils pas les créateurs du roman de Tristan ? Pourquoi des poètes français n'auraient-ils pas emprunté aux traditions communes quelques beaux thèmes héroïques, à la poésie populaire l'exquise légende des deux arbres enlaçant leurs branches sur des tombeaux d'amoureux[2], ou l'apologue des deux chemises et celui de l'eau qui s'est montrée plus hardie que le hardi Tristan ? Opposer à une telle hypothèse des faits précis ne serait pas chose très facile ; pourtant des objections considérables se présentent à l'esprit. La fantaisie si vive, si libre, si charmante, qui anime les histoires du cycle breton contraste avec la gravité toute militaire, l'allure strictement historique des meilleures chansons de geste. Une si naïve et si merveilleuse inspiration fait presque défaut à tous les autres genres de notre poésie profane du Moyen Age. Or, la provenance étrangère des contes bretons ressort à la fois des données générales du cycle et de bien des circonstances de détail.

Par exemple, les poèmes consacrés à Tristan et Iseut offrent divers traits de mœurs plus primitives ou plus barbares que celles dont on observe le reflet dans les textes français du XIe et du XIIe siècle. L'épisode des lépreux dépasse en horreur les scènes les plus farouches des chansons de geste. Le cheval n'a nullement, dans les aventures de Tristan, l'importance qu'on lui attribue dans l'épopée nationale. La chambre d'Iseut, traversée par un ruisseau, semble appartenir à un type d'habitation analogue aux *crannoghs* d'Irlande. Dans les contes épiques de l'Ulster, l'Achille irlandais, Cuchulinn, accomplit des tours de force et d'adresse dignes d'un bateleur[3] ; Tristan est également très réputé aux exercices du corps : les poètes se plaisent à raconter ses sauts prodigieux ; quand le mari de Gargeolain aperçoit les joncs fichés dans la courtine, il reconnaît les *jeux Tristan*. S'il m'en souvient bien, les barons de Charlemagne ne nous apparaîtraient sous un jour semblable que dans les gabs du *Pèlerinage*. On pourrait multiplier ces rapprochements entre le cycle de Tristan et l'épopée irlandaise. Le roi Marc, avec ses oreilles de cheval, a de plus nombreux et de plus proches compagnons d'infortune dans les légendes des Gaëls[4] que dans les contes grecs, serbes ou mongols. Le Morhout, que

---

1. P. 16 : « Ferner ist die fahrt nach der unbekannten jungfrau ja bereits im mongolischen erzählt (Jülg, *Siddi Kür*, pp. 193 ss.), und darum zweifelsohne indischen ursprunges, gehört zu der entlehnten litteratur, nicht zum urverwandten sagen- und mythenhorte. »

2. Pages 27 et 28 ; *Mélusine*, III, cc. 60-62, 85-91 et 142.

3. Voyez l'analyse de la *Tāin bō Cūalngi*, donnée par M. Zimmer, au tome XXVIII du Journal de Kuhn, pp. 442-475.

4. Rhys, *Celtic Heathendom*, p. 593.

l'on a comparé au Minotaure, ne serait-il pas un de ces *Fomori*, géants[1] ou monstres marins[2], qui réclamaient aux anciens Irlandais un tribut d'enfants?

M. Sarrazin[3] a cru dernièrement découvrir dans la légende de Tristan des traces assez nombreuses d'influence germanique. M. Golther, qui est d'accord avec moi pour rejeter ces vues très hasardées, emprunte toutefois à son compatriote une de ses opinions les plus contestables. Selon eux, c'est conformément à un usage germanique qu'une épée se trouve placée entre les deux amants endormis, quand ils sont surpris par le roi Marc. Or le même trait est noté par Fr. Michel[4] dans les *Mille et une Nuits*, par J. Grimm[5] dans le *Pentamerone* et la chanson d'*Ami et Amile;* Stenzler l'a récemment signalé dans l'Inde[6]. L'hypothèse de l'influence scandinave n'est pas nécessaire pour expliquer le choix d'une île comme champ de bataille de Tristan et du Morhout[7]; néanmoins le premier traducteur tchèque d'Eilhart, qui met la scène du duel sur une montagne, nous a peut-être conservé une version plus originale de cet épisode[8]; l'île Saint-Samson est très éloignée du théâtre habituel des amours de Tristan et d'Iseut, les confins du Devon et de la Cornouaille. De même que les Fomori, dans une partie des textes épiques irlandais, sont devenus des pirates norvégiens, le Morhout est évidemment identifié avec les *vikingar* d'Irlande. Fille d'un roi de Dublin, Iseut porte naturellement un nom germanique : c'est là une tradition très authentique et un trait remarquable de couleur locale, qu'aurait difficilement imaginé un poète français du XIIe siècle. Les formes *Isaut* et *Isiaut*, que M. G. (p. 114) ne distingue pas l'une de l'autre, ne sont que des prononciations, propres aux dialectes du nord-est, des deux formes plus anciennes, *Isout* et *Iseut*. Notre auteur n'a pas reconnu la forme originale du nom du *maître* de Tristan : *Gorvenal* (*Kurvenâl*) a bien l'air d'un nom propre breton. Un autre nom celtique, analogue à *Gwenolé*[9], me paraît se cacher sous les formes *Guene* et *Gaviol*, qui désignent l'hôte de Tristan dans le manuscrit 103 et chez Ulrich de Türheim.

D'autres éléments mériteraient encore considération. La ressemblance que

---

1. Zimmer, *Germanen, germanische Lehnwörter und germanische Sagenelemente in der ältesten Ueberlieferung der irischen Heldensage*, au tome XXXII de la *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, p. 196.
2. Rhys, *op. cit.* p. 396; cf. *Romania*, XVI, p. 59.
3. *Germanische Sagenmotive im Tristan-Roman*, dans la *Zeitschrift für Vergleichende Litteraturgeschichte* (1886-87), pp. 262-272.
4. *Tristan*, I, p. CXVI.
5. *Rechtsalterthümer*, p. 168.
6. *Das Schwertklingen-Gelübde der Inder*, au tome XL de la *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, p. 523.
7. P. 24 : « Der holmgang Tristans und Morolds ist sicher auf skandinavischen ursprung zurückzuführen. »
8. M. Rödiger a combattu cette opinion en rendant compte de mon étude sur Eilhart dans le dernier numéro de la *Zeitschrift für Romanische Philologie* (XII, 1888), pp. 280 suiv.
9. Michel, *Tristan*, II, p. 177.

l'histoire de Tristan montre avec celle de Thésée est fort embarrassante, de quelque façon qu'on tente de l'expliquer. Toutes les aventures attribuées aux célèbres amants n'ont sans doute pas été contées premièrement dans un idiome celtique; mais, en dépit de l'habile argumentation de M. Golther, je demeure persuadé que le fond principal en est emprunté à une légende bretonne, très richement épanouie dans des lais et des récits en prose. Le petit nombre de textes corniques que nous possédons ne date guère que du XVe siècle; les anciens textes gallois sont peu nombreux, et la poésie bardique a un caractère très artificiel, très peu populaire, essentiellement lyrique et contemporain. Il ne faut donc pas trop s'étonner de ne trouver dans les littératures celtiques aucune mention de Tristan et d'Iseut qui soit sûrement antérieure à l'influence française. Béroul nous atteste qu'au XIIe siècle leur souvenir était encore vivant dans leur patrie :

Encor claiment Cornevalan
Cele pierre le Saut Tristran.

Au moutier Saint-Samson, une église dont nous ignorons malheureusement l'emplacement, on montrait la chasuble offerte par Iseut, réconciliée avec son mari :

Encore est ele a Saint Samson,
Ce dient cil qui l'ont veue.

A la vérité, le moine Herman[1], qui voyageait en 1113 en Cornouaille et qui a recueilli diverses traditions locales relatives au roi Arthur, ne nous parle pas de Tristan et d'Iseut. Mais ces noms, qui n'avaient pas encore été illustrés par la poésie française, devaient naturellement le frapper beaucoup moins que celui d'Arthur, *illius famosi secundum fabulas Britannorum regis Arturi*. Son récit, composé probablement de mémoire, longtemps après son retour à Laon, est très bref, très succinct, et se borne à peu près à l'énumération des miracles accomplis par la châsse de Notre Dame.

On se rappelle que M. Heinzel avait voulu reconnaître dans le fragment de Béroul les débris d'une douzaine de poèmes épisodiques. Tout en combattant cette opinion[2], M. G. suppose que les ouvrages conservés font suite à une poésie de jongleurs très riche et très variée, ayant fleuri chez les Normands d'Angleterre à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle. Telles seraient, à son avis, les véritables origines de la légende de Tristan. Rien ne justifie son effort pour appliquer à l'histoire du cycle breton les théories par lesquelles on rend généralement compte de la genèse des épopées. L'étranger Tristan ne pouvait être pour les Normands qu'un héros de roman, non pas un héros national. Jamais ses exploits n'ont été chantés sur la vielle, comme ceux des

---

1. Hermanni monachi *De Miraculis S. Mariae Landunensis*, etc., libri III, dans Migne, *Patrol. lat.*, vol. 156 (texte cité pour la première fois par M. H.-L.-D. Ward).

2. M. S. Singer prend vivement la défense de M. Heinzel dans le compte rendu du Mémoire de M. G. qu'il a donné à l'*Anzeiger für Deutsches Alterthum*, t. XIV, pp. 233-247.

barons des chansons de geste. Les lais bretons n'ont rien de commun, — est-il besoin de le dire? — avec les fameuses cantilènes lyrico-épiques, premiers germes de l'épopée française, suivant une hypothèse très accréditée. Si le lai du *Cor*, le poème de Béroul sont composés dans le style des chansons de geste, c'est qu'à leur date une manière d'écrire mieux appropriée au roman d'aventures et de sentiments n'était pas encore créée par les Thomas et les Chrétien de Troyes. Mais ni le lai ni le fragment anglo-normand ne peuvent nous représenter cette poésie impersonnelle, orale, anonyme, supposée par M. Golther; et de plus anciens textes, si l'on en retrouvait, ne différeraient guère, probablement, de ceux que nous connaissons. On l'a déjà dit[1], ces *conteors*, ces *fableors*, dont parlent Béroul et Thomas, doivent être des conteurs en prose, colportant dans la société française les histoires qu'ils avaient apprises de conteurs bretons et que des poètes français ont écrites en vers d'après leurs récits.

Dans l'hypothèse de M. G., il est tout naturel que les ouvrages auxquels on attache habituellement le nom de Béroul s'appellent la *version des jongleurs*; mais c'est en vertu d'une distinction assez arbitraire que le poème de Thomas et ses traductions lui sont opposés sous le nom de *version courtoise*. D'autre part, Béroul et consorts sont trop superficiellement caractérisés par la dénomination de *version arthurienne*, dont je me suis servi en étudiant Eilhart. Le terme qui me semble aujourd'hui le plus convenable pour désigner ce groupe est celui de *version commune*. Il qualifie bien, en contraste avec la version si particulière, si individuelle, que nous offre Thomas, la suite de récits qui a obtenu le plus grand et le plus long succès, que Béroul, Chrétien, Eilhart ont versifiée les uns après les autres et dont Thomas lui-même s'est peut-être uniquement inspiré. Sans doute M. G. ferait quelque difficulté d'admettre ce dernier point. Selon lui, Thomas, en qui il admire un artiste très conscient, très habile, très original, a pu avoir le choix entre diverses sources de l'histoire de Tristan; mais, une fois ce choix fait, il s'en est tenu à une seule autorité, Breri[2]. Comme la légende est une création du génie français, Breri ne saurait être le barde gallois mentionné par Giraut de Barry[3] : son ouvrage, une sorte d'histoire critique de Tristan, devait être en français[4]. Tout cela n'est-il pas aussi naïf que singulièrement arbitraire? J'ose douter, pour moi, que Thomas connût Breri autrement que de réputation : le nom du célèbre barde

1. *Hist. litt.*, XXX, pp. 10 suiv.

2. P. 106 : « Aber im *stofflichen* war er durch quellen beschränkt und wir werden *seiner eigenen composition* sehr wenig zuschreiben dürfen. Wol stand Thomas die wahl zwischen mehreren bearbeitungen frei, aber die einmal gewählte quelle bleibt dann auch massgebend, das material war ein bestimmt gegebenes : sein vorgänger war *Breri*. »

3, M. Singer soutient également cette opinion, sans la motiver davantage.

4. P. 107 : « Wir müssen für Thomas *eine quellenmässige behandlung* der Tristansage voraussetzen, und zwar natürlich *in französischer sprache*, welche in vielen stücken sich von der spielmannsversion unterschied, obwohl auch sie ursprünglich auf demselben boden erwachsen war, nemlich eine jongleurbearbeitung repräsentirte. »

me fait l'effet d'une autorité fictive, dont ce poète aura voulu couvrir les importantes modifications qu'il apportait à la version commune. La belle étude que M. Novati vient de consacrer à Thomas me confirme dans ce point de vue, qu'a indiqué depuis longtemps M. G. Paris[1].

On peut reprocher à M. G. des allures trop doctrinaires, des tendances trop abstraites, dans l'interprétation d'une réalité aussi diverse, aussi complexe, aussi mobile et ondoyante que l'histoire d'un grand cycle poétique. Mais les réserves d'un jugement impartial n'enlèvent rien à l'estime que mérite l'œuvre distinguée du jeune savant allemand. Ce compte-rendu ne signale pas tout ce que l'on y trouve d'intéressant et d'instructif. Une table des matières détaillée, qui permet au lecteur de s'orienter sans peine dans ces pages, me dispensait de les analyser longuement. Relever les erreurs de détail aurait été fastidieux. Mes efforts pour réfuter les théories d'histoire littéraire de M. G. donneront la mesure du talent qu'il a mis au service d'opinions que je ne saurais partager. E. MURET.

Die Provenzalische Tenzone, eine literar-historische Abhandlung, von Dr. Rudolf ZENKER. Leipzig, Vogel, 1888, in-8°, 100 p.

Tandis que MM. Selbach et Knobloch dans leur travaux sur la tençon ont surtout prétendu inventorier ce qui nous reste de ce genre de poésie lyrique, le travail de M. Zenker porte sur les questions importantes que soulève le genre lui-même. Tenant à se montrer tout à fait indépendant de ceux qui avant lui s'en étaient occupés, il débute par une critique vive et parfois trop sévère (p. ex. contre Diez) des opinions émises jusque-là. Puis il traite successivement de la dénomination des tençons, de la question de savoir si elles étaient l'œuvre d'un seul poète ou un dialogue réel, et il discute les renseignements que nous fournissent à ce sujet les *Leys d'Amors*, la *Doctrina*, les Biographies des Troubadours, les tençons elles-mêmes, enfin il se demande si les tençons étaient improvisées ou composées par écrit. Ce qui résulte des recherches de M. Zenker, c'est que la tençon est ordinairement le fruit de la collaboration de deux poètes; c'était déjà l'opinion de Diez.

Ce travail intéressant, qui fait preuve d'une méthode rigoureuse et d'une connaissance approfondie du sujet, se distingue par un désir de dire des choses nouvelles qui a parfois entraîné l'auteur trop loin; mais on doit reconnaître qu'il a vraiment rectifié et précisé sur plusieurs points les notions reçues avant lui. Ce qu'il dit du vrai sens de *joc partit* est fort intéressant : c'est originairement un amusement de société, et non une forme poétique. Toutefois l'auteur accentue trop peut-être l'importance de cette remarque. Comme le *joc partit* est proprement le nom de la question posée au début de certaines tençons, il repousse le nom de « partimen » ou « jeu-parti » pour les pièces même, et parle de « tençons avec jeu-parti ». Il me semble que c'est là une exagération, même gênante, car il s'agit

1. *Romania*, VIII, pp. 425-428.

avant tout de bien distinguer deux genres, qui, tout en se rattachant à la même habitude des poètes de converser devant un public pour l'amuser, sortent d'une inspiration différente. Que les troubadours aient d'abord nommé les jeux-partis « tençons » comme les autres débats, c'est un fait d'une importance secondaire. — Le moyen pour savoir si une tençon est réelle ou fictive, en tâchant de reconnaître des mètres qui sont habituels aux poètes dont il s'agit (v. p. 24), n'a que peu de valeur. M. Z. a été en outre malheureux dans le choix d'un exemple. M. Maus, sur qui il s'appuie, dit lui-même (*Peire Cardinals Strophenbau*, p. 3) : « Zur Veranschaulichung dieser Eigentümlichkeit sind selbstverständlich nur solche Dichter geeignet von denen uns eine verhältniszmäszig grosze Anzahl von Liedern überliefert ist. » — De la discussion du *partimen* entre Savaric de Mauléon et les deux autres troubadours (p. 45) on rapprochera avec utilité le compte rendu des travaux de MM. Selbach et Knobloch dans le t. I, p. 292, de la *Zeitschrift für vergleichende Literaturgeschichte und Renaissanceliteratur*. — Relevons comme très ingénieuse la revendication pour Ebles d'Ussel des tençons qui jusqu'à présent avaient été attribuées à quatre Ebles différents. L'explication des termes « tençons bonnes et mauvaises » dans les Biographies est également vraisemblable. On pourrait appuyer l'opinion de M. Z. par cette phrase des Biographies à propos de Marcabrun : « De caitivetz vers et de caitivetz serventes fez, e dis mal de las femnas e d'amor. » S. DE GRAVE.

De Saint Laurent, poème anglo-normand du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de Paris, par Werner SÖDERHJELM. Paris, Welter, 1888, pet. in-4°, XXV-36-14 p.

La *Vie de saint Laurent* occupe la première place dans le manuscrit bien connu (fr. 19525) qui contient le *Besant de Dieu*, l'*Alexis* (P), les *Vers del Juïse*, etc., manuscrit sûrement anglo-normand et de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les premiers vers de ce poème présentent l'analogie la plus frappante avec des vers du *Comput* de Philippe de Thaon :

S. Laurent.	*Comput.*
Maistre, a cest besoing vus dreiciez,	Maistre, or vus esdreciez,
E mei comme deciple aidiez !	A cest busuing m'aidiez !
Soviegne vus d'icel escrit	Suvienget vus que dit
Ke Jesus le fiz Sirac dit :	Li vilains par respit :
« Ja en nule prosperité	
N'iert amis verai esprové ;	
Mais quant il a de lui mester	« Al busuin est truvez
Dunc puet sun ami esprover,	L'amis e espruvez. »
Car en besoing n'iert ja celez..... »	
A cest besoing vus demostrez :	Pri vus de l'esculter
Ou mesdit ai si m'amendez.	E puis de l'amender.

C'est cette curieuse ressemblance qui m'avait frappé et qui m'a fait désigner à M. Söderhjelm le *Saint Laurent* comme susceptible de fournir le sujet d'une étude intéressante. Malheureusement la ressemblance s'arrête là et ne

saurait guère donner lieu à d'autres remarques que celles qu'a faites M. S., à savoir que l'auteur, à coup sûr sensiblement postérieur à Philippe de Thaon, a connu et imité le début du *Comput*. Le poème en lui-même n'offre pas grand intérêt : c'est une traduction très fidèle de la biographie latine. L'auteur, dit fort bien M. S. (p. XXXII), « ne se permet que des variations sans importance, consistant surtout en répétitions destinées à rendre le sens plus clair... Rien qui soit tiré de sa propre imagination, pas trace de ces moyens de colorer et d'égayer le récit qu'emploient la plupart des auteurs de vies de saints en vers français. L'histoire garde jusqu'au bout le caractère sec et uniforme qu'elle a pris sous les mains de l'hagiographe. » Il est seulement à noter que l'auteur a composé sa traduction « Por une ancele saint Lorenz, Qui sa passion et s'estorie Vuet por lui aveir en memoire ». C'est un fait à joindre à tous ceux qui nous montrent l'influence considérable qu'ont eue les femmes dans le développement de la littérature française et spécialement anglo-normande.

Notre poème est en effet anglo-normand, non pas seulement par la graphie, mais par la langue, comme le fait voir l'éditeur (p. XI-XVI). Dans cette partie de son introduction, il se montre fort au courant des derniers travaux sur le sujet. Je lui signalerai deux erreurs : *ai* ne rime pas (sauf devant les nasales) avec *ei : lei* 594 n'est pas l e g e m, mais l'impératif de *laier* ou *laire; o* ne rime pas avec *u*, car il manque visiblement un vers avant le v. 451, et on ne peut admettre trois vers sur la même rime. L'époque du poème est fixée avec vraisemblance par M. S. à la seconde moitié du XIIe siècle ; on peut la reculer vers la fin plutôt que la mettre au commencement de cette période.

Le texte est généralement très satisfaisant. Voici quelques observations de détail. V. 14, ms. *coiure*, S. *couvre;* il faudrait *cuevre*, mais le sens est obscur ; je lirais *trueve*. — 36 *Saveir* [*ne*] *b*. — V. 183 la leçon du ms. est bonne, en mettant un ? à la fin du vers. — 237 [*les*] *d*. — 260 *le*[*s*] *tresor*[*s*]. — 283 *N'il ne l'o*. — 288 [*teus*] *sis n. e*. — 293 mettre *i* entre *veut* et *croire*. — 295 *tost* est inutile, de même *tu* 877 ; l'auteur a quelquefois, comme le montre l'introduction, supprimé l'*e* intérieur en hiatus, mais il le garde d'ordinaire, et disait *veüe, deïs*. — 369 je supprimerais *la*, et au v. 485 je lirais *noz sire;* je ne puis admettre la suppression de l'*e* final de *figure, sire* (cf. p. X). — 419 *descreistre*. — 441 je lirais *Ou cel qui fait ou ceo qu'om fait?*, et au v. 443 *Ke est qui fait et qu'om fait ?* [*Di.*] ; l'éditeur ne paraît pas s'être aperçu que les v. 443-4 ne riment pas. — 812 *n*[*e*] *a*. — 885 [*re*]*frigerie*. — 915 je lirais *joint* pour *point*. — La ponctuation laisse parfois à désirer, par ex. aux v. 80, 84, 177, 433, 448, 557, 564, 783, 834, 896.

Les notes ne remplissent que deux pages. L'expression *de munt el val* n'est pas inconnue et se comprend sans peine. Au v. 168 je lirais plutôt *Si* que *S'i*. Aux v. 335 ss. la seconde ponctuation proposée est la bonne. Au v. 424 *Guerpis, va*, est très bon et conforme à l'ancien usage. Le développement sur l'arbre de la croix opposé à celui du paradis terrestre est un lieu commun des écrits pieux du Moyen Age. V. 541 il fallait corriger, comme l'éditeur le propose en finissant, *forz tormenz*.

L'introduction contient encore des recherches brèves mais suffisantes sur

« saint Laurent dans la littérature du Moyen Age. » Deux appendices nous donnent le texte latin de la *Passio sancti Laurentii* et une version française en prose, tirée du ms. fr. 818 ; l'auteur la publie d'après une copie dont il avoue n'être pas tout à fait sûr, et en effet la leçon pourrait visiblement être améliorée.

En résumé, la publication de M. Söderhjelm mérite tous les éloges, et nous sommes heureux de voir nos études cultivées avec autant de soin jusqu'en Finlande. L'auteur, que ses articles sur *Tristan* et Pétrarque ont déjà fait avantageusement connaître, prépare d'autres travaux dont ses débuts permettent de concevoir le meilleur augure. G. P.

Il Contrasto di Cielo d'Alcamo secondo la lezione del codice 3793, pubblicato per cura di Giuseppe Salvo Cozzo, **scrittore della Vaticana**. Roma, 1888.

Quella che ancora vent' anni fa era detta generalmente la Cantilena di Ciullo d'Alcamo, ed oggi si chiama il Contrasto di Cielo o della *Rosa fresca*, fu oggetto alcuni anni or sono di uno studio più intenso del solito, divenendo segno d' una fitta di postille ermeneutiche e critiche, d'illustrazioni storiche e filologiche, di discussioni sottili, di vivaci polemiche. A parecchi di coloro che v'assistevano da semplici spettatori, quel tanto nostro affaccendarci venne subito a noja; non perchè avessero già un' idea chiara sulle questioni che si andavano agitando, ma perchè d'idee chiare certi spiriti non sentono il bisogno, e di riflettere a lungo sul medesimo soggetto non hanno lena, sicchè pretendono che ogni discorso si tronchi quando la misura della lor breve pazienza è colma. Ma anche la foga di quanti disputavamo venne, come suole, a poco a poco rallentando, e diè luogo ad una più pacata ponderazione d'ogni fatto o indizio, ad una più giusta estimazione delle opinioni e argomentazioni avverse, al dubbio metodico su ciascuna persuasione propria; a quel segreto lavorio insomma, che prepara una discussione novella più temperata e concludente. Di questa non è ancor venuto forse il momento; pure, non posso tralasciar di dire alla buona qual paja a me ora, ad alcuni anni di distanza, il risultato di quelle feconde dispute, e quale lo stato quasi latente della questione *ciulliana*. Nè mi vergogno se su qualche punto apparirò mutato o mitigato d'animo e di pensiero; anzi mi vanterei, se il vantarsi fosse mai lecito, di esser docile ad ogni objezione ragionevole e ad ogni nuovo fatto non considerato o non conosciuto prima.

Dunque, innanzi tutto, il Contrasto non ha alcuna diretta continuità con l'antico canto amebeo e col bucoliasmo siculo, bensì si riconnette immediatamente con la lunga serie delle poesie dialogiche neolatine del tempo; pur non avendo però nessuna peculiare affinità con le *pastorelle* francesi e provenzali.

Il Contrasto non è un *canto popolare*, per quanto discreto sia oramai il senso che si dà a codesta designazione, ma nemmeno è una di quelle non troppo rare poesie auliche leggermente intinte d'un colorito più semplice e paesano. È un' opera singolare e perfettamente personale, ma di soggetto e d'intona-

zione e di stile popolare, non men delle laudi di fra Jacopone o dei poemetti di fra Bonvicino.

Parole, frasi, immagini, di carattere aulico e d'origine francese e provenzale, vi sono in una quantità piuttosto notevole; e solo è dubbio quali il poeta desumesse dal linguaggio comune per essersi già in questo insinuate, quali attingesse ingenuamente dal gergo amoroso cortigianesco, quali per avventura con intenzione ironica incastrasse nell' eloquio plebeo del componimento.

Se l'individuo che lo compose fosse un uomo di mezzana condizione, schivo della poesia aulica e della classe alta che se ne dilettava, o per converso un uomo di codesta classe appunto, che per singolarità d'ingegno abbia voluto contraffare il dialogo popolare e con più o meno chiarezza e consapevolezza d'intendimenti rompere la compassata monotonia del parnaso meridionale, è cosa non facile e forse impossibile a definire. Parlar con sicurezza di un *giullare*, non è proprio il caso.

Il nome Ciullo è ormai chiarito un capriccioso errore di dotti secentisti, ingenuamente elaborato poi da dotti siciliani che ne fecero un diminutivo di Vincenzo. Autentico invece è *Cielo*. Così scrisse tre volte il cinquecentista Colocci; e certo egli seguiva, secondo il suo solito, anteriori manoscritti: come risulta anche dal fatto che quel nome gli seppe strano. Che se è possibile il Colocci frantendesse i manoscritti, o questi medesimi errassero, è per lo meno altrettanto possibile che la tradizione tutta fosse genuina. Resta solo dubbio se *Dalcamo* s'abbia a spartire in *Dal Camo*, come sembra facesse il Colocci e che equivarrebbe a un Dal Freno o Dal Panno, o in *D'Alcamo*, come poi vollero i siciliani.

Che l'uomo fosse di Sicilia, o almen siciliana la lingua della poesia, si è lungamente dai più tenuto per certo sulla espressa testimonianza di Dante; ma ora, considerate le molte differenze che sono dalla forma linguistica del Contrasto a quella degli scritti siciliani del tempo (le riconoscono anche alcuni isolani spassionati, come l'Avolio), e la somiglianza che e per la lingua e per lo stile e pel metro è fra il Contrasto e certe antiche poesie meridionali di terra ferma, parecchi valenti filologi non esitan più ad imbrancarlo con queste ultime. Ma qui più che mai mi sembra che ogni affermazione recisa sia se non altro da differire. Ammetto che Dante potesse errare, ma credo che bisogni andar molto adagio a tener per sicuro ch' egli abbia errato e a ridersi delle sue parole, come se le fossero evidentemente sbadate. Sia pure che quand' egli scrisse la Volgare Eloquenza il Contrasto contasse sessanta o settant' anni di vita, ma l'Alighieri doveva averlo conosciuto suppergiù un vent' anni prima del tempo in cui scrisse il suo trattato metrico, e ad ogni modo sarebbe stato un grande stordito a dar per siciliano un canto pugliese; tanto più sul punto che s'accingeva a parlar poi del dialetto pugliese e a darne per saggio un tutt' altro canto: *Vòlzera che chiangesse lo quatraro*. Or se in qualche cosa l'uomo fu grande, e' non fu certo nella storditaggine! La testimonianza sua sarà bensì uno scoglio superabile, ma uno scoglio resta sempre, e bisogna rendersi ben conto se sia stato

realmente schivato, prima di gridar che s'è toccata la riva! Del resto, se corremmo troppo noi quanti pretendemmo che *tutti* gli elementi non siciliani del Contrasto sien dovuti all' amanuense toscano che ce lo ha tramandato, non correrebbe meno chi presumesse che il testo vaticano sia suppergiù quale uscì dalla penna del poeta, mentre l'esperienza ha così generalmente provato che gli amanuensi stendono sempre la patina dell' idioma proprio sui testi che trascrivono : nè il copista vaticano apparisce per altri rispetti così diligente da farsi credere giusto in questo un' eccezione. A me par che basti confrontare la lezione sua del terzo verso con quella che si legge nella Volgare Eloquenza, per aver subito un saggio delle sue manipolazioni; poichè, mentre Dante scrive *Traggemi d'este focora*, ch' è secondo la buona misura del verso e si confà all' andatura *strascicata* che egli vuol mostrar propria della parlata siciliana, il codice vaticano invece scrive *Trami d'este focora*, storpiando il verso e toscaneggiando il verbo. Che poi quell' altra patina di latinità, che sta sopra a tutte più o meno le scritture di quel tempo, ricopra anche il Contrasto, e riduca a una vana prosunzione quella del cercarvi sotto, a furia di raschiare, un bel discorso in pretto siciliano, e che i contatti strettissimi fra la Sicilia e la Puglia possano render ragione del come esso, pur non essendo siculo, avesse in sè del siculo, o per siculo potesse passare presso Dante ed altri suoi contemporanei della media ed alta Italia, sono argomenti a due tagli, potendo benissimo servire all' occorrenza a spiegare come quel testo, pur se è siculo, abbia del pugliese, e pugliese possa apparire agli occhi d'un moderno studioso. Nè, si badi, la conformità sua con quelle tali poesie meridionali del continente, a cui s'è accennato, ha tutta intera quell' importanza che le si ascrive, chi consideri che esse son posteriori al Contrasto e potrebbero forse averne subita l'influenza. Insomma, su questo particolare della lingua io non ho più il sicuro convincimento dell' origine sicula, ma non vedo nemmeno che si sia fatta una vera dimostrazione dell' origine pugliese, cioè continentale, e mi par che molti pro e contra si debbano ancora ben determinare e vagliare. Al postutto, non potrebbe il poeta essere stato un Siciliano, magari d'Alcamo, e aver dimorato sul continente, e di un suo amorazzo, capitatogli se occorre a Bari, aver fatta una narrazione in quel dialetto misto che ormai egli si trovava di parlare? in un dialetto, che, con la vernice latina dell' autore e del copista e la vernice toscana del solo copista, sia riuscito a parere un linguaggio assai poco insulare?

A un quissimile deve aver pensato il signor Salvo Cozzo quando, nel darci una nuova stampa del Contrasto, ha messa innanzi l'ipotesi che questo sia opera d'un Siciliano che avesse fatto i suoi studii di medicina a Salerno. Già ad altri quel segnarsi che fa la donna nel Padre, nel Figlio *ed in santo Mateo*, avea suscitato il pensiero di Salerno, di cui quel santo è protettore. Ed io vorrei anche aggiungere che già o dai giureconsulti o dai medici uscivano allora i poeti volgari e in genere i cultori di studii laicali, e che, quasi a farlo apposta, di soggetto medicale sono i due testi napoletani, il *De regimine sanitatis* e i *Bagni di Pozzuoli*, che più rassomigliano al Contrasto. Tutto però si

riduce ad una supposizione verosimile, il cui fondamento perde anche un po' della sua qualunque efficacia ove si pensi che quel *santo Mateo* è in fin del verso, e più che dalle abitudini e devozioni locali, della città in cui la scena sarebbe avvenuta, potrebbe essere stato suggerito dal bisogno della rima. Certo però che l'amante dice d'essere forestiero nel paese della donna, eppur d'essersi innamorato di lei da un anno; il qual prolungato soggiorno da forestiero s'attaglierebbe benissimo ad uno studente. Che se l'amante a rigor di termini può essere una persona diversa dall' autore del dialogo, il più probabile è sempre che l'autore vi racconti una sua propria avventura : se vera o finta, è un'altra questione.

Comunque, il proposito del Salvo Cozzo è stato di ristampare a parte il testo vaticano già dato fuori dal D'Ancona due volte in opere di più vasto argomento, e dal Monaci riprodotto in eliotipia; e di ritoccare qua e là la lezione del D'Ancona, sia decifrando più esattamente il codice, sia proponendo emendazioni congetturali, non senza anche mettere innanzi qualche nuova interpretazione o qualche nuovo rincalzo alle antiche. Ora ei non è mai da disprezzare un lavoro che qualcosina di nuovo contenga, e perciò è da far buon viso a questo dello studioso siciliano; ma sarebbe poco sincero o poco prudente il dire che il nuovo sia in esso molto o di molta importanza e tutto di buona lega.

Stanno bene il *comfleri* (verso 52), il *conciepistimi* (58), il *Ca dentra sta animella assai mi dole* (95) sostituiti alle rispondenti lezioni del D'Ancona; e la congettura inedita di Agostino Gallo *Lo mar potresti arompere, e a venti semenare :* dove però è da avvertire che la sintassi e la rispondenza al proverbio siciliano, *zappari all' acqua e siminari a lu ventu*, non è sodisfacente se non a patto di leggere *a li venti*, che sciuperebbe il verso, o *al vento*, che sarebbe troppo lontano dalla lezione diplomatica. Ed è vero che *quello* si legge nel codice al v. 25, non *questo;* sennonchè allora non v'è ragione che per ridurre a giusta misura il verso *Intendi, bella, quello che ti dico eo*, si seguiti a sopprimere il *che*, mentre è tanto più naturale correggere *quello* in *quel*. L'aver poi tolta la virgola al v. 67 del D'Ancona, *Che tu vadi, adomànimi a mia mare e a mon peri*, e coordinato i due congiuntivi come molti dialett italiani fanno dei due imperativi (p. es. in toscano *vai corri*), può essere stato bene; com' è invece un capriccio nel v. 24 *Viva lo 'mperadore, graz' a Deo!*, l'aver messo l'ammirativo dopo *'mperadore*, per distaccare il secondo emistichio che sta così bene come preghiera o voto per la salute del sovrano, e collegarlo duramente al verso successivo.

Più volentieri consentirei circa il v. 89, che stando alle sole lettere leggibili del codice sarebbe *Intendi bene ciò che bol dire*, ed egli lo compie scrivendo *bole*, anzichè, come fa il D'Ancona, *bollio*. Infatti l'ortografia di questo testo vorrebbe caso mai *boglio* o *bolglio*, chè, se nel v. 126 si ha *filio*, egli è un latinismo della donna che si fa la croce; tant' è vero che nel verso successivo c'è subito *filglio di giudeo*. Tuttavia quel *bol* càpita nel codice in fin del rigo, e a me par di vedervi dopo, nel facsimile del Monaci, non solamente il

posto per due lettere, ma anche due piccoli rimasugli di lettere; e un *bolio* alla fin fine sarebbe sempre supponibile, considerando il gran vacillare che fa questo, come tutti gli altri testi d'allora, nelle norme ortografiche.

Strana supposizione è che nel guasto e oscuro principio del v. 12, *Caisi mi perdera lo solaccio e lo diporto*, tutto s'aggiusti sciogliendolo in *C'aisi* e pigliando *aisi* per un francesismo nel senso di *così*. Di francesismi sì crudi il poemetto non ne ha se non in rima, e nessun conciero poi può esser qui indovinato che non riesca ad aggiungere altre due sillabe all' emistichio, il qual deve chiudersi con un *pèrdera* sdrucciolo, richiesto non men dal metro che dalla grammatica. Ma del metro il Salvo Cozzo fa quasi sempre come se non ci fosse, e con molta disinvoltura fa saltar via lo sdrucciolo del primo emistichio e rende esuberante il secondo nel v. 42, aggiustandolo senza necessità così : *E solo purpenzànno, maladia* [!!] *quanno vò fore;* e pel v. 108 si contenta di un *Be' lo mi sofero perdici le persone*, dove mancan due sillabe. Una sola volta che ha riguardo al metro, egli è per adottare (v. 41) la bizzara lezione del Vigo : *Doimè! quan' son le schiàntora che m'à mise a lo core*, dove il *quan'* è un troncamento inverosimile e affato smentito dal codice che dà chiaramente *quante*, e certo il *Doimè* è una falsa aggiunta del copista, alla quale io credo ch'ei fosse indotto dal *Boimè* che dà principio a un' altra strofe poco più giù (v. 56).

Nè più ragionevole è l'ostinarsi che fa il Salvo Cozzo a negare il valore di verbo all'*a* del v. *Se tanto aver donassemi quanto a lo Saladino* e del seguente (28-9), dimenticando il bel riscontro del v. 100, *Per quanto avere à 'l Papa e lo Soldano*, e disconoscendo il gran valore della chiosa storica onde il Grion, in un suo lucido intervallo, tolse ogni significato cronologico alla menzione del Saladino. Che il volgo siciliano possa tuttora dire *puru ca mi dassi quantu a Cresu* per « anche se tu mi dessi i danari di Creso », io dubito forte, nè m'arrenderò se non a sicuri esempii tratti da testi antichi o moderni, giacchè i più dei dotti siciliani hanno dato, a proposito di questo monumento, ragguagli sull'uso siculo o inesatti o cervellotici o per lo meno ingenui, come quando han mostrato di credere peculiarità insulari voci e modi comuni a tutta Italia : e lo stesso nostro autore ha così fatto circa la voce *villano* (v. 75).

Neppur molto felice, benchè degna di una tal quale considerazione, mi sembra la congettura per cui il famoso emistichio (v. 23), *per quanto avere ambari* (che si suole sciogliere in *ha 'n Bari*), si dovrebbe leggere *ampari* e intendere « per quanta ricchezza tu *ti approprii* con le tue parole, ossia tu ti vanti di possedere » ; dove s'avrebbe il verbo *amparari*, appropriarsi, il quale è « siciliano sicilianissimo », secondo grida il Salvo Cozzo. Ma « appropriarsi » non è precisamente « vantare », e l'Avolio anzi nega che *amparari* significhi altro che imparare o insegnare ; e ad ogni modo *amparari* è col *p*, mentre il codice ha un *b* chiarissimo, nè mai in tutti i censessanta versi di questo componimento ci dà il minimo sentore di voler mutare napoletanescamente le consonanti tenui in medie dopo le nasali, sicchè scrive p. es. *arompere* non *arom-*

bere. Si potrà anche in certi limiti far buon mercato della lettera del codice ed emendar *ambari* in *ampari*, ma bisogna almeno rendersi ben conto di ciò che si fa e non darsi a credere che una tale emendazione possa aver luogo « senza cambiare un *ette* alla lezione del codice »! Mi fa poi specie, quanto all'*auro mass'amotino* del v. 27, che il nostro autore ignori la fortunata soluzione che del travagliato indovinello ha di recente dato uno storico ligure, scoprendo che l'aggettivo *massamutino* accenni ad una moneta coniata dagli Almoadi detti anche re dei *Massimuti*, la quale per essere di oro fino ebbe assai credito pur tra i popoli cristiani, specialmente marittimi [1]. La moneta musulmana sta bene appajata coi bizantini *pèrperi*.

In fine, non senza maraviglia ho visto l'autore unirsi a quei che il giuramento sul Vangelo intendono come un semplice giuramento sul proprio cuore (v. 153). È stato già da altri notato che con questa esposizione non si saprebbe più che senso dare alla protesta d'aver rubato il Vangelo ad un monastero in un momento in cui *non ci era* il prete; per non dire poi della troppa svenevolezza e del troppo lambiccato idealismo che vi sarebbe in quella frase « l'evangelo è il mio cuore, » sul fine d'una poesia così crudamente realistica. D'un vero libro dunque si tratta; sennonchè non era un Vangelo: ecco tutto! La donna è un' analfabeta, e l'amante è ricorso alla maliziosa e burlesca trovata di spacciarle per Vangelo un libro qualunque ch'ei si trovasse addosso. Ed è singolare che il nostro autore, che vagheggia nel poeta uno studente della Scuola di Salerno, non abbia qui pensato ad un libro di scuola.

Concludendo, io non guardo bieco a questa riproduzione in isnello opuscoletto, e dopo nuova collazione, del Contrasto, nè alle poche noterelle che, se non altro, tornano a smuovere le acque e danno occasione a ripensare a tanti luoghi controversi; ma devo dire che nè l'interpretazione ha fatto, per opera del Salvo Cozzo, alcun vero passo in avanti, nè il testo ha avuto da lui quelle cure onde ha tuttora bisogno, e delle quali i più benemeriti iniziatori restano sempre il D'Ancona e il Monaci. Se questa nuova stampa si considera come ricostruzion del testo quale dovè uscire dalla penna del poeta, essa lascia troppo spesso sussistere i molti guasti dell' amanuense, del quale ben a torto si magnifica la precisione; se come riproduzione diplomatica del codice, segna non di rado un regresso rispetto a quella del D'Ancona, che con bello scrupolo avea lasciato traccia anche di certe sviste evidenti, come *poterssi* per *pòtesi* (v. 127) e *giudero* (v. 128) per *giudeo*. Il qual *giudero*, a proposito, è, con buona licenza di quanti negano ogni travestimento alla toscana dei testi meridionali, un antico toscanesimo, del tutto estraneo all' Isola ed al Reame. Gli esempii che riesco ad averne dalla pronta cortesia dell' amico Del Lungo, oltre che dal suo *Dino* (II, 348, e cfr. III, 202) e dal

---

1. C. DESIMONI nel *Giornale ligustico*, 1886, p. 73.

Nannucci (*Teorica dei nomi*, p. xx e 32) cui egli mi rimanda, son tutti di provenienza toscana: da Guittone cioè, da Bonaggiunta, dall' *Intelligenza* (st. 220, 221), dal Cicerchia (*Istoria della Passione* ecc. st. cx, così nella stampa fiorentina del 1822 come nella bolognese del 1878), dalla *Storia di San Silvestro* (pubbl. dal Melga, Napoli 1859, p. 16), e soprattutto da Fra Giordano (I, 284; II, 89 ecc.). I fautori dell' origine pugliese dicono che la testimonianza di Dante conta poco e che s' ha da stare ai fatti; or guardino se l'avere il vecchio amanuense ceduto tanto alla tirannia del volgar toscano da mettere quel *giudero* in fin di verso, sciupando la rima con *Mateo* e con *eo*, non sia anch' esso un fatto, e da meditarsi bene.

F. D'OVIDIO.

Poemetto allegorico-amoroso del secolo XIV tratto da un codice della Marciana [cl. ital. IX, 175], e pubblicato con una introduzione da Vittorio TURRI. Roma, Loescher, 1888, 47 pag.

Il *Conciliato d'amore*, che tale è il titolo di questo poemetto, del quale il Mussafia diè notizia nel 1867 nel *Jahrb. f. rom. Literatur* (VIII, 205), e il Monaci ha procurato il facsimile[1], è un documento interessante, che non doveva rimanere inedito più a lungo. Si apprende dal ms. che fu scritto il 1336, e l'autore fu *Treguano*: ma Salomone Morpurgo ha trovato in un codice fiorentino questo soprannome dato al lucchese Tommaso di Giunta, di cui già qualche cosa è stato pubblicato recentemente, ed il Turri a ragione non esita a ritenerlo autore del poemetto, escludendo che possa esserlo invece Paolo da Gomero, di cui alcune rime, pubblicate nel 1864 dal bibliotecario Narducci, sono una cattiva copia di poesie appartenenti al *Conciliato*.

Treguano voleva mostrare, da ciò che si dice nel proemio, che l'uomo nell' età rozza non conosce Amore, mentre nella seconda e terza e lo conosce per uso e per intelletto, ed è riamato. Orbene il povero amante qui non riesce mai a farsi riamare, sicchè certamente manca l'ultima parte di questo poemetto. Il Turri crede che non sia stata mai scritta, ma non è probabile. — Abbiamo dunque due parti: la prima, brevissima, ci mostra Amore che incita un giovine ritroso ad amare una bella donna da lui veduta; la seconda contiene una serie di poesie che si scambiano Amore, il giovine e la giovane, quegli sempre incalzante, l'altro timido, e respinto sempre da quest' ultima. Componimenti di questo genere son ben noti agli studiosi delle letterature medioevali, e il Turri ne cita alcuni italiani, nessuno però dei nostri è così cospicuo come questo *Conciliato*, che contiene ben trenta poesie, fra sonetti comuni, ritornellati, doppj, rinterzati, e canzoni, di 650 versi in tutto.

Il Turri chiama allegorico questo poemetto, perchè nel proemio si dice che l'autore voglia mostrare l'umano uso di amore nelle diverse età: ma solo a questo si limita l'allegoria, ed esso è ben lungi dal richiamarci alla mente

1. *Fac simile di Antichi manoscritti*, 48-50.

le opere del Barberino e l'*Intelligentia*, nè ci ricorda altri di questi poeti moralizzatori, chè se ci fa senso il trovar la personificazione di Amore, è pur vero che Amore non è qui inteso come fonte di ogni scienza e di ogni virtù. Devo confessare che se questo *Conciliato* mi ha ricordato qualche cosa è stato il *Liber Pamphili et Galateae*.

Troppo lunga è l'introduzione del Turri sulla teorica d'amore nelle letterature romanze del Medio Evo, specialmente perchè essa serve poco a rischiarar il poema. In essa il T. è caduto in errore qualche volta, come quando ha detto che il far dell' amore qualche cosa di distinto, di personale, il dargli poi certi offizj e certe attribuzioni è forse un uso venuto di Francia, e che ha la sua lontana origine nella letteratura provenzale. La letteratura provenzale non è così ignota da doversene parlare come di una cosa che si perda nella notte dei secoli. Il vero è che Amore aveva una personalità propria già nell' antichità, e questa personalità ha ricevuto attribuzioni ed uffici secondo le particolari vedute di ciascuna delle nazioni romanze. Nè so comprendere perchè il Turri chiami la lirica provenzale « impaziente d'ogni misura e d'ogni indugio », e parli di « contrasti provenzali ». Vi erano invece in quella lirica dei legami ancor più tenaci e stretti che non nell' italiana, e quei poeti s'indugiavano dietro ad artificiosissime combinazioni, spesso di un effetto stupendo, delle quali son rimaste le tracce anche nei nostri poeti antichi. Non voglio fermarmi sui contrasti provenzali, perchè, se l'autore non ha confuso con le tenzoni, io non so da che parte rifarmi. Nessuna meraviglia quindi se rispetto ai lirici provenzali il T. abbia delle opinioni erronee, come parecchi letterati della penisola, come quando dice, a proposito dei siciliani, « *il meccanismo dei Provenzali rinnovato*, » quasi che davvero la lirica di Bernart de Ventadorn, di Bertran de Born, di Jaufre Rudel, di Peire Rogier, di Guillem de Cabestaing, del Vidal e del Vaqueiras non contengano che un meccanismo! Codesto è un luogo comune da noi, e anche un dotto eminente scrisse in un libro ben noto che la poesia siciliana era una brutta copia di *un brutto originale!* Ma il T. non è pratico di provenzale, e pubblica testi del Raynouard (o del Mahn, *Werke d. Tr.*) con gli spropositi.

È deplorevole che il signor Turri pubblichi il testo bell' e ricostituito, senza dirci dove ha mutato, e non è una buona ragione che il Monaci ne abbia dato un facsimile, perchè non tutti possono consultarlo. Che cosa costava all' editore il darci in nota, o dove meglio parevagli, le varianti?

Difettose sono le osservazioni sulla lingua del *Conciliato :* si limitano a notare gli aggettivi in *-ale* e alcuni latinismi, fra' quali *dismago*, *nove tormenta*, *teco*, *matrimonia* son tutt' altro che latinismi. — Vi ha nelle note dei raffronti con poeti italiani antichi e con provenzali, ma derivano in massima parte dal Nannucci. — Cosicché farebbe ancora opera meritevole chi volesse darci un' edizione intelligente ed accurata di questo poemetto.

N. ZINGARELLI.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, 4e série, t. I, juillet-septembre 1887. — P. 317 [1]. *Istorio de sanct Ponç*. Première journée (2555 vers) du mystère alpin de saint Pons, publiée par M. l'abbé Guillaume, sans introduction ni notes. L'introduction viendra sans doute plus tard, mais des notes eussent été nécessaires pour justifier l'établissement du texte en certains endroits. L'éditeur ne paraît pas s'être aperçu qu'il y avait dans ce mystère, comme dans beaucoup de mystères français, un certain nombre de rondeaux (par ex. p. 328) qu'il eût fallu faire ressortir par un artifice typographique. — P. 421. E. Lévy, *Poésies religieuses du ms. de Wolfenbuettel* (suite et fin). Notes sur les textes publiés dans un numéro précédent. — Variétés. P. 435. Puitspelu, *français* gratons, cretons, *lyonnais* gratons, griatons. — P. 437. C. C. *Sur une particularité de la déclinaison gallo-romane.* Il s'agit de la conservation du cas sujet dans certains mots. M. Chabaneau a reconnu plus tard (voy. p 618) que les idées qu'il a développées avaient déjà été présentées ici-même (XI, 621) par G. Paris. — P. 444. Le même, Dominus *et* senior *au féminin en prov.*; M. Ch. suppose que les formes du prov. mod. *mos* et *misé* sont pour *mos senher* et *mi senher*. C'est bien douteux. — P. 445. Le même, *sur quelques formes du français moderne qu'on rapporte à l'ancien cas sujet.* — Bibliographie. P. 447. *Altfranzösische Bibliothek hgg. von Dr* W. Fœrster (compte rendu par M. Chabaneau des tomes VII, IX, X, XI; simple annonce pour les trois premiers; errata fort long du XIe qui contient les poésies d'At ou Ato de Mons [2]). — Périodiques. P. 457. Compte rendu de la *Zeitschr. f. rom. Phil.* X, 2, 3. — P. 459. Chronique.

Octobre-décembre 1887. — P. 461. *Istorio de sanct Ponç*. Deuxième journée (vv. 2556-4920). — P. 554. L. Lambert, *Contes populaires du Languedoc* (suite). — Variétés. P. 595. Ad. Espagne, *Inscriptions languedociennes contemporaines recueillies à Montpellier.* — P. 603. C. Chabaneau, *Notes sur divers*

---

1. Précédemment la *Revue des l. rom.* commençait avec le nº de juillet, un nouveau volume. Dorénavant les deux semestres paraissent devoir former un volume seulement, ce qui est plus commode.

2. C'est dans la *Romania* (XIV, 225) que pour la première fois, rappelons-le en passant, on a donné son véritable nom à un poète que jusqu'alors on appelait *Nat*, sans voir que l'*n* était la particule honorifique.

textes. I, sur l'édition de Bertran de Born par M. Stimming; beaucoup sont rendues inutiles par la nouvelle édition due à M. Thomas (ci-dessus, p. 477) qui paraissait en même temps. II, sur la *Chrest. prov.* de M. Bartsch, où on trouvera éternellement des corrections à faire. — P. 615. C. C., *Sur une particularité de la déclinaison romane*. — Périodiques. P. 618. Compte rendu de la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, X, 4.

P. M.

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, XI, 4. — P. 433. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, nouvelle série, 1. Dans *piece a* (*pieça*), *n'a guaires* (*naguères*), l'idée du présent, d'abord claire à l'esprit, s'est effacée de bonne heure, et ces mots sont devenus de simples adverbes, employés dans des phrases au passé et au futur; le même fait se produit en français moderne pour *est-ce que*, *qui sait*, *c'est que*. 2. Explication pénétrante des constructions comme celle-ci : *c'est une des grandes erreurs qui soient parmi les hommes*, qu'on explique à tort en disant que le positif a ici la valeur d'un superlatif; par une anacoluthe assez naturelle, on met souvent le subjonctif au singulier, et Molière même, dans la phrase citée, avait écrit *qui soit*. 3. Les façons de parler, si inexplicables au premier abord, comme *Pour grands que soient les rois*, et *Quelque grands que soient les rois*, sont étudiées dans leurs origines et expliquées dans leur développement[1]. 4. Interversion de l'ordre naturel des membres de phrase dans de nombreux exemples tirés d'anciens poètes; l'auteur y soupçonne une tendance à imiter le style familier; j'y reconnaîtrais surtout (comme dans le passage cité de La Fontaine) un expédient suggéré par le besoin de la rime, sans contester d'ailleurs que certaines de ces tournures se retrouvent dans le langage familier. 5. *Il a dû* (*pu*) *attendre* au lieu de *Il doit* (*peut*) *avoir attendu*. 6. Remarques, à l'occasion d'un travail de M. Lang dans les *Modern Language Notes*, sur ce qu'il faut réellement entendre par des « singuliers pris collectivement ». — P. 462. Schwan, *Zu den ältesten französischen Denkmälern*. 1. *Serments*. L'auteur veut défendre *dist* pour *dift*, ce qui ne convient ni pour le sens (comme le montre M. Gröber, p. 473), ni pour la syntaxe (comme on l'a montré depuis longtemps), ni pour la forme (car d e c e t ne pourrait, dans la langue et la graphie des *Serments*, donner que *dezt* ou *deist*, non *dieist*, et à plus forte raison *dist*); les objections faites à *dift* reposent sur l'idée absolument erronée que l'*i* dans les *Serments* ne répond pas à un *ei* postérieur; les conclusions tirées de ces prémisses ne sont pas plus probables, et l'attribution de notre manuscrit de Nithard à un scribe allemand n'a aucune vraisemblance. 2. *Eulalie*. *Mestier* ne peut venir de *menestier*, cela est certain, mais celui des deux qui est seul

1. M. Tobler remarque à ce propos qu'une dissertation de Kiel (1884) de M. Johanssen, « Der Ausdruck des Concessivverhæltnisses im Altfranzœsischen, » n'est, à peu de chose près, que la reproduction de notes prises à son cours. Cela ne diminuera pas, pour les philologues, la valeur de la dissertation.

régulier, c'est *menestier* (la comparaison avec *plainst*, etc., ne prouve rien du tout : cf. *menestrel* et d'autre part *chanestel*) ; *mestier* doit sans doute s'expliquer par une confusion avec mysterium. Quant à *domnizelle*, qui serait un mot savant en regard de *dancele*, la question est difficile; on peut admettre que dominicella et domnicella ont existé concurremment. L'explication de *ruovet* par l'intercalation d'un *v* pour détruire l'hiatus dans *ruoet* de rogat (Koschwitz) est certainement mauvaise; mais l'auteur l'attaque mal à propos dans ce qu'elle a de bon, la chute du *g* après une voyelle labiale (cf. jocare *jouer*, ruga *rue*, etc.; faut-il rappeler que locare donne *louer* et non *loiier*, que, dans *foiier*, *ier* appartient au suffixe, que *fuiet* est fugiat et non fugat? il est vrai qu'on a *fuie* de fuga, sans doute sous l'influence de *fuit*, *fuiet*, etc.); il veut tirer *rover* de l'allemand : il suffit de rapprocher *roveisons* de rogationes. Dans *si ruovet Krist*, j'ai proposé, il y a bien longtemps, de regarder *Krist* comme un régime, « et elle prie Christ. » 3. *Jonas*. Propositions de lecture dont j'abandonne pour le moment le jugement à des yeux mieux armés : l'auteur affirme qu'il faut lire, les deux fois où le mot se préseute, *chalt* et non *jholt;* je souhaite qu'il ait raison. 4. *Sponsus*. Remarques qui paraissent judicieuses sur la distribution intérieure, et quelques observations critiques sur le texte. — P. 474. Schuchardt, *Romano-baskisches*. En étudiant dans le dictionnaire basque tous les mots commençant par *p* qui sont regardés comme vraiment basques, l'auteur est arrivé à conclure qu'en très grande majorité ils sont empruntés aux dialectes romans voisins, et par suite que le *p* initial est proprement étranger au basque. A cette étude critique, qui aurait offert à tout autre des difficultés presque insurmontables, M. Sch. joint d'intéressantes réflexions sur un sujet qui lui est cher, la véritable signification des « lois » dans l'évolution des langues. — P. 513. Beyer, *Die Londoner Psalterhandschrift Arundel 280*. Impression diplomatique des cinquante premiers psaumes de ce texte (le premier article s'arrête au 16e); l'auteur annonce une étude subséquente sur le rapport de ce psautier avec celui d'Oxford.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. P. 535. Appel, *Zur Reihenfolge der Trionfi Petrarcas*. — II. *Grammaire*. P. 538. W. Meyer, *Labialisierung von Gutturalen im Nordfranzösischen*. Il s'agit de l'influence « labialisante » excercée sur un *c* ou *g* par un phonème labial précédent ou suivant : beaucoup d'observations très profondes, dont les résultats auraient gagné en clarté a être exposés un peu plus longuement; je ne puis les discuter ici, me bornant à dire que je ne partage pas sur tous les points l'opinion du savant auteur : qu'est-ce qui prouve que rogo a donné *ruei?* la forme vraiment française d'auca est *oue* et non *oie*, de paucum *pou* et non *poi;* comment aequalem a-t-il pu donner *iewel* si on n'admet pas l'influence d'aequum perdu? comment affirmer que « après l'accent *ca* devient sans distinction *ie* », en présence de locat = *loue*, carruca = *charrue*, lactuca = *laitue*, auca = *oue*, etc.? Cette question est une des plus ardues de la phonétique française; je ne la crois pas tout à fait mûre pour une solution. Je suis parfai-

tement d'accord avec M. M. sur l'explication de *lieu(s)* = *lueu(s)*; pour expliquer comment il se fait qu'on ait *feu* et non *fieu* (*fueu*), on peut supposer que l'*f* a empêché le développement de l'*u* dans *fueu*. — P. 542. Horning, *Die Schicksale von* en + Kons. *und* an + Kons. *im Ostfranzösischen*. Dans cet intéressant article, l'auteur établit d'abord que dans une région étendue de l'est *en* + *consonne* devient *ò*, tandis qu'*an* + *consonne* est *ã* comme en français, ensuite il cherche à expliquer le phénomène par l'influence qu'aurait exercée sur l'*e* de *en* une labiale précédente (*pendre*, *vent*, *fendre*, *-ment*), influence qui se serait ensuite étendue aux autres mots en *en*. Cela paraît peu probable. Étant donné que *èn* ĕn et *én* (ēn, ĭn) se sont unis en *én* (et non en *èn* comme le dit M. H.), on serait plutôt tenté de voir dans *on* (forme antérieure, attestée par Oberlin, de *ò*) pour *én* un phénomène analogue à celui de *vort*, *dote* = *vert*, *dete* dans une région plus ou moins identique (d'ailleurs la labiale explique peut-être, j'en suis d'accord, le français *moins*, *avoine*, et *foin* pour *meins*, *aveine*, *fein*, quoique alors on ne s'explique pas bien *mène*, *veine*, *peine*, etc.). L'idée de faire remonter le changement français de *oi* en *wé* (et aussi, si je comprends bien, de *ei* en *oi*) à l'influence d'une labiale précédente me paraît fort peu vraisemblable. — P. 551. Schwan, *Zur Flexion der Feminina der lat. III. Deklination im Altfranzösischen*. L'auteur admet que l'*s* du cas-sujet de ces mots n'est pas primitive (mais les mss. de l'*Alexis*, anglo-normands, ne prouvent pas grand chose); son explication de l'addition postérieure de cette *s* est celle de M. Förster (par les adjectifs). — III. *Étymologies*. 1. Wiese, *Italienische Etymologien : asco*, *asto*, *aschio*, *ascaro* (αἶσχος, αἰσχρόν, αἴσχιον?), *xentar* génois (*desentare??), *xaguliar* lombard (*dis-acuculare; exaculeare de M. Salvioni est au moins aussi bon). — 2. Ulrich, *Romanische Etymologien : tricare* (le lat. trĭcari, par des variations successives, aurait donné pr. *tricar*, fr. *tricher;* it. *treccare*, v. fr. *trechier;* esp. *trincar*, pr. *trenquar*, fr. *trenchier;* it. *trescare;* it. *trecciare*, fr. *tressier;* it. *trinciare;* de trĭculare, it. *trillare*), fr. *frelon* (viendrait de *fresler* *frixulare, d'un supin frixum qu'on peut supposer à frĭcare), it. *innestare* (*in-nexitare?), fr. *purin* (de *pŭtrimen; mais voyez *Rom.*, VII, 474), it. *bietta* *vectula), it. *ferzare* (et *felzare*, de *filitiare), *razza* (radix; M. Gröber, dans une note additionnelle, attribue, avec beaucoup de vraisemblance, à ce mot une origine slave).

Comptes rendus. P. 559. Bernhard, *Die Werke des Trobadors At de Mons* (Appel : jugement peu favorable et nombreuses corrections de détail, à joindre à celles de M. Chabaneau). — P. 588. Pakscher, *Zur Chronologie der Gedichte Petrarcas* (Appel). — P. 573. Torraca, *La materia dell' Arcadia di Sannazaro* (Tobler : excellent). — P. 573. *Revue des langues romanes*, XXX (Lévy), XXXI (Tobler). — P. 578. *Studj di filologia romanza*, 4 (W. Meyer : importantes remarques notamment sur les études grammaticales de M. Marchesini).

P. 381-587, tables.

XII, 1-2. — P. 1. Beyer, *Die Londoner Psalterhandschrift Arundel 230* (ps. 18-50). — P. 57. Tobler, *Lateinische Beispielsammlung mit Bildern.* Cette édition complète la mise au jour du ms. Hamilton 309, d'où M. Tobler a tiré depuis cinq ans la matière de six autres publications. Les *exempla*, fables, contes dévots, ou traits de bestiaires, n'offrent pas en eux-mêmes grand intérêt; ils sont accompagnés d'images, que l'éditeur décrit soigneusement; il donne sur chaque morceau de riches indications comparatives. — P. 89. Becker, *Zur Geschichte der* Vers libres *in der neufranz Poesie.* Ce travail, qui paraît bien fait, concerne les temps modernes : disons seulement que l'auteur montre que les vers libres ont pour point de départ le « madrigal », importé d'Italie au commencement du XVIe siècle. — P. 126. Decurtins, *Sürselvische Märchen* (vingt). — P. 146. Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher nebst Handschriftenbibliographie der abendländischen Jagdlitteratur überhaupt.* Première partie d'un travail qui aura une grande importance et qui paraît fait avec une extrême érudition. — P. 192. Schwan, *Zur Lehre von den französischen Satzdoppelformen.* L'auteur combat de la manière la plus décidée la théorie exposée par M. Neumann dans deux articles qui ont éveillé à bon droit l'attention des philologues (cf. *Rom.*, XIV, 157) : il n'admet les « doublets syntactiques » que pour les « demi-mots », pronoms, prépositions, etc., en quoi il va trop loin, car on ne peut contester, par exemple, que dans *vieil ami* et *vieux mur*, dans *bel homme* et *beau garçon*, dans *six* (= *siz*) *hommes* et *six* (= *si*) *femmes*, et dans tout ce qu'on appelle les « liaisons », il n'y ait des applications de phonétique syntactique (*les hommes aiment*, *les homme(s) font*, puis *les homme(s) aiment;* les *oiseaux arrivent*, *les oiseau(x) volent*, puis *les oiseau(x) arrivent :* c'est ainsi que le pluriel disparaît peu à peu du français vivant; de même encore : *chantér une chanson*, *chanté(r) sa chanson*, puis *chanté une chanson*, et l'infinitif en *-er* devient un infinitif en *-é*, etc.). Mais, dans sa polémique contre M. Neumann, M. Schw. me paraît avoir très souvent raison, bien qu'il tombe parfois dans des erreurs de détail. Ce qu'il dit de la « loi de Förster » est parfaitement juste : en fait, sauf l'influence de l'*i* atone final, signalée par M. Cornu, il n'y a pas, en français, d'action de la voyelle atone qui suit l'accent sur la voyelle tonique quand elle ne lui est pas contiguë. L'explication de *amai*, *amas*, *amat* n'est pas tout à fait la mienne (p. 205). Ce que dit l'auteur (p. 208) sur *au*, réduit en latin vulgaire à un son ω qu'il est impossible de définir, puis restauré en provençal, portugais et roumain, est une fantaisie qui n'aura certainement pas de succès. Je ne comprends pas pourquoi *ai*, *i*, dans les noms de lieux, ne peut venir que du génitif (locatif)-aci, -iaci : cf. *veracum, ebriacum, lacum. Pour appuyer (p. 194) l'explication de *-ier* par *-ĕrium, M. Schw. cite *ferjo, *merjo, donnant *fier*, *mier;* je ne connais pas *mier; fier* se trouve, mais peu anciennement et on peut croire qu'il a été influencé par *fiers*, *fiert*, *fier* (impér.); cf. d'ailleurs *miret*, *firet* = mereat, feriat. « *Decimus* n'a jamais fait *disme* » (p. 195); c'est bientôt dit : où est la preuve? cf. acinum = *aisne*, cicinum

= *cisne*. P. 196 : « -dja en anc. fr. donne *-dže* », avec le seul exemple de *siege*, qui vient de *segier* = sĕdicare ; cf. au contraire les résultats de gaudia, inodiat, media, audiat, etc. P. 213, *vai* serait dans le *Roland* : où ? je ne connais anciennement ni *vai*, ni *voi*, seulement *vois*. La partie la plus intéressante de l'article est celle qui concerne les mots français provenant de paucum, locum, clavum, etc. ; l'auteur accepte à peu près mes idées sur ce point, et, tout en émettant des vues que je ne puis toutes partager, il présente les faits dans un groupement et sous un jour qui les éclaire mieux. En somme, l'étude de M. Schwan est vigoureuse, et dans ses résultats principaux elle est concluante. Elle fait voir de près les dangers, que j'ai signalés dès l'abord, de la méthode de la « phonétique syntactique » et montre que le plus souvent on peut expliquer sans y avoir recours les phénomènes de l'évolution phonétique des langues et particulièrement du français. — P. 220. Tiktin, *Der Vocalismus des Rumänischen* (suite). — P. 242. Schuchardt, *Beiträge zur Kenntniss des kreolischen Romanisch*. I. *Allgemeines über das Negerportugiesische*. — P. 255. Horning, *Zur wallonischen Lautlehre*. Notes complémentaires et discussions avec M. Wilmotte.

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. 1. P. 261. R. Otto, *Wer war der Verfasser des katalanisch-provenzalischen Gedichtes* Lo conqueriment de Maylorcha ? Ce poème (fragment), attribué bien à tort à Raimon Lull, serait d'un Romeu Lull, qui vivait au XVIe siècle [1]. — 2. P. 262. Gaspary, *Zu Terramagnino von Pisa ;* belle restitution d'un vers de la *Doctrina de cort* (*Rom.*, VIII, 187), où il faut lire « per jutge Ogolim de Galur (ou *de Galura*) » ; il s'agit du juge de Gallura Ugolino, qui fut juge à partir de 1282. — II. *Grammaire*. P. 263. Appel, *Prov.* ilh (elle), viendrait de illaec. — III. *Étymologies*. I. P. 264. Baist, *trovare :* la présence dans le bas-latin espagnol, au VIe siècle, de *contropare* (et *contropatio*) avec le sens (assez vague) d' « apprécier, rechercher, comparer », exclut le développement de sens, tout gallo-roman, admis ici (VII, 748) pour le roman *trovare* [2]. L'étymologie prochaine est bien d'ailleurs tropare, dont l'origine grecque paraît probable, mais dont il reste à comprendre le développement. — 2. P. 265. Werth, prov. *sahus*, fr. *sëus*, *sëuz*, *segu*. Le fr. *seüs* = segusium est attesté depuis longtemps, voy. notamment *Vie de saint Gilles*, p. XVIII, n. 4 ; le *sahus* de B. de Born n'avait pas jusqu'ici été bien compris.

Comptes-rendus. P. 266. Wulff, *Le lai du Cor* (Tobler). — P. 270. Palazzi, *Le Poesie inedite di Sordello* (Schultz). — P. 275. Ulrich, *Susanna* (Gartner).

---

1. M. Otto a fait fausse route. La vérité est que ce poëme est une fabrication du XIXe siècle dont l'auteur est nommé par M. Rossellò dans les premières lignes de la page 647 des *Obras rimadas de R. Lull*. — P. M.

2. Notons que dans des passages tout à fait analogues à ceux que cite M. B., *contropare*, *contropatio* sont remplacés par *comprobare*, *comprobatio*. — P. M.

—P. 276. Zösmair, *Die Ortsnamen des Gerichtsbezirks Bludenz* (Buck). —P. 278. *Romania*, avril-octobre 1887 (Tobler, W. Meyer [discute les articles de MM. Morf et Philipon, rejette l'étymologie *andare* = enatare], Röttiger [art. de M. Muret]). — P. 284. *Giornale storico della litteratura italiana*, VIII, 3; IX, X (Gaspary). — P. 295. *Archivio glottologico italiano*, X, 2 (W. Meyer). — P. 299-300. Annonce sommaire, par M. Gröber, de : Clédat, *Le Nouveau Testament en langue provençale;* Paris, *La littérature française au Moyen Age;* Schulze, *Der altfranzösische direkte Fragesatz*. G. P.

III.—Archivio glottologico italiano, t. IX (trois livraisons, 1885-6). — P. 1. *La Passione e altre scritture Lombarde*, edite da C. Salvioni. D'après un ms. du XVe siècle appartenant à la bibliothèque de Come. Il y a une longue méditation sur la passion, un sermon sur le décalogue, et une poésie mystique. Les deux textes en prose sont très probablement traduits du latin. — P. 25. D'Ovidio, *Ricerche sui pronomi personali e possessivi neolatini*. M. d'Ovidio étudie dans cet important mémoire les formes tant accentuées qu'atones que prennent dans les divers dialectes romans *ego*, *me*, *mihi*, *te*, *tibi*, *meus*, *tuus*, etc. Chemin faisant l'auteur examine nombre de questions de phonétique. Ce travail vaut plus par les suggestions intéressantes qui y abondent que par les résultats obtenus. Il y a trop d'hypothèses et il est visible, M. d'O. ne le dissimule pas, que, faute de documents bien datés de temps et de lieu, l'histoire de plusieurs formes, notamment en français et en provençal, reste encore à faire. — P. 102. Ascoli, retia, retiare, retiaculum. Conteste l'opinion de Littré qui rattache l'a. fr. *rois* (rets) à retia et *réseau* à retiolum. M. A. rejette également reticellum proposé par Diez comme étymologie de *réseau*, et suppose que ce dernier mot est formé d'un ancien cas sujet *reç* avec le suffixe *-eau*. Il rattache le verbe sarde *rezzai* au latin retiare. — P. 107. Ulrich, *Annotazioni alla « Susanna », testo ladino, varietà di Bravugn*. — P. 115, Ive, *L'antico dialetto di Veglia*. L'antique dialecte de Veglia dont il s'agit ici est un dialecte roumain maintenant éteint, et distinct du roumain qui encore actuellement se parle en quelques parties de l'île de Veglia et dans le Val d'Arsa en Istrie[1]. M. Ive a pu recueillir de la bouche de vieillards quelques phrases de ce dialecte. En outre il a eu entre les mains des recueils formés il y a vingt ou trente ans par des érudits du pays. Tous ces textes sont publiés par M. Ive qui y a joint un dépouillement phonétique et morphologique et un lexique aussi complets que le permettaient les documents mis à sa disposition. Notons, p. 177-8, une intéressante note de M. Ascoli sur les continuations du lat. pastinare. — P. 188. C. Salvioni, *Saggi intorno ai dialetti di alcune vallate all' estremità settentrionale del lago Maggiore*. — P. 261. P. E. Guarnerio. *Il dialetto catalano d'Alghero*. Il y a, dans les archives d'Alghero, des documents en catalan,

1. Voy. l'art. de M. Ive, dans la *Romania*, IX, 326.

mais en catalan littéraire, partant sans valeur pour l'étude du dialecte populaire. L'auteur a édité quelques-uns de ces documents, mais il publie aussi des textes offrant un caractère plus spécial, les uns, extraits de livres imprimés à Cagliari (le plus ancien est de 1588), les autres, contes et chants populaires, proverbes, recueillis de la bouche des habitants ; ces derniers sont notés phonétiquement. Ce travail, très complet et très méritoire, a été fait indépendamment de celui de M. Morosi que nous avons signalé naguère (*Romania*, XV, 459). — P. 365. B. Bianchi, *La declinazione nei nomi di luogo della Toscana*. Première partie d'un mémoire étendu et fort important où l'auteur cherche à prouver que divers cas du latin et notamment un grand nombre de génitifs singuliers se sont conservés dans la toponymie. — P. 437-8. Morosi, additions et corrections à un travail imprimé dans le volume précédent sur la phonétique des dialectes « gallo-italiques » de la Sicile. P. M.

IV. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, IX. 1888. Janvier. — C. 4. *Van den vos Reynaerde*, uitgegeven door W.-L. van Helten (J.-W. Müller). — C. 13. Baechtold, *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz* (Behaghel). — C. 22. Boerner, *Raoul de Houdenc* (W. Zingerle : cette étude attentive du style de Raoul confirme l'opinion de M. Z., suivant lequel ce poète ne saurait être l'auteur du roman de *Messire Gauvain* ou la *Vengeance de Raguidel*[1] ; en revanche, M. B. maintient contre le critique l'identité du *Raoul*, nommé dans la *Voie de Paradis*, avec l'auteur du *Songe d'Enfer* ; cf. *Literaturblätt*, 1881, c. 64, et *Rom.* X, p. 319, XIV, p. 174). — C. 27. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl* (W. Meyer : le critique suggère une nouvelle explication des diphthongues issues de la vocalisation de *l*). — C. 31. Croce, *La Leggenda di Niccolò Pesce* (H. Ullrich : complète la bibliographie de l'auteur). — C. 34. Tobler, *Das Spruchgedicht des Girard Pateg* (Mussafia). — C. 35. Nagele, *Die Zahl Neun* (Ehrismann).

Février. — C. 56. Skeat, *Principles of English Etymology* (Kluge : ce vol. est consacré aux éléments germaniques et celtiques de l'anglais ; le second contiendra les éléments romans[2]). — C. 61. G. Paris et L. Pannier, *Saint Alexis* (Neumann : simple annonce de la reproduction lithographique). — C. 62. Rosenbauer, *Zur Lehre von der Unterordnung der Sätze im Altfranzösischen* (Schulze : travail diligent, mais très incomplet). — Odin, *Étude sur le verbe dans le patois de Blonay* (W. Meyer). — C. 66. *Strambotti* di Luigi Pulci Fiorentino (Wiese). — C. 67. P. W., *Grammaire albanaise* (Jarnik : beaucoup d'inconséquences et d'erreurs ; les exemples sont la meilleure partie de l'ouvrage). — C. 78. Becker (Reinhold), *Ritterliche Waffenspiele nach*

1. M. Z. préfère [à tort — G. P.] le titre *Des Aniaus*, qui se trouve dans le ms.

2. Cf., à propos de cet article, une note de M. Zupitza, parue cette année dans l'*Academy*, p. 171.

Ulrich von Lichtenstein (Ehrismann : la brochure et le compte rendu paraissent importants pour l'étude des jeux militaires du Moyen Age).

Mars. — La première page du nº 3, encadrée de noir, est consacrée à une brève notice sur Bartsch, « à qui cette revue doit son existence. »

C. 117. Stoddard, *References for Students of Miracle Plays and Mysteries* (Neumann : bibliographie utile, malgré des erreurs et des lacunes[1]). — C. 120. *Salut à l'Occitanie*, traduit en cent sept idiomes, la plupart d'origine romane ; 1re livraison (Suchier : travail méritoire). — C. 121. E. Levy, *Poésies religieuses, provençales et françaises du ms. Extravag. 268 de Wolfenbuettel* (Mussafia : correction et explication de passages difficiles). — C. 124. Crescini, *Araistrigò, Cartentrastenò* (Gaspary : explication ingénieuse d'un passage de Raimbaut de Vaqueiras). — C. 125. Fraccaroli, *D'una teoria razionale di metrica italiana* (C. Th. Lion : analyse détaillée de cet ouvrage, dont l'auteur cherche à appliquer à la versification italienne la terminologie et les définitions usitées en métrique grecque[2]). — C. 128. Cañete, *Teatro español del siglo XVI* (Stiefel : compte rendu important).

Avril. — C. 170. Brunot, *Précis de Grammaire historique de la langue française* (Fr. Neumann : un des meilleurs ouvrages en ce genre ; malheureusement l'auteur n'est pas assez au courant des derniers travaux ; la phonétique est la partie la plus faible de son livre). — C. 174. Uschakoff, *De franska konsonanterna* (Vising : excellente description des consonnes actuelles). — C. 175. Behrens, *Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England*. I (Suchier : importantes observations du critique sur la rime de *u* et *o* dans les textes anglo-normands). — C. 180. Raphael, *Die Sprache der Proverbia quae dicuntur super natura feminarum* (W. Meyer). — C. 181. Morf, *Drei bergellische Volkslieder* (Gartner). — C. 190. Programme des cours de philologie germanique, anglaise et romane, professés dans les universités de langue allemande pendant le semestre d'été de 1888 ; la suite, c. 244.

Mai. — C. 211. Steinbach, *Der Einfluss des Chrestien de Troies auf die altenglische Literatur* (A. Brandl : bon travail consacré particulièrement aux romans d'*Ywain and Gawain* et de *Perceval*). — C. 213. Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 5. Ausg. ; Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, 3e éd. (Fr. Neumann : les deux ouvrages n'ont pas été mis suffisamment au courant de l'état actuel de la linguistique ; des travaux importants ont été négligés). — C. 214. This, *Die deutsch-französische Sprach-*

---

1. [Voy. ci-dessus, p. 336. Nous craignons qu'une bibliographie où les méprises de tout genre et les lacunes sont si abondantes soit plus propre à tromper le lecteur qu'à le guider. — *Réd.*]

2. Le critique ne fait pas assez de réserves, à mon gré, sur la méthode de M. F. C'est une bien mauvaise habitude de beaucoup de philologues que de désigner par les mots de dactyle, d'iambe ou de trochée les successions de syllabes accentuées et atones qui constituent le vers moderne des langues germaniques et romanes.

grenze in Lothringen; Die deutsch-franz. Sprachgrenze in Elsass (Ludwig Neumann : travaux aussi importants pour le géographe que pour le linguiste). — C. 217. Boucherie, *Le roman de Galerent* (Mussafia : un des meilleurs ouvrages narratifs de l'ancienne littérature française). — C. 222. Büchner, *Das altfranzösische Lothringer-Epos* (Schwan : même appréciation que *Rom.* XVI, p. 581). — C. 223. Schneegans, *Laute und Lautentwickelung des sicilianischen Dialektes* (W. Meyer : bon travail, reposant sur des observations personnelles [1]). — C. 225. Gerland, *Die Basken und die Iberer* (Schuchardt : compléments et rectifications).

Juin. — C. 250. W. Müller, *Mythologie der deutschen Heldensage* (B. Symons : la méthode de l'auteur ne fait faire aucun progrès à la science). — C. 255. W. L. van Helten, *Middelnederlandsche Spraakkunst* (Martin : cette grammaire rendra des services, à cause des nombreuses citations, qui manquent à celle de Franck). — C. 262. *Ywain and Gawain*, hrsg. von G. Schleich (Einenkel). — C. 265. Mentz, *Die Träume in den altfranzösischen Karls- und Artusepen* (Glöde : « Die sorgfältige Arbeit zeugt von philologischem Verständniss. »). — C. 268. Sternbeck, *Unrichtige Wortaufstellungen und Wortdeutungen in Raynouards Lexique Roman*. I (Levy : éloges et observations diverses). — C. 273. Pistoia, *I Sonetti*, a cura di R. Renier (Gaspary). — C. 277. W. Vietor, *Elemente der Phonetik und Orthoepie des Deutschen, Englischen und Französischen* (Schröer : cette seconde édition est bien réellement « améliorée » ; cf. 1886, c. 411). E. M.

V. — Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1886. Imp. nat. [2] — P. 32-45. L. Delisle, *Les miracles de Notre-Dame, rédaction en prose de Jean Mielot.* Ce court et intéressant mémoire a été écrit à l'occasion de la publication de l'œuvre de Jean Mielot que nous avons annoncée en son temps (XV, 643). Cette splendide édition, faite par le Roxburghe Club, est incomplète, car elle a reproduit un ms. d'Oxford qui contient la moitié seulement (la seconde partie) de l'œuvre de Mielot. M. Delisle décrit avec sa précision habituelle deux mss. du même ouvrage qui se trouvent à la Bibl. nat. sous les nos 9198 et 9199. Le premier contient la première partie de l'ouvrage (non reproduite dans l'édition anglaise); le second est une copie, très belle du reste, du ms. d'Oxford. M. Delisle montre que les deux volumes de Paris sont deux tomes dépareillés, bien qu'ils aient été, dès une époque ancienne, rapprochés de façon à

---

1. A noter le traitement que subissent, dans une partie de la Sicile, *e* et *o* ouverts, accentués, du latin vulgaire : « Vulgl. *è*, *ò* bleiben in ruhiger Rede unverändert, in affectischer dagegen diphthongiren sie zu *ie*, *uo*. » L'accent est le plus souvent sur le premier élément de la diphthongue, parfois sur le second.

2. C'est la partie de l'ancienne *Revue des Sociétés savantes* correspondant aux travaux de la section d'histoire du Comité des travaux historiques.

constituer un exemplaire complet. — P. 209. *Communication de M. de Boislisle sur des fragments de livres de raison.* Fragments de livres de raison s'étendant de 1476 à 1540 et émanant de Guillaume et d'Antoine de Bagnols (Bagnols sur Cèze, arr. d'Uzès); en latin, provençal et français. — P. 279-98. *Procès entre le chevalier valencien Aznar Pardo de la Costa et le chevalier français Pierre de la Bochère en 1419.* Documents catalans, publiés par M. Vidal, de Perpignan.

Année 1887 [1]. — P. 20-7. *Sentence du sénéchal de Beaucaire et Nîmes portant défense aux officiers de la cour commune et aux notaires du Puy de faire des informations en matière de contravention sans gravité et d'injures légères. Vers 1426.* Communication de M. Chassaing, précédée d'un rapport de M. P. Meyer. Cette sentence, en latin, contient une curieuse énumération, en langue vulgaire, des injures réputées légères (*Maudia te Dieus! Dieux te meta en mal an! Vay pissar en ton visage!* etc.). — P. 323-65. L. Guibert, *Le Graduel de la Bibliothèque communale de Limoges.* Description très détaillée de ce graduel, exécuté probablement dans l'Est de la France au XIVe siècle, et donné en 1387 à l'église collégiale de Saint-Junien, diocèse de Limoges. Ce graduel contient un très grand nombre de proses, qui sont indiquées une à une, et plusieurs épîtres farcies en langue vulgaire dont le texte est rapporté *in extenso.* La notice très soignée de M. Guibert est précédée (pp. 315-23) d'un rapport de M. P. Meyer contenant une bibliographie aussi complète qu'on a pu la faire des épîtres farcies en français de la Saint-Etienne. Ces épîtres sont au nombre de six, dont deux se rencontrent dans un grand nombre de manuscrits (cf. ci-dessus, p. 388).

VI.— Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLVII (1886). — P. 5-16. G. Saige, *Une charte française de Joinville en double exemplaire scellé.* C'est le jugement arbitral rendu, en 1258, par Joinville dans une contestation qui s'était élevée entre Gaucher, comte de Rethel, et son frère Manassès, seigneur de Bourcq. Les deux exemplaires retrouvés par M. Saige dans le trésor des chartes de Rethel, à Monaco, sont ceux qui furent dressés pour chacun des deux frères. Ils offrent quelques variantes de forme, l'un ayant été écrit dans la chancellerie de Joinville, l'autre dans celle du comte de Rethel. M. S. donne le texte du premier avec (en interligne) les variantes du second). — P. 53-79. G. Lefèvre-Pontalis, *Petite chronique de Guyenne, jusqu'à l'année 1442.* Chronique en gascon, publiée d'après un ms. de la Bibl. Nat. où elle se trouve transcrite en tête de la coutume de Bordeaux. L'éditeur, qui a étudié la composition avec soin, montre que, jusqu'en 1333, elle reproduit plus ou moins exactement un récit déjà utilisé dans la *Chronique Romane* qui fait partie du *Petit Thalamus* de Montpellier. A partir de

1. A partir de cette année, le *Bulletin* n'est plus imprimé à l'Impr. nat. et est publié chez Leroux, éditeur.

cette époque, et surtout depuis 1405, elle présente un caractère plus local et plus original. L'édition et l'annotation de M. G. L.-P. sont de tout point excellentes. — P. 633-6. D'Arbois de Jubainville, Le *suffixe* -iacus, -iaca. Montre qu'aux époques mérovingienne et carolingienne on a formé un certain nombre de noms de lieux en ajoutant un suffixe *-iacus*, et non plus *-acus* comme à une date plus ancienne, à des noms d'hommes, ainsi *Teodoriciacus* de *Teodericus*, *Childriciagas* de *Childericus*, etc. Il y a là un fait d'analogie, le suffixe *-acus*, à l'époque romaine, ayant été joint à des gentilices en *-ius* (*Latinius* d'où *Latini-acus*) ce qui fit supposer l'existence d'un suffixe *-iacus*.

T. XLVIII (1887). — P. 59-110 et 396-444. J.-J. Guiffrey, *Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422*. Ces inventaires (car il y en a plusieurs) sont intéressants par les termes techniques qu'on y trouve en abondance et par la mention de certains sujets empruntés à la littérature du temps. Relevons les mentions relatives à Milon de Beauvais, à Penthésilée, à Déiphile (pp. 89, 90 et 411), à l'empereur Ottovien (pp. 93, 433), aux *Preuses* (pp. 93, 433), au « duc Guillaume qui conquist Angleterre » (pp. 93, 411). L'éditeur a bien fait de joindre à sa publication une table analytique. On ne voit pas pourquoi les articles de l'inventaire publié pp. 396-444 ne sont pas numérotés. — P. 357-70. D'Arbois de Jubainville, *Exemples de noms de* fundi *formés à l'aide de gentilices romains et du suffixe* acus. — P. 641-50. H. Moranvillé, *Guillaume du Breuil et Robert d'Artois*. Texte d'un mémoire du célèbre avocat G. du Breuil, publié d'après l'original autographe conservé à la Bibl. Nat. Dans ce mémoire, du Breuil cherche à se disculper de toute participation aux faux produits par Robert d'Artois dans son procès contre sa tante Mahaut, comtesse d'Artois. La forme de ce document, sans parler du fond, est intéressante. L'auteur était méridional, et il y a dans son français beaucoup de particularités graphiques qui décèlent son origine, par ex. *lh* et *nh* pour *l* et *n* mouillée, *nomarei* (pour *nomerai*), *conoissensa*, *manieire*, etc.

P. M.

VII. — Archives historiques de la Marche et du Limousin, publiées sous la direction de MM. Alfred Leroux et René Fage. — I. *Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin*, publiés et annotés par M. Alfred Leroux. Limoges, Gely, 1887, in-8°. — P. 274-89. *Transaction entre les habitants et le seigneur abbé de Beaulieu sur Mènoire*[1], *touchant l'élection des prudhommes*. Première moitié du XIVe siècle. Minute sur parchemin. — Ce document offre un certain intérêt linguistique. M. Leroux l'a publié avec soin, y joignant une traduction en général satisfaisante. A l'art. 3, lire *dels* et non *d'els;* art. 9, *s'esdeve* et non *ses deve;* même article et *passim*, lire *a pagar* et non *apagar*. Du reste ces petites erreurs n'ont pas empêché M. L. de bien

1. Corrèze, arr. de Brive, tout près de la limite méridionale du département.

traduire. Il n'en a pas été de même dans le passage suivant (art. 11) : « Item, can als .iiij. causitz (*les quatre élus*) sera vejayre de far talhada o col- « lecta als homes de la dicha viela[1] al profiech de la cominaltat, no [la] farau « ni no la poyrau far ni igar[2] ces lo bayle de l'abat o autra persona seglar, « la cal deu baylar l'abas *ces vol*, si lo bayles o la dicha persona so requerich « pels .iiij. o per autres de lor part, e y volo esser a far e a igar la talha ; o, « si esser no y volo, lhi .iiij. causit per se meihs farau e poyrau far e igar la « talha. » M. L. ajoute [*mal*] après *ces*, et traduit » laquelle l'abbé doit accorder « *sans mauvais vouloir* » ; mais *ces vol* est pour *se se vol* et signifie « s'il veut ». Ce document présente quelques particularités intéressantes qu'on peut observer dans l'article que je viens de transcrire. Ici habent donne *au : farau, poyrau ;* en d'autres articles on lit *serau, creirau, jurarau, volriau, siau*, etc. Dans mon mémoire sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal[3] je n'avais cité, pour cette forme, aucun texte de la Corrèze. Un autre fait intéressant est l'existence d'une forme de sujet pluriel où l'*i* de la terminaison latine se fait sentir. J'ai eu occasion de citer ici-même (*Rom.* XIV, 292) des adjectifs ou participes passés dans lesquels l'*i* du nominatif pluriel latin était conservé (*visti cossirosi, mali issidi*, etc.) ou joint à la tonique (*pagaig*, lat. pacati). Je disais à ce propos : « Dans l'état ancien de la langue il me paraît « que cette terminaison en *i* est surtout en usage pour les adjectifs ou « participes employés comme attributs. » Le document de Beaulieu confirme entièrement cette opinion. Quant l'adjectif ou participe employé au cas sujet du pluriel n'est pas attribut, il a la terminaison ordinaire en provençal, c'est-à-dire que l'*i* de la terminaison latine disparaît sans laisser de trace : on a lu plus haut *lhi .iiij. causitt*. De même art. 9 : « Adonc lhi .iiij. *causit e autregat o costituit...* » Mais aussitôt que ces mêmes mots sont employés comme attributs, les finales latines -ati, -iti deviennent *ach*, *-ich*. On a vu dans l'article cité ci-dessus « so *requerich* » ; de même encore art 3 : « o se en aquel dia no so *presentach*, se l'endema savals, seguen la gran messa, so *presentach* ; » art. 5 : « lhi quatre, mantenen que serau *causich* ; » art. 6 « lhi « quausit e autragat... dese que serau *causich* ; » art, 10 : « el cas que seriau « *absenh.* »

P. M.

---

1. M. L. met *sic* après ce mot : à tort ; cette forme est très commune.

2. C'est æquare. Raynouard *Lex. rom.* III, 136, a seulement *eguar*, *egar*, *engar*.

3. *Romania*, IX, 192 et suiv., voy. notamment pp. 194-7, et, pour *siau*, p. 211.

CHRONIQUE.

Nos lecteurs savent, par la couverture de nos fascicules, que depuis l'année dernière la *Romania*, ainsi que toute l'ancienne maison A. Franck, a passé aux mains de MM. E. Bouillon et E. Vieweg, gendre et fils de F. Vieweg. Ce dernier s'était retiré des affaires, contraint moins par l'âge, dont son esprit actif supportait vaillamment le poids, que par le douloureux état de sa santé. La maladie contre laquelle il luttait depuis longtemps l'a terrassé bientôt après la résolution qu'elle lui avait imposée : il est mort le 16 mai dernier dans la petite maison qu'il occupait aux portes de Paris. Nous éprouvons le besoin d'adresser un adieu sympathique à l'homme aimable et intelligent qui nous a aidés à fonder la *Romania*, il y a dix-sept ans, comme, il y a vingt-trois ans, la *Revue Critique*. F. Vieweg appartenait à une race d'éditeurs qui a toujours été rare, et qui semble destinée à le devenir de plus en plus. Il ne regardait pas les livres et les journaux qu'il publiait comme un simple objet de commerce : il les lisait, il les appréciait, jouissait non seulement de leur succès, mais de leur valeur. Il aimait très sincèrement la science et la critique, il en comprenait les conditions, et il avait fait ce que bien peu d'autres auraient fait, en laissant traiter avec la dernière sévérité, dans la *Revue Critique* qu'il signait comme gérant responsable, des livres qui avaient paru dans sa maison. Aussi, malgré les difficultés que nous avons eues parfois avec l'éditeur, avions-nous pour l'homme, comme il avait pour nous, une cordiale amitié, qui nous a fait ressentir douloureusement, quelque attendu qu'il fût, le coup qui l'a enlevé pour toujours aux siens. Si on fait quelque jour l'histoire de la tentative de renaissance des études historiques et philologiques qui s'est produite en France depuis une trentaine d'années, le nom de cet Allemand, naturalisé Français depuis 1865, méritera assurément d'y occuper une place.

— M. Henri Bordier, ancien archiviste aux Archives nationales, ancien président de la Société de l'Histoire de France, membre fondateur de la Société des anciens textes français et bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, est décédé le 2 septembre dernier, à l'âge de 71 ans. Il avait appliqué les facultés d'un esprit chercheur et indépendant à des études très diverses, ayant pour centre commun l'histoire de France. Il ne peut être question de

donner ici la longue liste de ses publications. Rappelons seulement qu'il a publié chez Didot une traduction de Grégoire de Tours, pour la Société de l'histoire de France une partie des œuvres du même auteur, qu'on lui doit des travaux aussi nombreux que variés sur l'histoire des sources de notre ancien droit, sur celle du protestantisme, sur les miniatures des mss. du Moyen-Age, etc. Il avait à plus d'une reprise touché à nos études. N'ayant pas la préparation philologique nécessaire, il a pu commettre des erreurs; il n'en est pas moins vrai qu'il a fait dans ce domaine de véritables découvertes. Il a eu le mérite, non seulement d'identifier Philippe de Remi, auteur de *la Manekine* et d'autres poèmes français, avec le légiste Philippe de Beaumanoir, mais encore de réunir sur ce personnage une masse très considérable de documents et de renseignements[1]. C'est un beau travail auquel M. Suchier a rendu pleine justice dans la préface de sa récente édition des poésies de Beaumanoir. C'est dans les notes de cet ouvrage (p. 329) que M. Bordier a donné l'explication bien simple, mais qui pourtant avait échappé à Diez et à d'autres, du passage des gloses de Reichenau (ligne 3 de l'édition) qu'on lisait « verenda *verecundia leloco* ». Il n'y avait qu'à lire *verecundiale loco*. M. Bordier avait projeté une édition des poèmes de Clermont (*Saint Léger* et la *Passion*) et en vue de ce travail il en avait fait exécuter une photogravure. Il renonça à son projet en faveur de la Société des anciens textes à laquelle il céda les planches déjà prêtes. Elles ont servi pour l'*Album des plus anciens monuments de la langue française*.

— M. Suchier annonce qu'il publiera prochainement (chez Niemeyer à Halle) un livre intitulé . *Le développement phonétique du français depuis la romanisation de la Gaule jusqu'à nos jours*.

— M. Stengel publiera incessamment le *Galien* en vers de Cheltenham (*Rom.*, XII, 1-13), ainsi que les deux rédactions en prose.

— M. Todd, l'éditeur de la *Panthère d'amours*, a entrepris la publication de la rédaction inédite des *Enfants changés en cygnes* (voy. ci-dessus, p. 526).

— M. Löseth publiera prochainement, à la librairie Vieweg, une étude critique sur les manuscrits du *Tristan* en prose, avec une analyse étendue.

— Nous apprenons par le numéro d'avril-juin de la *Rivista critica della Letteratura italiana* que le troisième volume des *Inventari des mss. italiani di Francia*, rédigé par M. Mazzatinti, est sur le point de paraître. Ces inventaires sont fort sommaires et ne dispenseront pas l'administration de nos bibliothèques de faire exécuter de nouveaux catalogues de nos mss. italiens, catalogues destinés à remplacer l'œuvre si défectueuse de Marsand, comme le catalogue de M. Morel Fatio a remplacé, pour les mss. espagnols catalans et portugais de la Bibliothèque nationale, celui d'Ochou. Mais le t. III des

---

1. *Philippe de Remi sire de Beaumanoir*, 1246-1296, in-8°, 422 pages, en deux parties, 1869, 1872. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*.)

Inventari de M. Mazzatinti se recommande particulièrement à l'attention des amis de l'ancienne littérature italienne, parce qu'il contient un grand recueil de *laudi* du XIVe siècle, d'après un ms. de l'Arsenal, et les sonnets du *Fiore*, réédités plus correctement, d'après le ms. de Montpellier (voy. ci-dessous, p. 640), avec un long commentaire dû à M. E. Gorra.

Livres annoncés sommairement :

Grundriss der romanischen Philologie herausgegeben von Gustav Gröber, III. Lieferung (Schluss des 1. Bandes). Strasbourg, Trübner, 1888, gr. in-8°, p. I-XII, 513-853. — Le grand ouvrage que dirige M. Gröber avance avec plus de rapidité qu'on n'aurait osé l'espérer. Voici la fin du premier volume, et avec lui de tout ce qui concerne proprement les langues romanes; le second volume sera consacré à l'histoire des littératures romanes et aux « sciences accessoires ». Ce fascicule contient d'abord la fin de l'article sur la langue italienne de MM. d'Ovidio et W. Meyer (p. 489-560), puis ceux de MM. Suchier sur le français, le provençal et leurs dialectes (561-669), Morel-Fatio sur le catalan (669-689), Baist sur l'espagnol (689-715) et Cornu sur le portugais (713-804). Rappelons que dans le fascicule précédent, après une introduction de M. Gröber (415-438), on avait eu les articles de MM. Tiktin sur le roumain (438-461) et Gartner sur les dialectes rétoromans (461-489). Tous ces travaux sont de première main et de grande valeur. Il est impossible d'en donner ici une appréciation; ils vont servir pendant quelque temps de base à l'étude scientifique des langues romanes. Ils n'ont pas été rigoureusement faits sur le même plan; ils sont assez disproportionnés comme étendue (comparez par exemple les 27 pages sur l'espagnol aux 96 pages sur le portugais), et ils ne sont pas exempts de contradictions; mais ces irrégularités n'ont pas grande importance et peuvent même, comme le fait remarquer l'éditeur dans sa préface, offrir certains avantages. Le travail de M. Suchier, sur lequel on me permettra de m'arrêter un instant, est d'une importance exceptionnelle. Le plus historiquement conçu de tous, il est aussi le plus original et le plus neuf. Il présente pour la première fois un essai de géographie linguistique de la France, illustré par treize cartes encore bien imparfaites, mais qui méritent d'être saluées comme les premières tentatives de ce genre appliquées non à une petite région, mais à la France entière. L'explication « génétique » des faits de langage est tentée partout avec une invention et une intelligence remarquables. Il n'est presque pas un paragraphe qui ne contienne des observations nouvelles, des vues profondes ou ingénieuses, des rapprochements féconds. J'ajouterai qu'il n'en est pas un qui ne provoque à la discussion et auquel on ne puisse faire des objections de principe ou de fait; mais ce ne peut être ici le lieu d'aborder l'examen d'un travail aussi considérable et aussi riche (je ne puis seulement m'empêcher de dire que l'assertion du § 8, p. 574, d'après laquelle l'*ū* latin aurait persisté à Liège et aux environs au lieu de devenir *ü*, — assertion fondée uniquement, comme le montrent le

exemples allégués, sur des traductions de la parabole de l'*Enfant prodigue*, est erronée; ailleurs encore l'auteur a tiré d'observations insuffisantes des conclusions trop précipitées). — Le fascicule se termine par une étude, d'une très grande valeur, de M. G. Meyer, sur l'élément latin dans l'albanais : les romanistes seront extrêmement reconnaissants au savant linguiste de Graz des faits si précieux qu'il met à leur disposition. — Le « registre » qui clôt le volume est tout à fait insuffisant, fait sans unité et peu commode. Il est absolument nécessaire, si on veut que ce bel ensemble de travaux rende les services qu'il peut rendre, qu'on y joigne des tables complètes, dans lesquelles il est désirable que figurent même tous les mots cités, tant du latin que des diverses langues romanes. — G. P.

Contrasti antichi. Cristo e Satana. [pubbl. da Fr. Roediger]. Firenze, Libr. Dante, 1887, in-12, 122 p. — Textes curieux, accompagnés de commentaires érudits.

Vincenzo Crescini. *Araistrigò*, *Cartentrastenò*. Nota al v. 4 della 2ª epistola di Rambaldo de Vaqueiras al marchese Bonifaçio I di Monferrato. Padova, Crescini, 1887, in-8°, 12 p. — Il s'agit d'un vers que Raynouard (*Choix*, V, 425; cf. Mahn, *Werke*, I, 381) a omis de propos délibéré dans son édition de la pièce de R. de Vaqueiras *Senher marques ja non dires de no*, et qui se rencontre sous des formes variées; ms. fr. 1749 : *Cant assalim antan azaistrigo* [1] (Buchon, *Hist. des Conquêtes*, etc., I, 441), ms. de San Spirito : *Cant assailhis a Cartentrasteno* (Stengel, dans la *Rivista de Fil. rom.* I, 33). De même, ou à peu près, dans le ms. La Vallière 14 (*Al cart entrasteno*). On n'avait pu jusqu'à présent déterminer le lieu (ou les lieux) qui se cache sous ces formes. M. Crescini établit parfaitement qu'il faut préférer la seconde leçon, en séparant ainsi : *a Cart entr'Ast e No*, c'est-à-dire à Quarto entre Asti et Annone (Castello d'Annone).

Laut- und Formenlehre der Anglonormannischen Sprache des XIV. Jahrhunderts... (von) Emil Busch. Greifswald, Abel, 1887, 71 p. (dissert. de docteur). — Dépouillement de textes qui pourra être utile. L'auteur conclut que l'anglo-normand du XIVe siècle est le développement régulier de celui de la période précédente; il a raison en général, mais on ne peut méconnaître qu'on a écrit alors en Angleterre des français très différents; plusieurs des textes dont il se sert, comme Wadington et Langtoft, appartiennent plutôt au XIIIe siècle.

Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne par Auguste Scheler. Troisième édition, revue et augmentée. Paris, Vieweg, 1888, gr. in-8°, XII-527 p. — Tout le monde sait les services que le

---

1. Telle est bien la leçon du ms., ici fidèlement reproduite par Buchon, et non pas, comme le dit M. Cr., d'après M. Schultz, *araistrigo*.

Dictionnaire étymologique de M. Scheler a rendus à la philologie française, de quel travail, de quelles réflexions, de quelle ingéniosité souvent heureuse il est le fruit. Dans cette nouvelle édition, l'auteur s'est efforcé d'annexer à son œuvre le résultat des recherches si fécondes faites depuis seize ans dans le domaine de l'étymologie. Il n'est pas étonnant que quelques faits aient échappé à son attention. Ce qu'on pourrait lui reprocher à plus juste titre, c'est d'avoir laissé subsister dans leur entier des articles qu'il reconnaît lui-même erronés et qu'il détruit dans un paragraphe additionnel; toutefois on peut dire que les erreurs mêmes intéressent l'histoire de la science, et M. Scheler est toujours prêt à reconnaître les siennes avec une entière bonne foi. Il subsiste trop souvent, cependant, une disparate entre la méthode habituelle de l'auteur et celle des philologues dont il accueille les rectifications, et quelquefois on voudrait qu'il eût pris d'eux un peu plus que des corrections de détail; la distinction entre les mots traditionnels et les mots empruntés, notamment, doit se faire aujourd'hui avec plus de rigueur. Malgré ces réserves, le livre est toujours d'une réelle valeur, et la lecture en est agréable autant qu'instructive.

Strambotti di Luigi Pulci fiorentino. Firenze, libreria Dante. Pet. in-8°, 45 pages. — Les anciennes éditions des *strambotti* de Pulci sont extrêmement rares et fort recherchées des bibliophiles, paraît-il, car un exemplaire de la première édition (s. l. n. d., mais sans doute de Venise, commencement du XVIe siècle) vu à la Bibl. Riccardi par M. d'Ancona en 1866, avait disparu en 1878 lorsque le même savant voulut le consulter de nouveau. M. Albino Zenatti, l'éditeur du présent opuscule, a été assez heureux pour retrouver des exemplaires de quatre anciennes éditions, la première (celle dont un exemplaire a été volé à la Riccardiana, contenant 114 *strambotti*, deux autres qui en contiennent respectivement 63 et 65, — ces trois éditions diffèrent essentiellement et ne contiennent pas, sauf exception, les mêmes pièces), — et une quatrième qui reproduit l'édition de 63 *strambotti*. La publication, fort élégamment imprimée, dont nous rendons compte, est faite d'après la première édition. Le texte y est suivi de la description exacte des quatre éditions et d'observations littéraires fort intéressantes.

Ueber den provenzalischen Girart de Roussillon. Ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der Volksepen von Albert Stimming. Halle, Niemeyer, 1888. In-8°, 399 pages. — Ce volumineux ouvrage est en grande partie le développement et jusqu'à un certain point l'exagération des idées que j'ai émises sur la composition de *Girart de Roussillon*, dans mon introduction à ce poème. M'appuyant sur des arguments intrinsèques et sur la comparaison avec la vie latine que j'ai le premier étudiée et publiée (*Romania*, VII, 161, cf. XVI, 103), j'ai établi que le poème, tel qu'il nous est parvenu, était le remaniement d'un poème bourguignon perdu; que le commencement et la fin étaient, au moins dans une grande mesure, l'œuvre du renouveleur. Je n'ai pas cru qu'il fût prudent d'aller au delà de cette proposition, et le livre de M. Stimming ne m'amène pas à changer d'avis. En tout cas, il est inexact

de dire, comme on l'a dit récemment dans le *Moyen-Age* (juin 1888), que j'avais quasi totalement négligé l'histoire du poème avant sa forme actuelle. M. St. raffine sur mes conclusions, supposant qu'il y a eu non pas seulement un remanieur, mais plusieurs, dont deux ont une importance particulière. Il s'efforce de déterminer vers par vers ce qui vient de la rédaction primitive et ce qui appartient à chacun des renouveleurs. Cette entreprise est absolument conjecturale et repose sur une conception très contestable de la façon dont les chansons de geste ont été remaniées. L'ouvrage est, du reste, d'une lecture difficile. Il n'y a pas de notes, les faits importants et ceux qui ne sont qu'accessoires sont mis sur le même plan ; l'exposition est prolixe et embarrassée. Pas de table, pas de titres courants au haut des pages. — P. M.

Une édition critique de la chanson de la croisade contre les Albigeois, par M. Ad. Baudouin (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 8e série, t. X (1888). In-8o, 20 pages. — M. Baudouin est cet archiviste de la Haute-Garonne qui s'est fait connaître, il y a quatorze ans, par une détestable édition du poème latin de Pamphile et par une diatribe contre G. Paris qui lui ont valu à cette époque une correction mémorable (*Revue critique* du 26 septembre 1874 et du 18 décembre 1875). Présentement c'est moi qui suis l'objet de ses attaques, encore qu'il n'ait « aucunement à se plaindre de M. Meyer », comme il le reconnaît équitablement ; et, en effet, à quel propos aurais-je pu m'occuper de M. Baudouin ? M. B. qui « entend un peu le roman », selon le témoignage qu'il se décerne à lui-même, prétend, dans la brochure dont on vient de lire le titre, juger mon édition du poème de la guerre des Albigeois, et il la juge avec malveillance, faisant porter son blâme sur l'Académie des inscriptions qui m'a décerné pour ce travail le grand prix Gobert. Ce jugement, formulé en termes d'une impertinence calculée, mais, dans l'espèce, inoffensive, se fonde sur un fait unique : sur ce que je n'aurais pas vu que les vers 1736-7 du poème devraient être déplacés et insérés entre les vers 1732 et 1733. On conçoit que cette transposition, fût-elle justifiée, resterait cependant conjecturale, puisqu'il n'existe du poème qu'un seul ms., la rédaction en prose n'étant, pour ce passage, d'aucun secours. Il est donc excessif, pour ne rien dire de plus, de se fonder sur un fait de ce genre pour porter sur l'ensemble de l'édition un jugement. Il faut surtout être profondément ignorant des questions graves et controversées que soulève ce poème et des solutions que je leur ai données. Mais, en fait, la transposition proposée par M. Baudouin n'est guère admissible : le vers 1736 peut difficilement faire suite au v. 1732 : la construction s'y oppose, comme on le reconnaîtra à première vue à l'inspection du texte. De toute façon, le passage est obscur, par suite d'une mauvaise rédaction ou d'une omission[1]. Je ne puis du reste avoir la pensée d'entrer en discussion avec un

1. C'est ce que j'ai dit, t. I, p. 80, note sur le v. 1738, et t. II, p. 95, note 1.

homme assez étranger aux études romanes pour s'imaginer qu'*am* (avec) correspond au latin *ambo* (p. 4), et pour me reprocher de préférer « provençal » à « langue romane ». L'impression que laisse la lecture de ce prétentieux factum est que M. Baudouin ferait mieux de consacrer plus de temps au classement et à l'inventaire de ses archives, et d'en perdre un peu moins à rédiger des pamphlets qui ne peuvent que le rendre ridicule. — P. M.

Französische Phonetik für Lehrer und Studierende. Von Franz Beyer. Cöthen, Schulze, 1888, in-8°, IX-186 p. — De l'avis de juges compétents, cet ouvrage est ce qu'on a écrit de meilleur, de plus profond et de plus exact sur la phonétique du français moderne. L'auteur en avait communiqué les bonnes feuilles à MM. Paul Passy, J. Storm et Vietor; il imprime en appendice les remarques de ces phonéticiens et les observations qu'elles lui suggèrent, et cette discussion n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage.

Grammatik des Altfranzösischen (Laut- und Formenlehre), von Eduard Schwan. Leipzig, Fues, 1888, in-8°, VIII-172 p. — Nous nous bornons pour le moment à annoncer ce volume, qui demande assurément un compte rendu détaillé.

Ueber die französischen Eigennamen alter und neuer Zeit... von Charles Bonnier. Halle, 1888, in-8°, 34 p. (dissert. de docteur). — Petit essai sur les *surnoms* usités aujourd'hui dans le village de Templeuve (Nord), rapprochés de *noms* portés dans la région avoisinante depuis le Moyen Age.

Kurzgefasste Albanesische Grammatik, mit Lesestücken und Glossar, von Gustav Meyer. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1888, in-8°, XI-100 p. — Nous mentionnons ici cette grammaire fort commode, à cause de l'élément latin contenu dans l'albanais et que l'auteur a soumis ailleurs à une étude si féconde (cf. ci-dessus, p. 636).

Etudes lexicographiques sur l'ancienne langue française à propos du dictionnaire de M. Godefroy, par le Dr A. Millet. Paris, Lechevalier, 1888, in-8°, 70 p. — L'auteur de cette brochure adresse à M. Godefroy toutes sortes de critiques, parfaitement judicieuses en théorie, mais prêtant elles-mêmes, dans le détail, à plus d'une correction. Il montre qu'il est étranger à la phonétique par sa manière de concevoir les mots populaires, et surtout par sa liste de mots soi-disant identiques, où il fait figurer par exemple *atir* et *ator*, *baloier* et *banoier*, *awagnier* et *ahaner*, etc. Il omet de signaler un défaut grave où M. Godefroy est souvent tombé, celui d'admettre des mots imaginaires, produits de fautes de lecture de lui ou d'autres, comme le fameux *coulenbure* (*couleubvre*), et il explique même plusieurs de ces mots, p. ex. *bugnoir* (*buquoir*), *auradie* (*anradie*, corrigé par M. G. lui-même), *fessouhec* (*fessouer*), *cubie* (*tubie*), etc. Les explications substituées par M. M. à celles de M. Godefroy sont loin d'être toujours aussi certaines qu'il le pense, et les étymologies qu'il donne montrent combien l'auteur du *Dictionnaire* a été sage de n'en pas proposer. Malgré ces réserves, le recueil d'observations de M. Millet atteste une connaissance sérieuse de l'ancien français, et le supplément qu'il promet de publier au *Dictionnaire* de M. Godefroy quand il sera terminé sera certainement utile.

S. Morpurgo, *Detto d'Amore*, antiche rime imitate dal *Roman de la Rose*. Bologna, Tip. Fava e Garagnani. In-8°, 44 pages (Extrait des *Propugnatore*, nouv. série, t. I). — Ce *Detto d'Amore*, imité et, par endroits, traduit du *Roman de la Rose*, sauf 80 vers environ, ne nous est pas parvenu en son entier. On n'en possède qu'un fragment contenant 479 vers. Mais ce qui manque ne devait pas être considérable. Il est, comme son original, en vers à rimes accouplées. M. Morpurgo l'a découvert dans le ms. Libri 1234, maintenant à Florence, où il occupe quatre feuillets. Son intérêt, très bien mis en lumière par l'éditeur, qui a joint au texte une sorte de traduction et un glossaire fort soigné, consiste en ce qu'il est apparemment du même auteur que le *Fiore*, publié, il y a quelques années, par M. Castets, d'après un ms. de Montpellier. Le *Fiore* est aussi, comme on sait, une imitation du *Roman de la Rose*, mais une imitation rédigée en forme de sonnets. Non seulement on trouve de part et d'autre des expressions et des rimes semblables, mais, fait plus singulier, l'écriture du ms. de Montpellier et celle du fragment de Florence sont identiques. Le fac-similé de quelques vers de l'un et de l'autre texte, joint par l'éditeur à sa publication, ne laisse subsister aucun doute à cet égard. De plus, les colonnes sont à 30 lignes dans les deux mss. En présence de cette singulière coïncidence, il est difficile de ne pas faire une supposition, dont s'est abstenu M. Morpurgo, à savoir que le fragment de Florence a été détaché par Libri du ms. de Montpellier. On sait combien la Bibliothèque de la Faculté de médecine de cette ville a eu à souffrir des déprédations de cet insigne larron (voy. par ex. *Romania*, XV, 161). Il est à souhaiter qu'un savant italien nous donne quelque jour une nouvelle et meilleure édition du *Fiore*, en y joignant, comme un appendice nécessaire, le *Detto d'amore* retrouvé par M. Morpurgo.

Errata. — M. Mussafia veut bien me faire part de quelques remarques, résultat d'une lecture attentive de ma notice du ms. d'Arras (ci-dessus, pp. 366 et ss.). Plusieurs de ces remarques se rapportent à des détails, principalement de ponctuation, de faible importance, mais d'autres méritent d'être communiquées. P. 373. S. André, l. 4 de la rubrique, *esfoscier* doit être évidemment corrigé en *esforcier*. — Dans la vie de Job, v. 137-8, la parité des rimes semble indiquer une faute, mais toutefois la construction infinitive dans *que tu ja l'adeser* est loin d'être insolite ; M. M. me renvoie avec raison aux *Vermischte Beiträge* de M. Tobler, p. 25. V. 185, j'ai signalé une faute à la rime, M. M. propose avec vraisemblance *veables* au lieu de *diables*. V. 251, corr. « Dont vous, *sire*, saciés. » — P. M.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

TABLE DES MATIÈRES

L. Sudre. Sur une branche du *Roman de Renart* 1
J. Bédier. La composition de *Fierabras* 22
E.-G. Parodi. Saggio di etimologie catalane e spagnuole 52
A. Thomas. Les papiers de Rochegude 75
P. Rajna. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale. V-VI. Gli eroi brettoni nell' onomastica italiana del secolo XII .. 161,355
A. Pagès. Documents inédits sur Auzias March 186
E. Picot. Le Monologue dramatique en France (*suite et fin*) 207
Ch. Joret. Les incantations botaniques de Montpellier et de Breslau .. 337
P. Meyer. Notice sur le ms. 307 de la Bibliothèque d'Arras (cf. p. 640) 366
A. Thomas. Les manuscrits provençaux et français de Dominicy 401
G. Maspero. Le vocabulaire français d'un Copte du XIIIe siècle 481
G. Paris. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* 513
M. Wilmotte. Études de dialectologie wallonne. I. Le dialecte de Liège au XIIIe siècle 542

MÉLANGES.

L'*e* = *ē*, *ĭ* latin en français et en mayorquin (R. Brekke) 89
Anceis (A. Thomas) 96
Empreu (G. P.) 100
Peautre (A. Delboulle) 102
Un ancien catalogue de manuscrits français (G. P.) 104
La chanson de la *Vengeance de Rioul* (G. P.) 276
Sur la date de *Gui de Bourgogne* (A. Thomas) 280
Note sur Robert de Blois (P. M.) 282
Le poème latin de Matheolus (A. Van Hamel) 284
Brandelle, brande (A. Delboulle) 286
Vadou en lyonnais (N. du Puitspelu) 287
Andare (H. Schuchardt) 417
Pr. *trebalh* (P. M.) 421
Elme, osberc (G. P.) 425
Types de quelques chansons de Gautier de Coinci (P. M.) 429
Lyonnais *carcabeau* (N. du Puitspelu) 437
La comtesse Elisabeth de Flandres et les troubadours (G. P.) 591
Représentation d'un *jeu* de Guillaume Cretin en 1506 (P. Guilhiermoz) 596
Bouquetin (A. Delboulle) 597
Notes sur le vocabulaire roumain. I. Les sens du mot *philosophe* (L. Shaineanu) 599

CORRECTIONS.

Un second manuscrit de la rédaction rimée (M) de la *Vie de saint Alexis* (G. P.)..... 106
Appunti sul *Roman de Galerent* (A. Mussafia)..... 439

COMPTES-RENDUS.

Berger, La Bible française au Moyen Age (P. M.)..... 121
Bonnard, Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Age (P. M.)..... 141
Borchgrave (*De*) *van Couchi*, uitgegeven door De Vries (G. P.)..... 456
Cielo d'Alcamo (Il *Contrasto* di), per cura di Salvo Cozzo (F. d'Ovidio) 612
Cloetta, voy. *Poème Moral.*
Cor (*Le lai du*), restitution critique par Fr. Wulff (G. P.)..... 300
Golther, Die Sage von Tristan und Isolde (Ernest Muret) 603
Laurent (*De Saint*), p. p. Söderhjelm (G. P.)..... 610
Lollis (De), Il canzoniere provenzale Vat. 3208 O (P. M.)..... 302
Mackel, Die germanischen Elemente in der französischen und provenzalischen Sprache (M. Goldschmidt)..... 289
Martin, voy. *Renart.*
Pakscher, Die Chronologie der Gedichte Petrarcas (C. de Lollis).... 460
Pitra, Analecta novissima (P. M.)..... 454
Poème Moral (Observations sur le compte-rendu du)..... 306
Poemetto allegorico-amoroso del sec. xiv pubblicato da Turri (N. Zingarelli)..... 618
Renart (*Roman de*), publié par Martin (L. Sudre)..... 291
Salvo Cozzo, voy. Cielo d'Alcamo.
Söderhjelm, voy. *Laurent* (*De saint*)..... 610
Turri, voy. *Poemetto allegorico-amoroso.*
Vries (De), voy. *Borchgrave* (*De*) *van Couchi.*
Wilmotte, voy. *Poème Moral.*
Wulff, voy. *Cor* (*Lai du*).
Zenker, Die provenzalische Tenzone (S. De Grave)..... 609

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

Ashburnhamiani (i Codici) della Mediceo-Laurenziana, I..... 334
Baist, voy. Grundriss der romanischen Philologie.
Baudouin, Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux..... 478
Baudouin. Une édition de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois.* 638
Behrens, Arbeiten über die lebenden Mundarten..... 157
Bertran de Born, Poésies complètes, publ. par Thomas..... 477
Beyer, Französische Phonetik..... 639
Bonnier, Ueber die französischen Eigennamen alter und neuer Zeit.. 639
Bouriant, Fragments d'un roman d'Alexandre en dialecte thébain... 159
Busch, Laut und Formenlehre des Anglo-Normannischen des xiv Jahrh. 636
Cassel, Mischle Sindbad—Secundus—Syntipas..... 478
Christian von Troyes sämmtliche Werke, hgg. von Förster, II..... 334
Clédat, Grammaire élémentaire de la vieille langue française, 2e éd.. 338
Cornu, voy. Grundriss der romanischen Philologie.
Crescini, *Araistrigò*, *Cartenstratenò*..... 636

DERNEDDE, Ueber die epischen Stoffe aus dem Alterthum..... 156
DIEZ, Etymologisches Wörterbuch, 5te Ausgabe, von SCHELER..... 334
DOUMIC, Éléments d'histoire littéraire..... 346
EBERT, Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters, III..... 158
FÖRSTER, voy. Christian von Troyes.
GASTER, Jewish Folk-lore in the Middle Ages..... 480
Grundriss der romanischen Philologie, I, 3..... 635
GUNTHER, Ueber die Ausdrucksweise des altfr. Kunstromans..... 158
HARTMANN, Gioerin Wiezels Veltlinerkrieg..... 157
HEILIGBRODT, Eine altfranzösische Handschrift in Hamburg..... 162
JORET, Flore populaire de la Normandie..... 479
KŒRTING, Neuphilologische Essays..... 158
MEYER (G.), Albanesische Grammatik..... 639
MEYER (G.), voy. Grundriss der romanischen Philologie.
MEYER (W.), voy. Grundriss der romanischen Philologie.
MICHEL, Handschriftliches zu den *Tournois de Chauvenci*..... 333
MILLET, Études lexicographiques sur l'ancien français..... 639
MODERSOHN, Die Realien in *Amis et Amiles*..... 158
MOREL-FATIO, voy. Grundriss der romanischen Philologie.
MORPURGO, *Detto d'Amore*..... 640
MUSSAFIA, Studien zu den Marienlegenden, II..... 333
Neuphilologische Beiträge, 1886..... 160
Neuphilologische Beiträge, 1887..... 333
NOLHAC (DE), La bibliothèque de Fulvio Orsini..... 479
NOLHAC (DE), Fac-similés de l'écriture de Pétrarque..... 160
NYROP, Navnets Magt..... 159
OSTERHAGE, Ueber einige chansons de geste des Lohengrinkreises..... 479
OVIDIO (D'), voy. Grundriss der romanischen Philologie.
PALAZZI, Le poesie inedite di Sordello..... 479
PASSY, Les sons du français..... 159
RITTER, Olivier et Renier comtes de Genève..... 335
RŒDIGER, Contrasti antichi : Cristo e Satana..... 636
RŒMER, Zwölf französische Lieder aus dem XVI. Jahrhundert..... 333
SCHELER, Dictionnaire d'étymologie française..... 636
SCHELER, voy. DIEZ.
SCHINDLER, Vocalismus der Mundart von Sornetan..... 480
SCHWAN, Altfranzösische Grammatik..... 639
SÉBILLOT, Légendes, croyances et superstitions de la mer, II..... 158
SENAU, Diego Hurtado de Mendoza..... 157
STEIN, Olivier de la Marche..... 476
STENGEL, Briefe von Wolf und Geibel..... 333
STERNBECK, Unrichtige Aufstellungen und Deutungen in Raynouard..... 477
STIMMING, Ueber *Girart de Roussillon*..... 637
STODDARD, References for students of Miracle-plays and Mysteries..... 336
SUCHIER, voy. Grundriss der romanischen Philologie.
THIS, Die Mundart der franz. Ortschaften des Kantons Falkenberg..... 160
THOMAS, voy. Bertran de Born.
ULRICH, *Susanna*..... 478
VŒLKEL, Sur le changement de *l* en *u*..... 334
WESSELOFSKY (Catalogue des écrits d'A.)..... 333
WINNEBERGER, Eine Textprobe aus *Guy de Warwick*..... 333
WINNFELD, *Sortes Sangallenses*..... 156
ZANARDELLI, Traité comparé de prononciation italienne..... 159
ZENATTI, Strambotti di Pulci..... 637

PÉRIODIQUES.

Anciens textes (Bulletin de la Société des), 1887, 2..... 325
Archives historiques de la Marche et du Limousin, I..... 631
Archivio Glottologico italiano, VIII..... 150
— IX..... 626
École des Chartes (Bibliothèque de l'), XLVII-VIII..... 630
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 1887..... 150
— — janv. juin 1888..... 627
Modern Language Notes, 1887..... 326
Philological Society (Transactions of the), 1885-6..... 153
Revista Lusitana, I, 1..... 155
Revue des langues romanes, janvier-février 1887..... 145
— mars..... 146
— avril-juin..... 316
— juillet-septembre..... 620
— octobre-décembre..... 620
Revue des patois, I..... 319
Revue des patois gallo-romans, I, 1-2..... 322
Travaux historiques (Bulletin du Comité des), 1886..... 629
Zeitschrift für romanische Philologie, XI, 1..... 148
— 2..... 149
— 3..... 317
— 4..... 621
— XII, 1-2..... 624

CHRONIQUE.

Nécrologie : MM. Noiret, 156; Azaïs, 328; Bartsch, 329, 472; Nigoles, 474; Vieweg, 633; Bordier, 634. — Nominations comme professeurs de MM. A. Thomas, 156; W. Meyer, 156; E. Levy, 156; J. Bonnard, 475; habilitation de M. A. Pakscher, 475. — Publication de : *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIII, 329; *Aymeri de Narbonne*, éd. Demaison, 340; G. Paris, *La littérature française au Moyen Age*, 475; Novati, fragment du *Tristan* de Thomas, 475. — Annonce de la prochaine publication de : *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIII, 329; le *Propugnatore*, nouvelle série, 329; Sermons wallons du XIIIe siècle, publiés par Pasquet, 475; Löseth, *Le roman de* Tristan *en prose*, 634; Suchier, *Le développement phonétique du français*, 634; Stengel, *Galien*, 630; Todd, *Les Enfants changés en cygnes*, 634; Mazzatinti, *Catalogo dei manoscritti italiani di Francia*, III, 634. — Les manuscrits Libri rentrés à la Bibliothèque Nationale, 331; un nouveau manuscrit du *Libro de Alexandre*, 476; les manuscrits de M. Desnoyers, 476. — Lecture de M. Morf sur l'enseignement des langues romanes, 475; de M. G. Paris sur les parlers de France, 475. — Fondation d'une Société romano-germanique à Saint-Pétersbourg, 475. — La chanson *Biondina bella*, 332.